BERGIER

DICTIONNAIRE
DE
THÉOLOGIE

5

ESP - GEO

SG

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

BERGIER

DICTIONNAIRE

DE THÉOLOGIE

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE

PAR L'ABBÉ LE NOIR

Édition revue et corrigée d'après les indications
de plusieurs théologiens romains.

TOME CINQUIÈME

ESP-GEO

PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1876

LE

DICTIONNAIRE THÉOLOGIQUE

DE BERGIER

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

E (suite)

ESPRIT (l') ET LA DÉVOTION. (*Théol. mixt. philos. mor. et art.*) — Voici l'article de philosophie morale et artistique que nous écrivions, il y a vingt-deux ans, pour NOS HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI, sur ces deux mots ; cet article est de mise aujourd'hui plus que jamais :

« Il existe deux préjugés qui sortent d'une idée identique, laquelle se modifie sous deux formes selon l'espèce de monde où elle circule. Dans la société qui ne croit pas et conforme sa conduite en religion à sa croyance négative, on est persuadé que l'*esprit*, la science, le goût de la littérature et des arts, l'amour du progrès dans l'industrie, ne sauraient se trouver dans une âme véritablement pieuse ou dévote, de sorte qu'il suffit, devant ce monde, pour être jugé comme sot, de passer pour avoir de la *dévotion*. Dans la société qui croit et pratique, on est persuadé que le goût de la philosophie, celui de la science, celui de la littérature, celui des arts profanes, celui du progrès industriel, sont exclusifs de la vraie *dévotion*, de sorte qu'il suffit de montrer une grande ardeur vers ces objets, pour être jugé comme un impie ou un indifférent par les hommes dont nous parlons. On voit que les deux préjugés, en s'identifiant dans leurs conclusions, n'en font qu'un, et que les deux mondes, au fond, sont parfaitement d'accord. Ont-ils raison? Voici ce qui nous paraît être la vérité.

« En droit, jamais erreur ne fut plus déplorable et plus profonde : plus déplorable, car elle a pour résultat d'isoler sans cesse le talent et l'*esprit* du sanctuaire, le sanctuaire du talent et de l'*esprit*; plus profonde, car la piété consistant, selon la définition du Christ, dans l'amour de Dieu, c'est-à-dire du vrai, du bien et du beau, non pas seulement en tant qu'abstractions, mais dans leur concrétion parfaite en l'être créateur, et dans l'amour des hommes, il n'y a rien de plus compatible que la *dévotion* avec l'*esprit* et la science, qui sont la perception des mêmes objets par la faculté de connaître. La *dévotion* aime avec passion et dévouement ce que l'*esprit* saisit avec agilité. La *dévotion* et l'*esprit* ne diffèrent que par le mode d'action de l'âme vers un but commun. Loin donc qu'il y ait incompatibilité et répulsion, ne semble-t-il pas qu'il serait plus juste de dire que la *dévotion*

et l'*esprit* ne sont complets que quand ils sont unis? Voilà pour le droit.

« Quand au fait, il en est autrement, et les deux mondes n'ont pas tout à fait tort dans leur manière de juger — nous parlons en général et réservons d'avance la multitude plus ou moins considérable des glorieuses exceptions — on observe à tout instant qu'en effet là où se trouve l'*esprit*, l'art, la science, toutes les qualités humaines de l'intelligence et même du corps, la piété est bien rare; et que là où se trouve la *dévotion*, ces qualités ne le sont pas moins. Comment expliquer cette contradiction entre le fait et le droit?

« Nous n'en pouvons donner qu'une raison; et cette raison consiste dans le défaut de largeur de pensée aussi bien du côté de l'*esprit* que du côté de la *dévotion*. Si l'*esprit* était encore plus spirituel, il comprendrait et ne perdrait jamais de vue le raisonnement que nous avons fait pour le définir ainsi que la piété; si la piété était encore plus pieuse, c'est-à-dire, plus véritablement pieuse, elle ferait de même; et la fusion s'opérerait par la force qui réalise toujours en fait ce que l'idée a conçu.

« Que la *dévotion* comprenne un jour que ce n'est pas seulement par les pratiques visibles et directes, par les formules d'usage qu'on peut adorer le bien, le beau, le vrai de la divinité; mais qu'on peut le faire encore mieux par l'étude, la pensée, la science, le sentiment, l'art, le travail industriel lui-même, par toutes les œuvres naturelles que la bonne volonté avec la grâce de Dieu surnaturalise; et elle appellera dans ses rangs des multitudes qu'elle en chasse avec tant de maladresse.

« Que l'*esprit*, en s'élargissant davantage, comprenne, de son côté, que le vrai, le beau, le bien peuvent être aimés, adorés, imités, poursuivis par d'autres voies que celles de sa sympathie; qu'il comprenne que, Dieu étant l'immensité même, il se gagne par autant de voies qu'il y a de natures et de caractères, que la mère tendre avec la fille qui prie à ses côtés trouve aussi bien son Dieu dans la récitation de quelques paroles composées par autrui, dans un geste ou une pose, que Bossuet dans le travail de son génie lorsqu'il composait ses méditations, que Fénelon dans ses fictions lorsqu'il composait son *Télémaque*, que Michel-Ange dans le jeu de ses pinceaux, lorsqu'il peignait ses fresques, que tous les poëtes, les artistes, les philosophes, dans les éruptions de leur cerveau. Que l'*esprit* comprenne un jour cette vérité, et il n'aura plus de satires ni de dédains pour tout ce qui n'est pas sa manière d'adorer.

« Espérons que peu à peu s'élargiront les pensées dans les deux camps; que l'un embrassera l'autre; que l'*esprit* comprendra la *dévotion*, la *dévotion* l'*esprit*, et qu'ainsi s'établira, dans le fait, l'harmonie du droit.

« Il suffit pour ce résultat de tout ramener à l'adoration du cœur, centre commun où se rencontrent tous les élans vers Dieu, ceux de l'ignorance comme ceux du génie; et de juger tout ce qui n'est pas vivifié par cette adoration vraie, comme saint Grégoire de Nysse jugeait les grands pèlerinages qu'on faisait de son temps à Jérusalem.

« Celui qui visite la Terre-Sainte, » disait-il, a-t-il un avantage sur les » autres hommes?.. Comme si Dieu » habitait corporellement dans ces » lieux et s'était éloigné de nous, » etc..... ce n'est pas le changement » d'habitation qui vous rapproche de » Dieu; quelque part que vous soyez, » Dieu viendra vers vous si votre âme » est un asile digne de le recevoir; si » l'homme intérieur en vous, est plein » de pensées coupables, quand même » vous seriez sur le Golgotha, sur le « mont des Oliviers, devant le sé- » pulcre de la résurrection, vous êtes » aussi loin de Jésus-Christ que ceux » qui n'ont jamais professé sa loi. » Conseillez donc à vos frères de s'é- » lever vers Dieu et non de voyager » de Cappadoce en Palestine. » (S. Grég. Nyss., *Opéra*. t. II, p. 44) (Harmonies. col. 430.)

Le Noir.

ESQUIROS (Henri-Alphonse). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte et romancier français, aujourd'hui re-

présentant du peuple de Marseille à l'assemblée nationale, naquit à Paris en 1814. Il fit d'abord les *Hirondes*, volume de poësies; le *Magicien* et *Charlotte Corday*, deux romans, 1837 et 1850; *l'Evangile du peuple*, 1840, qui le fit condamner à 8 mois de prison ; les *Chants d'un prisonnier*, 1841 ; les *Vierges martyres*, les *Vierges folles*, les *Vierges sages*, 1847 ; l'*Histoire des Montagnards*, 2 vol. 1847-1850.

Réfugié en Angleterre pendant l'empire, il publia : la *Vie future au point de vue socialiste* 1857 ; la *Morale universelle*; les *Moralistes anglais*; *l'Angleterre et* la *Vie anglaise* ; la *Neerlande et* la *Vie hollandaise*, 2 vol.

LE NOIR.

ESSENCE DE DIEU. Dès que Dieu est infini, il est incompréhensible à un esprit borné ; il paraît donc d'abord que c'est une témérité de la part des théologiens de parler de l'*essence de Dieu* (1). Mais il ne faut pas s'effaroucher d'un terme, avant de savoir ce qu'il signifie. Parmi les divers attributs que nous apercevons en Dieu, s'il y en a un duquel on peut déduire tous les autres, par des conséquences évidentes, rien n'empêche de faire consister l'*essence de Dieu* dans cet attribut. Or, tel est celui que les théologiens nomment *aséité*, c'est-à-dire existence de soi-même, existence nécessaire, ou nécessité d'être. En effet, dès que Dieu est existant de soi-même et nécessairement, il existe de toute éternité, il n'a point de cause distinguée de lui ; il n'a donc pu être borné par aucune cause : conséquemment il est infini dans tous les sens, immense, indépendant, tout-puissant, immuable, etc. Toutes ces conséquences sont d'une évidence palpable, et aussi certaines que des axiomes de mathématique.

Il est démontré d'ailleurs qu'il y a un être existant de soi-même, et qui n'a jamais commencé ; parce que si tout ce qui existe avait commencé, il faudrait que tout fût sorti du néant sans cause, ce qui est absurde. Ou il faut soutenir contre l'évidence, que tout est nécessaire, éternel, immuable ; ou il faut avouer qu'il y a au moins un Etre nécessaire qui a donné l'existence à tous les autres. *Voyez* DIEU.

BERGIER.

(1) Moins je conçois l'*essence de Dieu*, plus je l'adore. Je m'humilie et lui dis : Etre des êtres, je suis parceque tu es; c'est m'élever à ma source, que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi : c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse, de me sentir accablé de ta grandeur. *Esprit et Maximes de J.-J. Rousseau.* GOUSSET.

ESSÉNIENS, secte célèbre parmi les Juifs vers le temps de Jésus-Christ.

L'historien Josèphe, parlant des différentes sectes du judaïsme, en compte trois principales, les pharisiens, les sadducéens et les *esséniens*, et il ajoute que ces derniers étaient originairement Juifs ; ainsi saint Epiphane s'est trompé, lorsqu'il les a mis au nombre des sectes samaritaines. Leur manière de vivre approchait beaucoup de celle des philosophes pythagoriciens.

Serrarius, après Philon, distingue deux sortes d'*esséniens* : les uns, qui vivaient en commun, et qu'on nommait *practici*, ouvriers ; les autres, que l'on appelait *theoretici*, ou contemplateurs, vivaient dans la solitude. Ces derniers ont encore été nommés *thérapeutes*, et ils étaient en grand nombre en Egypte. Quelques auteurs ont pensé que les anachorètes et les cénobites chrétiens avaient réglé leur vie sur le modèle de celle des *esséniens* ; ce n'est qu'une conjecture; il n'y avait plus d'*esséniens* lorsque les anachorètes ont commencé à paraître. Grotius prétend que les *esséniens* sont les mêmes que les *assidéens* ; cela n'est pas certain. Leur nom a pu venir du syriaque *hassan*, continent ou patient.

De tous les Juifs, les *esséniens* passaient pour être les plus vertueux ; les païens mêmes en ont parlé avec éloge, en particulier Porphyre, dans son *Traité de l'Abstinence*, l. 4, § 11 et suiv.

Ils fuyaient les grandes villes et habitaient les bourgades ; ils s'occupaient à l'agriculture et aux métiers innocents, jamais au trafic ni à la navigation ; ils n'avaient point d'esclaves, mais se servaient les uns les autres. Ils méprisaient les richesses,

n'amassaient ni trésors ni de grandes possessions, se contentaient du nécessaire, et s'étudiaient à vivre de peu. Ils habitaient et mangeaient ensemble, prenaient à un même vestiaire leurs habits, qui étaient blancs, mettaient tout en commun, exerçaient l'hospitalité, surtout envers ceux de leur secte, avaient grand soin des malades. La plupart renonçaient au mariage, craignaient l'infidélité et les dissensions des femmes, élevaient les enfants des autres, et les accoutumaient à leurs mœurs dès le bas âge. On éprouvait les postulants pendant trois années ; et s'ils étaient admis, ils mettaient leurs biens en commun.

Ils avaient un grand respect pour les vieillards, observaient la modestie dans leurs discours et dans leurs actions, évitaient la colère, le mensonge et les serments. Ils n'en faisaient qu'un seul en entrant dans l'ordre, qui était d'obéir aux supérieurs, de ne se distinguer en rien, s'ils le devenaient, de ne rien enseigner que ce qu'ils auraient appris, de ne rien cacher à ceux de leur secte, et de ne rien révéler aux étrangers.

Ils méprisaient la logique et la physique comme des sciences inutiles à la vertu : leur unique étude était la morale qu'ils apprenaient dans la loi ; ils s'assemblaient les jours de sabbat pour la lire, et les anciens l'expliquaient. Avant le lever du soleil, ils évitaient de parler de choses profanes, ils employaient ce temps à la prière. Ils allaient ensuite au travail jusque vers onze heures ; ils se baignaient avec beaucoup de décence, sans se frotter d'huile, comme faisaient les Grecs et les Romains. Ils prenaient leurs repas assis, en silence, ne mangeaient que du pain et un seul mets, priaient avant de se mettre à table et en sortant, retournaient au travail jusqu'au soir. Leur sobriété en faisait vivre plusieurs jusqu'à cent ans. On chassait rigoureusement de l'ordre celui qui était convaincu de quelque grande faute, et on lui refusait même la nourriture ; plusieurs périssaient de misère, mais souvent on les reprenait par pitié. Tel est le tableau que Philon et Josèphe ont tracé de la vie des *esséniens*.

Il y en avait dans la Palestine un nombre de quatre mille tout au plus ; ils disparurent à la prise de Jérusalem et de la Judée par les Romains : il n'en est plus question depuis cette époque.

Au reste, c'étaient des Juifs très-superstitieux ; peu contents des purifications ordinaires, ils en avaient de particulières ; ils n'allaient point sacrifier au temple, mais ils y envoyaient leurs offrandes. Il y avait parmi eux des devins, qui prétendaient découvrir l'avenir par l'étude des livres saints faits avec certaines préparations ; ils voulaient même y trouver la médecine, les propriétés des plantes et des métaux. Ils attribuaient tout au destin, rien au libre arbitre, méprisaient les tourments et la mort, ne voulaient obéir à aucun homme qu'à leurs anciens.

Ce mélange d'opinions sensées, de superstitions et d'erreurs, fait voir que, malgré l'austérité de la loi morale des *esséniens*, ils étaient fort au-dessous des premiers chrétiens. Cependant Eusèbe de Césarée et quelques autres, ont prétendu que les *esséniens* d'Egypte, appelés *thérapeutes*, étaient des chrétiens convertis par saint Marc. Scaliger et d'autres soutiennent, avec plus de probabilité, que les *thérapeutes* étaient juifs et non chrétiens. M. de Valois, dans ses notes sur Eusèbe, juge que les *thérapeutes* étaient différents des *esséniens* : ceux-ci n'existaient que dans la Palestine ; les *thérapeutes* étaient répandus dans l'Egypte et ailleurs. *Voyez* la *Dissertation sur les sectes des Juifs*, *Bible d'Avignon*, t. 13, p. 218.

Il n'est pas aisé de savoir quelle est l'origine de cette secte juive, et en quel temps elle a commencé : sur ce sujet, les savants ont hasardé différentes conjectures ; mais elles ne sont pas plus solides les unes que les autres. Il paraît seulement probable que, pendant les différentes calamités que les Juifs essuyèrent de la part des rois de Syrie, plusieurs, pour s'y soustraire, se retirèrent dans les lieux écartés, s'accoutumèrent à y vivre, et embrassèrent un régime particulier. Nous en voyons un exemple dans ceux qui suivirent Mathathias et ses

enfants dans le désert, pendant la persécution d'Antiochus, *I Machab.*, c. 2, ℣ 29. Ils se persuadèrent que, pour servir Dieu, il n'était pas nécessaire de lui rendre leur culte dans le temple de Jérusalem; que l'éloignement du tumulte, la méditation de la loi, une vie mortifiée, le détachement de toutes choses, étaient plus agréables à Dieu que des sacrifices et des cérémonies. En cela ils se trompaient déjà, puisque la loi de Moïse était encore dans toute sa force, et obligeait tous les Juifs sans distinction ; la nécessité seule pouvait en dispenser. Ils auraient eu besoin de la même leçon que Jésus-Christ fit aux pharisiens, *Matth.*, c.23, ℣ 23 ; en parlant des œuvres de justice, de miséricorde, de fidélité, et du paiement des moindres dîmes, il dit qu'il fallait faire les unes et ne pas omettre les autres. Parmi les opinions que les *esséniens* adoptèrent, il en est encore d'autres que l'on ne peut pas excuser, puisqu'elles sont formellement contraires au texte des livres saints.

On comprend que la vie austère et monastique des *esséniens* a dû déplaire aux protestants ; aussi en ont-ils parlé avec beaucoup d'humeur. Ces Juifs, disent-ils, étaient une secte fanatique, qui mêlait à la croyance juive la doctrine et les mœurs des pythagoriciens, qui avait emprunté des Egyptiens le goût des mortifications, qui se flattait de parvenir, par de vaines observances, à une plus haute perfection que le reste des hommes. Mais si l'on fait attention à ce que dit saint Paul de la vie des prophètes, qui se couvraient d'un vil manteau ou de la peau d'un animal, qui vivaient dans la pauvreté, dans les angoisses et dans les afflictions, qui étaient errants dans les déserts et sur les montagnes, qui habitaient dans les cavernes et dans le creux des rochers, *Hebr.*, c. 11, ℣ 37, on comprendra que les *esséniens* n'avaient pas besoin de consulter Pythagore ni les Egyptiens, pour faire cas des mortifications ; l'exemple des prophètes devait leur être aussi connu qu'à saint Paul. Il en était de même des thérapeutes d'Egypte. *Voyez* Thérapeutes.

Ces critiques ont ajouté que la secte des *esséniens* rejetait la loi orale et les traditions des pharisiens, et s'en tenait à l'Ecriture seule ; ils lui en savent gré, sans doute; mais puisque la doctrine et les mœurs de cette secte leur paraissent si absurdes, c'est une preuve que l'attachement exclusif à l'Ecriture n'est pas un préservatif fort assuré contre les erreurs.

Quelques incrédules de notre siècle ont avancé fort sérieusement que Jésus-Christ était de la secte des *esséniens*, qu'il avait été élevé parmi eux, et qu'il n'a fait, dans l'Evangile, que rectifier quelques articles de leur doctrine; l'un d'entre eux a fait un gros livre pour le prouver; on comprend bien comment il y a réussi. Mais le mépris que les savants ont fait de cet ouvrage, n'a pas empêché d'autres imprudents de répéter le même paradoxe; à peine mérite-t-il une réfutation.

Jésus-Christ a enseigné aux hommes des vérités et des pratiques dont les *esséniens* n'avaient aucune connaissance, la trinité des Personnes en Dieu, l'incarnation, la rédemption générale de tout le genre humain, la vocation des gentils à la grâce et au salut éternel, la résurrection future des corps, que les *esséniens* n'admettaient pas : il n'y a dans l'Evangile aucun trait du destin ou de la prédestination rigide qu'ils soutenaient. Jamais ils n'ont eu la moindre idée des sacrements que Jésus-Christ a institués, ni de la charité générale pour tous les hommes qu'il a commandée; il a blâmé l'observation superstitieuse du sabbat, par laquelle les *esséniens* se distinguaient, *Matth.*, c. 12, ℣ 5; *Luc.*, c. 13, ℣ 15, etc. Le seul endroit où l'on peut supposer qu'il fait allusion à cette secte, est lorsqu'il dit qu'il y a des eunuques qui se sont privés du mariage pour le royaume des cieux, *Matth.*, c. 19, ℣ 12; Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 13, § 5, t. 2, p. 166; Mosheim, *Hist. ecclés.*, *premier siècle*, 1re part., c. 2, § 6 ; *Hist. christ.*, c. 2, § 13, Brucker. *Hist. Crit. Philos.* t. 2, p. 759; t. 6, p. 448.

Bergier.

ESTHER, fille juive, captive dans la Perse, que sa beauté éleva à la qualité d'épouse du roi Assuérus, et qui délivra les Juifs d'une proscription générale à laquelle ils étaient condamnés par Aman, ministre et favori de ce roi. L'histoire de cet événement est le sujet du livre d'*Esther*. Assuérus son époux est nommé *Artaxerxés* par les Grecs.

On ne sait pas, avec une entière certitude, qui est l'auteur de ce livre. Saint Augustin, saint Epiphane, saint Isidore, l'attribuent à Esdras; Eusèbe le croit d'un écrivain plus récent. Quelques-uns le donnent à Joachim, grand prêtre des Juifs, et petit-fils de Josédech; d'autres à la synagogue qui le composa sur les lettres de Mordechai ou de Mardochée.

Mais la plupart des interprètes l'attribuent à Mardochée lui-même; ils se fondent sur le chapitre 9, ℣ 20 de ce livre, où il est dit que Mardochée écrit ces choses, et envoie des lettres à tous les Juifs dispersés dans les provinces, etc.

Les Juifs l'ont mis dans leur ancien canon; cependant il ne se trouve pas dans les premiers catalogues des chrétiens, mais il est dans celui du concile de Laodicée de l'an 366 ou 367. Il est cité comme Ecriture sainte par saint Clément de Rome et par saint Clément d'Alexandrie, qui ont vécu longtemps avant le concile de Laodicée. Saint Jérôme a rejeté comme douteux les six derniers chapitres, parce qu'ils ne sont plus dans le texte hébreu, et il a été suivi par plusieurs auteurs catholiques jusqu'à Sixte de Sienne; mais le concile de Trente a reconnu le livre tout entier pour canonique. Les protestants n'admettent, comme saint Jérôme, que les neuf premiers chapitres, et le dixième jusqu'au ℣ 3.

L'éditeur de la version de Daniel par les Septante, publiée à Rome en 1772, a rapporté, p. 434, un fragment considérable du livre d'*Esther* en chaldéen, tiré d'un manuscrit du Vatican, qui prouve que ce livre a été originairement écrit en chaldéen.

La vérité de l'histoire d'*Esther* est attestée par un monument non suspect, par une fête que les Juifs établirent en mémoire de leur délivrance, et qu'ils nommèrent *purim*, les sorts ou le jour des sorts, parce qu'Aman, leur ennemi, avait fait tirer au sort, par ses devins, le jour auquel tous les Juifs devaient être massacrés. Cette fête était déjà célébrée par les Juifs du temps de Judas Machabée, *II Machab.*, c. 15, ℣ 37. Josèphe en parle, *Antiq. Jud.*, l, 11, c. 6, et l'empereur Théodose dans le code de ses lois; elle est encore marquée dans le calendrier des Juifs au quatrième jour du mois adar.

En réfutant l'auteur de la *Bible enfin expliquée*, M. l'abbé Clémence a solidement répondu à toutes ses objections; il a fait voir qu'elles ne portent que sur des altérations du texte faites malicieusement, et sur une ignorance affectée des mœurs et des usages qui régnaient dans les cours de l'Orient. Il en est une qui a fait impression sur Prideaux; il est étonné de ce que le Juif Mardochée refusait de fléchir le genou devant Aman, premier ministre d'Assuérus ou d'Artaxerxès: C'était, dit-il, une marque de respect purement civil, que rendaient aux rois de Perse tous ceux qui étaient admis en leur présence. Mais un habile critique nous fait remarquer que dans le texte hébreu, l'inclination profonde que l'on faisait aux rois et aux grands, est appelée *mirtachavim*, au lieu que celle qui était ordonnée à l'égard d'Aman est nommée constamment *cerahim*, terme consacré à désigner le respect rendu à la Divinité; c'est la raison qu'allègue de son refus Mardochée lui-même, *Esther*, c. 13.

On peut encore trouver étrange que dans le chapitre 16, qui n'est point dans l'hébreu, il soit dit qu'Aman était Macédonien d'origine et d'inclination, et qu'il avait résolu de faire passer l'empire des Perses aux Macédoniens, au lieu que dans le chapitre 3, ℣ 1, nous lisons qu'il était de la race d'Agag, par conséquent Amalécite. M. Clémence pense avec beaucoup de probabilité, que le traducteur grec, au lieu de lire dans le texte *Couthim*, les Cuthéens, a lu *Cethim*, les Macédoniens, par le changement d'une voyelle: or, il est cons-

tant que quand les Amalécites furent détruits par Saül, les restes de ce peuple se retirèrent chez les Cuthéens et les Babyloniens, qu'ils s'unirent d'intérêt avec eux, que les uns et les autres supportaient très-impatiemment la domination des Perses. Il est donc naturel qu'Aman, ennemi des Juifs, en qualité d'Amalécite, ait formé le projet de faire repasser l'empire aux Cuthéens ou aux Babyloniens, qui l'avaient possédé autrefois.

Il est encore très-probable que ce fut par le crédit de la reine *Esther*, juive d'origine, qu'Esdras et Néhémie obtinrent d'Artaxerxès la permission de rétablir la religion, les lois et la police des Juifs, et de rebâtir les murs de Jérusalem. Ainsi tout concourt à confirmer la vérité de cette histoire. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 2, c. 3. BERGIER.

ESTIUS (Guillaume). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre exégète professa d'abord la philosophie à Louvain, puis la théologie à Douai pendant 31 ans. Il mourut en 1613. Ses livres sont solides. « Son commentaire sur les épîtres du Nouveau Testament, dit M. A. Maier, est le meilleur de ses ouvrages et celui dont l'autorité subsiste. L'édition originale fut publiée sous ce titre : *In omnes Divi Pauli et septem catholicas Apostolorum Epistolas Commentarii*, *auctore D. Guillelmo Estio*, etc., Duaci, II tom. in-fol., 1614-15, en partie par l'auteur, en partie par Barthélemy Pierre, professeur de théologie à l'université de Douai. Parmi les éditions postérieures on distingue, pour son exactitude, celle de Jacques Merlo Horstius, Cologne, 1631, in-fol., qui a servi de base à la plus récente édition publiée par François Sausem, Mayence, 7 t. in-4°, 1841-45.

« *Estius* suit dans son commentaire la methode d'exégèse littérale, le plus souvent avec beaucoup de sagacité et de prudence. Si parfois, en restant dans le doute entre diverses explications possibles, ou en se contentant de donner telle ou telle explication comme plus ou moins vraisemblable, il est au-dessous de sa tâche d'exégète, il se conforme d'ailleurs aux habitudes prédominantes de son siècle. Un ouvrage de moindre valeur, mais très-utile, ce sont ses *Annotationes in præcipua et difficiliora S. Scripturæ loca*, Duaci, 1817, in-fol. ; Coloniæ, 1822, in-fol. Enfin on peut citer encore : *Commentarii in libr. IV Petri Lombardi*, Duaci, 1815, 4 tom. in-fol., ibid. 1595 ; Paris, 1638, 3 vol. in-fol. » LE NOIR.

ESTOMAC. (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) — C'est dans l'*estomac* que se fait la seconde des transformations que doivent subir les aliments avant de devenir du sang, propre à se transformer lui-même en chair et en os. On appelle cette seconde transformation la *chymification*. C'est la seconde, car il y a déjà eu, dans la bouche même, une préparation première, consistant dans la mastication et dans l'insalivation. La mastication n'a été qu'un broiement mécanique ; mais l'insalivation a consisté dans une imbibition de la salive produite par les glandes salivaires qui l'ont projetée par des canaux sur l'aliment, et avec cette imbibition a coïncidé un commencement d'action chimique. La salive, en effet, est un liquide qui ressemble, pour les propriétés, au suc pancréatique, produit de la glande appelée pancréas, et qui, comme ce suc, paraît tendre à une sécrétion de la partie sucrée d'avec les autres parties du bol alimentaire. Ce bol devient donc plus sucré sous l'influence de la salive, et il le deviendra beaucoup plus encore dans sa partie appelée chyle, à sa sortie de l'*estomac* et à son entrée dans l'intestin, sous celle du suc pancréatique, dont le mélange se fera avec lui à peu près au même temps et au même lieu que le mélange de la bile, ou du fiel, produit par le foie. Mais parlons seulement de l'*estomac* et de ce qui se fait dans l'*estomac*.

« Espèce de poche membraneuse, dit M. Milne Edwards, qui a la forme d'une cornemuse, et qui est placée en travers à la partie supérieure du ventre ou abdomen, vers le point appelé vulgairement le creux de l'*estomac*. Au fur et à mesure de leur introduction, les aliments se placent les uns

à côté des autres ; la contraction du cardia les empêche de remonter vers la bouche et le resserrement de la portion de l'*estomac*, en communication avec l'intestin (le pylore) les empêche pendant un certain temps de passer outre. Lorsque, par suite d'une alimentation trop considérable ou de l'état maladif de l'*estomac*, cet organe ne peut plus se prêter à la distension que leur présence nécessite, les choses ne se passent pas ainsi ; le cardia se relâche, et les aliments, remontant de l'œsophage dans le pharynx, et du pharynx dans la bouche, sont expulsés par des contractions de l'*estomac*, auxquels on a donné le nom de *vomissements*. Quand, au contraire, l'*estomac* remplit librement ses fonctions, il devient le théâtre d'une série d'actions qui ont pour but de dénaturer les aliments qu'il contient et de les réduire en une pâte gris rougeâtre et d'une résistance assez molle, à laquelle on a donné le nom de *chyme*. Ces actions sont l'augmentation de la chaleur, la compression des aliments, c'est surtout leur mélange avec un liquide particulier versé dans l'intérieur de l'*estomac*, et appelé *suc gastrique*. Ce liquide, qui est acide, provient de diverses petites glandes qui sont logées dans l'épaisseur des tuniques de l'*estomac*. Lorsque, après un temps, qui, chez l'homme, dépasse rarement une limite de trois ou quatre heures, les aliments ont été suffisamment altérés, et que leur décomposition est assez complète pour qu'on ne puisse plus les reconnaître, (transformation qui se nomme *assimilation*) l'ouverture inférieure de l'*estomac*, nommée *pylore*, qui, jusque là avait été étroitement resserrée, se dilate pour donner passage à la pâte chymeuse. »

Et c'est alors que, dès leur passage, commence de s'opérer, dans l'intestin, leur transformation en *chyle*. (V. INTESTIN).

Le lecteur a pu admirer l'œuvre de Dieu, en écoutant la science lui exposer, avec toute la lucidité désirable, les mystères du second acte de la digestion dans l'*estomac* sous l'influence des actions physiques et chimiques qui s'y font. Combien admirerait-il davantage encore, si notre cadre nous permettait de décrire les différences que le grand être a imaginées entre les diverses espèces d'animaux pour tout mettre en harmonie avec leurs besoins, avec leurs genres de nourriture, avec leurs habitats, etc. Qu'il nous soit permis de citer seulement encore M. Milne Edwards sur les variantes de l'*estomac* des ruminants.

« Les ruminants, dit-il, sont tous essentiellement herbivores et ont quatre estomacs. Le premier et le plus grand se nomme la *panse*, le second est appelé le *bonnet*, le troisième le *feuillet* et le quatrième la *caillette*.

« Lorsque ces animaux mangent, ils avalent d'abord leurs aliments sans les avoir mâchés. Ces substances pénètrent alors dans la panse et s'y accumulent ; mais, après y avoir séjourné pendant un certain temps, elles sont ramenées dans la bouche pour être broyées et ensuite avalées de nouveau ; quand elles redescendent dans l'estomac, elles n'entrent plus dans la panse ni dans le bonnet, mais vont de suite dans le feuillet, d'où elles passent dans la caillette.

« Au premier abord, on s'étonne de voir des aliments pénétrer tantôt dans la panse et le bonnet, tantôt dans le feuillet, suivant que la déglutition se fait pour la première fois, ou que ces substances ont été déjà ruminées ; et on est tenté d'attribuer ce phénomène à une espèce de tact dont seraient douées les ouvertures de ces diverses poches digestives. Mais il n'en est rien, et ce résultat est une conséquence nécessaire de la disposition anatomique des parties. En effet, l'œsophage se termine inférieurement par une espèce de gouttière fendue longitudinalement, qui occupe la partie supérieure du bonnet et de la panse, et se continue jusque dans le feuillet. D'ordinaire, les bords de la fente dont nous venons de parler sont rapprochés, et alors la gouttière constitue un véritable tube qui mène de l'œsophage dans le feuillet ; mais, si le bol alimentaire avalé par l'animal est solide et un peu gros, il distend ce tube et écarte les bords de l'ouverture qui fait communiquer

l'œsophage avec les deux premiers estomacs : les aliments tombent alors dans ces poches ; tandis que, si le bol alimentaire est mou et pulpeux, comme cela a lieu lorsque la mastication est complète, les matières avalées coulent dans ce même tube, sans écarter les bords de la fente, et arrivent dans le feuillet.

« C'est par ce mécanisme que les aliments non broyés que l'animal avale pour la première fois, s'arrêtent dans la panse et le bonnet ; tandis qu'après avoir été mâchés une seconde fois et bien digérés, ils pénètrent directement dans le feuillet.

« Le mécanisme par lequel les aliments accumulés dans le premier estomac remontent dans la bouche, est également très-simple. Lorsque la régurgitation commence, le bonnet se contracte et presse la masse alimentaire contre l'ouverture, en forme de fente, qui termine l'œsophage ; celle-ci s'élargit alors de manière à saisir une pincée de la masse alimentaire, la comprime et en forme une petite pelote qui s'engage dans l'œsophage, dont les fibres se contractent successivement de bas en haut, pour pousser ce nouveau bol alimentaire jusque dans la bouche. »

Est-ce par hasard que tous les ruminants sont ainsi conformés? est-ce par hasard que leur estomac est ainsi composé avec tant d'artifice pour la rumination ? LE NOIR.

ETAMINES. (*Théol. mixt. scien. nat. bot. physiol. végét.*) — V. FLEURS.

ÉTAT (séparation de l') d'avec l'ÉGLISE. (*Théol. mixt. philos. mor. polit. et soc.*) — Y a-t-il sur ce point une définition *ex cathedra?* Oui, car la 55ᵉ proposition du *Syllabus* est ainsi conçue : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise. » *Ecclesia a statu, statusque ab Ecclesia sejungendus est.* Or, les propositions du *Syllabus* sont des propositions condamnées *ex cathedra*, attendu, qu'ayant été annexées à l'envoi de la bulle *Quanta cura* en 1864, leur authenticité en tant qu'émanées du Vatican est incontestable.

Y a-t-il déclaration d'hérésie contre celui qui professerait la doctrine énoncée par cette proposition? Non, parce que le *Syllabus* ne qualifie aucune des propositions qu'il condamne, et que, parmi toutes celles qu'il contient, on peut soutenir, en vertu de son silence, que quelqu'une ou plusieurs ne sont condamnées que pour des raisons plus ou moins légères, telles, par exemple, qu'une simple témérité d'expression, ou parce qu'elles s'élèveraient avec audace contre une discipline reçue.

Que faut-il dire pour tomber sous la condamnation ? Il faut dire qu'il *est nécessaire* que l'Eglise soit séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise, en sorte que celui qui se bornerait à soutenir que l'Eglise *peut* être séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise y échapperait. LE NOIR.

ÉTAT DE LA NATURE HUMAINE. Les théologiens distinguent différents *états*, dans lesquels le genre humain a été ou a pu se trouver depuis la création, et il faut en avoir une notion pour entendre le langage théologique ; nous parlerons de chacun sous son titre particulier. Ainsi :

ETAT DE PURE NATURE. *Voy.* NATURE.

ETAT D'INNOCENCE. *Voyez* ADAM.

ETAT DE NATURE TOMBÉE. *Voy.* PÉCHÉ ORIGINEL.

ETAT DE NATURE RÉPARÉE. *Voyez* RÉDEMPTION.

De même, à l'égard de chaque particulier, et relativement au salut, l'on distingue l'*état* de grâce d'avec l'*état* du péché. *Voyez* GRACE, PÉCHÉ.

BERGIER.

ETAT. condition, profession. Saint Paul, *I Cor.*, c. 7, ℣ 20, dit aux fidèles : « Que chacun demeure dans la » vocation ou dans l'*état* dans lequel » il a été appelé, maître ou esclave ; » dans l'*état* de virginité, ou dans » celui du mariage, qu'il y persé- » vère selon Dieu. » Il est donc possible de faire son salut dans tous les *états* de la vie, à moins qu'ils ne soient criminels en eux-mêmes et une occasion prochaine de péché. Aussi lorsque les publicains et les soldats demandèrent à saint Jean-Baptiste ce qu'ils devaient faire, il ne leur ordonna point de quitter leur profes-

sion, mais de s'abstenir de toute injustice. *Luc.*, c. 3, ℣ 12. Jésus-Christ fit de même ; il ne dédaigna point les publicains, pour lesquels les Juifs avaient le plus grand mépris ; et lorsqu'ils lui en firent le reproche, il répondit qu'il n'était point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence.

Cette vérité est confirmée par l'Histoire ecclésiastique, qui nous montre des saints, c'est-à-dire des personnages d'une éminente vertu dans tous les *états* de la société, parmi les pauvres et les ignorants, aussi bien que parmi les riches et les savants ; dans les chaumières aussi bien que sur le trône et dans les palais des rois ; dans les siècles même les plus corrompus et les moins favorables à la pratique des vertus. Tous se sont sanctifiés par l'accomplissement des devoirs de leur *état*, en y joignant une piété exemplaire.

Ce sont là deux moyens de salut qu'il ne faut pas séparer. De même qu'un chrétien serait dans l'illusion, s'il pensait qu'il peut se sanctifier par la piété seule, sans remplir les devoirs de l'*état* dans lequel Dieu l'a placé, il ne se tromperait pas moins s'il se persuadait qu'il ne doit rien à Dieu, dès qu'il ne manque point à ce qu'il doit aux hommes ; cette erreur n'est que trop commune dans tous les siècles où l'on fait peu de cas de la religion, et il se trouve une infinité de personnes intéressées à l'accréditer. Sous prétexte que les dévots ne sont pas toujours exacts à satisfaire aux devoirs de la société, on prétend que la fidélité à les accomplir tient lieu de toutes les vertus et remplit toute justice. Mais, quand on y regarde de près, il est aisé de voir que cette morale n'est qu'une hypocrisie ; que quiconque ne se fait aucun scrupule de secouer le joug de toutes les lois religieuses, ne s'en fait pas davantage d'enfreindre les devoirs de son *état*, lorsqu'il le peut faire impunément ; et qu'il n'y est fidèle qu'autant que son honneur et sa fortune en dépendent.

L'Eglise chrétienne, qui n'a rebuté aucune profession innocente, a toujours proscrit avec sévérité toutes celles qui sont criminelles, qui ne servent qu'à exciter les passions et à fomenter les désordres publics : conséquemment, dès les premiers siècles, elle a refusé d'admettre au baptême les femmes perdues et ceux qui tenaient des lieux de débauche, les ouvriers qui fabriquaient des idoles, les acteurs de théâtre, les gladiateurs, les conducteurs des chars dans les combats du cirque, les astrologues, ceux même qui assistaient habituellement à ces spectacles. Ils étaient obligés d'y renoncer, s'ils voulaient être baptisés ; et s'ils y retournaient après leur baptême, ils étaient excommuniés. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 11, c. 5, § 6 et suiv. BERGIER.

ETAT MONASTIQUE OU RELIGIEUX. *Voy.* MOINE.

ETERNEL ET NON ETERNEL. (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — L'*éternel* est nécessaire parce qu'il y a le *non éternel* et que, sans l'*éternel*, le *non éternel* serait sans raison d'être, aurait pour producteur le néant, ce qui est absurde, par conséquent serait impossible. Le *non éternel* est le fait ; l'*éternel* en est la déduction logique, inverse de ce qui est dans la nature, puisque, dans la nature, c'est l'*éternel* qui produit le *non éternel* et par conséquent qui le précède, tandis que, dans notre logique, c'est le *non éternel* qui nous apparaît d'abord comme fait, avant que nous en déduisions l'*éternel* comme nécessité métaphysique.

Voilà Dieu démontré : Dieu est l'*éternel* ; et nous sommes, à tout point de vue, le *non éternel*. LE NOIR.

ÉTERNELS, hérétiques des premiers siècles. Ils croyaient qu'après la résurrection générale le monde durerait éternellement tel qu'il est, que ce grand événement n'apporterait aucun changement à l'état actuel des choses. BERGIER.

ÉTERNITÉ, attribut de Dieu par lequel nous exprimons que son existence n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. C'est une conséquence immédiate de la *nécessité d'être*, de l'*aséité*, ou de la per-

fection par laquelle Dieu *est de soi-même ;* il n'a point de cause de son existence, il est lui-même la cause de l'existence de tous les êtres (1).

Comme l'*éternité* est l'infini, notre esprit borné n'y conçoit rien ; cependant cet attribut de Dieu est démontré. Par une précision subtile on distingue l'*éternité antérieure* au moment où nous sommes, et l'*éternité postérieure* : celle-ci convient aux créatures que Dieu veut conserver pour toujours ; la première appartient à Dieu seul. Les athées ne s'entendent pas eux-mêmes lorsqu'ils admettent une succession de générations d'une *éternité antérieure ;* ils la supposent infinie, et elle se trouve finie ou terminée au moment où nous sommes ; c'est une contradiction. Rien de successif ne peut-être *actuellement infini.* BERGIER.

ÉTERNITÉ (l') ONTOLOGIQUE. (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — L'article qu'on vient de lire avec la note dont l'a enrichi M. Gousset, ne saurait avoir trop d'appuis, et notre faible raison lui fournira le sien ; car l'idée de l'éternité toujours présente nous paraît être d'une grande importance ; c'est elle seule qui peut expliquer, ce nous semble, la prescience, dans l'intelligence infinie, des futurs libres ; cette prescience, en effet, expliquée par elle n'est plus une *prescience*, mais seulement une *science*, une vision de ce qui se fait au moment où l'être libre s'y détermine, lequel moment existe pour l'*éternité*, lorsqu'il n'existe pas encore pour le temps. Là est donc le point capital par lequel on peut arriver à comprendre la possibilité de la conciliation entre la prescience de Dieu et la liberté de sa créature. Cette prescience, n'étant plus qu'une vision de ce que fait, pour nous fera, la créature, on n'a plus besoin d'avoir recours, pour le concevoir, à une prédétermination souveraine qui anéantirait le libre arbitre. Le principe platonicien est donc, pour notre philosophie, de la plus haute importance ; il est la clef des plus insondables mystères, et, à notre sens, à peu près

(1) VOYEZ la note sur l'article CRÉATION.

Il se présente sur l'éternité de l'Être nécessaire une question qu'il n'est pas hors de propos d'examiner ; parce que cette discussion sert à résoudre plusieurs objections au sujet de la création, de la science et de l'immutabilité de Dieu : il s'agit de la nature de l'éternité. Non-seulement les théologiens, mais aussi les philosophes sont partagés sur ce sujet. Plusieurs tiennent que l'éternité est composée d'une multitude infinie de moments qui se succèdent ; beaucoup d'autres pensent que dans l'éternité il n'y a point de succession : cette opinion était celle de Platon et de toute son école. « Idcirco imaginem ævi mobilem effingere decrevit : » et, dum cœlum exornaret, fecit æternitatis in unitate manentis æternam quamdam in numero » fluentem imaginem, quam nos tempus vocavimus. » Dies porro, et noctes, et menses, et annos, qui » ante cœlum non erant, tunc nascente mundo nasci » jussit, quæ omnia temporis partes sunt. Atqui » erat, et erit, quæ nati temporis species sunt, non » recte æternæ substantiæ assignamus. Dicimus » enim de illa : est, erat et erit. Sed illi revera solum esse competit ; fuisse vero et fore deinceps » ad generationem tempore procedentem referre » debemus. Motus enim quidam duo illa sunt : » æterna autem substantia, cum eadem semper et » immobilis perseveret, neque senior se ipsa fit » unquam, neque junior ; neque fuit hactenus, neque erit in posterum ; neque recipit eorum quicquam quibus res corporeæ mobilesque ex ipsa » generationis conditione subjiciuntur. Nempe hæc » omnia temporis imitantis ævum, seque numero » resolventis, species sunt. Sæpe etiam dicimus » quod factum est esse factum ; quod fit in generatione esse ; quod fiet esse faciendum ; et quod non » est non esse : quorum nihil recte et exacta ratione dicimus. (*Timœus.*) »

Plusieurs Pères de l'Eglise ont adopté ce sentiment ; et il est suivi par le plus grand nombre des théologiens. « Quid mihi tempus dividitis, dit Tatien, aliud quidem præteritum dicentes, aliud » præsens, aliud futurum ? Quomodo enim futurum elabi possit, si præsens adest ? Sed, quemadmodum navigantes, præterlabente nave, putant, præ imperitia, montes currere, ita et vos » non perspicitis, vos quidem prætercurrere, ævum » autem stare. (*Contra Græcos Orat.*, » c. 26.) »

Tertullien : « Non habet tempus æternitas. Omne » enim tempus ipsa est... Caret ætate quod non » licet nasci. Deus, si est vetus, non erit : si est » novus, non fuit. Novitas initium testificatur, vetustas finem comminatur. Deus autem tam alienus » ab initio et fine est, quam a tempore metatore » initii et finis. (*Adv. Marcionem*, lib. 1, cap. 8.) »

Saint Grégoire de Nazianze : « Deus erat semper, et est, et erit : vel, ut rectius loquar, semper » est. Nam erat et erit nostri temporis, fluxæque » naturæ figmenta sunt. Ille autem semper est, » atque hoc modo se ipsum nominat, cum in monte » Moysi oraculum edit. (*Orat.* 38. Vid. *ibid.*, *Orat.* » 35.) »

Saint Augustin : « Nec enim aliud anni Dei, et » aliud ipse. Sed anni Dei æternitas Dei est : æternitas ipsa Dei substantia est quæ nihil habet mutabile. Ibi nihil est præteritum, quasi jam non » sit ; nihil est futurum, quod nondum sit. Non est » ibi nisi est. Non est ibi nisi fuit et erit. Quia, et « quod fuit jam non est, et quod erit nondum est. » (*Enarr. in Ps.* 101, *Serm.* 2, n. 10, et alibi.) »

Saint Grégoire le Grand : « Fuisse, vel futurum » esse, æternitas non habet, cui nimirum, nec præ-

l'unique moyen de les rationaliser, c'est-à-dire d'ouvrir, sur eux, à la raison, une petite percée par laquelle elle entrevoit une possibilité métaphysique.

Tenons-nous donc ferme sur ce principe, en philosophie, et comprenons-le du mieux que nous le pourrons.

M. de la Luzerne, dans sa note sur la comparaison du cercle considéré dans sa circonférence qui représente le temps et dans son point central qui représente l'*éternité* sur laquelle le temps se dessine et s'appuie, montre de la profondeur. Avant que le cercle soit tracé, le point central qui lui fournira son rayon ne possède-t-il pas, dans son unité, la vision mathématique de tous les points de l'espace par lesquels passera sa circonférence ? Il est vrai qu'il s'agit ici de résultats nécessaires fondés sur l'essence des choses, et non de choses libres dépendantes d'une détermination qui peut être affirmative ou négative. Mais la comparaison n'en ouvre pas moins l'esprit à une conception de possibilité d'une présence, par immanence fixe, de l'éternel à ce qui n'est pas encore.

Supposons un fleuve d'un cours indéfini, et un observateur placé sur la rive au milieu de son cours; pour cet observateur, le passé du fleuve, c'est le parcours qu'il a fait depuis la source

» terita transeunt, nec quæ futura sunt eveniunt : » quia cuncta per præsens videt. (*Moral.*, lib. 4, » c. 29, n. 56 et alibi.) »

Ceux qui soutiennent ce système, reconnaissent un Dieu créateur de tous les autres êtres, distinguent son éternité de la durée des êtres créés. Lorsque ces êtres n'avaient pas encore été produits, et que Dieu existait seul, rien ne se succédait, à raison de son immutabilité. Toute succession suppose un changement, soit un être nouveau qui vienne à la place du précédent, soit, dans le même être, une manière d'être substituée à une autre. Ce qui succède n'est pas le même que ce qui existait auparavant. Or, disent ces docteurs, dans Dieu, qui est nécessairement ce qu'il est, il ne peut donc y avoir aucun changement. Il ne peut donc y avoir en lui de succession. Ainsi, tant qu'il a été le seul Être, il n'y en a pas eu. Il a créé le monde, et a voulu qu'il se perpétuât par une continuité non interrompue de mouvements. Cette succession de changements dans les parties de l'univers est véritablement ce que nous appelons le temps. Le mot *temps* n'exprime autre chose que l'idée abstraite de la succession des diverses modifications des créatures; succession de mouvements dans la matière; succession de pensées dans les esprits. La succession régulière du mouvement des astres a donné l'idée de la mesure du temps et de sa division en jours, en mois et en années. De la mesure du temps est venue l'autre idée abstraite de la durée, qui en elle-même n'est autre chose qu'une révolution de vicissitudes, qu'une comparaison entre une mesure du temps et une autre. Ainsi, disent ces docteurs, le temps a commencé d'être avec le monde. Son origine date du premier mouvement, soit spirituel, soit matériel, auquel le Créateur a donné l'impulsion. Mais l'éternité n'a pas cessé d'être dans Dieu ce qu'elle était. En dévouant ses créatures aux changements et aux successions, il ne s'y est pas soumis. Toujours le même, il est incapable de recevoir aucune mutation, d'éprouver de la succession. Le temps est une manière d'être des créatures toujours changeantes. L'éternité est un attribut du Créateur; elle n'est pas distincte de lui-même, elle est immuable comme lui. Toute l'éternité est donc essentiellement indivisible. On ne peut la considérer dans sa totalité que comme un seul instant. Pour en donner une idée imparfaite, on la compare au point central, autour duquel tournent les points sans nombre de la circonférence. Ainsi, tous les moments du temps correspondent au moment unique de l'éternité. De changements en changements, le temps poursuit son cours devant l'éternité qui reste toujours fixe : ce qu'un de nos poëtes a exprimé ainsi :

> Le temps, cette image mobile
> De l'immobile éternité.
> (J.-B. Rousseau, *Ode au prince Eugène.*)

Si l'éternité consiste dans une succession de moments et de siècles, il faut dire que le nombre de ces moments et de ces siècles écoulés jusqu'à présent est infini. Mais comment peut-il l'être, puisqu'il s'accroît sans cesse ? Un infini qui reçoit de l'accroissement est une évidente contradiction.

On objecte que cette notion de l'éternité est inintelligible et contraire à toutes les idées ordinaires. Mais une éternité successive se comprend-elle plus aisément ? Ne nous y trompons point : c'est l'éternité elle-même qui est incompréhensible; quel que soit son mode, nous ne la comprenons pas : mais nous la concevons, nous en avons l'idée. Et si on ne pouvait avoir aucune idée de l'éternité non successive, comment serait-elle venue, même à des philosophes païens? quant à la contrariété de ce système avec les notions communes, elle n'est pas étonnante. Si on veut appliquer à l'Etre nécessaire les notions que l'on a des êtres contingents, on se trouvera continuellement en défaut. Vivant dans le temps, entraînés par le temps, voyant dans tout ce qui nous entoure, et éprouvant sans cesse en nous-mêmes les vicissitudes du temps, il n'est pas étonnant que nos idées habituelles se rapportent au temps. Il faut élever sa pensée au delà de l'ordre des choses dans lequel nous sommes, et dont nous faisons partie, pour la transporter dans l'éternité. Observons qu'il s'agit ici non-seulement d'un attribut divin, mais du mode de cet attribut. Nous pouvons nous élever à une idée quelconque des perfections divines : mais une des causes par lesquelles cette connaissance sera toujours imparfaite est que, par notre raison, nous ne pourrons jamais connaître la manière dont cette perfection est dans Dieu. Par exemple, je ne puis douter qu'il ne possède la science ; mais comment sait-il ? je l'ignore. Il en est de même de son éternité. — *Dissertation sur l'existence de Dieu*, par le card. de la Luzerne.

GOUSSET.

jusqu'au point où il est placé; son présent, c'est la partie qu'il a devant lui; son avenir, c'est le reste du cours d'eau jusqu'à l'embouchure. Si l'observateur est à une faible distance, il ne voit du fleuve qu'une petite partie; mais supposez-lui un œil dont la puissance n'a pas de limite dans l'espace; et élevez-le lui-même indéfiniment comme en un ballon jusqu'aux astres et par delà les astres, le fleuve ne sera plus pour lui qu'une ligne qu'il voit tout entière et qui lui deviendra présente dans toutes ses parties. Dieu est l'observateur si haut placé au-dessus du fleuve qui est le temps, qu'il le voit à la fois à sa source, en son milieu et à son embouchure, à sa source qui est lui-même, en son milieu qui passe sans cesse, et à son embouchure qui est encore lui-même,

Supposez une aiguille qui tourne sur un cadran immense; le mouvement de l'aiguille aura son passé, son présent, et son avenir; mais le cadran lui-même, immobile, n'aura point ces trois parties; il les embrassera comme l'*éternité* embrasse le temps. Il en sera de même de tout mouvement par rapport au vase dans lequel il se réalise; le vase en embrasse toutes les parties, les a présentes pour lui. Si donc les corps entre eux ne sont que des contenus par rapport à d'autres qui sont leurs contenants et sont embrassés par ceux-ci dans leurs mouvements, c'est qu'il y a un contenant universel qui embrasse tout et dans lequel se remue le temps comme dans son vase fixe.

Le temps n'est que par l'esprit qui le suppose en le rapportant à des points de comparaison, et il en est de même du lieu, de la distance, dont l'intuition, comme le démontre Berkeley dans sa théorie de la vision, n'est point un acte primitif, mais bien une opération dérivée. Il nous est arrivé d'avoir une distraction telle qu'en sortant de ce sommeil, ou plutôt de cette *extravagance* de l'âme, il nous semblait que la distraction avait duré des siècles; elle n'avait pas duré plus d'une seconde. Un sommeil de cent ans pourrait aussi, par contre, paraître n'avoir duré qu'un instant. Quelle différence y a-t-il, en effet, pour l'esprit qui dort, entre dormir cent ans et dormir une minute? le temps s'annule pour l'être à proportion qu'il se rapproche du néant, qu'il tombe dans un état qui ressemble au néant. Supposez un instant de néant, le passé, le présent et l'avenir ne sont-ils pas confondus? plus de différence entre ces parties du temps; les trois deviennent présentes dans le point ténébreux. C'est dans l'absolu négatif qu'elles se sont perdues, qu'elles ont annihilé leurs différences.

Or, cet absolu négatif ne doit-il pas avoir pour terme opposé l'absolu positif, l'être absolu, et dans cet être absolu, comme dans le néant qui est son antipode, le passé, le présent et l'avenir ne doivent-ils pas être confondus de même, non plus par destruction, mais par réduction des trois au présent immobile?

Le passé résume bien, dans son entité ineffaçable, ce qui fut le présent et l'avenir; pourquoi l'*éternité* ne résumerait-elle pas ce qui se fera et ce qui se fera librement? Elle est l'histoire des choses futures comme des choses passées; elle ne les détermine pas, elle les reflète dans son point fixe comme un miroir auquel rien n'échappe et ne peut échapper.

Il y a le *devoir être* des choses comme il y a leur *avoir été*, et ce *devoir être* est un *devoir être libre* pour les futurs libres, comme il est un *devoir être nécessaire* pour les futurs nécessaires; or, ce *devoir être* n'est-il pas un présent fixe pour l'*en-soi* des choses, pour leur absolu? Pourrait-il même jamais devenir, s'il n'avait son archétype éternel? Ce serait, dans ce cas, qu'il sortirait du néant, d'où rien ne peut sortir; oui, il a son *éternité* et cette *éternité* ne peut être qu'une présence éternelle.

Notre esprit s'y perd sans doute; ne doit-il pas s'y perdre? et ne s'y perdra-t-il pas toujours, par cela même qu'il ne sera jamais l'éternel absolu?

Nous avons pu mettre, dans nos conjugaisons, les formes du passé, du présent et de l'avenir; nous avons pu avoir l'idée générale du futur, sans

pouvoir le déterminer; et Dieu n'en aurait pas la vision précise dans son point fixe embrassant toutes choses ! Ce point éternel est l'*en-soi* lui-même de ce qui sera comme de ce qui fut ; ce que nous avons en gros seulement, il l'a en gros et en détail, voilà, au fond, toute la différence entre nous et Dieu ; il voit tout en embrassant tout ; le temps se remue dans sa vision et y décrit son avenir, comme dans un vase antécédent à tout ce qui se fera, dans lequel il est vrai de dire, selon la remarque profonde de Platon, que ce qui se *fera* par rapport à notre vue bornée, se *fait* présentement par rapport à sa vue éternelle.

Le Noir.

ETERNITÉ (l') DU MONDE réfutée par la philosophie et par la science. (*Théol. mixt. philos. ontol. et scien. cosmolog.*) — V. avenir du monde terrestre.

ETEX (Antoine). (*Théol. hist. biog. et œuv. d'art.*) — Ce sculpteur, peintre, graveur et architecte français, est né à Paris en 1808. Avant de partir pour l'Italie, où il devait passer deux ans moyennant une pension de 1500 fr. qu'il avait gagnée au concours, il se battit pendant les journées de juillet de 1830. Il voyagea ensuite en Algérie, en Corse, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre.

Parmi ses œuvres de sculpture citons : Le *Groupe de Caïn*, qui lui valut de recevoir de M. Thiers la commande des deux bas reliefs de 1814 et de 1815 de l'arc de l'*Etoile*; le *Tombeau de Géricault*, 1841 ; le *Tombeau de Mᵉ Raspail*; le *Tombeau de Dornès*; plusieurs statues, comme *Charlemagne*, *Blanche de Castille*, etc; beaucoup de bustes tels que M. *Thiers*, *Odillon Barrot*, *Lablache*, *Dupont de l'Eure*, *Chateaubriand*, *Pierre Leroux*, *Proudhon*, *Louis Blanc*, *Cavaignac*, etc.

Parmi ses œuvres de peinture : *Joseph expliquant les songes à ses frères*; *Diophante*; *Sapho*; le *Christ prêchant*; *Roméo et Juliette*; *Faust et Marguerite* ; *Dante et Béatrix* ; les *grands hommes des Etats-Unis*.

Parmi ses œuvres d'architecture, on cite des études, des projets de monuments et de tombeaux, tels que ceux du *Tombeau de Napoléon*; du *Monument de la liberté*; *de l'égalité et de la Fraternité*; du *Monument en faveur de l'archevêque de Paris*; de Mᵉ *Raspail*; d'*Armand Marrast*; etc.

Parmi ses aquarelles et gravures, on cite la *Grèce tragique*, série de compositions; *Cours élémentaire de dessin appliqué à la peinture*.

Cet artiste a aussi manié la plume ; on a de lui : *Essai sur le beau*, 1851 ; *cours élémentaire de dessin*, 1859 ; *J. Pradier*, *Ary Scheffer*, etc., études, 1859.

Étex est ingénieux pour trouver des idées originales; par exemple, on le charge de faire un tombeau à Dornès tué sur les barricades en juin 1848; il prend un énorme granit qui représente un pavé, et sculpte dessus la tête de Dornès, au cimetière Mont-Parnasse.

Le Noir.

ETHER (l'). (*Théol. mixt. philos. ontol. scien. phys*). Nous entendons ici par l'*éther* ce fluide, universel relativement à notre univers physique, que Descartes avait conçu dans son génie comme le père de la lumière et de la chaleur, comme faisant que tout est plein, et qu'il concevrait encore mieux aujourd'hui comme le père de toutes les forces y compris l'électricité et le magnétisme, y compris même cette attraction newtonienne qui résume et explique à la fois les lois de Kepler et le système du monde de Copernic. Il montrerait, s'il vivait encore, que ses tourbillons n'étaient qu'une conception théorique et *a priori* de la formation de la grande machine sous l'influence de cet *éther* conçu en tant qu'ayant reçu de Dieu, premier moteur sans lequel rien ne se conçoit, l'impulsion primitive de laquelle devait résulter le monde.

Mais laissons ces considérations et prenons la science moderne, nous arrêtant où elle s'arrête. Elle considère l'*éther* comme une chose dont l'existence est avérée, indéniable, ne serait-ce qu'à cause de la plus belle de ses manifestations, la lu-

mière avec les couleurs, laquelle, n'étant qu'un mouvement ondulatoire, ne peut se passer d'une substance ondulée.

Cependant, nul de nos observateurs n'a jamais vu l'*éther* lui-même, nul ne l'a perçu par aucun des sens; on a vu le rayon lumineux et les nuances de l'iris, on a entendu la détonation électrique, on a senti l'odeur que dégage l'électricité dans l'ozone, on a reçu la commotion nerveuse qu'elle produit par ses décharges et par ses courants, on a goûté la saveur des choses qu'elle modifie; mais tout cela n'est pas l'*éther;* ce n'en sont que les effets. Il existe, on y croit, on ne peut, si l'on est tant soit peu savant, ne pas y croire; et pourtant il est impossible de le constater directement.

Par quelle mystérieuse raison le positiviste, qui ne nie pas toute la science, refuse-t-il d'admettre Dieu, c'est-à-dire la cause première, nécessairement intelligente, puisqu'il y a de l'intelligence dans ses effets, à commencer par celle du positiviste lui-même auquel je m'adresse? Il ne l'a pas vu, Dieu n'a jamais impressionné ses sens, dira-t-il; mais l'*éther* les a-t-il plus impressionnés? L'*éther* est démontré, dira-t-il encore, par des phénomènes qui ne peuvent se passer de lui comme cause; mais est-ce que Dieu n'est pas démontré bien mieux encore comme cause universelle de tous les phénomènes? C'est de la métaphysique, dira-t-il peut-être encore, tandis que pour l'*éther* ce n'est que de la physique; oh! n'allons pas si vite; les phénomènes de lumière, de chaleur, d'électricité, de magnétisme considérés dans les corps où on les observe sont, en effet, de la physique; mais la déduction que vous en tirez à leur cause, à l'*éther*, n'est plus de la physique; c'est de la métaphysique aussi; c'est ce qui ne se touche plus, ne se voit plus, ne s'entend plus; c'est ce qui échappe, par toutes ses faces, à la portée des sens; c'est une déduction pure, un raisonnement de la pensée, un coup d'œil de l'âme, un jet de l'esprit par delà le réel, objet de l'observation. La métaphysique est-elle autre chose?

Dites-moi donc, ô positiviste, pourquoi, fidèle à la logique dans un cas, vous admettez l'*éther*, et pourquoi, infidèle à la même logique dans l'autre cas, vous n'admettez pas Dieu.

Le Noir.

ÉTHÉRISATION (*Théol. mixt. scien. physiol.*). — On nomme *éthérisme* l'état d'ivresse qui est produit par l'inhalation de la vapeur d'éther sulfurique, *chloroformisme* le même état produit par la vapeur du chloroforme, autre espèce d'éther, et, en général, *anesthésisme* l'état qui résulte de l'absorption, par les voies respiratoires, de toute substance anesthésique. L'amylène est une des dernières que l'on ait trouvées.

Le célèbre chimiste anglais Davy signala, le premier, en 1799, cet état comme résultant de l'aspiration du protoxyde d'azote et indiqua l'utilité que pourrait retirer la chirurgie de l'insensibilité momentanée qu'il observa dans les individus qui respiraient ce gaz. Mais les étudiants mirent seuls à profit sa découverte en s'amusant dans les laboratoires à se donner les douceurs de l'ivresse produite par la vapeur de l'éther sulfurique. Quelques médecins s'en servirent aussi, pourtant, comme agent sédatif. En 1841, Horace Wels, dentiste des Etats-Unis, essaya d'appliquer l'idée de Davy à l'extraction des dents, réussit dans son particulier avec le protoxyde d'azote, puis échoua en public à Boston, et, découragé, renonça à son art. En 1846, sur les conseils du Dr Jackson, un autre dentiste, William Morton, essaya de la vapeur d'éther et obtint un succès complet; à son imitation, le Dr Warren employa le même procédé dans son amphithéâtre de Boston, pour une opération douloureuse, et réussit au delà de toute espérance; Liston, dans la même année, amputait avec succès, à Londres, une cuisse à un individu qu'il avait éthérisé; et Jobert de Lamballe, quelques jours après, à Paris, obtenait par le même procédé des succès éclatants. Dès lors on éthérisa partout. Puis vint, en 1847, grâce aux révélations du Dr Simpson, à Londres, la substitution du chloroforme à l'éther. Ce fut avec cette autre espèce d'éther que se produisirent quelques rares accidents d'individus endormis qui ne se réveillèrent pas.

Quand on éthérise ou chloroformise quelqu'un, voici ce qu'on fait à présent et ce qui se passe. On met sous les narines du patient un cornet de papier renfermant un petit tampon de coton, de linge ou d'éponge, sur lequel on a versé 14 à 30 grammes d'éther ou 2 à 8 grammes de chloroforme; l'effet se produit bientôt : d'abord paralysie du cerveau, puis du cervelet, puis de la moelle épinière, puis de la moelle allongée; si ce dernier centre nerveux perd son action, le cœur cesse de battre et l'on est mort; mais le chirurgien, qui va progressivement, n'attend point cette extrémité. Si l'on retire le cornet, le sujet se réveille en quelques minutes; et si on le replace, l'effet se reproduit et l'on peut le faire durer de la sorte une demi-heure, s'il le faut. Que fait l'âme? Elle ne dort pas tout à fait; elle est ordinairement comme transportée dans un autre monde, dans une sorte de paradis; elle est en extase et elle se souviendra ensuite, très-souvent, du bien-être extraordinaire qu'elle aura ressenti. Le fumeur d'opium et le chiqueur de haschich éprouvent des effets à peu près semblables, mais qui ne sont point accompagnés d'insensibilité et qui n'approchent pas si près de la mort.

L'opérateur ne saurait apporter trop de prudence et d'attention; mais la méthode est aujourd'hui si bien connue que les accidents sont devenus presque inouïs, même celui de la syncope, qui est à craindre pendant les heures suivantes.

Les éthers sont des essences extraites des alcools. Pour produire l'éther sulfurique, on chauffe à la vapeur, dans une chaudière, un mélange d'alcool et d'huile de vitriol; l'éther est recueilli plus haut après s'être distillé dans un serpentin. L'ivrogne, lorsqu'il se grise, fait de son corps un alambic dont son estomac est la cornue et tous ses vaisseaux le serpentin par lequel la vapeur éthérée va paralyser son cerveau.

Terminons par un cas de conscience. Est-il permis de se mettre dans l'état d'ivresse que procurent les anesthésiques? Le bon sens nous paraît dire que cela n'est point défendu quand on le fait sans aucun mauvais motif, comme serait celui de satisfaire sa gourmandise ou toute autre passion désordonnée, et pour une cause raisonnable, comme celle de se guérir d'un mal, de supporter une opération pénible, de faire une expérience utile à la science médicale, etc.; et la même réponse nous paraît applicable à tous les narcotiques et à toutes les substances qui produisent des effets de même espèce. (V. ANESTHÉSIE.) LE NOIR.

ÉTHICOPROSCOPTES, nom par lequel saint Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, a désigné des sectaires qui enseignaient des erreurs en matière de morale, qui blâmaient des actions bonnes et louables, en pratiquaient et en conseillaient de mauvaises. Ce nom convient moins à une secte particulière qu'à tous ceux qui altèrent la morale chrétienne, soit par le relâchement, soit par le rigorisme. BERGIER.

ÉTHIOPIENS ou ABYSSINS. La religion de ces peuples, placés dans l'intérieur de l'Afrique, mérite beaucoup d'attention; c'est un Christianisme mêlé de quelques erreurs, mais qui est fort ancien. Comme ces chrétiens sont séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans, il est bon de savoir en quel état la religion s'est conservée parmi eux; ç'a été un sujet de dispute entre les protestants et les théologiens catholiques. Le père Le Brun en a rendu compte dans une dissertation particulière, *Explic. des cérém.*, tom. 4, p. 519; nous nous bornerons à en donner un extrait abrégé.

Il est dit dans les *Actes des Apôtres*, c. 8, ℣ 27, qu'un eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, fut baptisé par saint Philippe; on présume que cet homme, qui était fort puissant auprès de sa souveraine, fit connaître Jésus-Christ à ses compatriotes. Mais comme plusieurs régions de l'Asie et de l'Afrique ont porté le nom d'*Ethiopie*, on ne peut pas savoir précisément dans laquelle de ces contrées ces premières semences de Christianisme furent répandues.

Il passe pour certain que les habitants de la Nubie, qui est la partie de l'Ethiopie la plus voisine de l'E-

gypte, furent convertis à la foi par saint Matthieu; que le Christianisme s'est conservé par eux jusque vers l'an 1500; que depuis ce temps-là ils sont devenus mahométans, faute de pasteurs pour les instruire.

Pour les peuples de la haute Ethiopie, que l'on nommait *Axumites*, et que l'on appelle actuellement *Abyssins*, on sait qu'ils furent convertis au Christianisme par saint Frumentius, qui leur fut donné pour évêque par saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, vers l'an 319, et que l'arianisme ne fit aucun progrès chez eux. Toujours soumis au patriarcat d'Alexandrie, ils ont conservé la foi pure jusqu'au sixième siècle, temps auquel ils furent entraînés dans le schisme de Dioscore et dans les erreurs d'Eutychès, ou des jacobites. Ils y ont persévéré, parce qu'ils n'ont point eu d'autres évêques que celui qui leur a toujonrs été envoyé par les patriarches cophtes d'Alexandrie, successeurs de Dioscore.

Au commencement du seizième siècle, les Portugais ayant pénétré dans l'Ethiopie, travaillèrent a réunir les chrétiens de cette partie de l'Afrique à l'Eglise romaine. On y envoya plusieurs missionnaires, qui eurent d'abord assez de succès ; ils en auraient peut-être eu davantage, s'ils avaient eu moins d'empressement d'introduire dans ce pays-là les rites, la liturgie, la discipline, les usages de l'Eglise romaine ; tout ce qui n'y était pas conforme parut hérétique à ces missionnaires, qui n'étaient pas assez instruits des anciens rites des Eglises orientales. Les *Ethiopiens*, attachés à ce qu'ils avaient pratiqué de tout temps, se révoltèrent contre un changement aussi entier et aussi absolu que celui qu'on exigeait d'eux ; ils chassèrent et maltraitèrent les missionnaires, et depuis ce temps-là on a tenté vainement de pénétrer chez eux. Si l'on s'était borné d'abord à leur faire abjurer l'eutychianisme, on aurait pu, dans la suite, leur faire quitter peu à peu ceux de leurs usages qui pouvaient être une occasion d'erreur.

Ce mauvais succès des missions d'Ethiopie a été un sujet de triomphe pour les protestants. La Croze semble n'avoir écrit son *Histoire du Christianisme d'Ethiopie*, que pour faire remarquer les fautes vraies ou prétendues de l'évêque portugais Mendès, devenu patriarche ou seul évêque de ce pays-là. Mosheim en a parlé sur le même ton, *Hist. ecclésiastiq.* 17e siècle, sect. 2, 2e part., c. 1, § 17. Le principal objet de Ludolf, dans son *Histoire d'Ethiopie*, a été de persuader que la croyance de ce peuple est la même que celle des protestants ; que s'il s'était fait catholique, sa religion serait devenue beaucoup plus mauvaise qu'elle n'est.

Mais ces deux écrivains ne se sont pas piqués d'une bonne foi fort scrupuleuse dans leur narration. Par la liturgie des *Ethiopiens*, par leurs professions de foi, par leurs livres ecclésiastiques, il est prouvé que sur tous les points controversés entre les protestants et nous, les chrétiens d'Ethiopie ou d'Abyssinie sont dans les mêmes sentiments que l'Eglise romaine. C'est un fait que les protestants ne peuvent plus contester avec décence, parce que, dans le quatrième et le cinquième tomes de la *Perpétuité de la foi*, l'abbé Renaudot en a donné des preuves irrécusables. Aussi Mosheim, plus circonspect que Ludolf et La Croze, s'est borné à copier ce qu'ils ont dit des missions ; mais il a eu la prudence de ne rien dire de la croyance ni des pratiques religieuses suivies par les *Abyssins*.

Ces peuples ont la Bible traduite dans leur langue. *Voy.* Bibles Ethiopiennes. Ils admettent comme canoniques tous les livres que nous recevons pour tels, sans exception ; mais il n'est pas vrai qu'ils regardent l'Ecriture sainte comme la seule règle de foi et de conduite. Ils ont beaucoup de respect pour les décisions des anciens conciles, pour les écrits des Pères, surtout de saint Cyrille d'Alexandrie, puisqu'ils n'ont rejeté le concile de Chalcédoine que parce qe'ils se sont persuadés faussement que saint Cyrille y a été condamné. Ils sont soumis aux anciens canons, que l'on nomme *canons arabiques du concile de Nicée* : c'est par attachement, non à la lettre de l'Ecriture

sainte, mais à leurs anciennes traditions, qu'ils sont obstinés dans le schisme.

Ils ne sont dans aucune erreur sur le mystère de la sainte Trinité; ils croient fermement la divinité de Jésus-Christ; ils disent également anathème à Nestorius et à Eutychès, parce que, selon leurs idées, Eutychès a confondu les deux natures de Jésus-Christ; ils conviennent qu'il y a en lui la nature divine et la nature humaine, *sans confusion*; et, par une contradiction grossière, ils soutiennent que ces deux natures sont devenues une seule et même nature par leur union. C'est l'erreur générale des jacobites ou monophysites.

On voit chez eux sept sacrements comme dans l'Eglise romaine: mais on leur reproche de renouveler leur baptême tous les ans le jour de l'Epiphanie : quelques-uns d'entre eux, cependant, ont prétendu qu'ils ne regardaient pas ce baptême annuel comme un sacrement, mais comme une cérémonie destinée à honorer le baptême de Notre-Seigneur.

Leurs prêtres, comme ceux des autres communions orientales, donnent la confirmation; mais ils croient que l'évêque seul a le pouvoir de conférer les ordres. Quelques-uns de leurs patriarches ou métropolitains ont retranché la confession; il est néanmoins certain qu'ils l'ont pratiquée autrefois, et qu'ils suivaient sur ce point l'usage de l'Eglise d'Alexandrie.

Dans leur liturgie, qui est la même que celle des cophtes d'Egypte, ils professent clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et la transsubstantiation, et ils adorent l'hostie consacrée avant la communion; ils ont le plus grand respect pour l'autel et pour le sanctuaire de leurs églises, et ils regardent l'eucharistie comme un sacrifice. L'abbé Renaudot et le père Lebrun reprochent avec raison à Ludolf d'avoir traduit les morceaux qu'il a cités de cette *liturgie*, avec beaucoup d'infidélité.

On y voit l'invocation des saints, surtout de la sainte Vierge, qu'ils honorent d'un culte particulier, la confiance en leur intercession, le *memento* des morts, ou la prière pour eux. Les *Ethiopiens* ont des images et des tableaux de dévotion; ils pratiquent toutes les cérémonies rejetées par les protestants: les bénédictions, les encensements, le culte de la croix, l'usage des cierges et des lampes dans leurs églises. Ils ont conservé les jeûnes, les abstinences, les vœux monastiques; ils ont des religieux et des religieuses en très-grand nombre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Ludolf et ses copistes, qui reprochent à l'Eglise romaine toutes ces pratiques comme des superstitions et des abus, les excusent ou les approuvent chez les *Ethiopiens*, à cause de leur haine contre le catholicisme.

Ces peuples pratiquent aussi la circoncision: lorsqu'on leur en a demandé la raison, il ont dit qu'ils ne la regardaient pas comme une observance religieuse, mais comme une tradition de leurs pères. Peut-être a-t-elle été introduite en *Ethiopie* par des raisons de santé ou de propreté, comme autrefois chez les Egyptiens.

Le divorce et la polygamie s'y sont établis, et c'est un désordre; mais il est difficile que, sous un climat aussi brûlant, les mœurs soient aussi pures que dans les régions tempérées: cependant le Christianisme avait opéré autrefois ce prodige. Les *Ethiopiens* ont encore des prêtres et des diacres mariés, mais n'ont jamais permis que les uns ni les autres se mariassent après leur ordination. Leur évêque ou patriarche est ordinairement un moine, tiré de l'un des monastères cophtes d'Egypte; ils le nomment *Abbuna*, notre père, et ils ont pour lui le plus grand respect.

Il est bon de savoir encore que la langue Ethiopienne, dans laquelle les *Abyssins* célèbrent leur *liturgie*, n'est plus la langue vulgaire de ce pays-là; elle ressemble beaucoup à l'hébreu, et encore plus à l'arabe.

Quoique le Christianisme des *Abyssins* ou *Ethiopiens* ne soit pas pur, il est cependant évident que les dogmes catholiques qu'ils ont conservés, étaient la doctrine universelle des Eglises chrétiennes, lorsqu'ils s'en sont séparés au sixième siècle. C'est

donc très-mal à propos que les protestants ont reproché tous ces dogmes à l'Eglise romaine, comme des nouveautés qu'elle avait introduites dans les bas siècles, et qu'ils se sont servis de ce faux prétexte pour se séparer d'elle. Toutes les recherches qu'ils ont faites chez différentes sectes de chrétiens schismatiques et hérétiques, n'ont tourné qu'à leur confusion, et à mettre dans un plus grand jour la témérité des prétendus réformateurs du seizième siècle.

Suivant les relations des voyageurs, les *Abyssins* sont d'un bon naturel; leur inclination les porte à la piété et à la vertu; l'on trouve parmi eux beaucoup moins de vices que dans plusieurs contrées de l'Europe. Dans leurs conversations, ils respectent la décence et la pureté des mœurs. Rien n'est plus opposé à leur naturel que la cruauté; leurs querelles les plus animées, même dans l'ivresse, se terminent à quelques coups de poing ou de bâton; leurs contestations finissent par le jugement d'un arbitre. Ils sont dociles et capables d'apprendre; si les sciences ne sont pas plus cultivées parmi eux, c'est plutôt faute de moyens que de capacité naturelle. Ils sont tellement enfermés de tous côtes, qu'ils ne peuvent sortir de leur pays sans courir de grands dangers, ni y recevoir des étrangers par la même raison. Les femmes n'y sont point renfermées comme dans les autres pays chauds, et on ne dit point qu'ils aient des esclaves. *Hist. universelle*, *in*-4°, tom. 24, l. 20, c. 5, pag. 400; *Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique*, tom. 3. pag. 309 et 345. Voilà une preuve démonstrative des salutaires effets que produit le Christianisme partout où il est établi, et il en résulte qu'aucun climat ne peut lui opposer des obstacles insurmontables. « C'est la religion chrétienne, » dit Montesquieu, qui, malgré la » grandeur de l'empire et le vice du » climat, a empêché le despotisme » de s'établir en Ethiopie, et a porté » au milieu de l'Afrique les mœurs » de l'Europe et ses lois. Le prince » héritier d'Ethiopie jouit d'une prin» cipauté, et donne aux autres sujets » l'exemple de l'amour et de l'obéis» sance. Tout près de là on voit le » mahométisme faire enfermer les » enfants du roi de Sennar; à sa mort, » le conseil les envoie égorger en fa» veur de celui qui monte sur le trône. » *Esprit des Lois*, l. 24, c. 3.

C'est donc un malheur, quoi qu'en disent les protestants, que les *Abyssins* soient engagés dans le schisme et dans l'hérésie; la religion catholique, rétablie chez eux, y aurait introduit la culture des lettres et des sciences, et aurait rendu l'Ethiopie plus accessible aux étrangers.

BERGIER.

ETHNOPHRONES, hérétiques du septième siècle, qui voulaient concilier la profession du Christianisme avec les superstitions du paganisme, telles que l'astrologie judiciaire, les sorts, les augures, les différentes espèces de divination. Ils pratiquaient les expiations des gentils, célébraient leurs fêtes, observaient comme eux les jours heureux ou malheureux, etc. De là leur vint le nom d'*ethnophrones*, composé d'ἔθνος, *gentil*, *païen*, et de φρονέω, *je pense*, *je suis d'avis*, parce qu'ils conservaient les sentiments des païens sous un masque de Christianisme. *Saint Jean Damasc.*, *hœr.*, n. 94.

Cet entêtement prouve qu'il n'a pas été facile de déraciner chez les nations entières les erreurs et les absurdités dont le polythéisme avait infecté les hommes; que si le Christianisme venait à s'éteindre, cette maladie ne tarderait pas de renaître.

BERGIER.

ÉTIENNE. (*Théol. hist. pap.*) — Dix papes ont porté le nom d'*Etienne*.

ÉTIENNE I (saint), romain, fils de Jules, monta sur le trône pontifical en 253 après le martyre du pape Lucius. Ce fut sous son pontificat que s'éleva la question de la rebaptisation des hérétiques, et de la validité de leur baptême. « La plupart des Églises d'Asie, dit M. Duc, et les évêques d'Afrique décidèrent que ceux qui avaient été baptisés par des hérétiques devaient être baptisés de nouveau en

rentrant dans l'Église catholique. On tint des synodes provinciaux, où l'on discuta cette question : d'abord à Carthage (vers 200), sous la présidence de l'évêque de cette ville, Agrippinus; plus tard (235), à Iconium et à Synnada, en Asie Mineure. Ici on se prononça contre la validité du baptême des hérétiques, contrairement à l'avis de l'Église d'Occident, qui, et celle de Rome surtout, se contentait d'imposer les mains aux hérétiques rentrant dans l'Église catholique, en signe de réconciliation et de pénitence, mais ne renouvelait pas le baptême. Saint Cyprien confirma aussi la pratique de l'Orient dans deux synodes (255 et 256) ; mais ce ne fut que lorsque cet évêque eut soumis les conclusions des synodes d'Afrique à *Étienne* Ier, évêque de Rome, que la double pratique des deux Églises, qui n'avait pas été attaquée jusqu'alors, menaça de devenir l'objet d'une discussion fâcheuse et de conséquences plus fâcheuses encore. Le Pape déclara simplement qu'il fallait ne pas introduire de nouveauté et s'en tenir à la tradition ; que le baptême conféré par les hérétiques devait être reconnu comme *valide*, pourvu que l'on eût observé la *forme de l'Église catholique*, et qu'on eût conféré le sacrement *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Cyprien fut fort mécontent de cette déclaration; il ne pouvait renoncer à l'opinion que l'eau employée par les hérétiques était une eau profanée, par conséquent sans vertu pour laver l'âme de ses péchés. Dans la chaleur de la discussion il se laissa entraîner contre *Etienne* à des expressions qui semblaient nier la soumission due au Saint-Siége et la primauté du Pape, qu'il avait publiquement professées jusqu'alors. *Etienne* toutefois atteignit son but. Quant à Cyprien et à son plus intime ami, qui s'exprimait encore plus vivement que lui, Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, ils doivent, dans cette discussion, être jugés d'après leur point de vue, et, par cela même, avec indulgence......

« La fin du règne d'*Etienne* fut attristée par l'affreux spectacle de la persécution de l'empereur Valérien, dont le Pape devint lui-même victime. *Etienne*, infatigable durant cette terrible épreuve, continua à adresser au peuple des paroles de consolation, à lui expliquer la sainte Écriture, à l'encourager à persévérer jusqu'au martyre. Il ordonnait tout ce qu'exigeait la direction de l'Église dans les circonstances où elle se trouvait, célébrait dans les cryptes les saints mystères, réunissait son clergé autour de lui et lui inspirait son enthousiasme ; il enseignait les païens et en baptisait un grand nombre. Valérien, irrité de cette conduite courageuse, fit conduire le saint au temple de Mars avec ordre d'y sacrifier aux dieux sous peine de mort. A peine *Etienne* entrait dans le temple que la foudre y pénétra et renversa les idoles avec un épouvantable fracas. Le Pape put sortir du temple, se rendit au cimetière de Sainte-Lucille , où il exhorta encore une fois les siens à persévérer jusqu'à la mort et offrit le saint sacrifice. Valérien, instruit de l'événement, fit de nouveau chercher le Pape par des soldats ; *Etienne*, inébranlable, acheva les saints mystères, et fut immédiatement après décapité, le 2 août 257. »

ETIENNE II, romain, cardinal prêtre, régulièrement élu en 752, fut frappé d'apoplexie trois ou quatre jours après son élection, et par conséquent, ne fut jamais consacré. Il n'en doit pas moins être compté dans la série des PAPES.

ÉTIENNE III (dit II) fut élu immédiatement et unanimement après *Etienne* II (752). Astolf, roi des Lombards, s'était emparé de l'exarchat de Ravenne et menaçait même la ville de Rome d'une invasion. *Etienne* s'adressa aux Franks pour obtenir du secours, n'en pouvant espérer du côté du faible et indolent empereur Constantin Copronyme, complétement subjugué par le fanatisme des iconoclastes. Pepin, le puissant et formidable maître du royaume des Franks, marcha contre Astolf, traversa les Alpes, assiégea le roi des Lombards dans Pavie et en reçut enfin la promesse qu'il restituerait l'exarchat et toutes ses conquêtes.

Pepin se retira à l'entrée d'un hiver qui menaçait d'être rigoureux, mais avant de partir, il fit, en présence des grands du royaume, la promesse solennelle que, si Dieu lui accordait la victoire, il transmettrait à S. Pierre et à ses successeurs, en perpétuelle propriété, l'exarchat et les cinq villes arrachées aux États romains.

A peine Pepin avait franchi les Alpes qu'Astolf violait sa parole, envahissait le territoire et la ville de Rome, et y profanait les tombeaux des saints martyrs. *Etienne* s'adressa de nouveau à son protecteur. Pepin revint en Italie. Une députation de l'empereur Copronyme réclamait l'exarchat et les autres villes, à l'exclusion du Pape. Mais Pepin, dès qu'il eut enlevé aux Lombards l'exarchat et vingt-deux villes, en fit don au Pape, et cette donation fut la base de la souveraineté temporelle du Saint-Siége; « car, quant à la donation de Constantin, dit M. Dux, il est certain qu'elle n'a jamais existé. »

Le pape *Etienne* mourut en 757, après un règne de cinq ans. Il laissa cinq lettres et plusieurs constitutions canoniques.

ETIENNE IV (dit III), Romain de naissance, mais Sicilien d'origine, moine bénédictin du couvent de Saint-Chrysogone, créé cardinal du titre de Ste-Cécile par le pape Zacharie, fut élu Pape en 768, sous le règne des empereurs Constantin Copronyme et Léon. Un de ses premiers actes fut le jugement de l'antipape Constantin, qui, appartenant à une famille princière, et étant encore laïque, était parvenu, par toutes sortes de violences et d'intrigues, avant même la mort du pape Paul Ier, à se faire élire, et avait joué pendant treize mois le rôle de souverain Pontife. Une assemblée d'évêques de France et d'Italie, devant laquelle il assigna Constantin, condamna unanimement l'intrus, et décida qu'à l'avenir aucun laïque, sous peine d'excommunication, ne pourrait prétendre au pontificat.

« L'antipape eut une triste fin, dit M. Dux, on lui creva les yeux, ainsi qu'à plusieurs de ses partisans, barbarie malheureusement trop fréquente dans ces temps d'anarchie et de fanatisme, et le plus souvent et le plus cruellement exercée par les iconoclastes grecs à l'égard des Catholiques persévérants et surtout des moines. *Etienne* ne manqua pas d'envoyer les conclusions du concile contre les iconoclastes, à l'empereur Constantin Copronyme, pour le faire revenir de ses erreurs. Mais Constantin, pour toute réponse, fit réunir sur une place d'Éphèse des moines et des religieuses et leur ordonna de se prendre immédiatement pour époux les uns les autres. Ceux qui résistèrent, et ce fut le plus grand nombre, eurent les yeux crevés et furent bannis.

Etienne eut encore de durs démêlés avec Didier, roi des Lombards, qui suscita par ses intrigues et ses fourberies de nombreux troubles dans l'Eglise. Il mourut en 772, après un règne de trois ans et demi.

ÉTIENNE V (dit IV), Romain de naissance, créé cardinal-diacre par Léon III, fut élu Pape le 24 juin 816, et mourut dès l'année suivante. Après son élévation il se rendit en France et sacra solennellement Louis le Débonaire ; il lui posa sur la tête une couronne précieuse qu'il lui avait apportée en cadeau; il couronna de même l'impératrice Irmengarde. « Le doux et clément pontife, dit M. Dux, profita de cette circonstance pour obtenir la grâce de plusieurs prisonniers ; il demanda à Louis la faveur d'emmener avec lui les Romains que son père Charlemagne avait retenus en France, en punition des fautes qu'ils avaient commises a l'égard de l'Eglise romaine et du Pape. »

ÉTIENNE VI (dit V), Romain de naissance, parvint en 885 au siége pontifical, et mourut en 891 après six ans de règne. On vante sa douceur et sa charité envers les pauvres. Au moment où il monta sur le trône les biens de l'Eglise étaient dans la plus triste situation ; il sacrifia d'abord son patrimoine pour subvenir aux plus urgents besoins ; il se privait souvent du nécessaire pour aider

des veuves et des orphelins. Il défendit avec succès, contre le patriarche schismatique Photius, les droits de l'Église et du Saint-Siége. Photius lui-même fut déposé (886), et enfermé dans un couvent d'Arménie, où il mourut en 891.

ÉTIENNE VII (dit VI), Romain de naissance, « arriva, dit M. Dux, par les intrigues du puissant parti du margrave Adalbert au trône pontifical, après la déposition et le renvoi de l'antipape Boniface, qui, porté par une sédition populaire, avait occupé quinze jours le trône pontifical. — Ce Pape confirma le mode peu honorable dont il avait été élevé par le traitement indigne qu'il infligea au cadavre de son prédécesseur, qui avait été son ennemi personnel. Il fit exhumer, outrager, mutiler et décapiter le cadavre du pape Formose, qu'on jeta finalement dans le Tibre. Il prétendit excuser cette vengeance insensée en disant que Formose avait commis le crime inouï d'échanger son siége épiscopal de Porto contre celui de Rome. Les prêtres ordonnés par le pape Formose furent déposés, et, suivant l'opinion de quelques auteurs, ordonnés de nouveau. Le châtiment de cette barbarie sans nom ne se fit pas attendre longtemps. Les amis de Formose, outragé dans sa tombe, excitèrent le peuple contre *Etienne*, qui fut jeté dans un cachot, et, au bout de quelques mois, étranglé. Le pape Jean IX tint un concile qui condamna tout ce qui avait été fait par l'assemblée des évêques de 897 contre la mémoire et le cadavre de Formose. Les Pères de ce concile justifièrent le translation du siége de Formose à Rome, qu'avait incriminée *Etienne*, son incontestable mérite, disaient-ils, l'ayant fait appeler au Siége apostolique. »

ÉTIENNE VIII (dit VII), Romain de naissance, successeur de Léon VI, élu en 929, ne régna que deux ans un mois et quinze jours. On le représente comme un homme d'un caractère doux et d'une grande piété; l'histoire ne cite de lui aucun fait remarquable.

ÉTIENNE IX (dit VIII), Allemand de naissance et parent de l'empereur Othon, fut élu par le clergé et le peuple en 939, malgré l'opposition des cardinaux, et mourut en 942 après un règne de 3 ans et 4 mois. Un certain Albéric, voulant exercer dans Rome un pouvoir sans contrôle, parvint à soulever la populace contre le Pape, qui fut tellement maltraité et défiguré par les insurgés qu'il n'osa plus se montrer en public. Hugues Capet retenait, à cette époque, le roi légitime des Franks. L'empereur Othon insista pour obtenir la délivrance de ce prince, et le Pape, unissant ses efforts aux siens, envoya en France ses légats chargés de menacer Hugues de l'excommunication s'il ne relâchait le roi captif, qui fut en effet rendu à la liberté.

ÉTIENNE X (dit IX), Frédéric, de Lorraine, fils de Gotelon, duc de la basse Lorraine, et frère de Godefroi le Barbu, fut d'abord chanoine de Saint-Lampert, en Lorraine, puis créé par le pape Léon IX cardinal-diacre et envoyé en qualité de légat du Pape, avec le cardinal Humbert, à Constantinople, où il réfuta les erreurs des Grecs et jugea, en vertu des pouvoirs apostoliques dont il était revêtu, le patriarche Cærularius et ses partisans, qu'il avait victorieusement réfutés dans une conférence publique.

« L'empereur Constantin Monomaque, dit M. Dux, qui l'avait honorablement accueilli, le renvoya chargé de riches présents « pour S. Pierre. » Mais le cardinal Frédéric fut dépouillé en route de ses trésors, et non-seulement arriva à Rome les mains vides, mais fut encore suspecté par l'empereur Henri de s'être ligué à Constantinople contre lui. Frédéric, désolé de ces événements et de ces soupçons, se retira au mont Cassin, et en fut élu abbé sous le pontificat de Victor Ier. Se trouvant à Rome au moment de la mort de Victor, il se disposait à retourner à son couvent, lorsque les Romains le conduisirent de force dans la basilique de Saint-Pierre-aux-liens, et l'élurent Pape, le 2 août 1057, sous le nom d'*Etienne*,

avec un enthousiasme que, depuis bien des années, ils n'avaient pas montré dans des circonstances semblables.

« Frédéric conserva comme souverain Pontife le titre d'abbé du mont Cassin; il convoqua, durant son règne, plusieurs synodes chargés de prendre des mesures contre la corruption des mœurs du clergé ; il s'efforça surtout d'abolir la simonie, le concubinat des ecclésiastiques et les mariages incestueux. Tous les ecclésiastiques qui, malgré la défense de Léon IX, avaient violé la continence, obligés de se séparer de leurs concubines et de faire une grave pénitence, furent exclus pour un certain temps des fonctions sacerdotales, et pour toujours de la célébration des saints mystères. Il se servit surtout, pour réaliser ces mesures, du concours de Pierre Damien, qu'il fit venir à Rome et qu'il obligea d'accepter l'évêché d'Ostie, auquel était lié le premier titre de cardinal...

« *Etienne* ne négligea pas non plus les affaires extérieures. L'exil de Michel Cærularius lui parut une occasion favorable d'opérer l'union de l'Église d'Orient avec celle de Rome. Il désigna à cet effet des députés qu'il jugea capables de réussir, et parmi eux son ami Didier. Il avait aussi envoyé à l'impératrice Agnès, mère de Henri IV, une députation présidée par l'archidiacre de l'Église romaine, Hildebrand, pour rendre compte de la situation de l'Italie, surtout de son projet d'en chasser les Normands, ainsi que de son sérieux désir d'avoir pour successeur Gérard, évêque de Florence, désir auquel il priait l'impératrice d'accorder son assentiment. *Etienne* voulait probablement prévenir par là de funestes divisions. Ce fut dans le même but qu'il ordonna que, au cas où il mourrait avant le retour de Hildebrand, on retardât l'élection du Pape. *Etienne* s'abusa aussi de l'espoir de voir, après la mort de l'empereur Henri, son frère, le duc Godefroi de Lorraine, arriver à la couronne impériale, et chasser, grâce à son concours, les Normands de l'Italie. Comme il manquait de ressources financières pour réaliser tous ses plans il convoqua en Toscane un synode composé du clergé et du peuple. En attendant il ordonna aux moines du mont Cassin de lui livrer le riche trésor de ce couvent, qu'il devait sous peu remplacer et grossir. On lui obéit, quoique avec chagrin. Lorsqu'il vit ce précieux dépôt il ne put s'empêcher de verser des larmes et s'empressa de le renvoyer. Mais la réalisation de tous ces projets échoua devant la mort, qui, au bout de huit mois, frappa l'entreprenant Pontife. Un parti puissant ne permit pas qu'on attendît, conformément aux ordres du Pape défunt, le retour de Hildebrand. N'ayant pas à craindre alors l'intervention de l'empereur, les hommes de ce parti pénétrèrent, la nuit, à main armée, dans une église, et élurent l'évêque de Vellétri, Jean, qui se donna le nom de Benoît X (que d'autres désignent sous celui de Benoît IX). Mais cette élection fut contestée, entre autres, par Pierre Damien. Hildebrand, à son retour, réunit à Sienne les cardinaux et les Romains de distinction qui partageaient ses sentiments ; ils s'entendirent poar élire Gérard de Florence, qui se nomma Nicolas II, et qui fut reconnu par l'empereur comme légitime héritier de S. *Etienne.* »

LE NOIR.

ETOILES (*Théol. mixt. scien. astron.*) — Il n'est rien qui élève autant l'âme vers Dieu, et qui donne de la cause universelle une aussi grande idée, que l'astronomie des *étoiles*. Nous allons, dans cette visée, en donner un petit sommaire. Nous considérerons : 1° les *étoiles* par rapport aux planètes ; 2° leurs distances immenses; 3° leurs dimensions ; 4° leurs mouvements propres ; 5° leurs couleurs ; 6° les particularités connues de quelques-unes.

I. ÉTOILES ET PLANÈTES — Parmi les astres que Dieu a semés dans l'immensité et qui forment, pour nos regards, la voûte étoilée, il y en a de cinq espèces, quant aux apparences ; ce sont le soleil qui est l'*étoile* centrale de notre monde planétaire, et qui ne nous est si sensible que parce qu'il est beaucoup plus rapproché de nous que toutes les autres *étoiles*; la lune qui n'est qu'un satellite de notre pla-

nète, et le plus rapproché de la terre de tous les astres; les planètes dont notre terre fait partie; leurs satellites qui sont leurs lunes; et les *étoiles* proprement dites appelées aussi, quoique improprement, *étoiles fixes*.

Nous parlerons, dans des articles à part, du SOLEIL, de la LUNE, des PLANÈTES et de leurs SATELLITES; nous devons seulement quelques mots ici sur la différence des *étoiles* avec les planètes que l'on pourrait, à la première vue, confondre avec elles.

Ce qui distingue les *étoiles* des planètes, ce sont les déplacements de ces dernières, déplacements progressifs qui les font parcourir, en des temps que l'observation a déterminés exactement, toute la voûte céleste, tandis que les *étoiles* sont restées sensiblement aux mêmes places; ce sont encore les agrandissements des disques des planètes dans les télescopes et dans les lunettes; tandis que les *étoiles* s'y conservent à l'état de points lumineux, les planètes y deviennent de petites lunes; c'est, enfin, l'absence dans les planètes d'une scintillation, qui est très-prononcée dans les *étoiles*; mais ce dernier caractère n'est pas infaillible pour servir à les reconnaître, attendu qu'il y a des planètes qui ont aussi la scintillation, par exemple Vénus, qui est pendant 40 jours l'*étoile* du soir et pendant 40 jours l'*étoile* du matin, et surtout Mercure, qui est la planète la plus rapprochée du soleil, et qui se meut autour de lui comme Vénus, en dedans de l'orbite de notre terre, ce qui donne à ces deux astres, par rapport à nous et au soleil, des déplacements particuliers tout différents de ceux des planètes qui se meuvent en dehors de cette même orbite. Les planètes sont en nombre très-limité, mais les *étoiles* sont en nombre incalculable.

On a classé, dès les temps les plus anciens, les *étoiles* fixes par groupes qu'on a appelés constellations. Job en nomme plusieurs qui portent encore les mêmes noms aujourd'hui. C'est ainsi que la grande ourse est une constellation qui occupe un grand espace dans le ciel, et qu'Orion est la plus brillante des constellations.

On a classé aussi les *étoiles* par *grandeurs*, d'après leur éclat; il y en a 20 de première grandeur; Sirius est la plus belle; viennent ensuite Arcturus, Wéga ou la lyre, Aldébaran, ou l'œil du taureau, Antarès, etc. On a compté environ 5,000 *étoiles* visibles à l'œil nu, parmi lesquelles 3200 appartiennent à la 6e grandeur. Les autres grandeurs ne sont visibles que dans les télescopes; on est allé, avec nos instruments, dans leur perfection présente, jusqu'à une 16e grandeur. Herschel évaluait à plus de 20 millions le nombre des *étoiles* visibles dans son télescope de 20 pieds de longueur.

II DISTANCES DES ÉTOILES. — Pour arriver à calculer la distance d'un point inaccessible, la géométrie et la trigonométrie donnent des moyens, dont les résultats sont mathématiques. On prend une base que l'on peut mesurer; on tire une ligne droite de chacune des extrémités de cette base au point inaccessible mais visible à l'œil; il en résulte un triangle, dont l'angle au sommet est à ce point inaccessible; c'est cet angle au sommet qu'on nomme la *parallaxe*; on mesure les angles adjacents à la base connue, et comme les trois angles de tout triangle valent deux droits, on en déduit la valeur de l'angle au sommet ou de la parallaxe; mais cela fait, la trigonométrie vous donne le moyen de déduire la longueur des cotés qui est la distance, en vertu d'un théorème qui dit que les trois angles d'un triangle étant donnés et un de ses côtés (ici la base du triangle, qui est isocèle), on peut calculer la longueur des deux autres côtés.

La question est donc, pour calculer la distance d'un astre, d'avoir une base des extrémités de laquelle on tire des lignes visuelles qui forment angle avec cette base et vont se réunir et former sommet au point central de l'astre. Pour les astres rapprochés de nous, tels que la lune, le soleil et les planètes, point de difficulté : deux points éloignés de la terre elle-même, par exemple deux points qui sont à quinze cents lieues de distance, peuvent servir de base; cette distance suffit pour que les rayons visuels forment avec la base un angle appré-

ciable, et par conséquent un triangle dont le sommet à l'astre est susceptible d'être calculé. Mais pour les *étoiles*, elles sont toutes tellement éloignées qu'à quelque distance terrestre qu'on se porte, leur rayon visuel ne forme aucun angle avec la base, en sorte que les deux rayons allant à chacune des extrémités de cette base, sont parallèles pour nos instruments les plus délicats. La terre n'est donc rien, elle est moins qu'un point par rapport aux distances des *étoiles*; son épaisseur totale ne peut pas seulement écarter sensiblement les deux rayons venant de l'astre à elle, de manière à les forcer de former un triangle isocèle ; ces deux rayons sont parallèles ou, si l'on aime mieux, n'en font qu'un qui part de l'astre et passe par la terre en la comprenant comme si elle n'était qu'un point mathématique, et cela par suite de l'immensité de l'éloignement.

Mais l'astronomie moderne a fourni une autre base d'une longueur infiniment plus longue; cette base est le diamètre de l'orbite de la terre autour du soleil. Puisqu'elle parcourt cette orbite en une année, elle occupe à six mois d'intervalle deux points de cette orbite qui sont éloignés, l'un de l'autre, dans l'espace, de tout le diamètre de la même orbite ; ce diamètre est de plus de 70 millions de lieues; la différence est grande avec le diamètre terrestre qui n'est que de 3 mille lieues. Il suffit donc d'observer deux fois à six mois d'intervalle, et de prendre l'angle que forme le rayon visuel de l'*étoile* avec cette nouvelle base. C'est ce qu'on a fait.

Or, qu'a-t-on obtenu? Pour presque toutes les *étoiles* on n'a pas obtenu davantage que dans le premier cas; d'où il a bien fallu conclure qu'elles sont tellement éloignées qu'une base de 70, 000 000 de lieues se trouvait encore tellement petite relativement à leur éloignement, qu'elle devenait comme un point par rapport à cet éloignement. Cependant, à force de chercher parmi les *étoiles*, afin de tomber sur une qui ne fût pas trop éloignée pour présenter une parallaxe sensible, on a fini par en trouver quelques-unes; en sorte qu'aujourd'hui on a la *parallaxe annuelle* de plusieurs.

On entend par *parallaxe annuelle*, l'angle que forment, à l'*étoile*, les deux rayons à six mois de distance, et par conséquent sous lequel on verrait, de l'*étoile*, l'orbite de la terre. Le calcul dit, *a priori*, que si cet angle était seulement d'une seconde — chacun sait qu'on compte la grandeur des angles sur le cercle tracé de leur sommet comme centre, en le divisant en 360 degrés, puis chaque degré en 60 minutes, chaque minute en 60 secondes, chaque seconde en 60 tierces etc. — la distance de l'*étoile* serait 200 mille fois le demi-diamètre de l'orbite de la terre, ou 200,000 fois 35 millions de lieues. Or, on n'en a pas encore trouvé une seule dont la parallaxe atteigne tout à fait la mesure d'une seconde. Voici les résultats obtenus :

Une *étoile* de l'hémisphère austral, de première grandeur nommée *alpha* (α) de la constellation du Centaure, observée au cap de Bonne-Espérance par Henderson et par Maclear, a donné une parallaxe annuelle presque d'une seconde, (1″), quoique pas tout à fait. C'est l'*étoile* la plus voisine de nous jusqu'ici connue ; sa distance est donc d'au moins 200 mille fois 35 millions de lieues, ce qui fait 7 millions de millions de lieues. On ne peut se figurer une telle distance que par des détours. La lumière parcourt 70 mille lieues par seconde ; elle traverse l'orbite terrestre en 17 minutes et demie; or la lumière que nous envoie α du Centaure met trois ans et demi à arriver de cette *étoile* à la terre, et si cette *étoile* venait à s'éteindre, nous la verrions encore au ciel trois ans et demi après qu'elle ne brillerait plus. Voilà où conduit le calcul mathématique.

Voici un autre résultat pareillement mathématique : rapetissons, par hypothèse, l'orbite de la terre, qui est en réalité de 70 millions de lieues, jusqu'à 2 centimètres de diamètre, 1 centimètre de rayon, et représentons-la sur un tableau, avec un point pour soleil au centre, sous cette dimension. Où nous faudra-t-il mettre, pour conserver les proportions, l'*étoile*

alpha du Centaure? Nous devrons la placer à une demi-lieue de notre petit cercle d'un centimètre de rayon.

Alpha du Centaure n'est pas la seule *étoile* dont on ait pu trouver la parallaxe. Le même Henderson a pu calculer la parallaxe de Sirius (du grand chien); cette parallaxe est de deux tierces seulement, 0,2‴ ; et le calcul donne pour l'éloignement une distance telle que la lumière de Sirius met quinze ans à nous arriver. W. Struve a trouvé la même parallaxe annuelle pour Wega de la Lyre, 0,2‴.

La 61e du cygne, petite *étoile* double, a donné un résultat intermédiaire entre ceux d'alpha du Centaure et de Sirius ainsi que de la Lyre ; sa parallaxe est de 34 tierces (0,34‴) ou d'environ une demi-seconde. La distance correspondante est de six cents mille fois celle de la terre au soleil ; la lumière de cette *étoile* emploie un peu plus de neuf années pour nous parvenir. C'est Bessel, de la Pologne prussienne, qui a calculé cette dernière; et le procédé n'a pas été le même que celui dont nous avons donné quelque idée : la 61e du cygne est une petite *étoile* qui se dédouble dans les télescopes, en sorte qu'elle n'est autre que deux *étoiles* relativement très-rapprochées. Bessel, profitant de cette circonstance, nota, chaque jour, pendant une année, les positions relatives que l'une de ces deux *étoiles* prenait par rapport à l'autre ; car il s'était aperçu que ces positions changeaient ; il se servait pour cela d'un puissant instrument qui s'appelait l'*héliomètre* de Frahuenhofer ; or, il se trouva, au bout d'un an, que celle qui paraissait changer de place et qu'on notait comme mobile par rapport à l'autre, avait décrit, autour de cette autre, une petite ellipse, qui fut nommée l'*ellipse parallactique* ; cette ellipse était toute semblable à celle que décrit la terre autour du soleil, et en effet, elle n'était point un mouvement propre de l'*étoile*, mais seulement un changement de relation visuelle de l'une par rapport à l'autre par suite du changement de position de l'observateur transporté par la terre dans l'espace. Quand on voyage en chemin de fer, on voit au loin les arbres se déplacer relativement à l'œ i qui les regarde ; c'était un effet tout pareil.

Pourquoi, dira-t-on, n'en est-il pas de même des autres *étoiles*? Ah! parce qu'elles sont tellement distantes les unes des autres que la translation terrestre n'est plus rien pour elles et devient insensible ; mais pour les planètes, cet effet se produit sur la grande échelle puisqu'elles changent de place dans le ciel selon les saisons. Toujours est-il que le déplacement servit de moyen à Bessel pour arriver au résultat que nous avons indiqué en ce qui concerne la parallaxe et la distance de la 61e du cygne.

Il faut conclure de ce résultat que ce ne sont pas toujours les *étoiles* les plus visibles et les plus brillantes qui sont les plus rapprochées, puisque la 61e du cygne, qui n'est que de 6e grandeur, est beaucoup moins éloignée de nous que Sirius et la Lyre qui sont de première grandeur.

Avant de passer à un autre objet, en astronomie stellaire, laissons une idée de ces distanees des *étoiles* si bien faites pour confondre notre imagination bornée. Ces distances sont si grandes que deux *étoiles* qui s'éloignent l'une de l'autre, dans l'espace, avec une vitesse de cent millions de lieues par année, mettront souvent plus de mille ans à changer leur position relative, par rapport à nous, d'un centimètre apparent, c'est-à-dire à s'écarter d'un centimètre de plus qu'elles n'étaient écartées mille ans auparavant ; en sorte qu'un voyage réel de mille fois cent millions de lieues, devient, par rapport à nous, en conséquence de l'éloignement du lieu réel où il se fait, un petit voyage d'insecte d'un centimètre à peine.

III. Dimensions des étoiles. — Quand on connaît la distance d'un astre et qu'il présente dans les télescopes un diamètre apparent susceptible d'être déterminé, on en déduit aussitôt ses dimensions, puisqu'on a, alors, un triangle isocèle dont on connaît les deux côtés égaux et l'angle au sommet, qui est à l'œil de l'obser-

vateur ; il suffit d'un calcul pour déterminer le troisième côté qui est le diamètre réel de l'astre. C'est ainsi que nous avons exactement les dimensions de la lune, du soleil et des planètes. Mais il manque à toutes les *étoiles* une de ces conditions pour qu'on puisse calculer leur diamètre : c'est un disque apparent. Si elles paraissent parfois en présenter un, il est dû au jeu de la lumière dans notre atmosphère, jeu qu'on nomme l'irradiation ; et plus une lunette est parfaite, plus l'*étoile* se réduit à un point. C'est toujours l'effet de la distance. Quand la lune passe devant une *étoile*, et produit ce qu'on nomme l'*occultation*, on pourrait espérer de voir son bord entamer le disque de cette *étoile* de manière à faire diminuer progressivement sa lumière ; mais il n'en est pas ainsi : l'*étoile* disparait subitement dès que le bord de la lune la saisit. Cependant, s'il y avait seulement un diamètre de l'*étoile* d'un vingtième de secondes, le calcul démontre qu'on pourrait l'observer dans ces moments. S'en suit-il que les *étoiles* soient, en réalité, de petits corps? non, car le calcul démontre, d'un autre côté, que si notre soleil était porté à la place qu'occupe alpha (α) du Centaure, il ne présenterait plus qu'un diamètre d'un deux-centième de seconde, et ne serait, comme cette *étoile*, qu'un point brillant. Pourquoi, cependant n'inventerait-on pas, un jour, le télescope qui grossirait assez les *étoiles* pour leur donner un diamètre apparent ?

En ce qui est de l'intensité de l'éclat, il diminue en raison inverse du carré des distances, et sur cette base le calcul démontre que si le soleil était transporté à la place d'α du Centaure, il serait deux fois moins brillant que cette *étoile*. C'est de considérations de cette espèce qu'il se déduit, presque certainement, en astronomie que notre soleil n'est qu'une *étoile*, que toutes les *étoiles* sont des soleils, et que tous ces soleils sont, comme le nôtre, des centres lumineux de systèmes planétaires qui circulent à l'entour et que la distance rend invisibles pour nous, comme notre terre est, à coup sûr, parfaitement invisible pour toutes les *étoiles* de l'immensité.

IV. Mouvements propres des étoiles. — La qualification d'*étoiles fixes* qu'avaient donnée les anciens aux *étoiles* n'était pas exacte ; leur fixité n'est que relative au temps court pendant lequel on les observe, et elle disparaît quand on les rapporte à des époques très-éloignées les unes des autres. C'est ainsi qu'Arcturus, mu (μ) de Cassiopée et la 61e du cygne se sont déplacées depuis mille ans d'un diamètre apparent de la lune environ. Il y a une *étoile* dans la grande ourse qui tend à sortir de cette constellation, c'est la 1830e du catalogue de Gronombridge ; elle s'avance de 7 secondes par an ; que sa marche continue, dans sept mille ans elle entrera dans la chevelure de Bérénice. C'en est assez pour tirer cette déduction qu'à la longue, les figures des constellations s'altéreront probablement. Cela est d'autant plus probable que ces mouvements des *étoiles*, constatés pour un grand nombre, s'effectuent dans toutes les directions. Ils sont, d'ailleurs, en réalité, très-considérables et ce n'est que la distance qui les rend pour nous si lents. Par exemple la marche de la 61e du cygne, qui ne se manifeste à nos observations que sous un déplacement de 5 secondes par an, est, en réalité, de 370 millions de lieues par année!

Bien que ces translations des *étoiles*, parmi lesquelles notre soleil opère la sienne en entraînant tout son système planétaire, se fassent en tout sens, Herschel a reconnu qu'il existe pourtant une résultante générale vers un même point du ciel, ainsi que Brodley l'avait supposé et avait mis sur la voie de le constater. Mais ce mouvement général dans un sens commun, malgré les mouvements particuliers de chaque *étoile*, ne serait-il pas une apparence qui résulterait du mouvement particulier de notre système? Voilà la supposition qui vient naturellement à l'esprit ; et les observations les plus récentes l'ont confirmée. Herschel avait dit, d'une manière assez précise, que notre soleil avec ses planètes se précipite vers la constellation d'Hercule ; or, depuis Hers-

chel, on a pu fixer le point même de cette constellation vers lequel nous allons ; ce point est, en ascension droite, de 26° et en déclinaison de + 35°. Bessel, de son côté a calculé la vitesse de ce mouvement de notre *étoile* et l'a estimée au double de la vitesse de tranlation de la terre, soit 14 lieues à la seconde.

Mais ce mouvement de notre soleil, aussi bien que celui des autres soleils, est-il en ligne droite? Est-il parabolique? Est-il hyperbolique? Est-il ellipsoïdal ou circulaire autour d'un centre, astre inconnu qui serait pour les ou des systèmes solaires ce qu'est un soleil pour ses planètes? C'est ce que nous ne savons pas, et ce que nous saurons peut-être un jour.

V. COULEURS DES ÉTOILES. — Nous avons entendu Arago nous dire, à l'observatoire, avec une éloquence qui ne s'oublie jamais, que le créateur a peuplé les immensités de soleils de toutes les couleurs. La plupart, cependant, des *étoiles* qui frappent notre vue, sont blanches ou d'un blanc bleuâtre; mais Arcturus, Antarès, Aldebaran, Pollux des gémeaux, alpha (α) d'Orion et plusieurs autres sont rouges; Procyon, alpha (α) de l'aigle, alpha et bêta (β et α) de la petite ourse sont jaunes; et parmi les *étoiles* doubles, plusieurs sont bleues ou vertes.

VI. PARTICULARITÉS DE CERTAINES ÉTOILES. — Ces particularités portent sur la propriété que beaucoup possèdent de devenir doubles dans les télescopes, sur la propriété que possèdent un grand nombre d'autres d'être changeantes, et sur les phénomènes d'apparitions d'*étoiles* nouvelles et de disparitions d'*étoiles* anciennes.

1°. *Étoiles doubles*. Nous avons dit que les étoiles doubles sont des étoiles qui paraissent n'en former qu'une, parce que leur distance s'efface par l'éloignement ; voyez-les dans un télescope puissant : l'instrument grossit leur écart, et le rendant visible, les fait voir doubles, ce qu'elles sont en réalité. Elles peuvent aussi, d'ailleurs, être rapprochées en ce sens que, l'une étant plus loin et l'autre plus près, la plus rapprochée se trouve presque sur le passage du rayon de la plus éloignée.

Castor des gémeaux, α du Centaure, β d'Orion, l'*étoile* polaire, etc., sont des *étoiles* doubles. On en connaît aujourd'hui six mille.

Or parmi ces six mille *étoiles* doubles il y en a deux espèces : la plupart ne sont doubles qu'optiquement par la raison que nous en avons donnée; mais il y en a aussi qui sont, en réalité, à des distances célestes assez modérées pour qu'elles forment entre elles un système de mondes analogue à notre soleil et à nos planètes, l'une tournant autour de l'autre, selon la théorie de la gravitation newtonienne. C'est, alors, la plus petite qui opère le mouvement de translation, ou bien toutes les deux l'opèrent ensemble autour d'un centre commun. Les observations d'Herschel ont mis ce fait hors de doute. Et ce sont celles-là que l'astronomie étudie sans cesse avec le plus d'intérêt ; mais il lui faudra de longs siècles pour établir les lois et la durée de leurs mouvements, parce que ces mouvements deviennent pour nos instruments, par suite de la distance, d'une très-grande lenteur. Il ne faut pas les confondre avec celui dont nous avons parlé qu'observa Bessel dans la 61ᵉ du cygne, lequel n'était qu'apparent par suite du nôtre; ceux-là sont des mouvements réels et sont l'objet d'études spéciales. On en a déjà calculé plusieurs depuis la découverte d'Herschel qui ne remonte qu'à 1782.

Voici les systèmes binaires dont on a pu calculer le mouvement; ce sont dzéta (ζ) d'Hercule, dont les deux *étoiles* font leur révolution en 36 ans, xi (ξ) de la grande ourse, dont les deux *étoiles* la font en 61 ans, éta (η) de la Couronne, dont les deux *étoiles* la font en 67 ans, alpha (α) du Centaure, dont l'*étoile* satellite fait sa révolution en 78 ans, et quelques autres. Beaucoup paraissent annoncer des durées bien plus longues. Pour les *étoiles* doubles que nous venons de nommer, le fait de leur révolution est parfaitement établi : par exemple, dans le système binaire de dzéta (ζ) d'Hercule, l'*étoile* satellite est déjà venue deux fois pas-

ser devant la principale et en faire l'occultation par rapport à nous : c'est ce retour qui a marqué la révolution, il s'est opéré en 1794 et en 1830. Quand un pareil retour est observé deux fois en astronomie la périodicité est constatée.

Souvent les *étoiles* doubles ne sont ni de même couleur ni de même intensité lumineuse ; quelquefois l'une des deux *étoiles* se trouve être double elle-même dans de plus forts télescopes, en sorte que le système devient triple. Il y a aussi des systèmes multiples plus compliqués encore ; par exemple epsilon (ε) de la Lyre est quadruple.

Voici un fait admirable, analogue à celui de la découverte de Neptune par M. Leverrier. Le directeur de l'observatoire de Kœnigsberg, Bessel, qui calcula si bien la distance de la 61e du cygne, grâce à sa propriété d'être double, reconnut dans Sirius, la plus belle des *étoiles*, une petite oscillation qui lui fit conclure un assujettissement, dans cette *étoile*, à un corps plus considérable mais invisible. Depuis cette sorte de prophétie, M. Foucault a inventé ses fameux télescopes, les plus parfaits jusqu'à ce jour, et, à l'aide de ces instruments, on a vu distinctement l'*étoile compagnon* de Sirius devinée par Bessel ; mais on croit que c'est une planète de Sirius. Seulement au lieu d'être, comme notre Jupiter, très-petite relativement à son soleil — Jupiter, tout gros qu'il est n'est pas la millième partie du soleil — elle est aussi grosse que lui-même, si non plus grosse encore. On est maintenant très-occupé d'observer l'astre obscur ; avec le temps, on fixera son orbite, on déterminera sa masse et le reste.

La loi de Newton et les lois de Kepler, dont cette loi est une généralisation, s'appliquent-elles aux systèmes des *étoiles* doubles et multiples, comme à notre système planétaire ? La théorie répond oui *a priori*, mais l'observation n'a pas encore donné la réponse. Notre astronome Savary partant du principe que, dans tous ces systèmes, les *étoiles* liées entre elles s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances, a donné une méthode de laquelle on pourrait déduire d'un petit nombre d'observations les orbites et les masses; les orbites, d'après la loi newtonnienne, seront des ellipses. M. Yvon Villarceau a donné des méthodes qui paraissent plus avantageuses, et qu'il a lui-même appliquées à plusieurs systèmes binaires. Tout, jusqu'à présent, parait confirmer expérimentalement la loi de Newton ; et nous ne doutons pas que ce génie n'ait vraiment trouvé la loi générale de tous les mondes dont notre vue peut atteindre les limites, le mot qui résume la mécanique de Dieu.

2°. *Etoiles changeantes.* Il y a des *étoiles* qui varient de grandeur et d'éclat ; il y en a qui le font périodiquement, auquel cas on les dit périodiques ; il y en a aussi qui disparaissent tout à fait pour réapparaître, auquel cas elles sont encore périodiques. Voici d'abord les faits les plus curieux :

Delta (δ) de la grande ourse était indiquée dans les anciennes cartes comme égale à beta et à gamma (β et γ) de la même constellation; aujourd'hui elle est de beaucoup inférieure à ses compagnes.

En 1677, Halley, à Sainte-Hélène, rangeait eta (η) du navire Argo parmi les *étoiles* de quatrième grandeur. En 1751, Lacaille, au Cap, la trouvait de deuxième grandeur. Plus tard, elle redescendait à la quatrième grandeur ; et en 1827, elle remontait jusqu'à la première grandeur. Mais bientôt elle rediminuait encore, pour remonter bientôt; et en 1837, John Herschel constatait qu'elle dépassait toutes les *étoiles* de première grandeur, excepté Sirius et Canopus. Ce n'est pas tout : presque aussitôt après, elle s'affaiblit et tomba au-dessous d'Arcturus, tout en restant, (avril 1838) au-dessus d'Aldebaran. Elle a continué de décroître jusqu'en mars 1843, sans tomber au-dessous de la première grandeur, puis elle a augmenté de nouveau, en sorte qu'en avril 1843 elle surpassait Canopus et devenait presque égale à Sirius. Elle a conservé cet éclat jusqu'en 1850, puis a un peu diminué. On n'a constaté chez elle aucune période, et ses

changemementssont, jusqu'à présent, sans explication.

. Les faits de périodicité ne sont pas moins curieux. Omicron (o) de la Baleine est pendant 15 jours de deuxième ou troisième grandeur, puis diminue d'éclat très-rapidement et disparaît tout à fait. Elle reste 5 mois invisible, puis reparaît. La période est d'environ 11 mois ; elle atteignait son maximum du 15 décembre 1857 au 3 janvier 1858. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle ne repasse pas toujours exactement par les mêmes phases ; il y a des dérangements dont on se rend pas compte.

Algol (ou β) de persée varie d'une manière facile à observer; sa période est de 2 jours, 20 heures, 49 minutes seulement ; elle ne disparaît pas complétement, mais son éclat s'abaisse de la 2e grandeur à la 4e, et ce qui est le plus bizarre, c'est qu'elle reste pendant 2 jours et 13 heures de 2e grandeur sans changement, puis tombe, par une diminution rapide, en 3 heures et demie, à la 4e grandeur, et revient par une augmentation inverse, en 3 heures et demie également à la 1re. On saisit toujours exactement le moment de son minimum. Elle atteignit ce minimum le 14 février 1857 à 11 heures 18 minutes du soir. Cette date est devenue un point de repère pour les observations.

Il y a d'autres *étoiles* périodiques : chi (χ) du Cygne, qui est de 5e grandeur, disparaît pendant 354 jours et n'est visible que pendant 52. Béta (β) de la lyre passe de la 3e à la 5e grandeur en 12 jours, 21 heures, etc.

Comment expliquer ces phénomènes sidéraux? les uns disent que l'*étoile* n'est pas également brillante sur tonte sa surface et que l'alternative est due à un mouvement de rotation sur elle-même. D'autres disent qu'il se produit sur l'*étoile* des taches anasogues à celles de notre soleil, mais plus grandes. D'autres supposent qu'il existe autour de ces astres des satellites ou même des anneaux comme celui de Saturne, qui sont plus ou moins opaques et qui, dans leur mouvement autour de l'astre s'interposent parfois entre l'astre et nous.

Toutes ces causes peuvent être appelées à concourir à l'ensemble des résultats; il est même à présumer qu'aucune d'elles n'est oubliée ; mais elles ne reposent jusqu'ici que sur des suppositions.

3e *Apparitions et disparitions d'étoiles*. Il y a, dans les annales de l'astronomie, un assez grand nombre de faits incontestables d'*étoiles* nouvelles apparues, soit pour rester soit pour disparaître ensuite, et d'*étoiles* anciennes disparues.

125 ans avant J. C. Hipparque observa une *étoile* qui apparut puis disparut.

En 389, une *étoile* se montra près alpha (α) de l'Aigle, aussi brillante que Vénus, resta là trois semaines, et disparut à jamais.

En 945 et en 1264, on vit, entre Céphée et Cassiopée, près de la voie lactée, une *étoile* nouvelle.

En 1604, le 10 octobre, une *étoile* nouvelle qui avait l'éclat de Jupiter, fut découverte dans le serpentaire, et disparut au bout de seize mois.

D'autres apparitions semblables ont eu lieu depuis. Mais le fait le plus célèbre dans ce genre de phénomènes est celui de 1572; celui-là fit un grand bruit dans le monde, parce qu'il fut beaucoup étudié. Une *étoile* blanche, égalant en éclat Vénus et Jupiter, apparut à Tycho-Brahé le 11 novembre ; cette *étoile* de blanche devint jaune, puis de jaune devint rouge, puis de rouge redevint blanche, mais avec diminution progressive d'éclat, puis disparut complétement après avoir brillé dix-sept mois, sans avoir changé de position. Citons Ticho-Brahé lui-même :

« Un soir que je considérais, comme à l'ordinaire la voûte céleste dont l'aspect m'est si familier, je vis, avec un étonnement indicible, près du zénith, dans Cassiopée, une étoile radieuse, d'une grandeur extraordinaire. Frappé de surprise, je ne savais si j'en devais croire mes yeux. Pour me convaincre qu'il n'y avait point d'illusion, et pour recueillir le témoignage d'autres personnes, je fis sortir les ouvriers occupés dans mon labora-

toire, et je leur demandai, ainsi qu'à tous les passants, s'ils voyaient comme moi l'*étoile* qui venait d'apparaître tout à coup. J'appris plus tard qu'en Allemagne des voituriers et d'autres gens du peuple avaient prévenu les astronomes d'une grande apparition dans le ciel, ce qui a fourni l'occasion de renouveler les railleries accoutumées contre les hommes de science. L'*étoile* nouvelle était dépourvue de queue; aucune nébulosité ne l'entourait; elle ressemblait de tous points aux autres *étoiles*; seulement elle scintillait encore plus que les *étoiles* de première grandeur. Son éclat surpassait celui de Sirius, de la Lyre, de Jupiter; on ne pouvait le comparer qu'à celui de Vénus, quand elle est le plus près possible de la terre. Des personnes douées d'une bonne vue pouvaient distinguer cette *étoile* pendant le jour, même en plein midi, quand le ciel était pur. La nuit, par un ciel couvert, lorsque toutes les autres *étoiles* étaient voilées, l'*étoile* nouvelle est restée plusieurs fois visible à travers des nuages assez épais. Les distances à d'autres *étoiles* de Cassiopée, que je mesurai l'année suivante avec le plus grand soin, m'ont convaincu de sa complète immobilité. A partir du mois de décembre 1572, son éclat commença à diminuer; elle était alors égale à Jupiter. En janvier 1573, elle devint moins brillante que Jupiter; en avril et mai éclat des *étoiles* de deuxième grandeur; en octobre et novembre, de quatrième; le passage de la cinquième à la sixième eut lieu de décembre 1573 à février 1574. Le mois suivant l'*étoile* disparut sans laisser de trace visible, après avoir brillé dix-sept mois. »

Malheureusement on ne connaissait pas encore, a cette époque, les lunettes.

Quant aux disparitions d'*étoiles* anciennes, bien constatées et enregistrées sur les catalogues, elles sont assez fréquentes.

Le grand point serait de savoir si, dans ces apparitions et disparitions, il n'y aurait pas une périodicité à très-longues dates. Des astronomes le supposent; il est certain que la question ne pourra être tranchée qu'avec un très-long temps. Mais Laplace n'avait pas recours à cette hypothèse, il croyait à des incendies extraordinaires dans l'astre, qui déterminaient réellement pour lui une fin du monde; les changements de teinte des *étoiles* temporaires étaient pour lui un indice de ces combustions; et il faut reconnaître que l'ensemble des phénomènes célestes, parmi lesquels il ne faut pas oublier les bolides, les *étoiles* filantes, tout ce qu'on a nommé les astéroïdes, et les phénomènes solaires récemment étudiés, (V. SOLEIL,) paraît bien donner raison à l'explication de Laplace qui nous promet une fin comme à tout le reste.

Arrêtons là ce précis d'astronomie stellaire; nous avons assez erré dans le champ des merveilles pour conclure non pas sans doute avec plus d'enthousiasme que le psalmiste, mais avec une science positive qu'il n'avait pas et que nous autres, plus heureux, avons héritée du progrès moderne: *cœli enarrant gloriam Dei....*

LE NOIR.

ÉTOILES FILANTES. (*Théol. mixt. scien. cosm.*) — V. ASTÉROÏDES.

ÉTOLE. *Voyez* HABITS SACRÉS OU SACERDOTAUX.

ÉTRANGER. *Voyez* ENNEMI.

ÉTYMOLOGIE, connaissance de l'origine et du sens primitif des mots; ce terme est formé du grec ἔτυμος, *vrai, juste*, et de λόγος, *discours*: c'est une science qui fait partie de la grammaire, mais qui n'est pas inutile à un théologien. Par la même raison, il a besoin de savoir les langues anciennes, parce que la plupart des termes théologiques en sont dérivés. Un grand nombre de disputes sont venues de ce que l'on ne s'entendait pas, et de ce que les deux partis n'attachaient pas le même sens aux termes dont ils se servaient; en recourant à leur *étymologie*, on aurait pu découvrir lequel des deux les entendait le mieux. Quelquefois les écrivains sacrés et les Pères de l'Eglise ont attribué à certains mots une signification différente de celle que leur donnaient les philo-

sophes et le commun des hommes ; d'autres fois un terme a changé de signification dans le cours d'une longue dispute, ou en passant d'une langue dans une autre : tout cela demande la plus grande attention.

A la naissance du Christianisme, il ne fut pas possible de créer un langage nouveau ; l'on fut donc obligé, dans les questions théologiques, d'employer les mêmes expressions que les païens, mais il fallut en corriger le sens. Ainsi, dans la bouche d'un chrétien, le mot Dieu a une signification beaucoup plus auguste que dans celle des polythéistes ; ceux-ci entendaient seulement par là un Etre intelligent supérieur à l'homme ; chez nous il signifie l'Etre éternel, créateur et seul souverain Seigneur de l'univers. En parlant de la nature divine, le nom de *Personne* ne signifie pas précisément la même chose qu'en parlant de la nature humaine, et le grec *hypostase*, substance, a quelquefois désigné la *nature*, et d'autres fois la *personne :* deux choses très-différentes, lorsqu'il s'agit du mystère de la sainte Trinité.

Il y a aussi des termes dont les Pères de l'Eglise se sont rarement servis dans les premiers temps, à cause de l'abus que l'on en pouvait faire, comme *temple*, *autel*, *sacrifice*, *culte*, *service*, en parlant des êtres inférieurs à Dieu, parce que les païens en auraient conclu que les chrétiens étaient polythéistes comme eux ; mais ces mots sont devenus d'un usage commun, lorsque le danger a été passé. Il ne s'ensuit pas de là que la croyance et la doctrine ont changé aussi bien que le langage.

Ce n'est pas seulement dans la théologie que les disputes ont souvent roulé sur les mots ; les philosophes, les jurisconsultes, les historiens, les politiques, éprouvent le même inconvénient. Si le langage humain était plus fécond et plus exact, s'il fournissait un terme propre et unique pour rendre chacune de nos idées, la plupart des contestations qui divisent les hommes ne subsisteraient plus.

BERGIER.

EUCHARISTIE, mystère ou sacrement de la loi nouvelle, ainsi nommé du grec Εὐχαριστία, *action de grâces.* Nous lisons dans les évangélistes que Jésus-Christ, après avoir fait la cène avec ses apôtres la veille de sa mort, prit du pain et du vin, *rendit grâces à son Père*, les bénit, rompit le pain, le distribua à ses apôtres, en leur disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps ;* qu'ensuite il leur présenta la coupe du vin, et leur dit : *Buvez-en tous, ceci est mon sang*, etc. ; *faites ceci en mémoire de moi.* D'ailleurs l'*eucharistie* est le principal moyen par lequel les chrétiens rendent grâces à Dieu, par Jésus-Christ, du bienfait de la rédemption.

On l'appelle encore la *cène du Seigneur*, à cause de la circonstance dans laquelle elle fut instituée ; *communion*, parce que c'est le lien d'unité des fidèles entre eux et avec Jésus-Christ ; *saint Sacrement*, et chez les Grecs, *saints mystères*, parce que c'est le plus auguste des signes établis par Jésus-Christ pour nous donner la grâce ; *Viatique*, lorsqu'il est donné aux fidèles prêts à passer de cette vie à l'autre. Les Grecs nomment encore la célébration de ce mystère *synaxe* ou assemblée, et *eulogie*, bénédiction, pour les mêmes raisons ; les autres sectes orientales la nomment *anaphora*, oblation.

Selon la croyance de l'Eglise catholique, 1° l'*eucharistie*, sous les apparences du pain et du vin, contient réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ, par conséquent son âme et sa divinité ; 2° Jésus-Christ s'y trouve, non avec la substance du pain et du vin, mais par transsubstantiation, de manière qu'il ne reste plus de ces deux aliments que les espèces ou apparences ; 3° il n'y est pas seulement dans l'usage, mais dans un état permanent ; 4° il doit y être adoré ; 5° il s'y offre en sacrifice à son Père par les mains des prêtres ; 6° l'*eucharistie* est un vrai sacrement, elle en a tous les caractères ; 7° il y a pour les chrétiens une obligation de le recevoir par la communion. Tous ces points de doctrine se tiennent, et ont été décidés par le concile de Trente, session 13 ; mais il n'y en a aucun qui n'ait été con-

testé ou altéré par les protestants; tous exigent par conséquent une discussion.

I. *Présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie.* C'est ici le point capital de la doctrine chrétienne touchant ce mystère; lorsqu'il est une fois prouvé, tout le reste s'ensuit par des conséquences évidentes, et toutes les erreurs se trouvent réfutées.

Il n'est pas étonnant que ce dogme ait été attaqué dès les premiers siècles de l'Eglise; il tient de si près au mystère de l'Incarnation, qu'il n'était pas possible de combattre celui-ci, sans donner atteinte au premier. Ainsi les sectes de gnostiques, qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique et apparente, ne pouvaient pas admettre que son corps fût réellement dans l'*eucharistie*. Saint Ignace, *Epist. ad Smyrn.*, n. 7. Au troisième siècle, les manichéens pensaient sur ce point comme les gnostiques; par *eucharistie*, ils entendaient les paroles et la doctrine de Jésus-Christ. *Voyez* MANICHÉENS, § 2. Au septième, les *pauliciens*, rejetons des manichéens, niaient le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, *Bibliot. Max. PP.*, tom. 16. p. 756. Les albigeois, leurs successeurs, firent de même dans le onzième et dans le douzième. Au neuvième, la présence réelle fut attaquée par Jean Scot, dit *Origène*, ou l'Hibernois, qui avait été précepteur de Charles le Chauve. Cet écrivain, que les protestants ont voulu faire passer pour un grand génie, n'était, dans la vérité, qu'un scolastique très-plat et très-dur dans son style. Son ouvrage sur l'*eucharistie*, connu à peine de trois ou quatre de ses contemporains, serait demeuré dans un éternel oubli, si les calvinistes ne l'en eussent tiré. Le moine Paschase Ratbert, qui le réfuta, en savait plus que lui et écrivait beaucoup moins mal. Bérenger, archidiacre d'Angers, fit un peu plus de bruit dans le onzième siècle : il nia ouvertement la présence réelle et la transsubstantiation. L'on tint en France et en Italie divers conciles où il fut cité; il y comparut, fut convaincu d'erreur et se rétracta; mais l'on doute si ces rétractations furent sincères. *Voyez* BÉRENGARIENS.

Au seizième, les prétendus réformateurs ont attaqué l'*eucharistie*, mais ils ne se sont pas accordés. Luther et ses sectateurs, en admettant la présence réelle, ont rejeté la transsubstantiation; ils ont d'abord soutenu que la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de Jésus-Christ; mais il paraît que ce n'est plus à présent le sentiment des luthériens.

Zwingle, au contraire, a enseigné que l'*eucharistie* n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à laquelle on donne le nom des choses qu'elle représente.

Calvin a prétendu que l'*eucharistie* renferme seulement la *vertu* du corps et du sang de Jésus-Christ; qu'on ne les reçoit, dans ce sacrement, que par la foi et d'une manière spirituelle. Les anglicans ont adopté cette doctrine, et l'on peut voir dans l'*Histoire des Variations*, par Bossuet, les divisions que ces divers sentiments ont causées parmi les protestants.

Selon Calvin, le dogme de la présence réelle et le culte de l'*eucharistie*, universellement établi dans l'Eglise romaine, est une véritable idolâtrie, un abus suffisant pour justifier le schisme des protestants; cependant, par une inconséquence évidente, Calvin et ses sectateurs ont consenti à fraterniser, en fait de religion, avec les luthériens qui croyaient la présence réelle.

D'un côté, Luther a soutenu de toutes ses forces que les paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, emportent évidemment une présence réelle; de l'autre, Calvin a répliqué qu'il est impossible d'admettre une présence réelle, sans supposer aussi une *transsubstantiation*, sans autoriser le culte de l'*eucharistie*; l'Eglise catholique n'a donc pas eu tort de retenir ces trois points de croyance.

Jamais dispute n'a été agitée avec plus de chaleur de part et d'autre; jamais question n'a été embrouillée avec plus de subtilité de la part des novateurs, ni mieux discutée par les théologiens catholiques. Voici un précis des raisons alléguées par ces derniers.

Ils prouvent la vérité de la présence réelle par deux voies, l'une qu'ils appellent de *discussion*, l'autre de *prescription*. L'on peut y en ajouter une troisième, qui est la voie des *conséquences*.

La première consiste à prouver la présence réelle par les textes de l'Ecriture sainte, dont les uns renferment la promesse de l'*eucharistie*, les autres son institution, les troisièmes l'usage de ce sacrement.

1° Quant à la promesse, Jésus-Christ dit, *Joan.*, c. 6, ℣ 52 : « Le pain que » je donnerai pour la vie du monde » est ma propre chair...... Ma chair » est véritablement une nourriture, » et mon sang un breuvage. Celui » qui mange ma chair et boit mon » sang demeure en moi et moi en lui, » etc. » Les Juifs et les disciples de Jésus-Christ entendirent cette promesse à la lettre ; ils en furent scandalisés et plusieurs des premiers se retirèrent. S'il n'eût été question que d'une simple figure, il n'est pas à présumer que Jésus-Christ eût voulu les laisser dans l'erreur.

2° Les paroles de l'institution sont encore plus claires. Le Sauveur dit à ses apôtres : « Prenez et mangez, » ceci est mon corps donné ou livré » pour vous; selon saint Paul, *rompu* » ou *brisé* pour vous. Buvez de cette » coupe, c'est mon sang versé pour » vous. » *Matth.*, c. 26, ℣ 26; *Marc.*, c. 14, ℣ 22; *Luc.*, c. 22, ℣ 19 ; *I, Cor.*, c. 11, ℣ 24 et 25. En quel sens du pain est-il livré pour nous ? une coupe de vin est-elle répandue pour nous? Jésus-Christ substitue l'*eucharistie* a la pâque ; s'il n'établissait qu'une figure de son corps et de son sang, l'agneau qu'il venait de manger l'aurait beaucoup mieux représenté.

Il serait trop long de réfuter toutes les subtilités de grammaire par lesquelles les calvinistes ont cherché à obscurcir le sens de tous ces passages.

3° En parlant de l'usage de ce sacrement, saint Paul dit, *I. Cor.*, chap. 10, ℣ 16 : « Le calice que nous » bénissons n'est-il pas la communi- » cation du sang de Jésus-Christ ? Le » pain que nous rompons n'est-il pas » la participation du corps du Sei- » gneur? » C. 11, ℣ 27 : « Quiconque » aura mangé ce pain, ou bu le ca- » lice du Seigneur indignement, sera » coupable de la profanation du corps » et du sang du Seigneur. » ℣ 29 : « il » mange et boit sa condamnation, » parce qu'il de discerne pas le corps » du Seigneur. » Saint Paul aurait-il pu dire la même chose de la pâque, qui était certainement la figure de Jésus-Christ immolé pour nous ?

4° Le sens des paroles de Jésus-Christ ne peut être mieux connu que par la pratique des premiers fidèles. Saint Jean, dans l'Apocalypse, c. 5 ℣ 6, fait le tableau de la liturgie des apôtres; il représente, au milieu d'une assemblée de prêtres, un autel et un agneau en état de victime, auquel on rend les honneurs de la Divinité. Saint Justin, cinquante ans après, nous le peint de même, *Apol.* 1, n. 65 et suiv. On a donc toujours cru que Jésus-Christ était réellement présent [à la cérémonie ; la prétendue idolâtrie de l'Eglise romaine date du temps des apôtres.

Les protestants ont si bien senti les conséquences de ce tableau, que, pour établir leur doctrine, il leur a fallu rejeter l'Apocalypse, supprimer l'autel, les prières et tout l'appareil du sacrifice.

Ils disent que, souvent dans l'Ecriture sainte, le signe reçoit le nom de la chose signifiée : ainsi Joseph, expliquant à Pharaon le songe que ce roi avait eu, lui dit, *Gen.*, c. 46 ℣ 2 : « Les sept vaches grasses et les sept » épis pleins, sont sept années d'a- » bondance. » Daniel, pour donner à Nabuchodonosor le sens de la vision qu'il avait eue, lui dit, c. 22, ℣ 28 : « Vous êtes la tête d'or. » Jésus-Christ, expliquant la parabole de la semence, *Matth.*, c. 13 ℣ 37, dit : « Celui qui sème est le fils de » l'homme, etc. » Saint Paul, parlant du rocher duquel Moïse fit sortir de l'eau, *I. Cor.*, c. 10, ℣ 4, dit : « Cette » pierre était Jésus-Christ.

Mais le Sauveur, en instituant l'*eucharistie*, n'expliquait ni un songe, ni une vision, ni une parabole, ni un type de l'ancienne loi ; au contraire, il mettait une réalité à la place des figures. Il établissait un sacrement

qui devait être souvent renouvelé, dont il était important d'expliquer clairement la nature, pour ne donner lieu à aucune erreur. Ce n'était donc pas là le cas de donner à un signe le nom de la chose signifiée. Si Jésus-Christ et les apôtres ont usé de cette équivoque, de laquelle ils prévoyaient certainement l'abus, ils ont tendu à l'Eglise chrétienne un piége inévitable.

D'ailleurs, dans tous les exemples cités par les protestants, il y a de la ressemblance et de l'analogie entre le signe et la chose signifiée; mais quelle ressemblance y a-t-il entre du pain et le corps de Jésus-Christ ? il n'y en a aucune. Mais si le Sauveur a fait du pain son propre corps, il est vrai, dès ce moment, que ce qui paraît du pain est le signe du corps de Jésus-Christ, puisqu'alors ce corps ne paraît à nos yeux que sous les qualités sensibles du pain. Ainsi les passages des Pères, qui ont appelé le pain consacré *le signe du corps de Jésus-Christ*, loin de prouver le sens figuré des paroles du Sauveur, prouvent tout le contraire, puisque ce pain ne peut être le signe du corps, à moins que le corps n'y soit véritablement. En disant *Ceci est mon corps*, Jésus-Christ n'a rien changé à l'extérieur du pain ; le pain consacré ne ressemble pas plus au corps de Jésus-Christ que le pain non consacré ; il ne peut donc pas être le signe de ce corps, si Jésus-Christ ne l'y met pas, et ne change pas la substance même du pain.

La voie de prescription consiste à dire aux protestants : Lorsque vous êtes venus au monde, l'Eglise chrétienne croyait la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*; donc elle l'a toujours cru de même depuis les apôtres jusqu'à nous. Il est impossible que sur un sacrement qui est d'un usage journalier, qui fait la principale partie du culte des chrétiens, la croyance commune ait pu changer, sans que ce changement ait fait du bruit, ait causé des disputes, ait donné lieu d'en parler dans les conciles tenus dans tous les siècles : or, il n'en est question nulle part. Il est impossible que, dans tout l'Orient et l'Occident, les pasteurs et les docteurs de l'Eglise aient conspiré tous d'un commun accord à faire ce changement, ou l'aient fait tous sans s'en apercevoir. Il est impossible qu'aucun des hérétiques condamnés par l'Eglise catholique, mécontents et furieux contre elle, ne lui ait reproché ce changement, s'il était réel, ou qu'aucun d'eux ne l'ait remarqué, etc. Cet argument a été traité avec beaucoup de force dans la *Perpétuité de la foi*, tom. 1, l. 9, c. 11. L'auteur a mis en évidence l'absurdité de toutes les suppositions que les protestants ont été obligés de faire pour étayer l'imagination d'un prétendu changement survenu à ce sujet dans la foi de l'Eglise.

Une preuve positive que la croyance touchant l'*eucharistie* n'a jamais changé, c'est que le langage a toujours été le même. Dans tous les siècles, les Pères, les conciles, les liturgies, les confessions de foi, les auteurs ecclésiastiques, se servent des mêmes expressions et présentent le même sens (1).

(1) La croyance des catholiques au sujet de la présence réelle est fondée sur une tradition générale, constante, qui remonte jusqu'aux apôtres. Les Pères qui ont écrit dans les cinq premiers siècles, les pasteurs de la primitive Eglise, nous offrent des témoignages incontestables de cette tradition.

Saint Ignace d'Antioche, disciple des apôtres, parlant de certains hérétiques qui niaient la réalité du corps de Notre-Seigneur, dit : « Ils s'éloignent » de l'eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne » confessent pas que l'eucharistie soit la chair de » notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert » pour nos péchés, celle que par sa bonté le Père » a ressuscitée. (*Epist. ad Smyrn.*) »

Saint Irénée, au livre quatrième *contre les hérésies*, ch. 17, al. 32, parle ainsi : « Jésus-Christ » ayant pris ce qui de sa nature était pain, le bénit, » rendit grâces en disant : *Ceci est mon corps.* » Et de même ayant pris le calice..... il confessa » que c'était son sang : il enseigna la nouvelle obla- » tion de son Testament : l'Eglise l'a reçue des » apôtres, et l'offre à Dieu dans tout l'univers. »

Au même livre, chap. 34, ce docteur réfute ainsi certains hérétiques qui niaient que Jésus-Christ fût Fils du Créateur : « Et comment donc assureront-ils » que ce pain sur lequel les actions de grâces ont » été faites, *est le corps de leur Seigneur, et le* » *calice de son sang*, s'ils disent qu'il n'est point » Fils du Créateur du monde, c'est-à-dire le Verbe » de celui par qui le bois de la vigne fructifie, les » sources découlent, et la terre donne d'abord » l'herbe, puis l'épi, puis le froment dans l'épi. »

Tertullien, dans son livre *de l'Idolâtrie*, c. 7, parlant de ceux qui s'approchent indignement de l'eucharistie, compare leur crime à celui des Juifs qui ont porté leurs mains sacriléges sur le corps de Notre-Seigneur.

En effet, à commencer depuis saint Ignace, l'un des Pères apostoliques, et en suivant la chaîne des auteurs ecclésiastiques de siècle en siècle jusqu'à nous, il n'est presque pas un seul de ces écrivains qui ne fournisse des témoignages clairs et formels de la croyance de l'Eglise sur ce point essentiel : toutes les liturgies, même celle que l'on attribue aux apôtres, celles de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, l'ancienne liturgie mo-

Au livre *de la Résurrection du corps*, chapitre 8, il dit que *notre chair se nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ, en sorte que notre âme s'engraisse de Dieu même.*

Notre-Seigneur, dit-il ailleurs, ayant pris du pain, il en fit son corps en disant : *Hoc est corpus meum* (Liv. 4 *contre Marcion*, c. 40).

Origène (*Hom.* 9 *sur le Lévitiq.* n. 10) : « Ne » vous attachez point au sang des animaux; mais » plutôt apprenez à connaître le sang du Verbe, et » écoutez tout ce qu'il dit lui-même : *Ceci est mon* » *sang*. Celui qui est imbu des mystères connaît la » chair et le sang du Verbe-Dieu. N'insistons donc » point sur des choses connues des initiés, et qui ne » doivent point l'être de ceux qui ne le sont pas.

» Lorsque vous recevez la sainte nourriture et ce » mets incorruptible, lorsque vous goûtez le pain et » la coupe de vie, *vous mangez et vous buvez le* » *corps et le sang du Seigneur :* alors le Seigneur » entre sous votre toit. Vous devez donc vous humilier, et, imitant le centurion, dire avec lui : *Sei-* » *gneur, je ne suis pas digne que vous entriez* » *dans ma maison.* »

Saint Cyprien, aux approches d'une persécution, exhortait ainsi les infidèles : « Tenons-nous prêts à » combattre ; ne nous occupons que d'obtenir la gloire » et la couronne d'une vie éternelle, en confessant » le Seigneur.... Le combat qui s'approche sera » plus cruel, plus féroce que jamais ; c'est par une » foi inébranlable que les soldats du Christ doivent » s'y préparer, en songeant qu'ils boivent tous les » jours *le calice de son sang*, afin d'en être mieux » disposés à verser le leur pour le Christ. (*Ep.* 56.) »

Relevant l'indécence d'un chrétien qui, au sortir de l'église, allait au théâtre : « A peine congédié » du temple du Seigneur, dit-il, et ayant encore » l'eucharistie sur son sein, l'infidèle s'acheminait » vers le théâtre, emportant au spectacle avec lui » *le corps sacré de Jésus-Christ.*

» Il s'agit de nous revêtir de la cuirasse de jus- » tice, afin que notre cœur soit garanti contre les » traits de l'ennemi..... Fortifions nos yeux, afin » qu'ils ne fixent pas ces idoles détestables ; forti- » fions la bouche, afin que notre langue victorieuse » confesse le Seigneur et son Christ; armons notre » main du glaive spirituel, afin qu'elle repousse » avec intrépidité ces funestes sacrifices; et qu'au » souvenir de l'eucharistie, cette main, qui a reçu *le* » *corps du Seigneur*, embrasse son Dieu, et le » serre, assurée de recevoir bientôt de lui le prix de » la couronne céleste. (*Liv. sur les spectacles.*) »

Firmilien, évêque de Césarée, dans une *lettre à saint Cyprien :* « Quel délit, s'écrie-t-il, dans ceux » qui admettent et ceux qui sont admis, lorsqu'assez » téméraires pour usurper la communion, avant » d'avoir exposé leurs péchés et lavé leurs souillures » dans le bain de l'Eglise, ils touchent *le corps et* » *le sang du Seigneur*, tandis qu'il est écrit : » Quiconque mangera ce pain, ou boira indignement » le calice du Seigneur, sera coupable du corps et » du sang du Seigneur. »

Les Pères du concile de Nicée, le premier œcuménique : « Derechef, il ne faut pas être bassement » attentif au pain et au calice offerts sur cette table » divine : mais élevant notre esprit, comprenons par » la foi cet agneau de Dieu gisant sur cette table » sacrée, enlevant les péchés du monde, immolé » par les prêtres d'une manière non sanglante; *et,* » *en prenant véritablement son corps précieux* » *et son sang*, croyons qu'ils sont le gage de notre » résurrection. »

Saint Hilaire : « Attachons-nous, dit-il, à ce qui » est écrit, si nous voulons accomplir les devoirs » d'une foi parfaite. Car il y a *de la folie et de* » *l'impiété à dire ce que nous disons de la vérité* » *naturelle* de Jésus-Christ en nous, *à moins que* » *lui-même ne nous l'ait appris.* C'est lui qui nous » dit : Ma chair est vraiment viande, et mon sang » est vraiment un breuvage : celui qui mange ma » chair et boit mon sang demeure en moi et moi en » lui. Il ne laisse *aucun lieu de douter de la vérité* » *de sa chair et de son sang*, puisque la déclara- » tion du Seigneur et notre foi portent que c'est » vraiment de la chair et vraiment du sang ; et que » ces choses étant prises et avalées, font que nous » sommes en Jésus-Christ et que Jésus-Christ est » en nous. (*Liv.* 8, *de la Trinité.*) »

Saint Ephrem, diacre d'Edesse, écrivant contre *la curiosité à sonder la nature*, s'exprime ainsi sur le mystère de l'eucharistie : « L'œil de la foi, lorsque, » pareil à la lumière, il brille dans le cœur d'un » chrétien, contemple à découvert l'agneau de » Dieu, qui a été immolé pour nous, et qui nous a » donné son corps saint et sans tache pour nous » en nourrir continuellement.... Celui qui est doué » de cet œil de la foi, aperçoit Dieu dans une clarté » intuitive, et *d'une foi pleine et bien assurée*, il » mange le corps sacré et boit le sang de l'agneau » sans tache, sans se livrer, sur cette sainte et » divine doctrine, à des recherches curieuses....... » Pourquoi sondez-vous ce qui n'a point de fond ? » Si vous sondez avec curiosité, vous ne méritez » plus le nom de fidèle, mais celui de curieux. » Soyez donc innocent et fidèle. Participez au corps » immaculé et au sang du Seigneur avec une foi » très-pleine, *assuré que vous mangez l'agneau* » *même tout entier*. Car les mystères du Christ sont » un feu immortel. Gardez-vous de les sonder avec » témérité, de peur qu'en y participant vous n'en » soyez consumé. Le patriarche Abraham servit autrefois des aliments terrestres à des anges célestes, » qui en mangèrent. Ce fut, sans doute, un grand » prodige de voir des êtres spirituels prendre sur » terre une nourriture animale. Mais voici ce qui » passe vraiment toute admiration, toute intelligence » et tout langage, c'est ce que le Fils unique Notre- » Seigneur Jésus-Christ a fait pour nous. Car nous » autres hommes charnels, il nous a fait manger et » boire le feu et l'esprit même, c'est-à-dire *son* » *corps* et *son sang*. Pour moi, mes frères, ne » pouvant saisir par la pensée les sacrements du » Christ, je n'ose m'avancer plus loin, ni essayer » encore d'atteindre à la hauteur de ces mystères » profonds et sacrés ; et si j'en voulais parler audacieusement, je ne les comprends pas davantage. » Je ne serais qu'un téméraire, un insensé, battant » l'air de mes vains et inutiles efforts. Car l'air » échappe à toute prise par sa rareté et sa ténuité ; » et ces saints, ces vénérables, ces redoutables » mystères outrepassent toutes les forces de mon » génie. »

Saint Optat, évêque de Milève, reproche aux do-

zarabique, les liturgies des nestoriens, celles des Jacobites syriens, cophtes et éthiopiens, sont exactement conformes à la messe romaine, telle qu'elle est en usage aujourd'hui dans toute l'Eglise catholique : toutes contiennent clairement et formellement la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation. Ce fait a été mis en évidence dans la *Perpétuité de la foi*, tomes 4 et 5, et par le père Le Brun, *Explic. des cérémonies de la Messe*, etc.

A cette chaîne de tradition, les pro-

natistes leurs attentats en ces termes : « Est-il sa-
» crilége pareil à celui de briser et renverser les
» autels de Dieu, sur lesquels vous avez vous-
» mêmes sacrifié autrefois? Ces autels où ont été
» portés les vœux des peuples, et les membres de
» Jésus-Christ déposés; où le Tout-Puissant a été
» invoqué et son Esprit saint est descendu; ces au-
» tels où tant de fidèles ont reçu le gage de la vie
» éternelle, le bouclier de la foi, et l'espoir de la
» résurrection... Que vous avait donc fait le Christ,
» dont le corps et le sang ont habité par moment
» sur ces autels....? Et pour redoubler encore cet
» exécrable forfait, vous avez brisé les calices qui
» contenaient le sang de *Jésus-Christ ; Christi*
» *sanguinis portatores*. O crime abominable! ô
» scélératesse inouïe! vous avez imité les Juifs :
» ils percèrent le corps de Jésus-Christ sur la croix,
» et vous, vous l'avez frappé sur l'autel. (*Liv.* 6,
» *cont. Parménion.*) »

Saint Cyrille de Jérusalem (*Catech. Myst.* 4) :
« La doctrine du bienheureux Paul suffit-elle seule
» pour vous rendre des témoignages certains de la
» vérité des divins mystères? » (Il cite les passages
de saint Paul aux Corinthiens, et continue ainsi :)
« Puisque Jésus-Christ, en parlant du pain, a dé-
» claré que c'était son corps, et puisque, en par-
» lant du vin, il a si positivement assuré que c'était
» son sang, qui osera jamais révoquer en doute cette
» vérité? Autrefois, en Cana de Galilée, il changea
» de l'eau en vin par sa seule volonté; et nous es-
» timerons qu'il n'est pas assez digne pour nous
» faire croire sur sa parole, qu'il ait changé du vin
» en son sang! Si, ayant été invité à des noces hu-
» maines et terrestres, il y fit ce miracle, sans qu'on
» s'y attendît, ne devons-nous pas reconnaître en-
» core plutôt qu'il a donné aux enfants de l'époux
» céleste, son corps à manger et son sang à boire,
» afin que nous le recevions, comme étant indubi-
» tablement son corps et son sang? Car sous l'es-
» pèce du pain, il nous donne son corps, et sous l'es-
» pèce du vin, il nous donne son sang, afin qu'étant
» faits participants de ce corps et de ce sang, vous
» deveniez un même corps et un même sang avec
» lui.... C'est pourquoi je vous en conjure, mes
» frères, de ne plus les considérer comme un pain
» commun et comme un vin commun, puisqu'ils
» sont le corps et le sang de Jésus-Christ, selon sa
» parole. Car, encore que les sens nous rapportent
» que cela n'est pas, la foi doit vous persuader et
» vous assurer que cela est. Ne jugez donc pas de
» cette vérité par le goût; mais que la foi vous
» fasse croire, avec une entière certitude, que vous
» avez été rendus dignes de participer au corps et
» au sang de Jésus-Christ... Que votre âme se ré-
» jouisse au Seigneur, étant persuadés comme
» d'une chose très-certaine, que le pain qui paraît
» à nos yeux, n'est pas du pain, quoique le goût le
» juge tel, mais que c'est le corps de Jésus-Christ;
» et que le vin qui paraît à nos yeux n'est pas du
» vin, quoique le sens du goût ne le prenne que
» pour du vin, mais que c'est le sang de Jésus-
» Christ. »

Saint Grégoire de Nazianze, dans son *Discours sur la Pâque*, s'adressant aux fidèles, leur dit :
« *Ne chancelez pas* dans votre âme, quand vous
» entendez parler du sang, de la passion et de la
» mort de Dieu : mais bien plutôt mangez le *corps*
» et buvez le *sang sans hésitation aucune*, si vous
» soupirez après la vie. *Ne doutez jamais* de ce
» que vous entendez dire sur sa chair; ne vous
» scandalisez point de sa passion, soyez constants,
» fermes et stables, sans vous laisser ébranler en
» rien par les discours de nos adversaires. »

Saint Grégoire de Nysse : « J'ai donc raison de
» croire que le pain sanctifié par la parole de Dieu,
» *est transformé, changé* au corps du Verbe-
» Dieu; car ce pain est sanctifié, comme parle l'A-
» pôtre, par la parole de Dieu et par la prière, non
» pas de telle sorte qu'en mangeant et en buvant,
» il devienne le corps du Verbe, mais il est *changé*
» dans l'instant au corps par la parole, ainsi qu'il
» a été dit par le Verbe, *Ceci est mon corps*. »

Il termine ce chapitre, en observant que « c'est
» par la vertu de la bénédiction que *la nature des*
» *choses visibles* est changée en son corps :
» *Virtute benedictionis in illud transelementata*
» *eorum quæ apparent natura*. (Orat. Catech.,
» c. 37.) »

Saint Ambroise, *Discours aux Néophytes*, chap. 9 : « Considérez, je vous prie, ô vous qui
» devez bientôt participer aux saints mystères, quel
» est le plus excellent, ou de cette nourriture que
» Dieu donnait aux Israélites dans le désert, appe-
» lée le pain des anges, ou de la chair de Jésus-
» Christ, laquelle est le *corps même* de celui qui est
» la vie : de la manne qui tombait du ciel, ou de
» celle qui est au-dessus du ciel...... L'eau coula du
» sein d'une roche en faveur des Juifs; mais pour
» nous *le sang coule de Jésus-Christ même*.....
» Aussi cette nourriture et ce breuvage de l'an-
» cienne loi n'étaient que des figures et des ombres;
» mais cette nourriture et ce breuvage dont nous
» parlons, est la vérité. Que si ce que vous admirez
» n'était qu'une ombre, combien grande doit être
» la chose dont l'ombre seule vous paraît si admi-
» rable? Or la lumière est plus excellente que
» l'ombre, la vérité que la figure, et le corps du
» Créateur du ciel, que la manne qui tombait du
» ciel. Mais vous me direz peut-être : comment
» m'assurez-vous que c'est le corps de Jésus-Christ
» que je reçois, puisque je vois autre chose? c'est
» ce qui nous reste ici à prouver. Or nous trouvons
» une infinité d'exemples pour montrer que ce que
» l'on reçoit à l'autel n'est point ce qui a été formé
» par la nature, mais ce qui a été consacré par la
» bénédiction, et que cette bénédiction est beau-
» coup plus puissante que la nature, puisqu'elle
» *change* la nature même. Moïse tenait une verge
» à la main; il la jeta à terre, et elle fut changée
» en serpent; il saisit ensuite la queue du serpent,
» lequel reprit aussitôt sa première forme et sa pre-
» mière nature.... que si la simple bénédiction d'un
» homme a eu assez de force pour *transformer la*
» *nature*, que dirons-nous de la propre consécra-
» tion divine, dans laquelle les paroles mêmes du
» Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait? Car ce sa-
» crement que vous recevez est formé par les pa-
» roles de Jésus-Christ. Que si la parole d'Elie a pu

estants ont objecté qu'il n'est presque pas un des Pères, et des autres monuments, qui ne dépose en faveur du sens figuré, qui n'ait dit que *l'eucharistie*, même après la consécration, est *figure*, *signe*, *antitype*, *symbole*, *pain et vin*. En effet, tout cela est vrai, selon les apparences extérieures ; mais cela n'exclut point la présence réelle de la chose signifiée. Les Pères, les liturgistes, ont-ils dit que l'*eucharistie* n'est rien autre chose que *figure*, *signe*, etc. ? Il le faudrait, pour donner gain de cause aux protestants.

» faire descendre le feu du ciel, la parole de Jésus-Christ ne pourra-t-elle pas changer la *nature* des choses créées?

» Vous avez lu dans l'histoire de la création du monde, que Dieu ayant parlé, toutes les choses ont été faites; et qu'ayant commandé, elles ont été créées. Si donc la parole de Jésus-Christ a pu du néant faire ce qui n'était point encore, ne pourra-t-elle point *changer en d'autres natures celles* qui étaient déjà; puisqu'on ne saurait nier qu'il soit plus difficile de donner l'être aux choses qui ne l'ont point, que de *changer* la nature de celles qui ont déjà reçu l'être. Mais pourquoi nous servons-nous de raison? Servons-nous des exemples que Dieu nous fournit, et établissons la vérité de ce mystère de l'eucharistie par l'exemple de l'incarnation du Sauveur. La naissance que Jésus-Christ a prise de Marie a-t-elle suivi l'usage ordinaire de la nature? Il est sans doute que cet ordre n'y a pas été observé, puisque l'homme n'a eu aucune part à cette naissance. Il est donc visible que ç'a été contre l'ordre de la nature qu'une vierge est devenue mère. Or ce corps que nous produisons dans ce sacrement, est le même corps qui est né de la vierge Marie. Pourquoi cherchez-vous l'ordre de la nature dans la production du corps de Jésus-Christ dans ce sacrement, puisque c'est aussi contre l'ordre de la nature que ce même Seigneur est né d'une vierge? C'est la véritable chair de Jésus-Christ qui a été crucifiée et qui a été ensevelie. C'est donc aussi, selon la vérité, le sacrement de cette chair. Jésus-Christ dit lui-même : *Ceci est mon corps.* Avant la consécration, qui se fait avec les paroles célestes, on donne à cela un autre nom; mais après la consécration, cela est nommé le corps de Jésus-Christ. Il dit aussi : *Ceci est mon sang.* Avant la consécration, ce qui est dans le calice s'appelle autrement : après la consécration on le nomme sang de Jésus-Christ. Or vous répondez *amen* quand on vous le donne, c'est-à-dire il est vrai. Croyez donc véritablement de cœur ce que vous confessez de bouche; et que vos sentiments intérieurs soient conformes à vos paroles. Jésus-Christ nourrit son Eglise par ce sacrement, qui fortifie la substance de notre âme. C'est un mystère que vous devez conserver soigneusement en vous-mêmes.... de peur de le communiquer à ceux qui n'en sont pas dignes, et d'en publier les secrets devant les infidèles par une trop grande légèreté de parler. Vous devez donc veiller avec grand soin, pour la conservation de votre foi, afin de garder toujours inviolablement la pureté de votre vie, et la fidélité de votre secret. »

Saint Epiphane, dans son *Exposition de la foi* : « L'Eglise est le port tranquille de la paix, on respire dans son sein une suavité qui rappelle les parfums de la vigne de Chypre : on y cueille les fruits de bénédiction. Elle nous présente encore tous les jours ce breuvage si efficace pour dissiper nos afflictions, je veux dire *le sang pur et véritable* de Jésus-Christ. »

Saint Jean Chrysostome : « Les statues des souverains ont souvent servi d'asile aux hommes qui s'étaient réfugiés près d'elles, non parce qu'elles étaient faites d'airain, mais parce qu'elles représentaient la figure des princes. Ainsi le sang de l'agneau sauva les Israélites, non parce qu'il était sang, mais parce qu'il figurait le sang du Sauveur, et annonçait sa venue. Maintenant donc, si l'ennemi apercevait, non le sang de l'agneau figuratif empreint sur nos portes, mais le *sang de la vérité reluisant dans la bouche, des fidèles*, il s'en éloignerait bien davantage. Car si l'ange a passé à la vue de la figure, combien plus l'ennemi serait-il effrayé à l'aspect de la vérité.....? Considérez, ajoute-t-il ensuite, de quel aliment il nous nourrit et nous rassasie. *Lui-même* est pour nous la substance de cet aliment, *lui-même* est notre nourriture. Car comme une tendre mère, poussée par une affection naturelle, s'empresse de sustenter son enfant de toute l'abondance de son lait ; ainsi Jésus-Christ *alimente de son propre sang ceux* qu'il régénère. (*Homélie aux néophytes ; Homélie sur saint Jean ; Homélie* 67 *au peuple d'Antioche.*) »

Ailleurs : « Obéissons donc à Dieu en toutes choses, ne le contredisons pas lors même que ce qu'il nous dit paraît répugner à nos idées et à nos yeux. Que sa parole soit préférée à nos yeux, et à nos pensées. Appliquons ce principe aux mystères. Ne regardons pas ce qui est exposé à nos yeux, mais sa parole, car elle est infaillible, et nos sens exposés à l'illusion. Puis donc que le Verbe dit : Ceci est mon corps, obéissons, croyons et voyons ce corps avec les yeux de l'âme, car Jésus-Christ ne nous a rien donné de sensible mais *sous des choses sensibles*, des objets qui ne s'aperçoivent que par l'esprit.... Car si vous étiez sans corps, les dons qu'il vous a faits auraient été simples, ils n'auraient eu rien de corporel ; mais parce que votre âme est unie à un corps *sous des choses sensibles* il vous en présente qui ne le sont pas. Combien n'y en a-t-il pas qui disent à présent : Je voudrais bien voir sa forme, sa figure, ses vêtements, sa chaussure ? Et voici que vous le voyez, que vous le touchez lui-même, que vous le mangez lui-même. Vous voudriez voir ses vêtements ; mais il se donne à vous lui-même, non-seulement pour être vu, mais touché, mangé, reçu intérieurement...... Si vous ne pouvez envisager, sans une indignation extrême, la trahison de Judas et l'ingratitude de ceux qui le crucifièrent, prenez garde de vous rendre vous-même coupable de la profanation de son corps et de son sang. Ces malheureux firent souffrir la mort au très-saint corps du Seigneur, et vous, vous le recevez avec une âme impure et souillée, après en avoir reçu tant de biens ! Car, non content de se faire homme, de souffrir les ignominies, il a voulu encore se mêler et s'unir à vous, de sorte que vous deveniez un même corps avec lui, *et non-seulement par la foi*, mais effectivement et dans la réalité même.

» De qu'elle pureté ne devrait donc pas être celui qui est fait participant d'un tel sacrifice ? Combien plus pure que les rayons du soleil ne devrait pas être la main qui distribue cette

Tous les Pères exigent la foi et l'adoration, pour participer à ce mystère ; il n'est pas besoin de foi pour saisir le sens d'un signe, et il n'est pas permis de l'adorer.

Comme les calvinistes prétendent que la croyance primitive de l'Eglise a changé sur ce point, ils n'ont pas été peu embarrassés, lorsqu'il a fallu assigner l'époque, la manière, les causes de ce changement. Blondel croit que l'opinion de la transsubstantiation n'a commencé qu'après Bérenger. Aubertin, La Roque, Bas-

» chair, la bouche qui se remplit de ce feu spirituel,
» a langue qui se teint de ce sang redoutablo ?
» Songez à quel honneur vous êtes élevé, à quelle
» table vous êtes admis ! Celui que les anges
» tremblent d'apercevoir, et qu'ils n'osent contempler
» sans frayeur, à cause de l'éclat qui rejaillit de sa
» personne, descend à nous ; nous sommes nourris
» de sa substance, nons mêlons la nôtre à la sienne,
» et nous devenons avec lui un même corps, une
» même chair. Qui racontera les merveilles du
» Seigneur ? qui fera dignement entendre ses
» louanges ? quel pasteur a jamais nourri ses bre-
» bis de ses propres membres ? Et que parlé-je de
» pasteur ? Les mères elles-mêmes livrent quelque-
» fois leurs enfants à des nourrices étrangères. Mais
» il ne souffre point que les siens soient traités
» ainsi. Lui-même il les nourrit de son propre sang,
» et se les attache entièrement..... Jésus-Christ,
» qui autrefois opéra ces merveilles dans la cène
» qu'il fit avec ses apôtres, est le même qui les
» opère aujourd'hui. Nous tenons ici la place de
» ses officiers et de ses ministres ; mais c'est lui qui
» sanctifie ces offrandes, et les change en son
» corps et en son sang..... Ce n'est pas seule-
» ment à vous qui participez aux mystères, mais à
» vous qui en êtes les dispensateurs, que j'adresse
» mon discours..... Et vous, laïques, lorsque vous
» vous approchez du corps sacré, croyez que vous
» le recevez de la main invisible de Jésus-Christ.
» Car celui qui a fait plus, c'est-à-dire qui s'est
» posé lui-même sur l'autel, ne dédaignera pas de
» vous présenter son corps. » Le grand évêque
» passe ensuite au devoir de la charité, qu'il relève
magnifiquement comme la plus belle disposition aux
mystères ; et faisant allusion à la cène de Jésus-Christ, il ajoute : « Elle n'était point d'argent cette
» table où il était assis ; il n'était point d'or ce
» calice duquel il versa *son propre sang* à ses
» apôtres : et pourtant que ce vase était précieux,
» qu'il était redoutable, par l'esprit dont il était
» plein.... ! (*Homélie* 60 *au peuple d'Antioche*.) »

Saint Gaudence, évêque de Bresse, s'exprime ainsi : « Dans les ombres et les figures de l'an-
» cienne pâque, on ne tuait pas un seul agneau,
» mais plusieurs, savoir : un dans chaque maison ;
» parce qu'un seul n'eût pas pu suffire à tout le peu-
» ple, et que ce mystère n'était que la figure et non pas
» la réalité de la passion du Seigneur. Car la figure
» d'une chose n'en est pas la réalité, mais en est
» seulement la représentation et l'image. Or main-
» tenant que dans la vérité de la loi nouvelle, un
» seul agneau est mort pour tous, il est certain
» qu'étant aussi immolé par toutes les maisons, c'est-
» à-dire *sur tous les autels des églises*, il nourrit
» sous les mystères du pain et du vin ceux qui
» l'immolent..... *C'est là véritablement la chair*
» *de l'agneau, c'est là le sang de l'agneau*. Car
» c'est ce même pain *vivant* descendu du ciel, qui a
» dit : Le pain que je donnerai est ma propre chair.
» Son sang est fort bien représenté sous l'espèce
» du vin, puisqu'en disant dans l'Evangile : Je suis
» la vraie vigne, il témoigne assez que le vin
» que l'on offre dans l'Eglise en figure et en mé-
» moire de sa passion *est son propre sang*.....
» C'est donc ce même Seigneur et souverain créa-
» teur de toutes choses, qui de la terre ayant formé
» du pain, *forme de nouveau de ce même pain*
» *son propre corps* ; parce qu'*il le peut* faire, et
» qu'il l'a promis ; et c'est lui-même qui, ayant autre-
» fois *changé l'eau en vin*, *change maintenant*
» *le vin en son propre sang*. »

» L'Ecriture que l'on a lue, concluant par une
» fin excellente et mystérieuse ce qu'elle avait dit,
» ajoute : Car c'est la pâque du Seigneur. O subli-
» mité des richesses de la sagesse et de la science
» de Dieu ! C'est la pâque du Seigneur, dit l'Ecri-
» ture, c'est-à-dire le passage du Seigneur, afin
» que vous ne preniez pas pour terrestre ce qui a
» été rendu tout céleste par l'opération de celui qui
» a voulu passer *lui même dans le pain et le vin*,
» *en les faisant devenir son corps et son sang*.
» Car ce que nous avons ci-dessus exposé en termes
» généraux touchant la manière de manger la chair
» de l'agneau pascal, nous le devons particulière-
» ment observer dans la manière de recevoir les
» mêmes mystères de la passion du Seigneur.
» Vous ne devez pas les rejeter, en considérant
» cette chair comme si elle était crue, et le sang
» comme s'il était tout cru, ainsi que firent les Juifs,
» ni dire avec eux : Comment peut-il nous donner
» sa chair à manger Vous ne devez pas non plus conce-
» voir en vous-mêmes ce sacrement comme une chose
» commune et terrestre, mais plutôt vous devez *croire*
» *avec fermeté* que, par le feu du Saint-Esprit, ce
» sacrement est en *effet devenu* ce que le Seigneur
» assure qu'il est. Car ce que vous recevez est le
» corps de celui qui est le *pain vivant et céleste*,
» et le sang de celui qui est la vigne sacrée. Et
» nous savons que, lorsqu'il présenta à ses disciples
» le pain et le vin consacrés, il leur dit : Ceci est
» mon corps, ceci est mon sang. Croyons donc, je
» vous prie, à celui auquel nous avons déjà cru ;
» la vérité est incapable de mensonge. Comme
» donc il est ordonné dans l'ancienne loi de manger
» la tête de l'agneau pascal avec ses pieds, nous
» devons maintenant, dans la loi nouvelle, manger
» tous ensemble la tête de Jésus-Christ, qui est sa
» divinité, avec ses pieds qui sont son humanité,
» lesquels sont unis et cachés dans les sacrés et
» divins mystères, en croyant, également toutes
» choses, ainsi qu'elles nous sont laissées par *la*
» *tradition de l'Eglise*, et en nous gardant de
» briser cet os qui est très-solide, c'est-à-dire
» cette vérité sortie de sa bouche : Ceci est mon
» corps, ceci est mon sang.

» Que si après il reste quelque chose que vous
» n'ayez pas bien compris dans cette explication,
» il faut achever de la consumer entièrement par la
» chaleur de la foi. Car notre Dieu est un Dieu
» qui consume, qui purifie et qui éclaire nos esprits,
» pour nous faire concevoir les choses divines, afin
» que, découvrant les causes et les raisons mysté-
» rieuses du même sacrifice tout céleste institué pas
» Jésus-Christ, nous puissions lui rendre d'éternelles
» actions de grâces d'un don si grand et si inef-
» fable. Car c'est le véritable héritage de son Nou-
» veau Testament, qu'il nous laissa dans la nuit
» même de sa passion, comme le gage de sa présence.

nage et d'autres, ont remonté au septième siècle : c'est Anastase le Sinaïte, disent-ils, qui a enseigné le premier que nous recevons, dans l'*encharistie*, non l'antitype, mais le corps de Jésus-Christ.

Malheureusement pour ce système, saint Ignace, martyr, saint Justin, tous les Pères grecs des six premiers siècles, les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, enseignent la présence réelle aussi clairement que le moine Anastase. Ce n'est donc pas lui qui a forgé ce dogme.

» C'est le viatique dont nous nous sommes nourris et » fortifiés dans le pèlerinage de cette vie, jusqu'à ce « que nous arrivions dans le ciel, et que nous » jouissions pleinement et à découvert de celui qui, » étant sur la terre, nous a dit : Si vous ne mangez » ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez point » la vie en vous. Il a voulu que nous jouissions » toujours de ses grâces et de ses bienfaits ; il a » voulu que son sang précieux sanctifiât continuel» lement nos âmes par l'image de sa passion. C'est » pourquoi il commanda à ses fidèles disciples » qu'il avait établis pour être les premiers pasteurs » de son Eglise, de *célébrer sans cesse ces mys*» *tères* de la vie éternelle, jusqu'à ce que Jésus» Christ descende de nouveau du ciel ; afin que les » pasteurs et tout le reste du peuple fidèle, ayant « tous les jours devant les yeux l'image de la passion » de Jésus-Christ, la portant en leurs mains, et » même la recevant en leur bouche et dans leur esto» mac, le souvenir de notre rédemption ne s'effaçât » jamais de notre mémoire, et que nous eussions tou» jours un remède favorable et un préservatif assu» ré contre les poisons du diable. Recevez donc, » aussi-bien que nous, avec toute la sainte avidité « de votre cœur, ce sacrifice de la pâque du Sauveur » du monde, afin que nous soyons sanctifiés dans le » fond de nos âmes et de nos entrailles, par Notre» Seigneur Jésus-Christ, *lequel nous croyons être* » *lui-même présent dans ses sacrements.* (Traité » 2 *sur la nature des sacrements.*) »

Saint Jérôme, dans son *Commentaire sur saint Matthieu*, dit, « qu'après l'accomplissement de la pâque typique et la manducation de l'agneau pascal, Jésus-Christ passa au vrai sacrement de la pâque, et que comme Melchisédech avait offert en figure du pain et du vin, Jésus-Christ rendit présente la vérité de son corps et de son sang. »

Et ailleurs : « Qu'il y a autant de différence entre les pains de proposition et le corps de Jésus-Christ, qu'entre l'ombre et le corps, l'image et la vérité, la figure des choses à venir, et ce qui était représenté par ces figures. (*Sur l'épître à Tite.*) »

« Qui pourrait souffrir, dit-il dans sa *lettre* 85 *à Evagrius*, qu'un ministre des tables et des veuves s'élevât avec présomption au-dessus de ceux aux prières desquels le corps et le sang de Jésus-Christ sont formés ? »

« Pour nous, écrit-il dans sa *lettre à Hébidia*, comprenons que le pain que rompit le Seigneur, et qu'il donna à ses disciples, est le corps de Notre-Seigneur, puisqu'il dit lui-même : *Ceci est mon corps.* Moïse ne donna pas le pain véritable, mais bien le Seigneur Jésus, qui étant assis au festin, mange et se donne lui-même à manger. »

« A Dieu ne plaise que je dise quelque chose au désavantage de ceux qui, succédant au degré apostolique, *forment le corps de Jésus-Christ* par leur bouche sacrée. (*Epître à Héliod.*) »

Et ailleurs il appelle le prêtre un médiateur entre Dieu et les hommes, *qui produit le corps de Jésus-Christ par sa bouche sacrée.*

Saint Augustin, sermon 83, dit aux fidèles : « Vous devez savoir ce que vous avez reçu, ce que vous recevez, et ce que vous devez recevoir chaque jour ; ce pain que vous voyez sur l'autel, *étant consacré par la parole de Dieu, et le corps de Jésus-Christ :* ce calice, ou plutôt ce qui est dans le calice, ayant été sanctifié par la parole de Dieu, *est le sang* de Jésus-Christ. »

Ailleurs : « Nous recevons avec un *cœur* et une *bouche fidèle* le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, qui nous donne son corps à manger et son sang à boire, quoiqu'il semble plus horrible de manger de la chair d'un homme que de le tuer, et de boire du sang humain que de le répandre. (*Liv. cont. l'adv. de la loi et des prophètes.*) »

Sur le psaume 39 : « Les sacrifices anciens ont été abolis, comme n'étant que de simples promesses, et on nous en a donné qui contiennent l'accomplissement. Qu'est-ce qu'on nous a donné pour accomplissement ? le corps que vous connaissez, mais que vous ne connaissez pas tous ; et plût à Dieu qu'aucun de ceux qui le connaissent, ne le connaisse à sa condamnation ! Vous n'avez point voulu, dit Jésus-Christ, de sacrifice et d'oblation. Quoi donc ! sommes-nous maintenant sans sacrifice ? à Dieu ne plaise ! Mais vous m'avez formé un corps. Vous avez rejeté ces sacrifices, afin de former ce corps ; et avant qu'il fût formé, vous vouliez bien qu'on vous les offrît. L'accomplissement des choses promises a fait cesser les promesses. Car, si ces promesses subsistaient, ce serait une marque qu'elles ne seraient pas accomplies. Ce corps était promis par quelques signes. Les signes qui marquaient la promesse ont été abolis, parce que la vérité promise a été donnée. Nous sommes dans ce corps ; nous en sommes participants. »

Au livre 2, ch. 5. sur les *Questions de Januarius :* « Il paraît très-clairement que les disciples, la première fois qu'ils *reçurent le corps et le sang du Seigneur*, ne le reçurent point à jeun. Faudra-t-il pour cela calomnier l'Eglise universelle de ce que l'on ne *les reçoit* plus qu'à jeun ! Il a plu au Saint-Esprit, par honneur pour un si grand sacrement, que *le corps du Seigneur entrât dans la bouche* du chrétien avant toute autre nourriture, et c'est pour cela que cette coutume prévaut dans l'univers entier. »

Et sur ces paroles du titre du psaume 33 : *Il était porté dans ses mains*, voici comme le saint docteur s'est exprimé : « Mais comment ceci peut-il arriver dans un homme ? Et qui pourrait le concevoir, mes frères ? Car quel est l'homme qui se porte véritablement dans ses mains ? Tout homme peut être porté dans les mains d'un autre : dans les siennes propres, personne. Nous ne voyons point comment cela *peut* à la lettre s'entendre de David, *mais bien de Jésus-Christ.* Car il était porté dans ses propres mains, lorsque recommandant son propre corps, il dit : *Ceci est mon corps ;* car alors il portait son corps dans ses mains. » Il est impossible à tout homme de faire ce que fit alors Jésus-Christ : or tout homme peut se porter lui-même en figure et en représentation : ce n'est donc pas ainsi que le savant évêque d'Hippone l'entendait de Jésus-Christ.

Saint Paulin, qui a écrit la vie de saint Ambroise

Quant à l'Occident, Aubertin prétend que Paschase Ratbert, moine et ensuite abbé de Corbie, dans un *Traité du corps et du sang du Seigneur*, composé vers l'an 831, et dédié à Charles le Chauve en 844, est le premier qui ait rejeté le sens figuré, et enseigné la présence réelle ; que cette nouveauté s'établit aisément dans un siècle très-peu éclairé, qu'elle gagna si rapidement les esprits, que, quand Bérenger voulut l'attaquer deux cents ans après, on lui objecta le consentement de toute l'Eglise, comme éta-

raconte la menière dont il reçut la communion avant de mourir. Ce passage est curieux en ce qu'il montre la pratique ancienne de l'Eglise, de donner au mourant la communion sous une seule espèce. « Honorat. évêque de Verceil (celui qui l'assista à la mort), s'étant retiré au haut de la maison pour goûter quelque peu de sommeil et de repos, entendit une voix qui lui disait pour la troisième fois : Levez-vous, hâtez-vous, parce qu'il rendra bientôt l'esprit. Alors étant descendu, il présenta au saint le corps de Notre-Seigneur ; il le prit, et dès qu'il l'eut avalé (*quo accepto, ubi glutivit*), il rendit l'esprit, emportant avec lui un bon viatique, afin que son âme, fortifiée de cette viande, allât jouir de la compagnie des anges. »

Saint Cyrille d'Alexandrie, dans un passage cité par Victor d'Antio, s'exprime comme il suit : « Ne doutez pas de cette vérité, puisque Jésus-Christ nous assure si manifestement que ceci est son corps ; mais recevez plutôt avec foi les paroles du Sauveur ; car, étant la vérité, il ne peut mentir. »

Le même patriarche enseigne encore que « celui qui a été mangé figurativement en Egypte, s'immole volontairement lui-même en cette cène ; et qu'après avoir mangé la figure, parce que c'était à lui d'accomplir les figures légales, il en montra la vérité, en se présentant lui-même comme aliment de vie. (*Disc. sur la cène mystique*). »

« Ce mystère dont nous parlons est terrible : ce qui s'y passe est étonnant. L'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, y est sacrifié. Le Père s'en réjouit, le Fils y est volontairement immolé, non plus par ses ennemis, mais par lui-même, afin de faire connaître aux hommes que les tourments qu'il a endurés pour leur salut, ont été tout volontaires. (*Ibid.*) »

« Si Jésus-Christ, dit-il dans le même endroit, n'est qu'un simple homme, comment peut-on dire qu'il donne la vie éternelle à ceux qui approchent de cette table ? et comment pourra-t-il être divisé et ici et en tous lieux sans diminution... ? prenons le corps de la vie elle-même, qui pour nous a déjà habité dans notre corps ; buvons le sang sanctifiant de la vie, croyant avec foi que le Christ reste à la fois le prêtre et la victime, celui qui offre et est offert, celui qui reçoit et est donné. »

Dans son *Commentaire sur saint Jean* : « Afin que nous soyons réduits en unité et avec Dieu et entre nous, quoique séparés d'âme et de corps, par la distinction qui se conçoit entre nous, le Fils unique de Dieu a trouvé un moyen, qui est une invention de sa sagesse et un conseil de son Père. Car unissant dans la communion mystique tous les fidèles par un seul corps, *qui est le sien propre*, il en fait un même corps et avec lui et entre eux. Ainsi qui pourrait diviser et séparer de l'union naturelle qu'ils ont entre eux, ceux qui sont liés en unité avec Jésus-Christ par ce corps unique ? si nous participons donc tous à un même pain, nous ne faisons tous qu'un corps, parce que Jésus-Christ ne peut être divisé. C'est pour cela que l'Eglise est appelée le corps de Jésus-Christ, et que nous en sommes nommés les membres, selon saint Paul ; car nous sommes tous unis à Jésus-Christ par son saint corps, recevant dans nos propres corps ce corps unique et indivisible, ce qui fait que nos membres lui appartiennent plus qu'à nous. »

Et au douzième livre, expliquant cet endroit de l'Evangile où il est dit que les soldats divisèrent les habits de Jésus-Christ en quatre parties, mais qu'ils ne divisèrent pas sa tunique, il dit : « Que les quatre parties du monde ont obtenu par sort, et qu'elles possèdent sans division le saint vêtement du Verbe, c'est-à-dire son corps ; parce que le Fils unique, quoique divisé dans tous les fidèles particuliers et sanctifiant l'âme et le corps de chacun par sa propre chair, est néanmoins entier et sans division en tous, étant un partout, puisque, comme dit saint Paul, il ne peut être divisé.

» Les Juifs se disputaient entre eux, en disant : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? Ce *comment* est tout à fait judaïque, et sera la cause du dernier supplice. Car ceux-là seront justement réputés coupables des crimes les plus graves, qui osent attaquer par leur incrédulité, l'excellent et suprême Créateur de toutes choses, et qui, sur ce qu'il veut opérer, ont bien le front d'en chercher le *comment*... L'esprit brut et indocile, dès que quelque chose le passe, le rejette comme une extravagance, parce qu'il surmonte sa portée : son ignorante témérité le porte à un orgueil extrême. Nous verrons que les Juifs donnèrent dans cet excès, si nous considérons la nature du cas. En effet, ils devaient, sans hésiter, recevoir les paroles du Sauveur, dont ils avaient admiré plusieurs fois la vertu toute divine, et cette puissance invincible sur la nature, qu'il avait signalée en plusieurs rencontres sous leurs yeux... Et les voilà qui profèrent encore sur Dieu cet insensé *comment*, comme s'ils ne sentaient pas tout ce que cette façon de parler enferme de blasphématoire, dès que dans Dieu réside le pouvoir de tout faire sans difficulté... Que si tu persistes, ô juif, à proférer ce *comment*, à mon tour je te demanderai, moi, comment les eaux furent-elles *changées* en sang.......? il convenait donc plutôt d'en croire au Christ et d'ajouter foi à ses paroles ; il convenait de solliciter et d'apprendre le mode de l'eulogie, plutôt que de s'écrier si inconsidérément, si témérairement : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger.......? Pour nous, en recevant les divins mystères, ayons une foi exempte de toute curiosité : voilà ce qu'il faut, et non point faire entendre de *comment* aux paroles qui s'y disent. »

Les Pères du concile général d'Ephèse approuvèrent et adoptèrent la lettre que saint Cyrille avait écrite à Nestorius, et dans laquelle on lit ces paroles : « C'est aussi de même que nous approchons des choses mystiques et bénies, et que nous sommes sanctifiés, étant devenus participants au corps sacré et au précieux sang du Christ, rédempteur de nous tous ; non pas en recevant une chair commune, ce qu'à Dieu ne plaise, ni même celle d'un homme sanctifié... *mais une chair devenue proprement celle du Verbe lui-même*. » Nestorius convenait avec les catholiques qu'on mangeait réellement par la bouche dans l'eucharistie la chair de Jésus-Christ, c'est-à-dire, suivant Nestorius, la chair d'un homme

bli de temps immémorial en faveur du dogme de la réalité.

Mais non-seulement on lui objecta ce consentement immémorial, on le lui prouva, et Bérenger ne put jamais citer en sa faveur le suffrage de l'antiquité. En effet, les Pères latins, à commencer par Tertullien, au troisième siècle, jusqu'au neuvième, ne parlent pas autrement que les Pères grecs; les liturgies romaine, gallicane, mozarabique, aussi anciennes que les Eglises d'Occident, sont exactement conformes, sur l'*eucharistie*, à celle des Orientaux.

Conçoit-on, d'ailleurs, qu'un moine ait réussi à fasciner tous les esprits de son siècle dans toutes les parties de l'Eglise? Dans tous les siècles, la moindre innovation, en fait de dogme, a fait un bruit épouvantable; et l'on suppose que, sur un article aussi essentiel que l'*eucharistie*, la foi a changé sans que l'on s'en soit aperçu. Mais Ratramne et Jean Scot écrivirent contre Paschase Ratbert, et il leur opposa le suffrage de l'univers entier: *Quod totus orbis credit et confitetur*; ce sont ses termes.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que le neuvième siècle ait été sans lumière; celle qu'avait rallumée Charlemagne n'était pas encore éteinte. On connaissait en France Hincmar, archevêque de Reims; Prudence, évêque de Troyes; Flore, diacre de Lyon; Loup, abbé de Ferrières; Christian Drutmar, moine de Corbie, dont les protestants ont voulu altérer les écrits; Walafride Strabon, moine de Flude, très-instruit des antiquités ecclésiastiques; Etienne, évêque d'Autun; Fulbert, évêque de Chartres; saint Mayeul, saint Odon, saint Odilon, abbés de Cluni, etc. En Allemagne, saint Unny, archevêque d'Hambourg, apôtre du Danemarck et de la Norwége; Adalbert, l'un de ses successeurs; Brunon, archevêque de Cologne; Wielme ou Guillaume, archevêque de Mayence; Francon et Burchard, évêques de Worms; saint Udalrich, évêque d'Augsbourg, saint Adalbert, archevêque de Prague, qui porta la foi dans la Hongrie, la Prusse et la Livonie; saint Boniface et saint Brunon, qui la prêchèrent en Russie, étaient des hommes instruits et res-

sanctifié, et suivant le concile et saint Cyrille, la chair *devenue* celle du Verbe lui-même, ou de l'Homme-Dieu.

Théodoret, *sur la première lettre aux Corinthiens*: « L'Apôtre fait ressouvenir les Corinthiens de cette très-sainte nuit dans laquelle le Seigneur mettant fin à la pâque typique, montra le vrai original de cette figure, ouvrit les portes du sacrement salutaire, et donna son précieux corps et son précieux sang, non-seulement aux onze apôtres, mais à Judas même. » Et encore sur ces paroles: *Quiconque mangera ce pain ou boira ce calice indignement, sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ.* « Ici l'Apôtre frappe sur les ambitieux; il frappe aussi sur nous, qui, avec une conscience mauvaise, osons recevoir les divins sacrements. Cet arrêt: *sera coupable du corps et du sang*, signifie qu'ainsi que Judas le trahit, et les Juifs l'insultèrent, de même ceux-là le traitent avec ignominie qui *reçoivent dans des mains impures son très-saint corps, et le font entrer dans une bouche immonde.* »

On peut encore juger de la doctrine du même docteur, par le trait suivant, qu'il rapporte dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. 5, c. 17. « L'empereur Théodose étant venu à Milan, après le meurtre commis par son ordre dans la ville de Thessalonique, et voulant entrer dans l'église, comme il avait accoutumé, saint Ambroise en sortit pour l'en empêcher; et l'ayant rencontré hors du grand portique, il lui défendit d'entrer, usant à peu près de ces paroles: Avec quels yeux, ô empereur! pourriez-vous regarder le temple de celui qui est notre commun maître? avec quels pieds oseriez-vous marcher sur une terre sainte? comment oseriez-vous étendre vos mains vers Dieu, lorsqu'elles sont encore toutes dégouttantes du sang injustement répandu? comment oseriez-vous toucher *le très-saint corps* du Sauveur du monde, avec ces mêmes mains qui sont souillées du carnage de Thessalonique? et comment oseriez-vous *recevoir ce précieux sang dans votre bouche*, après qu'elle a prononcé dans la fureur de votre colère les injustes et cruelles paroles, qui ont fait verser le sang de tant d'innocents? Retirez-vous donc, et gardez-vous bien de vous efforcer d'ajouter un nouveau crime à ce premier crime? souffrez plutôt d'être lié en la manière que l'a ordonné dans le ciel le Dieu qui est le maître des rois et des peuples: et respectez ce sacré lien qui a la force de guérir votre âme de cette mortelle blessure, et de lui donner la santé. L'empereur, touché de ces paroles, retourna au palais impérial, en pleurant et en gémissant; et longtemps après, savoir au bout de huit mois, le divin Ambroise lui donna l'absolution de son péché. »

Saint Léon, *Discours sixième sur le jeûne du septième mois*: « Le Seigneur ayant dit: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous; communiez donc à la table sacrée, de manière que vous n'ayez *aucun doute quelconque sur la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ*: car on y prend par la bouche ce qui est cru par la foi, et c'est en vain qu'on répond *amen* (il est vrai), si *l'on dispute* contre ce qu'on y reçoit. »

Nous aurions pu citer un plus grand nombre d'autorités en faveur de la présence réelle; mais en voilà bien assez pour prouver que ce dogme a été reconnu dès les premiers siècles de l'Eglise, qu'il remonte jusqu'aux apôtres, et par conséquent jusqu'à Jésus-Christ.

GOUSSET.

pectables. En Angleterre, saint Dunstan, évêque de Cantorbéry; Ethelvode, évêque de Wincester ; Oswald, évêque de Worcester. En Italie, les papes Etienne VIII, Léon VII, Marin, Agapet II, et plusieurs évêques. En Espagne, Gennadius, évêque de Zamora; Atillan, évêque d'Astorga ; Ruseninde, évêque de Compostelle, etc. Tous ces prélats n'étaient, à la vérité, ni des Augustins, ni des Chrysostomes; mais c'étaient des pasteurs instruits et zélés pour la pureté de la foi.

C'est précisément au neuvième siècle que se forma le schisme entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine ; le prétexte des Grecs ne fut jamais la doctrine des Latins sur l'*eucharistie*. Dans le onzième, peu de temps après que Léon IX eut condamné Bérenger, Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, écrivit avec chaleur contre les Latins ; il les attaqua vivement sur la question des azymes ; il ne parla ni de la présence réelle, ni de la transsubstantiation. Il n'y eut non plus aucune difficulté sur ce point au concile de Lyon, l'an 1274, ni dans celui de Florence, en 1439, lorsqu'il fut question de la réunion des deux Eglises.

A la naissance de l'hérésie des sacramentaires, l'occasion était belle pour les Grecs de se déclarer. En 1570, les premiers s'efforcèrent vainement d'extorquer de Jérémie, patriarche de Constantinople, un témoignage favorable à leur erreur. Il leur répondit nettement : « La doctrine de la sainte » Eglise est que dans la sacrée cène, » après la consécration et bénédic- » tion, le pain est changé et passé au » corps même de Jésus-Christ, et le » vin en son sang, par la vertu du » Saint-Esprit..... Le propre et véri- » table corps de Jésus-Christ est » contenu sous les espèces du pain » levé. »

Ce que la bonne foi de Jérémie avait refusé aux luthériens, fut accordé par l'avarice de Cyrille Lucar, l'un de ses successeurs, aux largesses d'un ambassadeur d'Angleterre ou de Hollande à la Porte. Ce patriarche osa publier une profession de foi conforme à celle des protestants, sur la présence réelle ; mais elle fut condamnée dans un synode tenu à Constantinople, en 1638, par Cyrille de Bérée, successeur de Lucar, et dans un autre, en 1642, sous Parthénius, successeur de Cyrille de Bérée. Les Grecs s'expliquèrent encore de même dans un concile tenu à Jérusalem en 1668, et dans un autre assemblé à Bethléem en 1672. Les actes en sont déposés à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et imprimés dans la *Perpétuité de la foi*, avec les témoignages des maronites, des Arméniens, des Syriens, des cophtes, des jacobites, des nestoriens et des Russes. L'accord de toutes ces communions grecques avec l'Eglise romaine sur l'*eucharistie*, ne peut désormais donner lieu à aucun doute. Il n'est donc donc aucun dogme de foi sur lequel la prescription soit mieux établie.

Une troisième preuve de la présence réelle, ce sont les conséquences qui s'ensuivent de l'erreur des protestants. Nous soutenons qu'elle donne atteinte à la divinité de Jésus-Christ, et qu'elle a dû faire naître le socinianisme, comme cela est arrivé en effet.

1° Il n'est aucun des miracles du Sauveur qui n'ait pu être opéré par un pur homme envoyé de Dieu ; mais que Jésus-Christ se rende présent en corps et en âme dans toutes les hosties consacrées, c'est un prodige qui ne peut être opéré que par un Dieu. S'il ne l'a pas fait, il a eu tort de dire à ses apôtres : « Toute puissance m'a » été donnée dans le ciel et sur la » terre. » *Matt.*, c. 28, ℣ 18. Saint Irénée remarquait déjà la connexion qu'il y a entre la présence réelle et la divinité du Verbe. *Adv. hær.*, l. 4, c. 18, n° 4.

2° Ce divin maître n'a pas pu ignorer les suites terribles que produirait parmi les chrétiens la manière dont il avait parlé de l'*eucharistie*, ni l'erreur énorme dans laquelle ils allaient tomber immédiatement après la mort des apôtres, dans la supposition que la croyance catholique est une erreur. S'il l'a prévue, et n'a pas voulu la prévenir, il a manqué aux promesses qu'il a faites à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la consommation

des siècles. *Matt.*, c. 28, ℣ 19. S'il ne l'a pas prévue, il n'est pas Dieu.

3° Selon la croyance des protestants, le Christianisme, dès le commencement du second siècle, est devenu la religion la plus fausse qu'il y ait sur la terre ; tous les reproches d'idolâtrie, de superstition, de paganisme, qu'ils ont faits à l'Église romaine, sont exactement vrais. Un Dieu est-il donc venu sur la terre pour y établir une religion aussi monstrueuse? Il n'y a point d'autre parti à prendre que de professer le déisme.

4° Les apôtres ont prévenu les fidèles contre les erreurs qui allaient bientôt éclore dans l'Eglise; ils les ont avertis que de faux docteurs nieraient la réalité de la chair de Jésus-Christ, et sa divinité; que d'autres condamneraient le mariage, nieraient la résurrection future, etc. Il aurait été bien plus nécessaire de les mettre en garde contre l'erreur de la présence réelle, qui allait bientôt naître, et qui changerait la face du Christianisme ;ils ne l'ont pas fait.

Nous verrons ci-après d'autres conséquences qui se sont ensuivies de l'hérésie des protestants touchant l'*eucharistie*.

Sl dans les premiers siècles on avait eu de l'*eucharistie* la même idée que les protestants, aurait-on caché avec tant de soin aux païens nos saints mystères, en aurait-on interdit la connaissance aux catéchumènes avant le baptême? Rien de si simple que le repas de la cène, que de prendre du pain et du vin en mémoire de ce que fit Jésus-Christ avec ses apôtres. Quelle nécessité y avait-il de faire de tout cela un mystère? Mais les premiers chrétiens ne pensaient pas comme les protestants.

II. *De la transsubstantiation.* Le concile de Trente a décidé que dans l'*eucharistie* il se fait un changement de toute la substance du vin au sang de Jésus-Christ, et qu'il ne reste que les apparences du pain et du vin : changement que l'Eglise catholique appelle très-proprement *transsubstantiation*. La même chose avait été décidée au concile de Constance contre Wiclef, et au quatrième concile de Latran, l'an 1215.

Nous avons déjà observé que Luther, frappé de l'énergie des paroles de Jésus-Christ, ne put se résoudre à renoncer au dogme de la présence réelle, mais il nia la *transsubstantiation*; il soutint que le corps et le sang de Jésus-Christ sont dans l'*eucharistie*, sans que la substance du pain et du vin soit détruite; conséquemment il dit que le corps de Jésus-Christ est dans le pain, sous le pain, avec le pain, *in*, *sub*, *cum*; cette manière d'expliquer la présence de Jésus-Christ fut nommée *impanation* et *consubstantiation*; quelques disciples de Luther ont dit ensuite que Jésus-Christ est dans l'*eucharistie* par *ubiquité*. *Voy.* ces mots.

Aujourd'hui les plus habiles luthériens rejettent toutes ces manières d'entendre la présence réelle; ils disent que le corps de Jésus-Christ est dans l'*eucharistie* par concomitance, c'est-à-dire qu'en recevant le pain on reçoit réellement le corps de Jésus-Christ; qu'ainsi il n'est présent que par l'usage et dans l'usage, ou dans la communion ; que c'est dans l'usage que consiste l'essence du sacrement, en quoi ils se sont rapprochés des sacramentaires. *Voyez* le père Le Brun, *Explic. des cérém. de la Messe*, t. 7, p. 24 et suiv.

Mais Calvin et ses sectateurs objectèrent à Luther, qu'en soutenant le sens littéral des paroles du Sauveur, il leur faisait cependant violence. En effet, Jésus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est avec ceci*, ou *dans ce que je tiens*; il n'a pas dit : *Ce pain est mon corps*, mais *Ceci*, ce que je vous donne *est mon corps*. Donc ce que Jésus-Christ donnait à ses disciples n'était plus du pain, mais son corps. De là Calvin concluait qu'il fallait ou admettre le sens figuré, ou admettre, comme les catholiques, un changement de substance, une *transsubstantiation*.

Luther observait, de son côté, que Jésus-Christ n'a pas dit : *Ceci est la figure de mon corps*, ni *Ceci renferme la vertu et l'efficacité de mon corps*; mais *Ceci est mon corps* : donc son corps était réellement, et substantiellement présent, donc il ne parlait pas dans un sens figuré. Ainsi les en-

nemis de l'Eglise, en se réfutant l'un l'autre, prouvaient, sans le vouloir, la vérité de sa doctrine; et, malgré leurs arguments mutuels, chaque parti est demeuré dans son opinion. Tel a été le succès d'une dispute où l'on ne voulait, de part et d'autre, point d'autre règle de croyance que l'Ecriture sainte.

Pour savoir comment on doit l'entendre, l'Eglise a encore recours à la voie de prescription, à la tradition de tous les siècles depuis les apôtres jusqu'à nous. Les plus instruits d'entre les protestants conviennent que les anciens Pères, considérant qu'en recevant le pain consacré on recevait le corps de Jésus-Christ, ont dit que ce pain n'était plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ. De là les Grecs, parlant de ce qui se fait dans l'*eucharistie*, l'ont appelé μεταβολή, *changement*, μιεταποιησις, *l'action de faire ce qui n'était pas*, μεταστοιχείωσις, *transmutation des élémevts*. Brucker, *Hist, philos.*, t. 6, p. 621. Quelle différence y a-t-il entre ces termes et celui de *transsubstantiation*?

Au milieu du second siècle, saint Justin a comparé l'action par laquelle se fait l'*eucharistie*, à l'action par laquelle le Verbe de Dieu s'est fait homme, a pris un corps et une âme, *Apol.* 1, n. 66. Saint Irénée la compare à l'action par laquelle le Verbe de Dieu ressuscitera nos corps, *Adv. hœr.*, lib. 5, c. 2, nº 3. Il dit que l'*eucharistie* est composée de deux choses, l'une terrestre, l'autre céleste, lib. 4, c. 18, n. 5. Auraient-ils ainsi parlé, s'ils avaient cru que l'*eucharistie* est encore du pain ? Les Pères des siècles suivants n'ont fait que répéter ce langage.

Comment les protestants ont-ils pu soutenir qu'avant le quatrième concile de Latran, tenu l'an 1215, l'on ne croyait pas le dogme de la transsubstantiation ; que les prêtres l'ont forgé par intérêt et par vanité, pour persuader au peuple qu'ils font un miracle en consacrant l'*eucharistie* ? Accuserons-nous de ce crime de saints martyrs tels que saint Justin et saint Irénée, et tous ceux qui ont professé la même doctrine après eux ?

On a fait voir aux protestants, par les professions de foi et par les liturgies des nestoriens, des jacobites syriens et cophtes, des Arméniens, des Grecs schismatiques, que toutes ces sectes, dont quelques-uns sont séparées de l'Eglise romaine depuis le cinquième siècle, croient aussi bien que nous la *transsubtantiation*.

Toutes ces liturgies renferment une prière, nommée l'*invocation du Saint-Esprit*, par laquelle le prêtre prie Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur les dons eucharistiques, afin qu'il fasse le pain le corps de Jésus-Christ, et le vin son sang. Quelques-unes ajoutent, *les changeant par votre Esprit saint*. Dès ce moment les Orientaux croient que la consécration est achevée, et ils adorent Jésus-Christ présent. *Perpét. de la Foi*, tom. 4, liv. 2, c. 9. Le savant maronite Assémani a donné de nouvelles preuves de la foi des Orientaux, en faisant l'extrait des ouvrages des écrivains nestoriens et des jacobites, dans sa *Bibiliothèque orientale*.

Il est donc certain que, plus de six cents ans avant le concile de Latran, ce dogme était universellement cru et professé dans toute l'Eglise chrétienne. Les schimatiques orientaux ne l'ont pas emprunté de l'Eglise latine de laquelle ils sont séparés ; dans les disputes que l'on a eues avec eux, ils ne nous ont jamais reproché ce dogme comme une erreur.

Vainement les controversistes protestants ont voulu soutenir que le miracle de la transsubstantiation est impossible ; de quel droit ces grands philosophes prétendent-ils mettre des bornes à la toute-puissance de Dieu ? A la vérité, nous ne concevons point comment peuvent subsister les qualités sensibles du pain et du vin, lorsque leur substance n'est plus, ni comment le corps de Jésus-Christ peut être dans l'*eucharistie* sans avoir aucune de ses qualités sensibles ; nous ne savons pas seulement ce que c'est que la substance des corps distinguée de toute qualité sensible. Il s'ensuit de là que l'*eucharistie* est un mystère, et que les philosophes ont tort de vouloir en raisonner.

Mais en rejetant le mystère et le miracle que nous admettons, les pro-

testants sont-ils venus à bout d'ôter de l'*eucharistie* tout miracle et tout mystère ? de nous faire concevoir leur croyance ? Les luthériens disent que le corps de Jésus-Christ est véritablement présent dans l'*eucharistie* avec la substance ou sous la substance du pain, du moins quand on le reçoit ; cependant il n'y est revêtu d'aucune de ses qualités sensibles : il faut donc qu'ils nous expliquent comment deux substances corporelles peuvent subsister ensemble sous les qualités sensibles d'une seule, ce que c'est que le corps de Jésus-Christ séparé de toutes les qualités sensibles qui lui sont propres. S'ils disent que le corps de Jésus-Christ ne s'y trouve que quand on mange le pain, c'est donc l'action de manger, et non la consécration, qui produit le corps de Jésus-Christ. L'un est-il plus concevable que l'autre ?

Selon les calvinistes, le corps de Jésus-Christ n'y est pas ; mais en mangeant le pain on reçoit le corps de Jésus-Christ spirituellement par la foi. Or, manger un corps spirituellement, nous paraît une chose aussi incompréhensible que de manger un esprit corporellement. Si cela signifie seulement que l'action de manger du pain produit en nous le même effet que produirait le corps de Jésus-Christ, si nous le recevions réellement, cela s'entend ; mais alors nous demandons pourquoi un calviniste, plein de foi, ne reçoit pas le corps de Jésus-Christ toutes les fois que dans ses repas il use de pain et de vin. Lorsque Jésus a dit : « Celui qui » mange ma chair et boit mon sang, » demeure en moi et moi en lui. » *Joan.*, cap. 6, ỳ 57, s'il n'a rien voulu dire que ce qu'entendent les calvinistes, la métaphore est un peu forte ; il ne lui en aurait guère coûté de l'exprimer ainsi aux Capharnaïtes et à ses disciples, qui en furent scandalisés. Il est sans doute plus difficile de croire que Jésus-Christ, les apôtres et les évangélistes ont tendu un piége à la simplicité des fidèles que d'admettre le miracle et le mystère de la transsubstantiation.

La plus forte objection qu'ils aient faite contre ce dogme est celle de Tillotson, que Bayle, Abadie, la Placette, D. Hume, etc., ont répétée, et qu'ils ont toujours regardée comme invincible. Ils disent : Quand ce dogme serait clairement révélé dans l'Ecriture, nous ne pourrions avoir de sa vérité qu'une certitude morale, semblable à celle que nous avons de la religion chrétienne en général : or, nos sens nous donnent une certitude physique que la substance du pain se trouve partout où nous en sentons les accidents; donc cette certitude doit prévaloir à la première et déterminer notre croyance.

Il est étonnant que des hommes, très-clairvoyants et instruits d'ailleurs, se soient laissés éblouir par ce sophisme.

1 Il attaque aussi directement la présence réelle que la transsubstantiation, et les luthériens sont aussi obligés d'y répondre que nous. En effet, nous sommes physiquement certains qu'un corps n'est point dans un lieu où il n'y a aucune de ses qualités sensibles, puisque nous ne sommes instruits de l'existence des corps que par ces qualités. Or, dans l'*eucharistie*, le corps de Jésus-Christ n'a aucune de ses qualités sensibles; donc nous sommes physiquement certains qu'il n'y est pas. Aucune preuve morale, tirée de la révélation, ne peut prévaloir à celle-là.

2° Ce même argument devait faire douter de l'incarnation tous ceux qui voyaient Jésus-Christ et conversaient avec lui; car enfin, nous sommes physiquement certains qu'il y a une personne humaine partout où nous voyons les propriétés sensibles de l'humanité. Or, on voyait toutes ces propriétés réunies dans Jésus-Christ: donc l'on devait croire que c'était une personne divine ; la certitude morale, tirée de sa parole et de ses miracles, ne pouvait l'emporter sur une certitude physique.

3° Ce raisonnement nous défend d'ajouter foi à aucun miracle, à moins que nous ne l'ayons vérifié par le témoignage de nos sens, et que nous n'en ayons ainsi acquis une certitude physique. Aussi D. Hume s'en est servi pour attaquer la certitude morale à l'égard de tous les miracles.

Les preuves morales, dit-il, ne peuvent jamais prévaloir à la certitude physique dans laquelle nous sommes que le cours de la nature ne change point: or, il faudrait qu'il changeât pour qu'il se fît un miracle.

4° De cette prétendue démonstration, il s'ensuivrait encore qu'un aveugle-né est un insensé, lorsqu'il croit à la parole des hommes qui lui attestent une chose contraire au témoignage de ses sens. Il est physiquement certain, par le tact, qu'une superficie plate ne produit point une sensation de profondeur; il ne doit donc pas croire à ce qu'on dit d'un miroir ou d'une perspective.

5° Il s'ensuivrait enfin qu'un homme qui voit de loin une tour carrée, qui lui paraît ronde, est bien fondé à soutenir qu'elle est ronde en effet, malgré le témoignage de tous ceux qui lui attestent le contraire.

Tous ces exemples démontrent que le principe, sur lequel est fondé l'argument de Tillotson, est absolument faux ; savoir : que la certitude morale poussée au plus haut degré, ne doit pas prévaloir à une prétendue certitude physique qui n'est, dans le fond, qu'une ignorance ou un défaut de connaissance, puisque cette certitude ne tombe que sur les apparences, et non sur la réalité ou la substance des choses.

Quelle certitude avons-nous à l'égard des corps, dont déposent nos sens ? Que les qualités sensibles des corps, sont partout où nous les sentons ; qu'ainsi les accidents, les apparences, les qualités sensibles du pain et du vin sont dans l'*eucharistie*, puisque nous les y sentons ; et elles y sont en effet. Mais nos sens attestent-ils que la substance du pain est partout où sont ces qualités sensibles ? Nous ne savons seulement pas ce que c'est que la substance des corps, dépouillés de ces mêmes qualités. Cette substance ne tombe donc pas sous nos sens; ils ne peuvent rien en attester.

Il est vrai que de la présence des qualités sensibles, nous concluons que le corps auquel elles appartiennent ordinairement, existe ; mais cette conséquence n'est pas essentielle ; D. Hume et d'autres l'ont démontré : nous ne devons donc pas la déduire, lorsqu'une autorité suffisante nous avertit que nous nous tromperions.

Il n'est donc pas vrai que nos sens nous trompent à l'égard de l'*eucharistie*, ni que la croyance de ce mystère puisse ébranler la certitude physique, nous jeter dans le pyrrhonisme etc. Dès que Dieu nous avertit par la révélation que ce n'est plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ, en nous fiant à sa parole, nous sommes à l'abri de toute erreur. *Voyez* CERTITUDE.

En décidant que la substance du pain n'est plus dans l'*eucharistie*, mais que c'est le corps de Jésus-Christ qui est sous les apparences du pain, l'Eglise n'a pas expliqué la manière dont ce corps y est, s'il y est à la manière des esprits ou autrement, si les parties de son corps sont pénétrées ou impénétrables; s'il y est avec son étendue ou sans étendue, etc. ; elle a seulement enseigné que Jésus-Christ est tout entier sous chacune des espèces, et tout entier sous chaque partie lorsque la division en est faite. *Concil. Trid.*, sess. 13, can. 3. Elle n'a pas défendu aux théologiens de chercher à concilier ce mystère avec les systèmes des philosophes ; mais nous sommes persuadés qu'ils n'y réussiront jamais. La manière dont Jésus-Christ se trouve dans l'*eucharistie*, ne ressemble à aucune autre, elle est incomparable, par conséquent incompréhensible et inexplicable. Rien d'ailleurs n'est plus incertain que les systèmes philosophiques touchant l'essence ou la substance des corps ; les philosophes ne se sont jamais accordés, ils ne s'accorderont jamais, et ils changent d'opinions de siècle en siècle.

III. *De la présence habituelle et permanente de Jésus-Christ dans l'eucharistie.* Les protestants conviennent, comme nous, que pour célébrer l'*eucharistie*, il faut répéter les paroles que Jésus-Christ prononça dans la dernière cène, que sans cela il n'y aurait ni mystère ni sacrement. Cependant, selon les calvinistes, ces paroles n'opèrent rien, c'est la foi avec laquelle le fidèle reçoit le pain et le

vin, qui lui fait recevoir la vertu du corps de Jésus-Christ ; c'est donc la foi qui produit tout le miracle, les paroles de Jésus-Christ ne peuvent être nécessaires que pour exciter la foi. Si les luthériens pensent comme nous, que ces paroles, *ceci est mon corps*, opèrent ce qu'elles signifient, ils devraient croire, aussi bien que nous, que dès ce moment Jésus-Christ est présent sous les symboles, ou avec les symboles, et qu'il y demeure tant que subsistent les qualités sensibles du pain et du vin. Néanmoins ils soutiennent que le corps de Jésus-Christ ne se trouve présent que dans l'usage et par l'usage, et que l'essence du sacrement consiste dans la communion. C'est pour cela qu'ils ont affecté de changer le mot *eucharistie* en celui de *cène* ou *repas*, afin de donner à entendre que l'essence de la cérémonie consiste dans l'action de ceux qui mangent, et non dans celle du ministre qui consacre. Mais osera-t-on soutenir que l'action de Jésus-Christ, consacrant l'*eucharistie* après sa dernière cène, était moins importante que celle des apôtres qui la reçurent ?

Il n'est pas trop aisé de savoir en quoi le sentiment des luthériens est différent de celui des calvinistes : ceux-ci disent que l'on reçoit le corps de Jésus-Christ *spirituellement*, les luthériens disent qu'on le reçoit *sacramentellement* ; c'est à eux de nous dire en quoi ils sont opposés.

Le concile de Trente a décidé le contraire ; il enseigne que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans l'*eucharistie*, non- seulement dans l'usage et quand on les reçoit, mais avant et après la communion ; que les parties consacrées qui restent après que l'on a communié, sont encore le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Sess. 13, can. 4. Cette décision est fondée sur le sens littéral et naturel des paroles du Sauveur.

En effet, Jésus-Christ dit à ses disciples : *Prenez et mangez, ceci est mon corps livré pour vous*, et selon le grec, *brisé pour vous*. Jésus-Christ tenait donc véritablement son propre corps entre ses mains, et le corps était brisé avant qu'il fût reçu et mangé par les disciples ; autrement les paroles de Jésus-Christ n'auraient pas été exactement vraies. Nous convenons que le Sauveur rendait son corps présent, afin qu'il fût mangé ; mais le sacrement et la fin pour laquelle il est opéré ne sont pas la même chose ; l'acte sacramentel était donc l'action de Jésus-Christ qui parlait, et non celle des disciples qui reçurent son corps. Il est absurde de confondre l'action du Sauveur qui faisait un miracle, avec celle des apôtres pour lesquels il était opéré ; l'effet de la première était la présence réelle du corps de Jésus-Christ, l'effet de la seconde était la grâce produite dans l'âme des apôtres. Donc la présence réelle est l'effet de la consécration et non de la communion ; elle subsisterait quand même, par accident, il n'y aurait point de communion ; elle est habituelle et permanente, indépendamment de la communion.

En second lieu, les passages des Pères, le texte des liturgies qui prouvent la présence réelle, attribuent ce prodige non à la communion, mais à la consécration, c'est-à-dire à l'action de prononcer les paroles de Jésus-Christ ; ils supposent donc que cette présence précède la communion, et qu'elle en est absolument indépendante. Aucune Eglise, aucune secte chrétienne, n'a donné la communion aux fidèles immédiatement après la consécration ; ces deux actions ont toujours été séparées par des prières et par des cérémonies. Les protestants ont été obligés de les rapprocher et de changer l'ordre de toutes les liturgies, parce que c'était une preuve qui déposait contre eux.

En troisième lieu, la croyance constante de l'Eglise chrétienne est attestée par l'usage ancien et universel de conserver l'*eucharistie*, soit pour la donner aux malades, soit pour la consolation des fidèles exposés au martyre, soit pour servir à la messe des présanctifiés, dans laquelle on se servait des espèces consacrées la veille, comme nous faisons encore le vendredi saint. Nous voyons par le 49e canon du concile de Laodicée, tenu l'an 364, que l'ancien usage des

Grecs était de ne consacrer, pendant le carême, que le samedi et le dimanche, et de réserver l'*eucharistie* pour les autres jours ; c'est ce que les Grecs observent encore. Ce concile défend, can. 14, d'envoyer à Pâques, dans les autres paroisses la sainte *eucharistie* en signe de communion. *Voyez* Thiers, *Exposition du Saint-Sacrement*, liv. 1, c. 2. Tous ces usages, et d'autres que l'Eglise a sagement supprimés, attestent que l'on ne croyait pas la présence réelle de Jésus-Christ attachée à la seule action de communier.

Enfin, toutes les preuves tirées de l'Ecriture sainte ou d'ailleurs, qui démontrent que Jésus-Christ doit être adoré dans l'*eucharistie*, qu'il y est offert en sacrifice, que l'action sacramentelle est la consécration et non la communion, prouvent aussi que Jésus-Christ y est présent, indépendamment de l'usage. Toutes ces vérités se soutiennent mutuellement, et forment une chaîne indissoluble : on le verra dans les paragraphes suivants.

IV. *De l'adoration de Jésus-Christ dans l'eucharistie.* Ce divin Sauveur est sans doute adorable partout où il est ; vrai Dieu et vrai homme, il ne mérite pas moins le culte suprême sur les autels que dans le ciel.

Les protestants qui ont écrit qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun vestige de cette adoration, se sont trompés. Le tableau de la liturgie des apôtres, tracé dans l'Apocalypse, c. 5, ℣ 6, nous montre un agneau en état de victime ; au milieu d'une troupe de vieillards ou de prêtres qui se prosternent et qui lui présentent les prières des saints, un chœur d'anges dit à haute voix : « L'agneau qui a été » immolé est digne de recevoir les » honneurs de la Divinité, les louan- » ges, la gloire, les bénédictions. » Les prêtres répètent ces paroles, et l'adorent. Ce tableau trop énergique est une des principales raisons pour lesquelles les calvinistes ne veulent pas mettre l'Apocalypse au nombre des livres saints.

Ils se trompent encore, quand ils disent que cette adoration n'est en usage que dans l'Eglise romaine, et depuis quelques siècles seulement. Lorsqu'en assistant aux saints mystères, dit Origène, vous recevez le corps du Seigneur, vous le gardez avec toute précaution et la *vénération* possible, *Homil.* 13, *in Exod.*, n. 3. Saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, se servent du terme même d'*adoration*. Elle est pratiquée chez les sectes des chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans ; ce fait est prouvé par leurs liturgies, par leurs professions de foi, par leurs rituels, *Perpétuité de la foi*, tom. 4, l. 3, c. 3 ; *Le Brun*, tom. 2, pag. 462. Ce qui a trompé les protestants, c'est que les Orientaux ne sont point, comme nous, dans l'usage d'élever l'hostie et le calice immédiatement après la consécration ; mais avant la communion, le prêtre se tourne vers le peuple en tenant l'*eucharistie* sur la patène ; alors le diacre dit : *Sancta sanctis*, les choses saintes sont pour les saints ; le peuple s'incline ou se prosterne, et adore Jésus-Christ sous les symboles sacrés. *Voyez* ÉLÉVATION.

Ils disent, et cela est vrai, que l'adoration de l'*eucharistie* est une suite du dogme de la transsubstantiation : or, nous avons vu que ce dogme a toujours été cru.

Daillé et d'autres ont fait grand bruit de ce que, dans les trois premiers siècles, les fidèles, pour communier, recevaient l'*eucharistie* dans leurs mains, et l'emportaient dans leurs maisons, afin de pouvoir la prendre en viatique, lorsqu'ils étaient en danger d'être saisis et conduits au martyre. Aurait-on reçu l'*eucharistie* avec si peu d'appareil, si l'on avait cru que c'était réellement et substantiellement le corps de Jésus-Christ ?

Pourquoi non? Nicodème, Joseph d'Arimathie, les saintes femmes, ont donné la sépulture au corps de Jésus-Christ comme à celui d'un homme ; il ne s'ensuit pas qu'ils aient douté de sa divinité. Le respect avec lequel les chrétiens, disposés au martyre, recevaient les symboles sacrés, les enveloppaient dans un linge, les renfermaient dans la crainte qu'ils ne fussent profanés, les prenaient en viatique, nous paraît un signe assez

évident de leur foi. Dans les pays protestants, où le catholicisme n'est pas toléré, les prêtres, pour administrer les catholiques malades, sont obligés de porter la sainte *eucharistie* dans leur poche, comme ils porteraient une chose profane ; en ont-ils pour cela moins de foi à la présence réelle de Jésus-Christ ?

Les vingt-huit arguments que Daillé a rassemblés contre le culte rendu à Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, se réduisent à un seul, savoir : que pendant les trois premiers siècles de l'Église, on ne voit aucune preuve, aucun vestige d'adoration de ce sacrement. Mais, 1° il ne fallait pas supprimer le texte que nous avons cité de l'Apocalypse, il est clair et formel ; et quand ce livre ne serait pas d'un auteur sacré, ce serait toujours une preuve du moins historique. 2° Par le titre de son livre, Daillé veut persuader que ce culte n'est en usage que dans l'Eglise latine, *Adversus cult. relig. Latinorum ;* c'est une supposition fausse et une imposture. 3° Quand les trois premiers siècles ne nous montreraient aucun vestige de ce culte, ne serait-ce pas assez de le voir universellement établi au quatrième ? On faisait alors profession de croire qu'il n'était pas permis de changer ce que les apôtres avaient établi ; les pratiques de ce temps-là datent donc de plus haut. 4° Quoique les liturgies n'aient été écrites qu'au quatrième siècle, les Eglises s'en servaient auparavant et depuis leur origine : or, ces liturgies nous attestent l'adoration.

Mosheim, luthérien zélé, convient qu'au second siècle on croyait déjà l'*eucharistie* nécessaire au salut, qu'on la portait aux absents et aux malades, et il pense qu'on la donnait aux enfants, *Hist. ecclés.*, sect. 2, 2e part., c. 4, § 12. Il avoue qu'au troisième on y mit plus de pompe et de cérémonies, sect. 3, 2e part., c. 4, § 3 ; qu'au quatrième on voit naître l'élévation des symboles eucharistiques, et une espèce de culte qui leur est rendu ; qu'on refusait l'*eucharistie* aux catéchumènes, aux pécheurs réduits à la pénitence publique et aux démoniaques. Il n'a pas fait attention que, selon l'Apocalypse, le culte rendu à Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie*, était déjà très-pompeux, du temps même des apôtres : lorsque l'Eglise, devenue plus libre d'exercer son culte, a mis de la pompe dans la célébration de l'*eucharistie*, elle n'a fait que suivre l'exemple des apôtres ; les signes les plus éclatants qu'elle a donnés de sa foi à ce mystère, ne prouvent donc pas que cette foi ait changé.

Comme, selon l'opinion des calvinistes, l'*eucharistie* n'est que du pain, ils croient agir conséquemment en ne lui rendant aucun culte ; mais indépendamment de la fausseté de leur opinion, ils sont encore très-mal d'accord avec eux-mêmes. Quand on leur a demandé : Si Jésus-Christ n'est pas réellement dans l'*eucharistie*, pourquoi saint Paul a-t-il regardé comme un crime la profanation de ce mystère ? Ils ont répondu : C'est parce que l'outrage fait à la figure est censé retomber sur l'original. Donc, répliquons-nous, le culte rendu à la figure s'adresse aussi à l'original : ainsi, quand l'*eucharistie* ne serait qu'une figure du corps de Jésus-Christ, il serait encore faux que le culte qui lui est rendu soit une superstition et une idolâtrie : les protestants ont fait injure à ce divin Sauveur, en abolissant tous les signes par lesquels l'Eglise tâche d'inspirer aux fidèles un profond respect pour son sacré corps.

Il s'ensuit donc, au contraire, que c'est une pratique très-louable de placer l'*eucharistie* sur les autels, et de lui rendre nos adorations, puisque ce culte a pour objet Jésus-Christ lui-même ; de la renfermer dans les tabernacles, afin de pouvoir, en cas de besoin, l'administrer aux malades, de la porter en procession, d'en donner la bénédiction au peuple, etc. Saint Justin et Tertullien sont témoins qu'au second et au troisième siècle les diacres la portaient aux absents ; de quel droit les protestants ont-ils supprimé cet usage apostolique ?

Afin de rendre odieuse la doctrine catholique, Daillé et d'autres ont dit que nous adorons l'*eucharistie*, ou les symboles du corps de Jésus-Christ,

que nous adorons le *sacrement*. C'est une calomnie absurde. Le concile de Trente décide, sess. 13, can. 6, que l'on doit adorer, dans l'*eucharistie*, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qu'il est louable de le porter en procession, etc. Jamais personne n'a rêvé que ce culte s'adressait aux symboles ou au sacrement, et n'allait pas plus loin. Quand nous disons *adorer le Saint-Sacrement*, nous entendons adorer Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie*, et rien autre chose.

Thiers a fait un traité exprès, pour prouver que l'intention de l'Eglise n'est point que le Saint-Sacrement soit fréquemment exposé à découvert sur les autels pour y recevoir les adorations des fidèles, et il le prouve en effet par des monuments authentiques. On ne peut pas nier que cet usage, devenu trop fréquent, ne soit sujet à des inconvénients ; il diminue l'empressement que les fidèles doivent avoir d'adorer Jésus-Christ à la sainte messe, et dans les tabernacles où il est renfermé : plusieurs prennent l'habitude de ne fréquenter les églises que quand il y a exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. Thiers fait voir que c'est un très-grand abus de porter ce sacrement adorable dans les incendies, pour les éteindre par ce moyen.

V. *Du sacrifice de l'eucharistie*. Si Jésus-Christ n'était pas réellement présent dans l'*eucharistie*, si toute la cérémonie consistait dans l'action de prendre du pain et du vin en mémoire de la dernière cène du Sauveur, nous convenons qu'il ne serait pas possible de la regarder comme un sacrifice. Mais si au contraire Jésus-Christ s'y trouve en état de mort et de victime, s'il s'y offre à son Père comme il a fait sur la croix pour le salut des hommes, s'il y excerce, par les mains des prêtres, un véritable sacerdoce, à quel titre peut-on rejeter la notion que nous en donne l'Eglise catholique ? En général, et selon la force du terme, le *sacrifice* est une action sainte et religieuse ; mais tout acte de religion n'est pas un sacrifice proprement dit : aussi l'Ecriture sainte en distingue de deux espèces. Dans le *psaume* 49, ℣ 14, le roi-prophète nous exhorte à présenter à Dieu un sacrifice de louanges ; *ps.* 50, ℣ 19, il dit qu'un cœur contrit et humilié est le vrai sacrifice agréable à Dieu. De même saint Paul dit aux fidèles, *Hebr.*, c. 13, ℣ 15 : « Offrons continuellement » à Dieu, par Jésus-Christ, un sacri- » fice de louange ; ne négligez point » la charité, et de faire part de vos » biens aux autres ; c'est par de sem- » blables victimes que l'on se rend » Dieu favorable. » *Rom.*, c. 12, ℣ 2 : « Je vous conjure de présenter à Dieu » vos corps comme une hostie vivante, » sainte et agréable à Dieu. » Mais lorsque Jésus-Christ dit : « Je veux la » miséricorde, et non le sacrifice, » *Matth.*, c. 9, ℣ 13, il nous fait comprendre que les œuvres de miséricorde et de charité ne sont pas des sacrifices proprement dits.

Pour ceux-ci, il faut, 1° l'offrande d'une chose sensible faite à Dieu ; de là saint Paul dit que tout pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des sacrifices pour les péchés, *Hebr.*, c. 5, ℣ 1 ; c. 9, ℣ 27, etc. 2° Une espèce de destruction de la chose que l'on offre ; ainsi répandre le sang d'un animal vivant, en consumer les chairs par le feu, brûler des fruits ou des parfums, etc., est une circonstance essentielle au sacrifice : saint Paul le témoigne encore, *Hebr.*, c. 9, ℣ 22, etc.

Si l'on excepte les sociniens, nos adversaires croient, aussi-bien que nous, que la mort de Jésus-Christ a été un sacrifice dans toute la rigueur du terme ; que sur la croix ce divin Sauveur s'est offert à son Père, et a répandu son sang pour la rédemption du genre humain ; c'est la doctrine expresse de saint Paul. Or, Jésus-Christ présent dans l'*eucharistie* y est en état de mort comme sur la croix, par conséquent dans la même intention ; son sang y paraît séparé de son corps, il ne semble y exercer aucune des fonctions de la vie. Selon l'apôtre, répéter ce que Jésus-Christ a fait dans la dernière cène, c'est annoncer ou publier sa mort, *I. Cor.*, c. 11, ℣ 26. Donc l'action d'instituer l'*eucharistie* fut un vrai sacrifice, et lorsqu'on la répète, c'en est un de même.

En effet, que fit alors le Sauveur? Selon le texte grec de *saint Luc*, c. 22: » ℣ 19, il dit à ses disciples: « Ceci » est mon corps, donné ou livré pour » vous; ceci est le calice de mon sang, » versé ou répandu pour vous. » Selon le texte de saint Paul: « Ceci est » mon corps, rompu ou brisé pour vous. » *I. Cor.*, c. 11, ℣ 24. Jésus-Christ ne parle point de ce qu'il devait faire le lendemain, mais de ce qu'il faisait pour lors; donc à ce moment même son cops fut donné et brisé, son sang fut répandu pour la rémisson des péchés; donc ce fut un sacrifice proprement dit; et en disant aux apôtres; *Faites ceci en mémoire de moi*, Jésus-Christ les fit prêtres, et donna un vrai sacerdoce, comme l'a décidé le concile de Trente, sess. 22, c. 1, can. 2.

Déjà il leur en avait donné tous les pouvoirs. Il leur avait dit: « Comme » mon Père m'a envoyé, je vous en- » voie; » il les avait chargés de prêcher l'Evangile, de baptiser, de remettre les péchés, de donner le Saint-Esprit; ici il leur ordonne de faire la même chose que lui; que manquait-il à leur sacerdoce. Saint Paul dit: « Que l'homme nous regarde comme » les ministres de Jésus-Christ, et » les dispensateurs des mystères de » Dieu, » *I Cor.*, cap. 3, ℣ 9; cap. 4, ℣ 1; ils étaient donc prêtres dans toute la rigueur du terme: or, selon le même apôtre, tout prêtre ou tout pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des sacrifices pour les péchés.

En second lieu, Jésus-Christ substituait une nouvelle pâque à l'ancienne; il dit à ses apôtres: Je ne mangerai plus cette pâque avec vous, jusqu'à ce qu'*elle s'accomplisse* dans le royaume de Dieu. *Luc.*, c. 22, ℣ 16. Or, l'ancienne pâque était un sacrifice; donc il en est de même de la nouvelle. Aussi saint Paul, *I Cor.*, c. 10, ℣ 16, compare la communion des fidèles, ou l'action de recevoir l'*eucharistie*, à celle des Israélites, qui mangeaient la chair des victimes, et à celle des païens, qui mangeaient les viandes immolées aux idoles; de là il conclut que les fidèles ne peuvent participer tout à la fois à la table du Seigneur et à la table des démons. Or, l'action des Israélites et celle des païens n'était censée être une *communion*, que parce qu'elle était précédée par un sacrifice; donc l'action du fidèle n'est de même une *communion* avec Jésus-Christ, que parce qu'elle est la suite du sacrifice.

Cudworth, savant anglais, avait fait une dissertation, pour prouver que la sainte cène n'est pas un sacrifice, mais un repas fait à la suite d'un sacrifice; Mosheim l'a réfuté, et a fait voir que ce sentiment est favorable et non contraire à celui des catholiques; que si la cène ou le repas des communiants suppose un sacrifice, il faut que l'oblation et la consécration faite par le prêtre avant la communion, soit un vrai sacrifice. *Syst intellect.*, t. 2, p. 811. Mais les arguments de Mosheim ne prouvent rien contre les catholiques, au contraire.

De là saint Paul dit, *Hebr.*, c. 13, ℣ 10: « Nous avons un autel, auquel » n'ont pas droit de participer ceux » qui servent au tabernacle, » c'est-à-dire les prêtres et les lévites de l'ancienne loi: y a-t-il un autel lorsqu'il n'y a point de sacrifice? *Act.*, c. 13, ℣ 2, il est dit que les apôtres faisaient l'office divin, et jeûnaient lorsque le Saint-Esprit leur parla; *ministrantibus illis Domino*; le grec porte λειτουργουντῶν: or, dans huit ou dix passages du Nouveau Testament, *liturgie* signifie la fonction propre et principale des prêtres, qui était d'offrir des sacrifices.

En troisième lieu, le prophète Malachie, c. 1, ℣ 4, prédit qu'il y aura des sacrifices sous la loi nouvelle: « Depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, » dit le Seigneur, mon nom est grand » parmi les nations; l'on m'offre » dans tout lieu des sacrifices et une » victime pure. »

Nos adversaires disent qu'il est seulement question là des sacrifices improprement dits, des prières, des louanges, des mortifications, des bonnes œuvres offertes à Dieu par tous les fidèles. Mais. 1° nous ne concevons pas comment les protestants peuvent appeler *offrandes pures* des bonnes œuvres qu'ils soutiennent être des péchés, plutôt que des actions

méritoires. 2° Ces sacrifices improprement dits étaient déjà commandés, et avaient lieu sous l'ancienne loi ; il n'y aurait donc rien de nouveau sous l'Évangile. 3° Le prophète ajoute que Dieu purifiera les enfants de Lévi, et qu'alors ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice : il n'est donc pas ici question des sacrifices des simples fidèles, mais de ceux des prêtres, qui sont les lévites de la loi nouvelle.

Une quatrième preuve du sacrifice eucharistique est la pratique et la tradition constante de l'Eglise chrétienne depuis les apôtres jusqu'à nous. Nous sommes dispensés d'en citer les témoins. Grabe, savant anglais, convient, dans ses *Notes sur saint Irénée*, liv. 4, chap. 17 (*alias* 32), que tous les Pères de l'Eglise, tant ceux qui ont vécu du temps des apôtres, que ceux qui leur ont succédé, ont regardé l'*eucharistie* comme le sacrifice de la loi nouvelle. Il cite saint Clément de Rome, *Epist. I ad Cor.*, n. 40 et 44; saint Ignace, *Epist. ad Smyrn.*, n. 8; saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, n. 41 ; saint Irénée, Tertullien et saint Cyprien. Il reconnaît que cette doctrine n'a pas été l'opinion d'une Eglise particulière, ou de quelques docteurs, mais la croyance et la pratique de toute l'Eglise ; il en donne pour preuve les anciennes liturgies que Luther et Calvin ont, dit-il, proscrites très-mal à propos ; et, à l'exemple de plusieurs théologiens anglicans, il souhaiterait que l'usage en fût rétabli pour la gloire de Dieu. Mosheim, *Hist. ecclés.*, sect. 2, 2e part., chap. 4, n° 4, avoue que dès le second siècle on s'accoutuma à regarder l'*eucharistie* comme un sacrifice.

Mais comment admettre les anciennes liturgies, sans réprouver toute la doctrine des protestants touchant l'*eucharistie*? Les Pères, qui l'ont regardée comme un vrai sacrifice, n'ont pas imaginé que l'on offrait à Dieu du pain et du vin ; ils disent que l'on offre le Verbe incarné, le corps et le sang de Jésus-Christ. Les anciennes liturgies contiennent l'invocation du Saint-Esprit, par laquelle on demande à Dieu que le pain et le vin soient changés et deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ. Voilà donc la présence réelle et la transsubstantiation établies par les mêmes monuments que le sacrifice; on ne peut pas admettre l'un de ces dogmes sans l'autre. Si les théologiens anglicans ne l'ont pas vu, ils étaient aveugles ; s'ils l'ont compris, ils devaient embrasser toute la doctrine catholique, et avouer l'erreur de leur Eglise. Les luthériens raisonnent aussi mal, en avouant la présence réelle, sans vouloir admettre le sacrifice.

Cependant les protestants font de grandes objections contre cette doctrine. 1° Selon saint Paul, *Hebr.*, c. 7, ℣ 23, il y a eu sous l'ancienne loi plusieurs prêtres qui se succédaient, parce qu'ils étaient mortels; au lieu que, sous la loi nouvelle, il n'y a qu'un seul prêtre, qui est Jésus-Christ, dont la vie et le sacerdoce sont éternels. Les premiers, faibles et pécheurs, étaient obligés d'offrir tous les jours des sacrifices pour leurs propres péchés, ensuite pour ceux du peuple; Jésus-Christ, au contraire, pontife saint, innocent et sans tache, n'a eu besoin de s'offrir qu'une seule fois pour les péchés de monde. ℣ 26 ; il n'est entré qu'une seule fois dans le sanctuaire, avec son propre sang, et en se donnant lui-même pour victime, c. 9, ℣ 26. S'il fallait renouveler son sacrifice tous les jours, il faudrait donc qu'il fût mis à mort autant de fois : or, l'apôtre nous fait observer que Jésus-Christ a opéré la rédemption pour toujours; que par une seule oblation il a consommé la sanctification des hommes pour l'éternité, c. 10, ℣ 14. Donc l'apôtre exclut de la loi nouvelle tout autre sacerdoce que celui de Jésus-Christ, tout autre sacrifice que celui de la croix ; il ne peut plus y avoir que des sacrifices spirituels et un sacerdoce improprement dit, qui consiste à offrir à Dieu des prières, des louanges, des actions de grâces comme saint Paul le dit, c. 13, ℣ 15, et comme saint Pierre l'explique dans sa première lettre, c. 2, ℣ 5.

Telle est la méthode des protestants ; ils accumulent les passages de l'Ecriture sainte qui semblent leur être favorables, et ils laissent de côté

ceux qui les condamnent ; ils pressent le sens littéral et rigoureux lorsqu'ils y trouvent de l'avantage, ils l'abandonnent dès qu'il les incommode.

Nous avons prouvé que les apôtres ont été prêtres, que Jésus-Christ les a chargés de faire autre chose que d'offrir des prières ; ce n'est donc pas en cela que consistait leur sacerdoce. Dans l'*Apocalypse*, c. 5, ℣ 6 et suiv., les vieillards prosternés devant l'agneau qui est en état de mort, lui disent : « Vous nous avez faits rois et » prêtres de notre Dieu. » Ce n'est point là le sacerdoce improprement dit qu'exercent les simples fidèles.

Si Jésus-Christ, par une seule oblation, a opéré la rédemption pour toujours, s'il a *consommé la sanctification* pour l'éternité, pourquoi faut-il qu'il intercède encore pour nous auprès de son Père? *Hebr.*, cap. 7, ℣ 25. Pourquoi donner à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés? Qu'est-il besoin de sacrifices et de victimes spirituelles, de participation à l'*eucharistie*, etc.? Saint Paul a tort d'exhorter les fidèles à achever leur sanctification; *II. Cor.*, c. 7, ℣ 1; tout a été fait et consommé sur la croix.

Nos adversaires diront, sans doute, que tout cela est nécessaire pour nous appliquer les mérites et les effets du sacrifice de la croix. Voilà précisément ce que nous disons à l'égard du sacrifice de l'*eucharistie;* c'est le renouvellement du sacrifice de la croix : ce renouvellement est nécessaire pour nous en appliquer les effets et les mérites de Jésus-Christ. Point de *communion*, à moins qu'un sacrifice n'ait précédé, et il est absurde de dire que l'action de prendre du pain et du vin est une participation au sacrifice de la croix.

Cette vérité une fois posée, le passage de saint Paul ne fait plus de difficulté. Il est exactement vrai que Jésus-Christ est le seul souverain pontife de la loi nouvelle, qu'il a seul, comme le grand prêtre de l'ancienne loi, le privilége d'entrer dans le sanctuaire de la Divinité, non dans un sanctuaire fait de la main des hommes, mais dans le ciel, *Hebr.*, c. 9, ℣ 24. Il est le seul dont le sacerdoce soit éternel; il en fera donc éternellement les fonctions. Il n'a pas besoin de renouveler tous les jours, d'une manière sanglante, le sacrifice qu'il a offert sur la croix ; mais de même qu'il intercède continuellement pour nous auprès de son Père, il lui fait aussi toujours l'offrande de son sang et de ses mérites pour le salut des hommes. Ainsi, de même qu'il est l'agneau immolé depuis le commencement du monde, *Apoc.*, c. 13, ℣ 8, il le sera aussi dans le même sens, jusqu'à la fin des siècles, non-seulement dans le ciel, mais sur la terre. En cela consiste l'éternité de son sacerdoce ; il l'exerce dans le ciel par lui-même, et sur la terre par la main des prêtres.

Il n'est donc pas vrai que le sacrifice de l'*eucharistie* déroge à la dignité et au mérite du sacrifice de la croix, puisque c'en est l'application; il n'y déroge pas plus que les prières de Jésus-Christ, que nos propres prières, que les sacrements et les sacrifices spirituels dont les protestants reconnaissent la nécessité. Cette seule réponse satisfait à toutes leurs objections.

2° Ils disent que, suivant saint Paul, lorsque le péché est remis, il ne faut plus d'oblation pour le péché, *Hebr.*, c. 10, ℣ 18. Cependant, selon leur propre aveu, il faut encore l'oblation des victimes spirituelles, Dieu n'en dispense pas les pécheurs absous; au contraire, ils y sont plus obligés que les justes. Saint Paul ajoute que, quand nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne nous reste plus de victime pour le péché, *Ibid.*, ℣ 26; mais par la suite de ce passage, et par le chapitre 6, ℣ 4 et suivants, il est évident que l'apôtre parle des apostats, qui, en abjurant le christianisme, ont renoncé à tout moyen d'expiation du péché.

3° Si le sacrifice de l'*eucharistie* effaçait les péchés, il s'ensuivrait, disent nos adversaires, que par cette action nous opérons notre propre rédemption, et celle des autres en l'offrant pour eux ; cette conséquence n'est-elle pas injurieuse à Jésus-Christ?

Pas plus que la nécessité de prier pour nous et pour les autres, ou que

la nécessité du baptême et de la communion reconnue par les protestants. L'oblation du saint sacrifice, l'administration du baptême, ne produisent leur effet qu'autant qu'elles sont l'action de Jésus-Christ même; comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui s'offre à son Père par les mains des prêtres; l'homme n'a pas plus de part à l'effet de l'une de ces actions qu'à celui de l'autre : l'efficacité du sacrement et celle du sacrifice ne dépendent, en aucune manière, de la sainteté du ministre.

Les protestants ont trompé les ignorants, lorsqu'ils ont accusé l'Eglise catholique d'enseigner que le saint sacrifice et les sacrements produisent leur effet par la vertu de l'action de l'homme, et indépendamment des dispositions de ceux auxquels ces remèdes spirituels sont appliqués. C'est une double imposture; jamais les théologiens catholiques n'ont enseigné ces erreurs ; au contraire, ils ont toujours soutenu que l'action du ministre ne produit aucun effet qu'autant qu'elle est l'action de Jésus-Christ même, que les mauvaises dispositions de ceux qui reçoivent un sacrement en empêchent l'efficacité, que le saint sacrifice offert pour les pécheurs ne peut leur profiter que comme la prière, en obtenant pour eux des grâces de conversion. *V.* Sacrement, § 4.

Les autres objections des protestants portent toujours sur la même fausseté, et ne méritent aucune réponse. Quant à l'usage d'offrir le saint sacrifice pour les morts et à l'honneur des saints, *voyez* Messe.

VI. *Du sacrement de l'eucharistie.* Suivant la décision formelle du concile de Trente, sess. 13, can. 1 et suiv., et selon la foi de l'Eglise catholique, l'*eucharistie* est un sacrement qui, sous les apparences du pain et du vin, contient réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ, unis à son âme et à sa divinité; de manière qu'ils s'y trouvent non-seulement dans l'usage ou dans la communion, mais avant et après, ou indépendamment de l'usage. Cette précision dans les termes était nécessaire pour proscrire les différentes erreurs des protestants.

Ils n'ont pas nié que l'*eucharistie* ne soit un sacrement; mais par la manière dont ils l'ont conçu, ils ont détruit d'une main ce qu'ils établissaient de l'autre.

Calvin, qui a soutenu que l'*eucharistie* est seulement une figure du corps et du sang de Jésus-Christ, a cependant senti que cette figure devait opérer quelque chose dans l'âme de ceux qui la reçoivent, puisque Jésus-Christ a dit, *Joan.*, c. 6, ℣ 52 : « Le pain que je donnerai pour la » vie du monde est ma chair; si quel- » qu'un mange de ce pain, il vivra » éternellement, etc. » Conséquemment il a enseigné que l'*eucharistie* contient la vertu du corps de Jésus-Christ, et que le fidèle participe à cette vertu par la foi avec laquelle il reçoit le pain et le vin. Selon ce système, toute l'action sacramentelle consiste dans la communion ; l'action du ministre qui profère les paroles de Jésus-Christ et fait la cérémonie, ne sert tout au plus qu'à exciter la foi du chrétien; si celui-ci manque de foi en communiant, il ne reçoit ni le corps de Jésus-Christ, ni sa vertu.

Suivant l'opinion de Luther, le chrétien qui communie sans la foi reçoit cependant le corps et le sang de Jésus-Christ, mais pour sa condamnation; ainsi l'enseigne saint Paul, *I Cor.*, c. 11, ℣ 27. Ce n'est donc pas en vertu de la foi, mais par la force des paroles de la consécration, que le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent présents dans la communion. A la vérité, si les paroles de la consécration, *Ceci est mon corps*, opèrent ce qu'elles signifient, nous ne voyons pas pourquoi Jésus-Christ n'est pas présent sous les symboles eucharistiques avant la communion, et dans ce qui en reste après la communion, ni pourquoi le sacrement n'est pas indépendant de la communion ; mais ce n'est pas là le seul mystère qui se trouve dans la doctrine des luthériens.

L'Eglise catholique, mieux d'accord avec elle-même, enseigne que le corps et le sang de Jésus-Christ sont dans le sacrement de l'*eucharistie après la consécration*; *concil. Trid.*, ibid., can. 4; qu'ainsi l'*eucharistie* est

déjà un sacrement avant la communion : d'où il s'ensuit que l'action sacramentelle n'est point la communion du fidèle, mais la consécration faite par le prêtre ; qu'ainsi Jésus-Christ est sous les symboles eucharistiques dans un état permanent, et indépendamment de l'usage ou de la communion. C'est de là qu'elle conclut que Jésus-Christ doit y être adoré, et offert à Dieu en sacrifice. Toutes ces vérités sont établies par les mêmes preuves, comme nous l'avons déjà observé.

Cependant les protestants prétendent prouver leur doctrine par saint Paul; suivant cet apôtre, *I Cor.*, c. 11, ỳ 24, Jésus-Christ dit à ses disciples : « Prenez et mangez, ceci est mon » corps; faites-le en mémoire de moi. » De même à l'égard du calice de son » sang, il dit : Toutes les fois que vous » le boirez, faites-le en mémoire de » moi. » Jésus-Christ, disent nos adversaires, ne commande rien autre chose que de manger son corps et de boire son sang; il ne parle ni de consécration ni d'oblation : donc tout le sacrement consiste dans l'action de communier. C'est à nous de prouver le contraire.

1° L'action sacramentelle ne peut pas consister à faire ce qu'ont fait les disciples dans la dernière cène, mais à faire ce que Jésus-Christ a fait lui-même. Or, selon l'Evangile, il prit du pain, le bénit, et le leur donna, en disant : *Ceci est mon corps*, etc. Ils n'ont eu le pouvoir de renouveler cette action que parce qu'il leur dit : *Faites ceci en mémoire de moi.* Ces paroles s'adressaient à eux, et non aux fidèles en général : donc ce sont eux, et non les fidèles, qui ont été établis ministres et dispensateurs de ce sacrement.

2° Dans cette même Epître aux Corinthiens, chap. 10, ỳ 16, saint Paul dit : « Le calice que nous bénissons » n'est-il pas la communication du » sang de Jésus-Christ, et le pain que » nous rompons n'est-il pas la parti- » cipation au corps du Seigneur? » Voilà l'action de rompre le pain et de bénir le calice très-distinguée de ce que fait le fidèle; et selon l'apôtre, c'est cette action qui communique le sang de Jésus-Christ, et qui fait participer à son corps; donc ce n'est pas la communion du fidèle, mais la bénédiction du ministre qui est l'action principale et sacramentelle.

3° Nous avons déjà remarqué que, dans cet endroit, saint Paul compare l'action du fidèle qui communie à celle des Israélites qui mangeaient la chair des victimes, et à celle des païens qui mangeaient les viandes immolées aux idoles. Il dit que ce qui est offert aux idoles par les païens, est immolé aux démons, et non à Dieu; il en conclut qu'un chrétien ne peut participer à la table du Seigneur et à la table des démons. Or, l'action des Israélites, qui participaient à la chair des victimes, n'était un acte de religion que parce que le sacrifice avait précédé et avait été offert à Dieu par les prêtres. Au contraire, le repas des païens n'était un crime que parce que les viandes avaient été présentées et immolées aux démons. Donc la communion du chrétien n'est une action sainte et salutaire, que parce que l'*eucharistie* a été offerte et consacrée à Dieu; donc l'oblation et la consécration faite par le prêtre est l'essence même du sacrement.

4° Puisque les protestants n'admettent que deux sacrements, savoir, le baptême et la cène, ils devraient au moins supposer de l'analogie entre l'un et l'autre : or, dans le baptême, ce n'est point le fidèle baptisé qui produit le sacrement, mais le ministre qui verse l'eau et prononce les paroles de Jésus-Christ; donc il en est de même dans l'*eucharistie*. Aussi voyons-nous par saint Ignace, par saint Justin, par tous les Pères et par toutes les liturgies, que l'*eucharistie* a toujours été consacrée par un prêtre ou par un évêque, au lieu que, selon l'opinion des protestants, un simple fidèle peut faire toute la cérémonie, et se communier lui-même. Il est singulier qu'après quinze cents ans ils se soient flattés de mieux entendre l'Ecriture sainte que l'Eglise universelle formée par les apôtres.

Dans l'*eucharistie*, comme dans tout autre sacrement, les théologiens distinguent la matière et la forme : la matière est le pain et le vin; la forme,

ce sont les paroles que Jésus-Christ prononça en donnant l'un et l'autre à ses disciples.

Il y a une grande dispute entre les Grecs et les Latins, pour savoir si la consécration de l'*eucharistie* doit se faire avec du pain levé, comme font tous les Orientaux, ou avec du pain sans levain, selon l'usage de l'Eglise romaine. Celle-ci se fonde sur ce que Jésus-Christ institua l'*eucharistie* immédiatement après avoir mangé la pâque : or, il était ordonné aux Juifs de la manger avec du pain azyme ou sans levain. *Exode.*, c. 12, ℣ 15, etc. Les Orientaux s'appuient sur l'usage constant et immémorial de leur Eglise. *Voyez* AZYME.

De toute les communions chrétiennes, les Arméniens sont les seuls qui ne mettent point d'eau dans le vin destiné à la consécration, usage qui fut condamné dans le concile *in Trullo*, l'an 692. *Voy.* EAU DANS LE CALICE.

Il y a aussi une contestation entre les Grecs et les Latins, pour savoir si la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang;* ou si elle n'est censée faite qu'après la prière qui suit ces paroles, et que les Orientaux nomment l'*invocation du Saint-Esprit*. *Voyez* CONSÉCRATION, INVOCATION.

Les protestants ne peuvent tirer aucun avantage de l'une ni de l'autre de ces disputes; les Orientaux et les Latins croient unanimement que l'*eucharistie* est validement consacrée, soit avec du pain azyme, soit avec du pain levé; qu'après la récitation des paroles de Jésus-Christ et l'invocation faite, soit avant, soit après ces paroles, la substance du pain et du vin n'est plus, que le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent réellement et substantiellement sous les apparences de ces deux aliments. Les théologiens les plus sensés conviennent cependant que, pour opérer ce miracle, ce n'est pas assez de prononcer les paroles sacramentelles sur du pain et du vin, qu'il faut de plus faire les prières et oberver les cérémonies prescrites par l'Eglise, qui déterminent le sens de ces paroles, et les rendent efficaces; autrement ces mêmes paroles n'auraient qu'un sens historique, et ne produiraient aucun effet. Comme les protestants ont supprimé ces prières et ces cérémonies, les Grecs et les Latins sont également persuadés que la cène des protestants ne signifie rien et ne produit rien ; c'est tout au plus un repas commémoratif destiné à exciter la foi *Voy.* CÈNE.

VII. *De la communion eucharistique.* On conçoit d'abord que la manière différente d'envisager l'*eucharistie*, doit mettre une grande différence entre la communion des catholiques et celle des protestants. Ceux-ci, persuadés que l'*eucharistie* n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, croient aussi que la communion ne produit aucun autre effet que d'exciter la foi, qui, selon leur système, opère la rémission des péchés et la justification; qu'ainsi cette action n'exige point d'autre disposition de la part du chrétien, qu une foi ferme et vive. Un catholique, au contraire, convaincu que par la communion il reçoit réellement la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, en conclut que, pour y participer, il doit être en état de grâce; que, s'il était coupable de péché mortel, il mangerait et boirait sa condamnation, selon l'expression de saint Paul, *I Cor.*, c. 11, ℣ 29; mais qu'en recevant cette nourriture divine avec des sentiments de foi, d'humilité, de pénitence, de confiance et de reconnaissance envers Jésus-Christ, elle produira en lui une augmentation de grâce, et sera pour lui un gage de la résurrection future et d'une immortalité glorieuse.

C'est ce qu'a promis Jésus-Christ, lorsqu'il a dit : « Celui qui mange » ma chair et boit mon sang demeure » en moi et moi en lui; il a la vie éter- » nelle, et je le ressusciterai au der- » nier jour. » *Joan.*, c. 6, ℣ 55 et 57. Conséquamment le concile de Trente a prononcé l'anathème contre quiconque enseigne que le fruit principal de l'*eucharistie* est la rémission des péchés, et qu'elle ne produit point d'autre effet ; que la seule disposition nécessaire pour la recevoir est la foi. Sess. 13, can. 5 et 11.

Dans ce même chapitre, Jésus-Christ ajoute, ℣ 54 : « Si vous ne mangez la » chair du Fils de l'homme et ne bu-

» vez son sang, vous n'aurez pas la vie » en vous. » On ne peut pas douter que par ces paroles le Sauveur n'ait imposé aux chrétiens l'obligation de recevoir l'*eucharistie*; et c'est pour cela que le concile a décidé que tout fidèle, parvenu à l'âge de discrétion, est obligé de communier au moins une fois l'an, et surtout à Pâques, comme l'avait déjà ordonné le concile général de Latran, l'an 1215.

Mais s'il était vrai que tout l'effet de l'*eucharistie* consiste à exciter la foi, on ne voit pas pourquoi il serait nécessaire de la recevoir. La lecture de l'Ecriture sainte, un tableau historique de la passion du Sauveur, un discours pathétique sur ce sujet, etc., sont pour le moins aussi capables de réveiller la foi que la communion, qui chez les protestants n'est pas fort différente d'un repas ordinaire, et n'exige pas beaucoup de préparation. Elle peut être tout au plus un symbole de fraternité et d'union mutuelle entre les chrétiens; mais selon la doctrine de saint Paul, c'est une union avec Jésus-Christ, et il le déclare lui-même, puisque par la communion il demeure en nous et nous en lui; ce terme a donc chez nous une tout autre énergie que chez les protestants.

Pour réfuter l'idée que nous en avons, Daillé observe que, si les premiers chrétiens avaient eu la même croyance que nous, il serait fort étonnant que les païens, qui ont écrit contre le Christianisme pendant les trois premiers siècles, n'eussent pas reproché aux chrétiens, comme font aujourd'hui les mahométans et les infidèles, qu'ils mangeaient leur Dieu. Cette accusation, selon lui, était plus naturelle, et devait plutôt venir à l'esprit des païens, que tant d'autres qu'ils ont faites contre notre religion. Claude a insisté aussi sur cette objection.

1° Ces auteurs ne se sont pas souvenus que Julien fit son ouvrage contre le Christianisme au milieu du quatrième siècle; cependant on n'y trouve pas le reproche que Daillé juge si naturel, et sur lequel le silence des païens lui paraît si étonnant. Osera-t-il soutenir qu'à cette époque on n'enseignait pas encore la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, et la réception réelle de son corps et de son sang dans la communion, ou que Julien, élevé dans le Christianisme, n'avait aucune connaissance de ce dogme? Au premier siècle, saint Ignace; au second, saint Justin et saint Irénée; au troisième, Tertullien, Origène, saint Cyprien, l'avaient enseigné assez clairement, pour qu'aucun chrétien, médiocrement instruit, ne pût l'ignorer. Le silence des autres ennemis du Christianisme ne prouve donc pas plus que celui de Julien.

2° L'on a prouvé, contre Claude, que pendant les premiers siècles l'on a caché soigneusement aux païens nos saints mystères, et qu'en général les païens, même ceux qui ont écrit contre le Christianisme, en étaient très-mal instruits. *Perpétuité de la Foi*, tome 3, l. 7, c. 2.

3° Il est très-probable que c'est une connaissance confuse du mystère de l'*eucharistie*, qui donna lieu aux païens de publier que les chrétiens égorgeaient et mangeaient un enfant dans leurs assemblées; et c'est pour réfuter cette calomnie, que saint Justin exposa clairement notre croyance sur ce point dans sa première apologie.

4° Si l'on n'avait pas cru pour lors la présence réelle, saint Justin aurait dissipé bien plus aisément le soupçon des païens, en disant que l'*eucharistie* était une simple figure du corps et du sang de Jésus-Christ; au contraire, il déclare que c'est véritablement ce corps et ce sang même.

En insistant sur ce reproche, en exagérant la démence des catholiques qui adorent ce qu'ils mangent, et qui digèrent ce qu'ils adorent, Daillé a montré plus de malice et d'impiété que les philosophes païens; c'est lui qui a fourni aux incrédules les blasphèmes qu'ils ont vomis contre l'*eucharistie*; ils n'ont fait que répéter ses invectives.

Nous convenons que si la foi des catholiques était plus vive, et leur conduite mieux d'accord avec leur foi, la participation à la sainte *eucha-*

ristie produirait sur eux de plus grands effets. Mais les protestants oseraient-ils soutenir que sur ce point ils sont moins coupables que nous, et que leur prétendue réforme a sanctifié leurs mœurs? Ils seraient contredits par les fondateurs mêmes de leur secte.

Cet article est déjà trop long pour y ajouter ce qui regarde la communion sous les deux espèces, la communion fréquente, la communion pascale, la communion spirituelle; on la trouvera sous le mot COMMUNION.

VIII. Il nous paraît nécessaire de répondre à une objection que nous n'avons encore vu résolue par aucun théologien, du moins sous la tournure que lui a donnée Beausobre; il l'a regardée comme invincible, sans doute, puisqu'il l'a répétée dans trois ou quatre endroits de son *Histoire du manichéisme*, t. 1, p. 381 ; tom. 2, p. 528, 545, etc. Basnage en a aussi fait usage, mais avec moins d'adresse, *Histoire de l'Eglise*, livre 13, chap. 3, § 4 et 5. Beausobre prétend que notre croyance, touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie* et la transsubstantiation, autorise l'erreur des anciens hérétiques, nommés *docètes* ou *phantasiastes*, qui soutenaient que le Fils de Dieu n'a eu qu'une chair apparente, erreur renouvelée dans la suite par les manichéens. Il soutient que ces sectaires alléguaient en leur faveur les mêmes preuves sur lesquelles nous nous fondons ; que si ces preuves sont solides, les Pères, qui ont refuté ces hérétiques, ont très-mal raisonné. Cela mérite une discussion.

C'est des docètes que parlait saint Ignace, martyr, vers l'an 107, dans sa *Lettre aux Symrniens*, n. 7, lorsqu'il dit : « Ils s'abstiennent de l'*eucharistie* et de la prière, parce qu'ils » ne reconnaissent pas que l'*eucharistie* est la chair de Notre-Seigneur » Jésus-Christ, qui a souffert pour » nos péchés, et que Dieu le Père a » ressuscité par sa bonté ; ceux donc » qui rejettent ce don de Dieu, se » privent de la vie par leur résis» tance. » On sait que ce passage donne beaucoup d'humeur aux protestants ; Beausobre a cherché un moyen d'en éluder la force.

Les docètes, dit-il, pour prouver que le Fils de Dieu n'avait qu'un corps apparent, se prévalaient de ce qu'avant son incarnation il était apparu déjà aux patriarches; c'était l'opinion des anciens Pères. Ils ajoutaient que Jésus-Christ n'avait eu aucune propriété des corps, puisqu'il marcha sur les eaux ; il passa au milieu de ceux qui voulaient le précipiter ; il disparut aux yeux des deux disciples d'Emmaüs; il entra dans la chambre où étaient ses disciples, les portes étant fermées; il n'avait donc que les apparences d'un corps. Dans la suite, les catholiques se sont servis de ces mêmes faits pour prouver que le corps de Jésus-Christ peut être dans l'*eucharistie* sans avoir aucune des propriétés corporelles ; ils ont donc raisonné comme les docètes.

Qu'opposaient les Pères à ces hérétiques? Un de leurs arguments est que, si Jésus-Christ n'avait pas eu un corps réel et véritable, nous ne recevrions pas dans l'*eucharistie* son corps et son sang. A quoi pensaient les Pères ? Ils confirmaient l'objection des docètes au lieu de la résoudre ; ils prouvaient un mystère par un autre plus révoltant ; l'on peut dire qu'ils se jetaient dans le feu pour éviter la fumée.

La seule manière dont on puisse les excuser est de réduire leur argument à celui-ci : Si Jésus-Christ n'avait pas eu un véritable corps, nous ne pourrions en recevoir la figure ou l'image dans l'*eucharistie*, parce qu'il ne peut y avoir une figure ou une image de ce qui n'est pas réel. C'est ainsi que l'ont entendu Tertullien, livre 4, *contra Marcion.*, c. 40, et l'auteur des *Dialogues contre les marcionites*, sect. 4, dans Origène, t. 1, pag. 853. C'est donc encore ainsi qu'il faut entendre le passage de saint Ignace.

Réponse. N'est-ce pas plutôt Beausobre qui se jette dans le feu pour éviter la fumée, et qui fournit des armes contre lui?

1° Il ne croit pas sans doute, comme les docètes, que Jésus-Christ n'a eu qu'une chair apparente ; il est donc

obligé de répondre, aussi bien que nous, aux passages de l'Ecriture dont ces hérétiques se prévalaient, et à l'argument qu'ils en tiraient. S'il avait daigné y donner une réponse, elle nous aurait servi à résoudre le même argument tourné contre la réalité de la chair de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*. Il aurait dit, sans doute, qu'un corps ne cesse pas d'être réel, quoiqu'il ne conserve pas toutes ses propriétés sensibles, parce que l'essence du corps et ses propriétés sensibles ne sont pas la même chose ; qu'ainsi, dans les cas dont l'Evangile fait mention, Jésus-Christ avait un vrai corps, quoique, par miracle, il le dépouillât des propriétés corporelles. Beausobre devait prouver que Jésus-Christ ne peut pas faire la même chose dans l'*eucharistie*. Les Pères n'avaient pas plus à redouter son argument que celui des docètes.

2° Si ces saints docteurs n'ont pas cru la présence réelle de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, il faut qu'en raisonnant contre les docètes ils aient été à peu près stupides, puisqu'ils n'ont vu aucune des conséquences que l'on pouvait tirer contre eux. A la vérité, ils ont prouvé un mystère et un miracle par un autre ; mais nous ne comprenons pas en quoi ils sont blâmables. Basnage, de son côté, se prévaut de ce que les Pères n'ont pas prouvé, contre les ariens, la divinité de Jésus-Christ par le dogme de la présence réelle, et de ce qu'ils n'ont pas fondé un mystère sur un autre. *Hist. de l'Eglise*, l. 14, c. 1, § 6.

3° Beausobre leur fait une nouvelle injure, en supposant qu'ils ont pensé que l'on ne peut pas faire une figure ou une image de ce qui a paru à tous les sens. Quand Jésus-Christ n'aurait eu qu'un corps apparent, qui l'empêchait d'instituer une représentation mystique de ce corps que l'on avait vu et touché, qui était sensible et palpable? Beausobre lui-même observe qu'il y avait des docètes ou phantasiastes qui célébraient une *eucharistie;* sans doute ils n'y admettaient pas un corps de Jésus-Christ réel et véritable, puisqu'ils n'en reconnaissaient point de tel : donc ils pensaient, comme les protestants, que c'était une simple figure ; mais les Pères n'étaient pas de ce sentiment, et nous allons voir qu'ils raisonnaient mieux.

4° Notre censeur des Pères abuse du style brusque et souvent irrégulier de Tertullien : ce Père dit, liv. 4, *contra Marcion.*, c. 40 : « Jésus-Christ » témoigna un grand désir de faire » la pâque, qui était la sienne. Il » prit le pain, il le distribua à ses » disciples, il en fit son propre corps, » en disant, *ceci est mon corps*, c'est-» à-dire la figure de mon corps. Or, » ce n'aurait pas été une figure, s'il » n'avait pas eu un vrai corps ; une » chose sans consistance, un fantôme, » n'est point susceptible de figure ; » ou, s'il a fait du pain son corps, » il a dû livrer ce pain pour nous ; il » fallait, pour rendre vrai ce que dit » Marcion, que le pain fût crucifié. » Là-dessus les protestants triomphent et soutiennent que Tertullien a pensé comme eux.

Nous ne citerons pas les autres passages dans lesquels ce Père professe ouvertement le dogme de la présence réelle ; nous nous bornons à celui-ci. Nous soutenons qu'il doit être ainsi traduit : « Jésus-Christ fit du pain son » propre corps, en disant : *ceci*, c'est-» à-dire la figure de mon corps, *est* » *mon corps*. » En voici les preuves. 1° Cette transposition de mots est familière à Tertullien ; dans ce même livre, c. 11, il dit : *J'ouvrirai en parabole ma bouche, c'est-à-dire similitude ;* le sens est : *j'ouvrirai en parabole, c'est-à-dire en similitude ma bouche*. L. contra Prax., c. 29 : *Le Christ est mort, c'est-à-dire, oint ;* il est évident qu'il faut lire : *le Christ, c'est-à-dire l'oint, est mort*. 2° De quelque manière qu'on l'entende, il faut toujours admettre une transposition ; selon le sens même des protestants, Tertullien devait dire : Jésus-Christ prit le pain, il en fit son propre corps, c'est-à-dire la figure de son corps, en disant, *ceci est mon corps*. Comment en aurait-il fait son propre corps, en disant, *ceci est la figure de mon corps?* 3° Dans ce même sens, Tertullien déraisonnerait encore en disant que le pain a dû être livré et crucifié pour nous ; car enfin c'est le corps réel de Jésus-Christ, et non sa

figure, qui a dû être crucifié pour nous. 4° Il n'est pas vrai que, par les paroles de Jésus-Christ, le pain soit devenu la figure de son corps plus qu'il ne l'était auparavant, puisque ces paroles n'ont rien changé dans la configuration extérieure du pain. Après la prononciation de ces paroles, le pain n'a pas eu plus de ressemblance avec le corps de Jésus-Christ qu'auparavant. Mais si Jésus-Christ a mis son corps au lieu de la substance du pain, dès ce moment ce qui paraît du pain est devenu le signe du corps de Jésus-Christ, comme notre corps est le signe de notre âme, lorsqu'elle y est. Alors on peut dire avec Tertullien et les autres Pères, que Jésus-Christ a fait du pain *son propre corps*, et qu'il en a fait aussi le signe ou *la figure de son propre corps*. 5° L'on doit aussi soutenir comme eux, que si Jésus-Christ n'a pas un vrai corps, l'*eucharistie* ne peut pas en être la figure, puisqu'en effet le pain ne peut représenter le corps de Jésus-Christ qu'autant que ce corps y est réellement et substantiellement. Les protestants se trompent lorsqu'ils soutiennent que si le corps de Jésus-Christ est présent, l'*eucharistie* ne peut plus en être la figure. C'est tout le contraire.

Ce ne sont donc pas les Pères qui raisonnent mal, c'est Beausobre et ceux qui pensent comme lui. Mais ce critique fait encore d'autres objections.

Pour prouver, dit-il, que Dieu n'est pas corporel, saint Grégoire de Nazianze, *Orat*. 34, et saint Augustin, *L. contra Epist. fund.*, c. 6, soutiennent qu'un corps ne peut pas pénétrer un autre corps ; que deux parties ne peuvent être à la fois dans un même lieu, qui n'a que l'étendue d'une seule. Il faut cependant que cela se fasse, si Jésus-Christ est réellement dans l'*eucharistie*. De même saint Augustin, lib. 20. *contra Faust.*, c. 11, soutient que Jésus-Christ, *selon la présence corporelle*, ne peut pas être tout à la fois sur la croix, dans le soleil et dans la lune, comme le voulaient les manichéens. Or, suivant la croyance des catholiques, Jésus-Christ, *selon la présence corporelle*, est tout à la fois dans une infinité des lieux. Les Pères ont prouvé, contre tous les phantasiastes, que si Jésus-Christ en a imposé aux sens, il a usé de magie ; que si nous ne pouvions pas nous fier à nos sens, toute la religion chrétienne serait renversée. *S. Aug.*, *contra Faust.*, l. 29, n. 2, etc. C'est encore l'argument que les protestants font aux transsubstantiateurs, qui criaient que la substance du pain n'est plus dans l'*eucharistie*, quoique tous nos sens nous attestent qu'elle y est.

Réponse. Commençons par remarque les contradictions bizarres de Beausobre, qui tantôt accuse les Pères de n'être jamais d'acord avec eux-mêmes, et tantôt suppose qu'ils ont toujours raisonné conséquemment; qui se récrie lorsque l'on attribue des erreurs aux hérétiques par voie de conséquence, et qui ne cesse d'en attribuer aux Pères par la même voie; qui a même voulu persuader que saint Grégoire de Nazianze, et saint Augustin, ont favorisé l'erreur de ceux qui admettaient un Dieu corporel. *Voyez* Esprit.

Mais il est aisé de les justifier sur tous les chefs. 1° Il n'est pas vrai que dans l'*eucharistie* le corps de Jésus-Christ pénètre un autre corps, qu'il pénètre le pain, puisque le pain n'y est plus ; cette objection n'est bonne que contre les impanateurs et les ubiquitaires. D'ailleurs les Pères ont pensé, d'après l'Evangile, que le corps de Jésus-Christ ressuscité pénétra la pierre de son tombeau, et les portes de la chambre dans laquelle ses disciples étaient rassemblés ; ils ont cru qu'en naissant il était sorti du sein de la sainte Vierge, sans blesser sa virginité, et Beausobre le leur a reproché comme une absurdité. Ils ne sont cependant pas tombés en contradiction, lorsqu'ils ont soutenu qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer un autre corps, puisque, dans les cas dont nous venons de parler, c'était un miracle. Mais si un Dieu, corporel de sa nature, pénétrait tous les autres corps, comme l'entendaient les manichéens, ce ne serait plus un miracle, ce serait l'état constant de la nature.

2° De même les manichéens ne

prétendaient pas que Jésus-Christ avait été tout à la fois sur la croix, dans le soleil et dans la lune *par miracle*, mais par la nature même des choses; au lieu que sa présence en plusieurs lieux par l'*eucharistie* est un miracle, et jamais les Pères n'en ont révoqué en doute la possibilité.

3° Ils ont dit avec raison que si Jésus-Christ en a imposé aux sens, en faisant paraître un corps qu'il n'avait pas, il a usé d'une espèce de magie, et a trompé tous ceux qui l'ont vu, puisqu'il ne les en a jamais avertis. Mais quant à sa présence dans l'*eucharistie*, il nous a suffisamment prévenus contre le témoignage des sens pour ce seul cas particulier, en nous assurant que le pain consacré est son propre corps. D'ailleurs nos sens ne peuvent nous attester dans l'*eucharistie* que la présence des qualités sensibles du pain et du vin, et elles y sont véritablement.

Les phantasiastes ne pouvaient alléguer la même réponse, parce que Jésus-Christ, loin de prémunir les hommes contre les apparences de sa chair, a dit au contraire à ses disciples après sa résurrection : « Touchez, et voyez qu'un esprit n'a pas » de la chair et des os, comme vous » voyez que j'en ai. » *Luc.*, c. 24, ℣ 39.

Bergier.

EUCHARISTIE (la transubstantiation dans l') (*Théol. mixt. et théol. pur. sacrem.*) — Il manque au long article de Bergier qu'on vient de lire une étude sérieuse, au point de vue de la raison, de cette question : si la foi de l'Eglise catholique sur le mystère de l'*Eucharistie* et notamment de la *transubstantiation* dans l'*Eucharistie* ne serait point entachée de quelque contradiction ou impossibilité métaphysique relativement à la nature essentielle des esprits ou des corps. Nous avons fait une étude de ce genre, dans notre *dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi;* il nous suffit de la reproduire ici. (V. *Not. add.*)

« L'Église s'en est tenue à définir que la substance du pain et du vin est changée en la substance du corps de Jésus-Christ mort sur la croix, et que sous les espèces et apparences, qui restent, Jésus-Christ demeure présent tout entier après cette *transsubstantiation*, jusqu'à disparition des espèces elles-mêmes. Voilà tout ce qui est de foi sur l'auguste mystère, de sorte qu'il est laissé une grande latitude aux théologiens philosophes, pour l'explication.

« Comme il s'agit de la matière, il nous faut entrer quelque peu dans la métaphysique des corps; et, nous posant sur ce terrain, nous nous proposons de montrer que, dans tous les systèmes sur les corps, l'*eucharistie* peut s'expliquer facilement, pouvu qu'on n'ajoute rien aux termes de la définition ecclésiastique.

« Avant d'aborder la question qui concerne le corps et les espèces, la seule grave, posons deux principes incontestables relatifs à la présence réelle de la divinité même, et à celle du Christ en tant qu'âme.

« L'objection mère et génératrice de toutes les autres est fondée sur l'impossibilité de la présence d'un même individu en plusieurs lieux à la fois dans le même temps, en d'autres termes sur la contradiction qu'on perçoit dans cette affirmation qu'un individu soit, simultanément, *un* et *multiple*. Or, cette objection peut tomber, quant à Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, sur la divinité, sur l'âme humaine, et sur le corps humain. Nous voulons d'abord l'éliminer sous le double rapport de la divinité et de l'âme.

« Quant à la divinité, non-seulement la difficulté est nulle, mais encore il est essentiel philosophiquement que Dieu soit partout en même temps. C'est la vérité fondamentale de son ubiquité ou omniprésence. (*Voy.* ONTOLOGIE, PANTHÉISME, ATHÉISME, etc.)

« Quant à l'âme humaine du Christ, il en faut dire, sous le rapport des possibilités métaphysiques, ce qu'on est obligé de dire de toute âme, de tout esprit, de tout foyer simple de passivité et d'activité. Or, nous soutenons, en général, que toute unité de cette espèce admet la présence simultanée dans plusieurs points d'une étendue. Ce n'est pas une mul-

tiplicité proprement dite impliquée dans l'unité, c'est une existence passive et agissante relativement à plusieurs termes. Les termes sont distincts, et c'est en eux qu'à lieu la multiplicité ; le centre présent à tous ces termes est *un*, identique, et c'est en lui qu'a lieu l'unité. Il n'y a que Dieu qui puisse être et qui soit, par essence, le centre universel présent à tous les termes de l'idéal et de la réalité, parce que lui seul est l'absolu, l'infini, et que lui seul est la condition nécessaire de toute éruption d'être, de toute permanence d'être, de toute action d'être, et pour cette raison on doit dire de lui seul qu'il est présent partout, en même temps qu'on dit de lui qu'il est sans limite. Mais chacun des foyers simples de vie, chacune des âmes créées, a cela de commun avec le foyer créateur, qu'il soit ou puisse être présent, non point à tous les termes, ce qui serait contradictoire à son essence nécessairement limitée, mais à plusieurs en plus ou moins grand nombre. C'est un centre ; or, un centre rayonne autour de lui une sphère de présence et d'action, laquelle peut être aussi étendue que l'on voudra, pourvu qu'elle ne soit pas infinie.

« Cette considération transcendante suffirait pour établir notre principe, mais pour les esprits qui préfèrent les arguments d'expérience, n'oublions pas d'invoquer le fait même de notre âme dans notre corps. Nous sommes *un*, nous sommes *identique*, notre conscience nous l'affirme, et elle ne peut mentir sur un tel fait, puisque se penser, se sentir identique pour la conscience, c'est l'être en réalité ; or, notre conscience, toute unité qu'elle est, est simultanément présente à toute l'étendue de notre corps ; est-elle dans un membre plutôt que dans un autre, dans un point de cet espace limité plutôt que dans un autre? Non, elle est, en même temps, dans toute cette étendue, tant qu'elle n'est pas dissoute, désunie par la mutilation, la mort, etc.; c'est même la conscience, unité centrale du sentiment et du mouvement, qui fait de toutes les parties très-distinctes qui composent notre étendue corporelle, un tout harmonique. Cependant, n'oublions pas que les unités prises en particulier sont diverses, occupent chacune leur lieu, sont séparées par des distances.

« Voilà donc le principe de la présence simultanée d'une âme en plusieurs lieux, posé par le fait même de notre conscience : que faut-il de plus? qu'importe le plus ou le moins? évidemment rien : les mètres sont des distances comme les millimètres, et les myriamètres en sont d'autres qui ne diffèrent point des mètres métaphysiquement. Si une âme peut être présente, en même temps, à deux points distants comme le sont ma main droite et ma gauche, elle peut être présente à deux points, à mille points, séparés par la distance qu'on voudra ; la seule chose que la raison condamnerait serait d'étendre cette propriété à l'ubiquité absolue dans l'âme créée, parce qu'ainsi étendue, cette propriété ne convient qu'à Dieu ; mais réservant une limite quelconque, comme on le fait pour Jésus-Christ en tant qu'homme, en tant qu'âme créée, la raison ne voit surgir aucune impossibilité.

« Nous n'avons cité, en exemple, que le fait de la conscience présente à toutes les parties du corps humain ; nous aurions pu en citer une foule d'autres. L'idée, dont telle ou telle phrase écrite du premier livre venu est le réceptable et le signe, n'est-elle pas présente dans son unité simple à tous les lecteurs qui la lisent simultanément sur tous les points de la terre ? Or, les idées et les âmes sont de même ordre, sont des êtres simples et peuvent se comparer ; ce qui se fait dans les unes peut servir à faire comprendre ce qui peut être dans les autres.

« Mais restons-en à notre exemple de l'être humain, que chacun porte en soi. Il donne une juste notion du mystère ; de quelque façon qu'on explique l'omniprésence de l'âme dans mon corps, il m'importera peu ; car ayant pris le fait naturel pour point de comparaison du fait surnaturel de la présence réelle de l'âme de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, je répondrai toujours : l'explication m'est

insignifiante ; tout ce que je demande c'est qu'on reconnaisse la possibilité d'un mystère d'après lequel Jésus-Christ dans son âme humaine, soit présent sous toutes les espèces consacrées, de manière que la matière, quelle qu'en soit, d'ailleurs, la nature intime, cachée sous l'espèce, soit le corps de cette âme, comme ma tête est la tête de mon âme, ma main droite la main droite de mon âme, ma main gauche la main gauche de mon âme, etc., ni plus ni moins, l'Eglise n'exigeant pas qu'on en dise davantage. Or, nous le répétons, il n'est pas plus difficile à concevoir qu'une âme soit présente de cette sorte à mille portions de matières diverses, séparées par des millions de myriamètres, que de concevoir que mon âme soit simultanément présente, de la même manière, à mille portions de matières diverses séparées par des millimètres seulement, ainsi que ma conscience le constate dans mon être propre.

« Voilà pour ce qui regarde la présence simultanée de l'âme en plusieurs lieux à la fois. Il nous reste à étudier la même possibilité à l'égard du corps, seule question difficile, que nous allons approfondir méthodiquement, et d'une manière complète en n'oubliant aucun des systèmes philosophiques sur les corps.

« Ces systèmes se réduisent à trois, et l'on peut affirmer sans crainte qu'il est impossible d'en imaginer un quatrième.

« Le premier est celui de Descartes et, en même temps, celui de presque tout le monde. Il consiste à se représenter le corps comme une substance essentiellement étendue et divisible à quelque degré qu'on rapetisse, par le concept, cette étendue, à quelque degré qu'on suppose cette division déjà poussée. D'après cette théorie le corps est divisible à l'infini ; il est toujours consistant dans des molécules distinctes, séparables, ayant sans fin, quoi qu'on le rapetisse, un milieu et des côtés, de sorte que Dieu même le diviserait pendant toute l'éternité sans jamais arriver à un élément qui cessât d'être étendu, composé d'un côté droit et d'un côté gauche susceptibles de séparation, et occupant leur lieu distinct exclusif de tout autre corps et de tout autre lieu. C'est la multiplicité essentielle et substantielle sans unité composante. C'est aussi le nombre infini impliqué dans chaque molécule de matière ; c'est encore l'étendue substantielle imperdable sans anéantissement ; c'est enfin la distinction du lieu propre à chaque corps, à l'exclusion de tout autre, que l'on appelle en physique l'impénétrabilité, et qui implique, d'un côté, l'impossibilité absolue de deux lieux occupés par la même molécule numérique, d'un autre côté, l'impossibilité absolue d'un même lieu occupé à la fois par deux molécules numériques, parce que, s'il y a deux lieux occupés, le lieu n'étant que l'étendue elle-même, il y a deux molécules numériquement distinctes et que, s'il n'y a qu'un lieu occupé, il n'y a qu'une molécule par la même raison. Tel est le premier système.

« Le second est celui de Leibnitz. Le corps, d'après ce grand homme, est un composé de monades indivisibles, sans étendue, parfaitement simples et, sous ce rapport, véritables esprits; le composant est rendu au composé; point de divisibilité à l'infini, point d'étendue essentielle ; et, si la collection se présente sous forme d'étendue, c'est l'esprit qui la conçoit de la sorte, qui se la figure ainsi, parce que tout être fini ne peut s'imaginer qu'avec une limite, avec une forme qui peut varier selon l'espèce, mais qui implique essentiellement des frontières quelconques, qu'on appelle lieu quant à l'espace et temps quant à la durée. Ce n'est plus la multiplicité sans unité, c'est la multiplicité avec l'unité ; mais il faut bien remarquer que la conséquence nécessaire de ce système, c'est qu'il n'y a pas d'étendue substantielle, puisqu'il n'y en a pas dans les molécules composantes ; il est évident que des éléments inétendus ne peuvent faire un composé étendu en substance; il y aurait contradiction à le soutenir ; aussi avoue-t-on, dans cette théorie, que l'étendue n'est qu'un jeu de l'esprit, une figure représentative des multiplicités constituées en hiérarchie; les corps ne sont plus que des groupes d'esprits doués de

propriétés plus ou moins élevées et réunis selon des lois harmoniques, en vertu desquelles l'un d'eux sert de centre autour duquel les autres sont hiérarchisés. Tout être qui forme individu, comme le végétal, l'animal, l'homme, a une âme-foyer qui sert d'unité centralisatrice, laquelle est végétative, animale, intelligente, etc., et toutes les autres, qui lui sont assujetties, fonctionnent autour d'elle pour constituer l'individu dans sa plénitude. Le corps n'est autre chose que la hiérarchie des monades obéissantes par *harmonie préétablie*.

« Le troisième système est celui de Berkeley. Plus de multiplicité dans l'individu; le philosophe n'y conserve que l'unité. Toute individualité est indécomposable, elle ne ressort que d'un seul élément qui est un esprit; telle est la vérité substantielle; mais quant aux modes divers dont cette substance est douée, ils peuvent être de toute perfection, de toute espèce, de toute forme. Or, parmi les diverses espèces de modifications qui peuvent différencier les êtres se trouve celle du corps, sorte d'auréole dont Dieu enveloppe, de manière à ce qu'elle dure, telles ou telles âmes, entre autres l'âme humaine. Pour cet effet, le créateur, en créant l'esprit, n'a qu'à l'affecter, à tout jamais, de sensations, images devant se modifier selon des lois constantes, toutes pareilles à celles qui se produiraient en lui s'il existait des corps réels. Rien de plus facile à comprendre de la part du créateur. L'univers matériel n'est plus qu'une grande modification des esprits, dans laquelle se forment, se développent et varient selon l'ordre de sa création les modifications particulières des esprits-individus. On a accusé ce système d'être panthéiste; on s'est grossièrement trompé, puisqu'il distingue substantiellement les esprits créés de l'esprit incréé, et les modes de ces esprits des modes de l'esprit créateur; il reconnaît les corps comme êtres, il ne fait que nier, en eux, le *substratum* philosophique qu'on imagine comme support de leurs qualités, et seulement en tant que distinct des esprits, car les unités simples restent toutes pour faire l'office de ce support sans lequel on ne pourrait concevoir la réalité des modes.

« On conçoit clairement que ces trois systèmes sont les seuls qu'on puisse imaginer; car dans le premier, c'est la multiplicité substantielle sans unité élémentaire; dans le second, c'est la multiplicité substantielle avec l'unité élémentaire et par cette unité élémentaire; et dans le troisième, c'est l'unité substantielle sans multiplicité dans le même individu. Ainsi multiplicité seule; unité seule; unité et multiplicité réunies; toute hypothèse est épuisée.

« Il faut remarquer que les systèmes de Leibnitz et de Berkeley diffèrent peu, parcequ'ils s'accordent sur le point capital qui est la négation de l'étendue et de la divisibilité substantielles. Il faut encore remarquer qu'ils ne remontent pas seulement aux deux noms à qui nous venons de les attribuer, mais aux temps les plus reculés de l'histoire humaine. On en trouve des indices et même des développements dans Platon, et surtout dans les philosophies de la Chine, de l'Inde et de la Perse.

« Cela posé, montrons que le mystère de l'*eucharistie* n'implique aucune contradiction dans aucun de trois systèmes sur l'essence des corps.

« I. Dans le système de Berkeley, la question est d'une simplicité admirable. Jésus-Christ est homme complet en même temps qu'il est Dieu, un homme comme nous, composé d'un corps et d'une âme; c'est ce que l'Eglise a maintes fois défini, en condamnant toutes les hérésies qui avaient pour but de lui ôter une partie de notre nature; telles furent celles qui ne lui accordaient qu'un corps fantastique par opposition aux corps des autres hommes qui ne le sont point. Son corps, en un mot, fut et est encore aussi complet, aussi réel, aussi vrai que le nôtre. Mais ce corps, aussi bien que le nôtre, et que tous les corps, n'est qu'une modalité, une manière d'être, une forme, un vêtement, dont le *substratum* est l'âme, que l'âme emporte avec elle partout où elle va, et qui, étant spirituel comme elle, ne s'oppose à rien de ce qu'elle-même peut faire. Jésus

ressuscité est dans ce cas, aussi bien qu'avant sa résurrection; il a son corps tel qu'il l'avait, absolument le même, et de manière que l'âme en soit beaucoup plus maîtresse encore, puisque la modalité, qui le forme, loin d'être une chaîne, comme chez nous, en cette vie, est une glorieuse auréole. Nous avons reconnu que l'âme peut être présente à plusieurs termes à la fois; ce corps peut tout ce qu'elle peut; donc rien ne s'oppose à la présence réelle du Christ sur tous les autels de la terre au même instant. Il serait inutile d'en dire plus long sur ce point, puisqu'il n'y a plus de *substratum* impénétrable occupant son lieu et ne pouvant occuper que le sien.

« Quant à la *transsubstantiation*, elle devient quelque chose d'aussi simple. Ici le mot substance est pris par l'Eglise pour signifier que ce qui constitue le pain et le vin devient ce qui constitue le corps de Jésus-Christ; car il serait puéril de conclure de ce mot à un système philosophique; l'Eglise n'a jamais prétendu trancher dans cette matière; elle s'est uniquement servie des termes communs que les langues lui ont fournis pour s'exprimer de manière à être entendue; or, dans le langage commun on a toujours entendu par substance ce qui constitue la réalité d'une chose, ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est. On use de ce terme aussi bien à l'égard des êtres spirituels et des modes qu'à l'égard des êtres corporels. Quand saint Paul dit que *la foi est la substance de l'espérance*, il n'entend pas parler d'un *substratum* philosophique. D'ailleurs, dans le système de Descartes lui-même, on ne peut pas prendre le mot *transsubstantiation* dans le sens philosophique, puisque, dans ce sens, le *substratum* de tout corps est le même élémentairement, et qu'il ne peut y avoir changement d'une substance en une autre qu'à condition que l'on entendra, par la substance du vin, ce qui fait que le vin est du vin, et non pas ce qui fait que le vin est un corps; le corps du Christ est un corps, le vin est aussi un corps, *transsubstantiation* ne signifie donc pas que ce qui fait qu'un corps est un corps est changé en ce qui fait qu'un corps est un corps, mais bien que ce qui fait qu'un corps est d'une espèce, est changé en ce qui fait qu'un corps est d'une autre espèce. Le mot substance doit donc être pris, dans toute hypothèse, comme exprimant quelque chose de moins élémentaire que le *substratum* philosophique, quelque chose qui différencie tel corps de tel autre, et par conséquent de plus superficiel et de tenant à la composition.

« Or, cela posé, que se fera-t-il dans le système de Berkeley? ce qui fait que le pain est du pain, que nous l'appelons du pain, et que, selon les lois de l'univers physique, il doit être appelé du pain, deviendra ce qui fait que le corps de Jésus-Christ, d'après les mêmes lois, doit être appelé le corps de Jésus-Christ. Ce ne sont que des modalités supportées par des *substratums* simples, par des âmes; très-bien; que s'en suit-il? qu'une modalité est changée en une autre modalité; et le résultat est absolument le même quant au changement.

« Mais, dira-t-on, les apparences du pain et du vin demeurent; où est donc le changement? Nous répondons : les apparences ne sont pas la modalité tout entière; elles ne sont qu'un rapport entre notre manière de voir et le milieu dans lequel nous vivons; or, il ne suffit pas de considérer les modes-corps par rapport à nous, il faut les considérer en soi, par rapport à Dieu, par rapport au Christ, par rapport à tous les autres esprits, pour qui ils *sont* aussi bien que pour les nôtres. Or, les apparences restent, c'est-à-dire que relativement à nous, le changement n'est pas visible; mais il n'y en a pas moins le changement radical du pain au corps de Jésus-Christ, parce que relativement à lui il identifie à son mode-corps ce qui, avant la consécration, était, sous tout rapport, du mode-pain; parce que ce changement est visible pour Dieu et les esprits différents des nôtres; parce que son âme avec son auréole entière assume en sa propriété le pain qui disparaît, comme pain, excepté pour nos yeux corporels au regard desquels Dieu veut que rien ne change

et que l'apparence du pain soit le voile du mystère.

En un mot que le corps soit ce que dit Berkeley ou ce que dit Descartes, peu importe à la *transsubstantiation*, puisque la diversité des systèmes ne porte que sur l'essence destermes, et que le changement relatif est toujours le même d'un terme à l'autre.

« Il faut observer que, dans cette théorie, la présence réelle, la *transsubstantiation* et la permanence des espèces ont lieu absolument à la lettre et au sens numérique. Jésus-Christ dans sa divinité, qui est partout la même, dans son âme qui est la substance de son corps et qui se rend présente sur tous les autels à la fois, sans se multiplier, comme nous l'avons dit, et enfin dans son corps qui est la forme de son âme, forme essentiellement spirituelle, est, sous les espèces, le même numériquement sous tous les rapports, le même qui est né de la Vierge, a été enfant, puis homme, puis est mort sur la croix; et rien de plus facile à concevoir comme possible, puisque, l'âme étant le *substratum*, c'est elle qui détermine seule l'identité numérique ; le mode peut subir tous les changements possibles, si le sujet qui le supporte et qui s'exprime par lui, comme une idée par une figure de langage, reste soi, l'individu tout entier sera le même numériquement.

« Quant aux espèces, elles restent sans aucun changement par rapport à nous, puisque la sensation et l'idée qui les réalise dans notre âme ne changent point, et cependant le pain et le vin deviennent bien réellement le corps du Christ, puisque, relativement au Christ et à ceux pour qui le mystère est sensible, les modes constitutifs du pain et du vin sont identifiés, aux modes constitutifs du corps de Jésus-Christ, sont élevés à ces propriétés, sont métamorphosés en elles, ce qui n'implique aucune contradiction quand il s'agit de modes.

«Dans la communion, il en est de même, il y a manducation véritable du Christ sous les espèces, assimilation mystérieuse, non pas de lui-même au chrétien, mais du chrétien à lui-même, parce qu'ici l'aliment devient le type, et assimilation aussi véritable que dans toute autre alimentation.

Celui donc qui adopte le système de Berkeley n'a besoin de se donner aucune peine pour expliquer les termes du dogme eucharistique; il n'a qu'à les prendre dans le sens le plus littéral et le plus rigoureux.

« Mais il nous faut venger ce dogme de toute contradiction dans tous les systèmes; la matière est tellement importante qu'il est utile de satisfaire toutes les théories.

« II. Le système de Leibnitz fournit à peu près les mêmes facilités que celui de Berkeley pour l'explication, bien qu'il introduise une complication qui n'existait pas.

« Quant à la présence réelle relative à plusieurs termes distincts en même temps, elle se conçoit aussi facilement. Tous les éléments des êtres sont simples, non étendus, non divisibles, non localisés par essence dans un espace exclusif de tout autre et nécessairement *unique*. Le corps du Christ est composé de ces éléments comme tout corps humain; c'est une hiérarchie de monades spirituelles auxquelles préside une monade-reine qui est l'âme. On doit dire de chacune de ces monades ce que nous avons dit de l'âme, puisque, à titre de substance, elles n'en diffèrent point ; elles peuvent donc toutes être présentes à plusieurs termes en même temps, et rien ne s'oppose à ce que le corps de Jésus-Christ ainsi compris soit le même au sens rigoureux et numérique sur tous les autels de la terre, puisque chacun des éléments qui le forment a les même propriétés fondamentales que son âme.

« En ce qui concerne la *transsubstantiation*, il faut distinguer deux manières d'entendre le système des monades. L'un dira que ces hiérarchies d'unités simples n'existent que quand il y a individualité, foyer de vie, de sentiment, de mouvement, de passivité, d'activité quelconque, ainsi qu'on le remarque dans le végétal, l'animal, l'homme ; et que ce qui n'est point individu n'existe qu'à l'état de mode ou de figure, d'idée. L'autre dira que tout corps est un composé de monades substantielles. Par le pre-

mier système, on retombe dans la théorie de Berkeley, relativement au pain et au vin, matière de l'*eucharistie*, et la même explication doit être invoquée. Par le second, on introduit une difficulté apparente qu'il faut résoudre.

« Que peut-il arriver, par la *transsubstantiation*, aux monades composantes du pain et du vin? Sont-elles anéanties ou écartées pour faire place à celles qui composent le corps du Christ? Mais si ce miracle se conçoit facilement comme très-possible à Dieu, on n'y voit pas une vraie *transsubstantiation*, mais plutôt une substitution d'une substance à une autre, et le mot catholique dit plus que cela. Sont-elles véritablement organisées en corps, et assumées par l'âme du Christ? alors on voit une vraie *transsubstantiation*, puisque ce qui faisait qu'elles étaient du pain et du vin est changé en ce qui fait qu'elles sont le vrai corps du Christ, assumé par son âme, comme son humanité tout entière a été assumée par sa divinité, assomption d'où a résulté que le Christ est Dieu; mais il suit de cette assomption qu'il y a une addition de monades au corps de Jésus-Christ, de sorte que ce corps se multiplie, augmente le nombre de ses éléments, pour consommer le mystère eucharistique. N'est-ce pas là une difficulté?

« Nous répondons que, sans oser affirmer que la première hypothèse soit clairement opposée à la foi catholique, nous la rejetons comme incompatible, à notre jugement, avec cette foi; mais que, d'autre part, la seconde nous paraît très-plausible au double point de vue de la foi et de la raison. L'*eucharistie* est véritablement, dans la pensée catholique, une multiplication du corps de Jésus-Christ, sans être une multiplication de son âme et de son moi, multiplication qui n'est que transitoire, puisqu'elle ne dure que le temps de la durée des espèces dans leur entité visible. Dans cette pensée, la vertu des paroles de la consécration consiste précisément à faire que l'âme de Jésus-Christ et sa divinité assument la substance du pain et du vin, et en fassent le corps qui leur appartient. D'un autre côté, la raison ne voit en cela que deux choses, à savoir : que toute monade de matière appartenant à une âme, unie à cette âme de l'union qui fait que le corps de mon âme est mon corps, est, par cette union même, le vrai corps de cette âme; et que le nombre des monades est absolument indifférent à la possibilité de l'union, puisqu'une âme peut être présente à plusieurs objets divers en même temps. Or, ces deux observations suffisent pour écarter toute assertion d'impossibilité.

« Seulement on est obligé de dire, dans cette manière d'entendre la *transsubstantiation*, que les monades qui étaient pain et vin avant la consécration et qui deviennent corps du Christ par la consécration, ne sont pas les mêmes au sens numérique, quoiqu'elles soient les mêmes sous tout autre rapport, que celles qui forment le corps habituel et permanent du Christ glorieux; car il y aurait contradiction à affirmer, d'une part, que les monades du pain ne sont ni anéanties ni écartées, mais restent, en tant que monades susceptibles d'engendrer toute matière possible, et, d'autre part, qu'en devenant le corps du Christ, elles deviennent celles de ce corps sans aucune addition; si elles restent soi, comme les monades dont se composent nos aliments, elles sont ajoutées à celles du corps ordinaire du Christ; et, s'il n'y a dans son corps céleste aucune addition par la consécration, il est impossible qu'elles restent soi sous l'influence de la forme sacramentelle; cela est évident, c'est le oui ou le non. Mais quel inconvénient y a-t-il à dire qu'il en est du mystère eucharistique, dans l'ordre surnaturel et par la vertu de la consécration, comme du mystère de la nutrition, dans l'ordre naturel, par la vertu des lois de Dieu? Est-ce que la molécule qui devient en nous chyme, chyle, sang, et, en dernier lieu, chair et os, n'est pas bien véritablement notre corps après ces diverses transformations, bien qu'elle reste soi, et qu'elle ne soit pas numériquement identifiée avec les molécules typiques et antérieures de notre corps, ce qui serait incompati-

ble avec l'hypothèse de molécules substantielles ni anéanties, ni écartées, mais seulement assimilées et faites corps d'homme ? Nous reviendrons sur cette pensée, dont nous aurons plus encore besoin pour concilier le système castésien avec le dogme eucharistique.

« Enfin, si l'on demande comment les espèces peuvent se soutenir après le pain et le vin devenus corps, on peut dire qu'elles existent dans nos sens et notre âme leur servant de support ; on peut dire aussi qu'elles sont soutenues par Dieu ; ne faut-il pas admettre que Dieu soutient tout, et que tous les modes sont supportés par lui dans l'éternité à l'état d'idéalités ? Quoi donc de plus simple que d'imaginer que le pain et le vin reprennent leur état primitif d'idéalités en Dieu, et que Dieu nous rend visibles ces idéalités, sans leur soutenant créé, comme il nous les avait rendues, pour un temps, visibles avec ce soutenant ? Enfin, rien ne nous paraît s'opposer à ce qu'on dise, avec plus d'un théologien, que le corps même du Christ, son corps eucharistique, formé des monades élémentaires qui avaient été pain et vin, serve de support aux espèces et apparences. La seule absurdité, dans cet ordre, consiste à affirmer un soutenu sans soutenant ; nous venons de trouver trois soutenants possibles des espèces eucharistiques ; il n'y a donc aucun embarras (1).

« III. Le système de Descartes sur les corps multiplie les difficultés ; et cependant il n'en est pas qui ne se résolvent sans peine ; c'est ce qu'on va comprendre.

« Eliminons d'abord la question de la persistance des espèces. Il est évident que ce que nous venons d'en dire à propos du système de Leibnitz est applicable au système cartésien. Les trois soutenants que nous avons proposés ne cessent pas d'être pour rendre possible cette persistance. Il est bon cependant d'ajouter quelques mots sur cet objet. Deux systèmes ont été proposés dans les écoles, celui de saint Thomas et des péripatéticiens et celui du P. Marignan que Rohault modifia quelque peu quant au développement. Saint Thomas pose en principe la possibilité d accidents absolus, c'est-à-dire de modes sans sujet d'inhésion ; et explique la persistance des espèces eucharistiques par elles-mêmes. Plusieurs de ses disciples ont même affirmé que la foi catholique obligeait à cette croyance ; mais ce fut une grande exagération aussi vite refutée qu'émise. Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, cardinal célèbre du concile de Constance, bien que partisan des accidents absolus, déclare qu'on peut les rejeter sans tomber dans l'hérésie, (4 sent. q. 6) et Huet, évêque d'Avranches, affirme positivement, ainsi que tous les théologiens sensés « qu'il est permis de prendre, sur ce point, le sentiment qu'on veut. » (*accord de la foi et de la raison*, c. 8.)

« Que pouvait donc comprendre saint Thomas dans son affirmation des accidents absolus ? Voulait-il dire qu'il est possible qu'un mode, c'est-à-dire, d'après ses propres définitions et celles de tout le monde, un *être soutenu*, puisse exister sans *aucun soutenant*, au sens absolu ? L'absurdité serait trop palpable ; ce serait dire qu'une chose peut être et n'être pas tout ensemble, car on ne peut pas être soutenu sans être soutenu par quelque chose. Il est impossible que le génie et le bon sens de saint Thomas soient tombés dans une telle affirmation qui saperait, par la base, tout l'échafaudage de ses démonstrations. Nous croyons donc que saint

(1) Il y avait peut-être, dans le système des thomistes un pressentiment du système de Leibnitz sur la nature de la matière. Les thomistes, en effet, distinguaient dans un objet physique la *matière*, la *forme* et l'*accident* ; la matière était, selon eux, quelque chose d'indéterminé, sans forme et sans étendue, mais seulement préordonné pour la forme, n'existant qu'abstractivement, non réellement. La forme était ce qui déterminait la matière à être quelque chose de particulier ; par exemple, l'âme était la forme du corps humain, parce que c'était elle qui en faisait un corps humain. L'accident n'était point *essentiel* à la *matière informée*, ne lui était que naturalisé, et pouvait en être séparé ; c'était ce qui faisait qu'un arbre grand, par exemple, était grand ; et l'accident seul avait l'étendue, la matière et la forme ne l'ayant point. Sans chercher à comprendre les accidents des thomistes, il suffit d'arrêter son esprit sur leur concept de la matière et de la forme, n'ayant selon eux, aucune étendue, pour percevoir une relation fondamentale assez frappante avec la monade inétendue de Leibnitz (1873).

Thomas et les péripatéticiens ont entendu par accidents absolus, des accidents qui n'ont point de soutenant créé propre à eux, mais qui sont soutenus par le soutenant incréé et universel qui est Dieu ; ce qui revient simplement à affirmer, sous une forme particulière, la grande théorie de Platon sur les idées archétypes éternels, figures plastiques des choses, qui existent toujours, que Dieu substantialise et désubstantialise quand il lui plaît, et qu'il rend visibles *ad extra* à ses créatures intelligentes, selon qu'il lui plaît, soit en les substantialisant, soit en les laissant à l'état pur d'idéaux. En comprenant ainsi les accidents absolus des thomistes, nous les acceptons parmi les hypothèses rationnelles, explicatives de l'*eucharistie*, ainsi qu'on le comprend après avoir lu ce qui précède.

« Le P. Marignan et Rohault donnent pour *substratum* aux espèces eucharistiques Jésus-Christ et l'homme qui les voit : Jésus-Christ pour les propriétés qu'il appelle intimes, telles que le mouvement, la dureté, l'impénétrabilité, et l'homme témoin, pour les propriétés relatives, telles que la couleur, la saveur, l'odeur ; le premier explique la perception en nous de ces dernières par un miracle, et le second par une simple application des lois naturelles. On voit qu'ils ont recours aux deux autres hypothèses que nous avons faites plus haut. Quant à leur distinction des propriétés absolues soutenues par le corps même du Christ, et des propriétés relatives n'existant que dans nos sens et notre esprit, nous n'en voyons nullement la nécessité.

« Pour dire notre pensée véritable et complète sur ce point, nous trouvons que toutes ces hypothèses doivent se confondre dans le grand principe de Platon et de saint Thomas bien compris, puisque, quelque soutenant qu'on imagine, il n'explique rien, tant qu'on n'arrive pas au soutenant radical et éternel qui est la substance absolue, qui est Dieu. On peut élever, en esprit, une pyramide aussi haut qu'on voudra de soutenants-soutenus ; mais puisqu'il faut en arriver nécessairement à un soutenant non soutenu se soutenant lui-même et soutenant la pyramide entière, pourquoi perdre son temps dans les bagatelles des intervalles, et ne pas jeter immédiatement sa pensée sur la base universelle, au delà de laquelle il n'y a plus rien ? Nous disons donc simplement, à l'égard des espèces eucharistiques comme à l'égard de tous les êtres, substances et modes, qu'elles existent parce que Dieu les soutient et nous les rend visibles.

« Restent donc à examiner la présence réelle et la *transsubstantiation* dans le système cartésien sur la nature des corps ; mais il faut encore exposer, auparavant, une théorie mixte, soutenue par les péripatéticiens ; cet exposé nous servira d'une introduction utile à ce qui suivra.

« D'après ces philosophes théologiens, l'étendue n'est pas tellement essentielle au corps, qu'il ne puisse en être dépouillé sans cesser d'être corps ; et, partant de cette base, ils soutiennent qu'il y a, par la vertu de la consécration, séparation entre l'étendue du pain et du vin et leur substance, que l'étendue reste seule à l'état de mode sans soutenant, c'est-à-dire, à notre manière de les comprendre, soutenue uniquement par Dieu, ou réduite à l'état de figure idéale visible ; et que la substance, désormais sans étendue et par conséquent simple, dénuée de milieu et de côtés, est identifiée au corps de Jésus-Christ, de telle sorte que ce corps du Sauveur, soit considéré sur l'autel, soit considéré dans les cieux, est sans étendue, et n'a aucun rapport de proximité ou d'éloignement avec les corps environnants. « On convient, dit Lachambre, » que cette manière d'expliquer la » transubstantiation exclut du sacre» ment de l'*eucharistie* la présence » corporelle et matérielle ; mais » comme l'Eglise n'a point encore » prononcé en faveur de cette espèce » de présence, il ne convient à aucun » particulier de taxer d'hérésie ceux » qui la nient. » (*Exposition claire et précise*, etc. t. I°, p. 419.) On conçoit que cette théorie, tout en laissant la matière étendue substantiellement dans son état ordinaire, la

ramène, dans le cas des corps glorieux, et du corps de Jésus-Christ dans l'*eucharistie*, à quelque chose de semblable aux monades de Leibnitz, et que, par ce biais, les difficultés résultant de la présence simultanée du même corps numérique en plusieurs lieux sont complétement tournées. Mais on élève contre cette hypothèse de graves objections qu'il est bon de résumer.

« Si le corps du Christ dans le sacrement et dans le ciel n'est pas étendu, après l'avoir été sur la terre comme les nôtres, peut-on dire que ce soit le même corps qui est né de Marie, a souffert pour nous, est mort, est ressuscité?

« Si l'étendue n'est pas de l'essence des corps et peut en être détachée sans qu'ils cessent d'être des corps, les dimensions, longueur, largeur et profondeur ne peuvent être que des idéaux, des modes non substantiels supportés par un *substratum* simple, et, si on dit pareille chose, on tombe d'aplomb dans le système de Berkeley ou de Leibnitz, et mieux vaut professer explicitement l'un de ces deux systèmes.

« Enfin, on ne veut pas tomber dans ces théories et, pour éviter cette chute, on a recours à une vraie contradiction. On dit « qu'être étendu » c'est être composé de parties qui » soient les unes hors des autres et » contiguës les unes aux autres sans » que les unes soient les autres, mais » qu'un corps peut être étendu ou » par rapport à soi, *in ordine ad se*, » ou par rapport au lieu, *in ordine* » *ad locum*. On nomme la première » étendue, *étendue interne*, et la se» conde *étendue externe*; et on ajoute » que le corps de Jésus-Christ sous » les saintes espèces est étendu *in* » *ordine ad se* sans l'être *in ordine ad lo*» *cum*.» (La Chambre *ubi supra*, 42.) Or, il est évident que ce sont là des contradictions; si le corps est substantiellement étendu par rapport à soi, c'est-à-dire de manière que chaque partie soit une substance occupant son lieu distinct relativement aux autres parties, il est évident que toutes ces parties occuperont aussi un lieu relativement aux corps extérieurs; l'un n'est pas possible sans l'autre.

« Ces deux dernières objections sont insolubles. Aussi l'explication péripatéticienne ne nous paraît-elle soutenable qu'à la condition qu'on rejette l'étendue interne aussi bien que l'étendue externe, et qu'on assimile le corps du Christ avant sa résurrection, à son corps après sa résurrection, ce qui revient à dire que l'on fera de tous les corps des êtres simples en substance, et de l'étendue une pure figure idéale. Mais modifier de la sorte le système péripatéticien, c'est le ramener à ceux de Berkeley et de Leibnitz dont il a été question.

« Venons enfin au système de Descartes qui fait consister l'essence même des corps dans l'étendue substantielle, et, par suite, affirme implicitement que cette étendue ne peut jamais en être séparée sans anéantissement du corps lui-même.

« Il découle de cette idée du corps deux principes d'une évidence axiomatique et contre lesquels il est impossible de rien élever dans l'ordre de foi comme dans l'ordre de raison. Voici ces deux principes :

« 1[er] *principe* — Si le corps est une substance essentiellement étendue et, par suite, infiniment divisible, il est d'une impossibilité métaphysique absolue, qu'un corps reste corps en perdant son étendue et sa divisibilité; si on l'imagine changé en quelque chose de non étendu et de non divisible en substance, on l'imagine anéanti et une nouvelle création mise à sa place.

« 2[e] *principe* — Si le corps est une substance essentiellement étendue, il se limite dans un espace matériel, dans un lieu qui est sa propre dimension, qui est son étendue elle-même essentielle, qui ne peut être séparé de sa substance sans anéantissement, qui le suit partout, et qui est, tout à la fois nécessairement un et exclusif de tout autre ; et il y aurait contradiction évidente à dire que le même corps numériquement pris, occupât deux lieux à la fois ; le corps et son lieu, étant, par l'hypothèse, inséparables, étant une seule et même chose, s'il n'y a qu'un corps au sens numérique, il n'y a qu'un lieu occupé par lui dans le même sens; et s'il y a

deux ou plusieurs lieux occupés à la fois, il y a autant de corps, en nombre, qu'il y a de lieux occupés.

« Ces principes sont tellement impliqués dans la définition cartésienne du corps, qu'il est impossible de poser cette définition sans les poser en même temps, et il s'agit d'une telle impossibilité que la puissance de Dieu, comme toutes les autres, n'y peut rien, par là même que cette puissance ne peut réaliser, à la fois, dans le même être et sous le même rapport, le oui et le nom.

« Cela reconnu avec la bonne foi dont nous faisons notre première règle, en toute chose, tirons-en avec la même bonne foi les conséquences relatives à la présence réelle et à la *transsubstantiation*.

« En ce qui concerne ce dernier point, il n'y a que deux hypothèses à faire; ou la substance du pain en tant que matière est informée par la puissance divine de manière à devenir, sans anéantissement ni écartement, le corps du Christ; ou cette substance est anéantie ou écartée, et le corps du Christ glorieux, tel qu'il est dans le ciel, lui est substitué, sous les apparences. Or, la seconde explication, nous l'avons déjà dit, ne nous paraît pas suffisante pour satisfaire la foi exprimée par le mot *transsubstantiation* (1) de sorte que nous ne nous y arrêterons pas, bien qu'elle expliquât très-facilement le mystère du changement. Il nous faut donc admettre l'autre; mais cette autre, en supposant la conservation des éléments matériels qui formaient le pain avant la consécration, suppose, par là même, une multiplication ou une extension numérique du corps du Christ. Ces éléments n'étant pas ceux de ce corps tel qu'il était dans le ciel avant le mystère, ces éléments occupant leur lieu, puisqu'ils ont leur étendue propre, comme ceux du corps habituel occupent le leur, puisqu'ils ont ausssi leur étendue propre, on est obligé de dire qu'il y a distinction de lieux occupés, quelle que soit l'union ou la fusion qu'on imaginera avec l'assimilation ; c'est une suite essentielle de l'hypothèse de la permanence de ces éléments en tant que matière, et du rejet de celle de la simple substitution du corps du Christ au *substratum* du pain. Nous voilà donc obligés d'admettre une distinction numérique entre la substance du pain devenue corps du Christ, et la substance du corps du Christ hors de l'*eucharistie*, bien qu'en tant que corps du Christ il y ait identité parfaite entre les deux substances.

« En ce qui concerne la présence réelle du corps du Christ sur tous les autels à la fois, nous sommes encore obligés d'admettre, pour ne pas sortir de la définition cartésienne, une distinction numérique dans l'unité identique du corps. Pour être clair concentrons notre pensée sur le corps du Christ tel qu'il est au ciel d'une manière permanente. Ainsi considéré, il est, d'après Descartes, essentiellement étendu, occupant son lieu, le portant avec lui, et ne pouvant, tout en restant le même numériquement, en occuper deux à la fois, puisque cela impliquerait deux corps, le corps et son lieu étant une même chose. Nous voilà forcés, encore une fois, pour concevoir la possibilité de la présence réelle et substantielle du corps comme de l'âme, ici et là simultanément, d'écarter l'identité numérique et de dire : le corps, en tant que présent où je suis, peut bien être

(1) Cette explication, qui ne nous paraissait pas et qui ne nous paraît pas davantage aujourd'hui conforme au sens catholique bien compris, était celle des scotistes qui, comme on le sait, furent si longtemps en controverse avec les thomistes sur un si grand nombre de points; et, l'Eglise ne s'étant point mêlée à la discussion, elle peut encore être soutenue. Pour celui qui l'adopte, il y a annihilation véritable du pain et du vin dans l'*eucharistie*, et adduction, en leur place, du corps du Christ. L'action divine de la transsubstantiation n'est qu'*adductive* d'une chose à la place d'une autre qui est anéantie, tandis que, dans le système de saint Thomas, elle est *productive* ou *reproductive* de la chose nouvelle par transformation de la chose ancienne, sans qu'il y ait ni anéantissement ni écartement de celle-ci. D'après de Lugo (*Disp.* 7, n° 89) cette action est *unitive*, c'est-à-dire consiste à unir le corps du Christ aux espèces du pain et du vin, mais cela ne dit pas grand' chose et ne va point au fond. D'après Suarez (*Disp.* 50. *sect.* 5), cette action est *conservative*, c'est-à-dire conserve le corps du Christ sous les espèces; mais cela ne dit rien non plus. Il n'y a de véritables systèmes distincts que celui de saint Thomas et celui de S ott, dont l'un, celui de saint Thomas, en amenant l'idée d'une vraie *conversion* et rejetant celle d'une *substitution*, nous paraît seule correspondre à la pensée catholique (1873).

le même que le corps en tant que présent où vous êtes, à titre de corps de Jésus-Christ, mais il ne peut plus être le même numériquement, dans lesdeux cas, à titre de substantialité matérielle ; car il y a deux lieux occupés, deux étendues distinctes, et cela veut dire deux corps au sens numérique, sans quoi on sort de la définition cartésienne.

« Voilà ce qu'il est impossible de contester comme déductions du système qui fait de l'étendue l'essence même des corps. Aussi les cartésiens catholiques ont-ils mis à contribution toutes les ressources de leur génie pour trouver une conciliation de leur théorie sur les corps, qu'ils ne voulaient point abandonner, avec la *transsubstantiation* et la présence réelle auxquelles ils ne tenaient pas moins. Le point commun qui sert de base à leurs explications consiste à soutenir l'identité parfaite du corps eucharistique avec le corps de Jésus-Christ, en tant que corps de Jésus-Christ, tout en rejetant l'identité numérique du corps eucharistique tant avec le corps dont Jésus est habituellement revêtu, qu'avec les autres corps eucharistiques. Ils disent que l'identité spécifique est la seule qui soit constitutive de la réalité du mystère; toute l'école cartésienne, dans laquelle il faut nommer, en particulier, Fénelon (1), s'est retranchée dans cette théorie ; l'Eglise n'a ni approuvé ni désapprouvé ; et deux hommes célèbres ont élevé sur cette pensée deux grandes explications qu'il nous reste à exposer. Ces deux hommes sont Cailly, professeur de philosophie dans l'université de Caen, et Varignon, professeur de mathématiques au collége de Mazarin, dans l'université de Paris.

« Tous deux raisonnent comme il suit : Ce qui fait que le corps d'un homme est son corps, ce n'est point l'identité numérique des éléments qui le composent, mais leur identité en espèce, et cette identité d'espèce consiste, en premier lieu, dans l'union intime de ces éléments avec l'âme qui les centralise dans son moi, et sans laquelle il n'y aurait ni unité ni identité individuelle. Nous portons en nous une série de phénomènes qui prouvent, avec la dernière évidence, que l'identité numérique des éléments matériels n'est d'aucune importance dans la question de l'identité individuelle matérielle aussi bien que spirituelle. Il est très-bien établi, en histoire naturelle, que notre chair, nos os, notre sang, toutes les parties de notre corps se renouvellent sans cesse par la déperdition des éléments qui les ont composées, et par la substitution d'éléments nouveaux qui viennent s'assimiler aux anciens et les remplacer. Il résulte de cette métamorphose perpétuelle qu'au bout d'un nombre d'années, — quinze ou vingt ans, — il ne reste plus rien, dans le corps d'un homme, de ce qui y était quinze ou vingt ans plus tôt. Ce corps nouveau en est-il moins le corps véritable de l'individu ? En est-il moins le même corps, en tant que corps humain, que celui du passé? Evidemment l'identité est parfaite, bien qu'il n'y ait pas identité numérique. Qu'il en soit de même des corps eucharistiques de Jésus-Christ, ils seront bien véritablement son corps, et pourront occuper plusieurs lieux à la fois, puisqu'ils seront multipliés numériquement, quoique *un* spécifiquement, comme mon corps actuel est le mien absolument et le même qu'il y a quinze ou vingt ans, parce que, quoique multiplié numériquement, si on le considère aux deux époques de sa durée, il est *un* spécifiquement à ces deux époques.

« Il y a mieux, prenons Jésus-Christ lui-même ; pendant sa vie mortelle, son corps fut assujetti, comme les nôtres, aux lois naturelles, puisqu'il fut un homme comme nous; il fut d'abord tiré du sang de sa mère, puis il se développa, grandit, se forma, et se trouva, à l'âge du sacrifice sur la croix, composé de molécules matérielles numériquement distinctes de celles qui l'avaient composé dans le sein de la Vierge, à sa naissance et dans son enfance ; or, l'Eglise dit que,

(1) On doit classer dans cette même école M. de Lignac qui, dans son livre intitulé : *Présence corporelle de l'homme prouvée possible*, donne une explication dont on ne voit pas la différence avec celle que nous exposions ici même (1873).

sous les saintes espèces le corps de Jésus-Christ est présent et le même qui a été conçu dans le sein de la Vierge, est né de la Vierge, a vécu, et a été crucifié; or, d'après le principe d'histoire naturelle que nous venons d'expliquer et le principe de foi que Jésus-Christ dans son corps fut semblable aux autres hommes, son corps, pris à sa conception, ne fut pas le même numériquement que le corps de l'enfant Jésus, mais seulement le même spécifiquement; le corps de l'enfant Jésus ne fut pas le même numériquement que le corps qui fut crucifié, mais seulement le même spécifiquement. Donc l'Eglise, en disant que c'est le même corps et dans ces trois circonstances de la vie mortelle, et dans l'*eucharistie*, entend parler d'une identité spécifique, la seule qui fait que le corps d'un homme est le corps de cet homme. Si elle entendait autre chose, on serait en droit de lui demander si le corps eucharistique est celui de l'enfant Jésus ou celui du Christ crucifié, parce qu'il ne peut pas être les deux à la fois au sens numérique; mais elle n'entre pas dans ces détails; elle dit que le corps dans l'*eucharistie* est le même que le corps de l'enfant, et que le corps du crucifié, comme nous disons, avec justesse, dans toutes les langues, que le corps d'un vieillard est le même que celui qui est né de sa mère, a grandi, est devenu celui de l'homme fait, puis a vieilli.

« Avec ce principe des cartésiens on conçoit que toute contradiction disparaît dans la présence réelle d'un même corps en plusieurs lieux à la fois; et comme cette difficulté était la seule considérable, beaucoup de ces philosophes s'en tiennent là, et ne s'occupent point de la *transsubstantiation*, disant en général qu'il suffit à la raison de concevoir que Dieu fasse, par un moyen quelconque surnaturel, le changement du pain et du vin au corps du Christ, et qu'elle le conçoit facilement en gros, puisqu'il s'agit simplement pour elle d'imaginer qu'il opère surnaturellement un effet du même ordre que celui qu'il opère sans cesse naturellement dans les corps organisés par l'assimilation des aliments à ces corps, par leur transformation en la chair et les os de celui qui s'en nourrit. Leur raisonnement est d'une évidence lumineuse; cependant Cailly et Varignon, que nous avons cités, ont voulu pénétrer plus profondément dans la question de la *transsubstantiation* elle-même, et c'est sur ce point que leurs théories diffèrent.

« Cailly propose une explication extrêmement simple et qui peut se résumer en quelques mots (1). La seule condition, dit-il, qui soit nécessaire et suffisante pour faire un individu homme, c'est l'union hypostatique, ou constituant identité personnelle, d'une portion quelconque de matière à une âme humaine, de sorte que cette portion de matière, quels qu'en soient l'arrangement et la forme, devient le vrai corps de l'individu dès qu'elle est assumée ainsi par son âme; c'est ce qui faisait dire aux théologiens et aux conciles antiques que l'âme est la *forme du corps*, le *formant du corps*, que c'est elle qui fait que le corps qui lui est uni est corps humain, en l'informant à elle hypostatiquement. Que faut-il donc pour que le pain, dans l'*eucharistie*, soit changé en le corps du Christ, pour le passage de la substance-pain à la substance-corps du Christ? il suffit que l'âme et la divinité du Christ s'unissent hypostatiquement à la substance du pain, au pain qui n'est plus pain, dès que cette union a lieu, bien qu'il reste, en soi, et abstraction faite de toute relation à Jésus-Christ, ce qu'il était auparavant, mais qui est devenu véritablement corps de l'Homme-Dieu.

« On conçoit combien cette hypothèse simplifie la question, sous tous les rapports. La divinité et l'âme assument la matière, pain et vin, et

(1) Cette explication remonte au fameux scolastique du XIIe siècle, Durand, évêque de Mende; le curé de Caen et professeur de philosophie, Cailly n'a fait que l'appliquer au système de Descartes sur les corps, et ce fut, au reste, dans un livre qui parut en 1700 et qui portait pour titre *Durand commenté*, qu'il la proposa. La même explication a été reprise, quelques années avant la révolution française, par Mgr. de Pressy, évêque de Boulogne, et soutenue par lui dans une instruction pastorale sur l'*eucharistie* (1873.

cette assomption implique, sans autre addition, la *transubstantiation* elle-même ; chaque portion de pain et de vin consacrée demeure numériquement distincte de toutes les autres, également consacrées, de sorte que la présence réelle en plusieurs lieux à la fois devient chose très-simple ; et comme la substance de cette portion de matière, tout en devenant corps de Jésus-Christ, par l'assomption hypostatique qu'en fait son âme et sa divinité, demeure matière de pain et de vin comme auparavant, il est tout naturel qu'elle en conserve les apparences et tous les attributs intérieurs et extérieurs. D'un autre côté, il y a véritablement multiplication du corps de Jésus-Christ, reproduction de l'incarnation et de l'immolation, nutrition enfin, même matérielle, du chrétien par l'Homme-Dieu à titre d'aliment.

« Tel est le célèbre système de Cailly, que le janséniste Nicole a voulu réfuter, auquel on n'a pu guère reprocher qu'une trop lumineuse simplicité, reproche parfaitement déraisonnable, et que l'Église n'a jamais condamné (1).

« Varignon a introduit, dans la théorie de Cailly (1), une complication, qui consiste à imaginer, dans chacune des parties intérieures du pain et du vin consacrés, une véritable organisation matérielle. La matière, dit-il, étant divisible à l'infini, toute partie de matière, quelque petite qu'elle soit, peut devenir un corps organisé par l'introduction en elle de modifications dans l'arrangement des molécules. D'ailleurs la grandeur est indifférente à la nature humaine, puisque les nains et les géants sont également des hommes, et que si un enfant reste le même être humain en devenant homme, on conçoit qu'un homme, en se rapetissant indéfiniment, resterait toujours homme et le même homme, parce qu'il aurait la même âme, le même moi, avec la même organisation en plus petit, et que, pour faire deux hommes, il faut deux âmes ; et Varignon conclut de ces principes qu'il suffit d'imaginer que Dieu transforme chacune des parti-

(1) De Durand et de Cailly. L'abbé Varignon était de Caen comme l'abbé Cailly. Il mourut en 1722. Leurs publications furent contemporaines.

(1) La reprise de ce système dans les dernières années du XVIIIe siècle par Mgr. de Pressy, sans qu'il se soit produit des protestations de la part de Rome, appuie fortement cette assertion de nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA LOI. Il est vrai que les théologiens contemporains, qui sont bien loin d'être aussi forts que les anciens parce qu'ils se sont, eux aussi, laissés envahir par une espèce de positivisme empirique qui consiste à faire taire, en tout et pour tout, la raison devant la foi, refusent en général d'admettre de pareilles explications ; *illa sententia*, dit Vincent professeur de théologie à Lyon et auteur d'un *compendium* classique tout nouveau, *videtur prorsus rejicienda*, 1° *ex conc. trid. declarante in Eucharistia non remanere substantiam panis et vini, manentibus duntaxat speciebus ;* 2° *ratione : vel hæc materia panis quæ superest sejuncta est a corpore Christi, vel cum ipso identificata ; si prius, ergo erit, in eucharistia consubstantiatio, quia reperientur materia panis et corpus Christi ; si posterius, ergo corpus Christi non est omnino supernaturale, nec absolute idem ac illud quod natum est ex Maria et passum est in carne.*

Examinons donc un peu les raisons de Vincent :

La première qu'il fait intervenir est la définition du concile de Trente ; citons ce concile : *Si quis dixerit in SS. Eucharistiæ sacramento remanere substantiam panis et vini una cum corpore et sanguine Domini nostri Jesu Christi, negaveritque mirabilem illam et singularem conversionem totius substantiæ panis in corpus et totius substantiæ vini in sanguinem, manentibus duntaxat speciebus panis et vini... anathema sit.* Que peut-on trouver de condamné, par ces paroles, autre chose que l'*impanation* de Luther ? et ne sont-elles pas au contraire, très-favorables au système que nous venons d'exposer ? On ne peut pas dire que la substance du pain et du vin restent *una cum corpore*, en même temps que le corps, ou en union avec le corps, les deux choses continuant d'être distinctes et n'étant que mises l'une avec l'autre ou l'une dans l'autre, ainsi que le disait Luther par la théorie assez puérile de l'impanation ; voilà ce que définit le concile, et il poursuit en appelant l'action de la transsubstantiation selon la vraie doctrine catholique, « une admirable et singulière *conversion* de toute la substance du pain en le corps, » *mirabilem et singularem conversionem*, etc. « les espèces seules restant, » *manentibus duntaxat speciebus*, c'est-à-dire le pain et le vin, ne restant plus pain et vin naturels que par leurs espèces. Or, quoi de plus favorable à l'explication de Cailly ? Il n'y a point, d'après cette explication, après la consécration, deux choses distinctes unies ensemble, le pain et le corps, puisque le pain lui-même, la substance du pain, est devenue le corps par conversion surnaturelle comme le pain mangé et digéré, dans la nutrition, devient le corps même de l'individu par conversion naturelle, sans que ses éléments soient anéantis et sans substitution. La seule différence est dans le surnaturel de la conversion, et dans le maintien des espèces, qui n'a pas lieu dans la conversion naturelle. Il est impossible de mieux expliquer le concile lui-même, et nous ne concevons pas qu'on puisse faire une objection plus mal appliquée que celle de Vincent.

Passons à son objection tirée de la raison : Ou

cules du pain et du vin en de petits corps organisés, auxquels s'unit l'âme du Christ avec sa divinité, pour comprendre qu'il soit réellement et totalement présent, ainsi que l'enseigne la foi, non-seulement dans l'ensemble de chaque espèce, mais dans chacune de ses parties. Quant aux apparences, elles restent la superficie visible et sensible des petits corps dont elles sont comme le voile et l'habit, et ces petits corps en sont le *substratum*.

« On ne perçoit encore dans ce système, aucune impossibilité métaphysique, et il est certain que, dans l'hypothèse de la matière, substance au sens de Descartes, Varignon trouve moyen, aussi bien que Cailly, d'écarter toute contradiction.

« Notre devoir est de ne prendre aucun parti dans ce conflit d'hypothèses, mais de faire observer au lecteur que le dogme de l'*eucharistie* se justifie facilement devant la raison dans tous les systèmes sur les corps, ainsi que nous l'avions annoncé en commençant.

« Nous avons attaqué de front les difficultés fondamentales. Nous ne devons pas nous arrêter à celles de détail qui trouvent leur solution dans la réponse aux premières. Celle de la présence du Christ tout entier, non-seulement dans l'hostie entière, mais dans chacune de ses parties, se résoud facilement dans les trois systèmes sur les corps, à l'aide des explications que nous avons données, et par cette simple observation que Jésus-Christ est tout entier là où est son moi personnel; or, on a dû comprendre que son moi personnel sera présent tout entier dans chaque fraction de l'hostie, si l'on dit avec Berkeley que le corps n'est qu'un mode; si l'on dit avec Leibintz qu'il est un composé d'éléments simples, puisque chaque élément ne fera qu'un avec son âme, et que l'on aura soin de poser en principe que l'assomption, par l'âme, d'un seul élément, suffit pour l'être humain identique et complet, le nombre, comme nous l'avons observé, étant indifférent à l'identité du *moi*; enfin si l'on dit, avec Descartes, que la matière est divisible à l'infini, puisqu'alors on pourra avoir recours aux idées ingénieuses de Durand et de Cailly ou même de Varignon.

« On trouve aussi dans certains livres cette objection, que, s'il êst vrai que le tout soit plus grand que sa partie, Jésus-Christ ne put mettre, en communiant avec ses apôtres, son corps qui était le tout, dans sa bouche qui était la partie; mais dans le premier système, l'objection n'a pas même de sens, puisqu'il n'y a plus d'étendue substantielle; dans le second, même observation puisque les éléments matériels sont sans étendue; et, dans le troisième, nous accordons bien l'im-

bien, dit-il, cette matière du pain, qui reste, est séparée du corps du Christ, ou bien, elle est identifiée avec ce corps; si *prius*, il n'y a plus *transsubstantiation*, mais *consubstantiation*. — Nous accordons cette première partie; mais, cela sort complétement de l'hypothèse de Cailly, puisqu'il dit tout le contraire, en disant que ce n'est point une *companation* ou *impanation*, qui se produit, mais une vraie *conversion* par laquelle le pain et le vin deviennent le corps lui-même du Christ par union hypostatique avec son âme qui est la forme de son corps, qui fait qu'un corps est son vrai corps. La seconde partie, le *si posterius*, est donc la seule qui soit *ad rem*. — *Si posterius*, dit encore Vincent, donc le corps du Christ n'est pas tout à fait surnaturel ni absolument le même que celui qui est né de Marie et qui a souffert sur la croix. — Mais quelle faiblesse d'argumentation! le corps eucharistique du Christ n'est plus tout à fait surnaturel? Voulez-vous dire par là que l'effet se produit naturellement? ce n'est pas possible; l'effet est trop évidemment surnaturel, puisqu'il n'a lieu que par la vertu de la consécration. Voulez-vous dire qu'il cesse trop d'être mystérieux, qu'il devient trop facile de comprendre qu'il n'implique pas d'impossibilité rationnelle? Oh! si c'est là tout votre scrupule, vous y pouvez renoncer, sans crainte; l'Eglise n'a jamais dit que pour qu'un mystère fût un mystère, il fallait que la chose fût évidemment impossible aux yeux de la raison; elle a bien plutôt dit le contraire, elle ne fera jamais de reproche à ceux qui rendront les mystères plus croyables en les éclairant d'une plus grande lumière. Et vous ajoutez : le corps du Christ n'est plus, avec cette explication, « absolument le même que celui qui est né de la Vierge et qui a souffert sur la croix. » Assurément, il n'est plus le même au sens numérique, ainsi que nous l'avons expliqué, mais il est le même, absolument le même, puisqu'il est celui de son âme et de sa divinité, de son moi, comme mon corps et le vôtre d'aujourd'hui sont bien et absolument les mêmes corps qui sont nés de nos mères, il y a cinquante ans.

Beaucoup de passages des Pères de l'Eglise sont, d'ailleurs, très-favorables à cette explication; celui-ci, par exemple, de Tertullien (liv. IV, contre Marcion, c. 40) : « Notre Seigneur ayant pris du pain, il en fit son corps en disant : *Hoc est corpus meum*, » serait difficile à bien interpréter, sans y avoir recours. (1873).

possibilité qu'un tout étendu se renferme dans sa propre partie numériquement sienne ; mais aussitôt que vous retirez l'identité numérique, la question revient à demander si une partie d'un tout peut contenir un tout qui est le même en tant que corps de la même âme, mais qui peut être de toute grandeur et qui se distingue numériquement du premier ; or, la réponse de la raison ne se fait pas attendre.

D'ailleurs, la manducation matétérielle, dans la communion, porte directement sur les espèces et apparences, et, quant au mystère ineffable de l'infusion du Christ dans le chrétien, Dieu ne nous en a jamais révélé la manière et le moyen, de sorte qu'à cet égard on ne doit qu'adorer.

« Nous avons accompli notre tâche, puisque nous en avons dit assez pour faire comprendre à tout lecteur de bonne foi que, de quelque côté qu'on se tourne, le mystère de l'*eucharistie* s'harmonise facilement avec les principes rationnels. » (HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI, art. EUCHARISTIE p. 458 et s.) LE NOIR.

EUCHER (saint), évêque de Lyon, mort vers l'an 450, fut lié d'amitié avec les plus saints personnages de son temps, et respecté pour ses talents aussi bien que pour ses vertus. Il défendit avec zèle la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens. On n'a conservé de lui qu'un livre *de la vie solitaire*, un traité *du mépris du monde*, des explications de quelques endroits de l'Ecriture, des *Institutions*, en deux livres, sur le même sujet, et les *Actes des martyrs de la légion thébéenne*. Il avait composé plusieurs autres ouvrages ; ceux qui restent ont été mis dans la bibliothèque des Pères.

BERGIER.

EUCHITES, anciens hérétiques, ainsi nommés du grec εὐχή, *prière*, parce qu'ils soutenaient que la prière seule suffisait pour être sauvé. Ils abusaient de ces paroles de saint Paul, *I. Thess.*, c. 5, ℣ 17 : *Priez sans relâche* ; ils bâtissaient dans les places publiques des oratoires, qu'ils nommaient *adoratoires* ; rejetaient, comme inutiles, les sacrements de baptême, d'ordre et de mariage.

Ces sectaires furent aussi nommés *massaliens*, mot tiré du syriaque, qui signifie la même chose que *euchites* et *enthousiastes*, à cause de leurs visions et de leurs folles imaginations. Ils furent condamnés au concile d'Ephèse, en 431.

Saint Cyrille d'Alexandrie, dans une de ses lettres, reprend vivement certains moines d'Egypte, qui, sous prétexte de prier continuellement, menaient une vie oisive, et négligeaient le travail. Les Orientaux estiment encore beaucoup aujourd'hui ces hommes d'oraison, et les élèvent souvent aux emplois les plus importants. *Voy.* MASSALIENS.

BERGIER.

EUCOLOGE, livre de prières. Les Grecs nomment ainsi le livre qui renferme les prières, les bénédictions, les cérémonies dont ils se servent dans l'administration des sacrements et dans la liturgie ; c'est proprement leur rituel et leur pontifical.

Sous Urbain VIII, cet *eucologe* fut examiné à Rome, par une congrégation de théologiens. Plusieurs, trop attachés aux opinions scolastiques, voulaient le condamner ; ils y trouvaient des erreurs et des choses qui leur semblaient rendre nuls les sacrements. Luc Holsténius, Léon Allatius, le père Morin, mieux instruits, représentèrent que ces rites étaient plus anciens dans l'Eglise grecque que le schisme de Photius ; qu'on ne pouvait les condamner sans envelopper dans la censure l'ancienne Eglise orientale. Leur avis prévalut. Cet *eucologe* a été imprimé plusieurs fois à Venise, en grec, et il y en a des exemplaires manuscrits dans les bibliothèques. La meilleure édition est celle qu'en a donnée le père Goar, en grec et en latin, à Paris, avec des augmentations et d'excellentes notes. BERGIER.

EUDIOMÈTRE (*Théol. mixt. scien. phys.*). — V. EAU (l') et l'AIR.

EUDISTES, congrégation de prê-

tres destinés à diriger les séminaires, et à faire des missions : elle a eu pour instituteur Jean Eudes, prêtre de l'oratoire, en 1643; leur principal établissement est à Paris.

BERGIER.

EUDOXIENS, secte d'ariens, qui avait pour chef Eudoxe, patriarche d'Antioche, ensuite de Constantinople, où il soutint de tout son pouvoir cette hérésie, sous les règnes de Constance et de Valens. Les *eudoxiens* enseignaient, comme les *aétiens* et les *eunomiens*, que le Fils de Dieu avait été crée de rien, qu'il avait une volonté différente de celle de son Père.

BERGIER.

EUGÈNE (*Théol. hist. pap.*).—L'histoire ecclésiastique enregistre quatre souverains Pontifes sous le nom d'*Eugène* :

EUGÈNE Ier (S.) (954-657). « Le pape Martin, dit M. Schrödl, ayant défendu avec énergie et vivacité la foi contre les monothélites, fut violemment enlevé de Rome, en 635, et déclaré déchu par l'empereur Constance, qui ordonna au clergé de Rome d'élire un nouveau Pontife. Le clergé résista jusqu'au 8 septembre 654 aux ordres de l'empereur. Finalement, la crainte de voir l'empereur lui imposer un Pape hérétique, s'il hésitait plus longtemps, le porta, selon toutes les probabilités, à procéder à cette élection. Le choix tomba sur *Eugène*, Romain, dont le bibliothécaire Anastase vante singulièrement la douceur, la bonté, la libéralité et la sainteté. L'Eglise catholique l'honore en effet comme un saint, ce qui le décharge suffisamment de toute responsabilité au sujet des dures privations qui accablèrent S. Martin dans le lieu de son exil. *Eugène* était évidemment dans l'impossibilité d'adoucir le sort de son infortuné prédécesseur. Comment un Pontife dont la bienfaisance envers les pauvres était si tendre, la libéralité envers son clergé si connue, aurait-il pu oublier celui qui expiait dans les misères de l'exil sa fermeté à confesser la foi, et qui était, à vrai dire, le légitime évêque de Rome ?

«Immédiatement après son élection il envoya des députés à Constantinople, pour opérer l'union des deux Eglises; mais ces députés se laissèrent tromper, acceptèrent du patriarche Pierre un Symbole obscur et équivoque, et renouèrent avec lui la communion ecclésiastique. Lorsque ces députés eurent apporté à Rome l'écrit synodal de Pierre, et qu'on lut dans l'Eglise de *Sancta Maria ad præsepe* (aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure) la profession de foi astucieuse du patriarche, non-seulement le clergé, mais le peuple furent tellement irrités contre les expressions équivoques sous lesquelles Pierre voilait son hérésie qu'ils rejetèrent violemment l'acte synodal, et ne permirent pas au Pape, qui partageait leur mécontentement, d'offrir le saint Sacrifice avant de s'être obligé à rejeter l'écrit du patriarche Pierre. *Eugène* mourut le 1er juin 657, après avoir régi l'Eglise pendant deux ans, huit mois et vingt-neuf jours (1). »

EUGÈNE II (824-827). — Après la mort du pape Pascal Ier, dit M. Schrodl, une double élection (824) divisa l'Eglise de Rome. Un parti élut l'archiprêtre de Saint-Sabine, *Eugène*; l'autre, le diacre Laurent; mais, comme *Eugène* avait eu la majorité des voix et que la noblesse le soutenait, il monta sur le trône pontifical, et son élection fut aussitôt mandée à l'empereur Louis le Débonnaire. On n'attendit pas la ratification impériale pour procéder à la consécration, peu après l'élection. Le schisme, résultat de la double élection, et divers désordres dans l'administration de la justice de Rome, dont parlent Éginhard, Pascase Radbert, dans la vie de l'abbé Vala, et Astronomus, le biographe de Louis le Débonnaire, paraissent avoir déterminé l'empereur, en sa qualité de protecteur de Rome, à envoyer son fils Lothaire dans cette ville, afin de s'y concerter avec le Pape et de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre... »

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, édit. de Milan 1744, t. IV. Anastasius bibliothecarius, de *Vita Rom. Pontif.*

Ce fut sous le règne d'Eugène II que le culte des images s'accrédita dans l'empire franck conformément à l'esprit du concile de Nicée.

« En 826 *Eugène* II réunit à Rome un concile dans lequel fut décrétés trente-huit canons dont la teneur prouve combien les évêques assemblés désiraient tirer le clergé de son ignorance, l'amener à la pureté des mœurs et l'aider à acquérir une bonne réputation (1).

« *Eugène* mourut le 27 août 826. Il était né à Rome, et Anastase le bibliothécaire le dépeint comme un homme humble, savant, éloquent, libéral et pieux, qui méprisait le monde et n'estimait que ce qui peut plaire au Christ (2). »

EUGÈNE III (1145-1145). — « Après la mort de Lucius II, dit M. Schrödl, qui avait voulu mettre un terme aux agitations des Romains par la force des armes, ceux-ci, jaloux plus que jamais des innovations introduites à Rome, avaient pris en haine le gouvernement temporel du Pape. Les cardinaux, privés de la liberté nécessaire furent obligés, contrairement aux prescriptions existantes, de procéder en toute hâte à une élection prise hors de leur collége. Le 27 février 1145 ils élurent Bernard de Pise, autrefois disciple de S. Bernard de Clairvaux, alors abbé du couvent cistercien de Saint-Anastase à Rome. Bernard prit le nom d'*Eugène* III. Il fut en toute hâte intronisé dans l'église de Saint-Jean de Latran, et, accompagné de quelques cardinaux, il quitta Rome pendant la nuit, tandis que les sénateurs se préparaient à contester la validité de son élection et à s'opposer publiquement à son autorité, s'il ne ratifiait les innovations qui leur convenaient. Le Pape se retira au couvent de Farfa, où il fut sacré évêque le 4 mars.

« Ce fut à Viterbe qu'*Eugène*, après la prise d'Édesse par les Turcs, à la vue des dangers qui menaçaient les Latins en Orient, proclama la seconde croisade, et chargea S. Bernard de la prêcher dans toute la Chrétienté. Mais il eut la douleur de voir échouer, malgré tous ses efforts, cette grande et brillante expédition, qui avait fait naître de si hautes espérances.

« Pendant qu'*Eugène* résidait à Viterbe, on vit paraître à Rome Arnaud de Brescia, qui parvint à s'emparer de l'esprit des Romains. Suivant ses conseils ils instituèrent non-seulement un sénat chargé du gouvernement temporel de Rome, mais la chevalerie telle qu'elle existait au temps de Rome ancienne. Ils abolirent la charge de préfet de Rome, et mirent à sa place un patrice, auquel tous les citoyens de Rome devaient prêter serment d'obéissance. Le Pape devait se contenter du gouvernement spirituel.... *Eugène* excommunia le patrice Giordano, et, cet acte de sévérité étant resté infructueux, prit les armes, s'unit aux habitants de Tivoli et à plusieurs membres de la noblesse romaine, qui n'appréciaient pas les bienfaits du nouveau régime, et marcha contre Rome, qui fut obligée de se soumettre ; mais bientôt *Eugène* se vit obligé de se retirer encore une fois, et se rendit en France où Louis VII l'accueillit solennellement, et, au moment de partir pour la croisade, reçut l'oriflamme de la main du Pontife.....

« En 1147 il tint un concile à Paris pour secourir l'Eglise gallicane contre le fanatisme des hérétiques du Midi. On ordonna à cette fin une mission dont furent chargés deux évêques, que devait accompagner saint Bernard. L'abbé de Clairvaux eut le plus grand succès, si bien que Henri, le chef des hérétiques, fut obligé de fuir de tous les endroits dont s'approchait le saint docteur. Malheureusement les fruits des efforts de saint Bernard se perdirent bientôt, le pieux apôtre étant mort avant d'avoir pu rétablir complétement l'ordre. On porta aussi à ce concile des plaintes contre Gilbert, de la Porée, évêque de Poitiers, accusé de diverses erreurs. On soumit ses livres à un sévère examen, et l'arrêt fut renvoyé

(1) Labbe, *Concil.*, t. VIII.

(2) Muratori, *Annali d'Italia*, éd. de Mil. t. IV. Stollberg, *Hist. de la Rel. de J.-C.*, cont. par Fréd. de Kerz, t. XXVI. Théod. Katerkamp, *Hist. de l'Eglise*, p. IV.

à une assemblée plus nombreuse. Celle-ci fut tenue à Reims durant le carême de 1148, sous la présidence du Pape. De nombreux canons y furent publiés dans le but d'améliorer la conduite du clergé et des religieuses, de les garantir contre les actes de violence, de maintenir la trêve de Dieu, d'assurer les immunités ecclésiastiques, de bannir la cupidité dans la recherche des fonctions spirituelles, etc., etc. Puis on procéda à l'affaire de Gilbert; ses erreurs furent condamnées; défense fut faite de lire ou de copier ses écrits, jusqu'à ce qu'ils eussent été corrigés par l'Eglise romaine. Après la dernière session *Eugène* III partit pour Trèves, où se réunit un autre concile.

L'archevêque de Mayence y fit connaître la vie extraordinaire de Hildegarde et les révélations qui lui avaient été faites, et demanda à ce sujet le jugement du Pape. L'enquête ayant été suivie par des hommes compétents, aussi prudents qu'habiles dans le discernement des esprits, qui soumirent un rapport favorable au Pape, tous les Pères du concile louèrent et remercièrent Dieu des grandes grâces dont il avait honoré la pieuse Hildegarde, et non-seulement saint Bernard, mais le Pape lui-même lui écrivirent pour la féliciter et lui recommander de suivre fidèlement les inspirations de l'Esprit divin. Le Pape lui permit de rédiger les révélations qui lui avaient été communiquées et de les publier.

« Après avoir visité les abbayes de Cîteaux et de Clairvaux, où il se montra plein de mansuétude, il se disposa à revenir en Italie, sans toutefois se diriger encore vers Rome, toujours en proie au schisme. Enfin, en 1149, soutenu par les armes du roi Roger, il soumit les Romains. *Eugene* avait demandé l'abolition du sénat; les Romains n'avaient pas voulu y consentir : le schisme recommença, et en 1150 *Eugène* quitta de nouveau cette ville indocile, et séjourna de côté et d'autre jusqu'en 1152, pendant laquelle année une paix durable fut enfin conclue entre lui et les Romains. Le Pape, à son retour, conquit tellement l'affection du peuple par la séduction de ses manières et sa charité qu'il serait certainement parvenu à restreindre les empiètements du sénat, à l'aide de ce même peuple qui regrettait ses excès passés, s'il avait vécu plus longtemps. Il mourut le 7 juillet 1153 (1). »

EUGÈNE IV (1431-1447). Après la mort de Martin V (20 février 1431), *Gabriel Condolmièri*, Vénitien de naissance, autrefois évêque de Sienne, puis cardinal du titre de S. Clément, fut élu Pape le 3 mars 1431, et prit le nom d'*Eugene* IV.

Ce fut sous *Eugène* IV que commença le concile de Bâle qui lui créa tant de désagréments et de difficultés.

« On ne demandait, dit M. Schröld, que réforme de l'Église dans le chef et dans les membres. On avait déjà beaucoup travaillé dans ce sens à Bâle, mais il restait beaucoup à faire. Comme on n'attendait la réforme que du concile de Bâle, et qu'on craignait que la réforme une fois décrétée ne fût exposée si on déplaçait l'assemblée, les princes d'Allemagne se déclarèrent neutres entre *Eugène* et les Bâlois, et cette neutralité dura à peu près jusqu'à la mort d'*Eugène*, qui ne put y mettre un terme qu'en ratifiant et mettant en pratique les décrets de réforme de Bâle, tels qu'ils avaient été adoptés au congrès des princes à Mayence, en 1439, à condition que le Saint-Siége serait indemnisé de ses pertes. Ces conditions acceptées, le Pape consentit à convoquer, au bout de dix-huit mois, un nouveau concile en Allemagne, et à rétablir sur leurs siéges les princes-électeurs-archevêques de Cologne et de Trèves, qu'*Eugène* avait déposés, les soupçonnant d'empêcher les princes de s'unir à lui. Les Allemands demandaient, en outre, qu'*Eugène* reconnût la supériorité du concile œcuménique sur le Pape; mais *Eugène* se contenta de déclarer qu'il acceptait le concile œcuménique de Constance, le décret sur la convocation plus fréquente des conciles, ainsi que les autres conciles

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, t. VI. Natalis Alexander, *Hist. eccl.*, Venet., t. VII. Katerkamp, *Hist, de l'Eglise*, 5e partie.

représentant l'Eglise catholique, et qu'il respectait leur pouvoir, leur autorité, leur dignité, leur excellence, comme ses prédécesseurs, ne voulant en aucune façon s'écarter de leurs traces (1).

« En France, le concile de Bourges, de 1438, adopta également les décrets de réforme de Bâle, en tant qu'ils n'avaient rien de contraire aux droits et aux priviléges de l'Eglise gallicane. La *pragmatique sanction*, c'est ainsi qu'on nomma l'ordonnance renfermant les décrets adoptés, fut désapprouvée par *Eugène*, qui écrivit au roi Charles VII pour en obtenir l'abolition, sans pouvoir y parvenir (2).

« Cependant, tandis que le ciel se chargeait d'un côté sur la tête d'*Eugène*, de l'autre il devenait plus serein. Le Pape fit ouvrir, le 8 janvier 1438, sous la présidence du cardinal Nicolas Albergati, le concile universel de Ferrare, où devait se conclure l'union de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, et, pour donner plus d'éclat à l'assemblée, le Pape y parut en personne, le 27 janvier. Le 4 mars arrivèrent les Grecs, avec lesquels commencèrent immédiatement les conférences sur les points de dogme et de discipline controversés. On employa quinze sessions sans pouvoir s'entendre sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. Le concile de Ferrare, menacé à la fois par la peste et les armes des ennemis d'*Eugène*, fut transféré à Florence, où se conclut enfin la réconciliation des deux Eglises (3). La joie de cet événement, si longtemps désiré, fut augmentée par le retour à l'Eglise catholique des Arméniens et des Jacobites. Eugène, rentré dans Rome, eut encore le bonheur d'unir à l'Eglise romaine les Syrieus et les Mésopotamiens; les Maronites et les Chaldéens abjurèrent aussi leurs erreurs devant *Eugène* et reconnurent la primauté de l'évêque de Rome. *Eugène* mourut le 23 février 1447. Il était déjà malade lorsqu'il publia la bulle accordée aux Allemands, que nous avons mentionnée plus haut (il mourut seize jours après). Craignant d'avoir fait par là des concessions nuisibles au Saint-Siége, il s'en défendit par la *Bulla salvatoria*, qui déclarait qu'il n'avait voulu, en faisant des concessions à l'Allemagne, nuire en rien à l'autorité et aux droits du Saint-Siége apostolique. A la mort du Pape il n'y eut qu'une voix sur sa douceur envers les pauvres, l'ardeur de son zèle, son désintéressement et son amour de la mortification. »

Le Noir.

(1) Rainald, ad ann. 1447, n. 5.
(2) Ibid., ad ann. 1439, n. 28.
(3) Labbe, *Coucil.*, t. XII.

EULALIUS, antipape (*Théol hist. pap.*) — Après la mort du pape Zozime, à la fin de 418, une élection régulière et canonique éleva au Saint-Siége Boniface Ier; mais, en même temps, une minorité du clergé élut l'archidiacre *Eulalius*, qui, protégé par le préfet de la ville, Symmaque, chercha à expulser le Pape légitime. Symmaque adressa de faux rapports à l'empereur Honorius afin de le gagner à ses vues, et ce fut la première fois qu'on vit le pouvoir temporel s'immiscer à une élection pontificale; mais la vérité fut reconnue, et *Eulalius* chassé de Rome comme un intrus. Il se rendit à Antium et devint plus tard évêque de Nepe, où il se tint tranquille. Quand, plus tard, le parti d'*Eulalius* voulut se remuer de nouveau et l'opposer au Pape légitimement élu, Célestin Ier, *Eulalius* refusa les propositions qu'on lui adressa, en sorte que lorsqu'on dit que Célestin Ier, eut, au commencement de son pontificat, à combattre *Eulalius*, il faut entendre par là le parti seulement d'*Eulalius*.

Le Noir.

EULOGIE. *Voyez* Pain bénit.

EUNOMIENS, branche des ariens, dont le chef était *Eunome*, évêque de Cysique. Sacré vers l'an 360, il fut chassé de son siége pour ses erreurs; les ariens tentèrent de le placer sur celui de Samosate; il fut rétabli dans le sien par l'empereur Valens. Après la mort de celui-ci, *Eunome* fut exilé de nouveau, et mourut en Cappadoce.

Il soutenait qu'il connaissait Dieu aussi parfaitement que Dieu se connaît lui-même ; que le Fils de Dieu n'était pas véritablement Dieu, et ne s'était uni à l'humanité que par sa vertu et ses opérations ; que la foi seule peut sauver. malgré les plus grands crimes et même l'impénitence. Il rebaptisait tous ceux qui avaient été baptisés au nom de la sainte Trinité ; il rejetait la triple immersion du baptême, le culte des martyrs et l'honneur rendu aux reliques des saints. Les *eunomiens* furent aussi appelés *troglodytes*. *Voyez* ARIENS.

BERGIER.

EUNOMIO-EUPSYCHIENS, branche des eunomiens, qui se séparèrent de leurs confrères au sujet de la connaissance ou de la science de Jésus-Christ. Ils soutinrent que ce divin Sauveur connaissait le jour et l'heure du jugement dernier : vérité que les eunomiens ne voulaient pas admettre. Sozomène, liv. 7, ch. 17, appelle leur chef *Eutyche* et non pas *Eusyche*, comme fait Nicéphore, liv. 12 ch. 30.

BERGIER.

EUNUQUE. Les différentes significations de ce terme ont donné lieu à de fausses critiques de quelques passages de l'Ecriture sainte. Favorin, qui a fait un dictionnaire grec au second siècle de notre ère, observe que le mot εὔνουχος est formé de εὐνὴν ἔχειν, *garder le lit*, ou l'intérieur d'un appartement ; c'était dans l'origine le titre de tous les officiers de la chambre du roi. Dans la suite des temps, la corruption des mœurs qui se glissa chez les Orientaux, la pluralité des femmes, et la jalousie des maris, poussèrent les grands à faire mutiler des hommes pour le service intérieur de leur palais ; alors le terme d'*eunuque* changea de signification. Nous voyons, dans le livre de la Genèse, que le maître de la milice, le panetier et l'échanson du roi d'Egypte sont nommés *eunuques* ou *saris* de Pharaon ; cependant le premier était marié, preuve qu'il n'était point question là des *eunuques* de la seconde espèce. De même, lorsqu'il est parlé dans l'Ecriture des *eunuques* des rois de Juda, *I. Reg.*, cap. 8, ℣ 15, etc., on ne peut pas prouver que c'étaient des hommes mutilés. Moïse avait noté d'infamie ces derniers, *Deut.* c. 23, ℣ 1 ; il ne les nomme point *saris* mais *phtsouah* ; et comme les Juifs en avaient une espèce d'horreur, il n'est pas probable qu'ils aient jamais eu la cruauté d'en faire.

On ne sait pas même si les *eunuques* de la cour d'Assyrie, dont il est fait mention dans le livre d'Esther et ailleurs, étaient des hommes privés de la virilité. La première fois qu'il est parlé des *saris* dans ce dernier sens, est dans Isaïe, c. 55, ℣ 3 et 4. On ne sait pas non plus si l'*eunuque* de la reine Candace, qui fut baptisé par saint Philippe, *Act.*, c. 8, ℣ 27, était de ce nombre.

Jésus-Christ a pris le terme d'*eunuque* dans un sens beaucoup plus favorable, lorsqu'il a dit qu'il y a des *eunuques* qui ont renoncé au mariage pour le royaume des cieux. *Voyez* CÉLIBAT.

BERGIER.

EUNUQUES, hérétiques malfaiteurs, qui non-seulement se mutilaient eux-mêmes et ceux qui embrassaient leurs sentiments, mais encore tous ceux qui tombaient entre leurs mains. *Voyez* VALÉSIENS.

BERGIER.

EURIPIDE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand tragique de l'antiquité grecque naquit à Salamine vers 280 avant J.-C. Ayant éprouvé quelques désagréments à Athènes, il se retira à la cour d'Archelaüs, roi de Macédoine, et ce fut pendant son séjour chez ce prince que, se promenant un jour dans un bois, il fut dévoré par ses dogues. On porta de lui à Athènes un deuil général. *Euripide* avait coutume de travailler dans une caverne de l'île de Salamine. Il fut l'auteur de 84 tragedies, dont il ne nous reste que 19. Il s'était aussi appliqué à la peinture avec succès. Selon nous, *Euripide* fut le Racine des Grecs, comme Sophocle en avait été le Corneille, et comme Eschyle en avait été le Shakspeare.

LE NOIR.

EUSÈBE, évêque de Césarée en Palestine, mort l'an 338, était partisan secret de l'arianisme; mais il a utilement servi l'Eglise par des ouvrages immortels. L'un est la *Préparation et la Démonstration évangéliques*, en deux volumes *in-folio*; le second est l'*Histoire ecclésiastique*, depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an 324, auquel Constantin se trouva seul maître de l'empire; le troisième est son livre *Contre Hiéroclès*.

Dans les quinze livres de la *Préparation évangélique, Eusèbe* s'attache à prouver l'absurdité du paganisme, la fausseté des opinions des philosophes, la vérité des dogmes enseignés dans l'Ecriture sainte; il rassemble les passages des auteurs profanes, qui ont rapport à ce livre divin, et qui peuvent servir à en confirmer l'histoire et la doctrine.

Des vingt livres de la *Démonstration évangélique*, il n'en reste que dix; *Eusèbe* y prouve la vérité et la divinité du Christianisme par les prophéties de l'Ancien Testament.

Son *Histoire ecclésiastique* est d'autant plus précieuse, qu'il avait lu les auteurs originaux, les ouvrages des anciens Pères qui n'existent plus, il les cite avec exactitude, il en conserve les propres termes. L'édition qu'en avait donnée M. de Valois, en grec et en latin, avec des notes savantes, a été imprimée à Cambridge en 1720, avec de nouvelles notes de divers auteurs. Cette histoire, jointe à celles de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, d'Evagre, de Philostorge, de Théodore le lecteur, forment un recueil de trois volumes *in-folio*.

Eusèbe est encore auteur d'une *Vie de Constantin*, d'une *Chronique*, d'un *Commentaire sur les psaumes et sur Isaïe*, et de quelques autres ouvrages qui ne subsistent plus.

Cave, dans son *Histoire des écrivains ecclésiastiques*, et dans une dissertation ajoutée à la fin; Henri de Valois, dans la notice qu'il a donnée de la vie et des écrits d'*Eusèbe*, placée à la tête de son *Histoire ecclésiastique*, ont fait ce qu'ils ont pu pour justifier ce savant évêque contre l'accusation d'arianisme. Le Clerc, au contraire, a travaillé à la confirmer, dans une lettre que l'on a placée à la suite de son *Art critique*, t. 3. Le père Alexandre a été de même avis. *Hist. eccl.*, *Nov.*, *Test.*, sæc. 4, dissert. 17. D. de Montfaucon, dans l'édition du Commentaire d'*Eusèbe* sur les psaumes, et d'un ouvrage de Photius, n'en a pas jugé plus favorablement. D'autre part, Mosheim, dans son *Hist. ecclés. quatrième siècle*, 2e partie, c. 2, § 9, réclame contre leur jugement. Tout ce que ces auteurs prouvent, dit-il, est qu'*Eusèbe* soutenait qu'il y avait une certaine disparité et une subordination entre les trois personnes divines. Quand même ç'aurait été son opinion, il ne s'ensuivrait pas qu'il fût arien, à moins que l'on ne prenne ce mot dans un sens impropre et trop étendu. D. Ceillier, dans son *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, penche aussi à justifier *Eusèbe*, sinon de toute erreur, du moins de celle d'Arius.

En effet, l'on trouve dans ses écrits plusieurs passages qui prouvent la divinité du Fils de Dieu et sa consubstantialité avec le Père; s'il y en a aussi d'autres qui paraissent établir le contraire, il faut en conclure qu'*Eusèbe* a voulu tenir une espèce de milieu entre l'hérésie d'Arius et le dogme de la consubstantialité décidé dans le concile de Nicée, et qu'il était problablement dans la même opinion que les semi-ariens mitigés. *Voyez* SEMI-ARIENS.

Il y a eu deux autres évêques de même nom, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci; *Eusèbe* de Nicomédie, chef de l'une des factions de l'arianisme, dont nous allons parler; et *Eusèbe* de Samosate, zélé défenseur de l'orthodoxie contre les ariens.

BERGIER.

EUSÈBE (les œuvres d') (*Théol. hist. bibliog.*) — Nous ajouterons à l'article de Bergier qu'on vient de lire les analyses et appréciations suivantes de M. Gams, en ce qui concerne les écrits d'Eusèbe. (V. *Not. add.*) :

« Il est difficile de prononcer un jugement arrêté sur le caractère et la foi de cet évêque. La question de savoir s'il était arien n'est pas résolue. Nous inclinons pour l'opinion qui lui

est la plus favorable. Son savoir était très-étendu, mais peu profond. Il était surnommé à juste titre Πολυΐστωρ (Polnistor.) Il ne comprit pas l'importance et la nécessité de la lutte des évêques catholiques contre l'arianisme. *Eusèbe* parlait et pensait comme son puissant protecteur, l'empereur, qui ne saisissait guère la portée de la controverse arienne et reprochait aux évêques de se disputer pour des mots.

« *Eusèbe* croyait la paix possible là où rien ne pouvait la fonder. Sa vie est un mélange de gloire et de faiblesse. C'était un évêque de cour, fort érudit, d'une conduite irréprochable, très-zélé et grand ami de la paix. Comme écrivain sa réputation est immortelle. Ses principaux ouvrages sont :

« 1° *Cinq livres d'apologie en faveur d'Origène*, qu'il rédigea de concert avec son ami Pamphile, en prison. A la mort de Pamphile il y ajouta un sixième livre. Nous n'avons de cet ouvrage que le premier livre, dans la traduction latine de Rufin. Il y défend l'orthodoxie d'Origène par rapport à sa doctrine sur la Trinité, l'Incarnation, les peines des damnés, la nature et l'état des âmes. Les livres suivants renfermaient entre autres la vie d'Origène et un catalogue de ses ouvrages.

« 2° *Un écrit contre le païen Hiéroclès*, qui, sous le nom de *Philalèthes*, avait dirigé contre le Christianisme deux livres. *Eusebe* prouve combien est fausse la comparaison d'Apollonius de Tyane avec le Christ.

« 3° Εὐαγγελικῆς προπαρασκευῆς, *Præparatio evangelica*, quinze livres qui doivent préparer au Christianisme et montrer ce que Dieu a fait pour introduire l'Évangile dans le monde. L'idolâtrie des païens est risible et contradictoire : c'est l'objet des six premiers livres; la théodicée des Chrétiens et des Juifs est sainte et raisonnable : c'est la matière des neufs derniers. *Eusèbe* partage l'opinion générale des Pères et pense comme eux que les idoles païennes sont des démons. En justifiant le judaïsme il prépare la transition à sa Démonstration évangélique.

» 4° Εὐαγγελικῆς ἀποδείξεως, *Démonstratio evangelica*, vingt livres, dont les dix premiers seuls nous sont parvenus. Il prouve que les Juifs sont obligés d'admettre le Christ, car leurs propres docteurs et prophètes annoncent l'accomplissement de la loi par le Christ. La loi judaïque n'était destinée qu'à un peuple; la loi chrétienne est faite pour toutes les nations. Les patriarches eux-mêmes étaient des Chrétiens; il croyaient et adoraient le même Dieu, le même Verbe éternel que les chrétiens; ils menaient une vie sainte et Chrétienne. Le Christ seul est le Sauveur du monde; sa doctrine et ses miracles démontrent qu'il n'est pas un imposteur. Les dix livres perdus portaient sur les prophéties concernant la mort du Christ, sa résurrection et sa transfiguration, la fondation de l'Eglise et la propagation du Christianisme dans ce monde. Les deux ouvrages que nous venons de citer forment un seul et même travail, et sont l'apologie du Christianisme la plus étendue et la plus complète de l'antiquité.

» 5° *L'histoire du monde*, Χρονικῶν κανόνων παντοδαπὴ ἱστορία, *Chronicorum canonum omnimoda Historia*, un abrégé, ἐπιτομή, vaste chronique de tous les temps et de tous les pays, construite avec une foule immense d'écrits, ouvrage de l'érudition et de la patience la plus étonnante. Toutefois *Eusèbe* avait trouvé la voie tracée par la solide Chronique de Julius Africanus. Le travail d'*Eusèbe* se partage en deux : le *Chronicon*, renfermant les commencements et les histoires de tous les peuples et de tous les empires : le *Canon Chronicus*, contenant la nomenclature des Etats de tous les rois et de tous les princes, la série de tous les grands-prêtres juifs et de tous les évêques chrétiens. L'original grec a été perdu. Saint Jérôme traduisit la Chronique en latin, et l'augmenta, surtout en ce qui concerne l'histoire romaine; il ne s'était conservé que quelques fragments de la première partie. Scaliger donna en 1605 un traduction latine plus complète dans son *Thesaurus temporum*, en même temps que des fragments du texte grec qu'il avait tirés des écrivains grecs postérieurs, dont les ouvrages renfermaient des extraits du texte de la Chronique d'Eusèbe et qu'il avait liés les uns aux autres. En 1792 on

trouva une version arménienne de cette Chronique d'*Eusèbe* à Constantinople ; elle fut publiée, avec la traduction latine, dans le huitième volume des *Scriptorum veterum nova Collectio*, *e Vaticanis codicibus edita ab Angelo Mai*, Rome, 1833, p. 1-406 (1).

« 6° C'est en se fondant sur sa Chronique qu'*Eusèbe* composa ses dix livres de l'*Histoire ecclésiastique*, livres d'un prix inestimable, le plus important monument de la littérature chrétienne de l'antiquité. Sans cette histoire, nous n'aurions qu'une connaissance imparfaite et défectueuse des trois premiers siècles chrétiens. *Eusèbe* indique partout les sources. Il laisse parler les documents d'où il tire la connaissance certaine des faits. Il indique la série des évêques des villes les plus considérables. Il parle des auteurs ecclésiastiques et de leurs œuvres, qui la plupart sont perdues ; il raconte l'histoire des hérésies, des controverses et des luttes relatives à la discipline ecclésiastique, avec des détails spéciaux sur les persécutions et le martyre des Chrétiens. Au huitième livre est ajouté un appendice *de Martyribus Palæstinæ*. *Eusèbe* avait assisté personnellement à la dernière grande persécution et y avait même souffert. Il la décrit avec une grande chaleur et un vif intérêt. La faveur de l'empereur Constantin lui avait ouvert toutes les archives et l'avait mis en possession de toutes les sources.

« 7° Le *Livre des Topiques*, Τοπικῶν, ou des lieux qui sont nommés dans l'Ecriture sainte, que saint Jérôme traduisit librement en latin sous le titre : *de Situ et nominibus locorum Hebraicorum*.

« 8° Un *Cycle pascal*, rédigé à la demande de l'empereur.

« 9° Les quatre livres de la *Vie de Constantin*, composés après la mort de l'empereur et qui en font une constante apologie.

10° Les *Livres contre Marcel*, ou réfutation de cet évêque tombé dans le sabellianisme. L'auteur s'efforce surtout de démontrer la personnalité du Fils à côté de celle du Père, et d'établir l'hypostase propre du Fils.

(1) *Voy.* ce *Dictionnaire*, t. VII, p. 254 sq.

« Nous passons sous silence plusieurs écrits de moindre importance, des *traités de morale*, des *homélies*, etc. Nous citerons encore parmi les ouvrages d'*Eusèbe* perdus : 5 livres sur l'Incarnation, Θεοφανείας; 10 livres de commentaires sur Isaïe; 30 livres contre le néoplatonicien Porphyre, ennemi du Christianisme, dont saint Jérôme déjà ne connaissait que 20 livres; 3 livres sur la vie de Pamphile; des commentaires savants sur les Psaumes; divers opuscules sur les martyrs et beaucoup d'autres, *multa alia*, dit saint Jérôme.

« Le style d'*Eusèbe* n'est pas agréable; il est sec; quand il veut s'élever il est recherché, emphatique et obscur. »

LE NOIR.

EUSÈBE D'ÉMÈSE, EMÉSENUS, EMESSENUS, EMISENUS, EMISSÆUS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet Eusèbe était d'*Emèse*, dont l'école était alors célèbre, et, selon les probabilités, vivait au IVe siècle. Il avait eu pour principaux maîtres d'exégèse Eusèbe de Césarée et Patrophilus de Sythopolis ; il avait aussi fréquenté l'école d'Antioche et plus tard, celle d'Alexandrie. Il devint évêque d'*Emèse*, malgré une assez vive répugnance des habitants qui le suspectaient d'arianisme, non sans quelque raison. Il suivit l'empereur Constance dans son expédition contre les Perses (338), et resta avec lui, paraît-il, jusqu'à sa mort (359). On admet qu'il mourut lui-même en 360, mais ce fait est peu conciliable avec cet autre fait qu'au synode de Séleucie, tenu en 391 on trouve la signature d'un Paul, évêque d'*Emèse*. Voici ce qu'en dit saint Jérôme dans son *de Viris illustribus* c. 91 : *Eusebius Emesenus, elegantis et rhetorici ingenii, innumerabiles, et qui ad plausum populi pertinent, confecit libros, magisque historiam secutus, ab his qui declamare volunt, studiosissime legitur.*

« La plupart de ses écrits, dit M. Fritz, sont perdus, tels : son livre *contre les Juifs, les païens et les Novatiens*, ses dix livres de *Commentaires sur l'Épître aux Galates*, et beaucoup de *sermons* très-courts sur les Évangiles ; de

sorte qu'on ne peut se former de jugement sur la valeur intrinsèque de ces ouvrages. On comprend que, étant semi-arien, il fut accusé par les ariens stricts, de même que par les orthodoxes, de sabellianisme, tandis que les Catholiques le considéraient comme un partisan d'Arius. On a imprimé, comme étant de lui, à Paris, en 1547, pour la première fois, en latin, un grand nombre d'homélies qui sont incontestablement postérieures à *Eusèbe*, et de plusieurs auteurs. Nous n'avons d'*Eusèbe* même que trois discours, deux fragments sur la personne de Jésus-Christ, et quelques fragments d'exégèse (*in Catenis Patrum*). J.-Ch. Augusti les a réunis et publiés, avec des explications philologiques et historico-critiques : *Eusebii Emeseni quæ super sunt opuscula Græca, a Joanne Augusti*, Elberfeldi, 1829. Il faut, quant à ses travaux d'exégèse, remarquer qu'il s'opposa à l'interprétation allégorique de l'Ecriture, devenue assez générale depuis Origène, et qu'il s'attacha au sens littéral. »

LE NOIR.

EUSÈBE (S.) DE VERCEUIL. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet ardent et persévérant adversaire de l'arianisme naquit en Sardaigne vers la fin du IIIe siècle, fut baptisé vers 311, fut le premier évêque qui unit, en Occident, la vie monastique à la vie épiscopale, fut envoyé en exil à Scythopolis en Palestine où il fut maltraité par l'évêque Arien, puis en Cappadoce, puis dans la haute Egypte où il resta jusqu'à la mort de Constance. Il revient sous Julien l'Apostat, qui permit à tous les évêques exilés de retourner à leurs siéges, et passa par Alexandrie où il assista, en 362, avec Athanase au concile qui décida l'admission des évêques ariens pourvu qu'ils reconnussent leur erreur. Il mourut à l'âge de 88 ans, le 1er août 371.

« Les ouvrages d'*Eusèbe de Verceil*, dit M. Sebach, qui sont parvenus jusqu'à nous sont les suivants : 1° *Epistola ad presbyteros et plebes quosdam Italiæ* ; — *Libellus facti ad Patrophitum custodem, cum suis*, écrits tous deux à Scythopolis, et se trouvant dans la *Bibliotheca max. Patrum*, Lugduni, 1677, t. V, p. 1227, et dans Baronius, *Annal.*, ad ann. 356, nos 92, 95 ; — 2° *Epistola ad Gregorium, episcopum Spanensem* (*Eliberitanum*), écrite de la Thébaïde, lieu de son troisième exil, en 360 ; se trouve *in Operibus S. Hilarii Pictaviensis*, Paris, 1693, fragmentum XI, p. 1356.

« Il traduisit aussi, du grec en latin, le Commmentaire d'*Eusèbe* de Césarée sur les Psaumes, *licet hæretica prætermittens, optima quæque translulit*, dit S. Jérôme (1) ; mais cette version est perdue.

« On montre dans le trésor de la cathédrale de Verceil un évangile manuscrit qu'on prétend être entièrement de la main d'*Eusèbe*, que J.-A Iricus a publié à Milan, 1748, 1 vol. in-4°, sous le titre de *Sacrosanctus Evangeliorum codex S. Eusebii, Magni episcopi et martyris, nomine exaratus*, que J. Blanchinus a également adopté dans son *Evangeliarium quatruplex Latinæ versionis antiquæ seu Veteris Italicæ*, Romæ, 1749, quoiqu'on ait élevé des doutes sur l'authenticité de ce manuscrit. » LE NOIR.

EUSÈBE (S) Pape. (*Théol. hist. pap.*) — Ce pape du IVe siècle est porté sur le *Liber pontificalis* comme ayant été Grec d'origine. Il paraît qu'il fut promu en 310 et qu'il mourut dans la même année, après quatre mois de pontificat. Il n'est pas parfaitement établi, quoique cela ne soit point non plus réfuté, que ce fut sous son règne que sainte Hélène trouva la sainte croix. Il en est de même de plusieurs autres faits qui lui sont généralement attribués. On célèbre sa mémoire le 26 septembre.

LE NOIR.

EUSÉBIENS. C'est un des noms que l'on donna aux ariens, à cause d'Eusèbe de Nicomédie, l'un de leurs principaux chefs. Cet évêque, contre la défense des canons, passa successivement du siége de Béryte à celui de Nicomédie, et ensuite à celui de Constantinople ; de tout temps il avait

(1) *De Script. eccl.*, c. 96.

été lié d'amitié et de sentiments avec Arius, et il y a lieu de penser que celui-ci était plutôt son disciple que son maître. Aussi Eusèbe n'omit rien pour justifier Arius, pour le faire recevoir à la communion des autres évêques, pour faire adopter sa doctrine, et il prit hautement sa défense dans le concile de Nicée. Forcé de souscrire à la condamnation de l'hérésie, par la crainte d'être déposé, il n'y demeura pas moins attaché : il se déclara si hautement protecteur des ariens, que Constantin le relégua dans les Gaules, et fit mettre un autre évêque à sa place ; mais trois ans après il le rappela, le rétablit dans son siége, et lui rendit sa confiance.

Eusèbe eut assez de crédit pour faire recevoir Arius à la communion de l'Eglise dans un concile de Jérusalem ; il fut le persécuteur de saint Athanase et de tous les évêques orthodoxes ; il conserva son ascendant sur l'esprit de Constantin, qui dans ses derniers moments reçut le baptême de sa main. Sous le règne de Constance, qui se laissa séduire par los ariens, Eusèbe devint encore plus puissant, et trouva le moyen de se placer sur le siége de Constantinople, en faisant déposer dans un conciliabule le saint homme Paul, qui en était le possesseur légitime. Enfin, après avoir dressé trois ou quatre confessions de foi aussi captieuses les unes que les autres, il mourut, et laissa sa mémoire en exécration à toute l'Eglise. Tillemont, tome 6, *Hist. de l'arianisme.*

Bergier.

EUSTATHE DE THESSALONIQUE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant archevêque du XIIe siècle, naquit à Constantinople et y fut élevé : Il monta de degré en degré grâce à son talent oratoire, à son érudition et à la protection de l'empereur Manuel (1143-1180). Ce fut lorsqu'il était encore professeur de rhétorique qu'il produisit, dit M. J. G. Muller, « le grand ouvrage d'érudition qui, jusque dans ces derniers temps, avait presque exclusivement fait connaître *Eustathe*, c'est-à-dire son *Commentaire sur l'Iliade et l'Odyssée*, véritable trésor d'érudition classique et de critique sur les poëmes d'Homère, dont, dans sa préface, il expose le vaste plan ; puis ses commentaires savants sur Denys Charax (le Périégète) et Pindare, dont on n'a jusqu'à présent trouvé et publié que le prologue (1). Toutes ces œuvres furent le fruit de son travail durant son séjour à Constantinople. Devenu archevêque, *Eustathe*, poursuit M. Muller, fut aussi actif et aussi fécond qu'auparavant. A son arrivée dans son diocèse il trouva la vie monastique, dont l'idéal l'enthousiasmait, dans une profonde décadence. Moines et stylites, ascètes des bois et des cavernes, qui pullulaient à cette époque sous toutes sortes de formes, ne pratiquaient malheureusement qu'une sainteté apparente, une piété extérieure, et, sous ces dehors saints et trompeurs, s'adonnaient trop souvent aux vices les plus dégradants ; on ne voyait que des moines indociles, sensuels et avares. *Eustathe* travailla à leur réforme par ses opuscules : *A un stylite de Thessalonique* et *sur l'Hypocrisie*. Il soutenait en outre énergiquement les fidèles et le clergé contre les exactions et l'oppression exercées à cette époque par les préteurs et les percepteurs de l'empire (2), et s'opposait avec hardiesse et vigueur à toutes les injustices et à tous les empiètements, même de l'empereur Michel, qui voulut un jour s'immiscer aux affaires de l'Église (3).

« On a encore de lui une série de *sermons* sur les fêtes et le carême, lesquels, avec un recueil de soixante-quatorze *lettres* adressées à l'empereur et à d'autres personnages, fournissent les détails les plus intéressants sur la situation de l'Eglise et de l'État et les mœurs privées de cette époque. »

Le Noir.

EUSTATHIENS, catholiques d'Antioche, attachés à saint Eustathe, leur évêque légitime, dépossédé par les

(1) Tatel, *Opusc.*, p. 53.
(2) Conf. *Monodie de Michel.*
(3 Conf. *Nicetas Choniales historia, Manuel Com nenus*, . VII.

ariens, et qui refusèrent d'en recevoir un autre ; ils tinrent même des assemblées particulières, et ne voulurent pas communier avec Paulin, que la faction arienne avait substitué à saint Eustathe, vers l'an 330.

Vingt ans après, Léontius de Phrygie, surnommé l'*eunuque*, aussi arien successeur de Paulin, souhaita que les *eustathiens* fissent le service dans son Eglise ; ils y consentirent. Ils instituèrent à cette occasion la psalmodie à deux chœurs, et la doxologie *Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit*, etc., à la fin des psaumes, comme une profession de foi contre l'arianisme.

Cependant plusieurs catholiques furent scandalisés de cette conduite, se séparèrent, tinrent des assemblées particulières, et formèrent ainsi le schisme d'Antioche; mais ils se réunirent sous saint Flavien l'an 381, et sous Alexandre, l'un de ses successeurs, en 482; Théodoret a rapporté les circonstances de cette réunion.

BERGIER.

EUSTATHIENS, hérétiques du quatrième siècle, sectateurs d'un moine nommé *Eustathe*, follement entêté de son état, et qui condamnait tous les autres états de la vie. Socrate, Sozomène et M. de Fleury le confondent avec Eustathe, évêque de Sébaste ; mais il n'est pas certain que ce soit le même.

Dans le concile de Gangres en Paphlagonie, tenu entre l'an 325 et l'an 342, Eustathe et ses sectateurs sont accusés, 1° de condamner le mariage et de séparer les femmes d'avec leurs maris ; 2° de quitter les assemblées publiques de l'Eglise pour en tenir de particulières ; 3° de se réserver à eux seuls les oblations ; 4° de séparer les serviteurs d'avec leurs maîtres, et les enfants d'avec leurs parents, sous prétexte de leur faire mener une vie plus austère ; 5° de permettre aux femmes de s'habiller en hommes ; 6° de mépriser les jeûnes de l'Eglise et d'en pratiquer d'autres à leur fantaisie, même le jour de dimanche ; 7° de défendre en tout temps l'usage de la viande ; 8° de rejeter les oblations des prêtres mariés ; 9° de blâmer les chapelles bâties à l'honneur des martyrs, leurs tombeaux, les assemblées pieuses qu'y tenaient les fidèles ; 10° de soutenir qu'on ne peut être sauvé sans renoncer à tous ses biens. Le concile fit, contre toutes ces erreurs et tous ces abus, vingt canons qui ont été insérés dans le recueil des canons de l'Eglise universelle. *Dupin*, *quatrième siècle*, t. 9, pag. 85, etc., *Fleury*, t. 4. l. 17, tit. 35.

BERGIER.

EUTHANASIE, mort heureuse de ceux qui passent sans douleur, sans crainte et sans regret, de cette vie à l'autre, ou qui meurent en état de grâce.

BERGIER.

EUTYCHÈS. (*Théol. hist. biog.*). — Ce célèbre hérésiarque était âgé de soixante-dix-sept ans, d'après son propre dire, lorsque son hérésie fut connue. Il mit une activité extrême à la répandre ; il envoyait dans les couvents le résumé qu'il en avait fait dans un symbole. C'était un ascète bien plutôt qu'un théologien. Il vivait encore en 454, et il mourut probablement en exil. M. Gams établit entre *Eutychès* et Nestorius, son antipode comme doctrine, le parallèle suivant :

« Il est digne de remarque que, tandis que sa doctrine et celle de Nestorius s'écartent également et dans un sens diamétralement opposé de la vérité, il y eut une analogie frappante dans le caractère des deux personnages et dans leur conduite. Tous deux extérieurement austères, sans conversion véritable du cœur ; avides de popularité ; destitués d'une science profonde ; adversaires et persécuteurs exagérés des hérétiques ; ayant d'eux-mêmes la plus haute opinion, et se croyant les dépositaires, les conservateurs, les défenseurs uniques de la vraie foi ; d'un entêtement invincible qui les rendait sourds à tout enseignement ; implacables envers leurs adversaires et n'épargnant ni mensonge ni violence pour en triompher, tous deux eurent la même fin et succombèrent devant la vérité. Leur hérésie est toute différente dans la forme, mais le fruit d'un même esprit d'erreur. » (V. *Not. add.*)

Lisez, sur l'hérésie d'*Eutychès* l'article Eutychiens de l'abbé Bergier.

Le Noir.

EUTYCHIEN (S), Pape. (*Théol. hist. Pap.*) — On manque de renseignements certains sur ce Pape du IIIe siècle. Il régna neuf ans, de 274 à 283. Les uns disent qu'il mourut martyr, d'autres simple confesseur. Deux décrétales adressées aux évêques de la Bétique et de Sicile, lui sont attribuées, mais ne sont pas authentiques. On dit que ce fut lui qui institua la bénédiction des champs et des jardins. On dit aussi qu'il inhuma de ses propres mains 342 martyrs. Voyez le *Liber pontificalis* et le *Breviarium* de Pagi.

Le Noir.

EUTYCHIENS, hérétiques du cinquième siècle, sectateurs d'*Eutychès*, abbé d'un monastère de Constantinople, qui n'admettait qu'une seule nature en Jésus-Christ. L'aversion de ce moine pour le nestorianisme le précipita dans l'excès opposé ; dans la crainte d'admettre deux personnes en Jésus-Christ, il ne voulut y admettre qu'une seule nature composée de la divinité et de l'humanité. On croit qu'il tomba dans cette erreur en prenant de travers quelques passages de saint Cyrille d'Alexandrie.

Il soutint d'abord que le Verbe, en descendant du ciel, était revêtu d'un corps qui n'avait fait que passer par celui de la sainte Vierge comme par un canal; erreur qui approchait de celle d'Apollinaire. Eutychès la rétracta dans un synode de Constantinople ; mais il ne voulut pas convenir que le corps de Jésus-Christ fût de même substance que les nôtres; il n'attribuait par conséquent au Fils de Dieu qu'un corps fantastique, comme les valentiniens et les marcionites; il fut condamné, l'an 448, par le patriarche Flavien. Très-inconstant dans ses opinions, il semble quelquefois admettre en Jésus-Christ deux natures, même avant l'incarnation, et supposer que l'âme de Jésus-Christ avait été unie à la Divinité avant de s'incarner; mais il refusa toujours d'y reconnaître deux natures après l'incarnation; il prétendit que la nature humaine avait été comme absorbée par la Divinité, de même qu'une goutte de miel, tombée dans la mer, ne périrait pas, mais serait engloutie. C'est ce qui a fait donner à ses partisans le nom de *monophysites*, défenseurs d'une seule nature.

Malgré sa condamnation, Eutychès trouva des défenseurs. Soutenu du crédit de Chrysaphe, premier eunuque du palais impérial, de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, son ami, d'un archimandrite syrien, nommé Barsumas, il fit convoquer en 449 un concile à Ephèse, qui n'est connu dans l'histoire que sous le nom de *brigandage*, à cause des violences et du désordre qui y régnèrent; Eutychès y fut absous : le patriarche Flavien, qui l'avait condamné à Constantinople, y fut tellement maltraité, que peu de temps après il mourut de ses blessures. Mais la doctrine d'Eutychès fut examinée et condamnée de nouveau l'an 451, au concile de Chalcédoine, composé de cinq à six cents évêques. Les légats du pape saint Léon y soutinrent que ce n'était pas assez de définir qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; ils firent ajouter, *sans être changées, confondues ni divisées*.

Cette décision solennelle n'arrêta pas les progrès de l'eutychianisme. Quelques évêques égyptiens, qui y avaient assisté, publièrent à leur retour que saint Cyrille y avait été condamné et Nestorius absous ; il en résulta du désordre. Plusieurs, par attachement à la doctrine de saint Cyrille, refusèrent de se soumettre aux décrets du concile de Chalcédoine, faussement persuadés que ces décrets y étaient opposés.

Les moines de la Palestine, attachés à Eutychès, leur confrère, soutinrent que sa doctrine était orthodoxe, rendirent odieux, par des impostures, le concile de Chalcédoine. Dioscore, homme ambitieux et violent, souleva toute l'Egypte ; le peuple d'Alexandrie, toujours séditieux, se révolta, il fallut des troupes pour faire cesser le désordre. Parmi les empereurs, qui se succédèrent rapidement, les uns furent favorables aux

eutychiens, les autres s'attachèrent à les réprimer, et soutinrent les orthodoxes; l'empire fut en proie aux disputes, aux animosités, aux violences réciproques. Nous en verrons ci-après les suites; mais il faut examiner auparavant l'*eutychianisme* en lui-même.

La Croze, Basnage et d'autres protestants, toujours portés à justifier tous les hérétiques, à condamner les Pères et les conciles, se sont efforcés de persuader que le nestorianisme et l'eutychianisme si opposés en apparence, n'étaient des hérésies que de nom; que les partisans de l'une et de l'autre, non plus que les orthodoxes, ne s'entendaient pas; que le concile de Chalcédoine et ses adhérents avaient troublé l'univers pour une dispute de mots. Ce reproche est-il bien fondé?

1° S'il était vrai, comme le voulait Nestorius, qu'il faut admettre deux personnes en Jésus-Christ, il n'y a plus d'union substantielle entre la nature divine et la nature humaine; on ne peut plus dire avec saint Jean, que le Verbe s'est fait chair, que Jésus-Christ est vrai Dieu, que le Fils de Dieu a souffert pour nous, est mort, nous a rachetés, etc. *Voyez* NESTORIANISME.

Si, au contraire, il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ, comme le soutenait Eutychès, si la nature humaine est absorbée en lui par la Divinité et ne subsiste plus, Jésus-Christ n'est pas vrai homme, il a eu tort de se nommer *Fils de l'homme*; la Divinité seule subsistante en lui n'a pu ni souffrir, ni mourir, ni satisfaire pour nous; tout cela ne s'est fait qu'en apparence, comme le prétendaient les hérétiques du second siècle.

Ces deux hérésies anéantissent donc, chacune à sa manière, le mystère de l'incarnation et de la rédemption du monde. Les Pères et le concile de Chalcédoine ont donc eu raison de dire anathème à Nestorius et à Eutychès, de décider qu'il y a dans Jésus-Christ une seule personne, qui est le Verbe, et deux natures, sans être changées, confondues, ni divisées.

Si les critiques dont nous parlons avaient été bons théologiens et non simples littérateurs, s'ils avaient pris la peine de lire les Pères qui ont réfuté Nestorius et Eutychès, ils auraient senti que ce n'était point là une dispute de mots, mais une erreur grossière de part et d'autre, dont chacune entraînait les conséquences les plus contraires à la foi, et qu'il était absolument nécessaire de proscrire.

2° Que les partisans d'Eutychès ne se soient pas entendus, cela n'est que trop prouvé par les divisions et les schismes qui se sont formés parmi eux. De quel droit se sont-ils donc élevés contre la décision du concile de Chalcédoine, qui était la voix de l'Eglise universelle, de l'Orient et de l'Occident réunis? Furieux au seul nom de Nestorius, ils n'ont jamais voulu comprendre qu'il y avait un milieu entre sa doctrine et celle d'Eutychès; que le concile avait saisi ce milieu en condamnant l'une et l'autre, et en décidant qu'il y a en Jésus-Christ deux natures et une seule personne.

Quand ils auraient eu raison pour le fond, l'on ne pourrait encore excuser ni les fureurs de Dioscore, ni le brigandage d'Ephèse, ni la sédition des moines de la Palestine, ni le soulèvement de l'Egypte. On blâme aujourd'hui les empereurs d'avoir employé la violence pour les réprimer; mais ils y étaient forcés, ils ne s'obstinaient à faire recevoir le concile de Chalcédoine, que pour arrêter les progrès du fanatisme des *eutychiens*.

3° Les *eutychiens* prétendaient soutenir la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie, approuvée et adoptée par le concile général d'Ephèse en 431, et, si nous en croyons les critiques protestants, saint Cyrille avait parlé à peu près comme Eutychès. Ils se trompent. Autre chose était de dire, comme saint Cyrille, saint Athanase et d'autres, qu'il y a en Jésus-Christ une nature du Verbe incarnée, *una natura Verbi incarnata*, et autre chose de soutenir, comme Eutychès, qu'il y a une seule nature du Verbe incarné, *una tantum natura Verbi incarnati*. Dans la première de ces propositions, le mot *nature* est évidemment

pris pour la personne du Verbe ; puisque enfin ce n'est point la nature divine abstraite de la personne qui s'est incarnée, mais la nature subsistante par la personne. Dans la seconde le mot *nature* est pris dans le sens abstrait ; elle exprime que le Verbe incarné n'a plus qu'une seule nature, qui est la nature divine, parce que la nature humaine en Jésus-Christ est absorbée par la Divinité. Le sens de l'une de ces propositions est donc très-différent de l'autre ; si les *eutychiens* ne l'ont pas senti, ils ont mal raisonné : s'ils l'ont compris, ils devaient se soumettre à la décision du concile de Chalcédoine.

4° Une simple dispute de mots n'aurait pas fait tant de bruit ; de part et d'autre il se serait trouvé quelqu'un qui aurait démêlé les équivoques ; un simple mal-entendu n'aurait pas causé un schisme de douze cents ans, et qui subsiste encore. Nous verrons que les jacobites, qui y persévèrent aujourd'hui, n'hésitent point de dire anathème à Eutychès, et de convenir qu'il a confondu les deux natures en Jésus-Christ.

Il est clair que la principale cause de tout le mal fut le caractère ambitieux, hautain, fougueux de Dioscore ; furieux d'avoir été condamné et déposé dans le concile de Chalcédoine, il osa prononcer un anathème contre ce concile et contre le pape saint Léon, dont la doctrine y avait été suivie comme règle de foi. Les protestants, qui affectent de comparer Dioscore à saint Cyrille, son prédécesseur, qui disent que le premier ne fit qu'imiter, contre saint Flavien, la conduite que saint Cyrille avait tenue contre Nestorius vingt ans auparavant, sont évidemment injustes. Dans le concile général d'Ephèse, en 431, l'autorité impériale, la force, les soldats, tenaient pour Nestorius ; dans le conciliabule de 449, la violence fut du côté de Dioscore et de son parti. Il n'avait que trop mérité sa déposition et l'exil dans lequel il mourut en 458.

L'empereur Zénon s'étant laissé séduire par les *eutychiens*, les trois principaux siéges de l'Orient se trouvèrent occupés, en 482, par trois partisans de cette secte ; celui d'Alexandrie, par Pierre Mongus ; celui d'Antioche, par Pierre le Foulon ; et celui de Constantinople, par Acace. Aucun de ces trois hommes ne suivait exactement l'opinion d'Eutychès, du moins ils ne s'exprimaient pas comme lui. Ils ne soutenaient pas qu'en Jésus-Christ la nature divine avait absorbé la nature humaine, ni que ces deux natures étaient confondues ; ils disaient qu'en lui la nature divine et la nature humaine étaient si intimement unies, qu'elles ne formaient qu'une nature, et cela sans changement, sans confusion et sans mélange des deux ; qu'ainsi il n'y avait en lui qu'une nature, mais qu'elle était double et composée. Doctrine inintelligible et contradictoire, qui a cependant été adoptée par la foule des *eutychiens* ; dès lors ils prirent le nom de *monophysites*, firent également profession de rejeter la doctrine d'Eutychès et celle du concile de Chalcédoine.

Pierre le Foulon, pour répandre l'erreur dans tout le patriarcat d'Antioche, fit changer le *trisagion* qui se chantait dans toutes les églises ; à ces mots : *Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel*, il fit ajouter, *qui avez souffert pour nous*, ayez pitié de nous. Comme cette formule semblait enseigner que les trois Personnes divines ont souffert pour nous, elle fut constamment rejetée par les Occidentaux, et l'on appela ceux qui l'adoptèrent *théopaschites*, gens qui croient que la Divinité a souffert.

Dans cette même année 482, l'empereur Zénon, sollicité par Acace, patriarche de Constantinople, et sous prétexte de concilier tous les partis, publia un décret d'union, nommé *énotique*, ἑνοτικον adressé aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples de l'Egypte et de la Libye. Il y faisait profession de recevoir le symbole de foi dressé à Nicée, et renouvelé à Constantinople, et rejetait tout autre symbole ; il souscrivait à la condamnation de Nestorius, à celle d'Eutychès, et aux douze articles de la doctrine de saint Cyrille. Après avoir exposé ce que l'on doit croire touchant le Fils de Dieu incarné, sans

parler d'une ni de deux natures, il ajoutait : « Nous disons anathème » à quiconque pense ou a pensé au- » trement, soit à présent, soit autre- » fois, soit *à Chalcédoine*, soit dans » quelque autre concile que ce soit. » Ce décret fut accepté par Pierre Mongus et par Pierre le Foulon : mais comme il donnait à entendre que le concile de Chalcédoine était digne d'anathème, ce même décret fut rejeté par tous les catholiques, et condamné par le pape Felix III, en 483.

Mosheim a blâmé cette fermeté avec aigreur; il dit que ce décret fut approuvé par tous ceux qui se piquaient de candeur et de modération ; mais que des fanatiques fougueux et opiniâtres s'opposèrent à ces mesures pacifiques. *Hist. ecclés.*, 5e siècle, 2e part., c. 5, § 19. Mais ce n'est pas en taisant la vérité que l'on étouffe l'erreur. Plusieurs monophysites même désapprouvèrent la conduite de Pierre Mongus, et se séparèrent de sa communion ; ils furent nommés *acéphales*, ou sans chefs ; bientôt ils eurent pour protecteur l'empereur Anastase, qui pensait comme eux, et qui plaça sur le siége d'Antioche un moine nommé Sévérus, duquel ils prirent le nom de *sévériens*. Justin, successeur d'Anastase, en 518, fut catholique ; il fit son possible pour éteindre toute la secte des monophysites, mais ce parti reprit de nouvelles forces quelques années après.

Un petit nombre d'évêques qui y étaient encore attachés, mirent sur le siége d'Edesse un moine nommé Jacob ou Jacques, et surnommé Baradæus ou Zanzale, homme ignorant, mais actif et zélé pour sa secte. Il parcourut l'Orient, il réunit les diverses factions d'eutychianisme, et ranima leur courage ; il établit partout des évêques et des prêtres, de sorte que sur la fin du sixième siècle cette hérésie se trouva rétablie dans la Syrie, dans la Mésopotamie, l'Arménie, l'Egypte, la Nubie, et l'Ethiopie. Un certain Théodose, évêque d'Alexandrie, y avait travaillé de son côté. Depuis cette époque, les monophysites ont regardé Jacques Zanzale comme leur second fondateur, et c'est de lui qu'ils ont pris le nom de *jacobites* ; protégés d'abord par les Perses, ennemis des empereurs de Constantinople, ensuite par les mahométans, ils se remirent en possession des églises, et ils s'y sont conservés jusques aujourd'hui. Nous verrons quel est leur état actuel, au mot JACOBITES.

Avant cette espèce de renaissance, ils avaient été divisés en dix ou douze factions ; vers l'an 520, Julien, évêque d'Halicarnasse, et Caïanus, évêque d'Alexandrie, enseignèrent qu'au moment de la conception du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge Marie, la nature divine s'insinua tellement dans le corps de Jésus-Christ, qu'il changea de nature, devint incorruptible ; les partisans de cette opinion furent nommés *caïanistes*, *incorrupticoles*, *aphtartodocètes*, *phantasiastes*, etc. Sévère d'Antioche et Damianus prétendirent que le corps de Jésus-Christ, avant sa résurrection, était corruptible ; ils eurent aussi des sectateurs que l'on nomma *sévériens*, *damianites*, *phartolâtres*, *corrupticoles*. Quelques-uns de ceux-ci enseignèrent que toutes choses étaient connues à la nature divine de Jésus-Christ, mais que plusieurs choses étaient cachées à sa nature humaine ; ils furent appelés *agnoëtes*.

C'est encore parmi les monophysites que se forma la secte des *trithéistes*. Jean Acusnage, philosophe syrien, et Jean Philoponus, autre philosophe et grammairien d'Alexandrie, imaginèrent dans la Divinité trois substances ou Personnes parfaitement égales, mais qui n'avaient pas une essence commune ; c'était admettre trois dieux. Les *philoponistes* furent en dispute avec les *cononistes*, disciples de Conon, évêque de Tarse, touchant la nature des corps après la résurrection future, etc. On ne connaît aucune hérésie qui ait formé autant de divisions que celle d'Eutychès.

Le savant Assémani, dans sa *Bibliothèque orientale*, tome 2, en a donné une histoire plus exacte que tous ceux qui l'avaient précédé, et un catalogue raisonné des auteurs jacobites ou monophysites.

Mosheim, toujours protecteur des

hérétiques, nous fait remarquer que le zèle imprudent et la violence avec laquelle les Grecs défendirent la vérité, ont fait triompher les monophysites, et leur ont procuré un établissement solide, *Hist. eccl.*, 6ᵉ siècle, 2ᵉ partie, c. 5, § 7. Fallait-il donc laisser anéantir la foi du mystère de l'incarnation, qui est la base du Christianisme, de peur d'augmenter l'opiniâtreté des monophysites ? Les empereurs grecs ne pouvaient pas les empêcher de s'établir dans la Perse, ni dans l'Ethiopie, où ils n'avaient aucune autorité. D'ailleurs, qu'ont gagné ces sectaires à préférer la domination des mahométans à celle des empereurs grecs ? Ils sont tombés dans une espèce d'esclavage, dans une ignorance grossière, dans un état de mépris et d'opprobre ; et cette secte, autrefois si étendue, diminue tous les jours, au grand regret des protestants, par les travaux des missionnaires catholiques. *Voyez* JACOBITES.

BERGIER.

EUTYCHIENS, est encore le nom d'une autre secte d'hérétiques, qui étaient une branche des ariens eunomiens, et de laquelle nous avons parlé sous le nom d'EUNOMIO-EUPSYCHIENS.

BERGIER.

EUTYCHIUS, d'ALEXANDRIE. (*Théol. hist. biog. et bibiog.*). — Ce patriarche naquit à Fostat, en Egypte ; il était très-savant surtout en médecine ; il occupa le patriarcat d'Alexandrie de 933 à 950 ; il rédigea, en arabe, des Annales qui allaient de la création à cette date.

« Il y a, dit M. Fritz, dans cet ouvrage des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui portent tellement le caractère de la légende et de la fable qu'on ne peut croire l'auteur que sous réserve lorsqu'il prétend les avoir tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament et d'autres écrits anciens. Seldénus publia un extrait de ces Annales, avec une préface et des notes en arabe et en latin, à Londres, 1642 ; il chercha à y démontrer que dans le premier siècle chrétien il n'y avait pas de différence entre les prêtres et les évêques. Abraham Ecchellensis réfuta un peu plus tard cette opinion dans son écrit *Eutychius, patriarcha Alexandrinus, vindicatus*. Pococke publia complétement les Annales en arabe et en latin, Oxford, 1658. »

Eutychius rédigea en outre une *Histoire de Sicile*, à partir du temps où elle tomba sous le pouvoir des Sarrasins, et une *Disputatio inter heterodoxos et Christianos*, dans laquelle il défend les orthodoxes contre les Jacobites.

LE NOIR.

EVAGRE le SCOLASTIQUE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet avocat, *causidicus*, *scholasticus*, d'Antioche, naquit à Epiphanie en Syrie, vers 736 ou 37 et mourut après 394. Il se rendit célèbre dans la cause du patriarche Grégoire accusé d'adultère, qu'il plaida à Constantinople, par sa parole et par ses écrits. Il retourna à Antioche où il se remaria et où les habitants célébrèrent ses noces par des jeux publics, quoiqu'à cette époque les secondes noces fussent très-discréditées en Orient.

« Son principal ouvrage, dit M. Séback, et le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, est son *Histoire de l'Église*, allant de 431 jusqu'à la douzième année de l'empereur Maurice (594), en six livres, pour servir de continuation à l'histoire de Théodoret (322-427) et à celle de Socrate (306-439). Il se servit des meilleurs écrits de ses contemporains, ordonna ses matériaux avec beaucoup de soin, d'exactitude et de fidélité, et mérite à tous égards la confiance, quoiqu'il se montre parfois crédule : *Evagrius in pluribus factis recensendis nimis credulus et in fabulas pronior* (1). Son récit est agréable, son style facile, ἐστι τὴν φράσιν οὐκ ἄχαρις (2) ; il raconte non-seulement les faits mémorables de l'Église, mais encore les événements de l'histoire profane, et Nicéphore Callisti lui reproche déjà de parler plus des affaires civiles que des affaires religieuses ; Valois lui adresse le même blâme, *quod non tantam diligentiam adhibuit in conquirendis antiquitatis*

(1) Cave, *Hist. litt. eccl.*, I, 305.
(2) Photius.

ecclesiasticæ monumentis quam in legendis profanis auctoribus (1).

« Robert Estienne publia le premier en grec cette Histoire de l'Église, *ex unico manuscripto Bibliothecæ regiæ*, Paris, 1544, in-fol. Henri Valois en fit une nouvelle édition gréco-latine, résultat de la comparaison du premier manuscrit avec deux autres, l'un de la bibliothèque de Florence, l'autre de celle de Le Tellier, archevêque de Reims, et corrigé d'après les histoires d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Philostorge, à Paris, 1659-73, 3 vol. in-fol. ; édit. II, 1677, Amstelod., 1695 ; William Reading, *in Scriptoribus Græcis, cum notis Valesii*, Cantabrigiæ, 1720 ; nouvelle édit., Oxford, 1845 ; seulement en latin, par Wolfgang Musculus, Bâle, 1557.

« *Évagre* donne lui-même divers renseignements sur sa vie dans différents endroits de son Histoire. »

LE NOIR.

(1) *Præf. ad Theodoret.*

ÉVANGÉLISTES. nom donné aux quatre disciples que Dieu a choisis et inspirés pour écrire l'Evangile, ou l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ : ce sont saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Saint Matthieu et saint Jean étaient apôtres, saint Marc et saint Luc étaient disciples ; on ne sait pas positivement si ces deux derniers ont été du nombre des soixante-douze disciples qui suivaient Jésus-Christ, et s'ils l'ont entendu prêcher lui-même, ou s'ils ont été seulement instruits par les apôtres.

Dans l'Eglise primitive, on donnait aussi le nom d'*évangélistes* à ceux qui allaient prêcher l'Evangile de côté et d'autre, sans être attachés à aucune Eglise particulière. Quelques interprètes pensent que c'est dans ce sens que le diacre saint Philippe est appelé *evangéliste, Act.*, c. 21, ℣ 8 ; et que saint Paul recommande à Timothée de remplir les fonctions d'*évangéliste*, *I Tim.*, c. 4, ℣ 5. Le même apôtre, dans son Epître aux Ephésiens, c. 4, ℣ 21, met les *évangélistes* après les apôtres et les prophètes.

Plusieurs incrédules ont fait tous leurs efforts ponr prouver que les *évangélistes* ne s accordent point dans l'histoire qu'ils font des actions de Jésus-Christ ; que, sur plusieurs faits ou plusieurs circonstances, ils sont en contradiction. Pour y réussir, ces critiques ont fait usage d'une méthode que l'on rougirait d'employer pour attaquer une histoire profane. Lorsque saint Matthieu, par exemple, rapporte un fait ou une circonstance de laquelle les autres *évangélistes* ne parlent pas, on dit qu'ils sont en contradiction avec lui. Mais en quel sens un auteur qui se tait contredit-il celui qui parle ? L'omission d'un fait en prouve-t-elle la fausseté ? Si cela était, de toutes les histoires qui ont été faites par divers auteurs, il n'y en aurait pas une seule qui ne fût remplie de contradictions. Quand on veut prendre la peine de consulter une *concorde* ou *harmonie* des Evangiles, on voit que les quatre textes rapprochés s'éclaircissent l'un l'autre, forment une histoire exacte et suivie.

Si l'on comparait ce que Suétone, Florus, Plutarque, Dion-Cassius, ont écrit sur le règne d'Auguste, on y trouverait bien plus de différence et de contradictions apparentes qu'il n'y en a entre nos quatre *évangélistes*.

Il paraît que chacun des *évangélistes* a eu un dessein particulier et analogue aux circonstances dans lesquelles il se trouvait. Celui de saint Matthieu était de prouver aux Juifs que Jésus-Christ est véritablement le Messie : conséquemment il montre, par sa généalogie, qu'il est né du sang de David et d'Abraham. Il cite aux Juifs les prophéties selon le sens qu'y donnaient leurs docteurs, et en tire ainsi un argument personnel. Saint Marc semble n'avoir eu d'autre intention que de faire une histoire abrégée des actions et des discours de Jésus-Christ, pour en instruire, du moins en gros, les fidèles. Saint Luc s'est proposé de rendre cette histoire plus détaillée, de rassembler tout ce qu'il avait appris des témoins oculaires, de suppléer à tout ce qui avait été omis dans les deux Evangiles pré-

cédents. Saint Jean a eu principalement en vue de réfuter les hérésies qui commençaient à éclore sur la divinité de Jésus-Christ, et sur la réalité de sa chair : c'est encore le sujet de ses lettres. Conséquemment il rapporte plus exactement que les autres les discours dans lesquels Jésus-Christ parle de sa personne et de son union avec son Père. Mais aucun des quatre n'a eu le dessein de tout rapporter, et de ne rien omettre : saint Jean témoigne assez le contraire à la fin de son Evangile.

Ainsi, sans qu'il y ait eu entre eux un concert prémédité, chacun d'eux dirige son ton et sa manière au but qu'il se propose ; en les confrontant, l'on aperçoit pourquoi l'un omet une chose que l'autre rapporte; on voit surtout qu'aucun des quatre n'a eu peur d'être contredit sur les faits qu'il raconte, parce qu'ils étaient fondés sur la notoriété publique.

Dans les articles suivants, nous verrons en quel temps chacun des *évangélistes* a écrit, et nous ferons quelques observations sur leur caractère personnel.

EVANGILE, du grec εὐαγγέλιον, *heureuse nouvelle* : c'est le nom que l'on donne, dans le sens propre, à l'histoire des actions et de la prédication de Jésus-Christ; et dans un sens plus étendu à tous les livres du Nouveau Testament, parce que ces livres nous annoncent l'*heureuse nouvelle* du salut des hommes, et de leur rédemption par Jésus-Christ. L'*Evangile* peut être considéré comme un livre dont il faut savoir l'origine, comme une histoire dont il est bon d'examiner la vérité, comme une doctrine dont on doit peser les conséquences : nous allons le considérer sous ces trois rapports. BERGIER.

V. EVANGILE, LIVRE — EVANGILES APOCRYPHES — EVANGILES (la critique moderne des) — EVANGILE, HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE — et EVANGILE, DOCTRINE DE JÉSUS-CHRIST.

LE NOIR.

ÉVANGILE, LIVRE. Les sociétés chrétiennes, quoique divisées sur plusieurs points de croyance, reçoivent quatre *Evangiles* comme authentiques et canoniques, savoir : ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean.

Celui de saint Matthieu fut écrit l'an 36 (d'autres disent 41) de l'ère chrétienne, par conséquent trois ans ou huit ans après l'ascension de Jésus-Christ, dans un temps où la mémoire des faits était toute récente : il fut composé dans la Palestine, peut-être à Jérusalem, en hébreu ou syriaque, langue vulgaire du pays, par conséquent pour les Juifs; soit pour confirmer dans la foi ceux qui étaient déjà convertis, soit pour y amener ceux qui ne l'étaient pas encore. Le texte original fut traduit en grec de très-bonne heure, et la version latine n'est guère moins ancienne : on ignore qui furent les auteurs de l'un et de l'autre. L'hébreu subsistait encore du temps de saint Epiphane et de saint Jérôme ; quelques auteurs ont cru qu'il avait été conservé par les Syriens ; mais en comparant le syriaque qui existe aujourd'hui avec le grec, on voit que le premier n'est qu'une traduction du second, comme Mill l'a prouvé. *Proleg.*, p. 1237 et suiv.

Plusieurs critiques ont pensé que saint Marc avait écrit son *Evangile* en latin, parce qu'il le fit à Rome, sous les yeux et selon les instructions de saint Pierre, vers l'an 44 ou 45 de Jésus-Christ. Mais il est plus probable qu'il l'écrivit en grec, langue alors très-familière aux Romains : c'est le sentiment de saint Jérôme et de saint Augustin. La dispute serait terminée, si les cahiers de cet *Evangile*, que l'on conserve à Prague, et ce même *Evangile* entier, que l'on garde à Venise, en latin, étaient l'original même écrit de la main de saint Marc. Mais ce n'est qu'en 1355 que l'empereur Charles IV ayant trouvé dans les archives d'Aquilée un prétendu *autographe* de saint Marc, en sept cahiers, en détacha deux qu'il envoya à Prague. Celui de Venise n'y est conservé que depuis l'an 1420.

Saint Luc, né à Antioche, et converti par saint Paul, écrivait en grec, langue aussi commune dans cette ville que le syriaque; ce fut vers l'an

53 ou 55 de l'ère chrétienne. Son style est plus pur que celui des autres évangélistes; mais il a encore conservé des tours de phrases qui tiennent du syriaque. Comme il fut attaché à saint Paul, et le suivit dans ses voyages, quelques auteurs ont cru que saint Paul lui-même avait fait cet *Evangile*; d'autres ont pensé que saint Pierre y avait présidé : ce sont de simples conjectures.

On pense communément que saint Jean composa son *Évangile* après son retour de l'île de Patmos, vers l'an 96 ou 98 de Jésus-Christ, la première année de Trajan, 65 ans après l'ascension du Sauveur, saint Jean étant alors âgé d'environ 95 ans : il le fit pour l'opposer aux hérésies naissantes de Cérinthe, d'Ebion et d'autres, dont les uns niaient la divinité de Jésus-Christ, les autres la réalité de sa chair. L'original grec, ou l'*autographe* de saint Jean, était encore conservé à Ephèse au septième siècle, ou du moins au quatrième, selon le récit de Pierre d'Alexandrie. Il fut traduit en syriaque, et la version latine remonte à la plus haute antiquité.

Ces quatre *Évangiles* sont authentiques : ils ont été véritablement écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. Nous le prouvons (1) :

1° Par la comparaison de ces ouvrages entre eux, et avec les autres écrits du Nouveau Testament. L'auteur des Actes des apôtres a été certainement compagnon des voyages de saint Paul ; il se donne pour tel, et on le voit par l'exactitude avec laquelle il les raconte ; saint Paul, dans ses lettres, lui donne le nom de *Luc*. Or, en commençant les Actes, saint Luc dit qu'il a déjà écrit l'histoire de ce que Jésus-Christ a fait et enseigné ; et en commençant son *Evangile*, il dit que d'autres ont écrit avant lui. Il est donc certain que les trois premiers *Evangiles*, aussi bien que les Actes, ont été écrits avant la mort des apôtres, et avant la ruine de Jérusalem, l'an 70, Les dates, les faits les circonstances, les personnages, tout se tient et se confirme. L'*autographe* de saint Jean, conservé au moins pendant trois cents ans dans l'Eglise qu'il avait fondée, et dans laquelle il est mort, n'a pu laisser aucun doute sur son authenticité.

2° Par le ton, la manière, le style de ces quatre histoires ; il n'y a que des témoins oculaires, ou des hommes immédiatement instruits par ces témoins, qui aient pu écrire dans un aussi grand détail les actions et les discours du Sauveur, rendre sa doctrine d'une manière aussi fidèle et aussi

(1) Voyez la note sur l'article Ecriture sainte.

Quatre sortes de témoins nous assurent de l'authenticité des Evangiles et des autres livres du Nouveau Testament : l'Eglise universelle, les Pères apostoliques, les anciens hérétiques, et les philosophes païens qui ont combattu la religion chrétienne. Voyons d'abord quelle est, sur ce point, l'autorité de l'Eglise.

Il serait injuste et déraisonnable de prétendre récuser son témoignage, sous prétexte qu'elle déposerait dans sa propre cause; car pourquoi la cause des livres du Nouveau Testament est-elle devenue celle de l'Eglise, sinon parce que, dès son origine, l'Eglise a respecté ces livres comme les écrits de ses fondateurs? Dans la question présente, les chrétiens sont les témoins naturels et nécessaires du fait que nous discutons ; ce fait s'est passé chez eux, il leur appartient, eux seuls y sont intéressés; il est donc juste, il est donc indispensable de les entendre. Chaque peuple doit en être cru sur son histoire, chaque religion sur ses monuments, sauf les restrictions que la critique a droit de mettre à cette confiance. Mais quelles raisons pourraient contre-balancer la foi de l'Eglise, et l'autorité de la tradition?

Une société immense, répandue dans toutes les contrées de l'univers, respectable par les vertus et le savoir d'une multitude de ses membres qui l'ont illustrée dans tous les âges ; une société dont la naissance, les progrès et les différentes révolutions, nous sont connus par une suite continuelle de monuments incontestables, l'Eglise chrétienne nous présente un livre qu'elle dit avoir reçu des mains de ses fondateurs : dans ce livre sont renfermés les titres et les règles de sa croyance, les maximes de sa morale, les cérémonies de son culte, les lois de sa discipline : depuis que le nom de Jésus-Christ est connu dans le monde, ce livre est répandu partout, il est traduit en toutes les langues, les chrétiens le lisent, le méditent, le révèrent comme la parole de Dieu même. S'il s'élève entre eux quelque dispute sur la foi, c'est à ce livre qu'on en appelle; c'est l'oracle que tous les partis consultent avec un égal respect; son autorité est si bien établie, que, au lieu de la contester, les plus hardis novateurs tâchent de se la rendre favorable par des interprétations nouvelles et forcées. Tel est le témoignage solennel que l'Eglise chrétienne rend aux livres du Nouveau Testament.

Une possession si ancienne, si constante, si peu contredite, forme au moins un préjugé qui ne pourrait être détruit que par des démonstrations évidentes, une prescription qui ne pourrait être ébranlée que par des titres incontestables. Ce n'est point à nous qu'il faut demander la preuve de l'authenticité de nos Ecritures; notre possession

conforme à ce qui est rapporté dans les lettres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean. Ce sont évidemment quatre écrivains juifs. L'uniformité des faits, malgré la variété de la narration, prouve qu'ils ont été instruits à la source.

3° Par l'usage constant dans lequel ont été les sociétés chrétiennes, dès l'origine, de lire dans leurs assemblées les *Evangiles*. Saint Justin, qui a écrit cinquante ou soixante ans après saint Jean, atteste cet usage, *Apol.* 1, nos 66 et 67. Saint Ignace,

seule nous tient lieu de titre. C'est à vous qui prétendez troubler cette possession, de nous faire voir ce qu'elle a de vicieux; c'est à vous de nous dire en quel temps et par qui ces livres ont été supposés; de nous expliquer comment les écrits d'un faussaire ont pu tout à coup inonder l'Eglise entière, et prendre une place qui n'était due qu'à ceux des apôtres; de nous montrer par quel art, par quel enchantement on a pu tromper la vigilance des pasteurs, surprendre la religion des peuples, étouffer une multitude de voix prêtes à réclamer contre l'imposture. Tant que ces questions demeureront sans réponses, nous nous croirons en droit de supposer que les chrétiens du second siècle n'ont admis les livres du Nouveau Testament que sur le témoignage unanime de leurs pères, lesquels les tenaient immédiatement de la main des apôtres et de leurs disciples. Cette succession de doctrine est dans l'ordre naturel des choses; elle rend une raison satisfaisante de la foi des chrétiens par rapport à leurs Ecritures, et l'on ne voit pas, dans toute autre supposition, comment cette même foi pourrait avoir pris naissance et s'être enracinée si profondément dès le premier âge du Christianisme.

L'authenticité des livres du Nouveau Testament était un point si bien établi, dès les premiers siècles du Christianisme, que l'on regardait comme des novateurs tous ceux qui osaient la contester. C'est ce qui paraît évidemment par la manière dont Tertullien et saint Augustin ont combattu les marcionites et les manichéens, les seuls d'entre les anciens hérétiques qui aient tenté d'affaiblir l'autorité des Ecritures.

« Nous avons, dit Tertullien, chacun notre Evangile : Marcion prétend que le sien est véritable, et que le mien est altéré : moi je soutiens que mon Evangile est authentique, et que celui de Marcion est corrompu. Qui décidera entre nous, sinon la raison prise du temps, en sorte que la plus grande autorité appartienne à celui des deux exemplaires qui se trouvera le plus ancien? Car, en toutes choses, le vrai doit précéder le faux, puisque le faux est la corruption du vrai : or, il est si constant que notre Evangile est le plus ancien des deux, que Marcion lui-même l'admettait autrefois, et que depuis il a prétendu le corriger; ce qui prouve et l'antiquité de notre exemplaire, car toute correction est postérieure à la faute que l'on veut corriger, et la nouveauté du sien, puisque cet Evangile de Marcion n'est autre chose que le nôtre, retouché et corrigé à sa manière. (*Advers. Marcion.*, lib. 4, cap. 4.) »

« En deux mots, poursuit Tertullien, on doit regarder comme vrai ce qui est plus ancien, et comme plus ancien ce qui est dès le commencement, et comme étant dès le commencement ce qui vient des apôtres, et comme venant des apôtres, ce que les églises fondées par les apôtres ont toujours respecté. Or, qu'on s'adresse aux églises de Corinthe, de Galatie, de Philippes, de Thessalonique, d'Ephèse; qu'on s'adresse à l'église de Rome, à laquelle Pierre et Paul ont laissé l'Evangile scellé de leur sang; qu'on s'adresse aux églises fondées et instruites par Jean, où l'ordre et la succession des évêques remontent jusqu'à cet apôtre; enfin qu'on s'adresse à toutes les églises, liées avec ces premiers par une même foi, on y trouvera l'Evangile de Luc tel que nous le défendons; quant à celui de Marcion, ou ces églises ne le connaissent point, ou elles ne le connaissent que pour le condamner. (*Cap.* 5.) »

« La même autorité des églises apostoliques, continue ce Père, prouve également en faveur des évangiles de Jean, de Matthieu et de Marc. Pourquoi donc Marcion refuse-t-il de les reconnaître, pour s'en tenir uniquement à celui de Luc? Puisque ces églises les reçoivent tous également, ne devait-il pas ou les corriger, s'il les croyait corrompus, ou les admettre, s'ils lui paraissaient entiers? (*Ibid.*) »

« Telles sont, conclut Tertullien, les preuves sommaires par lesquelles nous défendons l'autorité de l'Evangile contre les hérétiques. Nous leur opposons l'ordre des temps, pour démontrer que leurs exemplaires sont falsifiés, et, par conséquent, postérieurs aux véritables; et le témoignage des églises où la tradition des apôtres s'est conservée, parce que l'on ne peut apprendre la vérité que de ceux qui l'ont enseignée. (*Ibid.*) »

Dans le livre *des Prescriptions*, Tertullien ne se contente pas d'en appeler au témoignage des églises apostoliques; il produit, en faveur de la doctrine de l'Eglise et de la fidélité de ses exemplaires, les lettres originales écrites de la propre main des apôtres : « Eh bien! dit-il, vous qui désirez vous instruire de ce qui intéresse votre salut, parcourez les églises apostoliques, ces églises où président encore les chaires des apôtres, où l'on croit les voir eux-mêmes et entendre le son de leur voix, en lisant leurs *lettres authentiques*. Etes-vous proche de l'Achaïe ou de la Macédoine? Vous avez Corinthe, Philippes, Thessalonique. Pouvez-vous passer en Asie? Vous avez Ephèse. Etes-vous moins éloigné de l'Italie? Vous avez Rome, qui peut aussi nous fournir des preuves incontestables. (*De præscript.*, cap. 33.) »

Saint Augustin établit également l'authenticité de nos Ecritures par la tradition : « Je commence, dit-il, à vous lire l'Evangile de saint Matthieu, où se trouve le récit de la naissance du Sauveur (c'était un des points contestés par les manichéens) : vous me direz que Matthieu n'est pas l'auteur de ce récit, malgré le témoignage de l'Eglise universelle, qui, par la succession constante de ses évêques, remonte jusqu'à l'origine des chaires apostoliques; et qu'opposerez-vous à cet Evangile? Vous citerez peut-être je ne sais quel écrit de Manichée, où il est dit que Jésus n'est pas né de la Vierge. Mais, puisque sur le témoignage de vos chefs, qui ont reçu cet écrit des disciples de Manichée, et qui l'ont transmis à leurs successeurs, je ne doute pas qu'il ne soit effectivement l'ouvrage de Manichée, vous devez aussi convenir que Matthieu est le véritable auteur de l'Evangile, que l'Eglise lui a constamment attribué, depuis le temps où il a vécu jusqu'à nos jours. (*Lib.* 28, cap. 2.) »

« Peut-être, ajoute, saint Augustin, nous citerez-vous encore quelque écrit qui porte le nom de l'un

plus ancien, en parle, *ad Philad.*, n° 5, et il subsiste encore dans l'Eglise. Ces sociétés différentes ont-elles pu conspirer à recevoir, comme écrit des apôtres, des livres qui n'en étaient pas ?

4° Au troisième siècle, Tertullien dépose de la fidélité des Eglises, fondées par les apôtres, à conserver les écrits qu'elles en avaient reçus ; c'est par leur témoignage qu'il prouve l'authenticité de tous les livres du Nouveau Testament. *Contra Marc.*, l. 4. c. 5. Avant lui, saint Irénée avait

des apôtres du Sauveur, où il soit dit que le Christ n'est pas né de Marie? Mais si cet écrit prétendu apostolique, et l'Evangile de Matthieu, ne peuvent subsister ensemble, lequel des deux croyez-vous que nous devions admettre, ou celui que l'Eglise fondée par Jésus-Christ, agrandie par les apôtres, répandue dans tout l'univers par les travaux de ceux qui leur ont succédé, a reçu et fidèlement conservé depuis son origine ; ou celui que cette même Eglise rejette, parce qu'elle ne l'a jamais connu? Certainement, si les livres que vous produisez sous les noms des apôtres étaient leur ouvrage, ils seraient connus et respectés dans cette Eglise, dont la durée, depuis les apôtres, est marquée par la succession suivie des évêques... (*Contra adversar. legis et prophet.*, lib. 1, cap. 20.) Et comment les manichéens donneraient-ils à ces livres apocryphes une autorité qui leur est refusée par les églises apostoliques? (*Contra Faust. Manich.*, lib. 13, c. 4.) »

C'est par une conséquence nécessaire de ces principes que saint Augustin établit ailleurs une maxime qui peut d'abord sembler extraordinaire, et qui néanmoins renferme un sens également exact et profond : « Pour moi, dit-il, je ne croirais pas à l'Evangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique : » *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoverat auctoritas.* Il ne s'agit pas en cet endroit, ainsi que l'observe très-bien M. Duguet, du témoignage que l'Eglise, considérée comme une société douée du privilége surnaturel de l'infaillibilité, rend à l'inspiration des Ecritures : ce serait un cercle qui prouverait l'Ecriture par l'Eglise, et l'Eglise par l'Ecriture, ou plutôt qui ne prouverait absolument rien. Saint Augustin ne considère ici l'Evangile que comme un livre ordinaire, attribué à un certain auteur que l'on sait avoir vécu dans un temps déterminé ; il ne regarde l'Eglise que comme une société humaine, qui a commencé en un certain temps, qui fait profession d'une certaine doctrine, qui a été gouvernée par des hommes connus, et qui doit être instruite de sa propre doctrine et de l'origine de ses titres. Sous ce rapport, le témoignage de l'Eglise n'a rien que d'humain ; comme aussi l'authenticité des Ecritures est un fait d'un ordre purement naturel. Mais il est évident que ce fait ne peut être mieux attesté que par l'Eglise, dépositaire des Ecritures ; et, dans l'ordre naturel, il n'est rien qui ne soit au-dessus du témoignage que l'Eglise rend à l'authenticité de ses livres ; d'où il suit, comme saint Augustin le disait de lui-même, que si nous croyons aux Evangiles, c'est parce que l'Eglise, en nous les mettant entre les mains, nous assure qu'ils sont l'ouvrage des apôtres ou des disciples de Jésus-Christ.

II. Le témoignage des Pères apostoliques nous offre une seconde preuve de l'authenticité du Nouveau Testament. L'auteur de l'Epître connue sous le nom de saint Barnabé, cite plusieurs passages qui se trouvent en toutes lettres dans nos Evangiles. *Prenons garde*, dit-il, *qu'il ne nous arrive ainsi qu'il est écrit : Plusieurs sont appelés, peu sont élus.* Ce mot, *ainsi qu'il est écrit*, ne permet pas de douter que la maxime rapportée par l'auteur ne soit une citation prise de l'Ecriture sainte : or elle se trouve dans l'Evangile de saint Matthieu, c. 20, ℣ 16.

Il dit que *Jésus-Christ n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence :* ce que nous lisons en propres termes en saint Matthieu, c. 9, v. 13 ; en saint Marc, c. 2, v. 17 ; en saint Luc, c. 5. v. 32.

Il cite une réponse des pharisiens à Jésus-Christ, et la réplique de Jésus-Christ aux pharisiens, telles qu'elles se lisent en saint Matthieu, c. 22, v. 4 ; enfin il rapporte cette parole du Sauveur, *donnez à quiconque vous demande.* En saint Luc, c. 6, v. 30.

Il est vrai que l'auteur de cette Epître ne nomme point les livres dont il emprunte ces citations ; mais il faut observer qu'il en use de même à l'égard des livres de l'Ancien Testament.

Hermas ne cite nulle part, au moins d'une manière bien expresse, ni les Evangiles, ni les autres livres du Nouveau Testament : on ne doit pas s'en étonner ; la nature de son ouvrage ne demandait pas ces sortes de citations. Le livre du *Pasteur* est un dialogue divisé en trois parties : les *visions*, les *préceptes* et les *similitudes*. Les interlocuteurs sont des anges, l'Eglise, et différents personnages allégoriques, qui n'ont pas besoin d'appuyer ce qu'ils disent par l'autorité de l'Ecriture, parce qu'Hermas les suppose envoyés et inspirés de Dieu pour le former à la perfection chrétienne. Du reste cet écrivain ne cite pas plus l'Ancien Testament que le Nouveau ; en conclurons-nous que les livres de l'Ancien Testament lui étaient inconnus ?

Saint Clément rapporte plusieurs sentences de Jésus-Christ, et il exhorte les Corinthiens à se les rappeler ; ce qui suppose qu'elles étaient écrites dans des livres connus et répandus parmi les fidèles. Or, ces mêmes sentences se trouvent souvent mot pour mot dans nos Evangiles.

Dans sa première épître, il dit : « Souvenez-vous » surtout des discours du Seigneur Jésus, qui, en» seignant la douceur et la patience, a dit : Faites » miséricorde, afin que miséricorde vous soit faite ; » pardonnez, afin que l'on vous pardonne ; on fera » pour vous comme vous ferez pour les autres ; » comme vous donnez, on vous donnera ; comme » vous jugez, on vous jugera, comme vous aurez eu » de l'indulgence, on en aura pour vous ; on se » servira pour vous de la même mesure dont vous » vous serez servis pour les autres. » Ces maximes du Sauveur se lisent en saint Luc, ch. 6, v. 36, et suiv.

« Souvenez-vous, dit encore saint Clément, des » paroles de Jésus Notre-Seigneur ; car il a dit : » Malheur à cet homme, il vaudrait mieux pour lui » qu'il ne fût pas né, que d'avoir scandalisé un de » mes élus ; il vaudrait mieux qu'on lui eût attaché » une meule et qu'on l'eût jeté dans la mer, que » d'avoir scandalisé un de mes petits enfants. » Ce passage est formé de plusieurs textes visiblement empruntés de nos Evangiles. (*Voyez* Matth., c. 18, v. 6 ; Marc, c. 9 ; v. 41 ; Luc, c. 17, v. 2.)

On peut encore observer, dans cette première épître du pape saint Clément, des allusions mani-

fait la même chose. *Contra Hær.*, l. 3, c. 8. Aussi Eusèbe atteste, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 25, que jamais l'on n'a douté de l'authenticité de nos quatre *Evangiles*.

5° Les pères apostoliques, qui ont vécu avec les apôtres ou immédiatement après; saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Polycarpe, Hermas, auteur du *Pasteur*, ont cité dans leurs écrits près de quarante passages tirés de nos *Evangiles*. C'est sur ces citations, jointes au témoignage des Eglises,

festes à plusieurs endroits des épîtres de saint Paul, de saint Pierre et de saint Jacques. Voyez entre autres les nombres 30, 35, 36, etc.

Mais voici quelque chose de plus qu'une simple citation : « Prenez en main, dit saint Clément aux » fidèles de Corinthe, l'Epître du bienheureux Paul, » apôtre. De quoi vous parle-t-il au commencement » de l'Evangile? C'est l'Esprit de vérité qui lui a » dicté ce qu'il vous écrivait, de lui-même, de Céphas, d'Apollo, et des schismes qui se formaient » parmi vous. (*I Clem. Epist.*, n. 47.) » La première Epître de saint Paul aux Corinthiens ne pouvait être mieux caractérisée; puisque, dès les premières lignes, il y est fait mention des troubles excités dans l'Eglise de Corinthe à l'occasion de saint Paul, de Céphas et d'Apollo. Il est donc bien certain que cette Epître aux Corinthiens, telle que nous l'avons, était connue et respectée comme l'ouvrage de saint Paul, dès le temps de saint Clément, c'est-à-dire très-peu d'années après la mort de l'apôtre.

Il est vrai que, dans les écrits des Pères apostoliques, les citations ne sont pas toujours aussi précises que celle-ci. Saint Clément avait une raison particulière de citer nommément l'Epître aux Corinthiens; il écrivait à ces mêmes Corinthiens, disciples de saint Paul, pour leur recommander l'union, la paix et la charité; et pouvait-il le faire d'une manière plus pressante qu'en les rappelant à ce que l'Apôtre leur avait écrit *au commencement de l'Evangile*, c'est-à-dire au commencement de son Epître, ou, si l'on veut, dans les premiers temps de son ministère par rapport aux Corinthiens?

Cette citation nous fournit une preuve incontestable de l'authenticité de nos Evangiles; car tout ce qu'il y a d'essentiel dans nos Evangiles est ou renfermé, ou supposé dans les différentes Epîtres de saint Paul, et en particulier dans la première aux Corinthiens. Tous ceux qui ont admis les Epîtres de saint Paul, ont reçu nos Evangiles; et par conséquent les Evangiles cités sans nom d'auteur par saint Clément et les autres Pères apostoliques, ne diffèrent pas de ceux que la tradition nous a fait passer avec les Epîtres de saint Paul.

Dans la seconde Epître de saint Clément, que nous n'avons pas en entier, et qui n'a pas la même autorité que la première, ainsi que nous l'avons observé, on voit un assez grand nombre de passages manifestement empruntés des Evangiles canoniques. Il serait trop long et trop ennuyeux de les transcrire. Comparez N. 2, et Matth., c. 9, ℣ 13 ; N. 3, et Matth., c. 10, ℣ 32; N. 4, et Matth., c. 7, ℣ 21, *Ibid.*, et Matth., c. 7, ℣ 23, et Luc, c. 13, ℣ 27; N. 6, et Matth., c. 6, ℣ 24, c. 16, ℣ 26; N. 8, et Luc, c. 16, ℣ 12, etc.

Au reste, il faut convenir que plusieurs des sentences de Jésus-Christ, rapportées par saint Clément et les autres Pères apostoliques, n'existent pas en toutes lettres dans nos Evangiles; mais on reconnaît aisément le texte original, malgré le changement ou la transposition de quelques mots. Les anciens, dans leurs citations, s'attachaient plus à rendre le sens que les termes de l'Ecriture : on le voit par les passages qu'ils ont cités de l'Ancien Testament. D'ailleurs le but de saint Clément, dans ses lettres à l'Eglise de Corinthe, ne demandait pas cette exacte précision dont on se pique dans un ouvrage de controverse; il écrivait à des fidèles nourris de la lecture des Livres saints, à qui il ne fallait qu'un mot ou une simple allusion pour leur rappeler des maximes que la méditation leur avait rendues familières. Quant aux citations anonymes outre qu'elles suffisaient à son dessein, il faut encore observer que, dans les premiers temps, les quatre Evangiles étaient regardés comme ne formant qu'un seul ouvrage. On ne disait pas *l'Evangile de saint Matthieu*, *l'Evangile de saint Jean*, mais *l'Evangile de Jésus-Christ*, c'est-à-dire la prédication, littéralement *la bonne nouvelle* annoncée par Jésus-Christ ; l'acception du mot *évangile* a changé depuis que l'on a commencé à distinguer ces quatre histoires par les noms des auteurs. Dans l'origine, tout le Nouveau Testament était divisé en deux livres, *l'Evangélique* et *l'Apostolique*. Ce dernier renfermait les Actes et les Epîtres des apôtres.

Saint Ignace, dans l'épître aux Ephésiens, rapporte cette maxime du Sauveur : *L'arbre se connaît à son fruit*. Matth., c. 12, ℣ 33.

Dans l'épître à l'Eglise de Smyrne, il dit que Jésus-Christ a voulu être baptisé par saint Jean, *afin de remplir toute justice*. Matth., c. 3, ℣ 15. Et encore, *que celui qui comprend*, *comprenne*. Matth., c. 19, ℣ 12.

Dans l'épître à Polycarpe : *Soyez prudent en toutes choses comme le serpent, et simple comme la colombe*. Matth., c. 20, ℣ 16.

Dans l'épître aux Philadelphiens : *Recourant à l'Evangile comme à la chaire de Jésus, et aux apôtres comme au sénat de l'Eglise, nous recevons aussi les prophètes*, etc. (*Ignat. Episc.*, n. 26.) Le saint évêque distingue ici trois livres différents : *l'Evangile*, lequel prouve que Jésus-Christ a pris un corps véritable ; ceci est contre les *docètes : Les Epîtres des apôtres*, lesquels déterminent la forme du gouvernement ecclésiastique, et l'Ancien Testament désigné par *les prophètes*.

Saint Ignace parle encore de l'Evangile, comme d'un livre qui contenait le récit de l'incarnation, de la passion et de la résurrection du Sauveur.

Il ne nous reste qu'une seule épître de saint Polycarpe, où nous trouvons deux passages cités d'après l'Evangile de saint Matthieu : *Si nous prions le Seigneur qu'il nous pardonne*, *nous devons pardonner nous-mêmes*. Matth., c. 6, ℣ 12. *Prions Dieu qu'il ne nous induise pas en tentation, comme dit le Seigneur; car l'esprit est prompt, mais la chair est faible*. Matth., c. 6, ℣ 13, c. 26, ℣ 41. On a pu s'apercevoir que l'Evangile de saint Matthieu se trouve cité plus souvent que les trois autres : la raison en est qu'étant plus ancien, il a dû être plus connu dans ces premiers temps.

Papias, évêque d'Hiéraple en Phrygie, avait composé cinq livres *de l'interprétation des discours du Seigneur*. Saint Irénée, qui le cite, nous apprend qu'il était disciple de l'apôtre saint Jean, et condisciple du bienheureux Polycarpe. Lui-même,

qu'Origène, Eusèbe, saint Jérôme, les conciles de Nicée, de Carthage, de Laodicée, se sont fondés pour discerner les livres authentiques d'avec les pièces apocryphes.

6° Les hérétiques du premier et du second siècle, Cérinthe, Carpocrate, Valentin, Marcion, les ébionites, les gnostiques, assez téméraires pour contredire la doctrine des *Evangiles*, n'ont cependant pas osé en attaquer l'authenticité, nier que ces écrits fussent des apôtres mêmes ; ainsi l'attestent saint Irénée, l. 3, c, 11, n° 7,

dans un fragment qu'Eusèbe nous a conservé, dit qu'il a reçu la règle de la foi, de ceux qui avaient vécu avec les apôtres. Or, Papias a connu nos Evangiles : il en a nommé les auteurs. Il rapportait, sur le témoignage d'un prêtre nommé Aristion, que saint Marc n'avait pas été du nombre des disciples de Jésus-Christ, qu'il s'était attaché à saint Pierre, et qu'il avait écrit son Evangile avec le secours et presque sous la dictée de cet apôtre. Il disait encore que saint Matthieu avait composé son Evangile en hébreu, et qu'il s'en était fait plusieurs traductions. Enfin Eusèbe observe que Papias avait emprunté quelque chose de la première Epître de saint Pierre et de la première de saint Jean.

Hégésippe, qui vivait sous l'empire d'Adrien, avait écrit en cinq livres l'histoire de la prédication des apôtres. Il nous apprend lui-même qu'il était venu à Rome sous le pontificat d'Anicet, et qu'il y était resté jusqu'à celui d'Eleuthère ; il ajoute que, dans ce voyage de Rome, il avait conféré avec un grand nombre d'évêques, et qu'il avait observé que tous faisaient profession de la même doctrine. Dans le petit nombre de fragments qui nous restent de cet ancien écrivain, il ne se trouve rien qui se rapporte expressément à nos livres sacrés : mais nous pouvons conjecturer, avec assez de vraisemblance, qu'Eusèbe avait emprunté de lui ce qu'il nous apprend de l'ordre des Evangiles, et du temps où ils furent composés ; car il prévient son lecteur que souvent il suit Hégésippe pour l'histoire des temps apostoliques.

Saint Justin, dans sa première apologie, rapporte un fait bien propre à confirmer ce que nous avons dit de l'autorité de la tradition ; savoir, que les chrétiens s'assemblaient le jour du soleil, pour prier et pour offrir l'eucharistie, et que dans ces assemblées on lisait publiquement les écrits des prophètes, et les commentaires ou les *mémoires* des apôtres.(*Just. mart. Apol.* 1.) Par les mémoires des apôtres, on ne peut entendre autre chose que les livres du Nouveau Testament, lesquels sont cités une infinité de fois dans les œuvres de saint Justin.

La première apologie de saint Justin fut écrite vers le milieu du second siècle ; et puisqu'il y est parlé de cette lecture solennelle comme d'un usage non moins général que celui de s'assembler le dimanche pour offrir l'eucharistie, il faut avouer que les livres du Nouveau Testament étaient connus longtemps avant saint Justin. En effet, s'ils n'eussent été composés que sur la fin du premier, ou vers le commencement du second siècle, ils n'auraient pu, dans l'intervalle de quarante à soixante ans, se rendre dans toutes les églises, et s'y accréditer au point que la lecture en fût regardée comme une partie considérable du culte divn. La coutume de lire publiquement les écrits des apôtres est une imitation de ce qui se pratiquait dans les synagogues, où l'on faisait toujours une lecture de quelque livre de la loi ; et par conséquent, elle est aussi ancienne parmi les chrétiens que l'établissement des églises et de la liturgie.

La lettre des églises de Vienne et de Lyon aux églises de l'Asie et de la Phrygie, est un des plus anciens et des plus beaux monuments qui nous restent de l'Eglise gallicane. Elle fut écrite l'an 177 à l'occasion du martyre de saint Pothin, premier évêque de Lyon. On y trouve quelques citations des Evangiles. Par exemple, il est dit de Vettius Epagatus, que *semblable à Zacharie, il marchait dans tous les commandements du Seigneur, sans reproche.* Ce qui est pris de saint Luc, c, 1, ỳ 60 On y rappelle aussi cette parole du Sauveur, en saint Jean, c. 16, ỳ 2, *l'heure vient que ceux qui vient mettront à mort, croiront rendre obéissance à Dieu.*

Au commencement du troisième siècle, l'an 202, les martyrs scillitains en Afrique, et leurs persécuteurs mêmes, rendent à nos livres saints le témoignage le plus exprès. Le proconsul dit : *Quels sont les livres que vous lisez et que vous adorez? Spérat répondit : les quatre Evangiles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Epitres de l'apôtre saint Paul, et toute l'Ecriture dictée par l'inspiration divine.*

Il serait inutile d'accumuler les citations et les autorités, puisque nous sommes parvenus au temps où les incrédules conviennent que les livres du Nouveau Testament étaient admis par toutes les églises du monde. Saint Justin, saint Irénée, Origène, Tertullien, nous montrent quelle était, à la fin du second siècle, la foi des églises de Rome, des Gaules, de l'Asie et de l'Afrique. « Voilà, disait Origène, en parlant des Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, ce que j'ai appris par la tradition, des quatre Evangiles, les seuls qui soient reconnus, sans aucune contradiction, dans toute l'Eglise qui est sous le ciel. (Ap. Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. 6 , cap. 25.) » Et dès le temps de saint Irénée la chose était si constante, que le saint docteur s'attache à prouver, par des raisons allégoriques, qu'il ne pouvait y avoir plus de quatre Evangiles.

III. Au témoignage des auteurs apostoliques, on peut joindre le témoignage des hérétiques. «L'autorité de nos Evangiles est si bien établie, disait saint Irénée, que les hérétiques eux-mêmes leur rendent témoignage, et que chacun d'eux en sortant de l'église, cherche dans l'un ou dans l'autre de quoi appuyer sa doctrine. Les ébionites se servent de l'Evangile selon saint Matthieu (ou, comme nous l'avons dit plus haut d'après Eusèbe, de l'Evangile selon les Hébreux), et cet Evangile suffit pour les réfuter. Marcion a corrompu l'Evangile de Luc, et ce qu'il y a laissé détruit ses blasphèmes contre le Dieu unique et souverain. Ceux qui, séparant Jésus d'avec le Christ, soutiennent que le Christ est demeuré impassible pendant que Jésus souffrait, s'en tiennent à l'Evangile de Marc, et s'ils le lisaient avec un amour sincère de la vérité ils y trouveraient la condamnation de leurs erreurs, Pour les valentiniens, ils se fondent principalement. sur l'Evangile de Jean, et c'est aussi par l'autorité de cet Evangile que nous les avons combattus. Notre doctrine est donc bien certaine, conclut saint Irénée, puisqu'elle est appuyée sur les livres auxquels nos adversaires rendent témoignage. (*Lib.* 3. *cap*, 2.)

saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Eusèbe, etc. Il fallait donc que cette authenticité fût invinciblement établie et hors de tout soupçon.

L'on comprend que ce n'est pas ici le lieu de donner à toutes ces preuves le développement nécessaire.

Aucun des incrédules modernes, qui ont écrit contre l'authenticité des *Evangiles,* ne paraît les avoir connus, du moins aucun ne s'est donné la peine de les réfuter.

Quelques-uns ont écrit au hasard que ces livres n'ont paru qu'après la

Tatien, disciple de saint Justin, et depuis devenu chef de la secte des encratites, ou *abstinents,* composa une espèce de concordance des quatre Evangiles, qu'il intitula *Dia Teccaron* (selon les quatre), d'où il retrancha tout ce qui était contraire à son hérésie, notamment les généalogies de Jésus-Christ.

Héracléon, Ptolémée, Valentin, établissaient leurs systèmes philosophiques et religieux sur des passages du Nouveau Testament, qu'ils interprétaient à leur manière. Ils prétendaient que leur doctrine était celle des apôtres. et ne disputaient avec l'Eglise catholique que sur le sens de leurs écrits.

Les ébionites avaient un Evangile qu'ils appelaient *l'Evangile selon les Hébreux,* lequel, au rapport de saint Jérôme qui l'avait vu, n'était autre chose que l'Evangile de saint Matthieu, légèrement altéré. C'étaient des Juifs opiniâtrément attachés aux observances mosaïques. Saint Paul, qui avait enseigné l'inutilité de ces observances, n'était à leurs yeux qu'un déserteur de la loi : ils rejetaient ses Epîtres, non comme supposées ou douteuses, mais comme hétérodoxes.

Au contraire les marcionites qui regardaient la loi de Moïse comme l'ouvrage du mauvais principe, admettaient expressément quelques Epîtres de saint Paul, et l'Evangile de saint Luc, mais avec de prétendues corrections qui, selon la remarque judicieuse de Tertullien, étaient une preuve évidente de l'antiquité des exemplaires catholiques, et de la nouveauté de l'exemplaire de Marcion.

Les différentes sectes, connues sous le nom de gnostiques, ne contestaient nullement l'authenticité des écrits apostoliques. Ces hérétiques étaient moins des chrétiens que des philosophes qui, frappés de l'éclat du christianisme, en adoptaient tout ce qu'ils croyaient pouvoir se lier à leurs systèmes ; et comme il n'y avait presque rien de commun entre leurs dogmes et la foi que professaient les Eglises apostoliques, ils ne craignaient pas de dire que les apôtres n'avaient pas compris le vrai sens de la doctrine de Jésus-Christ. Ils rejetaient donc l'autorité des livres du Nouveau Testament ; mais en même temps ils rendaient un témoignage exprès et non suspect à leur authenticité. Accuser les apôtres d'avoir mêlé dans leurs Evangiles des erreurs à la doctrine de Jésus-Christ, c'était les reconnaître expressément pour auteurs de ces Evangiles.

C'est d'ailleurs un fait constant, qu'à l'exception de l'Evangile de saint Jean et de l'Apocalypse, tous les livres du Nouveau Testament sont plus anciens que les premières hérésies. L'Eglise catholique, formée par l'union de toutes les églises que les apôtres avaient fondées, ne cessait de les opposer à cette multitude de sectes qu'enfantait chaque jour le mélange de la philosophie avec le christianisme. Dès son berceau, l'Eglise se prévalait de l'antiquité de sa doctrine ; elle en montrait la source dans l'enseignement et dans les écrits des apôtres ; et armée de ces titres authentiques, elle convainquait de schisme et de nouveauté tous ceux qui s'élevaient contre sa croyance. Voyez les *Prescriptions* de Tertullien, où cet argument est présenté avec une force irrésistible, Mais si les livres du Nouveau Testament ont précédé la naissance des premières hérésies, il faut les reconnaître pour l'ouvrage des apôtres, puisque, selon Eusèbe et tous les écrivains de l'antiquité ecclésiastique, les apôtres, avaient à peine disparu, que les hérétiques commencèrent à se montrer.

De tous les anciens hérétiques, je ne vois que les manichéens du quatrième siècle qui aient osé disputer contre l'authenticité des Evangiles. Mais outre que cette réclamation tardive ne pouvait rien contre la foi constante et universelle des trois siècles précédents, il suffit de lire leurs objections rapportées par saint Augustin, dans son livre *contre Fauste le manichéen,* pour voir qu'ils ne s'appuient sur aucun principe de critique, qu'ils ne citent aucun témoignage de l'antiquité, et qu'ils ne produisent d'autre preuve que l'opposition de leur doctrine avec celle des Evangiles.

IV. Enfin nous avons l'aveu des païens en faveur de l'authenticité du Nouveau Testament. D'abord il est certain que l'empereur Julien ne parle jamais ni des Evangiles, ni des autres livres du Nouveau Testament, sans les attribuer aux apôtres dont ils portent les noms. Tantôt il cite des passages empruntés des Epîtres de saint Paul, ainsi qu'il le dit lui-même : tantôt il rapporte, d'après saint Luc, d'après saint Marc et d'après saint Matthieu, des paroles de Jésus-Christ ou quelques traits de son histoire. Il dit quelque part, que ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus-Christ fût Dieu, et que Jean est le premier qui l'ait enseigné. Ailleurs il avoue que Jésus-Christ a guéri des boiteux, des sourds, des aveugles et des démoniaques, dans quelques bourgades de la Judée. Enfin, lorsqu'il défendit aux chrétiens d'enseigner les belles lettres et d'expliquer les poëtes, *qu'ils aillent,* disait-il, *expliquer Luc et Matthieu dans les assemblées des galiléens.*

Porphyre, qui vivait un siècle avant l empereur Julien, écrivit contre la religion chrétienne un traité que les païens regardaient comme un ouvrage divin. Or il est constant que la plupart des objections de ce philosophe étaient puisées dans les livres du Nouveau Testament ; par exemple, il accusait Jésus-Christ d'inconstance, parce qu'il se rendit à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, quoiqu'il eût déclaré qu'il n'irait pas, ce qui est pris de saint Jean (chapitre 7). Il blâmait l'imprudence et la folie des apôtres qui avaient suivi le Sauveur à sa première invitation. (*Matth.*, c. 4.) Il se moquait des évangélistes, qui ont écrit par l'hyperbole la plus ridicule, disait-il, que Jésus fit marcher Pierre sur la mer, quoiqu'il ne fût question que du chétif lac de Génésareth. (*Matth.*, c. 14.) Il prétendait que les textes des prophètes ne sont pas cités fidèlement dans les Evangiles. Il reprochait à saint Pierre d'avoir fait mourir injustement Ananie et Saphire (*Act.*, c. 5.)- etc., par où l'on voit que Porphyre convenait expressément de l'authenticité de nos Ecritures.

Celse vivait sous l'empire d'Adrien, et par conséquent il n'était pas fort éloigné du temps où l'on

ruine de Jérusalem, lorqu'il n'y avait plus de témoins oculaires de la vérité ou de la fausseté des faits, et que l'on ne pouvait plus les vérifier; tantôt ils ont dit que les *Evangiles* n'ont été connus que sous Trajan, tantôt qu'ils n'ont vu le jour que sous Dioclétien.

Outre les preuves que nous venons déjà de donner du contraire, il y a d'autres remarques à faire. 1° Suivant le témoignage de toute anti-

suppose qu'ont été fabriqués les livres du Nouveau Testament. Lorsqu'il écrivait contre le Christianisme, les évangiles apocryphes, si l'on en croit M. Fréret, étaient plus répandus et plus accrédités que les Evangiles canoniques ; et dès lors il faut dire, ou que Celse n'a point connu nos Evangiles, ou qu'il ne les a pas distingués des Evangiles apocryphes, ou du moins qu'il n'a pas dû les regarder comme des écrits certains et authentiques. Mais si au contraire il est prouvé que ce philosophe n'a pas connu d'autres Evangiles que les nôtres, s'il ne paraît pas qu'il ait formé le moindre doute sur leur authenticité, la prétention de M. Fréret est détruite, et l'antiquité du Nouveau Testament est démontrée par le témoignage même de nos ennemis. Or il ne faut que parcourir l'ouvrage d'Origène *contre Celse*, pour être convaincu que celui-ci avait une parfaite connaissance de nos Evangiles, et que jamais il n'a soupçonné les chrétiens de les avoir supposés sous les noms des apôtres.

Dans les passages du livre de Celse, rapportés et réfutés par Origène, ce philosophe cite plusieurs traits de la vie de Jésus-Christ, tels qu'ils se trouvent dans nos Evangiles. Il parle du baptême du Sauveur, de la colombe qui parut dans les airs, et qui vola sur lui. Il dit que Jésus s'est vanté que les Chaldéens, instruits de sa naissance, vinrent pour l'adorer lorsqu'il était encore enfant; qu'ils firent part de leur dessein à Hérode, et que ce prince ordonna que l'on mît à mort tous les enfants nés dans le même temps. Il rapporte que Jésus s'étant associé dix ou onze hommes diffamés, publicains, nautonniers, chargés de crimes, il menait avec eux une vie honteuse et vagabonde, pouvant à peine se procurer la nourriture dont il avait besoin. Il parle de la fuite de Jésus-Christ en Egypte, de l'ange qui l'avait ordonnée, et de deux autres anges envoyés, l'un à Marie, l'autre aux mages. Il dit que les Juifs avaient demandé à Jésus-Christ, dans le temple, qu'il leur fit voir, par quelque miracle évident, qu'il était le Fils de Dieu. Il rappelle la trahison de Judas, la prédiction que Jésus-Christ en avait faite, l'abnégation de saint Pierre, la fuite de tous les disciples au moment de la passion. Il se moque des évangélistes, qui font remonter la généalogie de Jésus-Christ jusqu'au premier homme, qui donnent au fils d'un artisan les rois de Juda pour ancêtres. Il dit que les chrétiens croient avoir trouvé un beau dénoûment à leur fable, en disant que Jésus jeta un cri avant d'expirer, que la terre trembla, que le soleil fut obscurci, que Jésus ressuscita trois jours après sa mort, et qu'il fit voir à ses disciples les cicatrices des clous avec lesquels on l'avait crucifié. Tous ces traits, et plusieurs autres que nous omettons, sont visiblement empruntés de nos Evangiles ; Celse lui-même nous le déclare : car, après avoir rapporté ces diverses circonstances de la vie de Jésus-Christ, il ajoute qu'elles sont tirées de nos livres, et qu'il n'a pas besoin d'employer contre nous d'autres témoignages, puisque nous nous égorgeons de nos propres armes.

Reprenons en peu de mots et concluons. L'authenticité du Nouveau Testament est prouvée par les aveux et par les objections mêmes des païens, qui ont entrepris de réfuter la religion chrétienne : elle est prouvée par la conduite et par la doctrine des anciens hérétiques, dont les uns recevaient nos Ecritures, et les autres ne refusaient de les admettre, que parce qu'ils faisaient profession de ne pas respecter les apôtres, qu'ils en croyaient les auteurs : elle est prouvée par le témoignage des successeurs immédiats des apôtres, lesquels ont cité la plupart des livres du Nouveau Testament comme faisant partie de l'Ecriture sainte ; enfin elle est prouvée par la tradition ancienne, constante et unanime de toutes les églises chrétiennes. Quelle chaîne ! quelle multitude de témoins et quels témoins ! Des chrétiens engagés par le plus vif intérêt, l'intérêt du salut éternel, à ne pas souffrir qu'un imposteur se revêtit du nom et de l'autorité d'un apôtre de Jésus-Christ : des hérétiques proscrits, excommuniés par l'Eglise, et qui, en la quittant, emportent avec eux les livres qu'ils y ont trouvés ; du reste, altérant, corrompant, défigurant sa doctrine, sa morale et son culte, n'ayant plus avec elle rien de commun que ces livres qui les condamnent : des païens, des philosophes habiles, ennemis irréconciliables du Christianisme, attentifs à profiter de tous leurs avantages, versés dans la lecture de nos livres saints, dont ils font le sujet de leurs railleries, d'où ils tirent les difficultés qu'ils nous opposent, placés à la source des faits qui peuvent constater la fraude et la supposition, et néanmoins, rendant hommage à l'authencité de nos Ecritures. Encore une fois quels témoins ! est-il, dans toute l'antiquité, un seul ouvrage dont lorigine soit aussi bien attestée ?

De l'intégrité des livres du Nouveau Testament.

L'Eglise a toujours regardé les écrits du Nouveau Testament comme l'ouvrage des apôtres, ou plutôt de l'Esprit saint, qui les animait et qui dirigeait leur plume. Or, cette foi publique et les effets qu'elle produisait, suffisent pour écarter jusqu'au moindre soupçon de fraude et d interpolation.

Premièrement, cette persuasion des chrétiens à l'égard du Nouveau Testament leur inspirait une vénération religieuse pour un livre où ils croyaient trouver les titres assurés et la règle immuable de leur foi. Il paraît même que cette vénération se manifestait par des actes extérieurs, puisque les païens demandaient aux martyrs quels étaient les livres qu'ils lisaient et qu'ils adoraient, *Quos adorantes legitis.* On ne connaissait pas de serment plus redoutable que celui qu'on faisait prêter sur les saints Evangiles. Un soldat chrétien, menacé d'être dégradé s'il n'abjurait la foi, ayant obtenu trois heures pour délibérer, Théotecne, évêque de Césarée en Palestine, le conduisit à l'église, le fit approcher de l'autel, et lui montrant son épée et le livre des Evangiles, il lui dit : *Choisis l'un ou l'autre;* on ne croyait pas que l'on pût être chrétien sans admettre les Evangiles. Pendant la persécution de Dioclétien, les idolâtres s'efforcèrent d'anéantir les livres du Nouveau Testament. On fit les perquisitions les plus rigoureuses dans les églises et dans les maisons des évêques, des prêtres et des autres ministres : mais les fidèles aimèrent mieux s'exposer à la mort que de livrer les Ecritures : on regarda comme une sorte d'apostasie la faiblesse de ceux qui, pour racheter leur vie ou leurs

quité, saint Matthieu a écrit en hébreu : or, après la ruine de Jérusalem, les Juifs, bannis de la Palestine et dispersés, ont été forcés d'apprendre le grec ; il n'aurait plus servi à rien d'écrire un *Evangile* en hébreu ; c'est pour cela même que celui dont nous parlons fut promptement traduit. 2° Les mêmes témoignages attestent que saint Marc a écrit sous les yeux de saint Pierre : or, cet apôtre a été mis à mort trois ans avant la

biens, se laissaient enlever les exemplaires qu'ils avaient entre leurs mains. Lorsque la persécution fut apaisée, les *traditeurs*, c'était ainsi qu'on les appelait, ne furent admis à la communion, qu'après avoir expié leur faute par une longue et sévère pénitence; et les donatistes se séparèrent de l'Eglise, pour ne pas communiquer avec un évêque de Carthage accusé d'avoir livré les Ecritures avant son ordination. Or ce respect, dont tous les chrétiens étaient pénétrés pour les livres saints, a dû les rendre extrêmement attentifs à la conservation du texte primitif. C'eût été un attentat sacrilége, que d'oser introduire le plus léger changement dans un livre pour lequel on se croyait obligé de donner sa vie. L'histoire ecclésiastique nous apprend quelle était, sur ce point, la délicatesse des peuples. Un évêque de Chypre avait été chargé par ses collègues, de faire un discours avant la célébration des saints mystères : il cita l'endroit de l'Evangile où Jésus-Christ dit au paralitique : *Emportez votre grabat et marchez* ; mais ayant par une vaine affectation d'élégance, substitué un mot à un autre, Spiridion, qui depuis assista au concile de Nicée, lui en fit des reproches publics, et l'obligea de réparer le scandale qu'il venait de causer. Un pareil sujet révoltele peuple d'Hippone : il faut que saint Augustin monte en chaire pour apaiser le tumulte qui commençait à s'élever : cependant il ne s'agissait encore que d'un mot assez indifférent mis à la place d'un autre. Saint Jérôme, chargé par le pape Damase de la correction des livres saints, craint de soulever entre lui tous les fidèles : *Quel est*, dit-il, *celui qui, prenant mon livre en main, et s'apercevant de la différence de ce qu'il lira et de ce qu'il a, pour ainsi dire, sucé avec le lait ne se récrie aussitôt et ne me traite de faussaire et de sacrilége, pour avoir osé faire des changements, des retranchements ou des additions aux livres sacrés.* (Præfat. in Evangel., ad Damas.) Tel était le respect des chrétiens pour leur Ecritures, qu'ils ne croyaient pas que l'on pût y changer un seul mot, même sous prétexte de réforme, et lorsque le sens ne devait pas en souffrir.

En second lieu, cette foi publique des chrétiens a dû multiplier à l'infini les copies du Nouveau Testament ; non-seulement il s'en trouvait dans toutes les églises mais encore chaque fidèle, pour peu qu'il fût instruit, avait soin de s'en procurer un exemplaire, qu'il méditait sans cesse comme l'unique règle de sa conduite et de sa croyance. ceux qui ne pouvaient faire une étude particulière des Ecritures, les connaissaient au moins par l'usage où l'on était de les lire publiquement. lorsqu'on s'assemblait pour offrir l'eucharistie. Nous apprenons de saint Justin que cet usage remontait à la plus haute antiquité, et dès les premiers siècles nous y voyons des clercs chargés particulièrement de cette fonction, sous le nom de *lecteurs*. A mesure que le Christianisme s'étendait chez les peuples à qui la langue grecque était inconnue, on était obligé de traduire en leur faveur les livres où était contenue la religion qu'on leur annonçait. De là ce grand nombre de versions, dont quelques-unes ne sont guère moins anciennes que les originaux eux-mêmes. En un mot, on peut dire que jamais livre ne fut plus connu et plus répandu que les écrits du Nouveau Testament. Or il est certain, et l'on conçoit aisément qu'un ouvrage est d'autant plus à l'abri de toute altération, que les exemplaires en sont plus multipliés ; car, l'interpolation ne pouvant être générale, à moins que l'on ne parvienne à changer toutes les copies, la difficulté du succès augmente en raison du nombre des exemplaires. Que serait-ce, si ce grand nombre d'exemplaires était dispersé dans des régions éloignées et parmi des peuples qui n'eussent aucun commerce entre eux ? Supposons que l'on entreprenne aujourd'hui de changer un verset du Nouveau Testament, il faudra commencer par anéantir tous les exemplaires imprimés et manuscrits répandus dans le monde ; le monarque le plus puissant, tous les princes réunis n'en viendraient pas à bout. Mais si la chose est impossible maintenant, elle l'a toujours été ; parce que, depuis le temps des apôtres jusqu'à nous il y a toujours eu des églises chrétiennes, et par conséquent une multitude d'exemplaires du Nouveau Testament, dans les différentes parties du monde connu.

Un troisième effet de la persuasion des chrétiens, relativement à leurs livres sacrés, c'est qu'on les a toujours regardés comme la loi suprême par laquelle on devait décider les controverses qui s'élevaient dans l'Eglise, soit par rapport au dogme, soit par rapport à la morale. Or, les disputes de religion ont commencé dans le Christianisme immédiatement après la mort des apôtres ; et depuis cette époque jusqu'au temps où nous vivons, les schismes et les hérésies ne sont succédé sans interruption. L'enseignement de l'Eglise a toujours été contredit par des sectes nombreuses, qui faisaient profession d'établir leur doctrine sur l'autorité des livres du Nouveau Testament. De là naissaient des interprétations différentes du même texte, lesquelles servaient, plus que toute autre chose, à le maintenir dans sa première intégrité. La rivalité des sectes, l'animosité qui se mêle à toutes les disputes de religion, veillaient à la conservation des livres saints. Un plaideur de mauvaise foi, qui aurait en son pouvoir une pièce unique et décisive, ne manquerait pas de la soutraire ou de l'altérer ; mais s'il voit ce même titre entre les mains de sa partie, il n'ira pas s'exposer inutilement à la honte et au danger d'être convaincu du crime de faux. Les livres du Nouveau Testament étaient le titre authentique dont les orthodoxes et plusieurs sectes hérétiques invoquaient également l'autorité. Ce titre était antérieur à la naissance des contestations ; ni les catholiques, ni les novateurs, ne pouvaient espérer de le corrumpre ou de l'anéantir ; car, si les uns l'eussent entrepris, les autres n'auraient eu qu'à produire leurs exemplaires pour couvrir les faussaires de confusion. *Qu'a-t-il servi à Lucien et à Hésychius*, dit saint Jérôme, *d'avoir altéré le Nouveau Testament? Les différentes versions faites avant eux n'ont-elles pas dévoilé la fraude* ? (Præf. in Evang.) Ce serait bien inutilement, par exemple, que les calvinistes tenteraient de supprimer ou d'altérer les passages du Nouveau Testament, où nous croyons voir le dogme de la présence réelle. Mais, puisqu'il y a

ruine de Jérusalem. 3° Saint Luc a certainement composé les *Actes des Apôtres* avant cette époque, puisqu'il finit son histoire à la seconde année de l'emprisonnement de saint Paul à Rome ; il ne fait aucune mention ni du martyre de saint Pierre et de saint Paul, ni de la ruine de Jérusalem. Or, nous venons de remarquer qu'en commençant les Actes, saint Luc déclare qu'il a déjà écrit son *Evangile*. Il faut d'ailleurs qu'il ait été témoin oculaire des actions de saint Paul, pour les décrire dans un aussi grand détail. 4° Saint Jean est évidemment le seul qui ait écrit postérieurement au sac de la Judée ; c'est pour cela qu'il n'a pas fait mention de la prédiction que Jésus-Christ en avait faite ; il ne voulait pas qu'on

toujours eu dans l'Eglise des sectes ennemies, il faut avouer que le projet de corrompre le texte des Ecritures a toujours été aussi impraticable qu'il le serait maintenant.

Lorsqu'on s'engage à soutenir qu'un livre important a souffert quelque interpolation considérable, on doit au moins pouvoir proposer quelques conjectures sur le temps, les auteurs et l'objet de cette interpolation. Les incrédules, qui contestent l'intégrité du Nouveau Testament, ne peuvent donc se dispenser de répondre aux trois questions suivantes.

1° En quel temps faut-il placer l'interpolation de nos livres saints ? Est-ce pendant la vie des apôtres, avant que l'on eût formé le canon ou la collection des livres du Nouveau Testament, et lorsque ces écrits étaient répandus et conservés soigneusement dans les églises qui les avaient reçus ? Les auteurs du Nouveau Testament avaient-ils fait eux-mêmes des copies toutes différentes, pour semer le schisme et l'erreur parmi les fidèles ? Est-ce immédiatement après la mort des premiers prédicateurs du Christianisme, sous les yeux de leurs disciples ; au milieu de cette multitude de sectes ennemies, qui dès lors commencèrent à déchirer le sein de l'Eglise, et qui réclamaient hautement, en faveur de leurs opinions, l'autorité du Nouveau Testament ? Est-ce dans le feu des persécutions, lorsque les chrétiens, victimes de la bonne foi, volaient aux supplices qu'un mensonge pouvait leur épargner ? Est-ce depuis la paix accordée à l'Eglise, et sous l'empire de Constantin ? Dans ces temps où le nom de *traditeur* était en exécration parmi les chrétiens, et tandis que l'Eglise honorait d'un culte public ceux qui étaient morts pour la conservation des Ecritures ? Comment une entreprise, qui tendait à renverser les fondements de la religion, aurait-elle pu s'exécuter, sans altérer la doctrine de l'Eglise, sans exciter une révolution générale dans la république chrétienne, sans laisser quelque trace, pas même le plus léger souvenir dans l'histoire ecclésiastique ? Ce serait combattre des chimères, que de vouloir discuter sérieusement de pareilles suppositions.

2° Quels sont les auteurs de cette interpolation ? les Juifs ou les païens ? les chrétiens orthodoxes ou les hérétiques ? Mais si les Juifs ou les païens eussent altéré quelques exemplaires du Nouveau Testament, en haine de la religion chrétienne, l'Eglise aurait-elle abondonné ceux qu'elle avait reçus des apôtres, pour emprunter de ses ennemis des copies infidèles et corrompues ? Les chrétiens orthodoxes auraient-ils pu en imposer aux hérétiques, et les hérétiques pouvaient-ils tromper la vigilance des orthodoxes ? La diversité des opinions ne formait-elle pas, entre les différentes sectes, une barrière que l'imposture n'aurait pu franchir pour passer d'une secte à une autre ? Nous savons que, parmi les anciens hérétiques, il s'en est trouvé d'assez hardis pour entreprendre de réformer, ou plutôt de pervertir les Ecritures ; mais qu'est-il arrivé ? Tous les chrétiens se sont élevés contre eux ; les faussaires ont été confondus par la réclamation unanime de toutes les églises apostoliques : « Nous ne connaissons point vos livres, » leur a-t-on dit. Ce n'est point là ce que les apôtres » nous ont laissé. Vous n'êtes que d'hier, et vos » Ecritures sont encore plus récentes que vous. » Dites-nous de qui vous tenez vos exemplaires, » montrez-nous ceux d'après lesquels ils ont été » transcrits. Pour nous, qui sommes les héritiers de » la doctrine et des écrits des apôtres, nous prou- » vons notre origine par la suite connue de nos an- » cêtres, et nous démontrons la vérité de nos titres, » par le témoignage des églises qui ont été gou- » vernées par les apôtres et par leurs disciples. » Tel a toujours été le langage de l'Eglise catholique, et les sectes écrasées sous le poids de son autorité ont entraîné dans leur ruine tous les ouvrages dictés ou dépravés par l'esprit de mensonge.

3° Enfin, quels sont les endroits du Nouveau Testament qui peuvent avoir été l'objet de cette prétendue interpolation ? Montrez-nous sur quoi tombe le changement que vous soupçonnez dans le texte primitif ? Est-ce sur l'histoire, ou sur la doctrine de Jésus-Christ, ou sur l'une et l'autre tout ensemble ? Mais ne voyez-vous pas que les différentes parties du Nouveau Testament sont liées si étroitement les unes aux autres, qu'il faut ou recevoir tout le livre comme authentique, ou le rejeter entièrement comme supposé ? Que vous servirait-il de contester le récit de quelques-uns des miracles de l'Evangile, si vous ne prétendez en même temps que tous les récits semblables sont l'ouvrage du faussaire, qui, selon vous, a défiguré les véritables écrits des apôtres ? Mais s'il en est ainsi, ne dites plus que nos Ecritures ont été corrompues, tranchez le mot, et dites ouvertement qu'elles sont supposées depuis le commencement jusqu'à la fin : car, si vous en effacez l'histoire des miracles de Jésus-Christ, qu'en restera-t-il que vous puissiez encore attribuer aux apôtres ? Est-il une seule page en effet, soit dans les Evangiles, soit dans le livre des Actes, soit dans les Epîtres, qui puisse subsister indépendamment des faits merveilleux répandus dans toute l'histoire de Jésus-Christ ? Il en est de même de la doctrine, elle se retrouve tout entière dans chacun des livres qui composent le Nouveau Testament, tout s'accorde, tout se soutient tout concourt à présenter un même système. Il n'y a pas un seul verset qu'on puisse détacher du corps de l'ouvrage, pas un seul mot qui ne convienne parfaitement au siècle, à la doctrine, à la personne des apôtres. En un mot, le Nouveau Testament est un livre entièrement supposé, s'il n'est pas authentique dans toutes ses parties. — *L'Autorité des livres du Nouveau Testament contre les incrédules*, par le docteur Duvoisin.

Quant à la vérité des faits évangéliques, *voyez* APOTRES, CHRISTIANISME, JÉSUS-CHRIST, MIRACLES, PROPHÉTIES.

GOUSSET.

l'accusât d'avoir supposé une prédiction après l'événement. 5° Les Juifs, chassés de la Judée, se retirèrent les uns en Egypte, les autres en Syrie, dans la Grèce et en Italie ; ils virent les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ephèse, de Corinthe, de Rome, etc., déjà établies, et l'on y publiait hautement les faits évangéliques. Voilà autant de témoins qui pouvaient les contredire, s'ils avaient été faux. 6° Eusèbe, *Hist.*, l. 3, c. 24, nous apprend que, suivant la tradition établie parmi les fidèles, saint Jean, avant d'écrire son *Evangile*, avait vu ceux de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, et qu'il en avait confirmé la vérité par son témoignage. L. 4. c. 3, il cite Quadratus, qui vivait au commencement du second siècle, et qui attestait que plusieurs de ceux qui non-seulement avaient vu Jésus-Christ, mais qui avaient été guéris ou ressuscités par lui, avaient vécu jusqu'à son temps. Etait-ce là des témoins suspects? Ce fait n'est pas incroyable, puisque la fille du chef de la synagogue de Capharnaüm et le fils de la veuve de Naïm étaient jeunes, lorsque Jésus-Christ les ressuscita; s'ils ont vécu quatre-vingts ans ou davantage, ils ont vu les commencements du second siècle. Il est probable d'ailleurs que Jésus-Christ en avait encore ressuscité d'autres, desquels les évangélistes n'ont pas parlé. BERGIER.

EVANGILES APOCRYPHES. On a ainsi nommé quelques histoires composées à l'imitation de nos *Evangiles*, ou par des chrétiens mal instruits, ou par des hérétiques qui voulaient en imposer à leurs sectateurs ; et ce nom signifie que l'on ignorait l'origine et les auteurs de ces écrits. Quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous, du moins en partie, d'autres ont entièrement péri; l'on n'en connaît que le titre, et il n'y a pas lieu de les regretter.

On met de ce nombre : 1° l'*Evangile* selon les Hébreux; 2° selon les Nazaréens; 3° celui des douze apôtres; 4° celui de saint Pierre. On conjecture que ces quatre *Evangiles* sont le même sous différents noms, c'est-à-dire celui de saint Matthieu, corrompu par les hérétiques nazaréens et par les ébionites. C'est ce qui fit abandonner le texte hébreu ou syriaque de saint Matthieu, et conserver la version grecque, moins susceptible de falsification.

5° L'*Evangile* selon les Egyptiens; 6° celui de la naissance de la sainte Vierge : on l'a en latin ; 7° le *Protévangile* de saint Jacques, qui est en grec et en latin; 8° l'*Evangile* de l'enfance, en grec et en arabe; 9° celui de saint Thomas est le même.

10° L'*Evangile* de Nicodème, en latin; 11° l'*Evangile* éternel; 12° celui de saint André; 13° de saint Barthélemi; 14° d'Apellès; 15° de Basilides; 16° de Cérinthe ; 17° des ébionites, peut-être le même que celui des Hébreux ; 18° des encratites ou de Tatien ; 19° d'Eve; 20° des gnostiques; 21° de Marcion; 22° de saint Paul, le même que le précédent.

23° Les petites et les grandes interrogations de Marie ; 24° le livre de la naissance de Jésus, le même que le Protévangile de saint Jacques ; 25° celui de saint Jean ou du trépas de la sainte Vierge ; 26° de saint Mathias ; 27° de la perfection ; 28° des simoniens ; 29° selon les Syriens ; 30° selon Tatien, le même que celui des encratites.

31° L'*Evangile* de Thadée ou de saint Jude; 32° de Valentin ; 33° de vie ou du Dieu vivant; 34° de saint Philippe; 35° de saint Barnabé; 36° de saint Jacques le Majeur ; 37° de Judas Iscariote ; 38° de la vérité, le même que celui de Valentin ; 39° ceux de Leucius, de Séleucus, de Lucianus, d'Hésychius. *Voyez* Fabricius, *Cod. Apocryph. novi Testam.*

Il est clair que plusieurs de ces prétendus *Evangiles* ont porté plusieurs noms différents, et que l'on pourrait peut-être les réduire à douze ou quinze tout au plus ; mais comme il n'en reste que les noms, l'on ne peut assurer certainement ni leur identité ni leur différence. Il paraît que la plupart étaient plutôt des catéchismes ou des professions de foi des hérétiques, que des histoires, des actions et des discours de Jésus-Christ. Le plus grand nombre n'a

paru qu'au quatrième ou au cinquième siècle, et les plus anciens ne remontent qu'à la fin du second, puisque saint Justin n'en a connu aucun. *Voyez* la *Dissertation* de Dom Calmet sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 13, p. 528.

Les incrédules qui ont prétendu tirer avantage de ces écrits supposés, pour faire douter de l'authenticité de nos *Evangiles*, ont commencé par en donner une idée odieuse qui n'est pas applicable à tous ; ils ont dit que c'étaient des fraudes pieuses, qui prouvent que la plupart des premiers chrétiens étaient des faussaires. Il n'en est rien. En effet, rien n'était plus naturel à un chrétien, bien ou mal instruit des actions du Sauveur, que de mettre par écrit ce qu'il en savait, soit pour en conserver la mémoire, soit pour les faire connaître à d'autres ; celui qui avait été instruit par un disciple de saint Pierre nommait l'*Evangile* qu'il composait l'*Evangile de saint Pierre* ; celui qui avait eu pour maître un disciple de saint Thomas faisait de même, sans avoir aucun dessein d'en imposer à personne. Quelques-uns peut-être, qui se nommaient Pierre ou Thomas, n'y avaient mis que leur propre nom, et des ignorants se sont imaginés faussement dans la suite que c'était l'ouvrage de l'un ou de l'autre de ces apôtres. Combien n'y a-t-il pas eu d'erreurs semblables touchant les ouvrages profanes ? Il n'est pas difficile de concevoir que la plupart de ces histoires étaient très-mal rédigées, et qu'il s'y est aisément glissé des fables fondées sur de simples bruits populaires; il en résulte seulement que ceux qui les ont faites étaient des ignorants crédules, et on le voit assez par le style grossier dans lequel ils ont écrit. Loin d'être étonnés du grand nombre de ces narrations, l'on doit être plutôt surpris de ce qu'il n'y en a pas eu davantage, puisque l'on a eu tout le temps de les multiplier dans les divers pays du monde pendant deux ou trois cents ans. La vérité est cependant qu'il y en a eu beaucoup moins que l'on ne pense, puisque le même *Evangile apocryphe* a souvent porté sept ou huit noms différents : bonne preuve que l'on n'en connaissait ni l'origine, ni le véritable auteur. Beausobre, *Histoire du manichéisme*, t. 1, page 453.

Nous ne prétendons pas disculper par là les sectaires qui ont forgé, de dessein prémédité, de faux *Evangiles*, pour en imposer aux ignorants : tel a été un certain *Leuce*, ou *Lucius Carinus*, hérétique de la secte des docètes, auquel en attribue trois ou quatre faux *Evangiles* et d'autres écrits de même espèce, dans lesquels il n'avait pas manqué de mettre ses erreurs. Sûrement il n'a pas été le seul faussaire qui ait vécu au second siècle, puisque dans cet intervalle il est né au moins neuf ou dix hérésies qui ont eu toutes des sectateurs, et que les chefs de ces divers partis appelaient *Evangiles* les livres dans lesquels ils exposaient leur doctrine, et la même méthode a encore régné au troisième siècle.

Mais supposons pour un moment que tous les *Evangiles apocryphes* ont été de même espèce, et tous forgés dans le dessein de tromper : peut-on en tirer quelque préjugé contre l'authenticité et la vérité de nos quatre *Evangiles*, comme les incrédules le prétendent? Aucun.

1° Les *Evangiles apocryphes* n'ont été cités par aucun des Pères apostoliques; les efforts qu'ont fait les incrédules pour persuader le contraire, n'ont abouti à rien. Saint Justin, mort l'an 167, n'a cité que les nôtres; saint Clément d'Alexandrie, qui écrivait au commencement du troisième siècle, est le premier qui en ait parlé; mais il a soin de les distinguer des nôtres, et de montrer qu'il ne leur attribue aucune autorité. Origène, Tertullien, saint Irénée et les Pères postérieurs, ont fait de même. Ainsi les mêmes témoignages, qui établissent l'authenticité de nos *Evangiles*, prouvent la supposition et la fausseté des *Evangiles apocryphes*.

A la vérité, plusieurs critiques modernes ont pensé que saint Clément, pape, dans sa deuxième lettre, n° 12, avait cité un passage de l'*Evangile des Egyptiens*; mais en confrontant ce passage avec celui que saint Clément d'Alexandrie a tiré de ce même

Evangile, Strom., livre 3, n° 13, pag. 552, on voit une interpolation ou addition faite par l'auteur de cet *Evangile*, pour favoriser l'erreur des gnostiques-docètes, erreur contraire à la doctrine de saint Clément, pape. Preuve certaine que l'auteur de l'*Evangile* des Egyptiens est un hérétique postérieur à ce saint Pontife, et qui en a falsifié le passage.

C'est donc très-mal à propos que, sur une supposition aussi hasardée, l'on a conclu que l'*Evangile* des Egyptiens était très-ancien, qu'il paraît être antérieur à celui de saint Luc, que cet évangéliste semble y avoir fait allusion, etc. Il n'y a aucune preuve que cet *Evangile* ait été connu avant le commencement du troisième siècle. *Voy.* EGYPTIENS.

2° Nous ne fondons pas l'authenticité de nos *Evangiles* sur le simple témoignage des Pères, mais sur celui des Eglises apostoliques qui nous paraît encore plus fort, puisqu'elles n'ont jamais cessé de lire les *Evangiles* dans leur liturgie ; or ces mêmes sociétés, qui attestent l'authenticité de nos *Evangiles*, ont rejeté les autres comme apochryphes; Tertullien l'a observé.

3° Les hérétiques ont été forcés d'admettre nos *Evangiles* comme authentiques, malgré l'intérêt qu'ils avaient de les suspecter : mais aucun catholique n'a voulu avouer l'authenticité des *Evangiles apocryphes ;* tous les Pères qui en ont parlé, ont témoigné le peu de cas qu'ils en faisaient.

4° Par le peu qui nous reste, l'on voit que ces ouvrages n'étaient qu'une copie informe et maladroite de nos vrais *Evangiles*, ou que nos *Evangiles* même tronqués et interpolés : tel est le jugement qu'en ont porté les Pères qui les ont vus. Quel préjugé peut-on donc en tirer contre les titres originaux de notre foi?

L'on voit déjà, par ces réflexions, ce que l'on doit penser de la candeur des incrédules modernes, qui ont osé affirmer et répéter qu'avant saint Justin les Pères n'ont allégué que les faux *Evangiles*, que jusqu'au règne de Trajan l'on ne trouve que des apocryphes cités, que le Christianisme n'est fondé que sur de faux *Evangiles*. Ici le fait et les conséquences sont également contraires à l'évidence. Le Christianisme est fondé sur la certitude des faits qui sont rapportés tout à la fois dans les vrais et dans les faux *Evangiles*. Si ces faits n'avaient pas été vrais et universellement connus, il serait impossible que tant de différents auteurs se fussent avisés de les mettre par écrit, les uns dans la Judée ou en Egypte, les autres dans la Grèce ou en Italie ; les uns avec une pleine connaissance, les autres avec des notions peu exactes ; les uns dans des vues innocentes, les autres dans le dessein de travestir la doctrine de Jésus-Christ. Car enfin a-t-on connu quelque faux *Evangile* dans lequel il ne soit pas dit ou supposé que Jésus-Christ a paru dans la Judée sous le règne de Tibère, qu'il y a prêché, qu'il y a fait des miracles, qu'il y est mort et ressuscité, qu'il a envoyé ses apôtres prêcher sa doctrine? Dès que ces faits capitaux sont incontestables, que nous importe qu'ils aient été bien ou mal écrits par cinquante auteurs bons ou mauvais, dès qu'il y en a quatre qui les ont rendus avec toute la bonne foi, toute l'exactitude, toute l'uniformité que l'ont peut désirer?

Encore une fois, les apocryphes ne sont pas nommés faux *Evangiles*, parce que tout y est faux et fabuleux, mais parce qu'ils portent faussement le nom d'un apôtre ou d'un disciple du Sauveur, parce qu'il y a des faits faux ou incertains, mêlés avec les faits vrais et incontestables, et parce que la plupart renfermaient une doctrine fausse. De même qu'ils ne sont pas plus anciens que la secte pour laquelle ils ont été faits, aussi ne lui ont-ils pas survécu. Toutes ces fausses pièces sont tombées dans le mépris, pendant que les vrais *Evangiles* ont continué à être respectés comme des ouvrages partis de la main des apôtres. BERGIER.

EVANGILE, HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE. La divinité du Christianisme est fondée sur la vérité des faits rapportés dans cette histoire ; nous sommes donc obligés d'alléguer les motifs pour lesquels nous y ajoutons foi.

1° Le caractère des historiens. Deux d'entre eux, saint Matthieu et saint Jean, se donnent pour témoins oculaires de ce qu'ils rapportent; les deux autres en paraissent également instruits. Aucun motif n'a pu les engager à écrire que la vérité des faits qu'ils rapportent; ces faits n'ont jamais pu paraître indifférents à personne. On n'aurait pas pu les inventer impunément; il fallait même du courage pour les publier, quoique certains et incontestables, puisque les Juifs et ensuite les païens ont persécuté, dès l'origine, les disciples de Jésus-Christ. Ces historiens, loin de donner aucun signe de fourberie, de malignité, d'ambition, de ressentiment, d'enthousiasme ou de démence, montrent au contraire la candeur, la simplicité, la droiture, le respect pour Dieu, la charité pour leurs semblables. Quel motif de récusation peut-on fournir contre eux ?

2° La nature des faits. Ce sont des événements sensibles, publics, éclatants, sur lesquels les évangélistes n'ont pu se tromper ni tromper les autres. Ils les ont publiés sur le lieu sur lequel ces faits se sont passés, dans le temps même où on les suppose arrivés, à des hommes qui étaient à portée d'en découvrir certainement la vérité ou la fausseté, et qui, loin d'avoir aucun intérêt de les croire, étaient au contraire intéressés à les contester.

3° L'effet qu'ils ont opéré. Dès le moment que les faits de l'*Evangile* ont été annoncés, il s'est formé dans les villes de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, des Eglises chrétiennes qui en ont fait l'objet de leur foi, et les ont insérés dans leur symbole de croyance. Les Juifs détestaient les païens, et en étaient méprisés : comment les uns et les autres ont-ils pu consentir à fraterniser, à former une même société religieuse, s'ils n'y ont pas été engagés par l'évidence des preuves du christianisme ? Une heureuse révolution s'est faite dans leurs mœurs ; Dieu s'est-il servi de fables et d'impostures pour sanctifier les hommes.

4° En publiant les faits évangéliques, les apôtres en établissent des monuments : le dimanche, les fêtes, la liturgie, les sacrements, le signe de la croix, etc., nous rappellent les miracles, les souffrances, la mort, la résurrection de Jésus-Christ; la lecture de l'*Evangile* qui les rapporte fait partie du culte divin. Des hommes placés sur le lieu où ces faits sont arrivés, à portée de les vérifier, ont-ils pu se résoudre à mentir continuellement à eux-mêmes sans aucun motif?

5° Plusieurs faits de l'histoire évangélique sont rapportés par des auteurs juifs ou païens, ennemis du Christianisme; le dénombrement de la Judée, par Josèphe et par Julien; le massacre des innocents, par Macrobe ; l'adoration des mages, par Chalcidius, philosophe platonicien ; la fuite de Jésus en Egypte, par Celse; la prédication, les vertus, la mort de saint Jean-Baptiste, par Josèphe; les miracles de Jésus-Christ, par les Juifs, par Celse, par Julien, par Porphyre, par Hiéroclès ; sa mort et la propagation rapide du Christianisme, par Tacite ; sa résurrection, par Josèphe et par les Juifs ; le courage des martyrs, par Celse, par Julien, par Libanius, l'innocence des mœurs des chrétiens, par Pline, par Lucien, par Julien, etc. Tous ces faits se tiennent et sont l'abrégé de l'histoire évangélique.

6° Les plus anciens hérétiques, Simon le Magicien, Cérinthe, Ebion, Ménandre, Saturnin, Basilide, les valentiniens, cinq ou six sectes de gnostiques, Cerdon, Marcion, etc., intéressés par système à nier les faits rapportés par les évangélistes, n'ont cependant pas osé les contester directement; ils ont avoué que tout cela s'était passé en apparence, mais non en réalité ; parce que, selon leur opinion, le Fils de Dieu n'a pu avoir que les apparences de l'humanité, n'a pu naître, souffrir, mourir, ressusciter, monter au ciel, qu'en apparence. Ils ne nient point que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ n'aient vu tous ces faits, et n'en déposent sur le témoignage de leurs yeux.

7° Il y a eu des apostats dès le commencementdu Christianisme ; les apô-

tres s'en plaignent, Pline en est témoin ; aucun de ces transfuges n'a révélé aux Juifs ni aux païens l'imposture de l'histoire évangélique. Ils avaient quitté notre religion par faiblesse, ils lui rendaient encore justice après leur désertion.

Si l'histoire de Jésus-Christ est vraie, la révolution qu'elle a causée dans le monde n'a rien d'étonnant, c'est l'effet qui a dû s'ensuivre ; si elle est fausse, un esprit de vertige a saisi tout à coup une bonne partie du genre humain ; et cet accès de démence dure encore depuis dix-sept siècles, malgré les soins que se sont donnés pour le guérir les incrédules de tous les âges.

Il est bon d'observer qu'aucune de ces preuves n'est applicable aux faits sur lesquels se fondent les fausses religions : celle de Zoroastre, celle de Mahomet, celle des Indiens. Quant aux différentes sectes d'hérésies, elles s'appuient sur des raisonnements et non sur des faits.

Quelques déistes ont objecté qu'il faut être bien crédule pour ajouter foi à l'histoire d'une religion, d'une secte ou d'un parti, lorsqu'on ne peut pas la confronter avec d'autres histoires ; si le temps, disent-ils, nous avait conservé les preuves pour et contre le Christianisme, nous serions sans doute fort embarrassés pour savoir auquel de ces monuments contradictoires il faut s'en rapporter.

Mais ces critiques soupçonneux affectent ici une ignorance qui ne leur fait pas honneur ; il est faux que les faits évangéliques ne soient attestés ou avoués que par des témoins d'un seul parti. Nous venons de faire voir que les faits principaux et décisifs, qui prouvent invinciblement la divinité de notre religion, sont avoués par des Juifs et par des païens ; leurs aveux sont consignés, ou dans ceux de leurs ouvrages qui subsistent encore, ou dans les écrits des Pères qui les ont réfutés. Celse, en écrivant contre le Christianisme, avait sous les yeux nos *Evangiles*, il en suit la narration ; et la manière dont il en attaque les faits, démontre qu'il n'y avait aucun monument à leur opposer. Ces mêmes faits sont rapportés ou supposés dans les *Evangiles* des hérétiques, qui étaient engagés par intérêt de système à les contester et à les nier. Nous avons donc, pour en établir la certitude, toutes les espèces de monuments que l'on peut exiger. Au troisième siècle, les manichéens ont osé soutenir que les *Evangiles* avaient été écrits par des faussaires ; s'il y avait eu des monuments positifs pour le prouver, sans doute ces hérétiques les auraient cités : cependant ils n'allèguent que des raisonnements et des impossibilités prétendues. *Voy.* les livres de saint Augustin *contre Fauste*.

Les écrivains de l'Eglise romaine, dit un déiste anglais, se sont attachés à montrer que le texte des livres saints ne suffit pas pour établir notre foi, et il est à craindre qu'ils n'y aient réussi ; ceux de la religion réformée ont prouvé de leur côté l'insuffisance et la caducité de la tradition ; ils ont donc porté de concert la cognée à la racine du Christianisme ; il ne reste plus rien à quoi l'on puisse se fier. Donc, de deux choses l'une : ou cette religion dans son origine n'a pas été instituée de Dieu, ou Dieu a très-mal pourvu aux moyens de la conserver.

Sophisme grossier. 1° Peut-on raisonner ainsi? l'Ecriture seule, ou la tradition seule, ne suffit pas pour rendre notre croyance certaine ; donc l'Ecriture et la tradition réunies, éclaircies et fortifiées l'une par l'autre, ne suffisent pas non plus. 2° Autre chose est de prouver un corps de doctrine, et autre chose de constater des faits ; jamais les catholiques n'ont été assez insensés pour soutenir que l'histoire écrite ne suffit pas pour certifier des faits, et nous ne connaissons aucun protestant qui ait prétendu que la tradition ne sert à rien pour en établir la croyance. Or, c'est sur des faits que porte la divinité du Christianisme, et ces faits sont prouvés tout à la fois par l'histoire écrite et par la tradition, par les divers écrits des apôtres, et par la prédication publique, uniforme, constante de ceux qui leur ont succédé, par le culte extérieur de l'Eglise, qui rappelle continuellement ces faits, et en perpétue le souvenir. Pour prouver

la vérité de l'*histoire évangélique*, Lardner, savant anglais, a rassemblé dans un ouvrage le témoignage qu'ont rendu à l'*Evangile* les Pères de l'Eglise, et les écrivains ecclésiastiques depuis les apôtres jusqu'au quatorzième siècle, au nombre de 150, et même les hérétiques qui ont fait profession de ne respecter aucune autorité. Y a-t-il sous le ciel un autre livre de religion, en faveur duquel on puisse citer une semblable multitude de garants aussi éclairés et aussi instruits?

On objectera peut-être le nombre de ceux qui ont écrit en faveur du judaïsme et du mahométisme; mais faisons attention aux différences qui les distinguent. 1° Ces derniers étaient nés dans la religion qu'ils défendaient; au contraire, les plus anciens sectateurs de l'*Evangile* avaient été élevés dans le judaïsme ou dans le paganisme, et ils avaient été convertis par l'évidence des faits que rapporte l'*histoire évangélique*. 2° Peut-on comparer le degré de capacité et d'érudition des écrivains juifs ou mahométans, avec celle des Pères de l'Eglise? A peine les premiers ont-ils eu quelque teinture d'histoire et de philosophie; les seconds étaient les hommes les plus savants de leur siècle, ils connaissaient très-bien les autres religions, ils étaient en état de les comparer au Christianisme. 3° Les docteurs juifs et les musulmans n'ont jamais eu à lutter contre des adversaires aussi aguerris que les hérétiques contre lesquels les Pères de l'Eglise ont été obligés de combattre; lorsque les premiers ont été attaqués par des auteurs chrétiens, ils se sont fort mal tirés de la dispute. 4° Les rabbins n'ont jamais fait beaucoup de prosélytes; les mahométans n'en ont fait que par la violence : c'est par l'instruction et par la persuasion que les docteurs chrétiens ont étendu et perpétué notre religion. 5° Nous ne connaissons point d'auteurs juifs ni musulmans qui aient répandu leur sang pour attester la vérité de leur croyance, au lieu que dans les trois premiers siècles de l'Eglise, plusieurs Pères ont souffert la mort pour l'*Evangile*.

On répliquera sans doute que les lumières, les talents, le mérite personnel de ceux qui professent une religion ne prouvent rien en sa faveur, puisque de très-grands hommes ont suivi des religions absurdes. Ce principe en général est faux, et nous avons prouvé le contraire au mot CHRISTIANISME.

BERGIER.

EVANGILE, DOCTRINE DE JÉSUS-CHRIST. Quand on dit que les apôtres ont prêché l'*Evangile*, qu'ils l'ont établi aux dépens de leur vie, que les peuples ont embrassé l'*Evangile*, etc., on entend non-seulement les faits consignés dans l'*Evangile*, mais la doctrine de Jésus-Christ, les dogmes et la morale qu'il a ordonné aux apôtres d'enseigner. Nous avons envisagé cette doctrine en elle-même, aux mots DOGMES, MYSTÈRE, MORALE.

Mais il y a une réflexion essentielle à faire. Quelque sainte, quelque sublime qu'ait pu être cette doctrine, jamais les apôtres ne seraient venus à bout de la persuader et de l'établir, si les faits rapportés dans l'*Evangile* n'avaient pas été d'une certitude et d'une notoriété incontestable. Ce n'est point par des raisonnements que les apôtres ont prouvé la doctrine qu'ils prêchaient, mais par des faits; saint Paul le déclare, *I Cor.*, c. 2 : ces faits mêmes faisaient partie de la doctrine, ils sont articulés dans le symbole. Pour être chrétien, il fallait commencer par en être convaincu. Ce n'est donc pas la doctrine qui a fait croire les faits; ce sont au contraire les faits qui ont prouvé et persuadé la doctrine : voilà ce que les incrédules ne veulent pas entendre.

On peut goûter et adopter des opinions et des systèmes par prévention, par singularité de caractère, par affection pour celui qui les propose, par antipathie contre ceux qui les combattent, par intérêt, par vanité, etc. Un esprit préoccupé d'une doctrine quelconque admet aisément tous les faits qui la favorisent; nous le voyons même chez les incrédules. Mais quel motif a pu disposer des Juifs et des païens à croire d'abord des faits contraires à toutes leurs

idées, qui les forçaient de changer de croyance et de mœurs, qui les exposaient aux persécutions et à la mort? Voilà le caractère singulier du Christianisme, auquel les incrédules n'ont jamais voulu faire attention.

Au mot DOCTRINE CHRÉTIENNE, nous avons fait voir la manière dont il faut s'y prendre pour en connaître la vérité et la divinité, et en quoi consiste l'examen que l'on doit en faire.

BERGIER.

EVANGILE DE LA MESSE. Ce sont plusieurs versets tirés du livre des *Evangiles*, et relatifs à l'office du jour, que le prêtre lit, et que le diacre chante dans les messes hautes, souvent sur l'ambon ou le jubé, afin que le peuple l'entende.

Dans les messes solennelles, le diacre porte le livre des *Evangiles* en cérémonie, accompagné de l'encens et de cierges allumés, le chœur se lève par respect; le diacre encense le livre avant de lire l'*Évangile* du jour, etc. Et ces cérémonies sont à peu près les mêmes dans les différentes Eglises orientales.

L'usage de l'Eglise catholique est que l'on se tienne debout pendant ce temps-là, que l'on fasse le signe de la croix sur le front, sur la bouche, sur le cœur, lorsque l'*évangile* commence, que l'on récite ou que l'on chante ensuite le *Credo* ou la profession de foi. On prétend qu'autrefois l'empereur ôtait son diadème par respect lorsqu'on lisait l'*évangile*, et l'ordre romain voulait que les clercs ôtassent les couronnes qu'ils portaient pendant le saint sacrifice.

Après l'*évangile*, le célébrant baise le livre par respect. Dans plusieurs églises, aux jours solennels, le diacre porte ce livre à baiser à tout le clergé, en disant : *Ce sont les paroles saintes*, et chacun répond : *Je le crois de cœur et le confesse de bouche*.

Par ces différentes cérémonies, dont le sens est aisé à saisir, l'Eglise fait profession de croire que l'*Evangile* est la parole de Dieu et la règle de sa foi. En vain les protestants lui reprochent de ne pas respecter ce saint livre, et de lui préférer l'autorité des hommes. Jamais un catholique n'a cru qu'il fût permis à personne de s'écarter de la doctrine que ce livre enseigne, ni de l'entendre comme il lui plaît. En soutenant que le sens du texte doit être déterminé par la tradition constante et universelle, l'Eglise témoigne un respect plus sincère pour la parole de Dieu, que les protestants qui la livrent à l'interprétation arbitraire des particuliers les plus ignorants.

Au mot EPITRE, nous avons remarqué que dans les sectes de chrétiens séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans, l'on ne lit point l'*évangile* en langue vulgaire, comme le veulent les protestants, mais en grec, en syriaque ou en cophte, tout comme nous le lisons en latin. Ainsi c'est mal à propos que les hétérodoxes nous reprochent cet usage comme un abus. L'instruction des pasteurs, qui se fait dans les paroisses après l'*évangile*, est destinée à expliquer au peuple ce qu'il ne comprendrait pas s'il lisait lui-même l'*évangile*.

BERGIER.

ÉVANGILES (La critique moderne des.) *Théol. mixt. et hist. bibliog.*) — Les *Evangiles* ont été l'objet, dans notre siècle, d'études innombrables qui accusent une patience et un acharnement sans bornes, tant de la part de leurs défenseurs orthodoxes que de la part de leurs critiques libres penseurs. Nous assignerions à ces travaux sans nombre deux causes principales : la première, selon nous, fut dans le grand mouvement romantique français qui part de Chateaubriand, se développe dans Lamennais, et trouve ses poëtes proprement dits dans Lamartine et Victor Hugo. Une telle manifestation, si profondément chrétienne et toute biblico-évangélique, devait provoquer des études scientifiques sur les sources qu'elle prenait pour appui et qui étaient presque exclusivement les *Evangiles*. C'est ce qui eut lieu; Strauss, en Allemagne, fut le critique qui prit à tache de soutenir la thèse négative; il épuisa à peu près, à lui seul, la matière dans sa *Vie de Jésus ou examen critique de son histoire*, que traduisit en français

M. Littré. Devant cette étude, tout devient mythe dans les *Evangiles*, on pourrait presque dire jusqu'à Jésus lui-même. A peu près tous ceux qui ont travaillé, depuis Strauss, dans la même direction, ont réagi contre son mythicisme et l'ont jugé comme allant jusqu'à l'absurde. La seconde cause de tant de zèle exégétique, considéré dans sa direction antichrétienne, fut la naissance même des prétendues philosophies positivistes dans Auguste Comte, Proudhon, Littré; ces philosophies ne pouvaient trouver un meilleur appui que la critique historique de quatre écrits des premiers âges du Christianisme, qui n'ont survécu à une multitude d'autres que parce que l'Eglise les a déclarés canoniques, dont l'authenticité est restée voilée d'un certain mystère, ne serait-ce qu'à cause des mots *secundum Matthæum*, *secundum Marcum*, etc. qui leur servent de titres et qui n'affirment point formellement leur rédacteur proprement dit, enfin dont la concordance fut toujours reconnue comme très-difficile à faire, et avait déjà préoccupé les plus anciens Pères de l'Eglise.

Quant aux ouvrages sans nombre qui sont venus ensuite, soit sous les titres de *Vies de Jésus*, soit sous d'autres titres, pour soutenir, dans le sens orthodoxe, l'authenticité et la veracité des *Evangiles*, ils n'ont été que des réponses naturellement provoquées par le mouvement contraire qui partait de Strauss; ils se sont, d'ailleurs, produits, à la fois, dans le catholicisme et dans le protestantisme; si, par exemple, des exégètes catholiques, tels que M. Maignan, alors évêque nommé de Châlons (1), le P. Gratry (2), Mgr. Dupanloup, faisaient des réponses aux critiques, des exégètes protestants, tels que M. de Pressensé, (3), M. Coquerel, M. Ewald, (4), le savant Tischendorf, (1) en faisaient aussi ou venaient au secours de l'orthodoxie bibliographique sur les *Evangiles*, par des études philologiques plus ou moins importantes.

Nous ne nous étendrons pas sur les critiques orthodoxes; attendu qu'elles suivent purement et simplement la ligne indiquée et fixée par l'Eglise depuis les premiers siècles, quant à l'authenticité des *évangiles* et à l'infaillibilité, comme parole de Dieu révélée, de tout ce qu'ils renferment touchant la foi et la morale, *de fide vel moribus*, selon l'expression du concile de Trente et du concile du Vatican; attendu par là même que ces critiques ne présentent rien de nouveau pour les théologiens; attendu, d'ailleurs, que pour entrer dans des discussions spéciales sur ces matières, il nous faudrait sortir de notre cadre et entreprendre des études qui demanderaient des ouvrages trop longs pour y figurer. Mais nous nous arrêterons quelque peu sur les critiques hétérodoxes de notre siècle, qui présentent des points de vue nouveaux et intéressants pour nos lecteurs; et nous signalerons aussi en finissant, quelques travaux qui, tout en restant dans l'ancienne orthodoxie, se sont offerts sous une couleur moderne devant la science et l'art.

La première phase de la critique hétérodoxe moderne se résume, d'après ce que nous avons dit, dans Strauss; et elle est presque exclusivement négative; Strauss commence par nier *a priori* les miracles, puis étudie tous les faits en vue de les réduire à des mythes, qui se seraient formés chez les premiers chrétiens sous l'influence d'idées messianiques venues de l'Ancien Testament. Sa méthode, de l'aveu d'à peu près tous les critiques postérieurs — et, l'on pourrait dire, d'après un aveu implicite

(1) *Les Evangiles et la Critique au* XIXe *siècle*, Paris, 1864.

(2) *Les Sophistes et la Critique*, Paris, 1864.

(3) Le travail de M. de Pressensé, porte pour titre : *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*, Paris, 1866.

(4) M. Ewald est un de ceux qui attaquent le plus violemment Strauss et Baur; M. Huet l'appelle « le fougueux Ewald; » mais il fait remarquer que comme critique il est loin d'être lui-même partout orthodoxe, dans son *Histoire du Christ*.

(1) Celui-là est considéré comme s'étant partout maintenu dans les limites de l'orthodoxie; c'est lui, dit-on, qui l'a le mieux servie par ses éditions critiques des textes; c'est encore à lui qu'on doit la découverte récente du *Codex Sinaiticus*, dont M. Rilliet a eu le tort de ne pas tenir compte, dans sa *Traduction française du Nouveau Testament* (1860) *sur le texte grec le plus ancien avec les variantes de la Vulgate latine et des manuscrits grecs*

de lui-même, qu'on peut lire entre les lignes de sa *Nouvelle Vie de Jésus*, traduite en français par MM. A. Nefftzer et Ch. Dolfus, (1867) — poussée à l'excès où il la poussait, conduisait à cette absurdité générale que l'influence qu'a exercée Jésus-Christ sur le monde, depuis dix-huit siècles, serait « celle d'un fantôme, » selon l'expression de M. F. Huet ; ce dernier ajoute, au reste, à propos de la *Nouvelle Vie de Jésus par Strauss*, que Strauss « a vainement essayé d'y dépouiller le vieil homme, » et que, si l'on y trouve « de nouvelles recherches aussi exactes que variées, » on y retrouve aussi « les lacunes de la première œuvre, » et encore « ce système mythique qui le détachait de l'histoire. »

A la suite de Strauss sont venus Baur (1) et l'école de Tubingue, dont la thèse a consisté à rendre au Christ le caractère historique que lui donnent les trois premiers *Evangiles*, selon saint Matthieu, selon saint Marc et selon saint Luc, appelés les *Evangiles synoptiques* parce qu'ils s'accordent, selon ces critiques, sur les grands traits de la vie de leur héros, mais à attaquer, comme non authentique et comme historiquement trompeur l'*Evangile* selon saint Jean, qu'ils prétendent postérieur aux temps apostoliques. A cette école de Tubingue, dont Baur est le chef, on a rattaché un assez grand nombre d'écrivains protestants qu'on a désignés sous le nom d'*école de Strasbourg*, qui ont suivi Baur dans la critique, et Schleiermacher sur les questions théologiques ; ce sont principalement MM. Reuss, Colani (1), Réville (2), Michel Nicolas, Scherer (3), Kayser, Orth, Goy, Coquerel, Bost, G. d'Eichtal (4), A Stap (5), et les Hollandais Kuenen (6) et Scholten (7).

Enfin, la critique hétérodoxe s'est transformée, dans une troisième phase, en un genre d'histoire de Jésus qui affecte de l'humaniser, tout en faisant de lui un personnage extraordinaire à faits réels, et même le plus grand des hommes qui aient paru jusqu'à présent. La partie surnaturelle de sa vie était acceptée par eux comme Strauss l'avait représentée, c'est-à-dire comme plus ou moins mythique et légendaire ; et toute la partie naturellement explicable était rendue par eux à l'histoire, conformément aux thèses principales de l'école de Tubingue. Paulus avait déjà lancé l'esprit de l'hétérodoxie dans cette voie en cherchant à expliquer naturellement presque tous les faits de la vie du Christ, mais c'est M. Renan qui a été, en France, dans

(1) Ce célèbre théologien protestant allemand, dont nous avons oublié de donner la biographie, ainsi que celles de tant d'autres, était né en 1792 et est mort il y a quelques années seulement. Parmi ses principaux ouvrages, il faut nommer : *Symbolique et mythologie ou la religion naturelle de l'antiquité*, 3 vol. Stuttgard, 1824 et 1825 ; *Différence entre le catholicisme et le protestantisme*, Tubingue, 1836 ; *Gnosis chrétienne ou philosophie de la religion chrétienne*, Tubingue 1835 ; *le dogme chrétien de la réconciliation*, ib. 1836 ; *le dogme chrétien de la Trinité et de l'Incarnation de Dieu*, ib. 1841 et 1843 ; *Traité d'histoire dogmatique chrétienne*, Stuttgard, 1847. Voici ses principaux ouvrages de science critique : *Le parti du Christ dans la communion corinthienne, ou opposition entre le Christianisme de S. Paul et celui de S. Pierre*, 1831 ; *Epîtres de S. Paul, dites lettres pastorales*, dont l'auteur conteste l'authenticité, Stuttgard, 1835 ; *saint Paul, l'Apôtre de Jésus-Christ sa vie et ses œuvres, ses épîtres et sa doctrine, étude critique historique du Christianisme primitif*, Stuttgard, 1845 ; *Recherches critiques sur les évangiles canoniques, leurs rapports, leur origine et leurs caractères*, Tubingue, 1847 ; *L'Evangile de S. Marc, son origine et son caractère*, ib. 1851 ; *le Christianisme et l'Eglise chrétienne durant les trois premiers siècles*, ib. 1853 ; etc.

On peut citer encore l'ouvrage posthume de M. Baur intitulé : *La théologie du Nouveau Testament, leçons faites à l'université de Tubingue*, Leipzig, 1864.

M. Schwall a publié dans la *Revue de théologie* de Strasbourg en 1864, *la doctrine de Jésus d'après Baur*.

Le Noir.

(1) *Jésus-Christ et les croyances Messianiques de son temps*, Paris, 1864.

(2) Les études de M. Réville ont paru sous le titre d'*Etudee critiques sur l'Evangile selon saint Matthieu*, Leyde, 1862 ; il a écrit aussi sur ce sujet dans la *Revue des deux mondes*, 1er juin, 1866.

(3) *Mélanges d'histoire religieuse*, Paris, 1864.

(4) *Les Evangiles*, Paris, 1863.

(5) L'ouvrage de M. A. Stap est intitulé : *Études sur les origines du Chrittianisme*, 2e édit. Paris, 1866.

(6) M. Kuenen : *Histoire critique des livres de l'Ancien Testament*, Paris, 1866. trad. par Pierson. Préface de Renan.

(7) *Etude historique et critique sur le quatrième Evangile*, traduit du hollandais par M. Réville. (*Revue de théologie* de Strasbourg.)

On peut ajouter aux ouvrages indiqués dans les notes qui précèdent l'ouvrage de M. Graetz : *Sinaï et Golgotha* ou les *Origines du Judaïsme et du Christianisme*, trad. par M. Hess, Paris, 1867.

sa *Vie de Jésus*, (1) le plusgrand représentant moderne de cette troisième manière d'interpréter. Pour lui Jésus est « l'incomparable héros de la passion », il est le plus grand des hommes et des réformateurs religieux et sociaux ; il est aussi un personnage véritablement historique ; mais il n'est qu'un homme. En Allemagne, on peut rattacher à cette troisième phase, les essais de MM. Keim et Schenkel (2) ; mais on n'y saurait rattacher en France, les publications des Michelet, Larroque, Peyrat, qui sont entachées d'une très-grande partialité et trop négatives.

Au reste, la critique historique et bibliographique ne brille pas chez les nouveaux historiens de Jésus comme elle avait brillé chez Strauss et chez les auteurs de l'école de Tubingue ; cette partie aride, dont l'exécution exige tant de patience, de temps et de peine, ils l'ont considérée comme faite par leurs devanciers, n'y sont pas revenus, et ontconstruit, avec leur imagination plus ou moins poétique, des biographies fantaisistes en prenant pour élément ce qu'ils conservaient des *évangiles*, et ne tenant guère plus de compte des critiques de Strauss et de Baur, que de l'ancienne orthodoxie.

Pendant que tous ces travaux se publiaient ou se préparaient, le fameux Proudhon s'occupait aussi de notes critiques sur la Bible et, en particulier, sur les *Evangiles*. Etant correcteur chez MM. Gauthier, à Besançon, il collabora, à ce titre, à une édition d'une *Biblia sacra* en un volume in-4°, et en fit tirer pour lui un exemplaire à grandes marges avec le projet d'y ajouter des notes. C'est ce qu'il fit de 1837 à 1864, c'est-à-dire à peu près jusqu'à sa mort ; il travailla à ces notes, durant ses loisirs, jusques dans les derniers mois de sa vie. Une édition posthume de ses *Evangiles* annotée parut chez Lacroix en 1866. Les observations de l'auteur, sous la phrase et la manière proudhonienne, ne renferment guère que des critiques sur les textes, analogues ou même toutes pareilles à celles de Strauss et de Baur.

On connaît les *Evangiles, traduction nouvelle avec des notes et des réflexions*, par F. Lamennais, ouvrage qui parut en 1846 et qui fut mis à l'index, ainsi que tous ceux dont nous faisons la bibliographie. Cette traduction nous a toujours paru la plus littérale et la meilleure ; les notes ne sont point de la critique, ce ne sont que des interprétations à la manière de Lamennais devenu philosophe pur et pur démocrate ; il en est de même des réflexions qui suivent les chapitres ; elles attirent le sens évangélique dans une ligne qui, souvent, dévie fortement de l'orthodoxie catholique.

Enfin un des derniers travaux de la critique moderne hétérodoxe, est celui de M. F. Huet, après la mort de Bordas Demoulin, son ancien maître, et après sa désertion du camp des catholiques gallicans dans celui non pas des philosophes positivistes, mais plutôt de la philosophie panthéistique. Ce travail se trouve dans un vol. in-12, intitulé : *La révolution religieuse au dix-neuvième siècle*. Nous l'analyserons de notre mieux, et y répondrons par l'exposé des impressions personnelles que nous avons retirées d'un travail que nous fîmes nous-même il y a près de trente ans sur les *Evangiles*.

Pour M. Huet, comme pour l'école de Tubingue, il faut établir une ligne de démarcation entre les trois synoptiques et l'*Evangile* selon saint Jean. Il semble, dit-il, après qu'on les a lus, et qu'on se met à lire le quatrième, qu'on entre « dans un autre monde, » et quant aux faits et quant aux doctrines. Les deux premiers *Evangiles* sont messianistes, c'est-à-dire insinuant une rénovation sociale et nationale par le Messie ; ils sont aussi très-adroitement *pétrinistes* ou judaïsants ; ce sont eux seuls qui font proférer à Jésus sur la croix le grand cri de désespoir de n'avoir pas réussi : « Mon Dieu ! Mon Dieu ! Pourquoi

(1) Il a publié, depuis ce livre qui fit tant de bruit en 1863, *les apôtres* qui ont eu moins de succès et tout dernièrement *l'antéchrist* dont nous citerons un mocreau au mot JARDINS DE CÉSAR (la fête des).

Le travail de P. Schenkel a été traduit de l'allemand pour la 3e. edit. et imprimé à Paris, en 1866, sous ce titre : *Jésus, portrait historique*.

m'avez-vous abondonné ? » Le troisième commence d'être pauliniste ou antimessianiste ; il met à la place cette parole plus douce : « Père, je remets mon âme entre tes mains, » et c'est cet *Evangile* seul qui, introduisant dans la grande scène le repentir du bon larron, lui fait dire cette parole qui est une interprétation du royaume des cieux qu'a prêché Jésus, dans le sens d'un royaume qui, comme le lui fera dire le quatrième *Evangile*, n'est pas de ce monde : « Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous viendrez en votre royaume, » et fait répondre à Jésus : Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » Le quatrième est encore plus formellement pauliniste, et, d'ailleurs, tout à fait helléno-philosophique ; il insinue adroitement une réforme purement religieuse, dont le règne ne doit s'établir que dans les âmes et doit s'étendre à toutes les nations. Le Christianisme des deux premiers synoptiques est un pur *judéo-christianisme*; celui du troisième commence de se modifier dans le sens de Paul qui est cosmopolite et spirituel ; et celui du quatrième *Evangile* est un *helléno-christianisme*, *philosophico-mystique*, dont les promesses sont étrangères à la société terrestre (1).

Lancé dans cette distinction. M. F. Huet va plus loin que l'école de Tubingue ; il va jusqu'à dire et à soutenir très-longuement que les synoptiques seuls, en les débarrassant de ce que Strauss a démontré, selon lui, n'être que mythique ou légendaire, l'histoire de la résurrection par exemple, nous donnent le Jésus historique ; et que l'*Evangile* selon saint Jean, fut une « contre-histoire » du même personnage composée dans le IIe siècle par un philosophe platonicien pour helléniser, cosmopolitiser et spiritualiser le Christianisme, en le réduisant à une religion pure extra-sociale, et le dénationalisant.

Une des preuves qu'il en apporte, c'est que l'*Evangile* selon saint Jean n'a pu être composé par l'apôtre Jean qui fut bien l'auteur de l'Apocalypse à la fin du premier siècle, attendu que ces deux ouvrages n'ont aucune ressemblance et portent les caractères évidents d'auteurs très-différents d'esprit et de manière. L'Apocalypse est messianiste, judéo-chrétien et même millenariste, tandis que l'*Evangile* est anti-messianiste et anti-millenariste ; l'Apocalypse est poétique, figuré, enthousiaste ; l'*Evangile* est essentiellement philosophique, platonicien, et en style direct. M. Renan, dit-il, bien qu'attribuant l'*Evangile* à Jean ne peut s'empêcher d'avouer lui-même, la peine qu'il éprouve à comprendre que ce soit là l'œuvre d'un des pêcheurs de Galilée.

M. Huet juge, du reste, que cette contre-histoire fut un coup de génie et que l'Eglise eut raison de la faire entrer dans son canon des Ecritures pour contrebalancer le messianisme social et temporel des judéo-chrétiens et des judaïsants, sans cependant le détruire et en en laissant le germe, qui devait reparaître plus tard, par la révolution française, et qui devra fleurir dans l'avenir, ainsi qu'il l'a exposé lui-même dans son ouvrage *Le règne social du Christianisme*.

Quant aux trois synoptiques, M. Huet imagine un proto-Matthieu, et un proto-Marc sur lesquels les *Evangiles* de Matthieu et de Marc d'aujourd'hui furent composés avec additions de légendes ; et celui de saint Luc, encore plus légendaire, fut à peu près du même temps.

Il fonde son hypothèse d'un proto-Matthieu et d'un proto-Marc sur ce qu'a dit de ces deux *Evangiles* le vieux Papias, évêque d'Hiéropolis, vers 118, et à peu près contemporain de saint Luc. Voici les passages de Papias conservés par Eusèbe (1) :

« Matthieu rédigea en langue hé-

(1) On pourrait demander ici à M. Huet comment il se fait que l'auteur du quatrième évangile, qu'il suppose avoir été composé longtemps après les autres et, par conséquent, avec connaissance des autres, n'a pas profité de tout ce qui était favorable à sa thèse, particulièrement dans les récits de ses prédécesseurs, par exemple, des paroles : « Père ! je remets mon âme entre tes mains ! « il fait dire seulement à Jésus pour dernier mot : « Tout est consommé ; » par exemple encore, de l'épisode du bon larron : « Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous viendrez en votre royaume ! » — « Je te dis en vérité qu'aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. »

(1) *Hist. eccles*, liv III chap. XXXIX.

braïque les sentences (du Seigneur), et chacun les interpréta comme il put. » Il n'en dit pas davantage sur Matthieu.

« Jean le prêtre (1) disait que Marc, qui était l'interprète de Pierre, a écrit avec toute l'exactitude que lui permettaient ses souvenirs, mais non point en ordre, ce que le Christ a dit et ce qu'il a fait ; car il n'avait ni entendu ni suivi lui-même le Seigneur, étant, comme je l'ai dit, un simple auditeur et compagnon de Pierre, et Pierre arrangeait ses expositions suivant le besoin du moment, et non comme s'il avait voulu faire un recueil des paroles du Seigneur ; en sorte que Marc n'encourt aucun reproche s'il a mis certaines choses par écrit comme il les avait retenues, car il tenait surtout à ne rien omettre ni rien altérer de ce qu'il avait entendu. »

M. Huet trouve que ces descriptions, la première elle-même bien qu'elle soit d'un laconisme désespérant, ne conviennent point aux Matthieu et Marc tels que nous les avons aujourd'hui. Dans notre Matthieu, il n'y a pas seulement les sentences du Seigneur, que chacun interprète comme il le peut, et il est parfaitement inexact que notre Marc manque d'ordre, et indique des expositions données par Pierre, son maître, selon le besoin du moment. C'est, au contraire, une biographie suivie, très-bien coordonnée.

M. Huet conclut de là, avec plusieurs critiques précédents, que le Matthieu et le Marc d'aujourd' hui, aussi bien que le Luc, sont des biographies faites après coup sur des documents qu'avaient laissés le vrai Matthieu et le vrai Marc, et qui étaient ceux dont parlait Papias. Nous répondrons à M. Huet par le résultat, sur notre esprit, de notre propre travail.

Strauss avait dit, à peu près équivalemment au fond, de notre *Evangile* selon saint Matthieu : « Nous voyons un thème fondamental qui a pu, selon la donnée de Papias, provenir d'un apôtre remanié et repris en sous-œuvre et dans l'*Evangile* des Hébreux, et dans notre Matthieu, et dans d'autres encore. Ces remaniements de matériaux que la tradition ne cessait d'accroître étaient incessants. L'*Evangile* des hébreux change de forme suivant les temps et les sectes. Notre Matthieu lui-même n'est point une œuvre d'un seul jet. Il a subi des rédactions consécutives, dont les traces sont apparentes (1). »

Quand on a admis cette hypothèse d'une origine lente des *Evangiles* en un siècle et demi ou deux siècles, à mesure que les traditions pouvaient ajouter aux faits avérés une multitude de légendes, il n'est pas très-difficile de supposer que les *Evangiles*, tels qu'ils ont été acceptés par le canon, soient surchargés d'une foule d'enjolivements et de mythes ; et M. Huet, après les autres, entrant un peu dans les détails, trouve la démonstration de cette assertion dans l'étude comparée des divers textes tels que nous les avons; il y trouve des contradictions, des oublis de l'un ou de l'autre des historiens qui'l ne s'explique pas si les faits sont réels, des défauts de concordance trop considérables, etc., etc. Les récits de l'enfance de saint Luc, aussi bien que les généalogies, par leur défaut d'accord, lui paraissent se ruiner d'eux-mêmes, comme faits, bien qu'il en admire l'esprit, la grâce touchante, les leçons de morale et ce que tout cela renferme de propre à enthousiasmer le genre humain. Puis il fait, à sa manière, à peu près dans le genre de M. Renan, une biographie toute naturaliste du héros des *Evangiles*, basée sur ce qu'il prétend être historique ou pouvoir être admis comme historique.

Au reste, Jésus-Christ a toutes ses admirations ; d'ailleurs si, d'après M. Huet, comme nous l'avons dit, l'auteur du quatrième *Evangile*, animé de l'esprit de saint Paul, qui ne se borne pas au messianisme temporel ni de la nation juive, ni du genre humain, auquel croient encore aujourd'hui les Irvingiens, mais s'élève à

(1) Il paraît bien que ce Jean, le prêtre, était l'apôtre S. Jean. Cependant il y a sur ce point des difficultés ; et Eusèbe ne paraît pas d'accord avec lui-même dans sa chronique et dans son histoire.

(1) *Nouvelle vie de Jésus*, t. I. p. 60.

une rénovation cosmopolite purement religieuse, d'adoration en esprit et en vérité, n'a fait qu'une contre-histoire pour faire triompher son système anti-judaïque et philosophico-chrétien, il n'en a pas moins eu raison, et l'Eglise a eu raison aussi d'entrer dans ses vues en consacrant sa contre-biographie platonicienne, parce que cette acceptation, en élevant la pensée chrétienne beaucoup plus haut, n'empêchait pas le messianisme plus humain des synoptiques de rester comme germe du *régne social futur du Christianisme.*

M. Huet dans une étude intitulée *De la certitude de l'histoire évangélique*, étude qui n'a paru qu'après sa mort dans le volume publié par le Dr Pidoux sous ce titre, *La Révolution philosophique au* XIXe *siècle*, reconnaît que tout paraît épuisé, en fait de critique, sur l'*Evangile* selon saint Jean; « la critique, dit-il à ce sujet, n'avance plus; elle paraît tourner sur place. » Et ce qu'il y a de certain, c'est que sur cette quatrième biographie si étrangement profonde et mystique, il y a parmi les critiques hétérodoxes autant d'opinions que de têtes.

Quant aux miracles des *Evangiles*, M. Huet, comme tous les critiques hétérodoxes, les relègue, lorsqu'ils sont inexplicables naturellement, dans le mythe légendaire, et, quand ils peuvent s'expliquer naturellement, excuse Jésus de donner à croire qu'il faisait de vrais miracles, non pas comme M. Renan en disant qu'il faisait cela « à contre cœur » et ayant une certaine conscience d'un manque de sincérité, que le bien du genre humain suffisait à justifier, mais en disant, au contraire, qu'il était convaincu, lui-même, d'une union si intime avec Dieu qu'il croyait sincèrement agir, dans une sorte d'inspiration et d'hallucination pieuse, avec puissance divine. Les guérisons de la maladie à la mode qu'on attribuait à la possession démoniaque, rentrent dans cette catégorie. Pourquoi, aussi, n'aurait-il pas été, en même temps, un médecin populaire au sens empirique? Nous avons dit que M. Huet, comme Strauss, rejette la résurrection dans le domaine de la légende.

Tel est le fond de la dernière critique hétérodoxe des *Evangiles*, qui est celle de M. Huet.

Maintenant résumons, comme réponse à toutes ces critiques, les impressions que nous avons nous-même reçues, il y a bientôt trente ans, durant le cours d'un travail acharné qui dura six mois, sans aucun repos, sur les *Evangiles*. Nous entreprîmes une concordance des quatre récits avec traduction sur la vulgate en nous aidant du texte grec. Cette traduction a été publiée il y a quelques années avec de fort belles illustrations par Stall, et des réflexions morales pour les jeunes gens sous ce titre : l'*Evangile pour la jeunesse*; mais il manque à cette publication les études sérieuses dont nous l'avions primitivement accompagnée, et les indications des textes de chacun des évangélistes qui sont le long des marges dans notre manuscrit; cette dernière absence qui nous était imposée par le luxe d'un livre illustré, est grave au point de vue de la science philologique, parce qu'elle rend trop difficile la confrontation de la traduction avec les textes. Au reste telle qu'elle existe, dans l'édition Maillet de 1867, elle donne les *Evangiles* fondus en un, sous une physionomie toute nouvelle ; cette physionomie consiste en ce qu'ils se présentent comme nous croyons que se présenta le premier *Evangile*, c'est-à-dire sous la forme d'une multitude d'épisodes détachés les uns des autres et sans lien de rédaction. Ces épisodes sont, d'ailleurs, rangés selon l'ordre biographique que nous avons cru reconnaître dans les *Evangiles* comparés entre eux, et qui donne à Jésus-Christ, selon le sentiment le plus commun, trois ans et demi de vie publique; mais ils se détachent réellement et peuvent admettre des lacunes, comme nous avons cru en reconnaître dans la compilation primitive qui porte le nom de saint Matthieu, aussi dans celle de saint Marc, et moins dans saint Luc et dans saint Jean, quoiqu'il y en ait beaucoup encore dans l'un et dans l'autre.

Voici les conclusions où nous fûmes conduit par cette étude. (V. *Not. add.*)

L'*Evangile* selon saint Matthieu nous parut porter le caractère le plus primitif et le plus original. Il nous parut n'avoir été, dans le principe, qu'un ensemble d'épisodes et de discours, sentences et paraboles, qu'avait dû rediger l'Apôtre, sans aucune suite, selon les besoins que pouvaient en avoir les Eglises, les demandes qui lui en étaient faites, les idées qui lui en venaient, etc. On y retrouve, quand on l'étudie en détail comme nous l'avons fait, ce caractere avec une évidence incontestable. N'est-ce pas parfaitement conforme à la parole de Papias, si riche en indications dans sa concision? Cet évêque millenaire, qui n'était pas partisan à cette époque, des écrits, et qui préférait les traditions, probablement parce qu'elles fixaient moins la dogmatique et laissaient plus de liberté à l'esprit, faisait alors une espèce de critique des premiers écrits; et il disait de la collection, qu'on avait déjà plus ou moins réunie, de l'apôtre Matthieu : « Il rédigea en langue hébraïque les sentences, et chacun les interpréta comme il put. » N'y eût-il, dans la collection qui nous est parvenue sous le nom de Matthieu, que le sermon de la montagne que lui seul a reproduit dans toute son étendue, le mot de sentences (du Seigneur) conviendrait parfaitement. Et ce qu'il ajoute, que « chacun les interinterpréta comme il put », insinue un certain esprit peu bienveillant à l'égard de la collection, lequel indique qu'elle offrait des difficultés d'interprétation qui la faisaient presque rentrer dans le vague traditionnel, et qui devaient provenir, entre autres sources, d'une absence complète d'ordre chronologique, ce qui s'était passé au commencement étant souvent reporté vers la fin, absence d'ordre qui embrouillait la vie du Seigneur, plutôt qu'elle ne pouvait servir à débrouiller les traditions et les souvenirs. Quand nous faisions notre travail, nous éprouvions parfois des mouvements d'impatience contre saint Matthieu que nous étions obligé de relire si souvent pour y trouver, en un endroit quelconque, ce que nous désirions comme une suite du récit indiquée par les autres ; et plus d'une fois, sans avoir jamais lu, à cette époque, le passage d'Eusèbe qui cite Papias, nous nous disions, à peu près comme lui, en faisant allusion à une parole plusieurs fois répétée par Jésus : « comprenne qui peut. » Et quand nous arrivâmes à la fin nous acquîmes la conviction que ce désordre de l'origine avait été conservé jusqu'à présent, et que, si un compilateur quelconque avait réuni quelque jour tous les fragments détachés de Matthieu, il avait été tellement esclave des époques auxquelles Matthieu les avait écrits, qu'il n'y avait voulu rien déranger, et que l'Eglise, en acceptant comme canonique cette collection, n'y avait rien dérangé non plus, malgré son défaut d'harmonie avec les autres collections ou récits se rapprochant davantage de la série réelle des faits.

Notre conclusion sur notre Matthieu d'aujourd'hui a donc été toute contraire à celle de Strauss, de Baur et de Huet ; elle a consisté à y voir une conservation scrupuleuse de ce qu'étaient déjà les rédactions, décousues entre elles, de faits et de sentences du Matthieu de Papias, en sorte qu'il n'y a, selon nous, aucune différence entre le proto-Matthieu et le deuroto-Matthieu des critiques. Un vrai deutero-Mathieu aurait rétabli l'ordre.

L'*Evangile* selon saint Marc nous parut venir en second rang comme ancienneté, et être aussi une collection d'épisodes dans le même genre, mais écrit par un homme à la fois plus simple et plus scrupuleux sur la série chronologique, quoique, soit par défaut de mémoire soit pour une autre cause, il fût loin aussi d'avoir suivi la série réelle. Nous nous demandâmes s'il avait connaissance de la collection de Matthieu, quand il donnait ses récits; et nous le crûmes d'abord, le regardant comme un abréviateur du premier; puis nous changeâmes d'opinion, en sorte qu'il nous apparut, à la fin, comme racontant, par morceaux, en sa manière plus abrégée, des choses semblables, auxquelles se trouvaient ajoutées d'autres choses plus ou moins semblables ou

différentes. Marc redevint donc pour nous, un auteur original comme Matthieu qui écrivait sous une inspiration à peu près la même.

Si nous relisons maintenant le jugement de Papias ou plutôt du prêtre Jean sur Marc, nous le trouvons encore assez conforme à cette impression. L'inspirateur de Marc, d'après ce jugement, avait été Pierre, apôtre plus simple que Matthieu, puisqu'il était pêcheur et que Matthieu, ou Lévi, était un publicain percepteur des impôts pour les Romains; il avait écrit ce que Pierre lui avait raconté du Christ en suivant, aussi fidèlement que possible, ses souvenirs, mais sans ordre encore, aussi bien que Matthieu, ou du moins sans un ordre assuré parce qu'il n'avait ni vu ni entendu lui-même le Seigneur, mais seulement les expositions de Pierre selon que les lui avaient inspirées les besoins du moment. C'est précisément ce que nous trouvâmes nous-même chez Marc, dans notre appréciation définitive; nous fûmes plusieurs fois aussi obligé de le bouleverser, de le transposer; nous trouvâmes que ses épisodes se présentaient comme ceux de Matthieu, quoique beaucoup plus courts en général, en morceaux décousus; mais pourtant, il nous donna moins de peine, et il nous parut se présenter, de plus, avec une marche moins assurée, et une simplicité plus scrupuleuse, qui était peut-être la principale cause de sa concision. Il y a encore assez de transpositions à faire dans Marc pour que l'on conçoive très-bien le reproche de Papias, mais on conçoit, en même temps, son excuse, de n'avoir écrit que sur ce qu'il avait entendu dire à Pierre et de n'avoir voulu y rien changer.

Nous n'avons donc vu, non plus pour Marc que pour Matthieu, le besoin d'un proto-Marc; nous n'avons pu supposer, après les morceaux que le premier Marc avait écrits, qu'un simple collectionneur de ces morceaux, qui n'avait rien ou presque rien changé si ce n'est de réunir en un livre ce qui pouvait être jusqu'alors à l'état d'éparpillement. L'Eglise prit la collection et, comme pour saint Matthieu, n'y changea plus rien. Cela se sent en l'étudiant.

Quant à Luc, l'impression fut différente; Luc nous apparut comme un auteur qui conçut le dessein de faire une histoire complète, connut les biographies déjà existantes et voulut les compléter. Mais ce fut lui qui, en fin de compte, nous donna le plus d'embarras; car Jean ne nous en donna pas du tout.

C'est ici que nous devons parler des trois synoptiques. Sur ce point, nous fûmes d'une opinion tout à fait contraire à celle des critiques, et nous sommes resté dans cette opinion. Pour nous, si nous distinguions trois synoptiques, ce ne seraient pas Matthieu Marc et Luc qui le seraient, mais bien plutôt Matthieu, Marc et Jean; et ce serait Luc qui serait mis à part.

En ce qui est des qualités de l'auteur lui-même, nous sommes loin de nier que saint Jean ne soit infiniment supérieur aux trois autres; c'est un poëte philosophe de la plus haute puissance, tandis que Luc n'est qu'un écrivain grec plein d'élégance et de goût, Matthieu un chroniqueur très-original, mais dont l'originalité provient de celle du héros, et Marc un narrateur des plus ordinaires en ce qui est de son propre fond. Voilà ce que tout lecteur remarquera sans peine; mais il remarquera aussi que, dans les quatre, c'est le maître qui est tout; on le sent en eux fournir l'inspiration; ils ne sont que souvenir et répétition purs de ce qu'il dit et fit, lors même qu'ils paraissent écrire en leur nom. Sous le triple rapport de la philosophie, de la poésie et de l'art, est-ce que Matthieu, par exemple, dans le sermon de la montagne, le cède à Jean dans les discours de la dernière cène? Est-ce que Marc et Matthieu sont inférieurs, dans le tableau de la cour d'Hérode et de la décollation de Jean-Baptiste, à saint Luc dans la parabole du riche et de Lazare? Est-ce que Luc, racontant la parabole de l'enfant prodigue, ne vaut pas saint Jean racontant l'épisode de la Samaritaine? Est-ce que le tableau de la tentation au désert de Luc et de Matthieu ne vaut pas ce qu'il y a de plus beau dans le quatrième évangéliste? C'est que toutes ces beautés ne sont point des créations du nar-

rateur; elles sont toutes au-dessus de sa puissance ; elles ne sont, chez lui, on le sent à la lecture, que des répétitions de ce qui avait été entendu de la bouche du maître parlant de lui-même ou d'autres personnages.

C'est au point de vue de la série historique, de la suite chronologique des faits que se montrent les difficultés; Matthieu et Marc, comme nous l'avons dit, n'en présentent plus, dès qu'on n'a reconnu, chez eux, que des collections d'épisodes détachés les uns des autres à l'origine, et qu'on s'est permis de les replacer dans un ordre différent ; et, dès lors, saint Jean devient d'un accord facile avec eux, ne faisant qu'introduire, selon un ordre chronologique qui sert de règle et auquel on ne touche pas, des discours et des épisodes qui n'avaient point été reproduits par les autres, probablement parce qu'ils avaient une portée plus philosophique qu'ils n'avaient pas comprise et qui n'était point en harmonie avec leur simplicité naturelle. Mais il en est autrement de saint Luc. Il raconte par ordre, il fait une biographie suivie, du commencement à la fin, enrichissant de beaucoup de faits nouveaux Matthieu et Marc, rétablissant lui-même souvent la suite chronologique ; et cependant il est presque impossible de faire entrer dans cette suite, telle qu'elle est imposée par Jean et les deux autres harmonisés avec Jean, un certain nombre de faits qui paraissent les mêmes quoique racontés différemment. Nous en avons fait la remarque, dans notre traduction, en tête de la sixième phase de l'histoire du Christ que nous avons intitulée *la haine et l'amour*, et nous avons pris le parti de considérer ces faits, racontés par saint Luc et placés où il les a placés, comme des faits nouveaux n'ayant qu'une ressemblance assez grande, quant aux paroles surtout, avec d'autres faits ayant eu lieu déjà. Ces sortes de répétitions, qui sont au nombre de quatre ou cinq, ne nous ont pas paru trop contraires aux vraisemblances en tant que réelles, par cette raison surtout qu'elles se font, selon notre concordance, sur la rive gauche du Jourdain où Jésus n'a pas encore prêché et où il doit répéter beaucoup de choses qu'il a déjà dites ailleurs. Cependant ce fut pour nous dans notre travail, une grande difficulté ; et ce fut, nous le répétons, par saint Luc que ce défaut d'accord nous fut présenté. Les trois autres évangélistes s'accordent toujours parfaitement, moyennant quelques transpositions dans saint Matthieu et dans saint Marc.

On voit que nos impressions, durant notre travail, furent toutes contraires à la thèse de M. Huet, d'une contre-histoire qu'aurait opposée l'auteur de l'*Evangile* selon saint Jean à l'histoire donnée par les trois *Evangiles* précédents ; elles furent contraires aussi à la thèse généralement adoptée des trois synoptiques qui seraient plutôt, selon nous, Matthieu, Marc et Jean, que Matthieu, Marc et Luc.

La vérité nous a paru être que les historiens ne se sont nullement entendus, qu'ils ont écrit chacun selon son génie particulier, plus élevé et plus philosophique dans saint Jean, ainsi que l'avait annoncé son adolescence si sympathique au maître, tout pécheur qu'il fût — combien de poëtes philosophes ne sont pas sortis des plus basses positions — plus artiste dans saint Luc probablement initié aux lettres grecques, plus simple dans saint Marc, et plus original dans saint Matthieu le publicain. La vérité nous a encore paru être, que Matthieu raconta véritablement ce qu'il avait vu et entendu et qui était suffisamment à sa portée pour qu'il en eût gardé le souvenir ; que Jean raconta de même ce qu'il avait vu et entendu, mais qui s'était trouvé être assez au-dessus de la portée des autres pour qu'ils n'eussent pas même osé en aborder le récit ; et que Marc et Luc ne racontaient que ce qui leur avait été déjà raconté et qu'ils n'avaient pas vu, ainsi que le dit Papias de Marc qui n'aurait guère été que le scribe de saint Pierre, et ainsi que le dit lui-même saint Luc, qui paraît bien, quoi qu'en dise Strauss, avoir eu pour inspirateur et conseillé saint Paul, lequel n'avait pas été lui-même,

plus que Luc, témoin oculaire, et ne pouvait, comme lui, que se mettre au nombre de ceux qui n'étaient point « les grands apôtres, » « les colonnes » les témoins oculaires compagnons et même collaborateurs du maître, mais de ceux qui racontaient et écrivaient ce que les autres leur avaient appris, selon le mot de saint Luc dans son petit prologue à Théophile.

Ces probabilités résultèrent, dans notre esprit, de notre étude, et se trouvèrent conformes à la croyance la plus antique et la plus accréditée dans l'Eglise ; et nous continuons de penser que toute la critique moderne ne réussira pas à les démolir.

Nous avons longuement parlé de notre propre travail sur les *Evangiles* en racontant les impressions que fit sur nous une étude exclusive qui dura six mois sur leurs textes, et dont une traduction et concordance nouvelle fut le résultat ; nous devons ajouter, pour tout dire de ce travail, que quoiqu'il appartienne à la catégorie des travaux orthodoxes, sans aucun ambage, il revêt pourtant une couleur moderne.

Signalons, en finissant, comme revêtant aussi cette couleur, sans sortir de l'orthodoxie, les *Evangiles* mis en regard de l'abbé Michon avec sa *Vie de Jésus*.

LE NOIR.

ÈVE. *Voyez* ADAM.

ÉVÊCHÉ, siége d'un évêque, étendue de sa juridiction. Il paraît que l'intention des apôtres n'était pas que les *évêchés* fussent trop étendus. Saint Paul écrit à Tite : « Je vous ai laissé » en Crète, afin que vous établissiez des » prêtres dans les villes, chap. 1, ℣ 5. » On sait que, dans l'origine, le nom de *prêtre* a souvent désigné les évêques. En effet, dès les premiers siècles, on voit des évêques placés dans toutes les villes qui renfermaient, soit dans leur enceinte, soit dans leur dépendance, un assez grand nombre de peuple pour former une Eglise et occuper un clergé. Il fut décidé, par plusieurs conciles, que l'on n'en mettrait point dans les petites villes ni dans les villages, afin de ne pas avilir leur dignité, et qu'il n'y en aurait pas deux dans une même ville, quelque peuplée qu'elle fût. Cependant l'on fut quelquefois obligé de se départir de cette sage discipline, pour des raisons particulières.

Si l'on veut savoir le nom de tous les *évêchés* du monde chrétien, il faut consulter Fabricius, *Salutaris lux Evangelii*, etc. *Voyez* Bingham, liv. 2, c. 12, tome 1er, p. 172.

BERGIER.

ÉVÊQUE, pasteur d'une Eglise chrétienne (1). Ce nom vient du grec

(1) Un incrédule, qui a composé un ouvrage sous le titre d'*Epître aux Romains*, dit qu'il n'y a point eu d'évêques dans l'Eglise, avant le commencement du deuxième siècle.

Il faut donc, répond le savant Bullet, que cet auteur n'ait jamais lu les deux Epîtres de saint Paul à Timothée ; car il y aurait vu que cet apôtre avait établi ce cher disciple, évêque d'Ephèse. Il y aurait lu, parmi les règles de conduite qu'il lui prescrit, la défense qu'il lui fait de recevoir d'accusation contre un prêtre, que sur le témoignage de deux ou trois personnes : paroles qui montrent évidemment qu'un évêque n'était point seulement le premier en rang parmi les prêtres, comme l'ont voulu quelques protestants, mais qu'il avait autorité et juridiction sur eux. Il y avait donc dans l'Eglise chrétienne, dès le premier siècle, des évêques établis par les apôtres.

Les plus anciens écrivains ecclésiastiques attestent également cette vérité.

Saint Irénée combat les hérétiques par la tradition, (liv. 3, ch. 3,) et il prouve la tradition par la succession des évêques, depuis les apôtres jusqu'à son temps.

» Ceux qui cherchent la vérité, dit-il, peuvent connaître, dans toutes les Eglises, la tradition des apôtres qu'ils ont répandue dans tout l'univers ; car nous pouvons compter ceux qui ont été établis évêques par les apôtres dans les églises, de même que leurs successeurs jusques à nous, lesquels n'ont rien enseigné de pareil aux délires de ces nouveaux docteurs : car si les apôtres ont tenu des mystères cachés pour les enseigner aux parfaits, ils ont dû surtout en faire part aux évêques, auxquels ils confiaient le soin des églises, puisque ces saints hommes voulaient que ceux qu'ils établissaient pour leurs successeurs, fussent très-parfaits et irrépréhensibles en tout... Mais, parce qu'il serait trop long de compter les successions de toutes les Eglises, nous nous contenterons de marquer la tradition de la plus grande et la plus ancienne Eglise, connue de tout le monde, fondée et établie à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. Par cette tradition qu'elle a reçue des apôtres, et cette foi annoncée aux hommes et conservée jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui font des assemblées illégitimes, de quelque manière que ce soit, par amour-propre, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice : car c'est à cette Eglise, à cause de sa puissante primauté, que toute Eglise doit s'accorder, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient, dans laquelle la tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tout pays. Donc les bienheureux apôtres, ayant fondé et édifié l'Eglise conférèrent, à Lin la fonction de l'épiscopat. C'est ce Lin dont Paul fait mention

ἐπισκόπος, *surveillant inspecteur*. Saint Pierre a donné ce titre à Jésus-Christ; il le nomme le pasteur et l'*évêque* de nos âmes, *I Petri*, c. 2, ℣ 25. La fonction d'apôtre est désignée sous le nom d'*épiscopat*, dans les Actes, c. 1, ℣ 20. C'est dans ce sens que saint Paul dit à Timothée, que celui qui aspire à l'épiscopat désire un grand travail : conséquemment il exige de lui les plus grandes vertus, *I Tim.*, c. 3, ℣ 1. Il dit aux anciens des Eglises d'Ephèse et de Milet : « Veillez sur » vous-mêmes, et sur tout le troupeau » duquel le Saint-Esprit vous a établis » *évêques*, ou surveillants, pour gou- » verner l'Eglise de Dieu, qu'il s'est » acquise par son sang. » *Act.*, c. 20, ℣ 28. Il écrit à Tite : « Je vous ai laissé » en Crète pour réformer ce qui est » encore défectueux, et établir des » prêtres ou des anciens dans les » villes, comme je vous l'ai prescrit. » *Tit.*, c. 1, ℣ 5.

Dès l'origine, ils ont été appelés *apôtres*, successeurs des apôtres, princes du peuple, présidents, princes des prêtres, pontifes, grands prêtres, papes ou pères, patriarches, vicaires de Jésus-Christ, anges de l'Eglise, etc.

De ces passages il résulte que, par l'institution de Jésus-Christ, les *évêques* sont les successeurs des apôtres, les premiers pasteurs de l'Eglise; qu'ils ont hérité des pouvoirs, des fonctions, des priviléges du corps apostolique ; qu'ils possèdent la plénitude du sacerdoce; que, de droit divin, ils ont un degré de prééminence et d'autorité sur les simples prêtres. Ainsi l'a décidé le concile de Trente, sess. 23, can. 6 et 7.

Ce point de dogme et de discipline a été savamment traité, soit par les théologiens catholiques, soit par les anglicans, contre les prétentions des calvinistes, surtout par Bévéridge, par Péarson et par Bingham. Ils ont prouvé, par les lettres de saint Ignace, par les canons apostoliques, rédigés sur la fin du second siècle, par les Pères de ce même siècle et des suivants, que dès le temps des apôtres, les *évêques* ont été distingués des simples prêtres, revêtus d'une autorité supérieure et d'un caractère particulier; que cette institution de Jésus-Christ a été constamment observée, et n'a souffert aucune interruption. *Voyez* les *Observations* de Bévéridge, *sur les canons apostoliques*. *Vindiciæ Ignat.*, de Péarson. *PP. Apost.*, tom. 2; Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 2, c. 1, etc. Ce dernier a fait voir que, dès l'origine, les prêtres étaient subordonnés aux *évêques* dans l'administration des sacrements et dans la prédication de l'Evangile; que le pouvoir

dans les Epitres à Timothée. Son successeur fut Anaclet; et après lui, au troisième rang après les apôtres, Clément reçut l'épiscopat, lui qui avait vu les bienheureux apôtres, et avait conféré avec eux, et qui avait encore devant les yeux la prédication récente et la tradition des apôtres... A ce Clément succéda Evariste, à Evariste, Alexandre; puis le sixième, après les apôtres, fut Sixte; et après lui, Télesphore qui souffrit un glorieux martyre. Ensuite Hygin, puis Pius; et après lui, Anicet à qui Soter ayant succédé, maintenant Eleuthère possède l'épiscopat au douzième rang après les apôtres. C'est suivant cet ordre et cette succession, que la tradition des apôtres et la prédication de la vérité est venue dans l'Eglise jusqu'à nous. »

On ne peut rien de plus fort que le témoignage de ce saint docteur. Il avait été disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été de saint Jean : il était par conséquent bien instruit de l'ordre et de la police établie dans l'Eglise par les apôtres. Or en combattant des hérétiques artificieux, qui cherchaient tous les moyens d'échapper à ses preuves, il assure comme des vérités dont on ne peut douter : 1o que les apôtres ont établi des évêques dans les Eglises qu'ils avaient fondées; 2o que ces évêques se sont perpétués par une succession non interrompue jusqu'à son temps; 3o qu'on en peut donner une liste exacte; 4o il rapporte ensuite, pour preuve et pour exemple de tout cela, la succession des évêques dans l'Eglise de Rome, ajoutant qu'il ne se borne à celle-là que pour éviter la longueur. 5o Saint Irénée met saint Lin et ses successeurs dans un même ordre, sans indiquer la moindre différence entre eux; ils ont donc tous possédé l'épiscopat aux mêmes droits, aux mêmes prérogatives; ainsi, comme on ne peut douter qu'Eleuthère n'ait été non-seulement le premier en rang dans le clergé de Rome, mais encore qu'il n'ait eu la primauté d'honneur et de juridiction, il faut nécessairement penser la même chose de saint Lin et de ses successeurs jusqu'à Eleuthère.

Tertullien combat les novateurs par les mêmes armes que saint Irénée. Voici ses paroles :

« Si quelques hérétiques se disent du temps des apôtres, afin de paraitre par là avoir reçu d'eux leur doctrine, voici ce que nous leur répondons : qu'ils montrent les origines de leurs Eglises, l'ordre et la succession de leurs évêques, en sorte qu'elle remonte à un apôtre ou à quelqu'un des hommes apostoliques qui ait persévéré avec eux jusqu'à la fin. Ainsi l'Eglise de Smyrne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean : ainsi l'Eglise romaine montre Clément ordonné par Pierre; de même les autres Eglises font preuve de ceux que les apôtres leur ont donné pour évêques; et c'est par leur canal qu'ils ont reçu la semence de la doctrine apostolique. (*De Præsc.*, cap. 32.) »

GOUSSET.

de conférer les ordres était réservé aux *évêques* seuls, que les prêtres étaient assujettis à leur rendre compte de leur conduite et des fonctions de leur ministère. *Voyez* aussi Drouin, *de Re sacram.*, tome 8, p. 692 (1).

Cette supériorité des *évêques* était d'ailleurs suffisamment attestée par la forme de la liturgie ; c'était toujours l'*évêque* qui, environné de son clergé, présidait à la cérémonie, et qui en était le ministre principal; il était

(1) *De la supériorité des évêques sur les simples prêtres.* — I. La souveraine puissance, dans l'ordre du gouvernement spirituel, ne réside que dans ceux qui sont chargés de gouverner l'Eglise et de juger les autres ministres de la religion. Or, Notre-Seigneur a chargé les apôtres et les évêques leurs successeurs de gouverner l'Eglise, de juger les simples prêtres. Saint Paul écrit à Tite qu'il l'a laissé en Crète pour y établir l'ordre nécessaire. (*Tit.*, c. 1, v. 5.), Il avertit Timothée de ne recevoir d'accusation contre un prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins. *Adversus presbyterum accusationem noli accipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.* (*I Tim.*, c. 5, v. 19.) C'est par ces paroles que saint Epiphane prouve contre Aerius la supériorité des évêques sur les prêtres. « Les premiers, dit-il, donnent des prêtres à l'Eglise par l'imposition des mains ; les autres ne lui donnent que des enfants par le baptême. Et comment l'Apôtre aurait-il recommandé à un évêque de ne point reprendre un prêtre avec dureté, et de ne pas recevoir légèrement des accusations contre lui, si l'évêque n'était supérieur aux prêtres? »

Prenez garde à vous, et au troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, disait encore saint Paul aux premiers pasteurs qu'il avait convoqués à Milet. *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.* (*Act.*, c. 20, v. 28.) Lucifer de Cagliari rappelle ces paroles à Constance, pour le faire souvenir que les évêques étant préposés par Jésus-Christ au gouvernement de l'Eglise, ils doivent en écarter les loups. Les papes saint Célestin et saint Martin appliquent aux évêques les termes de l'Apôtre : *Respiciamus illi nostri verba doctoris, quibus propriè apud episcopos utitur ista prædicens* : Attendite, *inquit*, vobis et universo gregi, etc. (Tom. 3, *Concil.* Labb., col. 615.) *Et maximè præceptum habentes apostolicum, attendere nos ipsos et* gregi in quo *nos* Spiritus Sanctus posuit episcopos, etc. (Ibid., *tom.* 6, *concil. Lateran.*, *ann.* 649, col. 94.)

II. Les Pères de l'Eglise enseignent la même doctrine ; ils recommandent aux prêtres le respect et l'obéissance à l'égard des premiers pasteurs. Obéir à l'évêque avec sincérité, dit saint Ignace, c'est rendre gloire à Dieu qui l'ordonne : tromper l'évêque visible, c'est insulter à l'évêque qui est invisible. Ce Père défend de rien faire de ce qui concerne l'Eglise sans le consentement de l'évêque. *Sine episcopo nemo quidpiam faciat eorum quæad Ecclesiam spectant.* (S. Ignat., *Epist. ad Magnes.*, n. 8.) Selon Tertullien, les prêtres et les diacres ne doivent conférer le baptême qu'avec la permission de l'évêque : *Non tamen sine Episcpi auctoritate propter Ecclesiæ honorem.* (*De Baptismo*, cap. 17.) Les canons apostoliques prescrivent la même règle, et la raison qu'ils en donnent, c'est que « l'évêque étant chargé du soin des âmes, et comptable à Dieu de leur salut. » *Presbyteri, et diaconi sine sententiâ episcopi nihil perficiant. Ipse enim est cujus fidei populus est creditus, et à quo pro animabus ratio exigetur.* (Can. 38.)

Saint Cyprien nous apprend que l'Evangile a soumis les prêtres à l'évêque dans le gouvernement ecclésiastique. Il se plaint de ceux qui communiquent avec les pécheurs publics, avant qu'il les ait réconciliés Il fait souvenir les diacres que les évêques sont les successeurs des apôtres préposés par le Seigneur au gouvernement de l'Eglise.

Le concile d'Antioche, tenu en 341, enseigne que « tout ce qui regarde l'Eglise, doit être administré » selon le jugement et par la puissance de l'évêque, » chargé du salut de tout son peuple. »

Selon le concile de Sardique, en 347, les ministres inférieurs doivent à l'évêque une obéissance sincère, comme ceux-ci lui doivent un véritable amour. Manquer à cette obéissance, c'est tomber dans l'orgueil, dit saint Ambroise, c'est abandonner la vérité.

Selon saint Cyrille d'Alexandrie, les prêtres doivent être soumis à leur évêque, *comme des enfants à leur père*, et, selon saint Célestin, ils doivent lui être soumis *comme des disciples à leur maître.* Innocent III recommande au clergé de Constantinople *de rendre à leur patriarche l'honneur et l'obéissance canonique*, *comme à leur père et leur évêque.*

Le concile de Chalcédoine porte expressément que les clercs préposés aux hôpitaux, et ceux qui sont ordonnés pour les monastères et les basiliques des martyrs, seront subordonnés à l'évêque du lieu, conformément à la tradition des Pères ; et il décerne des peines canoniques contre les infracteurs de cette règle. Le concile de Coignac et le premier de Latran défendent aux prêtres d'administrer les choses saintes sans la permission de l'évêque. Les capitulaires de nos rois rappellent les mêmes maximes. Le concile de Trente suppose évidemment cette loi, lorsqu'il enseigne que les évêques sont les successeurs des apôtres, qu'ils ont été institués par l'Esprit saint pour gouverner l'Eglise, et qu'ils sont au-dessus des prêtres.

Enfin les Pères de l'Eglise ne distinguent point la juridiction spirituelle de la juridiction épiscopale. *Dans les affaires qui concernent la foi ou l'ordre ecclésiastique*, c'est à l'évêque à juger, dit saint Ambroise. (*S. Amb.*, *l.* 2, *Epist.* 13, *alias* 32.) Léonce reproche à Constance de vouloir régler les matières qui ne compètent qu'aux évêques. C'est aux pontifes, disent les papes Nicolas I et Symmaque, que Dieu a commis l'administration des choses saintes. (*Nicol. ad Michael. Imp.*)

III. Ajoutons que cette supériorité des évêques est nécessaire au gouvernement ecclésiastique. Car il faut un chef dans chaque église particulière, avec l'autorité du commandement, pour réunir tout le clergé, et pour le diriger selon les mêmes vues. Qu'on rompe cette unité, il n'y a plus d'ordre. Saint Cyprien et saint Jérôme nous annoncent dès lors le schisme et la confusion, parce qu'il n'y a plus de subordination. A peine la réforme a-t-elle secoué le joug de l'épiscopat, que la division s'introduit parmi les nouveaux sectaires avec l indépendance. L'esprit humain n'a plus de frein dès que les évêques n'ont plus de juridiction. Mélanchton en gémit. (Mel., l. 1, *Ep.* 17.) Dans l'un des douze articles qu'il présente à François Ier, il reconnaît que les ministres de l'Eglise sont subordonnés aux évêques ; que ceux-ci *doivent veiller sur leur doctrine et sur leur conduite ; et qu'il faudrait les instituer, s'ils ne l'étaient déjà.* Il est vrai qu'il n'attribue leur institution qu'au droit ecclésiastique, mais dès qu'on reconnaît

assis sur un trône, pendant que les prêtres occupaient des siéges plus bas, et ce plan du culte divin est tracé dans l'Apocalypse, ch. 4 et suiv. *Voyez* LITURGIE. Dans les premiers siècles, l'eucharistie n'était jamais consacrée par un prêtre, lorsque l'*évêque* était présent.

Le Clerc, dans son *Hist. ecclés.*, an. 68, n. 6, 7, 8, avoue que, dès le commencement du second siècle, il y a eu un *évêque* préposé à chaque

la nécessité d'une supériorité de juridiction, dit Bossuet, (*Hist. des Variat.*, l. 5, n. 27.) peut-on nier qu'elle vienne de Dieu même? Jésus-Christ, en fondant son Eglise, pourrait-il avoir négligé d'y établir l'ordre nécessaire à son gouvernement?

IV. Le pouvoir d'enseigner, ou le droit de prononcer sur la doctrine par un jugement légal, n'appartient qu'aux premiers pasteurs. Les prêtres reçoivent, par leur ordination, le pouvoir de remettre les péchés, d'offrir le saint sacrifice, de bénir, de présider au service divin, de prêcher, de baptiser; et les évêques reçoivent le droit de juger, d'interpréter, de consacrer. *Episcopum oportet judicare, interpretari, consecrare.* (*Pont. Rom. in-fol.*, p. 50, édit. 1663; et p. 89, édit.-in 12) Jamais les Pères de l'Eglise n'ont opposé d'autre tribunal à l'erreur que celui de l'épiscopat. Le vénérable Sérapion produit contre les cataphrygiens une lettre signée d'un grand nombre d'évêques. (Euseb., *Hist.*, *l.* 5. c. 18, édit. 1612.) Saint Alexandre, (Théodoret, l. 1, cap. 4, *in fine*,) saint Athanase, (*Epist. ad Afros*, n. 1, 2,) saint Balise, (*Epist* 75,) saint Augustin, (*passim contra Donat et Pelagian.*, *l.* 3; *contra Crescon.*, c. 473, n. 3; *contra Julian.*, cap. 1, n. 5, etc.,) saint Léon, (*Epist.* 15, édit. 1661,) et le pape Simplicius, (tom. 4, *Concil.* Labb., col. 1040), en usent « de même contre les hérétiques de leur temps. « Croyez, disent les Pères d'un concile d'Alexandrie, » dans une lettre adressée à Nestorius, croyez et enseignez ce que croient tous les évêques du monde, » dispersés dans l'Orient et l'Occident; car ce sont eux » qui sont les maîtres et les conducteurs du peuple. » Les Pères du concile d'Ephèse fondent l'autorité de leur assemblée sur les suffrages de l'épiscopat. Le septième concile général donne pour preuve de l'illégitimité du concile des iconoclastes, qu'il a été réprouvé par le corps épiscopal. (Hard., *Concil.*, tom. 7, col. 395.) Le pape Vigile reproche à Théodore de Cappadoce, d'avoir porté l'empereur à condamner les *Trois Chapitres*, contre le droit des évêques, à qui seuls il appartenait, dit-il, de prononcer sur ces matières. *Bona desideria nostra....... ita animus tuus quietis impatiens dissipavit, ut illa quæ fraternâ collatione et tranquillâ, episcoporum fuerant reservanda judicio, subito, contra ecclesiasticum morem et contra paternas traditiones, contraque omnem auctoritatem evangelicæ apostolicæque doctrinæ, edictis propositis, secundùm tuum damnarent arbitrium.* (Hard., *Concil.*, tom. 3, col. 9.) C'est à vous, disait l'abbé Eustase (il vivait au septième siècle), dans un concile, en s'adressant aux évêques, au sujet de la règle de saint Colomban, c'est à vous à juger si les articles qu'on attaque, sont contraires aux saintes Ecritures. Saint Bernard déclare que ce n'est point aux prêtres, mais aux évêques à prononcer sur le dogme. Grégoire III écrit à Léon Isaurien dans les même principes. *Non sunt imperatorum dogmata, sed pontificum.* (Tom. 4, *Concil.* Hard., col. 10 et 15.) Point de partage parmi les catholiques sur cette doctrine. Je la retrouve dans le clergé de France, dans Bossuet, dans Fleury, dans Gerson même, et dans les auteurs les moins soupçonnés de prévention en faveur de l'épiscopat.

V. Le droit de faire des canons de discipline n'est pas moins incontestable. Parmi cette multitude de règlements qui compose le code ecclésiastique, pas un seul qui n'ait été formé ou adopté par l'autorité épiscopale. Rien de mieux constaté par la pratique de l'Eglise. Nous avons, dans les premiers siècles, la lettre canonique de saint Grégoire Thaumaturge; celle que saint Denis d'Alexandrie adressa à d'autres évêques, pour la faire observer dans leurs diocèses; celles de saint Basile, et plusieurs autres règlements du même Père sur le mariage, sur les ordinations et sur la discipline ecclésiastique. Nous avons, au quatrième siècle, les règlements de Pierre d'Alexandrie. Les évêques ont fait des canons de discipline, soit dans les conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine; soit dans les conciles particuliers d'Asie, d'Afriqae, des Gaules, d'Espagne d'Italie, etc. Nous avons les constitutions qu'ont faites Théodule d'Orléans, Riculfe de Soissons, Hincmar de Reims, dans les siècles postérieurs. Toujours les évêques se sont maintenus dans le droit de faire des ordonnances et des statuts synodaux pour la discipline de leurs diocèses, Le concile de Trente, qui est le dernier concile œcuménique, et les conciles particuliers qu'on a tenus ensuite, surtout en France, ont fait des canons sur le même sujet, sans que jamais on ait osé attaquer la validité de ces décrets par le défaut de consentement des prêtres. Or, un pouvoir constamment exercé depuis la naissance de l'Eglise, par les seuls évêques, et sans aucune contradiction, si ce n'est de la part des hérétiques, ne peut avoir d'autre source que l'institution divine.

Par une suite de cette même puissance législative, les évêques ont toujours été seuls en possession d'interprêter les lois canoniques, à l'effet de juger des causes spirituelles, et de décerner les peines portées par ces canons : aucun ministre inférieur n'a jamais exercé ce pouvoir qu'en vertu d'une mission reçue des évêques, ou par l'institution canonique, ou par délégation.

Dira-t-on que les prêtres ont concouru dans les conciles, avec les évêques, à la sanction des décrets de doctrine et de discipline? Mais les premiers conciles n'ont été composés que d'évêques. On commença pour la première fois à voir des prêtres dans le concile qu'assembla Démétrius, évêque d'Alexandrie, pour juger Origène. (Phot., *Cod*, 118.) Les actes du concile de Carthage ne font mention que d'évêques et de diacres. (Hard., *Concil.*, tom. 1, col. 961, 696.) Il ne paraît nulle part, dans les pièces insérées au code de l'Eglise d'Afrique, que les prêtres aient eu séance dans ces assemblées. Ce rang ne fut accordé à deux d'entre eux, au concile tenu à Carthage en 419, que parce qu'ils y assistaient en qualité de députés du saint Siége. Les huit premiers conciles généraux, le second concile de Séville, celui d'Elvire, le second et le troisième de Brague, n'ont été souscrits que par les évêques, quoiqu'il y eût des prêtres présents. (Hard., *Concil.*, t. 4, col. 250.) Dans les conciles où ceux-ci souscrivent, ils le font souvent en des termes différents. Dans un concile tenu à Constantinople pour la déposition d'Eutychès, les évêques se servent de ces expressions : *Ego judicans subscripsi;* et les prêtres souscrivent en ces termes : *Subscripsi in depositione Eutycheti.* Dans le concile d'Ephèse, les évêques d'Egypte demandent qu'on fasse sortir ceux qui n'ont pas le caractère épiscopal, alléguant pour motif que le con-

Eglise ; mais nous ne savons pas, dit-il, en quoi consistait son autorité. Il n'en est rien dit dans les écrits du Nouveau Testament; Jésus-Christ n'y a prescrit aucune forme de gouvernement, à laquelle on fût obligé de se conformer sous peine de damnation. Ce critique a sans doute fermé les yeux sur ce que saint Paul prescrit à Tite et à Timothée, et sur le degré d'autorité qu'il leur attribue ; cet apôtre a-t-il mal suivi les intentions de Jésus-Christ? Lorsque le Clerc ajoute que dans la suite on fut

cile est une assemblée d'évêques, non d'ecclésiastiques: *Petimus superfluos foras mittite. Synodus episcoporum est, non clericorum.* (*Concil.* Labb. t. 4, col. 111.) Cette maxime n'est point contredite, malgré l'intérêt des ministres inférieurs qui assistent à ce concile. La lettre de saint Avit, évêque de Vienne, pour la convocation aux conciles d'Epaone en 517, porte expressément que les ecclésiastiques s'y rendront autant qu'il sera expédient; que les laïques pourront s'y touver aussi, mais que rien n'y sera réglé que par les évêques. *Ubi clericos prout expedit, compellimus : laicos permittimus interecce ut ea quœ à solis potinficibus ordinata sunt, et populus possit agnoccere.* (Hard., *Concil.* t. 2, col. 1046.) Celui de Lyon, tenu en 1174, exclut de l'assemblée tous les procureurs des chapitres, les abbés, les prieurs et les autres prélats inférieurs, à l'exception de ceux qui y ont été expressément appelés ; et de pareils règlements n'ont point infirmé les actes de ces deux conciles. Point de concile où il y ait eu un plus grand nombre de docteurs et de prêtres que celui de Trente. Aucun pourtant n'y eut dro t de suffrage que par privilége. Or, si les prêtres avaient eu juridiction, surtout une juridiction égale à celle des évêques, ou pour juger de la doctrine, ou pour faire des règlements, tous ces conciles, qui remontent jusques à l'origine de la tradition, eussent donc ignoré les droits des prêtres; ils eussent commis une vexation manifeste, en les privant du droit de suffrage qu'ils avaient dans ces assemblées respectables.

Dira-t-on que les prêtres ont consenti, au moins tacitement, à leur exclusion, en adhérant à ces conciles ?

Mais, premièrement, ces conciles auraient donc prévariqué, en privant les ministres inférieurs de leurs droits. Ces ministres auraient donc prévariqué aussi, en se laissant dépouiller d'une puissance dont ils devaient faire usage, surtout dans les conciles où ils voyaient prévaloir l'erreur et la brigue : et cependant leur exclusion n'est jamais alléguée comme un moyen de nullité.

En second lieu, pour supposer un consentement tacite à la privation du droit acquis, il faut au moins un titre qui établisse ce droit; il faut quelque exemple où il paraisse clairement qu'on l'a exercé comme un droit propre ; autrement la pratique la plus constante et la plus ancienne des siècles mêmes où la discipline était dans sa première vigueur, ne prouverait plus rien.

En troisième lieu, cette supposition serait contraire aux faits. On voit des prêtres assister aux conciles, on les y voit en grand nombre; et aucun n'y a droit de suffrage que par privilége. Or il serait contre la règle, contre la justice et contre la sagesse, contre l'usage établi dans tous les tribunaux, contre la décence, contre le respect dû au caractère sacerdotal et à la personne des ministres, la plupart si respectables par leurs lumières et leurs vertus, qu'ayant par leur institution la qualité de juges, qu'assistant à un tribunal où ils avaient juridiction et où ils donnaient leurs avis, on les eût exclus du droit de suffrage.

En quatrième lieu, cette supposition serait contraire à la nature des choses. Car peut-on supposer en effet que les prêtres qui, au moins dans les siècles postérieurs, ont toujours été en beaucoup plus grand nombre que les évêques, se fussent laissé dépouiller, par une affectation si marquée et si soutenue, de l'exercice d'un pouvoir que Jésus-Christ leur aurait donné ? Peut-on supposer que, pendant cette suite de siècles, ils eussent été aussi peu jaloux de la conservation de leurs droits ? Si les hommes oublient quelquefois leurs devoirs, ils n'oublient jamais constamment leurs intérêts,

Enfin cette supposition serait contraire à la doctrine de ces mêmes conciles, qui déclarent expressément les prêtres exclus du droit de suffrage, comme dans les conciles d'Ephèse, de Lyon et de Trente.

Les Pères et les historiens s'accordent avec la pratique constante des conciles. Ils ne considèrent, dans ces assemblées saintes, que le nombre et l'autorité des évêques.

Le pape saint Célestin enseigne expressément, en parlant des évêques, que personne ne doit s'ériger *en maître de la doctrine, que ceux qui en sont les docteurs*, c'est-à-dire les évêques. Les papes Clément VII, Paul IV, Grégoire XIII, déclarent que le droit de suffrage n'appartient qu'aux évêques. Les conciles de Cambrai en 1563, de Bordeaux en 1583, un autre de Bordeaux en 1624 rappellent la même doctrine. C'est la maxime des cardinaux Bellarmin et d'Aguirre, de M. Hallier, de M. de Marca, du père Thomassin, de Juénin. On peut y ajouter les témoignages des cardinaux Torquemada, (*Summa Theol.*, l. 3, c. 14,) et d'Osius, (*l. de Confess. Polon.*, c. 24,) de Stapleton, (*Controv.* 6, *de med. jud. Eccles. in causa fidei.* q. 3. art. 3,) de Sanderus, (*Hist. schism. Angl. regn. Elisabeth*, n. 5,) de Suarès.(*Disp. II. de concil.* sect. 1,) de Duval. (Part. 4, qu, 3, *de Compet. Summ. Pontif.*, etc.) Le clergé de France a déclaré expressément que les évêques ont toujours eu seuls le droit de suffrage pour la doctrine dans les conciles, et que les prêtres n'en ont joui que par privilége. Par cette même raison, il fut délibéré, dans l'assemblée de 1700, que les députés du second ordre n'auraient que voix consultative en matière de doctrine.

Concluons donc d'après une tradition si constante, si unanime, si solennelle, si ancienne, que non-seulement l'évêque a sur les prêtres une supériorité de juridiction, mais encore que cette supériorité est d'institution divine, puisqu'elle a commencé avec les apôtres ; que les évêques l'exercent comme successeurs des apôtres ; que les Pères, et le concile de Trente en particulier, enseignent qu'elle dérive de la puissance que Jésus-Christ a donnée aux apôtres, et de la mission que les évêques ont reçue de Jésus-Christ pour gouverner l'Eglise ; puisque enfin dès les premiers siècles, les Pères, les canons, les conciles supposent toujours cette supériorité comme constante, comme généralement reconnue, sans qu'on trouve aucune trace de son institution que dans les livres saints. — *L'Autorité des deux Puissances*, part. 3, chap. 1. *Voyez* l'art. JURIDICTION.

GOUSSET.

obligé, à cause du nombre des Eglises et de la multitude des fidèles, d'établir, pour le bon ordre, une discipline *qu'il ne faut pas mépriser*, il fait évidemment le procès aux prétendus réformateurs. Non-seulement ils ont méprisé cette ancienne discipline, mais ils l'ont renversée partout où ils ont été les maîtres.

Des divers passages que nous citons dans cet article, nous concluons : 1° que les paroles adressées par Jésus-Christ à ses apôtres : « Enseignez » toutes les nations..... Je suis avec » vous jusqu'à la consommation des » siècles, » regardent de même les *évêques* successeurs des apôtres. Si la mission divine de ceux-ci n'avait pas dû passer à leurs successeurs, il aurait été impossible que la doctrine de Jésus-Christ se perpétuât dans tous les siècles ; elle aurait été continuellement en danger de périr par la témérité des hérétiques, qui ont fait les plus grands efforts pour y substituer la leur, et souvent ont réussi à pervertir un grand nombre de fidèles.

2° Que la fonction d'enseigner dont les *évêques* sont revêtus, consiste, comme celle des apôtres, *à rendre témoignage* de ce qui a toujours été cru et enseigné dans la société des fidèles confiée à leurs soins ; qu'ils ne sont point les arbitres, mais les gardiens du dépôt de la foi ; que c'est à eux de juger si telle ou telle doctrine est conforme ou contraire à l'enseignement par lequel ils ont été eux-mêmes instruits, et qu'ils sont chargés de perpétuer. Lorsqu'ils rendent ce témoignage uniforme, soit dans un concile où ils se trouvent rassemblés, soit chacun dans leur diocèse, il est impossible, même humainement parlant, qu'ils se trompent, puisqu'ils déposent d'un fait public, sensible, éclatant, sur lequel il y a autant de témoins qu'il y a de fidèles dans le monde chrétien.

Mais lorsque nous faisons attention que leur mission et leur caractère viennent de Jésus-Christ, que ce divin Maître leur a promis son assistance, pour leur aider à remplir cette fonction d'enseigner, nous sentons qu'il se joint à l'infaillibilité humaine de leur témoignage une infaillibilité divine, et que Jésus-Christ remplit la promesse qu'il leur a faite.

Outre ce témoignage, c'est aux *évêques* qu'il appartient de censurer les erreurs contraires à la doctrine chrétienne : censure par laquelle ils exercent leur fonction de juges, de pasteurs et de docteurs des fidèles.

3° Nous soutenons que la doctrine, ainsi attestée et fixée par les pasteurs de l'Eglise, est véritablement *catholique* ou *universelle*, la même dans toute l'Eglise de Dieu ; qu'elle est *une*, par conséquent immuable ; qu'elle est certainement *apostolique*, ou telle que les apôtres l'ont enseignée, puisque aucun *évêque* ne peut se croire autorisé à en enseigner une *nouvelle*. Nous ajoutons que le simple fidèle, dirigé par cet enseignement, a une certitude invincible de la vérité et de la divinité de sa croyance. Il est impossible qu'une doctrine ainsi gardée et confrontée par des milliers de surveillants, tous également obligés, par serment et par état, de la conserver pure, soit changée ou altérée (1).

4° Nous concluons enfin que cette méthode de l'Eglise catholique, et qui n'est suivie que par elle seule, de prendre pour règle de sa foi le témoignage constant et uniforme des pasteurs de l'Eglise, soit rassemblés, soit dispersés, est la seule méthode qui puisse donner au simple fidèle une certitude infaillible de la divinité de sa croyance.

Il est étonnant que les théologiens anglais, qui ont soutenu avec tant de force et de succès l'institution divine des *évêques*, la prééminence de leur caractère, la sainteté de leur mission et de leurs fonctions, n'en aient pas tiré les conséquenees qui s'ensuivent naturellement en faveur de la certitude de l'enseignement *catholique* : conséquences qui nous paraissent former une démonstration complète.

Une autre erreur des protestants

(1) Depuis que l'infaillibilité et la souveraineté de l'évêque de Rome parlant *ex cathedra* a été définie par le concile du Vatican, en tant qu'indépendante du consentement de l'Eglise et par conséquent du corps épiscopal, tous ces arguments de Bergier qui supposent le gallicanisme de Bossuet, perdent beaucoup de leur importance.

LE NOIR.

est de soutenir que, dans l'origine, les *évêques* n'avaient aucune autorité sur leur troupeau, qu'ils ne pouvaient rien décider, rien ordonner dans le gouvernement de l'Eglise, sans prendre l'avis des anciens et le suffrage du peuple; qu'eux-mêmes se regardaient comme de simples députés, représentants ou mandataires des fidèles.

Ce n'est certainement pas ainsi qu'ils sont désignés dans les passages de l'Ecriture sainte que nous avons cités, et ce n'est point là l'idée que saint Ignace, disciple des apôtres, avait du caractère épiscopal. Jésus-Christ avait dit à ses apôtres, *Matth.*, c. 19, ℣ 28 : « Au temps de la régé-» nération ou du renouvellement de » toutes choses, lorsque le Fils de » l'homme sera placé sur le trône de » sa majesté, vous serez assis vous-» mêmes sur douze siéges, pour juger » les douze tribus d'Israël. » Or, si cette autorité de juges était nécessaire aux apôtres pour gouverner l'Eglise, elle ne l'était pas moins aux pasteurs qui devaient leur succéder ; les apôtres l'avaient reçue, non des fidèles, mais de Jésus-Christ : donc leurs successeurs la tiennent de la même main. Aussi saint Paul dit que c'est Dieu qui a établi dans l'Eglise les apôtres, les *pasteurs* et les docteurs : ils n'ont donc pas été établis par les fidèles. *Ephes.*, c. 4, ℣ 11. Il dit à Timothée : *Enseignez, commandez, reprenez, conjurez, réprimandez, ne recevez point d'accusation que sur la déposition de deux ou trois témoins, etc.* Voilà une autorité très-marquée. Il dit à Tite : « Je vous ai laissé en » Crète, afin que vous réformiez ce » qui est défectueux, et que vous éta-» blissiez des prêtres dans les villes, » c. 1, ℣ 5. « Enseignez, exhortez et » reprenez avec *toute autorité*, et que » personne ne vous méprise. » De quel front les protestants osent-ils traiter d'usurpation et de tyrannie l'autorité que les *évêques* se sont attribuée sur leur troupeau?

Les anglicans soutiennent, aussi bien que nous, qu'il y a eu des *évêques* établis par les apôtres; les presbytériens ou calvinistes prétendent que l'épiscopat n'a commencé que dans le siècle suivant. Mosheim reproche aux luthériens d'adopter trop aveuglément les opinions et les préjugés de ces derniers; il prouve, par les Epîtres de saint Paul et par l'Apocalypse, qu'il y a certainement eu des *évêques* du temps même des apôtres, mais que dans l'origine, ils n'avaient ni les droits ni les pouvoirs qu'ils se sont arrogés dans la suite ; enfin il est forcé de convenir que, quand même les apôtres ne les auraient pas établis, on aurait été obligé d'en venir là lorsque les Eglises sont devenues nombreuses, et ont formé une société très-étendue. *Inst. hist. christ.*, 2e part., c. 2, § 13 et 14. Que s'ensuit-il de là? Que nos divers adversaires ne voient jamais dans l'Ecriture sainte que ce qui favorise les intérêts de leur secte.

C'est principalement à saint Cyprien que Mosheim attribue l'augmentation du pouvoir des *évêques*, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 24. A l'article de ce saint *évêque*, nous réfutons cette accusation. Quelle influence pouvait avoir, dans l'Eglise orientale, l'exemple d'un *évêque* de Carthage qui y était à peine connu?

La bizarrerie de ces censeurs se montre ici comme partout ailleurs : pour prouver que le souverain Pontife n'a aucune juridiction sur les autres *évêques*, ils prétendent que, dans les premiers siècles, aucun *évêque* n'était soumis à la juridiction d'aucun de ses collègues; que chacun d'eux avait l'autorité d'établir, pour son Eglise, telle forme de culte et telle discipline qu'il jugeait à propos. Ainsi, pour priver le pape de toute autorité, ils attribuent aux *évêques* une entière indépendance : hors de là, ils les remettent sous la tutelle du peuple. Est-ce ainsi que se sont conduits les patriarches de la réforme? Luther à Wirtemberg, et Calvin à Genève, s'attribuèrent, non-seulement plus d'autorité que n'en eut jamais aucun *évêque*, mais plus que les Papes n'en ont jamais exercé. Sans doute ils étaient poussés par l'Esprit de Dieu, au lieu que les successeurs des apôtres n'ont agi que par ambition. C'est ce que Basnage, Mosheim et d'autres voudraient nous persuader.

Parmi les théologiens catholiques, on convient généralement qu'en vertu du caractère épiscopal, tous les *évêques* ont une égale puissance d'ordre. C'est dans ce sens que saint Cyprien a dit, *L. de Unitate Eccles.*, qu'il n'y a qu'un épiscopat, et qu'il est solidairement possédé par chacun des *évêques* en particulier.

Mais les scolastiques disputent sur la question de savoir si l'ordination épiscopale est un sacrement distingué du simple sacerdoce, ou si c'est une cérémonie destinée seulement à étendre les pouvoirs du sacerdoce. Le premier de ces sentiments est le plus probable et le plus suivi. En effet, saint Paul enseigne que l'imposition des mains donne la grâce, et tout le monde convient que ce rit, dans l'ordination d'un *évêque*, lui donne des pouvoirs qu'il n'avait pas en qualité de simple prêtre. Or, une cérémonie qui ne serait pas un sacrement, ne pourrait avoir cette vertu.

Une autre question, sur laquelle on dispute encore, est de savoir quelle est précisément la matière et la forme de l'ordination épiscopale. Comme dans le sacre des *évêques* il se fait plusieurs cérémonies, savoir, l'imposition des mains, une onction sur la tête et sur les mains, l'imposition du livre des Evangiles sur le cou et sur les épaules de l'élu, l'action de lui donner ce livre, la crosse et l'anneau; l'on demande si toutes ces cérémonies sont la matière essentielle de cette ordination. Le sentiment commun est que l'imposition des mains est le seul rit essentiel, parce que l'Ecriture en parle comme du signe sensible qui confère la grâce; et c'est ainsi que l'ont toujours envisagée les Pères, les conciles, les théologiens des Eglises grecque et latine. Conséquemment, la forme de ce sacrement consiste dans ces paroles : *Recevez le Saint-Esprit*, qui accompagnent l'imposition des mains.

Il est prouvé, d'une manière incontestable, que les sociétés de chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans, ont conservé le rit essentiel de l'ordination des *évêques*, et leur succession depuis l'époque de leur schisme. Aucune de ces sectes hétérodoxes n'a jamais cru que l'on pût former une Eglise sans *évêque*, ou qu'un homme pût exercer les fonctions de pasteur, sans avoir reçu l'ordination, ou qu'il pût être ordonné *évêque* par de simples prêtres, encore moins par des laïques. Sur tous ces points, les protestants se sont écartés de la croyance et de la pratique de toutes les Eglises chrétiennes. *Perpét. de la Foi*, tom. 5, l. 5, c. 10, pag. 387.

Suivant les anciens canons, il fallait au moins trois *évêques* pour en ordonner un; plusieurs conciles l'avaient ainsi réglé; cependant l'on voit, dans l'Histoire ecclésiastique, plusieurs exemples d'*évêques* qui n'avaient été ordonnés que par un seul, et dont l'ordination ne fut pas regardée comme nulle, mais seulement comme illégitime. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 2, c. 11, § 4 et 5.

On demande, en troisième lieu, si un laïque, ou un clerc qui n'est pas prêtre, peut être ordonné *évêque*, et si cette ordination serait valide. Tous les théologiens conviennent qu'elle serait illégitime, et contraire aux canons, qui ont ordonné qu'un clerc ne pût monter à l'épiscopat que par degrés, et en recevant les ordres inférieurs ; ainsi l'a réglé le concile de Sardique, l'an 347, can. 10.

D'ailleurs il appartient aux seuls *évêques* d'ordonner des prêtres, de leur conférer le pouvoir de consacrer l'eucharistie, et de remettre les péchés ; comment communiqueraient-ils ce double pouvoir, s'ils ne l'avaient pas reçu formellement eux-mêmes ? Or, l'ordination épiscopale ne fait aucune mention de ce double pouvoir. A la vérité, Bingham, *ibid.*, liv. 2, c. 10, § 5 et suiv., rapporte plusieurs exemples d'*évêques*, et même de saints personnages, qui paraissent n'avoir été que diacres ou simples laïques, lorsqu'ils furent élevés à l'episcopat; mais si l'on ne peut pas prouver que tous reçurent l'ordination sacerdotale avant d'être sacrés *évêques*, on ne peut pas prouver non plus qu'ils ne l'ont pas reçue. Ce n'est donc ici qu'une preuve négative qui ne peut prévaloir à des titres et à des

monuments positifs. Or, il y en a du contraire.

Le concile de Sardique, dans sa lettre synodale, déclara nulle l'ordination épiscopale d'un certain Ischyras, parce qu'il n'était pas prêtre. Théodoret, *Hist. ecclés.*, liv. 2, c. 8. Saint Athanase, *Apol.* 2, parle d'une décision semblable, faite dans un concile de Jérusalem. Le concile de Chalcédoine regarda comme nulle l'ordination de Timothée Elure, faux patriarche d'Alexandrie, et le pape saint Léon approuva la lettre que les évêques d'Egypte adressèrent à ce sujet à l'empereur Léon. Aussi, en 1617, la faculté de théologie de Paris condamna l'opinion contraire, enseignée par Marc-Antoine de Dominis.

Souvent l'on n'a pas pris le vrai sens de ce qui s'est appelé *ordinatio per saltum*: ce n'est point l'omission d'un ordre inférieur, mais le passage rapide et sans interstice d'un ordre à un autre. Ainsi, le pape Nicolas Ier a dit de Photius, qu'il fut fait *évêque per saltum*, parce qu'il reçut, en six jours successivement, les ordres inférieurs à l'épiscopat. Quoique les historiens disent de plusieurs cardinaux diacres, qu'ils ont été élevés à la dignité de souverain Pontife, sans faire mention de leur ordination sacerdotale, il ne s'ensuit pas de là qu'ils ne l'aient pas reçue. Quand on compare l'ordination des prêtres avec celle des *évêques*, on voit que la première est un préliminaire absolument nécessaire à la seconde.

Si l'on ne peut pas taxer d'erreur le sentiment contraire, parce que l'Eglise n'a point décidé formellement la question, il doit du moins être regardé comme téméraire. Mais Bingham et les autres anglicans ont eu intérêt à le soutenir, parce que, depuis leur schisme avec l'Eglise romaine, il paraît que l'on n'a fait aucun scrupule, parmi eux, d'élever à l'épiscopat de simples laïques.

Les ennemis du clergé ont souvent déclamé contre l'autorité civile dont les *évêques* ont été revêtus ; s'ils s'étaient donné la peine de remonter à l'origine, ils auraient été forcés de reconnaître qu'elle n'avait rien d'odieux ni d'illégitime. Déjà, sous le règne des empereurs romains dans les Gaules, les *évêques* avaient beaucoup d'autorité dans les affaires civiles, non comme pasteurs, mais comme principaux citoyens, et ils furent censés tels, dès qu'ils possédèrent de grands domaines. Par la même raison, ils furent investis du titre de *défenseurs des cités*, chargés de soutenir les intérêts du peuple auprès des magistrats, des grands et du souverain. Lorsque les élections avaient lieu, le peuple préférait pour l'épiscopat ceux qui, par leur naissance, leurs talents, leur crédit, étaient le plus en état de défendre ses droits et d'appuyer ses demandes. Lorsque les souverains disposèrent des évêchés, ils donnèrent aussi la préférence aux grands et aux nobles pour remplir ces places importantes. Il était donc impossible que, malgré toutes les révolutions, les *évêques* ne fussent pas toujours des personnages importants dans l'ordre civil.

A l'époque de l'irruption des Barbares dans les Gaules, les peuples furent obligés d'obéir à de nouveaux maîtres ; il fallut choisir entre la domination d'un prince idolâtre, et celle des Goths ou des Bourguignons, qui étaient ariens : les *évêques*, qui espérèrent plus de douceur sous la première que sous les autres, favorisèrent les conquêtes de Clovis. Celui-ci était trop bon politique pour ne pas conserver aux *évêques* une autorité qui tournait à son avantage, et qui lui était nécessaire pour affermir sa domination. Ce motif, joint au respect qu'inspire toujours la vertu, maintint le crédit des *évêques*; leur influence dans les affaires augmenta plutôt que de diminuer sous la première race de nos rois.

Sous la seconde, lorsque le gouvernement féodal prit naissance, les *évêques*, comme les autres grands vassaux de la couronne, possédèrent leurs domaines à titre de fief, et jouirent de tous les droits de la féodalité : or, l'un de ces droits était de rendre la justice aux vassaux qui en dépendaient. Charlemagne ne trouva rien de vicieux dans cet ordre de choses, puisqu'il n'y changea rien. Il vivait encore l'an 813, lorsque le

sixième concile d'Arles fut tenu ; on y lit, can. 17 : « Que les *évêques* se » se souviennent qu'ils sont chargés » du soin des peuples et des pauvres, » pour les protéger et les défendre. » Si donc ils voient les magistrats et » les grands opprimer les misérables, » qu'ils les avertissent charitablement : » et si ces avis sont méprisés, qu'ils » en portent des plaintes au roi, afin » qu'il réprime, par l'autorité sou» veraine, ceux qui n'ont point eu » d'égards aux remontrances de leur » pasteur. » Dans la même année, un concile de Tours et un de Châlons-sur-Saône ont tenu le même langage.

A la décadence de la maison carlovingienne, les grands du royaume se rendirent indépendants : les *évêques* firent de même ; si ce fut un crime, il leur fut commun avec tous les nobles. Mais lorsque nos rois ont commencé à recouvrer leur autorité, les *évêques* y ont contribué beaucoup, en armant les communes, et en les faisant combattre sous les les drapeaux du roi. De là le nouveau degré de considération qu'ils se sont acquis, et qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours. Dans quelque époque qu'on l'envisage, nous ne voyons pas en quoi il a pu être désavantageux aux peuples.

On sait quels sont les moyens dont s'est servi la Providence divine, pour former, au quatrième siècle, la multitude de grands *évêques* dont les talents, les vertus, les travaux, les ouvrages, ont fait tant d'honneur à l'Eglise. Le Christianisme venait d'essuyer la persécution des empereurs, les assauts des hérétiques, les attaques des philosophes. De même, l'Eglise gallicane n'a jamais jeté un plus grand éclat, par le mérite de ses pasteurs, que dans le siècle passé, immédiatement après les ravages du calvinisme. Le danger réveille les sentinelles d'Israël ; c'est dans les combats que se forment les héros. Il est donc à présumer que la guerre, déclarée à la religion par les incrédules modernes, produira le même effet que dans les siècles précédents, fera sentir aux premiers pasteurs ce qu'ils peuvent et ce qu'ils doivent.

BERGIER.

ÉVIDENCE. Ce terme est propre à la métaphysique ; mais l'abus continuel qu'en font les incrédules, oblige un théologien à fixer clairement l'idée que l'on doit y attacher.

Dans le sens rigoureux et philosophique, l'*évidence* est la liaison de deux ou de plusieurs idées clairement aperçues ; il est évident, par exemple, que le tout est plus grand que la partie : dès que nous concevons les idées de *tout*, de *partie* et de *grandeur*, il nous est impossible de ne pas acquiescer à la proposition énoncée. Cette *évidence*, que l'on nomme *intrinsèque*, n'a lieu que dans les axiomes des mathématiques, et dans un petit nombre de principes métaphysiques ; ces principes ou axiomes sont d'une vérité éternelle et nécessaire, le contraire renferme contradiction ; mais s'ils sont fort utiles dans les sciences, ils ne sont pas d'un grand usage dans la vie (1).

(1) M. Gousset avait mis ici une note lamennaisienne que nous supprimons comme plusieurs autres faites dans le même esprit, ainsi que nous en avons averti nos lecteurs dès le début (*introduction de Bergier* t. I p. LXXI. *note*) — Ce mot de Bergier, que les axiomes ou évidences intrinsèques *ne sont pas d'un grand usage dans la vie*, est de la plus parfaite fausseté ; tout dans la conduite de l'homme est basé sur ces évidences, et on ne le remarque pas parce que ces sortes d'actions sont de tout instant et ne suscitent aucune difficulté ; elles coulent tout droit ; celles sur lesquelles on discute et qui embarrassent, lesquelles sont aussi de tout instant, n'ont ce caractère embarrassant que parce qu'elles manquent de l'évidence intrinsèque. Il en est de même des premières bases des langues, sur lesquelles on s'accorde toujours, et sans lesquelles un groupe d'hommes quelconque n'aurait jamais pu s'entendre pour se faire un langage commun. Prenez deux enfants qui jouent à un jeu qui leur est familier ; ils ne sont pas toujours en discussion, il y a une foule de choses sur lesquelles ils s'accordent et ne sont nullement tentés de se chamailler, ce sont les évidences intrinsèques des conséquences palpables des conventions sur lesquelles repose le jeu. Viendra-t-il à l'esprit d'un homme qui n'est pas fou de mettre son corps tout entier dans sa main, sa main comprise ? Et pourquoi cette tentation ne lui viendra-t-elle pas ? parce qu'il a l'évidence intrinsèque que le tout est plus grand que sa partie et qu'il est inutile de chercher à mettre dans la partie son tout. C'est cette aperception non raisonnée des évidences primordiales, soit comme principes soit comme liaisons des idées entre elles, qui distingue l'esprit sain de l'esprit malade, atteint de folie ; supposez une société de gens qui n'ont plus la perception claire de ces évidences, vous n'avez plus que l'incohérence profonde d'une société de fous. Tout, dans la vie, repose sur les idées claires, sur les axiomes et leurs applications.

LE NOIR.

Dans un sens moins rigoureux et plus ordinaire, l'*évidence* se prend pour toute espèce de certitude absolue, qui ne laisse aucun lieu à un doute raisonnable. Ainsi, nous disons qu'il nous est évident que nous sommes actifs et libres ; parce que nous le sentons, et qu'il nous est impossible de résister à l'attestation du sentiment intérieur. Nous disons qu'il y a évidemment des corps, parce que nous ne pouvons, sans absurdité, contredire le témoignage de nos sens qui en déposent. Nous n'hésitons pas d'affirmer que l'existence de Rome est un fait évident, parce que nous n'avons aucun motif raisonnable de révoquer en doute un fait aussi universellement attesté. Dans tous ces cas, la certitude est entière, mais l'*évidence* est seulement *extrinsèque* ; ces trois propositions, *l'homme est libre, les corps existent, il y a une ville de Rome*, ne sont point composées de termes ou d'idées dont la liaison soit nécessaire et évidente par elle-même : cette liaison n'est que contingente. Dans le premier cas, elle nous est connue par le sentiment intérieur ou par la conscience ; dans le second, par la déposition de nos sens ; dans le troisième, par le témoignage des hommes.

Nous nous servons même du terme d'*évidence*, pour exprimer les vérités dictées par le sens commun ; ainsi, lorsqu'un incrédule pose pour principe qu'un philosophe ne doit croire que ce qui lui est évidemment démontré nous lui répondons que le contraire est évident, puisque le sens commun (1) détermine tous les hommes à croire sans hésiter tout ce qui leur est attesté par le sentiment intérieur, par la déposition de leurs sens, ou par des témoignages irrécusables. On appelle *évidence*, ou *certitude métaphysique*, celle qui vient du sentiment intérieur, tout comme celle qui se tire de la liaison de nos idées ; *évidence physique*, celle qui résulte de l'expérience ou de la déposition constante de nos sens ; *évidence morale*, celle qui porte sur le témoignage de nos semblables (1).

(1) Nous avons dit dans une note relative à M. Gousset, t. I, introduction de Bergier, que Bergier nous paraissait employer les mots *sens commun*, dans une acception à peu près semblable à celle de *bon sens*, et que M. Gousset, à l'époque où il était le disciple et l'ami de M. de Lamennais, y mettait beaucoup de complaisance lorsqu'il prenait ces expressions dans la bouche de Bergier comme signifiant le système de certitude anticartésien de l'abbé de Lamennais ; notre théologien emploie ici deux fois de suite ces mêmes expressions d'une manière qui nous paraît confirmer notre première interprétation. LE NOIR.

(1) Ces distinctions sont excellentes, étant basées sur la logique même de l'intelligence humaine ; mais il faut pourtant ne pas assimiler complétement les trois évidences ; la *certitude metaphysique* est absolue ; la *certitude physique* et la *certitude morale* le sont aussi, tant qu'on ne les considère que subjectivement ; il serait contradictoire, en effet, que le témoignage de nos sens et le témoignage des autres hommes, qui ne nous vient que par celui de nos sens, fussent et ne fussent pas, tout à la fois, une réalité de sens intime existant en nous ; mais si on considère ces deux dernières certitudes objectivement, c'est-à-dire comme ayant une réalité extrinsèque en dehors de nous, il survient aussitôt une raison de douter, laquelle ne disparaît que par le raisonnement cartésien qui remonte à Dieu, à sa véracité ; c'est la seule manière de franchir le pont du moi au non-moi. L'athée ne peut arriver à la *certitude objective* des vérités physiques attestées par les sens, et des vérités de témoignage attestées par les hommes. Nous l'en défions à tout jamais. Il ne peut que prendre pour bon le fait empirique et s'en contenter ; mais ce n'est pas là faire de la logique ni de la philosophie. Il en est autrement des évidences métaphysiques ; leur objet n'est plus une entité substantielle extérieure, ainsi que le prétendaient à tort les *universalistes réalistes* ; leur objet, est une généralité applicable à toute chose, et non pas seulement une expression nominale comme le voulaient les *nominalistes purs* ; par conséquent, cet objet est une idée absolue, participation de Dieu, qui ne diffère ni de son objet ni de son sujet en tant que pensant, et qui constitue l'un et l'autre. L'esprit voit qu'il est *nécessaire*, par exemple, qu'il n'y ait point *d'effet sans cause*, que *le tout soit plus grand que sa partie*, que *deux êtres égaux à un troisième soient égaux entre eux*, etc, etc. Il voit immédiatement la nécessité absolue de ces vérités en tant qu'applicables à tout être, l'être étant supposé. C'est une vision directe de Dieu lui-même, la vision de pareilles généralités ; tandis que quand il s'agit des réalités objectives de ce que Bergier appelle *certitudes physiques* et *certitudes morales*, ce ne sont plus des aperceptions de l'absolu, mais seulement des persuasions de l'existence réelle de choses contingentes qui pourraient ne pas être et dont il pourrait être dans les conditions de notre nature que nous eussions le sentiment ou l'attestation apparente sans qu'aucune réalité objective leur correspondît hors de nous ; nous sommes obligés, alors, de remonter au Créateur et de dire : il n'a pas pu nous mettre dans une telle illusion, à cause de ses attributs, mais non à cause d'une impossibilité métaphysique. Parmi les vérités de la première espèce, il en est une seule qui a cela de commun avec celles de la seconde que la réalité externe est un être substantiel en même temps qu'un principe ; c'est l'existence même de Dieu parce qu'elle n'est autre que l'application première et immédiate du principe métaphysiquement évident : point d'effet sans cause. Aussi voyons-nous

Les dogmes de foi ou *mystères* ne peuvent avoir une *évidence intrinsèque*, puisqu'ils passent notre intelligence ; nous les croyons cependant, parce que Dieu les a révélés, et parce que le fait de cette révélation est poussé à un degré de *certitude morale*, qui doit prévaloir à toutes les difficultés que la raison humaine peut y opposer ; celles-ci ne viennent que de notre ignorance , et des comparaisons fausses que nous faisons entre ces mystères et les idées que nous avons des choses naturelles.

Un incrédule affirme que le mystère de la sainte Trinité est évidemment faux, parce qu'il compare la nature et les Personnes divines avec la nature et la personne humaine, les seules dont il ait connaissance ; il en conclut que trois Personnes divines sont nécessairement trois natures, comme trois hommes sont trois natures humaines. Mais cette comparaison est-elle juste? Par la même raison, un aveugle-né doit juger que les phénomènes des couleurs et de la lumière, un miroir, une perspective, un tableau, sont des choses impossibles, parce qu'il n'en peut juger que par les idées qui lui viennent par le tact : comparaison qui doit nécessairement le jeter dans l'erreur.

Si les dogmes de foi étaient d'une *évidence intrinsèque* il n'y aurait plus aucun mérite à les croire (1). *Voy.* MYSTÈRES.

BERGIER.

ÉVIDENCES (les) INTUITIVES. (*Théol. mixt. philos. log.*) — Il n'y a pas deux manières pour l'esprit de voir la certitude absolue d'une chose ; il n'y en a qu'une ; c'est d'avoir l'idée claire, absolument claire, soit de sa nécessité dans l'éternité soit de son fait dans le temps.

Quand je vois que *deux et deux font quatre*, quatre signifiant deux et deux, je vois une vérité dans l'éternité et la vois tellement nécessaire qu'il est impossible qu'elle ne soit pas éternellement, immuablement, invariablement, puisque mon intuition consiste à voir qu'*une chose est ce qu'elle est*, que quatre est quatre, que deux est deux, qu'un est un, etc. qu'en un mot rien ne peut être sans être ce qu'il est. Je vois cela avec une telle clarté que, quoi qu'en dise Kant avec sa distinction entre la vérité subjective et la vérité objective, c'est la vérité même objective que je vois ; cette vérité est tellement essentielle à l'être qu'elle est dans tout être à la fois subjective et objective, et inséparable de la vision même, si l'être a une vision. C'est une vérité pantéique dont la certitude ne diffère pas de son objet. C'est une vérité telle qu'en la voyant on voit directement son éternelle entité, et que Dieu ne peut pas la voir mieux dans sa généralité que la plus infime de ses créatures qui la voit comme je la vois.

Il en est de même d'un fait intuitif évident ; mais il n'y a de faits évidents, de l'*évidence* immédiate dont nous parlons, que les faits de conscience : je vois clairement que je suis, que je pense, que j'agis ; c'est un fait et ce n'est qu'un fait, qui n'a rien de nécessaire, mais qui est. C'est encore l'*évidence* même, l'idée claire.

Voilà les *évidences* ; et ces *évidences* ne peuvent pas nous tromper, comme le disait Fénelon dans sa lettre au duc d'Orléans : « Vous ne vous trompez, lui disait-il, qu'en ne les consultant pas (vos idées claires) avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne rejetiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur. »

Et pourquoi ne peuvent-elles pas nous tromper, ces *évidences ?* C'est parce que l'argumentation de Kant

métaphysiquement Dieu lui-même, le voyons-nous en quelque sorte *a priori*, posé seulement l'*à posteriori* de notre être qui se sent et qui se pense. Voila ce qui distinguera toujours la classe des vérités-principes, dont la première est l'existence de Dieu, et dont toutes les autres sont les axiomes constituant son intelligence éternelle, des vérités contingentes dont la certitude est soumise à une condition ; et voilà comment il se fait que l'existence de Dieu ou la nécessité de la cause est essentielle à la certitude de toutes les autres vérités, excepté le premier *à posteriori* de notre logique, le moi. LE NOIR.

(1) Il n'est pas nécessaire, assurément, qu'ils soient d'une évidence intrinsèque ; mais il faut qu'ils ne soient point évidemment contradictoires à une évidence intrinsèque.

LE NOIR.

sur le fameux pont à établir entre la subjectivité et l'objectivité n'a point à leur égard son application. Nous l'avons dit par rapport aux vérités principes aussi évidentes que celle-ci : *deux et deux font deux et deux, toute chose est ce qu'elle est* ; il n'y a point de différence entre le sujet qui les conçoit et leur objet, puisqu'elles sont dans ce sujet, comme en toute chose, puisqu'elles sont, nous le répétons, pantéiques ; et nous le disons également par rapport aux vérités de fait, qui sont de conscience pure ; celles-là ne sont pas pantéiques, elles sont particulières, ne s'appliquant qu'à celui qui les perçoit et n'étant que des faits ; mais il n'y a pas, non plus, de différence entre leur sujet et leur objet, puisque ce sujet et cet objet sont une seule et même chose, la conscience qui dit *je suis*.

Nous venons de réduire à leur plus simple expression toutes les logiques du monde, et toutes les théories possibles de connaissence ; on n'échafaudera jamais sur d'autres bases l'édifice de la certitude humaine ; mais ces bases sont solides, elles sont l'absolu de la logique, qui ne peut ni se démontrer ni se réfuter par un excès de clarté et d'*évidence*, qui en constitue la perfection même.

« Les premiers principes, a dit Pascal, ne peuvent se démontrer.... Mais comme la cause qui les rend incapables de démonstration n'est pas leur obscurité, mais au contraire leur extrême *évidence*, ce manque de preuve n'est pas un défaut, mais une perfection (1). »

On doit dire de même des faits de conscience, qui sont une seule et même chose avec leur intuition, et dont la vérité objective ne se distingue pas de la vérité subjective ; non plus, il est vrai, parce que cette vérité est pantéique et présente à tout, mais parce qu'étant particulière à celui qui la pense, elle n'est pas différente de lui-même.

C'est aux déductions étrangères à ces deux ordres de vérités intuitives évidentes, que s'applique la question des réalités objectives ; et la certitude qui les concerne naît de l'enchaînement des raisonnements bien liés entre eux ; ce n'est plus la logique générale ; c'est la logique particulière qui doit s'appuyer à la fois sur les intuitions-principes, sur les intuitions-faits et sur l'*évidence* des conséquences, trépied d'airain qui porte la pyramide indéfinie de la connaissance humaine. Le Noir.

ÉVOCATION, formule de prière ou de conjuration, par laquelle les païens invitaient les dieux protecteurs d'une nation ou d'une ville ennemie à l'abandonner, à venir habiter parmi eux, en promettant de leur ériger des temples et des autels. Cette cérémonie païenne appartient plutôt à l'histoire ancienne qu'à la théologie ; aussi n'en parlons-nous que pour faire une ou deux remarques.

1° Elle démontre que la religion païenne n'était qu'un commerce mercenaire entre les dieux prétendus et les hommes, qui dégradait absolument la Divinité. De même que les païens n'honoraient leurs dieux que par intérêt, pour en obtenir des bienfaits temporels, et non des vertus, ils supposaient aussi que ces dieux faisaient du bien aux hommes, non par estime de leurs vertus morales, mais pour payer l'encens et les hommages qu'on leur offrait ; comme si le culte qui leur était rendu avait pu contribuer à leur bonheur. La vraie religion donne aux hommes de meilleures leçons : elle leur apprend que Dieu souverainement heureux et puissant, n'a besoin ni de nos adorations, ni de nos sacrifices ; que s'il exige notre culte, ce n'est pas par besoin, mais afin de nous rendre meilleurs, et d'avoir lieu de récompenser nos vertus par un bonheur éternel. Elle nous enseigne que l'encens, les prières, les victimes, tous les actes extérieurs de religion, ne peuvent plaire à Dieu, qu'autant qu'ils partent d'un cœur pur, exempt de tout désir criminel ; que la prière qui est la plus agréable à ses yeux est de lui demander qu'il nous rende vertueux et saints par sa grâce. Telles sont les vérités que les anciens justes ont comprises, que les prophètes ont

(1) *Pensées*, part. I.

souvent répétées aux Juifs, que Jésus-Christ et les apôtres nous ont enseignées encore plus clairement

2° L'*évocation* des dieux tutélaires d'une ville, et les promesses dont on l'accompagnait, prouvent encore que, suivant la croyance des païens, les dieux habitaient réellement et en personne dans les temples et dans les simulacres qu'on leur avait érigés ; c'est encore aujourd'hui l'opinion des peuples idolâtres. Nos philosophes modernes se sont donc trompés, ou plutôt ils ont voulu en imposer, lorsqu'ils ont soutenu que le culte* ou le respect rendu par les païens à une idole ne s'adressait point à la statue, mais au dieu qu'elle représentait; que le dieu était censé résider dans le ciel et non dans l'idole. Il est évident que le culte était adressé au prétendu dieu comme présent dans l'idole, et à l'idole, comme demeure du dieu, ou comme gage de sa présence. Suivant la doctrine d'Homère, Jupiter se transportait en Ethiopie, pour recevoir les offrandes, les respects et l'encens des Ethiopiens; et si nous en croyons Virgile, Junon se plaisait à Carthage plus que partout ailleurs.

C'est donc malicieusement que l'on a comparé le culte que nous rendons aux images de Jésus-Christ et des saints à celui que les païens rendaient aux statues de leurs dieux. Jamais un catholique doué de bon sens n'a rêvé que Jésus-Christ ou les saints venaient résider dans leurs images ; jamais il n'a voulu adresser ses prières à la statue, comme si elle était animée, ou comme si un saint y était renfermé ; jamais, en bénissant les images, on n'a demandé aux saints de venir y résider. Les protestants, qui ont trouvé bon de nous attribuer les mêmes idées qu'avaient les païens, nous ont supposés trop stupides. *Voyez* PAGANISME.

BERGIER.

EVOCATION DES MANES OU DES AMES DES MORTS. *Voyez* NÉCROMANCIE.

EWALD (Henri-Georges-Auguste d'). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre orientaliste allemand naquit à Gœtting en 1803. Il occupa dans cette ville les chaires de philosophie, de langues orientales et de théologie exégétique. Suspendu de ses fonctions en 1837 pour avoir protesté contre la violation de la constitution par le nouveau roi de Hanovre, il alla explorer les bibliothèques d'Angleterre et de France, d'Italie et de Prusse. Après quoi l'université de Tubingue lui offrit une chaire de théologie qu'il occupa dix ans. En 1848, il reprit ses fonctions à Gœttingue.

On peut citer parmi ses ouvrages : *Grammaire critique de la langue hébraïque*, 1825; *Traité complet de la langue hébraïque de l'Ancien Testament*, qui n'est que la grammaire revue et perfectionnée, 1855, et dont on a tiré un abrégé sous ce titre : *Grammaire hébraïque*; la *Composition de la Genèse*, 1823; *de metris carminum arabicorum*, Leipsig, 1825; Le *Cantique des cantiques*, Gœttingue, 1826; *Commentarius in apocalypsim*, Leipsig, 1828 ; *Dissertations sur la littérature orientale et biblique*, Gœttingue, 1832 ; Les *Livres poétiques de l'Ancien Testament*, 4 vol. 1855-57 ; Les *Prophètes de l'Ancien Testament*, 2 vol., Stuttgart 1840; *Histoire du peuple d'Israël jusqu'à l'arrivée du Christ*, 3 vol. 1843-50; 2° édit. du même livre refondue, 5 vol. 1851-55 ; Les *Antiquités du peuple d'Israël*, 1848 ; *Les trois premiers évangiles*, 1850 ; *Sur les psaumes nommés Machabéens*, dans la *Revue de la connaissance de l'Orient* (dont il fut le fondateur) ; *Sur les genres de la première ère du monde* (ibid) ; *Sur l'origine et l'essence des Evangiles* (ibid). — Ces trois derniers ouvrages sont sous forme de lettres ou plutôt de philippiques adressées aux évêques et archevêques catholiques de l'Allemagne.

M. *Ewald* est ardent dans ses écrits ; s'il n'épargne pas les catholiques, il n'épargne pas davantage les philosophes critiques des évangiles tels que Strauss, Baur et les autres.

LE NOIR.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX. *Voyez* CROIX.

EXAMEN DE LA RELIGION. Les incrédules ont souvent insisté sur la nécessité d'examiner les preuves de la religion; ils ont reproché à ses sectateurs de croire, sans *examen*, tout ce qui la favorise, ou de ne l'examiner qu'avec un esprit fasciné des préjugés de l'enfance et de l'éducation.

Nous pourrions les accuser, à plus juste titre, de n'avoir examiné la religion que dans les écrits de ceux qui l'attaquent, et jamais dans les ouvrages de ceux qui la défendent; de croire aveuglément, et sur parole, tous les faits et tous les raisonnements qui paraissent lui être contraires; d'apporter à leur *examen* prétendu un désir ardent de la trouver fausse, parce que l'incrédulité leur paraît plus commode que la religion.

Souhaiter que la religion soit vraie, parce que l'on sent le besoin d'un motif qui nous porte à la vertu, d'un frein qui réprime les passions et nous détourne du vice, d'un motif de consolation dans les peines de cette vie; c'est assurément une disposition louable. Désirer que la religion soit fausse, afin d'être délivré de plusieurs devoirs incommodes, de jouir de la funeste liberté de satisfaire ses passions sans remords, de se donner un vain relief de philosophie et de force d'esprit, est-ce la preuve d'une tête bien faite et d'un cœur ami de la vertu? Laquelle de ces deux dispositions est la meilleure pour discerner sûrement la vérité?

Loin de nous interdire l'*examen* de ses preuves, la religion nous y invite. Saint Pierre veut que les fidèles soient toujours prêts à rendre raison de leur espérance à ceux qui la demanderont; mais il exige pour ce sujet la modestie, la défiance de soi-même, et une conscience pure. *I Petri*, c. 3, ℣ 15 et 16. Saint Paul les exhorte à être enfants de lumière, à ne faire aucun choix imprudent, à éprouver quelle est la volonté de Dieu, *Ephes.*, c. 5, ℣ 8 et 17. Les Juifs, avant de se convertir, examinaient avec soin les Ecritures, pour voir si ce que les apôtres prêchaient était conforme à la vérité, *Act.*, c. 17, ℣ 11. Jésus-Christ même les y avait invités, *Joan.*, c. 1, ℣ 39. Il dit que s'il n'avait pas prouvé sa mission par des miracles, les Juifs n'auraient pas été coupables d'être incrédules, c. 15, ℣ 24. La question est donc uniquement de savoir comment l'on doit procéder dans cet *examen*.

Selon les incrédules, il faut examiner et comparer toutes les religions et tous les systèmes, pour savoir quel est le plus vrai. L'ont-ils fait? La plupart en sont incapables. Ce conseil est aussi insensé que celui d'un médecin qui exhorterait un homme à essayer de tous les régimes et de tous les aliments possibles, sains ou malsains, pour savoir quel est le meilleur. Le plus fort tempérament pourrait bien succomber à cette épreuve. Si, avant de croire en Dieu, il faut avoir discuté toutes les objections des athées, il faut aussi, avant de croire au témoignage de nos sens, avoir résolu tous les arguments des pyrrhoniens.

Une fois convaincus qu'il y a un Dieu, comment saurons-nous quel culte nous devons lui rendre, quelle religion il faut embrasser? Si Dieu en a révélé une, sans doute il faut la suivre; ce n'est point à nous de lui disputer le droit de prescrire aux hommes une religion. Toute la question est donc réduite à examiner le fait de la révélation. Si ce fait est prouvé, entreprendrons-nous d'indiquer à Dieu ce qu'il a dû ou n'a pas dû révéler? Voilà cependant ce que prétendent les incrédules. Ils soutiennent que tout homme doit commencer par voir si tel dogme est vrai ou faux en lui-même, pour juger si Dieu l'a ou ne l'a pas révélé. Nous soutenons que ce procédé est encore absurde, puisque Dieu a droit de nous révéler des dogmes incompréhensibles, desquels nous ne sommes pas en état d'apercevoir par nous-mêmes la vérité ou la fausseté. En soutenant le contraire, les déistes ont fait triompher les athées, qui prétendent que nous ne devons pas admettre l'existence d'un Dieu, duquel nous ne pouvons ni concevoir, ni concilier ensemble les divers attributs. *Voyez* MYSTÈRES.

Le seul *examen* possible au commun

des hommes, est de voir si tel dogme est révélé ou non révélé; il est révélé si le Christianisme nous l'enseigne, et si cette religion est elle-même l'ouvrage de Dieu. Il y a de l'entêtement à soutenir que les hommes peu instruits ne sont pas plus capables de vérifier le fait de la révélation du Christianisme, que de discuter des dogmes. *Voyez* Fait. Les preuves de la divinité de cette religion, que nous appelons *motifs de crédibilité*, sont tellement sensibles, que le fidèle le plus ignorant peut en avoir autant de certitude que le docteur le mieux instruit. *Voyez* Crédibilité.

Cette réflexion, qui renverse le déisme par le fondement, nous fait rejeter de même la méthode d'*examen* toujours proposée par les hérétiques. Pour savoir si un dogme est révélé ou non révélé, ils veulent qu'un fidèle voie par lui-même s'il est enseigné ou non dans l'Ecriture sainte. Nous soutenons que les fidèles du commun en sont incapables. Non-seulement plusieurs ne savent pas lire, mais tous sont hors d'état de consulter les originaux, de décider si tel livre est authentique ou apocryphe, si le texte est entier ou altéré, si la version est exacte ou fautive, si tel passage est ou n'est pas susceptible d'un autre sens.

Le seul *examen* qui soit à leur portée est de voir s'ils doivent ou ne doivent pas écouter l'Eglise catholique, s'en rapporter à l'enseignement unanime des sociétés particulières qui la composent, à la profession solennelle qu'elle fait de ne pouvoir et ne vouloir pas s'écarter de ce qui a été constamment cru, enseigné et pratiqué depuis les apôtres jusqu'à nous. Quand un ignorant n'aurait point d'autre motif de s'en tenir là que l'impuissance dans laquelle il se sent de faire autrement, nous soutenons que sa foi serait sage, prudente, certaine, solide, telle que Dieu l'exige de lui; plus sage et plus raisonnable que l'entêtement d'un hérétique ou d'un incrédule. *Voyez* Analyse de la Foi.

Il y a quinze cents ans que Tertullien nous a prévenus contre leur langage. Ils disaient de son temps, comme aujourd'hui, qu'il faut chercher la vérité, examiner, voir entre les différentes doctrines quelle est la meilleure. « Cela est faux, reprend Tertullien; celui qui cherche la vérité » ne la tient pas encore, ou il l'a déjà » perdue; quiconque cherche le » Christianisme n'est pas chrétien; » qui cherche la foi est encore infidèle. Nous n'avons plus besoin de » curiosité après Jésus-Christ, ni de » recherche après l'Evangile; le premier article de notre foi est de » croire qu'il n'y a rien à trouver au » delà. S'il faut discuter toutes les erreurs de l'univers, nous chercherons toujours et ne croirons jamais. » Cherchons, à la bonne heure, non » chez les hérétiques, ce n'est point » là que Dieu a placé la vérité, mais » dans l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Ceux qui nous conseillent » les recherches veulent nous attirer » chez eux, nous faire lire leurs ouvrages, nous donner des doutes et » des scrupules; dès qu'ils nous tiennent, ils érigent en dogmes et » prescrivent avec hauteur ce qu'ils » avaient feint d'abord de soumettre » à notre *examen*. » *De Præscript.*, c. 8 et suivants.

L'*examen*, tel que le prescrivent les hérétiques, conduit au déisme, celui dont se vantent les déistes engendre l'athéisme, et celui qu'exigent les athées enfante le pyrrhonisme. *Voy.* Erreurs.

Bergier.

EXAMEN DE CONSCIENCE, revue que fait un pécheur de sa vie passée, afin d'en connaître les fautes et de s'en confesser.

Les Pères de l'Eglise, les théologiens, les auteurs ascétiques qui traitent du sacrement de pénitence, montrent la nécessité et prescrivent la manière de faire cet *examen*, comme un moyen d'inspirer au pécheur le repentir de ses fautes et la volonté de s'en corriger. Ils le réduisent à cinq points : 1° à se mettre en la présence de Dieu et à le remercier de ses bienfaits; 2° à lui demander les lumières et les grâces nécessaires pour connaître et distinguer nos fautes; 3° à nous rappeler en mémoire nos pensées, nos paroles, nos actions,

nos occupations, nos devoirs, pour voir en quoi nous avons offensé Dieu; 4° à lui demander pardon et à concevoir un regret sincère d'avoir péché; 5° à former une résolution sincère de ne plus l'offenser à l'avenir, de prendre toutes les précautions nécessaires pour nous en préserver, et d'en fuir les occasions.

Outre cet *examen général*, nécessaire pour nous préparer au sacrement de pénitence, ils conseillent encore, à ceux qui veulent avancer dans la vertu, de faire tous les jours un *examen particulier* sur chacun des devoirs du Christianisme et de l'état de vie dans lequel on est engagé, sur une vertu ou sur un vice, sur une pratique de piété, etc., pour voir en quoi l'on peut avoir besoin de se corriger.

BERGIER.

EX CATHEDRA (l') (*Théol. pur. églis.*). — Cette expression était employée depuis quelques siècles par les théologiens pour signifier l'usage que fait le souverain Pontife de son autorité lorsqu'il définit une question dogmatique à titre de chef de l'Eglise; et c'est de cette expression que nous avions divisé les écoles en deux grandes catégories, les *cathédrarchistes* qui faisaient résider l'infaillibilité et la souveraineté suprêmes ecclésiastiques dans la papauté quand elle parle *de la chaire*, *ex cathedra*, et les *ecclésiarchistes* qui faisaient résider cette infaillibilité et souveraineté suprêmes dans l'Eglise elle-même, soit réunie en concile œcuménique, soit dispersée et donnant son consentement universel sur un point de théologie; mais depuis le concile du Vatican la question entre les uns et les autres est tranchée; l'opinion des ecclésiarchistes ou *gallicans* est rejetée et celle des cathédrachistes ou *ultramontains* est formellement déclarée la seule orthodoxe. C'est aussi depuis ce concile seulement que l'expression *ex cathedra*, qui n'existait auparavant que dans le langage des théologiens, est entrée dans la terminologie officielle ecclésiastique. Voyez notre *Dissertation préliminaire sur le concile du Vatican*, et le mot VATICAN.

LE NOIR.

EXCOMMUNICATION, censure ou sentence d'un supérieur ecclésiastique, par laquelle un fidèle est retranché du nombre des membres de l'Eglise.

Une société quelconque ne peut subsister sans lois; ces lois n'auraient aucune force, si ceux qui les violent n'encouraient aucune peine; la peine la plus simple qu'une société puisse infliger à ses membres réfractaires, est de les priver des biens qu'elle procure à ses enfants dociles. Ces notions, dictées par le bons sens, suffiraient déjà pour faire présumer que Jésus-Christ, en établissant son Eglise, lni a donné le pouvoir de rejeter hors de son sein les membres qui refuseraient d'obéir à ses lois.

Mais l'Evangile ne laisse aucun doute sur ce point; il nous apprend que Jésus-Christ a donné aux pasteurs de son Eglise l'autorité législative et le pouvoir d'imposer des peines. Il dit à ses apôtres : « Au » temps de la régénération, ou du » renouvellement de toutes choses, » lorsque le Fils de l'Homme sera » placé sur le trône de sa majesté, » vous serez assis vous-mêmes sur » douze siéges pour juger les douze » tribus d'Israël. » *Matth.*, c. 19, ℣ 28. Dans le style ordinaire des livres saints, le pouvoir de juger emporte celui de faire des lois, le nom de *juge* est synonyme à celui de *législateur ;* l'autorité de ce dernier serait nulle, s'il n'avait pas le pouvoir de punir.

En prescrivant la manière de corriger les pécheurs, Jésus-Christ ordonne d'employer d'abord les remontrances secrètes, ensuite la correction publique, enfin l'*excommunication*. « Si votre frère a péché, » reprenez-le en secret; s'il ne vous » écoute pas, dites-le à l'Eglise; s'il » n'écoute pas l'Eglise, regardez-le » comme un païen et un publicain. » Je vous assure que tout ce que » vous lierez ou délierez sur la terre » sera lié ou délié dans le ciel. » *Matth.*, c. 18, ℣ 17.

Saint Paul, informé d'un scandale qui régnait dans l'Eglise de Corinthe, où l'on souffrait un incestueux public, écrit aux Corinthiens : « Quoique

» absent, j'ai jugé cet homme comme
» si j'étais présent; j'ai résolu que
» dans votre assemblée, où je suis
» en esprit, au nom et par le pouvoir
» de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le
» coupable soit livré à Satan, pour
» faire mourir en lui la chair, et sau-
» ver son âme. » *I Cor.*, c. 5, ℣ 4.

Nous ne savons pas sur quoi Mosheim s'est fondé pour soutenir que le pouvoir d'excommunier appartenait au corps des fidèles, de manière qu'ils étaient les maîtres de déférer ou de résister au jugement de l'évêque qui avait désigné ceux qui lui paraissaient dignes d'*excommunication*. Le jugement que prononce saint Paul, et la réprimande qu'il fait aux Corinthiens, nous paraissent prouver le contraire. Ce n'est donc pas sans raison que l'on a censuré la proposition dans laquelle il est dit que le pouvoir d'excommunier doit être exercé par des pasteurs, *du consentement au moins présumé de tout le corps des fidèles*.

L'Eglise, instruite par ses leçons, a usé de son droit dans tous les siècles; elle a séparé de sa communion, non-seulement les hérétiques qui s'élevaient contre sa doctrine et voulaient la changer; les réfractaires qui refusaient de se soumettre à un point de discipline générale, telle que la célébration de la pâque; mais encore les pécheurs scandaleux, dont l'exemple pouvait infecter les mœurs et troubler l'ordre public. Vainement quelques opiniâtres lui ont disputé son autorité; elle a tenu ferme, et les a regardés comme des membres retranchés de son corps.

Ce pouvoir était reconnu et autorisé par les empereurs. Le premier concile d'Arles, convoqué par Constantin qui en confirma les décrets, ordonna, can. 7, aux gouverneurs des provinces, de prendre des lettres de communion, aux évêques de veiller sur leur conduite, et de les retrancher de la communion des fidèles s'ils violaient la discipline de l'Eglise. Synésius, évêque de Ptolémaïde en Egypte, usa de ce pouvoir à l'égard d'Andronicus, gouverneur de cette province. Synes. *Epist.* 58, *ad episcopos*. On peut en citer d'autres exemples. *Voyez* Bingham, *Origin. ecclés.*, liv. 2, c. 4, § 3, t. 1.

Selon la croyance de l'Eglise, l'effet de l'*excommunication* est de priver un chrétien de la participation aux sacrements, aux prières publiques, aux bonnes œuvres, aux honneurs qu'elle rend aux fidèles après leur mort : avantages spirituels dont Jésus-Christ lui a confié la dispensation.

De nos jours, quelques écrivains ont prétendu que, comme l'*excommunication* emporte une note d'infamie, et peut dépouiller un citoyen de ses droits civils, c'est à la puissance civile de juger de la validité ou de l'invalidité d'une *excommunication*. Ceux qui ont avancé cette doctrine, en faisant semblant d'accorder à l'Eglise le pouvoir d'excommunier, le lui ôtaient réellement, et rendaient ses censures illusoires; ils donnaient à tous les coupables une sauve garde contre l'autorité dont Jésus-Christ a revêtu son Eglise.

Saint Paul n'ignorait pas les suites de l'*excommunication*, lorsqu'il disait, *I Cor.*, c. 5, ℣ 4 : « Je vous ai déjà
» écrit de n'avoir point de commerce
» avec celui de vos frères qui serait
» impudique, avide du bien d'autrui,
» idolâtre, calomniateur, ivrogne ou
» ravisseur, et même de ne pas man-
» ger avec lui. Si quelqu'un n'a point
» d'égard à ce que je vous écris,
» notez-le, et n'ayez point de com-
» merce avec lui, afin qu'il rougisse
» de sa conduite. *II Thess.*, c. 3,
» ℣ 14. Je vous prie, mes frères, de
» vous garder de ceux qui excitent
» des disputes et des scandales contre
» la doctrine que vous avez apprise,
» et de vous séparer d'eux. » *Rom.*, cap. 16, ℣ 17. Saint Jean impose la même obligation aux fidèles. « Si
» quelqu'un, leur dit-il, vient à vous
» avec une autre doctrine que celle-
» ci, ne le recevez point chez vous,
» ne le saluez même pas, afin de
» n'avoir point de part à sa malice. »
Joan., c. 5, ℣ 10.

Les anciens conciles se sont fondés sur ces leçons des apôtres, en menaçant de l'*excommunication* ceux qui entretiendraient commerce avec les excommuniés. *V.* Bingham, l. 16, c. 2, n. 11.

Les protestants, qui cherchent à rendre odieux tous les articles de la discipline ecclésiastique, ont attribué la crainte que l'on avait des *excommunications* dans le huitième siècle, à l'ignorance et au préjugé des Barbares qui avaient embrassé la foi. Ces nouveaux prosélytes, dit-on, confondirent l'*excommunication* qui était en usage chez les chrétiens, avec celle qu'avaient employée sous le paganisme les druides et les prêtres de leurs dieux. Ces critiques ont ignoré, sans doute, qu'encore aujourd'hui les Grecs redoutent cette censure autant qu'on la craignait autrefois, et ils ont oublié la rigueur avec laquelle les anabaptistes l'ont souvent employée parmi eux. Il suffit d'avoir lu les passages de l'Ecriture que nous avons cités, pour comprendre que, dans tous les temps, l'*excommunication* a dû inspirer la crainte à tous ceux qui avaient de la religion.

Nous convenons que, dans les siècles de ténèbres et de trouble, les pasteurs de l'Eglise ont quelquefois abusé de l'*excommunication*, qu'ils l'ont lancée pour des sujets qui n'avaient aucun rapport à la religion, et contre des personnes dont il aurait fallu respecter la dignité. Mais, si l'on y veut faire attention, l'on verra que dans ces temps de désordres, de scandale, d'anarchie et de brigandage, les censures étaient le seul épouvantail capable de contenir des princes très-licencieux et très-déréglés; que cet abus même a prévenu plus de maux qu'il n'en a causé (1).

Aujourd'hui, que ces anciens abus ont été sagement retranchés, ce n'est plus le temps de vouloir encore répandre des nuages sur une matière suffisamment éclaircie.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les chrétiens rougissaient du crime, et non de la peine par laquelle il fallait l'expier. On a vu des dames romaines du plus haut rang, prendre, de leur plein gré, l'habit de la pénitence publique, et en subir toutes les humiliations, pour des fautes pour lesquelles les chrétiens d'aujourd'hui ne voudraient pas seulement s'imposer la moindre privation. Ce courage ne déshonorait point, il édifiait tout le monde, il faisait respecter davantage ceux qui en étaient capables. Parmi nous, ce n'est plus le crime qui donne de la honte, c'est la peine, quelque modérée qu'elle soit. Si les censeurs de la discipline ecclésiastique étaient les maîtres, ils dépouilleraient absolument les pasteurs de l'Eglise du pouvoir que Jésus-Christ leur a donné de retrancher de la société des fidèles les pécheurs publics, scandaleux, opiniâtres ; ils ôteraient aux malfaiteurs toutes les espèces de frein que la religion veut opposer à leur perversité.

Ce qui regarde les différentes espèces d'*excommunication*, les sujets pour lesquels l'Eglise peut porter cette censure, la manière dont on peut l'encourir ou être absous, etc., tient de plus près au droit canonique qu'à la théologie. BERGIER.

EXHALATIONS ET SÉCRÉTIONS. (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat*). — Voici comment Milne Edwards résume ces fonctions complémentaires de la nutrition :

« C'est par l'absorption, dit-il, dont la substance de tous les organes est le siége, que les matériaux vieillis, hors de service et séparés par le travail nutritif, sont versés dans le torrent circulatoire pour être entraînés au dehors.

« Or, le sang se débarrasse de ces matériaux , ainsi que des autres substances inutiles au nuisibles qui peuvent se trouver mêlées à lui, en passant à travers des parties déterminées du corps que l'on appelle des *glandes*, et en donnant naissance à des liquides nouveaux destinés à être rejetés au dehors.

« C'est de la même manière, et toujours aux dépens du sang, que se forment les diverses humeurs contenues dans l'intérieur du corps et nécessaires à l'exercice des différentes

(1) Si, eu égard aux mœurs des différents siècles, les censures étaient autrefois le seul moyen capable de *contenir des princes licencieux et déréglés*, si l'usage que l'Eglise en a fait *a prévenu plus de maux qu'il n'en a causés*, on ne voit pas pourquoi l'on accorde si facilement aux ennemis de l'Eglise, que les papes et les évêques aient abusé de l'excommunication. GOUSSET.

fonctions, telles que la bile, la salive, etc.; ce phénomène porte le nom de *sécrétion*.

« Les organes sécréteurs consistent tantôt en un grand nombre de petites poches disséminées à la surface des membranes, s'ouvrant directement au-dehors et appelées *follicules*, tantôt en une masse compacte de petites granulations d'où naissent des conduits qui se réunissent, comme les racines d'un arbre, pour former un trou par lequel la glande verse au-dehors le liquide sécrété.

« Les follicules de la peau qui sécrètent la sueur présentent la première de ces dispositions; les glandes lacrymales, qui sécrètent les larmes, les glandes salivaires qui sécrètent la salive, le foie qui sécrète la bile, etc., nous offrent, au contraire, le second mode de conformation. »

Ainsi rien ne manque à l'organisme pour être parfait. Comme il consiste dans une circulation continuelle, que tout s'y use et s'y répare, la chair et les os aussi bien que le sang, il faut des fuites pour le rejet des matières usées et des fuites qui soient placées partout puisque le mouvement continuel de la foule des éléments a lieu partout. Ces fuites sont dans les glandes, organes sécréteurs, munies de leurs canaux collecteurs comme les réseaux de drainage, et elles sont, en même temps, le long des surfaces intérieures et extérieures, dans les follicules de la peau externe et interne. Il se fait, par ces *exhalations* et *excrétions*, une déperdition perpétuelle des vieux matériaux, qui est exactement en équilibre avec la somme des matières externes absorbées soit par la digestion, soit par la respiration, soit par l'intussusception au contact de la peau et des milieux environnants. L'imagination se perd dans cette admirable complication, où tout est calculé et équilibré si parfaitement. Et ce serait quelque chose d'aveugle, qu'on ne saurait nommer, qui aurait produit de semblables merveilles! LE NOIR.

EX INFORMATA CONSCIENTIA, (*Théol. pur. églis. et hier. droit can.*) — On entend par ces mots, *ex informata conscientia*, le droit qu'a l'évêque de porter, dans certains cas, des censures contre ses subordonnés, d'après sa conscience informée seulement et sans suivre les formes canoniques. Nous disons dans certains cas, attendu que l'évêque ne peut pas toujours en agir de la sorte, étant souvent obligé de suivre certaines règles de procédure qu'exigent les canons. Il n'en est pas de même du souverain Pontife; il suit des décisions du concile du Vatican que le Saint-Père peut toujours, en vertu de sa souveraineté suprême dans le gouvernement ecclésiastique, et dans les choses qui sont de la compétence de l'Eglise, *ad examen ecclesiasticum pertinentibus*, porter des censures *ex informata conscientia* et sans suivre aucune forme de procès; mais l'évêque n'a qu'une autorité limitée aussi bien quant à l'étendue de ses droits que relativement aux personnes; il ne s'agira donc que des évêques dans la question de droit canon que nous allons traiter.

Le droit canon est si étendu et si compliqué qu'il demande, pour être exposé convenablement, des ouvrages spéciaux; aussi nous sommes-nous imposé la règle de ne point l'aborder dans ce dictionnaire; cependant nous ferons exception à cette règle pour quelques points d'une importance pratique toute particulière, et ce point-ci est un de ceux-là.

Nous avons fait un dictionnaire spécial, non pas du droit canon proprement dit, mais des *décisions romaines sur la foi, la morale et la discipline*, et qui est, par conséquent, plus étendu, comme matières traitées, que ne le serait un dictionnaire véritable de droit canon, mais qui renferme, dans sa partie concernant la discipline, les résolutions de la cour de Rome et des congrégations romaines sur les questions les plus intéressantes et les plus pratiques au XIXe siècle; cette partie n'est autre qu'un choix des prescriptions canoniques approprié à notre temps; cet ouvrage n'est encore qu'en manuscrit et pas tout à fait terminé; nous lui emprunterons la dissertation suivante sur l'*ex informata conscientia* épiscopal.

Nous exposerons d'abord le droit épiscopal de la censure *ex informata conscientia*, nous en exposerons ensuite les conditions canoniques.

I

DROIT ÉPISCOPAL DE L'EX INFORMATA CONSCIENTIA

Il n'existe pour les évêques que deux manières de procéder, dans les suspenses, les interdits, les destitutions, toutes les peines canoniques qu'ils peuvent infliger à leurs subordonnés :

La procédure canonique *judiciaire*,

La procédure canonique *extrajudiciaire*.

I. La procédure canonique *judiciaire* consiste à suivre les formalites exigées par les canons qui concernent cette matière. Les principales de ces formalites sont :

1° Les monitions préalables, *monitio canonica*, qui, selon la règle ordinaire, sont au nombre de trois et doivent être séparées par au moins trois jours d'intervalle, mais qui, dans certains cas de causes expéditives, peuvent, en rigueur, être concentrées en une.

Voici quelques-uns des canons qui exigent cette formalité.

Le canon XIII, *statutum,* du titre IX du liv. V du Sexte, *de pœnis*, parlant du cas d'excommunication pour participation avec les excommuniés, défend quel'excommunication soit portée sans « que la monition canonique ait précédé, *monitione canonica non præmissa*; et il ajoute en général que, « dans les sentences de suspense et d'interdit, il ordonne que cette condition soit observée inviolablement, et décrète que les mêmes sentences autrement promulguées sont invalides : *in suspensionis et interdicti sententiis præcipimus inviolabiliter observari, decernentes easdem sententias non tenere aliter promulgatas.*

Le canon III *statuimus* du titre XI du liv. V du Sexte, *de sententia excommunicationis, suspensionis et interdicti*, parlant encore des censures contre la participation avec les excommuniés, porte « qu'aucun juge ne doit excommunier avant la monition canonique, » *nullus judicum... ante monitionem canonicam... excommunicare præsumat...* « et que l'excommucation portée autrement n'a pas son effet : » *aliter autem excommunicatio prolata non tenent.*

Le canon V, *romana ecclesia*, du titre XI du livre V du Sexte, *de sententia excommunicationis, suspensionis et interdicti*, porte que les sentences d'interdiction, de suspense ou d'excommunication, *interdicti, suspensionis, vel excommunicationis sententias*, décrétées par les officialités ou par toutes autres juridictions.., soit *in specie* soit *in genere*, pour des fautes ou offenses, soit passées soit présentes, ne doivent être promulguées sans que la monition convenable ait précédé, *absque competenti monitione præmissa.*

Le mot*sentences d'excommunication* est répété comme résumant les trois degrés d'excommunication, qui sont l'excommunication pour les laïques, la suspense et l'interdit pour les ecclésiastiques.

Le canon 48 du livre V des décrétales titre XXXIX, lequel est tiré du concile général de Latran de l'année 1216, porte : « Le saint concile approuvant, nous prohibons que qui que ce soit prétende promulguer contre quelqu'un une sentence d'excommunication, sans avoir fait précéder la monition convenable, et en présence de personnes idoines par lesquelles cette monition puisse être prouvée, s'il est nécessaire. » *Sacro approbante concilio, prohibemus ne quis in aliquem excommunicationis sententiam, nisi competenti admonitione præmissa, et personis præsentibus idoneis, per quas, si necesse fuerit, possit probari monitio, promulgare præsumat.* »

2° La citation de l'inculpé, *citatio cononica*, toujours nécessaire, même dans les jugements les plus sommaires, afin qu'il soit mis en demeure de se défendre.

Les canons abondent encore; citons seulement le suivant qui énumère beaucoup de formalités et de circonstances à partir de la citation : c'est le canon XI *quoniam contra*, du titre XI

du livre II des décrétales. *Statuimus ut tam in ordinario judicio quam extraordinario, judex semper adhibeat aut publicam si potest habere personam aut duos viros idoneos, qui fideliter universa judicii acta conscribant; videlicet citationes, dilationes, recusationes, exceptiones, petitiones, responsiones, interrogationes, confessiones, testium depositiones, instrumentorum productiones, interlocutiones, appellationes, renuntiationes, conclusiones, et cætera quæ occurrerint, competenti ordine conscribenda, loca designando, et tempora, et personas et omnia sic conscripta partibus tribuantur, ita quod originalia penes scriptores remaneant.* Aussi trouve-t-on, parmi les causes portées aux sacrées Congrégations, beaucoup d'exemples dans lesquels l'annulation de la censure épiscopale est prononcée pour absence de la citation. Nous n'en citerons qu'une.

Dans la cause *civitatis castellanæ præsentorum plurium circa Res. Fabium* ponti. die 22 sept. 1741, la sacrée Congrégatioin répond « qu'après avoir discuté mûrement l'affaire à tout point de vue, elle a pensé qu'il fallait répondre que *la sentence de l'évêque ne pouvait tenir par défaut de citation* et qu'il fallait restituer les taxes perçues à titre de déplacement : *sententiam episcopi non sustineri ex defectu citationis, esse restituenda viatica*... et la sacrée Congrégation des évêques et réguliers écrit : « La citation est un acte essentiel de la procédure. Elle est nécessaire pour une simple sentence déclaratoire elle-même, par rapport aux peines et aux censures qui ont été encourues par le seul fait, *ipso facto*; il faut, en ce cas, la citation *ad dicendam causam quare*, etc., c'est-à-dire que l'inculpé doit comparaître pour dire si quelque chose peut s'opposer à ce que les censures encourues par le fait même, soient intimées et déclarées, au for extérieur. Si l'on omet cette formalité, la sentence est frappée de nullité..... » (*Analecta*. 101e livr.)

3° L'expression nominative de la cause et du motif.

4° La notification officielle soit par le messager public, *per nuntium publicum*, soit par le chancelier épiscopal assisté de deux témoins, soit de quelque autre manière pourvu qu'elle soit officielle et qu'il en reste un acte authentique.

Le canon I, *cum medicinalis*, du tit. XI, *de sententia excommunicationis, suspensionis et interduti*, du livr. V du Sexte, porte ce qui suit : « Quiconque excommunie doit notifier l'excommunication par écrit et consigner expressément la cause de l'excommunication, pour laquelle l'excommunication est prononcée, etc., *quisquis igitur excommunicat excommunicationem in scriptis proferat, et causam excommunicationis expresse conscribat propter quam excommunicatio proferatur. Exemplum vero hujusmodi scripturæ teneatur excommunicato tradere intra mensem, si fuerit requisitus, super qua requisitione fieri volumus, publicum instrumentum, vel litteras testimoniales confici sigillo authentico consignatas etc...... et hæc eadem in suspensionis et interdicti sententiis volumus observari......*

Toutes ces règles, du *corpus juris*, sont rigoureuses : le canon I du titre XXVII du livre II des décrétales déclare que toute sentence portée contre les lois et les canons, quoiqu'elle ne soit point suspendue par un appel, ne peut cependant, de par le droit lui-même, subsister : *sententia contra leges canonesve prolata, licet non in appellatione suspensa, non potest tamen subsistere ipso jure* : et le canon XIX du même titre au même livre, déclare que le souverain Pontife lui-même est soumis à cet ordre du droit aussi bien qu'à la rigueur de l'équité : *in causis quæ summi pontificis judicio deciduntur, et ordo juris, vigor æquitatis est subtiliter observandus*. Mais il ne s'agit que de la procédure judiciaire; si le souverain Pontife agit *ex informata conscientia*, il n'est plus tenu à ces règles quoiqu'il soit toujours tenu à l'équité; or, comme nous l'avons dit, il résulte de la souveraineté que lui reconnaît le concile du Vatican et qui n'admet aucune autorité au-dessus d'elle, qu'il peut toujours, en agissant *ex informata conscientia*, s'affranchir du droit positif ecclésiastique.

II. La procédure canonique *extra-judiciaire* se passe de toutes ces forma-

lités : le supérieur ne fait point un procès canonique à celui qu'il censure, ne lui fait point, s'il ne le veut, les monitions, et ne le cite pas à son tribunal ; il lui intime directement la sentence. Il doit même s'abstenir de la signifier directement par lettre, attendu qu'il ne pourrait pas s'assurer si le coupable l'a reçue ; il l'appelle en particulier et lui intime en secret la peine en le faisant signer son décret, afin de pouvoir ensuite procéder judiciairement contre lui en cas de violation de la censure.

Or, cette procédure extra judiciaire est celle qu'on nomme *ex informata conscientia*, pour la distinguer de l'autre qui est la véritable procédure canonique.

Pendant 1600 ans, il n'exista, dans l'Eglise, relativement aux censures épiscopales, que la procédure judiciaire. Tout ce qu'on trouve de plus fort relativement au droit de l'ordinaire à l'égard de ses subordonnés qui délinquent secrètement, dont les délits ne sont pas devenus notoires, et à l'égard desquels on ne peut pas employer la procédure judiciaire qui demande des enquêtes, des assignations de témoins, des établissements de preuves et qui expose essentiellement à la publicité, c'est la décrétale d'Alexandre III, *ex tenore*, la IVe du titre *de temporibus ordinationum*, dans laquelle il est dit que « le péché public doit être puni de la dégradation de l'ordre que le coupable a reçu et que, si le péché est occulte, l'évêque doit *imposer* au coupable une pénitence condigne et lui conseiller, cette pénitence étant faite en partie, d'exercer l'ordre reçu, mais de s'en contenter et de ne point briguer des grades plus élevés ; que pourtant, s'il le veut, le péché étant occulte, l'évêque ne doit point l'en empêcher. »

Quod si peccatum ejus esset publicum, degradaretur ab ordine quem suscepit, et amplius non posset ad superiores ordines promoveri.

Cela s'entend de la dégradation juridique en usage dans certains cas graves publics et ne fait aucune difficulté. Voici la suite qui concerne les cas de causes secrètes :

Verum quoniam peccatum ipsius fore occultum dixisti, mandamus, quatenus pœnitentiam ei condignam imponas, et suades ut, parte pœnitentiæ peracta, ordine suscepto utatur : quo contentus existens, ad superiores amplius non ascendat. Verumtamen quia peccatum occultum est ; si pronoveri voluerit, eum non debes aliqua ratione prohibere.

On a cité aussi, comme se rapportant au même objet, la décrétale *ad aures* V^e^ du même titre; et, par le fait, elle a grandement concouru avec la précédente à servir de point de départ au décret du concile de Trente qui doit bientôt nous occuper ; mais il ne s'agit, dans cette décrétale, que de la promotion à des ordres plus élevés, et du devoir des subordonnés de ne les point briguer « malgré leurs supérieurs qui peuvent connaître quelques commissions secrètes desquelles il leur conste qu'ils ne peuvent, en conscience, être élevés à un grade supérieur. »

Ad aures nostras pervenit, quod religiosi quidam ad superiores desiderant ordines promoveri ; sed prælati eorum desideriis contradicunt..... Tute igitur quæstioni taliter respondeo, quod honestius et tutius est subjectis, debitam præpositis obedientiam impendendo, in inferiori ministerio deservire, quam cum præpositorum scandalo graduum appetere dignitatem. Nec est in hac parte subjectorum desiderium confovendum ; quoniam esse potest, quod prælati eorum commissa secreta noverint, ex quibus constet eis, quod salva conscientia nequeunt sublimari, quia non in sublimitate graduum, sed in amplitudine charitatis acquiritur regnum Dei.

Nous n'avons donc à nous occuper, pour le moment, que de la première, *ex tenore*, qui parle bien, celle-là, de l'exercice des ordres reçus et d'une peine relative à cet exercice. Or, dans cette décrétale, les mots *pœnitentiam ei condignam* IMPONAS *et suadeas*, etc., laissaient sur le droit de l'évêque dans les cas de fautes occultes une grande incertitude. Mais Grégoire IX fit disparaître cette incertitude par sa décrétale *quæsitum* la 17e du même titre, laquelle déclare expressément que l'évêque ne peut employer que l'exhortation pour les crimes occultes, ce

qui exclut l'imposition d'une peine. Voici les termes :

Quæsitum est de sacerdotibus vel aliis clericis qui peccatum adulterii, perjurii, homicidii, vel falsi testimonii, bonum conscientiæ rectæ perdiderunt.

Respondemus, quod si proposita crimina, ordine judiciario comprobata, vel alias notoria non fuerint; non debent hi (præter reos homicidii) post pœnitentiam, in jam susceptis vel suscipiendis ordinibus impediri : qui si non pœnituerint, monendi sunt, et, sub interminatione divini judicii, obtestandi, ut, in testimonium suæ damnationis, in susceptis etiam ordinibus non ministrent.

Il résulte clairement de ce décret que si les crimes dont il s'agit, qui sont les plus grands de tous, l'adultère, le parjure, le faux témoignage, et l'homicide seulement excepté, n'ont point été prouvés judiciairement ou ne ne sont pas devenus notoires d'une autre manière, les coupables de ces crimes, — après la pénitence, dont parlait la décrétale *ex tenore*, pénitence qui doit s'entendre évidemment à cause de ce qui suit, d'une pénitence paternelle, secrètement imposée sans avoir rien de juridique et d'exécutoire autrement que dans la conscience de celui qui s'y soumet en son particulier ou ne s'y soumet pas, ce qui revient à une admonestation avec indication des moyens de se corriger en faisant librement pénitence, — ne doivent point être empêchés par l'évêque ni dans l'exercice des ordres déjà reçus, — par conséquent mis en suspense — ni même dans la réception d'ordres nouveaux, et que « s'ils ne font pas pénitence, *si non pœnituerint*, il faut seulement les avertir, *monendi sunt*, et les conjurer, *obtestandi*, par la menace du jugement de Dieu et de leur damnation, de ne point exercer le ministère des ordres reçus, *ut, in testimonium suæ damnationis, in susceptis etiam ordinibus, non ministrent*.

Rien ne saurait être plus clair : point de suspense juridique, point d'injonction d'autorité ; seulement l'admonestation et le souvenir du jugement de Dieu.

Tout se réduisait donc dans l'Église, en fait de droits de l'évêque, dans les causes de crimes occultes, même les plus graves, celle de l'homicide toutefois étant exceptée, à celui d'une simple exhortation adressée secrètement au coupable impénitent.

Mais le concile de Trente, dans son chapitre Ier *de reformatione* de la session XIV, introduisit une discipline nouvelle. C'est lui qui investit l'évêque du droit d'infliger des peines juridiques et canoniques *ex informata conscientia*. Il introduisit la procédure extra-judiciaire exposée ci-dessus, mais, ce ne fut, si l'on comprend bien son décret, que pour les crimes occultes et par l'imposition de suspenses qui puissent elles-mêmes demeurer secrètes.

Voici le décret du concile de Trente.

Cum honestius, ac tutius sit subjecto, debitam propositis obedientiam impendendo, in inferiori ministerio deservire, quam cum præpositorum scandalo graduum altiorum appetere dignitatem; ei, cui ascensus ad sacros ordines a suo prælato, ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter, fuerit interdictus, aut qui a suis ordinibus, seu gradibus, vel dignitatibus ecclesiasticis fuerit suspensus, nulla, contra ipsius prælati voluntatem concessa, licentia de se promoveri faciendo aut ad priores ordines, gradus et dignitates, sive honores restitutio, suffragetur.

Voici la traduction littérale de ce décret :

« Comme il est plus honnête et plus sûr pour le subordonné de servir dans un ministère inférieur, en rendant l'obéissance due aux supérieurs, que de briguer, avec scandale des supérieurs, la dignité de grades plus élevés; qu'à l'égard de celui auquel l'accès aux ordres sacrés a été interdit par son prélat, pour une cause quelconque, même pour un crime occulte, d'une manière quelconque, même extrajudiciairement, ou qui a été suspendu de ses ordres, ou grades, ou dignités ecclésiastiques, aucune permission de se faire promouvoir ou restitution aux premiers ordres, grades et dignités ou honneurs, concédée contre la volonté

du prélat lui-même, ne soit valable. »

Il nous eût semblé assez naturel d'entendre par ce texte que celui qui, n'étant pas encore dans les ordres sacrés, a reçu de son évêque la défense de les recevoir, pour une cause quelconque, même pour un crime occulte, et d'une manière quelconque, extrajudiciairement, *ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter*, ne sera jamais admis à la promotion à ces ordres, malgré la volonté de ce même évêque, et que celui qui aura été mis suspens de l'exercice d'ordres déjà reçus par lui, mais non plus *d'une manière quelconque, ex quacumque causa*, etc., et seulement selon les règles canoniques de tout temps reçues et pratiquées dans l'Eglise, celui-là ne pourra pas, non plus, être rétabli dans l'exercice de ces ordres, malgré la volonté de son évêque. (V. dans les *notes additionnelles* de la fin du t. XII, la *note* 22.)

Il est, en effet, très-naturel et très-juste que ni la promotion aux ordres de celui auquel ils ont été interdits par l'évêque d'une manière quelconque, ni le rétablissement dans l'exercice de sa charge de celui qui en a été mis suspens selon les règles canoniques, ne puissent se faire malgré la volonté de l'ordinaire, et, d'un autre côté, à considérer le texte en lui-même, le sens qu'il nous paraît le plus naturel de lui donner est celui-là; d'autant mieux que la reprise *aut qui*, qui est en tête du second membre, paraît l'indiquer ; car si le concile, peut-on dire, a entendu mélanger les deux membres de manière à faire tomber le *ex quacumque causa* etc., sur le second comme sur le premier, pourquoi a-t-il introduit ce *qui* et n'a-t-il pas continué la période sans reprise d'haleine, de cette manière : *aut a suis ordinibus*, etc.

Pourquoi, peut-on dire encore, s'il a entendu faire tomber l'*ex quacumque causa*,etc.,sur le second membre comme sur le premier, n'a-t-il pas ôté toute ambiguïté en mettant cet *ex quacumque causa*, etc., soit en tête des deux périodes, soit, et mieux encore, à la fin de ces périodes, auquel cas il n'y aurait pas de doute que l'exercice des ordres reçus ne fût compris?

Pourquoi, dira-t-on enfin, le concile de Trente n'a-t-il fait que reprendre les termes de la décrétale *ad aures* qui ne regarde que la promotion à des ordres nouveaux, et n'a-t-il ajouté cet *ex quacumque causa*,etc., qu'à cette partie extraite de cette décrétale *ad aures*? et, s'il voulait, ajoute-t-on, réformer la décrétale explicative *quæsitum*, relativement à l'exercice des ordres reçus, pourquoi ne l'a-t-il pas dit, ce qui ôterait encore toute difficulté? Ne semble-t-il pas reprendre simplement ces décrétales, n'y rien innover, et ne faire qu'ajouter une explication et une loi formelle par l'*ex quacumque causa* et le reste, à celle *ad aures*, relativement aux promotions?

Voilà quelle eût été notre interprétation particulière, et de cette interprétation ne serait suivie aucune discipline nouvelle par rapport au droit épiscopal de suspendre de l'exercice des ordres reçus *ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter*, en d'autres termes, *ex informata conscientia*, selon le sens que l'usage a donné à ces dernières expressions.

Mais, telle n'a pas été l'interprétation de l'autorité compétente ; et c'est cette interprétation que nous devons faire connaître.

Il a été déclaré par cette autorité que les mots exclusifs du droit épiscopal et sur la nature de la cause, *ob occultum crimen*, et sur le mode de la procédure,*extrajudicialiter*,tombaient sur le second membre aussi bien que sur le premier, et établissaient, tout en ne formant, comme ils ne le font, qu'une phrase incidente, le droit épiscopal de la suspense *ex informata conscientia*, pour crime occulte et par mode extrajudiciaire.

La bulle dogmatique *auctorem fidei* de Pie VI le suppose en condamnant les propositions 49 et 50 du synode de Pistoie, à savoir :

1° La 49e qui consiste à « déclarer nulles et invalides les suspenses *ex informata conscientia* : » fausse, pernicieuse, injurieuse envers le concile de Trente.

2° La 50° qui insinue « qu'il n'est pas permis à l'évêque pris seul d'user de la puissance, que lui attribue cependant le concile de Trente » (sess. 14. c. 1 de ref.), d'infliger, légitimement, la suspense *ex informata conscientia*; blessante pour la juridiction des prélats de l'Eglise.

Mais nous avons des décisions plus claires venant des congrégations romaines; en voici une de la sacrée Congrégation du concile, dont la précision est parfaite :

Le *dubium* était : « *An verba illa*, ob occultum crimen, quomodolibet etiam extrajudicialiter, *expressa duntaxat in prima parte periodi, censeantur repetita in secunda parte*; *adeo ut inde colligi valeat, prælatum nedum posse ob occultum crimen extrajudicialiter interdicere suo subdito ascensum ad ordines, sed ibidem ob occultum crimen posse etiam extrajudicialiter illum suspendere ab ordinibus jam susceptis?*

Sacra Congregatio censuit : non esse recedendum ab antiquis declarationibus super hoc eodem dubio pluries datis, ac proinde affirmative *respondit.* » Lib. 21 *Decret.* pag. 134).

La traduction en vaut la peine :

« Si ces paroles : *ob occultum crimen, quomodolibet etiam extrajudicialiter*, exprimées seulement dans la première partie de la période, sont censées répétées dans la seconde partie; de telle sorte qu'il faille conclure de là, qu'un prélat, loin qu'il ne puisse qu'interdire *extrajudiciairement* pour un crime occulte, à son subordonné l'accès aux ordres, peut aussi en vertu du même passage, pour un crime occulte, le suspendre extrajudiciairement des ordres déjà reçus? »

« La sacrée Congrégation a pensé qu'il n'y avait pas lieu de s'écarter des anciennes déclarations plusieurs fois données sur ce même doute, et par conséquent a répondu *affirmativement.* »

(Livr. 21 des decret. p. 134)

La S. Rote *in Tridentina alimentorum*, 23 juin 1817, *coram Odescalchi*, dit sur le même sujet :

Non prohibetur episcopus, ob causas sibi notas quæ in foro externo et actis judiciariis minime patent, suspensionem irrogare.

Il n'y a donc aucun doute à cet égard, sur le sens de la loi canonique nouvelle.

Mais, en même temps qu'est sanctionné le droit de l'évêque non-seulement d'interdire *ex informata conscientia* et *extrajudicialiter*, c'est-à-dire sans suivre les formalités canoniques, des monitions, de la citation et autres, la promotion aux ordres, mais encore d'interdire de même l'exercice des ordres dans celui qui les a déjà reçus, en même temps, disons-nous qu'est sanctionné ce droit, il est déclaré non moins formellement par la répétition des mots *ob occultum crimen*, que ce droit n'existe que « pour les crimes occultes; » et, par une conséquence nécessaire, qu'il n'existe pas pour les causes publiques, en sorte que l'évêque qui suspendrait un ecclésiastique pour une cause publique sans procéder judiciairement, mais simplement *ex informata conscientia*, sortirait de son droit, agirait contre les canons et se mettrait dans le cas d'être condamné par la cour romaine.

Mais ici commence la seconde partie de notre étude, celle qui aura pour but de bien préciser, sur ce point du droit canon moderne, jusqu'ici assez obscur et objet de tant de controverses, les conditions canoniques véritables, telles qu'elles résultent des résolutions des Congrégations romaines, de la censure *ex informata conscientia* ou extrajudiciaire, pour que cette censure ne soit pas une atteinte épiscopale à ce droit canonique.

C'est cette partie qu'il nous reste à développer.

II

CONDITIONS CANONIQUES DE L'EX INFORMATA CONSCIENTIA.

Sont essentielles quatre conditions, dont une consiste dans la nature de la cause, et trois dans la nature ou l'espèce de la peine.

Du côté de la cause, la condition indispensable, et la plus essentielle de toutes, c'est qu'il s'agisse d'une faute occulte.

Du côté de la peine, les trois conditions sont :

Que cette peine ne soit point infamante et puisse être tenue secrète.

Que cette peine ne soit pas indéfinie, mais qu'elle soit limitée à un temps relativement court, soit déterminé par la censure elle-même, soit déclaré par elle comme devant avoir bientôt sa fin par disposition épiscopale, soit enfin entendu comme tel d'après l'ensemble des circonstances, et que cette fin se réalise par le fait.

Que cette peine ne soit qu'une censure proprement dite, — et les censures ne sont, d'après Innocent III, cap. *quærente*, titul. *de verborum significatione*, que de trois sortes, *excommunication, suspense, interdit* — et non point une *destitution*, une *déposition* ou une *dégradation*, ne serait-elle que la déposition d'une charge, telle qu'une cure ou un canonicat.

Reprenons et citons.

I. La procédure extra judiciaire n'est applicable que dans les cas de causes occultes.

C'est ce qui résulte déjà, de la manière la plus évidente, des bases originelles du droit épiscopal de *l'ex informata conscientia*. Le concile de Trente dit expressément *ob occultum crimen* et la S. Congrégation, interprète de ce concile, le dit plus clairement encore dans la résolution que nous avons citée ; elle indique même dans cette déclaration combien elle tient à ce que cette condition ne soit pas oubliée, lorsque après avoir parlé, dans un premier membre de phrase, de l'interdiction de l'accès aux ordres *ob occultum crimen*, elle a grand soin de le répéter dans le second membre qui concerne la suspense de l'exercice des ordres reçus : *prælatum nedum posse ob occultum crimen*, etc., *sed ibidem ob occultum crimen posse*, etc.

Or, après de telles déclarations, qui aurait le droit d'étendre le pouvoir épiscopal à d'autres crimes que les crimes secrets, d'autant plus qu'il s'agit ici précisément d'un des cas auxquels on doit appliquer les axiomes du droit canon bien connus : *favores sunt ampliandi, odiosa sunt restringenda, in dubiis minimum est sequendum*, etc.

Mais il y a mieux : les décisions des sacrées Congrégations romaines abondent, tant pour déclarer la condition du crime occulte que pour prononcer la nullité des suspenses épiscopales infligées, *ex informata conscientia*, et sans les formalités judiciaires, pour des crimes publics, en ayant soin toujours, bien étendu, de réserver le droit de l'évêque de procéder, dans ces cas, selon les canons, *prout de jure*. On peut voir de ces résolutions, dans le *Thesaurus*, notamment au t. 22, p. 14 et 38, t. 47, p. 84 et seqq. etc.

Citons un exemple tel que nous le trouvons raconté dans les *Analecta juris pontificii* :

« En 1853, *ex causis sibi notis* l'évêque de S. suspendit de la dignité archipresbytérale, de la cure des âmes et de l'exercice des saints ordres Pierre D. archiprêtre de la paroisse Saint-André. Le décret de suspense fut exprimé dans une lettre en date du 13 octobre. Frappé de ce coup inattendu, le curé répondit au prélat, le même jour, qu'un évêque n'avait pas le pouvoir de suspendre les curés *ex informata conscientia*; il demandait un jugement régulier, ou la permission de partir pour Rome afin de se faire rendre justice par le Saint-Siége. L'évêque permit le départ; mais le 15 octobre, il ordonna au curé d'aller faire les exercices dans un couvent qu'il lui désigna, jusqu'à nouvel ordre. L'archiprêtre obéit, et passa quarante-six jours dans ce couvent. Il faut savoir que le 14 octobre, le lendemain du décret de suspense, Pierre D. avait cru pouvoir célébrer la messe, entendre les confessions, faire un baptême, assister même au trône épiscopal dans une cérémonie publique. Il avait cru empêcher le scandale en déclarant à haute voix, en présence du clergé, qu'il était disposé à se soumettre entièrement à la volonté de l'évêque; que s'il remplissait, en attendant, les fonctions du ministère, ce n'était nullement par mépris de la suspense, mais par nécessité, et de l'agrément du prélat. En effet, l'évêque ne fit rien pour l'empêcher d'assister autour de son trône, pendant la cérémonie publique dont nous avons parlé.

Néanmoins, dès le 18 du même mois, le promoteur fiscal déféra à l'évêque la violation de la suspense, et demanda qu'on procédât contre le curé à l'effet de décréter l'irrégularité ; la sentence suivit de près cette relation, et la déclaration d'irrégularité fut prononcée le 23 octobre. Rien ne prouve qu'on l'ait notifiée au curé.

« Les choses en étaient là, lorsque, le 6 janvier suivant, le promoteur fiscal présenta une nouvelle instance dans laquelle il demandait que Pierre D. fût privé de sa cure par sentence définitive, pour plusieurs causes qui devaient servir de fondement à la sentence de déposition. Ces causes étaient : mauvaise conduite plus ou moins notoire, mœurs équivoques pour les paroissiens, scandale public, violation de la suspense, enfin aucune marque de résipiscence.

« L'archiprêtre fut donc cité à comparaître le 12 janvier *ad dicendam causam quare* il ne devait pas être privé de sa paroisse. Il offrit de réfuter les accusations dirigées contre lui ; il soutint la nullité du procès et de la sentence d'irrégularité pour violation de l'ordre judiciaire ; il présenta une protestation en forme. Malgré cela, il fut cité de nouveau le 20 janvier, pour entendre la sentence définitive de déposition. Elle fut portée trois jours après pour les causes énoncées dans la relation du promoteur fiscal.

« De cette sentence et de tous les autres actes de la cour épiscopale, l'archiprêtre en appela au métropolitain de B. le 27 janvier. L'archevêque accueillit d'abord l'appel, et fixa un terme aux parties pour donner leurs raisons. Réfléchissant ensuite qu'il ne pouvait porter un jugement sur l'effet, l'irrégularité, sans juger auparavant des causes, ou de la censure, qui, rendue *ex informata conscientia*, ne relève que du Saint-Siége, le métropolitain se déclara incompétent, et renvoya les parties à la sacrée Congrégation du concile. La cour épiscopale de S. ne fut pas satisfaite de ce jugement. Elle en appela au souverain Pontife « dans la partie où le métropolitain se déclarait incompétent pour juger de la validité, ou nullité de la sentence de déposition. »

« La cause étant ainsi portée à la sacrée Congrégation du concile, on écrivit à l'évêque *pro informatione et voto*, avec invitation de transmettre les déductions du promoteur fiscal par écrit, et de fixer un terme aux parties pour exposer leurs droits. Conformément à cette communication, l'évêque transmit les actes, avec une relation détaillée.

« Après s'être éclairée de tous ces renseignements, et avoir entendu les allégations des parties, la S. C. a déclaré qu'il ne constait pas de la validité de la suspense *ex informata conscientia*, tout en réservant à l'évêque la faculté de procéder dans les formes juridiques. Voici les doutes proposés :

« I. *An constet de validitate suspensionis in casu.*

« II. *An sint confirmandæ vel infirmandæ sententiæ a curia episcopali latæ tam super irregularitate, quam super privatione beneficii in casu.*

Sacra, etc. censuit :

« Ad primum, *negative, salvo jure episcopo procedendi prout de jure.*

« Ad secundum, *negative ad primam partem, affirmative ad secundam.*

Die 27 februarii 1853. »

Et la même question étant revenue le 28 mai de la même année sous cette forme habituelle :

An sit standum vel recedendum a decisis in primo dubio in casu.

La S. Congr. répondit : IN DECISIS ET AMPLIUS (1).

Il résulte de l'exposé de motifs que présentait l'évêque pour justifier son acte de déposition de l'archiprêtre, que la première suspense *ex informata conscientia*, qu'il avait portée contre lui, était elle-même motivée sur des causes d'une matière publique et notoire. Ce fut pour cette raison que la S. Congrégation la déclara nulle. L'évêque se mit lui-même *extra jus* par la manière dont il soutint sa cause.

A ces autorités, nous pouvons ajou-

(1) *In decisis* signifie qu'on persiste dans la décision ; *et amplius* signifie : qu'on n'y revienne pas davantage ; il est sous-entendu : *non proponatur.*

ter celle de Benoît XIV *de synodo diœcesana*, lib. XXI, c. 8 ; celle de Geraldi ad cap. I, sess. 14, concil. Trid. ; celle de Ferraris, verb. CLERICUS, art. 8, n° 28 ; celle de Soglia, institut. 8,224, etc. Tous ces auteurs ne parlent jamais, à propos de la suspense *ex informata conscientia*, que de crimes occultes, comme pouvant la justifier.

Toutes les fois que le concile de Trente lui-même parle de délits quelconques, sans notifier les occultes en particulier, il ajoute quelque mot qui indique ou qu'il faut procéder selon les canons, ou qu'il ne faut agir qu'après les monitions de droit. Par exemple, au chap. 6, de la sess. 21, parlant des *rectores* (curés) qui font scandale, il dit des évêques : *Post admonitionem coerceant et castigent.*

Dans son fameux décret, d'où est venue la suspense extrajudiciaire et où il dit expressément, comme nous l'avons vu, *ob occultum crimen*, qu'a-t-il pris, d'ailleurs, pour point de départ de son innovation? Il a pris pour ce point de départ la décrétale *ad aures* (de 1183) rapprochée de la décrétale *ex tenore*, que nous avons citée, qui remontait à 13 années plus haut, et de la décrétale *quæsitum* venue en interprétation de celle-ci cent ans plus tard, et il a étendu, (d'après les interprétations romaines) à la suspense de l'exercice des ordres ce que la décrétale *ad aures* n'avait réglé que pour la promotion aux ordres et seulement comme chose de convenance, *honestius* et *tutius*. Or, dans toutes ces décrétales et dans celle *ad aures* en particulier, il ne s'agit que de crimes occultes.

Comment pourrait-il en être autrement? Est-ce que l'Eglise aurait jamais pu attribuer à l'évêque un pouvoir tel qu'il pût, pour toute espèce de cause, suspendre ses subordonnés sans aucune forme de jugement? Le souverain Pontife est seul dans ce cas; il suit, comme nous l'avons dit, de la déclaration du concile du Vatican, qu'il peut tout faire *ex informata conscientia* et *extrajudicialiter*. Aussi beaucoup de théologiens soutiennent-ils que le droit de l'évêque de porter cette suspense dans les causes occultes n'est qu'une concession qui lui vient du souverain Pontife.

Cependant, il parut en 1853 un ouvrage ayant pour titre *Institutiones juris canonici*, dont l'auteur soutient que l'évêque peut suspendre *ex informata conscientia* et *extrajudicialiter* pour les délits même publics ; c'est ce qu'il prétend déduire des mots *ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen ;* déviation du vrai sens que nous ne comprenons même pas; et c'est aussi ce qu'il prétend démontrer par une décision de la S. Congrégation du concile dans une affaire de Luçon, rendue le 8 avril 1848.

Or voici ce que nous avons à répondre aux raisonnements de cet auteur nouveau.

1° Qu'a-t-il à dire sur les interprétations directes et formelles de la S. Congrégation du concile, telles que la première que nous avons citée : *an verba illa :* OB OCCULTUM CRIMEN, etc., laquelle déclare explicitement que l'évêque peut aussi suspendre *extrajudicialiter ab ordinibus susceptis*, mais *ob occultum crimen*? Avant de soutenir sa thèse, il aurait dû s'inquiéter de ces interprétations officielles, *ex cathedra*, et voir s'il y avait moyen d'y répondre.

2° L'*ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen*, est la forme naturelle exprimant l'idée directe dont la première visée tombe sur la promotion aux ordres, que les canons antérieurs ne laissaient pas moyen d'empêcher dans les cas de crime occulte, *etiam ob occultum crimen*, inconvénient auquel cette nouvelle loi obvie par l'*ex informata conscientia;* et, quant à l'application de ces mots au second membre de la phrase, application qui n'eût pas été faite, par notre raison particulière, à la lecture du décret, ainsi que nous l'avons dit, elle ne doit être étendue que jusqu'où l'a étendue l'autorité qui a interprété ; or, nous avons vu la décision de la S. Congrégation du concile, dont la mission spéciale est d'interpréter les canons de Trente, s'arrêter, par rapport à l'exercice des ordres, à l'*ob occultum crimen*.

3° Cet *ex quacumque causa* en tant qu'étendu au second membre, irait beaucoup trop loin, s'il n'était pas

pris dans le sens restrictif du *droit positif*, attendu qu'il est impossible de soutenir que toute cause, quelque légère qu'elle soit, puisse rendre licite la suspense extrajudiciaire.

4° Quant au mot *etiam*, — qu'a retranché la décision interprétative qui tranche la question sur l'étendue de l'application au second membre — il tombait naturellement sur l'idée du pouvoir nouveau que donnait le concile de Trente aux évêques dans les cas de crimes occultes, pour empêcher la promotion aux ordres, qui était l'objet direct et premier sur lequel portait l'idée.

5° Enfin, en ce qui concerne l'affaire de Luçon de 1848 :

1° La décision invoquée ne saurait entrer en parallèle avec celle de la même congrégation sur laquelle nous nous appuyons, attendu qu'elle n'est pas, comme celle-là, une interprétation du concile à caractère général, un *decretum generale*, comme elle, et qu'il n'y est pas dit, d'ailleurs, un seul mot qui soit relatif aux délits publics.

2° Dans cette cause, où il fut donné raison à l'évêque, quoiqu'il n'eût pas suivi la procédure judiciaire ordonnée par les canons, il s'agissait d'une enquête secrète, qu'on ne pouvait rendre publique et vraiment judiciaire, parce que les témoins refusaient de déposer publiquement et rendaient, par leur pusillanimité, la procédure judiciaire impossible. Or, tout ce qu'on pourrait conclure de cette décision, ce serait qu'il est possible que les Congrégations romaines, dans leurs jugements particuliers des affaires, assimilent parfois à un délit occulte et qualifié comme tel, un délit qui, de sa nature, n'est pas précisément secret, mais qui, pour une raison extrinsèque, quelconque, telle que celle du refus des témoins de déposer publiquement, ne peut être juridiquement prouvé.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette circonstance de l'impossibilité de preuve juridique pouvant peut-être faire rentrer ces cas dans celui des crimes proprement occultes ne peut s'appliquer à ceux qui sont tellement notoires de leur nature qu'ils n'ont pas besoin de preuves. Tels sont les publications dans les journaux, une brochure, un livre, et choses de ce genre, après qu'ils ont été mis en vente ou livrés au public.

Nous disons enfin que l'opinion de l'auteur des *Institutiones* de 1853, peut être considérée comme une bizarrerie tout isolée, attendu qu'elle est sans un seul appui digne de remarque parmi les auteurs ecclésiastiques, et qu'elle a encore été refutée par Mgr. Ferrari, chanoine de Gênes, dans sa *Summa institutionum canonicarum*, dont on vient de faire une nouvelle édition en 2 vol., ainsi que par les rédacteurs des *Analecta*.

Passons aux conditions relatives à la peine.

II. La procédure extrajudiciaire n'est applicable que dans les cas de peine non infamante, et si la peine est infamante, il faut la procédure judiciaire aussi bien pour les crimes secrets que pour les crimes publics.

D'abord, l'*ob occultum crimen* du concile de Trente et de son interprète suppose une peine non infamante, attendu que si la peine est infamante, elle rendra le péché public. Tout doit rester secret autant que possible dans la suspense *ex informata conscientia* ; cette suspense n'est autorisée par le droit que dans ce but et pour les cas ou ce but lui-même, considéré avant tout, comme nécessaire, rend impossible la procédure judiciaire qui donne à tout la publicité. Une peine infamante ne peut être telle sans qu'il y ait révélation, au moins commencée, de la cause et que la population ne soit mise sur la voie de la découvrir.

Donnons maintenant la parole aux Congrégations romaines.

En 1823, un cardinal-évêque, appuyé des réclamations de toute une population contre le prêtre Paul N. a la prétention d'user contre ce prêtre d'un grand acte de rigueur *extrajudiciairement* et propose à la S. Congrégation des évêques et réguliers de lui infliger, *ex informata conscientia*, une peine infamante en le condamnant à se retirer dans l'*ergastulum*, lieu de pénitence, infamant aux yeux du public. La S. Congrégation répond:

« Le grand scandale qu'il cause rend indispensable un acte de rigueur. Cependant la S. Congrégation ne peut adhérer à la proposition que fait Votre Eminence dans sa lettre du 13 avril dernier, envoyer ce prêtre a l'*ergastulum*, lieu de punition et infamant, avant de faire un procès juridique et de porter une condamnation en règle; ce serait infliger une peine grave, sans que le prévenu ait été *légalement* convaincu de ses fautes. La S. Congrégation reconnaît que la voie paternelle, la douceur, les monitions canoniques et les exercices spirituels ont été inefficaces; c'est pourquoi elle est d'avis qu'il faut procéder *juris ordine servato*, etc. Rome 7 juillet 1823. »

En 1858, voici ce que la S. Congrégation des évêques et réguliers écrit à un évêque :

« Après avoir pris connaissance de la lettre d'information de V. Seigneurie, concernant le prêtre N. je dois la prevenir, au nom de cette S. Congrégation que, s'agissant *de titres* (1) *publics et infamants*, V. S. est obligée de procéder selon les prescriptions canoniques; en conséquence, elle ne peut se dispenser de former un procès régulier; le recourant ayant toute espèce de droit de demander cette enquête, V. S. ne peut pas, en conscience, s'y refuser. Rome, mars 1858. »

Les peines infamantes devant le droit canon sont celles qui portent atteinte à la réputation selon le jugement du public, celles qui déshonorent l'individu eu égard à ce jugement et qui sont visibles, observables pour tous les yeux. Par exemple, un temps de retraite dans un couvent n'a rien d'infamant; un temps pendant lequel on ne dira pas la messe n'a rien d'infamant parce qu'il est facile de trouver pour le public une raison quelconque, de santé, d'absence, etc., tandis que la défense de porter l'habit ecclésiastique est une des peines les plus infamantes, attendu qu'elle est ostensible et équivaut à la dégradation, chose qui est considérée comme la plus déshonorante qui soit. Elle n'en diffère que par l'absence de la cérémonie; elle n'en diffère pas par la sentence.

III. La procédure extrajudiciaire n'est applicable que dans les cas d'une peine non indéfinie, mais limitée soit d'une manière fixe, soit d'une manière qui indique suffisamment le provisoire, le non définitif et qui suppose un temps court. Si la peine est indéfinie, et à plus forte raison perpétuelle, il faut encore, dans les cas de crimes secrets, aussi bien que dans ceux de crimes publics, la procédure judiciaire avec monitions et citations en règle, en un mot le procès canonique.

Retournons encore au concile de Trente et à son interprète.

Il ne s'agit, dans l'esprit du concile, que d'une suspense, ou suspension de l'exercice de l'ordre, du degré, de la dignité ecclésiastique, *aut qui a suis ordinibus*, *seu gradibus*, *vel dignitatibus ecclesiasticis fuerit suspensus*. Or, cette suspension ne saurait être indéfinie puisque, si elle était telle, elle équivaudrait à une destitution ou dégradation, peine qui va encore être exclue de celles qui peuvent être infligées par l'*ex informata conscientia*.

La S. Congrégation, interprète du concile, dit de même, *suspendere ab ordinibus susceptis*, et non point lui interdire à jamais ou indéfiniment l'exercice de ces ordres.

Maintenant citons des exemples :

En 1852, la S. Congrégation des évêques et réguliers écrit à un évêque :

« Le curé de Saint-Paul ne cesse de réclamer contre le temps *indéterminé* de la suspense. Quoique, au début, il pût mériter cette peine comme punition correctionnelle, il n'est pas permis d'infliger à un curé une *suspense indéfinie* sans procéder canoniquement. Ainsi V. S. prescrira une enquête sommaire contre le curé, et la transmettra à cette Congrégation, pour la soumettre à l'examen de l'assemblée générale de mes collègues etc. Rome 3 février 1852. »

« Au tome 47 du *Thesaurus*, disent les *Analecta*, il est question d'un curé dénoncé extrajudiciairement par des témoins comme coupable de crimes qui méritent la déposition; sans monition préalable, l'évêque a nommé

(1) On entend par titres, les causes et la peine.

un pro-curé; or, la S. Congrégation juge que d'une part cette nomination du pro-curé est insoutenable et que le curé doit être réintégré dans le gouvernement de sa paroisse ; d'autre part, elle réserve au promoteur fiscal faisant fonction de ministère public le droit d'agir contre le curé, conformément au concile de Trente :

« *An sustineatur oppositio œconomi, seu potius parochus L. sit redintegrandus ad regimen suæ ecclesiæ parochialis in casu.*

« Sacra Congregatio respondit : NEGATIVE *ad primam partem*, AFFIRMATIVE *ad secundam, reservato jure promotori fiscali agendi contra parochum ad formam concilii tridentini.*

« (*Thesaur.* tom. 47, p. 84, et seqq.).

« Un exemple assez récent montre l'esprit d'impartialité que la S. Congrégation apporte à l'examen des affaires. Après des informations émanant de personnes dignes de foi, l'évêque prescrivit un procès extrajudiciaire contre un curé ; puis, les conclusions de l'enquête semblant concluantes, il prononça, de l'avis de son conseil, la suspense de la cure, en réservant une pension sur le revenu de la paroisse en faveur du curé ainsi suspendu de ses fonctions. Le curé accepta d'abord sans se plaindre la mesure dont il était l'objet ; il fit ensuite recours à la S. Congrégation. Celle-ci s'occupa trois fois de la question dans le cours de l'année 1846. La première fois, c'est-à-dire le 24 janvier, voyant que l'ordre judiciaire n'avait pas été observé dans cette révocation, la S. Congrégation voulut savoir d'abord les choses dont le curé était inculpé, et elle ordonna l'impression du procès extrajudiciaire *sumptibus episcopi*. Le 5 septembre, elle prescrivit de restituer au curé tout son traitement depuis janvier, en faisant déduction de ce qu'il fallait réserver pour le pro-curé et pour l'accomplissement des charges inhérentes à la cure ; ce qui montra clairement que la révocation prononcée extrajudiciairement ne se pouvait soutenir. Le 5 décembre de la même année, la S. Congrégation décida qu'il n'y avait pas lieu de réhabiliter pour le moment, mais elle reconnut de nouveau le droit du curé de percevoir tous les revenus paroissiaux, sauf le traitement du pro-curé et les autres dépenses nécessaires. Dans le cours de 1847, le curé fit de nouvelles instances pour être rétabli dans sa paroisse. Enfin, le 26 février 1848, la S. Congrégation exauçant ses vœux, ordonna la restitution de la cure, après dix jours de retraite.

« *An et quomodo sit locus restitutioni et rehabilitationi ad parœciam in casu?*

« Sacra Congregatio rescripsit :

« AFFIRMATIVE, *peractis exercitiis spiritualibus in domo religiosa per decem dies.*

« (*Thesaurus* 1848, p. 52).

« Dans une affaire traitée le 8 avril de la même année, loin d'admettre que la suspense *ex informata conscientia* pût devenir perpétuelle, la S. Congrégation répondit au curé de faire de nouvelles instances après qu'il aurait donné des marques de conversion :

« *Parochus recurrat postquam dederit signa emendationis* (*Ibid.* p. 165).

« Tous ces cas regardent des curés canoniquement institués, à l'égard desquels la S. Congrégation a pour maxime de ne pas tolérer la suspense perpétuelle *ex informata conscientia,* qui serait l'équivalent de la déposition. » (*Analecta juris pontificii.)*

III. La procédure extrajudiciaire n'est point applicable dans les cas d'une destitution, déposition, dégradation d'un ordre quelconque ; et s'il s'agit d'une destitution, déposition ou dégradation, il est nécessaire que l'évêque emploie la procédure judiciaire avec toutes ses formalités.

Remontons encore au concile de Trente et à son interprète.

Les mots *suspensus* du premier, *suspendere* du second, sont encore plus exclusifs de la destitution, de la déposition et de la dégradation qu'ils ne le sont de la peine indéterminée et indéfinie. Ils supposent une peine temporaire et excluent, par conséquent, la destitution ou déposition. Qui donc aurait la puissance, excepté le pape, en vertu des décrets du concile du Vatican, d'étendre la peine temporaire exprimée par ces mots

suspensus et *suspendere*, jusqu'à la peine définitive indéfinie, éternelle relativement à ce monde, que constitue la déposition? N'est-ce pas un axiome absolu du droit que l'on ne peut jamais étendre les peines dont parle le droit, qu'il faut, au contraire, autant que possible, les restreindre?

Il faut donc, ici, qu'il s'agisse d'une peine temporaire après laquelle on rentre dans sa charge, sa dignité, l'exercice de son ordre; et le concile de Trente le suppose en ajoutant: *ad priores ordines, gradus et dignitates sive honores restitutio suffragetur.*

Voici un exemple :

En 1834, un curé fort mauvais sujet, fut déféré devant le tribunal ecclésiastique, sous l'accusation *stupri cum prægnantia,* en la personne de sa servante. Le tribunal essaya, par une enquête, d'arriver à la preuve légale, l'enquête n'ayant pas réussi suffisamment, le tribunal diocésain décida que le curé serait éloigné pendant deux mois de la paroisse, afin qu'on pût faire de nouvelles investigations sur le titre de commerce illégitime. Ces investigations furent encore sans résultat certain. Alors le même tribunal décida que le curé serait placé sous la surveillance de l'évêque pour toutes les dispositions, même extrajudiciaires, qu'il jugerait convenables.

C'est alors que la S. Congrégation fut consultée sur le point de savoir si l'évêque n'aurait pas le droit d'agir contre ce curé, *ex informata conscientia,* pour le destituer de sa cure, c'est-à-dire le déposer comme curé, en vertu de la seconde décision du tribunal ecclésiastique.

La S. Congrégation écrivit à l'évêque:

« D'après les deux jugements du tribunal, V. S. ne peut pas destituer le curé, s'il ne veut pas donner spontanément sa démission. Quoique ce soit un très-mauvais sujet et qu'on doive le juger tel *ex informata conscientia*, V. S. n'a pas le pouvoir d'outrepasser les limites de ce qui a été décidé dans les deux jugements. Il est vrai que la seconde sentence met le curé sous la surveillance de V. S. pour les dispositions qu'elle croirait convenables; mais on ne pourra jamais conclure de là que la surveillance ou les mesures *extrajudiciaires* autorisent la destitution. La première permet de faire veiller sur la conduite du curé. La seconde autorise des monitions, et même des *préceptes* d'avoir une conduite irréprochable, en menaçant le curé qu'il encourra irrémissiblement, en cas de contravention, toutes les peines édictées par les saints canons, et rien de plus, etc. Rome 9 mai 1831. »

Il en est des laïques comme des ecclésiastiques; ce sont absolument les mêmes règles fondamentales. La conscience de l'évêque a beau être certaine d'un scandale, par exemple, d'un mariage invalide, la cour épiscopale ne peut le déclarer tel et infliger aux époux l'obligation de se séparer, sans un jugement en règle. En voici un exemple entre mille :

En 1820, une cour épiscopale avait pris, *extrajudicialiter*, une mesure de ce genre, la S. Congrégatien écrivit à l'évêque :

« La mesure prise par la cour épiscopale au sujet des époux N. renverse tous les principes du droit. Dans les affaires de ce genre, on ne peut procéder *sola facti veritate inspecta*, *ex informata conscientia*; il faut des preuves concluantes et peremptoires, une accusation en règle, un procès juridique et un jugement formel pour rompre temporellement ou perpétuellement l'unité et l'indissolubilité du mariage, etc. Rome 6 oct. 1820. »

Nous venons d'indiquer et d'établir, sur décisions rendues par les sacrées Congrégations du concile et des évêques et réguliers, les conditions principales de l'exercice légitime et canonique de l'*ex informata conscientia* épiscopal. On en peut encore signaler plusieurs autres plus ou moins dépendantes de celles-là.

C'est ainsi qu'on peut dire en général que les causes pour lesquelles on peut infliger la suspense extrajudiciaire doivent être des crimes graves. Exemple :

« Au tome 13 du *Thesaurus*, p. 82, disent les Analectes, il s'agit d'un curé frappé de suspense *ex informata*

conscientia parce qu'on le soupçonne d'avoir fomenté une sédition populaire pour empêcher l'installation d'un vicaire. En effet, dès que la population a eu connaissance de l'arrivée du délégué épiscopal chargé de l'installation, elle a couru à l'église, s'est emparée des clefs que tenait le curé, a fermé les portes et monté la garde pendant la nuit; le délégué épiscopal a été contraint de quitter le pays sans pouvoir installer le vicaire. L'évêque, soupçonnant que ce tumulte a été excité par le curé, a entendu secrètement le délégué et neuf témoins qui ont déposé, non *de visu*, mais de ce qu'ils ont entendu dire; de là, suspense *ex informata conscientia* intimée le 24 juin. Le 11 juillet suivant, nouvelle enquête; on entend 15 témoins appelés des villages voisins, lesquels déposent de la voix publique; et quoique 10 témoins fiscaux attestent que le curé a fait tout ce qu'il a pu afin de calmer la population, une nouvelle suspense *ex informata conscientia* est infligée pour le même motif, et les denrées de la cure séquestrées sont vendues aux enchères afin de payer le pro-curé. En outre, le promoteur fiscal poursuit juridiquement le curé pour diverses imputations aussi peu fondées que les précédentes. Alors le curé, dont la patience est lassée par tant de vexations, porte plainte à la S. Congrégation du concile; elle demande des renseignements à un évêque voisin, qui répond que cet excellent ecclésiastique n'a pris aucune part au tumulte, et qu'il a fait, au contraire, tout ce qu'il a pu pour l'apaiser.

« *An censuræ latæ per reverendissimum episcopum sustineantur in casu.*

« *Sacra Congregatio rescripsit* : Negative. (*Thesaur.* tom. 13, p. 82, 86, 100). »

On cite beaucoup de suspenses *ex informata conscientia*, annulées comme celle-là par la sacrée Congrégation.

Dans le cas de sollicitation *ad turpia* au tribunal de la pénitence, une ou plusieurs dénonciations anonymes permettent-elles d'infliger la suspense *ex informata conscientia*?

R. Non. La constitution de Grégoire XV, qui est le titre qui autorise la poursuite du crime de sollicitation, exige la dénonciation juridique et personnelle devant l'ordinaire ou son délégué. En 1741, la sacrée Congrégation des évêques et réguliers acquitte un curé poursuivi par des dénonciateurs, et prescrit à l'évêque de ne recevoir désormais aucune plainte qui ne soit revêtue des signatures : « *Archipresbyterum absolvendum esse,*
» *et redeat ad residentiam intra men-*
» *sem, prorogato ad hunc effectum in-*
» *dulto. Episcopus amplius non recipiat*
» *recursus Domini Fontanæ et Petri*
» *Tiburtii adversus eumdem, cætero-*
» *rumque Gorianensium, nisi subscri-*
» *bantur preces in forma valida* etc. »

On en cite bien d'autres exemples.

Dans le même cas, une ou plusieurs dénonciations régulières et dignes de foi, donnent-elles à l'ordinaire le droit d'infliger la suspense *ex informata conscientia* sans appeler le prévenu et le mettre en demeure de répondre?

R. Cela semble douteux. Les ordinaires paraissent être obligés de porter la cause devant la sacrée Congrégation du saint office, quand il s'agit de la suspense du bénéfice, et, « nous ne croyons pas, non plus, ajoutent les *Analectes*, que l'interdiction perpétuelle de la confession puisse être infligée autrement que selon la constitution de Grégoire XV qui réserve aux cardinaux du Saint-Office l'appréciation des preuves propres à constater la perpétration du crime, ainsi que la nature de la peine qu'il mérite. »

Ce n'est plus, en effet, ce semble, le cas d'un crime occulte, et la procédure judiciaire paraît devoir être employée.

On a parlé, dans une des dernières causes citées, de *préceptes*. Que signifie ce mot et en quoi consiste la mesure canonique qu'il exprime? Cette question sera résolue aux mots PRÉCEPTE et HABIT ECCLÉSIASTIQUE.

LE NOIR.

EXODE, livre canonique de l'Ancien

Testament, le second des cinq livres de Moïse (1). Il a été nommé Ἐξοδός ; *sortie* ou voyage, parce qu'il contient l'histoire de la sortie miraculeuse des Israélites hors de l'Egypte, et de leur arrivée dans le désert ; c'est la narration de ce qui leur est arrivé depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du tabernacle, pendant un espace de 145 ans. Il a été écrit en manière de journal, et à mesure que les événements sont arrivés.

Les Hébreux le nomment *Veelle Schemoth*, *ce sont ici les noms*, etc., parce que ce sont les premiers mots de ce livre ; et c'est ainsi qu'ils désignent les divers livres du Pentateuque.

Pour peu d'attention que l'on apporte à la lecture de l'*Exode*, on sent évidemment qu'il n'a pas pu être écrit dans un temps postérieur à Moïse, ni par un autre auteur que lui ; non-seulement il fallait être témoin oculaire de ce qui s'était passé en Egypte, pour pouvoir le décrire dans un aussi grand détail, avoir parcouru le désert, pour tracer aussi exactement la marche des Israélites ; mais savoir parfaitement l'histoire d'Abraham, de Jacob et de Joseph, pour mettre une liaison aussi étroite entre la Genèse et l'*Exode*. La narration de la mission de Moïse, tracée dans le chap. 3, est tout à la fois d'un sublime et d'une naïveté que tout autre écrivain n'aurait jamais pu mettre dans son style.

Il en est de même de l'institution de la pâque, du passage de la mer Rouge, de la publication de la loi sur le mont Sinaï, etc. Quiconque est assez stupide pour ne pas reconnaître dans ces divers morceaux le caractère original du législateur des Juifs, ne mérite pas d'être sérieusement réfuté. *Voy*. PENTATEUQUE.

BERGIER.

EXOMOLOGÈSE, confession. Ce terme grec paraît employé en différents sens dans les écrits des anciens Pères ; quelquefois il se prend pour toute la pénitence publique, pour les exercices et les épreuves par lesquels on faisait passer les pénitents, jusqu'à la réconciliation que leur accordait l'Eglise ; il est pris dans ce sens par Tertullien, *L. de Pœnit.*, c. 9.

Les Grecs ont souvent fait de même.

Les Occidentaux l'ont restreint ordinairement à la partie de la pénitence que l'on nomme *confession*. Saint Cyprien, dans une lettre aux prêtres et aux diacres, se plaint de ce que l'on reçoit trop facilement ceux qui sont tombés dans la persécution, et que sans pénitence, ni *exomologèse*, ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. On ne sait pas si cette *confession*, qu'exige saint Cyprien, devait être secrète ou publique, quoique la faute des *tombés* fût très-publique ; mais il est constant que l'Église n'a jamais exigé une confession publique pour des fautes secrètes. *Voy*. CONFESSION.

BERGIER.

EXORCISME, conjuration, prière à Dieu, et commandement fait au démon de sortir du corps des person-

(1) L'auteur d'un livre impie, intitulé *Dieu et les Hommes*, pour prouver que Moïse ne peut avoir écrit le Pentateuque, apporte la raison suivante.

« Moïse ne pouvait ordonner à son peuple de payer un demi-sicle par tête, selon la mesure du temple, (*Exode*, c. 30, v. 13,) puisque les Juifs n'eurent de temple que plusieurs siècles après lui. »

Cet auteur ajoute ensuite cette note :

« Voyez, mon cher lecteur, si le sceau de l'imposture a jamais été mieux marqué. » Si cet écrivain avait consulté le texte original et toutes les anciennes versions, à l'exception de notre Vulgate, il aurait reconnu combien est vaine la difficulté qu'il nous oppose.

Le texte hébreu porte, *Scekel ha kodesc*. Le texte et la version samaritaine portent *le sicle du sanctuaire*. La paraphrase chaldaïque, la version syriaque, la version arabique, traduisent de même ; la version des Septante, et notre ancienne Vulgate, traduisent *didragme saint*, évaluant ainsi le demi-sicle hébreu, que les Grecs ne connaissaient pas, par une monnaie en usage parmi eux.

Fagius, Vatable, Marin, Pagnin et Mercier, dans leur grand trésor de la langue sainte, la Bible de Genève, la Bible anglaise, Leigh, Calmet, Le Clerc, traduisent le texte hébreu par ces mots : *le sicle du sanctuaire*. Pagnin dans sa version, Mario de Calasio, dans ses Concordances hébraïques, la Bible espagnole, le traduisent par *le sicle de sainteté*. Ces deux versions ne diffèrent que du mot, puisque Pagnin a employé ces deux termes dans la traduction du même passage. D'ailleurs on voit aisément qu'une monnaie ne peut être appelée monnaie de sainteté, que parce qu'on en gardait une pièce dans un lieu saint, pour régler le poids de toutes celles qu'on fabriquerait de même espèce. — Bullet, *Réponses critiques*, tom. 1.

GOUSSET.

nes possédées ; souvent il est seulement destiné à les préserver du danger. Ordinairement on regarde *exorcisme* et *conjuration*, comme synonymes ; cependant la conjuration n'est que la formule par laquelle on commande au démon de s'éloigner ; l'*exorcisme* est la cérémonie entière.

On ne peut pas disconvenir que les *exorcismes* n'aient été en usage dans les fausses religions aussi bien que dans la vraie. Chez toutes les nations polythéistes, non-seulement le peuple, mais les philosophes, ont cru que l'univers était peuplé d'esprits, de génies ou de démons, les uns bons, les autres mauvais ; que tout le bien et le mal qui arrivait à l'homme était leur ouvrage. Conséquemment on a regardé les maladies, surtout les plus cruelles, et dont on ne connaissait pas la cause, comme un effet de la colère ou de la malice des génies malfaisants. On a encore imaginé que l'on pouvait les mettre en fuite par des odeurs, par des fumigations, par des noms et des paroles qui leur déplaisaient ou les épouvantaient, par la musique, par des enchantements, par des amulettes. L'on a donc employé des conjurations et des *exorcismes* pour se délivrer de leurs poursuites, pour guérir les maladies pour lesquelles on ne connaissait point de remèdes naturels.

Les philosophes orientaux, les disciples de Pythagore et de Platon, n'étaient pas moins persuadés que les vices, les mauvaises inclinations, les mœurs corrompues de la plupart des hommes leur étaient inspirés par de mauvais démons. On trouve les preuves de toutes ces opinions dans les écrits de ces anciens, dans ceux de Celse, de Porphyre, de Jamblique, de Plotin, etc. *Notes de Mosheim sur Cudworth*, t. 1, c. 4, § 34 ; tom. 2, c. 5, § 82 et 83.

Les Juifs étaient dans la même croyance, du moins dans les temps voisins de la venue de notre Sauveur: l'avaient-ils empruntée des Chaldéens, pendant leur captivité à Babylone, ou des Egyptiens attachés à la doctrine des Orientaux ? De savants critiques le prétendent, mais sans preuve ; ils disent que la manière dont il est parlé du démon dans le livre de Tobie est analogue aux opinions des Chaldéens: qu'importe ? Job, l'auteur du quatrième livre des Rois, le Psalmiste, les prophètes, qui ont écrit avant la captivité, parlent des opérations du démon tout aussi clairement que Tobie. *Voyez.* DÉMON, DÉMONIAQUE. Les Juifs n'ont donc pas eu besoin de puiser leur croyance chez les Chaldéens ni chez les philosophes égyptiens. Josèphe nous apprend qu'il a avait des exorcises chez les Juifs, et que l'on attribuait à Salomon les formules d'*exorcismes* dont ils se servaient ; l'Evangile suppose qu'ils chassaient véritablement les démons. *Matth.*, c. 12, ℣ 27. Sans doute, ils le faisaient au nom de Dieu, puisque Jésus-Christ ne blâme point leur conduite.

Loin de corriger l'opinion des Juifs, qui attribuent au démon certaines maladies, ce divin Maître l'a confirmée ; il dit qu'une femme, courbée depuis dix-huit ans, avait été liée par Satan, *Luc.*, chap. 13, ℣ 16, qu'un maniaque était possédé d'une légion de démons, et il permit à ces malins esprits d'entrer dans les corps d'une troupe de pourceaux, c. 8, ℣ 30, etc. De même il attribue au démon la stérilité de la parole de Dieu dans le cœur des pécheurs, *ibid.*, ℣ 12, l'incrédulité des Juifs, *Joan.*, c. 8, ℣ 14 ; la trahison de Judas, etc. Non-seulement il chassait les démons du corps des possédés, mais il donna le pouvoir à ses disciples de les chasser en son nom. Souvent ils en ont fait usage, et nos plus anciens apologistes ont prouvé aux païens la divinité du Christianisme, par la puissance que les chrétiens exerçaient sur les démons : c'est donc à l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres que l'usage des *exorcismes* s'est introduit et a persévéré dans l'Eglise.

Quelquefois, sans doute, il y a eu de l'illusion dans cette pratique, et l'on a employé les *exorcismes* contre des maladies purement naturelles, que l'on aurait pu guérir par des remèdes. Mais a-t-on droit d'en conclure qu'il en a toujours été de même, et que la pratique des *exorcismes*, n'est fondée que sur une erreur?

Leibnitz, quoique protestant, est convenu que les *exorcismes* ont toujours été pratiqués dans l'Eglise, et qu'ils peuvent souffrir un très-bon sens. *Esprit de Lebinitz,* tom.2, pag. 32. Mosheim, dans son *Hist. ecclés. du seizième siècle*, sect. 3, 2e partie, chap. 1, § 43, nous apprend que chez les luthériens, les *exorcismes* du baptême furent supprimés par quelques-uns qui étaient calvinistes dans le cœur, mais qu'ils furent rétablis dans la suite.

Parmi les *exorcismes* dont l'Eglise catholique fait usage, il y en a d'ordinaires, comme ceux que l'on fait avant d'administrer le baptême et dans la bénédiction de l'eau ; et d'extraordinaires, dont on use pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles, etc. Nous prétendons qu'il n'y a rien de faux, de superstitieux ni d'abusif dans les uns ni dans les autres.

1° Il est certain que, dans l'origine, les *exorcismes* du baptême furent institués pour les adultes qui avaient vécu dans le paganisme, qui avaient été souillés par des consécrations, des invocations, des sacrifices offerts aux démons. On les conserva néanmoins pour les enfants, parce que ce rit était un témoignage de la croyance du péché originel, et parce qu'il avait pour objet non-seulement de chasser le démon, mais de lui ôter tout pouvoir sur les baptisés. C'est pour cela qu'on les fait encore sur les enfants qui ont été ondoyés ou baptisés sans cérémonies dans le cas de nécessité. C'est d'ailleurs une leçon qui apprend aux chrétiens qu'ils doivent avoir horreur de tout commerce, de tout pacte direct ou indirect avec le démon, qu'ils ne doivent donner aucune confiance aux impostures et aux vaines promesses des prétendus sorciers, devins ou magiciens; et cette précaution n'a été que trop nécessaire dans tous les temps. Si Le Clerc avait fait ces réflexions, il n'aurait pas blâmé avec tant d'aigreur les *exorcismes* du baptême. *Histoire ecclés.*, an 65, § 8, n. 6 et 7.

Pour les mêmes raisons, l'on bénit, par des prières et des *exorcismes*, les eaux du baptême, et cet usage est très-ancien. Tertullien, *l. de Bapt.*, c. 4, dit que ces eaux sont sanctifiées par l'invocation de Dieu. Saint Cyprien, *Epist.* 70, veut que l'eau soit purifiée et sanctifiée par le prêtre. Saint Ambroise et saint Augustin parlent des *exorcismes*, de l'invocation du Saint-Esprit, du signe de la croix, en traitant du baptême. Saint Basile regarde ces rites comme une tradition apostolique, *l. de Spiritu Sancto,* c. 27. Saint Cyrille de Jérusalem et saint Grégoire de Nysse en relèvent l'efficacité et la vertu. Lebrun, *Explic. des cérém.*, tom. 1, p. 74. Que peut-il donc y avoir de superstitieux dans des cérémonies qui ont pour but d'inculquer aux fidèles les effets du baptême, le prix de cette grâce, les obligations qu'elle impose? Saint Augustin s'en est servi avec avantage contre les pélagiens, pour leur prouver que tous les enfants d'Adam naissent souillés du péché originel et sous la puissance du démon. C'est ainsi que l'Eglise a toujours professé sa croyance par les cérémonies qu'elle observe.

La sagesse de cette conduite ne l'a pas mise à l'abri des reproches des protestants ; ils disent que les *exorcismes* n'ont été ajoutés dans le troisième siècle aux cérémonies du baptême, qu'après que les chrétiens eurent adopté la philosophie de Platon : en effet, saint Justin, dans sa seconde *Apologie*, et Tertullien, dans son livre *de Corona*, rapportent les cérémonies que l'on observait dans le baptême au second siècle, sans faire aucune mention des *exorcismes*. Donc c'est des platoniciens que les chrétiens empruntèrent l'opinion dans laquelle ils étaient, que les mauvais penchants et les vices des hommes leur étaient inspirés par des esprits malins qui les obsédaient. Mosheim, *ubi supra. Hist. ecclés.*, *troisième siècle*, 2e partie, c. 4, § 4. Dissert. *de turbata per recent. Platon. Ecclesia*, § 50.

Il est fort singulier que les chrétiens aient été obligés de prendre dans la philosophie de Platon une doctrine qui leur est enseignée formellement dans l'Evangile par Jésus-Christ et par les apôtres; il l'est bien

davantage que les protestants osent taxer de superstition un rit duquel Jésus-Christ et les apôtres se sont servis. Et sur quel fondement? Sur le silence supposé de deux Pères de l'Eglise, preuve négative et qui ne conclut rien. Ils ont oublié, sans doute, que les *exorcismes* ne faisaient pas partie des cérémonies du baptême, mais que c'était un préparatif pour y disposer les catéchumènes ; le baptême était administré par l'évêque ou par un prêtre, et les *exorcismes* étaient faits auparavant par les exorcistes, qui n'étaient que des clercs inférieurs.

Nous ne concevons pas comment ces savants critiques ont eu l'imprudence de citer saint Justin et Tertullien ; personne n'a enseigné plus formellement que ces deux Pères la doctrine sur laquelle sont fondés les *exorcismes*. Saint Justin, *Apol.* 2, n. 62, parlant du baptême, dit que, pour le contrefaire d'avance, les démons ont suggéré à leurs adorateurs les aspersions et les lustrations d'eau avant d'entrer dans les temples. Il attribue aux instigations du démon la haine que les païens avaient pour les chrétiens, les calomnies qu'ils forgeaient contre eux, la cruauté des persécuteurs, etc. Tertullien, *l. de anima*, ch. 57, dit qu'il n'y a presque aucun homme qui ne soit obsédé par un démon, mais que par les *exorcismes* toutes ses fraudes sont découvertes. *L. de Bapt.*, c. 4, il dit que, par l'invocation de Dieu, le Saint-Esprit descend dans les eaux, les sanctifie, et leur donne la vertu de sanctifier ; c. 9, il ajoute que les nations sont sauvées par l'eau, et laissent étouffer dans l'eau le démon leur ancien dominateur. Aucun des Pères du troisième siècle a-t-il dit quelque chose de plus fort pour faire établir les *exorcismes*? Mais ceux dont nous parlons se fondent sur l'Ecriture sainte, et non sur la philosophie de Platon.

Il est ridicule, disent nos adversaires, d'exorciser l'eau et le sel que l'on y mêle, comme si le démon en était en possession, et comme si ces êtres inanimés entendaient les paroles qu'on leur adresse. Cela peut paraître ridicule, quand on ignore ce que pensaient les païens ; ils préposaient des esprits ou des démons à tous les corps ; ils prétendaient que toutes les choses usuelles étaient des dons et des bienfaits de ces intelligences imaginaires ; ils croyaient être en société avec elles par l'usage qu'ils faisaient de leurs dons : c'est ce que Celse soutient de toutes ses forces dans son ouvrage contre le Christianisme ; les *exorcismes* sont une profession de foi du contraire.

2° Thiers, dans son *Traité des superstitions*, rapporte différentes formules d'*exorcismes* ; il pense avec raison que l'on peut s'en servir encore aujourd'hui contre les orages et les animaux nuisibles, pourvu qu'on le fasse avec les précautions que l'Eglise prescrit et selon la forme qu'elle autorise, et qu'alors ce n'est ni un abus, ni une superstition.

Néanmoins, dans plusieurs ouvrages modernes, on a blâmé les curés de campagne, qui, par un excès de complaisance pour les idées superstitieuses de leurs paroissiens, font des adjurations et des *exorcismes* contre les orages, contre les insectes destructeurs et les autres animaux nuisibles ; c'est, dit-on, un abus et une extravagance dangereuse, qui ne devrait plus avoir lieu dans un siècle de lumière tel que le nôtre ; il faut apprendre au peuple que ces sortes de fléaux sont un effet nécessaire des causes physiques Cette censure n'est rien moins que sage.

1° Elle suppose que les superstitions populaires sont un effet de la négligence des pasteurs, et non de l'opiniâtreté des peuples. Comme nous sommes convaincus du contraire par expérience, nous soutenons que cela est faux. En général, les ignorants sont opiniâtres ; ils prêtent difficilement l'oreille aux vérités qui attaquent leurs préjugés ; s'ils sont forcés de les entendre, ils n'y croient pas, au lieu qu'ils ajoutent foi aux contes d'une vieille, parce que ces fables sont analogues à leurs idées. Plusieurs fois les curés ont essuyé des avanies, pour n'avoir pas voulu déférer aux visions de leurs paroissiens.

2° Il vaut mieux que le peuple ait

confiance aux prières et aux cérémonies de l'Eglise, qu'à la prétendue science des devins, des sorciers, des magiciens : or, cette alternative est à peu près inévitable. Chez les protestants de la Suisse et du pays de Vaud, il n'est plus question d'*exorcismes*; mais la divination, les sortiléges, la magie, y sont très-communs, et les catholiques du voisinage ont souvent la tentation de les aller consulter. Un déiste célèbre est convenu que les peuples du pays de Vaud sont très-superstitieux.

3° Il serait très-bon de donner au peuple des leçons de physique, s'il était capable de les comprendre et incapable d'en abuser : or, il n'est ni l'un ni l'autre. Quand il saura que tous les phénomènes de la nature sont l'effet nécessaire des causes physiques, il en concluera, comme les incrédules, que le monde s'est fait et se gouverne tout seul, qu'il n'y a ni Dieu, ni providence : y aura-t-il beaucoup à gagner pour lui? Si les censeurs des curés connaissaient mieux le peuple, ils seraient moins prompts à les condamner. *Voyez* SUPERSTITIONS.

BERGIER.

EXORCISTE, clerc tonsuré qui a reçu celui des ordres mineurs auquel on donne ce nom : il est aussi donné à l'évêque, ou au prêtre délégué par l'évêque, qui exorcise un possédé.

Il paraît que les Grecs ne regardaient pas la fonction d'*exorciste* comme un ordre, mais comme un simple ministère, et que saint Jérôme a pensé de même. Cependant le père Goar, dans ses notes sur l'Eucologe des Grecs, prouve, par des passages de saint Denis et de saint Ignace, martyrs, que c'était un ordre. Dans l'Eglise latine, c'est le second des ordres mineurs. La cérémonie de leur ordination est marquée dans le quatrième concile de Carthage, et dans les anciens rituels. Ils reçoivent le livre des exorcismes de la main de l'évêque, qui leur dit : « Recevez et » apprenez ce livre, et ayez le pou- » voir d'imposer les mains aux éner- » gumènes, soit baptisés, soit caté- » chumènes. »

Dans l'Eglise catholique, il n'y a plus que les prêtres qui fassent les fonctions d'*exorciste*, encore n'est-ce que par une commission particulière de l'évêque. Cela vient, dit M. Fleury, de ce qu'il est rare qu'il y ait des possédés, et qu'il se commet quelquefois des impostures sous prétexte de possession : ainsi il est nécessaire de les examiner avec beaucoup de prudence. Dans les premiers temps, les possessions étaient fréquentes, surtout parmi les païens : pour témoigner un plus grand mépris du pouvoir des démons, on employa, pour les chasser, un des ministres inférieurs de l'Eglise. C'étaient eux aussi qui exorcisaient les catéchumènes. Selon le pontifical, leurs fonctions étaient d'avertir ceux qui ne communiaient point de faire place aux autres, de verser l'eau pour le ministère, d'imposer les mains sur les possédés et sur les malades. *Voyez* DÉMONIAQUE.

BERGIER.

EXPÉRIENCE, connaissance acquise par le sentiment intérieur ou par le témoignage de nos sens. Les incrédules ont abusé de ce terme pour attaquer la certitude des miracles opérés en faveur de la religion. Nous n'avons point, disent-ils, de connaissances plus certaines que celles que nous avons acquises par *expérience* ; or, celle-ci nous convainc que le cours de la nature ne change point, qu'il demeure constamment le même; donc aucune attestation ne nous oblige à croire un miracle, qui est une interruption du cours de la nature, ou une dérogation à ses lois; l'*expérience* d'autrui ne peut prévaloir à la mienne.

Mais il est faux que notre *expérience* nous convainque de l'immutabilité du cours de la nature ; elle nous assure seulement que nous ne l'avons jamais vu changer. Or, d'autres peuvent avoir vu des phénomènes desquels nous n'avons pas été témoins ; par là ils ont acquis une *expérience* positive de l'interruption du cours de la nature, au lieu que notre *expérience* n'est que négative ; c'est un défaut de connaissance, une pure ignorance ; et il est absurde de vouloir que notre ignorance l'emporte sur

la connaissance positive d'autrui.

Je n'ai jamais éprouvé en moi une guérison miraculeuse; mais, si je tombais malade, et qu'un thaumaturge me rendît subitement la santé, ne pourrais-je pas ajouter foi au sentiment intérieur de ma guérison, parce que, jusqu'alors, je n'aurais encore rien senti de semblable ? Si je voyais ce miracle opéré dans un autre en ma présence, ne devrais-je pas me fier au témoignage de mes yeux ? Or, en fait de miracle, mon *expérience* négative ne prouve pas plus contre l'attestation de témoins dignes de foi, qu'elle ne prouverait dans les deux cas supposés contre mon sentiment intérieur, ou contre le témoignage de mes yeux.

Lorsqu'un homme, attaqué de la goutte ou de la gravelle, se plaint de sentir des douleurs horribles, si un philosophe venait lui dire gravement : Je n'ai jamais éprouvé ce que vous dites, mon *expérience* me défend d'ajouter foi à vos plaintes, on le regarderait comme un insensé. On ne traiterait pas mieux un Nègre, nouvellement arrivé dans nos climats, qui dirait : J'ai vu constamment l'eau toujours liquide, donc il est impossible qu'elle se durcisse par le froid. En raisonnant sur le même principe, un aveugle-né prouverait doctement qu'une perspective est impossible, parce qu'il a toujours vérifié, par le tact, qu'une superficie plate ne produit point une sensation de profondeur.

L'*expérience* positive que nous avons faite d'un phénomène est une preuve solide du fait, surtout lorsqu'elle a été répétée plus d'une fois, elle nous rend capables d'en rendre témoignage ; mais le défaut de cette *expérience* ne prouve rien que notre ignorance, et il est absurde de nommer *expérience* le défaut même d'*expérience*. *Voy*. CERTITUDE, MIRACLE.

BERGIER.

EXPIATION, action de souffrir la peine décernée contre le crime, ou de satisfaire pour une faute que l'on a commise : ainsi, un crime est censé *expié* par le supplice du coupable. Jésus-Christ a *expié* les péchés des hommes, en souffrant la peine qui leur était due : en vertu de ses mérites, les souffrances et la mort, qui sont la peine du péché, en sont aussi l'*expiation*. Selon la croyance catholique, les âmes de ceux qui meurent sans avoir entièrement satisfait à la justice divine *expient* dans le purgatoire, après la mort, le reste de leurs péchés.

BERGIER.

EXPIATION, se dit aussi des cérémonies que Dieu a instituées pour purifier les hommes de leurs péchés, comme sont les sacrifices, les sacrements, les œuvres de pénitence. Dans l'Ancien Testament, *expiation* signifie ordinairement *purification*.

Chez les Juifs, il y avait une *expiation* générale pour toute la nation, et des *expiations* particulières. La première se faisait le dixième jour du mois *Tisri*, qui répondait à une partie de nos mois de septembre et d'octobre ; les cérémonies de cette *expiation* sont prescrites en détail dans le livre du Lévitique, ch. 16. La plus remarquable était de tirer au sort deux boucs, dont l'un était destiné à être immolé au Seigneur; l'autre, sur lequel le grand prêtre priait Dieu de décharger les péchés du peuple, était conduit hors du camp, et mis en liberté, ou, selon quelques-uns, précipité. C'est ce que l'on nommait le *bouc émissaire*. *Voyez* ce mot. C'était le seul jour auquel il fût permis au grand prêtre d'entrer dans le *Saint des Saints*, où était l'arche d'alliance ; on l'appelle encore *Fête du pardon*.

Les *expiations* particulières pour les péchés d'ignorance, pour les meurtres involontaires, pour les impuretés légales, se faisaient par des sacrifices, par des ablutions, par des aspersions, etc.

Au sujet des unes et des autres, saint Paul observe que le sang des boucs et des autres animaux n'était pas capable d'effacer le péché : qu'ainsi ces cérémonies n'étaient que la figure de l'*expiation* des péchés, qui a été faite par le sang de Jésus-Christ, *Hebr*., c. 9 et 10.

Conséquemment, dans le Christianisme, toute *expiation* du péché se

fait par l'application des mérites de ce divin Sauveur ; les sacrements, le saint sacrifice de la messe, les bonnes œuvres, sont les moyens que Dieu a institués pour nous faire cette application. Les autres cérémonies, comme les aspersions d'eau bénite, les absoutes, etc., ne sont qu'un symbole et un signe de la purification que la grâce de Dieu opère dans nos âmes : signes établis pour nous avertir de demander à Dieu cette grâce.

Quant aux *expiations* qui étaient en usage chez les païens, elles ne nous regardent pas (1).

Les incrédules modernes ont souvent déclamé contre les *expiations* en général ; ce sont, selon leur avis, des cérémonies absurdes et pernicieuses, des moyens commodes de contracter des dettes et de les acquitter aisément, des ressources pour calmer les remords du crime et pour y endurcir les malfaiteurs. Nous soutenons le contraire.

1° Il n'est point inutile qu'après avoir péché, l'homme atteste par un rit extérieur, qu'il se reconnaît coupable, qu'il a besoin de pardon et de la miséricorde de Dieu. Serait-il mieux qu'il perdît le souvenir de sa faute, et en étouffât les remords sans cérémonie ? Le regret d'avoir péché est un préservatif contre la rechute ; une cérémonie qui excite l'homme au repentir n'est donc ni absurde, ni superflue. Elle est plus touchante lorsqu'elle se fait au pied des autels par tout un peuple rassemblé ; en avouant qu'il a besoin de pardon, l'homme est averti qu'il doit aussi pardonner à ses semblables. C'est la leçon que lui fait Jésus-Christ même.

2° Si un malfaiteur se persuade que la rémission d'un péché passé lui donne le droit d'en commettre impunément de nouveaux ; si les païens ont imaginé qu'un meurtre pouvait être effacé par une simple ablution, la grossièreté de ces erreurs ne prouve rien contre la nécessité des *expiations*. Parce qu'un remède peut être tourné en poison par un insensé ou par un furieux, il ne s'ensuit pas que ce remède soit pernicieux en lui-même.

3° L'homme naturellement inconstant et faible, sujet à passer fréquemment de la vertu au vice et du vice à la vertu, a besoin de moyens pour se relever de ses chutes et de préservatifs contre le désespoir. Où en serait la société, si celui qui a une fois péché n'avait plus de ressources pour obtenir le pardon? Il conclurait que vingt crimes de plus ne rendront son sort ni plus triste ni plus incurable.

4° Nos censeurs mêmes citent avec éloge Montesquieu, qui dit qu'une religion telle que le christianisme ne doit pas avoir de crimes inexpiables, puisqu'elle est fondée sur la croyance d'un Dieu qui pardonne : elle doit donc fournir des moyens pour expier tous les crimes.

5° Par les *expiations* de l'ancienne loi, l'homme était averti qu'il avait besoin d'un Rédempteur dont le sang pût effacer les péchés du monde; c'est ce que saint Paul nous fait remarquer. Les leçons des prophètes prévenaient l'abus que les Juifs pouvaient en faire; ils ont enseigné aussi clairement que saint Paul, que le sacrifice des animaux, les offrandes, etc., n'étaient pas capables d'effacer les péchés, ni d'apaiser la justice divine. Isaïe, ch. 53, a prédit très-distinctement que la principale fonction du Messie serait d'effacer le péché, en disant que Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous; que s'il donne sa vie pour le péché, il verra une nombreuse postérité, etc.

Il n'a même jamais été inutile d'expier les fautes d'ignorance et d'inadvertance, les meurtres involontaires, les délits imprévus; c'était un moyen d'exciter la vigilance et d'augmenter l'horreur du crime. Pour la même

(1) Les expiations ont été en usage chez tous les peuples. De tant de religions différentes, dit Voltaire, il n'en est aucune qui n'ait pour but les expiations. Or, quel en est le fondement, la raison ? C'est que l'homme, continue le même philosophe, a toujours senti qu'il avait besoin de clémence. (*Essai sur l'Hist. génér. et sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. 120.) Si l'on a répandu le sang, et trop souvent même le sang humain, c'est, dit M. de Lamennais, qu'on a toujours été persuadé que l'homme devait à Dieu une grande satisfaction, qu'il était pour lui un sujet de colère. A quoi bon tant d'expiations, s'il n'avait rien à expier, et tant d'hosties, s'il n'existait point de coupables ? La conscience, éveillée en tous lieux par la tradition, tâchait par ces moyens d'apaiser le ciel irrité, de suspendre des châtiments dont elle sentait la justice. (*Essai sur l'indifférence, etc.*, tome 3, chap. 27.) *Voyez* les articles PÉCHÉ ORIGINEL, PURGATOIRE. GOUSSET.

raison, lorsqu'il est prouvé qu'un meurtre a été involontaire, on oblige encore, selon nos lois, celui qui l'a commis à demander et à obtenir des lettres de grâce. BERGIER.

EXPLICITE, clair, formel, distinct, développé. On distingue la foi *explicite*, par laquelle nous croyons en Jésus-Christ avec une connaissance claire de ce qu'il est et de ce qu'il a fait, d'avec la foi *implicite* ou obscure, qu'ont pu avoir les patriarches et les Juifs, auxquels Dieu avait simplement révélé qu'un jour l'homme serait racheté, sans leur en apprendre la manière.

Comme le degré de clarté de la foi est nécessairement relatif au degré de clarté de la révélation, les théologiens pensent communément qu'une foi implicite et obscure en Jésus-Christ a suffi pour le salut à ceux auxquels Dieu n'a pas accordé une connaissance claire et distincte du mystère de l'incarnation et de la rédemption. Le concile de Trente, sess. 6, can. 2, dit qu'avant la loi et sous la loi, Jésus-Christ, Fils de Dieu, a été révélé et promis *à plusieurs saints Pères*, il ne dit pas *à tous*. De savoir en quoi consistait précisément la connaissance obscure et la foi implicite en Jésus-Christ nécessaire à tous, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Par la même raison, l'on peut distinguer une volonté de Dieu *explicite* et clairement énoncée dans sa parole, d'avec une volonté *implicite* que nous en déduisons par voie de conséquence. Dieu a formellement déclaré qu'il veut sauver tous les hommes; donc il a implicitement révélé qu'il veut donner à tous des moyens de salut, et qu'il leur en donne effectivement. La volonté de donner des moyens est implicitement renfermée dans la volonté de sauver; autrement celle-ci ne serait pas sincère.

Selon la doctrine des théologiens catholiques, un simple fidèle, sincèrement soumis à l'enseignement de l'Eglise, croit par là même implicitement tout ce qu'elle enseigne. Il ne s'ensuit pas de là que cette docilité soit suffisante pour le salut; il y a plusieurs vérités sans la connaissance desquelles un homme ne peut pas être censé chrétien.

Il n'en est pas de même de la prétendue foi implicite d'un protestant qui se croit dans la voie du salut, parce qu'il croit en général tout ce qui est révélé dans l'Ecriture sainte. Cette foi ne le gêne en rien, puisqu'il se réserve le droit d'entendre l'Ecriture comme il lui plaira. Un fidèle catholique, au contraire, ne se croit point le maître d'entendre comme il voudra la doctrine de l'Eglise. C'est elle qui explique sa doctrine et qui apprend aux fidèles la manière dont ils doivent l'entendre.

BERGIER.

EXTASE, ravissement de l'esprit, situation dans laquelle un homme est comme transporté hors de lui-même, de manière que les fonctions de ses sens sont suspendues; le ravissement de saint Paul au troisième ciel était une *extase*. L'Histoire ecclésiastique fait foi que plusieurs saints ont été ravis en *extase* pendant des journées entières. C'est un état réel, trop bien attesté pour que l'on puisse douter de son existence.

Mais le mensonge et l'imposture peuvent copier la réalité et abuser de choses d'ailleurs innocentes; de faux mystiques, des enthousiastes, des fanatiques, ont supposé des *extases* pour autoriser leurs rêveries. Le faux prophète Mahomet persuada aux Arabes ignorants que les accès d'épilepsie auxquels il était sujet, étaient des *extases* dans lesquelles il recevait des révélations divines.

On ne doit donc pas ajouter foi, sans précaution, aux *extases* de personnes qui paraissent d'ailleurs pieuses et vertueuses; il s'en est trouvé chez lesquelles c'était une maladie naturelle : les femmes y sont plus sujettes que les hommes. C'est le cas de pratiquer à la lettre l'avis que donne saint Jean : « Mettez les esprits » à l'épreuve, pour savoir s'ils sont » de Dieu. » *I Joan.*, c. 4, ℣ 1.

BERGIER.

EXTRÊME-ONCTION, sacrement de l'Eglise catholique, institué pour le

soulagement spirituel et corporel des malades. On le leur donne en leur faisant différentes onctions d'huile bénite par l'évêque, accompagnées de prières qui expriment le but et la fin de ces onctions.

C'est dans les écrits de apôtres que l'Eglise a puisé ce qu'elle croit et ce qu'elle pratique à l'égard de ce sacrement. Nous lisons dans l'épître de saint Jacques, c. 5, ℣ 14 : « Quelqu'un » d'entre vous est-il malade? qu'il » fasse venir les prêtres de l'Eglise, et » qu'ils prient sur lui, en lui faisant » des onctions d'huile au nom du Sei» gneur; la prière, jointe à la foi, sau» vera le malade, le Seigneur le sou» lagera, et s'il a des péchés, ils lui » seront remis; confessez donc vos pé» chés les uns aux autres. »

Conformément à cette doctrine, le concile de Trente, sess. 14. c. 1 et suiv.; a décidé que l'*extrême-onction* est un sacrement, puisqu'il en produit les effets; il y a lieu de penser que Jésus-Christ l'a institué et l'a prescrit, puisque les apôtres n'ont rien fait que par ses ordres et par l'inspiration de son Esprit. Il n'est pas moins évident que les onctions d'huile sont la matière de ce sacrement, et que les prières relatives à cette action en sont la forme; l'effet qu'il opère est la rémission des péchés et le soulagement du malade. Saint Jacques en désigne clairement les ministres, qui sont les prêtres, et fait comprendre qu'il ne doit être administré qu'aux malades.

Malgré la profession que font les protestants de s'en tenir à l'Ecriture sainte, ils ne laissent pas de rejeter ce sacrement; ils disent que l'épître de saint Jacques n'a pas toujours été comprise dans le canon des Ecritures; que l'on a douté de son authenticité dans les premiers siècles; que l'onction, pratiquée sur les malades par les apôtres, avait uniquement pour but de leur rendre la santé; qu'ainsi ce rit ne doit plus avoir lieu depuis que les guérisons miraculeuses ont cessé dans l'Eglise.

Au mot saint JAÇQUES, nous ferons voir que son épître est véritablement canonique, et que les protestants ont tort de contester sur ce point. C'est une dérision de prendre pour règle de foi l'Ecriture sainte, en se réservant le droit d'en retrancher ce que l'on juge à propos. Quand l'auteur de cette lettre ne serait pas l'un des apôtres, ce serait du moins un de leurs disciples, puisque c'est un écrivain du premier siècle, très-instruit de la doctrine chrétienne. Personne n'est donc plus en état que lui de nous apprendre quelle était l'intention et le motif des apôtres quand ils oignaient les malades : or, il nous atteste que ce n'était pas seulement pour leur rendre la santé, mais pour leur remettre les péchés; sans cela, pour quelle raison saint Jacques leur ordonnerait-il de confesser leurs péchés?

N'importe, disent encore les protestants; dans le style du Nouveau Testament, *remettre les péchés* ne signifie souvent rien autre chose que guérir une maladie; c'est dans ce sens que Jésus-Christ dit au paralytique, *Matth.*, chap. 9, ℣ 2 : « Ayez » confiance, mon fils, vos péchés » vous sont remis. »

Mais la fausseté de cette explication est évidente, puisque, suivant le récit de l'évangéliste, Jésus-Christ opéra la guérison du paralytique afin de convaincre les Juifs qu'il avait le pouvoir de remettre les péchés; ce pouvoir n'était donc pas le même que celui de guérir, puisque l'un servait de preuve à l'autre. Les paroles par lesquelles Jésus-Christ donna aux apôtres le pouvoir de guérir les maladies, ne sont pas les mêmes que celles par lesquelles il leur donna la puissance de remettre les péchés., *Matth.*, c. 10, ℣ 1 ; *Joan.*, c. 20, ℣ 23.

Mosheim dit que saint Jacques ordonne aux malades de confesser leurs péchés, parce que l'on était persuadé que la plupart des maladies étaient une punition des péchés. Si c'était là le vrai motif, toutes les fois que les apôtres ont voulu guérir des malades, ils leur auraient ordonné de même la confession : il n'y a aucune preuve qu'ils l'aient fait.

Il observe que saint Jacques attribue la guérison du malade à la prière faite avec foi, et non à l'onction; d'où il conclut que l'on a tort d'attribuer à cette cérémonie une vertu sanctifiante. Mais si l'onction ne contri-

buait en rien à l'effet qui devait s'ensuivre, elle était inutile; saint Jacques ne devait pas la recommander. Voilà comme les protestants tournent et retournent à leur gré l'Ecriture sainte. *Instit. Hist. christ.*, sæc. 1, 2e partie, c. 4, § 16.

Comme le sacrement de l'*extrême-onction* est le dernier que reçoit un chrétien, on ne le donne qu'à ceux qui sont à l'extrémité, ou du moins dangereusement malades. Avant le treizième siècle, on le nommait l'*onction des malades*, et on le donnait avant le viatique, usage que l'on a conservé ou rétabli dans quelques églises, comme dans celle de Paris.

Il fut changé au treizième siècle, selon le père Mabillon, parce qu'il s'éleva pour lors plusieurs opinions erronées qui furent condamnées dans quelques conciles d'Angleterre. On se persuada que ceux qui avaient une fois reçu ce sacrement, s'ils recouvraient la santé, ne devaient plus avoir commerce avec leurs femmes, ni prendre de nourriture, ni marcher nu-pieds. Quoique toutes ces idées fussent fausses et ridicules, on aima mieux, pour ne pas scandaliser les simples, attendre à l'extrémité pous conférer ce sacrement, et cet usage prévalut. *Voy.* les *conciles de Worcester et d'Excester, en* 1287; celui de *Winchester, en* 1308; Mabillon, *Act. saint. Bened.*, sæc. 3, p. 1.

Autrefois la forme de l'*extrême-onction* était indicative et absolue, comme il paraît par celle du rit ambrosien citée par saint Thomas, saint Bonaventure, Richard de Saint-Victor, etc.; actuellement elle est déprécative, depuis plus de six cents ans. On la trouve ainsi dans un ancien rituel, manuscrit de Jumiége, qui a au moins cette antiquité : *Per istam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid peccasti per visum*, etc. Elle est la même dans tous les rituels.

Ce sacrement est en usage dans toute l'Eglise grecque, sous le nom d'*huile sainte*, avec quelques rites différents de ceux de l'Eglise latine. Les Grecs n'attendent pas que les malades soient en danger; ceux-ci vont eux-mêmes à l'église recevoir l'onction toutes les fois qu'ils sont indisposés. C'est ce que leur reproche Arcudius, liv. 5, *de Extrem. Unct.*, *c. ult.* Mais le père Dandini, dans son *Voyage au Mont-Liban*, distingue deux sortes d'onction chez les maronites : l'une se fait avec l'huile de la lampe, bénite par le prêtre, elle se donne même à ceux qui ne sont pas malades, et ce n'est pas même un sacrement; l'autre qui n'est que pour les malades se fait avec de l'huile que l'évêque seul consacre le jeudi saint, et c'est, à ce qu'il paraît, leur onction sacramentelle

Il n'est pas besoin de réflexions profondes pour comprendre qu'il est convenable de procurer à un chrétien mourant toutes les consolations possibles, de ranimer sa foi, son espérance, son courage, sa patience; tel est le but de l'*extrême-onction*. C'est en même temps pour un pasteur une occasion favorable pour procurer de l'assistance et des secours temporels aux pauvres. Ceux qui ont ôté ce sacrement du rituel ne paraissent pas avoir été animés par des sentiments fort charitables. *Voy.* Agonie, Agonisants.

Bergier.

EYBEL (Joseph-Valentin). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce canoniste allemand naquit à Vienne en 1741 et mourut en 1805. Il professa le droit canon à l'université de Vienne, sous le gouvernement de Marie-Thérèse.

Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Adumbratio stadii jurisprudentiæ*, Vienne, 1773; *Corpus Juris pastoralis novissimi*, 3 vol., Vienne, 1776; *Introductio in Jus Eccles. cathol.*, 4 vol., ib., 1775; *Sermonnaire*, 6 parties, ib., 1784-88; *les Saints d'après les opinions populaires* (anonyme), Linz, 1793; des brochures qui, durant la période du joséphisme, excitèrent surtout l'attention : *Qu'est-ce que le Pape? Qu'est-ce qu'un évêque? Qu'est-ce qu'un curé? Qu'est-ce que l'indulgence? Que faut-il penser des dispenses de mariage? Que renferment les documents de l'antiquité sur la confession auriculaire?* etc.

Le Noir.

EYCK (Hubert et Jean Van). (*Théol.

hist. et mixt. biog. et œuv. d'art.) — Ces deux frères, qu'on peut regarder comme les fondateurs de l'ancienne école de peinture flamande, naquirent à Maaseyck, d'où ils prirent leur nom. La naissance de Hubert remonte vers 1366 et celle de Jean vers 1391. Leur père était peintre aussi; le plus célèbre de la famille fut Jean. Ils exercèrent leur art à Bruges, et Philippe-le-Bon les chargea des peintures de l'église de Saint-Jean à Gand. On attribue, mais à tort, à Jean Van *Eyck* l'invention de la peinture à l'huile, il ne fit que contribuer à sa restauration ou à son perfectionnement. Voici ce que dit M. Werfer de sa décoration de l'église Saint-Jean de Gand, de son talent, de ses défauts et de ses œuvres :

« Le sujet en est tiré de l'Apocalypse et représente l'adoration de l'Agneau. Il y a en tout trois cent-trente têtes, dont la variété étonne. Hubert mourut en 1426, avant la fin de l'œuvre commune. Jean la termina seul, il revient plus tard à Bruges, où il fit un grand nombre de tableaux célèbres qui ont des défauts, sans doute, sous le rapport de l'anatomie, et parce que la connaissance de l'antiquité lui manquait totalement; mais l'expression des têtes n'en est pas moins forte et belle. Jean savait surtout donner à son coloris un éclat et une fraîcheur rares ; les teintes se fondent harmonieusement les unes dans les autres, et l'ensemble a un charme particulier. L'exécution est soignée, les draperies molles. Il emprunta les costumes de son temps et les rendit avec fidélité. Le paysage est exact, et Jean Van *Eyck* fut un des premiers Allemands qui observa dans ses tableaux les principes de la perspective aérienne et linéaire. On cite parmi ses principaux tableaux restés en Allemagne, dans la galerie impériale de Vienne, un Christ mort entouré de Marie et de sept femmes affligées ; deux tableaux plus petits, représentant l'un la sainte Vierge pressant l'enfant Jésus sur son sein et le baisant, l'autre sainte Catherine tenant l'épée à la main, ayant une couronne sur la tête et une roue brisée à ses côtés ; à Dresde, dans la galerie royale, Marie avec l'enfant Jésus dans ses bras; sainte Anne assise, dont deux hommes s'approchent; à Berlin, une tête de Christ vue de face, les cheveux séparés ainsi que la barbe ; un tableau d'autel (diptyque.) »

Le Noir.

ÉZÉCHIEL, *qui voit Dieu*, nom de l'un des grands prophètes : il était fils de Bus et de race sacerdotale. Il fut transféré à Babylone par Nabuchodonosor, avec le roi Jéchonias, l'an du monde 3405. Pendant sa captivité, Dieu lui accorda le don de prophétie pour consoler ses frères ; il était âgé de trente ans, et il continua ce ministère pendant vingt ans.

Ses prophéties sont fort obscures, surtout au commencement et à la fin. Après avoir décrit sa vocation, il peint la prise de Jérusalem avec toutes les circonstances horribles qui l'accompagnèrent, la captivité des dix tribus, celle de Juda, et toutes les rigueurs de la vengeance que le Seigneur devait exercer contre son peuple. Dieu lui fit voir ensuite des objets plus consolants, le retour de la captivité, le rétablissement de Jérusalem, du temple, de la république juive, figure du règne du Messie, de la vocation des gentils, de l'établissement de l'Eglise.

Les incrédules se sont récriés sur plusieurs expressions qui se trouvent dans ce prophète. Chapitre 16 et 23, il peint l'idolâtrie de Jérusalem et de Samarie sous l'image de deux prostituées, dont la lubricité scandaleuse est représentée avec des expressions que nos mœurs ne peuvent supporter.

On a fait observer à ceux qui ont affecté d'en relever l'indécence, qu'il ne faut pas juger des mœurs anciennes par les nôtres. Chez un peuple dont les mœurs sont simples et pures, le langage est moins châtié que chez les autres. Lorsqu'il y a peu de communication entre les deux sexes, les hommes parlent entre eux plus librement qu'ailleurs. Les enfants et les personnes innocentes parlent de tout sans rougir : elles ne pensent pas que l'on puisse en tirer de mauvaises conséquences. C'est le désir

coupable de faire entendre des obscénités, qui engage les impudiques à se servir d'expressions détournées, afin de révolter moins ; ainsi plus les mœurs sont dépravées, plus le langage devient mesuré et chaste en apparence. Celui des Hébreux, qui est très-naïf et très-libre, loin de prouver la corruption de leurs mœurs, démontre précisément le contraire. Dans la suite des siècles, les Juifs comprirent que les tableaux tracés par *Ezéchiel*, pouvaient être dangereux pour la jeunesse; ils ne permettaient à personne de lire ce prophète avant l'âge de trente ans.

Les mêmes critiques, par pure malignité, ont soutenu que, dans le chap. 6, Dieu avait commandé à *Ezéchiel* de manger des excréments humains. C'est une imposture. Pour représenter, d'une manière frappante, la misère à laquelle les Hébreux seraient réduits pendant leur captivité dans l'Assyrie, Dieu ordonne au prophète de faire cuire du pain sous la cendre de fiente des animaux, et prédit que les Juifs seront forcés à manger du pain cuit de cette manière.

On sait que dans plusieurs contrées de l'Orient, où le bois est très-rare, les pauvres sont obligés de cuire leurs aliments avec la fiente des animaux séchée au soleil, et que cette manière de les apprêter leur donne un fort mauvais goût. Pour persuader et pour émouvoir un peuple aussi intraitable que les Juifs, il fallait mettre les objets sous leurs yeux ; c'est ce que fait *Ezéchiel*; il n'y a dans sa conduite rien d'indécent ni d'incroyable.

BERGIER.

F

F (la consonne). (*Théol. mixt. scien. philol.*) — Le F est la quatrième des consonnes et la sixième lettre de l'alphabet latin et des alphabets des langues germaniques et néo-latines. Cettre lettre n'existe pas dans les alphabets grecs, slaves et sémitiques, quoique dans l'hébreu on puisse considérer le fé (ף) comme correspondant soit à notre F, soit à notre double consonne PH. Cette double consonne est, au reste, la suppléante de F dans les idiomes où F n'existe pas. En arabe, en turc et en persan, c'est FA ; ce FA est, en arabe, la 20e lettre de l'alphabet, en turc et en persan la 23e. En hébreu le Fé est la 17e, En sanscrit, cette lettre est le PHA, c'est la forte aspirée de l'ordre des labiales (5e ordr.). En grec, c'est le PHI, (φ), 21e lettre de l'alphabet de cette langue. En slave, c'est le Ferte, 21e lettre de l'alphabet également.

Dans les transformations, non-seulement F et PH permutent très-facilement, mais aussi F et V, et même F et B, ainsi que F et H ; par exemple, en espagnol, F est souvent remplacé par H, ce qui s'accorde avec l'origine du F qui fut d'abord une aspiration, du moins dans le latin, une des plus vieilles langues.

Le son correspondant à peu près à F et à PH existe aussi dans les langues monosyllabiques ; en chinois les syllabes fo, fou, fa, fu, sont fort employées.

On voit qu'il y a de grandes relations et ressemblances entre les diverses langues sur le F et le PH.

LE NOIR

FABER (Basile). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philologue et pédagogue célèbre, devenu à peu près fanatique à la vue de la corruption des mœurs du XVIe siècle, près de laquelle l'état moral du monde avant le déluge et la corruption de Sodome et de Gomorrhe, n'étaient, d'après lui, que des jeux d'enfants, et au sein de laquelle il ne restait plus aux moralistes qu'à prêcher le jugement dernier et les peines de l'enfer, naquit à Sorau dans la basse Lusace, et mourut à Erfurt en 1576.

On peut citer, parmi les livres qu'il publia, le *Thesausus Eruditionis scholasticæ*, Erfurt, 1571, que Buchner, Cellarius et d'autres augmentèrent plus tard ; la version des *Remarques de Luther sur le premier livre de Moïse*, traduites du latin en allemand ; la traduction allemande de la *Chronique latine de Kranz* ; *Supplément aux quatre premières Centuries de Magdebourg* ; *Choix des Écrits de Luther et d'autres sur les fins dernières et l'état des âmes séparées de l'Eglise*, etc.

LE NOIR.

FABER (Félix). (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce savant dominicain, né à Zurich en 1441 ou 1442, et mort à Ulm en 1502, a laissé une *Historia Suevorum*, publiée par Goldast, *Script. rer. Aleman.*, Francf., 1704. « Goldast, dit M. Schröld, remarque dans la préface que *Faber* a peu de panégyristes, mais d'autant plus de copistes » ; *la relation en latin, de son double pélerinage à Jérusalem*, (1480 et 1483), « il y fait preuve dit le même,

de connaissances variées ; son récit est vivant et naturel ; ses sentiments sont ceux d'un bon, vieux et fidèle Allemand, curieux de savoir et très-impressionnable. On trouve ce récit en latin et en allemand dans le livre des Familles (*Teutsches Hausbuch*) de Guido Görres, Ier cah, et suiv., Munich, 1846. »

LE NOIR.

FABER (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque de Vienne, né dans la capitale de la Souabe, en 1478, et mort en 1541, signalé par Erasme comme le modèle des évêques, fut un des adversaires les plus énergiques de la réforme protestante, après l'avoir quelque peu favorisée. Voici ce que dit M. Sébach de ses écrits :

« Son premier ouvrage de polémique fut : *Opus adversus nova quædam dogmata Martini Lutheri*, qu'il publia en 1522, à Rome, où il s'était rendu en 1521, pour les affaires de son évêque, peut-être, mais cela n'est pas certain, pour y expliquer ses premières opinions... A ce premier livre succéda : *Malleus hæreticorum sex libris, ad Hadrianum VI, Summum Pontificem* (Coloniæ, 1524 ; edit. II, Romæ, 1569), et dès lors il ne cessa pas un instant de combattre les nouvelles doctrines de ses anciens amis, Zwingle, Œcolampade, Mélanchthon et d'autres, par ses prédications et ses écrits, dans des conférences publiques, dans des sermons de controverse, dans des entretiens particuliers ; ainsi, en 1522, dans un colloque public avec Zwingle, à Zurich ; en 1526 et 1529, dans la conférence religieuse de Bade et à la diète de Spire, où il prit une part spéciale à la réfutation écrite de la *Confession d'Augsbourg*...

« Les nombreux ouvrages de *Faber* sont rédigés les uns en latin, les autres en allemand, et ont paru successivement depuis 1580. Les plus importants sont : un écrit *contre Luther ;* — une dissertation *sur le Sacrifice de la messe ;* — *le Marteau des hérétiques ;* — *Instruction et réponse sur les pamphlets de Luther contre le roi d'Angleterre ;* — *Parallèle des doctrines et des livres de Huss et de Martin Luther ;* — *de la Puissance du Pape, contre Luther ;* — *Réfutation des six articles de Zwingle ;* — *Défense orthodoxe de la foi catholique contre l'anabaptiste Balthasar de Friedberg ;* — *Réfutation des erreurs des Picards de Bohême ;* — *Livre sur la Religion des Russes ;* — *Sermons sur les Misères de la vie humaine*, Augsbourg, 1520 ; — *sur le saint Sacrement de l'autel*, Fribourg, 1529 ; — *Sermon à l'occasion du siége imminent de Vienne par les Turcs*, etc. Ses œuvres parurent, en 3 vol. in-fol., chez Quentell, à Cologne, en 1537, 39 et 41. Mais, comme cette collection ne renferme, sauf quelques écrits polémiques du deuxième volume, en grande partie que les œuvres homilitiques de *Faber*, il faut regarder comme supplément nécessaire à une édition complète les volumes publiés par Jean Cochlæus, chez Wolrab, à Leipzig, en 1537, sous le titre : *Opuscula quædam Joannis Fabri, episcopi Viennensis*, qui ne sont que polémiques. On attribue à tort à *Faber* le *Breviarium in Justiani imperatoris codicem* et les *Commentaires* sur le premier et le deuxième livre du code Justinien, qui sont du jurisconsulte *Jean Faber Roncinus ;* il en est de même des cinq livres *de Missa evangelica* et des *Homélies* sur le prophète Joël, dont l'auteur est le Dominicain *Jean Faber* de Heilbronn. »

LE NOIR.

FABER (Jean), de Heilbronn. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce dominicain distingué du XVIe siècle, né vers 1504, a laissé en fait d'écrits : *Cinq livres sur la Messe évangélique*, en allemand, traduits en latin par L. Surius ; *le Prophète Joël* expliqué dans les sermons d'Augsbourg, en allemand, traduit en latin par Tilmann Bredembach ; *Fructus quibus dignoscuntur hæretici, etc. ; Enchiridion bibliorum concionatori in popularibus declamationibus utile ; Voie royale* ou sermon sur les paroles de Jérémie, 6, 16, en allemand, également traduit en latin ; un *Livre de Prières tirées de l'Ecriture sainte et des Œuvres de S. Augustin*, aussi traduit en latin ; *Testimonium Scripturæ et Patrum B. Petrum apostolum Romæ fuisse ; Nomenclature des Papes et des empereurs ;*

Quod fides esse possit sine caritate; Richardi Pampolitani, Anglo-Saxonis eremitæ, enarrationes in Psalmos, etc.
LE NOIR.

FABIEN (S.) (*Théol. hist. pap.*) — « Il existe, dit M. Haas, sur ce Pape tant d'opinions diverses concernant son nom, son temps et ses actions, qu'il y a évidemment beaucoup d'erreurs dans tout ce qu'on en a dit. La chronique d'Alexandrie le nomme Flavien. Dans le sixième livre de son Histoire ecclésiastique, au chapitre deuxième, Eusèbe raconte que *Fabien* était laïque et n'était pas même citoyen de Rome; qu'on l'élut néanmoins Pape, parce qu'un pigeon se posa sur sa tête. D'autres prétendent qu'il était Romain, d'une famille distinguée, et qu'il succéda, au commencement de 236, au pape Antère. Il fut, dit-on, le dix-neuvième évêque de Rome et occupa le Saint-Siége, d'après quelques auteurs, depuis l'année 236 jusque après 251 ; suivant d'autres, de 236 à 250. C'est S. Cyprien qui paraît donner les renseignements les plus certains sur ce Pape, dont il fait un grand éloge. On lui attribue à tort quelques ordonnances sur le parjure, le divorce, sur l'obligation de communier trois fois par an imposée aux laïques, etc...

« Grégoire de Tours raconte (1) que, sous le pontificat de *Fabien*, plusieurs églises furent fondées dans les Gaules, par exemple celles de Paris, de Tours, de Toulouse, de Narbonne, d'Arles, de Clermont, de Limoges. Cette mission ne peut avoir eu lieu sous le prédecesseur de *Fabien*, difficilement sous son successeur Corneille, car celui-ci ne fut élu que seize mois après la mort de S. *Fabien*, à cause de la violente persécution des Chrétiens sous Dèce, durant laquelle *Fabien* obtint la palme du martyre, le 20 janvier 250, après avoir gouverné l'Église quatorze ans et huit jours; d'après d'autres, quatorze ans onze mois et douze jours, et, selon d'autres encore, quatorze ans un mois et dix jours. C'est sous le pontificat de *Fabien* que parut Novat, qui, après avoir lutté contre S. Cyprien, qui [illegible] l'Afrique et vint à Rome pour [illegible] triompher de l'évêque de Carthage. »
LE NOIR.

(1) *Hist. Franç.*, I, 28; X, 31.

FABLES DU PAGANISME. Il s'est trouvé de nos jours des incrédules assez téméraires pour assurer que les faits sur lesquels le Christianisme est fondé ne sont ni mieux prouvés, ni plus respectables que les *fables du paganisme*. Les païens, disent-ils, avaient, aussi bien que nous, une tradition immémoriale, des histoires et des monuments, qui attestaient que les dieux avaient vécu parmi les hommes ; et avaient fait toutes les actions que les poëtes leur attribuaient. Platon était d'avis que, sur ces faits, il fallait s'en rapporter aux anciens, qui s'étaient donnés pour enfants des dieux, et qui devaient connaître leurs parents. Quoique leur témoignage, ajoutait-il, ne soit appuyé d'aucune raison évidente ni probable, on ne doit pas cependant la rejeter ; puisqu'ils en ont parlé comme d'une chose évidente et connue, il faut nous en tenir aux lois qui confirment leur témoignage. C'est encore ainsi que raisonnent aujourd'hui les théologiens.

A la vérité, plusieurs *fables* étaient indécentes et scandaleuses, elles attribuaient aux dieux des crimes énormes; mais avec le secours des allégories on parvenait à leur donner un sens raisonnable : ne sommes-nous pas obligés de recourir au même expédient, soit pour expliquer la manière dont nos Ecritures nous parlent de Dieu, soit pour excuser la conduite de plusieurs peasonnages que nous sommes accoutumés à regarder comme des saints ? Lorsque les Pères de l'Eglise objectaient aux païens les humiliations et les souffrances de leurs dieux, ils ne voyaient pas que l'on pouvait rétorquer l'argument contre eux; aucun des dieux du paganisme n'a souffert plus d'ignominies, ni un supplice aussi cruel que Jésus-Christ, auquel cependant nous attribuons la divinité.

Il est donc très-probable que le Christianisme n'a fait, parmi les païens, des progrès si rapides, que parce qu'ils y ont trouvé à peu près le même

fond de *fables*, de mystères, de miracles, de rites et de cérémonies que dans le paganisme.

L'examen de ce parallèle pourrait nous mener fort loin, mais quelques réflexions suffiront pour en faire voir l'absurdité.

1° Il est aujourd'hui à peu près démontré que les dieux du paganisme étaient des personnages imaginaires, des génies, et non des hommes qui aient jamais vécu sur la terre, le polythéisme et l'idolâtrie ont commencé par l'adoration des astres, des éléments et des êtres physiques que l'on a supposés vivants et animés. Apollon est le soleil, Diane est la lune, Jupiter est le maître du tonnerre, Junon l'intelligence qui excite les orages, Minerve l'industrie qui a inventé les arts, Mars le génie qui inspire du courage aux guerriers, Vénus est l'inclination qui porte l'homme à la volupté, etc. Cela est prouvé non-seulement par l'Ecriture sainte, mais par les auteurs profanes, par le tissu des *fables*, par la contradiction des narrations poétiques, etc. *Voyez* POLYTHÉISME et IDOLATRIE (1). Il est donc impossible qu'aucune histoire, aucun monument, aucun témoignage, aucune tradition, ait jamais pu constater l'existence de ces dieux fantastiques. Les prétendus *enfants des dieux* sont les premiers habitants d'un pays, desquels on ne connaissait pas la première origine, et que l'on appelait, pour cette même raison, *les enfants de la terre*. A-t-on les mêmes preuves pour faire voir que les personnages dont les livres saints nous font l'histoire, ne sont pas plus réels?

Nous convenons que plusieurs des Pères de l'Eglise ont raisonné contre les païens sur la supposition contraire; ils ont supposé que les dieux du paganisme avaient été des hommes, parce que les païens eux-mêmes le prétendaient ainsi, et que c'était alors l'opinion dominante : mais ceux d'entre les Pères qui ont examiné les *fables* de près, ont très-bien vu qu'il n'en était rien, que ces prétendus dieux étaient des intelligences ou des esprits, enfants de l'imagination du peuple et des poëtes. Nous pourrions citer à ce sujet saint Clément d'Alexandrie, Athénagore, Tertullien, etc.

2° Les Grecs ont constamment distingué *les temps fabuleux* d'avec les temps historiques; ils ont donc été très-persuadés que l'histoire prétendue de leurs dieux était mensongère et forgée par les poëtes; une preuve évidente est la contradiction de ces derniers, ils ne s'accordent point entre eux; ils ont attribué à leurs personnages la généalogie, le caractère, les aventures qui leur ont plu davantage; les uns en ont placé la scène dans la Thessalie, les autres dans l'île de Crète, plusieurs en Egypte, quelques-uns dans l'Orient : peut-on montrer la même opposition entre les auteurs de l'Histoire sainte?

Aucun des monuments que l'on al-

(1) On savait, par l'ancienne tradition, qu'il existait des esprits supérieurs à l'homme, ministres du grand roi dans le gouvernement du monde. Ce furent ces esprits dont on anima l'univers ; on en plaça partout, dans le ciel, dans les astres, dans l'air, dans les montagnes, dans les eaux, dans les forêts, et même dans les entrailles de la terre ; et l'on honora ces nouveaux dieux selon l'étendue et l'importance du domaine qu'on leur avait attribué. Subordonnés les uns aux autres, on leur faisait reconnaître pour supérieur un génie du premier ordre, que des nations plaçaient dans le soleil, et d'autres au-dessus de cet astre, selon que le caprice le leur dictait.

Ce système conduisit insensiblement au culte des morts. Les héros, les bons princes, les inventeurs des arts, les pères de famille distingués, n'étaient pas regardés comme des hommes ordinaires. On s'imagina que des esprits bienfaisants s'étaient rendus visibles en se revêtant d'un corps humain, ou bien que les grands hommes s'étant élevés au-dessus du commun par une vertu plus qu'humaine, leur âme avait mérité d'être placée au rang de ces génies divins qui gouvernaient l'univers. On les honora donc, après leur mort, comme protecteurs de ceux auxquels ils avaient fait tant de bien pendant leur vie.

Mais comme les hommes aiment ce qui frappe les sens, et que les esprits des morts ne jugeaient pas à propos de se communiquer souvent, ni à beaucoup de personnes par des apparitions, on crut les forcer en quelque sorte à se rendre présents à la multitude par le moyen des statues qu'on leur érigea, et dans lesquelles on supposa que les génies venaient volontiers habiter pour y recevoir les respects qui leur étaient dus. C'est ainsi que, par degrés, on tomba dans les plus grands excès. L'idolâtrie fut diversifiée selon le caractère particulier de chaque peuple, selon sa situation, ses aventures, son commerce avec d'autres nations. On conçoit aisément que les circonstances ont dû répandre une variété infinie sur les objets et la forme du culte public. — *Traité historique de la relig. des Perses*, par M. l'abbé Foucher. — *Mém. de l'Acad. des Inscript.*. tom. 42, p. 177-179. Voyez DIEU (note sur l'unité), IDOLATRIE, POLYTHÉISME. GOUSSET.

lègue chez les païens, tels que les tombeaux, les statues, les temples, les fêtes, les cérémonies, ne remonte à la date des événements auxquels on veut qu'ils servent d'attestation ; l'on peut s'en convaincre par la lecture de Pausanias. Les différentes villes se disputaient l'authenticité de ces monuments, chacune avait sa tradition différente des autres, et revendiquait les mêmes *fables*. Lorsque nous citons des monuments pour appuyer les faits de l'Histoire sainte, nous montrons que ces monuments remontent à l'époque des événements, et ont été établis sous les yeux des témoins qui les ont vus. Aucun des anciens mythologues n'a été assez téméraire pour affirmer qu'il avait vu les merveilles qu'il raconte ; tous se fondent sur une tradition populaire dont l'origine est inconnue. *Voyez*. HISTOIRE SAINTE.

3° A la vérité, les auteurs sacrés ont attribué à Dieu des qualités, des actions, des affections humaines, comme la vue, l'ouïe, la parole, l'amour, la haine, la colère, etc. : mais ils nous avertissent d'ailleurs, et nous font comprendre que Dieu est un pur esprit. Pour donner une idée des opérations et des attributs de Dieu, il est impossible de faire autrement, à moins de forger un nouveau langage qui ne serait entendu de personne ; nous ne pouvons comparer Dieu qu'aux créatures intelligentes. La nécessité des métaphores ou des allégories vient donc des bornes de notre esprit et de l'imperfection du langage ; le philosophe le plus habile y est forcé aussi bien que l'homme le plus ignorant. Voilà ce qu'Origène, saint Cyrille d'Alexandrie, Tertullien, et nos autres apologistes, ont répondu aux païens et aux anciens hérétiques, qui reprochaient aux chrétiens le style métaphorique de nos livres saints.

Mais les écrivains sacrés n'ont jamais attribué à Dieu des crimes abominables, tels que les impudicités de Jupiter et de Vénus, la cruauté de Mars, les vols de Mercure, etc. On n'a eu recours que fort tard aux allégories pour en pallier la turpitude, et chaque mythologue les a expliqués différemment ; c'est un expédient imaginé par les philosophes pour répondre aux Pères de l'Eglise, qui montraient l'absurdité des *fables* et en faisaient voir les pernicieuses conséquences. Jusqu'alors, loin d'imaginer que l'on pût déplaire aux dieux en imitant leurs crimes, on les avait regardés comme une partie du culte religieux. Térence, Ovide, Juvénal, conviennent de ce fait essentiel, et les Pères n'ont cessé de le reprocher aux païens.

Si plusieurs personnages de l'Ancien Testament ont commis des crimes, ils ont en cela payé le tribut à l'humanité, et l'histoire qui les rapporte ne nous les propose point pour modèles : souvent elle les blâme sans ménagement, et montre la punition. Plusieurs ne paraissent criminels que parce que l'on ne fait pas attention aux circonstances, aux anciennes mœurs, au droit des particuliers et des nations, tel qu'il était établi pour lors. Mais de prétendus dieux ont-ils jamais dû être sujets aux passions déréglées et aux vices de l'humanité ? *Voy*. SAINTS.

4° Les souffrances et les humiliations de Jésus-Christ ont été volontaires de sa part ; il les a subies pour racheter les hommes, pour leur donner une leçon et des exemples dont ils avaient très-grand besoin : une preuve démonstrative de leur efficacité, ce sont les vertus que Jésus-Christ a fait éclore parmi ses sectateurs, et dont le paganisme n'a jamais fourni le modèle. Mais le traitement que Saturne avait essuyé de la part de Jupiter à cause de ses cruautés, la guerre que les Titans firent à Jupiter lui-même pour rabattre son orgueil, l'ignominie dont Mars et Vénus furent couverts à cause de leur impudicité, etc., n'étaient pas volontaires. Non-seulement on ne pouvait en tirer aucune leçon utile pour corriger les mœurs, mais c'étaient des scènes les plus capables de les corrompre. C'est ce que nos anciens apologistes ont répondu à Celse et à Julien, lorsqu'ils ont voulu comparer les souffrances des dieux à celles de Jésus-Christ.

5° Pour nous persuader que les païens ont trouvé quelque ressemblance entre notre religion et la leur

il faudrait nous faire oublier la haine qu'ils ont jurée au Christianisme, dès qu'ils ont commencé à le connaître, le sang qu'ils ont versé pendant trois cents ans pour le détruire, les calomnies et les invectives que leurs philosophes ont vomies contre lui, les tournures artificieuses qu'ils ont employées pour le rendre odieux. Après quinze cents ans, il est aisé à nos adversaires de forger des conjectures et des probabilités ; mais ils ne parviendront jamais à les concilier avec les monuments de l'histoire. *V.* CHRISTIANISME.

BERGIER.

FABRE (Claude) (*Théol. hist. bibliog.*) — « Le P. Fabre, de l'Oratoire, dit M. Gams, entreprit la continuation de l'histoire ecclésiastique de Fleury. Cet Oratorien avait fait de sérieuses études sur le quinzième et le seizième siècle ; mais il n'eut pas, comme Fleury, le don de bien choisir ses matériaux. Il introduisit presque toute l'histoire profane dans son ouvrage, de sorte qu'en seize volumes in-4° il ne parvint qu'à l'année 1595. Il est dénué de toute espèce de critique, et, gallican fanatique, il se laisse entraîner à une foule d'invraisemblances et d'injures. Le trente-septième et dernier volume est formé par la *Table générale des matières*, de Rondel. Le savant P. *Alexandre*, Carmélite, continua l'œuvre du P. Fabre. Il raconta en trente-cinq volumes in-8° l'histoire de l'Église de 1596 à 1765. Cette continuation, faite également sans goût, n'obtint pas grande autorité. Après la mort du P. Alexandre (1794), un religieux de son ordre, le P. *Benno*, ajouta un volume, qui forme le quatre-vingt-sixième de toute la collection; il alla jusqu'en 1768. Déjà antérieurement le P. Alexandre avait traduit en latin et mis en tête de la traduction latine de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury l'écrit de D. Calmet : *Introductio in Historiam ecclesiasticam, seu Historiam Veteris et Novi Testamenti*, de sorte que l'ouvrage complet compte quatre-vingt-treize volumes in-4°, dont deux volumes de tables. » (V. *Not. add.*)

LE NOIR.

FABRICIUS (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce *Fabricius* — car il y a une multitude d'écrivains célèbres de ce nom — naquit a Altorf d'un prédicateur luthérien, et mourut en 1729 dans le silence et l'étude. Ce fut un philosophe syncrétiste à opinions modérées, qu'il exposa dans un vol. in-4°, publié en 1704 sous ce titre : *Consideratio variarum controversiarum cum atheis, gentilibus, Judæis, Muhamedanis, Socinianis, anabaptistis, pontificiis et reformatis.*

« Dans la seconde édition de ce livre, dit M. Haas, (Stendal, 1715), il ne traita que de la controverse entre les Catholiques et les protestants (Luthériens et réformés), et il le fit avec érudition, sagacité, franchise et modération, ce qui irrita autant ses coréligionnaires que cela réjouit les Catholiques, peu habitués à cette impartialité. *Fabricius* se défendit sans pouvoir calmer le zèle de ses confrères, les théologiens ; il fut obligé de se retirer en 1709. » Il a laissé un autre ouvrage littéraire et historique important, sous le titre : *Historia bibliothecæ Fabricianæ*, Wolfenbüttel, 1714. LE NOIR.

FABRICIUS (Jean-Albert) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet autre *Fabricius*, né a Leipsig, en 1668, et mort en 1736 professeur d'éloquence à Hambourg, a laissé un grand nom comme historien de la littérature, avec une bibliothèque de 20,000 volumes, dont 139 étaient dus à sa plume. Ses ouvrages principaux sont les suivants :

Bibliotheca Græca, Hamb., 1705-1728, qui embrasse tous les auteurs grecs jusqu'à la ruine de l'empire d'Orient; nouvelle édition, augmentée (mais non achevée) par Harless, 12 vol., 1790-1809 ; *Bibliothca Latina*, Hamb., 1697 ; nouv. édit. par Ernesti, 3 vol., Leipz., 1773-77 ; *Bibliotheca antiquaria*, Hamb., 1713, nouvelle édit., 1716 ; *Bibliotheca ecclesiastica*, Hamb., 1718, importante pour l'histoire de la littérature chrétienne ; *Codex apocryphus Novi Testamenti*, Hamb., 1703 ; nouv. édit., augmentée d'une 3e partie, Hamb., 1719, et son pendant : *Codex pseudepigraphus Ve-*

teris Testamenti, Hamb., 1713. Les deux ouvrages renferment des recueils critiques des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. *S. Philastrii, episcopi Brixiersis, de Hæresibus liber, cum emendat. et not. additisque indicibus locupletissimis*, Hamb., 1721.

Le Noir.

FACTEURS. (*Théol. mixt. philos. scien. math.*) — Un produit peut-il se passer de *facteurs?* les mathématiques répondent non ; et doutent-elles de leur réponse?... D'ailleurs, les *facteurs* et le produit sont-ils la même chose? Les mathématiques disent encore non, bien que les *facteurs* multipliés l'un par l'autre égalent le produit : $2 \times 3 = 6$; mais 2 et 3 ne sont pas 6. Voilà la distinction des choses entre elles ; elles sont ou *facteurs* ou produits, mais les *facteurs* ne sont pas leurs produits, ni les produits leurs *facteurs*. Vous pouvez supposer aussi longue que vous le voudrez la série des *facteurs* ; c'est ici l'indéfini ; mais le produit que donne cette série, en un point quelconque où vous vous arrèterez, sera d'une part d'autant plus étendu qu'il contiendra plus de *facteurs* se produisant les uns les autres et produisant le tout, d'autre part limité, et d'autre part encore toujours susceptible de multiplications nouvelles. Voilà ce que les mathématiques voient le plus clairement du monde, et elles le voient comme se réalisant nécessairement dans les choses elles-mêmes.

Mais, il est, dans la multitude des nombres, un nombre qui n'est point un nombre quoiqu'il soit tellement nécessaire à la série des nombres que sans lui cette série serait absolument impossible. C'est l'unité. L'unité ne ressemble à aucun des nombres proprement dits ; multipliée par elle-même elle ne donne qu'elle-même, $1 \times 1 = 1$; elle est à la fois son carré et sa racine carrée, son cube et sa racine cubique, et ainsi de toutes ses puissances et de leur racine. Cependant elle est le grand *facteur* commun, sans lequel il est impossible d'imaginer aucun produit. Voilà ce que voient encore clairement les mathématiques, et ce qu'elles voient comme nécessaire *ad extra* aussi bien qu'*ad intra*, objectivement aussi bien que subjectivement ; voilà ce qu'elles voient par vision directe apriorique.

Qu'est-ce que cette unité primordiale, racine commune de tous les nombres et douée de propriétés tellement étranges, qui pourtant sont évidentes, nécessaires et absolues? C'est Dieu dans les nombres.

Or, appliquez les nombres et leur unité aux substances réelles existant en soi ; vous avez Dieu dans les substances. Et vous devez le faire, vous y êtes forcé, parce que vous savez qu'il y a des substances ; vous le savez par la vôtre, par votre moi qui se révèle directement à vous. Vous ne pourriez échapper à la déduction qu'en disant, avec Fichte ou Hégel, qu'il n'existe que votre moi-idée, que c'est là l'unité et qu'il n'y a qu'elle, que les nombres ne sont que des jeux sans réalité qu'elle construit avec elle-même. Mais dans cette hypothèse la plus excessive, Dieu est conservé, parce que l'unité est conservée ; il n'y a de détruit que le nombre ou la créature. Tellement Dieu est nécessaire que lui seul reste indestructible et que la créature seule disparaît jusques chez les génies démolisseurs des Fichte, des Schelling, et des Hégel ; je ne dis pas des Feuerbach, parce que celui-là ramène la matière et le nombre aux dépens de l'unité.

Mais le nombre vous est révélé par votre moi aussi bien que l'unité ; votre conscience vous accuse un mélange des deux, et nier le nombre en vous ne vous est pas plus permis que de nier l'unité. Vos phénomènes ne sont pas ceux de l'unité absolue ; ils sont, au contraire, ceux du nombre relatif, et si, pour nier l'unité, vous vous faites prendre par les mathématiques, pour nier le nombre, comme réalité, vous vous faites prendre par votre conscience.

L'univers est un grand produit qu'on peut toujours représenter algébriquement par une lettre, et qui ne peut pas se passer de *facteurs*. Représentez les *facteurs* par les nombres que vous voudrez ; chacun de ces nombres sera lui-même un produit,

et jusqu'à ce que vous soyez arrivé à l'unité comme premier *facteur*, je vous répéterai ma question des *facteurs*. Mais arrivé à 1 comme premier élément, j'avoue que mes questions seront épuisées, car, si j'embrasse d'un coup d'œil la série fractionnaire, je vois qu'elle part, comme l'autre, de l'unité et qu'elle n'est qu'une application de cette autre en sens inverse, c'est-à-dire dans le sens de la division au lieu de la multiplication. C'est donc 1 qui est le *facteur* des *facteurs;* et il n'est pas identique avec les produits; il n'en est que la cause primordiale. Cela se perçoit *à priori*. Vous ne percevez pas moins *à priori* que, jusqu'à cet acculement dans 1, vous n'aurez pas épuisé l'enchaînement. Il est donc nécessaire qu'il y ait l'unité à l'origine première, la grande unité génératrice universelle, et qu'elle reste présente à l'enchaînement pour en soutenir toutes les parties. Eh, bien! je le répète, c'est Dieu, cette unité-là, et elle n'est pas la même chose que son produit ou que ses produits ; les mathématiques le disent.

Mais les positivistes transcendants, dont le positivisme consiste à se rendre incompréhensibles, et tout le mérite à affubler d'un entassement de mots obscurs les notions les plus claires, sont capables de dire aux mathématiques : Vous vous êtes trompées jusqu'à présent !

Il y a bien une école de positivistes anglais qui soutient que si nous regardons comme certain que le *tout est plus grand que la partie* et que *deux et deux* font *deux et deux*, ou quatre, c'est qu'il ne nous est jamais arrivé de constater le contraire dans les faits, et que s'il arrivait qu'il en fût autrement, ce qui, d'après cette école, serait possible, nous penserions avec la même certitude que le *tout* est *plus petit que la partie* et que *deux et deux* ne font pas *deux et deux*.

Cela tient, disent-ils, à ce que notre esprit est ainsi tourné ; il pourrait être tourné autrement, et alors nous verrions avec la même évidence précisément le contraire de ce que disent les axiomes des mathématiques. Cette tournure de notre intelligence vient de l'habitude qu'elle a prise, en pratique et expérimentalement, d'associer ensemble certaines idées, qui se sont toujours trouvées cadrer dans les faits ; mais l'habitude pourrait être différente. On a l'habitude, par exemple, de dire : *deux et deux* font *deux et deux*, *ce qui est, est*, en associant, par le verbe, à ce sujet cet attribut; mais qui nous dit que nous ne pourrions pas voir les choses autrement et que d'autres intelligences ne soient pas dans l'habitude de voir le contraire? Dans ce cas, nous dirions et verrions avec la même clarté, ainsi que le voient ces intelligences supposées, que *ce qui est, n'est pas*, en même temps *qu'il est*.

Voilà pourtant où en sont venus nos positivistes du jour : à rajeunir bonassement les vieux arguments de Pyrrhon et des sophistes d'Athènes, en les réduisant à ces assertions éhontées.

Nous prouverons, au mot INTELLIGENCE, que c'est, en fin de compte, dans ce pyrrhonisme ridicule que se résoud ce prétendu beau livre de M. Taine (*de l'intelligence*), qui n'est, pour nous, qu'un chapitre, médiocrement délayé, de Condillac.

LE NOIR.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *Voyez* THÉOLOGIE.

FACULTÉS (les) EN FRANCE. (*Théol. mixt. et hist. écol.*) — On distingue, en France, aujourd'hui, différents ordres de *facultés* dont la fondation remonte à l'organisation de l'université en 1806 et 1811 par Napoléon I[er]. Il y a les *facultés* de philosophie, et de théologie, les *facultés* des lettres, les *facultés* des sciences, les *facultés* de médecine, les *facultés* de droit, etc. Nous ne dirons quelques mots ici que des *facultés des sciences*, et des *facultés de médecine*, nous réservant à parler des autres pour le monde entier au mot UNIVERSITÉS.

L'enseignement supérieur des sciences a pour objet les sciences mathématiques, astronomiques et mécaniques, les sciences physiques et chimiques, et les sciences naturelles.

On compte aujourd'hui, en France seize *facultés* des sciences, réparties comme il suit :

Région du Nord	1 :	à Lille.
— de l'Est.	5 :	à Strasbourg, Nancy, Dijon, Besançon et Lyon.
— du Centre	3 :	à Paris, Poitiers et Clermont.
— de l'Ouest	2 :	à Caen et Rennes.
— du Midi	5 :	à Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, et Marseille.

Quant aux *facultés* de médecine, il n'en existe, en France que trois qui ont leurs siéges à Paris, à Strabourg et à Montpellier; mais il y a, de plus, vingt-deux écoles préparatoires de médecine dont voici les siéges par ordre alphabétique :

Alger, Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours.

L'enseignemet de la médecine dans les trois *facultés* comprend l'anatomie, la physiologie, la pharmacologie, les opérations et appareils, la pathologie et la clinique chirurgicales, l'hygiène, la thérapeutique et la matière médicale, la médecine légale, et les accouchements.

Il y a dans la *faculté* de Paris vingt-six cours, dix-sept dans celle de Montpellier, quatorze dans celle de Strabourg, et partout l'enseignement dure quatre ans. La différence dans le nombre des cours ne tient qu'au nombre des élèves.

Les *facultés* seules confèrent le titre de docteur; celui d'officier de santé peut se prendre dans les écoles préparatoires sur examen devant un jury *ad hoc*.

En nommant Strasbourg parmi les villes de France qui possèdent des *facultés* de sciences et de médecine, nous avons oublié que cette ville ne nous appartient plus, mais aux Allemands. N'importe, ce qui est écrit est écrit. Comme *faculté*, Lyon la remplace. LE NOIR.

FACUNDUS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque d'Hermiane en Afrique, sous Justinien, fut à Constantinople un des défenseurs des trois chapitres ; il y écrivit son grand ouvrage *pro defensione trium capitulorum libri* XII, *ad Justitianum imperatorem*, dans lequel « il prend, dit M. Gams, avec beaucoup d'érudition et d'esprit, le parti d'Ibas et d'Edesse. Il se sépara, continue le même biographe, en 546, de la communion ecclésiastique du patriarche Mennas ; il assista à l'assemblée présidée à Constantinople par le pape Vigile, et y parla chaudement en faveur des Trois Chapitres. On lui demanda et il rédigea en sept jours un Mémoire qui était, à ce qu'il paraît, un extrait de son grand ouvrage. Sa fermeté lui valut, comme à beaucoup d'autres, d'être banni par l'empereur. Il ne s'unit jamais à ceux qui rejetèrent les Trois Chapitres, par conséquent aux papes Vigile et Pélage. Il composa durant son exil un livre *Contra Mutianum scholasticum*, pour se justifier, ainsi que ses collègues, accusés de se séparer sans raison des autres membres de l'épiscopat. »

Le troisième écrit de *Facundus* parvenu jusqu'à nous est : *Epistola Fidei catholicæ in defensionem Trium Capitulorum*. Il mourut, séparé de l'Église, peu après 571. LE NOIR.

FAGNANI (Prosper). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce canoniste célèbre, né en Italie en 1598 et mort à Rome en 1678, fut, pendant 15 ans, secrétaire de la *Congrégation du concile*, et très-estimé des Papes de son temps ; « Alexandre VII, dit M. Schröld, le chargea de la composition d'un *Commentaire sur les Décrétales*, qui parut à Rome en 1661, en 3 vol. in-fol., et fut publié plus tard soit à Cologne (1676), soit à Venise (1697), en 3 vol. in-fol. *Fagnani*, quoique complétement aveugle dès l'âge de quarante-quatre ans, resta en état, tant sa mémoire était extraordinaire, non-seulement de répondre aux nombreux cas qu'on lui soumettait, mais encore de dicter son long Commentaire. Le pape Benoît XIV cite souvent *Fagnani* dans ses savants ouvrages, par exemple dans son livre *de Synodo diœcesana*. Saint Alphonse de Liguori

le nomme le prince des auteurs rigoureux. »

LE NOIR.

FAHLGRANTZ (Chrétien-Erik) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien suédois né en 1790, et devenu évêque de Westeras, fut fondateur, en 1839, du journal ecclésiastique, l'*Ecclesiastic Tidskrift*; il publia, en 1845 et 1846, une biographie, en 2 vol., d'Alinquit son co-fondateur du journal; il est l'auteur des *Alliances évangéliques*, 1847; d'un poëme fantastique intitulé l'*Arche de Noé*, 1826; d'un poëme épique en quatorze chants, l'*Ausgarius*, Upsal, 1856.

Son frère Charles est un peintre paysagiste.

LE NOIR.

FAILLE. Les sœurs *de la Faille* sont des hospitalières ainsi nommées à cause de leurs grands manteaux, dont le nom paraît dérivé de *palla* ou *pallium*. Un chaperon, attaché à ce manteau, leur couvrait le visage et les empêchait d'être vues; elles étaient vêtues de gris, et servaient les malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les maisons particulières. C'était une colonie du tiers-ordre de saint François, établie principalement en Flandre. Nous ignorons si elles subsistent encore. Héliot, *Histoire des ordres monastiques*, tom. 7, p. 301.

BERGIER.

FAILLES (*Théol. mixt. scien. géol.*) — On appelle *failles*, en géologie, du mot allemand *fall, affaissement*, d'immenses fissures qui forment des solutions de continuité dans le niveau des couches d'un terrain, et qui proviennent nécessairement de ruptures, soit par abaissements, soit par élévations d'un côté sur l'autre. Quelquefois les deux bords de la fissure ne sont que déplacés; d'autres fois, il s'est mis dans l'intervalle de la *faille* des débris des roches dont les terrains environnants sont composés. Il y a des *failles* qui se prolongent par de grandes étendues comme il y en a de petites; elles forment souvent, sur le bord qui dépasse l'autre et est resté le plus élevé, de longues crêtes; les Vosges, le Jura, les Alpes, les Cévennes en présentent beaucoup d'exemples. Dans certains cas la *faille* est régulière, mais dans d'autres cas, elle se subdivise en brisements inégaux et inégalement jetés à droite et à gauche; les couches voisines ressemblent alors à une glace brisée dont certains morceaux s'élèvent et d'autres s'abaissent aux environs de la brisure. Ces effets peuvent induire en erreur les géologistes qui n'ont pas une grande expérience et les faire prendre, pour des couches diverses, des dislocations d'une même couche.

La connaissance des *failles* est d'une très-grande importance quand il s'agit de recherches en vue d'exploitations houillières ou métallurgiques. Mais les *failles* concourent aussi à démontrer la solidité de la science géologique et de ses explications, lorsque, après les avoir été bien étudiées, elles vous apparaissent comme des fractions évidentes d'une même couche plus ancienne dont les débris attestent une homogénéité antérieure à la révolution qui l'a disloquée de la sorte. *Voyez* AGES GÉOLOGIQUES ET AGES PALÉONTOLOGIQUES.

LE NOIR.

FAIM (la révolution de la). (*Théol. mixt. écon. social.*) — Il est un principe, en théologie morale, sur lequel tous les théologiens sont d'accord, sinon quant aux raisons qu'ils en donnent, du moins quant à la règle pratique qui en résulte; c'est qu'il est licite, dans les cas de *nécessité extrême*, de prendre sur le bien d'autrui, bon gré ou malgré, pour assouvir sa *faim*, et à plus forte raison la *faim* d'un frère quand on n'a rien pour l'assouvir soi-même.

Or, sur ce principe on peut établir, en dehors de toute théorie politique, l'hypothèse suivante :

Que pendant un temps plus ou moins long, et sous l'influence d'une mauvaise direction, la main d'œuvre ait été détournée, chez un peuple, de la production des choses utiles, vers la production des choses inutiles, des objets de luxe; que cette main d'œuvre se soit retirée de l'agricul-

ture pour aller dans les grands centres perdre son temps en embellissements qui ne donnent ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir, ni de quoi se chauffer quand il fait froid, ni de quoi se loger; que, les bras manquant dans la campagne, le cultivateur ait été peu à peu obligé de les payer un prix exagéré; que la société ait vécu ainsi de ses économies passées pendant des années, la cherté des choses utiles allant toujours en augmentant; et qu'à la fin la misère d'une moitié ou des trois quarts de la nation devienne telle, par suite de la grande rareté des produits utiles, que toute cette partie de la nation soit prise par la *faim*. Il se fera une révolution sociale nécessaire ; on ne meurt pas de *faim* sans en venir à la violence, et sans prendre de force ce dont on a besoin; c'est alors la révolution du pillage.

Or, d'après le principe de morale, avoué par tous, que nous avons mis en tête, peut-on condamner cette révolution? Il y aura, dans cette révolution,des excès terribles, des fureurs évidemment condamnables; là-dessus pas de difficulté ; mais ce n'est pas de ces fureurs qu'il s'agit; il ne s'agit que de la révolution de pillage qui se fait par ceux qui ont *faim*, et par ceux qui les aident à assouvir leur *faim*. On suppose un grand résultat général de nécessité, non pas seulement grave, mais extrême au sens rigoureux des théologiens. La logique répond qu'en bonne morale cette révolution n'est point condamnable, à part toute considération politique et tout système de souveraineté.

Eh bien! nous avons été lancés, en France, dans cette voie des productions inutiles par de mauvais directeurs des peuples qui ne pensaient qu'à jouir du jour présent, et à faire jouir leurs amis et créatures ; nous la poursuivrons d'autant plus follement que la nation reprendra pour ses guides des hommes de même espèce; et nous arriverons à la révolution de la *faim*, qui sera la plus terrible des révolutions par cela même qu'elle sera motivée et ne pourra être condamnée en principe.

Nous ne verrons pas sans doute nous-même cette révolution, mais nous pourrions la voir si nous étions inscrit sur la page éternelle des longues vies.

Un seul préservatif peut l'éloigner; c'est que la nation, tant de fois avertie par ses propres essais et si bien châtiée par la providence, devienne sage, renonce au luxe et fasse elle-même ses affaires en vue de se transformer économiquement avant que les besoins trop pressants ne disent eux-mêmes avec une éloquence sanglante : Il est trop tard.

LE NOIR.

FAIT. Une grande question entre les défenseurs de la religion et les incrédules, est de savoir s'il est convenable à la nature de l'homme que la religion soit fondée sur des preuves de *fait* plutôt que sur des raisonnements abstraits. Nous le soutenons ainsi.

1° Cette question est décidée par la conduite que Dieu a suivie dans tous les siècles. Dès la création, Dieu n'a point attendu que nos premiers pères apprissent, par leurs raisonnements, à le connaître et à l'adorer; il les a instruits lui-même par une révélation immédiate : ainsi l'attestent nos livres saints. Cette révélation est *un fait* qui ne peut être prouvé que comme tous les autres, par des monuments. Dieu a renouvelé aux Juifs cette révélation par Moïse, à toutes les nations par Jésus-Christ; il est absurde d'exiger que ces trois *faits* soient prouvés par des raisonnements spéculatifs, et d'y opposer des arguments de cette espèce. Les déistes, qui rejettent la révélation et les *faits* qui la prouvent, qui veulent faire de la religion un système philosophique sous le nom de *religion naturelle*, veulent opérer un prodige qui n'a jamais existé depuis le commencement du monde. Qu'ils nous citent un peuple qui soit parvenu, par leur méthode, à se faire une religion vraie et raisonnable (1).

2° Nos devoirs de société, nos droits et nos intérêts les plus chers ne portent que sur la certitude morale, sur

(1) *Voyez* l'article RÉVÉLATION. GOUSSET.

des preuves de *fait*. Il ne nous est pas démontré que notre naissance est légitime, que tel homme est notre père, que tel autre est notre souverain, que tel héritage nous appartient, etc. Nous ne sommes cependant pas tentés d'en douter; notre conduite, fondée sur la certitude morale, est prudente et sage. Sur ce point, le philosophe n'est pas plus privilégié que le commun des ignorants. Or, il est nécessaire que nous apprenions la religion comme nous apprenons nos devoirs de société, par l'éducation et dès l'enfance; donc ces deux espèces de devoirs doivent être fondés sur les mêmes preuves.

3° La religion est faite pour les ignorants aussi bien que pour les savants, pour le peuple comme pour les philosophes; le peuple peu accoutumé aux raisonnements spéculatifs, n'est certainement pas capable de suivre une chaîne de démonstrations métaphysiques, de se faire un système philosophique de religion. Mais l'homme le plus ignorant peut, sans effort, se convaincre d'un *fait* quelconque, en avoir la plus ferme persuasion, même en porter un témoignage irrécusable. C'est donc par des *faits* qu'il doit être convaincu de la vérité de sa religion.

4° Les preuves de *fait* produisent une persuasion plus inébranlable, sont sujettes à moins de doutes et de disputes que les raisonnements abstraits. Où sont les vérités démontrées qui n'aient pas été attaquées par des philosophes? Une maxime dictée par le bon sens, est qu'il y a de l'absurdité à disputer contre les *faits*, à les attaquer par des arguments spéculatifs. Les démonstrations prétendues, par lesquelles les philosophes prouvaient l'impossibilité des antipodes, ont-elles pu tenir contre le *fait* de leur existence? Vingt erreurs semblables, fondées sur des raisonnements, ont été détruites par un seul *fait* bien constaté. Puisque la foi doit exclure le doute et l'incertitude, elle doit être appuyée sur des *faits* (1).

5° Dieu, ses attributs, ses desseins, sa conduite, sont nécessairement incompréhensibles; si Dieu nous en révèle quelque chose, il est impossible que ce ne soit pas des mystères. Comment les prouverions-nous par le raisonnement, dès que nous ne les concevons pas? Un philosophe qui voudrait prouver à un aveugle-né, par des raisonnements métaphysiques, l'existence des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, se couvrirait de ridicule; cet aveugle lui-même serait insensé, s'il ne croyait pas la réalité de ces phénomènes sur le témoignage de ceux qui ont des yeux.

6° L'on sait par expérience à quoi ont abouti les raisonnements des philosophes de tous les siècles en matière de religion : les uns ont professé l'athéisme, les autres ont confondu Dieu avec l'âme du monde; ceux-ci ont méconnu son unité et ont confirmé le polythéisme; ceux-là ont approuvé toutes les superstitions de l'idolâtrie, ont regardé comme des athées ceux qui ne voulaient admettre qu'un Dieu. Remettre les hommes dans la même voie, c'est vouloir évidemment les reconduire aux mêmes égarements (1). Si aujour-

(1) Il y avait ici une note lamenaisienne sur laquelle l'abbé Pierrot, édit. Migne, met la note suivante :

« Les éditions de Besançon veulent déduire de cette phrase que notre savant auteur n'admettait d'autre motif de certitude que l'autorité. Nous croyons l'induction fort illégitime, puisqu'il parle ici des matières de foi, qui ne sont pas du domaine de la raison. »

Assurément, l'induction était trop large, et Bergier, quand il écrivait de semblables propositions, assez fréquentes dans ses œuvres, n'y pensait pas. Cependant nous avons nous-même avoué qu'il n'appartenait pas à la ligne des théologiens-philosophes, vrais logiciens, mais plutôt à celle des écrivains orateurs, polémistes ardents, qui commence, dans le Christianisme, avec Tertullien, se continue dans S. Bernard, et s'exagère dans Lamennais. Nous devons ajouter sur la note elle-même de l'abbé Pierrot, qu'en fait de certitude radicale, il n'y a point à distinguer entre l'ordre de la foi et l'ordre de la raison : les deux ordres appuyent également leurs fondements sur la raison, ainsi que l'a défini le concile du Vatican en disant de celle-ci : *elle démontre les fondements de la foi* (Constitut. dogmat. chap. IV). LE NOIR.

(1) Les grandes erreurs de l'esprit étaient à peu près inconnues dens le monde avant la philosophie grecque. C'est elle qui les fit naître, ou qui au moins les développa, en affaiblissant le respect pour les traditions, et en substituant le principe de l'examen particulier au principe de foi. S'élevant au-dessus des croyances générales, l'orgueil philosophique introduisit, sous le nom de sagesse, le mépris des choses saintes, le doute et l'incrédulité. Nous ne croyons pas qu'on puisse citer dans tous les siècles

d'hui les philosophes modernes raisonnent mieux que les anciens sur ces grandes questions, à qui en sont-ils redevables ; sinon à la révélation, dont le flambeau les a éclairés dès l'enfance (1)?

antérieurs un seul véritable athée. Lorsque nous lisons ce passage des psaumes : « L'insensé a dit *dans son cœur* : Il n'y a point de Dieu ; » il ne s'agit pas de l'athéisme dogmatique ou réel, mais de l'effort d'une conscience coupable qui repousse le souvenir de Dieu dont elle craint la justice ; et c'est ce qu'expriment clairement les paroles suivantes : « Ils se sont corrompus, ils sont devenus abominables *dans leurs désirs* ; il n'en est pas un qui fasse le bien, il n'en est pas un seul. » *Ps.* 13, v. 1 et 2. Aussi, l'interprète d'Epicure, Lucrèce, dont le témoignage n'est point suspect, loue son maître d'avoir été le premier qui osât se déclarer contre la religion. GOUSSET.

(1) Sans entrer dans des spéculations et des recherches trop subtiles sur la force naturelle de la raison humaine, indépendamment de la révélation, la voie la plus courte et la plus sûre pour l'apprécier, dit un auteur anglais, est de recourir au fait et à l'expérience. Il s'agit donc, pour décider ce point, de rechercher ce que la raison humaine a fait à cet égard, lorsqu'elle a été abandonnée à elle-même, et destituée de tout secours extraordinaire ; ce dont on ne peut pas bien juger par aucun système formé par des savants qui ont vécu dans des siècles et dans des pays éclairés des lumières de la révélation divine, et où ses dogmes, ses préceptes, sa morale, ont été reçus et autorisés : car, en ce cas, on peut raisonnablement supposer que c'est la révélation qui les a instruits de toutes ces vérités, plutôt que la raison, quoiqu'ils n'en veuillent pas convenir, ou que peut-être ils ne le sentent pas eux-mêmes. Ainsi les systèmes de nos philosophes, admirateurs et sectateurs de la religion naturelle dans le sein du Christianisme, ne peuvent servir à prouver la force de la raison en matière de religion. On doit en dire autant de la morale des philosophes païens qui ont écrit depuis l'ère chrétienne, parce qu'ils ont pu la puiser dans l'Evangile.

Il faut remarquer de plus que les systèmes des anciens philosophes et moralistes qui ont vécu avant le Christianisme, ne montrent l'excellence et la force de la raison humaine qu'autant que l'on peut assurer que ces sages n'ont puisé leurs dogmes religieux et leurs préceptes de morale que dans leur propre fond, par les seules lumières de leur raison, sans aucune information, instruction ou tradition quelconque que l'on puisse faire remonter à une révélation divine. Il est aisé de faire voir, par les témoignages des anciens les plus célèbres, que tout ce qu'ils ont dit, ils ne l'avaient pas tiré de leur propre fond, et qu'ils ne prétendaient pas aussi se l'attribuer à eux seuls. C'est un fait très-connu, que les plus grands philosophes de la Grèce se croyaient si peu en état d'acquérir par eux-mêmes toutes les connaissances nécessaires, qu'ils voyagèrent en Egypte et dans diverses contrées de l'Orient pour s'instruire par la conversation des sages de ces pays ; et ceux-ci ne se flattaient pas non plus d'avoir acquis toute leur science par les seules forces de leur raison, mais par les documents et la tradition de leurs ancêtres ; et cette tradition remontait de génération en génération jusqu'à une source divine.

En effet, en supposant que les premiers hommes avaient reçu une révélation, on a tout lieu de croire que les traces s'en étaient conservées dans l'Orient, surtout dans les contrées les plus voisines de la demeure des premiers hommes, et que c'est de là que le reste du monde a tiré ses premières connaissances en fait de religion et de morale.

Ces considérations nous mènent à conclure que la science et la sagesse des anciens philosophes n'est point un argument suffisant pour prouver que la connaissance de ce qu'on appelle ordinairement la religion naturelle, dans sa juste étendue, soit entièrement et originairement due à la seule force de la raison humaine, exclusivement à toute révélation divine. Il serait peut-être fort difficile de nommer une seule nation qui ait des notions pures en fait de religion, qu'elle ne tienne pas, de quelque manière que ce soit, d'une révélation divine ; une nation chez qui les principes religieux et les règles de morale soient le produit de la seule raison naturelle, sans aucun secours supérieur. On remarquera aisément chez de tels peuples des restes d'une ancienne tradition universelle, d'une religion primitive qui remonte à la plus haute antiquité, et qui a sa source dans une révélation divine, quoique le laps des temps y ait apporté bien des changements et des altérations. — Leland, *Démonstration évangélique*, Discours préliminaire. *Voyez* l'article RÉVÉLATION. GOUSSET.

Il faut toujours admettre à l'origine de l'esprit humain une impulsion première vers la connaissance par l'auteur de tout être, comme il est impossible de concevoir le mouvement d'un astre quelconque sans une première motion. Cette impulsion, cet élan premier put ne consister que dans une puissance de connaître mise en branle ne serait-ce qu'au moyen d'une idée, qu'on peut appeler soit intuitive, soit innée, soit révélée, selon le point de vue sous lequel on l'envisagera. Mais pour la chaîne sériaire naturelle qui suivra ce premier élan, il n'est pas nécessaire de supposer une action de Dieu, à titre de révélateur, autre que le ressort constant par lequel il active la créature intelligente, et dont l'activité de cette créature ne peut se passer. Il est évident qu'il se servira, d'ailleurs, des moyens qu'il voudra, et que s'il lui plait d'illuminer cette créature soit intérieurement, soit par une parole extérieure allant à l'âme par les sens, elle n'aura que de la reconnaissance à lui en avoir comme de ses autres dons qui sont tous gratuits. Mais nous ne voyons pas l'importance qu'on pourrait attacher à ce que la révélation primitive ne pût se faire qu'extérieurement, et celui qui oserait émettre une pareille assertion nous semblerait bien osé vis-à-vis de Dieu. Dès là qu'on reconnaît que toute connaissance, tout flambeau rationnel ne peut venir que de lui comme première cause et même comme cause immanente, qu'importe le moyen ? et de quel droit dirait-on à Dieu : Tu n'as pu te servir que de celui-là ? Nous croyons, nous, qu'il s'est servi et se sert sans cesse de tous à la fois, que tous se résolvent, dans une action divine par le dedans et par le dehors, partant du fond pour aller aux extrémités et allant par les extrémités jusqu'au fond de l'être, émergente et immergente, prémotionnante et enveloppante, et par conséquent qu'ils reviennent tous au même, en sorte qu'établir une opposition ou une divergence, dans le fond, entre la raison et la révélation, c'est se conduire comme des enfants qui se querellent pour des mots, pour des riens. LE NOIR.

Il est à remarquer que la révélation de chacun des dogmes du Christianisme en particulier, est aussi un *fait* ; qu'ainsi nous pouvons nous en convaincre par la même voie par laquelle nous sommes informés du *fait*

général de la révélation. Les apôtres instruits et envoyés par Jésus-Christ, ont-ils enseigné ou non le dogme de la présence réelle, par exemple? Voilà certainement un *fait* duquel peuvent déposer tous ceux qui ont entendu prêcher les apôtres. Or, il y a sept apôtres desquels nous n'avons aucun écrit; cependant ils ont fondé des églises, et y ont établi des pasteurs pour enseigner aux fidèles la doctrine de Jésus-Christ. Le témoignage de ces pasteurs n'a-t-il pas été aussi digne de foi que celui des disciples formés par saint Paul, ou par tel autre apôtre qui a écrit? Si donc les églises fondées par les apôtres, sans Ecriture, ont déposé que leur fondateur leur avait enseigné clairement et formellement le dogme de la présence réelle, ce dogme n'est-il pas aussi certainement révélé, que s'il était couché en termes clairs et précis dans les écrits de saint Paul? Nous ne voyons pas que les églises fondées par saint Thomas, par saint André, par saint Philippe, etc., se soient crues obligées d'aller consulter les autres, et de leur demander les écrits de leurs fondateurs.

Les protestants, qui refusent de déférer à l'autorité de la tradition, retombent donc dans le système des déistes; toutes les objections qu'ils font contre le témoignage des docteurs de l'Eglise peuvent se tourner, et ont été tournées, en effet, par les déistes, contre l'attestation des témoins qui déposent du *fait* général de la révélation. *V.* TRADITION.

Une autre question est de savoir si les *faits* surnaturels ou les miracles sont susceptibles de la même certitude que les *faits* naturels, et peuvent être constatés par les mêmes preuves. C'est demander en d'autres termes si un homme qui voit opérer un miracle est moins sûr de ses yeux que celui qui voit arriver un phénomène ordinaire, ou s'il est moins capable de rendre témoignage de l'un que de l'autre. Il est singulier que l'entêtement des incrédules soit poussé au point de former sérieusement cette question.

1° Il est évident qu'un homme qui a éprouvé en lui-même un miracle, qui, se sentant malade et souffrant s'est senti guéri subitement à la parole d'un thaumaturge, est aussi certain de sa maladie et de sa guérison subite qu'il l'est de sa propre existence. Il y aurait de la folie à soutenir que cet homme a pu être trompé par le sentiment intérieur, ou qu'il n'est pas admissible à rendre témoignage de ce qui s'est passé en lui.

2° Ceux qui ont vu et porté eux-mêmes un paralytique incapable de se mouvoir depuis trente-huit ans, et qui, à la parole de Jésus-Christ, l'ont vu emporter son grabat et retourner chez lui, n'ont certainement pas pu être trompés par le témoignage de leurs yeux. Il en est de même de ceux qui ont vu Jésus-Christ et saint Pierre marcher sur les eaux, cinq mille hommes rassasiés par cinq pains, une tempête apaisée par un mot, etc. A plus forte raison ceux qui avaient enseveli Lazarre, qui avaient respiré l'odeur de son cadavre, et qui l'ont vu sortir du tombeau quatre jours après, n'ont-ils pu être trompés par la déposition de leurs sens.

Dans ces cas et autres semblables, si les témoins sont en grand nombre, s'ils n'ont pu avoir aucun intérêt commun d'en imposer à personne, s'ils étaient même intéressés par divers motifs à douter des *faits*, et si cependant ils en ont rendu un témoignage uniforme, il y aurait autant d'absurdité à le rejeter que s'ils avaient attesté des événements naturels.

De savoir si ce sont là des miracles ou des phénomènes naturels, ce ne sont point les témoins qui en décident, mais le sens commun de ceux auxquels ils sont ainsi attestés.

On nous objecte qu'en *fait* de miracles tont témoignage quelconque est suspect; que l'amour du merveilleux, la vanité d'avoir vu et de raconter un prodige, l'intérêt de la religion à laquelle on est attaché, le zèle toujours accompagné de fanatisme, etc., sont capables d'altérer le bon sens et la probité de tous les témoins.

Mais nos adversaires oublient les circonstances des *faits* et le caractère

des témoins dont nous venons de parler. Ceux qui ont vu les miracles de Jésus-Christ étaient Juifs, et ces miracles n'ont pas été *faits* pour favoriser le judaïsme ; plusieurs de ces témoins étaient prévenus contre Jésus-Christ, contre sa doctrine, contre sa conduite. Ceux qui out vu les miracles des apôtres n'étaient pas chrétiens, mais juifs ou païens ; ce sont ces miracles mêmes qui ont vaincu leurs préjugés, leur zèle de religion, leur incrédulité. Quel intérêt quel motif de vanité, de zèle ou de fanatisme, a pu les aveugler, étouffer en eux le bon sens ou la probité ? C'est comme si l'on disait que l'amour du merveilleux, le zèle de religion, le fanatisme, disposent un calviniste en faveur des miracles d'un thaumaturge.

Les déistes posent encore pour principe qu'en *fait* de miracles, aucun témoignage ne peut contrebalancer de poids de l'*expérience*, qui nous convainc que l'ordre de la nature ne change point.

Ils veulent nous en imposer par un mot. L'*expérience* est sans doute la déposition constante et uniforme de nos sens. Que nous apprend-elle ? Que nous n'avons jamais vu de miracles ; que jamais, par exemple, nous n'avons été témoins de la résurrection d'un mort, Mais si, à ce moment, elle arrivait sous nos yeux, serions-nous fondés à juger que nos sens nous trompent, parce que jusqu'à présent ils ne nous avaient rien attesté de semblable ? La prétendue *expérience* du passé n'est dans le fond qu'une ignorance, un défaut de preuves et d'expérience, plutôt qu'une expérience positive. Elle devient nulle toutes les fois que nous voyons un phénomène que nous n'avions jamais vu. *Voyez* Expérience.

Il en est de même du témoignage de ceux qui nous affirment qu'ils ont vu un *fait* duquel nous n'avons jamais été témoins nous-mêmes. Soutenir que nous n'en devons rien croire, c'est prétendre que notre ignorance doit l'emporter sur les connaissances et sur les expériences des autres; que le témoignage d'un aveugle-né, en *fait* de couleur, est plus fort que l'attestation de ceux qui ont des yeux.

Quand on fait l'analyse des raisonnements des incrédules, on est étonné de leur absurdité. *Voyez* Miracle.

Bergier.

FAIT DOGMATIQUE. *Voy.* Dogmatique (1).

FAKIRS. (*Théol. mixt. scien. hist. rel. etr.*) — V. Brahmanisme.

FALAISES. (*Théol. mixt. scien. géol.*) — Les *falaises* des bords de la mer sont l'objet, comme les montagnes, des observations de la géologie, et peuvent quelquefois lui fournir des indications très-utiles. Voici ce qu'en dit Beudant dans son *Cours élémentaire d'histoire naturelle* :

(1) On a vu, au mot *dogmatique*, comme Bergier explique cette proposition, que l'Église est infaillible pour condamner telle proposition *dans le sens de l'auteur* ; ces mots ne signifient pas, a-t-il dit, qu'elle détermine et condamne le sens que l'auteur a eu dans l'esprit, mais seulement qu'elle condamne la proposition du livre selon le sens naturel qu'elle présente dans le livre. Aujourd'hui que l'infaillibilité de l'Eglise est étendue par le concile du Vatican à la papauté parlant *ex cathedra*, et que ce concile a, le premier et pour la première fois, défini la matière de l'infaillibilité ecclésiastique, en disant que cette matière doit porter sur *la foi ou les mœurs, de fide vel moribus*, nous avons une base plus positive que n'en pouvait avoir Bergier lorsqu'il donnait son explication; et nous pouvons dire qu'il n'est pas défini, jusqu'à présent encore, qu'il y ait infaillibilité sur la question du sens naturel du livre lui-même ; nous n'avons le droit d'étendre l'infaillibilité attribuée au pape et à l'Eglise par ce concile qu'aux propositions directes qui émettent des vérités dogmatiques ou morales et que l'Eglise adopte pour siennes et comme exprimant ces vérités. Il suivra de ces émissions des conséquences logiques, qui s'appliqueront, avec une certitude de raison, à des propositions étrangères qui en seront négatives dans leur sens naturel; et la conséquence sera que ces propositions seront infailliblement condamnées; mais il y aura, en cela, mélange des deux logiques, de la logique de l'Eglise et de la logique rationnelle, et quoiqu'il en résulte une certitude catholique on ne pourra pas dire qu'il y a condamnation infaillible directe. Car, dans le fait dogmatique, même entendu au sens de Bergier, qui est le seul admissible et le seul auquel l'Eglise prétende, il y a encore à distinguer le dogme affirmatif et la négation, particulière à tel ou tel livre, de ce dogme selon le sens naturel que présente la proposition ; or, le concile du Vatican, dans sa définition de l'infaillibilité n'a visé que la première chose ; pour que la seconde soit enveloppée directement, il faut une définition nouvelle qui ne nous paraît pas encore avoir été donnée, d'une manière générale. Mais il ne s'agit là que de la question d'hérésie formelle ; la certitude catholique existant par l'évidence de la déduction théologique, le fond est posé *Voy.* notre *Dissertation préliminaire*. Le Noir.

« Plus la côte est abrupte, plus elle est exposée aux dégradations des vagues... Lorsque le terrain présente ses tranches à l'action des eaux, les parties inférieures, rongées par les chocs réitérés des flots, que rien ne contribue à diminuer, se dégradent et se creusent successivement, et d'autant plus vite que la matière est plus délayable ou plus facile à désaggréger; les couches supérieures qui se trouvent alors bientôt mises en surplomb, ne tardent pas à s'ébranler et à se précipiter dans la mer. C'est ainsi que des parties considérables de côtes ont été bouleversées à diverses époques, que des promontoires ont disparu, que d'autres ont été coupés et séparés du continent. Ces effets deviennent très-rapides dans les lieux où une mer profonde engloutit à mesure les blocs détachés, ou dans ceux où la force des vagues est assez puissante pour ballotter les débris, les user les uns par les autres et les déblayer successivement, de manière que le pied de l'escarpement reste toujours à nu. C'est ce qui arrive surtout quand le resserrement de deux côtes opposées détermine de forts courants comme dans la Manche, entre la France et l'Angleterre, dans le canal de Saint-Georges, entre l'Angleterre et l'Irlande. Dans ces localités, la mer gagne constamment sur la montagne.... Il existe un grand nombre de narrations qui indiquent les dates des principaux éboulements, ou l'existence de phares, de tours, d'habitations, de villages mêmes qui ont été successivement abandonnés, et qui ont aujourd'hui complétement disparu. »

C'est ainsi que la forme terrestre change sans cesse, la mer gagnant ici, et perdant là; nous sommes dans une période géologique qui, au bout de longs siècles finira par produire, comme celles qui l'auront précédée, une configuration nouvelle des terres et des mers. Rien dans la nature n'est stagnant; c'est le mouvement perpétuel, parce que c'est la vie. Mon père travaille sans cesse, a dit Jésus-Christ.

LE NOIR.

FALCANDUS (Hugo), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien célèbre de la Sicile vécut au XIIe siècle; son *Historia sicula,* très-importante pour l'histoire de l'Eglise, comprend seulement de 1151 à 1169; l'auteur lui-même la publia vers 1189. Voici ce qu'en dit Gibbon dans son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* :

« *Falcandus* est surnommé le Tacite de la Sicile. Je ne veux pas lui ravir ce titre, quand je considère la distance naturelle, mais immense, qu'il y a entre le premier et le douzième siècle, entre un sénateur et un moine. Son récit est concis et clair, son style hardi et agréable, son coup d'œil vif et pénétrant; il a étudié les hommes, et il sent comme un homme. »

On a prétendu que *Falcandus* fut un français nommé Foucault; mais Gibbon croit qu'il naquit et fut élevé en Sicile.

LE NOIR.

FALKENSTEIN (Jean-Henri), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien, né en Silésie en 1682 et mort à Erfurt en 1760, a laissé beaucoup d'ouvrages, qui sont très-précieux, mais qui passent pour manquer d'une critique assez sévère; nous citerons, pour l'histoire ecclésiastique, les suivants.

Antiquitates Nordgavienses, 3 vol. in-fol., Francfort et Leip. (Nurbg.), 1733; — *Antiq. et memorabilia Nordgaviæ vet.*, Schwabach, 1734; — *Cod. dipl. Antiq. Nordgav.*, Francf., 1733; — *Chronique de Turinge*, Erfurt., 1737-1739; — *Histoire de la vertu et de la gloire de sainte Radegonde*, princesse de Turinge et reine franke, Wurzbourg, 1740; — *Analysis certa, ou solution vraie et certaine de la question: Le quinzième évêque d'Eichstadt, Héribert, a-t-il voulu, au onzième siècle, transférer sa résidence d'Eichstadt à Nurenberg dans le couvent d'Égidius, ou à Neubourg, sur le Danube, dans l'abbaye de Sainte-Marie ?* Schwabach, 1746.

LE NOIR.

FALLOUX (Alfred-Frédéric-Pierre, vicomte de), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain français, né à

Angers en 1811, est l'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*, Paris in-8, 1840 et in-18, 1843; de l'*Histoire de saint Pie V, pape, de l'ordre des Frères Prêcheurs*, Paris 2 vol. in-8, 1844 et 1859; des *Souvenirs de charité*, Tours in-12, 1857 ; de *Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres*, 2 vol. in-8, 1859; il est un des rédacteurs ordinaires du *Correspondant*.

Son frère, chanoine à la cour de Rome, s'occupe, dit-on, de recueillir des documents relatifs à l'authenticité d'un linge qu'il possède portant l'empreinte de l'image du Christ et qui serait le linge de sainte Véronique.

LE NOIR.

FALUNS. (*Théol. mixt scien. géol. et paléont.*) — Ce fut le fameux potier, Bernard de Palissy, qui soutint le premier, et cela contre toute la science de son temps, que ces terrains de la Touraine appelés *faluns*, que l'on rencontre à fleur de terre et qui servent d'engrais, étant très-chargés de carbonate de chaux, ne sont autre chose que des débris de coquillages marins laissés sur le sol par les mers qui le couvraient autrefois. Il soutint cette thèse dans les cours qu'il fit à Paris, dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous la protection de la cour, après qu'il eut triomphé des obstacles qui s'opposèrent si longtemps à la réussite de son industrie; et la science moderne lui a donné raison, en sorte que Bernard de Palissy doit être compté comme un des pères de la géologie.

Réaumur, vers 1720, reprit l'étude des mêmes dépôts et conclut comme Bernard ; mais le vent de l'esprit public ne donnait pas de ce côté, et Voltaire, qui était une de ces intelligences, esclaves de l'opinion, dont la facilité prodigieuse ne s'épuise pas à créer, mais plutôt à ridiculiser toute création, n'eut pour la découverte de Palissy et de Réaumur que des sarcasmes à peu près semblables à ceux qu'il jetait parfois, des chenets de son château, à « la vile populace, à cette canaille qui doit être guidée, non instruite, parce qu'elle n'en est pas digne, qui ne vaut et ne mérite comme le bœuf, qu'un joug, un aiguillon et du foin. » Mais les modernes sont venus, et aujourd'hui, voici ce qu'écrit sur les *faluns* de la Touraine M. Constant Prévost :

« Les *faluns* de la Touraine sont évidemment des dépôts de rivage marin et d'embouchure d'un cours d'eau qui courait du sud-est à l'ouest; aussi avec les coquilles marines trouve-t-on mêlées des coquilles d'eau douce et des ossements d'animaux terrestres ; et, si l'on étudie les divers amas de *faluns* de l'ouest vers l'est, on passe en remontant de ceux où les corps marins dominent à d'autres qui ne contiennent plus que des débris d'habitants des fleuves ou des terres sèches. » (*Dict. univ. d'hist. nat. art.* FALUNS.)

Ces *faluns* sont classés maintenant, au moins généralement dans les couches de l'époque tertiaire miocène, ou moyenne; ils sont de la même date que les *molosses*. Il y en a près d'Angers et de Tours qui sont bien connus dans le pays. Ces débris coquilliers sont très-considérables. Réaumur évaluait ceux qu'il connaissait à plus de 130 millions de toises (près de cinq milliards de mètres cubes), et il était loin d'atteindre la réalité.

LE NOIR.

FAMILISTES, secte de fanatiques qui eut pour auteur, en 1555, un nommé Henri Nicolas, disciple et compagnon de David George, chef de la secte des *davidiques; voyez* ce mot. Nicolas trouva des sectateur en Hollande et en Angleterre, et les nomma la *famille d'amour* ou de charité. Il était, disait-il, envoyé de Dieu pour apprendre aux hommes que l'essence de la religion consiste à être épris de l'amour divin; que toute autre doctrine touchant la foi et le culte est très-peu importante ; qu'il est indifférent que les chrétiens pensent de Dieu tout ce qu'ils voudront, pourvu que leur cœur soit enflammé du feu sacré de la piétéet de l'amour.

On l'accuse d'avoir parlé avec très-peu de respect de Moïse, des prophètes, de Jésus-Christ même ; d'avoir prétendu que le culte qu'ils ont prêché est incapable de conduire les

hommes au bonheur éternel, que ce privilége était réservé à sa doctrine. Toutes ces erreurs sont en effet des conséquences assez claires du principe qu'il établissait; et il n'est pas étonnant qu'au milieu du libertinage de croyance introduit par la prétendue réforme des protestants, il ait fait des prosélytes. George Fox, fondateur de la secte des quakers, s'éleva fortement contre cette prétendue *famille d'amour;* il l'appelait une secte de fanatiques, parce qu'ils prêtaient serment, dansaient, chantaient et se divertissaient : c'était un fanatique qui en attaquait d'autres. Mosheim, *Hist. ecclés.*, seizième siècle, part. 3, 2e part. c. 3, § 25.

BERGIER.

FAMINE. *Voyez* TERRE PROMISE.

FANATISME (*Théol. mixt. philos. mor.*) — Le *fanatisme* est une folie du sentiment qui étouffe la voix de la raison et qui peut porter sur toutes espèces de choses, mais qui a plus ordinairement pour objets qui l'enflamment les choses de la religion ; c'est pourquoi le mot *fanatisme* signifie le plus souvent le *fanatisme religieux*. Avant de laisser lire l'article de polémique ardente de notre auteur, citons seulement l'analyse suivante des « caractères les plus habituels du fanatisme religieux » de M. Gams, dont la généralité fera contrepoids aux applications particulières de l'article dont nous venons de parler :

« 1. Il pousse à l'assassinat et au suicide. L'assassinat est considéré par le fanatique comme un sacrifice agréable à Dieu, comme un moyen d'apaiser le ciel et de calmer sa colère. Le désir sauvage du meurtre s'est manifesté dans un grand nombre de sectes fanatiques de tous les siècles.

« 2. Il se révèle par un ascétisme contre nature et des mortifications exagérées. Il rejette par exemple l'usage de la viande; il a horreur du lien conjugal (1).

« 3. Il s'unit à des désordres contre nature qu'il entoure d'un mystère hypocrite et dont il cherche à faire une sorte de culte abominable.

« 4. Il se soulève contre toute espèce d'autorité spirituelle et temporelle, méconnaît la loi, et n'admet d'autre volonté que la sienne (1).

« 5. Il se targue des dons de prophétie, de visions, d'apparitions, d'extases et de miracles (2).

« 6. Il se vante de réaliser le règne de Dieu sur la terre ; c'est pourquoi il aime l'isolement; il fuit un monde pervers ; il pousse ses adhérents à émigrer dans une terre promise ; il prétend rétablir l'Église apostolique dans sa simplicité et sa pureté primitives, depuis le baptême par immersion jusqu'aux anges des premières communautés ; ou bien encore il annonce l'approche du règne de mille ans, la venue prochaine du Christ et l'empire visible de ses élus sur la terre.

« 7. Il est pur et sans tache à ses propres yeux; quiconque l'attaque contriste le saint de Dieu. Il crie malheur et anathème au monde impie. Il a toujours et dans tous les cas raison : quand Dieu lui donnerait tort, c'est Dieu qui aurait tort. Il est la colonne immuable du royaume de Dieu : sans lui Dieu pourrait à peine maintenir son empire ; il se place volontiers au-dessus du Christ et de l'œuvre que le Saint-Esprit devait accomplir; car le Paraclet n'est pas descendu du ciel dix jours après l'ascension du Christ; il est venu bien des siècles après la Pentecôte, au moment où le fanatique lui-même parut sur la scène du monde. »

LE NOIR.

FANATISME. On a nommé d'abord *fanatiques* les prétendus devins, qui se croyaient inspirés par les dieux et pour découvrir les choses cachées pour prévenir l'avenir, et qui se donnaient pour tels. Ils est probable qu'on leur donnait ce nom, parce qu'ils rendaient ordinairement leurs oracles dans les temples des dieux,

(1) Conf, *Jean*, 16, 1-2. *Rom.*, 14, 20. I *Tim.*, 14, 15.

(1) *Jude*, 8, 80. II *Pierre*, c. 2.
(2) *Matth.*, 24, 23-25.

appelés *fana*. Aujourd'hui l'on entend par *fanatique* un homme qui se croit inspiré de Dieu dans tout ce qu'il fait par zèle de religion, et par *fanatisme*, le zèle aveugle pour la religion, ou une passion capable de faire commettre des crimes par motif de religion.

C'est l'épouvantail dont se servent les incrédules pour faire peur à tous ceux qui sont tentés de croire en Dieu. Selon leur avis, il est impossible d'avoir une religion sans être fanatique, et le *fanatisme* a été la source de tous les malheurs de l'univers. On ne doit pas s'en prendre à nous, si nous sommes forcés de faire un article fort long pour réfuter les sophismes, les impostures, les calomnies qu'ils ont accumulés et qu'ils ont répétés dans tous leurs ouvrages, sur les effets, sur les causes, sur les remèdes du *fanatisme*.

I. Ils disent que le *fanatisme* est l'effet d'une fausse conscience qui abuse de la religion et l'asservit au déréglement des passions. Soit. Par cette définition même, il est clair que ce sont les *passions* qui produisent la fausse conscience, l'abus de la religion, le *fanatisme* et les maux qu'il produit. C'est déjà un trait de malignité et de mauvaise foi de confondre la religion avec l'abus que l'on en fait, d'attribuer à la religion les effets des passions, et d'appeler *fanatisme* toute espèce de zèle pour la religion. Voilà donc chez nos adversaires même une fausse conscience qui abuse de la philosophie, et l'asservit au déréglement de leurs passions ; c'est le *fanatisme* philosophique qui veut guérir le *fanatisme* religieux. Un médecin, attaqué de la maladie qu'il entreprend de traiter, ne peut pas inspirer beaucoup de confiance. Il ne nous sera pas fort difficile de démontrer que les passions sont les mêmes, et produisent les mêmes effets dans ceux qui ont une religion et dans tous ceux qui n'en ont point.

C'est l'orgueil, sans doute, qui persuade à un esprit ardent qu'il entend mieux qu'un autre les dogmes et la morale de la religion, qui lui inspire de la haine contre ceux qui le contredisent, qui lui fait croire que ses excès et ses fureurs sont un service essentiel qu'il rend à la religion, qu'il travaille pour elle, pendant qu'il ne cherche qu'à se satisfaire lui-même. Mais c'est aussi l'orgueil qui persuade à un incrédule qu'il entend mieux que personne les vrais intérêts de l'humanité, qui lui inspire une haine aveugle contre tous ceux qui prêchent et soutiennent la religion, qui lui fait croire qu'en travaillant à détruire celle-ci, il rend le service le plus essentiel au genre humain, qu'il se voue au bien public, pendant qu'il ne cherche qu'à satisfaire sa vanité, et à jouir de l'indépendance.

L'ambition de dominer et de faire la loi met dans l'esprit d'une secte ou d'un parti que la religion est en péril, si la faction contraire fait des progrès ; elle lui peint, sous de noires couleurs, les desseins, les intrigues, les moyens dont cette faction se sert pour gagner des prosélytes ; un fanatique ne manque pas de conclure que tout est perdu, si l'on ne vient pas à bout d'écraser cette faction ; que tous moyens sont bons et légitimes pour y parvenir. Mais n'avons-nous pas vu l'ambition des incrédules paraître avec les mêmes symptômes, annoncer les mêmes projets de destruction, employer sans scrupule le mensonge, la fourberie, la calomnie, les libelles diffamatoires, le crédit auprès des grands, etc., pour écraser, s'ils l'avaient pu, le clergé et les théologiens ?

On dit que c'est l'intérêt personnel de quelques imposteurs qui a fait éclore la superstition et les fausses religions sur la terre. Il n'en est rien. A l'article Superstition, nous ferons voir que c'est l'intérêt mal entendu des hommes grossiers et ignorants. Mais supposons pour un moment ce que veulent nos adversaires. Dès qu'un nombre de philosophes imposteurs mettent leur intérêt à être seuls écoutés, et seuls en droit d'endoctriner les nations, l'athéisme qu'ils feront éclore causera-t-il moins de maux que les fausses religions ? Celles-ci opposent du moins un frein aux passions, l'athéisme leur lâche la bride. Des rois, des conquérants, des despotes athées, seraient-ils meil-

leurs que ceux qui ont une religion? Dieu nous préserve d'en faire l'épreuve.

L'intérêt politique fait comprendre aux chefs des nations que les ennemis de la religion dominante ne pardonnent point à ceux qui la protégent, que les sectaires sont des ennemis de l'Etat. Ils le sont en effet, dès qu'ils veulent employer la violence pour s'établir. On est donc forcé de recourir aussi à la violence pour les réprimer. Mais, parce que ces sectaires sont fanatiques, il ne s'ensuit pas que le gouvernement qui les réprime le soit aussi; parce qu'il y a eu des persécutions injustes, il ne s'ensuit pas que toutes le soient.

Il reste à savoir de quels excès serait capable un gouvernement imbu des maximes établies par nos plus célèbres incrédules, que toute religion est une peste publique; que, pour rendre les peuples heureux et sages, il faut bannir de l'univers la notion funeste d'un Dieu. Comme depuis la création aucun gouvernement n'est tombé dans un pareil accès de démence, il faut espérer qu'aucun n'y tombera jamais.

Il y a un *fanatisme*, politique, un *fanatisme* littéraire, un *fanatisme* guerrier, un *fanatisme* philosophique, aussi bien qu'un *fanatisme* religieux. Dès que les passions sont exaltées, la frénésie s'ensuit. Qu'en résulte-t-il contre une religion qui condamne, qui réprouve, qui tend à réprimer toutes les passions?

Nos peintres infidèles du *fanatisme* disent que la terreur a élevé les premiers temples du paganisme. Erreur. Nous soutenons que c'est l'intérêt sordide; l'homme a voulu avoir un Dieu particulier, chargé de satisfaire à chacun de ses besoins, et attentif à remplir chacun de ses désirs. Avant l'érection des temples, les peuples avaient adoré le soleil et la lune : quelle terreur pouvaient leur inspirer ces deux astres?

Ils prétendent que l'exemple d'Abraham a autorisé les sacrifices de sang humain. Pure imagination. L'histoire d'Abraham n'a pas été écrite avant Moïse, et déjà les Chananéens immolaient des enfants. Les Chinois, les Scythes, les Péruviens, qui ont sacrifié des hommes, connaissaient-ils Abraham? Ce patriarche n'immola point son fils. Dieu, qui le lui avait commandé pour mettre son obéissance à l'épreuve, était bien résolu de l'en empêcher. La frénésie des sacrifices de victimes humaines est née d'abord des fureurs de la vengeance; l'homme vindicatif s'est persuadé que ses propres ennemis étaient aussi les ennemis de son dieu.

Ces mêmes censeurs regardent comme un trait de *fanatisme*, le rachat des premiers-nés chez les Juifs, et l'usage qui a subsisté dans l'Occident de vouer des enfants au célibat monastique. Double méprise. Le rachat des premiers-nés attestait que Dieu avait conservé par miracle en Egypte les premiers-nés des Hébreux, lorsque les aînés des Egyptiens périrent. Cette cérémonie faisait souvenir les Juifs que ces enfants étaient un don de Dieu, un dépôt confié à leurs parents, qu'il ne leur était pas permis de les vendre, de les exposer, de les tuer, de les immoler à de fausses divinités, comme faisaient les nations idolâtres. Où est le *fanatisme*? On nous persuadera peut-être que c'en est un de baptiser les enfants pour les consacrer à Dieu.

Dans les temps d'anarchie, de brigandage, de désordre universel dans tout l'Occident, les parents envisageaient la vie du cloître comme la plus pure, la plus douce, la plus heureuse qu'il y eût pour lors. Ils pouvaient donc y vouer leurs enfants par tendresse ; mais on n'a jamais forcé les enfants d'accomplir le vœu de leurs parents. Aujourd'hui encore les parents chargés de famille, peu favorisés par la fortune, accablés d'inquiétudes et de besoins, se félicitent lorsque l'un de leurs enfants entre dans le clergé ou dans le cloître. Ont-ils tort? Ils se promettent qu'il sera plus heureux qu'eux.

On dit que le *fanatisme* a consacré la guerre. Cette maxime trop générale est fausse. Qu'un peuple injuste, ambitieux, usurpateur, cruel ou perfide, ait voulu intéresser la Divinité à ses rapines, voilà le *fanatisme*. Mais qu'un peuple paisible, attaqué impuné-

ment, ait conjuré Dieu de le défendre et de le protéger contre la violence des agresseurs, c'est un sentiment de religion très-raisonnable.

L'on ajoute que, pendant les persécutions du Christianisme, on vit régner le *fanatisme* du martyre. Calomnie. Le nombre de ceux qui s'y offrirent eux-mêmes fut très-borné ; l'Eglise n'approuva point ce zèle excessif, parce que Jésus-Christ a dit : « Lorsqu'on vous persécutera dans » une ville, fuyez dans une autre. » *Matth.*, cap. 10 ℣ 23. Le dessein de ceux qui allaient se déclarer chrétiens n'était pas de souffrir et de perdre la vie, mais de convaincre les persécuteurs de l'inutilité de leur fureur ; ils voulaient, non la provoquer, mais la faire cesser, et quelques-uns y ont réussi. Leur charité était donc aussi pure que celle des citoyens qui se sont dévoués à la mort pour sauver leur patrie. Mais, encore une fois, ils ne furent pas approuvés. *Voyez* la *Lettre de l'Eglise de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe*, n° 4 ; saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 4, chap. 4 et 10 ; le concile d'Elvire de l'an 300, can. 9.

Selon nos savants dissertateurs, c'est le *fanatisme* qui a imputé aux premières sectes hérétiques les désordres honteux dont les païens accusaient les chrétiens. On sait que ces hérétiques étaient des païens mal convertis ; est-il certain qu'aucune de ces sectes n'a cherché à introduire dans le Christianisme les abominations dont elle avait contracté l'habitude dans le paganisme ? Dans les derniers siècles, les begghards, les condormants, les dulcinistes, les libres ou libertins, les disciples de Molinos, etc., ont voulu renouveler les mêmes désordres et les justifier : est-ce encore le *fanatisme* qui leur a inspiré cette impudence ? C'est leur tempérament voluptueux.

Par des réflexions profondes, ils ont découvert que Mahomet fut d'abord fanatique, et ensuite imposteur. Cela est impossible. Mahomet n'a pu commencer par se croire inspiré ; il aurait plutôt conçu cette idée lorsqu'il fut étonné de ses propres succès, et c'est par là qu'il aurait fini. Son premier motif fut l'ambition de procurer à sa famille l'autorité civile et religieuse sur les autres tribus arabes, prétention fondée sur une ancienne possession, à ce que disent ses panégyristes mêmes. Pour la soutenir, il employa l'imposture de ses prétendues révélations, et ensuite la voie des armes, lorsqu'il fut assez fort. Il n'y a rien là d'étonnant.

C'est le *fanatisme*, disent-ils, qui a dévasté l'Amérique et dépeuplé l'Europe ; on faisait les Américains esclaves sous prétexte du baptême. Double imposture. C'est la soif de l'or et la cruauté des brigands espagnols qui ont produit tous leurs crimes. Le *fanatisme* ne pouvait pas les porter à s'égorger les uns les autres, comme ils ont fait. Ils s'opposaient à ce que les missionnaires baptisassent les Américains ; ils réduisaient ces malheureux à l'esclavage pour les faire travailler aux mines. Voilà ce que nous apprennent les historiens même protestants.

Si l'Europe était dépeuplée, les guerres qui se sont faites depuis deux cents ans y auraient plus contribué que le *fanatisme* ; mais où nos philosophes ont-ils appris que l'Europe est dépeuplée ?

Ils disent que pendant dix siècles deux empires ont été divisés pour un seul mot. Sans doute ils veulent parler du mot *consubstantiel* ; mais il fallait décider par ce mot si Jésus-Christ est Dieu ou s'il ne l'est pas, si le culte suprême que nous lui rendons est légitime ou superstitieux, par conséquent si le Christianisme est une religion vraie ou fausse. Déjà depuis plus d'un siècle nos philosophes disputent aussi pour savoir s'il faut être déiste ou athée, et lequel est le meilleur : il n'y a pas d'apparence qu'ils viennent sitôt à bout de s'accorder.

Ils affirment que les peuples du Nord ont été convertis par force. Quand cela serait vrai, nous aurions encore à nous féliciter de cette heureuse violence, qui a délivré l'Europe entière de leurs incursions, et qui les a tirés eux-mêmes de la barbarie. Mais le fait est faux ; nous prouverons le contraire au mot Missions.

Il est encore faux que les ordres militaires aient été fondés pour convertir les infidèles à coups d'épée; ils l'ont été pour repousser les infidèles qui attaquaient le Christianisme à coups d'épée; on a été forcé de se défendre de même.

Ses adversaires s'enveloppent d'un verbiage obscur pour nous apprendre que la révélation a été plus funeste au genre humain, que les penchants naturels de l'homme. Mais nous avons fait voir que ce sont les penchants naturels de l'homme, exaltés et devenus *passions*, qui ont causé tous les abus que l'on a faits de la révélation. Osera-t-on soutenir que ces penchants n'ont pas produit plus de mal chez les nations infidèles que chez les peuples éclairés par la révélation? Il faut être tombé en démence pour vouloir nous persuader que nous avons à regretter de n'être pas païens, mahométans ou sauvages.

Cent fois ils ont répété que la persécution augmente le nombre des partisans de la secte persécutée, et en favorise les progrès. Nous prouverons la fausseté de cette maxime à l'article PERSÉCUTION.

Ils ont rêvé que c'est le *fanatisme* qui a fait des esclaves aux papes. En attendant qu'ils aient expliqué ce qu'ils entendent par *esclaves*, nous répondons que dans l'état de désordres et de barbarie dans lequel l'Europe a été plongée pendant plusieurs siècles, il a été nécessaire que l'autorité pontificale fût très-étendue, et fût un frein pour des princes et des grands qui n'avaient ni mœurs ni principes; que cet inconvénient passager a prévenu de plus grands maux que ceux qu'il a causés. Mais nos adversaires, aveuglés par le *fanatisme* anti-religieux, n'ont égard ni aux temps, ni aux mœurs, ni aux circonstances dans lesquelles les nations se sont trouvées.

Selon leur jugement, le plus grand de tous les abus est de punir de mort tous les hérétiques. Lorsqu'ils sont paisibles, soumis au gouvernement, et ne cherchent à séduire personne : d'accord. Lorsqu'ils sont turbulents et séditieux nous soutenons qu'il est juste de les réprimer par des peines afflictives. On calomnie quand on soutient que leurs révoltes sont toujours venues de ce que l'on a violé les serments qu'on leur avait faits. L'on n'avait point fait de serments aux albigeois, aux vaudois, aux protestants, lorsqu'ils se sont révoltés et ont pris les armes

II. Des philosophes, qui raisonnent si mal sur les effets du *fanatisme*, seraient-ils plus habiles pour en découvrir les causes? Ces causes, disent-ils, sont l'obscurité des dogmes, l'atrocité de la morale, la confusion des devoirs, l'usage des peines diffamantes, l'intolérance et la persécution.

Déjà nous avons fait voir que les vraies causes du *fanatisme* sont les passions humaines, et qu'il n'y en a point d'autres; n'importe, il faut suivre les visions de nos adversaires jusqu'à la fin.

Comme il y a eu des fanatiques dans le Christianisme même, il faut que leur maladie soit venue de l'obscurité des dogmes, de l'*atrocité* de la morale évangélique, de ce que l'Evangile a confondu les devoirs, etc. Cependant ces censeurs ont avoué, dans des moments de calme, qu'il ne faut pas rejeter sur la religion les abus qui viennent de l'ignorance des hommes; que le Christianisme est la meilleure école d'humanité; qu'il ordonne d'aimer tous les hommes, sans excepter même les ennemis, etc. Sont-ce là les dogmes obscurs, la morale atroce, la confusion des devoirs qui engendrent le *fanatisme ?*

Pour avoir droit de diffamer le Christianisme, après un aveu aussi clair, il faudrait nous apprendre quel est le système d'incrédulité qui ne renferme point de dogmes obscurs. Nous sommes en état de prouver que le déisme, l'athéisme, le matérialisme contiennent plus d'obscurités, de mystères, de choses imcompréhensibles que le symbole de notre foi. Où faudra-t-il nous réfugier pour ne plus trouver de principe de *fanatisme*?

Il faudrait montrer en quoi la morale chrétienne est atroce, quels sont les devoirs qu'elle a confondus, pourquoi il n'est pas permis d'infliger des peines infamantes aux apostats, et

des peines afflictives aux séditieux. Il faudrait faire voir que jamais les herétiques n'ont été fanatiques avant d'être persécutés.

Luther n'avait pas été tourmenté, lorsqu'il alluma le feu dans toute l'Allemagne; les anabaptistes ne l'étaient pas, lorsqu'ils mirent en pratique les maximes de Luther; les zwingliens ne l'étaient point en Suisse, lorsqu'ils firent main basse sur les catholiques; personne n'avait été persécuté en France, lorsque les émissaires de Luther et de Calvin y vinrent briser les images, afficher des placards séditieux aux portes du Louvre, prêcher contre le Pape et contre la messe dans les places publiques, etc., etc. Ce sont ces excès mêmes qui attirèrent les édits que l'on porta contre eux. Ils ne devinrent donc pas fanatiques parce qu'ils étaient persécutés, mais ils furent poursuivis parce qu'ils étaient fanatiques.

Nos profonds méditatifs observent que les lois de la plupart des législateurs n'étaient faites que pour *une société choisie*; que ces lois étendues par le zèle à tout un peuple, et transportées par l'ambition d'un climat à un autre, devaient changer et s'accoutumer aux circonstances des lieux et des personnes.

Comme le législateur des chrétiens n'est pas excepté, nous devons conclure que Jésus-Christ n'avait d'abord fait ses lois que pour *une société choisie*, qu'il a eu *des vues trop étroites*, lorsqu'il a dit à ses apôtres : *Prêchez l'Evangile à toutes les nations ;* que par un zèle ambitieux les apôtres ont transporté l'Evangile d'un climat à un autre. Tel est l'avis de nos judicieux adversaires. Il s'ensuit encore que les empereurs romains et les autres souverains ont été de très-mauvais politiques, lorsqu'ils ont cru que le Christianisme convenait à leurs sujets pour tous les lieux et pour tous les temps.

Autrefois on croyait que les mœurs, les usages, les préjugés des nations devaient plier sous la loi de Dieu et s'y conformer. C'est tout le contraire, selon nos sages philosophes; la loi divine doit changer selon les temps, s'accommoder aux mœurs, aux usages, aux idées des peuples selon les circonstances : bien entendu que ce sont les philosophes incrédules qui présideront à cette sage réforme.

A la vérité ils ne sont pas encore d'accord pour savoir ce qu'ils ôteront de l'Evangile et ce qu'ils en conserveront; mais ils s'accorderont sans doute dès qu'ils auront reçu de pleins pouvoirs pour commencer l'ouvrage. Déjà ils nous donnent le recueil de la morale des païens pour nous servir désormais de catéchisme; sûrement cette morale vaudra mieux que celle de Jésus-Christ, elle aura une toute autre efficacité dans la bouche d'un païen ou d'un athée que dans celle du Fils de Dieu.

Nos sublimes réformateurs nous font toucher au doigt l'inconvénient qu'il y a de faire entrer le Christianisme pour quelque chose dans les principes du gouvernement. « Alors, » disent-ils, le zèle, quand il est mal » entendu, peut quelquefois diviser » les citoyens par des guerres intes- » tines. L'opposition qui se trouve » entre les mœurs de la nation et les » dogmes de la religion, entre cer- » tains usages du monde et les pra- » tiques du culte, entre les lois ci- » viles et les préceptes, fomente ce » germe de trouble. Il doit arriver » alors qu'un peuple, ne pouvant » allier le devoir de citoyen avec celui » de croyant, ébranle tour à tour l'au- » torité du prince et celle de l'Eglise... » jusqu'à ce que, mutiné par ses » prêtres contre ses magistrats, il » prenne le fer en main pour la » gloire de Dieu. »

Nous voudrions savoir en quelle occasion nos lois civiles se sont trouvées opposées aux préceptes divins, en quel temps le peuple mutiné par les prêtres a pris le fer en main contre ses magistrats. Si cela n'est pas encore arrivé depuis dix-sept cents ans que le Christianisme est établi, il est à présumer que cela n'arrivera jamais. Lorsque le peuple s'est mutiné contre les magistrats, il n'était pas excité par les prêtres, mais par des prédicants d'un caractère semblable à celui des incrédules d'aujourd'hui.

III. Mais apprenons à connaître les

remèdes qu'ils ont trouvés contre le *fanatisme*.

Le premier est de rendre le monarque indépendant de tout pouvoir ecclésiastique, et de dépouiller le clergé de toute autorité. Cette sublime politique est établie en Angleterre, et depuis cette époque le *fanatisme* n'y a jamais été si commun ; l'on n'a pas oublié les torrents de sang qu'il y a fait répandre. Il n'est aucun peuple du monde qui soit plus disposé à se mutiner contre ses magistrats pour cause de religion. Nous en avons vu un exemple à l'occasion de l'abolition du *serment du test*; et sans la guerre qui était allumée pour lors, ce feu aurait bien pu causer un incendie.

Le second est de nourrir l'esprit philosophique, *ce grand pacificateur des Etats*, qui a toujours fait tant de bien à l'humanité, qui a rendu si heureux les peuples chez lesquels il a régné. Cependant l'histoire nous apprend que cet esprit, après avoir fait éclore l'irréligion chez les Grecs et chez les Romains, y étouffa le patriotisme et les vertus civiles, prépara de loin la chute de ces républiques, ouvrit la porte au dispotisme des empereurs, relâcha tous les liens de la société. Mais c'est un malheur qu'il faut oublier pour l'honneur de l'esprit philosophique. Sans doute il n'est pas à craindre chez nous, parce que nos philosophes ont beaucoup plus d'esprit, de bon sens et de sagesse que ceux qui ont brillé dans la Grèce et à Rome.

Le troisième remède est de ne point punir les incrédules. Cela va de suite ; nous avons dû prévoir qu'en veillant aux intérêts du genre humain, ces profonds politiques n'oublieraient pas les leurs, et prétendraient du moins à l'impunité; c'est même un trait de modestie de leur part de ne pas exiger des récompenses. Mais ils ajoutent une restriction fâcheuse : « Punissez, disent-ils, les libertins qui » ne secouent le joug de la religion, » que parce qu'ils sont révoltés contre » toute espèce de joug, qui attaquent » les mœurs et les lois en secret et » en public... Mais plaignez ceux qui » regrettent de n'être pas persuadés. » Et comment les distinguerons-nous? Parmi nos incrédules les plus célèbres, en est-il quelqu'un qui n'ait jamais attaqué ni les mœurs ni les lois, soit en secret, soit en public? Des ouvrages aussi fougueux que les leurs, ne sont guères propres à nous convaincre qu'en insultant à la religion, ils regrettent cependant de n'être pas persuadés. La colère, la haine, les impostures, les calomnies, l'opiniâtreté à répéter les mêmes clameurs, le refus obstiné d'écouter les raisons qu'on leur oppose, démontrent que, loin de désirer la foi, ils la redoutent et se félicitent de leur incrédulité.

Le quatrième est de ne punir les *fanatiques* que par le mépris et par le ridicule. Pour cette fois, nous sommes de leur avis; nous pensons que le ridicule et le mépris dont les philosophes incrédules commencent d'être couverts, est le remède le plus efficace pour guérir leur *fanatisme* antireligieux, que bientôt ils seront réduits à rougir de leurs emportements et de l'indécence de leurs écrits. Quand ils n'auraient jamais fait autre chose que leurs diatribes contre le *fanatisme*, c'en serait assez pour les noter d'un ridicule ineffaçable.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Ils disent que le *fanatisme* a fait beaucoup plus de mal dans le monde que l'impiété. Quand cela serait, il ne s'ensuivrait rien. Les incrédules impies, presque toujours détestés, ont eu rarement assez de crédit et de force pour bouleverser les États, mais ce n'est pas faute de volonté. Les invectives que la plupart ont vomies contre les souverains, contre les lois, contre les magistrats, démontrent qu'il n'a pas tenu à eux de faire naître, chez une nation très-paisible, la sédition et la révolte.

Le fait qu'ils avancent est faux d'ailleurs : « Si l'athéisme, dit un » auteur très-connu (1), ne fait pas » verser le sang des hommes, c'est » moins par amour pour la paix, que » par indifférence pour le bien :

(1) Rousseau. *Voyez* l'article ATHÉISME.

GOUSSET.

» comme que tout aille, peu importe
» au prétendu sage, pourvu qu'il
» reste en repos dans son cabinet.
» Ses principes ne font pas tuer les
» hommes, mais ils les empêchent de
» naître ; en détruisant les mœurs
» qui les multiplient, en les détachant
» de leur espèce, en réduisant toutes
» leurs affections à un secret égoïsme
» aussi funeste à la population qu'à
» la vertu. L'indifférence philoso-
» phique ressemble à la tranquillité
» de l'Etat sous le despotisme ; c'est
» la tranquillité de la mort : elle est
» plus destructive que la guerre
» même. »

Le mal est encore plus grand, lorsque de prétendus philosophes joignent à l'incrédulité absolue le *fanatisme* le mieux caractérisé, prêchent le suicide, autorisent les enfants à se révolter contre leurs pères, attaquent la sainteté du mariage, blâment la compassion envers les pauvres, veulent tout détruire sous prétexte de tout réformer ; s'ils étaient les maîtres, ils remettraient le genre humain au moment du déluge universel.

Dans les articles Tolérance, Intolérance, Guerres de Religion, etc., nous serons obligés de répondre de nouveau à leurs clameurs et à leurs faux raisonnements.

Bergier.

FATAL (le) ET LE LIBRE dans l'univers. (*Théol. mixt. philos.*) — Avant d'arriver à l'explication que nous avons en vue sur le *fatal* et le *libre* dans l'univers, définissons le mot *fatal*.

D'abord entendons-nous par ce mot quelque chose qui serait l'effet d'une fatalité aveugle, d'un *fatum* inexorable et inintelligent tel que paraissent l'avoir conçu les anciens poëtes du paganisme? non; il n'y a rien dans l'univers qui soit *fatal* de cette manière-là, parce qu'il y a dans l'ensemble révélation d'un choix intelligent, et que si beaucoup d'effets particuliers découlent nécessairement les uns des autres, sans liberté en eux-mêmes, leur liaison générale remonte à une préconception raisonnée.

Entendons-nous la vérité nécessaire, absolue? Pas davantage; toute vérité nécessaire, clairement vue telle, n'est point une fatalité; c'est un absolu qui est dans tout être, et que l'être particulier, s'il est intelligent et s'il porte sa vue sur cet absolu, voit en lui-même et dans le tout; les axiomes des mathématiques et de la morale générale sont des vérités de cet ordre; il n'y a pas lieu, pour ces vérités, de distinguer entre l'objectif et le subjectif, comme l'a fait Kant; l'objectif et le subjectif sont une seule et même chose parce que la vérité suit l'être qui la pense, est en lui, fait partie de son essence, est tout à la fois son subjectif et son objectif. La proposition, le tout est plus grand que sa partie, énonce une vérité générale de ce genre; et l'on ne peut pas dire que de pareilles vérités soient des fatalités, à moins que l'on ne comprenne par fatalités des choses qui ne peuvent pas ne pas être et qui sont éternellement.

Qu'est-ce donc que le *fatal*? c'est ce qui tient à un enchaînement de lois dont l'ensemble n'a rien de nécessaire, part d'une liberté, mais qui, une fois posées, amènent forcément les effets qui leur sont propres. Il en est ainsi des lois physiques, chimiques, physiologiques, cosmologiques : les influences étant établies, les résultats se produisent fatalement, quoique l'ensemble soit une machine qui révèle pour origine une volonté libre qui a choisi cet ordre lorsqu'elle pouvait en choisir un autre. Par exemple, il n'était pas plus nécessaire que la terre tournât sur elle-même d'occident en orient, que d'orient en occident (1); la raison voit cela *à priori* comme non nécessaire, aussi clairement qu'elle voit comme nécessaire que le tout soit plus grand que sa partie; elle voit donc, en même temps, comme conséquence immédiate, qu'il a fallu un choix primordial, une détermination volontaire

(1) Nous ne parlons pas d'une nécessité relative; il se pourrait que la rotation d'Occident en Orient fût liée à d'autres mouvements des corps célestes, et que cette liaison entraînât la nécessité de la rotation dans ce sens; mais nous parlons d'une nécessité absolue dans la cause : s'il y a enchaînement entraînant ce genre de mouvement, l'enchaînement tout entier pourrait aussi bien être tel que l'effet en fût inverse et que la terre tournât d'Orient en Occident. Le Noir.

etlibre qui a préféré la rotation vers l'occident; sans cette détermination, cette rotation serait sans raison d'être, puisque, n'ayant rien de nécessaire, elle n'aurait rien à son origine qui l'eût déterminée; ce serait un effet sans cause. Mais ce choix posé, il s'ensuivra par une fatalité de liaison des choses entre elles, des effets et des causes, que nous autres, habitants de la terre, verrons le soleil se lever tous les matins à l'orient; et ce résultat sera *fatal*, quoiqu'il n'ait rien de nécessaire et d'absolu.

Voilà ce que nous entendons par *fatal;* c'est une fatalité conditionnelle, tenant à une liberté primordiale qui est seule responsable de cette fatalité.

Or, nous disons qu'il y a dans l'univers du *fatal* ainsi compris, ayant sa raison d'être dans une organisation primitive de lois dont les effets seront nécessaires après que ces lois auront été établies, et qu'il y a aussi dans l'univers du *libre,* qui a sa raison d'être à tout instant dans une volonté intelligente; en sorte que l'univers n'est qu'une combinaison savante, une grande harmonie entre le *fatal* et le *libre.*

Et d'abord, je me consulte moi-même, et je trouve en moi du *fatal* et du *libre*, ma conscience me révèle du *fatal* : ce sont tous les effets mécaniques, chimiques, physiologiques, organiques, qui se passent en moi et dont je ne suis pas plus maître que je ne suis maître d'empêcher le soleil de se lever tous les matins. Mais il y a aussi du *libre;* ma conscience n'est pas moins formelle sur ce point; je me sens libre entre le oui et le non pour une foule de choses. On ne peut pas dire que ce soient des illusions, car se sentir absolument libre, c'est être libre en réalité; il n'y a pas d'autre manière d'être libre que celle de se sentir libre, et l'illusion n'est pas possible dans une conscience claire là-dessus; se sentir libre et ne l'être pas, serait, à la fois, être *libre* et ne pas être *libre.* Il y a bien un mystère très-profond dans le problème de la conciliation, en moi, du *fatal* et du *libre*; comment l'un et l'autre peuvent-ils s'harmoniser? Comment puis-je librement suspendre certains effets dans le *fatal*, et n'en puis-je pas suspendre d'autres? Et comment ma liberté s'exerçant dans le *fatal* n'en perturbe-t-elle point l'ordre tout entier en en brisant la chaîne? Je ne peux pas m'expliquer cela; mais le fait de ma liberté au sein du *fatal* est tellement présent à ma conscience, tellement une seule et même chose avec elle, aussi bien que celui du *fatal* d'autre part, qu'ils sont en moi, l'un et l'autre, une certitude absolue.

Or, je fais partie de l'univers. Il y a donc du *libre* dans l'univers, aussi bien que du *fatal.*

Maintenant qu'est-ce que le *fatal* dans l'univers dont je fais partie? C'est l'ordre de la nature. Et qu'est-ce que le libre? C'est le miracle.

Quand je soulève une pierre librement, je fais un miracle relatif à ma puissance; que manque-t-il à mon action pour que ce soit un miracle? Rien : c'est une suspension de la loi *fatale* de la chute des graves vers le centre de la terre; et cette suspension a lieu par une volonté intelligente et libre, qui, dans ce cas, est la mienne; ce sont les deux conditions constitutives du miracle. On dira peut-être : Vous usez, pour suspendre une loi de la nature, d'autres lois qui sont sous votre domination et par conséquent de moyens naturels : c'est vrai, mais tout miracle ne peut se faire qu'avec des moyens, quels qu'ils soient, et ces moyens seront toujours relativement à l'être qui les emploiera, cet être fût-il Dieu lui-même, des moyens naturels pour lui, comme ceux que j'emploie sont naturels pour moi; en sorte que toute différence ontologique et radicale disparaît de ce côté.

Faisons une hypothèse. Supposons qu'un horloger construise une montre avec son grand ressort, ses rouages, son échappement, ses aiguilles, pour indiquer l'heure exactement et qu'il la remonte, la mette en mouvement, et qu'elle indique l'heure comme il l'a prévu; la construction de la montre aura été libre de la part de l'horloger, mais les effets qui résulteront de cette construction dans la montre, ne seront que du *fatal* au sens que nous l'avons défini. Jusques-là, c'est

l'univers en petit avec son *fatal*. Or, donnons à l'horloger la puissance de mettre dans sa montre une force intelligente, volontaire et libre, dont la liberté s'étendra à certains effets, par exemple à celui d'amener des perturbations dans le mouvement des aiguilles ; c'est un conte de fées que je fais là, mais il est utile à ma démonstration ; et, d'ailleurs, il ne sort pas des possibilités ontologiques, puisque Dieu a bien pu mettre, dans sa montre à lui, l'esprit libre, et puissant jusqu'à certaines limites, qui est la fée que je suppose. Qu'arrivera-t-il dans la montre ? La force libre se servira de la force radicale du grand ressort monté par l'horloger et qui le représente sans cesse, pour maintenir en régularité ou pour modifier le mouvement des aiguilles ; la montre est faite pour dire l'heure exacte ; si la fée la dirige toujours en vue de ce résultat conforme à la nature de la montre et à sa destinée, elle restera dans l'ordre, dans le bien, dans sa morale. Mais si elle se sert de la force qu'y a mise l'horloger, pour la diriger de manière à tromper sur l'heure ceux qui la consulteront, elle ne sera plus dans l'ordre, elle sera dans le mal ; elle fera des miracles en suspendant les lois naturelles de la montre, en les perturbant en vue de tromper, mais de mauvais miracles. En tout cas, elle sera libre dans la limite que l'horloger lui aura assignée, et mettra, par sa liberté, le *libre* dans le *fatal*.

Il en est de même du monde dans les mains du grand horloger qui y a mis le double élément, l'élément du *libre* et l'élément du *fatal*.

Mais allons plus loin.

N'est-il pas naturel que l'horloger, voyant que la fée introduit le désordre dans sa montre, revienne parfois à son œuvre et, ne serait-ce qu'en considération de ceux qu'elle trompe, la remette à l'heure et la relance dans sa voie ? Il peut au moins le faire, et il est à supposer qu'il le fera. Dans ce cas, c'est lui qui fera le miracle, et il ne le fera qu'en vue du bien. Il y aura, alors, dans l'horloge, au milieu du *fatal*, qui est son ordre naturel, deux espèces de *libre*, le *libre* qui est le fait de la fée, et le *libre* qui est le fait de l'horloger lui-même. Le *libre* de la fée, qui fait partie de la machine, sera constant, pour la fée elle-même, par le témoignage de sa conscience ; et le *libre*, qui sera le fait de l'horloger, se manifestera du dehors par une influence supérieure, embrassant l'objet, le dominant par une force irrésistible que la fée pourra qualifier de force providentielle. Le premier *libre* sera le fait de conscience inéluctable ; le second *libre* sera le fait probable *a priori*, ontologiquement, et se manifestant d'une manière propre à la grandeur de sa cause, par le miracle providentiel.

Or, appliquant à l'univers ces principes, et ayant pour première base de scrutation et d'argumentation, le *fatal* et le *libre* qui sont en moi, ne dois-je pas supposer, affirmer même, qu'il y a dans l'univers, comme en moi, qui suis un petit univers, le *libre* aussi bien que le *fatal*, que les deux s'y harmonisent, que la force libre qui fut nécessaire à l'origine pour poser l'enchaînement du *fatal* lui-même, continue de s'y remuer, par le miracle providentiel, en vue de raccommoder les désordres que le *libre* de la créature y introduit sans cesse, et de conduire, malgré ces désordres, les grandes masses à leurs fins ? et l'observation des grands faits de ce monde et de notre histoire humaine en particulier, que domine, avec tant d'évidence, cette force mystérieuse, que le poëte a nommée « le destin pensif,

> Ce quelqu'un d'inconnu
> Dont on voit quelquefois passer l'ombre sublime
> Par dessus la muraille énorme de l'abîme, »

ne nous conduit-elle pas aux mêmes conclusions ?

Oui. LE NOIR.

FATALISME, FATALITÉ. Le *fatalisme* consiste à soutenir que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il est ; conséquemment que l'homme n'est pas libre dans ses actions, que le sentiment intérieur qui nous atteste notre liberté est faux et trompeur. C'est aux philosophes

de réfuter ce système absurde; mais il est si diamétralement opposé à la religion, et il a été soutenu de nos jours avec tant d'opiniâtreté, que nous ne pouvons nous dispenser de faire à ce sujet quelques réflexions.

1° Les défenseurs de la *fatalité* n'ont aucune preuve positive pour l'établir; ils n'argumentent que sur des équivoques, sur l'abus des termes *cause, motif, nécessité, liberté*, etc., sur une fausse comparaison qu'ils font de l'être intelligent et actif, avec les êtres matériels et purement passifs. Ce sont des sophismes dont le plus faible logicien est capable de voir l'illusion, et qui ne tendent qu'à établir un matérialisme grossier.

2° Il suffit d'avoir l'idée d'un Dieu pour comprendre que, dans l'hypothèse de la *fatalité*, la Providence ne peut avoir lieu; l'homme, conduit comme une machine, ou du moins comme une brute, n'est plus capable de bien ni de mal moral, de vice ni de vertu, de châtiment ni de récompense. Plusieurs *fatalistes* ont été d'assez bonne foi pour convenir qu'un Dieu juste ne peut ni récompenser ni punir des actions nécessaires. En cela ils ont été plus sensés que les théologiens (1) qui ont soutenu que, pour mériter ou démériter, il n'est pas besoin d'être exempt de nécessité, mais seulement de coaction.

3° Ici la révélation confirme les notions du bon sens. Elle nous dit que Dieu a fait l'homme à son image; où serait la ressemblance si l'homme n'était pas maître de ses actions? Elle nous apprend que Dieu a donné des lois à l'homme, et qu'il n'en a point donné aux brutes. Il a dit au premier malfaiteur : « Si tu fais bien, n'en » recevras-tu pas le salaire? Si tu fais » mal, ton péché s'élèvera contre » toi. » Il lui a donc donné sa conscience pour juge. Le témoignage de la conscience serait nul, si nos actions venaient d'une *fatalité* à laquelle nous ne fussions pas libres de résister. Dieu seul serait la cause de nos actions bonnes ou mauvaises, c'est à lui seul qu'elles seraient imputables. Or, l'Écriture nous défend d'attribuer à Dieu nos crimes, parce qu'il a laissé à l'homme le pouvoir de se conduire et de choisir entre le bien et le mal. *Eccli.*, c. 15, ℣ 11. Peut-il y avoir un choix où il n'y a pas de liberté? Moïse, en donnant aux Israélites des lois de la part de Dieu, leur déclare qu'ils sont les maîtres de choisir le bien ou le mal, la vie ou la mort, *Deut.*, c. 30, ℣ 19, etc.

4° Le sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, réclame hautement contre les sophismes des *fatalistes*. Nous sentons très-bien la différence qu'il y a entre nos actions nécessaires et indélibérées, qui viennent de la disposition physique de nos organes, et dont nous ne sommes pas les maîtres, et les actions que nous faisons par un motif réfléchi, par choix, avec une pleine liberté. Nous n'avons jamais pensé que les premières fussent moralement bonnes ou mauvaises, dignes de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment. Quand le genre humain tout entier nous condamnerait pour une action qu'il n'a pas dépendu de nous d'éviter, notre conscience nous absoudrait, prendrait Dieu à témoin de notre innocence, ne nous donnerait aucun remords. Le malfaiteur le plus endurci ne s'est jamais avisé de rejeter ses crimes sur une prétendue *fatalité*, et aucun juge n'a été assez insensé pour l'excuser par ce motif. Opposer à ce sentiment intime, universel et irrécusable, des raisonnements abstraits, des subtilités métaphysiques, c'est le délire de la raison et de la philosophie.

5° Depuis plus de deux mille ans que les stoïciens et leurs copistes argumentent sur la *fatalité*, ont-ils étouffé parmi les hommes le sentiment et la croyance de la liberté? Eux-mêmes contredisent par leur conduite la doctrine qu'ils établissent dans leurs écrits; comme tous les autres hommes, ils distinguent les actions libres d'avec les actions nécessaires, un crime d'avec un malheur. Si leurs principes n'étaient qu'absurdes, on pourrait les excuser; mais ils tendent à étouffer les remords du crime, à confirmer les scélérats dans leur perversité, à ôter tout mérite à

(1) Les jansénistes.

la vertu, à désespérer les gens de bien ; c'est un attentat contre les lois et contre l'intérêt général de la société : on est en droit de le punir.

L'absurdité des réponses que les *fatalistes* donnent aux démonstrations qu'on leur oppose, en font encore mieux sentir la solidité.

Ils disent : Tout a une cause, chacune de nos actions en a donc une ; et il y a une liaison nécessaire entre toute cause et son effet. Pure équivoque. La cause physique de nos vouloirs est la faculté active qui les produit; l'âme humaine, principe actif, se détermine elle-même, et si elle était mue par une autre cause, elle serait purement passive, et il faudrait remonter de cause en cause jusqu'à l'infini. La cause morale de nos actions est le motif par lequel nous agissons; mais il est faux qu'entre une cause morale et son effet, entre un motif et notre action, il y ait une liaison nécessaire ; aucun motif n'est invincible, ne nous ôte le pouvoir de délibérer et de nous déterminer. Si l'on dit qu'un motif nous meut, nous pousse, nous détermine, nous fait agir, etc., c'est un abus des termes qui ne prouve rien; en parlant des esprits, nous sommes forcés de nous servir d'expressions qui ne conviennent rigoureusement qu'à des corps.

Selon les *fatalistes*, pour qu'une action soit moralement bonne ou mauvaise, il suffit qu'elle cause du bien ou du mal à nous ou à nos semblables ; toute action, soit libre, soit nécessaire, qui est nuisible, doit donc causer du remords, est digne de blâme ou de châtiment. Principe faux à tous égards. C'est l'intention, et non l'effet, qui rend une action moralement bonne ou mauvaise. Un meurtre involontaire, imprévu, indélibéré, est un cas fortuit, un malheur, et non un crime; il peut causer du regret et de l'affliction, comme tout autre malheur ; mais il ne peut produire un remords, il ne mérite ni blâme ni châtiment. Ainsi en jugent tous les hommes.

Cependant les *fatalistes* persistent à soutenir que, sans avoir égard à la liberté ou à la *fatalité*, l'on doit punir tous les malfaiteurs, soit pour en délivrer la société, comme on le fait à l'égard des enragés et des pestiférés, soit pour qu'ils servent d'exemple. Or, l'exemple, disent-ils, peut influer sur les hommes, quoiqu'ils agissent nécessairement; lorsque le crime a été fortuit et involontaire, l'exemple de la punition ne servirait à rien : mais on enveloppe quelquefois les enfants, quoique innocents, dans la punition de leur père, afin de rendre l'exemple plus frappant.

Il n'est pas aisé de compter toutes les conséquences absurdes de cette doctrine. Il s'ensuit : 1° que quand on expose un pestiféré à la mort, afin d'éviter la contagion, c'est une punition ; 2° que si la punition d'un crime involontaire pouvait servir d'exemple, elle serait juste ; 3° que celui qui a fait du mal, en voulant et en croyant faire du bien, est aussi coupable que le malfaiteur volontaire, parce qu'il a porté un préjudice égal à la société ; 4° que toute peine de mort est injuste, puisqu'on peut mettre la société à couvert de danger en enchaînant les criminels ; l'exemple en serait plus continuel et plus frappant ; 5° que Dieu ne peut pas punir les méchants dans l'autre vie, parce que leur supplice ne peut plus servir à purger la société, ni à donner l'exemple, puisque l'on ne voit pas leurs tourments; que Dieu ne peut pas même les punir en cette vie, à moins qu'il ne nous déclare que leurs souffrances sont la peine de leurs crimes, et non l'épreuve de leur vertu ; 6° enfin, chez quels peuples, sinon chez les Barbares, punit-on des enfants innocents? Partout ils souffrent de la peine infligée à leur père; mais c'est un malheur inévitable et non une punition.

Au sentiment intérieur de notre liberté, les *fatalistes* répondent que nous nous croyons libres, parce que nous ignorons les causes de nos déterminations, les motifs secrets de nos vouloirs. Mais si les causes de nos actions sont imperceptibles et inconnues, qui les a révélées aux *fatalistes?* Nous distinguons très-bien les causes physiques de nos désirs involontaires, comme de la faim, de la soif, d'un mouvement convulsif, etc., d'avec la

cause morale de nos actions libres et réfléchies. A l'égard des premières, nons n'agissons pas, nous souffrons ; dans les secondes nous sommes actifs, nous nous déterminons, et nous sentons très-bien que nous sommes les maîtres de céder ou de résister au motif par lequel nous agissons. Sur ce point, le plus profond métaphysicien n'en sait pas plus que l'ignorant le plus grossier.

Lorsque nous représentons aux *fatalistes* que les lois, les menaces, les éloges, les récompenses, l'exemple, seraient inutiles aux hommes, s'ils étaient déterminés nécessairement dans toutes leurs actions; tout au contraire, répliquent-ils : à des agents nécessaires, il faut des causes nécessaires, et si elles ne les déterminaient pas nécessairement, elles seraient inutiles ; on châtie avec succès les animaux, les enfants, les imbéciles, les furieux, quoiqu'ils ne soient pas libres.

Il nous paraît qu'un *agent nécessaire* est une contradiction. Dans nos actions nécessaires, à proprement parler, nous ne sommes point actifs, mais passifs ; la volonté n'a point de part aux actions ou aux mouvements qui nous arrivent dans le sommeil, dans le délire, dans une agitation convulsive ; ce ne sont point là des actions humaines. Il est faux qu'un motif soit inutile dès qu'il ne nous détermine pas nécessairement, il est même impossible de voir aucune connexion nécessaire entre un motif qui n'est qu'une idée et un vouloir. Nous délibérons sur nos motifs, donc ils ne nous entraînent pas nécessairement.

L'exemple des animaux ne prouve rien, puisque le ressort secret de leurs actions nous est inconnu ; mais nous avons le sentiment intérieur des motifs par lesquels nous agissons, et du pouvoir que nous avons d'y acquiescer ou d'y résister. Quant aux enfants, aux imbéciles, aux furieux, ou ils ont une liberté imparfaite, ou ils n'en ont point du tout : dans le premier cas, les menaces, les punitions, etc., sont encore à leur égard un motif ou une cause morale ; dans le second, le châtiment seul peut agir physiquement sur leur machine, et les déterminer nécessairement ; mais nous soutenons que, dans ce cas, ils n'ont point le sentiment intérieur de leur liberté tel que nous l'avons.

Loin de convenir des pernicieux effets de leur doctrine, les *fatalistes* soutiennent qu'elle inspire au philosophe la modestie et la défiance de ses vertus, l'indulgence et la tolérance pour les vices des autres. Malheureusement le ton de leurs écrits ne montre ni modestie, ni tolérance ; mais laissons de côté cette inconséquence. Si le *fatalisme* nous empêche de nous prévaloir de nos vertus, il nous défend aussi de rougir ou de nous repentir de nos crimes; il nous dispense d'estimer les hommes vertueux, d'avoir de la reconnaissance pour nos bienfaiteurs ; nous pouvons plaindre les malfaiteurs comme des hommes disgraciés de la nature, mais il ne nous est pas permis de les détester ni de les blâmer, encore moins de les punir. Morale détestable, destructive de la société, et qui doit couvrir d'opprobre les philosophes de notre siècle.

Eux-mêmes ont fourni des armes pour les attaquer; leurs propres aveux suffisent pour les confondre. Les uns sont convenus que, dans le système de la *fatalité*, il y aurait contradiction que les choses arrivassent autrement qu'elles n'arrivent; les autres, que, malgré tous les raisonnements philosophiques, les hommes agiront toujours comme s'ils étaient libres, et en demeureront persuadés. Ceux-ci ont avoué que l'opinion de la *fatalité* est dangereuse à proposer à ceux qui ont de mauvaises inclinations, qu'elle n'est bonne à prêcher qu'aux honnêtes gens ; ceux-là que, sans la liberté, le mérite et le démérite ne peuvent pas avoir lieu. Quelques-uns sont tombés d'accord que niant la liberté on fait Dieu auteur du péché et de la turpitude morale des actions humaines; plusieurs ont soutenu qu'un Dieu juste ne peut punir des actions nécessaires : les hommes en ont-ils donc plus de droit que Dieu ?

Si le dogme de la liberté humaine était moins important, les philosophes se seraient moins acharnés à le détruire; mais il entraîne une

suite de conséquences fatales à l'incrédulité. Il sape le matérialisme par la racine ; dès qu'il est démontré, toute la chaîne des vérités fondamentales de la religion se trouve établie. En effet, puisque l'homme est libre, son âme est un esprit, la matière est essentiellement incapable de spontanéité et de liberté ; si l'âme est immatérielle, elle est naturellement immortelle ; une âme spirituelle, libre, immortelle, n'a pu avoir que Dieu pour auteur, elle n'a pu commencer d'exister que par création. L'homme né libre est un agent moral, capable de vice et de vertu ; il lui faut des lois pour le conduire, une conscience pour le guider, une religion pour le consoler, des peines et des récompenses futures pour le réprimer et pour l'encourager ; une autre vie est donc réservée à l'âme vertueuse, souvent affligée et souffrante sur la terre. Ce n'est donc pas en vain que nous supposons en Dieu une providence, la sagesse, la sainteté, la bonté, la justice, sur ces augustes attributs porte le destinée de notre âme. Le plan de religion tracé dans nos livres saints est le seul vrai, le seul d'accord avec lui-même, avec la nature de Dieu et avec celle de l'homme ; la philosophie, qui ose l'attaquer, ne mérite que de l'horreur et du mépris.

Plusieurs critiques protestants ont voulu persuader que les anciens philosophes et les hérétiques, qui ont admis la *fatalité* ou la nécessité de toutes choses, ne l'ont pas poussée aussi loin qu'on le croit communément, et que l'on prend mal le sens de leurs expressions. Probablement leur motif a été d'excuser Luther, Calvin et les autres prédestinateurs rigides qui ont ressuscité le dogme de la *fatalité*. Quoi qu'il en soit, il est bon d'examiner leurs raisons.

Suivant le traducteur de l'*Histoire ecclésiastique de Mosheim*, tome 1, note, pag. 35, par le *destin* les stoïciens entendaient seulement le plan de gouvernement que l'Etre suprême a d'abord formé, et duquel il ne peut jamais s'écarter, moralement parlant ; quand ils disent que Jupiter est assujetti à l'immuable destinée, ils ne veulent dire autre chose, sinon qu'il est soumis à la sagesse de ses conseils, et qu'il agit toujours d'une manière conforme à ses perfections divines. La preuve en est dans un passage célèbre de Sénèque, *l. de Provid.*, c. 5, où ce philosophe dit : « Jupiter lui-même, formateur » et gouverneur de l'univers, a écrit » les destinées, mais il les suit ; il a » commandé une fois, il ne fait plus » qu'obéir ».

Mais un savant académicien, qui a fait une étude particulière de l'ancienne philosophie, a montré que ce langage pompeux des stoïciens n'est qu'un abus des termes, et qu'ils l'ont affecté pour en imposer au vulgaire. Suivant les principes du stoïcisme, Jupiter, ou l'âme du monde, en a écrit les lois, mais sous la dictée du destin, c'est-à-dire d'une cause dont il n'est pas le maître, et qui l'entraîne lui-même dans ses révolutions. *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, tom. 57, *in*-12, p. 206. En les écrivant, il obéissait plutôt qu'il ne commandait, puisque, suivant les stoïciens, cette nécessité universelle assujettit les dieux aussi bien que les hommes. Dans cette hypothèse, si Jupiter est formateur du monde, il n'a pas été le maître de l'arranger autrement qu'il n'est. On ne conçoit pas en quel sens il le gouverne étant gouverné lui-même par la loi irrévocable du destin, ni en quoi consiste la prétendue *sagesse de ses conseils*. Où la nécessité règne, il ne peut y avoir ni sagesse, ni folie, puisqu'il n'y a ni choix, ni délibération. C'est donc une absurdité d'attribuer des *perfections divines* à un être dont la nature n'est pas meilleure que si elle n'avait ni intelligence, ni volonté. Aussi les épicuriens et les académiciens, qui ont disputé contre les stoïciens, n'ont pas été dupes de leur verbiage.

D'autre côté, Beausobre prétend qu'aucun des anciens philosophes, ni même aucune secte d'hérétiques, n'a supposé que les volontés humaines étaient soumises à une puissance étrangère. *Hist, du Manich.*, t. 2, l. 7, c. 1, § 7. S'il entend qu'aucune secte n'a osé l'affirmer positivement, il peut avoir raison ; s'il veut dire qu'aucune n'a posé des principes desquels

cette erreur s'ensuivrait évidemment, il se trompe, où il veut nous en imposer. En effet, suivant la remarque du savant que nous avons cité, le très-grand nombre de ceux qui soutenaient la *fatalité*, croyaient que tous les défauts et les maux de ce monde, et le destin lui-même, venaient de la nature éternelle de la matière, de laquelle Dieu n'avait pas pu corriger les imperfections. De même la plupart des hérétiques attribuaient les vices et les fautes de l'homme aux inclinations vicieuses du corps, ou de la portion de matière à laquelle l'âme est unie. Or, si Dieu même n'a pas pu corriger les défauts de la matière, comment l'âme pourrait-elle réformer les penchants vicieux du corps, ou y résister? Dans cette hypothèse, il est évident que les actions mauvaises de l'homme ne sont pas libres; conséquemment il y aurait de l'injustice à l'en punir.

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter les fausses notions de la liberté que Beausobre a données, ni d'expliquer en quoi consiste la nécessité imposée par la concupiscence, de laquelle saint Paul a parlé, ni de montrer la différence essentielle qu'il y a entre le sentiment de saint Augustin et celui des manichéens. Nous le ferons au mot Liberté. Bergier.

FAUDET (Pierre-Augustin). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre français, né à Saint-Geniès (Aveyron), en 1798, a écrit des *Conférences sur la religion* à l'usage des collèges, 1824; et une savante *Notice historique sur la paroisse de Saint-Etienne du Mont*, 1841, in-12.

Le Noir.

FAUNE. (*Théol. mixt. scien. géol. et hist. nat.*) — Ce nom commun, en mythologie, des divinités des forêts, a été adopté par les géologues pour signifier la population animale d'une époque des âges géologiques, dont on retrouve et étudie les fossiles, et par les naturalistes pour signifier la population animale contemporaine d'une contrée du globe. On peut ajouter au mot *faune* une épithète restrictive qui limite l'étude et la description à une classe déterminée; c'est ainsi qu'on dit : la *faune ornithologique* pour signifier la description des oiseaux de l'époque ou du pays en question, la *faune malacologique*, pour signifier la description des mollusques, la *faune entomologique* pour signifier la description des insectes, etc. Le Noir.

FAUSTIN. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre romain du IVe siècle appartenait au parti de Lucifer; Gennade est le seul des anciens qui en fasse mention (*De Scrip. eccles.* c. 16); il vivait sous le pape Libère de 352 à 366; après la mort de ce Pape, il montra beaucoup de zèle pour faire élire Ursicinus. Il reste de lui trois écrits : le premier est une défense adressée à l'impératrice Flaccilla, femme de Théodose, pour défendre la foi catholique contre les Ariens; cet écrit est intitulé : *Faustini preces presbyteri ad Flaccillam, de Trinitate, sive de fide libr.* 7; le second est une profession de foi dans laquelle il se défend d'être disciple de Sabellius ou d'Apollinaire : *fides Theodosio imperatori oblata*. Le troisième est son *libellum precum*, qui renferme une pétition en faveur des lucifériens persécutés et qui est, comme les autres, dédié au trône impérial.

« Il a pour préface, dit M. Gams, le récit du bannissement, du retour et de la mort du pape Libère, ainsi que des lettres qui accompagnèrent et suivirent l'élection du pape Damase. Les événements y sont exposés d'une manière défavorable à Damase, parce que les auteurs de ces *Precum* prirent part à l'élection de l'antipape. Dans la pétition proprement dite ils parlent beaucoup d'Arius et de la propagation de sa secte, de la persécution des vrais fidèles, des miracles que Dieu fit en leur faveur pour faire éclater la vérité et démasquer le mensonge. Osius, le vieux évêque de Cordoue, qui apostasia et persécuta les orthodoxes, mourut d'une mort subite. Potamius, traître à la vérité, eut une même fin. Florentius, qui était lié aux évêques apostats, tomba d'abord dans de fréquents évanouissements, et, sourd à ces avertissements,

mourut soudainement comme les autres. Un quatrième, au moment de remplir ses fonctions dans une église, ne put plus dire un mot : sa langue resta pendue hors de sa bouche ; le fait se renouvela toutes les fois qu'il voulut usurper les fonctions épiscopales. D'autres signes et prodiges de ce genre sont racontés ; puis une foule de persécutions exercées contre les confesseurs de la foi de tous les pays du monde, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Égypte, de la Palestine. Ce sont ces persécutions auxquelles les empereurs doivent mettre un terme ; car les suites de ces persécutions, les terribles jugements de Dieu, atteindront l'empire romain lui-même.

« Dans la réponse à ce *Libellus Precum* il est ordonné d'épargner les évêques (lucifériens) Grégoire et Héraclidas, et il y est dit : « Que tous sachent que nous avons la ferme volonté de ne considérer que les Catholiques comme les sectateurs de la vraie foi. »

« L'écrit de *Faustin* contre les Ariens fut imprimé pour la première fois à Bâle, 1555, puis à Rome, 1575, sous ce titre : *Gregorii Bætici liber studio Achillis Statii.* C'est en se fondant sur ce titre que Baronius attribue cet écrit à cet évêque espagnol. Le *Libellus Precum* parut pour la première fois dans Sirmond, Paris, 1650 ; œuvres complètes, Oxonii, 1678. Ces trois opuscules se trouvent dans la *Bibl. Gallandii*, Venet., 1770, t. VIII, p. 441-478, dans l'ordre indiqué ci-dessus, avec les *Prolegomena*, c. X, p. 13-15. Migne, *Patrologiæ*, t. XIII, Paris, 1845, en a donné une réimpression ; les *Prolegomena* se trouvent p. 29-38 ; le texte, p. 38-108. »

LE NOIR.

FAUSTUS, LE MANICHÉEN. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque était disert et rusé : ce fut lui qui entraîna le jeune Augustin dans sa secte. Augustin ayant conversé avec lui s'aperçut qu'il manquait d'une instruction solide, et, pressé par ses amis, entreprit de réfuter un traité de lui « contre la vraie foi chrétienne et la vérité catholique » ; c'est ainsi qu'il composa ses 33 *livres contre Faustus*, dans lesquels on trouve quelques détails sur le caractère de cet évêque et sur sa vie ; par exemple, qu'il vivait d'une manière efféminée, et qu'il fut pendant quelque temps banni comme Manichéen dans une île, puis rendu à la liberté, etc.

LE NOIR.

FAUSTUS, L'ÉVÊQUE DE RHIEZ. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur des premiers siècles naquit en Bretagne au commencement du v[e], devint abbé du monastère de Lérins, et enfin évêque de Rhiez dans les Basses-Alpes. Il composa, dit M. Marx, un livre pour réfuter les erreurs des monophysites, puis un traité contre les Ariens et les Macédoniens. Dans un autre traité il répondit à huit questions qui lui avaient été adressées sur le mérite de la pénitence au lit de mort, sur l'état des âmes après la mort, sur la nature de l'âme, etc. Enfin il composa un traité *de Spiritu sancto*. On a aussi de lui plusieurs homélies ; la plupart de celles qu'on attribue d'ordinaire à Eusèbe d'Émèse sont de *Faustus*. Il ne fut du reste pas toujours heureux dans ses réponses. Lorsqu'en 474 le prêtre Lucidus excitait l'attention par son enseignement prédestinatianiste, disant que l'homme ne peut être sauvé que par la grâce seule, sans coopération personnelle de sa part, *Faustus* fut chargé par ses collègues de ramener ce prêtre à la saine doctrine et d'empêcher la diffusion de son erreur. Lucidus fut en effet amené à se rétracter dans un concile tenu à Arles. Mais, dans le livre que *Faustus* écrivit à cette occasion, *de Gratia et Libero Arbitrio lib. II*, il paraît évidemment semi-pélagien. *Faustus* combat dans ce livre, d'une part, les erreurs de Pélage, d'autre part les doctrines des prédestinatianistes ; mais en même temps il attaque la doctrine de saint Augustin sur la grâce, toutefois sans nommer ce Père, et il définit de son côté l'action de la grâce et de la liberté d'une manière analogue au semi-pélagianisme. Il n'admet en effet pas de *grâce prévenante*, pas de *prédestination* agissant dans l'intérieur de chaque homme ; il n'admet qu'une

grâce extérieure et générale, et cette grâce il la pose dans l'existence extérieure du Christianisme, de l'Église et de ses moyens de salut. Le Christianisme, d'après lui, est en ce monde comme une source dans laquelle chacun peut puiser à volonté ; il ne faut donc qu'une chose à la liberté pour puiser à cette source, il faut que cette source existe et soit à sa portée. — Gennade seul ne s'est pas prononcé favorablement sur cet ouvrage de *Faustus;* du reste il a été attaqué par tout le monde. Les papes Gélase, Hormisdas, Félix III l'ont condamné; Fulgence, Avit, Césaire d'Arles, l'ont attaqué; il fut de même rejeté en Orient. Mais à cette époque l'Église n'avait pas encore prononcé sur les doctrines semi-pélagiennes, qui ne furent condamnées qu'au second concile d'Orange; c'est pourquoi *Faustus* mourut dans la communion de l'Église. »

LE NOIR.

FAUVETTE (la). (*Théol. mixt. scien. nat. zool. ornith.*) — Il entrerait dans notre plan de théologie mixte d'offrir souvent à nos lecteurs des tableaux des poésies de la nature pour leur faire admirer celui qui en est l'auteur et que l'antique philosophie des Hindous appelait parfois le grand poëte ; nous n'en avons ni le temps ni l'espace ; quelques distractions à nos études plus sérieuses nous sont seulement permises. La *fauvette* , cette gaie musicienne de nos bosquets aura sa petite place. Laissons d'abord la parole à Buffon.

« Le retour des oiseaux, au printemps, est le premier signal et la douce annonce de la nature vivante ; et les feuillages renaissants et les bocages revêtus de leur nouvelle parure sembleraient moins frais sans les nouveaux hôtes qui viennent les animer. De ces hôtes des bois, les *fauvettes* sont les plus nombreuses comme les plus aimables : vives, agiles, légères et sans cesse remuées, tous leurs mouvements ont l'air du sentiment, tous leurs accents le ton de la joie. Ces jolis oiseaux arrivent au moment où les arbres développent leurs feuilles et commencent à laisser épanouir leurs fleurs ; ils se dispersent dans toute l'étendue de nos campagnes : les uns viennent habiter nos jardins, d'autres préfèrent les avenues et les bosquets ; plusieurs espèces s'enfoncent dans les grands bois , d'autres fréquentent les endroits incultes et montueux , couverts de broussailles et d'arbustes, et quelques unes se cachent au milieu des roseaux. Ainsi les *fauvettes* remplissent tous les lieux de la terre, et les animent par les mouvements de leur tendre gaieté. En leur donnant tant de qualités aimables, la nature semble avoir oublié de parer leur plumage. Il est obscur et terne ; excepté quelques espèces qui sont légèrement tachetées, toutes les autres n'ont que des teintes plus ou moins sombres de blanchâtre, de gris et de roussâtre.... La *fauvette* fut l'emblème des amours volages ; cependant vive et gaie, elle n'en est ni moins aimante, ni moins fidèlement attachée. Le mâle prodigue à sa femelle mille petits soins pendant qu'elle couve ; il partage sa sollicitude pour les petits qui viennent d'éclore, et ne la quitte même pas après l'éducation de sa famille... presque toutes les *fauvettes* partent en même temps , au milieu de l'automne ; et à peine en voit-on encore quelques unes en octobre. Leur départ se fait avant que les premiers froids viennent détruire les insectes et flétrir les petits fruits dont elles vivent ; car non-seulement, on les voit chasser aux mouches, aux moucherons et chercher les vermisseaux, mais encore manger les baies de lierre, de mézéréon et de ronces : elles engraissent même beaucoup dans la saison de la maturité des graines du sureau, de l'hièble et du troëne....... »

Cette description s'applique à une multitude de petits oiseaux que les ornithologistes ont eu beaucoup de peine à classer et sur la classification desquels ils ne sont pas d'accord. Voici celle de Cuvier dans son *Règne animal*, 2e édit.

Linné avait établi, dans les oiseaux, un grand genre qu'il avait appelé le genre des *becs-fins* (*motacilla*) ; Cuvier adopte ce grand genre et établit sa

classification comme il suit : ordre des *passereaux*, famille des *dentirostres*, genre *becs-fins*, sous-genre *fauvettes*, parmi lesquelles figure, en tête, le *rossignol*, puis diverses espèces parmi lesquelles les *fauvettes* proprement dites de nos bosquets et de nos buissons.

Le grand genre des *becs-fins* de Linné et de Cuvier a été généralement nommé, depuis, une *tribu*, en sorte que les sous-genres, parmi lesquels était celui des *fauvettes*, sont devenus des genres; c'est donc aujourd'hui *le genre fauvette* qu'il faut dire; mais ce n'est qu'un changement de mot.

Les *becs-fins*, qui renferment les *rossignols*, les *fauvettes*, les *rouges-gorges*, les *bergeronnettes*, etc., etc., sont de petits oiseaux charmants qui, non-seulement font l'ornement de la nature, et l'égaient par leurs chants, mais ne font aucun mal, et rendent les plus grands services à l'agriculture en détruisant les insectes nuisibles. MM. Florent Prévost, Sace, Gloger, Tschudi, dans ces derniers temps, ont prouvé que la destruction des vers, chenilles, chrysalides, sauterelles, pucerons, charançons, etc., par ces oiseaux, surtout dans les semaines pendant lesquelles ils élèvent leurs petits, est prodigieuse; et ils ont insisté, avec une persistance qui n'a pas été sans produire de bons résultats, sur le préjudice considérable qui résulte dans nos campagnes de la chasse que leur font les paysans, et les enfants surtout par la destruction de leurs nids et de leurs couvées. Les ministres de la religion doivent venir à leur aide sous ce rapport, non-seulement par un dévouement raisonné à l'intérêt général, mais aussi par devoir de morale religieuse; l'enfance est sans pitié, a dit la Fontaine; ils doivent combattre cette mauvaise tendance aussi bien à l'égard de ces jolis animaux qu'à l'égard de l'espèce humaine; si la jeunesse s'habitue à être cruelle pour les êtres vivants que le Créateur a mis sous sa domination, et surtout pour les petits et les faibles, qu'il a doués de tant de grâces, elle sera, plus tard, l'homme au cœur dur qui tyrannise autant qu'il peut ceux qui l'entourent; et jamais elle ne sera l'homme vraiment religieux.

Les espèces de *fauvettes* sont en très-grand nombre; nous ne suivrons pas les savants dans leurs énumérations et descriptions de ces jolis musiciens ailés. On peut cependant distinguer, pour les gens du monde, les *fauvettes des lieux secs* et les *fauvettes des lieux humides*; nous en nommerons quelques-unes, soit d'une catégorie soit de l'autre, qui présentent des particularités curieuses et bien admirables, sous divers rapports, principalement dans la construction de leurs nids.

Parmi les *fauvettes* des bois et des buissons, figure en première ligne le *rossignol*, dont le chant, si merveilleusement beau, a été décrit d'une manière non moins merveilleuse par le peintre de la nature, que nous avons cité. Nous donnerons à lire ce petit chef-d'œuvre au mot ROSSIGNOL.

La *fauvette* proprement dite, nommée aussi *colombande* ou *bec-fin orphée*, présente, dans ses mœurs un exemple à l'homme, que celui-ci devrait toujours suivre : sujette, malgré sa gaieté, à de petites colères, elle se livre souvent avec ses compagnes du buisson à des combats vifs et légers, mais auxquels ne s'attache ni bouderie ni rancune, et que termine toujours sa chanson joyeuse, reprise avec le même entrain la minute d'après. On la voit, le matin, recueillir la rosée, et après les pluies d'été, secouer de son bec et de ses frétillements d'ailes les feuillages pour en recevoir les gouttes, s'en baigner, et faire sa toilette. Son nid est des plus simples et des plus négligés, mais il est un de ceux que le coucou (V. ce mot) choisit le plus souvent pour y déposer ses œufs, et, chose étrange, la *fauvette orphée*, ordinairement si délicate à l'endroit de sa couvée qu'elle l'abandonne pour peu qu'on y touche, accepte sans scrupule la progéniture de l'étrangère, la couve, la nourrit et l'élève comme la sienne propre, malgré la grande différence de grosseur; leçon de charité et d'hospitalité qu'elle donne à l'égoïsme.

La *fauvette à tête noire*, dont le chant approche de celui du rossignol, nous arrive des pays plus chauds en avril

avec l'hirondelle, et nous quitte avec elle en septembre; elle chante pendant tout son séjour dans nos contrées, depuis le lever du soleil jusque fort tard dans la nuit; elle ne se tait que durant les moments les plus chauds de la journée; le *rossignol*, au reste, est le seul de ces oiseaux qui ne veuille lancer sa voix que dans le silence des nuits. La *fauvette à tête noire*, est susceptible, dit Buffon, d'attachement à son maître, quand elle est en cage; « elle l'accueille par un chant particulier, s'élance vers lui contre les mailles de sa prison comme pour s'efforcer de le joindre, et, par un continuel battement d'ailes et de petits cris, semble lui exprimer l'empressement et la reconnaissance. »

La *grisette*, chanteur acharné et infatigable, ne se tait pas même à l'ardeur du soleil; elle fait à peine une petite halte pour attraper une mouche ou quelques pucerons sur les rosiers et les chèvrefeuilles. Elle se construit, près de terre, dans les taillis, les broussailles, les colzas, un nid bien arrondi en forme de coupe, dans lequel elle dépose quatre ou cinq œufs.

La *fauvette des jardins*, qu'on appelle aussi vulgairement la *bretonne*, montre quelquefois, dans l'agencement de son nid, qu'elle place à 1^{m} 50 du sol sur les arbrisseaux ou les touffes de hautes herbes, une grande ingéniosité. « Une année, dit l'*Echo du monde savant*, nous vîmes une fauvette de cette variété faire son nid dans un buisson de lierre accollé au mur du jardin; deux fois le vent détruisit l'édifice; alors l'oiseau reprenant pour une troisième fois son œuvre à la même place, apporta un fil de laine et rattacha sa construction, à deux des branches du lierre, de telle sorte que le vent devint contre elle absolument impuissant.

Parmi les *fauvettes riveraines* ou *des lieux humides*, il y en a qui nous sont compatriotes; ce sont celles auxquelles on a donné aussi le nom de *rousserolles*. Le *rossignol des marais*, dont le nid est artistement construit sur les grandes plantes aquatiques, et dont les œufs sont rouge brique et le chant saccadé, est de ce nombre. La *fauvette des joncs* en est aussi, ainsi que le *traine-buissons d'hiver* qui est la seule dont l'agréable ramage égaie encore chez nous la triste saison, parce qu'elle ne nous quitte jamais; elle est en-dessus d'un fauve tacheté de noir et d'un cendré ardoisé par-dessous. Après avoir habité les bois pendant l'été, elle vient, dès l'automne dans nos jardins pour y passer l'hiver.

Mais les plus étonnantes *fauvettes* de cette seconde catégorie sont les étrangères à nos climats :

La *fauvette cisticole* (*cisticola* de Temm.) construit son nid dans une touffe de plantes aquatiques, au sein de laquelle elle le cache si bien qu'il est impossible de l'y apercevoir si on n'épluche la touffe brin à brin; ce nid est en forme de bourse et pourvu, à la partie supérieure, d'un couloir oblique dont le père et la mère connaissent seuls les détours.

La *fauvette pinc-pinc* de l'Afrique australe, forme le sien d'un duvet tassé dont les parois sont d'une épaisseur extraordinaire; l'entrée est un enfoncement qui en constitue le sommet; l'oiseau y descend comme par une cheminée; le tout est suspendu aux épines d'un buisson, comme un globe régulier.

La *fauvette couturière* ou *tati*, des Indes, a une industrie toute particulière qui lui a valu son nom. M. Focillon la décrit de la manière suivante : « Elle compose le tissu de son nid de fibres menues, de plumes, de duvet, d'aigrettes de chardon; puis elle file avec son bec et ses pattes le coton qu'elle a recueilli sur les cotonniers; elle pratique ensuite des trous le long du bord de plusieurs feuilles à limbe solide et large, et, dans ces trous, elle passe son fil de manière à coudre ensemble plusieurs feuilles qui forment ainsi une petite tente suspendue, enveloppant parfaitement le nid que l'oiseau veut cacher à ses ennemis, parmi lesquels il craint surtout les singes et les serpents. Le colonel Sykès a vu des nids dans lesquels le fil de coton était réellement terminé par un nœud. (Le Maout, *Hist. nat. des ois.*) »

Enfin la *petite fauvette tachetée*, du

Cap, ou le *capacier* exécute, pour faire son nid, des travaux si merveilleux et si considérables qu'on n'en saurait faire un résumé, et qu'il faut en lire la longue description qu'en a donnée le voyageur Levaillant dans son *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique.*

A toutes ces merveilles dans lesquelles on reconnaît avec d'autant plus d'évidence l'intelligence de la première cause, que l'individu qui les exécute en est plus dépourvu, et agit plus machinalement, comme on le voit par son art même qui se résoud dans une répétition perpétuelle, ajoutons l'exemple touchant, que donne sans cesse la *fauvette* à l'humanité, du bon mariage et de la bonne famille. Y a-t-il rien de plus admirable que les soins de la mère pour ses petits, depuis l'incubation jusqu'à ce qu'ils soient grands, et que ceux du père à l'égard de sa femelle tantôt pour partager ces soins, tantôt pour lui apporter la nourriture, tantôt pour veiller à ses côtés, tantôt pour l'avertir du danger au moyen d'accents particuliers, et toujours, chez les *fauvettes*, pour égayer ses ennuis par ces mélodieuses chansons dont nous prenons notre part, mais qui sont pour elle ? Le Noir.

FAYDIT (l'abbé Pierre-Valentin). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur bizarre, de mauvais goût et méchant, mais plein de verve, né à Riom dans la 2e moitié du XVIIe siècle et mort en 1709, a laissé beaucoup d'ouvrages, dont le moins mauvais est celui-ci : *Remarques sur Virgile, sur Homère, et sur le style poétique de l'Ecriture sainte*, in-12, 1705-1710. Il publia contre les Sermons de Bossuet des épigrammes, où il « conseillait à l'aigle de Meaux de céder sa chaire à l'ânesse de Balaam ; » une dégoûtante satire du Télémaque intitulée la *Télémacomanie*, in-12, 1700 et 1713, *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*, in-12, 1696, livre dans lequel il exagère la distinction des personnes divines; etc. Faydit fut congédié de l'Oratoire, dont il faisait partie; il s'était signalé d'abord par sa virulence contre Innocent XI; il eut de grandes pensées et de grands succès, dénigra tout ce qui était grand et fut tour à tour accusé, non sans raison, de schisme, de trithéisme et de novatianisme. Le Noir.

FAYE (Hervé-Auguste-Étienne-Albarès. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet astronome français, né à Saint-Benoît du Sault (Indre) en 1814, est l'auteur d'un savant mémoire *sur la parallaxe d'une étoile anonyme de la grande Ourse*, 1846 : *d'un travail sur un nouveau collimateur zénithal et sur une limite zénithale nouvelle*, 1846 ; de travaux *sur l'anneau de Saturne*, 1848; de travaux *sur les déclinaisons absolues*, 1850 ; des *leçons de cosmographie*, in-8, 1852; de la traduction française d'une partie du *Cosmos* de M. de Humboldt, (t. I et III), etc. Il s'est occupé dans ces dernières années de la composition physique du soleil déduite par l'analyse du spectre solaire ; la découverte de l'hydrogène rouge qui entre dans cette composition et l'explication des taches solaires par l'hypothèse de ciclones grandioses qui se formeraient dans son atmosphère ainsi composée, sont un des progrès de notre astronomie contemporaine, et *M. Faye* a sa grande part dans ce progrès. Nous l'avons, au reste, entendu manifester, sur la tombe de M. Babinet, des tendances religieuses toutes contraires à celles de nos positivistes.

Le Noir.

FAZY (Jean-James). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet économiste et homme d'Etat suisse, né à Genève en 1796; disciple de Smith et de J. B. Say, a publié : *de la banque de France considérée comme nuisible aux transactions commerciales*, in-8, 1819 ; *l'Homme aux portions, ou conversations philosophiques et politiques*, in-12, 1821 ; *Opuscules financiers sur l'effet des priviléges, des emprunts publics et des conversions sur le crédit et l'industrie en France*, Genève et Paris in-8, 1826; *Principes d'organisation industrielle pour le développement des richesses en France, explication du malaise des classes productives et moyen d'y porter remède*, in-8, 1840, etc.

M. *Fazy* fut, en 1827. l'un des fondateurs du journal *la France chrétienne*, et surtout en 1830 et après, de beaucoup d'autres parmi lesquels la *Revue républicaine*. Depuis ce temps, il a quitté la France et a été un des grands hommes d'Etat de sa patrie.

LE NOIR.

FEBRONIUS (Justin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Le vrai nom de ce célèbre adversaire des droits de la papauté, qui exagéra, par contre, ceux des évêques et ceux des princes, était Hontheim (Jean-Nicolas de); son nom de *Febronius* lui vint de ce qu'il publia ses œuvres sous le nom de religion *Febronia* de sa fille Justine, qui était chanoinesse de Juvigny. V. HONTHEIM.

LE NOIR.

FECHNER (Gustave - Théodore) (*Théol hist. biog .et bibliog.*) — Ce phycicien, poëte et philosophe allemand, né en 1801 a écrit :

En ouvrages scientifiques, tous publiés à Leipsick : *Recherches sur la pile galvanique*, 1831 ; traduction allemande du *Traité de physique de Biot*, avec ses recherches personnelles; traduction du *Traité de chimie de Thénard*; *Répertoire de la physique expérimentale*, 3 vol. 1832; *Répertoire des nouvelles découvertes dans la chimie inorganique*, 2 vol. 1834; etc.

En ouvrages littéraires : *Panégyrique des sciences médicales et naturelles de notre époque*, 1822; *Anatomie comparée des anges*, 1825; *Opuscule sur la vie après la mort,* 1836; poésies, 1842; *Du bien suprême*, 1846; *Nanna ou la vie spirituelle des plantes*, 1848; *Zendavesta, ou les choses de l'autre monde*, 3 vol. 1851; etc.

LE NOIR.

FÉCONDATION. (*Théol. mixt. scien. physol.*) — V. FOVILLA et GÉNÉRATION.

FEILMOSER (André-Benoit). — (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce benedictin allemand de Fiecht, près de Schwartz, dont les doctrines théologiques ont été l'objet de tant d'attaques, et qui finit par être à Tubingue un professeur très-respecté d'exégèse biblique, naquit à Hopfgarten en 1777 et mourut accablé de chagrin d'avoir perdu la vue, mais dans une admirable résignation, à Tubingue, en 1831. On a de lui :

1. *Propositions de morale chrétienne pour les examens publics dans le couvent des Bénédictins de Fiecht*, Innsbruck, 1803; 2. *Propositions pour servir à l'introduction aux livres de l'Ancien Testament et aux antiquités hébraiques*, Innsbruck, 1883; 3. *Animadversiones in historiam ecclesiasticam, quas pro publica disputatione in monasterio Fiechtensi discutiendas proposuit Benedictus Feilmoser*, Œniponte, 1803; 4. *Propositions pour servir à l'introduction des livres du Nouveau Testament et à l'herméneutique biblique*, Innsbruck, 1804; 5. *Introcduction aux livres du Nouveau Testament*, Innsbruck, 1806; 6. *Abrégé de la Grammaire hébraïque de Jahn*, à l'usage du lycée royal de Bavière d'Innsbruck, 1812; 7. *de la Manie de voir partout des hérésies*, Bottweil, 1820.

L'ouvrage principal de *Feilmoser* est son *Introduction au Nouveau Testament.*

LE NOIR.

FÉLICITÉ, bonheur. Lorsque nous attribuons à Dieu la *félicité* suprême, nous entendons que Dieu se connaît et s'aime lui-même, qu'il sait que son être est le meilleur et le plus parfait, qu'il ne peut rien perdre ni rien acquérir, par conséquent que son *bonheur* ne peut jamais changer ; mais il nous est aussi impossible de concevoir ce *bonheur* que la nature même de Dieu.

Quant à la *félicité* des créatures, celle des saints dans le ciel consiste, selon saint Augustin, à voir Dieu, à l'aimer, à le louer pendant toute l'éternité : *Videbimus, amabimus, laudabimus*. « Lorsque Dieu daignera se « montrer à nous, dit saint Jean, nous « lui serons semblables, parce que « nous le verrons tel qu'il est ; qui- « conque tient de lui cette espérance « se sanctifie, comme il est saint lui- « même. » *I Joan.*, c. 3, ℣ 2. Mais saint Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point en-

tendu, que le cœur de l'homme n'a point compris les biens que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. *I Cor.*, c. 2, ỳ 9. Cette *félicité* doit donc être l'objet de nos désirs et non de nos dissertations. Quand nous aurions disputé pour savoir si la béatitude formelle consiste dans la lumière de gloire, dans la vision de Dieu, dans l'amour qui s'ensuit, ou dans la joie de l'âme parvenue à cet heureux état, nous n'en serions pas plus avancés.

La *félicité* des justes sur la terre est de connaître Dieu, de l'aimer, de sentir ses bienfaits, d'être soumis à sa volonté, de travailler à lui plaire, d'espérer la récompense qu'il promet à la vertu. Les incrédules traitent ce *bonheur* de chimère, d'illusion, de fanatisme ; à la vérité, il n'est pas fait pour eux, ils sont incapables de le connaître et de le sentir ; mais celui qu'ils désirent, et après lequel ils courent continuellement, est-il plus réel et plus solide? Nous n'avons pas besoin de leur aveu. Il nous suffit de comparer le calme, la sérénité, la paix qui règne ordinairement dans l'âme d'un saint, avec l'agitation qu'éprouvent continuellement ceux qui cherchent le *bonheur* en ce monde, avec le regret qu'ils ont de ne pas le trouver, avec les murmures qui leur échappent contre la Providence, parce qu'elle n'a pas trouvé bon de le leur procurer.

L'ancienne dispute entre les stoïciens et les épicuriens, sur la nature et sur les causes de la *félicité* ou du *bonheur* était, dans le fond, assez frivole : ou ces philosophes ne s'entendaient pas, ou ils se faisaient mutuellement illusion. Les premiers plaçaient le bonheur dans la vertu ; c'est une belle idée : mais puisqu'ils n'avaient aucune certitude ni aucune espérance d'une *félicité* future dans une autre vie, tout le *bonheur* du sage ne pouvait consister que dans le témoignage de la conscience, et dans la satisfaction d'être estimé des hommes, faible ressource contre la douleur et contre les afflictions, auxquelles un homme vertueux est exposé comme les autres. Ils avaient beau dire que le sage, même en souffrant, est encore heureux, que la douleur n'est pas un mal pour lui : on leur soutenait qu'ils mentaient par vanité. Les épicuriens, qui faisaient consister le *bonheur* dans le sentiment du plaisir, ne satisfaisaient pas à la question ; il s'agissait de savoir si des plaisirs aussi fragiles que ceux de ce monde, toujours troublés par la crainte de les perdre, et souvent par les remords, peuvent rendre l'homme véritablement heureux ; et le sens commun décide que ce n'est point là un vrai *bonheur*. Jésus-Christ a terminé la contestation, en nous apprenant que la *félicite* parfaite n'est pas de ce monde, mais qu'elle est réservée à la vertu dans une autre vie ; il nomme heureux les pauvres, les affligés, ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que leur récompense est grande dans le ciel. *Matth.*, c. 5, ỳ 12.

BERGIER.

FÉLIX (*Théol. hist. pap.*) — Plusieurs Papes ont porté ce nom ; on en compte cinq, mais le dernier, *Félix* V (ou Amédée VIII) est un antipape, et la légitimité de *Félix* II est considérée comme douteuse.

Félix I, dit M. Gams, remplaça saint Denys et eut pour successeur Eutychien. Les données sur le commencement et la fin de son règne sont divergentes. Le plus vraisemblable est qu'il gouverna l'Église pendant cinq ans (de 269 à 274), sous les empereurs Claude et Aurélien... Le *Liber Pontificalis* rapporte que *Félix* ordonna que les saints mystères seraient célébrés sur les tombeaux des martyrs ; mais c'était là une antique tradition que *Félix* ne fit vraisemblablement que confirmer ou rappeler. *Félix* mourut de la mort des martyrs, durant la persécution d'Aurélien.....

« Un fragment nous reste d'une lettre de ce Pape à Maxime d'Alexandrie concernant Paul de Samosate ; on le trouve dans les actes de la première session du concile d'Éphèse (431), dans l'*Apologeticus* de saint Cyrille d'Alexandrie, dans Marius Mercator et dans le *Commonitoire* de Vincent de Lérins. Le faux Isidore a attribué quatre lettres à *Félix* I[er]. »

FÉLIX II, dit M. Gams, fut Pape pendant l'absence de Libère, exilé par ordre de Constance (355). Les données sont en général assez d'accord sur ce point qu'il fut institué, contre le gré du clergé et du peuple, par les impériaux ou les Ariens ; mais il n'y a plus nul accord sur le reste. Fut-il Pape légitime ou non ? Gouverna-t-il l'Église un, deux ou trois ans ? Mourut-il martyr ? Quitta-t-il Rome au retour de Libère (358) ? Fut-il chassé ? Par qui ? Combien de temps vécut-il après sa déposition ou son abdication ? — Nous suivrons les indications du *Liber Pontificalis*, qui dit de *Félix* :

« Ce Pape était Romain ; son père » se nommait Anastase ; il régna un » an, trois mois, trois jours. Il pro- » clama Constance hérétique, ce qui » lui valut d'être décapité par ordre » de l'empereur. Il fit, en novembre » 355, une ordination dans laquelle » il consacra vingt et un prêtres, deux » diacres et dix-neuf évêques pour » divers diocèses. Il subit la mort à » la Corogne, en même temps que » beaucoup de prêtres et d'autres » fidèles, au mois de novembre. Les » Chrétiens enlevèrent son corps du- » rant la nuit et l'ensevelirent dans » l'église de la voie Aurélienne, à deux » milles de la ville, église qu'en qua- » lité de prêtre il avait fait bâtir. »

« L'entrée de *Félix* dans ses fonctions ayant été irrégulière et illégale, et sa fin ayant été racontée de diverses manières, il fut question, en faisant la révision du Martyrologe romain, sous le pape Grégoire XIII, d'omettre le nom de *Félix* ; mais, la veille du jour dédié à la mémoire de saint *Félix*, le 28 juillet 1582, on trouva, dans l'église des saints Côme et Damien, un antique tombeau de marbre avec cette inscription : « Ci gît le corps du saint Pape et martyr *Félix*, qui condamna l'hérétique Constance (1). » On crut que cette découverte n'avait pas été faite sans une volonté providentielle, et on laissa le nom de *Félix* dans le Martyrologe. Le faux Isidore a attribué trois lettres à ce Pape : l'une de saint Athanase à *Félix*, la réponse de ce Pape, et une troisième lettre au même Athanase et « à tous les autres prêtres du Seigneur (1). »

(1) Baronius, ad ann. 357, n. 63. Ballorm. l. IV, *de Pont. Rom.*, c. 9.

(1) *Voir*, sur Félix, une *Dissertation*, dans Nat. Alex., dont la conclusion est défavorable à ce Pape, sæc. IV, diss. 32, a. 3.

FÉLIX III, ou II, poursuit M. Gams, si le précédent *Félix* n'est pas considéré comme Pape légitime, occupa le trône de saint Pierre depuis 483 jusqu'en 492, lorsque Odoacre régnait en Italie et que les Ostrogoths envahissaient ce royaume....

« *Félix* rejeta à plusieurs reprises l'édit de l'empereur, dit l'*Henoticum*, destiné à réconcilier les Catholiques avec les monophysites ; il le fit dans les termes les plus nets, sans toutefois qualifier cet acte d'hérétique. Toutes ces discussions entre Rome et l'Orient provoquèrent la première séparation des deux Églises, qui, en 519, se réconcilièrent. — La seconde année du règne de *Félix* vit naître une sanglante persécution des Catholiques, ordonnée par Huneric, roi des Vandales. Heureusement ce prince mourut dès 484. Son successeur Gundamond rendit la paix à l'Église. Ceux qui étaient tombés durant la persécution demandèrent à rentrer en grâce. En 487 *Félix* assembla de nouveau trente-huit évêques autour de lui ; ils arrêtèrent les conditions de la réintégration des réclamants, distinguèrent trois classes de pénitents, et rétablirent les peines canoniques dans leur antique sévérité. *Félix* mourut le 24 février 492. Il est honoré comme un saint. Les quinze lettres authentiques qu'on a de *Félix*, plus d'autres dissertations et divers actes officiels, se trouvent dans les recueils ordinaires. L'abbé Migne les a récemment réimprimés, *Patrol.*, LVIII, p. 890. 973, Paris, 1847. »

FÉLIX IV, ou III, nous citons toujours M. Gams, fut élevé au siége apostolique en 526, à la demande instante de Théodoric, roi des Ostrogoths, auquel le clergé et le conseil de la ville cédèrent, afin d'éviter un

schisme. *Félix* était digne de son élévation; il se distingua par le soin qu'il prit des églises des martyrs, par son humilité, sa simplicité et sa bienfaisance. Il reconstruisit l'église (romaine) de Cosme et Damien. On lui attribue faussement deux lettres. Sa lettre à Césaire d'Arles, *de Laicis ad sacerdotium ante probationem non promovendis*, est authentique. *Félix* mourut en octobre 529 ; son nom est parmi ceux des saints. »

FÉLIX V, antipape, est également connu sous le nom d'Amédée VIII, duc de Savoie, et aussi célèbre par ses vertus personnelles que pour s'être élevé en opposition au pape légitime Eugène IV de 1439 à 1448. Il vivait depuis cinq ans dans une solitude philosophique et religieuse, lorsqu'il fut élu pape (1439) par le concile de Bâle. « Quoique jusqu'alors, dit M. Héfélé, chaud partisan du pape Eugène IV, Amédée accepta la dignité qui lui était offerte, soit pour donner un aliment nouveau à son imagination fantastique, soit par une vanité qu'on ne peut méconnaître, mais surtout parce que les Pères de Bâle lui persuadèrent « qu'il se devait au salut de l'Église. » Il demeura neuf années dans cette fausse position, jusqu'à ce qu'en 1448 il résigna librement ses fonctions, et décida ses partisans à reconnaître le Pape légitime Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Il resta cardinal, vicaire perpétuel du Saint-Siége dans tous les Etats de la maison de Savoie, à Bâle, Strasbourg, Coire, etc., et mourut le 7 janvier 1451. »

LE NOIR.

FÉLIX (le R. P. N.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prédicateur français de la Compagnie de Jésus, né à Neuville sur l'Escaut en 1810, après s'être fait connaître un peu par deux articles contre le traditionalisme dans l'*Ami de la religion*, fut désigné par Mgr. Sibour pour succéder, à Notre-Dame, aux Lacordaire et aux Ravignan. Il est pur de style et académique. On a de lui : Le *Progrès par le Christianisme, conférences de Notre-Dame de Paris*, plusieurs in-8, 1ere année, 1856, 2e année, 1857, etc. Ces conférences ont été traduites en espagnol ; le P. Enfantin en attaqua la partie dirigée contre la réhabilitation de la chair. On a encore du *P. Félix* des sermons, *sur l'observation du repos du dimanche, sur le travail, sur la loi de la vie et de l'éducation*, etc.

LE NOIR.

FÉLIX D'URGEL. *Voyez* ADOPTIENS.

FELLER (François-Xavier de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain du XVIIIe siècle, de l'ordre des jésuites, né à Bruxelles en 1735, mourut à Ratisbonne en 1802, après avoir été professeur, prédicateur, avoir souvent voyagé et défendu le catholicisme et le Saint-Siége avec un zèle infatigable.

« Ses deux ouvrages les plus importants, dit M. Schrödl, sont : le *Journal historique et littéraire* et le *Dictionnaire historique*. Il eut pour son journal quelques collaborateurs ; cependant l'ouvrage est presque tout entier de lui. Il parut à Luxembourg et à Liége, dans les années 1774-94, 60 gros volumes ; il renferme beaucoup de dissertations sur diverses matières. *Feller* ne manque aucune occasion de défendre la religion et de réfuter ses adversaires. On a fait plus tard des extraits de cet ouvrage. Son *Dictionnaire historique, ou histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talents, les vertus, les erreurs, etc., depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*, parut d'abord à Liége, en 1781, en 6 vol. in-8° ; à Augsbourg, 1781-84, 6 vol. in-8° ; puis une seconde édition améliorée parut en 1789-97 ; une troisième, en 1809, portant l'année 1797. Henrion l'a fait paraître en 20 vol. in-8°, Paris, 1832-33 ; puis, après l'avoir entièrement retravaillée, une autre édition en quatre grands volumes in-8°, Paris, 1837. Enfin une édition *revue et continuée jusqu'en* 1848, *sous la direction de M. C. Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon et de M. l'abbé Busson*, a paru en 3 vol. grand in-8°, à deux colonnes, Paris, 1848-49, chez Gaume frères. Ses opuscules sur

la controverse relative à la nonciature et son *Coup d'œit sur le congrès d'Ems* ont été mis à profit dans les notes et les observations ajoutées au texte de la *Responsio Pii Papæ VI ad metropolitanos Moguntinum, Trevirensem, Coloniensem et Salisburgensem, super Nuntiaturis apostolicis,* Leodii, 1790. Le *Catéchisme apostolique*, Liége, 1773 et 1787, qui a surtout en vue la réfutation de la philosophie des incrédules et expose les preuves du Christianisme contre ses ennemis, a été traduit en italien et en allemand.

« Il écrivit en outre : *Réclamations belges*, Liége, 1787, 17 vol. ; *Observations théologiques sur la juridiction des prêtres hérétiques,* ibidem, 1794, etc., et donna plusieurs éditions d'anciens auteurs. Quelque grand qu'ait été le succès de la plupart des écrits de *Feller*, il n'eut pas le même bonheur pour ses observations sur la bulle de Pie VI, *Auctorem fidei*, promulguée contre le synode janséniste de Pistoie, observations qui furent contredites dans un écrit spécial du cardinal Gerdil (1). *Feller* fit paraître un certain nombre de ses ouvrages sous le voile de l'anonyme, d'autres sous l'anagramme de Flexier de Reval. » LE NOIR.

FEMME. Chez les nations peu civilisées, les *femmes* sont dégradées et à peu près réduites à l'esclavage : c'est un abus contraire à l'intention du Créateur, et aux leçons qu'il a données à nos premiers parents. Dieu tire de la substance même d'Adam l'épouse qu'il lui donne, afin qu'il la chérisse comme une portion de lui-même. Dieu la lui donne pour compagne et pour aide, et non pour esclave. A son aspect, Adam s'écrie : « Voilà la chair de ma chair, et les » os de mes os. L'homme quittera » son père et sa mère pour s'attacher » à son épouse, et ils seront deux » dans une seule chair. » *Gen.*, c. 2, ỳ 23.

Après leur désobéissance, Dieu adressa cette sentence à Eve : « Je » multiplierai les peines de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, » tu seras assujettie à ton mari, et » il sera ton maître. » *Gen.*, c. 3, ỳ 16. Quelques incrédules prétendent que l'effet de cette condamnation est nul. Les langueurs de la grossesse, les douleurs de l'enfantement, la sujétion à l'égard du mâle, sont, disent-ils, à peu près les mêmes dans les femelles des animaux et dans celle de l'homme ; c'est donc un effet naturel de la faiblesse du sexe et de sa constitution, plutôt qu'une peine du péché. Une *femme* qui a de l'esprit et du caractère, prend aisément l'ascendant sur son mari.

La question est de savoir si avant le péché, Dieu n'avait pas rendu la condition de la *femme* meilleure qu'elle n'est à présent : or, la révélation nous apprend que cela était ainsi, et les incrédules ne sont pas en état de prouver le contraire ; quand donc l'état actuel des choses nous paraîtrait naturel, il ne s'ensuivrait pas de là que ce n'est point un effet du péché ; la privation d'un avantage surnaturel est certainement une punition.

D'ailleurs, il n'est pas question d'examiner l'état des *femmes* dans un certain nombre d'individus, ni selon les mœurs de quelques nations, mais dans la totalité de l'espèce : or, il est incontestable que le très-grand nombre des *femmes* éprouvent, dans leur grossesse, un état beaucoup plus fâcheux que les femelles des animaux, souffrent davantage dans l'enfantement, et sont beaucoup plus dépendantes à l'égard de l'homme.

Ces mêmes critiques ont insisté sur la version vulgate, qui porte : Je multiplierai tes peines *et tes grossesses*. Dans le premier âge du monde, disent-ils, les grossesses fréquentes et le grand nombre d'enfants, étaient une bénédiction de Dieu et non un malheur. Cela est vrai à l'égard des enfants, lorsqu'ils avaient grandi et qu'ils pouvaient rendre des services ; mais la peine de les porter, de les mettre au monde, de les élever, n'était pas moins qu'aujourd'hui une charge très-pesante pour les mères ; le texte original signifie évidemment : Je multiplierai *les peines de tes grossesses.*

(1) *Gerdilii Opp.*, edit. Rom., 1806-1821, t. XIV.

Moïse, par ses lois, rendit la condition des *femmes* juives plus douce qu'elle n'était partout ailleurs, et fixa leurs droits. Elles n'étaient ni esclaves, ni renfermées, ni livrées à la merci de leurs maris, comme elles le sont dans presque tout l'Orient ; les filles n'étaient point privées du droit de succession, comme chez la plupart des peuples polygames. Un mari, qui aurait calomnié son épouse, était condamné à la bastonnade, à payer cent sicles d'argent à son beau-père, et privé de la liberté de faire divorce. *Deut.*, c. 22, ỷ 13. Mais, en cas d'infidélité prouvée, le mari était le maître ou d'user du divorce, ou de faire punir de mort son épouse.

Sous le Christianisme, l'esprit de charité rend les deux sexes à peu près égaux dans l'état du mariage : « En » Jésus-Christ, dit saint Paul, il n'y » a plus de distinction entre le maî» tre et l'esclave, entre l'homme et la » *femme*; vous êtes tous un seul corps » en Jésus-Christ. » *Galat.*, c. 3, ỷ 28. Il recommande aux maris la douceur et la plus tendre affection envers leurs épouses, mais il n'oublie jamais d'ordonner à celles-ci la soumission envers leurs maris. *Coloss.*, c. 3, ỷ 18, etc. La condition des *femmes* n'est, nulle part, aussi douce que chez les nations chrétiennes.

Quelques censeurs, peu instruits des mœurs anciennes, ont été scandalisés de ce qu'aux noces de Cana Jésus-Christ dit à sa sainte Mère : *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi*? Ils ne savent pas que chez les Hébreux, chez les Grecs, même dans quelques-unes de nos provinces, parmi le peuple, le nom de *femme* n'a rien de brusque ni de méprisant. Jésus-Christ, sur la croix, parle de même, en recommandant sa mère à saint Jean. Après sa résurrection, il dit à Madeleine : *Femme, que pleurez-vous*? Il n'avait pas dessein de la mortifier. Dans la *Cyropédie* de Xénophon, liv. 5, un officier de Cyrus dit à la reine de Suze : *Femme, ayez bon courage*. Cette expression ne serait pas supportable chez nous.

D'autres ont osé accuser le Sauveur d'avoir eu du faible pour les *femmes*, surtout pour celles dont la conduite avait été scandaleuse ; ils citent son indulgence à l'égard de la pécheresse de Naïm, de la *femme* adultère, de la Samaritaine, etc.

Mais s'il y avait eu quelque chose de suspect dans la conduite de Jésus-Christ, les Juifs lui en auraient fait un crime : nous ne voyons aucun soupçon de leur part. D'autre côté, si Jésus-Christ avait usé de sévérité envers les pécheresses, nos censeurs modernes lui feraient des reproches plus amers. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir eu un extérieur rebutant et des mœurs trop austères ; l'une de ces accusations détruit l'autre. Lorsque les pharisiens lui objectèrent l'excès de sa charité envers les publicains et les pécheurs, il répondit : « Ce ne sont point les hommes sains, » mais les malades, qui ont besoin » de médecin ; je ne suis point venu » appeler les justes, mais les pécheurs » à la pénitence. » *Luc.*, c. 5, ỷ 31.

Plusieurs des anciens hérétiques, aussi bien que des philosophes, auraient voulu établir la communauté des *femmes*, et, pour l'honneur de notre siècle, on y a loué cette belle police ; quelques-uns de nos philosophes législateurs ont écrit qu'il serait à souhaiter que le mariage fût supprimé, et que tous les enfants qui naissent fussent déclarés enfants de l'Etat. Mais, si toutes les mères étaient autorisées à méconnaître leurs enfants, où trouverait-on des nourrices pour les allaiter ? Abolir l'honnêteté des mœurs et les devoirs de la paternité, c'est réduire les deux sexes à la condition des brutes, rompre les plus tendres liens de la société. Aucun peuple n'a poussé à ce point la brutalité ; les Sauvages mêmes chérissent les noms de *père* et *d'époux*. Quand la nouvelle philosophie n'aurait que cette turpitude à se reprocher, c'en serait assez pour la couvrir d'opprobre.

Saint Paul dit qu'une *femme* fera son salut en mettant des enfants au monde, si elle persévère à être fidèle et attachée à son mari, avec sobriété et pureté de mœurs. *I. Tim.*, c. 2, ỷ 15. Cette morale vaut mieux que celle des philosophes.

On a reproché à saint Jérôme d'a-

voir justifié les *femmes* qui se sont donné la mort plutôt que de laisser violer leur chasteté par les persécuteurs, et on a taxé de *superstition* le culte rendu à une sainte Pélagie, à laquelle on attribue ce trait de courage.

Quoi qu'en disent nos moralistes philosophes, ce cas n'est pas aussi aisé à décider par la loi naturelle qu'ils le prétendent. La crainte de consentir au crime a pu persuader à ces *femmes* vertueuses que la défense générale de se donner la mort n'avait pas lieu pour elles dans cette triste circonstance. La maxime de Jésus-Christ, *celui qui perdra la vie pour moi la retrouvera*, Matt., c. 10, ỳ 39, leur a paru tenir lieu de loi. Cette estime héroïque de la chasteté a dû démontrer aux persécuteurs l'innocence des mœurs des chrétiens, que l'on ne cessait de calomnier, et leur imprimer du respect. Il y a donc ici une espèce de *dévouement* qui n'est rien moins qu'un *suicide*. *Voyez* ce mot. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à une inspiration particulière de Dieu pour justifier sainte Pélagie. BERGIER.

FEMME ADULTÈRE. *Voyez* ADULTÈRE.

FEMME (émancipation de la). (*Théol. mixt. scien. social. philos. mor.*) — Après avoir montré, par une citation curieuse du Pentateuque, combien le Mosaïsme était en avant de toutes les civilisations de son époque, sur la question de l'esclavage (V. ce mot), voici comment nous apprécions celle de l'émancipation de la *femme*, dans notre *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, col. 1570.

« Moïse se montra moins avancé vers l'émancipation de la *femme*, puisqu'il toléra *ad duritiem cordis*, a dit Jésus-Christ, (*Marc.* x, 5.) la polygamie et le divorce qui ont nécessairement pour effet de lui faire une condition d'esclave ; mais Jésus est venu tout réformer au sujet du mariage, et devancer les législations qui sont encore aujourd'hui les plus avancées.

« On parle d'émancipation de la *femme*; qu'entend-on par ce mot? Il serait absurde d'attribuer aux époux les mêmes droits dans tous les ordres et au sens absolu, puisque la nature les constitue diversement et leur assigne des fonctions différentes; il y a, d'ailleurs, dans l'homme une supériorité de force physique et de jugement quant à l'esprit, qui est évidente et qui lui donne la prépondérance au ménage dans le cas de contestation. Voici comment en raisonne M. F. Huet :

« Les fonctions se partagent d'après » les aptitudes : au mari revient la » direction des intérêts, des affaires » du dehors; tandis que la *femme*, » reine au foyer domestique, garde » l'intérieur sous son empire. En » écartant toute rivalité, cette natu» relle division du travail prévient les » contestations, sans empêcher le con» cours mutuel. Quant à l'éducation, » elle est l'affaire commune des » époux, le cœur et les habitudes mo» rales restant sous la garde plus par» ticulière de la *femme*. On n'aperçoit » en cela ni maître ni esclave. Cepen» dant quoique la nature ait tout » disposé avec un soin maternel pour » rendre inaltérable une si belle et si » sainte union, il est à craindre que » tout dissentiment ne soit pas banni » de son sein. Faudrait-il se séparer » à la moindre divergence? trop de » liens sacrés, trop d'inviolables inté» rêts réclament un moyen simple de » pacification; l'*autorité maritale* le » fournit, dès qu'il faut un pouvoir, » un droit de décider en dernier res» sort, le choix ne saurait être dou» teux; tout commande d'en investir » le mari. La douceur de la *femme*, » comme sa faiblesse physique et ses » entraînements, qui devancent la ré» flexion, repoussent la responsabi» lité d'un tel fardeau. Mais l'autorité » maritale n'est point du même ordre » que l'autorité politique ou l'autorité » paternelle; ses bornes sont infini» ment plus étroites. Elle ne doit pas » détruire l'égalité, âme de la société » conjugale; elle ne fait pas que la » *femme* cesse d'être la compagne de » l'homme pour devenir la victime » d'un tyran. Il nous paraît qu'on » peut interpréter en ce sens la dis» position souvent attaquée de nos

» codes : « les époux se doivent mu-
» tuellement fidélité, secours et assis-
» tance, le mari doit protection à sa
» *femme*, la *femme obéissance à son*
» *mari* ». Ce terme d'obéissance choque
» notre délicatesse ; pourtant c'est le
» mot propre, et c'est celui de l'Evan-
» gile. Le code ne crée pas le mal, il
» indique un remède pour les cas ex-
» trêmes, et les bons ménages se re-
» connaissent à cette marque, qu'ils
» n'ont pas besoin de l'appliquer. Une
» déférence mutuelle, qui n'est point
» incompatible avec le respect dû au
» chef de la famille, y tient lieu d'au-
» torité et d'obéissance. Dans l'*Icarie*
» de M. Cabet, la loi proclame l'éga-
» lité entre les époux, en rendant
» *seulement* la voix du mari prépon-
» dérante (p. 299). Ce *seulement* ne
» renferme-t-il pas toute la doctrine
» de nos codes ? »

« Ces appréciations sont pleines de bon sens et d'une justesse incontestable. Elles sont conformes à la morale de saint Paul qui, tout en exigeant que l'autorité du mari ne s'exprime et s'exerce que par l'amour comme celle de Jésus-Christ sur son église, et en proclamant l'égalité des droits et des devoirs conjugaux, évite néanmoins avec soin d'élever l'épouse au niveau de l'époux sous les rapports où il y a dissemblance. Mais cependant on peut soutenir que le Christianisme n'a pas encore fait, dans le monde où il règne, tout ce qu'il est appelé à faire pour la *femme* ; pourquoi lui enlève-t-on la disposition de ses biens et plusieurs autres droits qui lui reviendraient très rationnellement ? M. Legouvé a exposé, sur cette question, dans son livre des *femmes*, d'une manière charmante, plus d'une idée que nous trouvons sensée, et qui nous paraît découler du principe chrétien.

« Quant aux ennemis de l'Eglise, ils ne sont pas même conséquents, il n'est pas rare aujourd'hui de les voir tantôt accuser le Christianisme d'élever trop haut la *femme* dans son culte à la Vierge mère, et tantôt l'accuser de ne pas l'avoir émancipée réellement, ainsi, disent-ils, qu'on l'a prétendu. Ce que nous avons à leur répondre, après examen de la question, c'est que si l'Evangile et saint Paul étaient mis en pratique, non pas dans une ou deux paroles séparées des autres, mais dans l'esprit qui ressort de tous leurs conseils réunis et comparés, la *femme* serait émancipée dans les justes limites du bon sens, ni trop ni pas assez.

« Nous avons lu, dernièrement, avec plus de cinquante mille autres lecteurs, une étude sur les états de la *femme* dans toutes les sociétés connues. Cette étude, intéressante d'ailleurs, était entachée de cette partialité qui porte à mettre en évidence tout le défavorable, avec grand soin d'oublier les correctifs en ce qui concerne les législations, philosophies, en un mot toutes les causes qui n'ont point les bienveillances de l'auteur, et *vice versa* pour les autres. Moïse et Jésus-Christ étaient de ceux qu'on ne flattait pas ; Socrate et Confucius venaient à leur suite. Voici, entre mille, un exemple de cette partialité. On dit que la religion de Moïse et celle du Christ représentent la *femme* comme la première coupable, et que de là doit naître la tyrannie de l'homme. Comprenons donc la Genèse et le Christianisme. La Genèse nous montre la *femme* entraînée au mal par le serpent, puis l'homme entraîné au mal par la *femme* ; cela est vrai ; mais quand Dieu demande compte à chacun de son action, si l'homme s'excuse en rejetant la faute sur la *femme*, celle-ci s'excuse en la rejetant sur le serpent ; puis Dieu prédit à chacun son lot de conséquences fâcheuses, lesquelles ne se trouvent que trop vérifiées par l'histoire, aussi bien et plus encore depuis Moïse qu'auparavant ; et ce qu'il y a de très remarquable, c'est qu'on ne voit pas de compensation accordée à l'homme, tandis qu'on en trouve une énorme accordée à la *femme* ; c'est elle qui écrasera la tête du serpent, *ipsa conteret caput tuum*. (Gen, 3, 15.) Ce point est capital, et tellement important qu'il semble, au contraire, résulter du récit que l'avantage reste à la *femme* sur l'homme.

« Il en est de même dans le Christianisme ; s'il y a l'*Eve* coupable, il y a, pour compensation, *Marie* inno-

cente et mère du Sauveur, tandis qu'il n'est question de l'homme qu'en tant que déchu, ne pouvant se relever par lui-même. Tout cela est juste ; car l'homme en a assez de sa supériorité intellectuelle et physique, pour n'avoir pas besoin de telles compensations vis-à-vis de la *femme;* mais au moins n'a-t-on pas droit de dire qu'il y ait partialité à son avantage.

« On citait aussi, dans cette étude, à laquelle nous aurions cependant beaucoup pardonné pour la pensée fondamentale qu'elle émettait contre les états qui, en se faisant *marieurs publics*, attaquent la liberté de conscience, on citait, disons-nous, les mots de saint Paul enseignant, de diverses manières plus ou moins énergiques, que le mari est le chef de la *femme*, et l'on semblait ignorer les nombreux passages où le même apôtre n'admet dans le chef que l'amour pour l'épouse, celui où il les établit l'un et l'autre sur le pied de l'égalité absolue quant au devoir conjugal (*I Cor.*, VII), et enfin celui-ci, qui répond à tout, en impliquant toutes les réformes possibles :

« *Il n'y a plus ni Juif, ni Grec* ; *ni esclave, ni libre* ; *ni homme, ni femme* ; « *non est masculus, neque femina* ; *car, vous êtes tous un dans le Christ*. (*Galat.* III, 28.)

« Que voulez-vous de plus ? »

Depuis que nous avons écrit ces réflexions, nos idées se sont encore élargies : elles se sont fixées sur les principes suivants :

Une législation qui reposerait véritablement sur la raison et sur le Christianisme n'interdirait à la *femme* aucune fonction, mais laisserait à la nature, toute seule, le soin d'en arrêter les choix. Est-il besoin que l'homme vienne interdire à la *femme*, par une législation positive, de porter les armes, pour qu'il y ait toujours infiniment plus d'Ajax et d'Achilles que de Judiths et de Déboras ? et si, par contre, la nature fait une Judith, de quel droit lui défendrez-vous d'aller au camp et de sauver Israël? Ne savons-nous pas bien que, s'il n'arrive presque jamais, au bas de l'échelle sociale, qu'une *femme* exerce le métier de fort de la halle, il arrivera bien rarement aussi, au haut de la même échelle, qu'une *femme* siége au parlement en qualité de représentant du peuple, ou dans l'Académie de médecine, ou parmi les professeurs de droit romain? Mais s'il se trouve une *femme* qui ait le fond et l'acquis, avec le goût, nécessaires pour exercer de telles missions, pourquoi donc prendriez-vous sur vous, ô homme, de les lui interdire? Laissez faire la nature, et de votre fait que les deux sexes aient les mêmes droits. *Neque masculus, neque femina.*

Quand cette parole régnera dans nos constitutions, la *femme* aura sa voix aussi bien que l'homme dans les élections pour les parlements ; si l'on adopte le système des votes par familles, chaque maison sera représentée par le père, si le père existe, par la mère s'il ne reste qu'elle, ou par l'aîné ou l'aînée des enfants. Si l'on adopte le système des votes par individus majeurs, il n'y aura point d'interdiction pour la *femme*. Il en sera comme à Béthulie au temps de Judith, à laquelle un poëte fait dire, dans un drame, que la *femme* a conservé chez les Hébreux

> Une âme pour frémir,
> Un cœur pour battre au sein des conseils populaires
> Et sa voix pour voter dans les grandes affaires.
> (JUDITH, par *Gustave Gilles.*)

LE NOIR.

FEMMES (Communautés religieuses de). (*Théol. hist. ordr. rel.*) — Ces communautés doivent être approuvées par le Pape, aussi bien que celles d'hommes, qu'elles soient, d'ailleurs, à vœux solennels, à vœux simples ou sans aucun vœu, surtout depuis la constitution de Pie V, *lubricum vitæ genus*. Elles sont très-nombreuses ; on les trouve, en général, dans ce Dictionnaire, à leurs noms particuliers ; voici seulement la liste qu'a donnée de quelques-unes, selon l'ordre chronologique de leur institution, le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique :*

Dimesses (vénérables) ; Congrégation fondée en 1584 dans les États vénitiens, pour des vierges et des

veuves, par une veuve nommée *Dianira Valmarana*.

Dames de l'incarnation; fondée en 1625 par *Jeanne-Marie Chézard de Matel*, à Lyon, et confirmée en 1633 par Urbain VIII, en l'honneur du mystère de l'incarnation, pour soigner les malades à domicile et instruire la jeunesse dans des écoles libres.

Religieuses de Notre-Dame de la Charité chrétienne ou de *Saint-Michel;* fondée à Caen, par le P. Eudes, après qu'il y eut été poussé par une *femme* du peuple nommée Madeleine Lamy ; Congrégation destinée à l'éducation de la jeunesse et à la conversion des *femmes* de mauvaise vie. Trois classes de jeunes filles y sont reçues, et complétement séparées les unes des autres.

Dames de Saint-Maur et de la Providence, ou *des écoles chrétiennes du Saint-Enfant Jésus;* fondée par le P. Barré, de l'ordre des Frères Mineurs, à Rouen en 1666, et régularisée en 1681. Elles forment des maîtresses pour les écoles de campagne, et instruisent des jeunes filles.

Dames du Bon-Pasteur; fondée par *Marie de Cys*, protestante convertie, en 1692, à Paris, pour recueillir les jeunes filles égarées mais repentantes, ou diriger celles que leur position met en danger de perdre leur honneur.

Dames de Sainte-Sophie et de la Providence; fondée, à Metz, en 1807, par Mme Victoire Tailleur, ancienne religieuse, et maintenant réunie au *Sacré-Cœur*; le but était le pensionnat pour les jeunes personnes.

Sœurs du Bon-Secours ; fondée en 1810 à Aurignac, pour l'éducation des enfants pauvres et le soin des malades; sous l'invocation de saint Vincent de Paul.

Dames de la Miséricorde de Notre-Dame ; fondée par plusieurs ecclésiastiques; pensionnats, écoles libres et distribution d'aumônes.

Dames du Sacré-Cœur; fondée par les Jésuites après leur suppression, sorte de restauration des *Jésuitesses* qui avaient été abolies par Urbain VIII, 1826. Le but est d'avoir des élèves pensionnaires et des externats.

Dames de Saint-Juste ou *du Saint-Sacrement*; fondée en 1833, à Romans; instruction de la jeunesse et soin des malades.

Dames de la Trinité; fondée à Valence pour l'éducation de la jeunesse et le soin des malades dans les hôpitaux civils et militaires.

Dames de Notre-Dame de Lorette ; il y en a depuis 1821 à Bordeaux pour recevoir les servantes sans place jusqu'à ce qu'elles soient replacées, dans l'Amérique du Nord, et dans l'Irlande.

Dames de la Sainte-Union; fondée en 1838 par M. Debrabant, prêtre du diocèse de Cambrai, pour élever la jeunesse.

Etc., etc., etc.

LE NOIR.

FÉNELON (François de Salignac de la Mothe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet astre pur de la France recevait le jour au château de *Fénelon*, en Périgord, le 6 août 1651; était ordonné prêtre au séminaire Saint-Sulpice à l'âge de vingt-quatre ans ; se vouait jusqu'à l'âge de vingt-sept au soin des malades ; dirigeait, pendant dix années, le couvent des *Nouvelles-Catholiques* et devenait, pendant ce temps, l'ami intime de Fleury et de Bossuet; écrivait, durant la même période, son *Traité de l'éducation des filles* et son *Traité du ministère des pasteurs*, exposition populaire de la discussion scientifique entre Claude et Bossuet ; était chargé, en 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, des missions du Poitou et de la Saintonge avec l'abbé de Langeron, Fleury, Bertier, Milon ; était choisi, en 1689, par le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, pour prendre part, en qualité de précepteur, à l'éducation du jeune prince ; écrivait, pour son élève, ses *Fables*, ses *Vies des philosophes*, qui ne sont que des plans d'un grand travail en projet, ses *Dialogues des morts*, où les rois sont montrés dans l'égalité commune, et la *Vie de Charlemagne* qui devait être perdue, en 1697, dans l'incendie de son palais épiscopal de Cambrai ; était nommé en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery; prenait, alors même, avec indépendance, sous sa

protection Mme Guyon accusée de quiétisme et fortement attaquée, à la fois, par Bossuet, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, Godet des Marais, évêque de Chartres, Bourdaloue, Joly, Tronson ; était nommé, à la même époque, par Louis XIV, archevêque de Cambrai ; refusait de souscrire, en cette considération, l'anathème contre sa protégée ; écrivait, au contraire, en 1696 ses *Maximes des Saints*; était dénoncé pour ce livre, lui devenu le Cygne de Cambrai, à Louis XIV, par son ancien ami, l'Aigle de Meaux; soutenait contre celui-ci la plus brillante lutte qui se soit vue entre pareils génies ; demandait à aller lui-même à Rome se justifier et avait, pour réponse du grand roi, l'exil dans son diocèse avec la défense d'en sortir; écrivait en 1677, de sa retraite, ses *Lettres pastorales*, en réponse à Bossuet qui répondait à son tour par sa *Relation du quiétisme*, chef-d'œuvre de clarté qui était suivi, quelques semaines après, d'une réfutation plus sublime encore au point de vue de l'art; était enfin censuré à Rome, dans une douzaine de propositions extraites de ses *Maximes des Saints*, et lisait lui-même solennellement, avec un calme et une simplicité qui étonna la France, dans sa chaire, sa condamnation ; laissait ou voyait publier, dans la même année, en Hollande, son *Télémaque*, et tombait, par suite de cette publication, qu'on jugea comme un pamphlet contre le gouvernement de Louis XIV, en une telle recrudescence de disgrâce près du monarque que la mort même devait être impuissante pour y mettre un terme ; improvisait, dans son diocèse, d'éloquents discours ; écrivait ses *Dialogues sur l'éloquence* ; adressait à des personnes de tout rang ses *Lettres spirituelles* ; s'élevait avec fermeté contre les empiétements de l'Etat dans l'Eglise ; se prononçait contre le jansénisme lorsque, après 1702, la controverse en était réveillée par le fameux *cas de conscience* ; voyait mourir Bossuet en 1704, en regrettant que ce dernier n'eût pas réalisé la velléité qu'il avait eue d'une réconciliation avec lui ; écrivait ses *Instructions pastorales* et ses *Directions pour la conscience d'un roi*; donnait, en 1711, au duc de Bourgogne, devenu dauphin, et qui avait osé reprendre sa correspondance avec son ancien maître, ce plan du futur règne où tout était prévu, diminution des privilèges de la noblesse, tenue des états généraux etc., etc. ; perdait son élève, atteint de la petite vérole, trois mois après, en 1712; perdait en 1714 et 1715, ses meilleurs amis, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; travaillait encore, dans les derniers temps de sa vie, pour l'Académie française et pour l'art, à des plans de dictionnaire, de grammaire, de versification, d'histoire ; envoyait au duc d'Orléans des lettres sur la religion; adhérait à la bulle *unigenitus* contre le P. Quesnel ; écrivait en 1715 ces deux phrases : « Bientôt nous retrouverons tout ce que nous n'avons pas pu perdre. Encore un peu de temps, et nous n'aurons plus rien à pleurer ! » ; et, trois jours après, le 17 janvier 1715, à l'âge de soixante-quatre ans et cinq mois, s'endormait dans sa « mémoire harmonieuse (1). »

Toute l'Europe le pleura. Le pape Clément XI fondit en larmes, et dit : « J'aurais dû le faire cardinal. » Un seul homme resta froid : Louis XIV.

Les œuvres de *Fénelon* sont trop populaires pour qu'il nous vienne en pensée d'en essayer un sommaire si court qu'il fût. Mais nous ne pouvons résister au désir d'exprimer, en quelques mots, notre affection particulière pour ce grand écrivain.

Jamais auteur n'a conquis nos admirations comme l'archevêque de Cambrai composant le *Télémaque* : il ne craint pas, tout archevêque qu'il est, de se faire homérique et de vivre d'esprit avec les héros, les nymphes, les amours, les dieux et les déesses, pour écrire une épopée sociale philosophique, à idées plus avancées que ne le seront les faits d'ici longtemps encore, si riche en leçons pour les peuples et pour les chefs des peuples, si terrible contre les tyrans. *Fénelon* est, à la fois, dans cette création

(1) Lacordaire.

poétique, humain et divin, philosophe et homme d'Etat, artiste sublime et réformateur audacieux.

Fénelon n'est pas moins admirable pour nous, quand nous voyons son âme, toute seule dans le cercle des grandes âmes, et au moment même où on le fait archevêque, concevoir des tendresses pures pour une âme mystique isolée à qui tous les princes de l'Eglise jettent la pierre, et défendre ses idées sur l'amour divin avec un esprit d'indépendance qui ne cède ni aux considérations évoquées de sa dignité archiépiscopale, ni aux terreurs serviles qu'inspire à tous le grand roi, ni à l'amitié, ni au génie, mais seulement, après des années, à la chaire apostolique dont il a pris pour sa règle l'autorité religieuse contrairement à tous les vents de son époque. *Voyez* GUYON.

Nous admirons cette haute intelligence, aux subtils aperçus, lorsqu'elle s'élève, dans la discussion avec Bossuet, jusqu'aux sommets les plus inaccessibles de la philosophie mystique, et ne s'égare que dans l'expression de choses sublimes qui dépassent l'humanité commune. Nous l'admirons de même, et plus encore, si c'était possible, lorsque, dans son traité de l'*Existence de Dieu*, elle se fait panthéiste, comme le Père Malebranche, autant que le permet la raison.

Nous aimons à la folie ce grand caractère lorsque, seul dans la nuée des grands hommes qui n'ont pour le monarque que des flatteries comme celle-ci :

> Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire,

il accepte la disgrâce sans faire une démarche ni proférer une parole en vue de l'atténuer, en affronte, au contraire, de nouvelles rigueurs, par des lettres d'une audace critique sans égale, adressées au grand roi lui-même, sur la conduite générale des hommes et des choses, et en faveur de la liberté.

Est-il moins beau, ce grand homme, élevé pourtant à l'école de Bossuet et de Saint Sulpice, quand il se fait, seul, ultramontain raisonnable, au moment même où le gallicanisme royaliste et parlementaire est dans sa plus grande force, pour être vraiment libéral et à l'égard de l'indépendance de l'Eglise et à l'égard des choses du monde, pour l'être à un point tel que son temps et son pays n'y comprenaient rien?

Enfin, ce qui élève encore plus haut notre admiration, c'est, en lui, la philosophie cartésienne qui est sans réserve sur la question fondamentale de la certitude: « Vous ne vous trompez, écrivait-il au duc d'Orléans, qu'en ne consultant pas vos idées claires avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne rejetiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur. »

Fénelon a toutes les vertus de l'esprit, avec toutes celles du cœur. Quelle âme honnête n'a pas conçu la noble ambition de lui ressembler ?

Nous avons toujours eu devant les yeux, trois types de prédilection :

Platon, dans les temps socratiques.

Augustin, dans les temps chrétiens.

Fénelon, dans les temps modernes.

Tous les éditeurs ont publié ses œuvres. M. L. Vivès en a donné une édition complète en 8 forts vol. in-8.

LE NOIR.

FERGUSSON (James). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet archéologue anglais, né à Air (Ecosse) en 1808, a écrit beaucoup d'ouvrages consciencieux en archéologie ; voici les principaux : Les *Temples de l'Inde*, 1845 ; l'*Architecture primitive dans l'Inde*, 1847 ; *de l'Emplacement de l'ancienne Jérusalem*, 1847 ; *Restauration des palais de Ninive et de Persépolis*, 1851 ; *Manuel illustré d'architecture*, 1855 ; *Recherches historiques sur la véritable essence du beau dans les arts*, ouvrage très-considérable, dont la première partie contient une étude générale sur l'architecture en Egypte, en Grèce et à Rome, et les autres des études sur le développement de l'art dans l'Inde, chez les Arabes, au moyen-âge et dans les temps modernes. C'est lui qui fut chargé de la salle de Ninive dans la reconstruction du pa-

lais de cristal à Sydenham ; cette salle, que nous avons vue, excite, au plus haut point, l'intérêt.

LE NOIR.

FÉRIE, dans l'origine, signifiait un jour férié ou fêté. Constantin ayant ordonné de fêter toute la semaine de Pâques, le dimanche se trouva être la première *férie*, le lundi la seconde, le mardi la troisième, etc. Ces noms, dans la suite, furent adaptés aux autres semaines : leur sens changea ; *férie*, en termes de rubriques, signifie un jour non fêté et non occupé par l'office d'un saint.

Il y a des *féries majeures*, comme le jour des Cendres et les trois derniers jours de la semaine sainte, dont l'office prévaut à tout autre ; des *féries mineures*, qui n'excluent point l'office d'un saint, mais desquelles il faut faire mémoire ; les simples *féries* n'excluent rien : tout autre office prévaut à celui de la *férie*,

BERGIER.

FERMENT (*Théol. mixt. scien. chim.*) — La chimie appelle *ferments*, des corps azotés qui ont la propriété de déterminer le mouvement et la vie dans certaines substances, qui se trouvent être pour eux des milieux favorables ; c'est ainsi que la levure de bière détermine la fermentation alcoolique, la levure lactique, la fermentation lactique, l'émulsine, la fermentation de l'amydaline, etc., etc.

Mais l'observation moderne a conduit les chimistes à découvrir que les *ferments* se multiplient comme les animaux et les végétaux, et qu'en fin de compte, il sont eux-mêmes de petits animaux ou de petits végétaux microscopiques, jouant le rôle soit de cause productive, soit de cause concomitante et activante de la fermentation ; ce dernier problème est toujours à l'étude.

La fermentation, c'est donc le mouvement et la vie ; et le *ferment* en est le principe.

Or, les choses morales et les âmes sont soumises, sous le rapport du développement de la vie, aux mêmes lois que les corps et que les choses physiques. Jésus comparait le royaume de Dieu, qu'il venait apporter sur la terre, à un *ferment*. Tantôt ce royaume était représenté, dans ses paraboles, sous la figure du levain qu'une femme mêle à la farine et qui fait entrer la pâte en fermentation ; tantôt c'était le grain de senevé qui, en fermentant dans la terre, devient l'arbuste dont les rameaux et les feuilles fournissent le repos et l'ombrage aux oiseaux du ciel ; et il disait, pour résumer le tout : « Je suis venu répandre le feu sur la terre ; et que veux-je, si ce n'est qu'il s'enflamme ? » *Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur?* (*Luc*, XII. 49.)

Avez-vous compris cette parabole, aussi profonde qu'éloquente ?.... Il s'agit de choses morales, il s'agit des intelligences et des âmes ; le royaume des cieux de Jésus-Christ, sur la terre, est donc le royaume des idées vraies, ce royaume de la vérité dont il se disait le roi devant Pilate qui lui répondait : « Qu'est-ce que la vérité ? » et le *ferment* de ce royaume, qui, ainsi que Jésus le disait encore, ne vient pas en la manière d'une chose qu'on observe avec les yeux du corps, mais comme une chose qui est au dedans de nous, ce *ferment* du royaume de Dieu, ce principe de mouvement et de vie, ce feu qui s'embrase, c'est l'idée que sème Jésus, c'est le Christianisme ; et ses résultats ne seront point la paix, l'immobilité, le repos, la mort ; ce seront la guerre, l'agitation, le mouvement, la vie.

Ici donc, point de pusillanimité ! Si nous voulons ressembler à notre modèle, ce n'est pas l'état de stagnation et de calme que nous devons désirer, mais la révolution agitée et agissante qui a son image dans les incandescences. « Je suis venu répandre le feu sur la terre ; et quel est mon désir, si ce n'est qu'il s'enflamme ? » *Quid volo, nisi ut accendatur* ?

Aussi, plus de paix depuis que le Christ est venu. C'est l'agitation, c'est le bruit, ce sont les millions de duels des idées, c'est la grande marée de l'océan des âmes. Car les *ferments*

multiplient les *ferments*, et cette fécondité est bien plus grande dans les *ferments* moraux que dans les *ferments* de la matière. Quelle génération pullule jamais comme la génération des idées! Mais au delà de son royaume, que vois-je sur la terre? le sommeil des tombeaux. Là où il n'est pas encore entré et jusqu'à ce qu'il entre, silence, immobilité, mort. Voyez cette immense Asie! Voyez cette grande Afrique! Voyez ces îles nombreuses! Partout le calme effrayant, le lugubre silence, tandis que s'agitent et brûlent les nations chrétiennes des deux mondes. Oui! le Christianisme n'est que la fermentation élevée à sa plus haute puissance; il n'est qu'un incendie des âmes, l'incendie même que Jésus voyait s'enflammer dans l'avenir quand il disait : « Je suis venu mettre le feu à la terre, et que veux-je, si ce n'est qu'elle s'embrase? » Le Noir.

FERMENTAIRES, nom que les catholiques d'Occident ont quelquefois donné aux Grecs, dans les disputes au sujet de l'eucharistie, parce que les Grecs se servent de pain levé ou *fermenté* pour la consécration. C'était pour répondre au nom d'*azymites*, que les Grecs donnent aux Latins par dérision. *Voyez* Azymes.

Bergier.

FÉROÉ (le Christianisme aux iles de). (*Théol. hist. égl. part.*). — V. Islande et Groenland.

FERRERA (Jean de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien espagnol, né en 1652 à la Banneza, diocèse d'Astorga, et devenu en 1681, curé d'Alvarès, mourut bibliothécaire de la bibliothèque de Madrid en 1735. Son principal ouvrage est son *Histoire d'Espagne* jusqu'en 1598, publiée à Madrid, 1700-1727, en 6 vol. in-4°; nouvelle édition à Madrid, 1775-1791, en 17 vol. in-4°; traduite en français, avec des observations, par d'Hermilly, 10 vol., Paris, 1751; et du français en allemand par Baumgarten et Semler, avec continuation par Bertram jusqu'en 1648, Halle, 1754-72, en 3 vol. in-4°.

Ferrera, dit M. Schrödl, est remarquable par son extrême ponctualité, son impartialité, son amour de la vérité, par l'exactitude de sa chronologie, la juste critique qu'il fait des traditions et des légendes, et le soin qu'il a de ne se servir que des sources les plus authentiques. Sous ce rapport il a surpassé tous les historiens espagnols antérieurs et rendu de grands services à l'histoire profane et ecclésiastique. Il fut un des coopérateurs les plus actifs du *Dictionnaire espagnol*, publié en 6 vol. par l'Académie royale de Madrid en 1739, et composa en outre un grand nombre d'écrits théologiques, philosophiques, historiques et poétiques, en partie non imprimés. » Le Noir.

FERRARE (concile de). (*Théol. hist. conc.*) — V. Florence.

FERRARI (Joseph). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe italien, ami de Proudhon, né à Milan en 1811, après avoir soulevé des tempêtes à Strasbourg comme professeur de philosophie suppléant de l'abbé Bautain, surtout à propos d'un texte de Platon sur la communauté des biens et des femmes qu'on lui attribua comme étant de lui, publia pour se justifier : *Idées sur la philosophie de Platon et d'Aristote*, mais ne fut point réintégré par M. Villemain. On a de lui : *Essai sur le principe et les limites de la philosophie de l'histoire*, 1847; *Machiavel, juge des Révolutions de notre temps*, 1849; *les philosophes salariés*, 1849; *la fédération républicaine*, 1851; *la philosophie de la Révolution*, 2 vol. 1851; *Histoire des Révolutions d'Italie ou Guelfes et Gibelins*, 4 vol. 1856 à 1858; etc.

M. *Ferrari* est un fédéraliste ardent; il a combattu, comme député au parlement italien, la politique de M. de Cavour à ce point de vue, mais, depuis ce temps il s'est beaucoup modéré sur la question pratique. Il fit partie du conseil de famille qu'avait désigné Proudhon avant sa mort.

Le Noir.

FÉRULE. *Voyez* Habits pontificaux.

FÉSOLI ou **FIÉSOLI**, congrégation de religieux, nommés aussi *Frères mendiants de Saint-Jérôme*. Elle eut pour fondateur le B. Charles, fils du comte de Montgranello, qui se retira dans une solitude des montagnes voisines de Fiésoli, en Toscane ; il y fut suivi de quelques autres hommes qui étaient aussi bien que lui du tiers-ordre de saint François, et qui donnèrent ainsi naissance à cette congrégation. Innocent VII l'approuva ; Onuphre en place la naissance sous son pontificat ; mais elle avait commencé dans le temps du schisme d'Avignon, vers l'an 1386. Grégoire XII et Eugène IV la confirmèrent sous la règle de saint Augustin ; elle fut supprimée par Clément IX, en 1668.

BERGIER.

FESSES. (*Théol. mixt. scien. anthropol.*) — La distinction originelle de l'homme pour la station verticale, qui le distingue de tous les animaux,

Jussit et erectos ad sidera tollere vultus,

se révèle dans toute la structure de son corps, depuis la forme du pied avec le talon jusqu'à celle de la tête avec la direction des yeux, et, pour soutenir, comme on le fait de nos jours dans des publications populaires, que nous sommes des petits-fils du singe, il faut forcer, jusqu'à l'impossible, la puissance de la nature en transformations organiques.

La *fesse* est une des parties de l'espèce humaine dans lesquelles se révèle avec le plus d'évidence une conformation naturelle pour la station verticale. Chez aucun autre animal cette partie n'offre une pareille saillie, et n'est composée de muscles disposés de cette manière. Cette saillie musculaire, qui sert aussi à former contre poids à celle du ventre autour du centre de gravité qui passe au bassin, résulte de couches de muscles extenseurs et contracteurs, dont la force est assez considérable pour maintenir, au-dessus des deux cuisses, le bassin et toute la partie supérieure du corps, malgré le rapprochement des points d'attache au-dessus et au dessous ; cette masse de muscles est telle qu'elle n'éprouve aucune peine à retenir, en contractant les filaments dont elle est composée, et en formant, par cette contraction, le renflement de la *fesse* d'autant plus gros que l'homme est plus droit sur ses jambes, toute la partie supérieure debout sur la partie inférieure articulée avec elle. Aucun des animaux, y compris le singe, dont les pieds sont des mains sans talons, n'a les *fesses* développées à ce point, parce que tous, contrairement à l'homme, ont leur position naturelle sur les quatre membres, et ce ne sont pas, ainsi qu'on l'a prétendu « par une erreur grossière, » dit M. Milne Edward, l'éducation et l'exercice qui ont produit cette conformation. L'enfant, dans le sein de sa mère et dès après sa naissance, a les *fesses* tellement développées qu'elles forment, avec la tête, les deux parties les plus grosses du petit être.

Il y a là une manifestation évidente du dessein de Dieu sur sa créature intelligente, qu'il a soin de prémunir, à l'origine, des moyens matériels qui lui rendront facile cette attitude verticale de roi de la nature, dès qu'il aura appris, par quelques mois d'exercice, la pratique des lois de l'équilibre.

LE NOIR.

FÊTE, dans l'origine, est un jour d'assemblée ; *mohadim*, fêtes, en hébreu, exprime les jours auxquels les hommes s'assemblaient pour louer Dieu. Dans ce sens les *fêtes* sont aussi nécessaires que les assemblées de religion. Jamais un peuple n'a eu de culte public, sans que les *fêtes* n'en aient fait partie. Nous n'avons à parler que de celles des adorateurs du vrai Dieu.

La première *fête* que Dieu ait instituée est le *sabbat*, le septième jour auquel l'ouvrage de la création fut achevé. Il est dit que Dieu bénit ce jour et le *sanctifia*, voulut qu'il fût consacré à son culte, *Gen.*, c. 2, ℣ 3. Quoique l'Histoire sainte ne nous atteste pas expressément que les patriarches ont chômé le sabbat, ce passage de la Genèse suffit pour le faire présumer.

Il est dit, *Ps.* 103, ℣ 19, que Dieu a

créé la lune pour marquer les jours d'assemblée : *Fecit lunam in mohadim.* L'on sait d'ailleurs par l'histoire profane, que la coutume de s'assembler aux *néoménies* ou nouvelles lunes, a été commune presque à tous les peuples. Ainsi les *néoménies*, établies par Moïse, ne paraissent pas avoir été une nouvelle institution, non plus que le sabbat.

Dans la Genèse, c. 35, Jacob célèbre une espèce de *fête*, à l'occasion d'une faveur qu'il avait reçue de Dieu. Il assemble sa maison, il ordonne à ses gens de changer d'habits, de se purifier, de lui apporter les idoles et tous les signes de culte des dieux étrangers ; il les enfouit sous un arbre, et va ériger un autel au Seigneur dans un lieu qu'il avait nommé *Béthel*, ou *la maison de Dieu*. Comme les sacrifices étaient toujours suivis d'un repas commun, le jour marqué pour un sacrifice solennel était pour les patriarches un jour de *fête ;* et chez plusieurs nations *fête* est synonyme à *festin*, régal, repas de cérémonie.

C'est à peu près tout ce que nous pouvons savoir des *fêtes* de la religion primitive ; Moïse en a peu parlé, parce qu'il a conservé le cérémonial des patriarches dans celui qu'il a prescrit aux Juifs.

Un auteur moderne s'est imaginé que les *fêtes*, ou les assemblées religieuses des premiers hommes, étaient consacrées à la tristesse, à déplorer les fléaux de la nature, surtout le déluge universel. Il n'a pas fait attention que les repas, le chant, la danse, ont fait partie du culte de la Divinité chez toutes les nations. L'homme affligé veut être seul, se retire à l'écart pour pleurer ; ce n'est point le deuil qui rassemble les hommes, c'est la joie. Chez les Latins, *festus*, *festivus*, désignaient ce qui est heureux et agréable ; *infestus*, ce qui est fâcheux et pernicieux, ἑόρτιος avait le même sens chez les Grecs, selon Hésychius. Moïse, parlant des *fêtes* juives, dit aux Israélites : « Vous vous réjouirez devant le Seigneur » votre Dieu. » *Levit.*, c. 23, ℣ 40 ; *Deut.*, c. 12, ℣ 7 et 18.

La seule de ces *fêtes* qui ait été consacrée au deuil et à la tristesse, est le jour de l'Expiation, *Levit.*, c. 23 ℣ 27.

Dans le Christianisme même, les plus saints personnages ont été d'avis que le jeûne et les mortifications ne doivent pas avoir lieu les jours de *fête*, qu'il convient au contraire de faire un *festin*, c'est-à-dire un repas plus somptueux qu'à l'ordinaire.

Les anciennes *fêtes* ont été consacrées à régler et à sanctifier les travaux de l'agriculture, à remercier le Créateur de ses dons ; les patriarches offrent des sacrifices à l'occasion des bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu, et non pour témoigner leur affliction. Noé sauvé du déluge, Abraham comblé des bénédictions et des promesses de Dieu, Isaac assuré de la même protection, Jacob heureusement revenu de la Mésopotamie et mis à couvert de la colère de son frère, élèvent des autels et bénissent le Seigneur. *Gen.*, c. 8, ℣ 20 ; c. 12, ℣ 7 ; c. 26, ℣ 25 ; c. 33, ℣ 20. C'est dans les livres saints, et non dans les frivoles conjectures des philosophes, qu'il faut chercher le vrai génie, les idées et les mœurs de l'antiquité. *Voyez l'Hist. du Calendrier*, *Monde primitif*, t. 4.

L'objet général de toutes les *fêtes* a été de rassembler les hommes, de les accoutumer à fraterniser, de les mettre à portée de s'instruire les uns les autres et de s'entr'aider ; toutes les cérémonies du culte divin concouraient à ce but essentiel. Le peuple amoncelé dans les grandes villes ne sent plus cette utilité ; mais elle subsiste encore dans les campagnes, surtout dans les pays de montagnes, de landes et de forêts. Les familles dispersées dans ces solitudes ne peuvent se rassembler, se voir, se fréquenter que les jours de *fêtes* ; c'est presque le seul lien de société qu'elles puissent avoir ; les *fêtes* leur ont par conséquent toujours été nécessaires. BERGIER.

FÊTES DES JUIFS. Moïse, dans l'établissement des *fêtes* juives, suivit l'esprit des patriarches, qui est celui de l'institution divine. Outre le sabbat et les néoménies, il établit trois grandes *fêtes*, qui avaient rapport non-seulement à l'agriculture, mais à trois

grands bienfaits du Seigneur dont il fallait conserver le souvenir. La *fête* de Pâques, dans le mois des *nouveaux fruits*, Exod., c. 13, ℣ 4, en mémoire de la sortie d'Egypte, et de la délivrance des premiers-nés des Hébreux ; la Pentecôte, ou la *fête* des semaines, pour servir de monument de la publication de la loi sur le mont Sinaï ; elle se célébrait au moment de commencer la moisson, et l'on y offrait la première gerbe ; la *fête* des Tabernacles, après les vendanges, en mémoire de la demeure des Israélites dans le désert. Ils devaient les célébrer, non-seulement avec leur famille, mais y admettre les pauvres et les étrangers. *Levit.*, c. 23 ; *Deut.*, c. 12, etc. La *fête* des Trompettes et celle des Expiations tombaient dans la lune de septembre, aussi bien que celle des Tabernacles. *Voy.* les noms de ces *fêtes* chacun à leur place.

La sagesse et l'utilité de ces *fêtes* sont palpables ; indépendamment des leçons de morale qu'elles donnaient aux Juifs, c'étaient des monuments irrécusables des faits sur lesquels était fondée la religion juive, monuments qui en ont perpétué le souvenir et la certitude dans tous les siècles.

Pour en esquiver les conséquences, les incrédules disent qu'une *fête* n'est pas toujours la preuve certaine de la réalité d'un événement ; que nous trouvons chez les Grecs et chez les Romains des *fêtes* établies en mémoire de plusieurs faits absolument fabuleux.

Mais les *fêtes* des païens ne remontaient point, comme celles des Juifs, à la date même des événements ; elles n'avaient point été établies ni observées par les témoins oculaires des faits dont elles rappelaient le souvenir. Nous défions les incrédules de citer une seule *fête* du paganisme qui ait ce caractère essentiel ; dans l'origine, toutes faisaient allusion aux travaux de l'agriculture et à l'astronomie ; les fables ne vinrent que quand on en eut oublié la signification. C'est un fait démontré dans l'*Histoire du Calendrier* par M. de Gébelin ; si la Pâque et l'offrande des premiers-nés n'avaient été établies qu'après la mort de Moïse et de tous ceux qui étaient sortis d'Egypte, on pourrait dire que ces cérémonies ne prouvent rien ; mais c'est en Egypte, la nuit même du départ des Hébreux, que la première Pâque est célébrée : lorsque Moïse en renouvelle la loi dans le Lévitique, il parle aux Juifs comme à autant de témoins oculaires de l'événement ; ce sont eux-mêmes qui dès ce moment font l'offrande de leurs premiers-nés dans le tabernacle. Ce sont donc les témoins oculaires des faits, qui les attestent par les cérémonies qu'ils observent. A leur entrée dans la terre promise, la Pâque est célébrée par des Juifs sexagénaires, qui avaient vingt ans lorsqu'arriva la délivrance miraculeuse des premiers-nés. Les Juifs ont-ils consenti à mentir continuellement par des rites imposteurs, à tromper leurs enfants, à contredire leur conscience, pour plaire à un législateur qui n'existait plus ? On ne connaît chez aucun peuple des exemples d'une pareille démence.

Dira-t-on que le 17 de juillet, marqué de noir dans le calendrier des Romains, n'était pas un monument certain de leur défaite par les Gaulois auprès de l'Allia ; ou que la procession, qui se fait le 22 mars aux Grands-Augustins à Paris, ne peut pas prouver la réduction de cette ville à l'obéissance de Henri IV, en 1594.

Chez les Juifs, l'objet des *fêtes* était de les rassembler au pied des autels du Seigneur, de cimenter entre eux la paix et la fraternité, de leur rappeler le souvenir des faits sur lesquels était fondée leur religion, et qui étaient autant de bienfaits de Dieu ; par conséquent de les rendre reconnaissants envers le Seigneur, humains et charitables envers leurs frères, même envers les esclaves et les étrangers. En effet, Dieu avait ordonné que les lévites, les étrangers, les veuves et les orphelins fussent admis aux festins de réjouissance que faisaient les Juifs dans les jours de *fêtes*, afin qu'ils se souvinssent que les bienfaits de Dieu et les fruits de la terre ne leur étaient pas accordés pour eux seuls, et qu'ils devaient en

faire part à ceux qui n'en avaient point. *Deut.*, c. 12, 14, etc.

Les solennités juives ne se sentaient donc en rien de la licence et des désordres qui régnaient dans les *fêtes* des païens; celles-ci, loin de contribuer à la pureté des mœurs, semblaient avoir été instituées exprès pour les corrompre. Mais les beaux esprits de Rome, aussi mal instruits de l'origine des anciennes institutions que nos incrédules modernes, trouvaient les *fêtes* du paganisme charmantes, et celle des Juifs dégoûtantes et absurdes. Tacite, *Hist.*, l. 5, c. 5.

Jéroboam, dont la politique n'était que trop clairvoyante, sentit combien les *fêtes* que l'on célébrait à Jérusalem étaient capables d'y attirer ses sujets. Pour consommer la séparation entre son royaume et celui de Juda, il plaça des idoles à Dan et à Béthel; il y établit des prêtres, des sacrifices et des *fêtes*, afin de retenir sous son obéissance les tribus qui s'étaient données à lui. *III. Reg.*, c. 12, ℣ 26.

Nous retrouvons dans les *fêtes* du Christianisme le même esprit, le même objet, la même utilité; mais nos philosophes incrédules n'y ont rien vu; ils en ont raisonné encore plus mal que des *fêtes* juives. Sur le temps et la manière de célébrer celles-ci, l'on peut consulter Leland, *Antiq. veterum Hebræor.*, quatrième partie; le père Lamy, *Introd. à l'étude de l'Ecriture sainte*, c. 12, etc.

BERGIER.

FÊTES DES JUIFS MODERNES. (*Théol. hist. fêt.*) — Les *fêtes des Juifs modernes* sont à peu près les mêmes que celles des Juifs anciens, il y en a pourtant quelques-unes qui sont tombées en désuétude, et quelques nouvelles qui ont été introduites. Quelques cérémonies aussi sont modifiées. Voici ce qu'en dit M. Welte :

« Les trois *fêtes* principales, Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles, ont été conservées, ainsi que le jour du Pardon et la *fête* de la Nouvelle Année, qui est peut-être antérieure à la captivité.

« Parmi les *fêtes* postérieures à l'exil celle de l'offrande du bois est tombée en désuétude en même temps que le temple a disparu; du moins on n'en trouve plus rien après la ruine du sanctuaire, pas plus que de la *fête* de la Corbeille et de celles qui sont purement mentionnées dans les livres deutérocanoniques, sauf celle de la Dédicace du temple. En revanche on introduisit quelques *fêtes* nouvelles. Il fallut nécessairement que le rite de ces *fêtes* se modifiât après la ruine du temple, puisque le point capital du rite ancien, le sacrifice, n'était plus possible.

« Les *fêtes* s'organisèrent d'après le modèle de l'ancien culte des synagogues, déjà en usage du temps du second temple. On remplaça le sacrifice par des prières, et on prouva qu'on le pouvait par la comparaison du texte de l'Exode, 23, 25 (1), avec celui du Deutéronome, 11, 13, (2). On tâcha de mettre le moment de cette prière d'accord avec celui où le sacrifice s'offrait au temple, autant que possible; et comme, au temple, dans les jours de *fête*, des sacrifices particuliers s'ajoutaient au sacrifice solennel, ainsi dans les synagogues aux prières quotidiennes on en ajouta d'extraordinaires (3). A ces prières on rattacha des lectures et parfois des éclaircissements de fragments du Pentateuque et des Prophètes, et ainsi se forma, dans les temps postérieurs, un rituel très-différent de celui des temps anciens et des prescriptions légales, qu'on considéra néanmoins comme validement remplacé.

« Enfin la manière imparfaite dont on fixait le commencement de l'année et celui des mois eut pour résultat que par la suite on ignora la date certaine des *fêtes* principales, de sorte que, la semaine de Pâque durant huit jours pleins, le premier et le dernier furent des jours de repos.

« Les *fêtes* encore en usage aujourd'hui parmi les Juifs sont :

« 1° La *fête* de Pâque, qui dure

(1) « Vous servirez le Seigneur votre Dieu, afin que je bénisse le pain que vous mangerez et les eaux que vous boirez... »

(2) « Si donc vous obéissez aux commandements que je vous fais aujourd'hui d'aimer le Seigneur votre Dieu, et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme... »

(3) Vitringa, *de Synagog. vet.*, p. 40 sq.

huit jours, du 15 au 22 Nisan (mars-avril); le premier et le dernier jour sont des jours de *fête* complète, יום טוב, les autres des demi-*fêtes* חול המועד;

« 2° La *fête* de *Lag-Beomer*, le 18 Ijar (avril-mai), en mémoire de la cessation de la maladie dont autrefois, dans les trente-trois jours qui suivirent Pâque, vingt-quatre mille disciples de R. Akiba moururent, parmi lesquels Simon Jochai (1);

« 3° La *fête* des Semaines (Pentecôte), le 6 et le 7 Sivan (mai-juin) : deux jours de *fête*, יום טוב ;

« 4° Le Nouvel An, le 1 et 2 Tischri (septembre-octobre) : deux jours de *fête*;

« 5° Le jour du Pardon, le 10 Tischri (septembre-octobre);

« 6° La *fête* des Tabernacles, du 15 au 22 Tischri (septembre-octobre) : les deux premiers jours, *fête* pleine; les quatre suivants, demi-*fête*; le septième, la *fête* des Palmiers ou le grand Hosanna, הושענא רבא; le huitième, la *fête* de clôture, חג עצרת, toutes deux *fête* entière;

« 7° La *fête* de la Joie de la loi, le 23 Tischri; c'est le dernier jour de la *fête* des Tabernacles : on termine la lecture de la loi et on recommence de nouveau;

« 8° La *fête* de la Dédicace, le 25 Kislev (novembre-décembre);

« 9° La fête de Purim, le 14 et 15 Adar (février-mars).

« La *fête* du 15 Ab, en mémoire de la conservation de la tribu de Benjamin (2) et comme nouvelle année pour les blés (3), paraît n'être jamais devenue générale.

« Abstraction faite du culte des sacrifices et de ce qui s'y rattachait dans le temple, la solennité de ces *fêtes* se célèbre encore en grande partie de la même manière que dans l'antiquité.

« Les lectures de la Bible, les prières, les chants, les actions de grâces, les bénédictions qui remplacent l'ancien sacrifice, sont, comme autrefois

(1) B. Mayer, *les Juifs de notre temps*, p. 151 sq.
(2) *Juges*, 21, 5 sq.
(3) *Rosch Haschana*, 1, 1. Conf. Mayer, *le Judaïme*, p. 162 sq.

dans le temple, en partie les mêmes en partie différentes aux diverses *fêtes*. On les trouve dans les livres de prières habituels, *Machsors*; Bodenschatz (1) et B. Mayer (2) en ont tiré beaucoup d'extraits et de données sur les solennités actuelles et les cérémonies observées par les Juifs modernes. Lundius a aussi souvent égard aux usages actuels dans son livre des *Antiquités judaïques*. »

Le Noir.

FÊTES CHRÉTIENNES. Non-seulement les apôtres ont institué des *fêtes*, puisque les premiers fidèles en ont célébré, mais ils les ont rendues plus augustes que les anciennes, en les fondant sur des motifs plus sublimes. Dans la religion primitive, le principal objet des *fêtes* était d'inculquer aux hommes l'idée d'un seul Dieu créateur et gouverneur du monde, père et bienfaiteur de ses créatures; dans la religion juive, elles étaient destinées à réveiller le souvenir d'un seul Dieu législateur, souverain maître et protecteur spécial de son peuple; dans le Christianisme, elles nous montrent un Dieu sauveur et sanctificateur des hommes, duquel tous les desseins tendent à notre salut éternel. Rien ne sert mieux que les *fêtes* à nous marquer l'objet direct du culte religieux sous les trois époques successives de la révélation.

Après l'extinction du paganisme et de l'idolâtrie, il n'a pas plus été nécessaire de continuer à célébrer le sabbat ou le repos du septième jour en mémoire de la création; la croyance d'un seul Dieu créateur ne pouvait plus se perdre; mais il a été très-important de consacrer par un monument éternel le souvenir d'un miracle qui a fondé le Christianisme, de la résurrection de Jésus-Christ. Ce grand événement est un article de notre foi, il est renfermé dans le symbole; on n'a jamais pu être chrétien sans le croire. Aussi, dès l'origine du Christianisme, le dimanche a été célébré par les apôtres, et nommé *le*

(1) *Organis. ecclés. des Juifs modernes*, Erlangen, 1748.
(2) *Le Judaïsme*, Ratisbonne, 1843.

jour du Seigneur. *Voyez* Dimanche.

Ici ce sont les témoins mêmes de l'événement qui établissent la *fête*, et qui la font célébrer sur le lieu même où il est arrivé, par des milliers d'hommes qui ont pu vérifier par eux-mêmes la vérité ou la fausseté du fait, et en prendre toutes les informations possibles : à moins que tous n'aient été saisis d'un accès de démence, ils n'ont pas pu se résoudre à rendre, par une cérémonie publique, témoignage d'un fait duquel ils n'auraient pas été bien convaincus. Il en est de même de la *fête* de la Pentecôte, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Celles de la Naissance de Jésus-Christ, de l'Epiphanie, de l'Ascension n'ont pas tardé d'être établies par le même motif.

On a commencé aussi, dès l'origine, de célébrer la *fête* des martyrs. Selon la manière de penser des premiers fidèles, la mort d'un martyr était pour lui une victoire, et pour la religion un triomphe; le sang de ce témoin cimentait l'édifice de l'Eglise ; on solennisait le jour de sa mort, l'on s'assemblait à son tombeau, l'on y célébrait les saints mystères, les fidèles ranimaient leur foi et leur courage par son exemple. Dès le commencement du second siècle, nous le voyons par les Actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe ; et nous ne pouvons pas douter que l'on n'ait fait la même chose à Rome, immédiatement après le martyre de saint Pierre et de saint Paul. En effet, le témoignage des apôtres et de leurs disciples, scellé de leur sang, était trop précieux pour ne pas le remettre continuellement sous les yeux des fidèles. Il semble que l'on ait prévu dès lors que dans la suite des siècles les incrédules pousseraient l'audace jusqu'à en contester les conséquences.

Plusieurs savants protestants, quoique intéressés à révoquer en doute l'antiquité de cet usage, en sont cependant convenus. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 20, c, 7, reconnaît que dès le second siècle on célébrait le jour de la mort d'un martyr, et qu'on l'appelait son *jour natal*, parce que sa mort avait été pour lui le commencement d'une vie éternelle. Mosheim, encore plus sincère, dit qu'il est probable que cela s'est fait dès le premier siècle. *Histoire ecclésiast.*, *premier siècle*, 2e part., chap. 4, § 4. Beausobre, qui a trouvé bon que les manichéens aient solennisé le jour de la mort de Manès, n'a pas osé blâmer les chrétiens d'avoir rendu le même honneur aux martyrs ; mais il dit que les manichéens désapprouvaient avec raison, non-seulement la multitude de jours consacrés à la mémoire des morts, et depuis à leur culte, mais encore cette distinction de jours qui s'était introduite, et que saint Paul a réprouvée dans son épître aux Galates, c. 4 ; que ces hérétiques gardaient les *fêtes chrétiennes* établies dès le commencement, mais sans attribuer aucune sainteté aux jours mêmes, ne les regardant que comme des signes établis pour rappeler la mémoire des événements. *Histoire du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 6, § 13.

Voilà donc, suivant le jugement de Beausobre, trois choses dignes de censure dans les *fêtes chrétiennes* : 1° le trop grand nombre de *fêtes* des martyrs ; 2° l'usage de les regarder comme une marque de culte, au lieu que dans l'origine c'était un simple signe commémoratif; 3° la distinction entre les jours de *fêtes* et les autres, et le préjugé qui attachait aux premières une idée de sainteté.

Quant au premier chef, nous demandons si ç'a été un malheur pour le Christianisme qu'il se soit trouvé un grand nombre de fidèles assez courageux pour souffrir la mort plutôt que de renier leur foi, et s'il eût mieux valu que le nombre des apostats fût plus considérable. C'est à la cruauté des persécuteurs, et non à la piété des chrétiens, qu'il faut attribuer la multitude de martyrs qui ont souffert dans les trois premiers siècles : mais ceux qui ont versé leur sang dans les siècles suivants n'ont pas été moins dignes de vénération que les plus anciens. Nous cherchons vainement en quoi les chrétiens ont péché, en honorant par des *fêtes* un très-grand nombre de martyrs.

Le second reproche de Beausobre n'est fondé que sur un abus des

termes affecté et ridicule. Lorsque les peuples ont consacré la mémoire de leurs héros par des tombeaux, par des inscriptions, par des cérémonies annuelles, c'était certainement pour leur faire honneur. Tant que l'on n'a voulu honorer dans ces personnages que des qualités et des vertus humaines, ou des services temporels rendus à la société, ç'a été un honneur ou un culte purement civil; car enfin *honneur*, *respect*, *culte*, *vénération*, signifient la même chose. Dès que l'on a prétendu leur attribuer un mérite et un rang supérieur à l'humanité, le titre de dieu ou de demi-dieu, le pouvoir de protéger après leur mort ceux qui les honoraient et de leur faire du bien ou du mal, ç'a été un culte religieux, mais illégitime et injurieux à la Divinité. Or l'intention des fidèles, en consacrant la mémoire des martyrs, n'a certainement pas été d'honorer en eux des qualités purement humaines, un mérite naturel, ou des services temporels rendus aux hommes, mais un courage plus qu'humain inspiré par la grâce divine, un mérite que Dieu a couronné d'une gloire éternelle, un pouvoir d'intercession qu'il a daigné leur accorder dans le ciel : donc la célébration de leur *fête* a été dès l'origine un signe de culte, et de culte religieux, quel que soit le terme dont on s'est servi pour l'exprimer. *V.* Culte, Martyr, Saint, etc.

Le troisième reproche est encore plus injuste, puisque c'est une censure du langage de l'Ecriture sainte. Dieu, en ordonnant des *fêtes* aux Juifs, leur dit : « Voilà les féries » du Seigneur que vous nommerez » *saintes*. Ce jour sera pour vous très- » solennel et très-saint. » *Levit.*, cap. 23, ℣ 2, 4, 7, etc. Dans le Nouveau Testament, Jérusalem est appelée la *cité sainte*, et le temple le *lieu saint*. Ce mot signifie consacré au Seigneur et destiné à son culte ; rien de plus : où est l'inconvénient d'envisager ainsi un jour aussi bien qu'un lieu ? Dans l'histoire même de la création, il est dit que Dieu bénit le septième jour *et le sanctifia.*

Saint Paul, *Galat.*, c. 4, ℣ 10, reprend les chrétiens de ce qu'ils gardaient les cérémonies juives, de ce qu'ils observaient, comme les Juifs, les jours, les mois, les saisons, les années ; s'ensuit-il de là qu'il a défendu aux chrétiens d'avoir un calendrier ? Lui-même, deux ans avant sa mort, voulut célébrer à Jérusalem la *fête* de la Pentecôte. *Act.*, c. 20, ℣ 16.

Mais, disent les protestants, l'Eglise a-t-elle eu le droit d'établir des *fêtes* par une loi, et d'imposer aux fidèles l'obligation de les observer ? Pourquoi non ? Il serait singulier que l'Eglise chrétienne n'eût pas la même autorité que l'Eglise juive pour régler son culte et sa discipline. Outre les *fêtes* expressément commandées par Moïse, les Juifs avaient établi la *fête* des Sorts, en mémoire du danger dont ils avaient été sauvés par Esther, et la *fête* de la Dédicace du temple, ou de sa purification faite par Judas Machabée, et Jésus-Christ ne dédaigna pas d'honorer cette *fête* par sa présence, *Joan.*, c. 10, ℣ 22; il ne la désapprouvait donc pas. Beausobre lui-même dit qu'il n'y a qu'un esprit de révolte et de schisme, qui puisse soulever des chrétiens contre des ordonnances ecclésiastiques qui n'ont rien de mauvais. *Hist. du Manich.*, t. 2, liv. 9, c. 6, § 8. Par là il condamne les fondateurs de la réforme, et se réfute lui-même.

L'Eglise a donc usé d'une autorité très-légitime, lorsqu'elle a fixé le temps de la *fête* de Pâques, qu'elle a défendu de la célébrer avec les Juifs, *Can. Apost.* 5; de prendre aucune part à leurs autres solennités, can. 82 ; de pratiquer le jeûne ou l'abstinence les jours de fête, can. 82, 86, etc. Cette discipline, qui est du second ou du troisième siècle, puisqu'elle est établie par les décrets que l'on nomme *Canons des Apôtres*, est encore observée par les sectes de chrétiens orientaux qui se sont séparées de l'Église romaine depuis douze cents ans. Il en est de même du can. 51 du concile de Laodicée, qui défend de célébrer les *fêtes* des martyrs pendant le carême, et de celui du concile de Carthage, qui excommunie ceux qui vont aux spectacles les jours de *fêtes*, au lieu d'assister à l'Eglise, can. 88. Le

concile de Trente n'a fait que confirmer l'ancien usage, lorsqu'il a décidé que les *fêtes* ordonnées par un évêque dans son diacèse doivent être gardées par tout le monde, même par les exempts, sess. 25, c. 12. En 1700, le clergé de France a condamné avec raison ceux qui enseignaient que le précepte d'observer les *fêtes* n'oblige point sous peine do péché mortel, lorsqu'on le viole sans scandale et sans aucun mépris.

Les mêmes motifs qui ont fait établir les *fêtes* des martyrs ont porté les peuples, dans la suite des siècles, à honorer la mémoire des *confesseurs*, c'est-à-dire des saints qui, sans avoir souffert le martyre, ont édifié l'Eglise par leurs vertus. Leur exemple n'est pas, à la vérité, en faveur du christianisme, une preuve aussi forte que le témoignage des martyrs ; mais il démontre du moins que la morale de l'Evangile n'est pas impraticable, puisque, avec le secours de la grâce, les saints l'ont suivie et observée à la lettre.

Il est naturel que le peuple ait honoré par préférence les saints qui ont vécu dans les lieux qu'il habite, dont les actions lui sont mieux connues, dont les cendres sont sous ses yeux, dont il peut visiter aisément le tombeau. Saint Martin est le premier confesseur dont on ait fait la *fête* dans l'Eglise d'Occident ; toutes les Gaules retentissaient du bruit de ses vertus et de ses miracles. Les *fêtes*, qui étaient locales dans leur origine, se sont étendues peu à peu dans la suite, et sont devenues générales. C'est la voix du peuple et sa dévotion qui ont canonisé les personnages dont il admirait les vertus ; nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de gémir de ce que, pendant dix-sept siècles, il y a eu un nombre infini de saints dans tous les états de la vie, dans tous les lieux, dans les temps les plus malheureux et les plus barbares ; nous sommes bien fondés à espérer que Dieu en suscitera de nouveaux jusqu'à la fin du monde.

Pour prouver que les *fêtes* sont un abus, nos philosopbes incrédules les ont principalement envisagées sous un aspect politique ; ils ont soutenu que le nombre en est excessif, que le peuple n'a plus assez de temps pour gagner sa vie, que non-seulement il faut les supprimer, mais qu'il faut lui permettre de travailler pendant l'après-midi des dimanches. Au mot Dimanche, nous avons déjà refuté leurs faux calculs, leurs fausses spéculations ; mais il nons reste quelques réflexions à faire.

I. En général les *fêtes* sont nécessaires. Il faut que le peuple ait une religion : donc il lui faut des *fêtes*. Quel doit en être le nombre? C'est un besoin local et relatif ; il n'est pas le même partout. Dans les cantons peu peuplés, où les habitants sont épars, ils ne peuvent se rassembler, s'instruire, faire profession publique du christianisme que les jours de *fêtes* ; si on les leur retranchait, l'on parviendrait bientôt à les abrutir. Or, dans un état policé, la religion et les vertus sociales ne sont pas moins nécessaires que la subsistance, l'argent, le travail, le commerce, etc. ; il faut des hommes et non des brutes ou des automates.

C'est une absurdité de calculer les forces des ouvriers comme celles des bêtes de somme ; l'homme, quelque robuste qu'il soit, a besoin de repos ; tous les peuples l'ont senti, et tous ont établi des *fêtes*. Le sabbat ou le repos du septième jour était non-seulement permis, mais ordonné aux Juifs, non-seulement par motif de religion, mais par un principe d'humanité : « Vous ne ferez, dit la loi, » aucun travail ce jour-là, ni vous, » ni vos enfants, ni vos serviteurs, ni » vos servantes, ni votre bétail, ni » l'étranger qui se trouve parmi vous, » afin qu'ils se reposent aussi bien » que vous. Souvenez-vous que vous » avez servi vous-mêmes en Egypte, » et que Dieu vous en a tirés par sa » puissance ; c'est pour cela qu'il » vous en a tirés par sa puissance ; » c'est pour cela qu'il vous ordonne » le jour du repos. » *Deut.*, c. 5, ℣ 14. Donner du pain aux ouvriers, ce n'est pas remplir toute justice, si on ne leur procure aussi les moyens de le manger avec joie ; il faut adoucir assez leur condition pour qu'ils ne soient pas tentés d'en changer. Ils

ont besoin de se voir, de se fréquenter, de parler de leurs affaires communes et particulières, de cultiver des liaisons d'amitié et de parenté : encore une fois ils ne peuvent le faire que les jours de *fêtes*.

Une autre ineptie est de vouloir régler les besoins d'un royaume entier sur ceux de la capitale. Dans les grandes villes, la subsistance du peuple est précaire; il vit au jour la journée; il n'a de quoi manger que quand il travaille. Les habitants de la campagne, les cultivateurs, les pasteurs de bétail ne sont point dans le même cas; leur travail n'est pas continuel ; il ne peut avoir lieu pendant tout le temps de l'hiver ; et c'est précisément dans ce temps-là que l'on a placé le plus grand nombre de *fêtes*. Dans les pays de montagnes, où la terre est couverte de neige pendant six mois de l'année, le peuple a tout le temps de s'occuper du service de Dieu et de vaquer aux exercices de la religion ; et c'est aussi dans ces contrées qu'il y a le plus de mœurs et de piété.

On dit que le peuple des villes se dérange et se débauche les jours de *fêtes*; mais c'est qu'on le veut. On lui tend des piéges de corruption, il y succombe. Pendant que nos philosophes dissertaient contre les *fêtes*, on a multiplié dans toutes les villes les salles de spectacles, les théâtres de baladins, les écoles du vice, les lieux de débauche de toute espèce ; une fausse politique, un intérêt sordide, un fond d'irréligion, persuadent que ces établissements pestilentiels sont devenus nécessaires; ils ne l'étaient pas, lorsque le peuple passait dans les temples du Seigneur la plus grande partie des jours de *fêtes*. C'est une occasion d'oisiveté et de libertinage pour tous les jours de la semaine. Les bons citoyens, les artisans honnêtes s'en plaignent, ils ne peuvent plus retenir dans les ateliers les apprentis ni les garçons : ce train de déréglement une fois établi ne peut pas manquer de faire chaque jour de nouveaux progrès.

Il n'est pas vrai que les *fêtes* nuisent à la culture des terres; les évêques et les autres pasteurs sont très-attentifs à permettre les travaux de l'agriculture, toutes les fois que la nécessité peut l'exiger, et nous avons vu souvent le peuple refuser de se servir de cette permission.

L'on nous a bercés d'une fable, lorsqu'on nous a dit qu'à la Chine le culte public est l'amour du travail; que de tous les travaux, le plus religieusement honoré est l'agriculture, et qu'il n'y a point de pays au monde où elle soit plus florissante. Pour nous le persuader, nos philosophes ont fait étalage d'une *fête* politique, dans laquelle l'empereur de la Chine, en cérémonie et à la tête des grands de l'empire, tient lui-même la charrue, et sème un champ, afin d'encourager ses sujets au p us nécessaire de tous les arts. Ils ont conclu qu'une *fête* de cette espèce devrait être substituée dans nos climats à tant de *fêtes* religieuses qui semblent inventées par la fainéantise pour la stérilité des campagnes.

Nous savons à présent, sur des témoignages dignes de foi, que la *fête* chinoise n'est qu'un vain appareil de magnificence de la part de l'empereur, qui ne sert à rien du tout; que dans cet empire, aussi bien qu'ailleurs, l'agriculture est regardée comme une occupation très-ignoble; que les lettrés chinois ont grand soin de se se laisser croître les ongles, afin de démontrer qu'il ne sont ni laboureurs ni artisans. Aussi n'y a-t-il aucun pays dans le monde où les stérilités et les famines soient plus fréquentes, malgré la fertilité naturelle du sol.

II. L'on imagine que ce sont les pasteurs de l'Eglise qui ont ordonné et multiplié les *fêtes* de dessein prémédité ; il n'en est rien. Le nombre s'en est augmenté non-seulement par la piété locale des peuples, comme nous l'avons déjà dit, mais encore par le besoin de repos. Dans les temps malheureux de la servitude féodale, le peuple ne travaillait pas pour lui, mais pour ses maîtres; il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché à multiplier les jours de repos. C'étaient autant de moments dérobés à la dureté et au brigandage des nobles, aux dévastations d'une guerre intestine et continuelle; les hostilités

étaient suspendues les jours de *fêtes* : c'est pour la même raison que l'on établit *la trêve de Dieu*. *Voyez* ce mot.

A la réserve des *fêtes* de nos mystères, qui sont les plus anciennes et en très-petit nombre, toutes les autres ont été célébrées d'abord par le peuple, sans qu'il y fût excité par le clergé. Elles se sont communiquées de proche en proche d'un lieu à un autre. Lorsqu'elles ont été établies par l'usage, les pasteurs ont fait des lois pour en régler la sanctification, et pour en bannir les abus.

Le projet de mettre partout l'uniformité dans le nombre et dans la solennité des *fêtes* est impraticable ; le peuple des divers royaumes de la chrétienté ne renoncera pas à honorer ses patrons pour plaire aux philosophes. C'est aux évêques de consulter les besoins et les habitudes de leurs diocésains, et de voir ce qui leur convient le mieux ; mais ils sont souvent forcés de tolérer des abus, parce que les peuples ne se gouvernent point comme un troupeau d'esclaves.

Leibnitz, quoique protestant, blâme un auteur qui opinait à la suppression des *fêtes*, à cause des abus ; qu'on ôte les abus, dit-il, et qu'on laisse subsister les choses, voilà la grande règle. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 32.

III. Loin de s'obstiner à conserver toutes les *fêtes*, les pasteurs ont souvent fait des tentatives pour en diminuer le nombre. Le père Thomassin, dans son *Traité des Fêtes*, le père Richard, dans son *Analyse des Conciles*, ont cité à ce sujet les conciles provinciaux de Sens en 1524, de Bourges en 1528, de Bordeaux en 1583. Le pape Benoît XIV, en 1746, a donné deux bulles sur la représentation de plusieurs évêques, pour supprimer un certain nombre de *fêtes*. Clément XIV en a donné une semblable pour les Etats de Bavière en 1772, et une autre pour les Etats de Venise. Dans la même année, l'évêque de Posnanie en Pologne voulut faire cette réforme dans son diocèse ; les peuples se mutinèrent et affectèrent de célébrer les *fêtes* avec plus de pompe et d'éclat. Plusieurs évêques de France ont trouvé les mêmes obstacles chez eux ; ils ont été croisés ou par les officiers mnnicipaux, ou par les receveurs du fisc, intéressés à procurer le concours du peuple dans les villes, et ils ont été obligés de se faire autoriser par des arrêts du conseil. On a récemment retranché treize *fêtes* dans le diocèse de Paris.

Nos philosophes ne manqueront pas de croire qu'ils ont contribué à cette réforme, et de s'en vanter ; la vérité est que, sans leurs clameurs indécentes, elle aurait été faite plus tôt ; ce ne sont pas eux qui ont dicté, il y a deux cents ans, les décrets des conciles dont nous venons de parler.

IV. *De la sanctification des fêtes.* Pour savoir la manière dont on doit sanctifier les *fêtes*, il suffit de se rappeler les motifs pour lesquels Dieu les a instituées. Nous avons vu que c'est une profession publique de la croyance que l'on tient, de la religion que l'on suit, et du culte que l'on rend à Dieu ; c'est un lien de société destiné de rassembler les hommes au pied des autels, à leur inspirer des sentiments de charité mutuelle et de fraternité. Ces jours doivent donc être employés à lire, à écouter, à méditer la loi de Dieu et sa parole, à honorer les mystères que l'on célèbre, à assister aux exercices publics de religion, à pratiquer des œuvres d'humanité, de charité, de bonté et d'affection pour nos semblables.

C'est ainsi que les Israélites pieux et fidèles à la loi de Dieu, célébraient leurs solennités par la lecture des livres saints, par des prières, par des sacrifices d'actions de grâces, qui étaient toujours suivis d'un festin, auquel les parents, les amis, les voisins étaient invités, et auquel les plus aisés devaient admettre non-seulement toute leur famille, mais encore les pauvres, les prêtres, les esclaves et les étrangers ; et la participation à ces repas solennels et religieux était chez les païens mêmes un titre d'hospitalité. La loi portait : « Vous célébrerez la *fête* des semaines en » l'honneur du Seigneur votre Dieu ; » vous lui ferez l'oblation volontaire

» des fruits du travail de vos mains, » selon l'abondance que vous avez » reçue de lui; vous ferez des festins » de réjouissance, vous et vos en- » fants, vos serviteurs et servantes, » le lévite qui est dans l'enceinte de » vos murs, l'étranger, l'orphelin et » la veuve qui demeurent avec vous. » *Deut.*, c. 10, 11, 14, etc. C'est ainsi que le saint homme Tobie passait les jours de *fêtes*, même pendant la captivité des Israélites à Babylone; mais il gémissait de ce que ces jours de réjouissance étaient changés pour eux en jours de deuil et d'affliction. *Tobie*, c. 2, ℣ 1. Judith, qui, dans son veuvage, s'était condamnée à une vie retirée et austère, interrompait son jeûne et sa solitude, et paraissait en public les jours de *fêtes*. *Judith*, c. 8, ℣ 6; c. 16, ℣ 27.

Cette coutume de joindre une honnête récréation aux pratiques de religion et aux bonnes œuvres, les jours de *fêtes*, n'a point changé dans le Christianisme. Nous voyons par saint Paul, *I Cor.*, c. 11, ℣ 20, que, chez les premiers fidèles, la participation à la sainte eucharistie était accompagnée d'un repas de société et de charité, qui fut nommée *agape*. *Voyez* ce mot. Saint Justin nous apprend que les assemblées chrétiennes avaient lieu le dimanche, *Apol.* 1, n. 67; et Pline, dans sa lettre à Trajan, atteste la même chose. Nous apprenons encore, par l'histoire ecclé-clésiastique, que ces *agapes*, ou repas de charité, furent bientôt célébrés aux tombeaux des martyrs, lorsqu'on célébrait leur *fête*. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 20, chap. 7, § 10. Saint Grégoire Thaumaturge, évêque de Néocésarée, l'an 253, permit aux fidèles récemment convertis de l'idolâtrie, de célébrer les *fêtes* des martyrs avec des festins et des réjouissances; il en a été loué par saint Grégoire de Nysse, qui a écrit sa vie. Sur la fin du sixième siècle, saint Grégoire le Grand permit la même chose aux Bretons nouvellement convertis. Les protestants, qui ne veulent ni cérémonies, ni gaieté, ni pompe dans le culte religieux, ont blâmé hautement ces Pères de l'Eglise; mais leur censure n'est ni juste, ni sage. En effet les Pères, en conseillant et en approuvant les récréations honnêtes, lorsque les fidèles ont satisfait aux devoirs de religion, ont sévèrement défendu toute espèce d'excès dans les repas, les spectacles du théâtre, les jeux publics, et les autres plaisirs criminels ou dangereux. Les conciles ont fait de même, surtout lorsque la licence et la grossièreté des mœurs des Barbares se furent introduites chez les nations de l'Europe. Bingham, *ibid.* En ceci, comme en toute autre chose, il faut retrancher les abus, et conserver les usages louables et utiles.

Aujourd'hui l'orgueil, le faste, la mollesse, l'irréligion des grands, et le libertinage du peuple dans les grandes villes, ont tout perverti. Les premiers dédaignent le culte public, et conservent à peine quelques pratiques de Christianisme dans leurs palais; le peuple a changé les *fêtes* en jours de débauche, l'ancien esprit de religion ne subsiste plus que parmi quelques peuplades isolées aux extrémités du royaume; c'est là seulement que l'on peut reconnaître l'utilité des *fêtes*.

BERGIER.

FÊTES JUIVES ET CHRÉTIENNES (sommaire historique des) (*Théol. hist. fét.*) — Après les études et discussions polémiques de Bergier qui précèdent sur les *fêtes*, il convient assez de donner un pur résumé historique de ce qui les concerne depuis les temps judaïques jusqu'à nos jours. Nous empruntons ce résumé au manuscrit de notre *dictionnaire des décisions romaines*, art. FÊTES.

Les Juifs avaient une *fête* d'une année tout entière, celle de la septième année et celle de la cinquantième qui était celle du grand jubilé. Il y avait, de plus, chaque année, dans le mosaïsme, les cinquante-deux sabbats, la *fête* de Pâques de sept jours, la Pentecôte de sept jours, la *fête* des Tabernacles de sept jours, la *fête* de la Dédicace de huit jours, celle de la Néoménie du 1[er] septembre, délivrance d'Isaac, celle de l'Expiation qui rappelait le pardon après le veau d'or, et celle du 22 septembre

qui rappelait l'entrée dans la terre promise : total quatre-vingt-quatre *fêtes* d'obligation, non compris l'année entière de repos des terres qui revenait tous les sept ans, et se confondait tous les cinquante ans, avec celle du grand jubilé.

L'Eglise d'Orient connut et observa, dès l'origine, beaucoup plus de *fêtes* que celle d'Occident. Une constitution de l'empereur Manuel Comnène en porte encore, après mille ans, soixante-huit grandes sans compter les dimanches, et vingt-sept *demi-fêtes* ; d'où il suit qu'au XIe siècle, les orientaux chômaient encore, par l'abstention des œuvres serviles, cent-vingt jours par an, et par l'assistance à la messe, cent quarante-sept.

Les samedis avaient été gardés comme *fêtes* de précepte dans quelques provinces, en sus du dimanche.

Les constitutions apostoliques ordonnent que les serviteurs soient affranchis du travail le samedi et le dimanche. *Servi quinque diebus opus faciant; sabbato autem et dominico die vacent in Ecclesia propter doctrinam religionis. Diximus enim habere quidem sabbatum rationem creationis, dominicum vero resurrectionis.*

Constantin ordonna de célébrer les dimanches dans tout son empire, *cunctis sub imperio romano*, dit Eusèbe, *de gentibus præcepit ut dominico die feriaretur.*

L'Eglise de Rome jeûnait tous les samedis, loin de les regarder comme des *fêtes*. Saint Grégoire le Grand condamma la superstition de ceux qui voulaient qu'on fêtât le samedi.

Une loi de Valentinien et de Théodose déclara jours de vacation pour le barreau et la justice les sept qui précèdent Pâques, et les sept qui suivent le jour de Noël, celui de l'Epiphanie et celui où l'on célèbre la passion et la mort des apôtres, à quoi il faut ajouter les dimanches et la Pentecôte, qui n'est omise sans doute que par une altération du texte.

La réponse de Nicolas I à la consultation des Bulgares nomme comme *fêtes* primaires qui dispensaient du jeûne quand elles tombaient le vendredi : Noël, l'Epiphanie, la *fête* de la Vierge, celle des saints apôtres Pierre et Paul, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'évangéliste, de saint André et de saint Étienne. La même réponse dit qu'il y a plusieurs *fêtes* de la Vierge, mais ne les nomme pas.

De l'an 1000 à Urbain VIII, la décrétale de Grégoire IX porte les *fêtes* à quarante environ, outre les cinquante-deux dimanches. Voici le texte de cette décrétale :

Scilicet Natalis Dominis, sancti Stephani, Joannis Evangelistæ, Innocentium, sancti Silvestri, Circumcisionis, Epiphaniæ, septem diebus Dominicæ Passionis, Resurrectionis cum septem sequentibus, Ascensionis, Pentecostes cum duobus quæ sequuntur, Nativitatis Baptistæ, Festivitatum omnium Virginis gloriosæ, duodecim Apostolorum, et præcipue Petri et Pauli, B. Laurentii, Dedicationis B. Michaelis, solemnitatis omnium Sanctorum ; ac diebus dominicis, cæterisque solemnitatibus, quas singuli episcopi in suis diœcesibus cum clero et populo duxerint solemniter venerandas.

Urbain IV y ajouta bientôt la *fête* du Saint-Sacrement par la bulle *transiturus de hoc mundo*. Et beaucoup de changements, surtout comme additions, s'introduisirent par l'usage jusqu'à Urbain VIII, 1642, qui en réduisit le nombre à trente-trois, sauf les dimanches, par sa fameuse bulle *universa*, dans laquelle il conjure les évêques de n'en plus instituer de nouvelles, mais de s'attacher à l'uniformité de la discipline en ne faisant célébrer dans leurs diocèses que celles qui sont célébrées par toute l'Eglise.

Il est resté, de par cette constitution, quatre-vingt-six *fêtes* catholiques d'obligation en tout, compris les dimanches ; on peut en établir la classification suivante :

1° *Soixante-trois dimanches ou fêtes de Notre-Seigneur.*

2. *Cinq fêtes de la Vierge.*

3. *Les fêtes de saint Michel, saint Jean-Baptiste et saint Joseph.*

4. *Dix fêtes des Apôtres.*

5. *Trois fêtes de Martyrs.*

5. *La fête d'un simple confesseur, qui est saint Sylvestre.*

6. *Sainte Anne, la seule sainte femme*

qui soit honorée par une fête universelle.

Dans la pratique le nombre des jours de fêtes n'est pas si élevé, par la raison que, plusieurs tombant le dimanche, les deux préceptes se confondent.

Dans ce dénombrement, il y en a pourtant une qui n'était pas dans la bulle *universa* et qui ne fut instituée qu'en 1708 par Clément XI, celle de la conception de la Vierge immaculée, par une nouvelle bulle commençant par ces mots : *Commisi vobis divinitus.*

On voulut soutenir les *fêtes* ayant pour origine un vœu des populations; mais la S. Congrégation des rites s'y opposa toujours en décidant que le vœu n'oblige que les personnes qui l'ont fait, non les générations suivantes. Beaucoup d'auteurs raisonnent *a pari*, et même *a fortiori*, des constitutions civiles. Voici une de ces décisions citée par Gardellini. Nouv. édit. n° 3651.

Concordiæ. « *P. Frater Alexander Alexandrino Ordinis Prædicatorum Congregationis Venetiarum infrascripta Dubia S. R. C. humiliter supplicavit declarari.* »

1. « *Utrum, non obstante bulla S. M. Urbani Papæ Octavi de Observatione Festorum, edita* 22 *Decembris* 1642, *vigeant, et observari debeant Festailla, quæ confirmata erant voto alicujus Communitatis* ?

2. « *An Episcopus in sua Diœcesi, Festa prædicta possit confirmare, adeo ut sint obligatoria, at en alia Festa instituere de præcepto præter illa, quæ in dicta Bulla expressa sunt ?* »

Et S. eadem R. C. censuit respondendum : *Ad* « 1. *Festa ex voto personas tantum voventes teneri observare, juxta declarationem S. R. C, cum approbatione Sanctissimi, die* 18 *Aprilis* 1643 *editam* »

Ad 2. » *Negative. Et ita declaravit. Die* 23 *junii* 1703. »

Dans le 18e siècle, on demanda la diminution du nombre des *fêtes* en alléguant pour raisons les désordres occasionnés par l'oisiveté et l'intérêt des pauvres gens qui vivent de leur travail. Clément XIV et Pie VI exemptèrent de l'assistance à la messe et pemirent le travail ponr un certain nombre de *fêtes*, en sorte qu'il n'en restait plus à la fin du siècle dernier que quinze à vingt outre les dimanches.

On en était là, et l'on n'accordait plus de dispenses, lorsque la Révolution de 89 arriva. En 1798, Pie VI détenu à Sienne rendit un indult qui réduisait à quatorze les *fêtes* d'obligation. Aujourd'hui à Rome, il y en a seize, par l'adjonction des *fêtes* de saint Joseph et de saint Michel qui ont été rétablies.

Pour la France on connaît l'indult du cardinal Caprera de 1802 en vertu de pouvoirs donnés par Pie VII, lequel est le plus large qu'on ait encore vu, et qui ne conserve, hors les dimanches, que quatre *fêtes* d'obligation: l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

Tous les indults concédés avant et après en toute contrée réservent, outre ces quatre grandes *fêtes*, l'Epiphanie, le *Corpus Christi*, les cinq *fêtes* de la Vierge et la *fête* de saint Pierre.

L'obligation reste pour les curés d'appliquer l'intention de leur messe les jours des *fêtes* supprimées *pro populo.* LE NOIR.

FÊTE-DIEU, jour solennel institué pour rendre un culte particulier à Jésus-Christ dans la sainte eucharistie. L'Eglise a toujours célébré l'anniversaire de l'institution de ce sacrement le jeudi de la semaine sainte; mais comme les offices et les cérémonies lugubres de cette semaine ne permettent pas d'honorer ce mystère avec toute la solennité convenable, on a jugé à propos d'en établir une *fête* particulière, fixée au jeudi après le dimanche de la Trinité.

Ce fut le pape Urbain IV, Français de nation, né dans le diocèse de Troyes, qui, l'an 1264, institua cette solennité pour toute l'Eglise. Elle était déjà établie dans celle de Liége, dont Urbain avait été archidiacre, avant d'être élevé au souverain Pontificat. Il engagea saint Thomas d'Aquin à composer pour cette *fête* un office très-beau et très-pieux. Le dessein de ce Pape n'eut pas d'abord tout le succès qu'il espérait, parce

que l'Italie était alors agitée par les factions des Guelphes et des Gibelins; mais au concile général de Vienne, tenu en 1311, sous Clément V, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, la bulle d'Urbain IV fut confirmée, et l'on en ordonna l'exécution dans toute l'Eglise. L'an 1316, le pape Jean XXII ajouta à cette *fête* une octave, avec ordre de porter publiquement le Saint-Sacrement en procession.

C'est ce que l'on exécute avec toute la pompe et la décence possibles; les erreurs des calvinistes ont engagé les catholiques à augmenter encore l'éclat de cette solennité. Ce jour-là, les rues sont tapissées et jonchées de fleurs, tout le clergé marche en ordre, revêtu des plus riches ornements; le Saint-Sacrement est porté sous un dais; d'espace en espace, il y a des chapelles ou reposoirs très-ornés, où l'on fait une station qui se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement. On la donne aussi tous les jours à la grande messe, et le soir au salut pendant l'octave.

Dans les villes de guerre, la garnison, sous les armes, borde les rues; le Saint-Sacrement est précédé par la musique ecclésiastique et militaire, et salué par les décharges de l'artillerie. A Versailles, le roi assiste à la procession avec toute sa cour. Dans la plupart des villes, il y a, pendant cette octave, des prédications destinées à confirmer la foi des fidèles sur le mystère de l'eucharistie. A Angers, cette procession, que l'on appelle le *sacre*, se fait avec beaucoup de magnificence, attire un grand concours de peuple des environs, et d'étrangers. On croit qu'elle y fut instituée dès l'an 1019, pour faire amende honorable à Jésus-Christ des erreurs de Bérenger, archidiacre de cette ville, et précurseur des sacramentaires.

BERGIER.

FÊTES MOBILES. On distingue dans le calendrier des *fêtes mobiles* qui ne tombent pas toujours au même quantième du mois, telles sont Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu; c'est le jour auquel on célèbre la *fête* de Pâques, qui décide de toutes ces autres *fêtes*. Les *fêtes non mobiles* reviennent toujours au même quantième du mois; ainsi la Circoncision de Notre-Seigneur arrive toujours le 1er janvier, l'Epiphanie, le 6, etc. BERGIER.

FÊTES DES O. *Voyez* ANNONCIATION.

FETE PATRONALE (*Théol. hist. fêt.*) — C'est la *fête* célébrée en l'honneur du patron particulier d'une église, et cette espèce de *fête* est aussi ancienne dans le Christianisme que le culte des saints et des martyrs.

« D'après les rubriques, dit M. Vater, la *fête patronale* doit être célébrée, le jour où elle est marquée dans le calendrier, comme une *fête* de première classe, avec octave, avec la couleur indiquée pour le saint qu'on célèbre. Si cependant ce jour n'est pas un jour de *fête* solennelle, *festum fori*, l'Église permet qu'on ne la célèbre que comme une *fête* ecclésiastique, *festum chori*, et la solennité publique, *in foro*, est remise au dimanche suivant.

« Lorsqu'il s'agit de choisir de nouveaux patrons il faut observer ce qui suit :

« 1° On doit choisir des saints canonisés et non de simples béatifiés.

« 2° Il faut prendre l'avis des fidèles de la paroisse et des fondateurs de l'église.

« 3° Il faut obtenir l'assentiment de la sainte Congrégation des Rites.

« La *fête patronale diocésaine* est, pour tout le diocèse, une *fête* double de première classe avec octave, *festum duplex primæ classis cum octava*, même lorsque, dans certains diocèses, la solennité de la *fête* est renvoyée au dimanche suivant. Cette obligation de la célébration de la *fête patronale* pour tout le diocèse s'est établie tout simplement par l'habitude. » LE NOIR.

FÊTES DE L'ANE, DES FOUS, DES INNOCENTS. Ce sont des *fêtes* ou des cérémonies absurdes et indécentes, qui se faisaient dans plusieurs églises dans les siècles d'ignorance, et qui

étaient des profanations plutôt que des actes de religion. Les évêques ont usé de leur autorité pour les supprimer, et ont interdit de même certaines processions d'une pareille espèce, qui se faisaient dans plusieurs villes.

On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, traités à peu près comme des brutes, n'avaient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connaissaient point d'autres spectacles que ceux de la religion, et n'avaient point d'autre distraction de leurs maux que les assemblées chrétiennes. Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaieté, et de suspendre, pendant quelques moments, le sentiment de leur misère. Les ecclésiastiques s'y prêtèrent par condescendance et par commisération, mais leur charité ne fut pas assez prudente; ils devaient prévoir qu'il en naîtrait bientôt des indécences et des abus. La même raison fit imaginer la représentation des mystères, mélange grossier de piété et de ridicule, qu'il a fallu bannir dans la suite, aussi bien que les *fêtes* dont nous parlons.

Vainement l'on a voulu chercher l'origine de ces absurdités dans les saturnales du paganisme, nos ancêtres ne les connaissaient pas; les hommes n'ont pas besoin de modèle pour imaginer des folies. La même cause qui avait fait instituer celles du paganisme dans des temps très-grossiers, avait suggéré au peuple celles qui s'introduisirent dans le Christianisme. Pour concevoir jusqu'où va son avidité dans ce genre, il suffit de voir la multitude de spectacles grossiers et absurdes qui sont établis et fréquentés chez nous.

BERGIER.

FEU. Le nom et le symbole du *feu* sont employés, dans l'Ecriture sainte, pour signifier différentes choses. 1° Ce qui est dit, *ps.* 103, ℣ 4, que les vents sont les messagers de Dieu, que le *feu* et la foudre sont ses ministres, est entendu des anges par saint Paul, *Hebr.*, c. 1, ℣ 7; c'est le symbole de la célérité et de la force avec laquelle les anges exécutent les ordres de Dieu. 2° Jésus-Christ, dans l'Evangile, *Luc.*, c. 12, ℣ 49, compare sa doctrine à un *feu* qu'il est venu allumer sur la terre, parce qu'elle éclaire les esprits et embrase les cœurs; de là quelques incrédules ont conclu que Jésus-Christ est venu allumer, parmi les hommes, le *feu* de la guerre; c'est une conséquence ridicule. Isaïe, au contraire, compare les erreurs des Juifs à un *feu* follet qui trompe ceux qui le suivent, c. 50, ℣ 11. 3° Le *feu* de la colère de Dieu signifie les fléaux qu'il envoie, et il n'en est point de plus terrible que le *feu* du tonnerre; dans ce sens, Dieu est appelé un *feu* dévorant, *Deut.*, c. 4, ℣ 24. 4° Les souffrances, en général, sont aussi appelées un *feu*, parce qu'elles purifient l'âme de ses taches. Ainsi dans saint Marc, c. 9, ℣ 49, il est dit que tout homme *sera salé par ce feu*, c'est-à-dire que par les souffrances il éprouvera le même effet que le sel produit sur la chair des victimes. 5° Dans le prophète *Habacuc*, c. 2, ℣ 13, *travailler pour le feu*, c'est travailler en vain, etc.

Dieu s'est montré plusieurs fois aux hommes sous la figure du *feu*: c'est ainsi qu'il apparut à Moïse dans le buisson ardent, et aux Israélites sur le sommet du mont Sinaï; souvent il leur parlait dans la colonne de *feu* qui brillait pendant la nuit sur le tabernacle. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en forme de langues de *feu* : cet Esprit divin est appelé dans les Ecritures un *feu*, parce qu'il éclaire les âmes et les embrase de l'amour divin. Par la même raison, l'on dit *le feu de la charité*, et on représente cette vertu sous le symbole d'un cœur embrasé.

On croit communément qu'à la fin des siècles, et avant le jugement dernier, ce monde visible sera consumé par le *feu*.

BERGIER.

FEU DE L'ENFER. *Voyez* ENFER.

FEU SACRÉ. Presque toutes les

nations qui ont eu des temples et des autels, y ont conservé avec respect le *feu* qui servait à y entretenir la lumiére, à brûler des parfuns, à consumer les victimes. On ne l'a point confondu avec celui dont on se servait pour les besoins ordinaires de la vie, parce que l'on a cru que tout ce qui était employé au culte divin devait être réputé *sacré*. Conséquemment il y avait, dans la plupart des temples, un *pyrée*, un foyer, ou un brasier, dans lequel il y avait toujours du *feu*. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher l'origine de cet usage chez les Indiens ni chez les Perses ; on sait que les Grecs adoraient le *feu* sous le nom d'ηφαῖστος, et les Latins sous le nom de *Vesta*, que les païens croyaient *se lustrer* ou se purifier, en sautant par-dessus un *feu* allumé à l'honneur de quelque divinité ; que cette pratique était défendue aux Juifs par les lois de Moïse.

Lorsque Dieu eut ordonné la manière dont il voulait qu'on lui offrît des sacrifices, et qu'Aaron remplit, pour la première fois, les fonctions de grand prêtre, Dieu fit descendre un *feu* miraculeux qui consuma l'holocauste, *Lévit.*, c. 9, ℣ 24, et ce *feu* dut être entretenu soigneusement dans le foyer de l'autel, pour servir au même usage. Nadab et Abiu, fils d'Aaron, eurent la témérité de prendre du *feu* commun pour brûler de l'encens ; ils furent frappés de mort, *Ibid.*, c. 10, ℣ 2. Par ce trait de sévérité, Dieu voulut inspirer aux ministres de ses autels la vigilance, et aux peuples le respect pour tout ce qui a rapport au culte divin.

Dans l'Eglise catholique, le samedi saint l'on tire d'un caillou et l'on bénit le *feu* dont on allume le cierge pascal, le luminaire et les encensoirs ; cet usage est ancien, puisqu'il en est parlé dans le poëte Prudence, auteur chrétien du quatrième siècle *Cathemerin*, hym. 5. C'est encore une pieuse coutume, lorsqu'on bénit une maison nouvellement bâtie, d'y allumer du *feu*, et de bénir le foyer. Ces cérémonies étaient surtout nécessaires lorsque le paganisme subsistait encore ; c'était une espèce d'abjuration du culte que les païens rendaient à Vulcain, à Vesta, aux dieux Lares, ou dieux protecteurs du foyer. D'ailleurs, la crainte des incendies engage les peuples qui ont de la religion, à demander à Dieu, par les prières de l'Eglise, d'être préservés de ce fléau.

On peut mettre en question si le culte rendu au *feu*, par les Parsis ou Guèbres, est un acte de polythéisme et d'idolâtrie. M. Anquetil en a jugé avec beaucoup d'indulgence ; il dit que les Parsis honorent seulement le *feu* comme symbole d'Ormuzd, qui est le bon principe ou le créateur, qu'ainsi ce culte est subordonné, relatif, et se rapporte à Ormuzd luimême *Zend-Avesta*, tom. 2, pag. 526. Cependant il est certain qu'un Parsis regarde le *feu* comme un être animé intelligent, sensible au culte qu'on lui rend ; il lui adresse ses vœux directement, il croit qu'en récompense des aliments qu'il fournit au *feu*, et des prières qu'il lui fait, le *feu* lui procurera tous les biens du corps et de l'âme, pour ce monde et pour l'autre. *Ibid.*, tom 1, 2e part., pag. 235, etc. Il l'invoque dans les mêmes termes qu'Ormuzd lui-même: voilà tous les caractères d'un culte direct, absolu et non relatif.

D'ailleurs, Ormuzd lui-même n'est qu'une créature, qu'une production de l'Eternel, ou *du temps sans bornes*, tom. 2, pag. 343. Or, les Parsis n'adressent aucun culte à l'Eternel, mais seulement à Ormuzd et aux autres créatures : comment les absoudre de polythéisme (1) ?

Un savant académicien a parlé de la coutume de porter du *feu* devant les empereurs et devant les magistrats romains, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 15, *in*-12, p. 203 ; mais il ne nous en a pas montré l'origine. Il paraît probable que ce *feu* était destiné à brûler des parfums à l'honneur de ceux devant lesquels on le portait. BERGIER.

(1) Nous ne sommes pas de l'avis de Bergier, à moins qu'on ne veuille prendre la religion des Parsis dans certains esprits simples et superstitieux, qui ne voient en tout que le matériel, et qui se retrouvent dans tous les cultes ; ce n'est jamais par ces esprits qu'il faut juger d'une religion ; c'est, au contraire, par la manière dont la comprennent les esprits éclairés, les philosophes. V. MAZDÉISME. LE NOIR.

FEU (le) DANS L'ART. (*Théol. mixt. art. et litter.*). — V. ART ET RELIGION.

FEUERBACH (Louis-Marie.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe allemand, né à Anspach (Bavière) en 1804, est l'auteur de beaucoup d'ouvrages de haute philosophie, dans lesquels il se montre passionné pour les doctrines panthéistiques de Hégel, les plus négatives, et même à tel point qu'il a été repoussé par des disciples de ce maître ; voici les principaux : *Pensées sur la mort et l'immortalité*, 1830 ; *Histoire de la philosophie moderne depuis Bacon de Vérulam jusqu'à Spinosa*, 1833 ; *Exposé, développement et critique de la philosophie de Leibnitz*, 1837 ; dans cet ouvrage il essayait de concilier sa philosophie avec la religion ; *Pierre Bayle à ses moments les plus intéressants pour l'histoire de la philosophie et de l'humanité*, 1838 ; *la philosophie et le Christianisme*, 1839 ; l'auteur proteste contre le reproche d'athéisme adressé aux doctrines d'Hégel ; l'*Essence du Christianisme*, 1841, et 1843 ; La *Philosophie de l'avenir*, 1843 ; l'*Essence de la foi dans l'esprit de Luther*, 1844 ; l'*Essence de la religion*, 1845 ; *Héloise et Abeilard ou l'homme écrivain*, 1834 ; etc.

Les œuvres complètes de *Feuerbach* ont paru à Leipsik, en 8 vol. 1846-1851 ; ses écrits principaux ont été traduits en français par le D[r] Ewerbeck de Dantzig sous ce titre : *Qu'est-ce que la religion?*

La philosophie de *Feuerbach* est l'antithèse même du positivisme de nos jours, mais toute spiritualiste qu'elle soit, elle tire les dernières conséquences du scepticisme de la *Critique de la raison pure de Kant* et de l'idéalisme panthéistique de Hégel.

Son frère (Frédérik-Henri) a écrit *Theanthropos ou la religion de l'avenir*, 1843-1847, et donné des traductions en vers du sanscrit, de l'italien et de l'espagnol ; trois autres frères du même, morts jeunes, avaient été des savants.

LE NOIR.

FEUGUERAY (Henri). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce disciple fidèle de Buchez avec M. Ott, mourut du choléra dans la troisième invasion de cette maladie, sous le second empire Nous parlons, dans notre article *Économie sociale*, du principal de ses ouvrages, l'*Association ouvrière, industrielle et agricole*, Paris, 1851, en même temps que de celui de son ami M. Ott, *Traité d'économie sociale*. Cet honnête républicain et chrétien sincère, dont nous fûmes l'ami, a été vivement regretté de toutes ses connaissances. Nous citons de lui au mot INDUSTRIE, un travail assez long sur cette question : *Le Christianisme est-il hostile à l'industrie ?* Voyez cet article.

LE NOIR.

FEUILLANTS, ordre de religieux qui vivent sous l'étroite observance de la règle de saint Bernard. C'est une réforme de l'ordre de Cîteaux, qui fut faite dans l'abbaye de Feuillants, à six lieux de Toulouse, par le bienheureux Jean de la Barrière qui en était abbé commendataire. Il prit l'habit des Bernardins, et rétablit la règle dans sa rigueur primitive en 1577, non sans avoir essuyé de fortes oppositions de la part des religieux de cet ordre. Sixte V approuva cette réforme l'an 1588 ; Clément VIII et Paul V lui acordèrent des supérieurs particuliers. Dans l'origine, elle était aussi austère que celle de la Trappe ; mais les papes Clément VIII et Clément XI y ont apporté des adoucissements.

Le roi Henri III fonda un couvent de cet ordre au faubourg Saint-Honoré à Paris, l'an 1587 ; Jean de la Barrière vint lui-même s'y établir, avec soixante de ses religieux ; il mourut à Rome en 1600, après avoir gardé une fidélité inviolable envers le roi son bienfaiteur, pendant que la plupart de ses religieux se laissèrent entraîner dans les fureurs de la ligue. Dom Bernard de Montgaillard, surnommé *le Petit-Feuillant*, qui s'était distingué parmi les séditieux, alla faire pénitence dans l'abbaye d'Orval, au pays de Luxembourg, où il établit la réforme.

Les *Feuillants* ont vingt-quatre maisons en France, et un plus grand nombre en Italie. Urbain VIII, pour

leur utilité commune, les sépara en deux congrégations, l'an 1630 ; ils se nomment en Italie *réformés de Saint-Bernard*. Il y a eu parmi eux des hommes célèbres par leurs talents et par leurs vertus, en particulier le cardinal Bona, dont le mérite et les ouvrages sont connus.

BERGIER.

FEUILLANTINES, religieuses qui suivent la même réforme que les feuillants. Leur premier couvent fut établi près de Toulouse, en 1590, et fut ensuite transféré au faubourg Saint-Cyprien de cette ville. Il y en a une maison dans la rue du faubourg Saint-Jacques, à Paris : on ne les accuse point de s'être relâchées de l'austérité de leur règle.

BERGIER.

FEUILLES. (*Théol. mixt. scien. bot.*) — Ce mot n'a pas besoin d'être défini, tout le monde en connaît la signification. La science a gardé ce nom pour les végétaux que Linné a appelés *phanérogames*, c'est-à-dire à organes sexuels apparents, lesquels sont *monocotyledonés* ou *dicotyledonés*, selon qu'il n'ont qu'un embryon dans leurs graines ou plusieurs embryons ou cotyledons, mais elle l'a changé en celui de *frondes* pour les végétaux *cryptogames*, ou *acotyledonés*, c'est-à-dire dont les organes sexuels sont peu apparents ou tout à fait cachés, lesquels comprennent les quatre ordres *fougères*, *mousses*, *algues*, et *champignons*. Les *feuilles* de ces végétaux sont donc des *frondes*; les fougères en ont de fort belles ; les mousses n'en ont que de rudimentaires; les lichens, les algues, les champignons en manquent totalement.

Nous n'entrerons pas dans la description scientifique de la composition des *feuilles* et des *frondes*, de leurs formes, de leur structure, et des diverses espèces qui résultent des différences sous ces différents rapports, (*sessiles*, *simples*, *composées*, etc., etc.,) ; nous nous contenterons d'attirer l'attention sur quelques faits mystérieux qui les concernent.

« L'aspect des arbres et des forêts de la Nouvelle-Hollande, dit A. de Jussieu, avait frappé les premiers voyageurs qui les virent, par la sensation singulière que la distribution des ombres et des clairs donnait à l'œil ; et l'on s'étonna de cet effet insolite, longtemps avant d'en connaître la cause. M. R. Brown, en visitant ce pays, se rendit facilement compte de cet éclairage bizarre, en constatant que la plupart de ces arbres, au lieu d'avoir des *feuilles* situées comme les nôtres, les ont en sens contraire, de telle sorte que la lumière glisse ainsi entre des lames verticales, au lieu de tomber sur des lames horizontales. Ce sont de véritables *feuilles* dans un certain nombre d'espèces, mais dans d'autres de simples phyllodes. » On appelle *phyllodes* des *feuilles* réduites à un limbe en lame foliacée (*phyllodés*, φιλλοδης, foliacé) qui se dilate dans la partie moyenne en s'applatissant, puis se resserre avant de former le véritable limbe.

La particularité que signale ainsi A. de Jussieu dans la position des *feuilles* des arbres de la Nouvelle-Hollande est curieuse, en ce qu'elle donne aux lumières et aux ombres un autre aspect, et est difficile à expliquer ; mais nous allons en constater d'autres qui laissent complétement jusqu'à ce jour, la science en défaut. Auparavant faisons connaître un principe général que nous avons cru, nous-même, devoir formuler comme nous allons le faire sur la vie organique végétale comparée à la vie organique animale, d'après les observations du grand poëte allemand Goëthe dans son jardin, et beaucoup d'autres qui sont venues, depuis, les confirmer.

Dans le végétal, tout est *feuille* sous des états divers; la cellule, qui est l'élément le plus radical de son organisme, n'est elle-même qu'une petite *feuille* originaire; à plus forte raison la fleur et le fruit ne sont que des *feuilles* pliées, enroulées, réduites par la nature à des états divers qui les empêchent de les reconnaître pour ce qu'ils sont dans le fond de leur être. Dans l'animal, au contraire, chaque partie est soi et ne peut, dans sa nature, se confondre avec les au-

tres parties : l'œil et le bras, l'oreille et l'appareil olfactif, le poumon et l'intestin, etc., diffèrent non-seulement par leur forme, mais par leur composition intime; aussi l'une de ces parties ne peut-elle jamais se transforformer en une autre partie, tandis que, dans le végétal, il n'est pas d'organe qui ne puisse devenir un autre organe, parce que tous sont originairement la *feuille* elle-même. C'est ainsi que Goëthe s'aperçut que le pétale d'une rose n'était qu'une *feuille* de rosier transformée, et qu'au moyen de soins particuliers on pouvait faire d'un bouton à *feuilles*, par exemple, un bouton à fruit et *vice versa*. Nos jardiniers d'aujourd'hui obtiennent par la culture des transformations étonnantes de cette espèce, d'un membre de végétal en un autre membre du même végétal, tandis que la culture et la médecine n'obtiennent rien de pareil chez les animaux. On peut bien greffer une partie de la peau du visage sur une autre partie, par exemple sur l'emplacement du nez pour refaire un nez artificiel; on peut aussi greffer sur la tête d'un coq un ergot de son pied, lequel reprendra, et mille faits du même genre. mais alors la peau reprise, l'ergot repris ne se métamorphosent pas, ils restent ce qu'ils étaient, quoique placés et vivant à un autre endroit. Dans le végétal, au contraire, il y a véritablement métamorphose d'un membre en un autre membre.

On était mis sur la voie de ce mystère par les transformations extérieures des *feuilles* dans certains végétaux; elles se modifient en filaments contournés, en vrilles, dans la vigne, les pois, les vesces, afin de servir comme de mains à la tige pour s'accrocher; en piquants, dans le houx, le chardon, l'épine-vinette, le faux acacia, pour servir de défense aux fleurs; en écailles, sur les bourgeons pour les protéger; en *bractées* ou *feuilles florales*, comme pour servir à la graine d'un premier abri; etc.

Pour mieux comprendre les deux phénomènes et leur différence physiologique, allons à la cellule originelle dans l'embryon.

Chez le végétal, la cellule se transforme sans se détruire en tel ou te tissu selon les conditions de place et autres dans lesquelles elle se trouve; c'est une métamorphose. Chez l'animal, il n'y a point métamorphose, mais il y a destruction des cellules, rejet de leur substance dans la circulation sanguine et transpiratoire, et formation, à leur place, comme matrice, de cellules absolument nouvelles. Et comme la cellule du végétal n'est que la *feuille* embryonnaire, à l'état de nymphe ou de chrysalide pour ainsi parler, c'est toujours la *feuille* qui, en fait de végétaux, s'enroule ou se déroule, se colore ou se décolore, se dilate ou se contracte de mille et mille manières.

Voilà, certes, une grande différence de formation entre les deux règnes, de laquelle on pourrait peut-être déduire une grande différence de puissance dans la culture, sur l'une ou sur l'autre, ainsi que de fixité dans les espèces. Nous la résumons par les formules suivantes :

Le végétal végète et se développe par *métamorphoses* de ses éléments les uns dans les autres; l'animal vit, croît, se nourrit par *morphoses* et substitution de ses éléments les uns aux autres.

C'est ce qui sépare profondément, dans le plan divin, la physiologie végétale de la physiologie animale.

Quant au règne minéral, la vie, si l'on peut ainsi parler, s'y réduit à de simples aggrégations et désaggrégations, qui se font selon des lois de symétrie, par les cristallisations et les opérations chimiques de toute espèce.

Dans la disposition tout se fait selon des lois géométriques et d'application régulière, mais arbitraires dans leur choix primitif en sorte qu'il y a révélation, dans la cause première, d'abord de liberté, puis de sagesse pour suivre les règles qu'elle a choisies

La *phyllotaxie*, c'est-à-dire la science qui a pour objet la disposition des *feuilles*, distingue les *feuilles opposées*, les *feuilles verticillées*, les *feuilles alternes* et les *feuilles éparses*.

Les *feuilles opposées* sont celles qui sont insérées deux par deux, et à la

même hauteur de chaque côté de la tige; la loi de symétrie suivie par la nature dans cette disposition est évidente et fut toujours observée et reconnue.

Les *feuilles verticillées* sont celles qui s'insèrent autour de la tige, à égales hauteurs, de la même manière, mais en un nombre quelconque supérieur à deux, en sorte qu'elles forment comme des parapluies renversés, que l'on nomme verticilles, de distance en distance. La symétrie est encore évidente.

Enfin les *feuilles alternes* sont celles qui s'insèrent tour à tour à droite et à gauche de la tige à des intervalles égaux, mais jamais à la même hauteur; et les *feuilles éparses* sont celles qui s'insèrent dans divers points du rameau sans aucune symétrie apparente.

Le philosophe Charles Bonnet, (XVIIIe siècle) eut le premier l'idée de chercher une loi constante d'insertion des *feuilles alternes* et des *feuilles éparses*; et il en trouva une pour les *alternes*, que personne jusqu'à lui n'avait soupçonnée. Cette loi consiste en ce que leur place est toujours régulièrement marquée par une spirale qui contourne, à distances plus ou moins pressées selon l'espèce, le rameau qui les porte. Et, dans notre siècle, MM. Al. Braun et Schimper, d'une part, et MM. L. et A. Bravais d'autre part, (1835), reprenant la série de recherches de Bonnet, ont trouvé les lois qui président à l'insertion des *feuilles éparses* elles-mêmes. Ces lois se résument toutes dans l'idée de la spirale décrite autour de l'axe.

Il n'y a donc rien que de sagement motivé et de géométriquement réglé dans la nature, aussi bien en ce qui concerne la disposition des *feuilles* de l'arbre, de l'arbuste et du brin d'herbe qu'en tout autre détail; mais dans le choix primitif de l'application de ces lois à telle ou telle plante, on ne voit rien de nécessaire; telle autre loi aurait pu être appliquée aussi bien que celle-là; il a donc fallu un choix, une volonté, une liberté. Jamais vous n'expliquerez sans cette volonté la première origine, comme vous n'expliquerez jamais sans sagesse l'application constante de la loi choisie.

C'est Dieu que nous retrouvons toujours avec son intelligence infinie à l'origine des choses.

Les *feuilles* du végétal sont avec les racines l'organe principal de ses fonctions vitales, et nous parlons ici des *feuilles* sous leur forme de *feuilles* proprement dites, puisque physiologiquement comprises, elles sont le végétal lui-même tout entier. C'est par elles que la plante respire, et se nourrit dans l'air; elle puise par elles un peu d'oxygène pour les combustions lentes qui se font dans son intérieur, et beaucoup de carbone sous sa forme d'acide gazeux pour en former les parties solides de sa constitution. Par elles aussi elle absorbe ou exhale de la vapeur d'eau ou de l'eau sous sa forme liquide; si l'air est sec, elle en exhale, si l'air est humide, elle en absorbe; et si l'exhalation acquise est trop abondante pour se trouver vaporisée à mesure, elle se forme en gouttelettes qui restent sur les *feuilles* comme les gouttelettes de la rosée; car il est démontré aujourd'hui, grâce aux études de Muschenbrœck, de S. C. Tréviranus, de Hales, de Senebier et de plusieurs autres, que ce qu'on avait cru si longtemps être de la rosée, c'est-à-dire une condensation de vapeur d'eau aérienne à la surface de la *feuille* refroidie, était aussi, souvent, une exsudation de l'eau intérieure de la plante, une véritable sueur analogue à celle des animaux. On a même calculé la quantité d'eau qui s'exhale; elle est des deux tiers de l'eau absorbée. Cette exsudation est tellement active par les temps secs et chauds qu'elle va jusqu'à épuiser certaines plantes délicates, et les forcer à se faner d'elles-mêmes. On peut faire ces observations sur beaucoup de fleurs à l'ardeur du soleil.

Il existe un genre de plantes dans l'Inde et dans l'île de Madagascar, qui possède à un si haut degré cette faculté d'absorption et de sécrétion de l'eau et qui est munie d'un instrument si étrange pour la filtrer et la recueillir, qu'elle en devient chaque matin une fontaine à mille urnes à la disposition du voyageur. C'est le genre des *nepenthes* qui a servi de

type à la famille des *nepenthées*. Leurs *feuilles* se terminent par un filet en vrille, et au bout de cette vrille est une urne de la grandeur d'un verre à liqueur, qui possède un couvercle articulé se fermant la nuit, et s'ouvrant peu à peu à partir de l'aurore. Toutes ces urnes de la plante sont remplies le matin d'une eau pure qui s'est filtrée le long des tissus du végétal et en particulier de la vrille qui termine la *feuille*. Pendant le jour, quand la coupe est ouverte, cette eau se vaporise, si quelque voyageur altéré ne s'en désaltère ; l'urne se vide et se referme le soir pour se remplir de nouveau durant la nuit.

Mais ce qu'on n'a pas expliqué jusqu'à présent, c'est le mouvement du couvercle ; il faut bien pour ce mouvement un mécanisme, et ce mécanisme, on ne l'a pas encore trouvé, il est resté le secret de Dieu.

Ce phénomène inexpliqué nous conduit aux autres faits mystérieux de même ordre que nous avons annoncés d'abord et par lesquels nous allons finir. Ce sont les mouvements de certaines *feuilles*.

Il y a de ces mouvements qui se manifestent sous l'influence de la lumière, et ceux-là sont à peu près généraux. Tout le monde connaît la tendance des fleurs vers le soleil et vers la voûte céleste. Si on courbe une branche vers la terre, elle redressera la tête. Les légumineuses se penchent vers le sol durant la nuit, et reprennent leur position verticale à mesure que le soleil monte. Beaucoup de fleurs se ferment et paraissent dormir quand le soleil est couché (V. SOMMEIL DES PLANTES), pour s'ouvrir et paraître éveillées quand il fait jour ; d'autres sont belles de nuit, il y en a même qui ont leur heure fixe de réveil ; il y a le cadran des fleurs ; mais tout cela n'est pas encore ce que nous avons dans la pensée ; la lumière, la chaleur et l'électricité peuvent jusqu'à un certain point donner la raison de ces gracieux effets. Arrivons à ceux qui sont vraiment inexpliqués et qui concernent spécialement les *feuilles* proprement dites.

La première des plantes qui se présente sous ce rapport est la sensitive, la *minosa pudica* de Linné. Tous ont vu avec admiration l'effet que produit sur ses *feuilles* une petite chiquenaude; aussitôt les folioles nombreuses se rapprochent vivement, s'accolent deux à deux et la *feuille* entière s'incline vers le sol, pour reprendre, quelque temps après, sa position naturelle. Il suffit, pour déterminer dans l'arbuste cette sensation subite, qui lui a valu son nom de sensitive, d'un coup de vent, de l'ombre d'un nuage, d'un refroidissement, d'un coup de chaleur, du passage d'un gaz irritant, d'une étincelle électrique. Et si on chloroformise la plante, elle perd cette sensibilité, elle paraît s'endormir.

Une autre plante qu'on ne saurait dire ni plus curieuse ni plus intéressante, parce que rien ne peut être plus curieux et plus intéressant que le phénomène de la sensitive, est l'*attrape-mouche* de la Caroline, dont le nom scientifique est la *dionée*, *dionocea muscipulia* de Linné, de la famille des *droséracées*. Elle prend et tue des insectes; voici comment : sa *feuille* se termine en deux plaques rondes, poilues sur les bords, qui s'articulent le long de la nervure du milieu; dès qu'un insecte les touche par leur face supérieure, ces plaques, ou lobes, éprouvent une irritation qui les fait se fermer subitement l'une contre l'autre, de manière à tenir l'insecte serré entre elles, et jusqu'à le faire mourir. Une petite plante, au reste, de nos contrées, très-commune aux environs de Paris et de la même famille, le *rossolis à feuilles rondes* (*drosera rotundifolia* de Lin.) a sa *feuille* conformée de même, et exécute des mouvements semblables dans les mêmes occasions.

Il existe au Bengale, un sainfoin, appelé le *sainfoin oscillant*, *hédisarum gyrans* de Lin.) dont la *feuille*, composée de trois folioles, présente dans les deux latérales un mouvement rapide, saccadé et continu, en inflexion et en torsion sur elles-mêmes sans cause apparente, pendant lequel la foliole du milieu se redresse ou s'in-

cline selon l'intensité de la lumière solaire.

Il y a, au Pérou, une plante de la famille des zygophyllées, que les botanistes appellent la *porlieria hygrometrica*, qui rapproche et accole ses follioles dès que le ciel se prépare à la pluie.

Mais ces derniers exemples se rattachent aux mouvements sur lesquels les actions de la lumière, de la chaleur ou de l'électricité peuvent être présumées exercer une influence. Quoi qu'il en soit, on a beaucoup travaillé dans l'espoir d'arriver à découvrir le mécanisme par lequel s'opèrent tous ces phénomènes; M. Dutrochet, entre autres, y a passé des années et épuisé sa patience; mais ces phénomènes sont restés jusqu'à présent dans les ombres du mystère.

LE NOIR.

FEUILLET (Octave). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, né à Saint-Lô (Manche), en 1812, est un de nos romanciers et auteurs dramatiques de la nouvelle école bourgeoise, qui a tant fait pour la décadence de l'art et de la littérature pendant le cycle impérial. Voici quelques-uns de ses ouvrages : *Aix, légende*, 1848; *Rédemption*, 1849; le roman de *Bellah*, 1850; la *Partie de dames*, la *Clef d'or*, l'*Ermitage et le village*, 1850-1852; l'*Urne*, poésie; le *Cheveu blanc*, 1853; la *Petite Comtesse*, 1856; le *Roman d'un jeune homme pauvre*, 1858; *etc.*

La *Nuit terrible*; le *Bourgeois de Rome*, la *Crise*, le *Pour et le Contre*, *Péril en la demeure*, le *Village*, la *Fée*, le *Cheveu blanc*, *Dalila*, le *Roman d'un jeune homme pauvre*, la *Tentation*, la *Rédemption*, etc., sont des pièces de théâtre du même écrivain, la plupart tirées de ses romans.

LE NOIR.

FÉVAL (Paul). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français contemporain, né à Rennes en 1817, a contribué avec tant d'autres à la décadence de l'art surtout pour le style. Il crée assez bien les intrigues et les événements; il ne pense qu'à l'invention; parmi ses nombreuses productions, on peut citer : le *Club des phoques*, récit original, les *Chevaliers du firmament*, le *Loup blanc*, les *Mystères de Londres*, roman plein d'événements, signé *Francis Trollope*, qui a eu 20 éditions et a été traduit en plusieurs langues; le *Fils du diable*; la *Quittance de minuit et les amours de Paris*; les *Belles de nuit*; les *Parvenus*; le *Paradis des femmes*; l'*Homme de feu et les compagnons du silence*; *Madame Gil Blas ou Mémoires d'une femme de notre temps*; le *Bossu*; les *Errants de nuit*; les *Couteaux d'or*; le *Tueur de tigres*; le *Mendiant noir*; la *Louve*; etc. Son abondance est ou paraît être telle que pendant les deux années 1858 et 1859 parurent sous son nom 78 volumes.

LE NOIR.

FEYDEAU (Ernest). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, très-mondain, né en 1821 à Paris et mort le 29 octobre 1873, dans la même ville, est encore à mettre dans la multitude des écrivains de la décadence de l'art. Ses principaux ouvrages sont : les *Nationales*, 1844; *Fanny*, roman qui eut un succès fou, en 1858, 16 éditions en 10 mois; *Daniel*, autre roman en 2 vol. 1859; *Catherine Overmeire*, 1860; *Histoire générale des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens*, 3 vol. in-4 avec planches, 1858; les *Quatre Saisons*, études d'après nature.

LE NOIR.

FIANÇAILLES, promesses réciproques de mariage futur; c'est une cérémonie religieuse, destinée à faire comprendre aux fidèles les obligations et la sainteté de l'état du mariage, et à leur obtenir les bénédictions de Dieu. Nous ne considérons cette cérémonie que chez les patriarches, chez les Juifs et chez les chrétiens.

L'Ecriture rapporte, *Gen.*, cap. 24, ℣ 50, « que Laban et Bathuel, ayant » consenti au mariage de Rébecca » avec Isaac, le serviteur d'Abraham » se prosterna et adora le Seigneur, » fit présent à Rébecca de vases d'or » et d'argent, et de riches vêtements; » il fit aussi des présents à ses frères

» et à sa mère, et ils firent un festin » à cette occasion. » Voilà des fiançailles. Le mariage ne fut accompli que chez Abraham,

Au aujet du mariage du jeune Tobie, il est dit « que Raguel prit la » main droite de sa fille, la mit dans » celle de Tobie, et leur dit : Que le » Dieu d'Abraham, d'Isaac et de » Jacob soit avec vous, que lui-même » vous unisse et accomplisse en vous » sa bénédiction ; et ayant pris du » papier, ils dressèrent le contrat de » mariage, et firent un festin, en bé» nissant Dieu, » Ainsi se célébraient les mariages chez les Juifs. Nous ne savons pas s'ils étaient ordinairement précédés par des *fiançailles*.

Nous voyons, par les écrits des Pères et par les canons des conciles, que l'Eglise chrétienne ne changea rien à la coutume établie chez les Romains de faire précéder le mariage par des *fiançailles ;* les futurs époux s'embrassaient, se prenaient la main, l'époux mettait un anneau au doigt de son épouse. Nous ne connaissons point de loi ecclésiastique ancienne qui ait ordonné que la cérémonie se ferait à l'Eglise, avec la bénédiction du prêtre ; mais le fréquent usage des bénédictions, établi dès les premiers siècles, suffit pour faire présumer que l'on s'y est astreint de bonne heure. *Voy.* Bingham, *Orig. ecclés.*, 1. 9, p. 314. Au reste, on n'a jamais cru que les *fiançailles* fussent nécessaires pour la validité du mariage.

Les Eglises grecque et latine ont eu des sentiments différents sur la nature des *fiancailles*, et sur l'obligation qui en résulte. L'empereur Alexis Comnène donna par une loi, aux *fiançailles*, la même force qu'au mariage effectif ; fondé sur ce principe, que les Pères du sixième concile, tenu *in Trullo* l'an 680, avaient déclaré que celui qui épouserait une fille fiancée à un autre, serait puni comme adultère, si le fiancé vivait dans le temps du mariage.

L'Eglise latine n'a point adopté cette décision, elle a toujours regardé les *fiançailles* comme de simples promesses ; quoiqu'elles aient été bénies par un prêtre, elles ne sont point censées indissolubles, elles ne rendent point nul le mariage contracté avec une autre personne, mais seulement illégitime, lorsqu'il n'y a pas de raison suffisante de rompre les promesses. BERGIER.

FICHTE ou FICHTÉ (Jean-Théophile). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre philosophe et mathématicien allemand, né en 1762, à Rammenau dans la Lusace, et mort en 1814, appartient au trio des philosophes panthéistes qui ont tiré hardiment les déductions des principes posés par Kant dans sa critique de la raison pure ; ce trio se compose de Fichte, Schelling et Hégel, auquel on peut, adjoindre Feuerbach, dont la crudité l'a fait même rejeter par une partie de l'école de ce dernier. Ses principaux ouvrages sont :

Matériaux pour rectifier le jugement du public sur la Révolution française, première partie : *sa légitimité* ; *idée de la théorie de la science* ; *fondement de la théorie de la science* ; *philosophie du droit* ; *base de notre croyance au gouvernement du monde par la providence* ; *appels au public* et *apologies* pour se défendre du reproche d'athéisme ; *traité de la destination de l'homme* ; *rapport au public sur le vrai caractère de la philosophie nouvelle* ; *l'état commercial fermé* ; *discours sur l'état de l'homme de lettres et sur ses travaux dans l'empire de la liberté* ; *le guide de la vie bienheureuse*, 1806 ; *essai sur Machiavel considéré comme écrivain* ; la *politique*, Berlin, 1820, ouvrage posthume, où il rêve un âge d'or dans l'avenir.

Toute la philosophie de *Fichte* est dans sa *Théorie de la science* ; il est moins transcendant et se rapproche davantage des idées communes en morale et en religion dans son *Traité de la destination de l'homme.*

LE NOIR.

FICHTE ou FICHTÉ (Emmanuel-Hermann). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe allemand, fils du célèbre *Fichte* dont il est question dans l'art. précédent, est né en 1797, s'est fait le chef d'une école qui combat les tendances panthéistiques de

la philosophie hégélienne, cherche un milieu entre le spiritualisme et le matérialisme moderne, et travaille à l'union de la raison et de la foi. On cite, parmi ses principaux ouvrages : *Principes préparatoires à la théologie* 1826 ; *Du caractère de la philosophie moderne*, 1829 et 1841 ; *Rapports de la religion avec la philosophie* 1854 ; l'*Idée de la personnalité et de l'existence individuelle après la mort*, 1834 et 1855 ; *Des conditions d'un théisme spéculatif*, 1835 ; *Principes d'un système de philosophie*, comprenant *l'ontologie*, 1836, la *Connaissance subjective*, 1839 *et la théologie spéculative ou traité général de religion*, 3 vol. 1846-1847 ; la *Philosophie de l'avenir*, 1847 ; les *Doctrines philosophiques sur le droit, l'État et les mœurs, en France, en Allemagne et en Angleterre depuis le milieu du* XVIII[e] *siècle jusqu'à l'époque actuelle* 1850 ; les *Idées universelles, la vertu et les devoirs*, 1851 ; *Traité de la communauté légitime, morale et religieuse ou science sociale*, 1853 ; *Anthropologie ou doctrine de l'âme humaine d'après les nouveaux principes scientifiques*, etc., 1856, comprenant : 1° *Histoire critique, de la psychologie jusqu'à l'époque actuelle*, 2° l'*Essence de l'âme*, 3° l'*Ame et l'esprit*; la *République dans le monarchisme*, 1848 ; *Principes d'une constitution allemande future*, 1848 ; etc.

M. *Fichte* démontre, dans son *Anthropologie*, de 1856, l'immortalité de l'âme, et la possibilité d'une conciliation entre la foi et la science. La *Revue de philosophie et de théologie spéculative* est l'organe principal de son école. LE NOIR.

FICIN (Marsile). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre platonicien du XV[e] siècle, naquit à Florence, en 1433, devint prêtre et chanoine de la cathédrale de cette ville, y professa son platonisme, et mourut à Correggio, retiré du monde en 1499, après avoir été entraîné dans toutes les ferveurs de la piété par les prédications enthousiastes du fameux Savonarole, et avoir fait par ses cours d'excellents élèves dont le plus célèbre fut Politien.

« *Ficin*, dit M. Gams, était très-petit de taille, maladif, mais travailleur infatigable, très-recueilli, doux et patient, ami solide et à toute épreuve. Nous possédons un grand nombre de ses ouvrages.

« Ses œuvres complètes parurent à Venise, 1516 ; Bâle, 1561 et 1576, sans la traduction de Platon et de Plotin ; à Paris, 1641, en 2 vol. in-folio. Ces écrits peuvent se diviser en trois classes : 1° écrits philosophiques ; 2° versions d'écrivains grecs ; 3° écrits théologiques.

« La philosophie de *Ficin* reposait essentiellement sur Platon. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il écrivit une dissertation latine intitulée : *Introduction à la philosophie de Platon*, extraite de quelques platoniciens latins. Dans sa préface au dialogue de *Criton* il pense trouver les bases de la philosophie chrétienne dans le fondateur de l'Académie. Moïse et Platon, selon lui, sont d'accord dans leurs principes fondamentaux. Socrate, Platon et d'autres étaient, avant la venue du Christ, dans une sorte d'état intermédiaire ; ils furent reçus au ciel après l'ascension du Seigneur. Socrate est à beaucoup d'égards la figure du Christ. La restauration du platonisme est une œuvre de la Providence ; Dieu veut qu'elle soit connue et pratiquée partout. Il chercha aussi à unir Platon et Aristote. La connaissance des néo-platoniciens est la voie pour arriver à la science platonicienne. Il allait jusqu'à vouloir qu'on expliquât Platon durant l'office divin. On trouve des détails sur ses idées et ses mœurs surtout dans les douze livres de ses lettres latines, auxquelles appartiennent en partie ses dix-huit livres de théologie platonicienne sur l'immortalité de l'âme.

« Parmi ses traductions nous citerons celle des œuvres de *Platon*, de *Plotin*, de *Porphyre*, de *Proclus*, d'*Iamblique*, d'*Alcinoüs*, de *Synésius*, de *Psellus*, des *Vers dorés de Pythagore*, de l'écrit d'*Athenagoras* sur la résurrection de la chair, des écrits de *Denys l'Aréopagite*. Cosme de Médicis lui procura les meilleurs manuscrits existants pour son excellente traduction de Platon.

« Parmi ses œuvres théologiques nous rappellerons :

1. Un *Traité de la Religion et de la piété chrétiennes*, apologie fameuse et éclatante du Christianisme, dédiée à Laurent de Médicis, imprimée à part à Paris, 1510 et 1559; Brême, 1617; 2. *Explication de l'Épitre aux Romains*; 3. *Six Discours*; 4. *Traité de Dieu*; 5. *Dialogue entre Paul et l'âme, comme quoi on ne peut arriver à Dieu sans Dieu*; 6. *Discours des Chrétiens à Sixte IV*; 7. *Dissertation sur la divinité de la morale chrétienne*; 8. *sur l'Amour*, etc., etc.

« Le style de *Ficin* est obscur, d'une part à cause de sa concision, d'autre part à cause de l'obscurité même des sujets qu'il traite. »

Le Noir.

FICTION. (*Théol. mixt. philos. art. et mor.*) — La *fiction* est tellement naturelle à l'homme que les premiers jeux de l'enfant sont des *fictions*. Voyez ces intelligences naissantes lorsqu'elles s'amusent; ce sont de petits jardins, de petits châteaux, de petites figures de toutes sortes qu'elles construisent dans le sable et avec tout ce qui tombe sous leur main; ce ne sont que petites *fictions*. C'est l'instinct de l'art qui s'éveille et qui se développe avec la vie. Aussi toutes les littératures sont-elles pleines de *fictions*; et les langages de l'homme sont-ils composés de mots qui ont toujours un sens figuré à côté d'un sens littéral. C'est que la *fiction* et la création sont une seule et même chose, et que l'homme, contrairement à l'animal qui ne fait que voir, entendre, toucher, goûter, sentir matériellement les objets, met, aussitôt qu'il les voit, les entend, les touche, les goûte, les sent comme l'animal, quelque chose par-dessus, qui est de son cru, qui lui vient de l'âme et qui est un roman quelconque tiré du néant. Mais ce roman n'est pas sans but; il est motivé par une intuition du beau et du bien; aucune *fiction*, soit fable, soit conte, soit parabole, soit image, soit figure en action, soit drame, soit poëme, ne saurait être sans une allusion à quelque vérité ou à quelque idée qui l'inspire. C'est le propre de l'âme humaine d'être mue par quelque chose de caché qu'elle tient à vêtir. N'y a-t-il pas, en cela, un étrange mystère? Pourquoi cette différence avec l'animal? Si l'homme n'était que mouvement et sensation mécanique, la *fiction* pourrait-elle naître en lui? Il est par nature l'image de la divinité créatrice, et c'est par la *fiction* qu'il en devient l'émule. La plus simple hypothèse est aussi une *fiction*; c'est la supposition d'une chose qui n'est pas; l'homme s'entoure de *fictions*; il s'égare dans le non-être, comme pour en tirer l'être; il est créateur; il est ce qu'aucun animal ne manifeste d'être; et cette propriété exclusive se développe dans un roman indéfini qui se compose de toutes les *fictions*, de tous les rêves que son âme invente.

Voilà l'homme; il est *fiction* par la nécessité de sa nature; lui seul est cela dans le monde animé; et les écoles positivistes prétendraient l'enchaîner sur le réel, sur le positif qui se voit, se touche, se calcule! Elles ne comprennent donc pas, ces écoles, que si elles pouvaient réussir, elles enleveraient à l'humanité toute sa grandeur, en lui ravissant sa vertu créatrice, qui est la plus noble de ses prérogatives. Elles ne voient donc pas qu'elles le réduiraient à la simple animalité! Oh! laissez-nous le rêve et la puissance des *fictions*, pour nous laisser l'art, et, avec l'art, l'enfance et la vie, qui sont la tige de l'immortalité.

Car n'y a-t-il pas aussi, dans cette puissance et passion de la *fiction* un flair de réalités supramondaines? N'y a-t-il pas l'intuitive aspiration d'un monde hors du monde réel, toujours cherché, jamais découvert? L'homme est surnaturel par la *fiction*; il est par elle en observation constante d'une autre patrie, aux frontières de celle-ci. Tous les autres êtres sont dans la nature, en font partie, y sont enchaînés, suivent ses lois sans écart; l'homme avec la *fiction* embrasse la nature, la domine, s'en dégage et la dépasse infiniment. Il est, par elle, un de ces dieux nés de Platon, auxquels il faut un divin séjour, dont cette vie ne saurait être que le vestibule, et qu'il rêvera dans ses *fictions* tant qu'il ne l'aura pas atteint. Il est

le fanatique d'un inconnu qu'il a vu en songe. Si par la sensation il est de la nature présente, comme l'animal, par la *fiction* il est d'une autre nature comme l'ange ; il est le prophète de l'immortalité.

LE NOIR.

FIDÈLE. Ce terme, parmi les chrétiens, signifie, en général, un homme qui a la foi en Jésus-Christ, par opposition à ceux qui professent de fausses religions, et que l'on nomme *infidèles*.

Dans la primitive Eglise, le nom de *fidèle* distinguait les laïques baptisés d'avec les catéchumènes qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement, et d'avec les clercs engagés dans les ordres, ou qui étaient attachés, par quelque fonction, au service de l'Eglise. Les privilèges des *fidèles* étaient de participer à l'eucharistie, d'assister au saint sacrifice et à toutes les prières, de réciter l'oraison dominicale, nommée, pour cette raison, *la prière des fidèles*, d'entendre les discours où l'on traitait le plus à fond des mystères : autant de choses qui n'étaient point accordées aux catéchumènes.

Mais lorsque l'Eglise chrétienne fut partagée en différentes sectes, on ne compta, sous le nom de *fidèles*, que les catholiques qui professaient la vraie foi ; et ceux-ci n'accordaient pas seulement le nom de *chrétiens* aux hérétiques. *Bingham*, t. 1. p. 33.

Dans plusieurs passages de l'Evangile, Jésus-Christ fait consister le caractère du *fidèle* à croire son pouvoir, sa mission, sa divinité ; après sa résurrection, il dit à saint Thomas qui en doutait encore : Ne soyez pas incrédule, mais *fidèle*, *Joan.*, c. 20, ℣ 27. Il ne faut pas conclure de là, comme ont fait quelques déistes, que tout homme qui croit en Jésus-Christ est assez *fidèle* pour être sauvé, et qu'il est dispensé de s'informer s'il y a d'autres vérités révélées. Lorsque le Sauveur a dit à ses apôtres : « Prê» chez l'Evangile à toute créature....
» celui qui ne croira pas sera con» damné, » il a ordonné de croire à tout l'Evangile sans exception, par conséquent à tout ce qui est enseigné de sa part avec une mission légitime : quiconque refuse de croire à un seul article n'est plus *fidèle*, mais incrédule.

Dans un sens plus étroit, *fidèle* signifie un homme de bien qui remplit exactement tous ses devoirs et toutes les promesses qu'il a faites à Dieu ; c'est ainsi que l'Ecriture parle d'un prêtre, d'un prophète, d'un serviteur, d'un ami, d'un témoin *fidèle*. Souvent il est dit que Dieu lui-même est *fidèle* à sa parole et à ses promesses, qu'il ne manque point de les accomplir. Une *bouche fidèle* est un homme qui dit constamment la vérité ; un *fruit fidèle* est un fruit qui ne manque point, sur lequel on peut compter. Dans Isaïe, c. 55, ℣ 2, *misericordias David fideles*, signifie les grâces que Dieu avait promises à David, et qu'il lui a fidèlement accordées ; ces paroles sont rendues dans les *Actes*, c. 13, ℣ 34, par *sancta David fidelia*, c'est le même sens. Dans le style de saint Paul, *fidelis sermo* est une parole digne de foi, à laquelle on peut se fier : ainsi il dit, I *Tim.*, c. 1, ℣ 15 : « C'est une parole digne de foi et de » toute confiance, que Jésus-Christ » est venu en ce monde sauver les » pécheurs. » Il le répète, c. 4, ℣ 9, etc.

On accuse les Pères de l'Eglise, en particulier saint Irénée et saint Augustin, d'avoir enseigné que tout appartient aux *fidèles* ou aux justes, et que les infidèles possèdent injustement tous leurs biens. On n'a pas manqué d'insister sur les *conséquences abominables* qui s'ensuivraient de cette maxime. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 3, § 9 ; c. 16, § 13 et suiv.

Saint Irénée voulait justifier l'enlèvement des vases précieux des Egyptiens, fait par les Israélites, enlèvement que les marcionites taxaient de *vol*, comme font les incrédules modernes. Il dit : 1° que les marcionites ne voient pas qu'ils s'exposent à une récrimination, puisqu'euxmêmes, comme tous les *fidèles*, possèdent beaucoup de choses qui leur viennent des païens, et que ceux-ci avaient acquises injustement ; s'ensuit-il de là que, selon saint Irénée, *toutes les acquisitions* faites par les païens sont injustes ? Il ajoute que

les vases d'or et d'argent, enlevés par les Israélites, étaient la juste compensation des services qu'ils avaient rendus, pendant leur esclavage, aux Egyptiens, et des travaux auxquels on les avait condamnés. Philon, *de vitâ Mosis*, p. 624, avait déjà donné cette réponse, et Tertullien la répète, *contra Marcion.*, l. 2, c. 20, et l. 4. Il y a de la mauvaise foi à insister sur la première réponse, comme si c'était la principale ; saint Irénée la donne moins de son chef, que comme la citation de ce que disait un ancien ou un prêtre. *Contra Hær.*, l. 4, c. 30, n. 1. Le censeur de ce Père avait-il quelque chose à opposer à la seconde ?

Saint Augustin pose pour principe, que tout ce que l'on possède mal est à autrui, et que l'on possède mal tout ce dont on use mal ; il en conclut que tout appartient *de droit* aux *fidèles* et aux pieux. *Epist.* 153, n. 26. Là-dessus Barbeyrac, escorté de la troupe des incrédules, déclame sans ménagement.

Nous les prions de remarquer : 1° qu'il n'est point ici question des croyants ni des incrédules, comme Barbeyrac le prétend, chap. 16, n. 21, mais des chrétiens mêmes, dont les uns sont *fidèles* et pieux, les autres méchants ou infidèles à leur religion. 2° Malgré ce *droit divin*, qui donne tout au juste, saint Augustin reconnaît un *droit civil* et temporel, et *des lois* en vertu desquelles on doit rendre ce qui est à autrui. 3° Saint Augustin réserve pour l'autre vie, pour la *cité sainte*, pour l'*éternité*, ce droit divin, en vertu duquel personne ne possédera que ce qui lui appartiendra véritablement ; son texte est formel. Où sont donc les *conséquences abominables* que l'on en peut tirer pour cette vie ? Que l'on dise, si l'on veut, que saint Augustin prend ici le terme de *droit* dans un sens abusif, puisqu'il entend par là l'*ordre parfait*, qui ne peut avoir lieu en ce monde, mais seulement dans l'autre ; à la bonne heure : mais y a-t-il là de quoi s'emporter contre ce saint docteur ? Ses auditeurs n'ont pas pu s'y tromper.

Il répète la même chose contre les donatistes, *Epist.* 93, n. 50 ; mais il ajoute : « Nous n'approuvons pas » enfin tous ceux que l'avarice, et non » la justice, porte à vous enlever les » biens mêmes des pauvres, ou les » temples de vos assemblées, que » vous ne possédiez que sous le nom » de l'Eglise ; n'y ayant que la vraie » Eglise de Jésus-Christ qui ait un véritable droit à ces choses-là. » Il n'admet donc pas et n'autorise point les conséquences qu'on lui impute ; et, loin de les avoir suivies dans la pratique, il fut le premier à vouloir que l'on conservât les évêchés aux évêques donatistes qui se réunissaient à l'Eglise. BERGIER.

FIGUIER. La malédiction que Jésus-Christ donna à un *figuier* stérile a exercé les interprètes. Il est dit qu'il s'approcha d'un *figuier* pour voir s'il y trouverait des fruits, mais qu'il n'y trouva que des feuilles ; car, dit l'évangéliste, *ce n'était pas la saison des figues*; Jésus maudit le *figuier*, qui sécha aussitôt. *Marc.*, c. 11, ℣ 13. Ce fait arriva quatre ou cinq jours avant la Pâque, ou avant le quatorzième de la lune de mars, temps où les *figues* ne sont pas encore mûres dans la Palestine. On demande pourquoi Jésus-Christ allait chercher du fruit dans cette saison, et pourquoi il maudit l'arbre qui n'en avait point comme si ç'avait été sa faute.

Hammond, R. Simon, Le Clerc et d'autres, traduisent : *Car ce n'était point une année de figues* ; mais ils font violence au texte, et ne satisfont point à la difficulté ; la stérilité de cette année n'était point une raison de maudire le *figuier* : Heinsius, Gataker, et quelques autres, prétendent qu'il faut lire, *car où il était c'était le temps des figues* ; on leur objecte qu'ils changent la ponctuation et les accents du texte sans nécessité et contre la vérité du fait, puisqu'il est constant qu'avant le 14 de la lune de mars les *figues* ne sont point mûres dans la Palestine, elles ne le sont qu'au mois d'août et de septembre.

Théophraste, *Histoire des plantes*, liv. 4, c. 2; Pline, l. 13, c. 8 ; l. 14, c. 18, et les voyageurs modernes, parlent d'une sorte de *figuiers* toujours verts et toujours chargés de fruits, les

uns mûrs, les autres moins avancés, les autres en boutons, et il y en avait de cette espèce dans la Judée. Jésus-Christ voulut voir si le *figuier* chargé de feuilles, qui se trouva sur le chemin, avait des fruits précoces; c'est ce que saint Marc fait entendre, en disant : *Ce n'était pas alors le temps des figues*, c'est-à-dire des *figues* ordinaires.

D'ailleurs, longtemps avant la saison de la maturité des fruits, un *figuier* devait avoir des fruits naissants, puisqu'il les pousse au commencement du printemps; Jésus-Christ n'en trouva point sur l'arbre qu'il visita : il conclut que c'était un arbre stérile, il le fit sécher, non pour le punir, mais pour tirer de là l'instruction qu'il fit le lendemain à ses apôtres sur ce sujet, *Marc.*, c. 11, ℣ 22. Il n'y a donc rien à reprendre ni dans la narration de l'évangéliste, ni dans le miracle opéré par Jésus-Christ. Il n'est pas besoin de recourir à un type, à une figure, pour le justifier.

Bergier.

FIGUIER (le) DE L'EVANGILE et STRAUSS. (*Théol. pur. géné. exég.*) — Bergier répond assez bien, d'avance, aux difficultés que soulève Strauss, dans sa vie de Jésus, à l'occasion du *figuier* stérile; sa raison des fruits naissants qu'il aurait dû présenter s'il n'avait pas été stérile, est bonne; cependant elle ne répond pas absolument, car il est dit dans le passage que Jésus eut faim, et alla voir si le *figuier* n'aurait pas quelque fruit, ce qui suppose des fruits bons à manger, que, cependant, il ne devait pas trouver puisqu'il est dit plus bas que ce n'était pas le temps des figues; il est vrai qu'on peut ajouter que ce fut pour lui une occasion de remarquer sa stérilité et que, d'autre part, le *figuier* aurait pu, par exception, avoir quelques fruits mûrs, quoique ce ne fût pas la saison, vu qu'il arrive parfois, comme nous allons le dire, dans l'article suivant, que le *figuier* passe l'hiver avec des fruits avancés qui n'ont pas eu le temps de mûrir l'année précédente et qui se hâtent de mûrir dans les commencements de l'année suivante. Mais ce n'est pourtant pas ainsi que nous répondons à Strauss dans notre *Evangile pour la jeunesse*. Citons le passage évangélique tel que nous l'avons traduit de saint Matthieu (xxi, 17 à 20) et de saint Marc (xi, 12 à 14), fondus en un, avec la réflexion dont nous l'avons fait suivre, chapitre III du livre vii intitulé LE TRIOMPHE DE LA HAINE :

« LA SAISON DES FRUITS EST TOUTE SAISON

« Le lendemain matin (1), comme ils sortaient de Béthanie, revenant à la ville, il eut faim. Et, voyant de loin un *figuier* qui avait des feuilles, il vint pour voir s'il n'y trouverait point quelque fruit. Mais, après s'en être approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'était pas le temps des figues.

« Et il dit au *figuier* :

« Nul, désormais, ne mangera de ton fruit. »

« Et aussitôt le *figuier* sécha.

Or ses disciples l'avaient entendu.

(*Mat.*, xxi. — *Marc.* xi).

« Strauss et ses confrères appuyent beaucoup sur cette injustice de punir un *figuier* pour n'avoir pas de fruits quand ce n'est pas la saison des figues.

« Si la malédiction de Jésus, suivie de la mort du *figuier*, eût été portée au temps des figues, et qu'on la prît pour une punition infligée à l'arbre, elle n'aurait pas été plus juste ; un végétal ne saurait être coupable : quand il est stérile on lui trouve une utilité, soit qu'on le coupe ou qu'on le laisse ; mais on ne le punit pas.

« Qu'a voulu signifier Jésus?

« Ayant l'habitude de profiter de toutes les circonstances de la vie pour en tirer des leçons, des comparaisons, des paraboles, il profite de celle-ci pour faire comprendre à ses disciples, dont il sait qu'il est entendu, que l'arbre intelligent et libre, l'homme, dans son cœur et son esprit, doit pouvoir, à tout moment, présenter des fruits à son propriétaire qui est le Père céleste ; qu'il n'y a

(1) Le lundi matin, dit, parmi les chrétiens, le *Lundi Saint*.

point pour lui de saison de repos, que toutes les heures de son existence sont des jours de vendange, et qu'à toute heure, aussi, son maître peut lui demander compte de sa fertilité. »

Nous ajouterons à notre explication morale deux réflexions :

La leçon de Jésus du lendemain, dont parle Bergier, n'est plus dans le même ordre d'idées : Jésus à la vue du *figuier* séché, et à l'observation qu'en font les disciples, ne paraît pas attribuer l'effet produit à une vertu particulière qui serait sortie de lui, mais à la foi, puisqu'il dit aussitôt : « Ayez la foi de Dieu (ou : « une foi de Dieu », c'est-à-dire « une grande foi ») ; je vous le dis en vérité, si vous avez la foi et que vous n'hésitiez point, non-seulement vous ferez comme à ce *figuier* ; mais quiconque dira à cette montagne (1) : « Lève-toi et jette-toi dans la mer, » et ne chancellera point dans son cœur, mais croira que tout ce qu'il aura dit se doit faire, il se fera pour lui. » (*Marc.* XI, 22. *Mat.* XXI, 21).

Il nous semble nécessaire de supposer qu'il y a de l'omis dans le récit, et qu'il y eut, de la part de Jésus, soit dans les moments qui suivirent son apostrophe au *figuier*, soit dans ceux qui précédèrent la leçon du lendemain, d'autres explications qui ne sont pas racontées, et qui durent renfermer quelque allusion à l'idée morale que nous exprimons.

Quant à la réflexion naïve de l'historien, que ce n'était pas le temps des figues, il nous semble qu'elle est on ne peut plus confirmative de la véracité du récit. Si pareille anecdote avait été inventée, quel que fût l'auteur de la fiction, serait-il jamais venu dans son esprit de la placer, sans autre réflexion, dans une saison qui n'était pas celle des figues, et d'en faire ainsi tout bonnement la remarque? Le moindre bon sens suffit, chez tout créateur d'anecdotes, pour lui faire donner à ses récits plus de vraisemblance, et plus de naturel. Si encore, il avait fait la réflexion morale que nous faisons aujourd'hui ? Mais, il ne dit pas même un mot qui puisse l'indiquer. On n'invente jamais de cette façon ; on raconte simplement.

LE NOIR.

(1) Montrant probablement la montagne des Oliviers.

FIGUIER (le). (*Théol. mixt. scien. nat. bot.*) — Le *figuier* est un des arbres les plus intéressants de la nature, et puisque Jésus-Christ lui fait l'honneur, en plusieurs occasions, et entre autres dans celle dont il vient d'être question dans l'article précédent, de le prendre pour type et pour thème de plusieurs de ses paraboles, nous en expliquerons quelques curiosités naturelles de physiologie végétale et d'arboriculture.

Cet arbre se distingue de presque tous les autres par ses fruits, appelés figues, qui ne sont ni ses fleurs ni ses graines, mais seulement le réceptacle des unes et des autres ; nous disons : presque tous et non pas tous, car les fruits des conifères, leurs cônes, vulgairement nommés *pommes de pin*, sont composés de la même manière, ainsi que ceux des ananas et de quelques autres plantes.

Il y a des personnes qui croient que le *figuier* est, comme le chanvre, les ignames, le houblon, etc., une plante *dioïque*, c'est-à-dire ayant ses individus à fleurs mâles et ses individus à fleurs femelles, et nous avons même lu dans des publications contemporaines, plus ou moins scientifiques, que l'opération appelée *caprification*, qu'avaient longuement décrite plusieurs anciens auteurs, parmi lesquels Pline, et dont Tournefort a le premier parlé, parmi les écrivains français, dans son *Voyage du Levant*, avait pour but de fournir aux *figuiers* femelles les fleurs des *figuiers* mâles, afin d'augmenter et faciliter leur fructification. Mais, ce sont-là des erreurs auxquelles nous avons nous-même été pris autrefois, et qu'il est bon de rectifier.

La figue de tout *figuier* est une boîte formée par la nature de parois charnues, pour contenir dans son intérieur, et abriter de la manière la plus parfaite, les fleurs mâles, ou étaminées, les fleurs femelles ou pistil-

lées, et plus tard les graines de l'arbre qui les porte. Tout le bouquet granuleux qui occupe le centre d'une figue est donc la réunion, la famille si l'on veut, de ces sortes de fleurs avant que les ovaires des femelles soient devenues des graines. Les mâles ou étamines occupent la partie supérieure du bouquet; les femelles ou pistils en occupent la partie inférieure, le pied; et les graines se forment, après la fécondation des pistils par le pollen des étamines, à la base des fleurs femelles. Si donc le *figuier* n'est pas *dioïque*, ses fleurs sont unisexuées et polygames; les mâles sont distinctes des femelles, et n'appartiennent point à la même corolle, pas plus que celles de la citrouille, quoiqu'elles soient toutes enfermées dans un réceptacle commun. Le pollen descend des étamines par les stigmates des pistils jusqu'à la base de ceux-ci, dans laquelle se trouve l'ovule qui est ainsi fécondé et deviendra la graine. Le tout se passe en secret, en famille, dans l'intérieur de la figue. C'est une des mille et mille merveilles que Dieu a mises dans la nature; dans ce fruit singulier, une association de fleurs distinctes soudées ensemble et comme emprisonnées, est forcée d'accomplir le mystère. La loi générale, comme chacun le sait, est que la fécondation s'opère à l'air libre, et en pleine lumière, soit dans la même corolle, soit de corolle à corolle, sur la même tige, soit des corolles d'une tige à celles d'une autre tige. Ce n'est que depuis La Hire, en 1712, et surtout depuis Linné, que l'on connaît ce mode de floraison du *figuier*: auparavant on croyait que la figue était un fruit ordinaire, que l'arbre produisait sans avoir fleuri.

Mais quel peut donc être le but de la caprification ?

Voici d'abord comment elle s'est pratiquée dans l'antiquité sur une vaste échelle, dans le nord de l'Afrique, et comment elle se pratique encore aujourd'hui dans la Kabylie, dans certaines îles de l'Archipel grec, et dans certaines parties de l'Asie Mineure. On récolte, en juin et juillet, les figues des *caprifiguiers* ou *figuiers* sauvages, qu'en Afrique on appelle aussi *dokkards*. En Kabylie où l'on cultive beaucoup les figues, on part quelquefois, à cette époque de l'année, en caravanes nombreuses pour aller faire cette récolte dans des bois de *figuiers* qui sont plus au sud; et l'on forme de ces figues des chapelets que l'on suspend aux rameaux des *figuiers* cultivés. On prétend, dans ces localités, que les fruits de ces derniers acquièrent, sous l'influence des figues sauvages, un plus grand développement et mûrissent mieux et plus vite. Quelle en est la cause, puisqu'elle n'est pas dans une action fécondante, ainsi que nous l'avons dit? cette cause est dans un insecte, que l'on sait appartenir à la classe des cynips, mais sur l'espèce duquel les botanistes sont encore fort divisés malgré les discussions dont il a été l'objet; au moment où l'on met les figues sauvages en chapelets, elles sont remplies des larves ou chrysalides de ce moucheron qui, à mesure qu'il sort, va piquer les figues des vergers, et par sa piqûre en hâte la maturation, comme le ver qui pique quelquefois nos pommes les faits mûrir plus vite.

On conteste aujourd'hui l'efficacité de la caprification. Cependant, elle est fondée en explication rationnelle, et un autre procédé pratiqué depuis déjà longtemps en divers pays, tels que la Provence (à Martigues par exemple) et Paris (à Argenteuil), paraît lui donner raison. Le cultivateur du *figuier* passe, durant la saison convenable, le long de ses plants de *figuiers*, en forme de taillis de hauteur d'homme, avec une petite bouteille d'huile d'olive, dont le bouchon est armé d'une petite baguette très-fine qui trempe dans le liquide et en emporte une gouttelette, et à chaque figue qu'il rencontre dont l'œil du gros bout a pris une teinte rouge, fait tomber cette gouttelette sur le centre de l'œil; l'huile descend dans le fruit et par son action sur le bouquet de fleurs du centre le fait mûrir en quatre ou huit jours, selon les climats, en sorte qu'il revient quelques jours après, cueillir toutes celles qui ont reçu la goutte d'huile. C'est, autant que possible, après le

coucher du soleil que l'on pratique cette opération. La figue, dit-on dans les traités de figuiculture, a plus de parfum et ne contient pas autant de ces graines dont la présence est désagréable ; mais, pour ce que nous en savons, par une expérience insuffisante il est vrai, nous serions porté à penser le contraire ; les figues ainsi traitées sont loin de valoir, selon nous, celles qui mûrissent naturellement, et le procédé nous paraît meilleur pour le commerçant que pour le gastronome. Toujours est-il que l'effet produit par l'huile en accélération de la maturation est incontestable.

Il est dans la nature du *figuier*, surtout dans les climats moins chauds, tels que les nôtres, de produire ses fruits très-lentement, à moins que, par des procédés artificiels de ce genre, on active cette production. Ainsi un bourgeon qui se garnit de figues naissantes, au printemps, de la base au sommet, n'offre, à l'état de maturité, vers le commencement de l'automne, que celles de la base ; les autres sont arrêtées dans leur végétation plus ou moins avancée par les froids, passent l'hiver dans cet état de stagnation, et, quand elles résistent à l'hiver, recommencent à suivre leur évolution dès que les premières chaleurs reviennent animer la nature, pour mûrir ensuite le plus vite qu'elles peuvent, en sorte que l'on a, alors, des figues de deux saisons, les unes qui ont deux ans et qui peuvent mûrir dès le mois de juin, les autres qui n'ont qu'un an et qui mûrissent en septembre et octobre. On appelle les premières, *figues d'été* ou *figues-fleurs* ou *premières figues* ; on appelle les secondes, *figues d'automne* ou *secondes figues*.

Le *figuier*, dont il est question dans l'Evangile, aurait donc pu, dès le commencement du printemps, avoir de ces premières figues à ses rameaux, quoiqu'elles ne pussent encore être en état de servir à apaiser la faim ; mais celui-là n'en avait d'aucune sorte, ni de vieilles de l'année précédente, déjà développées, ni de nouvelles de l'année courante à l'état rudimentaire. On peut répondre que la Palestine est trop dans le Midi pour que le phénomène des figues-fleurs d'une année, doive s'y manifester, et qu'en ce pays toutes se forment et mûrissent dans la même année, du printemps à l'automne ; mais on peut insister en disant que, puisqu'il est conforme à la nature du *figuier* de présenter, dans certains pays, ce phénomène, il n'est pas contraire aux possibilités naturelles de supposer qu'il y avait, au temps de Jésus-Christ, dans ce pays certains *figuiers* qui le présentaient, et qu'en conséquence, en apercevant celui-là, il put aller voir s'il n'avait pas déjà des figues. Au reste, nous ne trouvons de vraiment bonne que la raison de la leçon de morale, dont l'occasion est cherchée par Jésus pour ses disciples. LE NOIR.

FIGUIER (Guillaume-Louis.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain savant, et vulgarisateur de la science, naquit à Montpellier, en 1819. On peut citer, parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés ou qu'il continue de publier ses thèses *du tissu adipeux et des matières grasses dans la série animale*, 1844 ; *action de la lumière sur quelques substances impressionnables*, 1850 ; *de l'application méthodique de la chaleur aux composés organiques*, 1853 ; *de l'importance et du rôle de la chimie dans la médecine*, 1853 ; son *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, 3 vol. in-12, 1851-1853, 4 vol. *in*-18, 1854-1857 et 1858 ; dans cette publication, 5 edit. sont comprises : ses *Revues de l'exposition universelle de* 1855 ; l'*Alchimie et les alchimistes*, 1854 et 1856 ; *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*, 4, *vol.* in-12, 1859-1860 ; la *Photographie au salon de* 1859, in-12 ; le *Tableau de la nature*, 9. vol in.-8 ; les *Vies des savants illustres*, 5 *vol*-in-8 ; les *Savants du foyer*, 1. *vol.* in-8° ; les *Grandes inventions scientifiques, industrielles et artistiques*, 1 vol. in-8 ; l'*Année scientifique et industrielle ou l'exposé des travaux scientifiques en France et à l'étranger pendant le cours de l'année* ; cette publication, qui en est à sa seizième année, est toujours attendue avec impatience.

Cet auteur contemporain, que nous citons quelquefois, par exemple au mot Ages paléontologiques, bien que s'occupant à peu près exclusivement des découvertes scientifiques et de leurs applications industrielles, est loin d'avoir donné dans le mouvement positiviste de notre époque ; et quoiqu'il appartienne plutôt à l'école spiritualiste de J. Reynaud, comme M. Flammarion, nous lui savons gré d'avoir lutté, pour sa part, contre cette invasion qui ne ressemble, à nos yeux, qu'à une invasion de Vandales dans la philosophie, dans la littérature, dans l'art et même dans la science.

Mme L. *Figuier* s'est fait connaître aussi par des nouvelles gracieuses inserées dans la *Revue des Deux-Mondes*. Le Noir.

FIGURE (*Théol. mixt. philos. art. et litter.*) — L'homme est fait de telle sorte que la *figure* est essentielle à tout ce qu'il pense, à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il exprime. Il est lui-même, dans sa nature, une conscience incarnée dans une *figure* ; sa conscience, c'est son âme ; sa *figure*, c'est son corps. Il ne saurait se penser lui-même sans se penser corps en même temps qu'âme, par conséquent sans se donner une *figure*. De là la nécessité pour lui de tout figurer, en d'autres termes de donner à tout ce qu'il pense une *figure* qui le délimite. Il informe, par le premier acte de sa nature, autour de son moi, son corps. L'*anima*, disaient nos anciens scolastiques, est le *forma corporis*, ou le *formans corpus*, parole bien profonde consacrée par l'Eglise dans sa généralité. Aussi la *figure* est-elle, dans le langage, qui est le verbe de l'intelligence, ou l'intelligence incarnée, comme l'univers, la grande *figure*, est, dans le monde idéal, une nécessité relative. De même que cette image de Dieu suit l'intelligence humaine partout où elle va, la *figure* suit le langage partout où il se forme. L'erreur du positivisme revient à prendre la *figure* pour la réalité, par conséquent à se reposer sur l'ombre; car la réalité, c'est l'âme, c'est la pensée, c'st le moi ; et la chimère, la vanité, l'illusion, c'est la *figure* de la chose figurée, qui, seule n'est rien, puisqu'elle n'est quelque chose que par sa relation figurante.

Que sont, dans le langage, les *figures* sinon des imaginatives pures en vue de rendre sensibles des vérités? Elles ne sont rien en soi ; elles ne sont que par une relation à quelque chose qui existe véritablement. Mais l'art en a besoin, et ce sont elles qui font sa richesse, parce que l'art n'a pour but que de bien habiller la vérité. Ne confondez donc jamais l'être avec sa *figure*, l'original avec son portrait. Les originaux sont les seuls êtres véritables ; et tous les costumes qu'invente l'esthétique n'ont pour fin que de les faire apprécier par des yeux qui ne peuvent les voir qu'à travers ces écrans, comme nos consciences ne peuvent voir Dieu qu'enveloppé de *figures*, excepté dans les axiômes.

Mais par suite des nécessités de notre être, de quelle utilité n'est pas la *figure*, puisque sans elle nous ne verrions rien. Elle est notre microscope et notre télescope tout ensemble ; elle nous révèle des réalités qui sont, à la fois, trop petites et trop éloignées pour être à portée de notre esprit. Or, toutes les réalités ont ce double caractère, jusqu'à la réalité intime de notre moi lui-même. Nous ne pouvons rien voir sans lunette d'approche, et c'est la *figure* qui est cette lunette : avons-nous jamais vu, directement et face à face, les substances?

Travaillez donc, poëtes, orateurs, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, acteurs, danseurs, artistes de tout genre, à nous faire des *figures* à travers lesquelles nous puissions saisir les vérités. Vous êtes les médecins de nos ophthalmies dans ce monde de l'aveuglement. Oh! de grâce, n'obéissez pas aux conseils des positivistes qui ont entrepris de chasser les *figures* de nos panthéons, en faisant d'elles les réalités. Vous n'étalerez vos splendeurs parmi nous qu'en leur conservant leur nature de fantômes ; à cette condition seule vous ferez la gloire de tous nos arts.

Le Noir.

FIGURE, FIGURISME, FIGURIS-

TES. Une *figure* est un objet, une action ou une expression, qui représentent autre chose que ce qu'elles offrent d'abord à l'esprit. Chez les théologiens et les commentateurs, ce mot a deux sens différents ; il signifie quelquefois une métaphore ou une allégorie, d'autres fois l'image d'une chose future. Lorsque le psalmiste dit que les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, c'est une *figure*, c'est-à-dire une métaphore ; Dieu n'a ni corps, ni organes corporels. Isaac, sur le bûcher, prêt à être immolé, était une *figure* de Jésus-Christ sur la croix, c'est-à-dire qu'il le représentait d'avance. Dans le même sens, la manne du désert était une *figure*, un type, un emblème de l'eucharistie, et la mort d'Abel une image de celle de Jésus-Christ, etc.

Il y a des théologiens et des commentateurs qui prétendent que toutes les actions, les histoires, les cérémonies de l'Ancien Testament étaient des *figures* et des prophéties de ce qui devait arriver dans le nouveau ; on les a nommés *figuristes*, et leur système *figurisme*. Ce système est évidemment outré, et entraîne beaucoup d'abus dans l'explication de l'Ecriture sainte. Au mot Ecriture sainte, § 3, nous en avons déjà montré le peu de solidité et les dangers ; il est bon d'en rechercher les causes, et d'en faire voir les inconvénients plus en détail, de donner les règles que quelques auteurs ont établies pour les prévenir. M. Fleury a traité ce sujet dans son 5e *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, § 11.

La première cause qui a fait naître le *figurisme*, a été l'exemple des écrivains sacrés du Nouveau Testament, qui nous ont montré, dans l'ancien, des *figures* que nous n'y aurions pas aperçues. Mais ce que le Saint-Esprit leur a révélé ne fait pas règle pour ceux qui ne sont pas éclairés de même ; il ne faut donc pas pousser les *figures* plus loin que n'ont fait les apôtres et les évangélistes.

La seconde a été la coutume des Juifs, qui donnaient à toute l'Ecriture sainte des explications mystiques et spirituelles, et ce goût a duré chez eux jusqu'au huitième siècle. Mais l'exemple des Juifs est dangereux à imiter, puisque leur entêtement les a jetés dans les rêveries absurdes de la cabale.

La troisième est l'exemple des Pères de l'Eglise les plus anciens et les plus respectables, à commencer par les Pères apostoliques. Comme ils citaient presque toujours l'Ecriture sainte, pour en tirer des leçons de morale, ils ont souvent fait violence au texte pour y en trouver. Si cette méthode était au goût de leur siècle et de leurs auditeurs, elle ne peut pas être aujourd'hui de la même utilité.

La quatrième cause, dit M. Fleury, a été le mauvais goût des Orientaux, qui leur faisait mépriser tout ce qui était simple et naturel, et la difficulté de saisir le sens littéral de l'Ecriture sainte, faute de savoir le grec et l'hébreu, de connaître l'histoire naturelle et civile, les mœurs et les usages de l'antiquité ; c'était plus tôt fait de donner un sens mystique à ce que l'on n'entendait pas. Saint Jérôme, qui avait étudié les langues, s'attache rarement à ces sortes d'explications ; saint Augustin, qui n'avait pas le même avantage, fut obligé de recourir aux allégories pour expliquer la Genèse ; mais la nécessité de répondre aux manichéens le força, dans la suite, de justifier le sens littéral, et de faire son ouvrage *de Genesi ad litteram*. Malgré cette expérience, il a encore souvent cherché du mystère où il n'y en avait point.

La cinquième cause a été l'opinion de l'inspiration de tous les mots et de toutes les syllabes de l'Ecriture sainte ; on a conclu que chaque expression, chaque circonstance des faits renfermait un sens mystérieux et sublime ; mais la conséquence n'est pas mieux fondée que le principe.

De cette prévention des *figuristes*, il est résulté plusieurs inconvénients.

1° Suivant la remarque de M. Fleury, l'on a voulu fonder des dogmes sur un sens figuré et arbitraire ; ainsi l'on s'est servi de l'allégorie des deux glaives, pour attribuer aux successeurs de saint Pierre une autorité sur le temporel des rois. Cette explication était tellement établie dans le onzième siècle, que les défenseurs de l'empereur Henri IV, contre Gré-

goire VII, ne s'avisèrent pas de dire que cette *figure* ne prouvait rien. Si Dieu n'eût veillé sur son Eglise, cette prodigieuse quantité de sens allégoriques et d'explications forcées aurait peut-être pénétré dans le corps de la doctrine chrétienne, comme la cabale dans la théologie des Juifs.

2° La liberté de tordre ainsi le sens de l'Ecriture sainte, a rendu méprisable ce livre sacré aux gens d'esprit mal instruits de la religion; ils l'ont regardé comme une énigme inintelligible, qui ne signifiait rien par elle-même, et qui était le jouet des interprètes. Les sociniens en ont pris occasion de soutenir que nous entendons mal les expressions du texte sacré qui regardent nos mystères; mais, dans la vérité, ce sont eux qui y donnent un sens arbitraire et qui n'est pas naturel.

3° L'affectation d'imiter sur ce point les Pères de l'Eglise, a fait dire aux protestants, que nous adorons, dans les Pères, jusqu'à leurs défauts, que notre respect pour eux n'est qu'un entêtement de système. Mais ils doivent se souvenir qu'un certain Coccéius a fait naître parmi eux une secte de *figuristes* qui ont poussé les choses beoucoup plus loin que n'ont jamais fait les Pères de l'Eglise. Suivant les principes de la réforme, tout particulier a droit d'entendre et d'expliquer l'Ecriture sainte comme il lui plaît: or, les coccéiens ne manquent pas de passages de l'Ecriture, qui prouvent que leur manière de l'entendre est la meilleure. *Voyez* Coccéiens.

4° Ce même goût pour les *figures* a donné lieu aux incrédules de soutenir que le christianisme n'a point d'autre fondement qu'une explication allégorique et mystique des prophéties; que pour les adapter à Jésus-Christ, il faut laisser de côté le sens littéral, leur donner un sens arbitraire et forcé. Nous prouverons le contraire au mot Prophétie. Un incrédule anglais est parti du *figurisme* pour soutenir que les miracles de Jésus-Christ n'étaient pas réels, que ce qu'en ont dit les évangélistes sont des paraboles ou des emblèmes, pour désigner les effets spirituels que l'Evangile produit dans les âmes.

5° Ceux qui veulent prouver un dogme ou une vérité de morale par un passage pris dans un sens figuré, mettent leur propre autorité à la place de celle de Dieu, et prêtent au Saint-Esprit leurs propres imaginations. Il est difficile de croire que cette témérité puisse jamais produire de bons effets, soit à l'égard de la foi, soit à l'égard des mœurs.

Pour réprimer tous ces abus, quelques auteurs modernes, comme La Chambre, *Traité de la Religion*, tom. 4, p. 270, ont donné les règles suivantes.

1re Règle. On doit donner à l'Ecriture un sens figuré et métaphorique, lorsque le sens littéral attribuerait à Dieu une imperfection ou une impiété.

2e L'on doit faire de même, lorsque le sens littéral n'a aucun rapport avec les objets dont l'auteur sacré veut tracer l'image.

3e Lorsque les expressions du texte sont trop pompeuses et trop magnifiques pour le sujet qu'elles semblent regarder, ce n'est pas une preuve infaillible qu'elles désignent un autre objet plus auguste, et qu'elles aient un sens figuré.

4e Il ne faut attribuer aux auteurs inspirés que les *figures* et les allégories qui sont appuyées sur l'autorité de Jésus-Christ, sur celle des apôtres, ou sur la tradition constante des Pères de l'Eglise.

5e Il faut voir Jésus-Christ et les mystères du Nouveau Testament dans l'Ancien, partout où les apôtres les ont vus; mais il ne faut les y voir que de la manière dont ils les y ont vus.

6e Lorsqu'un passage des livres saints a un sens littéral et un sens figuré, il faut appliquer le passage entier à la *figure*, aussi bien qu'à l'objet figuré, et conserver autant qu'il est possible le sens littéral dans tout le texte; on ne doit pas supposer que la *figure* disparaît quelquefois entièrement pour faire place à la chose figurée.

A ces règles, La Chambre ajoute une remarque importante: c'est que l'on ne doit pas prendre pour des *figures* de la nouvelle alliance les ac-

tions répréhensibles et criminelles des patriarches; ce serait une mauvaise manière de les excuser. Saint Augustin, qui s'en est quelquefois servi, reconnaît que le caractère de type ou de *figure*, ne change pas la nature d'une action. « L'action de » Loth et de ses filles, dit-il, est une » prophétie dans l'Ecriture qui la » raconte ; mais dans la vie des per- » sonnes qui l'ont commise, c'est un crime. » *L.* 2, *contra Faust.*, c. 42. C'est donc une injustice de la part des incrédules, de dire que, pour justifier les crimes des patriarches, les Pères ont recours aux allégories ; ils l'ont fait quelquefois, mais ils n'ont pas prétendu que ce fût une justification. Plusieurs autres Pères en ont parlé comme saint Augustin. Saint Irénée, *adv. hær.*, l. 4, c. 31 ; Origène, *hom.* 44 *in Genes.*, c. 4 et 5 ; Théodoret, *Quest. sur la Genèse*, etc. Ils ont excusé Loth et ses filles, mais indépendamment de toute allégorie.

Dans le fond, le *figurisme* n'est appuyé que sur trois ou quatre passages de saint Paul, mal entendus, ou desquels on pousse les conséquences trop loin. En parlant de l'ingratitude, des murmures, des révoltes des Israélites, l'Apôtre dit, *I Cor.*, c. 10, ℣ 6 et 11 : « Tout cela est arrivé en » *figure* pour nous..... Toutes ces » choses leur sont arrivées en *figure*, » et ont été écrites pour notre cor- » rection. » Il est clair que dans ces passages, *figure* signifie exemple, modèle, duquel nous devons profiter pour nous corriger. Saint Paul répète la même leçon, *Hebr.*, c. 3 et 4. Il dit, *Galat.*, c. 4, ℣ 22 et 24, et *Rom.*, c. 9, ℣ 9 et 10, que les deux mariages d'Abraham, l'un avec Sara, l'autre avec Agar, sont la *figure* des deux alliances ; que d'un côté Isaac et Ismaël, de l'autre Jacob et Esaü, représentent deux peuples, dont l'un a été choisi de Dieu par préférence à l'autre. Il nous apprend, *Hebr.*, c. 8, ℣ 5 ; c. 9, ℣ 9 et 23 ; c. 10, ℣ 1, que le sanctuaire du tabernacle dans lequel le grand prêtre n'entrait qu'une fois l'année, était la *figure* du ciel et l'ombre des biens futurs. Il nous enseigne, *I Cor.*, c. 9, ℣ 9, et *I Tim.*, c. 5, ℣ 18, que la loi de ne point emmuseler le bœuf qui foule le grain ne regarde point les bœufs, mais les ouvriers évangéliques. Peut-on conclure, de ces exemples, que tout est *figure* dans l'ancienne loi ?

Quelques Pères de l'Eglise ont fait fort peu de cas des explications figurées et allégoriques de l'Ecriture sainte. Saint Grégoire de Nysse, *l. de vitâ Mosis*, p. 223, après en avoir donné plusieurs, dit : « Ce que nous » venons de proposer se réduit à des » conjectures ; nous les abandonnons » au jugement des lecteurs. S'ils les » rejettent, nous ne réclamerons » point ; s'ils les approuvent, nous » n'en serons pas plus contents de » nous-mêmes. » Saint Jérôme convient que les paraboles et le sens douteux des allégories, que chacun imagine à son gré, ne peuvent point servir à établir des dogmes. Saint Augustin pense de même, *Epist. ad Vincent*.

Nous ne parlons pas d'une secte moderne de *figuristes*, qui voulaient trouver une signification mystique et prophétique dans les contorsions et les rêveries des convulsionnaires ; c'est une absurdité qu'il faut oublier.

Bergier.

FILAIRE (la). (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Dieu a mis des choses bien étranges dans ses créations. Il y a mis la vie dans la vie, en sorte que les êtres organiques ne paraissent souvent que des hiérarchies d'êtres vivants ; il y en a qui le sont avec évidence, certains polypes ne sont que des associations vitales, des multitudes d'organismes groupées, dont la vie est particulière et commune tout ensemble. Qui oserait dire que tout animal n'est pas un composé de petits animaux, une fourmilière hiérarchisée ? De ce qu'on ne les voit pas, il ne s'ensuit rien contre l'hypothèse, car qui oserait dire qu'on n'inventera jamais le microscope qui les fera voir. Déjà la médecine a constaté, dans beaucoup de maladies, telles que la gale, des multitudes d'insectes qui en sont ou la cause ou, au moins, selon les homéopathes, le moyen transmissit et inoculateur.

Voici une petite bête microscopique

dans son état ordinaire de développement, qui joue, ou peut jouer un grand rôle dans l'organisme de l'homme et des animaux. C'est la *filaire*, ainsi nommée de ce qu'elle ressemble à un bout de fil ; elle n'a qu'une tête ronde ou triangulaire, un œsophage, un intestin, et un anus; elle habite l'abdomen, l'intestin, le cœur ou les vaisseaux sanguins des animaux. Elle traverse, grâce à sa forme effilée, presque invisible, les tissus des organes même les plus importants et passe de l'un dans l'autre, sans les blesser; c'est un voyageur de notre intérieur, ainsi que le prouvent les dissections de nos cadavres, dans lesquels on la rencontre. Il y en a chez l'homme de trois espèces; la plus célèbre, appelée le *dragonneau*, habite le tissu cellulaire placé sous la peau, notamment celui des jambes; elle acquiert, dit-on, jusqu'à 3m. 50 à 4 mètres de longueur et alors devient grosse comme le tuyau d'une plume de pigeon. Pendant sa croissance, qui peut durer deux années, ce ver intestinal ne gêne pas, on ne s'aperçoit même pas de sa présence; mais, parvenu à un certain point d'accroissement, il veut sortir et il se fraye pour cela un passage au dehors. L'endroit par où la *filaire* sortira, devient une sorte de furoncle avec un point très-douloureux, enflammé et transparent; bientôt, elle commence de sortir par un petit pertuis qui se fait au sommet, et son corps se montre, mais en avançant très-lentement. La médecine chirurgicale hâte sa sortie en l'enroulant, à mesure, sur un petit cylindre de linge que l'on tourne doucement une ou deux fois par jour. Il faut bien se méfier de l'arracher brusquement et de la rompre, car alors le fragment resté sous la peau provoquerait une grande inflammation ; au bout de vingt jours, elle est sortie.

Les médecins de l'école d'Alexandrie, au troisième siècle, ont longuement décrit cet animal, et depuis cette époque, on n'a pas fait un pas dans sa connaissance; nos docteurs d'aujourd'hui n'en savent pas plus sur lui qu'on n'en savait à cette époque.

Il y a une *filaire* qui est très-commune dans le ventre de certains poissons; il y en a une aussi qu'on a trouvée jusques dans les enveloppes du cerveau du cheval; il y en a une autre qui a été découverte dans le sang de la grenouille. Il y en a une dans la chenille de la teigne ; il y en a enfin qui vivent librement dans l'eau douce. Toutes ces *filaires* forment-elles une seule et même espèce, c'est ce qu'on ignore comme tant d'autres secrets, non moins étranges, de la nature.

Le Noir.

FIL DE LA VIERGE ou FIL NOTRE-DAME. (*Théol. mixt. scienc. hist. nat.*) — L'on croit assez généralement que ces flocons de filaments blancs, très-légers, qui se balancent en l'air dans les journées calmes d'automne, surtout par les premiers brouillards, se forment dans l'atmosphère ; et Lamarck l'a supposé lui-même dans ses ouvrages. D'autres naturalistes, tels qu'Hermann fils, les ont cru produits par des *mites* de diverses espèces, qui vivent sur les feuilles du tilleul et d'autres arbres, et qui les recouvrent de fils très-fins; ils citent notamment l'*acærus* que Latreille a nommé le *gamase tisserand*, (*gamasus telarius*). Cuvier les attribue aux araignées et les croit formés par elles sur la terre avant que le vent ne les emporte, et qu'ils ne retombent devenus un peu plus lourds par le léger brouillard qui s'y attache; voici ce qu'il en dit :

« Ces flocons blancs sont certainement produits, ainsi que nous nous en sommes assuré en suivant leur point de départ, par diverses jeunes araignées et notamment des épeires et des thomises; ce sont principalement les grands *fils* qui doivent servir d'attache aux rayons de la toile, ou ceux qui en composent la chaîne, et qui, devenant plus pesants à raison de l'humidité, s'affaissent, se rapprochent les uns des autres, et finissent par se former en pelotons; on les voit souvent se réunir près de la toile commencée par l'animal et où il se tient. Il est d'ailleurs probable que beaucoup de ces aranéides, n'ayant pas encore une provision assez abon-

dante de soie, se bornent à en jeter au loin de simples *fils*. C'est, à ce qu'il me paraît, à de jeunes araignées lycoses qu'il faut attribuer ceux que l'on voit en grande abondance croisant les sillons des terres labourées, lorsqu'ils réfléchissent la lumière du soleil. Analysés chimiquement, ces *fils de la Vierge* offrent précisément les mêmes caractères que la soie des araignées; ils ne se forment donc pas dans l'atmosphère, ainsi que l'a conjecturé, faute d'observations propres, un savant dont l'autorité est d'un si grand poids, M. le chevalier de Lamarck. » (*Règne animal*, t. IV, p. 219.)

L'explication de Cuvier est la plus naturelle; ce sont toujours celles-là qu'il convient de préférer; la nature présente assez de merveilleux pour ôter à l'imagination le droit d'y ajouter encore.

LE NOIR.

FILIAL, crainte filiale. *Voy.* CRAINTE.

FILIPPI (Filippo de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce naturaliste italien, fils du savant médecin du même nom, naquit à Milan en 1814. Parmi ses principaux écrits on cite : *Des fonctions reproductrices chez les animaux*, Milan, 1850, in-8°, formant le complément de l'édition italienne du *Cours élémentaire* de M. Milne Edwards; les *Trois règnes de la nature*, dont la première partie, le *Règne animal*, parut en 1852; la *Création terrestre*, 1854; série de lettres à sa fille; le *Déluge de Noé*; ces deux derniers ouvrages ont été traduits en français par M. Armand Pommier, en 1858 et 1859.

LE NOIR.

FILLES-DIEU. *Voyez* FONTÉVRAUD.

FILLEUL, FILLEULE, nom tiré de *filiolus* et *filiola*, que donnent les parrains et marraines aux enfants qu'ils ont tenus sur les fonts de baptême. *Voy.* PARRAIN. BERGIER.

FILOU. (*Théol. mixt. scienc. zool.*) — Il n'y a pas de chose ingénieuse qui ne soit dans la nature. Il semble que le Créateur se soit joué dans ses créations, et toujours avec un but d'utilité pratique. Le poisson qui porte le nom de *filou*, tire cette dénomination de la propriété qu'il possède d'allonger sa bouche en un tube très-long qui va aspirer les petits poissons, dont il se nourrit, là où ceux-ci ne se doutent pas qu'il puisse les atteindre au passage.

LE NOIR.

FILS, FILLE. Dans le style de l'Ecriture sainte, comme dans le langage ordinaire, on distingue aisément plusieurs espèces de filiation, celle du sang, celle d'alliance ou d'adoption établie par les lois, et celle d'affection : par la nature du sujet dont il est question, l'on voit dans lequel de ces trois sens il faut prendre les mots *fils*, *fille*, *enfant*. Mais la manière dont ils sont souvent employés dans nos versions, doit paraître fort étrange à ceux qui n'entendent pas le texte original.

On est étonné de voir les méchants ou les impies appelés *fils* ou enfants de méchanceté, d'iniquité, d'impiété, de colère, de malédiction, de mort, de perdition, de damnation; les hommes courageux, *enfants de force*, les hommes éclairés, *enfants de lumière*, les ignorants, *fils de la nuit* ou *des ténèbres*, les pacifiques, *enfants de la paix*, un otage, *fils de promesse* ou de caution. Il est aisé de concevoir que les *enfants* de l'Orient, de Tyr, de l'Egypte, de Sion, du royaume, sont les Orientaux, les Tyriens, les Egyptiens, les habitants de Jérusalem, les regnicoles; mais que les Hébreux aient appelé un sol fertile *fils de l'huile* ou *de la graisse*, une flèche, *fille du carquois*, la prunelle, *fille de l'œil*, les oreilles, *filles du chant* ou *de l'harmonie*, un oracle, *fils de la voix*, un navire, *fils de la mer*, la porte d'une ville, *fille de la multitude*, les étoiles du Nord, *filles de l'étoile polaire*, cela paraît fort bizarre. Il ne l'est pas moins qu'un vieillard centenaire soit nommé *enfant de cent ans*, un roi qui a régné deux ans, *fils de deux ans de règne*, et que les rabbins appellent *fils de quatre lettres*, le

nom *Jéhovah*, composé de quatre caractères.

Ce sont des hébraïsmes, disent les plus savants critiques, c'est-à-dire des manières de parler propres et particulières à la langue hébraïque. *Glassii philolog. sacra*, col. 659 et suiv. Si cela est vrai, ce langage ne ressemblait à celui d'aucun autre peuple. Mais si nous remontions au sens primitif et original des termes, peut-être trouverions-nous que la plupart de ces expressions sont françaises, et ne sont pas plus des hébraïsmes que des gallicismes.

Il est certain que les mots *ben*, *bur*, *bath*, syllabes radicales et primitives, ont en hébreu un sens plus étendu et plus général que *fils*, *fille*, *enfant*, en français; ceux-ci ne se disent guères que des hommes; en hébreu, ils se disent non-seulement des animaux, mais de toute production quelconque. Ainsi ils signifient né, natif, élève, nourrisson, ce qui sort, ce qui provient, produit, résultat, rejeton. Ils désignent ce qui tient à la souche de laquelle il est sorti, à la famille dans laquelle il est né, au maître par lequel il a été élevé; par conséquent, disciple, imitateur, sectateur, partisan, dévoué, etc. Et le nom de *père* a autant de sens relatifs à ceux-là. *Voy.* Père.

Cela supposé, il n'y a aucune bizarrerie à dire qu'un sol fertile est *nourri* par la graisse de la terre, que les étoiles du Nord *tiennent* à l'étoile polaire comme des filles à leur mère. On dit sans métaphore que les méchants et les impies sont *élèves*, *partisans*, *imitateurs* de l'iniquité et de l'impiété; qu'ils sont *dévoués* et destinés à la malédiction, à la perdition, à la mort; qu'ils sont *nés* pour la damnation, etc. Dans le même sens, nous appelons *enfant gâté*, un homme mal élevé, ou trop favorisé par la fortune; *enfant perdu*, ceux qui commencent une bataille. Nous disons qu'un tel est *fils* de son père, lorsqu'il lui ressemble; qu'une jeune personne est *fille* de sa mère, lorsqu'elle a le même caractère. Les enfants de la lumière ou des ténèbres sont donc ceux qui sont *nés* et ont été *élevés* dans la lumière ou dans les ténèbres, comme chez nous *enfant de la balle*, est celui qui a été instruit dès l'enfance dans le métier de son père, *enfant de chœur*, celui qui chante au chœur.

Nous disons encore *enfant* pour *natif*, *enfant de Paris*, *enfant de l'hôtel*, *enfant de famille*, comme les Hébreux disaient, *enfants* de l'Orient, de Tyr, de l'Egypte; et nous appelons nos princes *enfants* de France.

Puisque *ben* en hébreu signifie en général, ce qui vient, ce qui sort, on a pu dire très-naturellement qu'Abraham, presque centenaire, était *sortant* de sa quatre-vingt-dix-neuvième année; que Saül était *sortant* de la seconde année de son règne; que la porte d'une ville est la *sortie* de la multitude; qu'un oracle est la *production* d'une voix; qu'un otage *provient* d'une promesse ou d'un traité; qu'un navire semble *sortir* de la mer, comme s'il y était *né*; que *Jéhovah* est le *produit* de quatre lettres. Tous ces termes sont plus généraux que ceux de *fils* ou d'*enfant*.

Par un simple changement de ponctuation, *ben*, ou *bin*, est une préposition qui signifie *en* ou *entre*; lorsqu'elle devient un nom, elle désigne le dedans, l'intérieur, l'entrée; ainsi pour traduire exactement, il faut appeler la prunelle, non la *fille*, mais l'intérieur de l'œil; l'oreille, l'entrée ou le canal du chant et de l'harmonie; il n'est point question là de filiation. Les bizarreries de la ponctuation des massorettes, le défaut de termes qui répondent exactement dans les autres langues aux mots hébreux, défaut qui a été remarqué par le traducteur grec de l'Ecclésiaste, ne prouvent rien contre la justesse des expressions d'un auteur sacré.

Ces réflexions nous paraissent importantes, soit pour faciliter l'étude de l'hébreu, soit pour réfuter les incrédules qui veulent persuader que cette langue ne ressemble à aucune autre, et qu'on lui fait dire tout ce que l'on veut, soit pour démontrer que la science étymologique n'est ni frivole, ni inutile, quand on l'assujettit à des principes certains et à une méthode régulière. *Voyez* Hébraïsme.

Bergier.

FILS DE DIEU, expression fréquente dans l'Ecriture sainte, de laquelle il est essentiel de distinguer les divers sens.

1° Elle désigne souvent les adorateurs du vrai Dieu, ceux qui le servent, le respectent et l'aiment comme leur père, ceux que Dieu adopte et chérit comme ses enfants, ceux qu'il comble de ses bienfaits, ceux qu'il a revêtus d'un caractère particulier, et qui sont spécialement consacrés à son culte. Dans ce sens, les anges, les saints et les justes de l'Ancien Testament, les juges, les prêtres, les chrétiens en général, sont appelés *fils de Dieu* ou *enfants de Dieu*.

2° Adam est nommé *fils de Dieu, qui fuit Dei*, parce qu'il avait reçu immédiatement de Dieu l'existence et la vie, et que par sa puissance Dieu avait suppléé aux voies ordinaires de la génération. Quelques hérétiques, et en particulier un certain Théodote, dont Tertullien a parlé l. *de Præscript., sub fin.*, ont prétendu que Jésus-Christ n'était *Fils de Dieu* que dans ce même sens.

3° D'autres, comme les sociniens et leurs partisans, disent que, dans le style des auteurs sacrés, *Fils de Dieu* signifie simplement *Messie* ou envoyé de Dieu, et que tel est le sens dans lequel ce nom a été donné à Jésus-Christ dans le Nouveau Testament. Nous réfuterons cette erreur, et nous ferons voir que les Juifs, aussi bien que les apôtres et les évangélistes, ont non-seulement appelé le Messie *Fils de Dieu*, mais qu'ils l'ont nommé *Dieu* dans toute la rigueur du terme.

4° Suivant la foi catholique, le Verbe, seconde Personne de la sainte Trinité, est *Fils de Dieu*, Fils du Père, qui est la première Personne, par la voie d'une génération éternelle. C'est ce qu'enseigne *saint Jean*, c. 1, ỳ 1, lorsqu'il dit : « Au commencement était » le Verbe, il était en Dieu, et il était Dieu. » *Voyez* TRINITÉ.

5° Suivant cette même foi, Jésus-Christ, qui est le Verbe incarné, ou fait homme, est *Fils de Dieu*, par l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la seconde Personne de la sainte Trinité; c'est ce que nous apprend encore saint Jean, en disant que « le Verbe s'est fait » chair, et qu'il est le Fils unique du » Père ; » et saint Paul, qui l'appelle la splendeur de la gloire et la figure de la substance du Père, *Hebr.*, c. 1, ỳ 3, etc.

6° Selon le père Berruyer, souvent dans le Nouveau Testament *Fils de Dieu* signifie directement l'humanité sainte de Jésus-Christ, unie à une Personne divine, sans désigner si c'est la seconde ou la première ; parce que les Juifs, dit-il, ni les apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, n'avaient aucune connaissance du mystère de la sainte Trinité. Ce sens lui paraissait commode pour expliquer plusieurs passages de l'Ecriture dont les sociniens abusent, dans la vue de n'attribuer à Jésus-Christ qu'une filiation adoptive.

Mais la faculté de théologie de Paris a censuré cette opinion du père Berruyer : il n'est donc plus permis d'y avoir recours.

Le nom de *Fils de Dieu* peut donc être pris dans le sens propre, naturel et rigoureux, ou dans un sens impropre et métaphorique ; la question est de savoir dans lequel de ces deux sens il est donné à Jésus-Christ par les auteurs sacrés.

Suivant l'opinion des ariens et des sociniens, Jésus-Christ est appelé *Fils de Dieu*, parce qu'il est le Messie et l'envoyé de Dieu, parce que Dieu l'a formé dans le sein d'une vierge et sans le concours d'aucun homme, parce qu'il l'a comblé de ses dons, l'a élevé en dignité par-dessus toutes les créatures, etc. Quelques-uns, qui ont senti que toutes ces raisons ne suffisaient pas pour remplir l'énergie du titre de *Fils unique de Dieu*, ont imaginé que Dieu a créé l'âme de Jésus-Christ avant toutes les autres créatures, et s'est servi de ce pur esprit pour créer le monde. Ils se sont flattés de satisfaire, par cette supposition, à tous les passages de l'Ecriture sainte qui attribuent à Jésus-Christ l'existence avant toutes choses, le pouvoir créateur, et à tous les titres qui lui sont donnés par les auteurs sacrés. Cette opinion a été soutenue publiquement à Genève en

1777; c'est le socinianisme moderne. *Dissert. de Christi Deitate.*

Mais ceux qui l'ont embrassé, ont-ils bien saisi la notion du pouvoir créateur ? S'il y a un attribut de Dieu qui soit incommunicable, c'est certainement celui-là. Dieu, qui opère toutes choses par le seul vouloir, a-t-il donc eu besoin d'un agent ou d'un instrument pour créer le monde, c'est-à-dire pour vouloir que le monde existât ? Il est absurde qu'un être quelconque veuille à la place de Dieu, ou que Dieu s'en serve pour vouloir; dès qu'il veut immédiatement lui-même, l'effet suit seul son vouloir. Ici l'action d'un autre personnage est non-seulement superflue, mais impossible. Puisque l'Ecriture sainte attribue au *Fils de Dieu* la création du monde, il est Dieu lui-même, égal, coéternel et consubstantiel au Père, et non un être créé. Si un esprit a donné l'être à l'univers par son seul vouloir, Dieu le Père n'a point eu de part à cette création. Aussi les sociniens ne goûtent pas beaucoup le dogme de la création.

D'ailleurs cette supposition absurde ne peut se concilier avec ce que l'Ecriture sainte nous enseigne touchant le *Fils de Dieu*, auquel elle attribue constamment la divinité dans toute la rigueur du terme. Cette question est une des plus importantes de toute la théologie; nous devons faire tous nos efforts pour la traiter exactement.

1° Les écrivains de l'Ancien Testament, aussi bien que ceux du Nouveau, attribuent au Messie le nom et les caractères de la Divinité. Isaïe le nomme *Emmanuel*, Dieu avec nous, *le Dieu fort*, le père du siècle futur, c. 7, ℣ 14; c. 9, ℣ 6. Le psalmiste, *ps.* 44, ℣ 7 et 8, le nomme simplement *Dieu* : « Votre trône, *ô Dieu*, » est de toute éternité... C'est pour » cela, *ô Dieu*, que votre Dieu vous a » donné l'onction qui vous distingue, » etc. » Il lui attribue la création, *ps.* 33, ℣ 6 : « Les cieux ont été af- » fermis par la parole ou le Verbe » du Seigneur, et toute l'armée des » cieux par le souffle de sa bouche. » Ce ne sont pas seulement les écrivains du Nouveau Testament et les Pères de l'Eglise qui ont appliqué ces paroles au *Fils de Dieu*, au Messie, mais ce sont les docteurs juifs les plus anciens, les auteurs des Paraphrases chaldaïques, les compilateurs du Talmud, et les rabbins les plus célèbres. Galatin a cité leurs passages, *de Arcan. cathol. vérit.*, liv. 3, c. 1 et suiv. A quels titres les ariens et les sociniens prétendent-ils mieux entendre l'Ecriture sainte que tous les docteurs juifs et chrétiens ?

Quelques-uns d'entre eux ont avancé que dans le texte sacré le nom *Jéhovah*, qui exprime l'existence éternelle, nécessaire, indépendante, est donné à Dieu le Père seul et non au Fils ou au Verbe. C'est une fausseté; saint Jean nous enseigne le contraire. Dans son Evangile, c. 12, ℣ 41, après avoir cité un passage d'Isaïe, il ajoute: « Le prophète a dit ces paroles, » lorsqu'il a vu sa gloire (de Jésus- » Christ) et qu'il a parlé de lui. » Or, ce passage est tiré du *ch.* 6. d'Isaïe, ℣ 9 et 10, qui porte, ℣ 1 : « J'ai vu » le Seigneur assis sur un trône... » Des séraphins criaient l'un à l'autre: » Saint, saint, saint est le Seigneur » (Jéhovah) des armées ; toute la terre » est remplie de sa gloire. » Ainsi, selon la pensée de saint Jean, *Jéhovah*, dont Isaïe a vu la gloire, est Jésus-Christ lui-même, et c'est de Jésus-Christ que le prophète a parlé.

Le même évangéliste, chap. 19, ℣ 37, applique à Jésus-Christ ces paroles de Zacharie, c. 12, ℣ 10 : « Ils » tourneront leurs regards vers moi » qu'ils ont percé. » Or, le personnage qui parle dans Zacharie est *Jéhovah* lui-même. Jérémie, ch. 23, ℣ 6, et ch. 33, ℣ 16, promet aux Juifs un roi de la race de David, qui sera nommé *Jéhovah, notre justice*. Non-seulement les Pères de l'Eglise, mais le paraphraste chaldéen, entendent que ce sera le Messie. Les rabbins modernes appliquent cette prédiction à Zorobabel ; mais Galatin a fait voir qu'ils s'écartent du sentiment de leurs anciens docteurs, l. 3, c. 9. Saint Paul a fait allusion à ce passage, lorsqu'il a dit que Dieu a fait Jésus-Christ notre sagesse, *notre justice*, notre sanctification et notre rédemption. *I Cor.*, c. 1, ℣ 30.

Suivant l'opinion commune des

anciens Juifs, et suivant le sentiment unanime des premiers Pères de l'Eglise, c'est le *Fils de Dieu* ou le Verbe qui est apparu et qui a parlé aux patriarches, à Moïse, aux prophètes. Galatin, *ibid.*, c. 12 et 13. C'est donc lui qui a dit à Moïse : *Je suis Jéhovah*. Toute l'énergie de ce nom est attribuée à Jésus-Christ dans l'Apocalypse, c. 1, ℣ 4, où il est appelé celui qui est, qui était, qui sera ou qui viendra. Le fait avancé par les sociniens est donc absolument faux.

2° Quand la divinité du *Fils de Dieu*, ou du Messie, ne serait pas révélée aussi clairement qu'elle l'est dans l'Ancien Testament, il suffit qu'elle le soit positivement dans le Nouveau. Or, Jésus-Christ, depuis le commencement de sa prédication jusqu'à la fin, s'est nommé constamment le *Fils de Dieu*, et s'est fait appeler ainsi par ses disciples. S'il ne l'était que dans le sens impropre et métaphorique, imaginé par les sociniens, il a dû le dire; il s'est nommé *la vérité*, Joan., c. 14, ℣ 6. Il a promis à ses apôtres que le Saint-Esprit leur enseignerait toute vérité, ℣ 26, et c. 16, ℣ 13. Cependant il n'a jamais expliqué cette énigme, ni à ses disciples ni aux Juifs ; jamais le sens imaginé par les sociniens ne leur est venu à l'esprit, et il n'y en a aucun vestige dans leurs écrits. Le démon lui-même n'a pas pu le deviner ; quand il dit à Jésus-Christ : « Si vous êtes le *Fils de Dieu*, » dites que ces pierres deviennent » du pain, » *Matth.*, c. 4, ℣ 3, il ne pouvait pas ignorer que ce grand personnage était l'envoyé de Dieu, que sa naissance avait été annoncée par les anges, qu'il avait été adoré par les mages, qu'il avait été reconnu pour le Messie par Siméon, que le temps de l'accomplissement des prophéties était arrivé, etc. Un socinien qui a l'âme honnête ne croit pas pouvoir se dispenser de déclarer en quel sens il entend le titre de *Fils de Dieu*, lorsqu'il le donne à Jésus-Christ, et il attribue à ce divin Sauveur une dissimulation que lui-même ne se croit pas permise.

3° Lorsque saint Pierre eût fait cette confession célèbre : « Vous êtes » le Christ, *Fils du Dieu* vivant, Jésus-» Christ lui dit : Vous êtes heureux, » Simon, fils de Jean, parce que ce » n'est ni la chair ni le sang qui vous » a révélé cette vérité, mais c'est » mon Père qui est dans le ciel. » Ensuite il lui promet les clefs du royaume des cieux, etc. *Matth.*, c. 16, ℣ 16. Si saint Pierre a seulement voulu dire : *Vous êtes le Messie* ou l'envoyé de Dieu, cette confession n'avait rien de merveilleux ; les autres disciples l'avaient faite avant lui. *Matth.*, c. 14, ℣ 33. Saint Jean-Baptiste leur en avait donné l'exemple, *Joan.* c. 1, ℣ 34 ; l'aveugle-né et Marthe la répétèrent, c. 9, ℣ 35 ; c. 11, ℣ 27. Le centurion même, témoin de la mort de Jésus, s'écria : Cet homme était véritablement le *Fils de Dieu*, Matth., c. 27, ℣ 54. Si saint Pierre a eu besoin d'une révélation expresse, il a donc eu de Jésus-Christ une idée plus sublime. Lui est-il venu à l'esprit, comme aux sociniens, que l'âme de Jésus-Christ avait été créée avant toutes choses, qu'elle avait créé le monde, etc.? S'il n'y a pas pensé, son maître aurait dû l'instruire, et l'Apôtre nous aurait parlé plus correctement ; il n'aurait pas appelé Jésus-Christ *notre Dieu et notre Sauveur*, *II Petri*, c. 1, ℣ 1. Il nous aurait appris le vrai sens des paroles qu'il avait entendues à la transfiguration : « Voilà mon Fils » bien-aimé dans lequel j'ai mis mes » complaisances ; écoutez-le. » ℣ 17.

4° Plus d'une fois les Juifs ont voulu mettre Jésus à mort, parce qu'il se nommait Dieu *mon Père*, et qu'il se faisait égal à Dieu, *Joan.*, c. 5, ℣ 18. Lorsqu'il eut dit : *Mon Père et moi sommes une seule chose*, ils voulurent le lapider, parce qu'il se faisait Dieu, c. 10, ℣ 30 et 33. S'il n'était ni Dieu dans le sens propre, ni égal à Dieu, c'était le cas de leur apprendre en quoi consistaient cette paternité et cette filiation, afin de dissiper le scandale, et de les tirer d'erreur. En leur parlant de Dieu, Jésus leur disait, *votre Père céleste* ; il leur avait appris à nommer Dieu *notre Père* ; les prophètes avaient dit à Dieu : *Vous êtes notre Père*, Isaïe, c. 63, ℣ 16 ; c. 64, ℣ 8. Cela ne scandalisait personne. Il faut donc que

les Juifs aient compris que Jésus appelait Dieu *mon Père* dans un sens différent ; il était absolument nécessaire de le leur expliquer, afin de leur faire comprendre que le titre de *Fils de Dieu* n'emportait pas l'égalité avec Dieu. Jésus-Christ l'a fait, répondent les sociniens, lorsque les Juifs lui dirent : « Ce n'est pas pour » une bonne œuvre que nous voulons » vous lapider, mais pour un blas- » phème, et parce qu'étant homme, » vous vous faites Dieu. » Jésus leur répliqua : « N'est-il pas écrit dans » votre loi : je vous ai dit : *Vous êtes* » *des dieux?* Si elle appelle *dieu* ceux » auxquels cette parole de Dieu est » adressée, comment dites-vous à » moi, que le Père a sanctifié et en- » voyé dans le monde : *Tu blasphè-* » *mes,* parce que j'ai dit *: Je suis le* » *Fils de Dieu?* » Joan., c. 6, ℣ 33. Jésus-Christ leur donne clairement à entendre qu'il ne prend le nom de *Fils de Dieu*, que parce que le Père l'a sanctifié et envoyé dans le monde.

Mais la question est de savoir en quoi consiste cette sanctification : nous soutenons qu'à l'égard de Jésus-Christ, c'était la communication de la sainteté de Dieu, en vertu de l'union substantielle du Verbe avec la nature humaine ; et nous le prouvons par les paroles qui suivent : « Si » vous ne voulez pas me croire, » croyez à mes œuvres, afin que vous » connaissiez et que vous sachiez que » mon Père est en moi, et que je » suis dans mon Père. » ℣ 38. Cela ne serait pas vrai, s'il était question d'une sanctification telle qu'une créature peut la recevoir. Les Juifs le comprirent encore, puisqu'ils voulurent se saisir de Jésus, et qu'il se tira de leurs mains.

Il y a plus : le grand prêtre, devant lequel Jésus fut conduit pour être jugé, lui dit : « Je vous adjure, » au nom du Dieu vivant, de nous » dire si vous êtes le Christ, *Fils de* » *Dieu.* Jésus lui répond : *Vous l'avez* » *dit.* » Sur cette confession, il est condamné à mort comme blasphémateur, *Matth.*, c. 26, ℣ 63. Dans cette circonstance, Jésus-Christ était obligé de s'expliquer clairement, pour ne pas être complice du crime que les Juifs allaient commettre. Ils prenaient le mot de *Fils de Dieu* dans toute la rigueur, puisqu'ils le regardaient comme un blasphème ; ce n'en aurait pas été un, s'il n'avait eu que le sens qui lui est attribué par les sociniens, s'il avait signifié seulement, je suis l'envoyé de Dieu, le Messie, un homme plus favorisé de Dieu que les autres, etc. Une équivoque, une restriction mentale, une réponse ambiguë, dans cette circonstance, eût été un crime.

Alors même Jésus se nomme non-seulement *Fils de Dieu* mais *Fils de l'homme*, ℣ 64. Or, ce dernier terme signifiait *véritablement homme*, donc le premier signifiait *véritablement Dieu* ; ou il faut dire que Jésus-Christ a voulu être victime d'un mot obscur qu'il ne lui a pas plu d'expliquer.

5° Jésus-Christ ordonne à ses apôtres de baptiser toutes les nations au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, *Matth.*, c. 28, ℣ 19. Voilà trois Personnes placées sur la même ligne, et auxquelles on rend par le baptême un honneur égal. Que la seconde soit Jésus-Christ, nous ne pouvons pas en douter, puisqu'il est parlé dans les Actes des apôtres du baptême *au nom de Jésus-Christ*, c. 19, ℣ 3, etc. Si le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas égaux au Père, et un seul Dieu avec le Père, ce sacrement est une profanation et une impiété. C'en est une de mettre des créatures de niveau avec Dieu, de leur consacrer les âmes, de leur rendre le même honneur qu'à Dieu. Les sociniens soutiennent, comme les protestants, que le culte religieux rendu à d'autres êtres qu'à Dieu est un crime, quand même ce culte ne serait pas égal : par ce principe, ils taxent d'idolâtrie le culte que nous rendons aux anges et aux saints ; comment peuvent-ils approuver le culte suprême rendu à Jésus-Christ, si ce divin personnage n'est qu'une créature plus parfaite que les autres ? Aussi plusieurs ont blâmé l'adoration rendue à Jésus-Christ.

Cependant il s'est attribué formellement ce culte ; il dit que le Père a laissé au Fils le jugement de tous, afin que tous honorent le Fils comme

ils honorent le Père, *Joan.*, c. 5 ỳ 22. Mais Dieu l'a défendu ; il a dit : « Je suis le Seigneur (*Jéhovah*). C'est mon nom, je ne donnerai pas ma gloire à un autre. » *Isa.*, cap. 42, ỳ 8. Or Jésus-Christ, qui, suivant les sociniens, est un être créé et très-inférieur à Dieu, a usurpé le nomde *Seigneur* et la gloire qui y est attachée ; il a trouvé bon qu'un de ses disciples le nommât *mon Seigneur et mon Dieu*. Joan., c. 20, ỳ 28. Si le sentiment des sociniens est vrai, les Juifs n'ont pas tort lorsqu'ils refusent de reconnaître Jésus-Christ pour le Messie ; leur principale raison est qu'il s'est attribué les honneurs de la divinité : or, la loi, disent-ils, nous a défendu d'adorer des dieux étrangers, par conséquent d'adorer comme Dieu un personnage qui n'est pas Dieu. *Conférence du juif Orobio avec Limborch*. pag. 183, 186.

6° Personne ne peut mieux nous rendre le sens des paroles et de la doctrine de Jésus-Christ que les apôtres : or, saint Jeannous apprend en quel sens il est le *Fils de Dieu*. Il dit : « Au commencement était le » Verbe, il était en Dieu et il était » Dieu. Tout a été fait par lui, et » rien n'a été fait sans lui... Ce » Verbe s'est fait chair et a demeuré » parmi nous, et nous avons vu sa » gloire, telle qu'elle appartient au » Fils unique du Père. » Le Verbe créateur de toutes choses était donc déjà Dieu avant la création ; s'il avait été créé, il n'aurait pas été en Dieu, mais hors de Dieu, et il ne serait pas vrai que tout a été fait par lui, puisqu'il serait lui-même l'ouvrage de Dieu. Si c'est une âme que Dieu a unie à un corps, il faudra dire que toute formation d'un homme est une incarnation, que toute âme est descendue du ciel pour venir en ce monde, que tout homme est *Fils de Dieu* dans le même sens que Jésus-Christ ; il ne sera pas vrai que Jésus-Christ est le *Fils unique* de Dieu.

Sans argumenter sur les termes, il faut juger du sens de saint Jean par le dessein qu'il s'est proposé. Suivant le témoignage des anciens, il a écrit son Evangile pour réfuter les erreurs de Cérinthe : or, Cérinthe enseignait que le monde n'a pas été créé par le Dieu suprême, mais par une puissance distinguée de lui et très-inférieure à lui. C'est encore ce que veulent les sociniens ; à cetégard, ils sont fidèles disciples de Cérinthe, donc ils sont réfutés aussi bien que lui par l'Evangile de saint Jean. Jugeons par là s'il est vrai, comme ils le prétendent, que les Pères des trois premiers siècles n'ont pas cru le Verbe égal et coéternel au Père, pendant qu'ils attestent que Cérinthe, pour avoir enseigné le contraire, a été condamné et réfuté par saint Jean.

Cérinthe distinguait encore Jésus d'avec le Christ ; selon lui, Jésus était un pur homme, fils de Joseph et de Marie ; le Christ était descendu sur lui au moment de son baptême, mais il s'en était séparé au moment de la passion, parce que le Christ était incapable de souffrir, *Saint Iræn.* l. 1, c. 26 ; *Tertull.* l. *de Carne Christi* ; saint Epiphane, *Hær.* 28, etc. Pour réfuter cette erreur, saint Jean déclare que Jésus est le Verbe de Dieu incarné ou fait homme, et qu'il est Dieu dans le sens que Cérinthe ne voulait pas admettre. Or, cet hérétique aurait certainement admis sans répugnance que l'âme de Jésus avait été créée avant toutes choses, qu'elle était le Verbe de Dieu ou l'instrument de sa puissance, qu'elle était Dieu dans un sens impropre et métaphorique.

Cet apôtre tient le même langage, et enseigne les mêmes vérités dans ses lettres. Il dit que *Jésus est le Christ*, *Epist.* 1, cap 1, ỳ 22 : ce ne sont donc pas deux personnages différents ; que *Dieu a donné sa vie pour nous*, cap. 3, ỳ 16 ; qu'il est *le Fils unique de Dieu*, cap. 4, ỳ 9 ; qu'il est non-seulement *le Fils de Dieu*, mais *le vrai Dieu et la vie éternelle*, c. 5, ỳ 20. Enfin il dit qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe, le Saint-Esprit, et que ces trois sont une seule chose. *Ibid.*, ỳ 7. Au mot TRINITÉ, nous prouverons l'authenticité de ce passage contesté par les sociniens. Mais ils ont beau faire ; dans leur système le langage de saint Jean n'est pas

supportable : à force de gloses et de commentaires, de ponctuations nouvelles et de transpositions de mots, ils ne viendront jamais à bout d'y donner un sens naturel et raisonnable.

7° Saint Paul n'a pas parlé autrement que saint Jean. Il dit, *Hébr.*, c. 1, que Dieu a établi son Fils héritier ou possesseur de toutes choses: qu'il a fait par lui les siècles ou les révolutions du monde; que ce Fils porte tout par sa puissance, qu'il est la splendeur de la gloire et la figure de la substance de Dieu, qu'il est infiniment au-dessus des anges, et que Dieu a commandé aux anges de l'adorer. Il lui adresse les paroles du psalmiste que nous avons citées : « Votre trône, ô Dieu, est éternel... » Vous avez fait le ciel et la terre. » Il dit que toutes choses sont par ce Fils et pour lui, c. 2 ℣ 10 ; qu'il n'a pas pris la nature des anges, mais celle des hommes, ℣ 16 : que celui qui a tout créé est Dieu. c. 3, ℣ 4, etc.

Encore une fois, l'on aura beau supposer que Jésus-Christ est la plus parfaite de toutes les créatures, quelque parfait qu'il soit, il est borné ; il y a une distance infinie entre lui et Dieu, et l'on ne peut pas supposer que Dieu a épuisé sa puissance pour le former, puisque cette puissance est infinie. Le pouvoir créateur est le caractère propre de la Divinité, et ce pouvoir est infini; il ne peut être communiqué à aucune créature. Celle-ci ne peut jamais être une *figure de la substance* de Dieu, ni porter ou conserver toutes choses par sa propre puissance, à moins que cette puissance ne soit égale à celle de Dieu. Il est de la majesté divine d'être seule adorée d'un culte suprême ; ce culte ne peut être rendu à aucune créature sans profanation. Quand un être créé aurait fait toutes choses, il ne serait pas encore vrai que toutes choses sont pour lui : tout est pour Dieu, lui seul est la fin dernière de tout. A moins que Jésus-Christ ne soit un seul Dieu avec le Père, la doctrine de saint Paul est fausse dans tous les points.

8° Les sociniens ont beaucoup subtilisé sur un passage de cet Apôtre dans sa lettre aux Philippiens, chap. 2, ℣ 5, où il dit : « Ayez les mêmes sen-» timents que Jésus-Christ, qui, étant » dans la forme de Dieu, n'a point » regardé comme une usurpation » d'être égal à Dieu, mais il s'est » anéanti en prenant la forme d'un » esclave, et a paru à l'extérieur » comme un homme, etc. » Quelques interprètes catholiques traduisent ainsi : « Ayez les mêmes sentiments » que Jésus-Christ, qui, ayant tout » ce qui constitue la Divinité, n'a » point regardé son égalité avec Dieu » comme un titre pour envahir les » biens et les honneurs de ce monde ; » mais qui s'est dépouillé de tout, a » servi les autres, comme un esclave, » a ressemblé aux autres hommes, et a vécu comme eux. » Mais les sociniens et leurs partisans soutiennent qu'il faut traduire : « Ayez les » mêmes sentiments que Jésus-Christ, » qui, étant dans la forme de Dieu, n'a » *point fait sa proie de s'égaler à Dieu*, » ou ne s'est point attribué l'égalité » avec Dieu, mais qui s'est anéanti, » etc. »

Cette tradition est évidemment fausse : 1° la *forme de Dieu* n'est point la ressemblance extérieure avec Dieu; Jésus-Christ n'a jamais eu cette ressemblance; il faut donc que *la forme de Dieu* soit la nature divine. 2° Cette forme est ici opposée à *la forme d'un esclave*; or, celle-ci est non-seulement une ressemblance, mais la nature même de l'homme. 3° Nous avons vu que Jésus-Christ s'est véritablement égalé à Dieu; il » a dit : Mon Père et moi sommes » une seule chose. Tout ce qu'a mon » Père est à moi. Que tous honorent » le Fils comme ils honorent le Père. » Il a souffert qu'on lui dît : *Mon Sei-* » *gneur et mon Dieu*, etc. » 4° Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, où est l'humilité de ne pas s'égaler à Dieu? Ce serait un crime d'en avoir seulement la pensée; la leçon que saint Paul fait aux fidèles serait absurde. 5° Peut-on dire qu'une âme créée qui a pris un corps s'est *anéantie*? En nous reprochant de forcer le sens des paroles de saint Paul, les sociniens y en donnent un qui est encore moins naturel,

et qui, tout ridicule qu'il est, prouve évidemment contre eux.

Nous avons vu ci-devant que saint Pierre s'est exprimé comme saint Paul et saint Jean.

9° L'on a fait voir aux sociniens qu'ils ont faussement accusé les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles de ne pas avoir cru la divinité de Jésus-Christ, comme on l'a professé depuis le concile de Nicée; les Pères au contraire l'ont défendue contre les cérinthiens et contre d'autres sectes d'hérétiques. Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, Bossuet, dans son *Sixième avertissement aux protestants*, ont solidement répondu aux objections que l'on tirait de quelques expressions de ces anciens docteurs de l'Eglise. Au concile de Nicée, en 425, la doctrine d'Arius fut condamnée, non-seulement comme fausse et contraire à l'Ecriture sainte, mais comme nouvelle et inouïe dans l'Eglise. On prouvait le dogme catholique, non-seulement par le témoignage des Pères, à remonter jusqu'aux apôtres, mais encore par le culte extérieur du Christianisme dont le modèle se trouve dans l'Apocalypse, c. 4 et 5. Nous y voyons le *Trisagion* ou trois fois saint, que l'Eglise chante encore dans sa liturgie à l'honneur des trois Personnes divines. Nous y remarquons le même honneur, les mêmes expressions de respect, les mêmes adorations adressées à Dieu qui a créé toutes choses, et à l'Agneau qui nous a rachetés par son sang. On insistait sur la forme du baptême administré par l'invocation expresse des trois Personnes et par une triple immersion, sur la *doxologie* ou glorification qui leur est adressée à la fin des psaumes, etc. Eusèbe lui-même, quoique disposé à favoriser les ariens, convient que les cantiques chantés par les fidèles *dès le commencement*. attribuaient la divinité à Jésus-Christ, *Hist. Eccl.*, liv. 5, ch. 28. Les chrétiens, que Pline avait interrogés, lui avaient avoué qu'ils s'assemblaient le dimanche pour chanter des hymnes à Jésus-Christ comme à un Dieu, *Plin.*, l. 10, *Epist.* 97. Aujourd'hui les incrédules, endoctrinés par les sociniens, prétendent que la divinité de Jésus-Christ est un dogme nouveau, né au quatrième siècle pour le plus tôt; que ç'a été un effet de l'ambition du clergé et du despotisme de Constantin, etc.

10° Si l'on avait professé une doctrine contraire avant le concile de Nicée, pourquoi les ariens ne purent-ils jamais s'accorder? Arius, Eunomius, Acace, et leurs partisans, disaient sans détour que le *Fils de Dieu* est une pure créature ; les semi-ariens disaient qu'il est semblable au Père en substance et en toutes choses, mais non en une seule et unique substance avec lui ; ils ne refusaient pas de l'appeler *Dieu*. D'autres protestaient qu'ils avaient la même croyance que les catholiques ; ils ne rejetaient que le terme de *consubstantiel*. Ils dressèrent dix ou douze formules de foi, sans pouvoir jamais se satisfaire ni réunir toutes les opinions, ils ne cessèrent de se condamner les uns les autres.

On a vu les mêmes scènes se renouveler à la naissance du socinianisme ; il y avait au moins vingt ans que les unitaires disputaient entre eux, lorsque Fauste Socin vint à bout de les concilier jusqu'à un certain point. Il n'en est peut-être pas un seul aujourd'hui qui voulût soutenir tous les sentiments de ce patriarche de la secte : il disait sans détour que Jésus-Christ n'avait pas existé avant sa mère ; à présent les unitaires conviennent qu'il a existé avant la création du monde.

Pour montrer de quelle manière et à quel excès ils abusent de l'Ecriture sainte, il est bon de rapporter l'explication que Socin a donnée des premiers versets de l'Evangile de saint Jean. *Au commencement*, c'est-à-dire lorsque l'Evangile commença d'être prêché par saint Jean-Baptiste, *était le Verbe ;* Jésus-Christ, Fils de Dieu, était déjà par excellence le Verbe, ou la parole, parce qu'il était destiné à annoncer aux hommes la parole de Dieu, et à leur faire connaître ses volontés. *Ce Verbe était en Dieu*, puisqu'il n'était encore connu que de Dieu, c'est Jean-Baptiste qui a commencé à le faire connaître. *Et il était Dieu*, non en substance ni en personne, mais par les lumières, l'autorité,

la puissance, et les autres qualités divines dont il était doué. *Toutes choses ont été faites par lui,* c'est-à-dire tout ce qui concerne le monde spirituel, et la nouvelle économie de salut que Dieu a établie par l'Evangile. *Et rien,* de ce qui a rapport à cette nouvelle création, *n'a été fait sans lui... Ce Verbe a été fait chair,* ce personnage si élevé en dignité, qui est nommé *Dieu* et *Fils de Dieu,* a cependant été faible, mortel, sujet à souffrir comme les autres hommes, etc. *Histoire du socinian.*, 2e part., c. 23.

L'absurdité de ce commentaire saute aux yeux. 1° Si Jésus-Christ est appelé *le Verbe,* parce qu'il a prêché la parole de Dieu, ses apôtres méritent ce nom, pour le moins autant que lui. 2° Il est faux que saint Jean-Baptiste soit le premier qui a fait connaître Jésus-Christ ; à la naissance même de Jean-Baptiste, Zacharie, son père, déclara qu'il serait le précurseur du Seigneur ; lorsque Jésus vint au monde, les anges l'annoncèrent comme Sauveur, comme Christ ou Messie ; il fut adoré comme tel par les pasteurs et par les mages, reconnu pour tel par Anne et par Siméon. 3° Il est ridicule de dire que le Verbe était dans le *monde spirituel*, et que ce monde ne l'a pas connu ; la première chose nécessaire, pour appartenir au monde spirituel, est de connaître Jésus-Christ. 4° Socin falsifie le texte, en traduisant : *Et le Verbe fut chair*, au lieu que saint Jean dit : *Et le Verbe s'est fait chair* ; il n'est point question là des faiblesses de l'humanité, puisque l'Evangéliste ajoute : *Il a demeuré parmi nous, et nous avons vu sa gloire telle qu'elle appartient au Fils unique du Père.* La manière dont les sociniens expliquent les mots *Sauveur*, *Rédempteur*, *grâce*, *justification*, *Saint-Esprit*, etc., n'est pas moins révoltante.

11° Quand nous n'aurions plus ni l'Ecriture, ni la tradition, ni l'absurdité de leurs commentaires à leur opposer, il est un argument auquel ils ne répondront jamais. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu et *Fils de Dieu*, dans le sens propre et rigoureux, le Christianisme est une religion aussi fausse et aussi injurieuse à la majesté divine que le paganisme. Dieu a bouleversé le monde et a multiplié les prodiges pour établir une nouvelle idolâtrie à la place de l'ancienne, un polythéisme plus subtil, mais non moins absurde que celui des Grecs et des Romains. Pour éviter de blasphémer contre Dieu, nous n'avons point d'autre parti à prendre que d'embrasser le judaïsme, le mahométisme , ou le déisme.

Les sociniens, qui nient la divinité de Jésus-Christ, ont été forcés de lui refuser aussi la connaissance de l'avenir ; ils ne l'accordent pas même à Dieu. En effet, si Jésus-Christ avait prévu que bientôt les chrétiens l'adoreraient comme Dieu, et l'égaleraient à Dieu, il aurait dû faire tous ses efforts pour prévenir cette erreur, et s'expliquer aussi nettement que le font les sociniens ; autrement il se serait rendu complice du crime d'idolâtrie, dont nos adversaires nous accusent. Si Dieu lui-même l'avait prévu, ou il n'aurait pas envoyé Jésus-Christ pour établir une religion qui devait bientôt dégénérer en polythéisme, ou sa providenee aurait veillé à ce que ce malheur n'arrivât pas. Si Dieu n'a pas la connaissance de l'avenir, il n'a pas pu le dévoiler aux prophètes ; les prophéties de l'Ancien Testament ne sont pas plus respectables que les prédictions des sibylles. Aussi Fauste Socin ne faisait presque aucun cas de l'Ancien Testament.

12° La divinité de Jésus-Christ est tellement la base de toute la doctrine chrétienne, qu'après avoir une fois supprimé cet article, les sociniens ont successivement attaqué et détruit tous les autres. Il n'est plus question chez eux de la Trinité, de l'Incarnation, ni de la Rédemption du monde, si ce n'est dans un sens métaphorique. Suivant leur système, Jésus-Christ a racheté le monde dans ce sens, qu'il a délivré les hommes de leurs erreurs et de leurs vices, et qu'il est mort pour confirmer la sainteté de sa doctrine, et la vérité de ses promesses. Le genre humain n'avait pas besoin, disent-ils, d'une autre rédemption, puisque le péché d'Adam, ni la peine, n'ont point passé à sa

postérité. Conséquemment, suivant eux, le baptême n'est pas nécessaire pour effacer le péché originel ; c'est seulement un signe extérieur de foi en Jésus-Christ, qui ne produit rien dans les enfants, et qui ne doit être administré qu'aux adultes. L'eucharistie n'est, de même, qu'une commémoration de la dernière cène de Jésus-Christ, un symbole d'union et de fraternité entre les fidèles. Comment Jésus-Christ pourrait-il y être réellement présent, dès qu'il n'est pas Dieu? Sa mort même sur la croix n'a été, selon l'idée des sociniens, un sacrifice que dans un sens abusif. Conséquemment aucun sacrement n'a la vertu d'effacer les péchés, de nous donner la grâce sanctifiante, de nous appliquer les mérites de Jésus-Christ; à proprement parler, ses mérites ne nous sont pas applicables, ils ont été pour lui et non pour nous; il peut, tout au plus, demander grâce pour les pécheurs.

Dans ce même système, l'homme, qui est tel que Dieu l'a créé, et dont le libre arbitre est aussi sain que celui d'Adam, n'a aucun besoin de grâce actuelle pour faire le bien ; ses forces lui suffisent pour accomplir la loi de Dieu et faire son salut. Le péché n'est donc ni une résistance formelle à la grâce, ni un abus du sang et des mérites de Jésus-Christ; c'est un effet de la faiblesse naturelle de l'homme; aussi les sociniens ne croient point que Dieu punisse le péché par un supplice éternel.

En joignant ainsi les erreurs des ariens et celles des pélagiens à celles des calvinistes, le socinianisme s'est réduit à un pur déisme, et c'est abuser du terme que de l'appeler un Christianisme. Mais les protestants ne doivent jamais oublier que ce système d'impiété, né parmi eux, n'est qu'une extension de leurs principes, une conséquence directe de l'axiome fondamental de la réforme ; savoir, que l'Ecriture sainte est la seule règle de notre foi, que la lumière naturelle suffit pour l'entendre autant qu'il en est besoin; que chaque particulier qui la consulte de bonne foi, qui croit et qui professe ce qu'elle lui enseigne, ou semble lui enseigner, est dans la voie du salut.

Aussi toutes les fois que les protestants ont été aux prises avec les sociniens, et ont voulu argumenter par l'Ecriture sainte, ceux-ci leur ont fait voir qu'ils ne redoutaient pas cette arme, et qu'ils savaient s'en servir avec avantage; ils ont expliqué à leur manière tous les passages qu'on leur objectait; et ils ont opposé à leurs adversaires tous ceux dont les ariens se sont servis autrefois pour appuyer leurs erreurs. Lorsque les protestants ont voulu recourir à la tradition, à la croyance des premiers siècles, aux explications données par les Pères, les sociniens les ont tournés en dérision, et leur ont demandé s'ils étaient redevenus papistes. Socin lui-même est convenu de bonne foi, que, s'il fallait consulter la tradition, la victoire entière serait pour les catholiques. *Epist. ad Radecium.*

Nous n'avons donc à redouter ni les attaques des protestants, ni celles des sociniens; plus il y a de liaison entre les erreurs de ces derniers, mieux elles démontrent que la croyance catholique est bien d'accord dans toutes ses parties, que l'on ne peut rompre un des anneaux de la chaîne sans la détruire tout entière. C'est pour cela même que nous voyons les plus habiles d'entre les protestants pencher tous au socinianisme; et sans la crainte qu'ils ont de donner trop de prise aux théologiens catholiques, il y a longtemps que la révolution, commencée pendant la vie même des premiers réformateurs, serait entièrement consommée. *Voy.* TRINITÉ, VERBE.

BERGIER.

FILS DE L'HOMME, terme usité dans l'Ecriture sainte pour désigner l'homme. Tantôt il exprime simplement la nature humaine ; dans ce sens, Ezéchiel et Daniel sont souvent nommés *fils de l'homme* dans leurs prophéties ; tantôt il désigne la corruption, les faiblesses, les vices de l'humanité : « Enfants des hommes, » dit le psalmiste, jusqu'à quand ai-

» merez-vous la vanité et le men-
» songe? » *Ps.* 4. Dans la *Genèse*, ch. 6, ỳ 2, les adorateurs du vrai Dieu sont appelés *fils de Dieu*, par opposition aux *filles des hommes*, aux filles de ceux dont les mœurs étaient corrompues.

Lorsque Jésus-Christ se nomme *fils de l'homme*, ce n'est pas pour donner à entendre qu'il a un homme pour père, puisqu'il était né par l'opération du Saint-Esprit ; mais c'est pour témoigner qu'il est aussi véritablement homme que s'il était né à la manière des autres hommes. Aussi les Pères de l'Eglise se sont servis de cette expression pour prouver aux hérétiques que le Fils de Dieu, en se faisant homme, avait pris une chair réelle, et non une chair fantastique et apparente ; qu'il était véritablement né, mort et ressuscité, et qu'il avait souffert non-seulement en apparence, mais en réalité.

Pour la même raison, saint Jean écrit aux fidèles : « Nous vous annon-
» çons et nous vous attestons ce que
» nous avons vu, ce que nous avons
» considéré attentivement, ce que
» nous avons touché à l'égard du
» Verbe vivant. » *I Joan.*, c. 1, ỳ 1. Ce témoignage des sens réunis ne pouvait être sujet à aucune illusion. Saint Paul dit, « qu'il a fallu que le
» Fils de Dieu fût semblable à ses
» frères *en toutes choses*, afin qu'il
» fût miséricordieux, fidèle, Pontife
» auprès de Dieu, et victime de pro-
» pitiation pour les péchés du peu-
» ple. Parce qu'il a souffert, et a été
» éprouvé lui-même, il a le pouvoir
» de secourir ceux qui subissent les
» mêmes épreuves. » *Hebr.*, c. 5, ỳ 16. Ce passage est tout à la fois sublime et consolant. Les incrédules, qui nous reprochent sans cesse d'adorer non-seulement un Dieu homme, ou un Homme-Dieu, mais un homme crucifié, n'ont, sans doute, jamais éprouvé les sentiments de reconnaissance, d'amour, de confiance, qu'excite, dans un cœur bien fait, la vue d'un Dieu crucifié par amour pour les hommes.

BERGIER.

FIN. Ce terme, dans notre langue, et dans la plupart des autres, a deux significations très-différentes qu'il est essentiel de remarquer ; parce que, si l'on vient à les confondre, plusieurs passages de l'Ecriture sainte se trouveront très-obscurs. Souvent la *fin* désigne simplement l'événement, l'issue, le succès, bon ou mauvais, d'une entreprise ou d'une affaire, comme quand on demande, *qu'est-il arrivé en fin de cause?* Souvent aussi il signifie le dessein, l'intention, le motif, le but de celui qui agit; ainsi un ouvrier travaille *afin* de gagner sa vie. Or, dans toutes les langues, il est assez ordinaire de confondre ces deux sens, d'exprimer l'issue d'une affaire ou d'une action, comme si ç'avait été l'intention de celui qui agissait, quoique souvent il ait eu une intention toute contraire. Conséquemment ἵνα en grec, *ut* en latin, que l'on exprime par *afin de* ou *afin que*, seraient mieux rendus par *de manière que*, *tellement que*.

Ainsi, lorsque les évangélistes disent que telle chose est arrivée *ut adimpleretur*, afin que telle prophétie fût accomplie, cela ne signifie point toujours que l'intention de celui qui agissait était d'accomplir telle prophétie, puisque quelquefois il ne la connaissait pas ; mais on doit entendre seulement que la chose est arrivée *de manière que la prophétie s'est trouvée accomplie.* Saint Paul, parlant de l'ancienne loi, dit qu'elle est survenue *ut abundaret delictum*, afin que le péché fût abondant ; certainement l'intention de Dieu, en donnant la loi, n'a pas été d'augmenter le nombre ni la grièveté des péchés, au contraire ; il faut donc traduire, la loi est survenue *de manière que le péché a augmenté* ; c'est la remarque de saint Jean Chrysostome. On pourrait citer un grand nombre d'exemples de cette façon de parler.

La même équivoque a lieu dans notre langue, par les divers usages de la préposition *pour*. Quand nous disons : *C'était bien la peine de tant travailler pour réussir aussi mal*, nous ne prétendons pas que c'était là l'intention de celui qui travaillait. Dans ces phrases : *Il est bien ignorant pour avoir étudié si longtemps* ; *il raisonne*

bien mal pour un philosophe; *pour* ne désigne ni la cause, ni l'effet, mais seulement une chose qui est arrivée à la suite d'une autre, et qui aurait dû être autrement. *Voyez* CAUSE FINALE. BERGIER.

FINS DERNIÈRES. On entend par là les derniers états que l'homme doit éprouver, et auxquels il doit s'attendre ; savoir, la mort, le jugement de Dieu, le paradis pour les justes, l'enfer pour les méchants; c'est ce que l'Ecriture sainte appelle *novissima hominis*. « Dans toutes vos actions, dit » l'Ecclésiastique, c. 7, ℣ 40, souvenez-vous de vos *dernières fins*, et » vous ne pécherez jamais. » Le psalmiste, étonné de la prospérité des méchants en ce monde, dit que, pour comprendre ce mystère, il faut entrer dans le secret de Dieu, et considérer la *dernière fin* des pécheurs. *Ps.* 72, ℣ 11. BERGIER.

FIN DU MONDE. *Voyez* MONDE.

FIN DU MONDE (la) PROUVÉE PAR LES SCIENCES. (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — V. AVENIR DU MONDE TERRESTRE.

FINLANDE (introduction du Christianisme en). (*Théol. hist. églis. part.*) — Henri, fait évêque d'Upsal par le roi de Suède Eric, ardent chrétien, en 1155-1160, « était, dit M. Seiters, un Anglais d'origine, qui, brûlant du désir de répandre l'Evangile parmi les Finnois, avait accompagné le roi dans son expédition en *Finlande*, et, au départ d'Éric, était resté au milieu des nouveaux Chrétiens, quoiqu'il ne pût se dissimuler les immenses difficultés qu'il rencontrerait dans cette œuvre apostolique parmi une peuplade à peine sortie de la barbarie. Les premiers Chrétiens parmi les Finnois furent convertis plus par crainte des armes ennemies que par conviction, et malgré les efforts de Henri cette situation dura encore fort longtemps. Lorsque les Finnois craignaient une armée étrangère ils promettaient de garder la foi et demandaient des maîtres et des prédicateurs; à peine l'armée redoutée avait-elle disparu qu'ils revenaient à leurs pratiques païennes et persécutaient les prêtres catholiques. Une des plus grandes difficultés que l'évêque rencontra fut l'ignorance où étaient les missionnaires de la langue du pays; quoiqu'ils eussent d'habiles interprètes, il se commit, pendant longtemps, de graves erreurs, de ridicules malentendus, qui devinrent des causes d'embarras et de véritables obstacles à l'admission de la vraie foi. Ainsi, par exemple, un jour de Noël, un prêtre parlait de la naissance de Jésus, issu de la racine de Jessé ; l'interprète, trompé par la ressemblance de l'expression biblique avec le mot suédois Gjasse (oies) traduisit : Le Sauveur naquit d'une oie.

« Aussi les Finnois restèrent-ils secrètement attachés à leur culte ancien, tout en participant extérieurement aux pratiques chrétiennes auxquelles on leur avait appris qu'on reconnaît le fidèle, mais dont ils ne comprenaient pas le sens. Ce ne fut que peu à peu qu'ils reconnurent au Dieu des Chrétiens une puissance égale à celle de leur Wajnamöjen, qu'ils honoraient comme le Dieu suprême, ayant apporté le feu sur la terre, le maître du tonnerre, l'inventeur de la musique et de la navigation, le promoteur de toute culture intellectuelle. A côté de ce Dieu suprême et de son plus jeune frère, Illmareinen, dieu de l'air, ils plaçaient la Trinité et la sainte Vierge. C'est ainsi que se fit le plus singulier mélange de traditions païennes et d'idées chrétiennes dans la mythologie finnoise, et il n'est pas étonnant que le véritable esprit du Christianisme ne se réveilla que fort tard parmi ce peuple. Cependant l'apôtre des Finnois, l'évêque Henri, baptisa un grand nombre d'habitants ; il érigea une église et un siége épiscopal à Rendamecki, et finit par obtenir la couronne du martyre de la main même du peuple qu'il avait converti. Un Finnois avait commis un meurtre; l'évêque voulut le soumettre à la pénitence ecclésiastique ; le barbare irrité tua l'apôtre. Des miracles eurent lieu à l'endroit où avait coulé le sang du martyr, et les Finnois, sérieusement convertis, honorèrent Henri comme

leur apôtre et leur patron. Ils exposèrent dans toutes les églises de *Finlande*, à la vénération des Chrétiens, l'image du saint, représenté dans ses habits pontificaux, une hache d'armes à ses côtés, le meurtrier à ses pieds, et sa mémoire fut célébrée le 19 janvier et le 18 juin.

« On érigea ensuite en son honneur la cathédrale d'Abo, dans laquelle, lorsqu'elle fut achevée, en 1300, on transporta ses reliques avec une grande solennité. Le siége épiscopal de Rendamecki fut aussi transféré à Abo. Le culte qu'on rendit dès l'origine au saint, à Nousis, où était son tombeau, vers lequel affluaient les pèlerins, se répandit dans tout le nord de la *Finlande*. Lorsqu'en 1720 les Russes se furent emparés de la ville d'Abo, les ossements du saint furent enlevés de l'église et remis au prince Galitzin, qui les envoya en Russie, ainsi que des fragments du pain dont les ouvriers de la cathédrale avaient mangé, pour être placés dans la collection du czar, à Saint-Pétersbourg, où probablement on les voit encore (1). »

Mais, il faut bien le dire, le Christianisme eut à traverser, chez les Finnois, de tristes péripéties. Le zèle des rois de Suède était sans mesure ; il allait jusqu'à des croisades pour imposer à ces peuples la foi chrétienne ; et c'était une raison pour qu'aussitôt libres ils retournassent à leurs anciennes idées. C'est ce qu'ils ne manquèrent pas de faire durant des siècles ; peu à peu pourtant les expéditions suédoises finirent par avoir raison, mais une partie de la population ne céda jamais ; le paganisme fleurit pendant très-longtemps en concurrence avec le Christianisme et ce ne fut, en fin de compte, qu'à la suite d'une longue concurrence libre que le second triompha complétement du premier. LE NOIR.

FIRMAMENT. *Voyez* CIEL.

FIRMAMENT. (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — *V.* AGES COSMOLOGIQUES.

(1) Conf. *Vita et miracula S. Henrici. in Eric. Benzelii Monument. Eccles. Snegoth.*, p. I, p. 33 sq.

FISCHER (Christophe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet ardent luthérien, qui eut pourtant a souffrir des lutheriens stricts qui le suspectèrent de majorisme, était né dans la vallée de Joachim, avait été promu, sur la recommandation de Melanchton, à la superintendance de Smalkade vers 1552, et mourut superintendant général à Zelle en 1597. Voici un échantillon de son style : « Qu'il soit maudit et anathème dans l'éternité, l'archimeurtrier des âmes (le Pape), ce fléau réprouvé de l'enfer, avec toute sa sequelle rasée, tondue et tonsurée, qui outrage Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur, qui n'ouvre sa bouche sacrilége et son gosier diabolique que pour vomir de sales ordures et dire que le Christ n'a expié qu'une partie de nos péchés et que nous avons à payer le reste ! Malheur à toi, coquin maudit, odieux masque du diable, qui oses porter la main sur la couronne et le sceptre du Seigneur, et te mettre, peste impure, en son lieu et place, tandis qu'il est seul la vie, la voie et la vérité, l'échelle et la porte de la vie éternelle, que le Père nous a donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, notre rédemption ! » LE NOIR.

FISHER (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien et cardinal anglais, né en 1455, les uns disent à Cambridge, les autres dans l'archevêché d'York, fut nommé, par Henri VII, évêque de Rochester et, après avoir été fort respecté d'Henri VIII, fut décapité par ses ordres en 1535, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa mort fut héroïque. Voici comment M. Ficx parle de ses ouvrages et raconte cette belle mort :

« L'apparition de Luther en Allemagne (1517) donna une nouvelle direction à l'activité infatigable de *Fisher* et raffermit ses bons et intimes rapports avec le roi. *Fisher* fut un des premiers prélats qui, hors de l'Allemagne, attaqua les nouvelles erreurs. Une grande partie des ouvrages qu'on a conservés de lui sont écrits dans ce but. Le livre de Henri VIII, *de Septem Sacramentis*, dirigé contre

Luther, fut, sinon rédigé par *Fisher*, du moins composé avec sa coopération.

« Ce fut vers 1525 ou un peu plus tard que Henri VIII commença à ressentir un coupable attachement pour Anna Boleyn. La perfide Anna fit comprendre au roi qu'il ne parviendrait à satisfaire son désir qu'au prix d'une couronne. De serviles courtisans, flattant la passion du roi, suggérèrent à Henri VIII que le mariage qu'il avait contracté depuis dix-huit ans avec Catherine d'Aragon était invalide. Il chercha des hommes assez complaisants pour partager cette opinion et prendre part à son projet de divorce, et, dans un siècle aussi corrompu que l'était le seizième, il n'eut pas de peine à trouver des complices. Mais les chefs les plus éminents et les plus respectables de l'Église et de la magistrature, ceux qui jouissaient de la plus grande autorité par leur vertu et leur savoir, ceux dont l'assentiment surtout importait au roi, lui manquèrent. Dès 1527, c'est-à-dire peu après que le roi eut conçu la pensée du divorce, la question avait été soumise à *Fisher*.

« Après l'avoir mûrement examinée et avoir pesé tous les motifs allégués, il formula sans crainte, et sans respect humain, un avis favorable à la validité du mariage de Catherine et en déclara la dissolution impossible. Ce fut le premier conflit entre le prélat et le roi, et ce monarque, qui se vanta, dit-on, de ne refuser jamais l'honneur d'aucune femme à sa convoitise, et la vie d'aucun homme à sa vengeance, sut bien dissimuler pendant quelque temps, mais ne put ni oublier ni pardonner le ressentiment que lui inspira l'opposition courageuse de *Fisher*. Du reste il était impossible qu'il ne se présentât pas une foule d'occasions où un homme, dans la situation et avec le caractère de *Fisher*, ne fit éclater son opinion et ses convictions sur ce que l'on appelait dès lors « la grande affaire du roi. » Son sentiment n'était un mystère pour personne, et il se manifesta de nouveau, lorsque la procédure fut entamée, par un discours remarquable qu'il prononça devant les cardinaux Wolsey et Campeggio. Dès lors sa perte fut résolue. On lui tendit des embûches de tous côtés, et le premier piége où il se prit fut la foi qu'il ajouta aux prédictions dirigées par Élisabeth Barton, de Kent, contre le roi. La prophétesse ayant été déclarée coupable de haute trahison, ainsi que plusieurs autres personnes impliquées dans la même accusation, et qui furent avec elle condamnées à mort, on étendit le procès à tous ceux qui avaient connu et caché la trahison. Parmi le grand nombre de ceux qu'on pouvait comprendre sous ce vague chef d'accusation, on s'en tint naturellement à ceux qu'on avait surtout intérêt à frapper, et *Fisher* était en tête. Il n'avait, à ce qu'il paraît, parlé qu'une seule fois à Élisabeth, et encore après le roi. On l'accusa néanmoins d'avoir célé le crime.

« Le principal favori du roi, qui devint le vicaire général de sa suprématie ecclésiastique, Thomas Cromwell, fit dire à *Fisher* qu'il obtiendrait certainement sa grâce s'il se jetait sans réserve dans les bras de la clémence royale; mais l'évêque de Rochester repoussa avec mépris la pensée de reconnaître une faute dont il n'était pas coupable.

« Retenu captif dans son appartement, malade et affaibli par l'âge (il avait près de quatre-vingts ans), il envoya sa défense aux lords ses juges; il démontra : « Qu'une conversation » avec une personne qu'il avait alors » tout motif de croire pieuse et bien » intentionnée, d'après les témoignages les plus dignes de foi, ne pou» vait être considérée comme une » violation des lois du royaume; » qu'aucune de ses paroles n'avait fait » la moindre allusion à une trahison » possible ou à un crime quelconque » contre la personne du roi; qu'il n'y » avait été question que de la provi» dence divine et de ses salutaires » avertissements aux hommes, et qu'il » y avait eu d'autant moins d'obliga» tion pour lui de faire des révéla» tions à ce sujet au roi que Sa Ma» jesté était personnellement re» montée à la source même, pour y » puiser les informations nécessaires.»

« Les lords n'osèrent pas prononcer l'absolution de *Fisher*. Il resta sous le coup de l'arrestation et parvint à s'arranger avec la couronne moyennant 300 livres ; mais ce n'était que le commencement de la poursuite.

« Peu de temps après, *Fisher* et Thomas Morus furent cités devant le conseil du roi pour prêter le serment de succession ; c'était une nouvelle mesure inventée par le roi, qui ordonnait à tous les sujets adultes de la couronne d'Angleterre de jurer obéissance à une loi suivant laquelle l'hérédité au trône, dont la princesse Marie était déclarée incapable, devait passer aux enfants issus du mariage du roi avec Anna Boleyn. Mais la formule du serment ne se bornait pas à ce point unique ; elle affirmait qu'aucune puissance sur la terre n'avait pouvoir de dispenser des empêchements de mariage énoncés dans le livre du Lévitique (c'était l'argument favori du roi dans sa grande affaire), et que par conséquent l'union du roi avec Catherine avait été dès l'origine illégale, nulle et sans valeur.

« *Fisher* distingua entre le côté politique et le côté théologique de la question. Quant au premier, c'est-à-dire quant à la simple régularisation de la succession au trône, il n'éleva pas de difficulté, parce que c'était une question qui était de la compétence du pouvoir temporel ; mais, quant à la partie théologique de la question, il dit que sa conscience ne lui permettait ni de l'approuver ni de prêter serment sur cette matière. Thomas Morus, interrogé à part, avait répondu de la même manière. Le roi ayant, contre l'avis de Cranmer, mais à l'instigation de Cromwell, rejeté cette distinction, les deux accusés furent déclarés coupables du crime que la loi anglaise appelle *mis prision of treason*, qui comprenait également le premier grief antérieurement reproché à *Fisher*. La peine qui frappait ce crime était la confiscation de tous les biens, la perte de tous les revenus et l'emprisonnement perpétuel.

« *Fisher* et Morus furent enfermés dans la Tour de Londres. L'évêque octogénaire fut soumis, dans sa captivité, à de telles extrémités qu'il fut obligé de supplier son royal bourreau de lui faire fournir des vêtements. Mais ces tortures ne suffirent pas au roi ; il voulait le sang de ses victimes.

Un an plus tard une accusation formelle de trahison (*treason*) fut portée contre *Fisher*, qui, disait-on, avait malicieusement et traîtreusement déclaré que le roi n'était pas le chef suprême de l'Église : c'est ce qu'affirmaient ceux que le conseil avait chargés de traiter avec lui de la question de suprématie. Il était évident que, dès qu'on entamait une procédure contre lui dans une question de ce genre, on connaissait d'avance sa réponse et la fin du procès : sa perte était inévitable. Morus fut impliqué dans le procès. L'autorité de ces deux hommes était trop grande dans le pays pour qu'on n'employât pas tous les moyens ou de les faire plier, ou d'effrayer le monde par leur terrible chute.

« Il arriva que précisément dans l'intervalle, et avant d'avoir reçu la nouvelle de la dernière poursuite contre le prisonnier de la Tour de Londres, le pape Paul III le créa cardinal. La fureur du roi en fut portée à son comble. « Paul n'a qu'à lui » envoyer le chapeau ; j'aurai soin, » s'écria Henri VIII, qu'il ne puisse » plus s'en couvrir la tête. »

« L'interrogatoire de *Fisher* confirma son sort arrêté d'avance. Le refus du serment de suprématie et une éclatante apologie de la vieille constitution de l'Église catholique furent, devant ces juges prévaricateurs, le dernier acte de foi du saint confesseur et leur épargna la peine d'interroger l'accusé et d'écouter les témoins.

« Le 22 juin 1535 *Fisher* fut mené à l'échafaud. En voyant l'instrument du supplice, le vieillard jeta loin de lui la canne qui soutenait son corps débile, et s'écria, le visage serein et plein d'enthousiasme : « Courage, » mes vieilles jambes ! vous ferez » bien encore les quelques pas qu'il » vous reste à parcourir ! » Arrivé sur l'échafaud, il adressa quelques paroles au peuple, pria pour le roi et

l'État, entonna à haute voix le *Te Deum*, et se recommanda, dans une ardente prière, à la miséricorde infinie. Puis il plaça sa tête sur le billot et reçut le coup fatal.

« On dépouilla son corps et on l'exposa pendant quelques heures aux yeux du peuple. La tête fut placée au haut d'une pique sur le pont de Londres ; on l'enleva lorsqu'on entendit le peuple remarquer que son visage conservait sa fraîcheur et ses couleurs ; on jeta son corps dans la fosse commune.

« Tous les manuscrits qu'il avait laissés, fruits abondants d'une vie de labeur, furent brûlés ; il y en avait tant qu'un cheval vigoureux eut peine à les traîner. Les ouvrages qui avaient été imprimés avant sa mort ont été réimprimés, en 1597, à Wurzbourg, en un vol. in-fol. »

LE NOIR.

FISSIPARITÉ ou SCISSIPARITÉ. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Les modes de reproduction des êtres vivants sont d'autant plus nombreux que ces êtres sont plus petits et plus imparfaits. La *fissiparité* est un procédé de multiplication de la vie qui s'ajoute aux autres, parmi lesquels figure la génération sexuelle, chez un grand nombre d'être organisés, animaux ou végétaux, mais seulement parmi ceux dont l'organisation est très-simple ; il consiste en ce que le corps de l'animal s'allonge et s'étrangle de manière à présenter deux lobes, qui finissent par se désunir et former deux animaux en tout pareils à celui qui s'est ainsi dédoublé. On appelle ces êtres *fissipares* ou *scissipares*. Ce sont, parmi les animaux, les infusoires qui se multiplient de la sorte. Quant aux végétaux, lorsqu'une branche coupée est piquée dans la terre et redevient un végétal vivant pareil au premier, c'est aussi une reproduction par *fissiparité*, c'est la bouture ; et, dans les polypes, il y a des *fissiparités* absolument pareilles aux boutures végétales. L'animal coupé en plusieurs parties reforme autant d'individus qu'il y a eu de divisions faites. Quand on observe des choses aussi fortes, en reproduction de la vie, on ne voit pas pourquoi le mode qu'on a nommé la *génération spontanée* ne figurerait pas aussi parmi les moyens employés par le Créateur, d'autant plus qu'il est difficile d'expliquer autrement en géologie les apparitions d'espèces nouvelles.

LE NOIR.

FISTULA, SIPHON, CALAMUS, PUGILLARIS. (*Théol. hist. fét. cer. ins.* etc.) — C'est un tuyau qui était ordinairement en or ou en argent, avec lequel on communiait autrefois, sous l'espèce du vin, en aspirant. On trouve cette rubrique dans les anciens rituels ou ordo romains. Cet instrument n'est plus en usage, excepté pourtant dans la messe solennelle du Pape : le calice lui est offert par le diacre, et il aspire dedans au moyen de ce tuyau d'or ; le diacre et le sous-diacre font de même ensuite.

LE NOIR.

FIXITÉ DES AMES, DURANT LA VIE FUTURE, DANS LEURS CATÉGORIES RESPECTIVES. (*Théol. mixt. et pur. phil. fin. der.*) — Nous avons cité, au mot DEMEURES ÉTERNELLES, un extrait d'un traité sommaire sur la vie éternelle qu'on peut lire dans nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI. Nous exposions, dans ce passage, ce qui nous semblait suivre de la rigoureuse justice en catégorisation des âmes durant la vie future. Au mot MITIGATION DES PEINES ET ÉLÉVATION DES RÉCOMPENSES, nous citerons un autre extrait dans lequel des présomtions seront tirées de la bonté infinie sur la non-*fixité* des états avec conservation des mêmes demeures.

Mais on peut se demander s'il pourrait arriver que des citoyens de l'une des cités de la vie éternelle fussent élevés, par la bonté, à un moment quelconque de leur éternité, dans la cité supérieure à celle que la justice leur a départie. Il ne s'agit pas, dans cette question, de modifications particulières ou générales dans l'intérieur de l'une quelconque des cités, mais du passage d'une cité dans une autre.

Or, nous citerons encore la réponse que nous donnions à cette question

plus que curieuse, dans le même article de nos HARMONIES.

« I. Le passé étant indélébile en tant qu'il a existé, et pesant nécessairement de tout son poids, en bien ou en mal ou en absence complète de l'un et de l'autre, sur les âmes immortelles, la raison dit qu'un changement de catégorie est impossible à Dieu quant à ce qui concerne ce passé. La puissance infinie ne peut pas faire que l'enfant qui n'a jamais joui, en cette vie, de la liberté morale soit, dans l'autre vie, comme s'il en avait joui, et avait fait un choix. Cet enfant sera toujours n'ayant ni mérité ni démérité par lui-même sur la terre. Elle ne peut pas faire que celui qui n'a pas eu l'idée de Jésus-Christ, et n'a jamais eu l'occasion de l'aimer ou de le haïr, soit, dans l'autre vie, l'ayant aimé ou l'ayant haï dans celle-ci. Enfin elle ne peut pas faire que le méchant qui n'a eu en vue que de faire mal tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard du prochain, soit, dans l'autre monde, ayant voulu bien agir en celui-ci. Ce sont là des différences ineffaçables qui existeront toujours, par cela seul qu'il répugne en soi que ce qui a été soit ramené à n'avoir pas été. Quoi qu'il arrive, César sera toujours ayant été le bourreau et Paul la victime.

« II. Il ne répugne pas en soi que Dieu arrête le cours des effets du passé dans le moment présent, soit en amenant le repentir dans l'âme par l'artifice de ses grâces, soit en y déterminant un oubli complet de ce qui fut, soit par d'autres moyens que nous ne comprenons pas. Mais est-il compatible avec le plan de notre création qu'il emploie les ressources de sa puissance pour faire passer quelques âmes de l'une des demeures que leur assigne la justice dans celles qui sont supérieures à celle-là, et le fera-t-il ? Telle est la question.

« III. Cette question doit d'abord être traitée relativement au séjour des enfants morts non régénérés et des bons infidèles; et voici ce qu'il nous est permis de répondre.

« 1° On ne voit nullement qu'il soit impossible en soi que Dieu fasse connaître à ces âmes l'incarnation et Jésus-Christ, et les appelle un jour, dans la suite des siècles éternels, au festin de l'agneau.

« 2° Il n'est pas de foi catholique que Dieu ne le fera jamais à l'égard d'aucune de ces âmes. Le cardinal Cajetan a soutenu, sans être condamné, que les enfants des fidèles auxquels il est impossible d'administrer le baptême peuvent être élevés, dans l'autre vie, jusqu'au salut surnaturel par l'effet des prières de leurs parents, et cela non point en vertu de priviléges particuliers de Dieu, mais en vertu des lois ordinaires de la rédemption. Quelques théologiens catholiques l'ont suivi dans cette opinion. D'autres, avec Gerson, saint Bonaventure, Durand, etc., ont prétendu que ces enfants ne peuvent parvenir à la régénération que par les moyens qui s'administrent pendant la vie, d'apres les lois ordinaires de notre monde racheté, mais que, cependant, Dieu exauce quelquefois les prières des parents pour le salut surnaturel de ces âmes; qu'en conséquence il faut les exhorter à prier pour elles, et que, même, Dieu en élève quelques-uns à la régénération par d'autres moyens que se réserve sa munificence.

« 3° Bien qu'il nous soit défendu de poser des limites à la bonté divine, et que nous soyons, plus que personne peut-être, sur nos gardes de ce côté-là, nous devons dire que ces opinions, ou d'autres semblables, sur le passage, après cette vie, d'une demeure dans une autre, nous paraissent moins conformes à l'harmonie universelle, aussi bien qu'à la croyance de l'Eglise sur la nécessité du baptême. Si nous croyons fermement à des variations dans la demeure elle-même, il nous répugne de croire à des naturalisations dans des patries étrangères. Cela nous paraîtrait aussi étrange qu'une interversion des règnes de la nature dont l'effet serait d'élever, par exemple, des individus d'une espèce à une espèce supérieure. Celui qui a qualifié les chiens de *candidats à l'humanité*, a dit, à notre avis, une parole aussi sotte pour le fond que spirituelle pour la forme.

« IV. Cette dernière remarque

trouve son application, *a fortiori*, au séjour des coupables. Voici ce que nous avons à dire sur ce qui concerne cette catégorie dont on ne peut nier l'existence à l'inspection du genre humain.

« 1° Il y a eu de tout temps, dans l'Eglise, des esprits cléments, pleins de pitié pour leurs frères injustes, qui ne conçoivent ni Dieu ni sa créature, sans que la ligne du bien finisse par absorber, dans celle-ci, la ligne du mal et que tous les coupables, après des séries d'épreuves et de purifications, se trouvent réunis avec les saints. Augustin se livre dans la *Cité de Dieu* à une dissertation qui occupe une bonne partie du XXIe livre pour réfuter cette opinion et celles qui en approchent. Il commence ainsi :

« Il est maintenant à propos de » combattre avec douceur l'opinion » de quelques-uns des nôtres, que » leur sensibilité pour les misérables » empêche de croire que les hommes, damnés par l'arrêt très-équitable du souverain juge, soient » éternellement dans leur peine, » mais prétendent qu'ils en seront » délivrés après un espace de temps » plus long ou plus court, selon l'énormité de leurs crimes. »

« Ensuite il distingue ceux qui, comme Origène, admettent ce triomphe définitif du bien, et cette destruction complète des effets du mal, pour toutes les créatures intelligentes, anges et hommes, lesquels sont les plus conséquents ; ceux qui ne réclament ce privilége que pour les hommes ; ceux qui disent que les prières des saints pour leurs frères malheureux seront si ferventes qu'elles finiront par les attirer tous au ciel, expliquant les menaces de l'Ecriture comme celle de Jonas contre Ninive laquelle n'eut point son accomplissement, et alléguant plusieurs paroles telles que celles-ci de l'Apôtre « Dieu a permis » que tous tombassent dans l'infidélité » afin de faire grâce à tous » (*Rom.* II, 32) ; et enfin ceux qui restreignent l'indulgence à un certain nombre de coupables qu'ils cherchent à déterminer, les uns d'une manière, les autres d'une autre, sur des paroles de l'Ecriture mal comprises, et dont les plus dignes d'être signalés ici sont ceux qui croient qu'il n'y aura point d'enfer éternel pour les bienfaisants à l'égard du prochain, quelle que soit d'ailleurs la vie qu'ils mènent.

« Augustin réfute toutes ces opinions et termine le livre en faisant une concession à la dernière. Se fondant sur le conseil que donnait Jésus-Christ aux hommes « *de se faire, avec* » *l'argent d'iniquité, des amis qui les* » *reçoivent un jour dans les tabernacles* » *éternels* » (*Luc.* 16, 9), il conclut « qu'il y a un genre de vie qui n'est » pas tellement mauvais que les aumônes y soient inutiles pour gagner » le ciel, ni tellement bon qu'il suffise pour acquérir un si grand bonheur, à moins que d'obtenir miséricorde par les mérites de ceux » dont on s'est fait des amis ici-bas » par la bienfaisance. » Il ajoute que Virgile, qu'assez souvent il cite comme poëte platonicien, « place, dans les » Champs-Élisées, non-seulement ceux » qui y sont arrivés par leurs propres mérites, mais encore ceux qui » ont obligé les autres à se souvenir » d'eux par les devoirs et les assistances qu'ils leur ont rendus. » (*Eneid.* 6) et qu'il relit toujours avec admiration, cette parole du poëte toute pareille à celle de Jésus-Christ. Il dit encore « qu'il est très-difficile » de savoir quel est ce genre de vie » et quels sont ces crimes qui ferment » l'entrée du ciel et dont néanmoins » on obtient le pardon par l'intercession des saints dont on s'est fait » l'ami ; mais que cette ignorance » est préférable parce que les hommes en sont plus obligés de se tenir sur leurs gardes. »

« Enfin il indique assez clairement par la dernière page de ce chapitre, qui est le dernier du XXIe livre, qu'il entend parler d'une délivrance qui se fait dans l'autre vie, et non dans celle-ci, mais, au plus tard, le jour même du jugement général.

« Telle est la manière dont Augustin traitait cette question. Au grand nom d'Origène qu'il a cité, on pourrait peut-être en joindre quelques autres non moins imposants, à l'appui d'hypothèses se rapprochant de la

sienne. D'après Leibnitz, qui cite ces opinions dans sa *Théodicée* sans les adopter ni les réfuter, saint Jérôme, par exemple, penchait à croire que tous les chrétiens seront enfin reçus en grâce, et s'autorisait en cela du mot de saint Paul qui dit que tout Israël sera sauvé. Huet accuse d'origénisme Arnobe, les deux Grégoire de Nazianze et de Nysse, quelques moines de Novalaure, et même saint Augustin, ce que nous ne comprenons guère. Le P. Petau, dans son traité *des anges*, cite aussi, comme ayant été plus ou moins origénistes ou comme ayant émis des doutes sur l'éternité des peines, les deux Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Justin, saint Irénée. M. Carl explique, dans son *Traité*, p. 153 et suiv., les passages de ces Pères qui semblent voiler de quelques ombres leur foi catholique. Nous n'avons pas assez étudié la question dans les écrits mêmes de ces auteurs pour avoir droit d'émettre un jugement sur le vrai sens de leurs paroles. Nous croirions assez que, tout en admettant l'existence d'un enfer éternel, ils étaient portés à penser qu'il ne serait pas éternel pour tous les damnés, ce qui n'est pas le sens que leur attribue le P. Petau. Mais, quoi qu'il en soit, nous ferons l'observation générale suivante :

« 2° L'Eglise répond très-logiquement à tous les systèmes de cette espèce, par le seul article de son symbole qui enseigne l'existence du purgatoire. Cet article revient à professer qu'il y a des coupables dont Dieu seul connaît le degré de culpabilité, ainsi que le nombre, qui, en effet, passeront des demeures où l'on subit des peines proportionnées au péché dans celles du bonheur et de la récompense. L'Eglise donne même à ces demeures le nom générique d'*enfer*; elle dit, par exemple, aux prières de la messe : *Délivrez, Seigneur, les âmes de tous les fidèles défunts des peines de l'enfer*. Or, après qu'on a ainsi mis à part tous ceux qui doivent changer de séjour, sans les déterminer autrement que par cette classification générale, et en disant que ce sont les âmes susceptibles de guérison en l'autre monde, ou dont la culpabilité est en dehors de celle à laquelle convient le mot de Jésus-Christ sur *le péché qui ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre*, la logique veut qu'on rejette toute possibilité de changement d'habitation pour ce qui se trouve au delà de cette catégorie, puisque toute âme qu'on imaginera devoir être introduite un jour aux champs du bonheur, rentrera, par là même, dans la classification déjà faite, et que sa peine nouvelle ne sera plus qu'un purgatoire. La seule question qui reste est donc celle-ci : Y a-t-il un enfer, proprement dit, d'où l'on ne sort jamais, ou n'y en a-t-il pas ?

« Cette simple observation suffit pour réfuter d'un seul coup toutes les fables qui supposent des révélations de revenants dans le but d'établir qu'on peut sortir du véritable enfer une fois qu'on y est. Telle est la fable de la délivrance de l'âme de Trajan, qui a été très-populaire dans un temps. Si l'âme de Trajan appartient à la catégorie des damnés, elle n'a pu sortir de cette catégorie d'après la définition même ; si elle est sortie d'où elle était, c'est que sa peine n'était que purgative ; et nul des vivants ne sait ce qu'il en est.

« Nous devons dire, cependant, avec M. Emery, qu'en ce qui concerne la foi catholique, l'opinion d'après laquelle Dieu, par des actes extraordinaires de sa puissance, et en dérogeant à l'ordre commun, délivrerait certaines âmes de l'enfer, *n'a rien d'hétérodoxe*. Suarez dit positivement que « quoique Dieu ait révélé qu'il » ne pardonnera point aux damnés, » cependant il n'est pas de foi qu'il » n'exceptera personne ; que c'est un » point controversé. » Disp. 7, *De peccat.*, sect. 3). Saint Jean Damascène, saint Augustin, Estius, saint Thomas, et beaucoup d'autres ont cru ou paru croire à de semblables délivrances. Hugo Étérianus, au XIIe siècle, publia un traité sous le titre : *De regressu animarum ab inferno*. M. Emery ne s'explique guère dans un autre sens le texte suivant de la cité de Dieu que souvent on entend du purgatoire : « Quand la résurrection des

» morts sera faite, il n'en manquera » pas en faveur de qui la miséricorde » de Dieu accordera qu'après les » peines que souffrent les âmes des » morts, ils ne soient point envoyés » dans le feu éternel, car on ne pour- » rait point dire avec vérité de quel- » ques-uns *qu'il ne leur sera fait ré- » mission ni dans ce siècle ni dans le » futur* (*Matth.*, XII, 32), s'il n'y en » avait pas auxquels il sera fait ré- » mission, sinon dans ce monde, au » moins dans l'autre. Mais puisque » le juge des vivants et des morts à » dit : *Venez, vous que mon Père a bé- » nis*, etc... *retirez-vous de moi, mau- » dits*, etc... (*Matth.*, XXV, 34, 41) il » y aurait trop de présomption à pré- » tendre que la peine ne sera éter- » nelle pour aucun de ceux que Dieu » dit devoir aller au supplice éternel, » et ce serait donner lieu de désespé- » rer ou de douter de la vie éternelle » elle-même (*Cité de Dieu* XXI, 24).

» Quant au système d'Origène et à toutes les fictions poétiques de l'espèce de celle de notre contemporain Alexandre Soumet dans son épopée, laquelle consiste à imaginer une incarnation de Dieu pour les damnés et les mauvais anges, dont le résultat est de les racheter tous, comme le monde présent a été racheté par le Christ, ces conceptions sont conséquentes avec elles-mêmes, mais elles aboutissent simplement à nier tout enfer réel et à n'admettre que des purgatoires.

« Or, si nous n'avions que l'Ecriture sainte avec la raison pour l'interpréter, il serait peut-être difficile d'arriver à une certitude absolue, attendu que les termes dont elle se sert pour exprimer l'état des grands coupables, *feu éternel*, *feu qui ne s'éteint pas*, *ver qui ne meurt point*, sont quelquefois employés, dans la même Ecriture, pour exprimer de très-longues durées qui cependant doivent finir ; attendu que le langage métaphorique de l'Orient s'enrichit souvent de l'hyperbole ; attendu qu'on concevrait facilement l'obscurité dans laquelle la révélation aurait voulu rester sur ce point, afin d'inspirer au genre humain une crainte salutaire pour le porter à la vertu et lui éviter les maux, considérables dans toute hypothèse, que le crime entraîne après lui ; attendu qu'avant le Christianisme il ne paraît pas qu'on eût, chez les Hébreux, une idée fixe de l'éternité, par là même qu'on s'occupait peu de l'immortalité de l'âme, bien que ce dogme fît partie des croyances du peuple juif, et que Jésus-Christ n'a guère fait que répéter les termes de l'Ancien Testament ; attendu enfin qu'on trouve un assez grand nombre de passages qui élèvent la miséricorde au-dessus de la justice, la représentent comme devant s'exercer même dans la colère et, en cela, paraissent favorables au système indulgent dont nous parlons.

« On arriverait cependant à une grande probabilité avec l'Ecriture seule, car les tableaux s'expliquent mieux par l'admission d'un enfer véritable ; tel est surtout celui de Jésus-Christ, surpassant en beauté dramatique tous ceux d'Homère, de Platon, de Virgile, du Dante, de Milton et de Fénelon, dans lequel il met en regard les bons et les méchants, représente le fils de l'homme s'adressant aux uns et aux autres, appelant les premiers les bénis du Père, les seconds les maudits, et conclut ainsi : *Ceux-là iront dans la peine éternelle, et les justes dans la vie éternelle* (*Matth.*, XXV, 46) ; car on ne voit pas, comme le remarque Platon, que le bonheur des justes puisse avoir un terme, et Jésus paraît bien assimiler les deux durées.

« Mais, si la raison abandonnée à elle-même n'arrive qu'à de terribles probabilités, en consultant la révélation, ces probabilités se changent en une certitude écrasante pour le catholique qui a, de plus, l'interprétation de l'Eglise, car, depuis la controverse suscitée sur cette question par Origène, l'enseignement universel de la chrétienté orthodoxe est tellement développé et positif qu'il est impossible d'y voir autre chose qu'une séparation véritablement éternelle de la catégorie d'en bas d'avec les autres, comme le dit Abraham, avec la plus sublime énergie, sans cependant indiquer explicitement l'éternité, dans la parabole du riche et

de Lazare : *Entre nous et vous s'est affermi un grand abîme, de sorte que ceux qui veulent passer d'ici à vous, ou venir ici de là où vous êtes, ne le peuvent* (*Luc*, XVI, 26).

« Il est donc vrai qu'éternelle sera la distinction de la demeure qu'on se prépare en cette vie par le degré profond et complet de malice, que Dieu seul apprécie, en tête à tête avec la conscience du coupable.

« Et il faut bien que cette vérité ne soit pas contraire au bon sens car on en retrouve, presque partout, dans les croyances humaines, des indices plus ou moins obscurs ou cachés sous les métaphores.

« Comment n'en pas reconnaître l'idée dans Platon lorsque, faisant ses descriptions du Tartare, il parle de certains coupables « dont rien ne doit purifier la vie » et qu'il les distingue de ceux dont « l'expiation est en voie de s'opérer » (*Républi.* x); lorsque surtout, dans le Gorgias, il décrit ainsi l'état des tyrans dans l'autre monde : « ces vils scélérats, » dont l'âme perverse a mérité d'être » incurable, sont réduits à servir d'é- » pouvantail ; et leurs châtiments qui » les tourmentent, sans les guérir, » ne sont utiles qu'aux témoins de » leur effroyable et douloureuse éter- » nité ; suspendus aux voûtes de la » prison funèbre, ils instruisent les » méchants qui sans cesse y descen- » dent, et leur affreux spectacle est » une leçon. » Afin qu'il n'y eût pas à se méprendre sur sa pensée, il venait, avant ces terribles paroles, de parler comme il suit des coupables qui sont encore susceptibles de guérison : « Quiconque subit un juste » châtiment devient meilleur et ga- » gne à souffrir, ou sert au moins » d'exemple aux autres que la terreur » du supplice peut rendre à la vertu. » Ceux qui profitent des punitions » infligées par les hommes ou par les » dieux sont les condamnés dont » l'âme malade n'est pas indigne de » guérison ; et ils y arrivent, dans un » autre monde comme dans le nôtre, » par les souffrances et les remords, » seules expiations d'une vie crimi- » nelle » (Gorgias). Enfin celui qui comprend Platon et sa métempsycose reconnaît, avec Fleury, qu'il admet bien encore, peut-être même pour le plus grand coupable, des changements d'état, des métamorphoses, mais qu'il le regarde comme étant à jamais exclu, dès qu'il est mort, de ce monde qu'il nomme incorruptible et qui n'est autre que le séjour des bons définitifs pour lesquels il n'y a plus de métempsycose. C'est ce qu'il entend dans ce passage du Théoctète que Grou avait altéré : « Je parle » d'un châtiment inévitable, quel est- » il ? c'est de ne pas voir, les insen- » sés ! que, des deux conditions hu- » maines, de vivre heureusement » avec Dieu ou de vivre misérable- » ment sans Dieu, ils ont choisi la » pire, et qu'ils s'éloignent tous les » jours, par leurs crimes, du céleste » modèle; la vie même qu'ils ont » préférée les punit. Ose-t-on leur » dire que, s'ils persévèrent, après » leur mort ils seront exclus du lieu » où le mal n'entre jamais, et que, » dans toute leur vie, ils n'auront » que le mal pour société; fiers, » audacieux, ils traitent ces discours » de folie. »

« On connaît les beaux vers du poëte platonicien décrivant le Tartare où Thésée est assis pour l'éternité.

> .... Sedet æternumque sedebit
> Infelix Theseus..... (Virg. *Æn.* vi 7.)

« On trouve de semblables choses dans des poëtes et des philosophes de l'Inde. Toujours ils promettent aux bons la félicité éternelle dans l'essence divine, et quelquefois ils indiquent pour de grands coupables la privation éternelle de cette félicité. Confucius représente les âmes des ancêtres venant assister aux cérémonies, soit dans le bonheur soit dans le malheur, et il ne donne nullement à penser que la différence doive avoir un terme. « Celui dont le cœur est droit, dit » Dieu à Zoroastre sur la montagne, » celui qui est libéral à l'égard des » justes, à l'égard de tous les hom- » mes, et dont les yeux ne sont pas » tournés vers les richesses, celui » dont le cœur fait du bien à tout ce » qui est dans le monde sera éter- » nellement heureux... Celui qui » afflige mes serviteurs et qui marche

» hors de mes préceptes, dis-le aux
» peuples, sa place est pour toujours
» au fond du Zohak. » Il faut ajouter néanmoins que le prophète, étant descendu dans le Zohak, put délivrer une des âmes qui y étaient retenues, et qu'il est dit ailleurs qu'Ahriman à la fin redeviendra bon.

« Nous pourrions entasser les citations; et cependant, pour être exact, nous devons avouer que l'observation déjà faite sur nos livres sacrés, conserve *a fortiori* sa valeur à l'égard de tous ces témoignages, ou au moins de presque tous, car celui de Platon, qui distinguait si bien l'éternité du temps, nous paraît plus fort que les autres. Les bouddhistes, par exemple, qui ont épuisé toutes les richesses de l'imagination humaine pour décrire les supplices des damnés, expriment toujours les durées de ces supplices par des chiffres qui, quelque considérables qu'ils soient, ne sauraient signifier l'éternité. On sait que la croyance commune des mahométans, c'est qu'en dernier résultat le bien triomphera du mal à la prière de Mahomet; et on pourrait faire des remarques du même genre sur la plupart des enseignements théologiques en ce qui concerne l'éternelle distinction entre les demeures de la vie future.

« Rousseau dont la manière de penser ne s'accommodait pas de l'éternelle prolongation des effets du mal, n'a cependant pas osé la nier positivement : sa prière à Dieu sur cet objet mérite d'être citée :

« O être clément et bon, quels que
» soient tes décrets, je les adore : si
» tu punis éternellement les mé-
» chants, j'anéantis ma faible raison
» devant ta justice; mais si les re-
» mords de ces infortunés doivent
» s'éteindre avec le temps, si leurs
» maux doivent finir, et si la même
» paix nous attend tous également
» un jour, je t'en loue. Le méchant
» n'est-il pas mon frère? Combien de
» fois j'ai été tenté de lui ressembler!
» Que, délivré de sa misère, il perde
» aussi la malignité qui l'accompa-
» gne; qu'il soit heureux ainsi que
» moi : loin d'exciter ma jalousie,
» son bonheur ne fera qu'ajouter au
» mien. » (*Emile*, IV.)

« Cette prière, qu'on serait injuste de ne pas trouver belle et bonne dans un déiste comme Rousseau, est cependant teinte d'un doute que nous ne saurions admettre, non-seulement comme catholique mais encore comme simple philosophe; car, bien qu'il ne soit point impossible qu'un monde de créatures raisonnables et libres fût organisé de l'autre manière, tout nous paraît indiquer que le nôtre implique, dans sa législation providentielle, l'éternelle permanence des demeures diverses que nous avons expliquées. Nous dirions volontiers, de notre nature elle-même considérée dans l'ensemble de ses phénomènes individuels et sociaux, ce que dit Montesquieu de notre religion dans le passage suivant :

« Notre religion fait assez sentir
» que, s'il n'y a point de crime qui,
» par sa nature soit inexpiable, toute
» une vie peut l'être, qu'il serait
» très-dangereux de tourmenter sans
» cesse la miséricorde par de nou-
» veaux crimes et de nouvelles ex-
» piations; qu'inquiets sur les an-
» ciennes dettes, jamais quittes
» envers le Seigneur, nous devons
» craindre d'en contracter de nou-
» velles, de combler la mesure, et
» d'aller jusqu'au terme où la bonté
» paternelle finit. » (*Esprit des lois*, XXIV, 13.) LE NOIR.

Telle est la réponse que nous donnions, il y a vingt ans, à cette question : Pourrait-il arriver que des citoyens d'une des demeures éternelles fût admis à passer dans une demeure plus élevée? En d'autres termes : Y aura-t-il des transmigrations d'une catégorie dans une autre? Notre conclusion était négative. Mais nous prions le lecteur de ne pas en rester sur cette conclusion, qui est tirée de la considération rationnelle de la justice, abstraction faite de la bonté; la bonté et la justice doivent s'harmoniser dans le souverain être, et il doit exister quelque moyen pour la raison de concevoir cette harmonie. C'est l'étude de ce problème qui fait

l'objet d'une autre citation qu'il est prié de lire sous le titre déjà indiqué au commencement de cet article : MITIGATION DES PEINES ET ÉLÉVATION DES RÉCOMPENSES. (V. *Not. add.*) LE NOIR.

FLACIUS ou FLACIEUS (Mathias). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet Achille du luthéranisme orthodoxe, naquit à Albona en 1520; il mourut, après avoir réalisé des travaux énormes, et soutenu des luttes gigantesques, traqué comme une bête fauve à qui on ne laisse ni trêve ni repos, à Francfort, en 1575.

« *Flacius*, dit M. Schrödl, fit sentir le poids de sa massue herculéenne à tous ceux qui lui semblaient n'être que des Luthériens dégénérés, intérimistes, adiaphoristes, Mélanchthoniens, Majoristes, Synergistes, en même temps qu'il attaquait d'un autre côté Osiander, Schwenkfeld et les sacramentaires. C'est ainsi que peu à peu il parvint à se faire considérer comme le chef des vrais Luthériens de toute l'Allemagne. Ce qui augmenta encore son autorité et sa réputation, ce furent les fameuses *Centuries* de Magdebourg au moyen desquelles il prétendit donner au protestantisme une base historique opposée à celle du Catholicisme. Il demanda de tous côtés, pour venir à bout de sa laborieuse entreprise, et obtint des princes, des villes, des provinces luthériennes, des coopérateurs, des secours d'argent, des manuscrits, des livres, ne se gênant pas, comme ceux de Wittenberg l'en accusèrent, de recourir à des soustractions frauduleuses et à des vols manifestes pour réunir et les sommes et les manuscrits dont il avait besoin. A côté de cette œuvre capitale, et dans le même but, il publia le *Catalogue des Témoins de la vérité*, Bâle, 1556.....

« Au milieu de ces énormes travaux, et après avoir encore une fois tenté de se réconcilier avec Mélanchthon, c'est-à-dire de l'attirer de son côté, sans réussir, il fut appelé, en qualité de professeur et de superintendant, à Iéna, en 1557, par les ducs de Saxe, fils de Jean-Frédéric, qui avaient fondé dans cette ville une nouvelle université, destinée à devenir la citadelle du pur Luthéranisme, à l'encontre de l'université suspecte de Wittenberg. Les chaires de la nouvelle école furent occupées par *Flacius* et ses fidèles partisans, Judex, Wigand, Musæus. Tout semblait donc assurer le triomphe de son parti; mais il ne fallut qu'un court délai pour constater qu'Iéna n'était pas cette *chaire de Dieu* qu'on avait annoncée, malgré la rigoureuse police des ducs, malgré le choix exclusif de tous les pasteurs et professeurs appartenant aux purs Flaciens. Victorin Strigel, professeur depuis 1548 à l'université d'Iéna, adversaire résolu des Mélanchthoniens, qui jusqu'alors avait vaillamment combattu intérimistes, adiaphoristes, Majoristes, Osiandriens et Zwingliens, blessé des sorties fréquentes de *Flacius* à son sujet, attaqua les livres de réfutation rédigés ou corrigés dans l'esprit de *Flacius*, par conséquent dirigés contre tout ce qui s'écartait du pur Luthérianisme, et ameuta les étudiants contre *Flacius*. Strigel expia en 1559, par une dure captivité, son opposition au despote de la foi, plus opiniâtre que lui, mais qui semblait fatigué et voulait qu'enfin on le laissât tranquille.

« Dès ce moment l'étoile de *Flacius* pâlit à Iéna. Il s'attribua bien encore, dans une conférence tenue à Weimar en 1560, d'après les ordres du duc, la victoire sur Strigel, qui toutefois avait solidement réfuté *Flacius*, affirmant que l'homme a, par le péché originel, perdu absolument tout germe, tout instinct du bien, toute force, toute liberté pour le faire, et concluant catégoriquement *que le péché originel est devenu la substance même de l'homme*. Cependant, grâce à l'intervention du chancelier Brück, Strigel recouvra sa liberté et sa place; la cour accorda une amnistie générale et ordonna qu'on mît un terme à la controverse. En vain *Flacius* fit des représentations; en vain les Flaciens excommunièrent quiconque osait défendre Strigel. Finalement, ne pouvant gagner la cour, ils s'appuyèrent *sur l'indépendance de l'autorité ecclésiastique vis-à-vis du pouvoir temporel.*

Mais cette présomption étrange dans leur bouche fut leur coup de grâce. Le prince s'attribua, par une ordonnance formelle, la décision suprême dans les affaires ecclésiastiques, et *Flacius*, Wigand, Musæus et Judex furent destitués (1561). Cette mesure répandit la joie dans le camp des Mélanchthoniens, mais ne mit en aucune façon un terme à la controverse.

« Toutefois, lorsque plus tard le duc fut mis au ban de l'empire et emprisonné par ordre de l'empereur, et que le chancelier Brück, qui avait dirigé l'enquête contre les Flaciens, fut monté sur l'échafaud, *Flacius* ne manqua pas de signaler triomphalement la fin déplorable de ses ennemis. Il se rendit alors chez l'un de ses nombreux amis, Gall, chaud partisan de la doctrine de la bûche et du bloc (*Block und Klotzlehre*) (1), à Ratisbonne, d'où il alla visiter les protestants de l'Alsace autrichienne. En 1566 on l'appela à Anvers. Il y rendit de grands services, en aidant de ses conseils la fondation de la communauté luthérienne au milieu des divers partis protestants qui s'y combattaient avec fureur. Il avait la pensée de s'y fixer, lorsqu'on retira la liberté du culte aux protestants des Pays-Bas. Il prit alors le parti de s'établir à Francfort-sur-le-Mein ; mais le magistrat, peu jaloux de posséder dans ses murs un personnage aussi remuant, refusa, sous de spécieux et polis prétextes, de le recevoir. Le magistrat fut bien avisé, car *Flacius* était au moment de susciter de nouvelles tempêtes dans le sein du protestantisme. Il achevait en effet son grand ouvrage biblique, *Clavis S. Scripturæ*, Bâle, 1567, où il ramenait l'interprétation de la sainte Écriture à l'analogie de la foi, c'est-à-dire à l'archiluthéranisme. La publication de ce livre, accueilli avec colère par Bèze, Bullinger et d'autres, à cause des nombreux plagiats dont ils accusaient l'auteur, lui servit à soutenir publiquement la doctrine qu'il avait défendue autrefois contre Strigel, savoir, que *le péché originel est la nature et l'essence même de l'homme*, en s'appuyant surtout sur Luther, qui, disait-il, avait enseigné formellement que le péché originel avait radicalement changé et perverti la substance de l'homme ; et, dans le fait, *Flacius* n'entendait pas autre chose par la substance que ce que Luther avait souvent formulé en ces termes : Tout est péché dans l'homme, sa naissance, sa nature, tout son être.

« A ce moment les Flaciens se divisèrent en deux partis, celui des *accidentialistes* et celui des *substantialistes*. Les substantialistes s'attachaient littéralement à la doctrine de *Flacius*, et ses principaux adhérents étaient Musæus, Gall, Cyriaque, Spangenberg, Érasme Alber, Henri Pétréus, Christophe Irénæus, Joseph-Frédéric Célestin, Josué Opitz. Les accidentalistes admettaient la plupart aussi l'anéantissement de toute semence de bien et de toute force saine dans l'homme par le péché originel; mais ils prétendaient que les expressions de *Flacius* : Le péché originel est l'essence de l'homme même, étaient manichéennes, et ils soutenaient que le péché n'est qu'une chose accidentelle dans la nature humaine. On distinguait parmi eux Jean Wigand, Tilman Héshusius, Jacques Andréæ, Joachim Morlin, Martin Chemnitz, David Chytræus, Nicolas Selnecker, Daniel Hoffmann (1).

« Cette controverse, poursuivie longtemps après la mort de *Flacius* avec un odieux acharnement, entre les protestants et les Flaciens, attira de nouveaux malheurs à son auteur. Poliment repoussé de Francfort, admis à Strasbourg à la condition qu'il se tiendrait tranquille, il fut obligé de quitter cette ville au bout d'un séjour de cinq années. Il continua à errer ainsi de cité en cité jusqu'à la fin de sa vie ; nulle part on ne voulait garder l'homme dont la présence allumait immédiatement les passions religieuses et fomentait la division; partout aussi il rencontrait des Mé-

(1) On désignait ainsi la doctrine des Flaciens, qui soutenaient que, dans l'œuvre de la conversion de l'homme, celui-ci n'agit pas plus qu'un bloc de pierre ou une bûche.

(1) *Voir* Dœllinger, *la Réforme*, etc., t. III, p. 485, trad. en français, chez Gaume frères, Paris.

lanchthoniens et des accidentalistes qui ne lui laissaient ni trêve ni repos. En vain on essaya de se réconcilier dans des discussions publiques, soit à Strasbourg en 1571, soit à Mannsfeld en 1572, soit ailleurs; en vain, à Strasbourg, *Flacius* consentit à renoncer au mot *substance*, et à le remplacer par les expressions *essentiales vires*, sans toutefois admettre le mot *accidens*; rien ne put rétablir l'harmonie dans le parti. Enfin *Flacius*, successivement repoussé de Mannsfeld, de Berlin, de la Silésie, de Bâle, revint à Francfort, d'où, à peine arrivé, on allait le renvoyer avec toute sa famille exténuée et malade, lorsqu'il mourut. » LE NOIR.

FLAGELLANTS, pénitents fanatiques et atrabilaires, qui se fouettaient en public, et qui attribuaient à la flagellation plus de vertu qu'aux sacrements, pour effacer les péchés.

Quoique Jésus-Christ, les apôtres et les martyrs aient enduré avec patience les flagellations que des juges persécuteurs leur ont fait subir, il ne s'ensuit pas qu'ils aient voulu introduire les flagellations volontaires; et il n'y a aucune preuve que les premiers solitaires, quoique très-mortifiés d'ailleurs, et très-austères, en aient fait usage. M. Fleury nous apprend néanmoins que Théodoret en a cité plusieurs exemples dans son *Histoire religieuse*, écrite au cinquième siècle, *Mœurs des Chrétiens*, nº 63. La règle de saint Colomban, qui vivait sur la fin du sixième, punit la plupart des fautes des moines par un certain nombre de coups de fouet; mais nous ne voyons pas qu'elle ait recommandé les flagellations volontaires comme une pratique ordinaire de pénitence. Il en est de même de la règle de saint Césaire d'Arles, écrite l'an 508, qui ordonne la flagellation comme une peine contre les religieuses indociles.

Suivant l'opinion commune, il n'y a pas d'exemples de flagellations volontaires avant le onzième siècle; les premiers qui se sont distingués par là, sont saint Gui ou saint Guyon, abbé de Pompose, et saint Popon, abbé de Stavelle, en 1048. Les moines du Mont-Cassin avaient adopté cette pratique, avec le jeûne du vendredi, à l'imitation du bienheureux Pierre Damien; leur exemple mit en crédit cette dévotion. Elle trouva néanmoins des opposants; Pierre Damien écrivit pour la justifier; Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. 60, n. 63, a donné l'extrait de l'ouvrage de ce pieux auteur; on ne voit pas beaucoup de justesse ni de solidité dans ses raisonnements.

Celui qui s'est rendu le plus célèbre par les flagellations volontaires, est saint Dominique l'Encuirassé, ainsi nommé d'une chemise de mailles qu'il portait toujours, et qu'il n'ôtait que pour se flageller. Sa peau était devenue semblable à celle d'un nègre; non-seulement il voulait expier par là ses propres péchés, mais effacer ceux des autres; Pierre Damien était son directeur. On croyait alors que vingt psautiers récités en se donnant la discipline, acquittaient cent ans de pénitence. Cette opinion, comme l'a remarqué M. Fleury, était assez mal fondée, et elle a contribué au relâchement des mœurs.

Il y a cependant lieu de croire, dit-il, que Dieu inspira ces mortifications extraordinaires aux saints personnages qui en usèrent, et qu'elles étaient relatives aux besoins de leur siècle. Ils avaient affaire à une génération d'hommes si perverse et si rebelle qu'il était nécessaire de les frapper par des objets sensibles. Les raisonnements et les exhortations étaient faibles sur des hommes ignorants et brutaux, accoutumés au sang et au pillage. Ils n'auraient compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étaient nourris dans les fatigues de la guerre, et qui portaient toujours le harnais; pour les étonner, il fallait des mortifications qui parussent supérieures aux forces de la nature; et cet aspect a servi à convertir plusieurs grands pécheurs. *Mœurs des chrétiens*, n. 63. Ajoutons que dans ces temps malheureux, la misère, devenue commune et habituelle, endurcissait les corps, et donnait une espèce d'atrocité à tous les caractères.

Quoi qu'il en soit, l'on abusa des

flagellations volontaires. Vers l'an 1260, lorsque l'Italie était déchirée par les factions des Guelphes et des Gibelins, et en proie à toutes sortes de désordres, un certain Reinier, dominicain, s'avisa de prêcher les flagellations publiques comme un moyen de désarmer la colère de Dieu. Il persuada beaucoup de personnes, non-seulement parmi le peuple, mais dans tous les états ; bientôt l'on vit à Pérouse, à Rome, et dans toute l'Italie, des processions de *flagellants*, de tout âge et de tout sexe, qui se frappaient cruellement, en poussant des cris affreux, et en regardant le ciel avec un air féroce et égaré, dans la vue d'obtenir miséricorde pour eux et pour les autres. Les premiers étaient sans doute des personnnes innocentes et de bonnes mœurs ; mais il se mêla bientôt parmi eux des gens de la lie du peuple, dont plusieurs étaient infectés d'opinions absurdes et impies. Pour arrêter cette frénésie religieuse, les papes condamnèrent ces flagellations publiques comme indécentes, contraires à la loi de Dieu et aux bonnes mœurs.

Dans le siècle suivant, vers l'an 1348, lorsque la peste noire et d'autres calamités eurent désolé l'Europe entière, la fureur des flagellations recommença en Allemagne. Ceux qui en furent saisis s'attroupaient, quittaient leur demeure, parcouraient les bourgs et les villages, exhortaient tout le monde à se flageller, et en donnaient l'exemple. Ils enseignaient que la flagellation avait la même vertu que le baptême et les autres sacrements ; que l'on obtenait par elle la rémission de ses péchés, sans le secours des mérites de Jésus-Christ, que la loi qu'il avait donnée devait être bientôt abolie et faire place à une nouvelle, qui enjoindrait le baptême de sang, sans lequel aucun chrétien ne pouvait être sauvé. Ils causèrent enfin des séditions, des meurtres, du pillage. Clément VII condamna cette secte ; les inquisiteurs livrèrent au supplice quelques-uns de ces fanatiques ; les princes d'Allemagne se joignirent aux évêques pour les exterminer ; Gerson écrivit contre eux, et le roi Philippe de Valois empêcha qu'ils ne pénétrassent en France.

Au commencement du quinzième siècle, vers l'an 1414, on vit renaître en Misnie dans la Thuringe et la Basse-Saxe, des *flagellants* entêtés des mêmes erreurs que les précédents. Ils rejetaient non-seulement les sacrements, mais encore toutes les pratiques du culte extérieur ; ils fondaient toutes les espérances de leur salut sur la foi et la flagellation ; ils disaient que, pour être sauvé, c'est assez de croire ce qui est contenu dans le symbole des Apôtres, de réciter souvent l'oraison dominicale et la salutation angélique, et de se fustiger de temps en temps, pour expier les péchés que l'on a commis. Mosheim, *Histoire ecclésiastique* du 15e siècle, 3e part., c. 5, ℣ 5. L'inquisition en fit arrêter un grand nombre ; on en fit brûler près d'une centaine, pour intimider ceux qui seraient tentés de les imiter et de renouveler les anciens désordres.

En Italie, en Espagne, en Allemagne, il y a encore des confréries de pénitents qui usent de la flagellation ; mais ils n'ont rien de commun avec les *flagellants* fanatiques dont nous venons de parler. Lorsque cette pratique de pénitence est inspirée par un regret sincère d'avoir péché, et par le désir d'apaiser la justice divine, elle est louable, sans doute ; mais lorsqu'elle se fait en public, il est dangereux qu'elle ne dégénère en un pur spectacle, et qu'elle ne contribue en rien à la correction des mœurs. Comme il y a d'autres moyens de se mortifier, comme l'abstinence, le jeûne, la privation des plaisirs, les veilles, le travail, le silence, le cilice, ils paraissent préférables aux flagellations.

Le père Gretser, jésuite, en avait pris la défense dans un livre intitulé *de spontanea disciplinarum seu flagellorum cruce*, imprimé à Cologne en 1660. En 1700, l'abbé Boileau, docteur de Sorbonne, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, les attaqua ; mais son *Histoire des flagellants* scandalisa le public par des récits et des réflexions indécentes. M. Thiers fit la critique de cette histoire avec peu

de succès ; sa réfutation est faible et ennuyeuse. *Voyez* MORTIFICATION.

BERGIER.

FLAMANTS. (*Théol. mixt. scien. nat. ornith.*) — Voyez CAUSES FINALES. Nous ajouterons pourtant quelques mots sur ce bel oiseau ; il habite par troupes qui prennent souvent la forme de longues files, les endroits marécageux du littoral de la Méditerranée, tels, que la Camargue, du côté de l'Europe, les rivages de l'Afrique, et certaines contrées de la Palestine du côté de l'Asie ; le lac de Génésareth sur les bords duquel Jésus-Christ choisit ses apôtres et prêcha les multitudes, possède, parmi les nombreux oiseaux qu'on y voit, des *flamants* et des ibis.

Le *flamant*, appelé aussi *phénicoptère* à cause de la couleur rouge-feu de son plumage, nous offre quatre espèces connues, parmi lesquelles la principale, dont les autres ne sont que des variétés, est le *flamant commun* ou *bechora*, qui a 1^{m} 20 de hauteur; son plumage est brun-cendré la première année, rose, la seconde, et la troisième, rouge-pourpre sur le dos, avec ailes roses à pennes noires. Le bec et les jambes sont ce qu'il y a de plus curieux dans ce magnifique oiseau ; la mandibule supérieure du bec est recourbée et aplatie, pour jouer le rôle de l'inférieure dans le canard lorsque l'animal cherche sa nourriture dans les ruisseaux et les marais ; le cou se recourbe entre ses jambes et barbote à l'envers. Les jambes sont d'une hauteur prodigieuse, et pourtant l'oiseau dort sur un pied, cachant l'autre jambe pliée dans la fourrure de son ventre. Les naturalistes disent que la femelle, en prévision de la longueur de ses jambes qui la gêneraient pour couver, a soin de faire son nid sur le sommet d'une butte, qu'elle enfourche pour couver à cheval ; mais M. Crespon affirme qu'ils se trompent et qu'elle replie très-bien ses jambes sous son ventre de chaque côté de ses œufs ; on ne voit pas, en effet, pourquoi elle ne le ferait pas pour les deux jambes lorsqu'elle couve, puisqu'elle le fait bien pour une lorsqu'elle dort. Cependant il n'y a que M. Crespon qui ait contredit, là-dessus, les ornithologistes.

Le *flamant pygmée*, qui habite l'Afrique centrale et méridionale, ne diffère du précédent que par la taille qui est moitié de la sienne. Le *flamant rouge*, des Antilles, est de grosseur moyenne. Le *flamant à manteau de feu* habite l'Amérique du Sud.

LE NOIR.

FLAMINIUS (Marc-Antoine). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte latin, un des plus distingués de son temps, mais moins bon catholique quoique ecclésiastique, mourut à la fleur de l'âge en 1550.

« Antoine Caraccioli raconte, dit M. Schrödl, que *Flaminius*, à son lit de mort, tenait encore tant à la pureté du style que, en faisant sa profession de foi devant le prêtre qui lui donnait les derniers sacrements, il s'abstint de se servir du mot *transsubstantiatio*, non qu'il doutât de la doctrine même de la transsubstantiation, mais parce qu'il regardait l'expression même comme un barbarisme ; le prêtre le menaçant de lui refuser les sacrements, s'il ne se servait pas du terme consacré, Marc-Antoine le répéta plusieurs fois aussi distinctement qu'il le put. Il avait écrit une paraphrase sur la *Prima philosophia* d'Aristote, des commentaires sur le Psautier, une paraphrase en vers sur trente psaumes, un poëme *de Rebus divinis*, quatre livres de poésie dédiés à Turrianus, etc. Ses poésies parurent, avec sa vie, en 1727, à Padoue, dans une édition nouvelle, publiée par Fr. M. Mancuzo, et ses *Carmina sacra* furent souvent édités depuis. »

LE NOIR.

FLAMMARION (Camille). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet astronome et philosophe français, appartenant à l'école de Jean Reynaud, est né à Montigny-le-Roi, dans la Haute-Marne, en 1842 ; les principaux ouvrages qu'il ait publiés jusqu'ici sont :

Pluralité des mondes habités, in-18, 1862, une 15e édition; dans le *Cosmos* de l'abbé Moigno, beaucoup d'articles

scientifiques, depuis 1862; dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, de curieux *mémoires*; les *Mondes imaginaires et les Mondes réels*, in-18, 1864; les *Merveilles célestes*, in-18, 1865; *Dieu dans la nature*, in-18, 1866; *Histoire du ciel*, in-8°, 1867; *Contemplations scientifiques*, in-18, 1868; *Voyages aériens*, in-18, 1868; l'*Athmosphère*, 1 vol. in-8; *Voyages aériens*, 1 vol. in-8°, avec MM. Glaisner, W. de Fonvielle et G. Tissandier; etc.

M. *Flammarion* a trouvé et formulé une application importante de la loi de Newton : les lois de Képler rendent compte des mouvements de translation des planètes, mais les mouvements de rotation de ces corps sur eux-mêmes, lesquels varient selon la planète (24 heures pour la Terre; 9 heures 55 minutes pour Jupiter; 11 heures 16 minutes pour Saturne; etc.) n'étaient point expliqués par ces lois; et M. *Flammarion* en a formulé une, qu'il a exposée dans un mémoire présenté par M. Delaunay à l'Académie des sciences, le 11 avril 1870, sur la rotation des corps célestes. Il établit des calculs desquels ressort cette règle générale : *Le mouvement de rotation des planètes est une application de la gravitation à leurs densités respectives*, ce mouvement est égal au temps de la révolution d'un satellite qui circulerait librement à l'équateur de la planète, multiplié par un coefficient de retard, représentant la densité du corps planétaire. Ce coefficient de densité relative est en même temps, pour chaque planète, la racine carrée du rapport de la pesanteur à la force centrifuge.

Nous parlons de la philosophie de M. *Flammarion* dans plusieurs articles.

LE NOIR.

FLANDRIN (Jean-Hippolyte) (*Théol. hist. biog. et œuv. d'art.*) — Ce peintre français, né à Lyon en 1809, de l'école d'Ingres, est l'auteur de beaucoup de tableaux dans le genre historique et religieux, ainsi que de fresques. On peut citer : *Saint Clair guérissant les aveugles*; *Euripide écrivant ses tragédies*; *Dante dans le cercle des envieux*; *le Christ et les petits enfants*; *Saint Louis dictant ses commandements*, pour la chambre des pairs, 1842; *Saint Louis prenant la croix pour la deuxième fois*, pour la ville d'Evreux, 1843; une *Mater dolorosa*, 1845; *Napoléon législateur*, 1847, pour le conseil d'Etat.

Ses vastes fresques décoratives des églises sont très-appréciées : la chapelle Saint-Jean de Saint-Séverin à Paris; toute l'église Saint-Germain des Prés à Paris, achevée en 1860; la grande frise de Saint-Vincent de Paul, à Paris; toute l'église de Saint-Paul, à Nîmes, etc.

M. *Flandrin* a exécuté trente-six belles figures décoratives pour le château de Dampierre, à M. le duc de Luynes. A l'exposition de 1855, il ne brillait pas, à cause de ses pâles couleurs, près des Delacroix et des Decamps, ni même, à cause de son genre trop religieux peut-être, près des Horace Vernet et des Ingres, mais les connaisseurs appréciaient bien son grand mérite devant ses *Saintes Vierges*, ses *Saints Martyrs*, ses *Saints Confesseurs*, extraits de ses peintures murales de S. Vincent de Paul, et aux expositions de 1857 et 1859, ainsi qu'aux suivantes, devant ses portraits et ses lithographies.

LE NOIR.

FLATTERIE, fausse louange donnée à quelqu'un dans le dessein de capter sa bienveillance. C'est le piége auquel les grands du monde sont le plus exposés, et qui est pour eux le plus grand obstacle à la sagesse et à la vertu. Accoutumés à être flattés, dès l'enfance, par tous ceux qui les environnent, ils ne connaissent presque jamais leurs propres défauts, et deviennent incapables de s'en corriger.

La *flatterie* est un mensonge pernicieux ; elle vient toujours d'une secrète passion, de l'intérêt, de la vanité, de l'ambition, de la crainte, quelquefois de la malignité ; lorsqu'elle va jusqu'à excuser les vices et louer de mauvaises actions, c'est une fourberie détestable. Il vaut mieux, dit l'Ecclésiaste, être blâmé par un sage, que d'être trompé par les *flatteries* des insensés, c. 7, ℣ 8. Puisque l'Evangile nous commande la can-

deur et la sincérité, qu'il nous défend le mensonge et l'imposture, par là même il nous interdit la *flatterie.* « Vous savez, dit saint Paul aux fidè- » les, que nous n'avons pas cher- » ché à vous persuader par des dis- » cours flatteurs, ni par un motif » d'intérêt ; Dieu est témoin que » nous désirons de plaire à lui seul, et » non aux hommes ; que nous n'at- » tendons ni de vous, ni des autres » aucune gloire humaine. » *I. Thess.*, c. 2, ℣ 4. Cette leçon doit préserver les ministres de l'Evangile de toute tentation d'affaiblir les vérités de foi ou de la morale, dans la vue de ménager la faiblesse et les préjugés de ceux qui les écoutent. On dit que les louanges que l'on donne aux jeunes gens, aux grands, aux hommes constitués en dignité, sont des leçons qui leur apprennent ce qu'ils doivent être : malheureusement elles ne leur servent souvent qu'à leur déguiser ce qu'ils sont. (1) BERGIER.

ÉLAUBERT (Gustave). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, né à Rouen, vers 1821, fut d'abord un imitateur romantique de V. Hugo et de Byron, puis se jeta dans le réalisme bourgeois à la mode, qui a marqué, selon nous, la décadence de l'art. On a de lui dans ce dernier genre, *Madame Bovary*, 2 vol. in-8, 1757. M. *Flaubert* s'est retourné vers l'antique dans *Salambo*, roman de mœurs carthaginoises, bien étudié, bien écrit, et valant beaucoup mieux mais qui n'a eu qu'un succès d'estime, ce qui ne pouvait pas manquer avec le goût dépravé qui règne aujourd'hui. Il est vrai que ce roman, qui tient un peu du poëme, n'est pas intéressant. On parle d'une pièce de théâtre à laquelle M. *Flaubert* travaille depuis longtemps, qui résumerait toute l'histoire de France. Cet auteur châtie beaucoup ses écrits et en produit peu.

LE NOIR.

(1) La *flatterie* et la gloire humaine forment le duo le plus misérable parmi les misérables choses de la terre ; vous apercevez, de loin, sur le trottoir, un lingot d'or : mettez le nez dessus, c'est l'ordure d'un chien.

FLAVIEN, DE CONSTANTINOPLE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*)—Il fut patriarche de cette ville de 446 à 449 et montra, dans un temps très-difficile, agité par le schisme et l'hérésie, une grande fermeté de caractère et beaucoup de vertu. Ayant envoyé, après son élection, à l'empereur, selon la coutume, des eulogies de pain bénit, celui-ci les renvoya en faisant dire qu'elles devaient être d'or, et non de froment : « Je n'ai ni or ni argent, répondit le patriarche, et les trésors de l'Eglise ne m'appartiennent pas. » Il se montra surtout intrépide défenseur de la foi catholique contre l'hérésie des monophysites. Il fut déposé violemment par le conciliabule eutychien, surnommé le *brigandage d'Ephèse*, que présida Dioscure, fut même foulé aux pieds et mourut trois jours après à Hypepa, en Lydie, où on l'avait transporté. Sa mémoire fut réhabilitée par les Pères du concile œcuménique de Chalcédoine.

Il ne nous reste de ses écrits que *trois Lettres contre Eutychès*, dont les deux dernières se trouvent dans les Actes du concile d'Éphèse et la première dans Cotelier, au premier volume de ses *Monuments de l'Église grecque.* LE NOIR.

FLÉCHIER (Esprit). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce grand orateur de la chaire française, évêque de Nîmes, né à Pernes (Comtat d'Avignon) en 1632, mourut à Montpellier en 1710. Fénelon, apprenant sa mort, s'écria : « Nous avons perdu notre maître. »

« L'oraison funèbre, dit M. Lutz, fut le seul genre d'éloquence qui lui réussit, quoiqu'il s'essayât également dans les autres. On ne peut toutefois méconnaître un style abondant et harmonieux et un rare choix d'expressions dans les vingt-cinq sermons d'Avent qu'il prêcha à Paris ; mais les grandes pensées y manquent. On sent beaucoup d'onction, un véritable esprit intérieur et une tendre sollicitude pastorale dans ses huit discours synodaux, où il exposa les devoirs du clergé à l'égard des nouveaux convertis, au tribunal de la Pénitence, dans la chaire chrétienne,

au catéchisme ; cependant ces discours n'égalent pas la noblesse de style et l'onction religiense des discours synodaux de Massillon. *Fléchier* développa, dans une introduction à ses vingt panégyriques des saints, les principes de ce genre d'éloquence, disant, avec infiniment de sens et de raison, que la louange des saints doit avoir une juste mesure, qu'on ne peut comparer leurs mérites à ceux de Jésus-Christ ; qu'il ne faut pas y mêler trop de légendes ; qu'il faut mettre beaucoup de prudence dans le choix des miracles qu'on raconte, et s'appliquer surtout à exciter à la vertu en faisant ressortir dans tout leur éclat celle des saints. Les panégyriques de *Fléchier* ne se conforment pas toujours à ces sages préceptes. La première de ses huit oraisons funèbres est consacrée à la mémoire de la duchesse de Montausier et fut prononcée en 1672. Elle pèche comme la plupart de ses oraisons, par l'abondance des antithèses et l'artifice trop visible du plan ; toutefois elle renferme de belles descriptions, des observations fines ; le style en est clair, agréable et attrayant. *Fléchier* acquit par ce discours une grande réputation, et il fut chargé, en 1675, de faire l'oraison funèbre du duc d'Aiguillon, parent du cardinal de Richelieu. *Fléchier*, dans ce discours, juge parfaitement le caractère du cardinal, peint admirablement les qualités d'un premier ministre, décrit avec vigueur la vie de la duchesse, toute vouée aux œuvres de miséricorde depuis la mort de son époux et ne trouvant de bonheur que dans le bonheur des autres. Mais son chef-d'œuvre fut l'oraison funèbre du maréchal de Turenne, prononcée en 1676. Mascaron, évêque de Tulle, en avait également prononcé une; mais, au jugement des connaisseurs, *Fléchier* surpassa de beaucoup son habile émule. Son discours est inspiré d'un bout à l'autre ; l'orateur ne s'épuise pas en avançant, et la vie de son héros lui offre une source inépuisable d'intérêt et d'émotion. L'oraison funèbre du président de Lamoignon décrit d'un ton paisible et doux la vie active d'un magistrat intègre et d'un honnête homme. Dans celle de la reine de France, Marie-Thérèse, dont la vie n'était guère connue que par ses nombreux bienfaits et sa modeste piété (1682), *Fléchier* sut rappeler avec délicatesse les principaux traits de cette existence humble, silencieuse et dévouée, qui s'était écoulée au milieu d'une cour brillante et agitée, dont il eut le bon goût de ne pas parler. En 1686 il prononça l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, qui offrait beaucoup de réminiscence de celle de Lamoignon, tout en présentant des descriptions nouvelles, vives et animées. Le panégyrique de Marie-Anne, Dauphine de France, prononcé en 1690, est languissant et monotone. La dernière de ses oraisons funèbres fut consacrée à la mémoire d'un de ses plus anciens amis, le duc de Montausier, et fut prononcée le 11 août 1690. Le duc s'était distingué par sa vertu sévère et sa loyauté soutenue au milieu d'une cour corrompue, et *Fléchier* dépeignit avec feu et énergie la vie sérieuse et noble de son ami, tout en retombant parfois dans ses défauts habituels.

« *Fléchier* avait assidûment étudié ses prédécesseurs dans l'éloquence de la chaire, pour apprendre à connaître leurs défauts et à les éviter; mais il les adopta plus d'une fois sans s'en apercevoir. Si sa réputation fut en partie éclipsée par celle de ses successeurs dans la chaire chrétienne, il ne faut pas oublier que son langage fut toujours pur, élégant, abondant et harmonieux. En 1673, le 12 juin, *Fléchier* fut reçu, en même temps que Racine, à l'Académie française, à la place d'Antoine Godeau. Son discours de réception fut tellement applaudi que Racine, effrayé, put à peine balbutier le sien et éprouva un échec complet.

« Outre les discours et sermons de *Fléchier*, on a de lui un recueil de *Lettres* pleines d'esprit et de noblesse, et d'un style d'une agréable négligence. Sa *Monographie du cardinal Commendon* est un travail de sa jeunesse, plus oratoire qu'historique. Son *Histoire de l'empereur Théodose* est trop favorable à ce prince : les

éloges exagérés qu'il lui donne proviennent du désir qu'avait *Fléchier*, alors précepteur du Dauphin, de mettre sous les yeux de son élève l'idéal d'un véritable souverain. En 1686 Louis XIV récompensa *Fléchier* en le nommant à l'évêché de Lavaur. Le roi lui annonça sa nomination en lui disant : « Je vous ai fait un peu attendre une place que vous méritiez depuis longtemps; mais je ne voulais pas me priver si tôt du plaisir de vous entendre. » Peu après le roi voulut le transférer à l'évêché de Nîmes. *Fléchier* refusa; mais il fut obligé de céder à la volonté du roi, désirant voir à ce poste difficile un homme qui par sa sagesse, sa douceur et son éloquence, pût calmer et gagner les cœurs. »

On a de *Fléchier* : I. *Antonii Mariæ Gratiani, de vita Joannis Francisci Commendoni cardinalis, libri IV*, Paris, 1669, in-12; II. la *Vie du cardinal Commendon*, Paris, 1671, in-4° : c'est la traduction de l'ouvrage précédent; III. *de Casibus Virorum illustrium, autore Antonio Maria Gratiano, opera ac studio Sp. Flecherii*, Paris 1680, in-4°; IV. *Histoire de Théodose le Grand*, Paris, 1679, in-4°; V. *Histoire du cardinal Ximénès*, Paris, 1693, in-4°, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1693, 2 vol. in-12; VI. *Oraisons funèbres*, 1681, in-4° et in-12, très-souvent réimprimées; il y en a une édition de 1802, 2 vol. in-18, avec une vie de l'auteur et des notices; VII. *Panégyriques des Saints*, Paris, 1690, 1 vol. in-4°, et 1697, 2 vol. in-12; 1739, 3 vol. in-12; VIII. *Sermons de morale* prêchés devant le roi, avec les *Discours synodaux* et les *Sermons* prêchés par *Fléchier* aux états du Languedoc et dans sa cathédrale, 3 vol. in-12; IX. *Œuvres posthumes*, contenant ses harangues, compliments, discours, poésies latines, poésies françaises, Paris, 1712, in-12; X. *Mandements et lettres pastorales*, avec son oraison funèbre, par l'abbé du Jarry, Paris, 1712, in-12; XI. *Lettres choisies* sur divers sujets, Paris, 1715, 2 vol. in-12; XII. *Les grands jours d'Auvergne.*

Le Noir.

FLEUR (la). (*Théol. mixt. scien. bot. physiol. végét.*) — De même que nous citons quelquefois M. Milne Edwards sur les phénomènes de l'organisme animal, qui révèlent le plus évidemment l'intelligence suprême et qui portent l'esprit humain à en admirer les combinaisons merveilleuses, nous citerons parfois aussi ses simples exposés sur ceux de l'organisme végétal qui portent aux mêmes admirations, en ayant soin d'ajouter, quand nous le jugerons utile, soit des faits particuliers plus récemment découverts, soit des réflexions qui se rattachent plus spécialement à la pensée générale qui préside à cette partie scientifique de notre travail.

On distingue, d'après Linné, deux grandes classes de plantes : les *cryptogames* que la géologie nous représente comme s'étant développées les premières sur la surface du globe, et dont les organes de reproduction sont plus ou moins invisibles et inobservables; et les *phanérogames* qui sont venus, après les précédents, durant le cours du développement géologique, et dans lesquels ces organes, qui sont la *fleur* productrice de la graine, sont très-apparents.

Cuvier a classé les plantes en trois catégories : les *acotylédonées*, les *monocotylédonées* et les *dicotylédonées*; mais cette classification qu'on a plutôt adoptée en France, ne diffère pas de l'autre que l'on suit en Angleterre, attendu que les plantes *acotylédonées*, ou sans cotyledon ne sont que les cryptogames et que les plantes *monocotylédonées* et *dicotylédonées*, ne sont que les *phanérogames* subdivisées elles-mêmes en deux classes dont l'une possède dans sa graine un seul embryon, et l'autre deux ou plusieurs embryons.

La *fleur* proprement dite n'existe que dans les phanérogames; elle est la réunion des organes reproducteurs de ces plantes et des parties qui les entourent pour protéger leur évolution jusqu'à la reproduction d'une autre plante semblable à la première.

Le *fruit*, dans sa signification scientifique, est la réunion des germes déjà fécondés et des parties qui sont destinées à les protéger jusqu'à ce qu'elles

soient arrivées à l'état de graines parfaites, ou à maturité.

La *graine*, enfin, est le germe lui-même individuellement pris avec ses enveloppes, ses abris et la provision de nourriture qui sera nécessaire à la jeune plante, pour son premier développement, comme le blanc et le jaune de l'œuf sont le premier aliment du poulet, comme le lait de la mère est le premier aliment de l'enfant.

Nous ne parlerons, dans cet article, que de la *fleur* des phanégorames ; les cryptogames, dont les graines, sont appelées *spores* et *sporules*, auront, à ces mots, l'explication convenable relativement à la simplicité de leur reproduction.

Citons d'abord M. Milne Edwards sur la *fleur*, et ce qui s'y rapporte, matière très-compliquée, par suite de la complication même de cet organe dans la nature.

Structure des fleurs.

« Les fleurs, comme nous l'avons déjà dit, sont les parties dans lesquelles le germe du végétal nouveau se produit et acquiert la propriété de vivre et de se développer. Elles se composent d'appendices analogues à des feuilles, mais conformés de manières diverses, qui naissent à l'extrémité de la tige ou des ramifications.

« Tantôt les fleurs naissent immédiatement de la tige sans y être fixées par une queue ou par aucune partie accessoire ; dans ce cas elles sont dites *sessiles* ; mais en général la portion de la tige qui les porte se prolonge et continue une queue analogue au pétiole des feuilles ; on donne à ce support le nom de *pédoncule*, et, quand il se divise, on appelle *pédicelles* chacune des divisions qui se termine par une fleur.

« Ainsi les *fleurs pédonculées* sont celles dont la queue est simple (comme l'œillet ordinaire), et les *fleurs pédicellées* sont celles dont les queues partent d'une queue commune (comme celle de la grappe du lilas, de la vigne, etc.).

« Le pédoncule ou pédicelle d'une *fleur* peut naître à l'extrémité même du rameau qui le porte, ou bien latéralement, et, dans ce dernier cas, il naît de l'aisselle d'une feuille qu'on désigne pour cette raison sous le nom de *feuille florale*, quand elle ressemble aux autres feuilles et qu'on appelle *bractée* lorsqu'elle diffère de ces dernières par sa couleur, sa forme, ou même seulement par l'absence de vrais bourgeons à son aisselle.

« Ces bractées peuvent se trouver à la base du pédoncule seulement, ou bien à la base de chacune des divisions de ce support, lorsqu'il se ramifie comme dans les *fleurs* pédicellées. Lorsqu'elles sont disposées symétriquement autour d'une ou plusieurs *fleurs*, de manière à leur former une sorte d'enveloppe accessoire, on donne à cet assemblage le nom d'*involucre*. En général elles ont une consistance foliacée, mais quelquefois elles ressemblent à de petites écailles plus ou moins serrées autour de la base de la *fleur*. Quand l'involucre entoure une seule *fleur* et qu'il en est très-rapproché, il ressemble souvent à une des enveloppes propres de celle-ci, appelée calice, et, dans ce cas, on le désigne ordinairement sous le nom de *calicule* (ex. la mauve). Quand ce même involucre recouvre entièrement la *fleur* avant son épanouissement, et que celle-ci ne se montre à l'extérieur qu'après le déchirement ou le déroulement de cette enveloppe, on lui donne le nom de *spathe*. (Exemple, oignon commun, narcisse, palmier, etc.) Enfin les bractées de quelques plantes ont la forme de deux petites écailles qui semblent tenir lieu des enveloppes propres de la *fleur*, et qui constituent alors ce que les botanistes appellent *glume*.

« On désigne sous le nom de *torus* la portion terminale du pédicelle qui donne naissance aux diverses parties de la *fleur*. Lorsque l'extrémité terminale d'un pédoncule se divise en un grand nombre de pédicelles, et que ceux-ci sont très-courts, on remarque en général que le support principal s'élargit et s'épaissit, et on donne à cette portion dilatée du pédoncule le nom de *réceptacle* ; elle

contient un dépôt de matière nutritive destiné à servir au développement des *fleurs* situées au-dessus, et elle est quelquefois tout à fait charnue, comme dans l'artichaut; quelquefois aussi elle est si concave, qu'elle enveloppe complétement les *fleurs* et les fruits qui en naissent, ainsi que cela se voit dans le figuier.

« On donne le nom d'*inflorescence* à l'arrangement que les *fleurs* affectent sur la tige, et on désigne par des noms particuliers les diverses dispositions qu'elles affectent. Ainsi on appelle *fleurs axillaires* celles qui naissent de l'aisselle d'une feuille ordinaire (1) ; *fleurs terminales*, celles qui se trouvent à l'extrémité de la tige ou d'un rameau principal, et qui sont accompagnées à leur base de deux bractées opposées ; *épi*, les *fleurs* axillaires qui sont disposées sur un axe commun, simple et non ramifié (comme le blé, etc.) ; *chaton*, les *fleurs* unisexuées garnies d'écailles, dont le pédoncule continu est semblable à celui des épis, mais est articulé à sa base de façon à se détacher en entier après la floraison (2) ; *grappe*, les *fleurs* qui sont toutes portées sur un pédoncule commun irrégulièrement ramifié (3) ; *panicule*, celles dont la disposition est analogue à celle de la grappe, mais dont les divisions secondaires sont très-allongées et écartées entre elles (4) ; *thyrse*, une sorte de grappe dont l'axe s'allonge beaucoup, et dont les rameaux ont en particulier la même disposition que celle de l'ensemble de la grappe (comme dans les lilas et la vigne) ; *corymbe*, les *fleurs* dont le pédoncule et leurs ramifications, partant de points différents de la partie supérieure de la tige, arrivent tous à peu près à la même hauteur (1) ; *ombelle* celles dont les pédoncules égaux entre eux partent d'un même point divergent, et se ramifient d'une manière uniforme, de sorte que l'ensemble des *fleurs* présente une surface bombée comme un parasol étendu (2) ; *capitule*, l'assemblage d'un nombre considérable de petites *fleurs* sur un réceptacle commun, plus large que le sommet de son pédoncule, et entourée d'un involucre particulier (3).

« La *fleur* elle-même se compose ordinairement de deux séries d'organes, savoir : les parties essentielles, qui en occupent le centre, et les parties accessoires ou tégumentaires, qui en occupent la circonférence et servent à protéger les premières.

« Ces *parties tégumentaires de la fleur* constituent ce que l'on nomme *périanthe*; quelquefois elles manquent complétement, et d'autres fois elles sont imparfaites ; mais, dans le plus grand nombre des cas, elles forment autour des organes essentiels de la floraison deux enveloppes, dont la plus extérieure s'appelle *calice*, et dont la seconde, située au-dessus et en dedans de la précédente, se nomme *corolle*.

Calice.

« Le calice ou enveloppe florale extérieure se compose d'un nombre variable d'appendices analogues à des feuilles, qu'on a nommés *sépales*, et qui sont disposés à peu près en cercle autour de la partie inférieure de la *fleur*. Leur couleur est en général verte, leur surface garnie de stomates, et leur structure interne très-semblable à celle des feuilles.

« Tantôt tous les sépales sont parfaitement distincts et peuvent être séparés sans que leur tissu se déchire ; ils constituent dans ce cas un *calice polysépale* ; d'autres fois ils sont soudés ensemble de façon que le calice pa

(1) On distingue ces *fleurs* axillaires en *fleurs solitaires*, *fleurs géminées*, *ternées*, *quaternées* et *fasciculées*, suivant qu'il en naît une seule, deux, trois, quatre ou un plus grand nombre de l'aisselle d'une même feuille ; enfin on appelle *fleurs verticillées* celles qui naissent de l'aisselle de *fleurs* également verticillées, et forment une sorte d'anneau autour de la tige.

(2) Exemple : les *fleurs* de saule, de charme, de hêtre, de chêne, etc.

(3) Exemple de *fleurs* en grappe ; le marronnier d'Inde.

(4) Exemple ; les *fleurs* mâles du maïs ou blé de Turquie.

(1) Exemple : la millefeuille.

(2) Exemple : la carotte, le persil, la ciguë, etc.

(3) Exemple : l'artichaut, le chardon, le souci, le soleil, etc. ; on désigne souvent les capsules sous le nom de *fleurs composées*, parce qu'au premier abord l'assemblage de toutes les *fleurs* portées sur un pédoncule commun, ne paraît former qu'une seule et même *fleur*.

raît formé d'une seule pièce, et on le désigne alors sous le nom de *calice monosépale* ou *gamosépale*. Lorsque cette soudure a lieu jusqu'à l'extrémité des sépales, le calice est entier, mais en général, elle n'a lieu que vers la base, et alors la portion terminale et libre des sépales constitue des *lobes* ou des *dents* qui occupent la partie supérieure du calice, et qui s'étalent plus ou moins. On donne le nom de *tube* à la partie inférieure et ordinairement rétrécie du calice ainsi conformé, et le nom de *limbe* à sa partie supérieure et ouverte. Dans la plupart des plantes dicotylédones, le calice se compose de cinq sépales et présente, lorsque ces appendices sont soudés par leur base, cinq lobes ; quelquefois cependant il n'y en a que trois, ou même deux, et il est des exemples d'un nombre plus considérable. Sa forme varie : tantôt il est *régulier*, c'est-à-dire composé de parties entièrement semblables entre elles; tantôt *irrégulier*, c'est-à-dire qu'il offre des parties correspondantes de forme ou grandeur inégales. Ainsi, quelquefois, certains sépales se soudent entre eux moins loin que les autres, de manière à former des divisions d'inégale grandeur, et à constituer ce que les botanistes nomment un *calice labié*.

« Les sépales, de même que les feuilles, sont tantôt caducs, tantôt persistants ; après la floraison on les voit tantôt se déssécher sur place, et d'autres fois, au contraire, grandir et devenir charnus. Leur forme varie ; on en voit qui sont lancéolés ou aigus, d'autres qui sont obtus, d'autres encore qui sont cordiformes. Dans quelques plantes leur extrémité se durcit de manière à ressembler à une épine ou à un long poil.

« L'ensemble du calice résultant de l'assemblage des sépales présente aussi des différences assez considérables ; ainsi, les calices monosépales peuvent être *tubuleux* (ou allongés en forme de tube, comme dans l'œillet) ; *urcéolés*, ou en forme de vase resserré au-dessus du limbe, puis dilaté (comme dans le rosier); *campanulés* (ou en forme de cloche), *vésiculeux*, *comprimés*, *anguleux*, etc. Les calices polysépales varient également ; on en voit aussi qui sont *tubulaires*, d'autres qui sont *campanulaires*, d'autres *étoilés*, etc.

Corolle.

« L'enveloppe intérieure de la *fleur*, ou *corolle*, se compose, de même que le calice, de la réunion d'un certain nombre d'appendices lamelleux, qui ont quelque analogie avec les feuilles, et qui sont disposés circulairement sur un ou plusieurs rangs. On donne à ces appendices le nom de *pétales*, et on remarque qu'ils diffèrent des feuilles bien plus que les sépales ; ainsi ils n'offrent que peu de stomates ; leurs nervures, semblables à celles des feuilles quant à leur direction, sont plus grêles, et ne contiennent, en fait de vaisseaux, que des trachées ; enfin ils ne sont presque jamais verts, mais présentent ordinairement les couleurs les plus brillantes.

« La corolle est tantôt *monopétale* ou *gamopétale*, c'est-à-dire composée d'une seule pièce résultant de la soudure de tous les pétales (comme dans le liseron) ; d'autres fois *polypétale*, c'est-à-dire composée d'un nombre plus ou moins grand de pétales isolés (comme dans la rose, l'œillet, etc.) Le nombre des pétales est ordinairement de cinq, et alors ces organes sont disposés sur un seul rang (ou verticille) autour des organes essentiels de la *fleur* ; quelquefois il y en a trois ou quatre seulement, ou bien sept, et d'autres fois encore on en trouve un nombre beaucoup plus considérable, et alors ils sont disposés de manière à former plusieurs verticilles concentriques, et à alterner avec ceux des rangées voisines(1).

« On distingue en général dans un pétale l'*onglet*, ou partie inférieure, qui est plus ou moins rétréci, et la *lame*, ou *limbe*, qui est plus ou moins élargie et qui en occupe la partie supérieure. Sa forme peut varier extrê-

(1) Les *fleurs* polypétales sont appelées *dipétales* quand elles ont deux pétales seulement ; *tripétales* quand elles en ont trois ; *tétrapétales*, *pentapétales*, *hexapétales* quand elles en ont quatre, cinq, six, etc.

mement : tantôt elle est *arrondie*, tantôt *aiguë*, quelquefois *creuse*, et d'autres fois sa base se prolonge en manière d'éperon. De même que le calice, la corolle est tantôt *régulière*, tantôt *irrégulière*; quelquefois elle est *caduque*; c'est-à-dire qu'elle tombe aussitôt qu'elle s'est épanouie ; d'autres fois elle se fane dans la *fleur* avant de se détacher, elle est alors dite *marcescente*. Enfin on y distingue en général une portion inférieure et étroite qui, dans les *fleurs* monopétales, constitue ce que l'on nomme le *tube* ; une partie supérieure plus ou moins évasée, appelée *limbe*, et une ligne circulaire qui sépare celle-ci du tube, et qui porte le nom de *gorge*.

« La forme générale de la corolle varie beaucoup.

« Certaines *fleurs* (la tulipe, par exemple), au lieu d'avoir un double périanthe, n'ont qu'une enveloppe unique, et on ne sait trop si on doit la considérer comme un calice ou comme une corolle. En général, elle paraît avoir plus de ressemblance de structure avec le calice, mais elle présente quelquefois les couleurs vives des corolles, et il est probable que tantôt elle est l'analogue de la première de ces enveloppes florales, tantôt l'analogue de la seconde, et d'autres fois encore formée par la réunion des deux, devenues parfaitement semblables. Quoi qu'il en soit, on donne le nom de *périgone* à cette enveloppe unique (qui du reste peut être double ou simple), et on appelle *fleurs monochlamydées* celles qui présentent ce mode d'organisation.

Parties essentielles de la fleur.

« Les parties essentielles de la *fleur* en occupent, comme nous l'avons déjà dit, le centre, et, bien qu'elles soient les plus importantes, elles sont loin d'être les plus visibles à l'œil. Ces organes sont de deux ordres : les uns sont destinés à produire les ovules ou germes, les autres à en produire la fécondation ; les premiers portent le nom de *pistil*, les seconds celui d'*étamine*.

« La plupart des *fleurs* sont pourvues en même temps d'un pistil et d'étamines, et possèdent par conséquent tous les organes nécessaires pour la production et la fécondation des germes ; on les désigne sous le nom de *fleurs hermaphrodites*. D'autres, au contraire, ne présentent que des étamines ou bien un pistil seulement, et sont appelées *fleurs unisexuées* ; les plantes qui portent ces *fleurs* incomplètes sont nommées *monoïques* quand les deux espèces de *fleurs*, celle à pistils et celle à étamines, se développent sur le même individu, et *dioïques*, lorsque ces *fleurs*, de nature différente, sont portées par des individus séparés, dont les uns ne sont garnis que de *fleurs* à étamines, et les autres ne produisent que des *fleurs* à pistils. Enfin on nomme plantes *polygames* les végétaux dont les *fleurs* sont pourvues en même temps de tous ces organes, soit parce qu'elles sont hermaphrodites, soit parce que les mâles sont renfermés avec plusieurs femelles dans le même réceptacle, comme dans la figue.

Étamines.

« Les étamines sont situées entre la corolle et le pistil ; elles ont en général la forme de filaments, et ne ressemblent en rien aux feuilles par leurs usages ; mais elles peuvent néanmoins être considérées comme étant des appendices analogues à celles-ci, car, dans certaines circonstances, on les voit se transformer en pétales. Dans les *fleurs* doubles, par exemple, c'est par le changement des étamines en pétales que la corolle, au lieu d'être simple comme dans l'état naturel, présente un nombre plus ou moins grand de verticilles.

« Le nombre des étamines varie beaucoup dans les diverses plantes ; certaines *fleurs*, appelées pour cette raison *monandres*, n'en ont qu'une seule ; d'autres *fleurs*, nommées *diandres*, *triandres*, *tétrandres*, etc., en ont deux, trois, quatre, ou un plus grand nombre. En général leur nombre est égal à celui des pétales, ou est un multiple de ce dernier. Tantôt elles sont toutes égales entre

elles, d'autres fois elles n'ont pas toutes la même taille, et on les nomme *didynames*, lorsque la même *fleur* offre constamment deux étamines courtes, et deux grandes ou *tétradynames*, quand leur nombre total étant de six, quatre sont plus grandes que les deux autres. Ces organes forment un ou plusieurs tours ou verticilles, situés en dedans de la corolle, et en général ceux qui forment le verticille extérieur (ou le verticille unique, s'il n'y en a qu'un) alternent régulièrement avec les pétales, de façon que chaque étamine correspond à une des divisions de la corolle.

« Chaque étamine se compose de trois parties, savoir : le filet, l'anthère et le pollen.

« Le *filet* d'une étamine est un support analogue au pétiole des feuilles, et à l'onglet des pétales, qui est en général grêle et cylindrique ; quelquefois il est si court, qu'il paraît manquer, et, dans ce cas, l'étamine est appelée *sessile*; en général, cependant, il est très-allongé.

« Les filets naissent du torus ou réceptacle (c'est-à-dire l'extrémité supérieure du pédicelle de la *fleur*) entre la corolle et le pistil. En général, il sont isolés les uns des autres et complètement libres, mais quelquefois ils sont réunis entre eux, et constituent ainsi un ou plusieurs corps, auxquels on a donné le nom d'*antrophores*. Dans certaines plantes, telles que la mauve, cette soudure a lieu entre les fils de toutes les étamines, de façon que l'antrophore constitue un tube plus ou moins long, dans l'intérieur duquel le pistil est logé. D'autres fois les étamines sont réunies en deux ou en plusieurs faisceaux, et présentent alors deux ou plusieurs antrophores. Enfin il est aussi des *fleurs* dans lesquelles ils sont soudés par les anthères, quoique les filets soient distincts.

« Le point où les étamines cessent d'adhérer aux parties voisines varie ; tantôt elles naissent au-dessous de la portion du pistil nommée ovaire : on les appelle alors *étamines hypogynes ;* d'autres fois ces organes, ainsi que les pétales, semblent naître plus ou moins haut sur le calice, et elles sont alors dites *périgynes*. Enfin, d'autres fois encore, la portion du pédicelle qui les porte se prolonge de même entre le calice et l'ovaire, mais se soude à ce dernier organe aussi bien qu'au calice, et dans ce cas les étamines paraissent naître au-dessus de l'ovaire, et sont dites *épigynes*.

« Par suite de ces différences les étamines peuvent avoir quatre positions différentes et être fixées.

« 1° *Sur la paroi interne du tube de la corolle*, quand celle-ci est monopétale. Exemple : le *chèvrefeuille*, *le lilas*, etc. ;

« 2° *Sur l'ovaire*, ce qui a eu lieu lorsque la corolle est supère. Exemple : les *ombellifères*;

« 3° *Sous l'ovaire*, ce qui a lieu quand la corolle est infère. Exemple : le *pavot*, les *crucifères*, *la vigne*, etc. ;

4° *Sur le calice*, ce qui a lieu toutes les fois que celui-ci porte les pétales. Exemple : la *rose*, etc.

« Du reste, la corolle a toujours la même position que les étamines ; dans toutes les corolles monopétales, les étamines sont attachées à la corolle, et, dans toutes les fleurs polypétales, les étamines ne sont point attachées à la corolle.

Anthère.

« L'anthère est la partie la plus essentielle de l'étamine, dont elle occupe le sommet ; sa couleur est presque toujours jaune, et elle peut être comparée au limbe d'une très-petite feuille devenue épaisse, étroite et reployée sur elle-même. C'est dans son intérieur que se forme le pollen, et elle consiste ordinairement en deux petits sacs membraneux nommés *loges*, qui sont adossés l'un à l'autre ou réunis par une portion de l'extrémité supérieure du filet, appelé le *connectif*. Quelquefois il n'existe qu'une seule loge, ce qui paraît dû à l'avortement d'une de ces poches, ou à la bifurcation du filet, et d'autres fois il en existe quatre. On en voit aussi dont l'intérieur est divisé par des cloisons. La forme et le mode d'insertion des anthères varie ; tantôt ses organes sont allongés, d'autres fois arron-

dis, cordiformes, etc. Quelquefois elles adhèrent au filet dans une grande partie de leur longueur; d'autres fois elles sont fixées par une de leurs extrémités seulement, et d'autres fois encore elles sont attachées par le milieu de leur longueur sur l'extrémité même du filet.

Pollen.

« Le pollen est une poussière jaune qui est renfermée dans les loges de l'anthère, et qui, en tombant sur le pistil, détermine le développement des germes et la formation des graines. Il se compose de grains d'une petitesse extrême, dont la surface est tantôt lisse, tantôt couverte d'aspérités, et dont l'intérieur est rempli d'une poussière extrêmement fine. L'enveloppe de ces grains de pollen se compose de deux membranes, et lorsqu'ils viennent à être mouillés, la vésicule interne se gonfle, déchire la membrane externe, et sort en formant des espèces de boyaux plus ou moins longs.

Pistil.

« Le pistil ou organe producteur du germe occupe le centre de la fleur et est entouré par les étamines et par le périanthe. La portion du torus ou extrémité du pédicelle d'où il naît, s'élève quelquefois au-dessus de l'origine des autres parties de la fleur, de manière à former pour cet organe un support particulier nommé *gymnophore*. Enfin, le pistil se compose d'appendices nommées *carpelles*, qui ont de l'analogie avec des feuilles, mais sont repliées en dedans, et portent sur leurs bords les ovules destinés à devenir des graines.

« On distingue dans chaque carpelle trois parties : l'ovaire, le style et le stigmate. L'*ovaire* en occupe la partie inférieure et renferme une cavité ou *loge*, dans laquelle se développent les germes. Le *style* est un prolongement supérieur de l'ovaire beaucoup plus étroit que lui, et souvent mince comme un fil, dont la longueur varie extrêmement. Enfin le *stigmate* est la portion terminale du pistil qui surmonte le style ou l'ovaire, lorsque ce dernier organe manque, et qui se compose en général d'un tissu mou et d'apparence glandulaire.

« Le nombre des carpelles varie beaucoup ; tantôt il n'y en a qu'un seul, tantôt deux ou trois, d'autres fois davantage, et, de même que nous l'avons déjà vu pour les sépales et pour les pétales, ces organes peuvent se souder plus ou moins complétement entre eux. Lorsque ces carpelles restent complétement séparés, ils constituent plusieurs pistils distincts, et lorsqu'ils sont réunis en une seule masse, ils forment ce qu'on nomme ordinairement un pistil unique. Quelquefois cette soudure a lieu dans toute la longueur des carpelles, d'autres fois par les ovaires sans que les styles y participent, de façon que la masse unique formée par les premiers de ces organes, et appelée ordinairement un ovaire unique, est surmontée de deux ou de plusieurs styles, enfin, lorsque ces styles sont réunis, les stigmates des divers carpelles peuvent être séparés ou bien se souder.

« C'est du nombre des carpelles soudés ensemble que dépend le nombre des loges qu'on trouve dans l'ovaire, quand on coupe en travers la partie inférieure d'un pistil. Tantôt il n'y en a qu'une seule, d'autres fois deux, trois, quatre, cinq, ou même davantage. Sa forme générale est ordinairement ovoïde. Enfin la loge de chaque carpelle renferme un ou plusieurs ovules qui, en se développant, deviennent des graines.

« Les rapports de l'ovaire avec les autres parties de la fleur varient et fournissent des caractères importants pour la classification des végétaux. Tantôt la base de cet organe correspond au point du torus où s'insèrent également les étamines et le périanthe, de façon que l'ovaire est libre au fond de la fleur ; on l'appelle alors *ovaire supère*. D'autres fois il est uni tout autour avec le tube du périanthe, de façon à faire corps avec le calice, et n'est libre que par son sommet, qui se trouve au fond de la fleur ; dans ce cas les étamines et les pétales paraissent naître au-dessus de l'ovaire, et on dit que celui-ci est *infère* ou

adhérent. Cette dernière disposition entraîne la soudure des sépales entre eux : aussi, toutes les fois que l'ovaire est infère, le calice est-il nécessairement monosépale.

Développement et fonctions des fleurs.

« Les fleurs se forment dans certaines plantes bien avant l'époque où elles paraissent à l'extérieur ; dans les palmiers, par exemple, elles restent cachées pendant une ou même plusieurs années avant que de se montrer au dehors. Elles apparaissent d'abord sous la forme d'un bourgeon, qui est en général un peu plus gros que les bourgeons à feuilles, et pendant un certain temps leurs diverses parties constituantes restent contractées ; on les désigne alors sous le nom de *bouton;* enfin, lorsqu'elles sont parvenues à peu près au terme de leur croissance, elles s'épanouissent, et c'est ce phénomène qu'on nomme d'ordinaire la *fleuraison* ou *floraison* des plantes.

« Les végétaux ne fleurissent qu'à un certain âge, qui est variable suivant les espèces et suivant les circonstances, mais qui se fait en général attendre d'autant plus, que la plante croît plus lentement et qu'elle est destinée à vivre plus longtemps. Ainsi, en général, les herbes fleurissent dès la première année de leur vie : quelques-unes ne fleurissent que la seconde année ; la plupart des arbustes ne fleurissent que la deuxième, troisième ou même quatrième année, et pour les arbres, ce phénomène est souvent encore plus tardif. Un certain degré de chaleur est nécessaire pour que la floraison s'effectue, et on observe qu'en général la même plante commence à fleurir plus tôt dans les pays chauds que dans les pays froids; il arrive même quelquefois que, dans ces derniers, certaines plantes, bien qu'elles puissent vivre, ne fleurissent jamais. Trop d'humidité, et une nourriture trop abondante, tout en favorisant le développement des feuilles et des tiges, contribuent souvent aussi à retarder la floraison.

« Lorsqu'une plante vivace a commencé à fleurir, elle produit ordinairement de nouvelles fleurs chaque année vers la même époque; quelquefois cependant ce retour périodique de la floraison ne se fait pas avec la même régularité, et lorsque quelque circonstance nuit à la végétation, il peut y avoir des années stériles. On a remarqué aussi que lorsque dans une année un arbre a porté beaucoup de fruits, ou les a conservés très-tard, la floraison est fréquemment faible ou nulle l'année suivante; ainsi, dans le midi de l'Europe, lorsqu'on laisse les olives trop tard sur les arbres, la récolte manque l'année suivante. Quelquefois au contraire les époques de floraison se rapprochent davantage, et dans les automnes chauds et humides, on voit quelquefois des plantes fleurir une seconde fois.

« L'époque de l'année à laquelle la floraison a lieu est généralement déterminée pour chaque espèce de plante, mais varie un peu suivant la température et les autres circonstances atmosphériques. Ainsi, dans le climat de Paris, l'ellébore noir fleurit en janvier, le noisetier et le saule marceau en février; le buis, l'if, l'amandier, le pêcher, l'abricotier, la primevère, la giroflée, en mars; le prunier, le pin, le frêne, l'orme, le charme, la jacinthe, le pissenlit, etc., en avril; le pommier, le marronnier d'Inde, le lilas, le cerisier, la pivoine, en mai; le tilleul, la vigne, l'avoine, le froment, le coquelicot, le pied-d'alouette, en juin; l'œillet, la carotte, le chanvre, la laitue, en juillet; la plupart des asters, la balsamine des jardins, la gratiole, en août; le lierre, le safran, l'œillet d'Inde, en septembre; le topinambour et certaines asters, en octobre. Le tableau de ces époques diverses de floraisons constitue ce que les botanistes ont appelé le *Calendrier de Flore.* Dans les pays plus froids que le nôtre, la floraison est retardée, tandis que dans le midi, elle arrive plus tôt; ainsi l'amandier fleurit à Smyrne dans la première quinzaine de février ; en Allemagne, dans la seconde moitié d'avril, et à Christiania dans les premiers jours de juin.

« L'épanouissement de la fleur s'effectue presque toujours par la séparation des pièces de la corolle et du calice de haut en bas; mais il en est quelques-unes chez lesquelles les téguments floraux restent soudés ensemble par le sommet, et se séparent par leur base (dans les fleurs de la vigne, par exemple.)

« L'époque de la journée à laquelle ce phénomène a lieu varie pour le plus grand nombre des végétaux ; mais il est fixé pour quelques-uns, et la série des plantes rangées d'après l'heure où leurs fleurs s'épanouissent, constitue ce que Linné a appelé l'*Horloge de Flore*. Ainsi, à Paris, on voit s'épanouir entre trois et quatre heures du matin le liseron des haies; entre quatre et cinq heures certaines chicoracées; entre cinq et six heures le convolvulus tricolor; vers sept heures les laitues, les nénufars, etc. ; vers huit heures le mouron des champs ; vers neuf heures le souci des champs; à dix heures la glaciale; vers onze heures le pourpier et l'ornithogale à ombelle, nommé, à raison de cette particularité, la *dame d'onze heures;* vers midi la plupart des ficoïdes; entre six et sept heures du soir la belle-de-nuit; entre sept et huit heures le cierge grandiflore; et à dix heures du soir le liseron, que les jardiniers ont nommé *belle-de-jour*, sans doute parce qu'ils la trouvaient toujours ouverte avant leur lever.

« Lorsque la fleur est parvenue à un certain degré de son développement, le pollen formé par l'anthère tombe sur le stigmate, et détermine ainsi la fécondation des ovules renfermés dans la partie inférieure du pistil; souvent les étamines s'inclinent vers le pistil pour y mieux déposer le pollen (1), et d'autres fois cette espèce de poussière est lancée dans l'air et portée par le vent sur le pistil de la même fleur ou d'une fleur voisine.

« Il est facile de prouver que l'action du pollen sur le pistil est indispensable pour la fécondation des ovules et la production des graines qui se développent dans cet organe. Ainsi, il suffit de couper les étamines d'une fleur hermaphrodite pour la rendre stérile (pourvu qu'on l'éloigne suffisamment d'autres fleurs dont les étamines n'ont pas été détruites) , et lorsqu'on a mutilé de la sorte une fleur, il suffit de jeter sur son stigmate du pollen pris sur une autre fleur de la même espèce, pour y faire produire des graines comme d'ordinaire. Dans les plantes monoïques (c'est-à-dire ayant sur le même pied des fleurs à étamines et des fleurs à pistil seulement, comme le maïs), il suffit aussi d'enlever les fleurs à étamines pour empêcher les autres de donner de la graine, et lorsque les plantes sont dioïques (c'est-à-dire que les étamines et les pistils sont portés sur des pieds différents), l'action fécondante du pollen est encore plus évidente; ainsi, il a été reconnu de tout temps que les dattiers femelles, par exemple, ne donnent pas de fruits s'ils sont éloignés d'arbres de la même espèce, portant les fleurs à étamines, et si l'on n'a pas le soin d'en saupoudrer les rameaux au moment de la floraison avec le pollen, provenant d'un dattier mâle. Cette opération se pratique toujours pour les dattiers cultivés en Orient, et pendant l'expédition de l'armée française en Egypte, la guerre ayant empêché les habitants de ce pays de se procurer comme d'ordinaire des fleurs à étamines, ils furent privés de leur récolte de dattes.

« Les grains de pollen déposés sur le stigmate y trouvent de l'humidité, se gonflent, éclatent et laissent sortir les granules contenus dans leur intérieur. Ces granules pénètrent dans le tissu spongieux du pistil, et descendent vers les ovules qu'ils sont destinés à féconder. Si le pollen est mouillé avant que d'arriver sur le stigmate, il éclate de la même manière, mais alors les granules qu'il renferme se perdent, et la fécondation n'a pas lieu; aussi la nature a-t-elle donné ordinairement à la corolle une forme ou une position telle que les étami-

(1) Dans les géraniums, par exemple, les filets des étamines se courbent pour poser l'anthère sur le stigmate, et dans la capucine, les huit étamines s'inclinent chacune à leur tour pendant huit jours successifs pour déposer de la sorte le pollen sur le pistil.

nes se trouvent abritées contre l'action de l'humidité.

« Lorsque les ovules sont fécondés, la fleur se flétrit, et toutes les parties situées au-dessus de l'ovaire, ou qui ne sont pas soudées avec cet organe (comme cela a lieu quelquefois pour le calice), tombent ou se dessèchent. Mais les ovules, ainsi que les parois de l'ovaire, grossissent rapidement et constituent le fruit.»

Le lecteur a pu remarquer que, si le Créateur a peuplé le firmament d'astres de toutes couleurs qui marquent les heures, les jours, les saisons, les années, il a décoré notre séjour de *fleurs* de toutes nuances qui ont aussi leurs heures et leurs saisons, et qui sont les étoiles de la terre. Ajoutons à cette partie de l'article de M. Milne Edwards quelques détails curieux.

Il est des *fleurs* qui ont besoin, pour leur épanouissement, de phénomènes particuliers dont nous ignorons les lois de périodicité, s'il en existe, tels que la pluie, l'orage, l'éclair, l'accumulation des nuages. Il en est d'exotiques qui refusent de s'ouvrir au soleil de nos contrées, et qu'on parvient à faire épanouir en concentrant sur elles la lumière d'un bec de gaz ou d'un flambeau à l'aide d'une lentille; c'est un effet qu'a obtenu Bory de Saint-Vincent. Il en est dont la nature est de s'épanouir et d'opérer le mystère de la fécondation, dans une boîte hermétiquement fermée qui empêche tout rayon d'y pénétrer; telle est la *fleur* du figuier dans la figue. Il en est d'autres qui, pour germer, développer leur tige et leurs feuilles, s'épanouir et donner leur graine, ont besoin, contrairement à la grande multitude des *fleurs* de la terre, de la privation de chaleur et de l'absence de soleil. Il en est même qui, comme le petit champignon microscopique, connu des botanistes sous le nom d'*uredo nivalis,* et dont la présence fait que les neiges éternelles des régions polaires sont rouges au lieu d'être blanches, demandent à être ensevelis dans une couche de neige pour se développer.

La chicorée sauvage ferme ses *fleurs* bleues dès onze heures du matin et attend, pour dormir tout à fait, les trois ou quatre heures de l'après-midi; elle tourne ses corolles vers la lumière, beaucoup mieux que ne le fait le tournesol ou *soleil* des jardins, qui, quoi qu'on en dise, ne présente guère le phénomène qu'on lui attribue dans les livres. Le *mouron* des champs, aux *fleurs* de saphir et d'écarlate, s'assoupit à deux heures pour jusqu'au lendemain. L'*œillet prolifère* est une des *fleurs* les plus dormeuses; il ne s'ouvre qu'à neuf heures et se ferme dès midi. La *dame d'onze heures* n'est éveillée que jusqu'à trois heures. Le *silenée noctiflore*, au contraire, aime la lueur des étoiles ou de la lune ainsi que les ombres, car il s'ouvre le soir et ne se ferme qu'aux lueurs du matin. Un grand nombre, du reste, aiment la sérénité de la nuit et lui font la fête, le *coquelicot*, les *graminées*, la *primevère* sont de ce nombre. Il en est de même du *cactus grandiflora*, qui « attend les ténèbres, dit M. Lecoq dans sa botanique populaire, pour épanouir ses nombreux pétales, pour écarter ses innombrables étamines et exhaler le parfum le plus suave et le plus délicat. »

« M. Dutrochet, dit M. Ad. Focillon, a prouvé, par d'ingénieuses expériences, que dans les *fleurs* qui s'ouvrent et se ferment alternativement, l'incurvation de la corolle vers le centre de la *fleur* s'effectue sous l'influence de l'absorption de l'oxygène de l'air par les fibres internes de ses nervures, tandis que l'incurvation en dehors, celle qui ouvre la *fleur*, est due à la déplétion du tissu cellulaire de la corolle qui se gonfle de l'humidité atmosphérique. »

Il existe dans la plaine de Jéricho, entre la montagne de Jéricho et le Jourdain, une sorte de pâquerette dont la corolle en forme de couronne quand elle est ouverte, en forme de boutons de pissenlit prêts à s'ouvrir quand elle est fermée, est composée de pétales en espèce de papier naturel comme ceux de l'immortelle; on l'appelle la *rose de Jéricho*: quand elle est sèche elle se conserve indéfiniment, et il suffit pour qu'elle développe à vue d'œil sa jolie couronne de lui plonger la tige pendant quelques minutes dans un

peu d'eau ; à mesure qu'elle reperd l'humidité qu'elle a pompée, elle se referme ; et l'expérience peut être renouvelée autant de fois qu'on le voudra. Nous avons une de ces *fleurs*, qui nous a été donnée par un voyageur revenant de Jérusalem, l'abbé Michon, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Cette *fleur* n'est pas la seule qui possède cette propriété ; elle appartient à toute une classe de *fleurs* hygrométriques qui présentent des phénomènes semblables.

Nous avons parlé, dans l'article FEUILLES, de certains mouvements que celles-ci ont la propriété de produire ; comme les *fleurs* ne sont que des feuilles transformées, et que la *fleur* tout entière n'est qu'un rameau métamorphosé, il est naturel que les parties de la *fleur* soient capables de produire aussi des mouvements. On en a cité quelques-uns qui ont pour but la déposition du pollen dans le pistil pour la fécondation ; il convient de faire observer sous ce rapport que ce n'est pas toujours l'organe mâle qui opère ce mouvement vers l'organe femelle, mais que quelquefois aussi c'est le pistil qui s'approche des étamines pour en recevoir la poussière fécondante. « Dans la rue odorante, dit M. Focillon, (*Ruta graveolens* ; famille des *rutacées*), on voit, au moment de la déhiscence des anthères, les huit ou dix étamines se redresser vers le stigmate, y déposer leur pollen, puis reprendre leur direction horizontale et déjetée en dehors. Les étamines de l'épine-vinette (famille des *berberidées*) se resserrent et se rapprochent vers le pistil, lorsqu'on les soumet à la moindre irritation mécanique. Parmi les *urticées*, la pariétaire, le mûrier à papier ont leurs étamines infléchies en dedans, au-dessous du stigmate ; lors de la déhiscence des anthères, elles se redressent avec une brusque élasticité et lancent leur pollen sur le pistil. Les *kalmia*, de la famille des *éricacées*, tribu des *rhododendrées*, voisines des *bruyères*, offrent, au moment de la fécondation, un mouvement encore plus compliqué dans les étamines, pour apporter le pollen sur le stigmate. D'une autre part, les styles et les stigmates des *cactus*, des *nigelles*, etc., se portent vers les étamines au moment où s'échappe le pollen ; dans certaines *composées* les deux lames du stigmate se rapprochent chaque fois que le pollen y tombe. On pourrait citer encore bien des exemples du même genre ; mais jusqu'ici la cause et le mécanisme de ces mouvements nous échappent complétement. »

Que le mécanisme et le moyen, qu'on peut appeler la cause seconde de ces mouvements nous échappent, c'est ce sur quoi nous n'avons rien à dire ; mais il est évident pour notre esprit, qu'il y a, dans ces faits, une cause première intelligente qui a fait ses calculs et ses combinaisons en vue d'un résultat qui est la fécondation et, par la fécondation, la perpétuité de l'espèce.

Nous avons dit, dans l'article FEUILLES, que les feuilles respirent de l'oxygène et de l'acide carbonique, mais surtout de ce dernier gaz, pour le garder, en faire leur nourriture et l'employer à composer leurs tissus solides ; il en est de même de toutes les parties vertes du végétal. Mais il se produit, par les *fleurs*, le phénomène inverse : Celles-ci absorbent l'oxygène, comme les animaux, et exhalent, comme eux aussi, de l'acide carbonique ; et cette respiration des *fleurs* est accompagnée comme la respiration animale d'un développement de calorique quelquefois très-faible, mais très-manifeste dans quelques plantes. Lamarck, par exemple, a constaté que le *gouet d'Italie*, au moment de sa floraison, accuse, dans sa spadice et dans sa spathe une élévation de température de neuf degrés environ. MM. Bory de Saint-Vincent, F. Hubert, Gœppert, Ad. Brongniart, Schultz, ont reconnu dans diverses plantes des augmentations de chaleur très-considérables durant la floraison.

Il résulte de la propriété qu'ont les *fleurs*, de dégager de l'acide carbonique, aussi bien la nuit que le jour, aussi bien à l'ombre qu'à la lumière, contrairement aux parties vertes de la plante qui dégagent de l'oxygène surtout pendant la nuit, des phénomènes qui ont rapport à

l'hygiène de l'homme et des animaux. Une rose, par exemple, exposée par M. Marigues, pendant six heures, sous une cloche a assez chargé l'air de la cloche d'acide carbonique pour qu'il éteignit deux fois de suite une bougie allumée. On cite une foule d'accidents, même mortels, arrivés par suite des émanations des *fleurs* dans des pièces closes, principalement pendant la nuit et pendant le sommeil, et ces effets ne proviennent pas seulement des émanations odorantes, car les expériences faites avec des *fleurs* inodores ont donné des résultats à peu près semblables. Les *fleurs* de la mauve, par exemple, donnent plus d'acide carbonique que le lilas, le jasmin et la violette. Ce ne sont pas, non plus, seulement les *fleurs* qui produisent de l'acide carbonique, ce sont aussi les feuilles et les parties vertes ; mais ces dernières ne le produisent que pendant le jour et à la lumière. Au reste, ce n'est pas seulement au développement d'acide carbonique ni des essences odorantes, que sont dus les effets délétères des *fleurs* dans les appartements, car les feuilles ne les produisent pas, lorsqu'elles développent autant et plus d'acide carbonique, et qu'elles sont odorantes comme elles ou même plus qu'elles. Il faut que ces effets tiennent à une influence des pétales, des étamines et des pistils qui ne peut, ce semble, s'exercer autrement que par des émanations, mais dont la nature nous est inconnue.

Ne voyons-nous pas, partout, la science, quelque perfectionnée qu'elle soit, aller jusqu'à une limite, et s'arrêter là, sotte comme l'ignorance?

LE NOIR.

FLEURY (Claude). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre et puissant historien de l'Eglise, naquit à Paris en 1640 et mourut en 1723, après avoir renoncé à la charge de confesseur du roi Louis XV, à cause de son grand âge. Il avait vécu à la cour comme dans un désert ne s'occupant que de livres et d'études. On doit à cette plume active et féconde :

Le *Catéchisme historique* de 1679, les *Mœurs des Israélites*, Paris, 1681 ; les *Mœurs des Chrétiens*, 1682 ; *Vie de la bienheureuse Marguerite d'Arbouse*, 1685 ; *Traité du choix et de la méthode des Etudes*, 1686 ; le livre tout à fait gallican intitulé : *Institution au Droit ecclésiastique*, 2 vol., 1687 ; les *Devoirs des Maîtres et des Domestiques*, 1688, 1. vol. in-12 ; et l'*Histoire ecclésiastique*, avec un sommaire de 1414, où elle finit, jusqu'en 1517 : il avait laissé ce sommaire en manuscrit, et c'est lui qui forme les cinq derniers livres des dernières éditions (du 101e au 104e.)

« Ce fut en 1691, dit M. Gams, que parut le premier volume de cette célèbre histoire ; en peu d'années se succédèrent vingt volumes in-4°. *Fleury* termina son ouvrage en 1720. Il avait commencé son *Histoire de l'Eglise* à partir de l'Ascension de Jésus-Christ et l'avait menée jusqu'en 1414. Le mérite de son travail consiste dans le choix des faits qu'il renferme, dans le charme d'un récit simple et plein de goût, dans une clarté parfaite ; les laïques y trouvent une lecture facile, instructive et édifiante. Pour les hommes de science ce n'est pas une véritable source historique, *Fleury* ayant évité toutes les discussions savantes, toutes les citations, la production de tous les documents. Parmi tant de questions controversées dont parle l'auteur, il ne donne que le résultat de ses recherches et son opinion, sans indiquer la voie qu'il a suivie pour y parvenir. Le récit lui-même a un caractère trop aphoristique. *Fleury* s'attache trop aux *Annales* de Baronius et au recueil des *Conciles* de Labbe, dont très-souvent il ne fait que donner des extraits. D'ailleurs, dans son *Histoire* comme dans son *Droit ecclésiastique*, *Fleury* est un gallican exclusif, très-souvent partial dans le récit de la vie et le jugement des actes des Papes. » LE NOIR.

FLEUVES. (*Théol. mixt. scien. et ind.* — V. DOMESTICATION DES FORCES.

FLODOARD ou FRODOARD ou FLOARD. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre historien français, célèbre aussi par sa vie agitée, naquit à

Epernay (l'ancienne *Sparnacum*), en Champagne, en 894, et mourut dans sa cure de Cormicy, n'y ayant joui que d'une année de repos, en 966. Bénédictin, il fut envoyé par l'archevêque de Reims, en 936, au pape Léon VII ; et en 943, il fut ambassadeur vers Othon Ier, roi de Germanie, Curé de Cormicy, il en fut chassé par le comte de Vermandois ; puis il devint évêque de Noyon et de Tournay, sans que Louis IV, roi de France, lui permît de prendre possession de son siége. Abbé de Saint-Remy de Reims, il fut persécuté et obligé de se retirer en 965 dans sa cure pour se livrer à l'étude. On a de *Flodoard* :

Liber de Romanis Pontificibus, depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII; une partie seulement en fut publiée. Cette histoire des Papes, qu'il écrivit en majeure partie en vers, d'après *Anastas. Biblioth.*, allait jusqu'en 936 ; *Historia Ecclesiæ Remensis*, t. IV. Il la mena jusqu'en 948 (elle fut traduite en français par Nic. Chesneau, Reims, 1580); le texte latin original fut publié par Jac. Sirmond, Paris, 1611, in-8; Venet., 1728, tome IV, et par Couvenier, Douai, 1617. « *Flodoard*, dit M. Haas, composa ce livre d'après les meilleures sources; » *Annales sive Chronicon ab anno* 817-966. « C'est, dit le même, une œuvre exacte et fidèle; » on la trouve dans les *Recueils* de Pithou, t. XII ; Duchesne, t. II ; Bouquet, *Script. rer. Gal.* t. VIII ; Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. V. On lui attribue aussi des *Poésies*, et, d'après Iselin, des vies de Saints, *Vitæ Sanctorum*. Il est probable que son *Histoire des Papes* est comprise sous ce titre. Le Noir.

FLORE. (*Théol. mixt. scien. géol. et hist. nat.*) — Ce nom mythologique de la déesse des fleurs a été adopté par les botanistes pour signifier le catalogue des plantes d'une époque des âges géologiques, ou, pour l'époque actuelle, d'une contrée du globe. C'est ainsi qu'on dit la *flore jurassique* pour signifier la collection des plantes dont on retrouve des fossiles dans les terrains jurassiques. C'est ainsi que l'on dit aussi, pour signifier les végétaux qui croissent naturellement aujourd'hui dans la France, dans la Laponie, dans le Piémont, etc., la *flore française* (de Lamark et de Candolle,) la *flore de Laponie* (de Linné), la *flore* du *Piémont* (d'Allioni), la *flore* de l'*Atlantique* (de Desfontaines), etc. Le Noir.

FLORENCE (concile de). Ce concile, tenu l'an 1436, sous le pape Eugène IV, est compté, par les théologiens d'Italie, pour le seizième général. Cette assemblée fut tenue en vertu d'une bulle du Pape, qui transférait d'abord à Ferrare, et ensuite à *Florence*, le concile qui se tenait pour lors à Bâle. Or, le concile de Bâle, dans sa seconde et troisième session, avait déclaré que le Pape n'avait point le droit de le dissoudre ni de le transférer à son gré, et le Pape lui-même avait adhéré à ce décret dans la seizième session. Nous regardons en France le concile de Bâle comme œcuménique jusqu'à la session 26e ; celui de *Florence*, tenu contre les décrets du concile de Bâle, ne peut pas être censé général ; les évêques de France n'y étaient pas, le roi leur avait défendu d'y assister, et on ne peut pas dire qu'ils y aient été canoniquement appelés.

Cependant plusieurs théologiens français ont soutenu que ce concile a été véritablement œcuménique (1).

(1) Quelques théologiens français ont cru que ce concile n'avait jamais été véritablement et proprement œcuménique. Tel fut autrefois le sentiment du cardinal de Lorraine, qui s'en expliqua d'une manière assez vive, au temps même du concile de Trente. « Mais, reprend sur cela le père Alexandre, l'opinion de ce grand prélat n'oblige pas les théologiens français de retrancher le concile de Florence de la liste des conciles généraux ; car jamais l'Eglise gallicane ne s'est récriée contre ce concile. jamais elle n'a mis d'opposition à l'union des Grecs ni à la définition de foi publiée à Florence ; au contraire elle a toujours fait profession de la respecter. A la vérité, les évêques de la domination du roi n'eurent pas permission d'aller à Ferrare et à Florence, mais ils y furent présents d'esprit et de volonté : ils entrèrent dans les intérêts de cette union tant désirée entre les deux Eglises.... ; sans compter que plusieurs prélats de l'Eglise gallicane, mais établis dans les provinces qui n'étaient pas encore réunies à la couronne, assistèrent en personne à ce concile. Ainsi les actes font mention des évêques de Térouanne, de Nevers, de Digne, de Bayeux, d'Angers, etc. » Le même auteur prouve ensuite très au long, que l'assemblée de Florence fut générale *par la convocation, la célébration, la représentation de l'Eglise universelle ; en un*

Histoire de l'Eglise gallic., l. 48, an. 1441, t. 16.

Le principal objet de ce concile était la réunion des Grecs avec l'Eglise romaine ; elle fut en effet conclue dans cette assemblée ; les Grecs et les Latins signèrent la même profession de foi ; mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée ; les Grecs qui n'avaient agi que par intérêt politique, ne furent pas plus tôt arrivés chez eux, qu'ils désavouèrent et rétractèrent ce qu'ils avaient fait à *Florence*.

Après le départ des Grecs, le Pape ne laissa pas de continuer le concile ; il y fit un décret pour la réunion des arméniens à l'Eglise romaine, et un autre pour la réunion des jacobites. Mais plusieurs de ceux qui tiennent le concile de *Florence* pour œcuménique, ne le regardent comme tel que jusqu'au départ des Grecs : ils disent que le décret d'Eugène IV, *ad Armenos*, et ce qui s'est ensuivi, est l'ouvrage du Pape seul plutôt que celui du concile ; d'autres prétendent que cette exception est mal fondée.

Au reste, il n'est pas fort important de savoir si le concile de *Florence* a été ou n'a pas été général. En fait de dogmes, il n'a prononcé que sur ceux qui étaient contestés entre les Grecs et les Latins, et qui avaient déjà été décidés dans le concile général de Lyon, l'an 1274; et aucun catholique n'est tenté d'attaquer ou de rejeter cette doctrine. Nous pouvons cependant ajouter que les décrets faits par le concile de Bâle, avant la 26e session, sont d'une tout autre importance que ce qui fut conclu à *Florence*, et qui ne produisit aucun effet. *Voyez* Bale.

Ces réflexions ne justifient, en aucune manière, la prévention avec laquelle les protestants ont écrit contre le concile de *Florence*. Ils disent que

mot, dit-il, *par l'autorité :* et il répond ensuite à toutes les objections. — Le père Berthier, *Hist. de l'Eglise gallicane*, tom. 16, l. 48.

Le même historien ajoute que ce sentiment du père Alexandre est celui de *MM. de Marça et Bossuet, de la faculté de théologie de* **Paris** *et du clergé de France*.

La répugnance d'un petit nombre de théologiens français à reconnaître avec l'univers catholique l'œcuménicité du concile de Florence, viendrait-elle de la grande difficulté de concilier sa doctrine sur l'autorité du Pontife, romain, avec les opinions *gallicanes* (*) ? Sans doute, il n'est pas facile d'accorder les trois derniers articles de la déclaration de 1682, et le décret de Florence qui attribue au Pontife romain *la primauté sur toute la terre et la pleine puissance de gouverner l'Eglise universelle*. « Definimus sanctam apostolicam sedem et
» romanum pontificem in universum orbem tenere
» primatum : et ipsum pontificem romanum suc-
» cessorem esse sancti Petri principis apostolorum,
» et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ
» caput et omnium christianorum, patrem et docto-
» rem existere ; ipsi in B. Petro pascendi, regendi
» et gubernandi universalem Ecclesiam a D. nostro
» Christo Jesu plenam potestatem traditam esse,
» quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum
» conciliorum et in sacris canonibus continetur. (Ex.
» lit. union. Græc., incipien. *Lætentur cœli*, et in
» sess. ult. conc. Flor.) » *Voyez* les articles Gallican, Juridiction, Pape, etc.

Mais comment donc ces mêmes théologiens qui, *pour ce décret*, voudraient rayer le concile de Florence du catalogue des conciles œcuméniques, placent-ils au rang des quatre premiers conciles généraux, et révèrent-ils comme les quatre Evangiles, les conciles de Bâle et de Constance ? Si un décret de Florence est difficile à concilier avec les derniers articles de la déclaration, comment ne voient-ils pas qu'il y a même difficulté à concilier le premier de ces articles avec certains règlements des conciles de Bâle et de Constance ?

En effet, le concile de Constance, non-seulement après l'union des deux obédiences de Grégoire XII et de Jean XXIII, mais lorsque les trois obédiences qui composaient le corps de l'Eglise furent réunies, défendit expressément à qui que ce soit, fût-il empereur, roi, duc, prince, comte, marquis, sous peine d'être privé, par le seul fait, de la dignité temporelle, de porter obstacle à l'extinction du schisme, ou de contrevenir à la défense d'obéir à Pierre de Lune. « Qui-
» cumque, cujuscumque status aut conditionis
» existat, etiamsi regalis, cardinalatus, patriarchalis,
» archiepiscopalis, episcopalis, ducatus, principa-
» tus, comitatus, marchionatus, seu alterius cu-
» juscumque dignitatis, seu status ecclesiastici vel
» sæcularis existat, qui serenissimum et christia-
» nissimum principem dominum Sigismundum Ro-
» manorum et Hungariæ, etc., regem, vel alios
» cum eodem ad conveniendum cum domino rege
» Aragonum, pro pace Ecclesiæ, ad extirpationem
» præsentis schismatis, per hoc sacrum concilium
» ordinatos, ad dictam conventionem euntes vel
» redeuntes impediverit...... sententiam excommu-
» nicationis, auctoritate hujus sacri concilii gene-
» ralis, ipso facto incurrat.... et ulterius omni ho-
» nore et dignitate, officio, beneficio ecclesiastico
» vel sæculari, sit ipso facto privatus, *Concil.*
» *Const.*, sess. 17.) »

« Omnibus et singulis Christi fidelibus inhibet,
» sub pœna fautoriæ hæresis et schismatis, atque
» privationis omnium beneficiorum, dignitatum et
» honorum ecclesiasticorum, et mundanorum, et
» aliis pœnis juris, etiamsi episcopalis et patriar-
» chalis, cardinalatus, regalis sit dignitatis aut im-
» perialis, quibus, si contra hanc inhibitionem fe-
» cerint, sint auctoritate hujus decreti ac senten-
» tiæ ipso facto privati, et alias juris incurrant
» pœnas, ne eidem Petro de Luna schismatico et
» hæretico incorrigibili, notorio, declarato et depo-
» sito, tanquam papæ obediant, vel intendant, au-

(*) Depuis le concile du Vatican, les opinions gallicanes et les articles de 1862 sont hérétiques. Le Noir.

l'on y employa la fraude, les artifices, les menaces, pour amener les Grecs à signer une profession de foi commune avec les Latins; ils prétendent le prouver par l'histoire de cette réunion, écrite par Sylvestre Scyropulus, grec schismatique. Il est clair, disent-ils, par cette narration, 1° que, pour engager les Grecs à venir au concile, assemblé d'abord à Ferrare et ensuite à *Florence*, et pour les détourner de se rendre au concile de Bâle, qui tenait encore, le Pape fit employer à Constantinople les promesses d'un puissant secours contre les Turcs, et des distributions d'argent; qu'à Ferrare et à *Florence* il se servit des mêmes moyens pour vaincre la résistance des Grecs; 2° que Bessarion, archevêque de Nicée, séduit par l'appât d'un chapeau de cardinal, fut l'instrument que l'on mit en usage pour leur faire signer le décret d'union; 3° que dans ce décret l'on passa sous silence plusieurs erreurs que les Latins reprochaient aux Grecs, et qu'ainsi l'on consentit à les tolérer, Basnage, *Histoire de l'Eglise*, l. 27, c. 12, § 6; Mosheim, 15e siècle, 2e part., c. 2, § 13.

Pour juger de la justice de ces reproches, il faut se rappeler des faits incontestables, et contre lesquels Scyropulus lui-même n'a pas osé s'inscrire en faux.

1° C'est l'empereur Jean Paléologue qui, le premier, proposa au pape la réunion des deux Eglises, dans l'espérance d'obtenir des souverains catholiques du secours contre les Turcs. Le pape ne put lui rien promettre autre chose que d'employer ses bons offices pour y engager les souverains. S'il n'a pas pu y réussir, peut-on l'accuser d'avoir trompé les Grecs? D'autre part, s'il s'était refusé aux propositions de l'empereur, on l'accuserait aujourd'hui d'avoir manqué,

» eum quovis modo contra præmissa sustineant, vel
» receptent, sibique præstent auxilium vel favorem.
» (*Sess.* 27.) »

Le concile de Bâle renouvela les mêmes peines contre ceux qui auraient maltraité les légats du saint Siége qui devaient venir au concile : « Ex-
» hortatur omnes et singulos Christi fideles, cu-
» juscumque dignitatis, status, gradus aut præemi-
» nentiæ existant spiritualis et temporalis, etiamsi
» regali, ducali, archiepiscopali, episcopali, vel
» alia quavis præfulgeant dignitate, universitates,
» et communitates, cæterosque quibus præsentes
» litteræ exhibitæ fuerint, eisque in virtute sanctæ
» obedientiæ mandat, ut si per eorum dominia,
» terras, territoria, civitates, oppida, castra, status,
» villas, castella, aut alia loca, vos et quemlibet
» vestrum transire contingat, sub pœnis, sententiis
» et censuris, tam in Constantiensi, et Senensi,
» quam hujus sanctæ synodi sacris decretis con-
» tentis et fulminatis, districte injungendo, quate-
» nus vos, et vestrum quemlibet cum comitiva hu-
» jusmodi securos, liberos et tutos, cum rebus et
» bonis vestris universis, ire, stare et redire, sine
» molestia et impedimento permittant, de securitate
» et conductis a nobis requisiti, quoties opus fuerit,
» favorabiliter providendo. (*Conc. Basil.*, *in sal-
» vocond. dato in congreg. gen.*, *die* 18. *jul.*,
» *an.* 1432, *legatis pontificiis.*) »

On agite une autre question, touchant le concile de Florence. Il s'agit de savoir si cette assemblée représentait véritablement l'Eglise universelle, quand les Grecs furent partis, et en particulier quand on publia le décret célèbre pour l'union des arméniens. C'est en France plus qu'ailleurs qu'on a traité cette question, qui entre dans la controverse des sacrements. Or « il semble, dit le père Berthier, que le départ des Grecs n'empêchait pas l'œcuménicité du concile, au temps de la réunion des arméniens, puisque durant le séjour de Florence, l'empereur Jean Paléologue avec son conseil y avait donné un plein consentement; puisqu'il y avait encore alors en cette ville deux des plus célèbres prélats de l'Eglise grecque, savoir, Isidore de Russie et Bessarion de Nicée, qui pouvaient bien être censés représenter les suffrages des autres évêques d'Orient; puisque au concile de Trente, le cardinal Du Mont, qui en était un des présidents, assura que le concile de Florence avait duré près de trois ans encore après le départ des Grecs. Et ce cardinal apportant cette raison, afin d'autoriser les définitions contenues dans les décrets donnés pour les jacobites et les arméniens, montrait suffisamment par là qu'il regardait le concile de Florence, dans sa continuation depuis le départ des Grecs, comme un concile œcuménique. Enfin le pape Eugène, et tous les Pères qui étaient à Florence, se donnèrent aux arméniens, comme formant encore l'assemblée de l'Eglise universelle; le décret même en fait foi; apparemment qu'ils prétendirent ne pas tromper les députés de cette nation, et apparemment aussi que leur autorité peut bien l'emporter sur celle de quelques théologiens français fort modernes, qui ont voulu douter de ce point.

« Nous disons *fort modernes*, car les anciens, comme le cardinal Du Perron, Ysambert, Gamaches, Hallier et une infinité d'autres, parlent toujours du décret pour les arméniens, comme d'une définition émanée du concile de Florence, qu'ils tenaient sans doute pour œcuménique. (*Hist. de l'Egl. gal.*, t. 16.)

Gousset.

Ces discussions perdent beaucoup de leur importance depuis la déclaration du concile du Vatican. Elles n'en pourraient conserver que relativement à la matière et à la forme de certains sacrements, mais, puisque la papauté est déclarée infaillible en matière de foi et de mœurs, Eugène IV jouissait comme tout pape du privilége de l'infaillibilité et, par conséquent, c'est ce qu'il a décidé sur les sacrements comme sur les autres points, qui est l'expression de la foi catholique, car il n'est pas soutenable qu'il n'ait point parlé vraiment *ex cathedra* dans son décret aux Arméniens.

Le Noir.

par hauteur, par avarice ou par opiniâtreté, l'occasion d'éteindre le schisme.

2° Les Grecs étaient trop pauvres pour faire, à leurs frais, le voyage d'Italie, et l'empereur, réduit aux plus fâcheuses extrémités, était hors d'état de les défrayer; il était donc juste que le pape en fît la dépense. Assurer que l'argent qui fut donné aux Grecs, à ce sujet, fut un appât pour les engager à trahir leur conscience et les intérêts de leur Eglise, c'est calomnier sans preuve et par pure malignité.

3° Bessarion était incontestablement l'homme le plus savant et le plus modéré qu'il y eût alors parmi les Grecs; il avait désiré l'extinction du schisme avant qu'il eût pu être tenté par aucune promesse. Il parla au concile de *Florence* avec une érudition, une solidité, une netteté, qui le firent admirer même des Latins, et les Grecs n'eurent rien à répliquer. Que prouve la haine qu'ils conçurent contre lui? Leur opiniâtreté, et rien de plus. Si le pape n'avait pas récompensé le mérite de Bessarion et ses services, on lui reprocherait une noire ingratitude. Non-seulement ce grand homme méritait la pourpre dont il fut revêtu, mais peu s'en fallut qu'il ne fût placé sur le trône pontifical après la mort d'Eugène IV.

4° Il suffit de lire l'histoire de Scyropulus, pour voir jusqu'où allait l'entêtement stupide des Grecs. Ils voulaient, avant d'entrer dans la question de la procession du Saint-Esprit, que l'on commençât par effacer, dans le symbole, qu'il procède du Père *et du Fils*. On leur prouva ce dogme non-seulement par l'Ecriture sainte, mais par les écrits des Pères grecs, de manière qu'ils n'eurent rien à répondre ; il en fut de même des autres articles qu'ils contestaient. Si donc ils ne les ont pas signés volontairement et de bonne foi; si, de retour chez eux, ils ont révoqué leur signature, ce sont eux qui ont trompé, et non les Latins.

5° Les Grecs étaient les accusateurs sur quatre chefs, sur la procession du Saint-Esprit, sur l'état des âmes après la mort ; sur l'usage du pain azyme dans la consécration de l'eucharistie, sur la primauté du pape et sa juridiction sur toute l'Eglise. On dut se borner à les satisfaire, à leur prouver la vérité de la croyance catholique, sur tous ces points, à exiger qu'ils en fissent profession. Si on les avait attaqués sur d'autres questions de dogme ou de discipline, les protestants diraient qu'on les a poussés à bout mal à propos, et qu'on les a confirmés dans le schisme. Si les Grecs avaient voulu s'unir aux protestants, en 1638, ceux-ci, qui le désiraient, auraient poussé plus loin la complaisance pour les Grecs, qu'on ne le fit au concile de *Florence*. Lorsque nous leur demandons en quoi les Grecs se trouvent mieux de persévérer dans leur schisme, ils ne répondent rien, et ils se gardent bien de parler des démarches qu'ils ont faites pour les attirer dans leur parti. *Voy.* Grecs.

Bergier.

FLORENCE (autres conciles de) (*Théol. hist. conc.*) — 1° 1055. Vers la Pentecôte, concile présidé par le pape Victor II, en présence de l'empereur Henri II, où l'on prit des mesures contre divers abus, contre l'aliénation des biens de l'Eglise, contre l'hérésie de Bérenger.

2° 1105. Sous la présidence du pape Pascal II, où l'on condamna l'évêque de Florence, Raynier qui enseignait que l'Antechrist était né.

3° 1139. Sous l'évêque Gofredus, contre les abus.

4° 1508. Sous Côme des Pazzis.

5° 1517. Sous Jules de Médicis ; pour la réforme du clergé : décret sur la juridiction ecclésiastique.

6° 1518. Confirmé par Léon X : décret sur l'administration de la pénitence.

7° 1563. Sous Antoine Altovita.

8° 1589. Sous Clément VIII.

9° 1605 à 1630. Plusieurs sous Alexandre Mars de Médicis.

10° 1632 à 1651. Sous Pierre Niccolini, pour la réforme du clergé et du peuple.

11° Quatre de 1652 à 1670. Sous François Nerli.

12° 1710. Sous l'archevêque Ghérardesca : actes publiés.

13° 1732. Sous l'évêque Martellius.
LE NOIR.

FLORENCE (écoles de) (*Théol. hist. écol. céléb.*) — « Depuis longtemps, dit M. Kerker faisant l'histoire de *Florence* et arrivé au XVII[e] siècle, les arts et les sciences florissaient dans la splendide cité de l'Arno. Ce fut le Florentin *Giotto* († 1336) qui fraya une voie plus large à la peinture, et qui opéra la transition de l'école ancienne à l'école moderne. Il fut un des architectes de la tour libre de la cathédrale.

« Vers 1400 le célèbre *Ghiberti* cisela la seconde porte de bronze de la cathédrale. A Ghiberti succédèrent, sous Cosme de Médicis, trois grands artistes : les deux *Masaccio* (1402-1443), qui s'immortalisèrent par les peintures de l'église *del Carmine* (chapelle Brancceci), et *Fiesole* (1387-1455), dont toutes les figures sont célestes. Parmi les architectes célèbres de Florence nous nommerons *Brunelleschi* (1375-1444), à qui l'on doit la coupole de la cathédrale ; *Michelozzo di Bartolomeo*, et le grand *Michel-Ange*. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'étroite liaison de ce mouvement artistique avec le mouvement religieux. La poésie s'allia de même à la religion dans Florence. Le *Dante* (1265), *Pétrarque* et *Boccace* étaient Florentins. Enfin ce fut de la ville des Médicis que partit l'élan imprimé aux études classiques qui caractérisa la dernière moitié du quinzième siècle. *Manuel Chrysoloras* exerça sa puissante influence pendant dix ans (1398-1408) dans l'université de *Florence* et en fit un véritable séminaire des études classiques. *Poggio Bracciolini* (né en 1398, † en 1459) découvrit des manuscrits d'auteurs classiques, et se rendit célèbre par son *Histoire de Florence*. *Bruni* (né en 1359, † en 1444), qui traduisit les œuvres de Platon ; *Niccolo Nicolli* († 1436), le père de la critique philologique moderne, marchèrent sur les traces de *Manuel*. L'étnde du platonisme, ressuscitée par *Gemistus Pléthon*, accidentellement arrivé à *Florence* durant le concile, trouva de nombreux et fidèles partisans dans l'Académie de Platon, fondée par les soins de Pléthon et de Cosme de Médicis. *Marcile Ficin* (1463), *Pic de la Mirandole* (1634, † 1494) et *Ange Politien* (1451-1494) en furent les membres les plus remarquables. Le Nord et l'Allemagne y envoyèrent la jeunesse avide d'instruction qu'attirait la renommée de ses illustres maîtres. On ne peut nier que, quelque nobles et dignes que fussent ces efforts en eux-mêmes, l'estime exagérée qu'on accorda aux anciens développa peu à peu l'esprit du paganisme. On célébra le jour de la naissance de Platon (7 novembre) ; on demanda que sa philosophie fût enseignée du haut de la chaire chrétienne : on s'oublia jusqu'à prétendre qu'elle fortifiait et raffermissait l'Evangile (1). L'affaiblissement de la conscience chrétienne, la sécularisation de l'art et de la science, une légèreté extrême dans la vie furent les conséquences immédiates des études exclusivement païennes. Il était réservé à une autre ère de mûrir ces fruits amers (2). Une réaction, née d'abord d'un sentiment chrétien, éclata dans *Savonarola* ; mais elle fit fausse route, et devint aussi pernicieuse qu'elle aurait pu être utile.....

« *Florence* avait fondé son université avant le milieu du quatorzième siècle, vraisemblablement dans un esprit de rivalité contre Pise, qui possédait déjà une université célèbre. En 1349 elle fut approuvée par le Pape (3), agréée par Charles IV (1364). Du reste il y avait certainement avant cette époque une école destinée aux sept arts libéraux à *Florence*, sous Lothaire I[er], qui, dans ses lois, nomme l'école de la ville de l'Arno à côté des Académies de Pavie, Ivrée, Turin, Crémone, Fermo, Vicence (4). »
LE NOIR.

FLORENCE (université de) (*Théol. hist. écol.*) — *V.* UNIVERSITÉS.

FLORENT appelé aussi BAVONIUS

(1) Marsil. Ficinus. *Epp.*, XII. p. 986, Paris. 1641. Conf. *Epist.*, VIII, p, 901, 903, 913.
(2) Conf. Léon IV.
(3) Léo, l. c., IV, 148.
(4) *Additamenta ad leges Lotharii*, I, c. 0, dans Léo, I, 239

(*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce chroniqueur anglais, moine de Worcester, mort en 1118, a laissé un travail précieux de traduction en latin de l'irlandais Marianus Scotus avec introduction dans les textes d'extraits de Bède pour les temps antérieurs de l'histoire d'Irlande et d'Angleterre. Il se servit des meilleurs manuscrits; sa chronique fut continuée par quelques moines de son couvent jusqu'en 1154.

Cette chronique de *Florent*, qu'il appela lui-même souvent *Chronicon Mariani*, fut imprimée à Londres en 1592, et à Francfort en 1601, in-fol. parmi les *Flores hist.* de Mathieu de Westminster.

Le Noir.

FLOREZ (Henriquez). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant prêtre espagnol, de l'université d'Alcala, né à Valladolid en 1701, et mort à Madrid en 1773, a laissé plusieurs ouvrages qui l'ont illustré parmi les érudits :

Cursus Theologiæ, 5 vol. in-4° ; *Clave historical*, 1743, ouvrage exact, servant à fixer certains points chronologiques, publié pour la huitième fois en 1794 ; *Espana Carpetana*; *Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de Espana*, Madrid, 1757-73, 3 vol. in-4°, ouvrage qui valut à son auteur d'être admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Dissertation de la Cantabria*, Madrid, 1768, in-4° : *Memorias de las Reynas catholicas*, 1770, 2 vol. in-4°. *Traité de Botanique et de Sciences naturelles*; *Espana sagrada, theatro geographico-historico de la Iglesia de Espana. Origen, divisiones y terminos de todas sus provincias. Antiguedad, translaciones y estado antiguo y presente de sus Sillas en todos los dominias de Espana y Portugal, con varias dissertac. criticas para illustrar la Hist. eccles. de Espana*, Madrid, 1747, in-4°, formant, avec la continuation de Risco, Mérino et Canal, quarante-six volumes. *Florez* est l'auteur des vol. I-XXIX *incl.* (1747-74) ; du XXX au XL l'ouvrage a été continué par *Risco* (1774 jusqu'à 1801); les tomes XLIII et XLIV (ann. 1819 sq.) sont d'*Antonin Mérino* et de *José de Canal*, qui appartenaient tous deux, comme Risco, à l'ordre des Augustins; les tomes XLV et XLVI (Madrid, 1836) eurent José de Canal pour auteur unique.

Ce dernier ouvrage renferme la série des évêchés espagnols, dans l'ordre chronologique de leur fondation, avec les détails statistiques qui s'y rapportent, ainsi que l'histoire des fondations, couvents, monastères et le catalogue des évêques, des martyrs, des hommes célèbres. Chaque volume a en appendice des dissertations détaillées sur d'importants points critiques, chronologiques, historiques, sur des personnages remarquables, sur leurs ouvrages, etc., etc. Voici le sommaire des matières de chaque volume donné par M. Kerker.

« I. Introduction générale géographique ; origine et étendue des anciens patriarcats; statistique, division ancienne ecclésiastique et politique de l'Espagne.

« II. Chronologie de l'histoire ecclésiastique et politique de l'Espagne (*era espanola*), années des rois, des conciles, etc.

« III. Prédication apostolique en Espagne, commencement de l'Église, antique liturgie.

« IV. Continuation de l'histoire de l'Église, divisions des diocèses, antiques métropoles.

« V. Ancienne province de Carthagène, archevêché de Tolède.

« VI. Tolède.

« VII. Evêchés suffragants de Tolède : Acci, Aravica, Basti, Béacia, Bigastro, Castulo, Complutum, Dianio, Elotano, Ilici, Montesa, Oréto, Osma.

« VIII. Continuation. Les autres suffragants de Tolède : Palencia, Séfabi, Ségovie, Ségobriga, Sagonte, Valence, Valérie, Urci. Supplément, *Chronicon Pacense*.

« IX. La vieille province de Bétique, l'archevêché de Séville.

« X. Ses antiques suffragants : Abdère, Asido, Astigi, Cordoue.

« XI. Vie et écrits des hommes célèbres de Cordoue du neuvième siècle : Paul Alvarus, l'abbé Samson, etc.

« XII. Les autres suffragants de

Séville : Égabra, Slepta, Elvire, Italica, Malaga, Tucci.

« XIII. Le Portugal, ses métropoles, Mérida en particulier.

« XIV. Les anciens évêchés d'Abila, Caliabra, Coria, Coïmbre, Ebora, Egitania, Lamégo, Lisbonne, Ossonoba, Pacense, Salamanque, Viseu, Zamora.

« XV. L'antique province de Galice (*Galæcia*). avec sa métropole Braga.

« XVI. L'évêché d'Astorga.

« XVII, XVIII. Les vieilles églises de Britonia, Dumium (ou Dumus, couvent d'abord, évêché ensuite), et évêché actuel de Mondonnédo.

« XIX. L'évêché d'Iria et l'antique Compostelle, avec le couvent de Saint-Jacques.

« XX. Compostelle moderne.

« XXI. L'évêché de Porto (*Oporto*), dans la vieille Galice.

« XXII. L'évêché de Tuy.

« XXIII. Continuation de Tuy.

« XXIV et XXV. Tarragone.

« XXVI. Les antiques évêchés de Oca, Valpuesta, Burgos.

« XXVII. Burgos (continuation).

« XXVIII. L'évêché de Vich.

« XXIX. Barcelone (continuation).

« XXX. Saragosse.

« XXXI. Saragosse (continuation).

« XXXII. La Navarre, ses évêchés, Calahorra et Pampelune.

« XXXIII. Calahorra (continuation); les anciens évêchés de Nagéra et Alaba.

« XXXIV, XXXV et XXXVI. Léon.

« XXXVII. Les Asturies. L'évêché d'Oviédo.

« XXXVIII, XXXIX. Oviédo. Histoire politique des Asturies.

« XL et XLI. Lugo.

« XLII. Les anciens évêchés de Tortose, Egara, Emporias ; les antiquités civiles et ecclésiastiques de cette ville.

« XLIII, XLIV et XLV. Evêché de Girone.

« XLVI. Evêché de Lérida, Roda, Barbastro. » LE NOIR.

FLORIAN (Jean-Pierre-Claris de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte français, né en Languedoc, vers 1755 et mort en 1794, était parent de Voltaire par sa mère. On a de lui : *Voltaire et le cerf du mont Jura; Booz et Ruth;* ces deux pièces furent couronnées par l'Académie, qui l'admit parmi ses membres en 1788 ; *Galatée*; *Estelle*; *Numa Pompilius*, qui est un roman politique; *Gonzalve de Cordoue* ou *Grenade reconquise*; *Eliezer*, poëme tiré de l'histoire des Hébreux, resté imparfait ; et surtout ses *Fables*, qui sont restées son titre populaire à l'immortalité ; elles sont loin de valoir celles de l'inimitable la Fontaine, sans doute, mais elles n'en sont pas moins charmantes, très-convenables pour inspirer la bonne morale à la jeunesse, et, en général, d'un genre littéraire plus simple et plus facile à saisir, par conséquent plus propre à l'enfance. LE NOIR.

FLORINIENS, disciples d'un prêtre de l'Eglise romaine, nommé *Florin*, qui, au second siècle, fut déposé du sacerdoce, pour avoir enseigné des erreurs. Il avait été disciple de saint Polycarpe avec saint Irénée ; mais il ne fut pas fidèle à garder la doctrine de son maître. Saint Irénée lui écrivit pour le faire revenir de ses erreurs ; Eusèbe nous a conservé un fragment de cette lettre, *Hist. ecclés.*, liv. 5, c. 20. *Florin* soutenait que Dieu est l'auteur du mal. Quelques écrivains l'ont encore accusé d'avoir enseigné que les choses défendues par la loi de Dieu ne sont point mauvaises en elles-mêmes, mais seulement à cause de la défense. Enfin, il embrassa quelques autres opinions des valentiniens et des carpocratiens. Saint Irénée écrivit contre lui ses livres de la *Monarchie* et de l'*Odloade*, que nous n'avons plus. 2e *Dissert. de dom Massuet sur saint Irénée*, art, 3, pag. 104 ; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. 4, § 17. BERGIER.

FLORILÉGE. *Voyez* ANTHOLOGE.

FLOTTES (l'abbé Jean-Baptiste-Marcel). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe et critique français, né à Montpellier en 1789, a laissé : *Introduction aux ouvrages de Voltaire, par un homme du monde qui a lu avec fruit ses ouvrages immortels*, Montpellier, 1816; *M. de Lamennais réfuté*

par les autorités mêmes qu'il invoque, in-8, Paris, 1824; et six autres réfutations du système du *Sens commun; Exposition de la doctrine de Benoît XIV sur le prêt, sur l'usure et sur les divers contrats par lesquels on fait valoir l'argent*, in-8, 1826; *Etudes sur Pascal*, in-8, 1846; *Etude sur Daniel Huet, évêque d'Avranches*, 1857; des discours consacrés à la défense de la philosophie; des leçons de philosophie à la faculté de Montpellier, in-8, 1858; etc. L'abbé *Flottes* fut un philosophe des bonnes traditions.

LE NOIR.

FLORUS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain du IXe siècle, originaire soit de Lyon, soit de l'Espagne, soit même d'ailleurs, fut ordonné prêtre à Lyon et surnommé le *Magister*, parce qu'il dirigeait dans cette ville l'école de la cathédrale; il mourut en 860 et laissa un assez grand nombre d'ouvrages dont M. Fritz donne les titres et les analyses comme il suit :

« 1. *Liber de Electionibus episcoparum*, imprimé dans le second volume des Œuvres d'Agobard, données par Baluze, p. 254 sq. Il cherche à établir que les chefs de l'Eglise, sous les empereurs païens et chrétiens, furent toujours librement élus par les communautés et le clergé. L'intervention postérieure de certains souverains dans les élections ne peut se justifier que par l'intention qu'on a eue de cimenter l'union entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel; mais, par elle-même, la couronne n'a aucun droit à la nomination aux fonctions ecclésiastiques, l'élection n'appartient qu'aux fidèles et au clergé, le sacerdoce ayant été directement institué de Dieu.

« 2. *De Actione missæ*, explication de la messe, où *Florus* fait preuve d'érudition patristique.

« 3. *Sermo de Prædestinatione*, imprimé dans la *Biblioth. Patr. max.* (Lugd., 1677), t. XV, p. 83 sq., où il développe, non sans habileté, la doctrine catholique sur la prédestination, la grâce et la liberté.

« 4. *Liber adversus Joannis Scoti erroneas definitiones*. *Florus* attaque à peu près les mêmes propositions que Prudence, évêque de Troyes, combat avec les mêmes armes, et ne montre pas moins d'habileté. Il critique l'erreur de Scot, qui prend l'*Hypomnesticon* pour une œuvre authentique de S. Augustin; il rejette surtout avec une grande vivacité l'affirmation de Scot que le mal n'est rien et ne peut par conséquent être l'objet de la science divine. En blâmant l'abus que Jean Scot fait des sciences humaines, il ne laisse pas entraîner, par l'ardeur de la polémique, jusqu'à rejeter l'emploi de ces sciences dans la théologie, et sait distinguer l'abus et le légitime usage de la science dans la recherche de la vérité; il demande seulement que tout soit examiné d'après la règle de l'Ecriture sainte. Il déclare que, pour bien comprendre la Bible et l'employer légitimement, l'étude de la lettre est insuffisante, et qu'il faut y joindre les lumières intérieures de la foi chrétienne. L'Ecriture ne peut être ni bien comprise ni lue d'une manière salutaire si la foi au Christ ne règne dans le cœur du lecteur, ou si le lecteur ne cherche sincèrement dans le livre sacré la foi au Christ et ne l'y trouve par une illumination divine.

« 5. *Florus* prit aussi une part active à la lutte de son archevêque Agobard contre l'abbé du couvent d'Hornbach, Amaury, et il publia à ce sujet trois *Écrits polémiques*.

« 6. Plusieurs écrivains prétendent qu'il rédigea un *Martyrologe;* mais on a découvert dans les temps modernes que le Martyrologe en question appartient à Bède le Vénérable, que *Florus* y fit de nombreuses additions, qui plus tard furent fondues dans le corps de l'ouvrage, de sorte qu'il serait difficile désormais de distinguer ce qui appartient à l'un ou à l'autre.

« 7. Ses *Commentaires sur les Epîtres de S. Paul* ne sont, à proprement dire, que la réunion de tout ce qu'il avait trouvé et extrait des ouvrages de S. Augustin pour l'éclaircissement de ces Epîtres. Ces Commentaires furent longtemps attribués à Bède le Vénérable, et c'est pourquoi on les trouve dans ses œuvres, sous le titre de *Expositiones*.

« 8. *Florus* composa des *Cantiques* et des *Hymnes* pour l'église. »

LE NOIR.

FLOURENS (Marie-Jean-Pierre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce physiologiste français, qui restera très-célèbre, naquit à Moureilhan (Hérault), en 1794. Il a laissé une multitude d'ouvrages qui sont tous dans les bonnes traditions philosophiques, en même temps que très-précieux pour le progrès de la science et la plupart dans une forme à la portée des gens du monde et par conséquent vulgarisatrice. Citons les suivants :

Recherches physiques sur l'irritabilité et la sensibilité, 1822 ; *Expériences sur le grand sympathique*, 1825 ; *Note sur l'effet croisé dans le système nerveux*, 1823 ; *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés*, 1824 ; *Expériences sur le système nerveux*, 1825 ; la 2e édition de ses *Recherches expérimentales*, etc., in-8, 1842, est entièrement refondue ; *Recherches sur le développement des os et des dents*, in-8, 1842 ; *Anatomie générale de la peau et des membranes muqueuses*, in-4, 1843 ; cet ouvrage a pour but de démontrer, par l'anatomie des races humaines colorées, l'unité physique de l'espèce ; *Théorie expérimentale de la formation des os*, in-8, 1847 ; *Cours de physiologie comparée*, in-8, 1854 ; *de la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe*, in-12, 1854 et 1855. Il recule, dans ce travail devenu presque populaire, les limites moyennes de la vie ; *Examen de la phrénologie*, in-12, 1842 et 1850 ; *de l'instinct et de l'intelligence des animaux* d'après les observations de Frédéric Cuvier, 1841 et 1851. Dans ces deux derniers ouvrages, M. *Flourens* se sépare nettement des écoles positivistes au nom de la science ; *de la vie et de l'intelligence*, in-8, 1857 et 1859 ; etc.

M. *Flourens* a fait aussi beaucoup de publications destinées à populariser des savants illustres ; telles sont les suivantes : *Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier*, in-12, 1841 et 1858 ; *Buffon, histoire de ses idées et de ses travaux*, in-12, 1844 et 1850 ; *Fontenelle ou de la philosophie moderne, relativement aux sciences physiques*, in-12, 1842 ; *Histoire de la découverte de la circulation du sang*, in-12, 1854 ; des manuscrits de Buffon, in-12, 1859 ; beaucoup d'*Eloges historiques* : Georges et Frédéric Cuvier, Chaptal, Laurent de Jussieu, de Candolle, du Petit-Thouars, B. Delessert, Geoffroi Saint-Hilaire, Blainville, Léop. de Buch, Magendie, etc., 2 vol. in-18, 1856 ; édition annotée des *Œuvres complètes de Buffon*, 1853-1855.

M. *Flourens* est un des savants dont la lecture est la plus intéressante, la plus instructive, la plus agréable et la plus profitable. Il est mort en 1867, agé de soixante-quatorze ans à Montgeron (Seine-et-Oise). LE NOIR.

FLUX ET REFLUX. (*Théol. mixt. scien. astron.*) — V. MARÉES.

FOCILLON (MM. Privat Deschanel et). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Nous ne connaissons ces deux auteurs contemporains que par leur *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées*, que nous consultons et citons quelquefois, et nous avons à leur manifester notre satisfaction de ce qu'ils n'ont point subi, dans la rédaction de cet excellent travail, l'influence des écoles positivistes de notre temps ; ils ne se sont point départis de la grande ligne du théisme philosophique et traditionnel ; ils ne rougissent pas, comme tant d'autres auteurs nouveaux, de parler de Dieu quand l'occasion s'en présente, et leurs idées sur plusieurs questions importantes, telles que la question de l'unité primitive de race et de langage de notre espèce, sont restées conformes à la science la mieux autorisée. LE NOIR.

FO-HI. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce premier monarque de la Chine est donné par les chronologies de cette vaste et antique contrée comme ayant fondé l'empire chinois à une date qui se trouve antérieure d'environ deux cents ans à celle qui est assignée au déluge par notre chronologie usuelle. Mais on sait qu'en vertu des indications de la géologie, nous faisons remonter le déluge beaucoup

plus haut, en sorte que la question de l'antiquité de *Fo-Hi* ne présente plus, sous ce rapport, le moindre embarras. Ce monarque transféra, d'après la chronique, le siége de l'empire de la province de Xen-Tsi, dans celle de Chin-Cheu. On lui attribue l'invention des instruments de musique, la confection d'un code de lois, l'organisation du culte, des règlements sur le mariage, etc., etc. Mais beaucoup des faits de la vie de ce prince portent un caractère fabuleux. Certains critiques ont cru que *Fo-Hi* n'était autre que Noé ; mais si, comme nous le croyons, le déluge doit être reporté bien au delà, et que Noé soit nécessairement lié au déluge universel dont nous venons de parler, il faut admettre que ce *Fo-Hi* et Noé furent des personnages différents, et que Noé fut bien antérieur à *Fo-Hi*. Voyez CHINE, CONFUCIUS, CHRONOLOGIE, etc. LE NOIR.

FOI, persuasion, croyance, confiance, tel est le sens du mot latin *fides*, et du grec πίστις. Croire quelqu'un, c'est se fier à lui ; croire à sa parole, lorsqu'il affirme quelque chose, c'est persuasion ; croire à ses promesses, c'est confiance ; croire qu'il faut faire ce qu'il commande, et le faire en effet, c'est obéissance. Puisque Dieu, qui est la vérité même, ne peut ni se tromper, ni nous induire en erreur, ni manquer à ce qu'il a promis, ni nous imposer une loi injuste, il est clair que notre *foi* a pour motif la souveraine véracité de Dieu, et que nous lui devons cet hommage, lorsqu'il daigne nous révéler ce que nous devons croire, espérer et pratiquer.

Quoique l'on distingue ces trois choses, pour mettre plus d'exactitude dans le langage théologique, le mot *foi*, dans l'Ecriture sainte, renferme souvent toutes les trois, et c'est dans ce sens seul que la *foi* nous justifie, nous rend saints et agréables à Dieu. Lorsque saint Paul dit qu'Abraham crut en Dieu, et que sa *foi* lui fut réputée à justice, cette *foi* ne fut pas seulement une simple persuasion, mais encore une confiance entière aux promesses de Dieu, et une obéissance parfaite à ses ordres ; et c'est aussi dans ce même sens que l'Apôtre fait l'éloge de la *foi* des justes de l'ancienne loi. *Hebr.*, c. 21.

Souvent, par la *foi*, l'apôtre entend l'objet de notre croyance, les vérites qu'il faut croire. Ainsi il dit *évangéliser* ou *prêcher la foi*, obéir à la *foi*, renier la *foi*, etc., c'est-à-dire la doctrine de Jésus-Christ. Dans le même sens, nous appelons *profession de foi* la profession des vérités que nous croyons, nous disons que tel article tient à la *foi*, etc.

Enfin, *Rom.*, c. 14, ℣ 23, saint Paul a nommé *foi* le *dictamen* de la conscience, jugement que nous portons de la bonté ou de la méchanceté d'une action ; il dit que *tout ce qui ne vient point de la foi*, ou qui n'est pas conforme à ce jugement, *est un péché*. Ceux qui ont conclu de là que toutes les actions des infidèles sont des péchés, ont grossièrement abusé de ce passage.

La *foi* est donc un devoir, puisque Dieu la commande ; et dès qu'il daigne nous instruire, il ne peut pas nous dispenser de croire. C'est une grâce et un don de Dieu, puisqu'il se révèle à qui il lui plaît, et que lui seul peut nous inspirer la docilité à sa parole. C'est aussi une vertu, il y a du mérite à croire, et nous le prouverons ci-après. Les théologiens la définissent une vertu théologale par laquelle nous croyons tout ce que Dieu nous a révélé, parce qu'il est la vérité même. Ils la nomment *vertu théologale*, parce qu'elle a Dieu pour objet immédiat, et l'une de ses divines perfections pour motif.

Les théologiens distinguent différentes espèces de *foi* : 1° la *foi* actuelle et la *foi* habituelle. Lorsqu'un chrétien fait un acte de *foi*, récite le symbole, fait profession de sa croyance, il a la *foi* actuelle ; lors même qu'il n'y pense point, il ne cesse pas d'être dans la disposition de croire et de renouveler au besoin les actes de *foi* ; il a donc la *foi* habituelle, ou l'habitude de la *foi*, et il la conserve tant qu'il n'a pas fait un acte positif d'infidélité ou d'incrédulité.

2° L'on enseigne communément

que par le baptême Dieu donne à un enfant la *foi* habituelle, et ce don est appelé *foi habituelle infuse*. Quand nous ne pourrions pas expliquer très-clairement ce que c'est, il ne s'en suivrait pas encore que c'est une qualité occulte, une chimère, un enthousiasme, comme le prétendent les incrédules. Les théologiens disent que c'est une disposition de l'âme à croire toutes les vérités révélées. Un adulte. qui a souvent répété les actes de *foi*, acquiert une nouvelle facilité à croire, et cette disposition est nommée *foi habituelle acquise*.

3° L'on appelle *foi implicite* la croyance des conséquences d'un article de *foi*, quoiqu'on ne les aperçoive pas distinctement : ainsi, un fidèle qui croit que Jésus-Christ est Dieu et homme, croit *implicitement* qu'il a deux natures et deux volontés, parce que cette seconde vérité est renfermée dans la première. Le simple fidèle, qui croit à l'autorité infaillible de l'Église, et qui est dans la disposition de croire toutes les vérités qu'elle lui enseignera, croit *implicitement* toutes ces vérités ; il les croira *explicitement*, lorsqu'il les connaîtra distinctement et qu'il les professera en termes formels.

C'est un sentiment général chez les catholiques, qu'il y a un certain nombre de vérités que tout fidèle est obligé de connaître et de croire explicitement, sous peine de damnation, et on les nomme articles ou dogmes *fondamentaux*. *Voyez* ce mot.

4° Saint Paul appelle *foi vive* celle qui s'opère par la charité, et qui se prouve par l'exactitude du fidèle à observer la loi de Dieu ; saint Jacques nomme *foi morte* celle qui n'opère rien, et qui ne se fait pas connaître par les œuvres.

5° Les théologiens scolastiques appellent *foi formée* celle qui est accompagnée de la grâce sanctifiante, et *foi informe* celle du chrétien qui est en état de péché.

Après avoir ainsi exposé les divers sens du mot *foi*, et les différentes espèces de *foi*, nous sommes obligés de parler : 1° de la révélation présupposée à la *foi*, et des moyens que nous avons de la connaître, par conséquent de la règle et de l'analyse de la *foi*; 2° de son objet, ou des vérités qu'il faut croire de *foi* divine ; 3° du motif de la foi, et de la certitude qu'il nous donne ; 4° de la grâce de la *foi* ; 5° de la *foi* comme vertu, et du mérite qui y est attaché ; 6° de la nécessité de la *foi*.

I. *De la révélation présupposée à la foi*. Puisque l'on doit croire de *foi* divine tout ce que Dieu a révélé, avant d'ajouter *foi* à la révélation, il faut déjà être persuadé qu'il y a un Dieu, qu'il prend soin de nous par sa providence, qu'il exige, de nous la soumission à sa parole, qu'il veut nous récompenser ou nous punir selon nos mérites. Ces vérités, que la raison nous démontre (1), sont un préliminaire sans lequel la *foi* ne peut avoir lieu. Saint Paul l'a remarqué, *Hebr.*, c. 11, ℣ 6 (2).

(1) Ces vérités que la raison nous démontre : cette proposition, qui n'était que philosophique au temps de Bergier et qui implique tout le cartésianisme, est devenue de foi catholique depuis le concile du Vatican ; car nous lisons dans le *chap. 4 de la constitution dogmatique* de ce concile que « la droite raison démontre les fondements de la foi » *cum recta ratio fidei fundamenta demonstret.*
Le Noir.

(2) M. Gousset avait mis ici une note dans laquelle il prétendait ramener Bergier, qui est, là, cartésien, au système du *sens commun*, en citant de lui d'autres propositions qui paraissent favorables à ce système et en interprétant à sa manière le texte de saint Paul aux Hébreux, qui n'est pas au reste, croyons-nous, celui que Bergier avait dans l'esprit, car il nous semble qu'il s'est trompé dans l'indication, et qu'au lieu de *Heb.* XI, 6, il aurait dû mettre *Rom.* I, 19 à 21. Quoi qu'il en soit, nous supprimons la note de M. Gousset, ainsi que plusieurs autres du même éditeur littéraire, comme nous en avons prévenu le lecteur dans une note de l'introduction de Bergier p. LXXI. Mais nous laisserons subsister toute la partie qui consistait dans une citation de l'*Essai sur l'indifférence* de Lamennais, non point certes pour donner à nos lecteurs un modèle de dissertation philosophique, mais pour ne pas les priver d'un morceau d'éloquence admirable au point de vue de l'art, comme tout ce qu'a produit le plus grand écrivain français sans contredit du XIXe siècle. Le Noir.

L'autorité est l'unique fondement de la vérité, comme elle est l'unique moyen d'ordre ou de bonheur. L'obéissance de l'esprit à l'autorité s'appelle foi, l'obéissance de la volonté, vertu : toute société est dans ces deux choses. Ainsi le genre humain, comme l'enfant et plus que l'enfant, a sa foi, qui est toute sa raison ; et il a sa conscience, ou le sentiment, l'amour des vérités sociales qu'il connaît par la foi ; et la foi au témoignage du genre humain est la plus haute certitude de l'homme, comme la foi au témoignage de Dieu est la certitude du genre humain.

Hors de là il n'existe qu'un doute universel et tellement destructif de la raison, que quiconque

De même, il faut savoir quels sont les signes par lesquels nous pouvons juger que Dieu a parlé et qu'il nous parle encore. Ceux qui nous instruisent de sa part ont-ils caractère et mission divine pour le faire? Jésus-Christ a-t-il été envoyé pour instruire les hommes? a-t-il envoyé ses apôtres pour continuer ce grand ouvrage? ceux-ci ont-ils envoyé les pasteurs qui se donnent pour leurs successeurs? Voilà des connaissances historiques qui doivent encore précéder la *foi*.

rejetterait de son esprit les vérités incompréhensibles que la foi seule y conserve, et qui lui ont été révélées par la parole, serait contraint de renoncer à la parole même qu'il ne connaît que par le témoignage, et dont il ne peut user que par la foi; contraint par conséquent de renoncer à toutes ses idées, à toutes ses croyances. Et qu'est-ce que cela, sinon la mort complète de l'homme? Car, point de vérité, point d'amour, point d'action; donc la mort : voilà pourquoi les anges de ténèbres mêmes, forcés de rentrer par le châtiment dans l'ordre qu'ils troublèrent par leur crime, croient, parce qu'il faut qu'ils vivent, *credunt et contremiscunt.* (Ep. Jac., c. 2, v. 19.)

Cependant il se rencontrera, je ne sais dans quelle basse région de l'intelligence et comme sur les confins du néant, quelques misérables esprits, tristement fiers d'errer au hasard dans ces solitudes désolées, et à qui un stupide orgueil persuadera que, faits pour régner sur Dieu même, ils ne doivent entrer qu'en conquérants dans le royaume de la vérité. Nous ne croirons, disent-ils, que ce que notre raison comprendra : insensés, qui ne comprennent même pas que le premier acte de la raison est nécessairement un acte de foi, et qu'aucun être créé, s'il ne commençait par dire *je crois,* ne pourrait jamais dire *je suis* (*).

Est-il donc si difficile de l'entendre? Otez la foi, tout meurt; elle est l'âme de la société, et le fonds de la vie humaine. Si le laboureur cultive et ensemence la terre, si le navigateur traverse l'Océan, c'est qu'ils croient, et ce n'est qu'en vertu d'une croyance semblable que nous participons aux connaissances transmises, que nous usons de la parole, des aliments mêmes. On dit à l'enfant : Mangez, et il mange : qu'arriverait-il s'il exigeait qu'auparavant on lui prouvât qu'il mourra, s'il ne mange point? On dit à l'homme : Vous voulez aller en tel lieu, suivez cette route : s'il refusait de croire au témoignage, l'éternité entière s'écoulerait auparavant qu'il eût acquis seulement la certitude rationnelle de l'existence du lieu où il désire se rendre. Comment savons-nous qu'il existe entre nous et les autres hommes une société de raison, que nous leur communiquons nos pensées, qu'ils nous communiquent les leurs, que nous les entendons, qu'ils nous entendent. Nous le croyons, et voilà tout. Qui voudrait ne croire des choses que sur une démonstration rigoureuse, renoncerait à jamais au commerce de ses semblables, renoncerait à la vie. La pratique des arts et des métiers, les méthodes d'enseignement, reposent sur la même base. La science est d'abord pour nous une espèce de dogme obscur, que nous ne parvenons ensuite à concevoir plus ou moins, que parce que nous l'avons premièrement admis sans le comprendre, que parce que nous avons eu la foi. Qu'elle vienne à défaillir un instant, le monde social s'arrêtera soudain : plus de gouvernement, plus de lois, plus de transactions, plus de commerce, plus de propriétés, plus de justice; car tout cela ne subsiste que par l'autorité, qu'à l'abri de la confiance que l'homme a dans la parole de l'homme; confiance si naturelle, foi si puissante, que nul ne parvient jamais à l'étouffer entièrement; et celui-là même qui refuse de croire en Dieu sur le témoignage du genre humain, n'hésitera point à envoyer son semblable à la mort sur le témoignage de deux hommes. Ainsi nous croyons, et l'ordre se maintient dans la société; nous croyons, et nos facultés se développent, notre raison s'éclaire et se fortifie, notre corps même se conserve; nous croyons, et nous vivons; et forcés de croire pour vivre un jour, nous nous étonnerons qu'il faille croire aussi pour vivre éternellement!

(*) Non, le premier acte de la raison n'est pas un acte de foi, c'est un acte de vision intuitive de soi-même; non, l'être créé intelligent ne commence pas par dire, «je crois,» il dit d'abord : « je pense, » ou « je suis pensée, sentiment, raison, etc., » ce qui implique la déduction nécessaire à l'être substantiel : « donc je suis »

LE NOIR.

Lorsque notre esprit paraît le plus indépendant, lorsqu'il examine, juge, raisonne, il obéit encore à la loi de l'autorité, et il n'est même actif que par la foi; car pour agir il faut vouloir, et point de volonté sans croyance. Comment la raison pourrait-elle opérer avant d'être? Et qu'est-ce que la raison, si ce n'est la vérité connue? Une intelligence qui ne connaîtrait rien, que serait-elle? Cherchez dans cette nuit un objet que la pensée puisse saisir. Vous ne trouvez, vous ne voyez que des ombres, parce que la vérité, la lumière n'y est pas. Dieu la retient en lui-même; et ces organes si parfaits, ce corps plein de grâce et de majesté que sa main vient de former avec complaisance, ce n'est pas l'homme encore; mais tout à coup la parole l'anime : Que l'intelligence soit! et l'homme fut. Dès lors, sans pouvoir s'en défendre, et par une invincible nécessité d'être, il croit à la vérité que le témoignage lui révèle, et prend par la foi possession de l'existence.

Tel est l'ordre établi par le Créateur; nous ne pouvons l'altérer; il est au-dessus de nos atteintes. Cependant la vérité reçue dans notre intelligence n'y demeure pas stérile; cultivée par la réflexion, elle se développe, elle fructifie; de nouvelles idées paraissent, et nous les jugeons vraies ou fausses, selon la nature des rapports que nous apercevons entre elles et les vérités primitives. Juger n'est autre chose que comparer des idées nouvelles à des idées déjà existantes en nous, et qui n'ont pu elles-mêmes être jugées, puisqu'elles n'ont pu être comparées à rien d'antérieur. Ainsi, pour nous, la vérité, ce sont nos idées premières, et l'erreur, tout ce qui n'est pas compatible avec ces idées; et la logique, qui nous apprend à faire avec méthode ce discernement, n'est que la théorie de la foi.

Rappelée à son origine, la raison humaine s'affermit inébranlablement. On la voit, si je l'ose bien dire, étendre ses fortes racines jusque dans le sein de Dieu. C'est là qu'elle puise la vie. Nous naissons à l'intelligence par la révélation de la vérité, et les vérités premières reposant sur le témoignage de Dieu, ou sur une autorité infinie, ont une certitude infinie. Elles constituent notre raison, qui ne peut être conçue sans elles; et, révélées originairement par la parole, elles se transmettent également par la parole; donc dans la société, et

Mais, dira un de nos censeurs, l'on ne commence pas par toutes ces discussions, avant d'apprendre à un enfant à faire des actes de *foi*. Non, et cela n'est pas nécessaire. De même qu'il faut l'accoutumer à obéir aux lois, à se conformer aux mœurs, avant que l'on puisse lui en faire comprendre les raisons, il faut aussi lui apprendre ce qu'il doit croire, et lui en faire faire profession en attendant que l'on puisse lui exposer les preuves de la révélation. Dieu qui, par le baptême, a donné la *foi* infuse à cet

seulement dans la société, parce que la vérité qui est le bien commun des intelligences, doit être possédée en commun par elles ; et aucune intelligence ne pouvant exister qu'à l'aide de certaines vérités nécessaires, on doit retrouver ces vérités dans toutes les intelligences, et le témoignage par lequel elles se manifestent n'a pas moins de certitude que le témoignage de Dieu, parce qu'au fond il n'en diffère pas.

De même notre raison en tant qu'active, ayant été créée de Dieu pour une fin qui est la connaissance de la vérité, la raison générale ne saurait errer, ou ne pas atteindre sa fin ; donc le témoignage universel est infaillible (*).

Il est visible d'ailleurs que si la raison générale, ou la raison humaine proprement dite, pouvait errer sur un seul point, elle pourrait errer sur tous les points, et dès lors il n'existerait plus de certitude pour l'homme. L'unique motif qu'ait la raison humaine d'admettre une chose comme vraie, c'est qu'elle lui paraît vraie, si ce motif pouvait être trompeur, ses croyances n'auraient plus de base, et Dieu, en donnant à l'homme le désir invincible de connaître la vérité, lui aurait refusé le moyen d'arriver à aucune vérité certaine, ce qui est contradictoire : donc la raison générale est infaillible. Il n'en est pas de même de la raison individuelle, et l'on voit pourquoi : l'infaillibilité ne lui est pas nécessaire, parce qu'elle peut toujours, lorsqu'elle se méprend, rectifier ses erreurs en consultant la raison générale (**).

Ainsi la vie intellectuelle, comme la vie physique, dépend de la société qui a tout reçu et conserve tout par ces deux grands moyens, l'autorité et la foi, conditions nécessaires de l'existence. Premièrement, société avec Dieu, principe de la vérité, source éternelle de l'être ; secondement, société des intelligences créées, que Dieu a unies entre elles, comme il les a unies à lui-même, et par les mêmes lois. Nous n'avons de vie, de mouvement, d'être enfin qu'en lui. (*Act.*, c. 17, v. 28.) Noble émanation de sa substance, notre raison, n'est que sa raison, comme notre parole n'est que sa parole. Oui, nous sommes quelque chose de grand, et je commence à comprendre ce mot : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. (*Genèse*, ch. 1, v. 26.) » *Faisons* : il y a ici délibération, conseil, quelque haute et secrète société, dont la parole encore est le lien ; et je me demande, que serait donc l'homme seul, l'homme séparé de ses semblables et séparé de Dieu ? Je vois son être qui le fuit de toutes parts ; plus de certitude, plus de vérité, plus de pensées, plus de parole : fantôme muet.... Non ! *il n'est pas bon que l'homme soit seul.*(*Gen.*, c. 2, v. 1.)

Et quand nous parlons de l'homme, il faut entendre que les mêmes lois régissent toutes les intelligences. Aucun être fini n'a en soi la lumière qui doit l'éclairer, et le plus élevé des esprits célestes, n'existant non plus que parce qu'il croit, n'est pas moins passif que l'homme en recevant les premières vérités, et pour lui comme pour nous, la certitude n'est qu'une pleine foi dans une autorité infaillible.

Ne rougissons donc point de nous soumettre à cette sublime autorité sous laquelle ploient les anges mêmes, et qui règne encore plus haut. L'univers matériel lui obéit, et ne la connaît pas. Une voix a parlé aux cieux, et les astres dociles redisent incessamment, dans tous les points de l'espace, cette grande parole qu'ils n'ont point entendue. Pour eux, l'autorité n'est que la puissance ; mais, pour les êtres intelligents qui vivent de vérité et doivent concourir librement à l'ordre, elle *est la raison générale manifestée par le témoignage ou par la parole.* Le premier homme reçoit les premières vérités, sur le témoignage de Dieu, raison suprême, et elles se conservent parmi les hommes, perpétuellement manifestées par le témoignage universel, expression de la raison générale. La société ne subsiste que par sa foi dans ces vérités, transmises de générations en générations comme la vie, qui s'éteindrait sans elles ; transmises comme la pensée, puisqu'elles ne sont que la pensée même reçue primitivement et perpétuée par la parole. Se roidir contre cette grande loi, c'est lutter contre l'existence ; il faut, pour s'en affranchir, reculer jusqu'au néant. Créatures superbes qui dites, nous ne croirons pas, descendez donc. Et nous, guidés par la lumière que repousse votre orgueil, nous nous élèverons jusque dans le sein du souverain Etre, et là encore nous retrouverons une image de la loi qui nous humilie ; car la certitude n'est en Dieu même que l'intelligence infinie, la raison essentielle, par laquelle le Père conçoit et engendre éternellement son Fils, son Verbe, *la parole par laquelle un Dieu éternel et parfait se dit lui-même à lui-même tout ce qu'il est ;* témoignage toujours subsistant, qui est *cette pensée* même *et cette parole intérieure conçue dans l'Esprit de Dieu, qui le comprend tout entier, et embrasse en elle-même toute la vérité qui est en lui*, et la religion qui nous unit à Dieu en nous faisant participer à sa vérité et à son amour, c'est encore, dans ses dogmes, que ce témoignage traduit en notre langue par le Verbe lui-même, ou la manifestation sensible de la raison universelle dans ce qu'elle a de plus haut, de plus inaccessible à notre propre raison abandonnée à ses forces ; en sorte que, si nous voulons y être attentifs, nous comprendrons que Dieu, avec sa toute-puissance, ne nous pouvait donner une plus grande certitude des vérités que son Fils est venu nous annoncer, puisque son témoignage enferme en soi toute la certitude divine. — *Essai sur l'indifférence*, t. 2, ch. 15,

GOUSSET.

Tout cela est faux dans sa partie négative, c'est-

(*) Ce raisonnement serait tout aussi rigoureux pour prouver l'infaillibilité de la raison particulière que celle de la raison générale. LE NOIR.

(**) Mais comment sera-t-elle sûre de la valeur de la raison générale et du fait de son témoignage, si ce n'est par son appréciation et par tous ses moyens individuels ? Or, cette appréciation et ces moyens etant faillibles, d'aprés votre thése, elle devra douter et de la valeur et du témoignage de la raison générale, en sorte que votre « criterium » s'évanouit s'il n'a pas son appui sur une certitude individuelle ; vous n'admettez pas cette certitude ; vous nous conduisez donc tout simplement au doute absolu en niant la valeur de la raison particulière. LE NOIR.

enfant, supplée, par sa grâce, à l'imperfection de l'acte qu'il peut faire.

En général, tout signe par lequel Dieu nous fait connaître sa volonté est une révélation. Ceux qui virent Jésus-Christ opérer des miracles, pour prouver qu'il était Fils de Dieu, pouvaient et devaient croire certainement sur ce signe qu'il l'était véritablement. De même ceux qui ont été témoins oculaires, ou bien informés des miracles des apôtres, ont pu avoir une *foi* divine de leur mission, et croire de *foi* divine ce qu'ils enseignaient. Donc de même, pour croire de *foi* divine comme révélés, les dogmes que les pasteurs de l'Eglise nous enseignent, il suffit d'être bien assuré qu'ils ont succédé à la mission des apôtres. Or, de quoi aurait servi la mission divine des apôtres, si Dieu ne l'avait pas rendue perpétuelle et transmissible à leurs successeurs ? Nous sommes donc assurés de la mission divine de ces derniers, par tous les motifs de crédibilité qui démontrent la divinité du Christianisme, ou l'établissement divin de l'Eglise de Jésus-Christ. *Voyez* CHRISTIANISME, MISSION, PASTEURS, RÉVÉLATION, etc.

En effet, que la parole de Dieu soit articulée ou non, écrite ou non écrite, il nous suffit que ce soit un signe infaillible de la volonté et des desseins de Dieu, pour la nommer une révélation divine. Toute vérité, fondée sur cette base, peut donc et doit être crue de *foi* divine. Dans l'Eglise catholique, sans Ecriture et sans livres, un fidèle croit, avec une entière certitude, que l'Eglise, par laquelle il est enseigné, est l'organe infaillible des vérités révélées.

Or, l'Eglise nous instruit : 1° par la voix de ses premiers pasteurs, assemblés dans un *concile* pour décider un point de doctrine attaqué par des hérétiques ; 2° par la voix de son chef, lorsqu'il adresse à tous les fidèles une instruction en matière de dogme, et qu'elle est reçue, soit par l'acceptation formelle de la très-grande partie des évêques, soit par leur silence ; 3° par l'enseignement commun de ces mêmes pasteurs dispersés : c'est pour cela que le sentiment commun des Pères est censé avoir été la doctrine de l'Eglise de leur temps ; 4° par les prières publiques, par la liturgie, par les cérémonies dont le sens est toujours relatif aux prières ; 5° par l'enseignement uniforme des théologiens dans les écoles, des prédicateurs dans la chaire, des écrivains dans leurs livres, lorsque leur doctrine n'est ni censurée, ni désavouée par les pasteurs. *Voyez* LIEUX THÉOLOGIQUES.

Par la nature même de ce témoignage, et des moyens par lesquels il nous est connu, il est évident que la *foi* de l'Eglise ne peut recevoir aucun changement. Il est impossible que, dans les divers lieux du monde où il y a des chrétiens, les évêques, les pasteurs inférieurs, les théologiens, les prédicateurs et les écrivains, aient conspiré entre eux, et avec le chef de l'Église, pour changer en quelque chose la doctrine reçue des apôtres, sans que le commun des fidèles s'en soit aperçu, et sans qu'il ait réclamé. Il aurait fallu que pendant que le changement s'opérait en Occident et dans toute l'Eglise latine, il se fît aussi dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise syrienne, chez les Egyptiens, chez les Ethiopiens, chez les Perses et chez les Indiens. *Voyez* la *Perpétuité de la Foi*, t. 4, l. 10, c. 1 et suiv.

Ces principes une fois posés, il n'est plus difficile de résoudre la grande question qui divise les protestants d'avec les catholiques, savoir quelle est la règle de la *foi* : est-ce la parole de Dieu écrite et expliquée suivant le degré de capacité de chaque particulier, ou est-ce la parole de Dieu énoncée par l'Eglise? La réponse à cette question sert à en résoudre une autre, savoir quelle est l'analyse de la *foi*.

Suivant les protestants, c'est par l'Ecriture sainte seule, qui est la parole de Dieu écrite, que le simple

à-dire en tant que niant la valeur de la raison individuelle, élément de la raison générale. Mais retranchez-en cette partie négative, les contradictions disparaitront, et la vérité restera ; mais vous n'aurez plus que le platonisme et le cartésianisme chrétien, qui étaient précisément la philosophie que Lamennais prétendait démolir; cette philosophie est même devenue inhérente à la foi catholique depuis la constitution dogmatique du concile du Vatican.

LE NOIR.

fidèle doit apprendre ce que Dieu a révélé, par conséquent ce qui doit être cru de *foi* divine; tout autre moyen est suspect, incertain et fautif. Nous soutenons avec l'Eglise catholique que cette méthode des protestants est impraticable au commun des hommes, une source d'erreur et de fanatisme, et que, dans le fait, les protestants eux-mêmes ne la suivent pas.

En effet, pour qu'un particulier puisse fonder sa *foi* sur l'Ecriture sainte, il faut qu'il soit certain : 1° que tel livre est l'ouvrage d'un auteur inspiré de Dieu; 2° que le texte de ce livre a été conservé dans son entier, et tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur; 3° qu'il a été fidèlement traduit, puisque les livres saints ont été écrits dans des langues qui ne sont plus vivantes; 4° que les passages tirés de ce livre doivent être entendus dans tel sens. Nous prétendons qu'un simple fidèle ne peut par lui-même avoir aucune certitude de ces quatre points, à moins qu'il ne s'en rapporte au témoignage et au sentiment de l'Eglise. Nous l'avons fait voir au mot ECRITURE SAINTE, et nous avons montré que dans le fait un protestant ne se conduit pas autrement qu'un catholique; que sans le savoir et sans le vouloir, il est subjugué de même par l'autorité et par la croyance commune de la société dans laquelle il est né; et s'il y résistait, sous prétexte qu'en fait de dogmes il ne doit plier sous aucune autorité humaine, il serait regardé comme un mécréant. *Voyez* les *protestants convaincus de schisme, par Nicole*, 1re part., c. 5.

D'autre part, au mot ÉGLISE, nous avons prouvé qu'un simple fidèle catholique n'a besoin ni d'érudition, ni de livres, ni de discussion savante, pour être convaincu que les pasteurs de l'Eglise, qui lui attestent les quatre points dont nous venons de parler, ont été établis de Dieu pour l'instruire, qu'il peut s'en rapporter à leur enseignement sans aucun danger d'erreur, qu'en les écoutant il écoute la vraie parole de Dieu.

Par là même, il est évident que les protestants nous calomnient lorsqu'ils disent que nous prenons pour règle de *foi*, non l'Ecriture sainte, mais la tradition et l'enseignement des pasteurs de l'Eglise; non la parole de Dieu, mais la parole des hommes, et que nous attribuons plus d'autorité à celle-ci qu'à la parole de Dieu. Nous prenons aussi bien qu'eux l'Ecriture sainte pour règle de notre *foi*, mais non l'Ecriture seule; nous voulons que l'Ecriture nous soit garantie et expliquée par l'Eglise, parce que sans cela nous ne serions sûrs ni de l'authenticité du texte, ni de son intégrité, ni de son vrai sens. Nous soutenons qu'il y a des vérités de *foi* qui ne sont pas clairement, expressément et formellement révélées dans l'Ecriture, mais qui ont été enseignées de vive voix par les apôtres, et qui nous ont été fidèlement transmises par l'enseignement traditionnel de l'Eglise, et que ces vérités sont la parole de Dieu tout comme celles qui ont été écrites. Nous ajoutons que quand l'Ecriture est susceptible de différents sens, et qu'il y a contestation pour savoir quel est le vrai, c'est à l'Eglise et non à chaque particulier de le déterminer, parce qu'enfin le sens que chaque particulier donne à l'Ecriture n'est plus la parole de Dieu, mais la parole de celui qui l'interprète, à moins qu'il n'ait reçu de Dieu mission, caractère et autorité pour l'interpréter.

Aussi à l'art. ECRITURE SAINTE, § 4, nous avons fait voir qu'il est faux que les protestants s'en tiennent à l'Ecriture sainte comme à la *seule règle* de leur *foi*. Le code de nos lois civiles serait-il la seule règle de notre conduite, si chaque particulier était le maître d'en expliquer le texte comme il lui plaît, s'il n'y avait pas des tribunaux chargés d'en expliquer le sens et de l'appliquer aux cas particuliers?

Nos adversaires en imposent encore, quand ils disent que nous croyons comme vérités de *foi* des dogmes contraires à l'Ecriture sainte et à la parole de Dieu. S'ils entendent contraires à l'Ecriture, expliquée à leur manière, nous en convenons; mais il leur reste à prouver que leur explication est la parole de Dieu.

Dans nos principes, l'analyse de la *foi* est simple et naturelle, chaque particulier peut la faire aisément. Si on lui demande pourquoi il croit tel dogme, par exemple, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, il répondra sans hésiter : 1° Je le crois, parce que l'Eglise catholique me l'enseigne et me le montre dans les livres qu'elle regarde comme l'Ecriture sainte. 2° Je crois que son enseignement est la parole de Dieu, parce que la mission de ses pasteurs vient de Dieu. 3° Je le crois ainsi, parce que cette mission leur vient des apôtres par succession, et que celle des apôtres était certainement divine. 4° Je suis convaincu qu'elle l'était, parce qu'elle a été prouvée par leurs miracles et par les autres preuves de la divinité du Christianisme. 5° Enfin je crois que toute l'Ecriture sainte est la parole de Dieu, parce que l'Eglise m'en assure, et je regarde comme Ecriture sainte tous les livres que l'Eglise reçoit comme tels.

Nous soutenons que la *foi* du fidèle ainsi formée, est sage, raisonnable, certaine et solide, inaccessible au doute et à l'erreur, quand même il ne serait pas en état d'en faire ainsi l'analyse ; nous en avons prouvé toutes les parties aux mots ECRITURE, EGLISE, MISSION, SUCCESSION, etc.

II. *De l'objet de la foi, ou des vérités que l'on peut et que l'on doit croire de foi divine.* Puisque Dieu est la vérité même, et que nous devons croire lorsqu'il daigne nous parler, toute vérité révélée de Dieu peut et doit être l'objet de notre *foi*, dès que nous avons connaissance de la révélation.

Cependant les déistes soutiennent qu'il est impossible de croire sincèrement un dogme obscur et que nous ne comprenons point. Pour acquiescer, disent-ils, à une proposition quelconque, il faut voir la liaison qu'il y a entre le sujet et l'attribut ; sans cela, nous ne pouvons sentir si elle est vraie ou fausse ; nous ne pouvons donc ni l'admettre ni la rejeter. Tout ce que nous en disons est un pur jargon de mots qui ne signifient rien. Supposer que Dieu nous a révélé des mystères ou des dogmes incompréhensibles, c'est prétendre qu'il nous a parlé une langue étrangère et inintelligible, qu'il a parlé pour ne pas être entendu ; la *foi*, ou la persuasion que nous croyons en avoir, n'est qu'un enthousiasme et une folie.

Si ce raisonnement était vrai, il prouverait que la *foi* humaine est impossible, aussi bien que la *foi* divine : lorsque, sur le témoignage de ceux qui ont des yeux, un aveugle-né croit qu'il y a des couleurs, des perspectives, des miroirs, des tableaux, est-il enthousiaste ou insensé ? Cependant il ne conçoit pas plus ces divers objets que nous ne concevons les mystères que Dieu nous a révélés. Il ne s'ensuit pas de là que ce qu'on lui en dit est pour lui un pur jargon de mots ou une langue étrangère, qu'on lui en parle pour ne pas être entendu, etc. Pour acquiescer à une proposition, il n'est donc pas nécessaire de voir la liaison des termes directement et en elle-même ; il suffit de la voir indirectement dans la certitude du témoignage de ceux qui nous l'attestent.

Comme il y a des dogmes qui sont obscurs pour les ignorants, et qui sont démontrés aux philosophes, ils peuvent être un objet de *foi* pour les premiers, parce qu'ils sont révélés, et un objet de connaissance évidente pour les seconds. Ainsi la spiritualité et l'immortalité de notre âme, etc., sont des vérités évidentes aux yeux des hommes instruits et qui savent raisonner ; mais le très-grand nombre des ignorants ne les croit que parce que l'Eglise les lui enseigne ; il n'a peut-être jamais réfléchi aux démonstrations qui prouvent ces mêmes vérités. Cependant les philosophes mêmes peuvent oublier pour quelques moments les démonstrations qu'ils en ont, et les croire, parce que Dieu les a confirmées par la révélation. L'on peut donc, sous cet aspect, croire de *foi* divine des vérités qui sont démontrées d'ailleurs.

Cette observation n'est point contraire à ce qu'a dit saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ỹ 1, que la *foi* est l'assurance des choses que nous espérons, et la

conviction des vérités que nous ne voyons pas; parce qu'en effet le plus grand nombre des dogmes que nous croyons par la *foi* ne sont pas susceptibles de démonstration. D'ailleurs, avant que Dieu n'eût confirmé les autres par la révélation, les philosophes mêmes n'en avaient ni une pleine assurance, ni une entière conviction; ils ne les ont acquises qu'à la lumière du flambeau de la *foi*.

On demande si la conséquence qui suit évidemment d'une proposition révélée, peut être crue de *foi* divine, comme cette proposition même. Pourquoi non? Dieu, en révélant l'une, est censé avoir aussi révélé l'autre : ainsi il est expressément révélé que Jésus-Christ est Dieu et homme; il est donc aussi révélé conséquemment qu'il a la nature divine et la nature humaine, et toutes les propriétés de l'une et de l'autre. Puisqu'il est d'ailleurs évident que la volonté est un apanage de toute nature intelligente, il ne l'est pas moins qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés, savoir, la volonté divine et la volonté humaine, mais que celle-ci est parfaitement soumise à la première. Si cette conséquence n'était pas censée révélée aussi bien que la proposition d'où elle s'ensuit, l'Eglise n'aurait pas pu la décider contre les monothélites : par ses décisions, l'Eglise déclare que tel dogme est révélé; mais ce n'est pas elle qui le révèle. Ainsi, même avant la décision, tout homme capable de tirer cette conséquence et d'en sentir la liaison avec la proposition révélée, était obligé de croire l'une et l'autre.

De même, il est expressément révélé que l'eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ; par conséquent, il est aussi révélé que ce n'est plus du pain ni du vin, que par les paroles sacramentelles il se fait une transsubstantiation, comme l'Eglise l'a décidé. Mais avant cette décision, quiconque sentait la liaison nécessaire de ces deux dogmes, croyait déjà l'un et l'autre de *foi* divine; et s'il avait nié la transsubstantiation, il aurait contredit ces paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps* : quiconque croyait sincèrement la présence réelle, croyait implicitement la transsubstantiation.

A la vérité, avant la décision, un théologien pouvait ne pas apercevoir distinctement cette liaison; il pouvait donc innocemment révoquer en doute ou nier la transsubstantiation, sans être taxé d'hérésie; mais depuis la décision, l'on ne peut plus présumer dans un catholique ni l'ignorance ni la bonne *foi*; quiconque nierait la transsubstantiation serait opiniâtre, rebelle à l'Eglise et hérétique. Les théologiens qui ont traité des articles de *foi* nécessaires et non nécessaires, ne nous paraissent pas avoir fait assez clairement cette distinction. Holden, *de Resol. Fidei.* l. 2, c. 1. Ceux qui prétendent qu'une proposition clairement et formellement révélée dans l'Ecriture sainte n'est cependant pas de *foi*, à moins que l'Eglise ne l'ait ainsi décidé, ne se trompent-ils pas? Un homme peut en douter innocemment, parce qu'il craint de ne pas prendre le vrai sens de l'Ecriture sainte; mais un théologien, à qui ce sens parait évident, peut certainement croire de foi divine cette proposition; et s'il ne la croyait pas, il pécherait contre la *foi*.

Comme Dieu ne fait plus de révélation générale à son Eglise, il est évident que le nombre des articles de *foi* ne peut pas augmenter; ceux de nos incrédules qui ont accusé saint Thomas d'avoir enseigné le contraire, en ont imposé. « Les articles de *foi*, » dit ce saint docteur, se sont multipliés avec le temps, *non quant à la substance*, mais quant à leur explication et à la profession plus expresse que l'on en a faite; car tout » ce que nous croyons aujourd'hui a » été cru de même par nos pères implicitement et sous un moindre » nombre d'articles. » 2a 2æ q. 1, art. 7.

« Que la religion, dit Vincent de » Lérins, imite dans les âmes ce qui » se passe dans les corps; quoique » par la succession des années ils » grandissent et se développent, ils » demeurent cependant toujours les » mêmes... Que les anciens dogmes » de notre *foi* soient exposés avec » plus de clarté, de netteté et de

» précision qu'autrefois, cela est per-» mis ; mais il faut qu'ils conservent » leur intégrité, leur substance et » leur pureté... L'Eglise de Jésus-» Christ, exacte et sévère gardienne » du dépôt des dogmes qui lui sont » confiés n'y change rien, n'en re-» tranche rien, n'y ajoute rien, etc. » *Commonit.*, c. 23. » Mais comme la *foi* d'un particulier est toujours proportionnée au degré de connaissance qu'il peut avoir de la révélation, il est clair que cette *foi* peut être plus ou moins étendue ; il en était de même au commencement de la prédication du Sauveur. Lorsque les malades lui demandaient leur guérison, il exigeait d'eux la *foi*, c'est-à-dire qu'ils reconnussent sa qualité de Messie, d'envoyé de Dieu, et le pouvoir qu'il avait de faire des miracles. Ce fut aussi le premier degré de la *foi* des apôtres. Lorsque ceux-ci furent plus instruits, ils crurent non-seulement que leur maître était le Messie ou le Christ,mais qu'il était le Fils de Dieu vivant, et Dieu comme son Père. C'est le sens de la confession de saint Pierre, *Matth.*, c. 16, ℣ 16, et de celle de saint Thomas, *Joan.*, c. 20, ℣ 28. Enfin, lorsque Jésus-Christ leur eut exposé toute sa doctrine, il leur dit : « Vous êtes mes amis, puisque » je vous ai fait connaître tout ce » que j'ai reçu de mon Père. » *Joan.*, » c. 15, ℣ 15. »

Locke s'est donc trompé, lorsqu'il a voulu prouver, dans son *Christianisme raisonnable*, que la *foi*, en Jésus-Christ consiste simplement à croire qu'il est le Messie. Cela pouvait suffire, dans les commencements de l'Evangile, à ceux qui n'étaient pas en état d'en savoir davantage ; mais cela ne suffisait plus à ceux qui étaient à portée de se mieux instruire. Lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute créa-» ture... Quiconque ne croira pas, » sera condamné. » *Marc.*, c. 16, ℣ 15, il ne leur a pas seulement ordonné d'annoncer qu'il est le Messie, mais d'enseigner toute sa doctrine ; il n'est permis à personne d'en négliger ou d'en rejeter un seul article. Croire d'un côté que Jésus-Christ est le Messie envoyé de Dieu pour nous instruire, de l'autre refuser de croire un dogme qu'il a enseigné, c'est une contradiction. Nous verrons ci-après qu'il y a d'autres vérités, sans la croyance desquelles un homme ne peut être dans la voie du salut.

III. *Du motif de la foi, et de la certitude qu'il nous donne.* Nous avons déjà dit que le motif qui nous fait croire les vérités révélées est la souveraine véracité de Dieu, qui ne peut ni se tromper lui-même, ni nous induire en erreur : d'où nous concluons que la persuasion dans laquelle nous sommes de la vérité de nos dogmes est de la plus grande certitude, et qu'elle ne peut donner lieu à aucun doute raisonnable. D'un côté, il est démontré que Dieu est incapable de se tromper et de nous en imposer ; de l'autre, le fait de la révélation est poussé à un degré de certitude morale qui équivaut à la certitude métaphysique produite par une démonstration.

Vainement les déistes soutiennent que la certitude morale ne peut jamais être équivalente à la certitude physique qui vient du témoignage de nos sens, encore moins à la certitude métaphysique qui résulte d'un raisonnement évident. Nous sentons le contraire par une expérience continuelle : nous ne sommes pas plus tentés de douter de l'existence de la ville de Rome, qui est un fait, que de l'existence du soleil que nous voyons, et nous ne sommes pas moins convaincus de la vérité de ce qui nous est attesté par nos sens, que d'une proposition métaphysiquement prouvée.

Il y a même des cas où les preuves morales doivent l'emporter sur de prétendues démonstrations qui ne sont qu'apparentes. Un aveugle-né, parlant d'après les notions que ses sensations peuvent lui donner, se démontrerait à lui-même qu'une perspective ou un miroir est une chose impossible. Cependant le bon sens lui fait comprendre qu'il doit plutôt se fier au témoignage de ceux qui ont des yeux, qu'à l'évidence apparente de son raisonnement. Or, à l'égard de Dieu, nous sommes dans le même cas que les aveugles-nés à

l'égard de ceux qui voient. *Voyez* Evidence, Mystère.

Il ne faut cependant pas confondre le degré de certitude que nous avons d'une vérité, avec le degré d'attachement que nous devons avoir pour elle. On ne trouverait sûrement pas beaucoup de philosophes disposés à donner leur vie pour attester les vérités métaphysiques dont ils sont le mieux persuadés, au lieu que des milliers de chrétiens ont versé leur sang pour rendre témoignage à la vérité des dogmes enseignés par Jésus-Christ. Dieu, qui connaît mieux que les philosophes ce qui est le plus utile à l'humanité, n'a revêtu d'une évidence métaphysique que des vérités assez peu importantes à notre bonheur ; mais il a fondé sur la certitude morale toutes les vérités qui décident de notre sort pour ce monde et pour l'autre, et les philosophes les plus incrédules sont subjugués par là dans le commerce ordinaire de la vie, comme le vulgaire le plus ignorant.

Comment donc certains hérétiques, et après eux les incrédules, ont-ils osé accuser Jésus-Christ d'injustice et de cruauté, parce qu'il a ordonné à ses disciples de confesser leur *foi*, même aux dépens de leur vie ? « Si » quelqu'un, dit-il, me renie devant » les hommes, je le renierai devant » mon Père... Quiconque n'est pas » pour moi, est contre moi. » *Matth.*, c. 10, ℣ 33; *Luc.*, c. 11, ℣ 33. Lui-même nous a donné l'exemple de cette constance ; il a promis des grâces surnaturelles à ceux qui se trouveraient dans ce cas : le nombre infini de martyrs qui l'ont imité, prouve qu'il leur a tenu parole, et sans cela le Christianisme aurait été étouffé dès sa naissance. Celse, l'un des plus violents ennemis de notre religion, n'a pas osé blâmer le courage de ces généreux confesseurs. *Voyez* Martyre.

Mais il y a une objection qui a été souvent répétée par les protestants, et à laquelle il faut satisfaire. Ils demandent quel est le motif de la *foi* d'un enfant, au moment qu'il reçoit l'usage de la raison, ou d'un catholique simple et ignorant? Si nous répondons qu'il croit tel dogme, parce que l'Eglise le lui enseigne, ils veulent savoir par quel motif ces deux ignorants croient que cette Eglise est la véritable, et que, lorsqu'elle enseigne, c'est Dieu qui parle. Il est évident, disent nos adversaires, qu'un ignorant croit parce que son père et son curé lui disent qu'il faut croire ; qu'il n'y a aucune différence entre la *foi* d'un catholique, celle d'un grec schismatique, d'un protestant ou de tout autre sectaire ; tous croient sur parole, et sans pouvoir rendre raison de leur *foi*.

Nous soutenons qu'un catholique a des motifs certains, raisonnables et solides, et que les autres n'en ont point : 1° Il sait que la mission de son curé est divine ; les autres n'ont point de certitude à l'égard de leurs pasteurs. *Voy.* la fin du § 1er ci-devant. 2° Il sait que l'enseignement de son curé est le même que celui de son évêque, puisque c'est son évêque qui a dressé le catéchisme. 3° Il sait que son évêque est en communion de *foi* avec ses collègues et avec le souverain Pontife, qu'il regarde et qu'il représente comme le chef de l'Eglise. Il est donc certain que la doctrine de son curé est celle de toute l'Eglise. 4° Dès qu'il est en état de savoir l'article du symbole, *je crois la sainte Eglise catholique*, on lui fait comprendre que cette Eglise est celle qui prend pour règle de sa *foi* le consentement universel des églises particulières qui la composent. A ce caractère seul, il est bien fondé à juger que c'est la véritable Eglise de Jésus-Christ, puisqu'elle conduit ses enfants en véritable mère, en leur donnant pour motif de confiance un fait éclatant duquel ils ne peuvent pas douter. La *catholicité* de l'Eglise est donc pour lui un signe certain de la divinité de son enseignement. *Voyez* Catholicité, Catholique.

Un Grec schismatique croit, à la vérité, aussi bien qu'un catholique, qu'il y a une véritable Eglise de Jésus-Christ, que quand elle enseigne, c'est Dieu qui parle, et qu'il faut y croire. Mais sur quel fondement juge-t-il que cette Eglise est l'Eglise grecque schismatique, et non l'Eglise latine? La *catholicité* ne convient, en

aucune manière, à une société schismatique.

Un protestant est persuadé qu'il ne faut croire ni à l'Eglise, ni à ses pasteurs, mais seulement à la parole de Dieu : mais comment sait-il que sa Bible est la parole de Dieu ; que c'est une traduction fidèle de l'original ; qu'en la lisant il en prend le vrai sens, et s'il ne sait pas lire, qu'on ne le trompe point en la lui lisant? *Confér. de Bossuet avec Claude*, p. 162. *Controv. pacif. de M. l'évêque du Puy*, etc. Un catholique ignorant a donc des motifs de *foi* raisonnables, solides, mis à sa portée; motifs qu'un hérétique et un schismatique ne peuvent pas avoir.

Mais, nous l'avons déjà observé, pour que la *foi* d'un catholique soit réellement fondée sur la chaîne des faits et des motifs que nous venons d'exposer, il n'est pas nécessaire qu'il soit en état de les ranger ainsi par ordre, et d'en faire l'analyse. Un ignorant n'est pas plus en état de rendre raison de sa *foi* humaine que de sa *foi* divine ; il ne s'ensuit pas néanmoins que sa *foi* humaine n'est ni certaine ni raisonnable. « Il faut de » nécessité, dit à ce sujet un protes- » tant très-sensé, ou bien refuser aux » simples toute assurance raison- » nable des vérités qu'ils croient, » tout discernement de ce qui est » certain d'avec ce qui ne l'est pas, » ou reconnaître avec moi que sou- » vent l'esprit est solidement con- » vaincu par un amas de raisons » qu'il lui est impossible de démêler » ni d'arranger d'une manière dis- » tincte, pour démontrer aux autres » sa propre persuasion. Ces prin- » cipes, qui frappent à la fois vive- » ment, quoique confusément, l'es- » prit, établissent une croyance solide » dans ceux-là même qui, faute d'en » pouvoir faire l'analyse quand on » leur dira, *prouvez-nous ce dont vous* » *êtes si bien persuadés*, sont réduits » au silence. » Boulier, *Traité de la certitude morale*, c. 8. n. 20, t. 1, p. 271.

IV. *De la grâce de la foi.* L'homme est très-capable de résister à l'évidence même, lorsqu'elle peut gêner ses passions; cela n'est que trop prouvé par l'expérience, il a donc besoin d'une grâce intérieure qui l'éclaire et le rende docile à la voix de la révélation. Ainsi la *foi* est une grâce, non-seulement parce que Dieu se révèle à qui il lui plaît, mais encore parce que le bienfait extérieur de la révélation serait inutile, si Dieu n'éclairait intérieurement l'esprit, et ne touchait le cœur de ceux auxquels il daigne adresser sa parole.

Les semi-pélagiens s'étaient persuadés que l'homme, naturellement docile et curieux de connaître la vérité, pouvait avoir lui-même des dispositions à la *foi*, désirer la lumière, la demander à Dieu ; qu'en récompense de cette bonne volonté naturelle, Dieu lui accordait le don de la *foi*. Ce n'est point là la doctrine de l'Ecriture sainte : elle nous apprend que le désir même d'être éclairé vient de Dieu, et que c'est déjà un commencement de grâce, de même que la docilité à la parole de Dieu. Il est dit, *Act.*, c. 16, ℣ 14, que Dieu ouvrit le cœur de Lydie, femme vertueuse, pour la rendre attentive à la prédication de saint Paul. Cet apôtre lui-même, parlant du don de la *foi*, *Rom.*, cap. 9, ℣ 16, dit qu'il ne dépend point de celui qui le veut et qui y court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Il le prouve par l'exemple des Juifs et des gentils : quoique l'Evangile fût également prêché aux uns et aux autres, les premiers se convertissaient plus difficilement et en plus petit nombre que les seconds. Saint Paul en conclut, non que les uns avaient de meilleures dispositions naturelles que les autres, mais que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et laisse endurcir qui il lui plaît. *Ibid.*, ℣ 18. En parlant des prédicateurs de l'Evangile, il dit que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement. *I. Cor.*, ch. 3, ℣ 7.

Aussi saint Augustin écrivit avec force contre l'opinion des semi-pélagiens; il leur prouva, par les passages de l'Ecriture sainte que nous venons de citer, et par plusieurs autres, aussi bien que par la tradition, que la bonne volonté, les désirs d'être

éclairé, la docilité, sont des dons surnaturels et l'effet d'une grâce prévenante; qu'ainsi la *foi* est un bienfait de Dieu purement gratuit, et non la récompense d'aucun mérite naturel ; que l'on doit attribuer le commencement du salut, non à l'homme, mais à Dieu. Ainsi l'a décidé l'Eglise contre les semi-pélagiens, dans le deuxième concile d'Orange, l'an 529, et ç'a été la croyance de tous les siècles.

A la vérité, l'Ecriture sainte semble attribuer souvent à l'homme les premières dispositions à la vertu et au salut. *II Paral.*, c. 19, ℣ 3, il est dit que le roi Josaphat avait préparé son cœur pour rechercher le Seigneur; mais il n'est pas dit qu'il avait fait cette préparation sans un secours particulier de Dieu. *Prov.*, c. 16, ℣ 1, le Sage dit que c'est à l'homme de préparer son âme, et à Dieu de gouverner sa langue ; mais il ajoute : « Découvrez à Dieu vos actions, et il dirigera » vos pensées. » Nous lisons dans l'*Ecclésiastique*, chap. 2, ℣ 20 : « Ceux » qui craignent le Seigneur prépareront leur cœur, et ils sanctifieront » leurs âmes en sa présence. » Cette préparation n'est pas plus l'ouvrage de la nature seule, que la sanctification des âmes. Aussi David disait à Dieu, *Ps.* 50, ℣ 12 : « Créez en moi » un cœur pur et un esprit droit. » Et Salomon : « Donnez à votre ser- » viteur un cœur docile. » *III Reg.*, c. 3, ℣ 9. Un autre auteur sacré demande à Dieu la sagesse, et dit : « Qui pourra penser ce que Dieu » veut? » *Sapient.*, cap. 9, ℣ 10 et 13.

Il n'est donc pas vrai que dans l'ordre du salut la *foi* est la première grâce, comme l'ont enseigné quelques théologiens justement condamnés. Nous prouverons, § 4, que Dieu a fait aux païens des grâces qui auraient pu directement ou indirectement les conduire à la *foi*, et qui n'ont pas produit cet effet par la faute de ceux qui les ont reçues. Au mot INFIDÈLE, nous ferons voir que Dieu, par sa grâce, a été l'auteur de plusieurs bonnes œuvres faites par des païens qui n'ont jamais eu la *foi*.

Lorsque Celse, Julien, Porphyre, les marcionites, objectaient aux chrétiens le petit nombre de ceux auxquels Jésus-Christ s'est fait connaître, les anciens Pères de l'Eglise ont répondu que Dieu avait fait révéler son Fils partout où il savait qu'il y avait des hommes préparés à croire. *Orig. contre Celse.*, l. 6, n. 78; *saint Cyrille contre Julien*, l. 3, p. 108; *Tertul. contre Marcion.*, l. 2, c. 23. Ces Pères ont-ils donc pensé que le don de la *foi* était une récompense des bonnes dispositions naturelles de ceux qui ont cru ? Non, sans doute ; ils ont seulement voulu dire que Dieu a éclairé tous ceux qui n'ont pas mis volontairement obstacle aux lumières de la grâce. L'homme ne peut, sans une grâce prévenante, se disposer positivement à recevoir la *foi* ; mais il peut, par sa perversité naturelle, résister à cette grâce lorsqu'elle le prévient, et se rendre ainsi indigne d'être éclairé. Nous ne croyons point devoir suivre l'exemple des théologiens qui ont jugé que les semi-pélagiens avaient emprunté leur erreur d'anciens Pères de l'Eglise ; et quoique de très-savants hommes l'aient attribuée à Origène, il ne serait peut-être pas plus difficile de l'en absoudre, que d'en justifier les auteurs sacrés dont il a imité le langage.

Saint Augustin lui-même, répondant à Porphyre, avait dit que Jésus-Christ a voulu se faire connaître et faire prêcher sa doctrine partout où il savait qu'il y aurait des hommes dociles, et qui croiraient; qu'ainsi le salut attaché à la seule vraie religion n'a jamais été refusé à ceux qui en étaient dignes, mais seulement à ceux qui en étaient indignes, *Epist.* 102, *quæst.* 2, n. 14. Lorsque les semi-pélagiens voulurent se prévaloir de ces paroles, saint Augustin leur répondit, *L. de Præd. sanct.*, c. 9, n. 17, 19 : « Quand j'ai parlé de » la prescience de Jésus-Christ, ç'a » été *sans préjudice des desseins cachés* « *de Dieu* et des autres causes ; cela » m'a paru suffire pour réfuter l'objection des païens... Je n'ai pas » cru qu'il fût nécessaire pour lors » d'examiner si, lorsque Jésus-Christ » est annoncé à un peuple, ceux qui » croient en lui se donnent eux- » mêmes la *foi*, ou s'ils la reçoivent

» par un don de Dieu ; et si à la pres-
» cience il faut ajouter la prédes-
» tination..... Par conséquent si l'on
» demande d'où vient que l'un est
» digne, plutôt que l'autre, de rece-
» voir la *foi*, nous dirons que cela
» vient de la grâce et de la prédesti-
» nation divine. » En faisant sa propre apologie, saint Augustin n'a-t-il pas fait aussi celle des Pères dont il avait emprunté le langage ? Nous en laissons le jugement à tout lecteur sensé.

Cette réponse du saint docteur est très-bonne pour réfuter les semi-pélagiens, mais elle ne suffit plus pour satisfaire à la plainte des païens ; car enfin, demander pourquoi Dieu a daigné accorder la grâce de la *foi* à si peu de personnes, ou pourquoi il en a prédestiné si peu à être dignes de la recevoir, c'est précisément la même chose. Il faut donc en revenir à dire comme saint Paul, 1° que c'est un mystère incompréhensible ; 2° que ceux qui n'ont point reçu cette grâce y ont mis volontairement obstacle. En effet, saint Paul, après avoir prouvé que la *foi* est un don de la pure miséricorde de Dieu, ajoute cependant que les Juifs sont demeurés incrédules, parce qu'au lieu de placer la justice dans la *foi*, ils ont voulu qu'elle vînt de leur loi ; que c'est ce qui les a fait tomber. *Rom.*, c. 6, ℣ 31 et 32 ; il suppose donc que les Juifs ont mis volontairement obstacle à la grâce.

Convenons néanmoins que l'opinion même des semi-pélagiens, quand elle ne serait pas erronée, ne satisferait pas encore pleinement à l'objection des païens. Car enfin, quand on leur dirait que Dieu a fait prêcher la *foi* à tous ceux qui se sont trouvés dignes de la recevoir par leurs bonnes dispositions naturelles, un païen, un marcionite, un manichéen, demanderaient encore pourquoi Dieu, auteur de la nature, n'a pas donné ces bonnes dispositions naturelles à un plus grand nombre de personnes, et la difficulté serait toujours la même.

Le seul moyen de la résoudre est de dire avec saint Paul, *I Tim.*, c. 2, ℣ 4 : « Dieu notre Sauveur veut que
» tous les hommes soient sauvés et
» parviennent à la connaissance de
» la vérité, parce qu'il est le Dieu
» de tous ; que Jésus-Christ est le
» médiateur de tous, et qu'il s'est
» livré pour la rédemption de tous.» Conséquemment il donne à tous des grâces et des secours plus ou moins directs, prochains, puissants et abondants, par le moyen desquels ils parviendraient de près ou de loin à la connaissance de la vérité, s'ils étaient fidèles à y correspondre. A la vérité, nous ne voyons pas comment cette volonté et cette providence de Dieu s'accomplit et produit son effet, mais nous n'avons pas besoin de le savoir; la parole de Dieu doit nous suffire. *Voyez* SALUT, SAUVEUR.

V. *Du mérite de la foi.* Il s'ensuit des réflexions précédentes que la *foi* est une vertu, qu'elle est méritoire, que l'incrédulité est un crime. Il y a certainement du mérite à vaincre la répugnance que nous avons naturellement à croire des vérités qui passent notre intelligence, et qui sont opposées à nos passions comme sont la plupart de celles que Dieu nous a révélées. L'exemple des incrédules qui refusent de s'y rendre en est une bonne preuve. Ils disent qu'il ne dépend pas d'eux d'être convaincus ; c'est une fausseté. Nous sentons très-bien qu'il dépend de nous d'être dociles à la parole de Dieu et à la grâce qui nous y excite, ou d'être opiniâtres, et de résister à l'une et à l'autre. Rien n'est plus commun dans le monde que des hommes qui ferment volontairement les yeux à la lumière. Un incrédule même a dit que si les hommes y avaient intérêt, ils douteraient des éléments d'Euclide.

Ne soyons pas surpris de ce que saint Paul a fait de si grands éloges de la *foi*, de ce qu'il enseigne que nous sommes justifiés par la *foi*, etc. Nous avons déjà observé que par la *foi* il entend non-seulement la croyance des dogmes spéculatifs que Dieu a révélés, mais encore la confiance en ses promesses, et l'obéissance à ses ordres. C'est dans ces trois dispositions qu'il fait consister la *foi* d'Abraham et des patriarches ; il prouve leur *foi* par leur conduite, *Hebr.*, c. 11 et 12.

D'un côté, saint Paul nous assure que l'homme est justifié par la *foi*, et non par les œuvres de la loi ; qu'Abraham lui-même n'a pas été justifié par les œuvres, *Rom.*, c. 3, ℣ 28; c. 4 ℣ 2; *Galat.*, cap. 2, ℣ 16; cap. 3, ℣ 6, etc. De l'autre, saint Jacques dit formellement qu'Abraham a été justifié par les œuvres, que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la *foi* seulement. *Jac.*, c. 2, ℣ 21 et 24. Voilà, dit-on, entre ces deux apôtres une contradiction formelle ; mais elle n'est qu'apparente. En effet, lorsque saint Paul exclut les *œuvres de la loi*, il entend les œuvres de la loi cérémonielle de Moïse, dans lesquelles les Juifs faisaient principalement consister la justice et la sainteté de l'homme. *Rom.*, c. 4, etc. Mais exclut-il ce que nous appelons *les bonnes œuvres morales*, les actes de charité, d'équité, d'humanité, de mortification, de religion, etc. ? Non, sans doute, puisqu'il dit, c. 3, ℣ 31 : « Détruisons-nous donc la loi par » la *foi* ? A Dieu ne plaise ; nous l'é- » tablissons au contraire, » en la réduisant à ce qu'elle a d'essentiel, savoir, les préceptes moraux qui commandent, non des cérémonies, mais des vertus. D'ailleurs c'est par les œuvres mêmes des patriarches qu'il prouve leur *foi*. Il n'y a rien là d'opposé à ce que dit saint Jacques, que l'homme n'est pas justifié par la *foi* spéculative seulement, mais par les œuvres morales qui prouvent que l'on a la *foi*.

C'est donc très-mal à propos que les protestants ont fondé sur l'équivoque des mots *foi*, *œuvre*, dans saint Paul, un nouveau système touchant la justification auquel l'Apôtre n'a jamais pensé. Ils prétendent que la *foi* justifiante consiste à croire fermement que les mérites de Jésus-Christ nous sont imputés, et que nos péchés nous sont pardonnés ; ils ajoutent que les bonnes œuvres ne sont dans aucun sens la cause de notre justification, mais seulement des effets et des signes de la *foi* justifiante, qu'ainsi l'on ne doit pas dire que nos bonnes œuvres ont du mérite. Plusieurs d'entre eux n'ont point voulu admettre comme canonique l'Epître de saint Jacques, parce que leur système y est condamné trop clairement; nous le réfuterons au mot Justification.

Les incrédules ne sont pas mieux fondés à dire que la *foi* est un bonheur et non un mérite ; qu'attribuer le salut à la *foi*, c'est le supposer un effet du hasard, qui a fait naître tel homme dans le sein du Christianisme, et tel autre chez les infidèles ; que nous faisons de la religion et du salut une affaire de géographie, etc. Tous ces reproches sont évidemment absurdes. Jamais personne n'a enseigné qu'être né dans le sein du Christianisme et y croire, c'est assez pour être sauvé, et qu'être né parmi les infidèles, c'est assez pour être damné. Notre religion nous enseigne que, pour être sauvé, il faut conformer notre conduite à notre *foi*, éviter le mal et faire le bien ; que ceux qui contredisent leur croyance par leurs mœurs sont de vrais incrédules et des réprouvés, *Tit.*, c. 1, ℣ 16. Un point de doctrine généralement enseigné dans le Christianisme, est qu'un païen ne sera pas damné pour n'avoir pas reçu la *foi*, mais pour avoir péché contre la loi naturelle commune à tous les hommes, et pour avoir résisté aux grâces que Dieu lui a données, et qui, de près ou de loin, l'auraient conduit à la *foi*, s'il avait été fidèle à y correspondre. Le hasard n'entre donc pour rien dans le salut des uns ni dans la réprobation des autres. *Voy.* Prédestination.

VI. *Nécessité de la foi.* On ne peut pas douter que la *foi* en Dieu ne soit absolument nécessaire à tout homme doué de raison. Saint Paul, *Hebr.*, c. 11, ℣ 6, dit formellement : « Sans » la *foi* il est impossible de plaire à » Dieu ; car il faut que celui qui » s'approche de Dieu, croie que Dieu » est, et qu'il récompense ceux qui » le cherchent. » Il est encore incontestable que tout homme, auquel l'Evangile a été prêché, est obligé d'y croire sous peine de damnation ; Jésus-Christ lui-même l'a ainsi décidé. *Marc.*, c. 16, ℣ 15, il dit à ses apôtres : « Prêchez l'Evangile à toute » créature ; celui qui croira et sera » baptisé, sera sauvé ; quiconque

» ne croira pas sera condamné. »

Conséquemment le concile de Trente a déclaré que les gentils par les forces de la nature, ni les Juifs par la lettre de la loi de Moïse, n'ont pu se délivrer du péché; que la *foi* est le fondement et la racine de toute justification, et que sans elle il est impossible de plaire à Dieu, sess. 6, *de Justific.*, c. 1. 8, et *can.* 1. Le clergé de France est allé plus loin : en 1700, il a condamné comme hérétiques les propositions qui affirmaient que la *foi* nécessaire à la justification se borne à la *foi* en Dieu : en 1720, il a décidé, comme une vérité fondamentale du Christianisme, que depuis la chute d'Adam nous ne pouvons être justifiés, ni obtenir le salut que par la *foi* en Jésus-Christ rédempteur. Conformément à cette doctrine, la faculté de Paris a condamné le Père Berruyer, pour avoir admis une justification imparfaite, une adoption imparfaite à la qualité d'enfant de Dieu, en vertu de la seule *foi* en Dieu.

Le sentiment des théologiens est donc que la *foi* en Dieu et en Jésus-Christ est nécessaire au salut, non-seulement *de nécessité de précepte*, puisqu'elle est commandée à tous ceux qui peuvent connaître Jésus-Christ, mais *de nécessité de moyen*, parce que c'est le moyen indispensable auquel est attachée la justification et la rémission du péché; d'où l'on conclut que les infidèles qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ ni de son Evangile, sont exclus du salut, non parce que leur infidélité négative et involontaire est un péché, mais parce qu'ils manquent du moyen auquel est attachée la rémission des péchés.

On demandera sans doute comment cette doctrine peut s'accorder avec les autres dogmes que nous professons; savoir, que Dieu veut sauver tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour tous; qu'il est le Sauveur et le Rédempteur de tous. Mais pour que Dieu soit censé vouloir les sauver tous, il n'est pas nécessaire qu'il accorde à tous le moyen prochain et immédiat auquel le salut est attaché; il suffit que Dieu donne à tous des moyens, du moins éloignés, des grâces pour faire le bien, et qui les conduiraient directement ou indirectement à la *foi*, s'ils étaient fidèles à y correspondre. Parmi ceux mêmes qui ont la *foi*, Dieu ne distribue pas à tous des moyens également abondants, puissants et efficaces. De même, pour que Jésus-Christ soit censé Sauveur de tous, il suffit que par les mérites de sa mort il y ait des grâces plus ou moins directes et prochaines, accordées à tous (1).

(1) Voici une note de M. Gousset qui est très-importante pour les passages de saint Augustin, de saint Thomas, de Clément d'Alexandrie, de saint Justin, de saint Chrysostome, et de saint Irénée, qu'elle cite et qui peuvent servir de contre-poids à ce qui pourrait paraître trop rigoureux dans cette partie de la dissertation de Bergier, que Bergier lui-même, au reste, va corriger dans tout ce qui suit.

Le Noir.

Quoique l'homme n'ait jamais pu parvenir au salut que par les mérites d'un Médiateur, il n'était pas nécessaire néanmoins que tous les hommes en eussent une connaissance explicite et parfaite; et c'est ce que saint Augustin explique admirablement.

« Dès le commencement du genre humain, tous ceux qui ont cru en lui, *qui l'ont connu autant qu'ils pouvaient*, et qui ont vécu selon ses préceptes dans la piété et dans la justice, en quelque temps et en quelque lieu qu'ils aient vécu, ont été, sans aucun doute, sauvés par lui. Car, de même que nous croyons en lui et demeurant en son Père et venu en la chair, les anciens croyaient en lui et demeurant en son Père et devant venir en la chair. Et parce que, selon la variété des temps, on annonce aujourd'hui l'accomplissement de ce qu'on annonçait alors devoir s'accomplir, la foi elle-même n'a pas varié, et le salut n'est point différent. A cause qu'une seule et même chose est ou prêchée, ou prédite par divers rites sacrés, on ne doit pas s'imaginer que ce soient des choses diverses et des saluts divers.... Ainsi autrefois par certains noms et par certains signes, maintenant par d'autres signes plus nombreux, d'abord plus obscurément, aujourd'hui avec plus de clarté, une seule et même religion vraie est signifiée et pratiquée. (S. Aug., *Sex quæst. contra pagan. expositæ*, et alibi.) »

Cette doctrine est conforme à celle de saint Thomas. Suivant ce profond théologien : « Si quelques hommes ont été sauvés sans avoir connu la révélation du Médiateur, ils n'ont pas été sauvés néanmoins sans la foi du Médiateur; parce que, bien qu'ils n'eussent pas la foi explicite, ils avaient cependant une foi implicite dans la divine Providence, croyant que Dieu était le libérateur des hommes, les sauvant par les moyens qu'il lui avait plu de choisir, et selon que son Esprit l'avait révélé à ceux qui connaissaient la vérité. (22. *part.*, *vol.* 2. 2. *art.* 8.) »

Nous voyons même, au livre des Rois, que lorsque Naaman, guéri de sa lèpre, confesse le seul vrai Dieu, et renonce au culte des idoles, Elisée n'exige de lui rien de plus : *Allez en paix*, lui dit le prophète. (*Reg.*, l. 4. c. 5.)

Dieu ne redemande que ce qu'il a donné; il ne punit que la violation ou l'ignorance volontaire de sa loi. Dans tous les temps, dans tous les lieux, il

Dès lors, quiconque meurt dans l'infidélité n'est plus réprouvé parce qu'il a manqué de moyens, mais parce qu'il a résisté à ceux que Dieu lui avait donnés. Au mot INFIDÈLE nous prouverons que, dans tous les temps, Dieu a départi aux païens des grâces de salut; et à l'article GRACE, § 2, nous avons fait voir qu'il en accorde à tous les hommes.

Parmi les théologiens, quelques-uns ont poussé la rigueur jusqu'à prétendre que, pour obtenir le salut, il est absolument nécessaire d'avoir une *foi* claire, distincte, explicite en Jésus-Christ. Le très-grand nombre pense, avec plus de raison, qu'une *foi* obscure ou implicite suffit; mais il n'est pas aisé de dire en quoi cette *foi* implicite doit consister.

On connaît le *Traité de la nécessité de la* foi *en Jésus-Christ*, composé par un théologien célèbre : il n'est point d'ouvrage dans lequel l'auteur ait mieux réussi à mêler le poison de l'erreur avec des vérités incontestables. Il a très-bien prouvé que la connaissance de Dieu, telle que les païens ont pu l'avoir, ne peut pas être appelée une *foi* implicite en Jésus-Christ : qu'elle n'a pas suffi pour les rendre justes et leur donner droit au salut. Les passages des Pères, rassemblés dans sa préface, prouvent aussi : 1°

suffit, pour se sauver, d'user bien des lumières qu'on a reçues. C'est la foi de l'Eglise chrétienne, c'est l'enseignement unanime des Pères. « A moins d'avoir l'esprit aliéné, qui pensera jamais que les âmes des justes et des pécheurs soient enveloppées dans une même condamnation, outrageant ainsi la justice de Dieu...? Il était digne de ses conseils, que ceux qui ont vécu dans la justice, ou qui, après s'être égarés, se sont repentis de leurs fautes, que ceux-là, dis-je, quoique dans un autre lieu, étant néanmoins incontestablement du nombre de ceux qui appartiennent au Dieu tout-puissant, fussent sauvés par la connaissance que chacun d'eux possédait.... Le juste ne diffère point du juste, qu'il soit Grec, ou qu'il ait vécu sous la loi; car Dieu est le Seigneur non-seulement des Juifs, mais de tous les hommes; quoiqu'il soit plus près, comme père, de ceux qui l'ont connu davantage. Si c'est vivre selon la loi que de bien vivre, ceux qui, avant la loi, ont bien vécu, sont réputés enfants de la foi, et reconnus pour justes. (Clem. Alex., *Strom.*, l. 6.) »

Dans sa seconde apologie, publiée vers le milieu du second siècle, saint Justin tient le même langage. « Sous prétexte, dit-il, que Jésus-Christ, né sous Quirinus, n'a commencé que sous Ponce-Pilate à enseigner sa doctrine, on prétendra peut-être justifier tous les hommes qui ont vécu dans les temps antérieurs. Mais la religion nous apprend que Jésus-Christ est le Fils unique, le premier-né de Dieu, et, comme nous l'avons déjà dit, la souveraine raison, dont tout le genre humain participe. Tous ceux donc qui ont vécu conformément à cette raison, sont chrétiens, quoiqu'on les accusât d'être athées. Tels étaient chez les Grecs, Socrate, Héraclite et ceux qui leur ressemblaient; et parmi les Barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Elie, et beaucoup d'autres dont il serait trop long de rapporter les noms et les actions. Au contraire, ceux d'entre les anciens qui n'ont pas réglé leur vie sur les enseignements du Verbe et de la raison éternelle, étaient ennemis de de Jésus-Christ, et meurtriers de ceux qui vivaient selon la raison. Mais tous les hommes qui ont vécu ou qui vivent selon la raison, sont véritablement chrétiens, et l'abri de toute crainte. (*Apolog. II*, p. 83, edit. de Paris, 1516.) »

Saint Jean Chrysostome, un si grand docteur, ne s'exprime pas avec moins de force. Après avoir parlé de la nécessité de confesser Jésus-Christ : « Quoi donc! ajoute-t-il, Dieu est-il injuste envers ceux qui ont vécu avant son avénement? Non, sans doute; car ils pouvaient être sauvés sans confesser Jésus-Christ. On n'exigeait pas d'eux cette confession, mais la connaissance du vrai Dieu, et de ne pas rendre de culte aux idoles; parce qu'il est écrit : *Le Seigneur ton Dieu est l'unique Seigneur...* (*Deut.*, c. 6.) Alors donc, comme je viens de le dire, il suffisait pour le salut de connaître seulement Dieu; maintenant ce n'est pas assez; il faut connaître encore Jésus-Christ...... Il en est ainsi pour ce qui regarde la conduite de la vie. Alors le meurtre perdait l'homicide; aujourd'hui la colère même est défendue. Alors l'adultère attirait le supplice, aujourd'hui, les regards impudiques produisent le même effet. Enfin, conclut saint Chrysostome, ceux qui, sans avoir connu Jésus-Christ avant son incarnation, se sont abstenus du culte des idoles, ont adoré le seul vrai Dieu, et mené une vie sainte, jouissent du souverain bien, selon ce que dit l'apôtre : *Gloire, honneur et paix à tous ceux qui ont fait le bien, soit Juifs soit gentils.* (*Homil. XXXVI, al. XXXVII, in Matth.*) »

Il n'en est pas moins certain, nous le répétons, que jamais les hommes n'ont pu être sauvés que par la foi, au moins implicite, en Jésus-Christ, comme saint Irénée le déclarait expressément avec toute l'Eglise, vers le milieu du deuxième siècle, en ajoutant que « notre foi était préfigurée par les patriarches et les prophètes, qui avaient répandu par toute la terre la connaissance de l'avénement futur du Fils de Dieu. » Ce qui n'empêche pas le même Père d'enseigner qu'avant la venue du Sauveur, « il suffisait pour le salut d'observer les préceptes naturels que Dieu avait donnés dès le commencement au genre humain, et qui sont contenus dans le décalogue. (*Contra hær.*, l. 4, c. 22, 23.) »

Que les impies ne demandent donc plus comment tels ou hommes, avant Jésus-Christ, ont pu connaître certains dogmes; car s'ils n'ont pas pu les connaître, ils n'étaient pas nécessaires à leur salut, et ils les ont crus suffisamment en croyant les vérités qu'ils connaissaient. Que ceux qui fatiguent leur esprit à inventer ces objections frivoles, s'interrogent plutôt eux-mêmes, avant le jour où Dieu lui-même, qui ne leur doit le secret ni de sa miséricorde, ni de sa justice, les interrogera; et au lieu de demander comment ceux-ci ou ceux-là ont pu croire ce qu'ils ne connaissaient pas, qu'ils songent à ce qu'ils répondront au souverain Juge, quand il leur demandera pourquoi eux-mêmes ils n'ont pas cru ce qu'ils connaissaient. — *Essai sur l'Indiff.*, tom. 3, c. 25.

GOUSSETT.

que la plupart des anciens justes ont eu la connaissance de Jésus-Christ, et que leur *foi* a été le principe de leur justification ; ainsi l'a enseigné le concile de Trente, lorsqu'il a dit qu'avant la loi, et sous la loi, Jésus-Christ a été révélé à plusieurs saints Pères, sess. 6, *de Justif.*, c. 2; il ne dit pas *à tous*; 2° que tous ceux à qui cette connaissance a été possible, ont été obligés de croire en Jésus-Christ sous peine de damnation ; 3° que sans cette *foi*, du moins implicite, personne ne peut être justifié, avoir la grâce sanctifiante, ni le droit à la béatitude éternelle. Aucun catholique n'est tenté de douter de ces vérités.

Mais il ne fallait pas partir de là pour enseigner des erreurs proscrites par l'Eglise. L'auteur, après avoir feint d'abord de n'exiger pour le salut des païens qu'une *foi*, obscure et implicite en Jésus-Christ, demande dans tout son ouvrage une *foi* aussi claire et aussi formelle que celle d'un chrétien bien instruit; il veut, pour la pénitence des païens, les mêmes conditions et les mêmes caractères que le concile de Trente exige pour la justification des fidèles; il enseigne expressément que la grâce actuelle n'est pas donnée à tous les hommes ; que sans la *foi* on ne reçoit point de grâce intérieure; qu'ainsi la *foi* est la première grâce et la source de toutes les autres ; que toutes les œuvres de ceux qui n'ont pas la *foi* sont des péchés ; qu'ils sont justement damnés, etc. ; d'où il s'ensuit, en dernière analyse, que le salut est absolument impossible pour le moins aux trois quarts des hommes. Il fait tous ses efforts pour mettre cette doctrine sur le compte des Pères de l'Eglise, surtout de saint Augustin; il tronque, falsifie, ou passe sous silence les passages qui ne lui sont pas favorables, ou il en change le sens par des gloses arbitraires, pour les adapter à son opinion.

Selon lui, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ comme il l'entend, c'est tomber dans l'hérésie des pélagiens. L'erreur de ces hérétiques, dit-il, consistait à soutenir qu'avant l'incarnation l'on pouvait être sauvé sans la *foi* en Jésus-Christ; c'était le point de la dispute entre eux et l'Eglise. *Traité de la nécess. de la foi en Jésus-Christ*, t. 1, 1re part., c. 6.

Imposture. Le point de la dispute était de savoir si on pouvait être sauvé *sans la grâce* de Jésus-Christ. La grâce et la *foi* ne sont pas la même chose. Les pélagiens n'admettaient point d'autre grâce que les leçons, les exemples de Jésus-Christ, et la rémission des péchés. Saint Aug., *l. de Grat. Christi*, c. 35, n. 38 et suiv. *Op. imperf.*, l. 3, n. 114. Conséquemment ils disaient que les anciens justes avaient été justifiés *sans la grâce* de Jésus-Christ, puisqu'ils n'avaient pas eu ses exemples. *ibid.*, l. 2, n. 146; qu'ils avaient été justifiés par leurs bonnes œuvres naturelles; saint Prosper, *Carm. de ingrat.*, c. 32, ℣ 498 ; c. 29, ℣ 554. Ils disaient que, dans les chrétiens *seuls*, le libre arbitre est aidé par la grâce, c'est-à-dire par les leçons et les exemples de Jésus-Christ. *Epist. Pelagii ad Innoc. I.* Ils supposaient donc, comme notre auteur, qu'il n'y a point de grâce sans la connaissance de Jésus-Christ et sans la *foi* en ce divin Sauveur : ce théologien attribue à l'Eglise sa propre erreur, qui est celle de Pélage.

Il dit que, nier la nécessité de la *foi* en Jésus-Christ, comme il la soutient, c'est ruiner la rédemption. Au contraire, on ne peut pas la ruiner plus malicieusement qu'en la bornant au petit nombre, soit des prédestinés, soit de ceux qui croient en Jésus-Christ. En quel sens est-il le Sauveur de tous les autres hommes, s'ils n'ont point de part à sa grâce ? Les pélagiens ruinaient la rédemption, parce qu'ils en niaient la nécessité, en soutenant qu'il n'y a point de péché originel dans les enfants d'Adam ; qu'ils n'ont pas besoin de la grâce de Jésus-Christ pour faire le bien et parvenir au salut. L'auteur et ses partisans la ruinent, en excluant de ce bienfait les trois quarts et demi du genre humain.

Il prétend que l'opinion qu'il combat vient d'une estime indiscrète pour les païens; d'une compassion charnelle, des illusions d'un raisonnement humain, de l'aversion qu'a la nature corrompue pour les vérités

de la grâce, de l'esprit d'orgueil, etc., tom. 1, 2e part., c. 9. Mais ceux qui pensent que Dieu fait des grâces aux païens, et que le salut ne leur est pas impossible, ne peuvent-ils pas avoir des motifs plus purs? La confiance en la bonté de Dieu et aux mérites infinis de Jésus-Christ, la crainte de borner témérairement les effets de la rédemption, la charité universelle dont le Sauveur a donné les leçons et l'exemple, le respect pour les passages de l'Ecriture et des Pères, la nécessité de réfuter les incrédules, etc., ne sont pas des motifs charnels. Qu'aurait dit cet auteur, si on lui avait reproché que son entêtement venait d'un orgueil exclusif et pharisaïque, d'une aversion charnelle pour tout ce qui n'est pas chrétien, d'un caractère dur et inhumain, d'un dessein formel de favoriser le déisme, etc.?

Pour déprimer les bonnes actions des païens, louées dans l'Ecriture, il peint l'orgueil et les travers des philosophes, surtout des stoïciens, tom. 1, 2e part., c. 11 et suiv. Mais tous les païens n'étaient pas philosophes : il y avait parmi eux de bonnes gens, des caractères simples et droits, des âmes douces et compatissantes, qui faisaient le bien sans orgueil et sans prétention. Nous pensons qu'elles ne le faisaient pas sans le secours de la grâce; que Dieu la leur accordait, non pour les damner, mais pour les sauver, et c'est le sentiment de saint Augustin. *Voy.* INFIDÈLE.

Dans le langage des Pères, dit-il, *croire*, à proprement parler, c'est croire en Jésus-Christ, tom. 1, 2e part., c. 6, § 4. Cette assertion trop générale est fausse. Les Pères ont souvent pris la *foi* dans le même sens que saint Paul, *Hebr.*, c. 11, pour la *foi* en Dieu créateur et rémunérateur. « L'homme, dit saint Augustin, » commence à recevoir la grâce, dès » qu'il commence *à croire à Dieu*... » Mais dans quelques-uns la grâce de » la *foi* n'est pas encore assez grande » pour qu'elle suffise à leur obtenir » le royaume des cieux, comme dans » les catéchumènes, comme dans » Corneille, avant qu'il fût incorporé » à l'Eglise par la participation aux » sacrements. » L. 1, *ad Simplic.*, q. 2. Ce païen, avant son baptême, était-il *sous la tyrannie du diable et du péché*, comme l'auteur le dit de tout gentil qui ne connaît pas Jésus-Christ? Tome 1, 1re part., c. 9.

Il traduit les paroles de saint Paul : *Lex subintravit ut abundaret delictum* : « La loi est survenue pour » donner lieu à l'abondance et à la » multiplication du péché, » et il attribue cette fausse interprétation à saint Thomas, tom. 1, 1re part., c. 8, pag. 77. Le sens est évidemment : « La loi est survenue de *manière* que » le péché s'est augmenté. » Ainsi l'ont expliqué les Pères grecs et saint Augustin lui-même. *L. de util. cred.*, c. 3, n. 9; *L.* 1. *ad Simplic.*, q. 1, n. 17; *Contra advers. legis et proph.*, l. 2, c. 11, n. 27 et 36.

Saint Augustin dit : « La grâce n'était » pas dans l'Ancien Testament, parce » la loi menaçait et ne secourait pas. » *Tract.* 3. *in Joan.*, n. 14. Le sens est clair : la grâce ne consistait pas dans la lettre de la loi, comme les pélagiens l'entendaient; elle était attachée à la promesse de Dieu comme l'enseigne saint Paul; d'où le concile de Trente a conclu que, par la lettre de la loi, les Juifs n'ont pu se délivrer du péché, sess. 6, *de Justif.*, c. 1. Notre auteur a traduit : « Il n'y avait » point de grâce dans l'Ancien Tes- » tament, » afin de donner à entendre que la grâce n'était accordée qu'à la foi en Jésus-Christ. Sous l'Evangile même, la grâce n'est point attachée à la lettre du livre, mais aux mérites et aux promesses de Jésus-Christ.

Saint Clément d'Alexandrie dit et prouve que « la philosophie n'est » point pernicieuse aux mœurs, » quoique quelques-uns l'aient ca- » lomniée faussement, comme si elle » n'enfantait que des erreurs et des » crimes, au lieu que c'est une con- » naissance claire de la vérité, un » don que Dieu avait fait aux Grecs. » Il ajoute que ce n'est point un pres- » tige qui nous trompe et nous dé- » tourne de la *foi*, mais plutôt un » secours qui nous survient, un moyen » par lequel la *foi* reçoit un nou- » veau degré de lumière. » *Strom.*, l. 1, c. 2, 4, 5, 7; *edit. de Potter*, pag. 327, 331, 335, 337. Notre au

teur lui fait dire tout le contraire; il prétend que saint Clément réprouve la philosophie comme un art trompeur, et il part de là pour tordre le sens des autres passages de ce Père.

Saint Jean Chrysostome, *Hom.* 37, *in Matth.*, dit qu'avant la venue de Jésus-Christ, les hommes pouvaient être sauvés sans l'avoir confessé; mais qu'à présent la connaissance de Jésus-Christ est nécessaire au salut. Selon notre critique, saint Jean Chrysostome entend seulement que Dieu n'exigeait pas des anciens une connaissance claire, expresse et développée de Jésus-Christ, tom. 2, add. p. 371, 375. Cette explication est évidemment fausse; à présent même une connaissance obscure et une *foi* implicite suffisent à celui qui n'a pas la capacité ou les moyens d'avoir une connaissance plus claire : il n'y aurait donc aucune différence entre les anciens et nous.

Au jugement de Théodoret, *in Epist. ad Rom.*, c. 2, ℣ 9, ce ne sont pas les Juifs seuls qui ont eu part au salut, mais aussi les gentils qui ont embrassé le culte de Dieu et la piété. L'auteur prétend qu'il faut entendre le culte de Dieu et la piété fondée sur la *foi* en Jésus-Christ, tom. 2, add. pag. 578. Mais Théodoret parle des gentils qui ont vécu avec l'incarnation : qui leur avait révélé Jésus-Christ? Saint Paul dit que dans les siècles passés ce mystère est demeuré caché en Dieu. *Rom.*, c. 17, ℣ 25; *Ephes.*, c. 3, ℣ 4 et suiv.; *Coloss.*, c. 1, ℣ 26; *I. Cor.*, c. 2, ℣ 7 et 8.

Saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, n. 45; Saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 2, c. 5; l. 3, c. 12; l. 4, c. 27 et 47, etc.; Tertullien, *L. de Bapt.*, c. 13; saint Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gent.*, c. 20. p. 79, et *Strom.*, l. 6, c. 6, p. 765; Origène, *Comment. in Epist. ad Rom.*, l. 2, n. 4; saint Athanase, *L. de salut. adventu Jesu Christi*, pag. 500, et d'autres Pères, ont parlé comme saint Jean Chrysostome et comme Théodoret. L'auteur du *Traité de la* foi *en Jésus-Christ* a trouvé bon de n'en faire aucune mention.

Dans un endroit, il dit qu'il ne veut ni examiner ni rejeter le système d'une grâce surnaturelle donnée à tous les hommes, que c'est un sentiment des scolastiques; un peu plus loin, il appelle cette grâce un vain fantôme, t. 2, 4ᵉ part., c. 10, pag. 185 et 193. Cependant nous avons prouvé au mot Grace, § 2, que ce sentiment est fondé sur des passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, des Pères de l'Eglise, et en particulier de saint Augustin.

Pour prouver que ce saint docteur n'a point admis de grâce générale, l'auteur tronque un passage; le voici en entier : « Pélage dit qu'on ne doit » pas l'accuser de défendre le libre » arbitre en excluant la grâce de » Dieu, puisqu'il enseigne que le » pouvoir de vouloir et d'agir nous » a été donné par le Créateur, de » manière que, selon ce docteur, il » faut entendre une grâce qui soit » commune aux chrétiens et aux » païens, aux hommes pieux et aux » impies, aux fidèles et aux infi- » dèles. » *Epist.* 106, *ad Paulin.* Notre théologien ne rapporte pas la fin du passage, afin de persuader que saint Augustin rejette toute grâce commune aux chrétiens et aux païens; il supprime le commencement, qui démontre que la prétendue grâce de Pélage n'était autre chose que le pouvoir naturel de vouloir et d'agir. Entre Pélage et lui, lequel des deux a été de meilleure *foi?*

Dans un autre ouvrage, il soutient que quand l'auteur des deux livres *de la Vocation des gentils* admet une grâce générale, il l'entend, ou des secours naturels, ou des secours extérieurs, et qu'il a pris le nom de *grâce* dans un sens impropre et abusif, *Apol. pour les saints Pères*, l. 4, c. 2 : fausseté manifeste. Cet auteur, qui est probablement saint Léon, parle de la même grâce, *qui arrose à présent le monde entier*, d'une grâce *qui suffisait pour en guérir quelques-uns*, l. 2, c. 4; 14, 15, 17, etc. Cela peut-il s'entendre d'un secours naturel ou purement extérieur?

Il traite fort mal Tostat, évêque d'Avila, parce qu'il a cru qu'avant Jésus-Christ quelques païens ont pu être sauvés sans avoir eu la *foi* au Médiateur, et sans connaître le Dieu

des Hébreux autrement que comme le Dieu des autres peuples; tom. 1, 2e part., c. 9, pag. 366. Quoique ce sentiment soit contraire à la décision du clergé de France de 1700 et de 1720, il n'a cependant pas été condamné par l'Eglise.

« Je ne puis qu'être affligé, dit » Soto, de voir jusqu'à quels excès » certains auteurs ont dégradé la na» ture humaine, lorsqu'ils ont affirmé » que le libre arbitre, aidé d'une » grâce générale, ne peut produire » aucune bonne action morale, et » que tout ce qui vient des forces na» turelles de l'homme est un péché. » L'auteur n'a pas osé condamner Soto, *ibid.*, c. 10, pag. 183.

Si la doctrine enseignée dans le *Traité de la nécessité de la* foi *en Jésus-Christ*, était vraie et conforme à celle de l'Eglise, il n'aurait pas été nécessaire d'employer tant de supercheries pour la soutenir. En général, il faut se défier de toute doctrine qui donnerait lieu aux incrédules de conclure que, depuis la venue de Jésus-Christ, le salut est plus difficile aux païens qu'il ne l'était auparavant, et que son arrivée sur la terre a été pour eux un malheur : or, telle est la conséquence évidente du système de l'auteur que nous réfutons.

BERGIER.

FOI (la) ET LA RAISON. (*Théol. mixt. et pur. logiq.*) Il y a vingt ou vingt-cinq ans, les questions de logique religieuse relatives aux droits de la *raison* et à ceux de la *foi* étaient loin d'être avancées, quant à leur solution dans la dogmatique catholique, comme elles le sont aujourd'hui. Le système du *sens commun* de Lamennais avait cependant été condamné par le souverain Pontife et par les congrégations de cardinaux ; celui de M. l'abbé Bautain, qui était un mélange de ce système et du surnaturalisme exclusif de Huet l'évêque d'Avranches, et dont l'argumentation principale contre la *raison* se basait sur la critique allemande de la *raison* pure de Kant et sur les antinomies, l'avait été également ; et déjà avait été proclamée par Rome cette proposition que M. l'abbé Maret devait, quelques années plus tard, avec le patronage de l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, faire proclamer de nouveau contre le traditionalisme par l'autorité romaine : *L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce. Rationis usus fidem præcedit, et ad eam hominem, ope revelationis et gratiæ conducit.* Mais tout cela n'était pas encore la définition suprême qui pût trancher le problème, d'une manière absolue, parce qu'alors l'Église catholique n'avait pas encore parlé par un concile universel, ni directement sur ce point lui-même, ni indirectement en attribuant au souverain Pontife l'infaillibilité sur les questions de *foi* et de morale, parmi lesquelles figurait celle-là. Aussi les traditionalistes s'agitaient-ils beaucoup dans la presse religieuse, et y avaient-ils le premier pas.

Nous combattions de notre mieux, dans le sens opposé, qui devait devenir plus tard le sens définitivement catholique, mais sans écho ; et même, fidèle à notre théorie générale de conciliation des systèmes, de syncrétisme, nous faisions au parti contraire à notre cartésianisme autant de concessions qu'il nous était possible. Il ne sera pas sans intérêt, aujourd'hui, de citer un article que nous donnions alors dans un journal, mais qui, noyé sous les débordements et souvent par les clameurs bruyantes du journalisme le moins philosophique qui se pût concevoir, passait sans même attirer l'attention. Nous ferons suivre cette citation d'observations sur la solution définitive du problème qu'a donnée, en 1870, le concile du Vatican, pour quiconque tient à rester dans le giron de la *foi* catholique. Car c'est la première fois que la grande voix de l'Eglise ait élevé une question, jusqu'alors purement philosophique, à la dignité d'un article de *foi*. Donnons d'abord la dissertation dont nous venons de parler :

« Croire et obéir; dans ces deux mots est résumé tout le catholicisme.

« Voilà ce que vous entendez répéter à tout instant, et si vous avez

le malheur de parler de logique et de raison, de dire que l'opération par laquelle on conçoit et l'on démontre, précède celle par laquelle on croit et l'on obéit, de vous approprier la pensée que le poëte, au temps du règne de la philosophie, traduisait ainsi :

La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi,

si vous êtes surtout assez audacieux pour affirmer que l'Eglise n'interdit ni ne condamne l'examen rationnel des choses religieuses, à commencer par son infaillibilité, pas plus que celui des choses profanes, on vous traite d'hérétique, et, pour toute réponse, on vous jette, comme à un damné, le grand *anathema*.

« Cette conduite est celle de beaucoup de catholiques, que Dieu sauve, nous n'en doutons nullement, mais qui, n'ayant ici-bas aucune notion de l'art des distinctions théologiques, ne comprendront la doctrine de l'Eglise que dans l'éternité. (V. *Not. add.*)

« Cet article a pour but d'appeler l'attention du lecteur sur quelques-unes seulement des confusions d'idées que couvre leur formule. Nous nous bornerons à en signaler deux ou trois.

« I. Sur cette question : est-ce la raison qui précède la *foi*, ou bien est-ce la *foi* qui précède la raison? jamais on ne s'entendra quand on n'aura pas fait les deux distinctions suivantes :

« *Première distinction.* — Entendez-vous par la raison l'âme percevant simplement l'objet de la *foi*, l'âme recevant, par un moyen quelconque, l'idée de cet objet? ou bien entendez-vous l'âme se démontrant à elle-même la réalité de cet objet, se livrant à l'examen de ses preuves ou motifs de crédibilité, comme on dit en théologie, en un mot, travaillant à en acquérir la certitude logique?

« La raison, prise dans le premier sens, précède évidemment la *foi*, au moins d'une précession métaphysique; tout le monde est d'accord sur ce point, parce que tout le monde est d'accord sur les axiomes et qu'il n'est qu'une déduction immédiate de l'axiome suivant : Il est impossible d'adhérer formellement, par la *foi*, à une vérité dont on n'a pas l'idée, une vérité complétement inconnue étant, pour l'intelligence qui l'ignore, comme si elle n'était pas, relativement aux actes ayant cette vérité pour objet. C'est ce qu'on peut résumer dans cette courte proposition : la *foi* suppose une idée quelconque de la chose crue.

« Si on prend le mot raison dans le second sens, il faut, pour résoudre la question, commencer par poser la seconde des deux distinctions que nous avons annoncées.

« *Deuxième distinction.* — Voulez-vous parler de l'ordre de développement que suit la nature humaine à partir de la naissance, en d'autres termes, de la raison et de la *foi* dans leur vie pratique? ou bien voulez-vous parler de la marche logique de la raison et de la *foi* dans la discussion, dans l'examen philosophique et théologique, dans la démonstration?

« Sur le premier terrain, c'est, en général, la *foi* qui précède la raison; l'enfant commence par croire à une parole à laquelle il a besoin d'avoir confiance, et ce qui a lieu dans l'enfant se répète dans l'homme pour une foule de choses, de sorte que, si le poëte philosophe eût envisagé la question sous ce point de vue, il aurait pu mettre dans son vers la pensée inverse et aurait pu le tourner comme il suit :

La raison *dans la vie, est fille de* la foi.

« Nous ne craignons pas de dire qu'il l'eût fait, car aucun des rationalistes chrétiens n'a prétendu le contraire, et nous sommes persuadé qu'on trouverait dans Descartes lui-même des aveux explicites de la pensée que nous venons d'émettre, laquelle est parfaitement conciliable avec son doute méthodique qui n'est autre chose qu'un développement complet de ce qui nous reste à dire relativement à l'ordre logique de la démonstration.

« Sur ce second terrain, c'est la raison qui a la priorité sur la *foi*. Il y a contradiction et absurdité à prétendre que le scrutateur qui veut, par un examen approfondi, se rendre

compte d'une vérité et arriver à la certitude logique de cette vérité, et l'argumentateur qui veut la démontrer doivent commencer par s'imposer ou imposer la *foi* dans la discussion; ce serait renverser la série discursive, ce serait mettre le but avant la voie, la fin avant le commencement. Leur travail même implique, par essence, le doute méthodique ; tout ce qu'on cherche, tout ce qu'on démontre est supposé, au moins par fiction, non trouvé avant la recherche, non démontré avant la démonstration. Cela est tellement évident, qu'il est incroyable qu'on rencontre, à chaque pas, des chrétiens qui vous traitent d'hérétique pour ne dire que cela. En vérité, il y a de quoi s'apitoyer sur le genre humain.

« Voici quelques exemples qui serviront peut-être à faire comprendre comment, en toutes choses, la vie pratique, la nature dans les faits, commence par où finit la vie logique, la nature dans le labeur intellectuel.

« Le pommier, dans la nature, précède la pomme; c'est un fait. Eh bien, dans l'ordre logique de la démonstration, c'est la pomme qui précède le pommier; car, si vous ne pouvez pas dire : voilà un pommier, donc il y a des pommes, vous pouvez dire très-logiquement : voilà des pommes, donc il y a un pommier.

« De même, la logique dit : voilà de la fumée, donc il y a du feu, mettant la fumée avant le feu, tandis que la nature met toujours le feu avant la fumée.

« De même encore, Descartes disait très-logiquement : Je pense, donc je suis, par cela même que la nature pose l'être avant la pensée.

« On dira enfin : je suis, donc Dieu est, quoique Dieu soit avant moi, et par cela même qu'il est avant moi.

« Ainsi la *foi* précède, en général, dans la vie pratique, et surtout dans l'enfant, l'examen démonstratif ou réfutatif, selon qu'il naît dans l'auréole de la vérité ou dans les langes de l'erreur, et cela n'empêche pas que la logique doive toujours dire, en mettant la *foi* après la raison : je suis certaine, donc je crois.

« Nous avons fait notre possible pour faire sentir la première confusion que font les catholiques qui vous traitent d'hérétique quand vous ne dites pas comme eux, pour tout résumé de la doctrine chrétienne : croire et obéir ; quand, faisant l'inversion de leur série pratique, vous rétablissez, dans vos raisonnements, le principe en son lieu rationnel, c'est-à-dire avant la conséquence. Ils confondent simplement l'ordre humain dans les faits avec l'ordre logique ; ils jouent, vis-à-vis du logicien, un rôle semblable à celui d'un enfant affamé qui, saisissant un morceau de pain sans l'examiner et le dévorant, couvrirait d'injures le chimiste qui, devant lui, ferait l'analyse de ce pain avant d'affirmer avec certitude que ce n'est pas du poison. Si le chimiste ne blâme pas l'enfant de sa confiance aveugle, l'enfant doit-il blâmer le chimiste de ce qu'il procède avec sagesse et fidélité à ses prescriptions dans la pratique de son art ?

« Voici une autre confusion beaucoup plus fâcheuse encore et surtout plus délicate à traiter, parce qu'elle tombe directement sur la *foi* au symbole de l'Eglise et sur l'obéissance à sa législation.

« II. Sur la même question de la précession de la *foi* ou de la raison, examinée dans son rapport direct avec l'autorité ecclésiastique, voici comme on raisonne :

« L'Eglise dit : Croyez et obéissez et après, vous vous rendrez compte, si vous le voulez, de votre *foi* et de votre obéissance, par l'examen de mes titres à l'infaillibilité et au droit de commandement.

« C'est donc la *foi* qui doit précéder la raison d'après le symbole catholique, et c'est commencer par un acte d'hérésie et de schisme que de raisonner avant de croire et d'obéir.

« Ceux qui argumentent de la sorte ont simplement oublié la distinction du catéchisme entre l'Eglise visible, ou le corps de l'Eglise, composé de ceux qui font extérieurement profession de *foi* à la même doctrine et d'obéissance aux mêmes pasteurs, et l'Eglise invisible, ou l'âme de l'E-

glise, composée de ceux qui, ayant la connaissance des choses nécessaires de nécessité de moyen, sont de plus, et quelle que soit d'ailleurs leur *foi* explicite, en sûreté de conscience devant Dieu; distinction qui ruine le protestantisme de fond en comble et que, pour cette raison, ne voulait pas admettre Claude discutant avec Bossuet.

« Justifions cette assertion.

« L'Eglise visible étant une société extérieure reconnaissable par son unité dans la profession d'une même *foi* et dans l'obéissance à une même hiérarchie, ne doit s'occuper, pour constater si tel ou tel doit être classé sur son catalogue, que du fait même directement observé de sa profession de *foi* et d'obéissance. C'est ainsi qu'elle dit : Voulez-vous être catholique ? croyez et obéissez, voilà tout. Je ne m'occupe pas de la manière dont vous arrivez à la *foi*; c'est un secret entre vous et Dieu; je cherche seulement le fait même, et, si je le trouve en vous, je vous compte au nombre de mes membres. Si, au contraire, je ne l'y trouve pas; si je trouve à sa place la discussion, l'examen, l'argumentation, toute autre chose que le fait de la *foi*, vous n'avez point le passeport qu'il me faut; quand vous en serez muni, vous serez admis.

« Et ce langage est parfaitement rationnel. Supposez dix personnes ayant fait société et ayant pris, pour centre d'unité de leur association, un symbole quelconque, évidemment elles ne diront pas à celui qui voudra faire partie de leur société : Raisonnez, discutez, examinez mon symbole; elles lui diront : Acceptez-le, et vous serez admis. Tant que vous ne ferez que le raisonneur, vous ne serez pas des nôtres; ce n'est point l'examen qui enrôle parmi nous; c'est l'acceptation, c'est le signe donné; il est contraire à l'essence même de toute société qu'il en soit autrement, et voilà pourquoi celles qui, admettant l'examen particulier, ont rejeté la *foi* et l'obéissance simples comme conditions et marques d'admission, n'ont point été des sociétés, mais de pures désorganisations.

« Voilà comment l'Eglise, en tant que visible, prise dans son corps terrestre, demande purement et simplement la *foi* et l'obéissance. Elle n'admet même pas, sous ce rapport, qu'on raisonne après plutôt qu'avant. Du moment que la *foi* et l'obéissance n'y sont pas, vous n'êtes pas sociétaire; du moment que la *foi* et l'obéissance cessent, vous êtes rayé du catalogue; peu lui importe le reste, elle ne s'en occupe pas et ne peut, par la logique même de sa constitution, s'en occuper.

« Voilà pour l'Eglise visible. C'est la négation de cette Eglise et la substitution de l'examen particulier à la soumission pure, pour en faire partie, qui constitue l'hérésie protestante.

Est-ce là une atteinte portée au droit naturel que possède toute intelligence d'examiner les titres d'un symbole, les bases d'une autorité, afin de ne pas croire et de ne pas obéir en aveugle? Est-ce là une défense d'employer les procédés de la logique pour s'assurer si c'est bien dans la vérité qu'on entrera, en entrant dans l'Eglise visible, si on n'y est pas encore, ou bien si c'est dans la vérité qu'on restera, en restant dans l'Eglise visible, si on y est déjà?

« Nullement. Ce droit naturel est imprescriptible, inviolable; il n'y a pas de droit contre lui; mais la constitution de l'Eglise, telle que nous venons de l'expliquer, ne le blesse en rien.

« C'est ce qui reste à prouver par la doctrine théologique elle-même.

« Il serait atteint par cette doctrine, si elle n'admettait pas l'Eglise invisible formée de la réunion des bons; car, alors, l'âme de l'Eglise n'ayant pas plus d'extension que son corps, toute conscience serait obligée, sous peine de perdition, de faire explicitement l'acte de foi qui ouvre la porte de l'Eglise visible, qu'elle le pût ou qu'elle ne le pût pas, qu'elle crût sincèrement, ou non, faire un crime en le faisant, — cette persuasion est possible, — qu'elle se crût, ou non, obligée au moins de le faire précéder d'un examen, — persuasion qui est encore possible, — et la conscience se trouverait ainsi placée entre deux

lois contradictoires, sa persuasion intime lui criant : Avant d'entrer par cette porte, assure-toi si c'est la vérité qui est au delà ; et la loi inexorable de l'Eglise lui criant : Si tu n'entres pas sans examen, et malgré ta persuasion, tu es perdue.

« Il y aurait donc, dans cette hypothèse, violation du droit naturel inhérent à toute conscience de ne jamais se déterminer sans motif raisonnable, et atteinte au devoir naturel qui incombe à toute conscience de ne jamais faire ce qu'elle croit mauvais.

« Il n'en pouvait être ainsi de l'Eglise fondée par Jésus-Christ ; et, en effet, sa doctrine est tout autre.

« Cette doctrine pose en principe, d'une part, que, pour qu'il y ait crime aux yeux de Dieu, il faut qu'il y ait détermination contraire à la voix de la conscience, contradiction, dans l'individu même, entre la conscience et la volonté, et d'autre part qu'on peut appartenir à l'âme de l'Eglise sans appartenir à son corps, phénomène qui se réalise chaque fois qu'un individu, relié à l'œuvre de la rédemption par voie ordinaire ou extraordinaire, est, de bonne foi, hors de l'Eglise visible, et phénomène qui doit être très-fréquent chez les hérétiques.

« Or ces deux principes sauvegardent tous les droits de la conscience individuelle. Pour le montrer, faisons quelques suppositions.

« Un protestant est de bonne *foi* dans son protestantisme et n'a nullement la pensée d'en sortir. L'Eglise visible lui dit : Voilà mon symbole, voilà mon autorité ; crois et obéis. Il répond par sa conduite : Je n'ai ni la *foi* que tu demandes, ni la volonté de t'obéir. Que s'ensuit-il ? Uniquement que cet individu n'appartient pas à l'Eglise visible, n'est point catholique extérieurement, puisqu'il ne présente pas le fait nécessaire pour son admission dans la société, le fait de la *foi* et de l'obéissance explicites. Mais il n'en est pas moins membre de l'Eglise invisible et bon devant Dieu, par cela seul qu'il est supposé se conduire conformément à sa conscience.

« Un philosophe examine, creuse, raisonne, étudie le mieux qu'il peut les titres de l'Eglise, se dit chaque jour : Dès que j'aurai découvert la certitude que je cherche, je croirai et obéirai, mais cette heure n'est pas encore venue ; il continue de travailler, faisant tout ce qu'il lui est possible de faire, et ayant la plus complète bonne *foi* qu'on puisse imaginer. Ce philosophe pèche-t-il contre la loi de l'Eglise en travaillant ainsi ? Nullement. Il ne présente pas encore la condition d'admission, qui est le fait même de la *foi* et de l'obéissance ; donc, il n'appartient pas à l'Eglise visible. Mais il n'a rien à se reprocher devant sa conscience et devant Dieu ; donc il appartient à l'Eglise invisible. En examinant, il use de son droit et remplit son devoir ; qu'il continue, Dieu fera le reste.

« En voici un troisième qui présente sa profession de *foi* et d'obéissance ; sur ce, l'Eglise l'enrôle, s'il n'est pas déjà enrôlé, sans lui demander ni pourquoi, ni comment il possède la *foi* qu'elle demande. Cependant sa conscience d'homme n'est pas encore satisfaite, il n'est pas certain de ce qu'il croit, et il veut s'assurer logiquement de ce qu'il en est dans la réalité des choses ; il se met à l'œuvre, et étudie, par exemple, la grande question de l'infaillibilité. Désobéit-il à la loi de l'Eglise, même visible ? Nullement. Il remplit son devoir en étudiant ce que sa conscience lui dit d'étudier, et quant à cette Église, comme il continue de lui présenter, à titre de fait, sa profession de *foi* et d'obéissance, elle le garde dans son giron, sans s'occuper du reste. Si son travail aboutit à rendre sa *foi* éclairée, basée sur la certitude logique, d'aveugle ou d'obscure qu'elle était, l'Eglise invisible se joindra à lui tout entière pour en bénir Dieu ; si, au contraire, son travail aboutit à lui ôter la *foi*, ce qui, en toute rigueur, est possible sans qu'il y ait de sa faute, il aura perdu sa carte d'entrée pour l'Eglise visible ; il n'en fera plus partie, du moment où il aura retiré sa profession de *foi* et d'obéissance. Quant à l'Eglise invisible, si on peut supposer qu'il n'y ait point de sa faute, on peut supposer, par là

même, qu'il continuera d'y avoir sa place.

« On pourrait multiplier les hypothèses pour montrer comment on peut appartenir à l'Eglise invisible sans appartenir à l'Eglise visible *et vice versa*. En résumé, la condition demandée par l'Eglise extérieure pour lui appartenir, c'est le fait pur et simple de la profession de foi et d'obéissance, et la condition nécessaire et suffisante à un chrétien pour appartenir à l'Eglise invisible c'est la bonne conscience. Nous ne disons rien de ceux qui se trouvent en dehors des conditions matérielles nécessaires pour être membres de la société surnaturelle fondée par le Christ; ils forment une autre catégorie dans laquelle, pas plus que dans celle du Christ, il ne s'élèvera aucune plainte contre la justice et la bonté de Dieu.

« Si le lecteur a bien compris notre distinction, il a compris, par là même, la confusion d'idées que nous voulions constater dans ceux qui disent, sans autre explication, que l'Eglise veut la *foi* et exclut l'examen. L'Eglise visible ne s'occupe pas de ce qui se passe au for intérieur de chaque conscience, et demande le fait de la profession de foi comme carte d'admission dans son cercle; l'Eglise invisible veut que chaque conscience se mette en harmonie avec Dieu et elle-même; et c'est ainsi que l'Eglise, dans sa plénitude, évite, d'une part, la dissolution protestante, et, de l'autre, la violation des droits et des devoirs individuels de la conscience, de la raison et de la logique.

« Il est une autre confusion que l'on pourrait faire sur une définition de la *foi*, que nous avons donnée ailleurs, une *certitude aimée*; nous la ferons observer pour la prévenir.

« III. Si nous avons défini la foi une *certitude aimée*, ce n'était pas sans prévoir les objections que cette définition pourrait provoquer. Ces objections auront toutes pour origine une confusion quelconque dans l'idée. Nous allons en résoudre d'avance quelques-unes.

« On reprochera d'abord à cette définition de n'être pas conforme à celle de l'Eglise qui dit que la foi est une vertu par laquelle l'âme acquiesce aux vérités que Dieu a révélées et que l'Eglise nous enseigne de sa part.

« En quoi consiste la différence des deux définitions? En ce que celle du catéchisme exprime le fait même de la foi, sans s'occuper de la base rationnelle qu'elle peut avoir ou n'avoir pas; tandis que la nôtre implique, dans le mot *certitude*, cette base rationnelle que les théologiens appellent *motifs de crédibilité*. Or, si l'Eglise visible eût fait entrer cette condition dans la définition de la foi qu'elle demande, elle aurait donc exigé dans l'individu la certitude logique avant de l'admettre sur la liste de ses membres; et c'eût été se mettre en contradiction avec elle-même, d'après ce que nous avons déjà dit, qu'elle n'exige que le fait sans s'occuper de ce qui peut se passer dans la conscience avant de l'obtenir, et même après l'avoir obtenu.

« Ce n'est donc pas, Dieu merci, la substitution d'une définition nouvelle à celle du catéchisme que nous avons voulu faire; nous avons voulu seulement ajouter à cette définition, par le mot *certitude*, une idée qu'elle n'exige ni ne rejette, afin de définir philosophiquement la foi en elle-même, dans sa plénitude de perfection, la foi éclairée, laquelle n'est pas nécessaire pour appartenir à l'Eglise, mais laquelle, pour être éclairée, doit être fondée sur une certitude logique, soit certitude immédiate de la vérité crue, soit certitude médiate de cette même vérité par la certitude préalable de la véracité d'une parole qui l'affirme.

« On objectera encore que, par le mot *aimée*, dont nous qualifions la certitude de la foi, nous nous mettons en contradiction avec la tradition et le concile de Trente lorsqu'ils déclarent que la foi peut exister sans la charité, et qu'il suffit de cette foi morte pour être chrétien.

« Nous répondons, en premier lieu, qu'en ajoutant cette qualification, nous la prenons dans le sens philosophique, sens dans lequel elle exprime une idée parfaitement identique à l'idée cachée sous les termes théologiques *adhésion*, *acquiescement*

de l'âme à la vérité révélée. L'âme, comprise philosophiquement, possède deux énergies, l'énergie qui se forme l'idée des choses, qui en a connaissance, et l'énergie qui adhère aux choses, qui les veut, qui s'y attache après qu'elles sont connues. La première est l'intelligence, l'entendement, la raison, etc.; la seconde est l'amour, la volonté, le cœur, etc. Or, si c'est par la première que la foi est d'abord une connaissance, c'est par la seconde qu'elle devient ensuite une vertu; et quel que soit le terme dont on usera pour exprimer l'acquiescement de l'âme sans lequel il n'y aurait pas vertu, l'idée n'en sera pas moins toujours la même.

« Nous répondons en second lieu que, quand nous avons défini la *foi* de cette manière, il s'agissait de la *foi* complète, de la *foi* pratique, de la *foi* vive, de la *foi* à laquelle la charité ne manque pas, d'où il suit que, quelque extension qu'on donne au qualificatif *aimée*, nous nous trouverons toujours d'accord avec la tradition et le concile de Trente.

« Nous répondons enfin que la *foi* morte elle-même peut se définir ainsi, parce qu'en soi elle n'en est pas moins une vertu, toute morte qu'elle est. *Certitude aimée* ne veut pas dire certitude accompagnée de la charité chrétienne produisant les œuvres, mais seulement certitude à laquelle on adhère. Il peut y avoir et il y a trop souvent division dans l'homme. On peut avoir la connaissance certaine d'une vérité et adhérer pleinement par l'amour à cette certitude, sans que, pour cela, il y ait la même adhésion aux autres vérités, sans qu'il y ait surtout adhésion aux préceptes jusqu'à les accomplir. On a alors la *foi* en cette vérité, sans avoir la charité qui, elle, est indivisible, et qui embrasse tout explicitement ou implicitement. Vous ne sortirez pas de la nature en supposant un homme qui, fondé sur une certitude logique à laquelle rien ne manque, croit tout le symbole catholique, y adhère complétement, aime la certitude qu'il en a, et cependant ne pratique pas les préceptes de l'Eglise; cet homme a bien la *certitude aimée*, et cependant n'a pas la charité efficace. C'est une contradiction, il est vrai; mais qu'est-ce que l'homme, malheureusement, sinon une contradiction vivante, innocente ou coupable?

« C'est ainsi que le concile de Trente, étudié au point de vue philosophique, devient admirable d'exactitude rationaliste et psychologique dans son décret, comme cela arrive de toutes les définitions de l'Eglise bien expliquées.

« On nous reprochera peut-être enfin de ne parler ni de grâce, ni de surnaturel, ni de révélation, ni d'Eglise dans notre définition. Cet oubli serait un défaut si nous avions pour but de préciser la *foi* chrétienne en particulier. Mais on le comprendra facilement quand on saura que nous avons voulu embrasser, dans une définition générale, la *foi* naturelle et la *foi* surnaturelle. On ne peut nier la réalité d'une *foi* naturelle à l'égard des vérités naturelles, et surtout dans l'homme qui ignore l'ordre surnaturel de la rédemption. Il est vrai que cette *foi* naturelle a aussi pour origine, pour flambeau, pour ressort, une grâce de Dieu qu'on peut appeler naturelle elle-même. C'est ce qu'on prouverait facilement si l'on traitait la question de l'origine de la certitude, ainsi que de l'adhésion de l'amour à la certitude, comme on prouve la nécessité de la grâce surnaturelle, dans la *foi* surnaturelle, en traitant la question de son origine sous le double rapport de la connaissance et de l'adhésion. Mais il n'était pas nécessaire, dans une définition, de soulever ces questions.

« Nous demandons pardon à nos lecteurs d'avoir arrêté leur pensée sur des observations aussi simples et qu'ils avaient sans doute déjà faites. Mais il existe des esprits si peu ouverts aux distinctions métaphysiques, et surtout si disposés à la critique et à l'accusation, qu'on ne saurait avoir trop de précautions à leur égard.

« Le monde est un champ couvert de fleurs et de halliers où voltige l'insecte, roucoule la colombe et paît la brebis, mais où veillent aussi les serpents. « L'abbé Le Noir. »

Depuis ces discussions dont le monde relgieux retentissait, le concile du Vatican a donné ses deux constitutions, et, dans ces deux constitutions, deux définitions qui sont les plus importantes peut-être que l'Eglise catholique ait jamais rendues, depuis ses dix-huit siècles d'existence. L'une concerne la base philosophico-théologique de la logique chrétienne; l'autre concerne la règle de *foi* surnaturelle du catholicisme. Nous n'avons pas besoin de dire en quoi consiste cette règle secondaire ; elle est assez connue depuis qu'elle a été déclarée; elle consiste dans l'infaillibilité catholico-doctrinale du souverain Pontife, quand il décide *ex cathedra*, ou comme chef de l'Eglise, une question de *foi* ou de morale catholiques. Mais la première a besoin d'être plus longuement exposée et mieux expliquée, parce qu'elle se cache dans un chapitre d'où il importe de la faire ressortir. Etudions ce chapitre, c'est le chap. IV, de la *Constitution dogmatique sur la foi catholique*, IIIe sess. chapitre intitulé : *De la foi et de la raison, de fide et ratione.*

Le concile commence par poser en principe « qu'il existe deux ordres de connaissance, qui sont distincts non-seulement dans leur principe, mais encore dans leur objet : dans leur principe, parce que, dans l'un nous connaissons par la raison naturelle et dans l'autre par la *foi* divine; dans leur objet, parce qu'en dehors des choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il y a des mystères cachés en Dieu qui sont proposés à notre croyance et qui ne peuvent luire en nous que s'ils sont divinement révélés. »

Or, n'est-ce pas là, déjà, toute la philosophie cartésienne qui distinguait l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, et qui retranchait la raison sur le premier de ces ordres, mais en lui attribuant une valeur absolue pour arriver à la certitude au moyen d'un échafaudage bien construit sur la première vérité du sens intime : *Je pense, donc je suis*, et sur les vérités évidentes axiomatiques qui sont, en clarté, identiques à celle-là? Le concile reconnaît cette valeur de la raison, en disant qu'il existe « un ordre de connaissance dans lequel *nous connaissons par la raison naturelle* », et qu'il existe « des choses auxquelles la *raison naturelle peut atteindre.* » Il ne put s'agir, dans l'esprit du concile, d'un ordre vain dans lequel la connaissance ne serait point une certitude, une lumière, mais un doute et une nuit, ni de choses auxquelles la raison naturelle ne pourrait atteindre qu'en les sentant lui échapper. Il s'agit d'une connaissance sérieuse et vraie, d'une solide appréhension des choses. C'est donc, en définitive, tout le cartésianisme.

Un second principe, que pose le concile, c'est que la raison n'a pas seulement une compétence complète et bien fondée sur les vérités qui sont de son ressort, mais qu'elle étend même cette compétence, jusqu'à un certain point, sur les choses de la *foi*, sur ses mystères. Ecoutons-le :

« Et même, lorsque la raison, éclairée par la *foi*, cherche soigneusement, pieusement et sobrement, elle atteint, par le don de Dieu, quelque intelligence et même une intelligence très-fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement, que par le lien des mystères eux-mêmes entre eux et avec la fin dernière de l'homme, quoiqu'elle ne devienne cependant jamais apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. » (Ib.)

« *Ac ratio quidem, fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam, Deo dante, mysteriorum intelligentiam, eamque fructuosissimam assequitur, tum ex eorum, quæ naturaliter cognoscit, analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo. Numquam tamen idonea redditur ad ea percipienda instar veritatum, quæ proprium ipsius objectum constituunt.* (Ib.)

Voilà donc que, par l'analogie des choses naturelles et par le lien des mystères entre eux et avec les fins dernières de l'homme, la raison parvient même à une intelligence de ces mystères de la *foi*, intelligence qui devient très-fructueuse, bien qu'elle ne puisse jamais aller jusqu'au

point de compréhension où elle va par rapport aux vérités naturelles qui constituent son objet proprement dit. Il faut avouer qu'il est impossible de concéder davantage à la philosophie, qui devient ici la théologie elle-même; c'est lui attribuer une puissance qui s'étend même au delà de sa sphère, et jusqu'à celle des mystères de la *foi*. Quand, donc, nous faisions des efforts, dans nos HARMONIES et dans nos DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI, pour arriver à des interprétations rationnelles de la Trinité divine et des autres mystères de la religion, à la suite des saint Augustin, des saint Thomas, des Descartes, des Leibnitz, des Malebranche, des Fénelon, des Bossuet, nous ne faisions que mettre en pratique un droit et une capacité de la raison naturelle qui devait être proclamée, aussi fortement que possible, par le concile du Vatican vis-à-vis de la *foi*.

Ce n'est pas tout. Le concile posera un troisième principe sur les relations de la *foi* et de la *raison*, celui-ci : qu'il ne peut jamais s'élever un désaccord véritable entre l'une et l'autre, parce que l'une et l'autre ont pour générateur et père le même Dieu, et que ce Dieu dans lequel elles s'identifient ne saurait se contredire. Écoutons-le encore :

« Mais quoique la *foi* soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir aucun désaccord véritable entre la *foi* et la raison; puisque c'est le même Dieu qui révèle les mystères et infuse la *foi*, qui a infusé dans l'esprit humain la lumière de la raison; et que Dieu ne peut se nier lui-même, ni le vrai jamais contredire le vrai. Mais l'apparence vaine de telles contradictions provient plutôt de ce que les dogmes de la *foi* n'ont pas été compris et exposés selon l'esprit de l'Eglise ou de ce que les commentaires des opinions soient pris pour des émissions de la raison. » (Ib.)

« *Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest; cum idem Deus qui mysteria revelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit : Deus autem negare seipsum non possit, ne verum vero unquam contradicere. Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur, quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, vel opinionum commenta pro rationis effatis habeantur.* » (Id.)

Quoi de plus fort et de plus conforme à ce que nous avons soutenu toute notre vie, que la lumière de la raison et celle de la *foi* sont, dans leur racine, une seule et même lumière, venant du même Dieu qui éclaire par différentes voies, par le dedans et par le dehors, par le fond et par la surface, sa créature intelligente? Il ne peut y avoir entre les deux lumières, qui sont deux participations de l'éternel flambeau, soleil des âmes, qu'une profonde et sublime harmonie; nos efforts tendent à mettre cette harmonie en évidence pour tous, à la faire apparaître à travers le voile lui-même des contradictions apparentes; et quand nous voyons un concile œcuménique bénir implicitement, par de telles définitions, ces efforts, nous nous trouvons, heureux d'avoir assez longtemps vécu pour être témoin d'un pareil fait cosmopolite auquel nous ne nous serions jamais attendu.

Voici mieux encore :

« Non-seulement la *foi* et la raison, poursuit le concile, ne peuvent jamais être en désaccord entre elles, mais elles se portent aussi un mutuel secours ; car la droite raison *démontre les fondements de la foi*, et éclairée par sa lumière, *développe la science des choses divines*, tandis que la *foi* délivre et prémunit la raison des erreurs et l'enrichit d'amples connaissances. C'est pourquoi tant s'en faut que l'Eglise s'oppose à la culture des arts et des sciences humaines, qu'au contraire elle la favorise et la propage de beaucoup de manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en découlent pour la vie des hommes; bien plus, elle avoue que de même que les arts et les sciences sont venus de Dieu, le maître des sciences, ils conduisent à Dieu, avec l'aide de la grâce, s'ils sont bien dirigés. Et elle n'empêche pas, certes, que chacune de ces sciences use de ses propres principes, dans sa sphère,

et de sa méthode propre ; mais, reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin à ce qu'elles n'admettent pas en soi des erreurs en s'opposant à la doctrine divine, et qu'en outrepassant leurs limites particulières, elles n'occupent et ne perturbent ce qui est de la *foi*. »

Neque solum fides et ratio inter se dissidere unquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret, ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat ; fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur, eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat, aut despicit; fatetur imo eas, quemadmodum a Deo, scientiarum domino, profectæ sunt, ita si rite pertractentur, ad Deum, juvante ejus gratia, perducere. Nec sane ipsa vetat ne hujusmodi disciplinæ, in suo quæque ambitu, propriis utantur principiis et propria methodo; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet ne divinæ doctrinæ repugnando errores in se suscipiant, aut fines proprias transgressæ, ea, quæ sunt fidei, occupent et perturbent. » (Ibid.)

Ainsi, il est défini et par conséquent de *foi* catholique, désormais, en vertu de la déclaration d'un concile œcuménique, non-seulement qu'il y a un ordre de choses naturelles dans lequel la raison est compétente, et arrive à la certitude; non-seulement que la portée de la raison s'étend même aux mystères de la *foi* pour en donner une intelligence très-fructueuse ; non-seulement que la raison et la *foi* s'identifiant en Dieu leur principe commun ne peuvent jamais être réellement en désaccord ; mais aussi que c'est la raison qui *démontre les fondements de la foi*, et qui, éclairée par la *foi*, *développe la science des choses divines*. Et le concile proclame, comme une conséquence de ces vérités, que toute science et tout art conduit à Dieu, que chaque science et chaque art est ndépendant et libre pour user de sa méthode et de ses principes, et que l'Eglise, appréciant les avantages que les sciences et les arts procurent aux hommes, en favorise et propage de mille manières l'étude parmi les hommes. La philosophie a-t-elle jamais parlé plus fortement de sa propre grandeur, s'est-elle jamais célébrée elle-même avec plus de logique et d'éloquence ?

Enfin, pour mettre le comble à la glorification de cette raison qui a sa sphère de connaissances et de certitudes, qui démontre les fondements de la *foi* et qui développe les choses divines, le concile du Vatican ne craint pas d'émettre une proposition que nous n'avions émise nous-même qu'avec tremblement, il y a quinze ans, dans un passage que nous citerons au mot PROGRÈS DANS LA FOI ET DANS L'EGLISE.

« Qu'elles croissent donc, s'écrie-t-il, qu'elles progressent grandement et largement l'intelligence, la science, et la sagesse, tant de chacun que de tous, tant de l'individu que de l'*Eglise entière*, par la marche des âges et des siècles ; mais seulement dans son genre, c'est-à-dire dans la même dogmatique, dans le même sens, et dans le même sentiment. (Comme l'a dit Vincent de Lérins. *Common.* n. 28.)

« *Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam* TOTIUS ECCLESIÆ, *ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia; sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodemque sensu, eademque sententia.* (*Vinc. Lir. Common. n.* 28.) »

Voilà donc proclamés, du même coup, pour la première fois, par un concile œcuménique et par la papauté réunis, et élevés à l'article de *foi* catholique, les deux progrès, celui de la raison et celui de la *foi*, celui de la connaissance des choses naturelles, et celui de la connaissance des choses surnaturelles, celui de la société humaine et celui de l'Eglise, par le travail de cette raison qui est capable d'une vraie connaissance dans son ordre et aussi d'une intelligence très-fructueuse, quoique toujours imparfaite et voilée de mystères en

cette vie, mais sans contradiction ni changement de dogmatique du passé dans l'avenir, pas plus dans l'ordre surhumain que dans celui de la certitude humaine définitivement conquise.

Il était impossible d'aller plus loin. Désormais la logique cartésienne avec la doctrine du progrès est la seule qui soit catholique, et que puisse professer la théologie. LE NOIR.

FOI (nécessité de la) DANS LE PASTEUR DES AMES. (*Théol. mixt. philos. mor. rel.*) — V. VERTU DE LA FOI.

FOIE. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — On savait depuis longtemps que le *foie* a pour fonction, dans l'économie animale, de sécréter la bile, ou fiel, qui se mêle au chyme à sa sortie de l'estomac et à son entrée dans l'intestin, pour transformer, avec le suc pancréatique, cette pâte en un liquide émulsionné appelé chyle, qui est ensuite pompé le long des parois de l'intestin par les vaisseaux chylifères et porté, par le canal thoracique, dans le sang avec lequel il se mêle et est, enfin, rendu sang artériel par la combustion aérienne dans les poumons, après qu'il y a été projeté par le cœur. Et l'on croyait à peu près tout savoir sur le rôle du *foie*, en sachant ce que nous venons de résumer dans une phrase. Mais l'économie animale est tellement savante que la science humaine n'aura jamais le droit de se vanter de l'avoir complétement pénétrée. M. Claude Bernard en donnait une preuve nouvelle en 1853.

Ce savant physiologiste expérimentateur découvrait à cette date une autre fonction du *foie* à laquelle on n'avait encore jamais pensé, et qui, depuis vingt ans, a pris sa place dans l'enseignement de la physiologie sous le nom de *glycogénie*. Cette fonction consiste dans une fabrication de sucre avec le sang pour tous matériaux. Cet organe saisit le sang qui circule chez lui, l'arrête au passage et lui fait subir une opération inconnue dans ses moyens, mais dont le résultat est une transformation d'une partie de sa substance en glucose ou sucre. Ce sucre suit le torrent de la circulation, va au cœur par les vaisseaux sus-héпathiques, est jeté, par le cœur dans les divers organes, et est détruit, dans les vaisseaux capillaires, par la combustion respiratoire dont il devient un des aliments.

Mais pourquoi cette glycogénie, et à quoi peut-elle servir? C'est ce qu'on ignore. Nouveau mystère que la subtilité de M. Claude Bernard n'a fait que dénicher et qui exerce depuis sa découverte le génie investigateur de la science moderne.

LE NOIR.

FOLIE. Saint Paul dit aux fidèles : « Comme le monde n'avait point » connu la sagesse divine par la phi- » losophie, il a plu à Dieu de sauver » les croyants par la *folie* de la pré- » dication. » *I. Cor.*, c. 1, ℣ 21. De ce passage et de quelques autres semblables, les incrédules anciens et modernes ont pris occasion de dire que saint Paul a condamné la sagesse et la raison pour canoniser l'enthousiasme et la *folie*.

Ce raisonnement, de leur part, est un chef-d'œuvre de la prétendue sagesse que saint Paul réprouve, et il n'en faut pas davantage pour nous convaincre qu'elle ressemble beaucoup à la démence.

Les philosophes païens, avec toutes leurs lumières, n'avaient pas su voir, dans la structure et la marche de l'univers, un Dieu créateur, un maître intelligent et prévoyant, attentif à gouverner son ouvrage, et à régler le cours de tous les événements. Les uns avaient attribué tout au hasard, les autres au destin, et avaient cru que Dieu est l'âme du monde; tous en avaient divinisé les parties, les supposaient animées par des intelligences, et jugeaient que le culte religieux devait leur être adressé. Non-seulement ils autorisèrent ainsi le polythéisme, l'idolâtrie, et tous les abus dont elle était accompagnée, mais ils s'opposèrent de toutes leurs forces à la prédication de l'Evangile, qui annonçait un seul Dieu. Leur prétendue sagesse n'avait donc servi qu'à les égarer, et à rendre incurable l'erreur de tous les

peuples : saint Paul devait-il lui donner des éloges?

Dieu, pour confondre ces faux sages, fait annoncer le mystère d'un Dieu fait homme et crucifié pour la rédemption du monde : cette doctrine leur parut une *folie;* mais cette prétendue *folie* a éclairé et converti le monde, elle en a banni les erreurs du polythéisme et les crimes de l'idolâtrie ; plusieurs philosophes ont enfin consenti à l'embrasser, et en sont devenus les défenseurs. De là saint Paul conclut que ce qui vient de Dieu, et qui paraît d'abord une *folie*, est, dans le fond, plus sage que tous les raisonnements des hommes. La justesse de cette conséquence devient tous les jours plus sensible, par l'excès des égarements de nos philosophes modernes. BERGIER.

FOLIE. (*Théol. mixt. scien. méd. physiol. philos. mor. et soc.*) — La maladie qu'on nomme *folie* ou *aliénation mentale* est tellement bizarre et varie tellement dans ses effets quant au degré, qu'il y a toujours à se demander, quand un grand crime est consommé, si ce ne serait pas un acte de *folie* dans lequel son auteur n'aurait pas joui du plein libre arbitre ; et le philosophe moraliste ajoute aussitôt cette réflexion : N'est-il pas contraire à la morale de punir de la mort, qui est la peine irréparable et éternelle autant qu'il soit donné à l'homme de la faire telle, l'auteur d'un acte atroce? Quant à l'enfermer pour l'empêcher de nuire, c'est tout différent, rien n'est plus naturel. S'il y a, d'ailleurs, culpabilité morale, poursuit le philosophe, il y a, dans la privation de la liberté, une punition méritée, qui peut avoir son terme, tandis que, dans la mort, il n'y a ni punition réelle, ni réparation possible.

Nous rêvions, il y a quelques jours, devant un singulier tableau peint sur oie qui se trouve en ce moment à l'exposition chinoise et japonaise du palais des Champs-Élisées. C'est un enfer bouddhique qui décorait, à Yeddo, le palais du Taïcoun avant la dernière révolution du Japon qui a renversé de son trône temporel le Taïcoun et a fait repasser son pouvoir dans les mains du Mikado, le souverain spirituel, qui avait d'abord été le souverain des deux ordres, et qui n'était plus, depuis longtemps, que le souverain de l'ordre moral, par concession, originairement libre de sa part, au Taïcoun. Cet enfer qui représente les supplices les plus étranges, les plus effrayants et les plus bizarres, présidés et infligés par des espèces de diables qui rappellent un peu ceux de Michel-Ange dans sa barque des damnés, nous paraît plus rationnel que ne le sont nos codes dans leur application de la peine de mort; il renferme des miroirs dans lesquels se regardent les suppliciés et qui présentent à leurs yeux leurs crimes du passé en images vivantes; il y a là une punition véritable, le coupable vit dans sa peine et en voit la cause et la raison; il peut dire : *par ma faute*, et ce *par ma faute* est sa vraie punition. Mais tuer un coupable, n'est-ce pas le délivrer? Inconséquence, et, d'autre part, audace dans la société qui le tue!.. car, si c'était un fou!... qui de ceux qui le condamnent pourrait avec certitude affirmer le contraire? ne faudrait-il pas, pour en juger, avoir été dans la conscience du scélérat ou du prétendu tel? Or, y étiez-vous? Et pouvez-vous savoir ce qui s'y est passé? Voilà pourtant ce que nous faisons, et ce à quoi nous nous exposons, tous les jours, de sang froid et sans scrupule.

Dans la *folie* on distingue la *monomanie*, la *manie*, la *démence* et l'*idiotisme*. Ces deux dernières espèces se reconnaissent assez facilement pour peu qu'elles s'accentuent; mais il en est autrement de la manie et de la monomanie; celles-là affectent des nuances et des variantes infinies qu'il est souvent difficile ou même impossible de constater. Avant d'en citer quelques exemples, transcrivons un tableau qu'a laissé dans ses œuvres le fameux médecin des aliénés, M. Esquirol, d'un hôpital de fous :

« Que de méditations, dit-il, pour le philosophe qui, se dérobant au tumulte du monde, parcourt une maison d'aliénés ! Il y retrouve les mêmes idées, les mêmes passions, les mê-

mes infortunes...... chaque maison de fous a ses dieux, ses prêtres, ses fidèles, ses séides; elle a ses empereurs, ses rois, ses ministres, ses courtisans, ses riches, ses généraux, ses soldats, et un peuple qui obéit. L'un se croit inspiré de Dieu, en communication avec le Saint-Esprit; il est chargé de convertir la terre, tandis que l'autre, possédé du démon, livré à tous les tourments de l'enfer, gémit, se désespère, maudit le ciel, la terre et sa propre existence. L'un, audacieux et téméraire, commande à l'univers et fait la guerre aux quatre parties du monde; l'autre, fier du nom qu'il a pris, dédaigne ses compagnons d'infortune, vit seul et à l'écart, et conserve un sérieux aussi triste qu'il est vain. Celui-ci, dans son ridicule orgueil, croit posséder la science de Newton, l'éloquence de Bossuet, et exige qu'on applaudisse aux productions de son génie qu'il débite avec des prétentions et une assurance comiques. Celui-là ne bouge point, ne fait pas le moindre mouvement, ne profère pas un mot; on le prendrait pour une statue. Desséché par les remords, son voisin traîne avec ennui les restes d'une vie qui se soutient à peine; il invoque la mort. Près de lui, cet homme qui vous paraît être heureux et jouir de sa raison, calcule l'instant de sa dernière heure avec un sang-froid épouvantable; il prépare avec calme, et même avec joie, les moyens de cesser de vivre? Que de terreurs imaginaires dévorent les jours et les nuits de ces mélancoliques! Eloignons-nous de ce furieux, il se croit trahi, deshonoré; il accuse le monde, et ses parents, et ses amis; dans sa vengeance effrénée, il n'épargnerait personne. Celui-ci jouit d'une imagination qui l'irrite, est dans un état habituel de colère; il crie, menace, injurie, frappe, tue. Cet autre, que vous voyez renfermé, est un fanatique qui, pour convertir les hommes, veut les purifier par le baptême de sang; il a déjà sacrifié deux de ses enfants. Cet insensé, dans l'explosion bruyante de son délire, est d'une pétulance invincible; il semble prêt à commettre les plus grands désordres, mais il ne nuit à personne..... Cet autre, transporté d'aise, passe sa vie à se réjouir; il rit aux éclats..... Dans une maison de fous, les liens sociaux sont brisés, les amitiés cessent, la confiance est détruite..... On agit sans bienséance, on obéit par crainte, on nuit sans haïr; chacun a ses idées, ses pensées, ses affections, son langage; chacun vit pour soi; l'égoïsme isole tout.... »

Locke a dit : « Les aliénés sont semblables à ceux qui posent de faux principes, d'après lesquels ils raisonnent très-juste, quoique les conséquences en soient erronées. »

« Il est si difficile, dit M. Focillon, de saisir le point précis où la raison commence à devenir désordonnée et où la *folie* commence. Cette question délicate et ardue, trop souvent tranchée par les familles avec une imprudence fatale par les conséquences qui en ont été la suite, l'a été aussi quelquefois par les magistrats avec une précipitation regrettable, et dans un sens opposé à l'avis des médecins, seuls compétents, sinon infaillibles pour la résoudre, avec la sage réserve et l'expérience de leur profession. On s'est trop persuadé généralement que les aliénés ne raisonnent pas; on a pris pour des individus sains d'esprit de véritables fous, des monomanes, déraisonnant seulement sur un ou sur quelques points, sur une idée fausse, partant, comme dit Locke, d'un principe faux et en déduisant logiquement toutes les conséquences erronées, mais conservant, sous tous les autres rapports, une mémoire excellente et le jugement le plus sain, et montrant à côté d'une faculté pervertie, une série d'autres facultés intellectuelles, intactes et parfaitement conservées.....

« Un aliéné causait depuis quelque temps avec un visiteur qui, sachant avoir affaire à un fou, était émerveillé de son calme, de sa tranquillité, et surtout du charme de sa conversation ; il allait se retirer, croyant avoir été dupe d'une mystification, lorsque le nom de Jésus-Christ fut prononcé : « Oh! pour ceci, dit notre homme, on sait bien que c'est moi qui suis le Christ, ainsi n'en parlons pas! etc. ». La corde sensible

avait été touchée, la détente était partie, il n'y eut plus moyen d'en rien tirer de raisonnable. »

Le même auteur raconte assez longuement la vie d'un homme dont il était l'ami et qu'il avait, seul avec son médecin, le privilége de visiter : c'était l'homme le plus régulier du monde dans toute sa conduite, faisant chaque jour parfaitement son travail de bureau, ne donnant nulle part dans le monde la moindre marque de *folie*, mais qui ne voulait recevoir dans sa chambre que son médecin et son ami; il barricadait sa porte de manière à la pouvoir entrebailler seulement pour recevoir son repas du garçon qui le lui apportait et lui remettre la carte pour le lendemain. « Cet homme, dit le narrateur, qui avait vu la grande révolution, craignait beaucoup d'en voir une autre qui aurait pu jeter le désordre dans son existence si bien réglée, et dès 1828, en pressentant une nouvelle, prochaine, il se jeta dans la Seine après avoir écrit son nom sur un papier enfermé dans un morceau de taffetas gommé; il fut sauvé, mais le 21 mai 1830, après une contrariété de famille, il se brûla la cervelle d'un coup de pistolet dans sa chambre. On trouva pour la première fois sa clef sur la porte d'entrée et son cercueil tout prêt et tout ouvert aux pieds de son lit; il le gardait depuis longtemps dans un petit cabinet au bout de son alcôve. Cet homme était-il un fou? Evidemment sa raison n'était pas saine, et s'il eût commis un crime, aurait-on pu, en toute justice, le déclarer coupable ? Voilà donc une forme de déraison dont il est difficile de préciser la nuance. »

Il est constaté par les statistiques les plus récentes et les mieux établies qu'il y a beaucoup plus de fous parmi les célibataires que parmi les gens mariés, parmi les riches que parmi les pauvres, parmi les femmes que parmi les hommes, parmi les peuples civilisés que parmi ceux qui ne le sont pas ou qui le sont moins, enfin parmi les ivrognes que parmi les personnes tempérantes. C'est la prédominance de l'orgueil et de l'égoïsme sur les autres passions qui est le caractère le plus ordinaire de la *folie*.

Il est une variété très-bizarre de *folie* qui a été signalée et décrite dans ces derniers temps par M. Baillargé; il l'a qualifiée de *folie circulaire;* c'est une *folie* à périodes régulières; il y a la période *maximum*, la période de diminution, la période *minimum*, et la période de santé parfaite qui peut être la plus longue. M. Focillon cite, à l'appui de M. Baillargé, le fait suivant dont il a été témoin :

« Une vieille demoiselle, de plus de soixante ans vivait en communauté avec toute sa famille composée de deux de ses sœurs, d'une nièce mariée et mère de famille, et d'une autre parente ; c'était une famille pieuse, d'une grande sévérité de mœurs et d'une aisance très-modeste. La malade était naturellement calme, douce, bonne et très-économe, plutôt triste que gaie, laborieuse, d'une tenue propre, mais d'une extrême simplicité. Tout à coup son caractère changeait; elle devenait plus gaie, s'habillait plus coquettement, parlait, riait, faisait toilette et sortait une partie de la journée; elle, si économe, achetait des fleurs, des bonbons, des colifichets de toute espèce dont elle rentrait chargée le soir; elle s'arrêtait à toutes les portes du voisinage pour causer, bavarder, sans divaguer positivement. Cependant peu à peu cette humeur joviale diminuait de jour en jour ; elle sortait moins, s'habillait plus simplement, était plus taciturne, se levait plus tard; enfin elle devenait triste, morose, faisait cent tours dans sa chambre sans s'asseoir; elle cessait presque de manger ou ne le faisait que par la contrainte ; elle répétait sans interruption pendant des heures entières, deux ou trois mots; c'était le plus souvent : *Ha! mon Dieu! mon Dieu!* sans que l'on pût en tirer autre chose; puis elle finissait par ne plus quitter son lit, roulée dans ses couvertures, silencieuse et immobile. Au bout de quelques jours, cet état diminuait, et elle revenait peu à peu à la santé ordinaire, sans qu'elle parût avoir souvenir de ce qui s'était passé. Du reste, la période lucide était beaucoup plus longue que les autres. J'avais vu commencer

cette aliénation mentale qui a duré plusieurs années et s'est terminée par la mort à la suite d'une période de démence assez courte. »

Les genres de *folie* sont à l'infini. Le crime lui-même est une *folie*, une monstruosité morale qui sort de la nature et de la raison. Il est vrai qu'il n'y a crime que s'il y a liberté dans l'usage de ses facultés ; mais lors même que cette liberté existe, il n'y en a pas moins maladie ; et si la société se conduisait conformément à notre philosophie, elle traiterait tous ses coupables, tous ses monstres, comme des malades, comme des aliénés qu'elle essaierait de guérir, et n'en retrancherait aucun avant l'heure où le grand maître de la vigne vient lui-même arracher. N'est-ce pas le sens, au reste, de la parabole du figuier, du maître et du vigneron (*Luc.* XIII), par laquelle Jésus répondit un jour à ceux qui lui annonçaient la nouvelle de plusieurs coupables mis à mort par l'autorité civile de la Galilée ? *Voy.* MORT (peine de).

LE NOIR.

FOLLICULES. *(Théol. mixt. scien. physiol. et anat.)* — Les *follicules* de la peau des animaux et surtout de celle de l'homme sont de petits sacs, soit simples soit composés de plusieurs lobes, ouvrant dans le sac principal, lequel a son ouverture à l'extérieur dans l'épiderme. L'épithelium, qui est la couche superficielle de la peau, descend dans ces enfoncements et les tapisse jusqu'au fond, lequel fond va jusqu'au tissu cellulaire qui vient après le derme faisant suite à l'épiderme. Un fin réseau de vaisseaux sanguins circule autour du *follicule* et dans ses parois, et le petit sac a la propriété d'extraire, du sang qui vient à son contact, un mucus qu'il rejette par son ouverture épidermique. Ce mucus, c'est la sueur, et tout ce qui constitue les matières de la transpiration cutanée, dont les excrétions jouent un si grand rôle dans l'économie pour purifier le sang, le décharger des matériaux usés et en diminuer la masse. *Voyez* EXHALATIONS ET SÉCRÉTIONS.

On conçoit de quelle utilité peut être pour la santé, et en vue d'éviter les apoplexies, les paralysies, et le reste, l'entretien de la peau dans un état constant de propreté au moyen des bains, des frictions avec linges mouillés, etc ; les *follicules* sont maintenus par ces soins dans un état d'activité continuelle, ne sont jamais encombrés, engorgés, engraissés, et travaillent sans cesse à purifier le sang par leurs secrétions.

Toutes les glandes de l'organisme sont munies el même composées de petits organes qui ne sont au fond que des *follicules* sécréteurs des liquides qu'elles produisent ; et le tube intestinal en est aussi tapissé, ce qui explique l'utilité des lavements et purgations dans certains cas. Ces traitements qui ne sont que des déblayements du canal, entretiennent les *follicules* intérieurs en activité, les désencombrent et produisent au dedans le même effet sur le sang que les bains et les frictions au dehors.

Nous jetons ainsi, à l'occasion, quelques mots de physiologie générale pour faire admirer à nos lecteurs, qui se recruteront plutôt dans le clergé que dans les autres classes sociales, les petits moyens dont se sert, pour le fonctionnement de ses œuvres, le Dieu de la nature, et nous y ajoutons même parfois quelques observations hygiéniques pour leur utilité et celle des personnes auxquelles ils peuvent souvent être appelés à donner de bons conseils. La conclusion qui doit-être tirée de cet article, sur les *follicules*, se résout dans une leçon de propreté, vertu du corps que sont, en général, trop portés à négliger les hommes de science et de zèle apostolique.

LE NOIR.

FOND, FONDEMENT. *(Théol. mixt. philos. ontol.)* — Il n'est rien sans *fondement*, tout a besoin d'une base, d'un point d'appui, d'un *fond*. Nous sommes portés par la terre ; la terre est maintenue dans son orbite par l'ensemble des lois du système planétaire auquel elle appartient ; cet ensemble de lois est soutenu lui-même par un autre ensemble de lois plus générales, et ainsi de suite. Or je vois bien dans chacun de ces ensembles un point

d'appui pour les corps qui en dépendent; mais chacun de ces *fondements* eux-mêmes réclame, à son tour, une base qui le soutienne, et il faut bien arriver, pour avoir le repos de l'entendement, à une base absolue, qui se soutenant par elle-même, ou par la nécessité de son être éternel, puisse se passer d'un soutenant. Notre raison perçoit *a priori* cette nécessité, et elle la perçoit si clairement, comme s'appliquant à toute chose non-seulement existante mais simplement possible, qu'il y aurait de la folie à en restreindre la certitude au moi subjectif de la conscience interne, en prétendant qu'on peut supposer dans les possibilités objectives extérieures qu'une chose quelconque pût se passer d'une base, d'un soutien à moins qu'elle ne soit à elle-même son soutien éternel. Ce n'est pas seulement de ce que je sens en moi qu'il est nécessaire de dire qu'un soutenu a besoin d'un soutenant, comme un produit a besoin d'un producteur, c'est de tous les possibles absolument. Tout être qui n'est pas soutenu par un autre qui en est le *fond*, ne peut être que se soutenant soi-même éternellement, parce que supposer qu'il existât et sans être son propre soutien et sans être soutenu par un autre, ce serait supposer qu'il serait sans être. Cette vision ou notion s'étend à tout, rien ne lui échappe, elle est apriorique, universelle et absolue. Qui la mettrait en doute par rapport aux réalités objectives ne serait qu'un pyrrhonnien radical avec lequel on ne pourrait pas plus raisonner qu'avec un fou.

Il faut donc un *fond* à tout ce qui est; et supposer des *fondements* après des *fondements*, des *fondements* soutenus parmi lesquels il n'y en aurait pas un seul qui ne serait pas soutenu, c'est reculer seulement la difficulté; il faut mettre au-dessous de l'ensemble le *fondement* véritable et absolu, par conséquent éternel soutenant de lui-même et de toutes choses; sans cela rien n'est possible.

Ce soutenant, ce *fond* radical dont l'esprit voit clairement la nécessité, c'est Dieu.

Le Noir.

FONDAMENTAL. Articles fondamentaux. Les théologiens catholiques et les hétérodoxes n'attachent point le même sens à cette expression. Les premiers entendent, par *articles fondamentaux*, les dogmes de foi que tout chrétien est obligé de connaître, de croire et de professer, sous peine de damnation; tellement, que s'il les ignore ou s'il en doute, il n'est plus chrétien ni en état de faire son salut. Par opposition, ils disent que les *articles non fondamentaux* sont ceux qu'un chrétien peut ignorer sans risquer son salut, pourvu que son ignorance ne soit pas affectée. Dès que l'ignorance est involontaire, un fidèle soumis à l'Eglise est censé croire implicitement les vérités mêmes qu'il ignore, puisqu'il est disposé à les croire si elles lui étaient proposées par l'Eglise.

Dans un sens très-différent, les protestants appellent *articles fondamentaux* les dogmes dont la croyance et la profession sont nécessaires au salut, et non *fondamentaux* ceux que l'on peut nier et rejeter impunément, quoiqu'ils soient regardés comme appartenant à la foi par quelques sociétés chrétiennes, même par l'Eglise catholique. A la vérité, disent-ils, l'Ecriture sainte est la règle de notre foi; nous sommes obligés de croire tout ce qui nous paraît clairement révélé dans ce livre divin; mais toutes les vérités qu'il renferme ne sont pas également importantes, et il y en a plusieurs qui n'y sont pas enseignées assez clairement, pour qu'un chrétien soit coupable lorsqu'il en doute.

Nous nous inscrivons en faux contre cette distinction d'articles de foi; nous soutenons qu'il n'est jamais permis de nier ou de rejeter aucun des articles de foi décidés par l'Eglise, dès qu'on les connaît; qu'en affectant de les nier ou d'en douter, l'on se met hors de la voie du salut; que dans ce sens, tous ces articles sont importants et *fondamentaux*. En effet, il ne faut pas confondre les articles qu'un fidèle peut ignorer sans danger, lorsqu'il n'est pas à portée de les connaître, avec les articles qu'il peut nier ou affecter d'ignorer, quoi-

qu'il ait la facilité de s'en instruire. L'ignorance moralement invincible n'est pas un crime ; mais l'ignorance affectée et la résistance à l'instruction, sont un mépris formel de la parole de Dieu.

C'est néanmoins dans ce sens faux et abusif que les théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont écrit parmi les protestants comme Erasme, Cassander, George Calixte, Locke, dans son *Christianisme raisonnable*, etc., ont pris la distinction des *articles fondamentaux* et *non fondamentaux*; ils se flattaient de pouvoir rapprocher ainsi les différentes communions chrétiennes, en les engageant à tolérer, les unes chez les autres, toutes les erreurs qui ne paraîtraient pas *fondamentales*. Jurieu s'est aussi servi de cette distinction pour établir son système de l'unité de l'Eglise ; il prétend que les différentes sociétés protestantes de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, etc., ne sont qu'une seule et même Eglise, quoique divisées entre elles sur plusieurs articles de doctrine, parce qu'elles conviennent, dans une même profession de foi générale, des *articles fondamentaux*. Nous verrons, dans un moment, si les règles qu'il a données, pour discerner ce qui est *fondamental* d'avec ce qui ne l'est pas, sont solides.

Mais les théologiens catholiques ont prouvé contre lui, que l'unité de l'Eglise consiste principalement dans l'unité de la foi entre les sociétés particulières qui la composent, que telle est l'idée qu'en ont eue tous les docteurs chrétiens, depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nous. Dès qu'un seul particulier, ou plusieurs, ont nié ou révoqué en doute quelqu'un des dogmes que l'Eglise regarde comme articles de foi, elle n'a pas examiné si ce dogme était *fondamental* ou non; elle a dit anathème à ces novateurs, et les a retranchés de son sein. En cela, elle n'a fait que suivre les leçons et l'exemple des apôtres. Saint Paul, *Galat.*, c. 1, ℣ 8, dit anathème à quiconque prêchera un autre Evangile que lui. Ch. 5, ℣ 2, il déclare aux Galates, que, s'ils reçoivent la circoncision, Jésus-Christ ne leur servira de rien ; il regardait donc l'erreur des judaïsants comme *fondamentale*. Il souhaite, ℣ 12, que ceux qui troublent les Galates soient *retranchés*. *I Tim.*, ch. 1, ℣ 19, il dit qu'il a livré à Satan Hyménée et Alexandre, qui ont fait naufrage dans la foi; il ne nous apprend point si leur erreur était *fondamentale* ou non. Ch. 6, ℣ 20, il dit que tous les novateurs, en se flattant d'une fausse science, sont déchus de la foi. *II Tim.*, c. 2, ℣ 19, il avertit Timothée qu'Hyménée et Philète ont renversé la foi de quelques-uns, en enseignant que la résurrection est déjà faite ; et il lui ordonne de les éviter. Il donne le même avis à Tite, c. 3, ℣ 10, à l'égard de tout hérétique. Saint Jean, *Epist.* 2, ℣ 10, ne veut pas même qu'on le salue. Saint Pierre nomme les hérésies en général, *des sectes de perdition*, et regarde ceux qui les introduisent comme des blasphémateurs, *II Petri*, c. 2, ℣ 1 et 10. Loin de vouloir qu'il y eût quelque espèce d'unité ou d'union entre les hérétiques et les fidèles, ils ont ordonné au contraire à ceux-ci de s'en séparer absolument. Il est absurde, d'ailleurs, de supposer qu'il y ait de l'unité entre des sectes dont les unes croient comme article de foi ce que les autres rejettent comme une erreur, qui se condamnent et se détestent mutuellement comme hérétiques.

Lorsque Jésus-Christ a ordonné à ses apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, il a dit que celui qui ne croira pas sera condamné, *Marc.*, c. 16, ℣ 15. Or, l'Evangile ne renferme pas seulement les *articles fondamentaux*, mais toutes les vérités que Jésus-Christ a révélées; ce n'est point à nous d'absoudre, d'excuser, de supposer dans la voie du salut ceux que Jésus-Christ a condamnés.

Suivant le grand principe des protestants, toute vérité doit être prouvée par l'Ecriture ; où est le passage qui prouve que la nécessité de croire se borne aux *articles fondamentaux*, et que l'on peut, sans préjudice du salut, laisser à l'écart tout ce qui n'est pas *fondamental?*

Il reste enfin la grande question de savoir quelles sont les règles par

lesquelles on peut juger si un article est *fondamental* ou non. Jurieu a voulu les assigner ; y a-t-il réussi?

1° Il prétend que les *articles fondamentaux* sont ceux qui sont clairement révélés dans l'Ecriture sainte, au lieu que les autres n'y sont pas enseignés aussi clairement. Si cette règle est sûre, comment se peut-il faire que, depuis deux cents ans, les différentes sectes protestantes n'aient pas encore pu convenir unanimement que tel article est *fondamental*, et que tel autre ne l'est pas? Elles ont lu cependant l'Ecriture sainte, et toutes se flattent d'en prendre le vrai sens. Les sociniens, de leur côté, soutiennent que la Trinité, l'Incarnation, la satisfaction de Jésus-Christ, ne sont pas révélées assez clairement dans l'Ecriture, pour que l'on ait droit d'en faire des *articles fondamentaux*; que s'il y a des passages qui semblent enseigner ces dogmes, il y en a aussi d'autres qui ne peuvent se concilier avec les premiers. Pendant que certains docteurs protestants ont accusé l'Eglise romaine d'errer contre des *articles fondamentaux*, d'autres, plus indulgents, nous ont fait la grâce de supposer que nos erreurs ne sont pas *fondamentales*. Un simple particulier protestant, qui doute s'il peut fraterniser dans le culte avec les sociniens ou avec les catholiques, est-il plus en état d'en juger, par l'Ecriture, que tous les théologiens de sa secte?

Une seconde règle, selon Jurieu, est l'importance de tel article, et la liaison qu'il a avec le fondement du Christianisme. Nouvel embarras. Il s'agit de savoir d'abord quel est le fondement du Christianisme. Un socinien prétend qu'il n'est d'aucune importance pour un chrétien de croire trois personnes en Dieu, qu'il est au contraire très-important de n'en reconnaître qu'une seule, dans la crainte d'adorer trois dieux ; que l'unité de Dieu est le fondement de toute la doctrine chrétienne. Il soutient que l'on peut être aussi vertueux en niant la Trinité qu'en l'admettant; que quiconque croit un Dieu, une Providence, la mission de Jésus-Christ, des peines et des récompenses après cette vie, est très-bon chrétien. Nous ne voyons pas que, jusqu'à présent, les protestants soient venus à bout de prouver le contraire par des passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, auxquels les sociniens n'aient eu rien à répliquer.

Une troisième règle, dit Jurieu, est le goût et le sentiment ; un fidèle peut juger aussi aisément que tel article est ou n'est pas *fondamental*, qu'il peut sentir si tel objet est froid ou chaud, doux ou amer, etc. Malheureusement, jusqu'à ce jour, les goûts des protestants se sont trouvés fort différents en fait de dogmes, puisqu'ils ne sont pas encore d'accord sur ceux que le symbole doit absolument renfermer. Suivant cette règle, c'est le goût de chaque particulier qui doit décider de la croyance et de la religion qu'il doit suivre, et nous convenons qu'il en est ainsi parmi les protestants; mais pourquoi un quaker, un socinien, un juif, un turc, n'ont-ils pas autant de droit de suivre leur goût, en fait de dogmes, qu'un calviniste?

Ceux qui ont dit que Dieu donne sa grâce à tout fidèle, pour juger de ce qui est *fondamental* ou non, ne sont pas plus avancés. La question est de savoir si un protestant est mieux fondé qu'un des sectaires dont nous venons de parler, à présumer qu'il est éclairé par la grâce, pour discerner sûrement la croyance qu'il doit embrasser. Voilà toujours la foi de chaque particulier réduite à un enthousiasme pur.

Mais, si l'on peut faire son salut dans toute communion qui ne professe aucune erreur contre les *articles fondamentaux*, et s'il n'y a aucune règle certaine pour décider que telle communion professe une erreur *fondamentale*, qu'est devenu le prétexte sur lequel les protestants ont fait schisme avec l'Eglise romaine? Ils s'en sont séparés, disaient-ils, parce qu'ils ne pouvaient pas y faire leur salut. Aujourd'hui, suivant leurs propres principes, cela est, du moins, incertain ; ils se sont donc séparés, sans être assurés de la justice de cette séparation, et simplement parce qu'ils avaient du goût pour une autre religion.

N'est-ce pas une contradiction grossière de dire : Tels et tels articles de croyance des catholiques ne sont pas des erreurs *fondamentales*; cependant je ne puis demeurer en société avec eux sans risquer mon salut. Y a-t-il donc une chose plus *fondamentale* que celle de laquelle notre salut dépend?

Il est encore plus absurde de soutenir que nous composons une même Eglise avec des gens dont la société mettrait notre salut en danger (1).

Nous avons vu en quels sens les théologiens catholiques admettent des *articles fondamentaux*, ils regardent comme tels tous ceux qui sont renfermés dans le symbole des apôtres; par conséquent ils sont persuadés que les protestants, qui entendent très-mal ce qui est dit dans ce symbole touchant l'Eglise catholique, sont dans une erreur *fondamentale*, et hors de la voie du salut. D'autre part, le très-grand nombre des protestants ne regardent plus comme *fondamentaux* que les trois articles admis par les sociniens, savoir, l'unité et la providence de Dieu, la mission de Jésus-Christ, les peines et les récompenses à venir; mais il n'en est pas un des trois que les sociniens ne prennent dans un sens erroné. Enfin, selon la multitude des incrédules, il n'y a, en fait de religion, qu'un seul dogme *fondamental*, qui est la nécessité de la tolérance. Ainsi, par la vertu d'une seule erreur, on peut être absous de toutes les autres. Bossuet, 6e *Avertissement aux protestants*; Nicole, *Traité de l'unité de l'Eglise*; Wallembour, *de Controv.*, tract. 3.

BERGIER.

(1) *Voyez* l'article EGLISE. GOUSSET.

FONDATEURS, FONDATIONS. Il est d'usage, dans notre siècle, de déclamer contre les *fondations* pieuses qui ont été faites depuis quatre ou cinq cents ans. On serait moins étonné de leur multitude, si l'on faisait attention aux causes et aux circonstances qui les ont fait naître.

Sous l'anarchie et le désordre du gouvernement féodal, les possessions des particuliers étaient incertaines, les successions souvent usurpées, les peuples esclaves, et en général très-malheureux ; il n'y avait point de ressource pour eux que les églises et les monastères ; c'étaient les seuls dépôts des aumônes. Les particuliers riches, et qui n'avaient point d'héritiers de leur sang, aimaient mieux placer dans ces asiles une partie de leurs biens, que de les laisser tomber entre les mains d'un seigneur qui les avait tyrannisés. Ceux qui avaient des doutes sur la légitimité de leurs possessions, ne voyaient point d'autres moyens de mettre leur conscience en repos. Les seigneurs eux-mêmes, devenus riches à force d'extorsions, et tourmentés par de justes remords, firent la seule espèce de restitution qui leur parut praticable, ils mirent dans le dépôt des aumônes, et consacrèrent à l'utilité publique des biens dont l'acquisition pouvait être illégitime ; souvent les enfants firent, après la mort de leur père, ce qu'il aurait dû exécuter lui-même pendant sa vie. La clause *pro remedio animæ meæ*, si commune dans les anciennes chartres, est très-intelligible, quand on connaît les mœurs de ces temps-là.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'opinion qui a régné dans le douzième et le treizième siècle, que la fin du monde était prochaine ; dans tous les temps de calamités et de souffrances, les peuples ont cru que le monde allait bientôt finir ; ils le croiraient encore, s'ils venaient à éprouver quelque fléau extraordinaire.

On ne pouvait alors fonder des hôpitaux pour les invalides, les incurables, les orphelins, les enfants abandonnés, des maisons d'éducation et de travail, des manufactures, ni des Académies; on n'en avait pas l'idée, et le gouvernement était trop faible pour protéger ces établissements. Avant de juger que l'on a mal fait, il faudrait montrer que l'on pouvait faire mieux, et qu'il était possible de prévenir tous les inconvénients.

Une sagesse supérieure a révélé aux philosophes de nos jours que toute *fondation* est abusive et pernicieuse : ils se sont efforcés de dégoûter pour jamais ceux qui seraient

tentés d'en faire, de détruire *un reste de respect superstitieux* que l'on conserve encore pour les anciennes. Comme c'est la religion et la charité qui les ont inspirées, on nous permettra d'en prendre la défense contre les anges exterminateurs qui veulent tout détruire. Ils disent :

1° Les *fondateurs* ont eu ordinairement pour motif la vanité ; quand leurs vues auraient été plus pures, ils n'avaient pas assez de sagesse pour prévoir les inconvénients qui naîtraient, dans la société, des établissements qu'ils formaient.

Mais la manière la plus odieuse de décrier une bonne œuvre, est de fouiller dans le cœur de celui qui l'a faite, de lui prêter sans preuve des motifs vicieux, pendant qu'il peut en avoir eu de louables. Il y a de la vanité, sans doute, chez les peuples qui ne sont pas chrétiens ; pourquoi n'y fait-elle pas éclore les mêmes actes de charité que dans le Christianisme ? On a fait de nos jours des *fondations* en faveur des *rosières ;* si la vanité y est entrée pour quelque chose, faut-il les détruire? La question n'est pas de savoir si les *fondateurs*, en général, ont eu des vues plus ou moins étendues sur l'avenir, mais si leurs *fondations* sont réellement utiles. Si elles le sont, donc ils ont pensé juste. Nous devons juger de leur sagesse par les effets, et non autrement, c'est la règle que prescrit l'Evangile pour discerner les vrais d'avec les faux sages : *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

2° Les établissements de charité, les hôpitaux, les distributions journalières d'aumônes, invitent le peuple à la fainéantise ; ces ressources ne sont nulle part plus multipliées qu'en Espagne et en Italie, et la misère y est plus générale qu'ailleurs.

Mais cette misère n'a-t-elle commencé que depuis la *fondation* des hôpitaux? il nous paraît que c'est elle qui a fait sentir la nécessité d'en établir. Des observateurs, mieux instruits que nos écrivains, ont pensé qu'en Espagne et en Italie, la température du climat et la fertilité naturelle du sol sont les vraies causes de l'oisiveté du peuple, parce que l'homme ne travaille qu'autant qu'il y est forcé. Dans nos provinces méridionales, on travaille moins que dans celles du Nord, par la même raison. Ce n'est donc pas l'aumône qui produit cette différence.

Assister les mendiants valides, c'est un abus ; mais dans la crainte de les favoriser, faut-il laisser périr les impotents? Calculons si le retranchement des aumônes ne tuerait pas plus de pauvres infirmes, que leur distribution ne nourrit de fainéants coupables ; les philosophes n'ont pas fait cette supputation. Ils condamnent à mourir de faim tout homme qui ne travaille pas selon toute l'étendue de ses forces ; cette sentence nous paraît un peu dure dans la bouche de juges qui ne font rien.

3° Quand une *fondation* serait utile et sage, il est impossible d'en maintenir longtemps l'exécution : rien n'est stable sous le soleil ; la charité ne se soutient pas toujours, non plus que la piété ; tout dégénère en abus. On s'endurcit en gouvernant les hôpitaux, il s'y commet des crimes, à la longue les revenus diminuent, le luxe des édifices et des superfluités absorbe les secours destinés aux malades et aux pauvres.

Cependant nous voyons encore subsister des *fondations* très-anciennes, et qui produisent les mêmes effets que dans leur institution. Parce que nous ne pouvons pas travailler pour l'éternité, il n'est pas défendu de faire du bien pour plusieurs siècles. Si la crainte des abus à venir doit nous arrêter, il ne faut faire aucune espèce de biens ; est-ce là que veulent en venir nos sages réformateurs ?

Nous ne doutons pas qu'il n'y ait de très-grands désordres dans les hôpitaux régis par entreprise, dont les administrateurs sont des fermiers ou des gagistes : ils trafiquent de la santé et de la maladie, de la vie et de la mort. Cela n'est point dans les hôpitaux administrés par charité. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux de visites faites par ordre du gouvernement. Nous en concluons que l'intérêt, la politique, la philosophie du siècle, ne suppléeront jamais à la religion.

Le luxe des bâtiments et des superfluités n'est point venu des *fondateurs*, mais des administrateurs ; c'est le vice de notre siècle, fomenté par la philosophie, et non celui des *fondateurs*. Il n'est point d'abus que l'on ne pût corriger, si l'on était animé du même esprit que les *fondateurs*.

4° Tout homme, disent nos censeurs, doit se procurer sa subsistance par son travail. Oui, quand il le peut ; mais un ouvrier surchargé de famille, qui gagne peu et mange beaucoup ; un vieillard, un infirme habituel, un homme ruiné par un accident ou par une perte imprévue, ne le peuvent plus. Tant que l'Evangile subsistera, il nous prescrira de les nourrir et de les aider.

Un autre principe est, que tout père doit pourvoir à l'éducation de ses enfants, donc les colléges et les bourses sont inutiles, il faut proposer des prix d'éducation. Mais lorsqu'un père est incapable d'instruire ses enfants par lui-même, lorsque son travail, son commerce, ses fonctions publiques, ne lui en laissent pas le temps, lorsque sa fortune est trop modique pour payer des instituteurs, à quoi serviront les prix d'éducation? Nous voudrions savoir si nos philosophes qui sont si savants ont été endoctrinés par leurs pères, et s'ils se donnent eux-mêmes la peine d'enseigner leurs enfants, lorsqu'ils en ont. Quand on détruira les colléges, nous demanderons grâce, du moins, pour les ignorantins.

5° La philosophie veut qu'un état soit si bien administré qu'il n'y ait plus de pauvres ; telle est la pierre philosophale du siècle. En attendant ce prodige, qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais, qui n'est qu'un rêve absurde, nous supplions nos alchimistes politiques de ne pas faire ôter la subsistance aux pauvres. Ils banniront de l'univers, nous n'en doutons pas, la vieillesse, les maladies, la stérilité, les contagions, les fléaux dont l'humanité est affligée depuis la création ; mais puisqu'ils subsistent encore, il faut les soulager par provision.

Tous les besoins, disent-ils, sont passagers ; il faut y pourvoir par des associations libres de citoyens, qui veilleront sur leur propre ouvrage ; en écarteront les abus, comme cela se fait en Angleterre.

Il est faux, d'abord, que tous les besoins soient passagers, la plupart sont très-permanents ; les vieillards. les pauvres, les malades passent ; mais la vieillesse, la pauvreté, les maladies restent, se communiquent des pères aux enfants ; la malédiction, portée contre Adam, s'exécute aussi ponctuellemnt aujourd'hui que dans le premier âge du monde.

Nous applaudirons volontiers aux associations libres, tout moyen nous semblera bon, dès qu'il fera du bien ; mais nous prions les philosophes de ne pas oublier leur principe, *rien n'est stable sous le soleil, tout dégénère en abus ;* nous sommes en peine de savoir si cela n'est pas vrai à l'égard des associations libres, si la vanité n'y entrera pour rien, si la jalousie ne les troublera pas, si le zèle des pères passera aux enfants, si la génération future sera possédée de l'anglomanie comme la génération présente, si les associations des villes fourniront aux besoins des campagnes, si, dans un accident subit, les secours seront assez prompts, etc., si en un mot la philosophie politique aura un plus long règne et fera plus de bien que n'en ont fait la religion et la charité chrétienne.

Peut-on ignorer que, dans toutes les villes du royaume, il y a des associations libres? Les confréries de pénitents, ou de la croix, les assemblées des dames de la charité, les administrations municipales des hôpitaux et des maisons de charité, etc., sont-elles autre chose ? Nous n'avons pas eu besoin des Anglais pour les former. Mais chez nous c'est la religion et la charité chrétienne qui y président ; en Angleterre, c'est la politique : nos philosophes anti-chrétiens ne voient plus le bien, ils n'en veulent plus dès que la religion y entre de près ou de loin.

6° Leur intention, disent-ils, n'est point de rendre l'homme insensible aux maux de ses semblables. Nous le croyons pieusement ; mais leurs

dissertations, leurs principes, leurs raisonnements, sont très-capables de produire cet effet. Dès que l'on veut calculer le profit et la dépense, argumenter sur les inconvénients présents et futurs d'une bonne œuvre, prévenir tous les abus possibles avant de la faire, il est bien décidé que l'on n'en fera aucune.

Un autre défaut est de vouloir régler le fond des provinces sur le modèle des grandes villes, les bourgs et les villages, sur ce qui se fait dans les capitales. Nos oracles politiques ne connaissent que Paris, n'ont rien vu ailleurs, rien administré, rien examiné dans le détail; et ils ont l'orgueil de se croire plus éclairés que les citoyens les plus sages, les magistrats les plus expérimentés, les hommes dont la prudence brille encore dans les règlements qu'ils ont laissés.

Les mêmes absurdités philosophiques reviendront à propos des *hôpitaux* ; nous serons forcés d'y répondre encore, et d'ajouter de nouvelles réflexions. BERGIER.

FONTAINES INTERMITTENTES. (*Théol. mixt. scien. nat. physiol. hydrograph.*) — Parmi les phénomènes naturels dont la science pourrait quelquefois abuser pour tromper les multitudes superstitieuses et ignorantes et les faire croire sans raison à des effets surnaturels, il faut classer les *fontaines intermittentes*; et il est bon que les théologiens en connaissent le mécanisme pour se conduire en moralistes sérieux et sincères qui n'ont d'autre but que la vérité et d'autres visées que celles d'éclairer les hommes.

Il y a, dans les pays de montagnes surtout, beaucoup de ces sources étranges. Pline en cite une qui était à Dodone; elle versait son eau de minuit à midi, et se tarissait absolument de midi à minuit. L'historien Josèphe en cite une autre qui était nommée la fontaine sabbatique, parce qu'elle était à sec pendant six jours, et jetait de l'eau en abondance tous les jours de sabbat; elle était située en Syrie entre la ville d'Arce et celle de Raphonées. Brynolphe Suénon affirme qu'il a vu, près de la capitale de l'Islande, une *fontaine* d'eau chaude qui coulait pendant une heure sur vingt-quatre. Childrey, dans son *Traité des curiosités d'Angleterre*, décrit deux sources, l'une du comté de Derby, près de Buxton, l'autre dans la province d'York, à un mille de Settly, qui jettent un ruisseau tous les quarts d'heure pendant quelques minutes; une autre, d'après le même, près de Loder (Westmoreland), coule plusieurs fois par jour. Les *transactions philosophiques* parlent d'une source appelée la *bruyante* (Bolderborn), située en Westphalie, près de Paterborn qui coule et s'assèche deux fois par jour; le même ouvrage signale aussi la source de Lawyell, près de Brixam, dans le Devonshire, qui est intercalaire, de telle sorte que durant la période de son *maximum* elle a des intermittences de quantité d'eau déversée qui se renouvellent jusqu'à seize fois par chaque demi-heure. On lit dans le *Voyage de Cachemire* de Bernier, qu'une *fontaine* coule et s'arrête régulièrement trois fois par vingt-quatre heures durant le mois de mai; l'écoulement est très-abondant le matin, à midi et le soir, et dure trois quarts d'heure. Nous avons, en Italie, près du lac de Côme, une source qui grossit et diminue trois fois par jour; Pline le Jeune en a parlé dans sa 30e lettre du liv. IV. Nous avons aussi, en Savoie, sur les bords de lac du Bourget, la *fontaine* des merveilles qui jette de l'eau et se tarit deux fois par heure. Sans sortir de France, on peut aller voir, dans la Franche Comté, sur le chemin de Touillon à Pontarlier, une source qui devient très-abondante pendant sept à huit minutes, puis tombe à sec pendant deux minutes; au moment où le débordement va commencer on entend un bouillonnement, puis l'eau sort de trois côtés en formant des jets qui augmentent de hauteur, puis diminuent, etc., etc.

Ces effets s'expliquent le plus naturellement du monde. Il suffit d'imaginer dans le roc ou dans un terrain solide, un canal qui garde bien un courant d'eau lui venant d'un réservoir plus élevé, et, en un point de

ce canal, un autre réservoir qui s'emplit et qui se vide par la partie du canal qui aboutit à la *fontaine* ; cette seconde partie forme siphon de telle sorte qu'elle ne s'emplit, jusqu'à l'ouverture, que quand le second réservoir est plein ; alors le siphon est amorcé, l'eau tombe et ne cesse de tomber que quand le réservoir, situé plus bas que lui, est vidé ; c'est alors que la *fontaine* coule ; puis, pour que le siphon s'amorce de nouveau, il faut un temps plus ou moins long, à savoir le temps nécessaire pour que le ruisseau souterrain, qui est plus petit que le siphon, remplisse ce réservoir jusqu'à y élever la nappe d'eau à la hauteur de la *fontaine*, c'est pendant ce temps que la *fontaine* tarit. Le siphon, en effet, a pour propriété, quand il est amorcé, de faire monter ou d'aspirer toute l'eau du réservoir situé, quant à sa portée inférieure, au-dessous de son niveau.

C'est ce qu'on démontre dans tous les cabinets de physique, à l'aide d'instruments très-simples ; c'est aussi ce qu'on peut voir mettre en pratique, dans les caves de vin et de bière quand on vide, à l'aide d'un siphon, un tonneau par la bonde. C'est la pesanteur de l'air — car il faut donner du vent au tonneau plein aussi bien qu'à tout réservoir que l'on voudra vider par ce procédé — qui, appuyant sur la surface du liquide, le force à remonter par le siphon dans lequel le liquide, à mesure qu'il s'écoule, fait le vide, ou empêche l'air d'entrer et de faire contrepoids à la masse aérienne qui pèse sur le liquide du tonneau ou du réservoir. La partie du liquide du siphon qui se trouve, dans celui-ci, au-dessous du niveau du liquide du vase pendant qu'il se vide, tombe par son propre poids, n'étant retenue par rien, et étant, au contraire poussée par le liquide qui la suit, lequel est poussé lui-même par l'air ambiant qui pénètre dans le vase.

On peut concevoir, en vertu de cette explication, qu'il se produise dans la nature des effets fort étranges pour ceux qui n'en connaissent pas la cause. Une fontaine peut apparaître tout à coup dans un rocher qui a toujours été sec ; il suffit pour cela qu'une fuite qui existait dans le canal souterrain soit subitement bouchée. Une fontaine, par la cause contraire peut s'assécher tout à coup. Une autre, qui était intermittente, peut cesser de l'être. Une autre qui ne l'était pas peut le devenir, tout cela tiendra à quelque secret intérieur qui consistera ordinairement dans des fuites qui se bouchent ou qui s'ouvrent, soit par accumulations de sables, soit par ravinements, soit par détachements de roches, soit autrement.

La nature a des ressources infinies ; elle n'est qu'un croisement savant de lois qui se modifient les unes les autres, qui se pondèrent mutuellement ; la puissance de Dieu s'y manifeste à chaque détail, et quand nous ne comprenons point, n'accusons que notre ignorance, il y a alors une énigme dont le Créateur s'est, jusques-là, réservé le mot.

Le Noir.

FONTENELLE (Bernard le Boyer de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre écrivain français du XVIIIe siècle, naquit à Rouen en 1657, et mourut en 1757, âgé de cent ans moins un mois. Il a laissé une *Histoire* très-élégante et très-claire *de l'Académie des sciences*, dont il était secrétaire. Ses *Eloges des Académiciens* passent pour des morceaux accomplis. Il est aussi l'auteur de poésies *pastorales*, d'une *Histoire du théâtre français*, d'une *Histoire des oracles*, et des *Eléments de la géométrie des infinis*. Mais l'ouvrage qui a rendu son nom populaire, c'est sa *Pluralité des mondes*, qui est un livre charmant et plein d'esprit. Son hypothèse ne fait que devenir de plus en plus probable, à mesure que l'astronomie fait des progrès, et il ne manque même pas d'astronomes aujourd'hui qui imaginent des systèmes de signes qu'ils confient sans cesse aux hasards des cieux, attendant la chance heureuse qu'il leur soit répondu d'une planète ou de la lune par des signes semblables, et qu'une correspondance régulière puisse s'établir ensuite entre nous et les habitants supposés de l'un

des astres du firmament. Il est à craindre qu'ils attendent bien longtemps; mais enfin le résultat qu'ils espèrent n'est point impossible.

Le Noir.

FONT-EVRAUD, abbaye célèbre dans l'Anjou, chef d'un ordre de religieux et de religieuses fondé par le B. Robert d'Arbrissel, mort l'an 1117. Cet ordre a été approuvé par le pape Pascal II, l'an 1106 et confirmé l'an 1113, sous la règle de saint Benoît.

Robert d'Arbrissel consacra ses travaux à la conversion des filles débauchées; il en rassembla un grand nombre dans l'abbaye de *Fond-Evraud,* et il leur inspira le dessein de se consacrer à Dieu. Il s'était associé des coopérateurs, qu'il réunit de même par les vœux monastiques. Ce qui a paru de plus singulier dans cet institut, c'est que, pour honorer la sainte Vierge, et l'autorité que Jésus-Christ lui avait donnée sur saint Jean, lorsqu'il dit à ce disciple bien-aimé, *voilà votre mère*; le fondateur de *Font-Evraud* a voulu que les religieux fussent soumis à l'abbesse aussi bien que les religieuses, et que cette fille fût le général de l'ordre. Les souverains Pontifes ont approuvé cette disposition, qui subsiste toujours, et ils ont accordé à cet ordre de grands priviléges. Il y en a près de soixante maisons ou prieurés en France, qui sont divisées en quatre provinces, et il y en avait deux en Angleterre avant le schisme de l'église anglicane. Parmi les trente-six abbesses qui ont gouverné cet ordre, il y a eu plusieurs princesses de la maison de Bourbon.

Les *filles-Dieu* de la rue Saint-Denis, à Paris, qui sont religieuses de *Font-Evraud,* ont tiré leur nom de ce qu'elles ont succédé, dans la maison qu'elles occupent, à une communauté de filles et de femmes pénitentes que l'on nommait *filles-Dieu,* et qui ont été supprimées.

On n'a pas manqué de censurer les pieuses intentions de Robert d'Arbrissel, on a voulu même jeter des soupçons sur la pureté de ses mœurs; pendant sa vie, quelques auteurs, trompés par de faux bruits, l'accusèrent de vivre dans une trop grande familiarité avec ses religieuses. Bayle, dans son *Dictionnaire critique,* article Font-Evraud, a rapporté avec affectation tout ce qui a été écrit à ce sujet; mais il est forcé d'avouer que ces accusations ne sont pas prouvées, et que l'apologie de Robert d'Arbrissel, faite par un religieux de son ordre, est solide et sans réplique. Il en a paru une autre, imprimée à Anvers en 1701, dans laquelle il est justifié contre les railleries malignes de Bayle.

Bergier.

FONTS BAPTISMAUX. Vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, placé dans les églises paroissiales et succursales, dans lequel on conserve l'eau bénite dont on se sert pour baptiser. Autrefois ces *fonts* étaient placés dans un bâtiment séparé, que l'on nommait le *baptistère*; à présent on les met dans l'intérieur de l'église, près de la porte ou dans une chapelle. *Voyez* Baptistère. Lorsque le baptême était administré par immersion, les *fonts* étaient en forme de bain; depuis qu'il s'administre par infusion, il n'est plus besoin d'un vaisseau de grande capacité.

Dans les premiers siècles, si l'on en croit les historiens, il était assez ordinaire que les *fonts* se remplissent d'eau miraculeusement à Pâques, qui était le temps où l'on baptisait les catéchumènes. Baron., an. 417, 554, 555; Tillemont, t. 10, p. 678; Grég. de Tours, p. 320, 516, etc. Dans l'Eglise romaine, on fait solennellement, deux fois l'année, la bénédiction des *fonts*; savoir, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte; les cérémonies et les oraisons que l'on y emploie sont relatives à l'ancien usage de baptiser principalement ces jours-là, et c'est une profession de foi très-éloquente des effets du baptême et des obligations qu'il impose à ceux qui l'ont reçu.

En effet, l'Eglise demande à Dieu de faire descendre sur l'eau baptismale la vertu du Saint-Esprit, de lui donner le pouvoir de régénérer les âmes, d'en effacer les taches, de leur

rendre l'innocence primitive, etc. On mêle à cette eau du saint-chrême, qui est le symbole de l'onction de la grâce; on y ajoute de l'huile des catéchumènes, pour marquer la force dont le baptisé doit être animé ; on y plonge le cierge pascal, qui représente par sa lumière l'éclat des bonnes œuvres et des vertus que le chrétien doit pratiquer, etc. Cette bénédiction des *fonts* est de la plus haute antiquité. Saint Cyprien nous apprend qu'elle était en usage au troisième siècle, *Epist.* 70 *ad Januar.*, et saint Basile, au quatrième, la regardait comme une tradition apostolique. *L. de Spir. sancto*, cap. 37.

Si les protestants en avaient mieux compris le sens et l'utilité, ils l'auraient peut-être conservée. Lorsque les anabaptistes et les sociniens se sont avisés d'enseigner que le baptême ne devait être donné qu'aux adultes qui sont capables d'avoir la foi, on a pu leur répondre que le baptême, toujours administré publiquement, et la bénédiction des *fonts* faite solennellement sous les yeux des adultes, sont des leçons continuelles pour réveiller leur foi, pour exciter leur reconnaissance envers Dieu, pour les faire souvenir des promesses qu'ils ont faites et des obligations qu'ils ont contractées dans leur baptême; que les mêmes cérémonies, souvent répétées, doivent faire plus d'impression sur l'esprit des fidèles, que n'aurait pu le faire le baptême reçu une seule fois dans la première jeunesse, et au moment où ils ont commencé à être capables de faire un acte de foi.

Dans les articles Eau bénite et Exorcisme, nous avons fait voir qu'il n'y a ni superstition, ni absurdité à bénir et à exorciser les eaux ; que cet usage n'a aucune relation aux idées fausses des platoniciens; mais que ç'a été un remède et un préservatif contre les erreurs et les superstitions des païens. Ménard, *Notes sur le Sacram. de saint Grégoire*, page 95 et 205.

Bergier.

FORAMINIFÈRES. (*Théol. mixt. scien. nat. zool.*) — Nous avons dit que la nature paraît quelquefois n'être qu'un grouillement de la vie dans la vie, et que nous ne serions pas surpris qu'un jour la micrographie s'aperçût qu'un grand animal n'est autre chose, dans sa constitution matérielle, qu'une aggrégation d'animaux plus petits, comme on voit des polypiers qui ne sont que des multitudes d'animaux vivant en commun dans une muraille commune. Les *foraminifères* semblent révéler quelque chose de semblable.

Ce sont de petits coquillages microscopiques dont l'organisme est d'une grande simplicité et qui ont la propriété de ramper et de ramasser leur nourriture, par des filaments ou tentacules qui leur servent de membres et qui traversent les milliers de petits trous dont sont criblées leurs coquilles. Il y en a plus de seize cents espèces de connues tant fossiles que vivantes, et ce qu'il y a de plus remarquable à leur sujet, c'est la quantité prodigieuse qu'on en découvre à l'état fossile ; on pourrait dire que la croûte terrestre en est tout entière composée ; et l'on conclut de cette particularité que les *foraminifères* ont dû jouer un rôle considérable dans la création ; ils ont été un des grands moyens dont Dieu s'est servi pour la formation de cette croûte, en sorte que ce ne sont pas seulement les forces physiques et chimiques qui ont exécuté ses plans, mais aussi les forces vitales et organiques ; c'est la vie qui a fait la vie, comme la force a fait la force ; mais si l'on ne met à l'origine première la force et la vie éternelle avec l'intelligence qui est une des formes de la vie et de la force, on reste dans l'absurdité de l'effet sans la cause.

Ce fut vers le milieu du XVIIIe siècle que le microscope, invention plus nouvelle encore que celle du télescope, nous révéla pour la première fois ces merveilles. Transcrivons la description qu'en donne M. d'Orbigny dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, t. v, p. 662 :

« Qui ne s'effraierait, dit-il, en songeant que le sable de tout le littoral des mers est tellement rempli de ces coquilles microscopiques, si

élégantes de forme, que l'on peut dire qu'il en est souvent à moitié composé? Plancus en a compté six mille dans une once (30gr,59) de sable de l'Adriatique, et nous en avons trouvé jusqu'à 480 mille par trois grammes de sable choisi aux Antilles.... L'étude que nous avons faite du sable de toutes les parties du monde nous a démontré que leurs restes forment, en grande partie, les bancs qui gênent la navigation, viennent obstruer les golfes et les détroits, combler les ports (nous en avons la preuve dans celui d'Alexandrie), et forment, avec les coraux, ces îles qui surgissent tous les jours au sein des régions chaudes du grand Océan. Si l'on juge du rôle actuel des *foraminifères* par ce qu'on voit dans les couches de l'écorce de la terre, on se convaincra de ce que nous venons d'avancer pour les espèces vivantes. Il nous sera facile de démontrer par des faits qu'ils entrent pour beaucoup dans la composition de couches entières. A l'époque des terrains carbonifères, une seule espèce du genre *fusulina* a formé, en Russie, des bancs énormes de calcaire. Les terrains crétacés en montrent une immense quantité dans la craie blanche, depuis la Champagne jusqu'en Angleterre. Les terrains tertiaires plus que tous les autres viendront nous en donner la preuve évidente; témoin les *nummulites*, dont est bâtie la plus grande des pyramides d'Egypte (*Descript. de l'Egypte; hist. nat.* t. II), le nombre prodigieux des *foraminifères* des bassins tertiaires de la Gironde, de l'Autriche, de l'Italie, et surtout les calcaires grossiers du vaste bassin parisien. Ces couches, dans certaines parties, en sont tellement pétries, qu'un pouce cube (0 m. c., 000,019,386) de la pierre des carrières de Gentilly nous en offre plus de 58,000, et cela dans des couches d'une grande puissance, résultat qui fait supposer par mètre cube à peu près 3 milliards, et nous dispense de pousser plus loin les calculs. On peut donc en conclure sans exagération que la capitale de la France est presque bâtie avec des *foraminifères*, ainsi que les villes et villages de quelques-uns des départements qui l'avoisinent. Ainsi ces coquilles, à peine saisissables à la vue simple, changent aujourd'hui la profondeur des eaux de la mer, et ont, aux diverses époques géologiques, comblé des bassins d'une étendue considérable. »

Jusqu'en 1835, tous les naturalistes classaient les *foraminifères* dans les *mollusques céphalopodes*; mais les recherches de F. Dujardin, d'Alc. d'Orbigny et de quelques autres aboutirent à en démontrer l'extrême simplicité d'organisme et firent reporter ces petits animaux parmi les *zoophites* à côté des *infusoires*. Aujourd'hui selon les uns ce sont des infusoires, formant un ordre dans cette classe, selon d'autres, dont fait partie M. d'Orbigny, ils constituent une classe à part voisine de celle des *infusoires*. On ne distingue dans leur substance qu'une masse charnue, qui projette des filaments nombreux à travers leur coquille perforée de petits trous, filaments à l'aide desquels ils se traînent et s'attachent aux corps fixes.

M. d'Orbigny les a classés en sept ordres, les *monostèques*, les *cyclostèques*, les *stichostèques*, les *hélicostèques*, les *entomostèques*, les *enallostèques* et les *agathistèques*; ces sept ordres renferment, comme nous l'avons dit, plus de seize cents espèces; ils sont fondés sur les compositions diverses de leur corps et les modes de groupement des segments ou lobes dont ce corps est composé. LE NOIR.

FORCE. (*Théol. mixt. philos. et scien. phys. et physiol.*) — Qu'est-ce qu'une *force?* Les esprits positivistes de notre époque ne voient dans une *force* qu'une propriété de la matière qu'ils touchent; cette matière est du positif, cela se mesure et se pèse, voilà le principal; cela aussi se remue, s'actionne mutuellement, se divise et s'agglomère, s'attire et se repousse, se tend et se relâche, etc., etc. Ce sont des effets de propriétés qui lui sont inhérentes, et la pensée n'est qu'une propriété, comme les autres, de la matière organisée. Puis tout est dit, tout est expliqué; dormons là-dessus; voilà le positivisme.

Mais ce n'est là qu'une manière de

sauter la difficulté, et de tricher la question. Voyons un peu :

Otez à votre matière la *force*, que va-t-il vous rester? Rien, absolument rien; comment voulez-vous que la *force* soit la propriété de rien? Cependant, elle est, et c'est par elle que la matière est quelque chose ; la *force* est donc tout.

Je prouve que si vous ôtez la *force*, il ne reste rien.

Je prends pour sujet de mon raisonnement la *force* attractive ou de cohésion et la *force* répulsive ou de désunion; si je choisissais les autres *forces*, j'arriverais à des conclusions identiques; mais l'argumentation sera plus simple et plus positive. En fixant notre pensée sur ces deux *forces*, et en supposant simplement qu'il n'y en a pas d'autres ou que toutes les autres ont été soustraites.

Voilà donc que les molécules de la matière ne sont plus soumises à la *force* qui les met en cohésion, ni à la *force* qui les met en division. Que vont-elles devenir ? que vont-elles faire d'elles-mêmes? Elles ne peuvent ni former des agglomérats dont les éléments s'unissent, ni former des atomes séparés qui se repoussent et se divisent. Rien de plus simple, direz-vous ; elles vont rester chacune à leur place immobiles, et en repos, ne s'approchant pas, ne s'écartant pas; vous leur ôtez les mouvements relatifs, voilà tout, et les assujettissez à un repos absolu. Mais allons plus profondément, s'il vous plaît.

Qu'est-ce que votre molécule privée de la *force*, soustraite à son action? Vous ne pouvez faire sur elle que deux hypothèses : ou bien, elle sera une unité absolue, sans étendue ni division possible, ou bien elle sera une multiplicité d'atomes plus petits.

Dans le premier cas, elle n'est plus la molécule positive matérielle, visible au sens absolu, tangible de même, à milieu et côtés distincts; elle a disparu comme matière, elle n'est plus rien, à moins que vous ne disiez que c'est une *force* pure; mais nous avons exclu la *force*, et nous n'avons plus le droit de la ramener. Déjà votre matière sans la *force* n'est plus rien.

Dans le second cas, vous n'êtes plus dans l'hypothèse ; vous laissez la *force* de cohésion qui associe les éléments; pour y rentrer il faut que vous ôtiez cette *force*, qui maintient l'association, et comme vous ne pouvez l'ôter véritablement dans le fond de la substance sans réduire les éléments à des unités, vous êtes obligé d'anéantir votre matière et de la ramener à la première hypothèse qui la réduit à rien. Tant que vous lui laissez la *force*, vous avez un objet positif qui présente un terme accessible à vos sens et à votre esprit, ne serait-ce que par un résultat inexplicable, et inanalysable, vous avez un mur qui fait écran à votre vue, qui termine positivement votre visée, qui lui fait point de mire; mais aussitôt qu'elle disparaît, vous n'avez plus que le vide, la dissémination sans élément, sans matière; vous n'avez plus que le rien.

C'est donc la *force* qui fait la matière; elle n'en est pas une propriété puisque ce serait la propriété de ce qui n'est pas, de ce qui est *le rien* sans cette propriété; elle en est l'essence constituante, le véritable fond, le tout complet.

Or, quoi de moins positif que la *force?* Quoi de plus spirituel? Quoi de plus étranger à la portée des sens? Quoi de moins matière? La pensée est une *force* ; l'amour est une *force*; la volonté est une *force* ; l'attraction est une *force*; le mouvement est une *force* ; l'affinité chimique est une *force*; la répulsion atomique est une *force* ; la vie est une *force* ; la végétation est une *force* ; tout est *force* comme la pensée, et toute *force* est immatérielle. Voilà donc votre matière, votre grande substance véritablement substance, ô positivistes, qui n'est quelque chose que par la *force* immatérielle comme l'esprit, et qui s'évanouit au néant, dès que la *force* ne la soutient plus.

Eh bien! Dieu est la *force* des *forces*, la *force* éternelle et primordiale, dont toutes les *forces* de la nature ne sont que des produits, des contre-coups, des ricochets et des chocs en retour, et cette *force* implique nécessairement en puissance toutes les *forces*, depuis les attractions physiques jus-

qu'aux impulsions volontaires, sans quoi toutes ces *forces* ne seraient, dans leur essence et leurs résultats, que des germinations absurdes du néant, des productions de lumières par la nuit, des émissions d'être par ce qui ne serait pas.

La *force* éternelle explique tout; rien, sans elle, n'est compréhensible, tout, au contraire, est, sans elle, d'une évidente impossibilité. Les anciens le sentaient comme nous le sentons. Tout, disent les védas, tout est fils de la *force*.

Vous me demanderez de la définir. Oh! je ne la définirai point, et nulle créature ne la définira; elle seule se définit elle-même dans les profondeurs de son éternelle lumière, en se voyant et se disant, JE SUIS.

Nous distinguons des *forces* diverses selon la diversité des effets qu'engendre la *force* primitive; c'est ainsi que nous disons les *forces* physiques, les *forces* chimiques, les *forces* végétales, les *forces* vitales, les *forces* médicales ou réparatrices, les *forces* intellectuelles, les *forces* morales, les *forces* naturelles, les *forces* surnaturelles, etc., etc. Mais toutes ces *forces* ne sont que des variantes de la *force* absolue, qui, étant infinie, doit produire tous les genres d'actions et d'états que nous connaissons et tous ceux que nous ne connaîtrons jamais. Cependant chacune a son rôle préimagé dans le miroir éternel de l'être, dont les images, à l'inverse de celles de nos miroirs terrestres, sont les types solides dont nos réalités temporelles, ne sont, de leur côté, que les reproductions vacillantes; et les chimistes, physiciens, physiologistes, etc., lorsqu'ils sont autre chose que d'adroits observateurs, je veux dire lorsqu'ils sont tant soit peu des philosophes, voient tous cette détermination prétypique. « La nature propre de chaque animal, dit Milne Edwards, est fixée longtemps avant que celui-ci ait aucune des particularités de structure à l'aide desquelles cette nature se manifestera. Le germe n'est pas une miniature de l'animal qui doit en provenir, mais le siége de la *force* organogénique qui déterminera l'édification de cet être nouveau. Chacune de ces machines admirables, en naissant dans la main du Créateur, me semble être appelée d'avance à exercer une série d'actes déterminés et à porter en elle le germe de la puissance qui la fera agir, avant que d'être pourvue des instruments nécessaires à l'exercice de cette *force*. Il y a toujours harmonie entre les fonctions et les organes; mais ce qui domine dans l'être animé et commande, en quelque sorte, la nature qui lui sera propre, c'est la manière dont les *forces* qu'il met en jeu doivent s'exercer dans son organisme, et non la manière dont ses organes sont constitués. » (*Leçons sur la physiologie*, t. 1, p. 2.)

Ainsi voilà encore la *force* qui commande l'organisme dans l'être organisé, et non les organes qui commandent cette *force*; ceux-ci ne sont que les moyens d'action, ses instruments, ses serviteurs, comme dans l'homme, c'est l'intelligence, sa *force* à lui, qui se fait servir par ses organes d'après la définition philosophique de l'homme : Une intelligence, une *force*, servie par des organes.

Nos positivistes modernes mettent beaucoup d'intérêt et d'insistance à soutenir qu'il n'y a pas besoin d'imaginer la *force* vitale, et qu'il suffit, pour expliquer tous les phénomènes des êtres vivants, des *forces* physiques et chimiques. « Tous les phénomènes propres aux êtres vivants, dit M. Lehman, doivent pouvoir s'expliquer par les lois de la physique et de la chimie... Aussi dans un avenir peu éloigné, la physiologie animale sera-t-elle entièrement réduite aux seuls principes de la physique et de la chimie. » C'est surtout en Allemagne que ces théories sont émises, elles tendent, dans l'esprit de leurs auteurs, à l'élimination de tout agent immatériel dans les phénomènes de l'instinct d'abord, de la pensée ensuite. Il est vrai que ce ne sont ni les plus grands physiologistes, ni les plus grands chimistes, ni les plus grands physiciens qui s'y complaisent. M. Dumas, par exemple, « pose en fait, dit M. Focillon, qu'indépendamment des actions physico-chimiques,

il y en a d'autres dans les êtres vivants qui sont sous la dépendance d'un principe immatériel. » et M. Chevreul déclare « évident, qu'il y a au delà (des actes fonctionnels de la vie et des lois de la matière inerte, lors même que ces lois pourraient les expliquer) une cause plus générale, dont l'effet réduit à l'expression la plus simple, se révèle dans le développement progressif du germe et de l'être qui en provient. » (*Mémoires de l'Académie des sciences* 1853.)

Mais, nous ne concevons guère pourquoi les positivistes mettent autant d'intérêt à ces questions secondaires ; cela ne prouve que la courte vue de leur esprit ; car expliquassent-ils tous les phénomènes du monde, ceux de la vie comme ceux de la matière brute, avec leur physique et leur chimie, en auraient-ils moins besoin de la *force?* Ils sont, pour le moins, obligés d'admettre les *forces* physico-chimiques, sans quoi toute explication disparaît. Or la *force* admise, une *force* quelconque, tout est admis, l'esprit et Dieu, nous l'avons prouvé : l'esprit, puisque la *force* est esprit ; Dieu, puisque c'est la *force* motrice primordiale, originaire de toute *force*.

LE NOIR.

FORCE. Suivant les moralistes la *force* est une des vertus cardinales ou principales, ils la définissent une disposition réfléchie de l'âme, qui lui fait supporter avec joie les contradictions et les épreuves. Le nom même de *vertu* ne signifie rien autre chose que la *force de l'âme* ; ainsi l'on peut dire avec vérité qu'une âme faible est incapable de vertu.

Par la *force*, les anciens entendaient principalement le courage de supporter les revers et les afflictions de la vie, et d'entreprendre de grandes choses pour se faire estimer des hommes ; souvent l'ambition et la vaine gloire en étaient l'unique ressort ; souvent aussi elle dégénérait en témérité et en opiniâtreté. La *force* chrétienne est plus sage, elle garde un juste milieu ; inspirée par le seul motif de plaire à Dieu, elle modère en nous la crainte et la présomption ; elle ne nous empêche point d'éviter les dangers et la mort, lorsqu'il n'y a aucune nécessité de nous y exposer ; mais elle nous les fait braver lorsque le devoir l'ordonne. « Dieu, dit saint » Paul, *II Tim.*, c. 7, ℣ 7, ne nous » a pas donné un esprit de crainte, » mais de *force*, de charité et de mo- » dération. » Cette vertu a singulièrement brillé dans les martyrs, et c'est pour la donner à tous les fidèles que Jésus-Christ a institué le sacrement de confirmation. Elle ne cessera jamais de leur être nécessaire pour surmonter tous les obstacles qui s'opposent à leur persévérance dans le bien ; ils en ont besoin surtout lorsque l'excès de la corruption des mœurs publiques a rendu la vertu odieuse et ridicule. *Voyez* CONFIRMATION, ZÈLE.

BERGIER.

FORCE (la) DE LA PHILOSOPHIE ET LA FORCE DE LA RELIGION. (*Théol. mixt. philos. mor. et relig.*) — C'est devant la mort que l'âme montre sa vertu, c'est-à-dire sa *force*. Or, si nous parcourons toute l'histoire humaine, nous trouvons deux courants qui, au fond et dans leur source qui est Dieu même, n'en font qu'un, c'est le courant philosophique et le courant religieux ; la raison, avec sa *force*, qui n'est pas seulement humaine, mais aussi divine par la grâce de celui de qui tout bien découle, préside le premier ; la religion, avec sa *force*, qui n'est pas non plus seulement divine, mais humaine en même temps, préside le second ; et l'un et l'autre présentent beaucoup de belles morts, manifestations d'une grande *force* morale ou religieuse ; mais il en est deux qui, décrites comme elles nous l'ont été par leurs historiens, l'emportent tellement sur toutes les autres, sous le rapport de la *force* qui s'y déploie, qu'elles restent, dans l'histoire de l'humanité, les deux grands types, l'une à la gloire de la philosophie, l'autre à la gloire de la religion. C'est la mort de Socrate, c'est la mort de Jésus.

Oh ! que l'on ne se scandalise point du parallèle ! ce n'est pas que nous ayons dans l'esprit de rabaisser Jésus-Christ au niveau du sage ni d'élever le sage au niveau de Jésus-

Christ. L'un n'est que philosophe, l'autre est Homme-Dieu, et à ce point de vue, aucune comparaison n'est permise. Mais Jésus, pour être Homme-Dieu, n'en est pas moins homme parfait, l'homme-type des chrétiens, comme Socrate restera l'homme-type des philosophes. Le père l'a fait descendre dans nos ténèbres pour les éclairer sous la forme du fils de l'homme, et à ce titre, il admettra une comparaison dans laquelle nous n'élèverons le premier que pour montrer d'autant mieux la grandeur sans pareille du second. Abaisser l'un comme le font tant d'esprits par un égarement que nous concevons à peine, pour glorifier l'autre, serait rendre moins prodigieuse la grandeur de celui-ci. Nous ne mettons aucune restriction à la glorification de Socrate considéré dans sa manière de mourir, afin de mettre, en regard de sa mort, une autre mort qui l'emporte encore sur la sienne autant que le ciel l'emporte sur la terre. Nous espérons que ce simple préliminaire suffira pour nous faire comprendre.

Depuis que le critique allemand Strauss publia sa première *Vie de Jésus*, et surtout depuis celle de Renan, les ouvrages sous ce titre ont pullulé; on les compte par douzaines; les uns sont orthodoxes, d'autres sont hétérodoxes, quelques autres aussi ne sont ni l'un ni l'autre; mais tous ces essais de *Vie de Jésus*, sans en excepter un seul, pas plus parmi les orthodoxes que parmi les hétérodoxes, sont d'une grande faiblesse ; l'art lui-même se brise sous les efforts de l'homme ; tant le modèle est supérieur à l'humanité. Nous n'admettons donc ni de telles audaces, ni de tels travaux, après les récits évangéliques dont le mérite écrase, parce qu'il est tout entier dans l'inspiration du héros. Mais ce que nous comprenons, c'est un travail de fusion des quatre récits, avec conservation de toutes les paroles, lequel ne consiste qu'à compléter les évangélistes l'un par l'autre, afin que rien ne soit omis, mais que tout passe à la fois sous l'œil du lecteur. Nous avons fait nous-même ce travail dans notre ÉVANGILE POUR LA JEUNESSE; nous en citerons les chapitres qui racontent la passion de Jésus et sa mort, en les accompagnant de quelques observations et de quelques notes que nous tirerons de nos DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI. Il suffira d'une lecture attentive de ces chapitres ainsi complétés et entourés, pour sentir, ainsi que nous le disons dans l'ouvrage que nous venons de nommer, le sublime du drame, au point de vue du vrai, du beau et du bien, devant la religion, la politique, la philosophie, la littérature et l'art. La scène réelle, dont on aura, de cette manière, le simple compte-rendu original, effacera, en beauté poétique, toutes les fictions du génie; la prédication d'exemple, qui s'y développera, sera d'un énergie sans égale; la condamnation des intolérances et des persécutions qui ressortira des faits eux-mêmes, sera plus éclatante que ne le seraient tous les anathèmes des cieux; un plan prophétique d'organisation humanitaire avec séparation des pouvoirs pour base, y sera écrit en caractères de sang sur une croix; on y entendra, enfin, sortir du Golgotha le coup de foudre qui roulera ses échos de contrée en contrée jusqu'à la fin des âges, pour effrayer toutes les tyrannies, stigmatiser toutes les mauvaises pensées, inspirer tous les biens, chanter, en langue de Dieu, toutes les espérances.

Et pour Socrate, comment présenterons-nous sa mort.

Nous suivrons autant que possible la même méthode. Nous disons, *autant que possible*, car la longueur des récits originaux de Platon et de Xénophon, ses *évangélistes*, s'il est permis d'égarer le mot, rend impossible une fidélité scrupuleuse et complète; mais, au moins ne ferons-nous qu'en extraire les passages et les phrases essentielles. On n'a de cette mort, toute retentissante qu'elle est dans les annales de la philosophie, qu'une idée vague; on ne la connaît pas; et celle de Jésus, par excès de vulgarisation des évangiles, n'est pas connue davantage ; notre manière de présenter celle-ci dans un récit composé des paroles mêmes des quatre

récits, la rendra peut-être plus parlante, et notre manière de présenter l'autre en un précis qui a déjà vu le jour dans notre *Dictionnaire des droits de la raison dans la foi*, et qui se compose d'extraits des deux *apologies*, du *Criton*, et du *Phédon*, en pourra faire un objet de méditations utiles pour les théologiens qui nous liront.

Nous commencerons par la mort de Socrate, ou la *force* philosophique.

LA MORT DE SOCRATE

OU LA FORCE DE LA PHILOSOPHIE

Socrate n'avait gouverné que les esprits et ne les avait gouvernés que par ses prédications et par ses exemples; en actions violentes, il n'avait à se reprocher, si toutefois il y eût en cela matière à quelque remords, que de s'être battu en brave soldat, pour sa patrie, dans sa jeunesse. Homme paisible, il avait eu la *force* de refuser, au prix de sa tête, sa participation aux exécutions sanglantes des tyrans d'Athènes contre des proscrits ; bon père de famille, il avait souffert patiemment les défauts d'une épouse, et avait élevé ses enfants dans la simplicité de la vertu ; enfin, moraliste sublime et convaincu, il avait étendu son influence au delà du foyer, en jetant des paroles de sagesse aux passants sur les places publiques, à des amis dans son école, qui était devenue la maison paternelle des plus grands philosophes qui aient existé sur la terre, et aux citoyens, pauvres et riches, dans leurs demeures mêmes, où il avait dépensé une partie de son temps à leur prêcher la vérité philosophique, la religion raisonnable, les vertus sociales et domestiques, pendant que les Aristophanes faisaient rire la foule à ses dépens sur les théâtres. Et le fils de Sophronique avait atteint de la sorte une noble vieillesse qui n'avait encore rien perdu des énergies de l'âge mûr.

Voilà où nous prenons cet homme, aussi bon qu'il fut sage ; et nous laissons la parole à ses disciples, pour nous raconter le drame de sa mort.

Les deux *Apologies* de Platon et de Xénophon racontent le jugement ; le *Criton* expose un épisode du séjour dans la prison d'Athènes, avant l'exécution de la sentence ; et le *Phédon* rapporte les derniers entretiens avec les amis et la mort même. (V. *Not. add.*)

I.

LE JUGEMENT

Socrate, traduit en accusation par les chefs du gouvernement, à qui il reprochait leurs vices (1) sur le point de comparaître devant le tribunal, refuse aux prières de ses amis l'établissement d'une défense en règle, dont l'habileté calculée aurait probablement amené son acquittement.

« Je médite, » répond-il à Hermogène, « de terminer ma vie... Qui m'a vu commettre la moindre injustice (2)? Voilà ma préparation ; voilà ma défense... Méditer un discours, mon génie s'y oppose... Dieu juge qu'il est plus avantageux pour moi de cesser de vivre... Je ne céderai à personne la gloire d'avoir mieux vécu que moi... Mes amis pensent de même... Voici venir la vieillesse inutile... Si l'aveu sincère de tous les biens que je dois aux dieux et aux hommes irrite mes juges, je rendrai grâces au Ciel de me faire mourir au moment le plus convenable, et de

(1) On n'a pas droit de supposer qu'il ne comptait pas sur le supplice auquel il fut condamné pour ses prédications ; car déjà sous le gouvernement des trente tyrans, dont Critias faisait partie, un des disciples de Socrate, Théramène, qui était général, orateur et magistrat, avait bu la ciguë, et « l'avait bue, dit Cicéron, comme s'il eût satisfait sa soif ; puis lançant ce qui restait au fond du vase de manière à lui faire produire un son de bon augure, avait dit en souriant : « Je passe la coupe au beau Critias. »

Socrate ne fut pas, non plus, sans imitateurs dans sa manière de mourir. Quatre-vingts ans après, le philosophe Phocion, grand capitaine, grand homme d'État, vertueux citoyen, patriote ardent, ayant été condamné, avec Nicoclès et plusieurs de ses compagnons, à boire la même coupe, sans qu'on eût entendu sa défense, ne voulut point fuir, malgré les moyens qui furent mis à sa disposition, fut couvert, au moment du supplice, d'insultes par ses ennemis, et dit seulement avec calme au juge : « Magistrat, ne pourrais-tu pas leur épargner d'aussi indignes choses ? » Et enfin, sur la demande de quelqu'un s'il avait quelque recommandation à faire à son fils : « Oui, » répondit-il, « c'est de ne point se souvenir de l'injustice d'Athènes envers son père. »

(2) Jésus disait : *Qui de vous me convaincra de péché ?* (*Joan.* VIII, 46.)

la mort qui donne le moins d'embarras aux amis du mourant... Voilà ce que je préfère à de lâches supplications (1) » (*Apologie* de XÉNOPHON).

Devant ses juges, la loi lui ordonne de répondre aux accusations dont il est l'objet, et de parler pour se défendre ; il obéit à la loi, et voici ses principales réponses.

A l'accusation « de rechercher les mystères de la nature, et de faire prévaloir les mauvaises raisons sur les bonnes, « il répond « qu'il y en a qui reçoivent des deniers et des mines pour instruire les hommes, mais qu'il n'a point cette science qui se vend pour de l'or ;... que la science de ces maîtres est sans doute bien supérieure à l'homme, mais que la sienne est purement humaine ; qu'allant successivement chez les chefs de la république, il les a vus prétendre savoir tout ce qui est beau et bon, et qu'il se reconnaît, en effet, avoir sur eux quelque avantage, celui de ne pas croire savoir ce qu'il ignore ; que c'est pour cette raison, sans doute, que l'oracle de Delphes, consulté sur Socrate, répondit simplement, sans le comparer à un dieu, qu'il était le plus sage des hommes de son temps ; que, continuant ses recherches pour obéir à la volonté du Ciel, il a toujours trouvé que la sagesse humaine se réduit à peu de chose, et que la vérité, c'est que Dieu seul est sage (2) (*Apologie* de PLATON.)

On l'accuse « de ne pas reconnaître les dieux reconnus par l'Etat (3), de chercher à introduire des divinités nouvelles, et de corrompre la jeunesse (4) » (PLAT., *Apol.*).

« Pensez-vous véritablement, Athéniens, que je ne reconnaisse aucune divinité ?... Vous attestez, par vos propres dénonciations, que je crois et que j'enseigne qu'il y a des choses divines anciennes et nouvelles... Or, peut-on croire à l'existence des choses divines, sans croire à l'existence de la divinité (1) ? » (*Ibid.*)

On lui reproche le démon familier dont il parle souvent.

« Les citoyens, et Mélitus lui-même, ont pu me voir aux sacrifices publics prescrits par les lois (2). Mais, d'ailleurs, comment serait-ce introduire des dieux nouveaux, de dire que la voix de Dieu me prescrit ce que je dois ? Vos augures se disent également déterminés par des voix. Le tonnerre est une voix et le plus imposant des augures. Vous parlez de divinations, de prodiges, d'aruspices ; je parle d'inspirations d'un Esprit de Dieu, et, en usant de ces mots, je crois me servir d'un langage plus conforme à la vérité, plus religieux que ceux qui attribuent aux oiseaux la puissance des dieux (3). » (XÉNOPH., *Apol.*)

Des murmures éclatent dans l'assemblée.

« Il faut bien, » dit Socrate, « que les dieux ne m'en veuillent pas, puisque Apollon m'a qualifié du plus sage, du plus généreux et du plus juste des hommes (4). » (*Ibid.*)

L'irritation devient plus grande. On lui reproche, entre autres choses, d'avoir souvent mérité la mort.

« Croyez-vous donc que l'homme qui peut rendre un service, si peu important qu'il soit, doive compter pour quelque chose le danger de mourir ou l'avantage de vivre, et ne

(1) On a dit qu'il y avait, dans ce refus, de l'orgueil. C'est le reproche banal qu'on fait à tous les grands hommes dans leurs beaux moments. Où tant d'hommes voient l'orgueil nous ne voyons presque toujours que la simplicité naïve de la vertu.

(2) Une parole sublime comme celle-là suffirait pour faire un grand homme. — Jésus disait : *Dieu seul est bon* (*Luc.* XVIII, 19.)

(3) Jésus fut accusé de blasphème contre le Dieu de Moïse en se disant le Fils de Dieu.

(4) Jésus fut accusé de pervertir le peuple par son enseignement.

(1) Nous verrons toujours sur les lèvres de Socrate la simple logique ; nous trouverons sur celles de Jésus la logique inspirée.

(2) Jésus observait comme les autres les cérémonies judaïques.

(3) Jésus incriminé par le tribunal religieux de la nation juive de ce qu'il se dit le Fils de Dieu, ne s'explique pas comme Socrate ; il s'en tient à la simple affirmation, bien qu'en une autre circonstance il ait répondu aux prêtres du temple que de se dire Fils de Dieu ne serait même pas un motif d'accusation contre un homme, puisque Moïse avait dit à des hommes : *Vous êtes des dieux.*

(4) Jésus interrogé par le grand prêtre répond qu'il est le Fils du Dieu vivant, et qu'il le verra un jour plein de gloire dans les nuées du ciel. On ne doit jamais mentir, et presque toujours le véritable orgueil porte le voile de l'humilité. — Quant à la réponse de Socrate, pourquoi serait-ce une ironie contre Apollon ? Les oracles disaient souvent la vérité.

pas considérer uniquement, dans tout ce qu'il fait, si son action est juste ou injuste, l'action d'un homme vertueux ou celle d'un méchant?... Ce serait de ma part une étrange conduite, si, après avoir affronté la mort avec les braves de Potidée, d'Amphiopolis et de Délium, dans le poste que m'avaient assigné vos généraux, la crainte de la mort me faisait aujourd'hui abandonner le poste où je crois que Dieu m'a placé (1), renoncer à la mission, que j'en ai reçue, de cultiver la philosophie, et d'éprouver sans cesse et moi-même et les autres... Je ne sais pas au juste comment les choses se passent après la mort, et je ne m'imagine pas le savoir ; mais qu'il soit honteux et criminel de commettre une action injuste et de manquer à une mission qu'on a reçue d'un supérieur, homme ou Dieu, voilà ce que je sais avec certitude... Si donc vous consentiez à m'absoudre à la condition de ne plus m'appliquer à la philosophie et à ce que vous appelez corrompre la jeunesse, je vous dirais : Athéniens, je vous aime et vous vénère, mais j'obéirai à Dieu plutôt qu'à vous (2). » (Plat., *Apol.*)

On insiste sur l'accusation de corruption de la jeunesse.

« N'est-ce pas toi plutôt, Mélitus, qui corromps les citoyens par ton exemple, en traduisant sans raison des innocents devant ce tribunal ? (*Ibid.*)

« Dis-moi si tu connais un seul jeune homme auparavant pieux, modéré, modeste, que j'aie rendu irréligieux, violent ou prodigue ; si tu en connais un qui soit devenu, par suite de ses liaisons avec moi, esclave des voluptés, adonné au vin ou à la mollesse, de sobre et de laborieux qu'il était auparavant?... Il ne te semble pas étrange que tu veuilles me faire condamner à la mort, parce que quelques personnes me regardent comme le plus habile dans l'art le plus important pour les hommes : celui de les instruire !.. (Xénoph., *Apol.*)

« Pour moi, je suis persuadé que rien ne peut être plus avantageux, dans la république, que ma soumission et mon dévouement aux ordres de Dieu, puisque en cela je ne fais autre chose que de vous persuader, jeunes et vieux, que ce ne sont pas les soins du corps, l'amour des richesses, ni rien de ce genre, qui doivent vous préoccuper, mais le soin de votre âme (1) et les moyens de l'orner de vertus... Si c'est là corrompre la jeunesse, voilà qui est fâcheux ; mais si quelqu'un soutient que je fasse autre chose, il dit un mensonge. Au reste, Athéniens, croyez Anytus ou ne le croyez pas, renvoyez-moi libre ou prononcez mon arrêt, il me sera impossible de changer de conduite, dussé-je souffrir mille morts (2). » (Plat., *Apol.*)

Les murmures recommencent ; l'accusation déborde ; Socrate répond :

« Connaissez-vous quelqu'un qui soit moins asservi aux voluptés des sens (3), plus désintéressé, plus observateur de la justice, plus ardent ami de la sagesse? N'ai-je pas toujours cherché ce qui est bon et utile?... Je vis dans la plus étroite pauvreté (4) ;... et je me procure, sans dépense, les vrais plaisirs : ceux de l'âme et de l'intelligence... » Xénoph., *Apol.*)

« Condamnez-moi donc à mort, si vous voulez ;... vous me ferez moins de tort qu'à vous-mêmes... Il n'est pas au pouvoir des méchants de nuire à l'homme de bien. La mort, l'exil, la perte des droits de citoyen, ne sont pas, à mes yeux, des maux. Le mal véritable est d'entreprendre de faire périr un homme injuste-

(1) On sait que Jésus rapportait tout à la mission qu'il avait reçue de son Père : *Pour cela je suis né, pour cela je suis venu dans le monde, que je rende témoignage à la vérité.* (*Joan.* XVIII, 37.)

(2) Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, disaient les apôtres et les martyrs.

(1) Jésus disait : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier s'il perd son âme ?* (*Matth.* XVI, 26.)

(2) On ne peut rien concevoir de plus beau en fermeté, en simplicité, en conviction.

(3) Socrate et Platon s'élèvent sans cesse contre le corps, qu'ils considèrent comme une demeure très-gênante pour l'âme. On le leur a reproché. On a eu tort. Le corps tel que nous l'avons impatiente et ennuie une âme noble. Jésus disait : *L'esprit est prompt ; mais la chair est son infirmité.* (*Matth.* XXVI, 21.)

(4) Jésus disait : *Je n'ai pas une pierre où reposer ma tête.* (*Matth.* VIII, 20.

ment (1)... Ce n'est donc pas mon intérêt propre qui est en cause, c'est le vôtre... Vous ne trouverez pas facilement un homme tel que moi, que la Divinité semble avoir attaché à cette ville comme un éperon à un coursier qui en a besoin (2)... Vous avez besoin d'un père ou d'un frère aîné qui vous invite à la vertu... Quand vous voulûtes condamner les dix généraux en masse, après le combat naval, je fus le seul qui m'opposai à cette violation de tous les droits. Vos orateurs me menacèrent de la mort; malgré vos clameurs et vos ordres, je bravai la mort pour la justice et les lois... Quand les trente tyrans m'ordonnèrent d'arrêter Léon pour le faire mourir, je prouvai de nouveau que je voyais la mort avec indifférence, et que ce qui me paraissait important était de ne commettre aucune injustice ou impiété. Je rentrai seul dans ma maison, malgré les ordres; et les tyrans m'auraient sans doute fait mourir, s'ils ne fussent tombés. » (PLAT., *Apol.*)

A de nouvelles interruptions sur ses conversations avec les jeunes gens et avec le peuple, voici encore quelques réponses du sage d'Athènes :

« Je réponds à toutes les questions que chacun veut me faire, riche ou pauvre indifféremment... je ne parle pas en secret (3). Si quelqu'un prétend avoir entendu de moi autre chose que ce que je dis à tous, il ne parlera point selon la vérité, » (PLAT., *Apol.*)

« Si j'ai donné des conseils pernicieux, que des témoins paraissent et m'accusent. Mais parmi ceux qui me connaissent et qui m'écoutent, parmi leurs parents et connaissances, je ne vois que des amis et des défenseurs. » (*Ibid.*)

On le traite encore d'athée; il répond :

« Je suis convaincu de l'existence des dieux plus qu'aucun de ceux qui m'accusent (1). » (*Ibid.*)

Après des débats dont ce qui précède peut donner quelque idée, mais qu'aucun historien n'a malheureusement rapportés d'une manière complète, on procède au scrutin, et deux cent quatre-vingts voix sur cinq cents déclarent que Socrate est coupable (2).

Invité à déterminer lui-même la peine qui doit lui être infligée, il répond :

« Athéniens, puisque je cherche par tous les moyens à vous rendre vertueux, c'est une récompense que vous me devez... Si je possédais des richesses, je me condamnerais volontiers à une amende, qui, en m'appauvrissant, me serait utile ;.... mais comme vous savez que je n'ai rien, que je n'ai pas suffisamment de quoi vivre, si vous êtes justes, vous allez voter que je sois nourri aux frais du trésor public dans le Prytanée ; n'ayant jamais été injuste envers personne, je ne saurais l'être envers moi-même (3). » (PLAT., *Apol.*)

Ses amis voyant que de telles réponses vont amener la peine de mort, font tous leurs efforts pour le déterminer à accepter des moyens qu'ils lui proposent dans le but d'être condamné à l'exil et à une amende qu'ils se chargent de payer pour lui.

Socrate leur demande, en plaisantant « s'ils connaissent hors de l'Attique une place forte où la mort ne pénètre pas (4). » (XÉNOPH., *Apol.*)

Les juges vont aux voix de nouveau, et la peine de mort est prononcée.

Socrate a la parole une dernière fois :

(1) Jésus disait de Judas : *Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va comme il a été écrit, mais malheur à celui qui le trahit ; il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né.* (*Matth.* XXVI, 24.)

(2) C'est le fait tel qu'il se réalise depuis que Socrate a commencé sa mission.

(3) Jésus dit à ses Juges : *J'ai parlé publiquement... je n'ai rien dit en secret. Interrogez ceux qui m'ont entendu.* (*Joan.* XVIII, 20, 21.)

(1) Dans toutes les paroles que Platon et Xénophon ont mises dans sa bouche, il n'y en a pas une, en effet, qui ne porte l'empreinte d'une conviction imperturbable à l'existence du Dieu suprême et des dieux créés.

(2) Jésus eut aussi une minorité pour lui.

(3) Cette réponse est sublime dans sa spontanéité.

(4) Les refus de Socrate de tous moyens de sauver sa vie, autres que l'exhibition simple de son innocence, ressemblent un peu au refus de Jésus-Christ d'être défendu par la force.

« Je n'ai été convaincu d'aucun crime ni contre les dieux, ni contre les hommes que j'engage à surmonter leurs passions et à se contenter de peu..... Je ne vois dans ma vie aucune action qui puisse mériter la mort... et, par conséquent, je ne dois pas m'estimer moins qu'auparavant, parce que je subis une mort injuste ; j'ai la confiance que l'avenir, aussi bien que le passé, témoignera en ma faveur. » (XÉNOPH., *Apol.*)

« Ce qui me fait de la peine, c'est qu'on insultera désormais votre ville pour avoir fait mourir le sage Socrate (1).

« Je vais subir la mort à laquelle je suis condamné ; mes juges, l'injustice et l'infamie à laquelle la vérité les condamne... Je suis satisfait de ma peine, qu'ils le soient de la leur. On peut dire qu'à certains égards tout va bien....

« Vous avez commis cette action injuste pour vous débarrasser d'un censeur importun de vos actions (2). Ce que j'ai à vous dire, c'est qu'il vous serait plus honorable de régler votre vie de manière à être vertueux. » (PLAT., *Apol.*)

Puis, s'adressant à ceux qui ont voté pour son acquittement :

« La Divinité ne m'a point inspiré de faire autre chose que mon apologie ;... c'est la preuve que ce qui m'arrive ne peut être qu'avantageux pour moi. Nous ne jugeons pas sainement des choses quand nous regardons la mort comme un mal. Si elle est un sommeil, pourquoi la craindre (3), et si elle est, pour le juste, une immortelle vie en compagnie des grands hommes que nous admirons, qui ne la désirerait s'il est juste ? Pour aller discourir avec Orphée, Musée, Hésiode, Homère, je consentirais à mourir plusieurs fois (4). Il n'y a rien qui puisse être un mal pour l'homme de bien, soit pendant sa vie, soit après sa mort, car jamais la Providence ne perd ses intérêts de vue....

« Je ne conserve donc aucun ressentiment contre mes accusateurs, ni contre ceux qui m'ont condamné (1). Si j'avais à m'en plaindre, ce ne serait que de ce qu'ils se sont trompés en croyant me nuire (2).

« Quoi qu'il en soit, je ne vous demande qu'une grâce, Athéniens ; si, lorsque mes enfants seront devenus hommes, ils s'attachent aux richesses (3) et à autre chose qu'à la pratique des vertus, traitez-les comme je vous ai traités. S'ils se donnent pour sages sans l'être, faites-les rougir comme je vous ai fait rougir... ainsi vous serez justes envers moi et envers eux.

« Il est temps que nous nous quittions, moi pour aller mourir, vous pour vivre. Qui de nous doit s'attendre au meilleur sort ? Dieu le sait bien. » (PLAT., *Apol.*)

Socrate se retire de l'assemblée aussi calme qu'en y entrant. Il aperçoit une foule d'amis qui pleurent :

« Quoi donc, » leur dit-il, « c'est à présent que vous pleurez ! ne saviez-vous pas qu'au moment même où je reçus la naissance, la nature avait prononcé mon arrêt de mort ? Je termine ma carrière dans un moment où je n'avais plus à attendre que des maux ; vous devez, ce me semble, vous réjouir tous de mon bonheur (4). » (XÉNOPH., *Apol.*)

Apollodore, homme simple qui

(1) Jésus pleurait sur sa patrie coupable et disait aux mères : *Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous et sur vos enfants.* (*Luc.* XXIII. 28.)

(2) Ce qui fit condamner Jésus-Christ, ce fut la haine qu'il s'était attirée par ses paroles sévères contre les chefs religieux de la nation.

(3) Socrate pose aussi cette hypothèse pour ceux qui l'écoutent et qui ne croient à rien.

(4) Qu'aurait dit Socrate s'il avait, comme nous, connu Jésus-Christ

(1) Ceci rappelle le pardon de Jésus-Christ à ses bourreaux.

(2) Jésus disait avant sa Passion : *Père, l'heure est venue de glorifier votre Fils.* (*Joan.* XVII, 1.)

(3) On sait l'insistance avec laquelle Jésus s'élevait contre les richesses.

(4) *Père, glorifiez votre fils... Ne pleurez pas sur moi.* — Le peuple qui doit aimer Socrate, puisque ce sont les ateliers d'Athènes qu'il fréquente le plus, devrait bien faire une révolution pour le délivrer malgré lui. Il reste silencieux et immobile ; — il en sera de même à la mort du Christ, bien que Jésus ait passionné la foule beaucoup plus que Socrate, qui ne criait pas autant que Jésus contre la puissance, et qui ne pensait pas à appeler les esclaves à la liberté. La foule est toujours lâche quand il s'agit de prendre le parti du vaincu.

l'aimait beaucoup, poussait des sanglots de ce qu'il mourait injustement. Socrate lui passant légèrement la main sur la tête : « Mon cher Apollodore, » lui dit-il avec un sourire, « aimerais-tu donc mieux que ma mort fût juste (1)? » (*Ibid.*)

Tel fut le jugement de Socrate, « dans lequel, » dit Xénophon, « il mit la plus grande importance à démontrer clairement qu'il n'avait jamais été coupable ni d'impiété envers Dieu, ni d'injustice envers les hommes, et fit voir toute la force de son âme; car, étant persuadé qu'il lui était plus avantageux de mourir, il parla avec un noble orgueil qui fut un motif de plus dans l'esprit des juges pour le condamner. »

II.

LA PRISON.

Criton vient de bon matin visiter Socrate, le trouve dormant et attend près de son lit, la tristesse au cœur, et plein d'admiration devant son calme sommeil. Socrate, à son réveil, voyant la douleur de Criton, lui demande quel motif l'amène de si bonne heure : « Une nouvelle bien fâcheuse, » répond celui-ci, « non pas pour toi, à ce que je vois, mais terrible et accablante pour moi et tous tes amis; le plus grand des malheurs qui puissent m'arriver. — Le vaisseau, répond Socrate, dont le retour doit être l'époque de ma mort, serait-il enfin revenu de Délos? — Non, dit Criton, mais j'apprends de quelques personnes qui viennent de Sunium qu'il arrive aujourd'hui même. Demain il faudra que tu meures. »

Socrate répond : « Si telle est la volonté divine, Criton, que cette volonté s'accomplisse (2). »

Il ajoute qu'il ne croit pas cependant que le vaisseau arrive le jour même, mais plutôt le lendemain, ce qui remettra sa mort au troisième jour; il fonde cette idée sur un songe qu'il venait d'avoir quand Criton est entré. « Il me semblait, » dit-il, « que je voyais une belle femme vêtue de blanc, s'avancer vers moi, m'appeler et me dire : « Socrate, dans trois » jours tu verras les plaines fertiles » de Phthie (1). »

Criton et les autres amis ont gagné le geôlier, et tout préparé pour faire sortir Socrate, l'envoyer en lieu sûr; il vient donc le conjurer de céder à leurs désirs, et il lui expose tous les arguments que peut suggérer l'amitié dans une telle circonstance.

Socrate répond sans s'émouvoir : « Mon cher Criton, le zèle que tu fais paraître mérite toutes sortes d'éloges, s'il est fondé sur des motifs raisonnables; s'il en est autrement, plus il serait ardent plus il m'affligerait. Il faut donc examiner si ce que tu proposes est une chose qu'on doive faire ou non; car, ce n'est pas dans ce moment seul, mais dans tous les instants de ma vie que j'ai résolu de ne me rendre à aucun autre motif qu'à ceux dont ma raison me démontre la *force* et la vérité; » et, là-dessus, Socrate entre dans sa méthode ordinaire d'examen, en prenant pour base, non pas ce qu'on pense et ce qu'on dit dans le monde, mais ce qui est « le bon, le beau, le juste en soi. » Il réfute les raisons extrinsèques de Criton, comme celles qu'il a tirées du besoin qu'ont de lui ses enfants, ses amis, la patrie, et répète qu'il faut examiner cette question en elle-même : Est-il bien de sortir d'ici malgré les Athéniens, après avoir corrompu le geôlier avec de l'or? « Si cette action est blâmable, mon cher Criton, cesse de me redire toujours la même chose; je veux bien consentir à ce que tu proposes si tu peux me convaincre que cela soit juste; mais non, si je n'en suis pas convaincu. »

L'entretien se poursuit sur cette donnée. Socrate pose ce principe « qu'il ne faut jamais faire une chose

(1) Socrate a la consolation de voir quelques amis fidèles pleurer sur lui. Jésus sera renié par les siens ; quelques femmes seulement le suivront, en pleurant, jusqu'au Calvaire.

(2) Cela rappelle la parole du Christ : *Père, que votre volonté s'accomplisse et non la mienne. Luc.* XXII, 42.

(1) Il y a des songes dans tous les grands drames. Dans celui de Jésus, il y a le songe de la femme de Pilate.

mauvaise, et par conséquent qu'il n'est point permis de faire du mal à celui qui nous en a fait (1), bien qu'on croie assez généralement que ce n'est point une injustice ; » et comme Criton lui accorde cette règle de morale, que le maître leur avait toujours prêchée, Socrate ajoute : « Il ne faut donc faire du mal à personne quels que puissent être ses torts envers nous... Réfléchis bien sur ce que tu m'accordes... Si tu as quelque chose à objecter sur cette base, n'allons pas plus loin avant que la difficulté soit vidée ; si tu n'as rien à objecter, écoute les conclusions que je vais en tirer. »

Criton ayant accordé, Socrate suppose la république et les lois se présentant devant lui au moment où il va faire ce que Criton lui demande, et les fait tenir un discours admirable dans lequel sont développées des raisons d'une force écrasante, surtout au point de vue des constitutions de la Grèce à cette époque, pour prouver que, bien qu'il soit condamné injustement, et que la république lui ait fait du mal, il ne doit pas rendre à la république mal pour mal, injustice pour injustice, en violant un contrat social qu'il observe depuis plus de soixante ans, en détruisant les lois autant qu'il est en lui, en changeant, malgré la patrie, la peine de mort en celle d'un exil qu'il n'a tenu qu'à lui, au moment du jugement, de prononcer contre lui-même d'accord avec elle, en mettant ses enfants, ses amis, ses libérateurs dans la condition des bannis, en fuyant, sous un honteux déguisement, et s'ôtant le droit de prêcher désormais la grandeur d'âme et la sagesse, en se mettant enfin dans le cas de trouver chez Pluton d'autres lois, sœurs de celles de ce monde, sévères à son égard. Il faut lire dans le *Criton* cet éloquent discours.

L'entretien se termine comme il suit :

« Voilà, mon cher Criton, les paroles qui retentissent à mon oreille comme le concert des flûtes à celles des corybantes..... et cette voix est si forte, si puissante sur moi, qu'elle étouffe tout autre bruit, me rend inaccessible à tout autre langage. Sois donc assuré que tout ce que tu pourras me dire de contraire aux sentiments que je viens d'exposer, tu le dirais en vain ; parle, néanmoins, si tu crois pouvoir trouver quelque moyen de m'ébranler. »

« Mais, Socrate, » s'écrie l'ami accablé de douleur, « mais, je ne puis rien répondre. »

Et Socrate reprend avec sa gravité : « Eh bien ! donc, mon cher Criton, laissons cette discussion, et marchons dans la route où Dieu nous guide. » (CRITON.)

III.

LA CIGUË

« Véritablement, » dit Phédon, « moi qui ai vu cette mort, j'ai éprouvé des impressions fort extraordinaires ; la compassion n'entra point chez moi comme à la mort d'un ami : ce grand homme me paraissait heureux dans sa manière d'être et dans ses discours, tant il mourait sans peur et avec noblesse ! au point qu'il me sembla, en allant aux enfers, y aller par volonté divine, pour y être heureux plus qu'on ne le fut jamais : c'est pourquoi point de pénible pitié dans mon âme comme il paraîtrait naturel à la vue d'une telle scène, ni de ce plaisir qui se mêlait à nos entretiens ordinaires sur la philosophie. Tel fut encore celui de cette journée ; mais l'impression était vraiment étrange : sorte de mélange inaccoutumé de joie et de chagrin, à la pensée qu'il allait mourir ; et, tous, nous étions ainsi disposés, tantôt souriant et pleurant quelquefois. » (*Phédon*, II.)

Phédon raconte ensuite qu'ayant coutume de se rendre tous les jours, lui et les autres amis, près de la prison pour attendre qu'elle fût ouverte, et aller s'entretenir avec le maître, ils arrivèrent ce jour-là plus tôt que de coutume ; que le portier, se présentant, leur dit de ne pas en-

(1) Cette maxime et celle de Jésus de rendre le bien pour le mal aboutissent à peu près au même résultat, qui est principalement la condamnation de l'esprit de vengeance.

trer avant que lui-même les en eût avertis : « car, » ajouta-t-il, « les onze font en ce moment, déchaîner Socrate, et donnent les ordres pour qu'il meure aujourd'hui ; » qu'étant revenu quelque temps après, il leur dit d'entrer ; qu'ils trouvèrent Socrate déchaîné avec Xantippe, sa femme, assise auprès de lui, et tenant son petit enfant dans ses bras ; que cette malheureuse se répandit en gémissements ; que Socrate voulant parler tranquillement avec ses amis, pria Criton d'emmener à la maison cette infortunée, qui les quitta en poussant des cris et se meurtrissant le visage ; qu'alors Socrate, s'asseyant, plia une de ses jambes, la frotta légèrement avec sa main, et entra aussitôt, à l'occasion de cette jambe qu'il sentait heureuse d'être libre, dans ces étonnantes réflexions sur le bonheur, la peine, la mort, la vie, les idées, dans le but de démontrer l'immortalité de l'âme. (*Phédon*, III.)

Ce dialogue, qu'il faut lire comme le plus grand chef-d'œuvre de l'antiquité païenne, est basé sur des vérités morales et dogmatiques, sur des preuves de raison et de sentiment, qu'il est bon d'analyser en quelques mots, pour faire mieux comprendre le dénoûment que nous traduirons ensuite le plus littéralement possible.

Le vrai sage ne doit pas craindre la mort ; il doit la désirer.

C'est cependant un crime de nous la donner, parce que notre vie est une propriété de Dieu et de la société.

La vraie philosophie n'est qu'un apprentissage de la mort.

Elle compte pour rien les plaisirs des sens.

Les sens s'opposent au bien-être de l'âme et la trompent. Ils sont l'occasion de ses maux ; elle ne peut être heureuse que débarrassée des obstacles qu'ils lui suscitent.

Le philosophe ne doit donc pas craindre la mort, puisqu'elle est une délivrance pour son âme. Celui dont la raison recule devant la mort aime son corps plus que la sagesse.

Cébès demandant à Socrate quels sont les motifs de sa croyance en l'immortalité de son âme, le maître répond par une série de raisonnements sur divers phénomènes de cette vie qui lui donnent la foi en la vie future.

Rien ne meurt absolument dans les êtres ; toujours la mort est une résurrection ; tout renaît de son contraire ; la mort de la vie, et la vie de la mort.

Nous avons des idées innées évidentes qui ne font que s'éveiller à l'occasion comme des réminiscences ; l'apprendre a tous les caractères du ressouvenir. Ces idées sont indépendantes de l'organisme et immortelles ; l'âme, qui en est le siége et qui se compose d'elles-mêmes, les posséda avant de naître dans le corps de cette vie ; elle les emportera dans une autre existence.

Ce qui est composé peut se dissoudre. Le caractère de l'immuable est la simplicité : notre âme a ce caractère, notre corps ne l'a pas ; notre corps change sans cesse, notre âme ne change point ; elle survit à la dissolution de ses organes.

Notre âme a quelque chose de divin ; elle commande, elle participe par l'immortalité à la nature de son origine ; elle va, quand le corps se dissout, se joindre à ce dont elle est l'image dans un lieu spirituel et divin.

C'est ce qui se fait pour l'âme qui commande en réalité ; mais celles qui, se laissant dominer et abrutir par leurs passions, s'abaissent vers le monde matériel, doivent avoir pour partage, après la mort, les instincts de la brute, et pour demeures des corps d'animaux.

Pour éviter ce malheur, le vrai philosophe s'exerce à la *force* morale, à la tempérance, à toutes les vertus qui élèvent l'âme.

Simmias demande si l'âme ne serait point le résultat des propriétés du corps, et ne périrait pas avec lui comme l'harmonie d'une lyre périt avec la lyre.

Cébès demande si le corps de l'âme en cette vie ne serait pas le dernier de ses vêtements, et si elle ne périrait pas elle-même après s'être épuisée en les usant tous les uns après les autres.

Les amis sont peinés de ces objections ; mais Socrate les guérit, et leur rend l'espérance avec tant d'art qu'il est difficile d'en donner une idée.

Il faut chercher la vérité pour elle-même, sans jamais prendre pour but de faire adopter ses opinions propres.

Simmias admet l'existence antérieure de l'âme ; il ne peut donc pas l'assimiler à l'harmonie qui est postérieure à la lyre.

Il peut y avoir du plus ou du moins dans l'harmonie ; une âme ne peut être plus ou moins âme qu'une autre âme.

Socrate s'était lui-même égaré à la suite de certains philosophes : il se fit une méthode particulière ; il expose cette méthode.

Toute idée existe en elle-même : l'idée éternelle est le principe des choses ; c'est de la participation à cette idée qu'elles tirent, toutes, leur dénomination ; l'âme apporte avec elle la vie intellectuelle, par participation à l'idée, supérieure à l'organisme et qui ne saurait mourir : jamais une chose ne doit admettre en elle son contraire, ni devenir le contraire de ce qu'elle est par nature ; le contraire de la vie et de l'idée, c'est la mort ; donc l'âme ne doit pas admettre la mort, ni devenir la mort.

Etant immortelle, il faut avoir soin de la rendre vertueuse ; car elle emporte là-bas les habitudes contractées dans cette vie.

L'âme impure est là-bas en horreur aux autres âmes ; celles-ci la fuient : elle n'a ni compagnon ni guide ; elle erre, loin de Dieu, dans son malheureux abandon.

Et Socrate, arrivé à ce point du discours, se laisse aller à une description poétique des divers séjours de la vie future, selon les idées populaires de son temps.

Puis l'entretien se termine par les paroles et les faits de la fin du *Phédon* que nous allons traduire :

« Socrate concluant : « Ceux qui » ont mieux vécu en sainteté sont » affranchis de ces lieux, de ces pri- » sons de la terre ; ils sont reçus en » haut dans l'habitation pure, et en » deviennent les propres habitants ; » et ceux d'entre eux qu'a purifiés » suffisamment la philosophie vivent » sans corps définitivement pour l'a- » venir, et arrivent dans des habita- » tions encore plus belles, qu'il n'est » pas facile et que le temps ne nous » permettrait pas de décrire.

« Il faut donc, pour les raisons » que nous avons exposées, ô Sim- » mias ! tout faire pour participer, » dans la vie, de la vertu et de la » sagesse : car beau est le prix du » combat et grande l'espérance (1). » Affirmer que les choses se passent » exactement comme je les ai dé- » crites ne convient point à un homme » de sens ; mais qu'elles soient ainsi » ou de quelque semblable manière, » concernant nos âmes et leurs ha- » bitations, puisque du moins les » phénomènes de l'âme sont d'une » chose immortelle (ἐπείπερ ἀθάνατόν » γε ἡ ψυχή φαίνεται οὖσα), il me sem- » ble convenable et digne de croyance » qu'il en soit ainsi ; car le risque » est beau, et il faudrait que chacun » s'en laissât enchanter (2). C'est » pour cette raison que je m'arrête » depuis si longtemps à ce tableau » (καί πάλαι μηκὺνω τόυ μῦθον). Il faut » donc que l'homme ait confiance » touchant son âme (3) toutes les » fois qu'il a dédaigné, dans la vie, » de se réjouir avec les voluptés qui » concernent le corps et avec les or- » nements étrangers à lui-même, et » qu'ayant estimé préférable de faire » produire l'autre partie de son être, » il a recherché les plaisirs qui con-

(1) Saint Paul a dit cela mot pour mot ; mais, ayant devant lui l'affirmation du Christ que Socrate n'avait pas, il est plus ardent, plus positif, plus tranchant. Si Socrate avait été affirmatif comme Paul, il n'aurait pas été sage ; et si Paul avait été prudent comme Socrate dans son enseignement, il ne l'aurait pas été non plus.

(2) Des esprits malveillants, on ne sait pourquoi, ont souvent mal traduit ce passage, afin de donner à penser que Socrate n'avait abouti qu'au doute avec tous ses beaux raisonnements. Il est évident que le risque dont il parle, lequel, dans tous les cas, ne ressemblerait qu'au calcul de Pascal sur le *peut-être* de l'éternité, et serait plutôt un argument personnel pour Simmias et Cébès, qu'une expression de la pensée intime de Socrate, ne porte que sur l'hypothèse métempsychosique qu'il vient d'exposer, et non sur l'immortalité de l'âme en elle-même.

(3) Saint Paul dit : *Ne perdez pas la confiance dont la récompense est grande*. (*Hebr*. x, 35.)

» cernent le savoir, a orné son âme,
» non pas des parures étrangères,
» mais de celles qui lui sont propres,
» comme tempérance, justice, *force*,
» liberté, vérité, et attend ainsi le
» voyage des enfers, prêt à faire la
» route quand la destinée l'appellera.
« Vous donc, » dit-il, « ô Simmias
» et Cébès! et vous autres, ferez,
» chacun à votre tour, dans un temps,
» le même voyage; et, aujourd'hui,
» c'est moi qu'appelle le destin, dirait
» un poëte tragique.

« Mais il est temps d'aller au bain,
» ce me semble; car il me paraît
» préférable de boire le poison après
» m'être baigné, pour ne pas donner
» aux femmes l'embarras de laver un
» cadavre (1).

« Ayant dit ces choses, Criton
» ajouta : Qu'il soit ainsi, Socrate.
» Mais que recommandes-tu à ceux-
» ci ou à moi, touchant tes enfants
» ou quelque autre chose, que nous
» puissions faire à ta satisfaction? »

« Ce que je dis toujours, ô Cri-
» ton! » reprit Socrate, « et rien de
» plus; prenant soin de vous-mêmes,
» vous agirez utilement pour moi,
» pour les miens et pour vous dans
» tout ce que vous ferez, lors même
» que vous ne me feriez en ce mo-
» ment aucune promesse. Mais si vous
» négligez et ne voulez pas vivre ici
» suivant les maximes que nous ve-
» nons d'établir, et que nous avons
» établies longtemps auparavant, me
» feriez-vous les plus belles promes-
» ses aujourd'hui, vous n'en seriez
» pas plus avancés (2). »

« Nous prendrons à cœur d'en agir
» ainsi, » dit Criton; « mais de quelle
» manière t'ensevelirons-nous? »

« Comme vous voudrez, » dit-il,
« si toutefois vous me saisissez et
« que je ne vous échappe pas. »

« Et, en même temps, ayant ri

(1) Cette précaution de purifier son corps par le bain en signe de pureté de sa conscience, est quelque chose de très-beau. Il ne convenait pas à Jésus, qui était la pureté même en soi, d'en faire autant; mais il fait quelque chose de semblable à ses apôtres en leur lavant les pieds.

(2 On verra plus loin avec quelle divine effusion Jésus-Christ recommande à ses disciples d'observer ses préceptes et tous les conseils qu'il leur a donnés : *Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous recommande.* (*Joan.* xv, 14.)

« doucement, et regardant vers nous,
» il dit :

» O Criton, ô amis! je ne puis vous
» persuader que je suis ce Socrate
» conversant et coordonnant des pa-
» roles! il croit que je suis celui qui
» verra corps mort dans quelques
» instants, et il me demande com-
» ment il m'ensevelira! C'est donc
» inutilement, ce semble, que, de-
» puis long-temps, je fais un discours
» pour vous faire comprendre que,
» quand j'aurai bu le poison, je ne
» serai plus près de vous; mais qu'é-
» tant parti, je m'en irai à des féli-
» cités de bienheureux, afin de vous
» consoler et de me consoler avec
» vous (1). Cautionnez donc Criton
» de la caution contraire à celle dont
» il m'a cautionné près des juges;
» car il a répondu, en vérité, que je
» ne m'en irais pas; et soyez-lui ga-
» rants sur la vérité que je ne reste-
» rai pas après que je serai mort,
» mais que je m'en irai, afin qu'il
» supporte plus aisément sa peine;
» qu'il ne s'afflige pas sur moi,
» comme si je souffrais vraiment
» quelque chose de cruel, quand il
» me verra brûlé ou enterré, et qu'il
» ne dise pas, aux funérailles, que
» c'est Socrate qu'il expose, emporte
» ou ensevelit (2). En effet, » pour-
» suivit Socrate, « sache bien, excel-
» lent Criton, que de parler impro-
» prement est non-seulement fautif
» quant au langage, mais encore fait
» quelque mal aux âmes. Il faut
» avoir confiance de dire que tu en-
» terres mon corps, et l'enterrer
» comme il te plaira et comme il te
» paraîtra le plus conforme aux lois. »

« Ayant dit ces choses, il se leva et

(1) On va voir plus loin Jésus-Christ consoler ses apôtres par des raisons avec lesquelles celles de Socrate ont du rapport.

(2) Ceci est digne d'une grande admiration et marque une foi bien solide. Si Socrate n'a pas pu faire l'impossible, c'est-à-dire démontrer mathématiquement à Simmias et à Cébès, avec la seule raison, que l'âme soit immortelle, puisque, comme il le dit dans le *Timée*, Dieu ne lui doit point cette immortalité, il a déduit cette vérité de l'ensemble des phénomènes de la vie indiquant à cet égard, la volonté de Dieu, et il en est résulté un grand argument plus frappant pour le sentiment que pour la raison, lequel, en ce qui est de sa propre croyance, lui a donné à lui-même la foi la plus complète, comme l'indiquent de pareils discours.

passa dans une chambre pour se baigner, et Criton le suivit; mais il nous pria de l'attendre. Nous attendîmes donc, nous entretenant entre nous au sujet de ce qu'on avait dit, méditant, et parlant du malheur si grand qui nous arrivait; nous estimant véritablement comme privés d'un père, comme devant rester orphelins le reste de la vie (1). »

« Et après qu'il se fut lavé, on lui amena ses enfants, car il en avait deux petits et un grand, et les femmes de sa famille vinrent aussi. Puis, s'étant entretenu avec elles en présence de Criton, et leur ayant recommandé ce qu'il voulait, il dit aux femmes de s'en aller avec les enfants, et lui-même revint près de nous.

« On était déjà sur le coucher du soleil, car il avait passé un long temps dans la chambre. Etant donc venu après le bain, il s'assit, et il ne conversa plus beaucoup avec nous, car le serviteur des onze parut, et se tenant près de lui.

« O Socrate! » dit-il, « je ne te re-» procherai pas du moins ce que je » reproche aux autres, qu'ils s'irri-» tent contre moi et me maudissent » quand je leur annonce, sur l'ordre » des magistrats, de boire le poison. » Moi aussi j'ai reconnu, depuis que » tu es ici, que tu es le plus coura-» geux, le plus doux et le meilleur » des hommes qui soient jamais ve-» nus dans ce lieu; et maintenant » encore je sais bien que tu ne t'ir-» rites pas contre moi, mais que tu » connais ceux qui sont cause de ta » mort, et que tu ne l'imputes qu'à » ceux-là. Or donc, tu sais ce que je » viens t'annoncer, adieu! tâche de » supporter le plus doucement pos-» sible la nécessité. »

« En même temps, fondant en larmes et se détournant, il s'en alla. Et Socrate le regardant : « Toi aussi », dit-il, « reçois mes adieux; nous fe-» rons ce que tu dis. »

« Puis se tournant vers nous : « Que cet homme, » dit-il, « est hon-» nête! tout le temps que j'ai été ici, » il s'approchait de moi, nous cau-» sions quelquefois, c'était le meilleur » des hommes; et maintenant comme » il me pleure de bon cœur (1). Allons, » Criton, obéissons-lui, et que quel-» qu'un apporte le poison, s'il est » broyé, sinon qu'on le broie. »

« Mais il me semble, Socrate, » répondit Criton, « que le soleil doit » être encore sur les montagnes, et » pas encore couché; je sais aussi » que d'autres boivent très-tard après » qu'ils en ont reçu l'ordre, et seule-» ment après avoir soupé, et bien » bu, avec ceux qu'ils désiraient voir. » Ne précipite rien, il y a du temps » encore. »

« Socrate répondit : « Sans doute, » Criton, ceux qui font ce que tu dis » ont une raison d'en agir ainsi, ils » croient y gagner quelque chose; « et moi, de mon côté, j'ai raison de » ne pas faire comme eux; car je » crois qu'en buvant la coupe un » peu plus tard, je n'y gagnerais » que de mériter le rire à mes pro-» pres yeux, étant épris de la vie et » voulant épargner ce qui n'est déjà » plus. Va donc, obéis, fais comme » je le désire. »

« Criton, ayant entendu, fit signe à l'esclave qui se tenait là; et l'esclave, étant sorti, et ayant passé dehors un temps assez long, revint, amenant avec lui celui qui devait donner le poison et qui l'apportait broyé dans une coupe.

« Et Socrate ayant vu cet homme : « Très-bien, » dit-il, « ami : mais que » faut-il faire? tu es au fait de cela. »

« Rien autre chose, » dit l'homme, « que de te promener quand tu au-» ras bu, jusqu'à ce que la pesanteur

(1) Ceci rappelle la tristesse des disciples de Jésus après qu'il leur eut dit qu'il allait les quitter. Mais, au moment critique, les amis du Sauveur sont assez lâches pour l'abandonner après qu'un d'eux l'a trahi; c'est une des grandes raisons de la profonde tristes du Gethsémani; Socrate n'a point à endurer cette terrible épreuve : tous ses amis lui sont fidèles depuis l'arrestation jusqu'à la mort; aussi ne manifeste-t-il, en aucun moment, de la tristesse.

(1) Jésus eut à pardonner à d'infâmes bourreaux qui l'insultaient dans sa douleur; la différence est grande avec ce qui se passe à la mort de Socrate. Il faut dire cependant que celui-ci n'avait pas eu dans Mélitus et ses complices d'agréables juges, et que Jésus-Christ eut une consolation analogue à celle de la douleur du geôlier de Socrate, dans les pleurs de la multitude de femmes et d'hommes du peuple qui le suivit au Calvaire, et dans la prière du bon larron.

» tombe dans tes jambes, puis te
» coucher ; ainsi tout ira de soi-
» même. »

« En même temps il présenta la coupe à Socrate. Et celui-ci, l'ayant prise fort gaiement, ô Echécrate (1) ! sans trembler le moins du monde, sans aucune altération ni dans la couleur ni dans les traits, mais comme il avait coutume, avec un regard ferme sur l'homme : « Qu'en penses-tu, » lui dit-il ; « avec ce breuvage est-il » permis ou non de faire libation à » quelqu'un ? »

« Socrate, » répondit l'homme, « nous en broyons ce que nous ju- » geons suffisant. »

« Je comprends, » dit Socrate ; » mais il est sans doute permis, et » même nécessaire de demander aux » dieux que l'émigration d'ici là soit » heureuse ; voilà ce que je demande, » et ainsi soit ! (2). »

« Et, disant ces mots, il s'arrêta et but avec calme et douceur.

« La plupart de nous avaient été jusque-là assez forts pour ne pas pleurer ; mais quand nous le vîmes buvant, et ayant bu, ce nous fut impossible. Malgré moi, aussi, mes larmes coulaient abondamment, de sorte que, m'étant enveloppé, je pleurais sur moi-même ; car ce n'était pas sur lui, mais sur mon malheur en songeant de quel ami j'étais privé (3). Criton même, avant moi, n'ayant pu retenir ses larmes, était sorti. Et Apollodore, qui dès le commencement n'avait cessé un instant, poussait, avec ses pleurs, des hurlements et des lamentations ; il n'y eut aucun de ceux qui étaient présents qu'il ne fît pleurer, excepté, toutefois, Socrate lui-même.

« Que faites-vous donc ainsi, mes » amis, » dit Socrate ; « j'avais cepen- » dant, pour éviter ces faiblesses, » renvoyé les femmes. J'ai ouï dire » que c'est dans de bonnes paroles » qu'il faut cesser de vivre ; soyez » donc calmes et fermes. »

(1) Phédon raconte à Echécrate. Saint Luc raconte l'histoire de Jésus à Théophile.

(2) *Mon Père, je remets mon âme entre vos mains.* (*Luc* XVIII, 46.)

(3) *Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous.* (*Luc.* XXIII, 28.)

« L'ayant entendu, nous eûmes honte et nous continmes nos pleurs. Cependant comme il continuait de se promener, il dit que ses jambes s'appesantissaient, et se coucha sur le dos comme l'homme le lui avait recommandé. En même temps, celui-ci, le même qui avait donné le poison, le touchant, examina, à plusieurs reprises, les pieds et les jambes ; ensuite, lui ayant pressé le pied fortement, il lui demanda s'il sentait quelque chose ; et il dit que non. Il lui toucha de nouveau les jambes de plus en plus haut, et nous fit voir qu'il se refroidissait et se roidissait. Il le toucha encore et dit que, dès que cela aurait gagné le cœur, il s'en irait.

« Déjà le bas-ventre était devenu froid ; et, s'étant découvert, car il était enveloppé, il dit (ce fut sa dernière parole) :

« Criton, nous devons un coq à » Esculape ; acquitte cette dette et » ne néglige pas. »

« Il sera fait ainsi, » dit Criton ; « vois si tu as quelque autre chose » à dire. »

« A cette question il ne répondit rien ; mais, peu d'instants après il fit un mouvement, et l'homme le découvrit. Il avait les yeux fixes. Criton, l'ayant vu, lui ferma la bouche et les yeux.

« Telle fut, devant nous, Echécrate, la fin de notre ami, de l'homme que nous pouvons dire le meilleur, le plus sage et le plus juste de ceux que nous ayons connus. » (*Phédon.*)

CONCLUSION.

Cette mort nous paraît véritablement la plus admirable et la plus étonnante des morts en dehors du Christianisme ; le monde présente, dans tous les temps, des martyrs soit de l'idée patriotique, soit de l'idée religieuse, soit de la simple parole donnée, tel que Régulus, soit d'une foi quelconque ; mais on remarque chez ces martyrs une tension passionnelle poussée au paroxisme de l'exaltation, et plus ou moins fanatique. C'est un bel enthousiasme, une sorte de lyrique folie, qui les

fait mépriser la mort. Chez Socrate, on n'en voit pas l'apparence, il n'est martyr que de la froide raison. Il est, en mourant, ce qu'il a été toute sa vie ; il ne fait rien sans peser son acte ; c'est le bien, le beau, le vrai, le juste en eux-mêmes, c'est-à-dire Dieu, qu'il consulte en toutes choses. Ce n'est point non plus pour des faits ou pour des paroles déterminées qu'il est jugé et condamné; rien n'est précis, tout est vague dans l'accusation ; les faux témoins n'articulent rien de positif; il est simplement victime d'une haine générale de la part des chefs du gouvernement, motivée par son enseignement plein de liberté sur Dieu et la morale ; il ressemble beaucoup, de ce côté-là, à Jésus-Christ ; et dans le jugement, dans la prison, au moment de la mort, il continue froidement sa conduite raisonnée, niant simplement ce dont il n'est pas coupable, et continuant, sur le reste, de parler comme il a toujours fait. Nous le répétons, dans l'ordre de la nature, on ne peut rien présenter de plus beau, que ce vieillard de soixante-dix ans devant ses juges, au milieu de ses geôliers, avec ses amis, et en présence du bourreau. C'est avec justice que le genre humain l'acclame, que la philosophie le vénère, que la poésie le chante, et que notre Lamartine l'a encore célébré par une des plus belles inspirations qui aient jamais charmé le cœur des Muses.

Les mêmes esprits qui ont commis à l'égard de Socrate l'injustice de l'accuser de scepticisme sur l'immortalité de son âme, lui ont aussi reproché sa dernière parole, la fameuse recommandation de l'offrande d'un coq à Esculape. Voici comment nous jugeons ce détail, après mûr examen. Il nous paraît impossible de décider si cette parole fut une dernière ironie jetée aux divinités païennes entendues comme le peuple les comprenait, ou une demande sérieuse de l'accomplissement d'un devoir de religion. Les deux sens sont également admissibles ; et tout ce que dit Socrate, dans son jugement, des dieux et des oracles, peut s'accorder facilement avec l'une et l'autre de ces deux interprétations. Mais nous soutenons que, dans l'une ou l'autre explication, le sage d'Athènes est également beau et échappe à tout reproche.

Si c'est une ironie, elle ne s'adresse pas à la Divinité, puisqu'il l'a prise, toute sa vie, pour fondement de sa morale, et que ses discours n'ont cessé d'être empreints de respect pour elle ; cette ironie s'adresse aux croyances superstitieuses du peuple qui ne la comprend pas et l'adore d'une manière indigne d'elle.

Si ce n'est point une ironie, mais une sérieuse recommandation, Socrate en a assez dit dans son enseignement pour qu'il ne reste aucun doute sur sa foi en l'unité de Dieu ; toute sa méthode pour donner à la morale de solides bases porte sur cette vérité ; mais avec ses vues larges, il s'explique facilement l'adoration des mystères de Dieu par parties, en leur donnant des personnifications ; il s'explique de même un culte rendu aux créatures supérieures, qu'il appelle *dieux-nés*, entrant, par la volonté de Dieu, comme causes secondes, dans l'économie de l'univers ; il s'explique un troisième culte rendu à de grands hommes qui ont exercé sur la terre une mission sainte, au nom de Dieu ; il croit enfin aux manifestations et inspirations de la Providence par toutes sortes de moyens, pour le bien des hommes; et il respecte, en ce sens, tout culte qui peut porter à la vertu, et servir de contre-poison au venin des passions. Il n'attaque donc pas la religion en soi dans ses formules extérieures, il ne fait que se l'expliquer autrement que le peuple superstitieux, comme il l'indique suffisamment dans sa défense, devant des hommes qui ne pouvaient pas le comprendre. Or, partant de ces données, rien n'est plus simple que Socrate, qui ne cherche pas à se distinguer des autres dans la pratique de la vie, qui ne s'en distingue que par l'esprit, offre des sacrifices sous la forme commune selon sa piété particulière, fasse des libations avec la simplicité d'un homme ordinaire, bien que, pour lui, la pensée et l'in-

tention soient la seule chose importante, et qu'au moment de la mort, fidèle à la pratique de sa vie, l'idée lui venant d'une offrande due, pour une raison quelconque, en l'honneur d'Esculape grand homme ou demi-dieu vénéré, il dise à son ami : Acquitte-la. Il n'y a rien qui nous surprenne dans cette parole du sage d'Athènes plutôt que dans celle d'un philosophe bon chrétien qui dirait, en mourant, à son confident avec la simplicité du charbonnier : J'ai promis une Messe en l'honneur de mon patron, acquitte-la. Ceux qui reprochent à Socrate cette parole comme une preuve de superstition païenne, l'accusent en même temps d'orgueil; contradiction flagrante; le mot interprété de la sorte est d'une naïveté si naturelle qu'il en est admirable, et qu'il suffit, à lui seul, pour démontrer que le philosophe joignait à toutes les autres vertus celle de la candeur la plus profonde, celle de la plus sincère et de la plus pieuse bonhomie.

Quand Jésus-Christ prêchait l'adoration en vérité, ne mettant pas la même importance aux formules extérieures, il ajoutait cependant qu'il était bon de ne les pas négliger, et lui-même observait la loi mosaïque dans les petites choses, tout en posant les germes de l'abrogation de de cette loi. Reprochera-t-on à Socrate d'avoir fait de même dans le monde où il vivait, lequel était le seul qu'il pût connaître ?

Nous n'avons donc rien à redire à la manière dont Socrate est mort ; tout y est, pour nous, objet de vénération.

Lisons maintenant le récit de la Passion du Christ. Nos admirations vont changer de nature; de froides et calmes comme la philosophie et la raison, elles vont devenir chaudes et exaltées comme la religion et la grâce.

LA MORT DE JÉSUS

OU LA FORCE DE LA RELIGION

Comme le fils de Sophronique, le Fils de Marie n'avait point gouverné les hommes en la manière des chefs et n'avait jamais consenti à l'effusion du sang. Plus que lui, il avait cherché les pauvres, les malheureux, les délaissés, les esclaves, pour leur apprendre des maximes de sagesse qui devaient un jour les conduire à l'affranchissement. Plus que lui encore, infiniment plus, il avait attaqué les puissants de la terre, les dominateurs de tous les degrés, de toutes les robes et de tous les rangs ; et il n'était point arrivé à la vieillesse ; il venait de commencer sa prédication depuis trois ou quatre ans, et entrait à peine dans l'âge mûr.

Son drame approchait cependant du dénoûment ; nous entendons par son drame sa vie entière ; et avant de lire le récit incomparable que nous ont laissé de ce dénoûment ses quatre historiens, il est bon de résumer, dans notre esprit, le drame entier.

Ce drame a un prologue et un épilogue ; prologue extraordinaire, et épilogue indéfini qui dure encore: la prophétie antique, l'espérance nuageuse du vieux monde, voilà le prologue, la préface, puisque du jour où le héros a rempli sa mission tout entre dans une voie nouvelle, et que l'espérance se change brusquement en souvenir. Le mouvement qui se fait depuis le jour où il quitta la terre, mouvement mystérieux, à son tour prophétique d'un progrès futur dont on ne voit pas le rivage, voilà l'épilogue. Ainsi deux épopées universelles, celle du monde ancien et celle du monde nouveau, écrites par ces mondes eux-mêmes dans le registre éternel de la création humaine, forment les encadrements du drame de Jésus ; elles rayonnent de son foyer, l'une vers le passé jusque dans sa nuit la plus lointaine, l'autre vers l'avenir jusque dans ses profondeurs les plus reculées ; et Jésus en est le centre, de sorte qu'il se présente à nous comme le héros unique de l'épopée totale de l'humanité.

C'est ainsi qu'il nous apparaît, à nous qui croyons ; les sceptiques trouveront sans doute pour nous contredire, mais il viendra un temps où le monde entier, par son histoire, nous aura justifiés.

Laissons le prologue et l'épilogue pour analyser en quelques mots le drame lui-même qui leur sert de nœud. Plusieurs actes en forment la trame.

Jésus est né dans une étable, et autour de son berceau s'est épanouie, dans la solitude des champs, loin du bruit des cités, à l'insu du monde, une auréole de mystères à teinte mélancolique, à soupirs d'espérance, à lueurs divines, à physionomie séraphique. C'est la conception miraculeuse du petit saint Jean, qui sera un jour cet ascète du désert à la ceinture de cuir, baptisant dans le Jourdain les populations et annonçant à tous Celui qui va venir. C'est la visite de l'ange à la jeune fiancée du charpentier, avec cette conception par un oui virginal, qui inspirera plus tard les grands peintres. C'est le cantique de la jeune mère avec le tressaillement d'Elisabeth dans le pays des montagnes. C'est la naissance de Jean et le chant prophétique de son père recouvrant la parole pour acclamer l'Orient qui se lève d'en haut sur les ombres de la mort. C'est la naissance de l'Enfant divin à Bethléem, puis sa crèche visitée par les bergers d'alentour, et par des mages venus des contrées lointaines, guidés, comme les matelots sur les mers, par le firmament. C'est le vieillard du temple avec son action de grâces. C'est la persécution préventive des rois voulant conjurer l'avenir par l'extinction de la génération au berceau. C'est la fuite de Joseph et de Marie dans cette Egypte où l'on adore des monstres, mais où la famille peut au moins élever son enfant en liberté. C'est le retour à Nazareth quand les rois ont noyé leurs soupçons dans de longues années d'orgie. C'est enfin le premier indice des merveilles futures donné par l'Enfant de Marie aux docteurs du temple dont il doit un jour écraser la puissance, confondre l'orgueil, et dévorer le règne. Voilà le premier acte du drame de Jésus : les déserts, les échoppes, les étables, les montagnes, les vallées du Nil, et Jérusalem en sont les lieux ; les rois y jettent de loin l'élément tragique ; et tout se passe, à l'insu du genre humain, dans le mystère d'une pauvre famille et du Créateur des mondes.

Voici une grande et singulière nouvelle qui retentit subitement à quelques oreilles dans la population des pêcheurs de la petite mer de Galilée. On dit que le Messie attendu pourrait bien être un jeune homme qu'on a vu sur les bords du Jourdain, venant du désert, et qui est allé, avec la foule, se faire laver par Jean dans l'eau du fleuve. Jésus, en effet, a suivi le peuple au baptême de Jean ; Jean l'a appelé Celui dont il ne serait pas digne de dénouer la chaussure ; puis il s'est retiré dans les montagnes incultes ; Satan lui a proposé toutes les gloires dont il dispose, tous les royaumes du monde, et Jésus a vaincu la tentation par un refus énergique ; on s'est agité, sans savoir pourquoi, dans la synagogue sur ce qu'était Jean, et Jean a répondu aux envoyés des prêtres qu'il est Celui qui crie du désert : « Préparez les voies du Seigneur, les temps s'accomplissent. » André et Simon ont noué connaissance avec Jésus, puis Philippe et Nathanaël ; Jean l'a montré une seconde fois ; on dit que le Messie vient, qu'il est déjà venu ; et Jésus, retournant à l'échoppe de sa Mère, donne à boire aux invités de Cana ce vin miraculeux qu'il accorde aux prières de Marie tout en lui jetant cette parole étrange : « Femme, qu'y a-t-il de commun de vous à moi? mon heure n'est pas encore venue. » Voilà le second acte.

Mais bientôt le peuple s'éveille, il n'est plus question que de Jésus de Nazareth ; c'est l'agitation sourde qui précède les grandes révolutions, ces pulsations périodiques du cœur des peuples, ces éruptions de la vie qui reviendront toujours, au moins purement morales, jusqu'à ce que la mort, après avoir dévoré les individus, dévore aussi le monde. Jésus a, en effet, provoqué cette agitation d'une manière que la sagesse humaine qualifiera sans doute de démagogique et d'insensée. Il a chassé, de son autorité privée et contre toutes les lois de sa patrie, les marchands du temple qu'il osait dire publique-

ment être devenu une caverne de voleurs. Il s'est élevé aux plus grandes hauteurs métaphysiques de la Rédemption dans ses entretiens avec le docteur Nicodème. Il est allé, comme Jean, attrouper les foules en Judée et les baptiser. Il est retourné en Galilée au moment où Jean fut mis en prison par le roi, pour lui avoir reproché ses crimes, et, dans le trajet, a foulé aux pieds le préjugé des Juifs contre les Samaritains, en ayant avec la femme du puits de Jacob le sublime entretien sur l'eau vive. Il a été honni par la synagogue de Nazareth. Il a guéri à Cana, par une préférence étrange, le fils d'un officier romain. Il a prêché ouvertement à Capharnaüm. Il a rencontré les pêcheurs du lac et les a sacrés ses disciples en leur disant qu'il les fera pêcheurs d'hommes. Il a guéri les misérables de la lie du peuple dans la ville. Il est retourné au désert; il est revenu à Capharnaüm ; il a encore guéri des lépreux et des paralytiques ; il a emmené avec lui un publicain, détesté de la nation, qui deviendra un de ses évangélistes ; et c'est ainsi que sa renommée a subitement gagné toute la Palestine. Les uns l'aiment avec passion, d'autres commencent à jalouser sa gloire, et les chefs sentent déjà gronder sous leurs trônes des volcans nouveaux. C'est le troisième acte.

Le quatrième est beaucoup plus rempli; l'enthousiasme des foules monte à son comble, et l'envie de la synagogue devient de la fureur. Jésus est allé à Jérusalem où il a scandalisé les dévots par des actes d'humanité faits le jour du sabbat, et déclaré avec audace sa divinité au sanhédrin. Il est revenu de village en village, a satisfait sa faim sur le champ d'autrui après avoir froissé les épis le jour du sabbat, a fui les pharisiens et est allé dans la solitude adresser, sur l'herbe, à la foule qui le suivait, le sermon de la montagne, après y avoir passé la nuit sur les rochers à la face des étoiles, et avoir désigné ses douze apôtres. Il a encore guéri le serviteur d'un centenier romain ; il a ressuscité le fils de la veuve ; il a fait publiquement l'apologie de Jean-Baptiste, de ce proscrit des rois qui attend la mort sous les verroux ; il a accueilli et pardonné la prostituée d'une grande ville au repas d'un pharisien ; il a voyagé et prêché, suivi de son troupeau et de quelques femmes; il a été accusé par les synagogues d'être possédé de Belzébut ; il a appelé tout le peuple sa mère et ses frères; il a jeté dans la tradition des familles les paraboles de la semence, de l'ivraie, du grain de sénevé, du levain et plusieurs autres ; il a commandé à la mer et aux vents ; il a renvoyé aux pourceaux les démons impurs; il a consolé les affligés, fait voir les aveugles et fait parler les muets; il a envoyé ses apôtres prêcher sans lui, après leur avoir annoncé les persécutions et leur avoir dit que le bonheur d'être ses disciples ne se pouvait obtenir qu'en faisant partie des persécutés; il a appris la mort tragique de Jean et a reçu cette nouvelle de manière à inspirer à ses évangélistes cette sombre narration, tableau terrible des cours, qu'ils nous en ont laissée; il a nourri les foules attroupées pour l'entendre sur les bords de la mer ; il a enfin jeté partout cette morale grande, généreuse, populaire, énergique, qui lui a conquis l'amour des populations et la haine des chefs ; il a fui quand le peuple a voulu le faire roi, et il n'a pas craint de se laisser abandonner par plusieurs de ses fidèles, lorsqu'il leur a fait cette promesse mystérieuse d'un pain vivant qui serait son esprit sous le symbole de sa chair. Ainsi s'est accompli le quatrième acte.

Voici le cinquième, qui se caractérise par une sorte de repos durant lequel la conspiration pharisaïque se tait, mais s'ourdit pour éclater bientôt en implacable haine. Jésus parcourt la Galilée, parle contre les traditions humaines et les préceptes extérieurs qu'il n'accomplit pas tous ; il va jusqu'à Tyr où il guérit la fille de la Chananéenne ; il est toujours suivi par la foule qu'il nourrit encore miraculeusement ; il refuse aux pharisiens le signe qu'ils lui demandent; il prédit sa passion et sa mort; il promet à Pierre sa suprématie future; il

monte au Thabor et donne à quelques-uns de ses disciples un échantillon de sa gloire ; il reconnaît la puissance sociale et acquitte ses impôts ; il prêche le pardon et la tolérance et propose des paraboles inspirées par l'Esprit de miséricorde ; il va à Jérusalem, et, Samarie ne voulant pas lui donner gîte, il défend à ses disciples l'usage de la violence ; il envoie soixante-douze de ceux qui le suivent prêcher sa doctrine dans les villages ; il répond au docteur par l'audacieuse et sanglante parabole du Samaritain ; avant d'entrer à Jérusalem où l'attendent des orages, il s'arrête chez les deux sœurs Marthe et Marie, où il donne l'avantage au travail de l'esprit sur celui du corps ; et ainsi finit le cinquième acte.

Jésus est entré en secret dans les rues de la capitale, et, le jour de la fête des tabernacles, il se montre tout à coup dans le temple où il enseigne ; les pharisiens furieux veulent employer la force, et le faire arrêter, mais le peuple l'écoute, et l'on s'entretient vivement à son sujet ; après la nuit passée sous les oliviers, il prêche encore, et délivre la femme adultère par ce mot heureux et hardi qui mit la foule du côté de la victime : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ; » les jours suivants se passent de même ; il répond aux pharisiens, qu'il confond toujours ; enfin, ne pouvant se contenir, ils le suivent à coups de pierres pour le lapider, mais il leur échappe protégé par la foule, et il va guérir, dans un autre quartier, l'aveugle-né ; il prêche encore, et, toujours plein d'allusions sanglantes aux pharisiens, il propose au peuple la parabole du bon pasteur et du mercenaire. Revenu en Galilée il proclame l'unité du mariage contre l'usage oriental de la polygamie ; il résume toute prière dans l'Oraison dominicale ; il dîne encore chez un pharisien et maudit les docteurs, qu'il abandonne bientôt pour retourner au peuple ; il désapprouve la peine de mort à l'occasion du supplice de plusieurs criminels ; après avoir scandalisé de nouveau les docteurs par ses actes et ses discours, il se remet en marche pour Jérusalem à l'occasion de la dédicace ; on lui annonce qu'Hérode veut le faire tuer : « Allez dire à ce renard, répond Jésus, que j'ai encore des malades à guérir, aujourd'hui et demain, et qu'après demain seulement j'aurai fini ; » il conseille aux riches, dans un troisième dîner de pharisien, d'inviter les pauvres, et expose la parabole de la robe nuptiale ; suivi d'une multitude, il leur dit qu'il faut tout sacrifier pour venir après lui ; les docteurs l'accusent de fréquenter les pécheurs, et il répond par les paraboles de la brebis perdue, de la dragme , et surtout par la touchante fiction de l'enfant prodigue ; dans une autre assemblée où se trouvent des prêtres avares, il adresse à ses disciples la parabole de l'économe infidèle ; les riches se moquent de Jésus, et Jésus répond par le foudroyant tableau du riche et de Lazare ; on le retrouve se promenant à Jérusalem, sous le portique de Salomon ; et, après un discours où il se dit encore Fils de Dieu, les pharisiens, criant au blasphème, prennent, une seconde fois, des pierres pour le lapider ; il leur échappe, retourne guérir et prêcher dans les provinces, donne la parabole du juge et de la veuve ; puis, dans une autre occasion, contre des dévots orgueilleux qu'il rencontre, celle du pharisien et du publicain, puis, à l'occasion du jeune homme riche, jette à l'avenir sa terrible parole contre les richesses, et, comme explicative du mystère des élus, sa parabole de la vigne et des ouvriers ; il est en Béthanie, on lui annonce la mort de Lazare, il court chez ses sœurs et le ressuscite ; mais un premier conseil est tenu contre lui par les pharisiens de la grande ville, et ce conseil finira par la scène du Golgotha dans quinze jours ; cependant la foule s'entasse à Jérusalem pour la fête, et la rumeur est grande au sujet de Jésus ; lui quitte Ephrem, marche tranquillement vers la ville, annonce ses douleurs prochaines, parle ironiquement des dominateurs, et pose le principe de la fraternité ; passant par Jéricho, il est acclamé, guérit des aveugles , s'arrête pour

proposer la parabole des mines, et, arrivé, le samedi, à Bethphagé, six jours avant sa mort, il reçoit, chez Simon le lépreux, les parfums de Marie. Nous venons d'analyser le sixième acte.

Maintenant la haine n'a plus qu'à triompher au bout d'une lutte acharnée qui durera cinq jours. Le Christ fait son entrée dans Jérusalem, mais le peuple sachant qu'il arrive lui a préparé un triomphe; Jésus descend de Bethphagé et du mont des Oliviers entre deux haies de palmes et aux cris de Hosanna! d'une population enthousiaste; il va droit au temple, et en chasse, comme il avait fait, il y a trois ans, les vendeurs de colombes et de tout ce qui servait aux sacrifices; il fait des discours à la foule, et les pharisiens n'osent le saisir; le lendemain il recommence, et il continue de la sorte jusqu'au mercredi de cette grande semaine; c'est dans ces jours qu'il propose la parabole de la vigne et des deux fils, celle des vignerons contre les pharisiens, celle du festin et de la robe nuptiale, qu'il répond aux docteurs sur le payement du tribut à César, aux sadducéens sur la résurrection, aux pharisiens sur le plus grand des commandements, celui d'aimer Dieu plus que toute chose et ses frères comme soi-même; les prêtres de la synagogue, vaincus par ses réponses, renoncent à lui proposer des questions, et la foule continue de l'acclamer; lui, se tournant vers cette foule et ses disciples, leur adresse cette énergique diatribe contre les pharisiens où il ne ménage rien et d'où la prudence est totalement exclue; puis il va se reposer dans le temple où il élève le denier de la veuve au-dessus des magnifiques présents de l'opulence. Enfin il se retire au mont des Oliviers, et, de cette hauteur, d'où il dominait Jérusalem, il trace à ses disciples son grand tableau de l'avenir, qu'il termine par des paraboles et par l'avertissement de veiller toujours. C'est le mercredi que se conclut le marché de Judas, et le jeudi, Jésus a envoyé, dans la journée, ses disciples préparer la Pâque qu'il célébrera le soir.

Ainsi se termine le septième acte, et le huitième est celui du sacrifice, celui dont nous allons lire le récit par les quatre évangélistes eux-mêmes fondus en un. Jésus a poussé à ses dernières limites la haine des pharisiens par l'amour qu'il a montré pour le simple peuple, par l'accueil qu'il en a reçu, par les victoires qu'il a remportées sur ses chefs dans l'argumentation; et maintenant son heure est venue d'être vaincu par la *force* brutale pour vaincre à jamais dans le royaume des âmes. Il va, comme Socrate, triompher de la puissance en se livrant à elle, avec la résignation du juste, avec la fermeté des réformateurs; et, dans ce grand acte, ce ne sera plus la raison socratique, armée des forces morales de la nature, et marchant pas à pas, le bâton en avant comme on marche dans la nuit, aux lueurs d'un flambeau; ce sera une philosophie surnaturelle, mêlée d'amour et d'exaltation, qui s'avancera à grands pas, volera de la terre au ciel et du ciel à la terre; ce sera la marche assurée, rapide, entraînante, des combats de Dieu; ce sera la grande harmonie de toutes les effusions. Lecteur, lisez ce qui va suivre lisez-le mille fois; c'est le huitième acte de la vie de Jésus-Christ, celui du *sacrifice*.

Nous le trouvons divisé par l'histoire même en trois parties, qui impliquent chacune plusieurs scènes, ce sont les *adieux*, les *jugements*, et la *croix*.

I.

LES ADIEUX.

Socrate a fait les siens après sa condamnation, le Christ a fait les siens avant d'être pris et condamné.

1° *Judas ou l'or*.

« Ainsi Jésus enseignait le jour dans le temple (1), puis sortait et passait la nuit sur le mont qu'on appelle des Oliviers (2).

« Et tout le peuple se levait de

(1) Le dimanche, le lundi, le mardi, et le mercredi, qui est le jour où se passe ce qui va suivre.
(2) Après avoir soupé à Béthanie.

grand matin pour venir à lui dans le temple et pour l'écouter (1).

« Or, après deux jours venait la pâque et les azymes; et Jésus, ayant achevé tous ces discours, dit à ses disciples :

« Vous savez que la pâque se fera
» dans deux jours (2), et que le Fils
» de l'homme sera livré pour être
» crucifié. »

« Alors les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du grand prêtre, qui s'appelait Caïphe, et tinrent conseil pour se saisir de Jésus par ruse et le faire mourir.

« Mais ils craignaient le peuple (3). Ils disaient : « Que ce ne soit pas
» pendant la fête, de peur que cela
» ne suscite du tumulte dans le peu-
» ple (4). »

« Or, Satan entra dans Judas surnommé l'Iscariote, un des douze. Il s'en alla vers les princes des prêtres et leur dit :

« Que voulez-vous me donner, et
» je vous le livrerai? »

« Ceux-ci, l'ayant entendu, se réjouirent et lui promirent trente pièces d'argent.

« Et il traita avec eux et les magistrats (5) touchant la manière en laquelle il le leur livrerait.

« Il s'engagea. Et de ce moment il cherchait l'occasion favorable de le livrer à l'insu du peuple (6).

« Or, vint le premier jour des azymes, où il était nécessaire d'immoler la pâque (7); et les disciples, s'approchant de Jésus, lui dirent :

« Où voulez-vous que nous allions
» vous préparer ce qu'il faut pour
» manger la pâque? »

« Et il envoya Pierre et Jean, disant : « Allez dans la ville; vous y
» rencontrerez un homme portant
» une cruche d'eau; suivez-le ; et,
» quelque part qu'il entre, dites au
» maître de la maison (1).

« Le Maître vous envoie dire :
» *Mon temps est proche, je ferai chez*
» *vous la pâque avec mes disciples. Où*
» *est le lieu?*

» Et il vous montrera un grand cé-
» nacle meublé : préparez là ce qu'il
» faut. »

« Ses disciples s'en allèrent donc et vinrent dans la ville, et trouvèrent tout comme il leur avait dit, et préparèrent la pâque.

« Et, le soir étant venu, il y vint
» avec les douze. »

(*Matth.* XXVI, 1-19; *Marc.* XIV, 1-16; *Luc.* XXI, 37, 38; XXII, 1-13.)

2° *La cène pascale* (2).

« Avant le jour de Pâques, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père, comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin (3).

« Et quand l'heure fut arrivée, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui, et il leur dit :

« J'ai désiré d'un grand désir de
» manger cette pâque avec vous avant
» que je souffre (4). Car, je vous le
» dis, je ne la mangerai plus jusqu'à
» ce qu'elle soit accomplie dans le
» royaume de Dieu (5). »

« Et prenant la coupe, il rendit grâces et dit : « Prenez et partagez
» entre vous ; car je ne boirai plus

(1) Le peuple ne sera pas si matinal le jour de la passion; il faudra dire aussi, pour être juste, qu'il ne saura que tard ce qui arrivera à Jésus ne paraissant pas ce jour-là dans le temple.

(2) C'est le lendemain soir: mais les Juifs faisaient commencer le jour la veille à six heures après midi.

(3) Voilà ce qui explique le besoin de la ruse.

(4) Les circonstances vont les servir, et ils vont céder à leur fureur la veille même de la fête.

(5) Ce mot paraît signifier des chefs politiques qui étaient dans le même parti. Quand les choses vont à l'envers du droit, il y a souvent alliance des deux pouvoirs.

(6) Le baiser fut le signal convenu. Voilà la trahison et le parjure à jamais flétris dans notre humanité, avec une énergie de circonstances qui n'a point d'égale : c'est à l'insu du peuple que la trame s'ourdit; quand la puissance se cache, elle médite ses grands coups.

(7) C'est-à-dire que ce premier jour allait commencer à six heures du soir. On est maintenant au jeudi.

(1) Jésus n'avait aucun logis qui lui appartînt; mais toutes les maisons des hommes du peuple lui étaient ouvertes.

(2) Ce qui suit se passe le jeudi soir du quatorzième jour du mois de nisan, premier mois des Hébreux, jour correspondant au 2 avril. Jésus paraît avoir trente-trois ans et trois mois.

(3) Simplicité sublime.

(4) Il a désiré le dénoûment de son drame, puisque c'est ce dénoûment qui doit sauver le monde.

(5) C'est dans le royaume de Dieu que s'accomplira la vraie pâque, dont celle de la terre n'est que la figure.

» du fruit de la vigne jusqu'à ce que
» vienne le royaume de Dieu (1). »

« Et pendant qu'autour de la table ils mangeaient, Jésus leur dit : « Je
» vous le dis en vérité, un de vous qui
» mange avec moi me trahira (2). »

« Alors ils commencèrent à s'attrister et à lui dire chacun (3), plein d'une grande douleur (4) : Seigneur, sera-ce moi ? »

« Il leur dit : « L'un des douze !
» qui met avec moi la main dans le
» plat... celui-là me trahira (5)...
» Pour le Fils de l'homme, il s'en
» va selon ce qui en est écrit. Mais
» malheur à l'homme par qui le Fils
» de l'homme sera livré ; il serait bon
» pour cet homme qu'il ne fût pas
» né (6). »

« Alors Judas, qui le trahit, prit la parole et dit : « Est-ce que c'est moi, Maître (7) ? «

« Il lui répondit : « Tu l'as dit (8)... »

« La Cène étant finie (9), le diable ayant mis dans le cœur de Judas, fils de Simon l'Iscariote, de le trahir, et Jésus sachant que le Père avait tout remis entre ses mains, et qu'il était sorti de Dieu et retournait à Dieu, il quitta la table, ôta ses vêtements (10), et, ayant pris un linge, il se ceignit.

« Ensuite, il mit de l'eau dans un bassin, et commença à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge dont il s'était ceint.

(1) Il dit du vin ce qu'il a dit de l'agneau.

(2) Ceci est peut être la plus grande douleur de la passion du Christ ; Socrate n'a eu de bourreaux que ses ennemis.

(3) Et Judas aussi.

(4) Excepté Judas : mais on a dû voir la résolution et l'audace de ce type des traîtres, des parjures, des organisateurs de mauvais coups particuliers et sociaux.

(5) L'histoire laisse penser que cet indice ne le fit pas connaître aux autres ; plusieurs, sans doute, portaient la main sur le plat où était l'agneau, que l'on mangeait debout ; le traître seul sut ce que cela voulait dire.

(6) Ce qui l'attriste c'est le mal que Judas se fait à lui-même. Socrate a émis la même idée. Jésus s'exprime bien énergiquement ; c'est comme s'il disait : Plût à Dieu qu'il ne fût jamais né !

(7) C'est le talent de l'hypocrite de bien jouer l'honnête homme.

(8) La suite suppose qu'il ne lui a dit ce mot qu'à l'oreille. Qu'auraient fait les autres s'ils avaient connu le traître parmi eux ?

(9) Seulement la manducation de l'agneau pascal ; le vrai repas va commencer ensuite.

(10) Le manteau de voyage des Orientaux avec lequel on mangeait l'agneau pascal.

« Il vint donc à Simon Pierre (1), et Pierre lui dit : « Vous, Seigneur,
» vous me lavez les pieds ! »

« Jésus lui répondit : « Ce que je
» fais, tu ne le sais pas maintenant,
» mais tu le sauras ensuite (2). »

« Pierre lui dit : « Jamais vous ne
» me laverez les pieds. »

« Jésus lui répondit : « Si je ne te
» lave, tu n'auras point de part
» avec moi. »

« Simon Pierre lui dit : « Seigneur,
» non-seulement les pieds, mais en-
» core et les mains et la tête (3). »

« Jésus lui dit : « Celui qui est
» lavé n'a besoin que de laver ses
» pieds pour être entièrement pur (4) ;
» or vous, vous êtes purs, mais non
» pas tous (5). Car il savait qui était
» celui qui le trahirait ; c'est pour
» cela qu'il dit : Vous n'êtes pas tous
» purs. »

» Après qu'il leur eut lavé les pieds (6), il reprit ses vêtements (7), et, s'étant remis à table, il leur dit :

« Savez-vous ce que je vous ai fait ?
» Vous m'appelez Maître et Seigneur,
» et vous dites bien, car je le suis.
» Si donc je vous ai lavé les pieds,
» moi Maître et Seigneur, vous de-
» vez aussi vous laver les pieds les
» uns aux autres ; car je vous ai
» donné l'exemple, afin que, comme
» je vous ai fait, vous fassiez
» aussi (8).

« En vérité, en vérité, je vous le
» dis : le serviteur n'est pas plus
» grand que son maître, et l'apôtre
» n'est pas plus grand que celui qui

(1) Il ne paraît pas qu'il ait commencé par Pierre.

(2) Tu le comprendras plus tard.

(3) Pierre a compris qu'il s'agit d'un baptême spirituel de l'humanité que Jésus exprime par son action. Sa réponse est magnifique. Pierre était simple, mais plein de bon sens.

(4) Allusion à l'âme qui peut être pure, mais avoir besoin d'être purifiée encore davantage.

(5) Il y en a un qui aurait besoin qu'on lui lavât et les pieds, et les mains, et la tête. La pensée du traître lui revient comme un tourment ; mais il le laisse libre en en disant assez pour le toucher.

(6) Cette cérémonie n'avait rien d'excentrique en Orient où on se lavait les pieds à tout instant comme nous nous lavons les mains.

(7) Le manteau de par-dessus. Après cette scène, ils vont se mettre à l'orientale autour de la table.

(8) Le lavement des pieds renfermait encore une énergique leçon de fraternité. Cette leçon ne sera pas perdue.

» l'a envoyé (1). Si vous savez cela,
» vous serez heureux si vous le fai-
» tes.

« Je ne parle pas de vous tous. Je
» sais ceux que j'ai choisis. Mais il
» faut que cette Ecriture s'accom-
» plisse : Celui qui mange le pain
» avec moi lèvera le pied contre
» moi (2).

« Je vous le dis à présent, avant
» que cela arrive, afin que, quand
» ce sera arrivé, vous croyiez que *je*
» *suis* (3).

« En vérité, en vérité, je vous le
» dis : si j'envoie quelqu'un, qui le
» reçoit me reçoit, et qui me reçoit
» reçoit celui qui m'a envoyé (4). »

(*Jean.* XIII, 1-20; *Matth.* XXVI, 20-25; *Marc.* XIV, 17-21; *Luc.* XXII, 14-18.)

3° *L'Eucharistie.*

Or, pendant qu'ils soupaient (5), Jésus prit du pain, et le bénit, et le rompit, et le donna à ses disciples, disant :

« Prenez et mangez, ceci est mon
» corps qui est donné pour vous.
» Faites cela en mémoire de moi (6). »

« Il prit de même la coupe après
» le souper, et, rendant grâces, il la
» leur donna, disant :

« Buvez tous de ceci; car ceci est
» mon sang, le sang du Nouveau
» Testament (7), qui sera répandu
» pour vous et pour beaucoup en
» rémission des péchés (8).

« Or, je vous le dis, je ne boirai
» plus désormais de ce fruit de la
» vigne, jusqu'au jour où je le boirai
» nouveau avec vous dans le
» royaume de mon Père (1). »

« Et ils en burent tous.

« Lorsque Jésus eut dit ces choses, il se troubla en son esprit (2), et il protesta, et il dit :

« Cependant la main de celui qui
» me trahit est avec moi à cette
» table : en vérité, je vous le dis, un
» de vous me trahira !

« Pour ce qui est du Fils de
» l'homme, il s'en va selon ce qui a
» été résolu; mais cependant mal-
» heur à cet homme par qui il sera
» trahi (3)! »

« Les disciples donc se regardaient l'un l'autre, incertains de qui il parlait, et ils se demandaient entre eux quel était celui qui ferait cela.

« Or, un des disciples était couché sur le sein de Jésus, celui que Jésus aimait (4).

« Et Simon Pierre lui fit signe et
» lui dit : Qui est celui de qui il a
» parlé? »

« C'est pourquoi celui-ci, comme il reposait sur la poitrine de Jésus, lui dit : « Seigneur, qui est-ce? »

« Jésus lui répondit : « Celui à
» qui je présenterai du pain trem-
» pé. »

(1) Tantôt Jésus se dit leur maître, tantôt il se dit leur frère, leur égal, leur ami.

(2) Encore l'idée du traître qui oppresse son âme.

(3) Le souvenir de tous ces détails et de ces prédications reviendra aux apôtres et les convaincra de ce qu'il est.

(4) Il aura sur la terre des remplaçants munis des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs.

(5) Nous avons dit qu'après la manducation de l'agneau pascal ordonnée par la loi mosaïque, se faisait le vrai repas comme de coutume. Ceci se passe vers la fin.

(6) On ne saurait imaginer plus de clarté d'expression et plus de mystérieux de pensée. Les apôtres ne comprendront bien que plus tard.

(7) Le sang de la victime du monde, dont est écrit le nouveau contrat du monde avec Dieu.

(8) *Pour beaucoup* peut signifier pour tous, la pluralité n'excluant pas la totalité. Il peut signifier aussi pour un grand nombre, et non pour tous ; et c'est le sens nécessaire, si Jésus ne parle que de ceux pour lesquels son sang sera efficacement répandu.

(1) Jésus enveloppe sous la même expression le fruit naturel de la vigne, son sang, et la coupe de l'amour infini qui est la grande réalité spirituelle ; il boira cette coupe, toujours nouvelle et dont on ne se dégoûte jamais, avec ses amis, dans le royaume de son Père.

(2) Ce nouveau trouble est encore pour Judas qui a paru ne rien comprendre et qui a poussé l'audace jusqu'à communier de sang-froid avec lui et ses autres amis.

(3) Avertissements réitérés au traître. Le cœur du maître saigne pour le plus grand des coupables, et fait ce qu'il peut pour le toucher sans nuire à sa liberté intérieure.

(4) C'est le jeune saint Jean, qui n'avait pas alors vingt-cinq ans. Il était naturel que Jésus lui manifestât son amitié avec plus d'expansion ; on caresse les jeunes gens comme on n'oserait même le faire pour les hommes et les vieillards. Jésus fut le type et des douleurs de l'humanité, et de ses grandeurs, et de ses mélancolies, et de ses joies les plus pures et les plus touchantes. — La position qu'on attribue au jeune homme s'explique par celle que prenaient les Romains et les Juifs de cette époque sur des lits bas autour de la table ; Jean avait en ce moment incliné sa tête sur la poitrine du maître comme sur un oreiller. Cela prouve que Jésus agissait en grande familiarité avec ses amis, et que l'étiquette n'entrait pas dans ses usages.

« Et ayant trempé du pain, il le donna à Judas, fils de Simon l'Iscarioth (1).

« Et sitôt qu'il fut dans sa bouche, Satan entra en lui (2).

« Et Jésus lui dit : « Ce que tu » fais, fais-le vite (3). »

« Mais aucun de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui dit cela ; car quelques-uns pensaient que, Judas ayant la bourse, Jésus lui avait dit : « Achète ce dont nous » avons besoin pour le jour de la » fête. » Et d'autres, de donner quel» que chose aux pauvres (4). »

« Cependant Judas, ayant pris cette bouchée, sortit aussitôt.

« Et il était nuit (5).

(*Matth.* xxv, 26-29 ; *Marc.* xiv, 22-25 ; *Luc.* xxii, 19-23 ; *Joan.* xiii, 21-30.)

4° *La fin du repas.*

« Or, une contestation s'éleva parmi les disciples : lequel d'entre eux paraissait être le plus grand (6).

« Mais il leur dit : « Les rois des » nations les dominent, et ceux qui » ont pouvoir sur elles sont appelés » bienfaiteurs (7) ! Pour vous, non » pas ainsi (8), mais que celui qui est » le plus grand parmi vous devienne » le moindre, et celui qui préside » comme celui qui sert (9).

« Car qui est le plus grand, celui » qui est à table ou celui qui sert ? » N'est-ce pas celui qui est à table ? » Or, moi je suis au milieu de vous » comme celui qui sert.

« Vous êtes, vous, demeurés avec » moi dans mes tentations ; et moi, » je vous prépare le royaume comme » mon Père me l'a préparé, afin que » vous mangiez et buviez à ma table » dans mon royaume, et que vous » soyiez sur des trônes, jugeant les » douze tribus d'Israël (1). »

« Or, comme Judas n'était plus là, Jésus dit (2) :

« Maintenant le Fils de l'homme a » été glorifié, et Dieu a été glorifié » en lui !

« Si Dieu a été glorifié en lui, Dieu » aussi le glorifiera en lui-même ; et » tout à l'heure il le glorifiera (3).

« Mes petits enfants (4), je suis » encore pour un peu de temps avec » vous !

« Vous me chercherez ; et, comme » j'ai dit aux Juifs : où je vais, vous » ne pouvez venir ; je vous le dis » aussi à présent (5).

« Je vous donne un commande» ment nouveau, que vous vous ai» miez les uns les autres comme je » vous ai aimés. Qu'ainsi vous vous » aimiez les uns les autres !

« En cela tous connaîtront que » vous êtes mes disciples, si vous » avez de l'amour les uns pour les » autres (6) ! »

(1) Le jeune saint Jean demeure le seul confident du secret. Jésus lui a sans doute soufflé à l'oreille de ne rien dévoiler. Nouvel incident très-touchant.

(2) Il y était déjà ; mais Judas prend sans doute sa résolution définitive à l'acte même.

(3) Voilà le dernier mot de reproche. Judas est insensible.

(4) Cette parole paraît indiquer que Jésus, malgré sa pauvreté, trouvait encore moyen de partager quelquefois son pain avec le pauvre.

(5) Il était vers neuf heures du soir.

(6) Ceci n'est pas beau de la part des disciples après que Jésus a dit tant de choses tristes et touchantes, et a suffisamment laissé présumer des événements terribles pour lui ; mais ce sera l'occasion d'une leçon importante.

(7) Comme si, dit saint Bernard, les dignités étaient des vertus ? — Allusion ironique au surnom d'*Evergète* signifiant *bienfaiteur* que prenaient les rois d'Egypte.

(8) Pour vous ne soyez ni des dominateurs, ni des bienfaiteurs de cette espèce.

(9) Abrégé sublime des devoirs de tout homme en dignité, soit de l'ordre temporel, soit de l'ordre spirituel. Mais que fait-on ? On travaille pour soi, ses amis, sa famille, on tyrannise le reste, et l'habileté consiste à se faire passer pour un bienfaiteur des hommes.

(1) Jésus ici devient éloquent et lyrique. La figure, tirée des gloires extérieures de ce monde, exprime magnifiquement leur grandeur future sur la terre et au ciel.

(2) Le traître le mettait à la gêne : il va maintenant épandre le son cœur les flots ardents de l'amour.

(3) Par les hontes de sa passion. Quelle glorification ! et l'avenir, en effet, la jugera supérieure aux hosanna du peuple des jours précédents. Socrate a émis des idées semblables, mais Jésus est le divin poète, en les exprimant.

(4) C'est le nom le plus doux. Il a oublié leur discussion inconvenante qui n'était qu'une faiblesse.

(5) Ils ne sont pas assez forts pour le suivre au Calvaire ; il les en avertit. Il y a dans son cœur croisement de sentiments, peine de les quitter, joie de mourir pour eux, douleur de penser qu'ils vont l'abandonner dans ses maux.

(6) Que pourrait dire de plus touchant le meilleur des pères au lit de mort, à ses enfants chéris, s'il avait toute la liberté de son âme ? Socrate a recommandé à ses amis de se conduire selon sa morale ; Jésus monte au sublime de l'expression par ce résumé de toute la morale humaine, et il parle

« Simon Pierre lui dit : « Seigneur,
» où allez-vous (1)? »

« Jésus répondit : « Où je vais tu
» ne peux me suivre à présent; mais
» tu me suivras plus tard. »

« Pierre lui dit : « Pourquoi ne
« puis-je vous suivre à présent (2)? »

« Le Seigneur lui dit : « Simon,
» Simon, voilà que Satan vous a de-
» mandés tous pour vous cribler
» comme le froment (3). Mais j'ai
» prié pour toi afin que ta foi ne dé-
» faille point (4); et, toi, une fois
» converti, confirme tes frères (5). »

« Pierre lui dit : « Seigneur, je
» suis prêt à aller avec vous et en
» prison et à la mort! Je donnerai
» ma vie pour vous (6)! »

« Jésus lui répondit : « Tu donneras
» ta vie pour moi!... Pierre, en vé-
» rité, en vérité, je te le dis, le coq,
» aujourd'hui (7), ne chantera pas (8)
» que tu n'aies trois fois nié me con-
» naître... »

« Et il leur dit : « Quand je vous
» ai envoyés sans bourse, sans bâton
» et sans chaussure, quelque chose
» vous a-t-il manqué? »

« Ils répondirent : « Rien (9). »

« Et Jésus ajouta : « Mais main-
» tenant, que celui qui a une bourse
» la prenne, et son bâton pareille-
» ment; et que celui qui n'en a point
» vende sa tunique et achète une
» épée. Car, je vous le dis, il faut que
» ceci encore qui a été écrit de moi
» s'accomplisse : Il a été réputé parmi
» les malfaiteurs ; et tout ce qui me
» regarde touche à sa fin (1). »

« Ils lui dirent : « Seigneur, voici
» deux épées. »

« Et il leur dit : « C'est assez (2). »
(*Luc.* XXII, 24-38; *Joan.* XIII, 31-38.)

5° *Les adieux dans le cénacle, après le repas.*

« Que votre cœur ne se trouble
» point (3). Vous croyez en Dieu,
» croyez aussi en moi.

« Il y a plusieurs demeures dans
» la maison de mon Père. Sinon, je
» vous l'aurais dit; car je vais vous
» préparer le lieu; et lorsque je m'en
» serai allé, et vous aurai préparé le
» lieu, je reviendrai et vous prendrai
» avec moi, afin que là où je suis
» vous soyez aussi (4).

« Et vous savez où je vais; et vous
» savez la voie (5). »

« Thomas lui dit : « Seigneur, nous
» ne savons où vous allez ; et com-
» ment pouvons-nous en savoir la
» voie? »

« Jésus lui dit : « Je suis la voie,
» et la vérité, et la vie (6). Nul (7) ne
» vient au Père que par moi. Si vous
» m'eussiez connu, vous eussiez cer-

d'un amour qui sera nouveau dans le monde par la perfection du désintéressement et de l'universalité, d'un amour qui sera le signe distinctif de ses vrais disciples.

(1) Ils n'ont pas compris.

(2) Pierre a peut-être saisi la pensée, et il fait le brave.

(3) Quelle énergie, grand Dieu ! Quelle lutte terrible entre le bien et le mal ! Jusqu'aux disciples que Satan veut cribler comme du froment !

(4) On sait que la chute de Pierre ne sera pas définitive. On pourra dire aussi que sa chute ne sera pas une chute dans la foi; cependant, s'il n'y avait pas défaillance de sa foi dans son reniement, ce reniement paraîtrait bien coupable.

(5) *Une fois converti.* Quelle différence, en effet, entre le Pierre d'aujourd'hui et le Pierre de demain. — *Confirme tes frères.* Il est établi leur aîné dans leur fraternité apostolique, et il sera d'autant plus propre à les confirmer dans la foi, qu'il aura passé par une chute plus grave et aura dû concevoir un plus profond repentir.

(6) Cela est beau ; mais, comme la force manquera pour l'exécution, c'est de la présomption.

(7) Cette nuit.

(8) N'aura pas chanté deux fois; ou, n'aura pas achevé ses chants de la nuit.

(9) C'était le temps de sa popularité; il avait alors beaucoup d'amis.

(1) Manière forte de leur faire sentir qu'il va se passer d'horribles heures, des heures telles que, s'il s'agissait de se conduire en homme ordinaire, il ne faudrait penser qu'à des armes.

(2) Ce mot est susceptible de deux sens : *c'est assez de deux épées*, ou bien : *c'est assez là dessus, parlons d'autre chose.* Dans le premier il semble qu'il y aurait une douce ironie contre les disciples, puisque loin de se battre, ils vont avoir peur comme des femmes et plus que les femmes, puisque celles-ci le suivront au Calvaire. Dans le second, Jésus paraîtrait laisser indécise la question du glaive jusqu'au moment où il la tranchera définitivement, par la défense faite à Pierre de s'en servir.

(3) Au langage de Jésus sur le besoin d'armes, les disciples ont eu l'âme troublée.

(4) Il leur promet une demeure en sa compagnie V. DEMEURES ÉTERNELLES; pourrait-on consoler avec plus d'amour?

(5) Il leur a expliqué ces choses ; le but est la gloire dont le Thabor a été un rayon ; la voie, c'est la passion et la croix. Mais ils n'ont pas bien compris.

(6) Voilà le sublime divin ; c'est le Verbe de Dieu qui prend la parole. Ce qui suit est le développement de la même pensée.

(7) Aucune créature ne va à Dieu que par son Verbe qui est la lumière éclairant tout homme venant en ce monde. »

» tainement connu mon Père. Et
» bientôt vous le connaîtrez; vous
» l'avez même vu. »

« Philippe lui dit : « Montrez-nous
» le Père, et il nous suffit (1). »

« Jésus lui dit : « Depuis si long-
» temps je suis avec vous, et vous ne
» m'avez point connu!... Philippe,
» qui me voit, voit aussi le Père.
» Comment donc dites-vous : Mon-
» trez-nous le Père?... Ne voyez-vous
» pas que je suis dans le Père et que
» le Père est en moi?...

« Les paroles que je vous dis, je ne
» les dis pas de moi-même; le Père
» demeurant en moi fait lui-même
» les œuvres... Vous ne voyez pas
» que je suis dans le Père et que le
» Père est en moi?... Voyez du moins
» à cause des œuvres.

« En vérité, en vérité, je vous le
» dis : Qui croit en moi, les œuvres
» que je fais, il les fera lui-même; et
» il en fera de plus grandes; parce
» que, moi, je m'en vais au Père (2).

« Tout ce que vous demanderez
» au Père en mon nom, je le ferai,
» afin que le Père soit glorifié dans
» le Fils (3).

« Et si vous me demandez quelque
» chose en mon nom, je le ferai.

« Mais, si vous m'aimez, gardez
» mes commandements (4).

« Et moi, je prierai le Père ; et il
» vous donnera un autre Paraclet
» pour qu'il demeure avec vous tou-
» jours, l'Esprit de vérité, que le
» monde ne peut recevoir, parce
» qu'il ne le voit point et ne le
» connaît point. Mais vous, vous le
» connaîtrez, parce qu'il demeurera
» parmi vous et sera en vous (1).

« Je ne vous laisserai pas orphe-
» lins, je reviendrai à vous (2).

« Encore un peu de temps, et le
» monde ne me verra plus; mais
» vous, vous me verrez parce que je
» vis et que vous vivrez aussi.

« En ce jour, vous connaîtrez que
» je suis dans mon Père, et vous en
» moi et moi en vous (3).

« Qui a mes commandements et
» les garde, celui-là est celui qui
» m'aime; or, celui qui m'aime sera
» aimé de mon Père; et moi aussi
» je l'aimerai; et je me révélerai moi-
» même à lui. »

« Judas (4), non pas l'Iscarioth, lui
» dit : Seigneur, d'où vient que vous
» vous révélerez à nous et non au
» monde? »

« Jésus lui répondit : « Si quel-
» qu'un m'aime, il gardera ma pa-
» role, et mon Père l'aimera; et
» nous viendrons à lui; et nous ferons
» en lui notre demeure (5).

« Qui ne n'aime point ne garde
» pas mes commandements.

« Et la parole que vous avez en-
» tendue n'est pas la mienne, mais
» celle de celui qui m'a envoyé, du
» Père.

« Je vous ai dit ces choses demeu-
» rant avec vous; mais le Paraclet,
» l'Esprit-Saint, que le Père enverra
» en mon nom, vous enseignera
» toutes choses et vous rappellera
» tout ce que je vous aurai dit (6).

(1) Platon a mis dans la bouche des interlocuteurs de ses dialogues des questions semblables adressées à Socrate ; et Socrate ne parlait alors du Père qu'en le disant trop grand, trop ineffable pour être vu et compris (*Repub.* VII). Jésus est plus hardi que Socrate et que ne le fut jamais aucun sage : il dit : Qui me voit, voit aussi le Père; mon Père et moi sommes un. On trouve cependant des choses de cette espèce dans quelques héros de poëmes indiens. V. BRAHMANISME, BOUDDHISME, etc.

(2) La grande œuvre de ceux qui croiront au Christ sera la transformation progressive du monde moral, sous la protection céleste du Père et du Fils.

(3) Quelle promesse! Il continue de les consoler, quoi qu'ils ne croient pas assez.

(4) Socrate a dit aussi à ses disciples que la plus grande marque d'amitié qu'ils puissent lui donner après sa mort, sera de vivre selon ses maximes.

(1) Les motifs de consolation et d'espérance deviennent de plus en plus forts. Le Père leur enverra l'Esprit de vérité, le grand Consolateur, que repoussent les préjugés du monde.

2) Il viendra lui-même dans ses disciples après sa mort. Tout ce discours est une effusion d'amour bien extraordinaire.

(3) L'amour peut-il s'élever à quelque chose de plus fort que cette communauté profonde qu'on pourrait appeler panthéistique dans le sens rationnel et chrétien.

(4) On l'appelle aussi Jude.

(5) Jude avait pris trop à la lettre l'exclusion que Jésus a faite du monde. Cette réponse à sa question explique tout ce qui a été dit et sera dit dans le même sens exclusif. Quiconque aimera le Christ et sa doctrine de fraternité sainte ne sera pas compris dans ce qu'il a entendu par le monde, et qui n'est que le règne de l'égoïsme et de la sensualité. S'il arrivait qu'un jour tous l'aimassent, ce monde de Satan ne serait plus. — Quant aux expressions, qui en proféra jamais d'aussi suaves?

(6) Ils pourraient oublier ce qu'il leur a dit; mais non, l'Esprit consolateur se chargera lui-même

« Je vous laisse la paix, je vous
» donne ma paix! Je vous la donne,
» non comme le monde la donne (1).
« Que votre cœur ne se trouble
» point ni ne s'effraye! Vous avez
» entendu que je vous ai dit : Je
» m'en vais, et je reviens à vous (2).
« Or, si vous m'aimiez, vous vous
» réjouiriez de ce que je vais au Père,
» puisque le Père est plus grand que
» moi (3). »
« Et je vous le dis maintenant avant
» que cela arrive, afin que, quand
» ce sera arrivé, vous croyiez (4).
« Je ne vous parlerai plus guère ;
» car le prince de ce monde vient (5),
» non qu'il puisse quelque chose sur
» moi, mais afin que le monde con-
» naisse que j'aime le Père, et que,
» selon le commandement du Père,
» ainsi je fais (6).
« Levez-vous... sortons d'ici. »
« Et l'hymne étant dit (7), il sortit,
» et s'en alla, selon la coutume, au
» mont des Oliviers (8).
« Et ses disciples le suivirent.
(*Joan.* XIV, 1-31 ; *Matth.*, XXVI, 30 ; *Luc.* XXII, 39.)

6° *Le long du chemin.*

« Alors Jésus dit à ses apôtres :
» Je vous serai à tous, cette nuit
» même, un sujet de scandale ; car
» il est écrit : Je frapperai le pasteur,
» et les brebis au troupeau se dis-
» perseront (9).

de leur rappeler tout. Quelle attention minutieuse et touchante !

(1) L'imagination divine du Sauveur monte toujours. C'est l'amour suprême et la lyre éternelle.

(2) Ils ont manifesté de la frayeur ; et voilà ce qu'il leur répète pour les rassurer.

(3) Il les console ici en piquant leur amour. Socrate a dit à ses amis qu'ils devaient se réjouir au lieu de pleurer.

(4) Et il n'oublie pas l'avenir, de qui tout dépendra.

(5) Il vient sous le masque du traître et sous la cuirasse du pouvoir ; ce sont ses deux costumes de prédilection.

(6) Le mal ne peut rien sur la vérité ; et si Jésus se livre à ses coups, c'est pour obéir au Père, qui veut que la vérité triomphe à jamais par le beau qu'elle doit épanouir dans les angoisses d'un jour, dont l'accablera Satan déchaîné contre elle.

(7) C'était une prière d'actions de grâces qu'on disait après le souper.

(8) Ce mont était éloigné d'à peu près mille pas, distance qu'il était permis, selon la loi mosaïque, de parcourir un jour de sabbat. (*Act.* I.)

(9) La défaillance des apôtres consistera à s'enfuir, et celle de Pierre dans l'étrange bravoure d'assister au jugement de son Maître en niant, avec impudence et lâcheté, l'avoir jamais connu.

« Mais après que je serai ressus-
» cité, je vous précéderai en Gali-
» lée (1). »
« Pierre lui répondit : « Quand
» tous se scandaliseraient de vous,
» moi je ne me scandaliserai jamais. »
« Jésus lui dit : « Je te dis, en vé-
» rité, que cette nuit même, avant
» que le coq ait deux fois chanté, tu
» m'auras renié trois fois. »
« Or, Pierre insistait encore plus :
« Quand il me faudrait mourir avec
» vous, je ne vous renierai point (2). »
« Et tous les disciples dirent la
» même chose. »
(*Matth.* XXVI, 31-35 ; *Marc.* XIV, 27-31).

7° *Les derniers adieux sous les Oliviers* (3).

« Je suis la vraie vigne, et mon
» Père est le vigneron (4) Tout sar-
» ment qui ne porte pas de fruit en
» moi, il le retranchera ; et celui
» qui porte du fruit, il l'émondera
» pour qu'il en porte davantage (5).
« Déjà vous êtes purs par suite des
» paroles que je vous ai dites. De-
» meurez en moi et moi en vous (6).
« Comme le sarment ne peut por-
» ter de fruit de soi-même, s'il ne
» demeure dans la vigne, ainsi vous
» ne le pouvez, non plus, si vous ne
» demeurez en moi.
« Je suis la vigne, et vous êtes les
» sarments.
« Qui demeure en moi et moi en

(1) Un homme qui va être crucifié parler de la sorte ! Il sera revenu avant eux en Galilée.

(2) Ici le zèle de Pierre est de la présomption ; car Jésus lui a dit trop de fois et trop clairement la même chose pour qu'il puisse douter du sens de ses paroles.

(3) Quand on étudie bien les quatre Evangiles, on trouve que ce discours, rapporté par saint Jean, dut être adressé aux disciples sur le mont des Oliviers ou avant d'y arriver.

(4) Jésus et l'humanité forment comme une vigne dont le Père éternel attend les fruits.

(5) Le membre de la société figuré par la branche qui ne porte pas de fruit, se sépare lui-même par sa stérilité volontaire, et le vigneron soigne davantage la branche à fruit pour la rendre encore plus féconde.

(6) Quoi de plus mystérieusement délicieux que cette union !

» lui, celui-là porte beaucoup de
» fruit.

« Car sans moi vous ne pouvez rien
» faire (1).

« Si quelqu'un ne reste pas en moi,
» il sera jeté dehors comme le sar-
» ment, et il séchera, et on le ra-
» massera, et on le jettera au feu, et
» il sera brûlé (2).

« Si vous demeurez en moi, et que
» mes paroles demeurent en vous,
» vous demanderez tout ce que vous
» voudrez, et il vous sera fait.

« En cela mon Père est glorifié,
» que vous portiez beaucoup de fruit
» et que vous deveniez mes disci-
» ples (3).

« Comme mon Père m'a aimé, moi
» aussi je vous ai aimés.

« Demeurez dans mon amour (4).

« Si vous gardez mes préceptes,
» vous demeurerez dans mon amour;
» comme moi-même j'ai gardé les
» préceptes de mon Père, et que je
» suis demeuré dans son amour (5).

« Je vous ai dit ces choses afin que
» ma joie soit en vous, et que votre
» joie soit pleine (6).

« Ceci est mon commandement,
» que vous vous aimiez les uns les
» autres comme je vous ai aimés (7).

« Nul ne peut avoir un plus grand
» amour que l'amour de celui qui
» donne sa vie pour ses amis (8).

« Vous êtes mes amis, si vous faites
» ce que je vous commande (9).

« Je ne vous appellerai plus servi-
» teurs, car le serviteur ne sait ce
» que fait son maître; mais je vous
» ai appelés mes amis, parce que
» tout ce que j'ai entendu du Père,
» je vous l'ai fait connaître (1).

« Ce n'est pas vous qui m'avez
» choisi; mais c'est moi qui vous ai
» choisis, et vous ai établis pour que
» vous alliez et rapportiez du fruit,
» et que votre fruit demeure, et que
» tout ce que vous demanderez à mon
» Père en mon nom, il vous le
» donne (2).

« Je vous recommande ceci, de vous
» aimer les uns les autres.

« Si le monde vous hait, sachez
» qu'il m'a haï le premier (3).

« Si vous aviez été du monde, le
» le monde aimerait ce qui est à lui;
» mais parce que vous n'êtes pas du
» monde et que je vous ai choisis d'au
» milieu du monde, à cause de cela
» le monde vous hait (4).

« Souvenez-vous de la parole que
» je vous ai dite : Le serviteur n'est
» pas plus grand que son maître.

« S'ils m'ont persécuté, ils vous per-
» sécuteront aussi; s'ils ont gardé
» ma parole, ils garderont aussi la
» vôtre (5).

« Mais ils vous feront tout cela à
» cause de mon nom, parce qu'ils
» ne connaissent point celui qui m'a
» envoyé (6).

« Si je n'étais pas venu, et ne leur
» eusse point parlé, ils ne seraient
» point en faute; mais maintenant
» ils n'ont point d'excuse de leur
» péché.

« Qui me hait, hait aussi mon
» Père (7).

(1) Quelle créature a parlé de la sorte sans folie ?

(2) Il n'est question que de ceux qui, ayant appartenu à sa vigne, n'ont point porté de fruit. Les étrangers à sa rédemption sont des arbustes sauvages qui n'appartiennent qu'au Père.

(3) Ils ne le sont pas encore. Ils ne le seront qu'après les merveilles dont ils étonneront le monde.

(4) Quelle pénétrante onction, surtout quand on se figure l'accent divin avec lequel il disait ces choses!

(5) Il semble qu'il ne reste pas de distinction entre les rapports de lui-même à son Père et des hommes à lui-même.

(6) Il leur lègue sa joie avant de mourir.

(7) Voilà le moyen de cette joie. Il n'y a pas de joie sans amour. Aussi appelle-t-il cette recommandation son commandement, et le répète-t-il plus que tout le reste.

(8) Il n'y a pas sur terre d'expression plus énergique de l'amour. Jésus va donner sa vie pour le monde.

(9) Il ne saurait appeler ses amis ceux dont la conduite est contraire à ses préceptes et à ses exemples; il évite de parler de ceux-là.

(1) N'avoir rien de caché pour un ami est une grande marque d'amour.

(2) Jésus choisit tous les Chrétiens pour les mêmes priviléges, chacun selon sa mesure. Que dire de l'intolérant, qui ne rapporte que des fruits de sang, qui remplace la prière par la malédiction et la violence, sinon qu'il trahit Jésus par le baiser de Judas?

(3) Etre haïs du monde deviendra, par suite de cette parole, un sujet de joie pour eux.

(4) Jésus entend toujours par le monde, le monde égoïste, avare, sensuel, puissant, armé.

(5) L'histoire des vrais disciples du Christ est tracée d'avance, en abrégé, dans celle de Jésus.

(6) Parce qu'ils agissent en hommes qui ne me connaissent pas, n'ayant point voulu me connaître.

(7) Haïr ses maximes, sa tolérance, sa douceur, toutes ses vertus, c'est le haïr lui-même, et le haïr, c'est haïr Dieu.

« Si je n'avais point fait parmi eux
» des œuvres que nul autre n'a faites,
» ils n'auraient point de péché ; mais
» maintenant, ils ont vu ; et ils ont
» haï et moi et mon Père. C'est afin
» d'accomplir la parole écrite dans
» la loi : Ils m'ont eu en haine gra-
» tuitement (1).

« Mais lorsque viendra le Paraclet
» que je vous enverrai, du Père, l'Es-
» prit de vérité qui procède du Père,
» il rendra témoignage de moi (2).

« Et vous, vous rendrez aussi té-
» moignage, parce que vous êtes
» avec moi depuis le commence-
» ment (3).

« Je vous ai dit ces choses afin que
» vous ne soyez point scandalisés.

« Ils vous chasseront des synago-
» gues ; et vient l'heure où quiconque
» vous tuera croira rendre un service
» à Dieu (4).

« Et ils vous feront ainsi, parce
» qu'ils ne connaissent ni le Père ni
» moi (5).

« Je vous ai dit ces choses afin que,
» lorsqu'en viendra l'heure, vous
» vous souveniez que je vous les ai
» dites.

« Je ne vous les ai pas dites dès le
» commencement, parce que j'étais
» avec vous (6).

« Et maintenant je m'en vais à celui
» qui m'a envoyé : et aucun de vous
» ne me demande : Où allez-vous (7) ?

« Mais parce que je vous ai dit ces
» choses, votre cœur s'est rempli de
» tristesse.

« Mais je vous le dis en vérité : il
» est avantageux pour vous que je
» m'en aille. Si je ne m'en vais pas,
» le Consolateur ne viendra point à
» vous, et, si je m'en vais, je vous
» l'enverrai (1).

« Et quand il sera venu il convain-
» cra le monde touchant le péché, et
» touchant la justice, et touchant le
» jugement :

« Touchant le péché, parce qu'ils
» n'ont point cru en moi ;

« Touchant la justice, parce que je
» vais au Père et que vous ne me
» verrez plus ;

« Touchant le jugement, parce que
» le prince de ce monde est déjà
» jugé (2).

« J'ai encore beaucoup de choses à
» vous dire ; mais vous ne pouvez les
» porter maintenant.

« Mais quand sera venu cet Esprit
» de vérité, il vous enseignera toute
» vérité (3).

« Car il ne parlera pas de lui-
» même, mais il dira tout ce qu'il
» aura entendu ; et il vous annoncera
» ce qui doit advenir (4).

« Il me glorifiera, parce qu'il re-
» cevra de ce qui est à moi et vous
» l'annoncera.

« Tout ce qu'a le Père est mien.
» C'est pourquoi j'ai dit qu'il recevra

(1) S'il n'y avait pas eu de raisons suffisantes de l'aimer, on ne serait point coupable en ne l'aimant pas : mais il y en a eu ; c'est pourquoi on est coupable ; logique du bon sens.

(2) Par toutes les merveilles de l'avenir.

(3) Mot d'amitié.

(4) Saint Paul en était là avant sa conversion ; et cependant il n'était pas sans faute, de son propre aveu ; toutes les fois qu'on tue ou qu'on persécute pour rendre service à Dieu, on peut être aveuglé, mais l'action en elle-même renferme une barbarie, à l'égard du prochain, qui ne peut être excusable ; elle ne peut partir que d'un mauvais fond.

(5) Elle implique, d'ailleurs, une profonde ignorance de Dieu. — Un fleuve de sang répandu au nom de Dieu et de la religion passera sur l'humanité ; les disciples du Christ seront les victimes, jamais les bourreaux. Catholiques ou hérétiques persécuteurs ignorent autant le Père et le Fils que les anthropophages.

(6) Il était là pour les soutenir : mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le seul souvenir de ces mots les rendra plus forts mille fois que ne l'aura fait sa présence.

(7) Il leur fait ce petit reproche dans un moment où ils sont accablés de tristesse, ne pensant qu'à sa présence matérielle qu'ils vont perdre, et ne s'élevant pas, comme il le voudrait, à la pensée joyeuse de la glorification, qui suivra son départ, au ciel et sur la terre.

(1) Il va jusqu'à invoquer leur intérêt propre pour les consoler. Il les met dans une sorte de nécessité de se réjouir de son départ. Socrate emploie toutes ses ressources pour démontrer la même chose à ses amis ; mais les motifs allégués ici sont d'un autre ordre.

(2) Quand la lumière du Paraclet s'épanouira, il apparaîtra au monde que les deux puissances, en le condamnant, se sont noyées dans le crime en ne croyant pas en lui, se sont suicidées dans l'injustice en condamnant le juste, se sont jugées elles-mêmes en croyant le juger.

(3) Le grec porte : *Il vous fera entrer dans les vérités*. C'est ce qui se réalisera progressivement jusqu'à la fin.

(4) L'Esprit, pas plus que le Fils, ne parle de lui-même ; le Père est le seul principe de lumière, qui engendre l'un et de qui procède l'autre. C'est la plus haute philosophie, et elle sort, sans cesse, avec cette simplicité naturelle, de la bouche d'un charpentier.

» de ce qui est à moi et vous l'annon- » cera (1).

« Encore un peu de temps, et vous » ne me verrez plus; et encore un » peu de temps et vous me verrez, » parce que je vais au Père (2). »

« Là-dessus, ils se dirent l'un à » l'autre parmi les disciples : « Qu'est- » ce qu'il nous dit : Encore un peu » de temps, et vous ne me verrez » plus, et encore un peu de temps et » vous me verrez, parce que je vais » au Père ? »

« Ils disaient : « Que signifie ce » qu'il dit : Encore un peu de temps ? » nous ne savons ce qu'il veut » dire (3). »

« Or Jésus connut qu'ils voulaient » l'interroger, et il leur dit :

« Vous vous demandez l'un à l'autre » ce que c'est que j'ai voulu dire : » encore un peu de temps et vous ne » me verrez plus ; et encore un peu » de temps et vous me verrez.

« En vérité, en vérité je vous le » dis : Vous pleurerez et vous gémi- » rez ; et le monde se réjouira (4).

« Vous serez dans la tristesse, mais » votre tristesse sera changée en » joie (5).

« Une femme, lorsqu'elle enfante, » a de la tristesse, parce que son » heure est venue ; mais quand elle a » enfanté un fils, elle ne se souvient » plus de sa souffrance à cause de la » joie qu'elle a qu'un homme soit né » dans le monde.

« Vous donc aussi, vous avez main- » tenant de la tristesse ; mais vous » me verrez, et votre cœur se réjouira,

(1) Puisque l'Esprit procède du Père et du Fils, il reçoit de ce qui est au Fils et il reçoit par là-même de ce qui est au Père, puisque le Père en engendrant le Fils lui communique tout ce qu'il a. — Jésus, par ces paroles explicatives des propriétés divines, affirme sa divinité plus fortement que s'il disait : Je suis Dieu.

(2) Dès le lendemain ils ne devaient plus le voir, et quelques jours après ils devaient le revoir, d'abord ressuscité, puis dans l'illumination de l'Esprit.

(3) Ce qu'il leur dit n'est pour eux que mystère. — Il parlait à l'avenir plutôt qu'aux apôtres. Il faisait ses adieux à la terre.

(4) On peut entendre que le monde, dans le mauvais sens de ce mot, se réjouira un instant de son triomphe pendant que Jésus sera au tombeau ; ou que le monde, dans le sens du genre humain, aura sujet de se réjouir.

(5) Quelle joie que celle des apôtres lorsqu'enflammés par l'Esprit ils partiront pour la conquête du monde !

» et nul ne vous ravira votre joie. » Et, en ce jour-là, vous ne m'inter- » rogerez plus sur rien (1).

« En vérité, en vérité je vous le dis, » si vous demandez au Père en mon » nom, il vous donnera.

« Jusqu'à présent vous ne m'avez » rien demandé en mon nom (2). De- » mandez et vous recevrez, afin que » votre joie soit pleine.

« Je vous ai dit ces choses en pa- » raboles; vient l'heure où je ne » vous parlerai plus en paraboles, » mais où je vous parlerai ouverte- » ment du Père (3).

« En ce jour vous demanderez en » mon nom ; et je ne vous dis point » que je prierai le Père pour vous (4) ; » car le Père vous aime lui-même, » parce que vous m'avez aimé et avez » cru que je suis sorti de Dieu (5).

« Je suis sorti du Père et suis » venu dans le monde ; maintenant » je quitte le monde, et je retourne » au Père (6). »

« Ses disciples lui dirent : « Voilà » maintenant que vous parlez ouver- » tement et sans nulle parabole. Main- » tenant nous savons que vous con- » naissez tout ; et il n'est pas besoin » que l'on vous interroge. En cela » nous croyons que vous êtes sorti » de Dieu (7). »

« Jésus leur répondit : « Vous » croyez maintenant ! eh bien ! voilà » que l'heure vient, et elle est déjà » venue, où vous vous disperserez » chacun de votre côté, et me laisserez » seul (8).

« Mais je ne suis pas seul, puisque » le Père est avec moi (9).

(1) Alors le mystère sera dévoilé. L'Eglise, après avoir passé quelques heures sur le lit de souffrance, se sera levée radieuse et s'admirant elle-même dans sa maternité de l'avenir.

(2) Il n'a été jusque-là, pour eux, qu'un frère et un égal. Demain il sera leur Dieu.

(3) Socrate n'avait guère fait que poser la question du Père ; le Christ la résoudra après sa mort.

(4) Le Fils ne prie pas ; il accorde en consubstantialité avec le Père.

(5) Ils avaient cru par amitié pour lui et sans comprendre, au moins dans certains moments.

(6) L'ensemble de ce discours est la confession la plus claire que Jésus ait faite de sa divinité.

(7) Les apôtres sont convaincus en ce moment de la science que Jésus a de leurs pensées.

(8) Il revient à cette pensée qui lui donne tant de mélancolie. Qu'est-ce qu'une foi qui va ainsi chanceler ?

(9) Quelle bonté ! c'est comme s'il disait : Vous

« Je vous ai dit ces choses afin que
» vous ayez la paix en moi.
« Vous serez oppressés dans le
» monde; mais ayez confiance! j'ai
» vaincu le monde (1). »
(*Joan.* xv, xvi.)

8° *La prière.*

« Jésus, ayant dit ces choses, leva
les yeux au ciel et dit :
« Père, l'heure est venue, glorifiez
» votre Fils, afin que votre Fils vous
» glorifie (2) ; afin que, comme vous
» lui avez donné puissance sur toute
» chair (3) il donne la vie éternelle
» à tous ceux que vous lui avez
» donnés (4). »
» Et ceci est la vie éternelle, qu'ils
» vous connaissent, vous seul vrai
» Dieu, et celui que vous avez en-
» voyé, Jésus-Christ (5).
« Je vous ai glorifié sur la terre ;
» j'ai consommé l'œuvre que vous
» m'avez donnée à consommer (6).
« Et maintenant, vous, Père, glo-
» rifiez-moi en vous-même, de la
» gloire que j'ai eue en vous avant
» que le monde fût (7).
« J'ai manifesté votre nom aux
» hommes que vous m'avez donnés
» au milieu du monde (8).
« Ils étaient vôtres, et vous me les
» avez donnés; et ils ont gardé votre
» parole (1).
« Maintenant ils ont connu que
» tout ce que vous m'avez donné est
» de vous (2).
« Car les paroles que vous m'avez
» données, je les leur ai données; et
» ils les ont reçues ; et ils ont véri-
» tablement connu que je suis sorti
» de vous ; et ils ont cru que vous
» m'avez envoyé (3).
« Je vous prie pour eux (4).
« Je ne prie point pour le monde (5),
» mais pour ceux que vous m'avez
» donnés, parce qu'ils sont vôtres ;
» et tout ce qui est mien est vôtre, et
» tout ce qui est vôtre est mien; et
» j'ai été glorifié en eux.
« Déjà je ne suis plus dans le
» monde, et eux sont dans le monde!
» et moi je viens à vous (6) !
« Père saint, conservez-les en votre
» nom, eux que vous m'avez donnés,
» afin qu'ils soient un comme nous (7).
« Quand j'étais avec eux, je les
» conservais en votre nom (8)!
« Eux que vous m'avez donnés, je
» les ai gardés, et pas un d'eux n'a
» péri hors le fils de perdition, afin
» que l'Ecriture fût accomplie (9).
« Et maintenant je vais à vous; et

m'abandonnerez, mais consolez-vous-en, j'aurai le Père avec moi pour me soutenir.

(1) Quelle lyre!... Il a vaincu, c'est-à-dire il aura vaincu demain sur la croix. L'Apôtre vrai du Christ n'a encore vaincu le monde que de cette manière.

(2) La Passion va être le premier acte de la glorification du Père par le Fils et du Fils par le Père; la Résurrection sera le deuxième ; et l'avenir du monde sera chargé de tous les autres.

(3) Sur toute vie morale incarnée dans ce monde humain, puisqu'il est Dieu sous sa manifestation humaine.

(4) Le sens de cette parole semblerait être que le Fils sauvera toute chair, puisque toute chair lui a été donnée. Mais la théologie chrétienne, obligée de tout expliquer l'un par l'autre, ne l'entend pas ainsi : il y en a qui demeurent en dehors du domaine du Fils incarné, et, de ceux qui y sont, il ne sauve que ceux-là qui veulent se laisser sauver.

(5) Jésus ne parle que de la vie éternelle du Chrétien. Quelle définition spiritualiste ! elle consiste dans une connaissance fixe comme son objet.

(6) Jésus parle comme s'il avait déjà prononcé le grand mot : *Consummatum est.*

(7) Sublime étrange !

(8) Il parle ici principalement de ses disciples qui diront au monde ce que Jésus leur a dit. Saint Augustin observe que Dieu n'avait pas été connu, même des Juifs, comme Père de Jésus-Christ, quoiqu'il l'eût été de toute les nations comme Père de toute créature.

(1) Avant d'appartenir au Christ, on appartient toujours à Dieu.

(2) Le Fils étant engendré par le Père ne possède rien qu'il ne le tienne du Père.

(3) La foi en Jésus comme Fils du Dieu vivant, sans plus d'explication, fut la seule foi claire des apôtres et d'un grand nombre parmi le peuple. La raison n'en pouvait exiger davantage.

(4) Tout indique que cette parole fut prononcée avec un accent d'amour bien extraordinaire.

(5) Jésus entend ici par le monde, dit saint Augustin, le mal lui-même et tout ce qui lui appartient. Or la raison lui défend de prendre devant son Père le parti du mal. — On peut entendre aussi, qu'il ne se mêle pas de ceux qui sont en dehors des initiés à son royaume.

(6) Cette prière est produite dans une extase pendant laquelle son âme n'est plus dans le monde, et continue de penser à ses amis.

(7) Il veut l'union de tous avec lui en Dieu !

(8) Il prie le Père de le remplacer près d'eux pour les conserver purs. Les paroles de cette prière sont comme des langues de flammes sortant d'un foyer par élans inégaux. C'est le beau idéal de l'improvisation.

(9) Il s'applaudit de les avoir tous conservés, excepté cependant Judas, qu'il est obligé de mettre à l'écart, et qu'il appelle le fils de perdition, c'est-à-dire celui dont la Perdition a fait son fils parce qu'il l'a adoptée pour sa mère. L'Ecriture l'avait prédit (*Ps.* cviii, 8), ce qui n'empêche pas la liberté du méchant.

» je dis ceci dans le monde pour » qu'ils aient en eux la plénitude de » ma joie.

« Je leur ai donné votre parole; et » le monde les a eus en haine, parce » qu'ils ne sont pas du monde, comme » moi-même je ne suis pas du » monde (1).

« Je ne demande point que vous » les ôtiez du monde, mais que vous » les sauviez du mal (2).

« Ils ne sont pas du monde, comme » moi-même je ne suis pas du mon- » de (3); sanctifiez-les dans la vé- » rité (4). Votre parole est la vérité.

« Comme vous m'avez envoyé dans » le monde, moi aussi je les ai en- » voyés dans le monde, et pour eux » je me sanctifie moi-même, afin » qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés » dans la vérité (5).

« Je ne prie pas pour eux seule- » ment, mais aussi pour ceux qui, » par leur parole, croiront en moi (6).

« Afin que, tous, ils soient un » comme vous, Père, êtes en moi et » moi en vous (7), afin qu'eux aussi » soient un en nous, et qu'ainsi le » monde croie que vous m'avez en- » voyé (8).

« Et moi, la gloire que vous m'a- » vez donnée, je la leur ai donnée, » afin qu'ils soient un comme nous » sommes un (9).

« Je suis en eux et vous en moi, » afin qu'ils soient consommés en » un (1) et que le monde connaisse » que vous m'avez envoyé et que » vous les avez aimés comme vous » m'avez aimé (2).

« Père, ceux que vous m'avez don- » nés, je veux que, là où je suis, ils » y soient avec moi (3), afin qu'ils » voient ma gloire que vous m'avez » donnée, parce qu'avant la forma- » tion du monde vous m'avez aimé (4).

« Père juste, le monde ne vous a » point connu (5).

« Mais moi je vous ai connu, et » ceux-ci ont connu que vous m'avez » envoyé; et je leur ai fait connaître » votre nom et le leur ferai connaî- » tre, afin que l'amour dont vous » m'avez aimé soit en eux, et moi en » eux (6). »

(*Joan.* XVII.)

9° *La tristesse* (7).

« Lorsque Jésus eut dit ces choses, il s'en alla avec ses disciples au delà

(1) Il les assimile toujours à lui-même, pour mieux toucher son Père, et l'obliger à les traiter comme ses fils. C'est pour cela aussi qu'il les présente comme dépositaires de la parole du Père.

(2) Ce verset confronté avec le précédent prouve la justesse de l'observation de saint Augustin sur le sens du mot *monde*.

(3) On dirait qu'il craint de n'avoir pas assez fait leur éloge, assez affirmé à son Père que, comme lui, ils ne sont pas du parti du mal.

(4) Voilà la vraie sanctification; la connaissance et l'amour de la vérité.

(5) Quoi de plus fort! C'est pour eux qu'il se sanctifie lui-même. Peut-on pousser plus loin l'abnégation?

(6) Autre motif d'intérêt adressé au Père. Il ne s'agit pas seulement de ceux-ci, mais de tous ceux etc.; il prie donc pour tous ses Chrétiens à venir. Quant aux étrangers, il n'a pas mission de s'en occuper. (*Voy.* l'art. DEMEURES ÉTERNELLES.)

(7) Il veut l'union de tous, parfaite comme celle de lui-même avec son Père. Le génie et l'amour ne peuvent aller au delà de cette conception du corps de l'Eglise, dont il est le cœur et la tête.

(8) Il paraît ici étendre son souhait prophétique au monde entier pour une époque future; et nous croyons à ce résultat, au moins quant à la profession extérieure de la foi en lui.

(9) C'est encore dans ce but de l'unité qu'il leur lègue sa propre gloire. Il n'a rien pour lui.

(1) Il se complaît dans son idée de l'union fraternelle dans le sein du Père. L'amour ne peut rêver mieux, puisqu'il est l'union même.

(2) Il fait violence au Père par la force de ses raisons. Il faut que le père aime le monde chrétien comme il aime le Christ, puisque ce monde est un avec le Christ. — Cette prière surpasse l'imagination la plus idéalisatrice.

(3) Toutes les paroles du genre de celle-là sont des allusions au ciel surnaturel de Jésus-Christ que nous expliquons à l'article DEMEURES ÉTERNELLES. — Il a soin de rappeler au Père qu'il tient de lui, en don, ceux pour qui il s'intéresse avec tant d'amour. — *Là où je suis*, dit-il; il y est déjà!

(4) Il semble qu'il voudrait, dès maintenant, leur montrer cette gloire dans une intuition égale à la sienne.

(5) Il l'appelle *juste*, parce que si le monde mauvais ne l'a point connu de la foi qui sauve, c'est que ce monde ne l'a point voulu. Il parle surtout du monde qui va l'immoler; Caïphe et Pilate, avec Hérode, en sont les chefs, et César le souverain suprême.

(6) Il faut connaître et croire avant d'aimer, mais le but dernier de la connaissance et de la foi, c'est l'amour. — Il finit par cette expression la plus énergique de la fusion en un par l'amour.

« Jamais d'aucune bouche humaine, a dit Lamennais, ne sortirent des paroles d'une si pénétrante onction, que cette prière du Christ au moment où il va mourir. Il semble qu'avec lui, quittant la terre, on s'élève en ces régions sereines, où les âmes, après le temps du labeur, se reposent des fatigues d'ici-bas. »

(7) Après le discours précédent, Jésus, qui s'était arrêté avec ses disciples sous les Oliviers, traverse le torrent de Cédron et va au Gethsémani, qui était

du torrent de Cédron, en un hameau appelé Gethsémani, où il y avait un jardin, dans lequel il entra, lui et les apôtres.

« Or, Judas qui le trahissait connaissait ce lieu, parce que Jésus y était venu souvent avec ses disciples (1).

« Et, parvenu là, il leur dit : « Asseyez-vous ici pendant que j'irai là » prier (2) : et vous prierez aussi, » afin de ne point entrer en tentation (3). »

« Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, Jacques et Jean (4), il s'éloigna d'eux (5) de la distance d'un jet de pierre, et commença d'être saisi d'une grande frayeur et angoisse (6).

« Et il leur dit : « Mon âme est » triste jusqu'à la mort. Demeurez ici » et veillez avec moi (7). »

« Et s'étant avancé un peu, il se mit à genoux, et tomba la face contre terre ; et il priait que cette heure, s'il se pouvait, s'éloignât de lui.

« Il disait : « Père, tout vous est » possible ; si vous le voulez, éloi-» gnez de moi ce calice ! cependant » que votre volonté soit faite et non » la mienne (8). »

« Alors un ange du ciel lui apparut qui le fortifiait (9).

« Et, étant tombé en agonie, il priait encore plus (10).

dans ces quartiers-là. Il est près de minuit. C'est au moins ainsi que nous comprenons les quatre récits en les comparant. Tout cela se passe au clair de la lune.

(1) Il y était allé sans doute tous les soirs depuis son retour à Jérusalem. Ce lieu était solitaire, situé entre des rochers et traversé par un petit torrent ; Jésus aimait les lieux romantiques et la solitude des nuits ; il était le poëte divin de la nature !

(2) Il a prié sur la hauteur pour ses amis. Il va prier dans la vallée et sous les ombres pour toute l'humanité malade. La prière va prendre une autre teinte.

(3) Ils en ont grand besoin, les malheureux qui vont l'abandonner dans moins d'une heure.

(4) Ces trois disciples furent témoins de la gloire du Thabor, ils le seront de la tristesse du Gethsémani.

(5) Des autres apôtres.

(6) Voilà l'homme dans son naturel. Jésus n'était pas un stoïque.

(7) Ce n'est pas qu'il ait besoin d'eux, mais ils sont ses amis, et il n'a rien de caché pour ses amis.

(8) Voilà la perfection humaine, la perfection même de toute créature pouvant former un désir.

(9) Le Père obligé de lui envoyer un ange pour le soutenir ! quelle douleur !

(10) La tristesse augmente, et la prière redouble.

« Et il eut une sueur, comme de gouttes de sang qui tombaient à terre (1).

« Et, s'étant levé après sa prière, il vint à ses disciples et les trouva dormant à force de tristesse (2).

« Et, s'adressant à Pierre il leur dit : « Tu dors, Simon ! ainsi, vous » n'avez pu veiller une heure avec » moi (3). Veillez et priez pour ne » point entrer en tentation. L'esprit » est prompt, mais la chair est in-» firme (4). »

« Il s'en alla une seconde fois et pria, disant les mêmes paroles : « Mon » Père, si ce calice ne peut passer » sans que je le boive, que votre vo-» lonté se fasse ! »

« Et, étant revenu, il les trouva encore dormant, car leurs yeux étaient appesantis et ils ne savaient que lui répondre (5).

« Et, les laissant, il s'en alla encore et pria pour la troisième fois disant la même chose (6).

« Ensuite il revint à ses disciples et leur dit : « Dormez maintenant et » reposez-vous... (7) C'est assez ; » l'heure est venue (8) ; voilà que le » Fils de l'homme va être livré aux » mains des pécheurs... (9) Levez-» vous... allons... voici qu'appro-» che celui qui trahira (10). » —

(1) Le génie du drame n'inventera jamais un pareil tragique.

(2) Il n'oublie cependant pas ses amis. L'extrême douleur endort, et il leur a dit tant de choses dans la soirée, que leur force est écrasée par leur tristesse.

(3) Petit reproche bien naturel : mais il se hâte de passer à un conseil dans leur intérêt propre.

(4) Est une infirmité de l'esprit. C'est une excuse de leur faiblesse. L'esprit est fort quand il a sa liberté, et il l'aurait s'il n'avait pas la chair qui l'enchaîne et lui ôte l'usage de sa force.

(5) Ils s'endorment encore pendant qu'il est si triste. Quel dramatique aussi sombre que celui-là !

(6) Ces trois voyages, au sein du silence de la nuit, sous les ombres des arbres et des rochers projetées par la lune, donnent à cette scène une inexprimable mélancolie.

(7) Ironie douce et triste.

(8) Il prend son parti avec énergie.

(9) Encore le naturel des grandes âmes. Elles peuvent s'abattre avant le moment décisif ; mais, ce moment venu, elles se redressent et rentrent dans leur calme.

(10) Judas a été pour beaucoup dans son abattement. Mais puisque sa trahison est consommée, Jésus dit avec décision : Le voilà !

Maintenant nous allons le voir traverser la Passion avec une raison et un sang-froid qui dominent les événements, la traverser en esprit surhumain.

(*Matth.* xxvi, 36-46; *Marc.* xiv, 32-42; *Luc.* xxii, 40-46; *Joan.* xviii, 1.)

II.

LES JUGEMENTS.

Socrate n'a été jugé que par la haute cour politique de sa ville; le Christ sera jugé par le tribunal ecclésiastique et par le tribunal civil de sa nation.

1° *Le traître* (1).

« Jésus parlait encore, que voilà une troupe; et celui qu'on appelait Judas, un des douze, marchait devant.

« C'était une cohorte nombreuse, armée d'épées et de bâtons, envoyée par les princes des prêtres et les anciens du peuple, et des satellites des Pontifes, des pharisiens et des scribes, que Judas Iscarioth avait reçue d'eux (2).

« Et ils venaient là avec des lanternes, et des torches, et des armes (3).

« Or le traître leur avait donné ce signal : « Celui que je baiserai, c'est » lui ; saisissez-le et emmenez-le » avec précaution (4). »

« Etant donc venu, il s'approcha de Jésus, disant : « Salut, Maître! » et il le baisa (5).

« Et Jésus lui dit : « Mon ami, » qu'es-tu venu faire (6)? Tu trahis » le Fils de l'homme par un baiser, » Judas (7)! »

« Et Jésus, sachant tout ce qui devait lui arriver, s'avança et dit à tous : « Qui cherchez-vous (1)? »

« Ils lui répondirent : « Jésus de » Nazareth. »

« Jésus leur dit : « C'est moi. »

« Or Judas qui le trahissait s'était réuni avec eux (2).

« Lors donc qu'il leur eut dit : « C'est moi, » ils furent renversés et tombèrent à terre (3).

« Il leur demanda derechef : « Qui » cherchez-vous? »

« Ils dirent : « Jésus de Naza- » reth. »

« Jésus répondit : « Je vous ai dit » que c'est moi. Si donc c'est moi que » vous cherchez, laissez aller ceux- » ci (4); » afin que fût accomplie la parole qu'il avait dite : « De ceux » que vous m'avez donnés, je n'en ai » perdu aucun (5). »

« Alors ils s'approchèrent, se jetèrent sur Jésus et le saisirent (6).

« Ceux qui étaient autour de lui (7) voyant ce qui allait arriver, lui dirent : « Seigneur, frapperons-nous de » l'épée (8)? »

« Et Simon Pierre, qui avait une épée, la tira et frappa un serviteur du grand prêtre et lui coupa l'oreille droite, et ce serviteur avait nom Malchus (9).

« Alors Jésus prit la parole et dit à Pierre : « Arrête-là (10). Remets ton » épée dans son fourreau ; car tous » ceux qui prendront le glaive péri- » ront par le glaive (11). Et penses-tu

(1) Ce qui suit se passe au Gethsémani, vers la fin de la deuxième veille, ou vers minuit.

(2) Il y avait sans doute quelques chefs; mais peu. La puissance complote et organise, mais ne s'abaisse pas à l'exécution ; elle en charge des mercenaires.

(3) Des torches malgré la pleine lune. Peut-être le ciel était-il nuageux. Le lieu d'ailleurs était sombre. La présence de ces torches ajoute une grande horreur.

(4) Il fallait de la précaution et de l'activité pour enlever, comme ils vont le faire, la condamnation et la mort de Jésus en quelques heures, au sein d'une ville qui l'a reçu en triomphe, et dont le peuple l'adore, moins le parti du grand prêtre.

(5) Jamais trahison ne fut plus infâme dans sa manière de se produire. Dieu voulait mettre en regard, dans la passion du Christ, le comble du laid et le comble de la grandeur.

(6) Il voudrait faire rentrer Judas en lui-même! quel calme!

(7) Reprise admirable! après que la première question n'a point eu d'effet.

(1) Il marche d'un pas ferme à ses ennemis.

(2) Il s'était mêlé dans leur foule.

(3) Il faut qu'il soit bien constaté qu'il n'y a rien à faire contre leur décision. La puissance même qui terrasse n'y peut rien. Voilà la force d'un être libre.

(4) Il pense aussitôt à sauver ses amis.

(5) Il a dit cela sous les oliviers.

(6) C'est lui qu'il faut prendre; ils prendront aussi les autres s'ils résistent; mais ceux-ci vont fuir.

(7) Les onze disciples encore fidèles.

(8) Ils le devaient, à ne considérer que la raison, le droit naturel, et en tant que citoyens. Aussi Jésus ne répond-il pas tout d'abord ; et Pierre, voyant qu'il ne dit pas non, s'exécute vivement.

(9) Cela est beau de la part de Pierre; le signal étant donné, les autres vont suivre, et il va en résulter une mêlée sanglante. Mais écoutons Jésus.

(10) Ceci tranche à jamais la question en ce qui concerne la puissance religieuse ; elle ne doit point tirer l'épée.

(11) Toute puissance qui est basée sur la violence, périra par la violence et ne sera pas immortelle or l'Eglise du Christ doit être immortelle.

» que je ne puisse pas prier mon » Père? il m'enverrait aussitôt plus » de douze légions d'anges (1). Comment donc s'accompliraient les Ecri» tures qui déclarent qu'il doit en » être ainsi? Le calice que mon Père » m'a donné, ne le boirai-je donc » point (2)? »

« Et, ayant touché l'oreille de l'homme, il le guérit (3).

« Puis Jésus dit à ceux qui étaient venus vers lui, les princes des prêtres, les officiers du temple et les anciens (4) :

« Vous êtes venus à moi avec des » torches et des bâtons, comme à un » voleur, et quand j'étais tous les jours » avec vous dans le temple, assis et » enseignant, vous n'avez point mis » la main sur moi (5)! Mais il faut » que les Ecritures s'accomplissent. » C'est ici votre heure, et la puis» sance des ténèbres (6). »

« Cependant la cohorte et le tribun (7) et les satellites des Juifs (8) s'emparèrent de Jésus et le lièrent.

« Et alors ses disciples, l'abandonnant, s'enfuirent tous (9) :

(1) L'Eglise doit répondre, avec son Christ, à toute puissance qui veut la défendre par la force : *Penses-tu que je ne puisse pas prier mon Père?* quiconque la représente et ne parle pas ainsi manque de foi.

(2) L'Eglise doit, comme lui, boire son calice sur la terre sans résistance, à son titre d'Eglise. — Mais admirez ce Jésus qui, tout à l'heure, suait du sang à la vue de ce calice et qui, le moment venu, le saisit avec un saint orgueil! Nous avons vu Socrate refuser de fuir, et boire aussi la ciguë comme un triomphe; mais le calice était moins amer; il ne renfermait que la mort.

(3) Il guérit celui de ses ennemis qui est blessé pour lui laisser le libre usage de ses membres et de sa force.

(4) Nous avons dit qu'il y en avait quelques-uns. Il en faut toujours pour surveiller l'exécution. Quant à Caïphe, il attend dans son palais; il ne compromet pas sa dignité de Pontife souverain. Jésus ne fait son reproche qu'aux chefs : il ne dit rien aux subalternes. C'est le sang-froid de la raison.

(5) Ils avaient peur du peuple, et Jésus en laisse deviner la raison. Il employa souvent, pendant sa vie, ces sortes de réticences à l'égard des pharisiens.

(6) Trait sublime lancé sur cette troupe au milieu de la nuit. La même apostrophe est adressée d'en haut à toute puissance qui conspire, dans son cabinet, contre le droit. Que de fois, grand Dieu, tu l'as jetée à la terre!

(7) Il y avait un tribun militaire, et il en fallait un pour commander les soldats; les deux puissances étaient donc représentées. Au reste, tout se passe à l'insu du peuple.

(8) Le mot *les Juifs*, dans l'Evangile, signifie les pharisiens.

(9) C'est ici que commence leur chute commune. Le refus de Jésus d'être défendu contribue à leur faire perdre courage. Mais sans se battre pour lui, ils devraient l'entourer et partager ses malheurs.

« Un jeune homme le suivait, couvert seulement d'un linceul; ils le saisirent; mais, laissant le linceul, il s'enfuit nu (1).

(*Matth.* XXVI, 47-56; *Marc.* XVI, 43-52; *Luc.* XXII, 47-53; *Joan.* XVIII, 2-12.)

2° *Le grand prêtre, ou le jugement devant le tribunal religieux de la nation* (2).

« Ceux qui s'étaient saisis de Jésus l'emmenèrent au palais du prince des prêtres, d'abord chez Anne (3), — car il était le beau-père de Caïphe, lequel était grand prêtre cette année, — et là s'étaient rassemblés tous les prêtres, les scribes et les anciens (4).

« Or Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : « Il est » expédient qu'un homme meure » pour le peuple (5). »

« Cependant Simon Pierre suivait Jésus de loin, et aussi un autre disciple (6); or, ce disciple, étant connu du grand prêtre, entra avec Jésus dans le vestibule du Pontife; mais Pierre restait dehors, debout, vers la porte; c'est pourquoi l'autre disciple, qui était connu du grand prêtre, sortit et parla à la portière;

(1) On ne sait quel est ce jeune homme. Il paraît que c'est quelqu'un d'une métairie voisine qui est accouru au bruit; voilà le dernier qui suit Jésus en ami; et puisqu'on veut l'arrêter, il est à croire qu'on aurait arrêté aussi les apôtres s'ils n'avaient pris la fuite. Au reste cette espèce de fantôme qui s'enfuit nu le long des cèdres du torrent met le dernier trait à la sombre horreur de cette scène.

(2) Le jugement de Jésus par le grand prêtre se passe durant la troisième et la quatrième veille, de minuit à six heures du matin. Il faut qu'il soit condamné au point du jour, pour être vite présenté à Pilate, dès que Pilate sera éveillé.

(3) Anne et Caïphe habitaient le même palais. C'est de là que les évangélistes disent quelquefois indifféremment *chez Anne* ou *chez Caïphe*. Ici le sens est qu'il fut d'abord présenté devant Anne.

(4) Ils y sont tous; il n'y a crainte qu'ils dorment.

(5) C'est pour le peuple qu'ils travaillent; ils n'ont garde de dire que c'est pour eux; et qu'est-ce qu'un homme à sacrifier pour sauver tout un peuple? Que de fois on a raisonné ainsi?

(6) Ces deux disciples, se retrouvant là, prouvent qu'ils sont encore les moins lâches : on croit que le second était le jeune homme Jean qui reparaîtra encore, seul, au pied de la croix avec les femmes.

et elle introduisit Pierre jusque dans le vestibule (1).

« Et ayant allumé du feu au milieu de la cour, les serviteurs s'assirent autour, et Pierre s'assit parmi eux ; et il se chauffait en attendant la fin (2).

« Or, pendant qu'il était ainsi, dehors, dans le vestibule, cette servante qui gardait la porte, le voyant à la lumière se chauffer, s'approcha de lui, et, le regardant, lui dit : « Etes-vous des disciples de cet hom- » me ?... Vous aussi étiez avec Jésus » de Nazareth, le Galiléen (3)? »

« Mais il le nia devant tous, disant : « Ce n'est pas moi, je ne sais ce » que vous dites ; je ne le connais » point (4). »

« Alors il sortit devant le vestibule (5), et le coq chanta (6).

« Et les serviteurs et les satellites, rangés autour du brasier, se chauffaient toujours, parce qu'il faisait froid, et Pierre, étant rentré (7) dans la cour, restait au milieu d'eux se chauffant aussi.

« Cependant (8) le grand prêtre (Anne) interrogea Jésus touchant ses disciples et sa doctrine ; et Jésus lui répondit :

« J'ai parlé publiquement au » monde ; j'ai toujours enseigné dans » la synagogue et dans le temple où » tous les Juifs s'assemblent, et je » n'ai rien dit en secret : pourquoi » m'interrogez-vous? Interrogez ceux » qui m'ont entendu leur parler ; » ceux-là savent ce que j'ai dit (1). »

« Or, quand il eut dit cela, un des satellites, là présent, donna un soufflet à Jésus, disant : « Est-ce ainsi que » tu réponds au grand prêtre (2)? »

« Jésus lui dit : « Si j'ai mal parlé, » prouve que j'ai mal parlé, et si » j'ai bien parlé, pourquoi me frap- » pes-tu (3)? »

« Et Anne l'envoya, lié, au grand prêtre Caïphe (4).

« Or Simon Pierre était toujours debout et se chauffait ; une autre servante (5) le vit et se mit à dire à ceux qui étaient là : « Celui-ci était aussi » avec Jésus le Nazaréen ; il était de » ces gens-là (6).... » Et l'un d'eux lui dit : « Est-ce que vous êtes un de ses disciples? »

« Mais Pierre le nia encore avec serment, disant : « Mon ami, je n'en » suis point : je ne connais pas cet » homme (7). »

« Cependant les princes des prê-

(1) Il y a presque toujours, parmi les vaincus d'un parti, quelques amis particuliers des chefs du parti victorieux qui sont protégés par les monstres triomphants, lesquels, pour être monstres, n'en sont pas moins susceptibles d'affections humaines. Au reste, ce fait d'un disciple de Jésus connu de son plus grand ennemi prouve sa tolérance. C'est peut-être cette circonstance qui rendit ce disciple, ainsi que Pierre qui le suivait, un peu plus hardi que les autres. Cet incident prouve encore qu'il y avait une consigne donnée contre la publicité du premier jugement. C'est ce qu'on fait toujours en pareil cas.

(2) Comme un témoin indifférent.

(3) Cette servante, voyant, à la lueur du brasier, cette figure étrangère parmi les affidés du château, lui dit cela avec malice.

(4) Cette lâcheté fait peine ; et cependant combien en ont fait et en feront autant !

(5) Par lâcheté encore sans doute, et pour laisser passer le rouge de sa honte.

(6) Pour la première fois. C'était sans doute un coq des basses cours du grand prêtre.

(7) Nous traduisons ce mot du grec de saint Matthieu qui porte : Ἐξελθόντα δὲ αὐτόν εἰς τόν πυλῶνα. Ce que la Vulgate traduit par : *Exeunte autem illo januam*, quoique ἐξέρχομαι signifie là passer du dehors au dedans : il fallait au moins traduire : *Egrediente autem illo in vestibulum*. Cette remarque enlève des contradictions.

(8) Pendant l'incident qui vient d'être raconté.

(1) Le grand prêtre n'ira certes pas interroger le peuple. — Cette réponse est aussi remarquable par son habileté que par sa fermeté et sa grandeur. Socrate a dit à ses juges des choses dans le même sens.

(2) On ne voit pas, dans l'Evangile, que Jésus ait jamais abaissé devant personne sa dignité humaine ; devant le souverain Pontife, il conserve cette dignité, et cela paraît, aux vils subordonnés, être de l'insolence.

(3) Ce dilemme sublime suffirait à lui seul pour établir la doctrine du Christ sur la tolérance matérielle à l'égard de toute prédication ; car dans la première partie, il suppose qu'il ait mal parlé, et il dit, dans cette hypothèse, qu'on doit le réfuter par des preuves, et non le frapper. Quant à la seconde ; *si j'ai bien parlé*, l'injustice de celui qui frappe est évidente. Tout persécuté peut répéter ce dilemme, aussi bien celui qui se trompe que celui qui annonce la vérité ; et il laissera toujours le persécuteur sans autre réponse que la brutale exhibition de la force.

(4) Anne et Caïphe exerçaient, chacun leur année, la grande sacrificature ; d'où il suit qu'ils sont l'un et l'autre appelés le grand prêtre.

(5) De la maison pontificale.

(6) Il n'y a rien de plus vil que le plat valet d'un homme puissant glorifiant ce que son maître glorifie, insultant ce qu'il insulte. C'est pour le lion le coup de pied de l'âne ; mais Pierre n'a rien du lion dans cette circonstance. Les femmes ont peut-être formé le complot de rire de lui, voyant qu'il est lâche ; c'est assez dans le caractère de la femme.

(7) L'homme lui a parlé plus gravement que la servante, qui ne fait que rire ; et Pierre lui répond gravement par ce mensonge ! Quelle pitié pour Pierre !

tres et tout le conseil cherchaient un témoignage contre Jésus pour le faire mourir; et ils n'en trouvaient point, quoique beaucoup de faux témoins se fussent présentés, car les témoignages ne s'accordaient pas (1).

« Enfin il vint deux faux témoins qui dirent : « Cet homme a dit : Je » détruirai ce temple de Dieu bâti » de la main des hommes et, en » trois jours, j'en rebâtirai un autre » qui ne sera point de la main des » hommes (2). »

« Mais leur témoignage ne suffisait pas (3).

« Alors le grand prêtre se levant interrogea Jésus et lui dit : « Vous » ne répondez rien à ce dont ceux-ci » vous accusent (4). »

« Mais Jésus se taisait; et il ne répondit rien (5).

« Le prince des prêtres lui dit : « Je vous adjure par le Dieu vivant » de nous dire si vous êtes le Christ » Fils de Dieu béni (6). »

« Jésus lui répondit : « Vous l'avez » dit. Je le suis. Et vous verrez le » Fils de l'homme assis à la droite » de la vertu de Dieu et venant sur » les nuées du ciel. »

« Alors le grand prêtre déchira ses vêtements (1), et s'écria : « Il a blas» phémé! qu'avons-nous besoin de » témoins? Vous venez d'entendre le » blasphème. Que vous en semble? »

« Ils répondirent : « Il mérite la « mort. » (2)

« Alors (3) quelques-uns commencèrent à lui cracher au visage ; et ceux qui le tenaient le raillaient et le meurtrissaient du poing. Et d'autres, ayant voilé sa face, lui donnaient des soufflets, disant : « Christ, prophétise» nous qui est celui qui t'a frappé. » Et ils proférèrent contre lui beaucoup d'autres blasphèmes (4).

« Peu après (5) ceux qui se trouvaient là, s'approchant de Pierre, lui dirent : « Certainement, vous aussi, » vous êtes de ces gens-là; votre lan» gage vous décèle, vous êtes Gali» léen (6) ; » et un des serviteurs du grand prêtre, parent de celui à qui Pierre avait coupé l'oreille, lui dit : « Ne vous ai-je point vu avec lui » dans le jardin (7)? »

« Et Pierre le nia de nouveau, disant : « Mon ami, je ne sais ce que » vous dites. » Puis il se mit à jurer avec des serments exécrables : « Je » ne connais point cet homme dont » vous me parlez (8). »

« Et aussitôt, comme il parlait encore, le coq chanta pour la se-

(1) On voulait les dehors de la justice ; et il n'est pas facile de couvrir un juste comme Jésus des apparences de la culpabilité, surtout quand le peuple a pour lui tant d'admiration.

(2) *Joan.* II. 19.— Jésus n'a pas dit : *Je détruirai*, mais : *Détruisez ce temple, et moi je le rebâtirai en trois jours.* C'est dans cette altération qu'ils sont faux témoins. D'ailleurs on peut être faux témoin sans altérer matériellement les paroles ou les faits ; il suffit que, les sachant non coupables, on les dépose avec la certitude qu'ils seront interprétés pour la condamnation, et de manière à favoriser cette condamnation de celui qu'on sait juste. Le devoir dans ce cas est de taire ce que l'on sait pour sauver l'innocent, et même, si l'on voit que le simple refus de parler sera interprété contre la victime, de mentir ; car alors le mensonge n'est pas un mensonge, n'étant pas fait avec l'intention de tromper quelqu'un qui a droit à savoir la vérité mais au contraire avec l'intention d'épargner à l'un un crime et à l'autre un malheur immérité.

(3) La puissance redoute d'autant plus de paraître injuste qu'elle l'est réellement. Ils sont embarrassés.

(4) Il ne faut pas que l'information languisse ; le temps presse. Que dira le peuple quand le jour sera venu ?

(5) A quoi bon répondre devant des juges qui ont pris leur parti ?

(6) Bonne idée du grand prêtre. Comme Jésus répond toujours quand on lui demande ce qu'il est, c'est le moyen de tirer de lui un blasphème.

(1) C'était un usage oriental d'arracher violemment sa tunique en signe d'une grande douleur ou d'horreur devant le blasphème.

(2) Il y avait, en effet, des blasphèmes qui étaient punis de mort par la loi mosaïque. De pareilles mesures sont incompatibles avec l'esprit évangélique et contraires au principe de l'indépendance réciproque des deux ordres.

(3) Le vote qui vient de se faire n'est pas définitif ; ce n'est qu'un avis donné ; et les juges ont fait sortir Jésus pour délibérer dans leur sagesse : c'est pendant cette délibération que se passe la scène qui suit entre Jésus et les satellites.

(4) Scène horrible! Voilà comment se conduisent les vils subordonnés, les esclaves des tyrans, par un zèle exagéré dont souvent le maître rougit lui-même. Et Pierre voit cela !...

(5) D'après saint Luc, une heure s'est déjà écoulée depuis le second reniement du premier des apôtres; ce qui indiquerait qu'il est à peu près trois heures du matin.

(6) La Galilée avait son accent particulier.

(7) Il n'est pas bien sûr de ce qu'il dit. Tous ces serviteurs ne connaissaient guère, sans doute, Jésus et ses apôtres, vu que leur maître leur avait probablement interdit d'assister à ses prédications des jours précédents.

(8) Pierre s'est habitué au rôle exécrable qu'il joue depuis deux ou trois heures ; le voilà arrivé aux serments. Il est temps que le coq chante.

conde fois ; et le Seigneur, se retournant, regarda Pierre (1). Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : « Avant que le coq ait chanté deux fois, trois fois tu me renieras. »

« Et étant sorti dehors, il pleura amèrement (2).

« Lorsque le jour se fit (3), les anciens du peuple et les princes des prêtres, et les scribes s'assemblèrent, et tinrent conseil de nouveau contre Jésus pour le faire mourir (4).

« Et l'ayant fait amener devant eux, ils lui dirent : «Si vous êtes le Christ, » dites-le-nous (5) ? »

« Il leur répondit : « Si je vous le » dis, vous ne me croirez point. Et » si je vous interroge (6), vous ne me » répondrez point ni ne me renver- » rez. Mais désormais le Fils de » l'homme sera assis à la droite de la » puissance de Dieu (7).

« Alors tous dirent : « Vous êtes » donc le Fils de Dieu? »

« Il répondit : « Vous le dites ; je » le suis (8). »

« Et eux dirent : « Que cherchons- » nous encore des témoignages? » Nous l'avons nous-mêmes entendu » de sa bouche (9). »

« Et tous ils le condamnèrent comme étant digne de mort (1).

(*Matth.* XXVI, 75-75; XXVII, 1 ; *Marc.*, XXVI, 53-72; *Luc.*, XXII, 54-72 ; *Joan.*, XVII, 13-27.)

3° *Pilate, ou le jugement devant le tribunal civil de l'autorité romaine* (2).

« Délibérant aussitôt, le matin, les princes des prêtres rassemblés avec les anciens et les scribes et tout le conseil (3) se levèrent (4) et, ayant lié Jésus, l'emmenèrent pour le traduire devant le gouverneur Pontius Pilatus.

Toute leur multitude conduisit donc Jésus chez Pilate, dans le prétoire ; et c'était le matin (5) et eux n'entrèrent pas dans le prétoire, afin de ne point se souiller et de pouvoir manger la pâque (6).

« C'est pourquoi Pilate vint à eux dehors et dit : « Quelle accusation » portez-vous contre cet homme? »

« Ils répondirent : « Si ce n'était » pas un malfaiteur, nous ne vous » l'aurions point amené (7). »

« Pilate leur dit : « Prenez-le vous- » mêmes, et le jugez selon votre » loi (8). »

(1) Jésus n'oublie rien ; il semble, au milieu des insultes dont il est l'objet, présider à tout ce qui se passe. Il trouve moyen de lancer sur Pierre ce coup d'œil qui va lui briser l'âme.

(2) *Flevit amare.* Ce n'est assez ; il fallait courir ameuter le peuple contre le grand prêtre pour délivrer Jésus, mais la faiblesse des apôtres est utile aux desseins de Dieu.

(3) Vers les cinq heures, au premier point de l'aurore.

(4) Ils n'ont encore rien trouvé d'assez grave pour être justes en apparence. Le jour vient, il faut en finir ; le Pontife se remet à son tribunal, et Jésus va, de nouveau, comparaître devant cette haute cour de justice.

(5) Ils prennent le ton du président impartial qui engage l'accusé, dans son intérêt, à changer de langage : allons, mon ami, persistez-vous dans vos déclarations ?

(6) Si je veux engager une discussion sérieuse avec vous.

(7) Depuis dix-huit siècles le monde est témoin qu'il occupe bien, déjà sur la terre, la droite de la vertu de Dieu.

(8) Jésus ne plaide pas sa défense; c'est inutile ; mais il dit ce qu'il est; il le doit à l'avenir. Socrate a fait de même sur cet article.

(9) N'ayant trouvé d'autre crime que celui de se dire le Fils de Dieu, et voulant le condamner, ils s'arrêtent à ce motif, sans examiner la culpabilité morale, même à leur point de vue. Tout tribunal qui vous condamne sur un simple fait, sans s'occuper de la question, supérieure, de l'honnêteté de l'homme, est coupable du plus grand des crimes, qui est celui de lèse-justice.

(1) Unanimité dans les votes du grand conseil de la synagogue. Socrate avait encore eu pour lui une minorité de 220 dans le conseil électif des 500 d'Athènes.

(2) Le jugement de Jésus par le préfet romain, dont la sanction est nécessaire pour l'exécution de la sentence, a lieu de six heures à neuf heures du matin.

(3) *Tous* signifie presque *tous ;* car on connaît au moins Nicodème, pour ne pouvoir tremper dans le complot.

(4) Cela signifie : se levèrent de leurs siéges pour aller au prétoire en grande hâte, afin d'obtenir, dès le matin, avant que le peuple sache ce qui se passe, la sanction de Pilate.

(5) Entre six et sept heures; la population dort encore.

(6) Voyez leur scrupuleuse dévotion dans les pratiques. Il n'est pas même parlé de cette impureté légale dans le code de Moïse; mais la Synagogue avait porté des règlements positifs en interprétation et application de la loi. — Les uns disent qu'il y en avait qui ne mangeaient l'agneau que le samedi ; d'autres disent qu'il s'agit de la manducation des victimes qu'on immolait durant les sept jours de la fête.

(7) Une cour aussi haute et aussi religieuse doit au moins passer pour infaillible.

(8) Pilate qui connaît l'affaire cherche à éluder en bon diplomate. Il sauverait la vie à l'accusé en ne s'en mêlant pas, et eux en feraient, d'ailleurs, ce qu'ils voudraient.

« Les Juifs lui dirent : « Il ne nous » est pas permis de mettre personne » à mort (1). » C'était afin que fût accomplie la parole qu'il avait dite touchant la mort dont il devait mourir (2).

« Et ils se mirent à l'accuser, disant : « Nous avons trouvé cet homme » pervertissant notre nation, et em» pêchant de payer le tribut à César, » et se disant le Christ-Roi (3). » Alors Pilate rentra dans le prétoire et appela Jésus.

« Jésus donc comparut devant le gouverneur, et le gouverneur l'interrogea disant : « Etes-vous le roi des » Juifs? »

« Jésus répondit : « Dites-vous cela » de vous-même, ou d'autres vous » l'ont-ils dit de moi (4)? »

« Pilate répondit : « Est-ce que je » suis Juif? Votre nation et vos Pon» tifes vous ont livré à moi. Qu'avez» vous fait (5)? »

« Jésus répondit : « Mon royaume » n'est pas de ce monde. Si mon » royaume était de ce monde, mes » ministres combattraient pour que » je ne fusse pas livré aux Juifs : » mais mon royaume n'est pas main» tenant d'ici (6). »

« Pilate lui dit : « Vous êtes donc » roi (1) ? »

« Jésus répondit : « Vous le dites, » je suis roi. Pour cela je suis né et » pour cela, je suis venu dans le » monde, que je rende témoignage » à la vérité. Quiconque est de la vé» rité écoute ma voix (2). »

« Pilate lui dit : Qu'est-ce que la » vérité (3)? Et, ayant dit cela, il » sortit encore vers les Juifs et dit » aux princes des prêtres et à la » foule (4). Je ne trouve rien de cri» minel, en cet homme (5). »

« Et comme il était accusé de beaucoup de choses par les princes des prêtres et les anciens, il ne répondit rien (6).

« Alors Pilate l'interrogea de nou» veau disant : « Vous ne répondez » rien. N'entendez-vous pas combien » de choses ils disent contre vous? »

« Mais à tout ce qu'il dit, Jésus ne répondit plus rien, de sorte que Pilate était grandement étonné (7).

« Mais eux insistaient disant : « Il » remue le peuple, enseignant par » toute la Judée, de la Galilée jus» qu'ici (8). »

« Pilate, entendant le mot de Galilée, demanda si cet homme était

(1) Bonne loi des Romains chez les peuples vaincus pour empêcher des injustices, et souvent mettre fin à des usages barbares.

(2) La croix étant le supplice des esclaves chez les Romains, c'est une raison de plus pour qu'on ne crucifie personne sans la permission du tribunal romain.

(3) Il faut, pour le préfet romain, des motifs politiques ; chacun a son intérêt qui le dirige ; et peu importerait à Pilate l'accusation de blasphème.

(4) Il est probable qu'il y eut ici un petit colloque entre Jésus et Pilate, et que les historiens n'ont pas rapporté des paroles qui feraient mieux comprendre le sens de cette interrogation.

(5) Pilate paraît penser que ce titre de *roi des Juifs* est un titre purement religieux tenant aux mystères judaïques, ce qui lui fait dire : Est-ce que je suis Juif pour savoir ce que tout cela signifie? On vous a livré à moi, voilà tout ce que je sais ; dites-moi votre crime.

(6) Jésus accepte l'ignorance de Pilate sur le point religieux, et lui explique charitablement, en quelques mots, en quoi consiste sa royauté, qui n'a aucun rapport à celle de César, et qui n'est que celle des esprits. Il en apporte pour preuve l'inaction dans laquelle ses amis restent relativement à la défense matérielle. — *N'est pas maintenant d'ici*, est une affirmation plus positive encore et plus spéciale pour la circonstance même, bien que tous les temps et tous les lieux soient impliqués dans le principe général émis d'abord.

(1) Pilate a à peu près compris l'explication ; il voit au moins qu'il s'agit d'une royauté qui n'a aucune prétention de rivalité avec la puissance romaine ; car Jésus va lui répondre par une affirmation, et il ne l'en tiendra pas moins pour innocent.

(2) Il est le roi spirituel des intelligences par la vérité qu'il répand en elles. Rien de plus clair et de plus beau que cette définition.

(3) Qu'il le renvoie donc et le laisse prêcher librement. Tout chef politique doit, par la nature même de sa mission, dire, comme Pilate : Qu'est-ce que la vérité religieuse, philosophique, artistique, industrielle? et, par une conséquence rigoureuse, protéger également toutes les religions, toutes les philosophies, tous les arts, toutes les industries qui ne sont pas formellement attentatoires à la liberté des autres. Pilate posa la majeure ; il ne tira pas la conclusion. Que de chefs, depuis, ont été pires que Pilate, ne faisant ni l'un ni l'autre !

(4) A la foule des affidés qui se sont donné rendez-vous au prétoire dès le matin.

(5) Pilate tient sans doute Jésus pour une espèce de fou ; mais, jusque là, il est juste.

(6) Jésus ne répondit rien ; à ceux-là, inutile de répondre.

(7) Jésus paraît indifférent à sa condamnation. Pilate n'a jamais vu un accusé de cette sorte.

(8) Ici, ils ne mentent point. Jésus agitait et séduisait le peuple. Aussi ne répondra-t-il pas. Il en a dit assez pour prouver à tous qu'il est un juste ; inutile de parler davantage. Socrate s'est conduit de même.

Galiléen; et dès qu'il sut qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui était aussi à Jérusalem en ces jours-là (1).

« Or Hérode, voyant Jésus, eut une grande joie ; car depuis longtemps il désirait le voir, parce qu'il avait ouï beaucoup de choses de lui, et qu'il espérait le voir opérer quelque signe (2).

« Il l'interrogea donc de beaucoup de manières; mais Jésus ne lui répondit rien (3).

« Or les princes des prêtres et les pharisiens se tenaient là toujours, l'accusant opiniâtrément (4).

« Mais Hérode le méprisa avec toute sa cour, et l'ayant, par moquerie, revêtu d'une robe blanche (5), il le renvoya à Pilate.

« Et de ce jour-là Hérode et Pilate devinrent amis ; — car auparavant ils étaient ennemis l'un de l'autre (6).

« Alors Pilate, ayant convoqué les princes des prêtres, les magistrats et la multitude (7), leur dit:

« Vous m'avez présenté cet homme
» comme pervertissant le peuple; et
» voilà que, l'interrogeant devant
» vous, je n'ai rien trouvé en lui de
» ce dont vous l'accusez, ni Hérode non
» plus ; car je vous ai renvoyés à lui,
» et on ne l'a convaincu de rien qui
» mérite la mort. Je le renverrai donc
» après l'avoir fait châtier (1). »

« Le jour solennel de la fête (2), le gouverneur avait coutume de leur délivrer un des prisonniers, celui qu'ils demandaient. Or il y avait alors, dans la prison, un insigne voleur nommé Barabbas qui était aux chaînes avec des séditieux, pour avoir fait une sédition dans la ville et avoir tué un homme.

« La troupe (3) étant donc montée devant le prétoire commença à demander ce qu'il leur accordait toujours ; et Pilate, leur répondant, dit :

« La coutume est que je vous dé-
» livre un criminel le jour de Pâques :
» Voulez-vous que je vous délivre le
» roi des Juifs (4) ?... lequel voulez-
» vous de Barabbas ou de Jésus ap-
» pelé le Christ? »

« Car il savait que les princes des prêtres l'avaient livré par envie (5).

« Mais alors tous (6) crièrent : « Non
» celui-ci ; mais Barabbas. Faites-le
» mourir, et remettez-nous Barabbas.»

« Pendant qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme lui envoya dire :
« Ne vous mêlez point de ce qui
» touche ce juste ; car j'ai été aujour-
» d'hui étrangement tourmentée en
» songe à cause de lui (7). »

(1) Il cherche ainsi à se débarrasser de cette fâcheuse affaire; Jésus, étant né en Galilée, dépendait d'Hérode ; mais, ayant été arrêté à Jérusalem, il dépendait aussi de Pilate. — Hérode avait, dans la capitale, un palais qu'il habitait souvent; et, étant Juif, il y était pour la pâque.

(2) Bien que Jésus eût remué tout le pays depuis trois ans, il s'y était pris de manière à n'être vu ni d'Hérode ni de Pilate, et à ne leur demander aucune permission. Publier la vérité est un droit naturel.

(3) Il n'y a qu'à Hérode, le roi de son pays, qu'à son souverain, que Jésus n'ait daigné rien répondre. C'est flatteur! Jésus n'a pas donné l'exemple à ses futurs représentants sur la terre de la courtisannerie devant les empereurs et les rois.

(4) Ils ne lâchent pas leur victime. Au reste, le prétoire et la maison d'Hérode n'étaient pas assez éloignés pour que le trajet ne pût se faire vite et sans trop de bruit.

(5) Comme un pauvre fou qui n'avait pas assez d'instruction et d'esprit pour être cru coupable.

(6) Ils eurent, dans cette occasion, de la déférence l'un pour l'autre, et, de plus, ils se trouvèrent d'accord pour juger l'accusé innocent. Leur réconciliation prouve qu'au fond ils donnaient à la cause plus d'importance qu'ils n'en avaient l'air. Que de fois la puissance a frissonné de peur dans son âme, et même a admiré, pendant qu'elle disait au dehors : C'est un pauvre fou !

(7) La multitude de ceux dont les prêtres se sont entourés et des partisans qui vont augmenter à mesure que le jour avancera.

(1) Singulière conscience! Le faire châtier tout innocent, pour satisfaire ses accusateurs ! Voilà la justice des pasteurs des peuples.

(2) Le jour solennel était le samedi, et, par conséquent, le lendemain; mais, on va se hâter de parler de la délivrance du prisonnier, Pilate, pour se tirer d'affaire, et la cabale pharisaïque, pour vider cette question avant que tout le peuple arrive.

(3) Toujours la même troupe qui va se grossissant ; car les amis des pharisiens ne manquent pas d'accourir en hâte, sachant ce qui se passe, afin que ce ne soit pas Jésus qui soit délivré. Sans ces explications, il y aurait, dans l'histoire, des contradictions insolubles.

(4) Il lui laisse le titre qu'il s'est donné, comme on laisse quelquefois à un fou le nom qu'il s'est donné lui-même.

(5) Sa ruse de présenter ainsi, en parallèle avec Jésus, le plus grand scélérat, est aussi adroite que possible. Mais ce n'est pas de l'adresse qu'il faut dans ces occasions, c'est de la vertu.

(6) C'est-à-dire la grande majorité de la foule qui est là ; car il est certain qu'il s'y trouve aussi des amis de Jésus, mais qui sont lâches et qui se taisent.

(7) Dans le drame de la Passion, ce ne sont guère que les femmes qui ont du courage et de l'honnêteté. Il y a dans la femme une susceptibilité de sentiment

« Cependant les princes des prêtres et les anciens poussaient la foule à demander Barabbas et à perdre Jésus (1).

« Alors le gouverneur Pilate, désirant renvoyer Jésus, leur parla de nouveau : « Lequel des deux voulez-» vous que je vous délivre? »

« Ils lui répondirent « Barabbas. »

« Pilate leur dit : « Que voulez-» vous donc que je fasse du roi des » Juifs? »

« Mais ils redoublèrent leurs clameurs, disant : « Qu'il soit crucifié ; » crucifiez-le, crucifiez-le. »

« Et une troisième fois, il leur dit : « Mais quel mal a-t-il fait? je ne » trouve rien en lui qui mérite la » mort. Je le châtierai donc et le » renverrai. »

« Mais ils insistaient avec de grandes clameurs, demandant qu'on le crucifiât. Et leurs cris et ceux des princes des prêtres (2) devenaient de plus en plus forts.

« Alors Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte allait croissant, prit de l'eau, et, se lavant les mains devant le peuple, dit : « Je » suis innocent du sang de ce juste; » vous en répondrez (3). »

« Et tout le peuple (4) dit : « Que » son sang soit sur nous et sur nos » enfants (5). »

« Pilate alors, voulant complaire au peuple, ordonna que ce qu'ils demandaient fût fait (1) ; et il leur remit Barabbas ; et prenant Jésus, il le fit flageller (2).

« Alors les soldats du gouverneur conduisirent Jésus dans le vestibule du prétoire, et rassemblèrent autour de lui toute la cohorte.

« Et, l'ayant dépouillé, ils jetèrent sur lui un manteau de pourpre, et, ayant tressé une couronne d'épines, ils la mirent sur sa tête avec un roseau dans la main droite ; et, fléchissant le genou devant lui, ils l'adoraient et le raillaient disant : « Salut, roi de Juifs! »

« Et, crachant sur lui, ils prenaient le roseau et en frappaient sa tête, et lui donnaient des soufflets (3).

« Cependant Pilate sortit de nouveau et leur dit : « Voilà que je vous » l'amène au dehors, afin que vous » sachiez que je ne trouve en lui au-» cun crime. »

« Jésus donc sortit portant la couronne d'épines et le vêtement de pourpre.

« Et Pilate leur dit : « Voilà » l'homme (4)! »

« Les prêtres et les satellites l'ayant vu crièrent : « Crucifiez-le, cruci-» fiez-le (5). »

« Pilate leur dit : « Prenez-le » vous-mêmes et le crucifiez. Car

telle que, quand elle est surexcitée, elle devient plus audacieuse que l'homme dans le bien ou dans le mal. — Ce songe, cette intervention de la dame romaine est encore un incident très-dramatique.

(1) La foule se grossit d'hommes non prévenus et non achetés; le jour avance; les pharisiens craignent que leur majorité ne devienne minorité. Ils circulent dans cette foule, excitent l'enthousiasme, et vont finir par faire décider la question.

(2) Grec de saint Luc. — Le temps se prolonge plus qu'ils ne voudraient; et, furieux, ils crient avec la foule dont ils dirigent le mouvement.

(3) Quelle logique, et quelle justice, grand Dieu ! Et voilà cependant la logique et la justice ordinaires de l'homme puissant : Ce n'est pas ma faute ; il y a nécessité ; les circonstances le veulent.

(4) Toujours la foule qui est là et qui représente le peuple pour Pilate. Ce n'est point le peuple véritable, non gagné, attaché à Jésus ou impartial ; il est encore trop bon matin pour que la population non prévenue ait pu savoir ce qui se passe et se rendre au prétoire.

(5) Horrible anathème, prononcé dans la fureur ! il a reçu une exécution bien longue et bien sanglante.

(1) Ce n'est pas encore la fin des efforts de Pilate pour sauver Jésus ; il ne s'agit encore que de délivrer Barabbas.

(2) Il use maintenant du moyen qu'il a indiqué : Je le ferai châtier : il espère exciter la pitié de la foule ; mais les chefs de cette foule sont là pour soutenir son courage. — Or, il faut encore que, pour un tel motif, qui ne réussira pas, Jésus soit flagellé. Quelle différence avec les scènes calmes de la mort de Socrate !

(3) Voilà ce dont est capable une troupe armée instruite au métier barbare de la guerre. Cette organisation des sociétés durera aussi longtemps que la civilisation n'aura pas fait disparaître les luttes entre les nations, comme dure, parmi les sauvages, l'art d'apprêter la chair humaine tant que l'anthropophagie n'a pas disparu ; mais comme il n'y a de saint et de beau que la fraternité, Dieu a voulu que le métier des armes fût à jamais flétri par cette particularité de la passion du Sauveur, où la cohorte romaine parodie, dans le Christ, la royauté de la vérité sur les âmes.

(4) Quelle scène !

(5) On a rarement vu pareille cruauté. La puissance sacerdotale, quand elle est sortie de sa loi et blessée dans son orgueil, est pire que l'enfer. Il n'y a ici que les prêtres et leurs satellites qui osent crier. Les autres restent muets de terreur.

» moi je ne trouve point de crime en lui (1). »

« Les Juifs lui répondirent: « Nous, » nous avons une loi, et, selon cette » loi, il doit mourir, parce qu'il se » fait Fils de Dieu (2). »

« Quand Pilate eut entendu cette parole, il fut plus effrayé (3). Il rentra dans le prétoire et dit à Jésus : « D'où êtes-vous (4)? »

« Mais Jésus ne lui répondit point.

» Pilate lui dit donc : « Vous ne » me parlez pas. Ignorez-vous que » j'ai le pouvoir de vous crucifier, et » le pouvoir de vous renvoyer li- » bre (5)? »

« Jésus lui répondit : « Vous n'au- » riez aucun pouvoir sur moi, s'il ne » vous était donné d'en haut (6). » C'est pourquoi plus grand est le » péché de celui qui m'a livré (7). »

« Et, dès lors, Pilate cherchait encore à le renvoyer (8). Mais les Juifs criaient, disant :

« Si vous le délivrez, vous n'êtes » point ami de César; car quiconque » se fait roi se déclare contre Cé- » sar (9). »

« Ayant entendu ces paroles, Pilate fit amener Jésus dehors, et il s'assit sur le tribunal au lieu appelé en grec : Lithostrotos, et en hébreu Gabbatha (10). — C'était le jour de la préparation de la pâque vers la sixième heure (1), -- et Pilate dit aux Juifs : « Voilà votre roi (2). »

« Mais eux criaient : « Qu'il meure! » qu'il meure! crucifiez-le. »

« Pilate leur dit : « Crucifierai-je » votre roi? »

« Les Pontifes répondirent (3) : « Nous n'avons de roi que César (4). »

« Et, alors, il le leur livra pour être crucifié.

« Cependant Judas (5), celui qui le trahit, voyant qu'il était condamné, se repentit et reporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens, disant : « J'ai péché » en livrant le sang innocent (6). »

« Mais ils lui dirent : « Que nous » importe? c'est ton affaire. »

« Sur quoi, ayant jeté l'argent dans le temple, il se retira et s'alla pendre (7).

« Mais les princes des prêtres (8)

(1) Encore une réponse évasive ; car ce mot ne peut compter comme autorisation.

(2) Les pharisiens frémissent de rage ; les voilà qui allèguent maintenant devant Pilate la raison du blasphème.

(3) Il fut effrayé par leur acharnement et par le crime qu'il se voyait entraîné à commettre.

(4) A bout de ressources il demande à l'accusé de quel village il est, espérant que la réponse lui fournira peut-être quelque nouveau stratagème : mais Jésus ne répond plus depuis longtemps, que pour s'avouer le Fils de Dieu.

(5) Qu'il use donc de son pouvoir, pour le renvoyer libre puisqu'il l'a.

(6) Réponse pleine de fermeté et de grandeur. Mais il ne s'agit que de la force matérielle que Dieu donne à Pilate sur ses sujets; car Dieu lui-même ne pourrait pas faire qu'il fût conforme au droit naturel de ravir la vie à l'innocent.

(7) Au moment où Pilate va condamner Jésus par une indigne pusillanimité, Jésus atténue sa faute autant que possible en le comparant à plus méchant que lui!

(8) Quelle pitoyable chose que les oscillations de la faiblesse !

(9) Cette considération va tout décider. Pilate s'exposer à une disgrâce de la part de son souverain Tibère!

(10) Ces deux mots signifient, *lieu élevé*. C'était une galerie d'où l'on haranguait le peuple et où Pilate avait une tribune.

(1) Faute de copiste dans le texte de saint Jean. Il faut lire la *troisième heure* (vers neuf heures du matin) le γ qui signifie 3 a été changé en λ qui signifie 6, vers le XIIe siècle. Les exemplaires antérieurs portent encore le γ. D'ailleurs saint Marc oblige à cette correction. Voyez le cadran de la passion, où les quatre évangélistes sont conciliés, dans notre ÉVANGILE POUR LA JEUNESSE, illustré par Staal.

(2) Dernier essai de Pilate. N'auront-ils pas pitié de ce triste roi, aux chairs sanglantes, à la couronne d'épines, au sceptre de roseau et en robe de fou?

(3) Les termes des historiens ne paraissent plus indiquer des cris aussi unanimes. Il est possible que, la foule se grossissant par de nouveaux venus, il y en ait maintenant beaucoup qui se taisent.

(4) C'est le mot *César* qui aura l'étrange honneur, d'arracher au lâche Pilate le oui définitif.

(5) Dans notre concordance des quatre Evangiles, il y a beaucoup de transpositions dans saint Mathieu (V. ÉVANGILES). Celle de ce morceau relatif à Judas, dans le chapitre 17 de cet Evangéliste, ne serait pas nécessaire n'étant point nécessitée par les autres narrateurs; mais elle nous paraît naturelle; il nous semble, en effet, que le vrai moment où Judas alla reporter son argent fut plutôt après la sentence sans appel de Pilate et lorsque les princes des prêtres, n'étant plus occupés de leur victime, purent retourner au temple pour s'applaudir ensemble de leur réussite.

(6) Judas, malgré sa trahison, est encore moins méchant que les pharisiens. Le pouvoir qui se sert des traîtres est pire que les traîtres eux-mêmes, comme va le prouver la réponse.

(7) Il est allé jeter l'argent dans le temple après leur réponse, peut-être dans le tronc des pauvres. L'insuccès de sa démarche a sans doute contribué à son désespoir. Cette fin du traître qui ne conserve que la force de se pendre est un des incidents les plus épouvantables de ce grand drame.

(8) Ceux qui étaient restés dans le temple pour le garder. On peut aussi penser avec quelques in-

ayant pris les pièces, dirent : « Il n'est » pas permis de les mettre dans le » trésor, parce que c'est le prix du » sang (1).

« Et s'étant consultés entre eux, ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers (2). C'est pourquoi ce champ est encore appelé Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang.

« Alors fut accompli ce qui avait été dit par le prophète Jérémie (3) : « Ils ont reçu les trente pièces d'ar- » gent, prix de celui qu'ils ont eu à » prix d'or, qu'ils ont acheté des en- » fants d'Israël, et ils les ont donnés » pour le champ d'un potier; c'est ce » que m'a montré le Seigneur. »

Matth. XXVII, 230; *Marc.* XV, 1-19; *Luc.* XXIII, 1-25; *Joan.* XVIII, 28-40; XIX, 1-16.)

III.

LA CROIX.

Socrate a pu s'éteindre avec calme sur son lit dans le sommeil de la ciguë; le Christ expirera sur un gibet à la vue de son sang qui coule.

1° *Du prétoire au Golgotha.*

« Ils (4) prirent donc Jésus et l'emmenèrent dehors.

« Et, après s'être joués de lui, ils lui ôtèrent la pourpre, lui remirent ses vêtements et le conduisirent pour le crucifier (5).

« Et, portant sa croix, il marcha vers le lieu qui est appelé Calvaire, en hébreu, Golgotha (6).

« Et comme ils sortaient de la ville, ils trouvèrent un homme de la Cyrénaïque (1) nommé Simon, qui passait par là revenant de sa maison des champs, et ils le forcèrent de porter la croix après Jésus.

« Or une grande foule du peuple (2) et de femmes le suivait, pleurant et se lamentant sur lui.

« Et Jésus, se retournant vers les femmes (3), dit :

« Filles de Jérusalem, ne pleurez » point sur moi (4) ; mais pleurez sur » vous-mêmes et sur vos enfants (5) ; » car voilà que viendront des jours » où il sera dit : Heureuses les sté- » riles, et les entrailles qui n'ont » point engendré, et les mamelles » qui n'ont point allaité ! Alors ils » commenceront à dire aux monta- » gnes : Tombez sur nous, et aux » collines : Couvrez-nous (6) ; car si » l'on traite ainsi le bois vert que » sera-ce du bois sec (7) ? »

« On conduisait avec lui deux malfaiteurs pour les faire mourir (8).

« Et quand ils furent arrivés au lieu appelé Calvaire, ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel et de myrrhe ; mais, l'ayant goûté, il n'en prit point (9).

terprètes que ce fait ne se passe qu'un peu plus tard, et la décision d'en acheter un champ semble l'indiquer.

(1) Comme ils font les dévots! On ne voit pas même cette défense dans la loi de Moïse.

(2) Un champ dont un potier avait dépensé la bonne terre, et qui ne valait plus que cette somme.

(3) Inadvertance de l'historien ou erreur de copiste : c'est Zacharie (II, 12, 13) qui a dit cela.

(4) Les soldats au service du grand prêtre. Ceux de Pilate ne s'en occupent plus.

(5) L'exécution va se faire de 9 h. à 10 heures du matin. C'est aller bien vite.

(6) Ces deux mots signifient *crânes.* C'était le nom du lieu des exécutions à mort, ce lieu était situé sur un petit tertre vers l'occident de Jérusalem, au delà, par rapport au prétoire, du haut de la petite vallée des fromagers, qui traversait la ville, par son milieu, du nord au sud.

(1) De la république de Cyrène sur les côtes d'Afrique. On ne sait si cet homme était païen ; c'est probable, quoiqu'il y eût beaucoup de Juifs à Cyrène au rapport de Josèphe.

(2) Voilà le peuple proprement dit qui rentre en scène ; ce sont ceux à qui la nouvelle de ce qui se passe est arrivée. Mais ces hommes ne font que pleurer avec les femmes — la ville entière fut au moins coupable de lâcheté, devant la cabale pharisaïque ; car elle n'avait pas reçu, comme les apôtres, la défense d'employer la force pour sauver Jésus.

(3) Il s'adresse aux mères parmi lesquelles est la sienne; c'est que les plus grandes douleurs à la vue de ses maux étaient de ce côté.

(4) Il n'y a, en effet, à pleurer sur lui que d'admiration.

(5) Il y a motif de pleurer sur une ville dont les uns le martyrisent et dont les autres le laissent martyriser de la sorte ; elle s'attire toutes les malédictions de l'avenir.

(6) Figures énergiques tirées d'Isaïe pour peindre les plus grands malheurs.

(7) Proverbe qui signifiait : Si l'on traite ainsi le juste, que sera-ce du coupable ? Jésus se lamente sur les horribles représailles de l'avenir contre son peuple.

(8) Comme on ne livrait pas ordinairement les coupables au supplice pendant la fête, même le jour de la parascève, il est probable qu'on ne lui adjoint ces deux malfaiteurs, qui étaient des assassins, puisqu'on ne tuait pas les voleurs chez les Juifs, que pour l'envelopper, autant que possible, dans la même horreur et ôter l'idée de le délivrer.

(9) Il paraît que c'était un breuvage enivrant ou

« Et là ils le crucifièrent, et aussi les deux voleurs, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et Jésus au milieu (1). Ainsi fut accomplie l'Ecriture qui dit : « Il a été rangé » parmi les criminels. »

« Et Jésus disait : » Mon Père, » pardonnez-leur, ils ne savent ce » qu'ils font (2). »

2° *Le Golgotha.*

« Et quand les soldats l'eurent crucifié, ils prirent ses vêtements dont ils firent quatre parts, une pour chaque soldat, et sa tunique.

« Mais la tunique était sans couture et d'un seul tissu d'en haut jusqu'en bas. C'est pourquoi ils dirent entre eux : « Ne la divisons point, mais » tirons au sort à qui l'aura ; » — afin que s'accomplît ce qu'avait dit le prophète : « Ils se sont divisé mes » vêtements, et ont jeté le sort sur » ma robe. » (*Psal.*, XXI, 19.)

« Voilà ce que firent les soldats ; et, s'étant assis, ils le gardaient.

« Or il était la troisième heure lorsqu'ils le crucifièrent (3).

« Et sur la croix, au-dessus de sa tête, Pilate fit mettre la cause de sa condamnation ainsi écrite :

« Celui-ci est Jésus de Nazareth » roi des Juifs (1). »

« Beaucoup de Juifs lurent donc cette inscription, parce que le lieu où Jésus-Christ fut crucifié était près de la ville, et qu'elle était écrite en hébreu, en grec et en latin (2).

« C'est pourquoi les Pontifes des Juifs dirent à Pilate : « N'écrivez » point : roi des Juifs, mais qu'il a dit : » Je suis roi des Juifs. »

« Pilate répondit : « Ce qui est » écrit est écrit (3). »

« Cependant le peuple (4) était là regardant, et avec lui ses chefs le raillaient. Passant devant lui ils le blasphémaient, branlant la tête et disant : « Toi qui détruis le temple » de Dieu, et le rebâtis en trois jours, » que ne te sauves-tu toi-même ? Si » tu es le Fils de Dieu, descends de » la croix (5) »

« Les princes des prêtres (6) aussi, avec les scribes et les anciens, disaient par moquerie : « Il a sauvé les autres, » et il ne peut se sauver lui-même ; » s'il est le Christ élu de Dieu, s'il » est le roi d'Israël, que ce Christ, » roi d'Israël, descende maintenant » de la croix ; et nous verrons ; et » nous croirons en lui... Il se confie » en Dieu ; que maintenant Dieu le » délivre s'il l'aime ; car il a dit : « Je » suis le Fils de Dieu (7). »

« Les soldats (8) aussi, s'appro-

assoupissant qui empêchait de sentir autant les douleurs. Jésus en goûte avec naturel, et n'en boit pas.

(1) Quel spectacle que celui de ces trois croix sur la colline !

(2) Il dit cela pendant qu'on le crucifie, et de ceux qui le clouent sur la croix et de ceux qui l'ont jugé, les uns et les autres le croient un homme ordinaire ; et Jésus n'oublie pas d'offrir cette ignorance en excuse pour eux à son Père ; mais ils savent bien qu'ils immolent quelqu'un par intolérance religieuse, politique et sociale ; c'est assez pour en faire de grands criminels. Au reste, il faut reconnaître, conformément à ce pardon demandé pour eux par le Christ, qu'ils ne sont pas plus coupables que ne le sont, dans tous les temps, les hommes du passé immolant les hommes de l'avenir pour conserver leurs priviléges ; car Jésus n'a pas seulement posé des principes doctrinaux ruineux pour leur puissance, il les a humiliés, apostrophés publiquement, publiquement qualifiés d'hypocrites ; il les a démolis depuis trois ans dans l'esprit du peuple. A leur point de vue, il fut un grand coupable.

(3) De neuf heures à dix heures du matin. Nous avons déjà dit que ce texte de saint Marc oblige à la correction dont nous avons parlé dans saint Jean. Comme le trajet du prétoire au Calvaire était très-court, il s'écoula fort peu de temps du moment où Pilate le livra à celui où il fut crucifié.

(1) On avait coutume de mettre au haut de la croix des suppliciés un écriteau portant la cause de leur condamnation. On a vu que le seul prétexte qui ait été accepté par Pilate est ce fait même de s'être dit roi des Juifs.

(2) On parlait surtout ces trois langues à Jérusalem.

(3) Pilate, selon sa politique habituelle, avait préféré cette tournure amphibologique laissant lieu de supposer qu'il pouvait y avoir un motif plus grave de condamnation. Il craignait peut-être qu'on l'accusât à Rome d'avoir laissé tuer un innocent. Pilate n'était point un méchant homme ; il tenait à gouverner avec justice ; l'amour seul de la puissance qu'il craignit de perdre en fit un monstre dans cette circonstance.

(4) C'est maintenant la cabale triomphante qui encombre les environs de la croix. Les amis de Jésus sont consternés.

(5) L'enfer ne se déchaîna jamais avec autant de fureur que dans cette sombre journée.

(6) Ils présideront, en personne, jusqu'au bout.

(7) Ces insultes, adressées au vaincu dans son supplice même, sont tellement atroces, qu'elles dépasseraient le naturel dans un drame feint, et que, dans leur réalité, elles ajoutent infiniment aux horreurs du Golgotha.

(8) La soldatesque est toujours prête à savourer les cruautés.

chant et lui présentant du vinaigre, le moquaient, disant : « Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi (1). »

« Jusqu'aux larrons qui étaient crucifiés avec lui l'outrageaient (2).

« Un de ces larrons, suspendus en croix, lui disait avec blasphème : « Si tu es le Christ, sauve-toi toi-» même et nous aussi. »

« Cependant l'autre lui répondit en le grondant : « Ne crains-tu point « Dieu, toi, non plus, qui subis la » même condamnation? Et pour » nous, c'est juste, car nous rece-» vons ce que nos actions méritent ; « mais celui-ci n'a rien fait de « mal. »

« Et il disait à Jésus : « Seigneur, » souvenez-vous de moi, quand vous » viendrez en votre royaume ! » Et Jésus lui dit : « Je vous le dis en vé-» rité, aujourd'hui vous serez avec » moi dans le paradis (3). »

Et, debout, près de la croix de Jésus, se tenaient sa Mère et la sœur de sa Mère, Marie, femme de Cléophas (4), et Marie-Madeleine (5).

« Jésus donc ayant vu sa Mère, et, debout près d'elle, le disciple qu'il aimait (6), il dit à sa Mère : « Femme, » voilà votre fils, » et ensuite au disciple : « Voilà ta mère (7). »

« Et depuis cette heure-là, le disciple la prit chez lui pour sa mère.

(1) Ils répètent ce que disent les longues robes qui se promènent avec le rire des démons sur les lèvres. Ils gagnent ainsi leur salaire.

(2) Voici la situation de Jésus attaché à la croix: un parti furibond qui insulte à sa douleur ; un peuple ami qui pleure, mais qui se tait ; des disciples qui ont fui ; des femmes désolées qui navrent le cœur et l'affaiblissent ; un scélérat qui meurt de rage à ses côtés en l'outrageant. C'en est trop pour un homme.

(3) Cet épisode du bon larron met le comble à la beauté touchante du drame de la croix ; ce qui se passe entre lui et Jésus est un doux éclair des célestes joies dans le plus sombre de nos jours.

(4) *Maria Cleophæ.* D'autres traduisent : fille de Cléophas ; on a cru que c'était la sœur de Joseph, époux de la sainte Vierge.

(5) La Mère de Jésus debout, silencieuse au pied de la croix sur ce Golgotha, avec quelques compagnes?... Vous nous ravissez aux sphères séraphiques, ô Jésus, avec vos douleurs comme avec vos joies.

(6) Il paraît que le jeune saint Jean est le seul des disciples qui soit resté jusqu'à la fin.

(7) Cherchez de ces beautés ailleurs que dans l'Evangile ! Et vous, ô Christ, où avez-vous trouvé, sur votre croix, ces inventions du cœur pour exalter et consoler la terre !

Matth. XXVII, 31-44 ; *Marc.* XV, 20-32 ; *Luc.* XXIII, 26-43 ; *Joan.* XIX, 18-27.

3° *La mort.*

— « Il était environ la sixième heure (1), et depuis cette sixième heure jusqu'à la neuvième (2), le soleil s'obscurcit, et les ténèbres couvrirent toute la terre (3).

« Et vers la troisième heure (4) Jésus s'écria d'une grande voix, disant : « Eli ! Eli ! « Lamma sabac-« tani (5), » ce qui veut dire : Mon » Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé?

« Ce qu'entendant quelques-uns de ceux qui étaient là disaient : « Il » appelle Elie (6). »

« Ensuite Jésus, sachant que tout était accompli, afin qu'une parole de l'Ecriture s'accomplît encore (7), dit : « J'ai soif (8). »

« Or il y avait là un vase plein de vinaigre, et aussitôt l'un d'eux (9) courut prendre une éponge, la remplit de vinaigre, la mit, entourée d'hyssope, au bout d'un roseau, et la lui présenta pour boire.

(1) Environ midi selon notre manière de compter. Depuis à peu près deux heures, on insulte Jésus crucifié, et il y a silence complet de sa part.

(2) Jusqu'à trois heures d'après midi.

(3) L'éclipse de soleil par la lune était impossible, puisque étant pleine elle était en opposition avec le soleil. Cependant cet obscurcissement du soleil est rapporté par plusieurs historiens profanes, entre autres Phlégon, et fixée par eux au 3 avril de la 4e année de la 202e olympiade, année correspondant à la 18e du règne de Tibère, et à celle de la mort du Christ. Il paraît de plus que d'après les calculs astronomiques, il ne put y avoir aucune éclipse du soleil par la lune cette année-là. Au reste les annales de la science possèdent un assez grand nombre de faits pareils à celui-là, et consistant en ce que le soleil paraissait s'éteindre sans qu'il y eût éclipse. (*Voy.* le *Cosmos* de Humboldt, IIIe vol.) Il fallait que les éléments et les astres prissent part à l'horreur de cette journée. (Voyez l'art. ECLIPSE.)

(4) Le silence s'est fait au Golgotha depuis ces trois heures de ténèbres.

(5) La consonnance de ces mots hébreux n'a rien de comparable dans nos langues en étendue mélancolique. La pensée qu'ils expriment est la plus forte des pensées humaines pour dire la défaillance d'un homme à qui la vie échappe et qui meurt plus encore de tristesse que d'épuisement. « Le juste meurt, s'écrie Bossuet, abandonné de Dieu et des hommes ! » (*Hist. univ.*)

(6) Ils paraissent dire cela avec épouvante.

(7) *Psal.* LXVIII, 22.

(8) Il suit tous les mouvements de la nature.

(9) L'un des gardes.

« Les autres disaient : « Laissez-
» le ; voyons si Elie viendra le déli-
» vrer. » Et lui disait de même :
« Laissez-moi faire, et voyons si Elie
» viendra le descendre d'où il est. »

« Et Jésus, ayant pris le vinaigre, s'écria encore avec une grande voix, disant : « Tout est consommé (1);
» Père, je remets mon esprit entre
» vos mains (2). »

« Et, disant cela, il baissa la tête et rendit l'esprit (3).

« Et voilà que le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas (4) ; et la terre trembla ; et les rochers se brisèrent (5) ; et les sépulcres s'ouvrirent ; et plusieurs corps des saints qui étaient endormis se levèrent, et, sortant de leurs tombeaux, après sa résurrection, vinrent dans la cité sainte et furent vus de plusieurs (6).

« Alors le centurion qui était debout devant Jésus et ceux qui étaient avec lui le gardant, voyant qu'il avait expiré en jetant un cri, et considérant le tremblement de terre et tout ce qui se faisait, furent saisis d'une grande crainte et glorifièrent Dieu (1), disant :

(1) La puissance terrestre a vaincu ; l'enfer a ricané à son aise sur sa victime ; l'amour infini a rempli sa tâche ; la justice du Père est satisfaite ; la gloire du Fils est élevée au-dessus de toute gloire ; le monde est relancé dans sa voie ; oui, tout est consommé.

(2) Le Fils ayant accompli son œuvre, se remet entre les mains du Père.

(3) Mystère si grand, que la nature en va palpiter dans ses entrailles.

(4) Le voile qui cachait le Saint des saints : c'est le passé prophétique qui s'ouvre aux yeux de l'avenir.

(5) Voici ce que dit Phlégon *Chroniq.* d'Eusèbe, 202e Olym. de l'éclipse et du tremblement de terre de cette grande année : *Quarto autem anno ducentesimæ secundæ olympiadis, magna et excellens inter omnes, quæ ante eam acciderant, defectio solis facta. Dies hora sexta ita in tenebrosam noctem versus ut stellæ in cœlo visæ sunt, terræque motus in Bithynia Nicæ urbis multas ædes subverterit.* Voltaire a traduit ce passage, t. XXI, edit. de Lefèvre, p. 446 et 521.

(6) L'autre monde semble députer quelques représentants pour assister au mystère de celui-ci. — La première partie de cette phrase semble dire que ces corps furent seulement découverts par le brisement des sépulcres qui étaient dans le rocher ; et la seconde, qu'après la résurrection du Christ, ils furent revus vivants par plusieurs. Cette précaution de ces corps des saints, d'attendre pour ressusciter que Jésus soit ressuscité lui-même, est sublime.

(7) *Glorifier Dieu* est une expression aussi poétique que philosophique pour signifier avouer la vérité. Cet aveu est le plus essentiel des actes de religion, c'est l'adoration de la conscience même.

« Certainement cet homme était
« juste ; il était vraiment le Fils de
» Dieu (1). »

« Et toute la foule de ceux qui assistaient à ce spectacle et qui virent ces choses s'en retournèrent frappant leur poitrine (2).

« Tous ceux qui étaient de la connaissance de Jésus se tenaient debout, regardant de loin ce qui se passait (3), et avec eux beaucoup de femmes qui l'avaient suivi de la Galilée pour le servir, parmi lesquelles Marie-Madeleine (4), et Marie mère de Jacques le Mineur et de Joseph (5), et la mère des fils de Zébédée, Salomé (6), et plusieurs autres qui étaient montées de Jérusalem avec lui (7). »

(*Matth.* XXVII, 45-56 ; *Marc.* XV, 33-41 ; *Luc.* XXIII, 44-49 ; *Joan.* XIX, 28-30.)

Conclusion.

Une langue humaine n'a rien à dire après de tels récits ; l'âme demande le silence pour comprendre, admirer et aimer, autant qu'il est en elle, le vrai parlant à l'intelligence, le beau se révélant à l'art, le bien s'offrant à tous les embrassements des cœurs purs, et pour s'exalter dans les régions surnaturelles de l'infini.

Le drame du fils de Sophronique s'est terminé à la ciguë ; et après

(1) Les soldats confessent que Jésus n'a point menti dans ce qu'il a dit de lui-même.

(2) Ce sont tous ceux qui ont eu la constance de rester, jusqu'à la fin, sur le Golgotha. Il est probable que les pharisiens sont retournés au temple depuis quelques heures.

(3) Ceux-là, au pied de la croix, admirent en silence l'éloquence de la nature et tout ce qui se passe ; ils commencent à triompher dans leurs cœurs.

(4) La pécheresse convertie qui avait parfumé les pieds du Seigneur, et que beaucoup ont cru avoir été la même que la Marie contemplative, sœur de Marthe et de Lazare ; mais ce qui ne nous a point paru probable à l'étude comparée des Evangiles.

(5) C'est la Marie de Cléophas, *Maria Cleophæ*, sœur de la sainte Vierge, dont il a été parlé précédemment.

(6) Celle-là était la mère de Jacques et du disciple bien-aimé.

(7) Parmi celles qui ne sont pas nommées, se trouvent, sans doute, Marthe et sa sœur Marie, si elle diffère comme cela nous parait certain, de Marie-Madeleine ou de Magdala. On a vu que la Mère du Christ n'y manquait pas.

cette scène, il n'a été suivi que de son épilogue, qui est le chant de gloire qu'adresseront tous les âges à venir au martyr de la philosophie. Celui du Fils de Marie se prolonge encore dans un neuvième acte avant son épilogue; il diffère des héros humains, en ce qu'il revit après les trois jours du tombeau, et se remontre encore, durant quarante soleils, en commerce avec nous. Ce dernier acte est le triomphe de l'amour; il comprend la résurrection avec la douleur et la joie des saintes femmes et avec les intrigues de la Synagogue pour détruire parmi le peuple l'effet d'un tel prodige; le récit de quelques apparitions à ces femmes et aux disciples; celui de la rencontre sur le chemin d'Emmaüs, celui de l'apparition pour Thomas l'incrédule; celui de la dernière pêche miraculeuse sur les bords de la mer de Galilée où Pierre a repris son métier de pêcheur; celui enfin de l'ascension et des dernières paroles adressées au collége apostolique présidé par Pierre : « Allez aux nations et instruisez-les toutes. » Et ainsi se ferme l'Evangile que Jean avait ouvert avec sa lyre de philosophe inspiré, par ce chant sublime : *Au commencement était le Verbe; et le Verbe était en Dieu; et Dieu était le Verbe.* (*Joan.* I, 1.)

Revenons à la mort de Jésus :

Rousseau ne fut pas insensible à ces grandeurs divines, et il laissa tomber sur son siècle, qui fut de marbre pour elles malgré son grand cœur pour les souffrances humaines, le passage suivant, que nous avons nos raisons de transcrire malgré la banalité désormais attachée à une citation devenue si commune.

« La majesté des Ecritures m'étonne; la sainteté de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si sage, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! quelle grâce touchante dans ses instructions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ; la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. »

« Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronique au fils de Marie! quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage; et si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale; d'autres, avant lui, l'avaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice. Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie. Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété; avant qu'il eût loué la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure, dont lui seul a donné les moyens et l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples.

« La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure. Jésus, au milieu d'un affreux supplice, prie pour ses bourreaux acharnés.

« Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. » *(Emile.)*

Nous savons un immense gré à Jean-Jacques d'avoir ainsi préludé à l'heureuse réaction de la première moitié du XIXe siècle, à nos Chateaubriand, nos Lamennais, nos Lamartine, nos Victor Hugo, nos George Sand, et à toutes nos gloires littéraires. Mais nous n'en regrettons pas moins que cet homme de sentiment ait donné, pour défendre la plus auguste des vérités de ce monde, dans des excès semblables à ceux auxquels il se livra, plus d'une fois, contre d'autres vérités religieuses et philosophiques. Si la raison avait été chez lui la maîtresse, il aurait parlé mieux que qui que ce soit de Jésus-Christ, en se modérant davantage quand il entreprenait de le mettre en parallèle avec les sages, et en ne tombant point, ensuite, dans de fâcheuses contradictions sur la religion que ce même Jésus avait donnée au monde.

Rousseau exagère quand il traite de préjugé et d'aveuglement la pensée de comparer le fils de Sophronique au fils de Marie. Jésus en tant qu'homme est un sage qui admet une comparaison avec les grandes âmes. Il l'emporte sur toutes, parce que Dieu le mène dans la voie du bien et du beau sans lui laisser, par l'essence même de sa nature de Verbe incarné, la possibilité des écarts, et parce qu'il l'élève à des hauteurs que l'humanité n'aurait jamais connues. Mais Dieu mène aussi, dans un autre sens et par d'autres ressorts, les grands hommes, même ceux des époques de ténèbres, parce qu'il veille toujours sur le monde; et il peut aussi les élever très-haut; c'est ce qu'il fit pour Socrate; il a voulu que l'histoire humaine ne fût pas dépourvue d'un vrai sage, afin qu'un jour le Chrétien, comparant l'effort le plus sublime de la raison pure avec la merveille surnaturelle de l'Homme-Dieu, fût encore plus à même d'admirer et d'aimer son rédempteur. Si l'homme n'avait pas fourni quelque point de comparaison vraiment digne de se montrer, il semblerait qu'il n'eût pas valu la peine de l'union du Verbe avec lui dans le sein d'une mère.

Rousseau se trompe encore lorsqu'il appelle la mort de Socrate une mort facile. Aucune mort n'est facile, et la douleur, pour l'homme, est peu de chose près de la mort. C'est de celle-ci qu'il a véritablement peur; et quand il l'endure, par condamnation injuste, refusant d'avoir recours à la fuite devant elle, et avec le calme raisonné du sage d'Athènes, il faut dire qu'il triomphe de la plus grande des difficultés de la nature.

Rousseau n'est pas plus exact quand il parle de ceux qui avaient pratiqué la vertu avant que Socrate l'eût mise en enseignement. Qui serait assez insensé pour croire que Socrate inventa la morale? On n'invente pas les notions de justice innées dans les cœurs; Dieu lui-même ne les invente point; il les trouve éternellement en soi et les inspire aux intelligences. Disons mieux, nul n'invente leur enseignement par la parole; la parole exprime ce qui est dans le cœur, par une éclosion perpétuelle qui se fait d'elle-même, et, pour trouver le premier professeur de morale humaine, il faut remonter au premier père qui ait engendré, à la première mère qui ait conçu. Mais il y a des degrés de perfection, de force et de grandeur dans ce professorat naturel, et l'on doit admirer celui qui, sachant discerner toutes les bonnes leçons et tous les bons exemples dans les siècles de décadence morale, comme celui de Périclès, se fait réformateur, de parole et d'action, au degré de Socrate, c'est-à-dire jusqu'à la ciguë. Il faut dire de même de Jésus-Christ en exaltant la supériorité où il s'élève. Si, avant que Socrate eût prêché la justice, l'amour de la patrie, la tempérance, la religion et toutes les vertus, il y avait eu des Aristides, des Léonidas, de sobres spartiates et des hommes vertueux, on avait vu aussi, avant que le Christ prêchât l'amour de Dieu et des hommes, la patience, l'abnégation, la force, la pureté, la fraternité, l'égalité, la liberté sociales, toutes les vertus et toutes les grandeurs divines et humaines dont

les nuages du paganisme avaient encore caché quelques-unes aux yeux perçants du philosophe d'Athènes ; on avait vu, dans ce *plus vil de tous les peuples* au dire de Rousseau, le héros du plus sublime des poëmes, l'admirable Job proposé, pour modèle de la patience la plus merveilleuse, par le sanhédrin à tous les Hébreux; on avait vu Joseph et Susanne préférer la chasteté aux fers, à la mort, à l'honneur ; on avait vu Tobie s'illustrer par la bienfaisance et toutes les vertus domestiques ; on avait vu les Judith et les Mathathias dépasser en héroïsme les Harmodius et les héros de la Grèce, les Isaïe prophétiser sans relâche contre les crimes des puissances de la terre jusqu'à se faire scier entre deux planches, la mère des Machabées préférer au blasphème, pour elle et pour ses fils, les tortures d'Antiochus; on avait vu les Jean-Baptiste braver les Hérode, et mériter la gloire de déposer leur tête dans le plat des Hérodiade ; enfin, pour clore une liste qu'on pourrait faire plus longue, on avait vu les esséniens du temps de Jésus-Christ donner l'exemple de l'égalité fraternelle, du mystique ascétisme, de la communauté des biens, de la virginité, des plus étonnantes et difficiles vertus.

N'exagérons donc pas : en est-il besoin pour glorifier Jésus? Pas plus que Socrate, il n'inventa point ce qui ne s'invente pas; il ne fut pas, non plus, le premier à donner l'exemple ; déjà l'humanité était riche de grandes choses; mais il la surpassa, dans ce qu'elle avait de plus beau, d'une distance infinie.

Il ne nous reste à garder de l'éloquent discours de Jean-Jacques que cette parole sublime d'exactitude et de forme, avec celles qui ne la dépassent point : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. »

Nous avons fait ces observations pour montrer comment , dans les écrivains de cette trempe, fussent-ils, comme Rousseau, des génies de premier ordre, et à quelque cause qu'ils appartiennent d'ailleurs, il y a toujours des épurations à faire. Empruntez-leur des vérités sublimes, ils n'en manquent jamais; mais soyez en garde contre les graves écarts qui leur sont naturels et dont ils ne sont pas plus exempts lorsqu'ils combattent pour la vérité.

Rendons justice à chaque chose. Ne craignons pas d'exalter les grandeurs humaines; il n'y a pas de danger qu'elles atteignent celles du Christ. Le Christ est la vérité éternelle ; et l'esprit de l'homme, quelque élevé qu'on le suppose, ne sera jamais qu'une sorte de feu follet dont la flamme vacillante s'allume et s'éteint dans cette vérité même.

Le Noir.

FORCE SOCIALE. (*Théol. mixt. polit.*) — Nous n'oublierons jamais une conférence que faisait devant nous vers 1846, au cercle catholique, l'éloquent professeur de la Sorbonne M. Ozanam, de si chrétienne mémoire. Voici quelle était sa thèse :

« Quand le Christianisme était encore tout jeune, sortant à peine de sa grande lutte au martyre avec les Césars et la vieille civilisation romaine, les Barbares tombèrent comme un immense orage des contrées du Nord sur le Christianisme et sur cette civilisation qui venait de s'identifier avec lui. Que fit-il? Il dit : « Passons aux Barbares. » Il se fit barbare lui-même, afin de christianiser les Barbares. Et nous sommes la civilisation nouvelle qu'il fit sortir du chaos, en le pénétrant de sa vie, non pas en luttant contre sa *force sociale.*

« Aujourd'hui, continuait M. Ozanam, une nouvelle invasion de Barbares se rue sur cette civilisation devenue vieille à son tour : c'est l'invasion de la démocratie. Essayerons-nous , nous autres chrétiens, intelligents, de lutter contre cette *force sociale*? Non ; ce serait courir après le naufrage. Faisons-nous démocrates avec la démocratie; passons aux Barbares, et nous en ferons sortir la civilisation nouvelle de l'avenir, le salut est là; il est là seulement. Passons aux Barbares!... »

Il faut reconnaître que, depuis 1847, le torrent n'a pas ralenti ses flots et que le pressentiment de

M. Ozanam s'est plus que réalisé. N'a-t-on pas même, dans le Christianisme, déjà trop lutté contre l'invasion? Et ne serait-il pas temps de modifier la tactique dans le sens indiqué par le jeune apologiste, dont l'éloquence est restée presque proverbiale à côté de celle des Lacordaire? Que faire contre la *force* des idées? Oh! contre la *force* brutale des tyrans, la résistance est facile; il suffit de savoir mourir, mais contre les idées, mourir est inutile, et d'ailleurs, c'est une manière de combattre qui se retire devant vous, à mesure que la liberté gagne. Un seul moyen reste; c'est de se mêler au flot envahissant, et de le christianiser.

Il en est toujours temps: passons à la *force sociale*, passons à la démocratie! passons aux Barbares.

Oh! s'il y avait à mollir sur la foi, je dirais : Non, mourons plutôt de la mort des idées; et gardons le camp, ne fussions-nous que sept mille à ne point fléchir le genou devant Baal. Mais il ne s'agit de rien moins que d'une telle défection; il ne s'agit que de politique et d'économie sociale; par conséquent d'intérêts temporels.

Le Christianisme accepte toute forme de gouvernement, toute politique, tout régime économique aussi. Il n'est pas seulement universel quant aux lieux et aux temps; il l'est mieux encore, il l'est quant aux choses; les républiques lui vont aussi bien que les royautés et les empires; les socialismes aussi bien que les individualismes. La plus antique république de la terre, dit Bergier (1), la première qui ait été fondée, fut celle de Moïse. Le Christianisme peut la considérer comme son aïeule. Le plus ancien socialisme qui ait existé, ajouterai-je, fut celui qu'organisa Moïse avec la loi du grand jubilé pour base. Et qui fut donc le premier père de la véritable fraternité que célèbre la démocratie moderne? N'est-ce pas notre Christ? Vous êtes frères, disait-il, et vous n'avez qu'un maître, qui est le père céleste, comme Moïse avait fait dire à Dieu parlant à son peuple : Vous n'aurez pas d'autre roi que ma loi. D'ailleurs, il ne s'agit point ici de la forme de gouvernement, quand nous parlons de *force sociale* et de *démocratie;* le mouvement démocratique lancé à fond de train, continuera de se faire sous toutes les formes de gouvernement ; pour prendre la France en exemple, ne s'est-il pas fait sous la Restauration pour aboutir à la révolution de 1830? Ne s'est-il pas fait sous Louis-Philippe pour aboutir à la révolution de 1848; il s'est ralenti sous la République de février; mais n'a-t-il pas repris de plus belle sous le second Empire? et ainsi de suite. Les formes monarchiques ne peuvent faire désormais que l'accélérer davantage.

(1) Art. Despotisme.

Le Christianisme, auquel toutes les formes sont indifférentes, et qui ne voit que les mouvements profonds, nous dit aujourd'hui mieux que jamais : Passons aux Barbares! Passons à la démocratie pour sauver la démocratie, et pour conjurer toutes les décadences. Le Noir.

FORÊTS. (*Théol. mixt. scien. nat. et géog.*) — Il n'y a qu'au Nouveau Monde que l'on peut se faire une idée des véritables *forêts vierges*, telles qu'elles sortent de la terre sous l'impulsion divine avant que l'homme, en vertu des droits que Dieu lui donna quand il lui dit d'assujettir la terre, ait mêlé son action à celle de Dieu. Nous transcrirons quelques passages des *Tableaux de la nature* de M. Alex. de Humboldt, traduits par F. Hœfer, qui ont pour objet ces *forêts*. La matière, resserrée dans ces citations, ne sortira pas du cadre de notre théologie mixte, qui présente aux méditations du théologien philosophe, les beautés de la nature comme un vestibule d'introduction aux sublimités du Golgotha.

« Parmi les phénomènes de la nature, dit le grand voyageur que nous venons de nommer et qui est devenu l'auteur célèbre du *Cosmos*, se trouve surtout l'immense région boisée, qui, dans la zone torride de l'Amérique australe, remplit les bassins réunis de l'Orénoque et du fleuve des Amazones. C'est cette région qui, dans le sens le plus rigoureux du

mot, mérite le nom de *forêt vierge* ou *forêt primitive*, dont on a fait un emploi si abusif dans ces derniers temps. Si chaque *forêt* sauvage et touffue, à laquelle l'homme n'a point encore mis la cognée dévastatrice doit s'appeler *primitive*, il faut reconnaître qu'il existe beaucoup de ces *forêts* dans les zones froides et tempérées. Mais s'il s'agit ici d'un territoire impénétrable où l'on ne peut pas même se frayer une route avec la hache entre des arbres de huit à douze pieds de diamètre, la *forêt* primitive appartient exclusivement aux tropiques. Ce ne sont pas toujours, comme on se l'imagine en Europe, les lianes grimpantes, sarmenteuses, flexibles, qui causent cette impénétrabilité; les lianes ne forment souvent qu'une très-petite masse de buissons. Ce qui entrave principalement le passage, ce sont les plantes frutescentes (1) qui occupent tous les intervalles.....

« En jetant un coup d'œil sur la région boisée qui occupe toute l'Amérique méridionale, depuis les savanes du Vénézuela (llanos de Caracas) jusqu'aux pampas de Buenos-Ayres, entre le 8° de latitude Nord et le 19° de latitude Sud, on reconnaît que ce *Hylée* (du grec *Hylaion*, espace boisé) de la zone tropicale surpasse en étendue toutes les autres contrées boisées du globe. Sa superficie est environ douze fois celle de l'Allemagne. Traversée en tout sens par des fleuves dont les affluents de premier et de second ordre surpassent quelquefois, par l'abondance de leur eau, notre Danube et notre Rhin, cette contrée doit l'exubérance merveilleuse de sa végétation arborescente à l'influence combinée de l'humidité et de la chaleur. Dans la zone tempérée, particulièrement en Europe et dans l'Asie septentrionale, on peut dénommer les *forêts* d'après les espèces d'arbres, groupés comme plantes sociales, qui composent chacune d'elles. Dans les *forêts* septentrionales de chênes, de sapins et de bouleaux, dans les *forêts* orientales de tilleuls, il ne domine ordinairement qu'une seule espèce d'amentacées, de conifères, ou de tiliacées; quelquefois une espèce de conifères s'associe à quelques amentacées. Cette uniformité de groupes est étrangère aux *forêts* tropicales. En raison de l'énorme multiplicité d'espèces de cette flore sylvaine, on ne saurait demander de quoi se composent les *forêts* primitives. Une quantité prodigieuse de familles végétales s'y trouve condensée; à peine y existe-t-il quelques places occupées par une seule et même espèce. Chaque jour, à chaque temps d'arrêt, le voyageur rencontre de nouveaux genres, il aperçoit souvent des fleurs qu'il ne peut atteindre, tandis que la forme d'une feuille et la ramification d'une tige attirent son attention. Les rivières avec leurs innombrables branches latérales sont les seules routes du pays.... Il existe des villages isolés de missionnaires, à quelques milles seulement l'un de l'autre, dont les moines mettent un jour et demi pour se faire des visites réciproques, en suivant dans un tronc d'arbre taillé en canot les courbures de petites rivières..... Les jaguars, disait un indien de la tribu des Durimondo, s'enfoncent, entraînés par leur humeur vagabonde et leur rapacité, dans des massifs si impénétrables qu'il leur est impossible de chasser sur le sol; étant réduits à vivre longtemps sur les arbres, ils deviennent la terreur des singes et des belettes.

« Le lit du fleuve l'Orénoque, un peu au-dessus du confluent de l'Apure, n'avait plus que 900 pieds de large et formait en ligne droite un canal qui, des deux côtés, est bordé de bois touffus. La lisière de la *forêt* offre un aspect inaccoutumé. En avant du massif presque impénétrable composé de troncs gigantesques de *cœsalpinia*, de *cedrela* et de *desmonthus*, on voit le rivage sablonneux garni d'une haie très-régulière de *sauso*. Cette haie n'a que quatre pieds de haut; elle est formée d'un petit arbrisseau, l'*hermezia castaneifolia*, genre nouveau de la famille de *euphorbiacées*. Tout près de là se trouvent quelques palmiers épineux, à

(1) Une plante est *frutescente* quand elle est ligneuse et rameuse dès sa base, en la manière des arbrisseaux. Le Noir.

stipe élancé, peut-être des *martinazia* ou *bactris*, que les Espagnols nomment *piritu* ou *corozo*. On dirait une haie de jardin taillée, qui présenterait des ouvertures très-distantes les unes des autres, pareilles à des portes.

« Les grands quadrupèdes de la *forêt* ont sans doute eux-mêmes percé ces ouvertures pour arriver plus commodément à la rivière. C'est de là qu'on voit sortir, à l'aube du jour et au coucher du soleil, le tigre de l'Amérique, le tapir, le pécari, conduisant leurs petits à l'abreuvoir. Quand ils sont inquiétés par l'apparition d'un canot d'Indiens, ils ne cherchent pas à rompre brusquement la haie de *sauso*. On a le plaisir de les voir se retirer lentement, pendant quatre ou cinq cents pas, entre la haie et la rivière, et disparaître par l'ouverture la plus rapprochée. Durant notre navigation, presque non interrompue, de soixante quatorze jours dans une étendue de 380 milles géographiques sur l'Orénoque, jusqu'aux sources de ce fleuve, sur le Cassiquiaro et le Rio-Negro, nous vîmes, enfermés dans notre canot, ce spectacle se répéter sur beaucoup de points, et, je dois le dire, toujours avec un nouveau charme ; nous vîmes apparaître par troupes les animaux des classes les plus différentes, descendant le rivage pour se désaltérer, se baigner ou pour pêcher ; aux grands mammifères se mêlaient des hérons aux couleurs variées, des palamédées (*Kamichis*) et des hoccos à la démarche fière...

« Au-dessous des missions de Santa Barbara de Arichana, nous passâmes, comme d'ordinaire, la nuit en plein air sur la rive plate et sablonneuse de l'Apure, bordée, à peu de distance, par une *forêt* impénétrable ; la nuit était d'une douce moiteur, et il faisait un beau clair de lune... Les rames de notre radeau étaient solidement fixées dans le sol pour y attacher nos hamacs. Il régnait un profond silence ; on n'entendait qu'à de rares intervalles le ronflement des *dauphins d'eau douce*, propres au delta de l'Orénoque... Après onze heures, il s'éleva dans la *forêt* voisine un tel vacarme, qu'il fallut renoncer à tout sommeil pour le reste de la nuit. Un hurlement sauvage retentissait dans la *forêt*. Parmi les voix nombreuses qui éclataient à la fois, les Indiens ne purent reconnaître que celles qui se faisaient entendre seules · après un court temps d'arrêt, c'était le piaulement plaintif des *alouates*, ou *singes hurleurs*, le gémissement flûté des petits *sapajous*, le grognement babillard du *singe nocturne rayé* (*nyctipithecus trivirgatus*), les cris saccadés du grand tigre (*jaguar*), du *couguar* ou lion d'Amérique sans crinière, du pécari, de l'aï et d'une légion de perroquets, de paraquas et d'autres oiseaux semblables aux faisans. Quand les tigres approchaient de la lisière de la *forêt*, notre chien, qui jusques-là aboyait sans interruption, venait, en hurlant, chercher un refuge sous nos hamacs. Quelquefois le cri du tigre partait du haut d'un arbre, et alors il était constamment accompagné des sons modulés, plaintifs, de singes, qui cherchaient à se soustraire à quelque poursuite inattendue... La scène tumultueuse me paraissait venir d'un combat d'animaux né d'un accident, continué longtemps et se développant en proportion. Le jaguar poursuit les pécaris et les tapirs, qui, dans leur fuite, brisent les buissons arborescents épais qui leur barrent le passage. Ainsi alarmés, les singes mêlent, du haut des arbres, leurs cris à ceux des grands quadrupèdes ; ils réveillent les troupes d'oiseaux perchés en société, et peu à peu l'alerte se communique à tous les animaux.

« Avec ces scènes de la nature, qui se renouvelaient souvent pour nous, contraste singulièrement le silence qui, sous les tropiques, règne vers l'heure de midi pendant une journée extrêmement chaude.... Le thermomètre à l'ombre, marquait plus de 40 réaumur (50 centigr.).... Les blocs de pierre et les rochers nus étaient tous couverts d'une multitude de gros iguanes à écailles épaisses, de lézards *geckos* et de salamandres tachetées. Immobiles, la tête levée, la gueule béante, ils semblent aspirer avec délices l'air embrasé. Les grands mammifères se cachent dans les taillis ; les oiseaux s'abritent sous le feuillage

des arbres ou dans les fentes des rochers. Dans le calme apparent de la nature, l'oreille attentive aux moindres sons perçoit un bruit sourd, un bourdonnement d'insectes près du sol et dans les couches inférieures de l'atmosphère. Là tout annonce un monde de forces organiques en activité. Dans chaque buisson, sous l'écorce crevassée de l'arbre, dans la motte de terre habitée par des hyménoptères, partout enfin la vie se révèle hautement : on dirait une de ces mille voix par lesquelles la nature parle à l'âme capable de la comprendre. »

LE NOIR.

FORFICULE (la). (*Théol. mixt. scien. zool. entom.*) — Cet insecte, à la fois bon coureur et armé de bonnes ailes, est surtout connu sous le nom de *perce-oreille*. Les uns disent que ce nom lui vient des pinces qui terminent son abdomen en espèce de queue, lesquelles ont à peu près la forme courbée des petites pinces dont se servaient autrefois les orfévres pour percer le lobe de l'oreille et y introduire les boucles ou pendants qu'on suspend à cet organe. D'autres ont dit que cet animal avait l'instinct de s'introduire dans l'oreille de l'homme, la propriété d'en perforer le tympan, et l'instinct de pénétrer jusqu'au cerveau. Il n'y a rien de vrai dans cette seconde explication ; M. Blanchet, médecin des sourds-muets a fait, là-dessus, une foule de recherches et n'a rien trouvé qui l'appuie le moins du monde. Il est vrai que cet insecte qui est actif et cherche les trous, les cachettes pour s'y introduire, peut fort bien entrer dans l'oreille d'un homme couché par terre, quand il dort, mais la douleur que cause un tel hôte dans un organe aussi sensible, le réveille bientôt et ne peut lui permettre de tolérer une pareille opération. D'ailleurs l'anatomie de l'oreille suffit pour prouver l'impossibilité de cette fable. Ce qui suffit pour justifier la répulsion et la proscription dont le perce-oreille est l'objet, ce sont les dégâts qu'il cause dans les jardins aux fruits et aux fleurs. Les jardiniers peuvent lui tendre des piéges en lui fournissant des cachettes telles que claies roulées, pots à fleurs renversés, tuiles, ardoises mises à plat sur un sol inégal, etc., etc., où il arrive à se réunir en société loin de la lumière et où on le surpend et l'écrase. Au reste, on le trouve surtout sous les fragments détachés de vieilles écorces tenant encore aux arbres, et c'est là qu'on en peut détruire des nichées. D'un autre côté, la *forficule* a son ennemi naturel et le meilleur, dans les volailles, et surtout dans les petits oiseaux qui lui font une guerre acharnée, et pour qui elle est un bon aliment. C'est ainsi que les choses sont toujours pondérées dans la nature. Il y a une petite *forficule*, la *forficule naine* ou le *petit perce-oreille*, qui est brune, se trouve souvent autour des fumiers et qui vient parfois, le soir, voler autour de nos flambeaux et s'y brûler les ailes. LE NOIR.

FORMATIONS (*Théol. mixt. science géolog.*) — *Voy.* ÂGES GÉOLOGIQUES et FOSSILES. LE NOIR.

FORME SACRAMENTELLE. *Voyez* SACREMENT.

FORMÉES (lettres.) *Voyez* LETTRES.

FORMOSE (le Pape). (*Théol. hist. pap.* — *Formose*, né à Porto (Ostie) était, au milieu du IXe siècle, évêque de cette ville. Il fut envoyé par le pape Nicolas I à Bogoris, roi des Bulgares, comme instructeur de la foi chrétienne chez ces peuples. Plus tard il fut excommunié par Jean VIII.

« Un parti très-puissant, dit M. Fritz, s'était formé en Italie contre l'empereur Charles le Chauve, élu par le Pape, et ce parti comptait de nombreux partisans parmi le clergé romain. Une conspiration fut tramée à Rome en 876 ; plusieurs hauts fonctionnaires de la cour y prirent part, et *Formose* fut du nombre ; mais le secret fut vendu, et les conjurés durent s'enfuir durant une nuit du mois d'avril.

« Le Pape réunit alors un concile, prononça l'excommunication des coupables parmi lesquels était compris l'évêque de Porto, qui, en outre, du

moins aux yeux de Jean VIII, avait mérité cette peine pour avoir dépassé ses pouvoirs en Bulgarie, avoir aspiré au Saint-Siége, et avoir abandonné son diocèse sans l'autorisation du Pape.

« Cependant le successeur de Jean VIII, le pape Marin, releva *Formose* de l'excommunication et le rétablit dans son évêché (1), et au bout de dix ans *Formose* monta même sur le trône pontifical. Le pape Étienne V (Étienne VI suivant certains chronologistes) étant mort en septembre 891, le parti allemand mit tout en mouvement pour faire élire un Pape de son choix, et il réussit. Serge lui fut opposé comme antipape ; mais les partisans de Serge étaient moins nombreux, moins influents que ceux de *Formose*; Serge lui-même était de beaucoup inférieur à son concurrent par les qualités non moins que par les services rendus à l'Église ; aussi ne put-il se maintenir longtemps, et *Formose* demeura seul sur le Saint-Siége depuis le mois de septembre 891 jusqu'au moment de sa mort en 896.

« Du reste son pontificat fut agité comme l'avait été son élection, et il ne trouva pas le repos même dans la tombe. Les deux partis (celui de Lambert, fils de Gui de Spolète et celui de l'empereur Arnoul) luttèrent avec une vivacité extrême pour la nomination du nouveau Pape. Boniface VI fut élu, mais il ne resta que quinze jours sur le siége de saint Pierre. Il eut pour successeurs Étienne VI, que quelques-uns nomment Étienne VII. Celui-ci appartenait au parti des Italiens, hostile à celui de *Formose*, et il s'en fit l'instrument aveugle. Il se tint tranquille toutefois tant que le gouverneur laissé par Arnoul occupa Rome ; mais, à mesure que Lambert reprenait le pouvoir, chassait les Allemands, le nouveau Pape manifestait ses véritables sentiments. Huit mois après son élévation, au commencement de 897, il commit un acte dont la barbarie inouïe prouve à quel point la haine divisait les deux partis du clergé romain. Il fit arracher le cadavre de son prédecesseur *Formose* de la tombe, le fit revêtir d'habits pontificaux et asseoir sur le siége de saint Pierre. Puis il réunit autour du cadavre une espèce de synode, et ordonna à un diacre de présenter la défense du mort. Etienne VI parla à son tour, et, s'adressant au cadavre, il dit : « Pourquoi, étant évêque de Porto, t'es-tu laissé entraîner par une ambition scandaleuse à monter sur le siége de Pierre ? » Le diacre défendit le défunt ; mais *Formose* fut déclaré coupable et condamné. Le cadavre, d'après les ordres d'Étienne, fut dépouillé de ses vêtements ; les trois doigts avec lesquels il avait sacré Arnoul furent coupés et jetés dans le Tibre ; toutes les ordinations faites par *Formose* furent déclarées nulles.

« Cependant la mémoire de *Formose* fut rétablie en 898, lorsque Jean IX monta sur le Siége apostolique. Dès l'automne de 898, il convoqua à Rome un concile dont le premier canon condamna les outrages infligés au cadavre de *Formose*, rétablit son nom et son honneur, et défendit à jamais d'outrager ainsi les morts. Le quatrième canon reconnut la validité des ordinations de *Formose*, et autorisa les ecclésiastiques ordonnés par lui et chassés par Étienne VI à reprendre leurs fonctions. Le septième ordonne de brûler tous les actes du concile tenu par Étienne VI contre *Formose*. Le huitième et le neuvième excommunient Serge et ses partisans, ainsi que ceux qui ont outragé le cadavre de *Formose*. Le troisième canon, en revanche, dit que *Formose* avait été élevé de son siége de Porto à celui de saint Pierre à cause de son mérite et parce que le bien de l'Église le réclamait ; toutefois il interdit à tout le monde de s'étayer de cet exemple pour aspirer à de plus hauts emplois dans d'autres Églises ; car le droit ecclésiastique défend ces infractions, qui ne peuvent avoir lieu que dans des cas extrêmes. Celui qui cherche un avancement illégitime est frappé d'anathème.

« *Formose* offre le premier exem-

(1) Conf. Auxilius, l. II, *de Ordinationibus Formosi* c. 20.

ple de l'élévation d'un évêque au Saint-Siége. D'après l'antique discipline de l'Église comme l'évêque est uni à son Église comme l'époux à l'épouse, il ne peut s'allier à une autre, et toute pensée d'ambition est considérée comme un véritable adultère. » LE NOIR.

FORMULAIRE. *Voyez* JANSÉNISME.

FORNICATION, commerce illégitime de deux personnes libres. Ce désordre, qui était toléré chez les païens et que les anciens philosophes ont excusé, est condamné sans ménagement par la morale chrétienne. Saint Paul le défend aux fidèles; et pour leur en inspirer de l'horreur, il leur représente que leurs corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit. *I. Cor.*, c. 6, ỳ 13 et suiv. Quand on n'envisagerait que l'intérêt de la société, il est évident que ce désordre est très-pernicieux, il détourne du mariage, il bannit la décence des mœurs, il nuit à la population, il surcharge l'Etat d'enfants sans ressource, il les condamne à l'ignominie, il fait méconnaître aux hommes les devoirs de la paternité, et aux femmes les obligations les plus essentielles à leur sexe.

Pour comprendre que la *fornication* est un désordre contraire à la loi naturelle, il suffit d'observer que l'homme, qui satisfait ainsi sa passion, s'expose à mettre au monde un enfant qui n'aura ni un état honnête, ni une éducation convenable, ni aucun droit assuré, et à charger une femme de tous les devoirs de la maternité sans aide et sans ressource. On aurait droit de lui reprocher de la cruauté s'il commettait ce crime avec réflexion. Ainsi, pour en concevoir la grièveté, il suffit de connaître les raisons qui établissent la sainteté du mariage. *Voyez* ce mot.

Ceux d'entre nos philosophes modernes qui ont osé enseigner, après quelques anciens, que le mariage devrait être aboli, qu'il faudrait rendre les femmes communes, et déclarer enfants de l'Etat tous ceux qui viendraient au monde, voulaient, non-seulement mettre toutes les femmes au rang des prostituées, mais dégrader et abrutir l'espèce humaine tout entière; ce serait le véritable moyen de l'anéantir.

Lorsque le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, *Act.*, c. 17, ỳ 20 et 29, défendit aux fidèles l'usage du sang des viandes suffoquées et la *fornication*, il ne prétendit pas mettre ce dernier crime sur la même ligne que les deux usages précédents; ceux-ci ne furent interdits qu'à cause des circonstances, au lieu que la *fornication* est mauvaise en elle-même et contraire à la loi naturelle. Mais le concile parlait selon le préjugé des païens nouveaux convertis, qui, avant leur conversion, étaient accoutumés à regarder la *fornication* comme une chose assez indifférente, ou du moins comme une faute très-légère.

Dans l'Ancien Testament, l'idolâtrie est souvent exprimée par le terme de *fornication*, parce que c'était une espèce de commerce criminel avec les fausses divinités, presque toujours accompagné de l'impudicité, et quelques commentateurs ont cru que le concile de Jérusalem, sous le nom de *fornication*, entendait l'idolâtrie. Quoi qu'il en soit, ce désordre ne fut jamais excusé ni toléré chez les Juifs; il est sévèrement puni dans lee deux sexes par les lois de Moïse. *Deut.*, c. 22.

BERGIER.

FORTUIT, FORTUNE. Cet article appartient à la métaphysique plutôt qu'à la théologie; mais les matérialistes modernes ont tellement abusé de tous les termes, pour pallier les absurdités de leur système, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la vraie notion.

Il est d'abord évident que, dans la croyance d'une Providence divine, attentive à tous les événements, qui les a prévus de toute éternité, et qui en règle le cours, rien ne peut être censé *fortuit* à l'égard de Dieu. Si quelquefois l'on trouve ce terme dans l'Ecriture sainte, on doit concevoir qu'il ne marque de l'ignorance et de l'incertitude qu'à l'égard des hommes; les adorateurs du vrai Dieu n'ont jamais manqué d'attribuer à sa Providence les événements heureux ou

malheureux qui leur sont arrivés.

Sous le nom de *fortune*, les païens entendaient un pouvoir inconnu et aveugle, une espèce de divinité bizarre qui distribuait aux hommes le bien et le mal, sans discernement, sans raison, par pur caprice. Ils la peignaient sous la figure d'une femme qui avait un bandeau sur les yeux, un pied appuyé sur un globe tournant et l'autre en l'air, ou sur une roue qui tournait sans cesse. Aucun dieu n'eut à Rome un plus grand nombre de temples, que la *fortune;* les Romains, échappés d'un grand danger par le pouvoir qu'avait eu Véturie, dame romaine, sur son fils Coriolan, élevèrent un temple à la *fortune* des dames, *fortunæ muliebri*, au bon génie qui avait inspiré cette femme. Les plus grands hommes parmi eux comptaient sur leur propre *fortune* et sur celle de Rome, sur une divinité inconnue qui les protégeait eux et leur patrie, et cette confiance leur inspira souvent des entreprises téméraires et injustes. Pour se déguiser à eux-mêmes leur imprudence et leur injustice, ils attribuaient le succès à une divinité quelconque. Juvénal se moque avec raison de ce préjugé, *Sat.* 10. « Avec de la prudence, dit-il, tous » les dieux nous sont favorables ; mais » nous avons trouvé bon de faire une » divinité de la *fortune* et de la placer » dans le ciel. » Cicéron s'exprime à peu près de même dans le second livre *de la Divination.*

On a remarqué plus d'une fois que le poëte Lucrèce est tombé en contradiction, lorsque dans un ouvrage destiné à établir l'athéisme, il a parlé d'un pouvoir inconnu, *vis abdita quædam,* qui se plaît à déconcerter les projets des hommes, et à faire tourner les choses tout autrement qu'ils ne pensent, d'une *fortune* qui décide de tout, *fortuna gubernans*. Au lieu d'admettre le pouvoir suprême d'une intelligence qui gouverne tout avec sagesse, il aimait mieux supposer un pouvoir aveugle et bizarre qui disposait de tout, sans réflexion et par caprice, sans doute afin de ne pas être obligé de lui rendre des hommages.

En effet, c'était une absurdité de la part des païens de rendre un culte à une prétendue divinité qu'ils supposaient privée de raison et de sagesse, inconstante et capricieuse, incapable par conséquent de tenir compte à quelqu'un des respects et des vœux qu'il lui adresse. Mais dès qu'une fois les hommes ont supposé un être quelconque, aveugle ou intelligent, juste ou injuste, bon ou mauvais, qui distribue les biens et les maux, ils n'ont jamais manqué de l'honorer par intérêt. A cet égard l'athéisme n'a jamais pu avoir lieu parmi eux.

Aujourd'hui les matérialistes veulent nous en imposer en déraisonnant d'une autre manière. Ils disent que rien ne se fait par hasard, puisque tout est nécessaire. Ce n'est que l'abus d'un terme. Qu'une cause quelconque soit contingente ou nécessaire, cela ne fait rien; dès qu'elle est aveugle et qu'elle ne sait ce qu'elle fait, c'est le hasard et la *fortune* et rien de plus. Telle est l'idée qu'en ont tous les philosophes. « Non-seu» lement la *fortune* est aveugle, dit » Cicéron, mais elle rend aveugles » ceux qu'elle favorise. » *De amicit.*, n. 54. Il définit le hasard : *Ce qui arrive sans dessein dans les choses mêmes que l'on fait à dessein*, l. 2, *de Divin.*, n. 45. Nous agissons au hasard, lorsque nous ne connaissons pas l'effet qui résultera de notre action ; le hasard ou la *fortune* est donc l'opposé, non de la nécessité mais de l'intelligence, de la connaissance et de la réflexion.

Ceux d'entre les philosophes qui ont défini la *fortune* ou le hasard *l'effet d'une cause inconnue,* se sont trompés; ils devaient dire que c'est l'effet d'une cause privée d'intelligence, et qui ne sait ce qu'elle fait. Lorsque le vent a fait tomber sur moi une tuile ou une ardoise, c'est par hasard, quoique j'en connaisse très-bien la cause ; mais cette cause n'a pas agi par réflexion, et je ne prévoyais pas moi-même qu'elle agirait à ce moment. S'il n'y a pas un Dieu qui gouverne l'univers, tout est l'effet du hasard.

Mais aussi rien n'est hasard pour ceux qui reconnaissent un Dieu souverainement intelligent, puissant, sage et bon ; dans leur bouche, la *fortune*

ne signifie rien que bonheur ou malheur. Lorsque Zelpha, servante de Jacob, eut mis au monde un fils, Lia, sa maîtresse, le nomma *Gad*, bonheur, bonne *fortune*, *Gen.*, c. 30, ℣ 11 : mais elle n'attachait pas à ce nom la même idée que les païens, puisque toutes les fois qu'elle avait eu elle-même ce bonheur, elle l'avait attribué à Dieu, c. 29. et 30. Lorsque les Juifs furent tombés dans l'idolâtrie, ils adoptèrent les notions des polythéistes ; Isaïe leur reproche d'avoir dressé des tables à *Gad* et à *Méni*, c. 65, ℣ 11. La Vulgate et le syriaque ont entendu, par le premier de ces termes, la *fortune*; les Septante ont traduit *Gad* par le démon on le génie; et *Méni* par la *fortune*; les rabbins ont rêvé que *Gad* est Jupiter. Il est probable que *Méni* est la lune, comme μήνη, en grec ; on sait assez combien les païens attribuaient de pouvoir à la lune.

Il est certainement plus consolant pour l'homme d'attribuer le bien et le mal qui lui arrivent à Dieu, que d'en faire honneur à une *fortune* capricieuse ou à un destin aveugle. Le culte rendu à la première, loin de rendre l'homme meilleur, ne pouvait aboutir qu'à lui persuader l'inutilité de la prévoyance, de la précaution et de la prudence. Le dogme de la Providence doit produire l'effet contraire, puisqu'il nous apprend que Dieu récompense tôt ou tard notre confiance, notre patience et notre soumission à ses décrets. BERGIER.

FORTUNAT (Venantius Honorius Clementianus). (*Theol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre poëte latin du Bas-Empire, né durant la première moitié du VIe siècle dans la haute Italie, près de *Trevisium*, maintenant Trévise dans la Venétie, et mort, selon quelques auteurs, en 609, est honoré comme saint par l'Eglise de Poitiers. Il fut l'ami de Gregoire de Tours, et devint évêque de Poitiers en 599 ; Grégoire de Tours était mort à cette date, ce qui explique pourquoi il n'en parle que comme d'un prêtre dans sa chronique, aussi bien que *Fortunat* lui-même, dans la sienne, parce qu'il l'avait faite avant son élévation à l'épiscopat. Les ouvrages de *Fortunat*, parvenus jusqu'à nous, sont les suivants d'après M. Héfelé.

« 1. *De Vita Martini lib. IV*, poëme épique dans lequel, prenant pour base le livre de Sulpice Sévère qui porte le même titre, il décrit la vie et les miracles de S. Martin de Tours ; il est précédé d'une dédicace en distiques adressée à Grégoire de Tours.

« 2. Ses autres œuvres sont réunies dans l'édition de Browérus et dans celle de Luchi (lib. XI) ; il y a de plus, en forme de supplément, un poëme en trois livres intitulé *de Excidio Thuringiæ*. Ces onze livres ne renferment presque que de petits poëmes, quelques lettres, une explication de l'Oraison dominicale (lib. X) et du Symbole des Apôtres (lib. XI) en prose. Ces petits poëmes sont en vers de toutes mesures et traitent une multitude de sujets profanes et religieux ; ils se rapportent fréquemment à de saints personnages, à des amis de Fortunatus, à des églises, des villages, des lieux célèbres, à des voyages. Il y a beaucoup d'épitaphes, plusieurs hymnes d'église. Tous ces petits poëmes ont plus de valeur poétique que le grand poëme épique de S. Martin. Celui-ci est une apologie didactique, tandis que les petites pièces sont souvent lyriques, pleines de pensées profondes et d'images vives et brillantes. Elles sont en même temps des preuves d'un vaste savoir et d'une rare culture d'esprit. Quoiqu'il y ait de temps à autre des fautes de prosodie, le style en est bien plus pur que celui des ouvrages en prose qui sont attribués à *Fortunat*, savoir : *Vita S. Hilarii Pictav.*, *S. Germani*, *S. Albini*, *S. Paterni*, *S. Radegundis*, *S. Amantii*, *S. Remigii*, *S. Medardi*, *S. Marcelli*, *S. Leobini*, *S. Mauritii*, *Acta passionis SS. Dionysii*, etc., et *Expositio in Symbolum Athanas.* De plus le second livre de l'édition de Luchi (Romæ, 1786, in-4°), renferme *Carmen de Phœnice.* Plusieurs hymnes de *Fortunat* ont été admises dans le Bréviaire romain, toutefois avec des changements. Nous trouvons la première moitié de son hymne

Pange, lingua, gloriosi
Lauream certaminis, etc.

à Matines, et l'autre moitié, entre autres :

> Crux fidelis, inter omnes
> Arbor una nobilis,

à Laudes, les dimanches de la Passion et des Rameaux, ainsi qu'à l'adoration de la croix le Vendredi-saint, parmi les *Improperia*. L'hymne :

> Vexilla regis prodeunt,
> Fulget crucis mysterium

se trouve le samedi avant le dimanche de la Passion et au dimanche des Rameaux ; on le chante plus complétement encore le Vendredi-saint, pendant la procession, lorsqu'on rapporte l'hostie consacrée du tombeau à l'autel. Le *Vexilla* et le *Pange, lingua*, se disent également dans l'office de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix. Enfin deux autres hymnes de *Fortunat*, *Ave, maris stella* (1) et *Quem terra, pontus, æthera* etc., (2) font partie de l'office de la sainte Vierge *in sabbato* et du petit office de la sainte Vierge.. »

LE NOIR.

FOSSAIRE, FOSSOYEUR. *Voyez* FUNÉRAILLES.

FOSSILES. (*Théol. mixt. scien. paléont.*) — Nous avons longuement discuté sur la définition des *fossiles* dans notre article AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE. Nous ne reviendrons pas sur ce point ; mais nous donnerons un sommaire de l'histoire des *fossiles* et de leur classification, en suivant le système de périodes géologiques adopté par M. Ad. Focillon dans l'article FOSSILES de son *Dictionnaire général des sciences*, 1870 ; car tous ne suivent pas absolument les mêmes divisions, mais, comme ensemble des résultats, les différences ne sont point des différences réelles. Ce sommaire viendra à l'appui de notre interprétation du premier chapitre de la Genèse, et il servira de base à tout lecteur qui voudra suivre les développements de la science paléontologique dans les temps à venir, surtout en s'occupant des harmonies de cette science avec la foi.

Ovide, dans ses *Métamorphoses*, liv. XV, exposant les idées de Pythagore sur les transformations des êtres à la surface de notre planète, met dans la bouche du philosophe d'Ionie ces paroles :

« J'ai vu par moi-même ce qui jadis fut une terre ferme devenue actuellement une mer ; j'ai vu des terres produites par l'Océan ; et loin des mers ont reposé des coquilles marines, *et procul a pelago conchæ jacuere marinæ*... Ce qui fut une plaine devient une vallée par la chute des eaux courantes, et l'inondation nivelle une montagne en une plaine unie. »

Mais ce n'étaient que les poëtes, reproducteurs des traditions et amis du merveilleux, qui disaient de pareilles choses ; les savants qui passaient pour sérieux et qui étaient les positivistes de ces temps antiques, traitaient ces idées d'images et de fictions, en disant que les amas de coquilles qu'on trouve jusque sur les montagnes sont des « jeux de la nature, » *lusus naturæ*.

Le premier auteur qui ait pris au sérieux les dépôts coquilliers fut pourtant un homme pratique, mais en même temps théoricien ; ce fut Bernard de Palissy, le fameux potier ; il prétendit et soutint gravement dans les cours qu'il fit à Paris, après qu'il eut réussi, au prix de tant de peines, dans son industrie des terres cuites et des émaux, que ces dépôts étaient des dépôts marins et que la mer avait occupé les lieux où on les observe. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de l'Académie des sciences de Paris*, année 1720 :

« Un potier de terre, qui ne savait ni latin ni grec, fut le premier, vers la fin du XVIe siècle, qui osa dire dans Paris, et à la face de tous les docteurs, que les coquilles des montagnes et de partout où on les rencontre, furent déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvaient alors, et que des animaux et surtout des poissons avaient donné aux *pierres figurées* toutes leurs différentes fi-

(1) Luchi, I, p. 265.
(2) Ibid., I, p. 264.

gures... et il défia toute l'école d'Aristote d'attaquer ses preuves : c'est Bernard Palissy, Saintongeois, aussi grand physicien que la nature en puisse former un ; cependant son système a dormi près de cent ans, et le nom même de l'auteur est presque mort. Enfin, les idées de Palissy se sont réveillées dans l'esprit de plusieurs savants ; elles ont fait la fortune qu'elles méritaient. »

C'est Buffon qui surtout réveillait ces idées ; car c'est lui qui en 1746, publiant ses *Epoques de la nature* et sa théorie de la terre, donnait pour épigraphe à son travail les vers d'Ovide que nous venons de rappeler et citait le passage ci-dessus de l'*Histoire de l'Académie des sciences*, comme exprimant une pensée qui devait servir de base à sa théorie. On sait, en effet, que cet homme de génie, devançant l'observation, posa lui-même, le premier, la pensée mère qui a servi plus tard de fondement aux grands systèmes géogéniques de Laplace et d'Herschell, puisque cette pensée consistait à donner la terre et les planètes comme des parties détachées du soleil qui aurait d'abord renfermé dans sa substance tous les corps de son système ; et qu'en ce qui concerne notre globe en particulier, il posa aussi les fondements de la géologie dont Cuvier devait devenir le père, en prétendant que les eaux avaient fait le tour du monde et laissé, comme le disait Bernard de Palissy, de leurs débris dans tous les lieux qu'elles avaient visités.

Voilà donc les points de départ de la science des *fossiles*. Voltaire, qui était un coureur de vogue à tout prix et qui suivait le mouvement du jour beaucoup plus qu'il ne le déterminait, ce qui explique pourquoi il fut si peu démophile et si prodigue de mépris pour la canaille, qu'il comparait « au bœuf qui ne mérite que le joug, du foin, et le maintien dans son ignorance, » Voltaire, dis-je, ne trouva que de sottes railleries pour les idées de Palissy et de Buffon ; leurs poissons *fossiles* étaient, disait-il dans ses pamphlets, des poissons rares que les Romains avaient rejetés de leurs tables parce qu'ils n'étaient pas frais, et leurs coquilles des reliques que les pèlerins des croisades avaient semées sur leur chemin ; mais Buffon lui répondit, sans lui faire l'honneur de le nommer, et, en le traitant comme un philosophe prétendu, qui n'est philosophe que parce qu'il se pique de l'être : « Comment se fait-il que des personnes éclairées et qui se piquent même de philosophie aient encore des idées fausses sur ce sujet ? »

Enfin, cinquante ans après, venait Cuvier, qui lisait à la nouvelle Académie des sciences, ce qui suit :

« Les savants étudiaient, à la vérité, les débris *fossiles* des corps organisés... Mais plus occupés des animaux ou des plantes considérés comme tels que de la théorie de la terre, ou regardant ces pétrifications ou ces *fossiles* comme des curiosités plutôt que comme des documents historiques, ou bien enfin se contentant d'explications partielles sur le gisement de chaque morceau, ils ont presque toujours négligé de rechercher les lois générales de position ou de rapport des *fossiles* avec les couches. Cependant l'idée de cette recherche était bien naturelle. Comment ne voyait-on pas que c'est aux *fossiles* seuls qu'est due la naissance de la théorie de la terre ; que, sans eux, l'on n'aurait peut-être jamais songé qu'il y ait eu, dans la formation du globe, des époques successives et une série d'opérations différentes ? Eux seuls, en effet, donnent la certitude que le globe n'a pas toujours eu la même enveloppe par la certitude où l'on est qu'ils ont dû vivre à la surface avant d'être ainsi ensevelis dans la profondeur. Ce n'est que par analogie que l'on a étendu aux terrains primitifs (terrains cristallins) la conclusion que les *fossiles* fournissent directement pour les terrains secondaires, et, s'il n'y avait que des terrains sans *fossiles*, personne ne pourrait soutenir que ces terrains n'ont pas été formés tous ensemble. C'est encore par les *fossiles*, toute légère qu'est restée leur connaissance, que nous avons reconnu le peu que nous savons sur la nature des révolutions du globe. Ils nous ont appris que les couches qui les recèlent ont

été déposées paisiblement dans un liquide; que leurs variations ont correspondu à celles du liquide; que leur mise à nu a été occasionnée par le transport de ce liquide; que cette mise à nu a eu lieu plus d'une fois : rien de tout cela ne serait certain sans les *fossiles.* » (*Disc. sur les révol. de la surf. du globe.*)

Dès lors, l'esprit humain s'éclaire; un nouvel horizon lui est ouvert; et la science géologique et paléontologique marche à si grands pas, que cinquante ans plus tard elle formera une science nouvelle parfaitement constituée en corps doctrinal.

C'est cette science, en ce qui concerne les *fossiles*, que nous allons mettre en sommaire, en la prenant telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Il existe quatre sortes de *fossiles* qui se sont formés à la longue, dans les périodes antérieures à la nôtre, comme il continue de s'en former aujourd'hui, mais qui ne seront observables que par nos descendants, et après de longs siècles; ces quatre espèces sont les suivantes :

1° Les *fossiles proprement dits*, dont la conservation est complète ou à peu près complète, et d'autant plus complète, en général, que les couches qui les renferment sont moins anciennes. Ils consistent dans des parties d'animaux ou de plantes.

2° Les *pétrifications*, débris organiques dont la forme extérieure et souvent même intérieure, est restée la même, mais dont la substance a été remplacée par des aggrégats de matière minérale. La structure reste la même pour en révéler l'origine avec évidence ; mais au lieu de chair, d'os, de bois, de tissus organiques en un mot, on n'a plus que de la pierre, du carbonate de chaux, du sulfate de chaux, de la cilice, de l'oxyde de fer, etc., avec même structure intime, ou au moins même forme extérieure.

3° Les *empreintes et les moules*; ici il ne reste qu'une matière minérale sans conservation de structure intime, et avec conservation de la forme externe toute seule. Quelquefois c'est un moulage en creux, qui s'est fait, grâce à des vases ou matières molles déposées sur l'être organique, et qui s'est conservé en se durcissant, assez longtemps pour que la substance organique disparaisse complétement; d'autres fois, c'est un moulage secondaire qui s'est fait sur le premier creux et qui a reproduit l'empreinte en relief ; d'autres fois encore, ce sont des empreintes de pas de quadrupèdes, d'oiseaux, etc., qui se sont conservées sans altération jusqu'à ce que la boue qui les avait reçues se soit durcie et soit devenue, à force de temps, du grès comme celui avec lequel nous pavons maintenant nos cités.

4° Enfin, les *coprolites*, ou matières fécales durcies de corps qui ont eu vie; on trouve ces matières parfois par amas ressemblant au guano ; parfois aussi elles sont dans les débris d'un animal, encore entourées du boyau intestinal, ou de l'estomac plus ou moins pétrifié lui-même; parfois elles affectent une forme contournée en spirale; parfois enfin elles contiennent des fragments concassés d'animaux que l'on reconnaît pour avoir servi de nourriture à celui dans les débris duquel elles se rencontrent.

Cela posé, il nous reste, avant d'indiquer sommairement les *fossiles* en suivant les couches sédimenteuses dans lesquelles on les trouve, à partir des plus anciennes jusqu'aux plus modernes, à signaler des résultats généraux d'une grande importance relatifs à ces apparitions d'espèces nouvelles dont nous parlons assez souvent quand la matière s'y rapporte. M. Focillon, dans son article *fossiles*, a très-bien résumé ces résultats; contentons-nous de lui emprunter les cinq propositions par lesquelles il les formule.

« 1° Si l'on compare les débris *fossiles* d'êtres vivants avec les parties analogues des êtres actuellement vivants auxquels les premiers ressemblent le plus, on rencontre rarement une ressemblance assez exacte pour regarder les espèces comme identiques. On est donc amené à cette conclusion remarquable, que les *espèces animales et végétales qui ont peuplé la surface du globe aux diverses périodes dont les terrains de sédiment sont les traces, étaient différentes des espèces*

qui la peuplent dans la période actuelle. C'est seulement dans quelques dépôts récents que l'on trouve des *fossiles* identiques avec des espèces encore vivantes.

« 2° Non-seulement les espèces d'êtres organisés de l'époque présente sont différentes de celles des époques géologiques ; mais la même différence s'observe ordinairement entre les espèces d'une époque quelconque et celles des époques antérieures.

« 3° On ne voit jamais une espèce rencontrée dans un terrain, et disparue dans les couches immédiatement superposées, se montrer de nouveau après une certaine période ; chaque espèce a eu son temps et a disparu ensuite définitivement.

« 4° Plus on remonte vers des terrains anciennement déposés, plus les espèces d'êtres organisés sont dissemblables à celles qui vivent aujourd'hui. Il en résulte qu'elles nous donnent l'idée de genres distincts de ceux que nous font connaître aujourd'hui le règne animal et le règne végétal ; et nous admettons qu'il y a des genres perdus comme il y a des espèces perdues.

« 5° En examinant des terrains plus anciens encore, nous reconnaissons de la même manière qu'il a disparu des groupes de genres qui formaient de véritables familles naturelles ; enfin l'étude des terrains le plus anciennement déposés nous révèle des formes si éloignées de celles des animaux et des plantes de notre époque, qu'il faut les rapporter à des ordres, à des classes maintenant sans représentants et disparues à jamais. »

Nous ajouterons à ces résultats généraux un autre résultat général qui n'a pas moins d'importance : c'est que toutes les recherches paléontologiques ont abouti jusqu'à présent, à nous montrer, dès les époques les plus anciennes, des créations géologiques dont les sédiments nous ont laissé des traces, des représentants des quatre grands embranchements du règne animal, rayonnés ou zoophites, mollusques, articulés et vertébrés, et des deux grandes classes du règne végétal, les cryptogames et les phanérogames ; il y a même, dès l'origine, des monocotylédones et des dicotylédones. On avait cru longtemps que de longues périodes s'étaient passées, quant au règne animal, sans vertébrés ; mais on a fini par trouver, dans les couches les plus anciennes quelques poissons et quelques reptiles. Le premier oiseau est l'*archéopterix* (*Voy.* ce mot) qui a été récemment découvert dans les terrains jurassiques. Quant aux mammifères, il s'en montre aussi quelques types dans ces mêmes terrains, mais sur l'ancienneté desquels on élève des doutes. Toujours est-il que les grands types, dans les deux règnes, remontent tout à fait à l'origine des sédimentations, et ne paraissent nullement provenir les uns des autres ; c'est ce qui réfute, aussi bien que possible, la théorie de Darwin en vertu de laquelle les apparitions se seraient faites par progression en partant d'un premier type de vie. Il n'y a point, dans le plan tel qu'il se révèle, un premier type de vie ; il y a quatre types pour la faune, et deux (1) pour la flore, qui paraissent en même temps.

Suivons maintenant le développement des *fossiles* à partir des sédiments les plus anciens :

On distingue, par rapport aux *fossiles*, six périodes : la période *Paleozoïque*, la période *Triasique*, la période *Jurassique*, la période *Crétacée*, la période *Tertiaire*, et la période *Quarternaire* qui est la nôtre.

I.

PÉRIODE PALÉOZOIQUE.

Cette période ; qui est la plus antique, nous présente :

En animaux, 67 types de poissons et 2 de reptiles, représentant les plus anciens vertébrés ; 51 types d'articulés ; 127 types de mollusques ; et 88 types de zoophites ou rayonnés — point de mammifères ni d'oiseaux ; on en trouvera peut-être.

(1) M. Brougniart en distingue quatre : les *Amphigènes*, les *Acrogènes*, les *Gymnospermes* et les *Angiospermes*, mais les deux premiers ne sont que deux sous-divisions des *Cryptogames*, et les deux derniers, des sous-divisions des *Phanérogames*.

En végétaux, 9 types de cryptogames amphigènes; 63 types de cryptogames acrogènes ; 6 types de monocotylédones; et 26 types de dicotylédones gymnospermes — ces deux dernières catégories sont des phanérogames.

La période *Paléozoïque* se subdivise comme il suit : elle comprend, en descendant les temps, l'époque *Cambrienne* et *Silurienne*, l'époque *Dévonienne*, l'époque *Carbonifère*, et l'époque *Permienne*. Reprenons:

1° L'époque *Cambrienne* et *Silurienne*. — Cette époque présente:

En vertébrés, plusieurs genres de *Poissons cartilagineux* de la famille des *Sélaciens*; tous ces genres sont disparus;

En articulés, des *Annelés* dont la famille caractéristique est celle des *Trilobites*. — Le *Trilobite* avait la forme d'une grosse cloporte; c'était un crustacé, marin au moins pour le plus grand nombre, qui nageait sur le dos, vivait en famille dans les bas fonds. C'est l'époque silurienne qui en a vu le grand développement; il n'en existait déjà plus dans l'époque carbonifère. On a reconnu sept familles et plus de vingt genres de *Trilobites*; on a trouvé aussi une belle *Annelide*, la *Néréide cambrienne*.

En mollusques, des *Céphalopodes* appartenant tous au genre *Nautile*, des *Gastéropodes* et des *Brachiopodes*; quelques genres existent encore, mais la plupart sont éteints. La *Lituite corne de bélier* est un des principaux de ces mollusques des premiers âges.

En rayonnés, des *Echinodermes*, des *Polypes à polipiers*, ou *Madrépores*, et des *Spongiaires*, encore presque tous perdus.

Enfin en végétaux, des plantes marines *Cryptogames* ou *Acotylédones* ; flore encore peu connue, du reste, et mal distinguée de celle de l'époque carbonifère.

2° L'époque *Dévonienne* — Cette époque présente :

En vertébrés, des poissons *Diptéridés* avec nageoires dorsales et anales et à queue de squales ; des poissons *Acrolepisidés*, à formes élancées ; des poissons *Achantodidés*, à écailles presque microscopiques ; des poissons *Céphalaspidés*, à tête plate et arrondie, à cuirasse osseuse thoracique, à queue en pointe, espèces qui se sont éteintes presque toutes à la fin de cette époque ; enfin un type de reptiles sauriens, nommé le *Sauroptéris*.

En articulés, encore des genres de *Trilobites* et, de plus, des *Annélides tubicoles*.

En mollusques, des *Céphalopodes Gyrocératites*, et *Chyménies*; des *Gastéropodes* nombreux, des *Acéphales testacés*, dont plusieurs genres vivent encore, et des *Brachiopodes* d'espèces particulières.

En zoophytes, des *Echinodermes crinoïdes*, quelques *Polypiens* et *Spongiaires*.

En végétaux, des espèces de *Fucus* et de *Fougères* et même des *Phanérogames* du groupe de nos conifères résineux d'aujourd'hui (*Sigillariés*).

3° L'*époque carbonifère*. — Cette époque présente une faune et surtout une flore beaucoup plus variée :

En vertébrés, *poissons cartilagineux* voisins de nos raies, dont les genres sont perdus; *poissons osseux* paraissant voisins de nos *Lépidostées*, parmi lesquels l'*Amblytérus*, et des *poissons* de la plus grande taille, voisins des reptiles; quelques *reptiles sauriens*, dont le *Nothosaure*.

En articulés, *insectes coléoptères*, *orthoptères*, et *névroptères*; un scorpion perdu; *arachnides*; *cirrhipèdes*; *crustacés trilobites*, etc.

En mollusques, des *céphalopodes* voisins des *nautiles*, des *gastéropodes*, des *acéphales testacés*, des *brachiopodes*.

En zoophites, des *foraminifères* (V. ce mot), des *échinidés* dont l'*échinocrinus elliptique*, à forme parfaitement ellipsoïdale, des *oursins*, des *crinoïdes*, beaucoup de *polypiers calcaires*.

En végétaux, la grande exubérance de végétation dont la production par la terre est l'œuvre du troisième jour dans le tableau de Moïse : *Germinet terra herbam virentem facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum* etc. (Gen. I, 11) ; il y a des cryptogames et des phanérogames; les premiers sont représentés surtout par les gran-

des *fougères*, qui sont, parmi les cryptogames, les plus parfaits et les plus développés; les seconds sont représentés par les grands *conifères*.

Voici ce qu'en dit M. Alc. d'Orbigny : « C'est à l'époque carbonifère que se montre un luxe exubérant de végétaux : ces élégantes *fougères* arborescentes, au feuillage léger comme la plus riche dentelle; ces lépidodendrons élancés; ces feuilles si variées des *fougères*, des lycopodiacées, dont la terre devait être couverte; ces *sigillariées* gigantesques luttant de hauteur avec les *conifères* de l'époque. Rien sans doute aujourd'hui n'égalerait le pittoresque d'une telle richesse végétale, dont néanmoins nous donnent une idée quelques-unes des parties montueuses de la zone torride. Cette magnifique végétation couvrant alors les régions tropicales, les régions tempérées et jusqu'aux régions de l'île Melville, où, depuis, les frimas sont éternels; cette végétation croissant partout sous une température uniformément chaude, déterminée par la chaleur centrale propre à la terre (1), était pourtant destinée, après quelques milliers de siècles, après tant de révolutions terrestres, à devenir pour la race humaine une nouvelle providence! N'est-il pas merveilleux qu'elle se soit conservée comme pour donner à l'homme, sur tous ces points maintenant refroidis et souvent glacés, une chaleur factice que la nature ne produit plus? N'est-il pas merveilleux de voir, après un laps de temps si considérable, cette antique végétation rivaliser et même dépasser la végétation moderne pour les services qu'elle rend à l'humanité. On lui doit, en effet, ces magasins souterrains, ces inépuisables dépôts devenus, en ce moment, des sources incessantes de prospérité, et les plus puissants moteurs du développement de l'industrie et du commerce. »

Voici ce que dit de cette même flore carbonifère, M. Ad. Brongniart, un de nos plus grands botanistes : « Absence complète des *Dicotylédones angiospermes*; absence complète ou presque complète des *Monocotylédones*; prédominance des *Cryptogames acrogènes*, et formes insolites et actuellement détruites dans les familles des *Fougères*, des *Lycopodiacées* et des *Equisétacées*; grand développement des *Dicotylédones gymnospermes*, mais résultant de familles complétement détruites, non-seulement actuellement, mais dès la fin de cette période. »

4.° L'époque *Permienne* — Cette époque « qui semble un reflet de l'époque carbonifère expirante », dit M. Focillon, tant pour le règne végétal d'après les observations de M. Brongniart que pour le règne animal, d'après celles de M. Alc. d'Orbigny, présente :

En vertébrés, deux genres de *reptiles* probablement riverains et marins, et cinq genres de poissons qui sont nouveaux par rapport à l'époque précédente; ce sont des *poissons cartilagineux* (*placoïdes*) et *couverts d'écailles brillantes, en mosaïque* (*ganoïdes*).

En articulés, des *crustacés*.

En mollusques, toutes les classes, dans lesquelles trois genres nouveaux, dont des *huîtres* qui se montrent pour la première fois

En zoophytes, quelques genres qui étaient jusqu'alors inconnus.

Enfin, en végétaux des *Algues*, des *Fougères*, des *Equisétacées*, des *Lycopodiacées*, et des *Conifères*.

II.

PÉRIODE TRIASIQUE.

Cette période, qui est la seconde des périodes sédimenteuses, présente :

En animaux, 18 types de reptiles et 15 de poissons, en tout 33 espèces de vertébrés; 5 types d'articulés; 65 types de mollusques; 30 types de zoophytes. — Point de traces encore de mammifères ni d'oiseaux, excepté, pourtant, quant à ces derniers, que se révèlent des oiseaux de rivages par les empreintes de leurs pas, lesquels s'entrecroisent avec des em-

(1) Voyez ce que nous disons de cette chaleur de grande serre chaude, qui, d'après Moïse, précéda l'apparition des astres, dans notre article AGES GÉOLOGIQUES.

preintes de pas de tortues et d'autres reptiles qui ne nous sont pas autrement connus. Des plaques de grès ont conservé les empreintes de pas d'un grand animal, ressemblantes à celles d'une main, ce qui l'a fait nommer *Chyrotérium* (animal-main), et qui pourrait bien avoir été un crapaud gigantesque.

En végétaux, point de cryptogames amphigènes, quoique la période précédente en ait donné neuf; 9 cryptogames acrogènes; 3 phanérogames monocotylédones; 6 phanérogames dicotylédones gymnospermes; pas encore de dicotylédones angiospermes.

La période triasique se subdivise en deux époques : l'époque *conchylienne* ou du *muschelkalk*, et l'époque *salifère*. Reprenons :

1° L'*époque conchylienne*. — Cette époque présente :

En vertébrés, les empreintes de pas d'*oiseaux* dont on vient de parler; celles des pas de *Tortues* et d'autres *reptiles*, dont le *Chirotérium*, déjà nommé; divers genres de *Reptiles sauriens* à formes grandes et très-bizarres, tels que le *Paléosaure*, le *Labirinthodon*, le *Simosaure*, l'*Ichthyosaure*, le *Plésiosaure*; et des poissons à formes nouvelles.

En articulés, quelques-uns seulement.

En mollusques, les premiers *ammonites*, genre *cératite*, dont l'espèce principale est la *cératite noueuse*; des *myophories*, des *limes*, des *pernes*, des *cyprines*.

En zoophytes, des échinodermes analogues à nos *étoiles de mer* et beaucoup d'*eucrinites*.

En végétaux, des *Fougères* nombreuses de formes singulières, et beaucoup d'espèces de conifères se rapportant à deux genres perdus.

2° L'*époque salifère*. — Cette époque présente :

En vertébrés, quelques *Reptiles sauriens* et *Poissons*;

En articulés, quelques-uns aussi.

En mollusques, un développement assez considérable des vrais genres *ammonite*, *plicadule*, *trigonie*, *gervilie*.

En zoophytes, beaucoup d'*échinodermes* et de *spongiaires* nouveaux.

En végétaux, des *conifères* qui changent d'aspect, des *fougères* qui en changent aussi, des *équisétacées* et des *cycadées* en assez grand nombre.

Toutes les espèces de la période triasique, tant du règne végétal que du règne animal, sont absolument différentes de celles qui ont signalé la période paléozoïque, laquelle a emporté avec elle plus de trois cents genres d'animaux qui ne reparaîtront jamais.

III.

PÉRIODE JURASSIQUE.

Cette période, la troisième des sédimenteuses, est une des plus longues et des plus remarquables; elle présente :

En animaux, pour la première fois, quelques mammifères terrestres, au moins deux; quelques oiseaux, dont au moins un, magnifique, presque entièrement conservé, l'*archéopterix*, nouvellement découvert; 27 types de reptiles; 56 types de poissons; 89 types d'articulés; 139 types de mollusques, et 124 types de zoophytes.

En végétaux, 13 types de cryptogames amphigènes qui reparaissent après avoir disparu dans la période précédente; 39 cryptogames acrogènes; 8 phanérogames monocotylédones; 20 phanérogames dicotylédones gymnospermes; les dicotylédones angiospermes n'ont pas encore paru et n'apparaissent pas encore.

La période jurassique se subdivise en une dizaine d'époques, dont le caractère général est un développement extraordinaire des reptiles de grande taille à formes bizarres et de poissons à écailles osseuses et luisantes (les *ganoïdes* d'Agassiz); c'est cette grande faune du cinquième jour, le deuxième de la géogénie, le premier de ceux qui furent éclairés par les grands luminaires, qu'a décrite Moïse par les paroles suivantes : « *Producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram sub firmamento cœli. Creavitque Deus cete grandia, et omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, et vidit Deus quod esset*

bonum. Benedixitque eis dicens : Crescite et multiplicamini et replete aquas maris. Et aves multiplicentur in terram... (Gen. I, 20 et 22. *Voyez* AGES GÉOLOGIQUES.)

Nous la dessinerons en cinq grandes époques : l'époque *du lias*; l'époque *Oolitique*; l'époque *Oxfordienne*; l'époque *Corallienne*; et l'époque *Kimméridgienne* et *Portlandienne*.

1° L'*époque* ou plutôt les *époques du lias*. — Ces époques présentent :

En vertébrés, les grands *Reptiles* aquatiques ou amphibies, *Ichthyosaures* et *Plésiosaures*, les *Ptérodactyles*, aux ailes de chauves-souris, les *Mystriosaures*, et les *Pélagosaures*, voisins de nos crocodiles actuels, dont les *Coprolites* attestent qu'ils étaient carnassiers; et des poissons cuirassés ressemblant à nos esturgeons.

En articulés, des insectes *Diptères*.

En mollusques, des *Cephalopodes* du genre *Bélemnite*, dont on retrouve encore, dans le Devonshire, les poches à encre comme celles de la sèche de nos jours, ainsi que l'*os dorsal* appelé *Plume de calmar*.

En zoophytes, des *Oursins*, des *Échinodermes*, etc.

En végétaux, des Algues marines, et terrestres, des *Champignons*, des *Lichens*, de nombreuses *Fougères*, etc., etc.; des *Phanérogames dicotylédones cycadées* de plusieurs genres, et des *Conifères*.

2° Les *époques oolitiques*. — Ces époques, qui sont celle de l'oolite de Bayeux et celle de la grande oolite, presentent :

En vertébrés, des *reptiles crocodiliens*, parmi lesquels, le *Téléisaure* et le *Mégalosaure*, qui « était, dit Cuvier, un lézard grand comme une baleine,» une espèce de ptérodactyle, et, ce qui étonne les géologues et les paléontologistes, une première apparition de *Mammifères terrestres* (mâchoires trouvées dans les schistes de Stonesfield près d'Oxford), ce sont trois espèces de *Marsupiaux* constituant deux genres distincts, le *Phascolotherium* et le *Thylacotherium*; Cuvier trouva ce fait tellement étrange, qu'il supposa que les pierres qui contenaient ces mâchoires avaient pu se former plus tard, et M. Al. d'Orbigny, vingt-cinq ans après, ne put s'imaginer, non plus, que ces types appartinssent à une antiquité telle, après laquelle treize révolutions géologiques se passeront sans accuser rien de pareil, et il supposa que ces ossements seraient tombés, sans qu'on pût s'expliquer comment, des étages tertiaires dans ces couches jurassiques; il est vrai qu'on a observé quelques faits de ce genre ; cependant les découvertes tout à fait récentes de *fossiles* qu'on avait toujours crus très-modernes dans des couches anciennes, donnent aujourd'hui de la probabilité à la contemporanéité réelle de ces mammifères aux terrains qui les contiennent.

En articulés, quelques-uns seulement.

En mollusques, un grand nombre, parmi lesquels de nombreuses *Ammonites* et des *Huitres*.

En zoophytes, une multitude d'*Echinodernes*, d'*Oursins*, de *Crinoïdes libres*, etc.

En végétaux, à peu près les mêmes genres que dans la période précédente ; la flore particulière de cette époque est encore peu connue.

3° L'*époque Oxfordienne*. — Cette époque donne à peu près la même faune aussi, avec quelques nouveaux groupes.

En vertébrés, de grands *Reptiles Sauriens* à nouvelles formes, une grande abondance de *Ptérodactyles* nouveaux, et quatorze genres de nouveaux *Poissons*.

En articulés, trente et un *Crustacés* nouveaux, *Isopodes* et *Décapodes*, des insectes *Hemiptères*, *Hyménopteres* et *Lépidoptères*, voisins de nos punaises des bois, de nos abeilles et de nos papillons.

En mollusques, cinq nouveaux *Céphalopodes*, et deux *Acéphales testacés*, (huîtres), etc.

En zoophytes, *Echinodermes*, *Polypes Agregés*, *Spongiaires*, tous nouveaux.

En végétaux, à peu près les mêmes genres encore ; flore particulière peu connue.

4° L'*époque corallienne*. — Cette époque nous présente :

En vertébrés, à peu près les mêmes obscurités.

En articulés, id.

En mollusques, nouveaux *Ammoni-*

tes, nouvelles *Trigonies* ; grande abondance de *Nérinées*, sorte de coquilles univalves, *Astartés*, *Dicéras Corne de Bélier*.

En zoophytes, nouveaux *Oursins*, *Crinoïdes libres* et *Polypes Madreporiques*, très-riches en espèces et très-abondantes.

En végétaux, flore particulière peu connue.

5° *L'époque Kimméridgienne* et *Portlandienne*. — Cette époque, qui termine la période jurassique et voit disparaître avec elle pour jamais beaucoup d'espèces, présente :

En vertébrés, trois nouveaux genres de *reptiles crocodiliens* et deux nouveaux de *Tortues aquatiques*, l'*Empys* et le *Platemys*. Le *Téléosaure* et le *Pliosaure* existent encore, mais pour s'éteindre bientôt.

En articulés, mêmes genres que dans l'époque précédente avec modifications d'espèces.

En mollusques, id. Mais ils diminuent beaucoup ; les mers abondent en *Gastéropodes* et *Acéphales* (huitres).

En zoophytes, id. grande diminution.

En végétaux, id. diminution aussi.

Cette époque est pour toute la nature, une époque de décadence.

M. Brongniart résume comme il suit les caractères de la flore des quatre dernières époques jurassiques. « Ce sont, parmi les *fougères*, la rareté des espèces à nervures réticulées, si nombreuses dans le lias ; parmi les *Cycadées*, la fréquence des *Otozamites* et des *Zamies* proprement dites, c'est-à-dire des *Cycadées* les plus anologues à celle du monde actuel et la diminution des *Cténies*, *Ptérophyllum* et *Milsonia*, genres bien plus éloignés des espèces vivantes ; enfin la grande fréquence des *Conifères*, *Brachyphyllum* et *Thuites*, beaucoup plus rares dans le lias.

Nous avons vu, dans la période jurassique, la grande exubérance des sauriens aquatiques et amphibies et des reptiles volants auxquels s'appliquent les expressions de Moïse : *Producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram sub firmamento cœli... ecte grandia, et omnem animam viventem atque motabilem quam produxerant aquæ... Replete aquas maris....* Il ne sera pas sans à propos ni sans intérêt de citer sur ces êtres, l'*Ichthyosaure*, le *Plesiosaure*, le *Pterodactyle*, les descriptions qu'en ont laissées Cuvier et Buckland.

« L'*Ichthyosaure*, dit Cuvier, a la tête d'un lézard, mais prolongée en un museau effilé, armé de dents coniques et pointues; d'énormes yeux dont la sclérotique est renforcée d'un cadre de pièces osseuses; une épine composée de vertèbres plates comme des dames à jouer, et concaves par leurs deux faces comme celles des poissons, des côtes grêles, un sternum et des os d'épaule semblables à ceux des lézards et des ornithorhynques; un bassin petit et faible, et quatre membres dont les humérus et les fémurs sont courts et gros, et dont les autres os, aplatis ou rapprochés les uns des autres comme des pavés, composent, enveloppés de la peau, des nageoires tout d'une pièce, à peu près sans inflexions; analogues, en un mot, pour l'usage comme pour l'organisation à celles des cétacés. Ces reptiles vivaient dans la mer; à terre ils ne pouvaient tout au plus que ramper à la manière des phoques; toutefois ils respiraient l'air athmosphérique. »

L'espèce la plus commune atteignait jusqu'à 6 m, 50 de longueur.

« Le *Plesiosaurus*, poursuit Cuvier, devait paraître encore plus monstrueux que l'*Ichthyosaurus* ; il en avait aussi les membres, mais déjà un peu plus allongés et plus flexibles ; son épaule, son bassin étaient plus robustes; ses vertèbres prenaient déjà davantage les formes et les articulations de celles des lézards; mais ce qui le distinguait de tous les quadrupèdes ovipares et vivipares, c'était un cou grêle, aussi long que son corps, composé de trente et quelques vertèbres, nombre supérieur à celui du cou de tous les autres animaux, s'élevant sur le tronc comme pourrait faire un corps de serpent, et se terminant par une très-petite tête, dans laquelle se trouvaient tous les caractères essentiels de celle des lézards. Si quelque chose pouvait justifier ces hydres et ces autres monstres dont les monuments du moyen âge ont si souvent répété les figures, ce serait incontestablement ce *Plesiosaurus*. »

Le *Plésiosaure* avait la taille gigan-

tesque de l'*Ichthyosaure*, mais il ne s'est éteint qu'à une époque moins ancienne ; on prétend en avoir encore trouvé dans les couches crétacées. Le *Mégalosaure* était encore plus grand, il atteignait quinze mètres de longueur; c'est de lui que Cuvier a dit que c'était un lézard grand comme une baleine.

Voici ce que dit Buckland du *Ptérodactyle* :

« La structure de ces animaux (les *Ptérodactyles*), est si extraordinairement anormale, que le premier *Ptérodactyle* découvert fut considéré par un naturaliste comme un oiseau, par un autre comme une espèce de chauve-souris et par un troisième comme un reptile volant. Cette étonnante divergence d'opinions sur un être, dont le squelette était presque entier, provient d'une réunion de caractères appartenant à chacun de ces trois groupes d'animaux. La forme de la tête et la longueur du cou rappellent les oiseaux ; les ailes approchent des dimensions de celles des chauves-souris, et le corps ainsi que la queue ont quelque analogie avec ceux des mammifères ordinaires. Ces traits d'organisation, joints à une petite tête, comme cela est ordinaire chez les reptiles et à un bec armé d'une soixantaine de dents pointues, présentent une combinaison d'anomalies apparentes, dont il était réservé au génie de Cuvier de nous expliquer l'accord. Dans ses mains, cette créature de l'ancien monde, si monstrueuse en apparence, se transforme en un des plus beaux exemples qu'ait encore fourni l'anatomie comparée, de l'harmonie que révèle toute la nature dans l'adoption des mêmes parties de la forme animale à des conditions d'existence infiniment variées. »

On en connaît 17 espèces, dont 14 appartiennent à l'époque oxfordienne. Leur taille varie, a dit M. Alc. d'Orbigny entre celle d'une bécassine et celle d'un cormoran. Ils se nourrissaient d'insectes ; leur *fossiles* renferment encore des débris de cette sorte de nourriture.

Buckland ajoute cette réflexion :

«Avec des troupes de pareils êtres voltigeant dans l'air, avec des bandes non moins monstrueuses d'ichthyosaures et de plésiosaures répandues dans l'Océan, avec des crocodiles, des tortues gigantesques rampant sur les rivages des lacs et des rivières antiques, l'air, la mer et la terre devaient être étrangement peuplés dans ces premiers âges de l'enfance de notre monde. »

N'est-ce pas bien à cette forme que se rapporte le tableau de Moïse : *producant aquæ reptile animæ viventis et volatile super terram sub firmamento cœli.*

IV.

PÉRIODE CRETACÉE.

Cette période, qui est la quatrième grande division des âges à sédiments, se formant surtout sous les eaux, est caractérisée par la disparition de dix-huit genres de grands *Reptiles crocodiliens* ou *Sauriens*, quarante genres de *Poissons*, trente-trois genres de *Crustacés*, dix-neuf genres d'*Echinodermes* et quarante-quatre genres de *Polypes madréporiques*.

Quant aux *Mammifères terrestres*, s'il y en a eu dans la période jurassique, on n'en trouve plus trace désormais pour bien longtemps.

Quant aux oiseaux ,nous en avons vu des empreintes de pas, et un tout entier l'*archœopterix* ; nous allons en voir apparaître quelques types nouveaux, *Palmipèdes.*

En fait d'apparitions nouvelles, la période crétacée présente :

En animaux, 3 types d'oiseaux, 16 de reptiles, 46 de poissons, 43 d'articulés, 193 de mollusques, et 188 de zoophytes.

En végétaux, 11 types de cryptogames amphigènes, 18 de cryptogames acrogènes, 3 de phanérogames monocotylédones, 10 de phanérogames dicotylédones augiospermes.

La période crétacée se subdivise en deux époques, l'époque *Wealdienne* ou *Néocomienne*, et la série des époques *Crétacées* proprement dites.

Reprenons :

1° L'*époque wealdienne* ou *néocomienne.* — Cette époque présente :

En vertébrés, beaucoup de reptiles, *crocodiles* et *tortues* ; l'un de ces reptiles, l'*Iguanodon*, usait ses dents, dit Cuvier, comme nos mammifères herbivores, caractère tout particulier;

un *Plérodactyle* reste encore, ainsi que le *Mégalosaure*, et quelques *Plésiosaures* à ce qu'il paraît; une multitude de *Poissons*; et deux genres d'*Oiseaux*, dont l'un parmi les *Echassiers*, le *Palæornis*, et l'autre, parmi les *Palmipèdes*, le *Cimoliornis*.

En mollusques, beaucoup de *Cephalopodes Ammonites* gigantesques, dont l'*Oncilocéras* qui a 2 mètres de développement, belle coquille, des *Scaphites*, des *Hamites*, des *Toxocéras*, des *Ptycocéras*, des *Hétérocéras*, des *Hélicocéras*, des *Criocéras*, etc. des *Turricelles*, des *Varigères*, des *Crossatelles*, etc.

En articulés, absence presque complète jusqu'ici.

En zoophytes, abondance d'*Echinodermes* nouveaux, de *Polypiens* et de *Spongiaires*.

En végétaux, peu de changement avec la période jurassique; c'est, d'après le professeur Brongniart, l'inverse de ce qui se passe pour les animaux; les animaux changent, les végétaux ne changent pas. Voici ses paroles: « On remarquera que cette formation d'eau douce (wealdienne), qui pour nous termine le règne des *Gymnospermes*, se lie par l'ensemble de ses caractères aux autres époques jurassiques, et se distingue de l'époque crétacée (les époques crétacées p. d.) qui lui succède, par l'absence complète de toute espèce pouvant rentrer parmi les *Dicotylédones angiospermes* tant en France et en Angleterre que dans les dépots de l'Allemagne septentrionale, si riche en espèces variées. Au contraire dans la craie inférieure, *Glauconie crétacée*, *Quadersandstein* ou *Planerkolk* d'Allemagne, on trouve immédiatement plusieurs sortes de familles appartenant évidemment à la grande division des *Dicotylédones angiospermes* et quelques restes de *Palmiers*, dont on ne voit, au contraire, aucune trace dans les dépots wealdiens. »

Les *Cycadées*, les *Conifères*, les *Fougères* persistent en abondonce. Mais il est un fait paléontologique fort curieux que présentent les couches wealdiennes; voici comment le décrit M. Focillon: « Dans l'île de Portland en Angleterre, ces dépôts renferment une couche boueuse noirâtre de 0^m, 30 cent. à 0^m, 45 cent. d'épaisseur et qui paraît avoir été le sol végétal d'une forêt de cette époque antédiluvienne; mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est que les souches des arbres de cette forêt, leurs troncs mêmes souvent jusqu'à 1 mètre de hauteur se sont conservés dans la position où ils avaient poussé; des fragments trouvés près d'eux ont permis de reconstituer plusieurs de ces tiges sur 6 et 7 mètres de longueur. Avec ces troncs et ces branches d'arbres se rencontrent des souches de *Cycadées*, parmi lesquelles la *Cycadoidea megaphyllia*. Une couche analogue s'observe sur la côte voisine dans le Dorsetshire, mais avec ce fait, plus remarquable encore, que la couche étant inclinée à environ 45° sur l'horizon, les troncs d'arbres le sont pareillement de 45° de la verticale. »

2° La *série des époques crétacées proprement dites*. — Cette série présente :

En vertébrés, encore de grands reptiles crocodiliens, tels que le *Mosasaure* de Maestricht, grand comme le *Megalosaure*; des *Chelonidées* (tortues); des poissons, vrais *Squales* à dimensions énormes; nos plus grands *Squales* (requins) mesurent 10 mètres et ont des dents de 5 centim., ceux-là avaient des dents de 12 centim. et devaient mesurer 24 mètres avec une bouche de 3 mèt. de largeur. Voici ce que dit Cuvier du *Mosasaure*.

« Dans la craie, on voit des restes de tortues (*Chelonidées*), des crocodiles (ou grands *Sauriens*); les fameuses carrières de craie tuffau de la montagne de Saint-Pierre, près de Mæëstricht, qui appartiennent à la formation de la craie, ont donné, à côté de grandes tortues de mer, et d'une infinité de coquilles et de zoophytes marins, un genre de lézards non moins gigantesques que le *Mégalosaurus*, qui est devenu célèbre par les recherches de Camper et par les figures que Faujas a données de ses os, dans son histoire de cette montagne. Il était long de 25 pieds (8^m 30) et plus; ses grandes mâchoires étaient armées de dents très-fortes, coniques, un peu arquées et relevées d'une arête, et il portait aussi quelques-unes

de ces dents dans le palais. On comptait plus de 130 vertèbres dans son épine, convexes en avant, concaves en arrière. Sa queue était haute et plate et formait une large rame verticale. »

En mollusques, une abondance extrême de *Cephalopodes Ammonites*, *Turribiles*, grandes coquilles allongées en spirale, *Bélemnites*, dont la *Bélemnite Mucronée*, espèces qui vont disparaître dans la période suivante; beaucoup aussi de *Gasteropodes*, dont les *Nérinées* propres déjà aux terrains jurassiques, mais qui vont s'éteindre ; des mollusques *Acéphales*, très-voisins de nos huîtres : des mollusques *Brachiopodes* à formes très-singulières, *Hyparites*, *Radiolites*, etc.

En articulés, rareté comme dans les époques précédentes.

En zoophytes, beaucoup d'*Oursins* et d'*Echinidés* ; beaucoup de *Coraux*, de *Madrépores* et de *Spongiaires*.

On croyait tous les mollusques, articulés et rayonnés de l'époque crétacée, disparus depuis lontemps ; les nouveaux sondages océaniques à d'énormes profondeurs pour la pose des fils télégraphiques, en ont révélé de semblables encore vivants aujourd'hui au fond des mers.

En végétaux, apparition première des *Phanérogames Dicotylédones Angiospermes*, dont la production prédominera dans la période tertiaire, ainsi que des *Phanérogames Monocotyledones*; parmi les *Cryptogames amphigènes*, 15 algues; parmi les *Cryptoganes acrogènes*, 9 fougères ; parmi les *Monocotylédones*, 4 *Naiadées* et 2 palmiers; parmi les *Dicotylédones Gymnospermes*, 8 *Cicadées* et 16 *Conifères* ; parmi les *Dicotylédones Angiospermes*, 1 *Nyricée*, 1 *Betulacée*, 1 *Cupulifère*, 3 *Salicinées*, 1 *Acérinée* 1 *Juglandée*, et 20 espèces environ qui restent indécises.

Il y a, d'après M. Brongniart, dans cette série crétacée, une production énorme et presque générale de *Fucus* marins, tous de la même espèce, sur laquelle il a établi une époque particulière qu'il a appelée l'*époque fucoïdienne*. Cette production n'a rien de commun avec les productions précédentes ni avec les suivantes.

V.

PÉRIODE TERTIAIRE.

La période tertiaire, qui est la cinquième des sédiments et qui n'est suivie que de la dernière qui est la quaternaire et la nôtre avec les commencements de laquelle elle confond sa dernière époque, présente des dispositions et des apparitions d'êtres animés en grand nombre.

En fait de disparitions, citons seulement celles des *Ammomites* des *Bélemnites* et des *Reptiles gigantesques*, pour les animaux, et pour les végétaux, celles des *Cycadées* et celles des *Conifères* précédents.

En fait d'apparitions, en voici les deux sommaires, l'un donné pour les animaux par M. Alc. d'Orbigny, l'autre donné pour les végétaux par M. Brongniart, mais l'un et l'autre s'augmentent chaque jour de nouvelles trouvailles ; c'est ainsi que les singes se sont montrés depuis les travaux de ces savants, et que l'homme lui-même s'est révélé, peut-être dès la fin de cette période (*Voy.* AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE).

Animaux

Vertébrés mammifères	113
Vertébrés oiseaux	41
Vertébrés reptiles	21
Vertébrés poissons	141
Articulés	130
Mollusques	230
Zoophytes	160

Végétaux

Cryptog. amphigènes	14
Cryptog.. acrogènes	13
Phanérog, monocotyl	14
Phan. dicotyl. gymnospermes	30
Phan. dicotyl. angiospermes	99

Ce qui caractérise surtout cette période tertiaire, c'est l'apparition presque simultanée d'à peu près tous les ordres de mammifères, au moins vers la fin, et même de l'homme, soit tout à fait à la fin, soit tout à fait au commencement de la période quaternaire. Nous voyons se montrer les *Rongeurs*, les *Pachydermes*, les *Carnassiers*,

les *Cheiroptères*, les *Cétacés*, les *Ruminants*, les *Édentés*. En même temps se développent la plupart des ordres d'*Oiseaux*, les *Passereaux*, les *Oiseaux de proie*, les *Gallinacés*, les *Grimpants*, et la plupart des ordres de *Reptiles*, les *Ophidiens*, les *Batraciens*; et de même pour les poissons, les *Pleuronectes* par exemple ; et de même enfin pour les articulés, tels que *Myriapodes*, *Amphipodes*, *Siomapodes*. La population dut se montrer tout à coup presque semblable à celle d'aujourd'hui, principalement à cause des mammifères qui débordent, ainsi que des reptiles et de tous les animaux de terre. C'est précisément ce que Moïse à décrit à larges traits, comme signalant le sixième jour, troisième de la géologie, par les paroles suivantes : *producat terra animam viventem in genere suo, jumenta et reptilia et bestias terræ secundum species suas.. et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, et jumenta, et omne reptile terræ in genere suo.... et ait : faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* Il met l'homme à la fin du même jour qui a vu la grande apparition des mammifères et des reptiles de terre, et aussi des oiseaux et des poissons modernes, car il est dit plus loin de l'homme : *præsit piscibus maris et volatilibus cœli, et bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.* C'est aussi ce que fait et surtout fera la géologie en montrant l'homme désormais plus tôt qu'elle ne l'avait montré jusqu'à présent, c'est-à-dire dès la fin de la période tertiaire, dès le pliocène. N'est-il pas bien étrange que l'on trouve dans ce vieux livre de la Genèse, d'une manière aussi claire, ce que la science nous révèle aujourd'hui?.....

La période tertiaire se subdivisera, à mesure que la science avancera, en un plus grand nombre d'époques ; pour le moment, on ne la subdivise encore généralement qu'en trois époques qui sont : l'*époque eocène* ou *parisienne*, l'*époque miocène* ou *falunienne*, et l'*époque pliocène* ou *subapennine*. Reprenons :

1° L'*époque eocène* ou *Parisienne*. — Cette époque présente en vertebrés mammifères, une multitude très-variée de pachydermes inconnus jusques-là et qui disparaissent dans les époques suivantes : tels sont les *Palæotheriums*, les *Anoplotheriums*, le *Lophiodons*, les *Anthracatheriums*, tous ressemblant aux tapirs et aux cochons, les *Chœropotames*, les *Hyracotheriums*, tenant un milieu entre les pécaris et les hippopotames, les *Adapis*, de la taille du lapin ; des quadrumanes, il y a un singe ressemblant aux macaques; des cheiroptères, il y a des *Chauves-Souris* ressemblant aux *Vespertilions* et aux *Molosses* ; des carnassiers, tels que le *Tœnotherium*, plantigrade perdu, des *Chiens* perdus, des *Genettes* perdues ; des rongeurs, tels que le *Trogontherium*, des *Ecureuils* perdus, des *Loirs* perdus, des cétacés, voisins des lamantins, par exemple, le *Zeuglodon*, voisins des dauphins, par exemple le genre *Ziphius*, le genre *Balœdonon* ; des marsupiaux, il y a deux espèces de *Sarigues* ; etc., etc.

Voici ce que dit Cuvier des *Pachydermes* de cette époque :

« Cette population animale (la population de l'eocène qui, d'après d'Orbigny, comprend 2,254 espèces qui lui sont propres parmi les 8000 qu'il attribue à la période tertiaire) porte un caractère très-remarquable dans l'abondance et la variété de certains genres de pachydermes qui manquent entièrement parmi les quadrupèdes de nos jours et dont les caractères se rapprochent plus ou moins des *Tapirs*, des *Rhinocéros* et des *Chameaux*. Les *Palœontheriums* ressemblaient aux tapirs par la forme générale, par celle de la tête, notamment par la brievété des os du nez qui annonce qu'ils avaient comme les tapirs une petite trompe, enfin par les six incisives et les deux canines à chaque mâchoire ; mais ils ressemblaient aux rhinocéros par leurs deux mâchelières dont les supérieures étaient carrées, avec des crêtes saillantes diversement configurées, et les inférieures en forme de doubles croissants, et par leurs pieds, tous les quatre divisés en trois doigts, tandis que, dans les tapirs, ceux de devant en ont quatre. C'est un des genres les plus répandus et

les plus nombreux en espèces dans les terrains de cet âge. Nos plâtrières des environs de Paris en fourmillent..... Les *Anoplothériums* ont deux caractères qui ne s'observent dans aucun autre animal, des pieds à deux doigts dont les métacarpes et les metatarses demeurent distincts et ne se soudent pas en canons comme ceux des ruminants, et des dents en série continue et que n'interrompt aucune lacune (6 incis., 1 can., 7 mol). La tête est de forme oblongue, et n'annonce pas que le museau se soit terminé ni en trompe ni en boutoir.»

En vertébrés oiseaux, des *Aigles-pêcheurs*, des *Buses*, des *Hiboux*, des *Passereaux* (le *Protornis*), des grimpeurs (le *Halcyornis*), des *Perdrix*, des *Tantales*, des *Bécasses*, des *Poules d'eau*, des *Cormorans*. Mais beaucoup de *fossiles* d'oiseaux sont restés indéterminés, parce que leur squelette, trop fragile, s'est mal conservé.

En vertébrés reptiles, peu d'apparitions.

En vertébrés poissons, apparitions très-nombreuses de genres nouveaux de tout ordre.

En articulés et en mollusques, extinctions de beaucoup de genres, et apparitions de quelques genres nouveaux seulement.

En végétaux, plus de 200 espèces nouvelles, dont les *Phanérogames Dicotylédones Angiospermes* fournissent presque une moitié, et les *Phanérogames Monocotilédones* à peu près un sixième ; ce sont les plantes marines qui dominent; sur les terres découvertes végètent des *Palmiers*, des *Conifères*, des *Amentacées*, des *Légumineuses*, des *Cucurbitacées*, des *Malvacées*, des *Ericacées*, etc. genres ou espèces perdus ; la plupart des genres *Cyprès* restent encore aujourd'hui. Les cryptogames, *Algues* etc. fournissent le reste de la flore éocène.

2° L'*époque Miocène* ou *falunienne*. — Cette époque moyenne des âges tertiaires présente :

En vertébrés mammifères, l'apparition toute nouvelle des premiers genres d'*Amphibies*, de *Carnassiers insectivores*, d'*Edentés* et de *Ruminants*. Parmi ces derniers se signale le genre *Sivatherium*, à quatre cornes et à petite trompe, type étrange tenant le milieu entre les pachydermes et les ruminants ; puis le genre *Chevrotain*, le genre *Antilope*, le genre *Cerf*. Parmi les pachydermes du miocène, brillent deux genres perdus de la famille des éléphants, le *Mastodonte* dont une vingtaine d'espèces, et le *Dinothérium*, à deux défenses recourbées vers la terre et portées par la mâchoire inférieure, et probablement à trompe; on en a retrouvé une tête qui mesure 1m105 de longueur et beaucoup d'autres débris gigantesques; on en connaît deux espèces ; les autres pachydermes sont quelques *Paléothériums*, *Lophidions*, et *Anthracothériums* de l'époque précédente, des genres nouveaux maintenant perdus tels que le *Macrauchenia*, le *Toxodon*, le *Chalichotérium*, l'*Oplothérium* l'*Hippothérium*, et quelques genres existants encore tels que le *cochon*, le *Rhinocéros*, le *Tapir*, et l'*Hipparion*, s'il est l'ancêtre de notre cheval.

La même époque présente en autres vertébrés mammifères, des *Quadrumanes*, cinq ou six genres de singes ou même davantage, le *Pithèque*, le *Semnopithèque*, l'*Ouistiti*, le *Sapajou*, le *Protopithèque*, des carnassiers *insectivores* perdus ; l'*Oxygomphius*, le *Dimylus*, des genres de ces carnassiers, encore existants, le *Hérisson*, des carnassiers *Plantigrades* perdus, un *Ours* et des genres voisins, l'*Agnotherium*, l'*Amphicyion*, l'*Amphiarctos*; des carnassiers *Digitigrades Chien*, *Chat*, *Martre*, *Pterodon*, *Mochairodus*, *Amyxodon* ; les genres *Phoque* et *Morse*, des rongeurs perdus, le *Megamys*, l'*Archæormis*, le *Sténéofiber*, le *Palæormis*, des *Marmottes*, des *Rats*, des *Hamsters*, des *Campagnols*, des *Castors*, des *Spermophiles*; des édentés, dont un grand, le *Macrothérium*; des cétacés, dont un voisin du Dugong, le *Métaxythérium*, un *Cachalot*, une *Baleine* et plusieurs *Dauphins*.

En vertébrés oiseaux, grande multiplication des *Passereaux*.

En vertébrés reptiles et batraciens, apparition première des genres *Couleuvre* et *Grenouille*.

En vertébrés poissons, rapprochement très-prononcé de nos genres actuels.

En articulés, *Crustacés Dicopodes*, voisins de nos crabes, qui se montrent.

En mollusques, rapprochement aussi des formes actuelles.

En rayonnés, continuation de développement et rien de bien particulier.

En végétaux, mélange remarquable dans les mêmes localités, de plantes tropicales aujourd'hui, avec des plantes qui ne sont propres aujourd'hui, qu'aux zones tempérées, et abondance de *Palmiers*, dont 16 espèces. Les *Dicotylédones Gamopétales*, de la flore miocène, ne sont représentés que par quelques genres. On trouve des *Palmiers*, des *Bambous*, des *Laurinées*, des *Combretacées*, des *Légumineuses*, une *Rubiacée*, des *Apocynées*, servant à former de nos jours la flore équatoriale, mélangés, dans les mêmes lieux, avec des *Erables*, des *Noyers*, des *Bouleaux*, des *Ormes*, des *Chênes*, des *Charmes*, des *Hêtres*, des *Aunes*, des *Platanes*, des *Peupliers*, qui concourent, aujourd'hui, à composer la flore des pays tempérés. Il ne suffit donc pas d'imaginer à cette époque une température très-chaude et uniforme sur toute la terre pour rendre compte d'un pareil phénomène, il faut aussi concevoir une nature différente dans les végétaux eux-mêmes.

3° L'*époque pliocène* ou *subapennine*. — « Cette époque de la série des temps géologiques, dit M. Focillon, est comme une aurore de la création vivante contemporaine ; toutes les espèces qui l'ont animée diffèrent de celles qui vivent aujourd'hui, mais il y a identité entre beaucoup de genres. » Nous croyons qu'elle ressemble encore plus que cela à la période quaternaire qui est la nôtre, et même qu'elle se clot par l'apparition de l'espèce humaine laquelle ouvre, en même temps, cette période, bien avant le grand déluge anthropologique et la formation du *diluvium*, qui en est, selon nous, le vaste ossuaire.

L'époque pliocène présente :

En vertébrès mammifères, une disparition de 23 genres de l'époque précédente, par exemple le *Dinothérium*, le *Macrothérium*, l'*Hippothérium* le *Civathérium* ; et pour compensation apparition d'espèces nouvelles, dans les genres *Cheval*, *Tatou*, *bœuf*, *Callitriche* ; parmi les pachydermes, brille le *Megathérium* de 4 mèt. de longueur et de 3 de hauteur, conformé à la fois comme nos tatous et nos paresseux, armé d'ongles gigantesques avec lesquels il fouillait la terre, portant pour contrepoids à sa masse une large queue colossale, couvert enfin d'une carapace osseuse adhérente à la peau qui fait présumer, ainsi que ses ongles, qu'il vivait aussi sous terre, malgré sa grande taille égale à celle de nos plus forts rhinocéros ; les pampas de l'Amérique du Sud, dans leurs terrains d'alluvion, et les cavernes du Brésil en ont révélé des squelettes entiers ; (1) autour du *Mégathérium* se rangent comme ayant habité les mêmes contrées, le *Mégalonyx*, aux formes moins lourdes, aux membres antérieurs plus longs que les postérieurs, sorte d'aï ou d'unau géant, et les *Mylodons*, dont on connait trois espèces, dont les pieds étaient pourvus de cinq doigts, lesquels doigts se terminaient les uns en griffes, les autres en sabots ; M. R. Owen qui a étudié minutieusement ces grands squelettes, leur a donné le dénomination générale de *Mégatherioïdes* ; et est arrivé à conclure que ces mammifères se nourrissaient des feuilles des arbres qu'ils déracinaient et faisaient tomber par un puissant ébranlement ; il croit aussi que le *Mégatherium* avait une trompe (*Ann. des Sc. nat.* 1843, 2e. ser. t. XIX, p. 221). Le *Glyptodon* doit être également signalé ; c'était un énorme tatou, ayant un tiers de la taille du *Mégathérium*, habitant comme lui les pampas, et cuirassé partout, sur la tête et sur la queue comme sur le corps ; (2) il y avait enfin dans les

(1) On pourra voir désormais, à Paris, au Jardin des Plantes, musée des *fossiles*, dans la cour de la Baleine, un squelette de ce *Megatherium*, que Buckland appelait le leviathan des pampas ; car on en prépare l'installation au moment même où nous écrivons cet article. LE NOIR. (Fin nov. 1873.)

(1) Notre musée des *fossiles* vient de s'enrichir de trente squelettes américains, de ces sortes d'animaux ; un *Glyptodon clivipes* en fait partie ; cet individu a 3m,35 de longueur ; il est grand comme un hippopotame ; sa carapace le recouvre comme une cloche ; sa tète porte un casque, et son cou est revêtu d'une pèlerine qui fait la transition entre le

mêmes contrées le *Glossotherium*, voisin des fourmilliers, le *Sœlidotherium*, voisin du *Milodon*, des *Chevaux* d'espèces différentes des nôtres etc.

Ce n'est pas tout en mammifères ; nous en avons pour le pliocène des multitudes caractéristiques de l'époque : tels sont des carnassiers comme le *grand ours des cavernes*, qui était un tiers plus grand que nos ours, avec cinq ou six espèces du genre, l'*Hyène des cavernes*, les *Tigres*, les *Panthères*, les *Loups*, les *Renards*, etc., *des cavernes*, tous d'espèce distincte de celles d'aujourd'hui ; tels sont des herbivores, des omnivores, des rongeurs, qui paraissent avoir été la proie des carnassiers d'après les déchirures qu'on trouve sur leurs os ; tels sont des *Chevaux*, des *Rhinocéros*, des *Hippopotames*, des *Éléphants* et des *Bœufs*, d'espèces différentes des nôtres; tels sont les *Cerfs* des tourbières d'Irlande *à bois* gigantesques, qui ne mesuraient pas moins de 3 mètres d'envergure; etc.

En vertébrés oiseaux, des *Aigles*, des *Vautours*, des *Pies*, des *Coqs*, qui apparaissent pour la première fois, et des *Dinormis*, oiseaux géants; on en connaît cinq espèces dont l'une avait quatre mètres de hauteur et qui formait le passage à nos *Casoar* et à nos *Apteryx*.

En vertébrés reptiles, un grand nombre appartenant surtout aux batraciens, parmi lesquels la fameuse salamandre d'Œningen qui passa pour un homme fossile. (*V.* AGES PALÉONTOLOGIQUES.)

En vertébrés poissons, un très-petit nombre, dont le genre *Brochet* et le genre *Gobou*.

En articulés, trois nouvelles formes de *Crustacés* et quelques autres en petit nombre.

En mollusques, quelques genres.

En zoophytes, quelques genres aussi parmi les *Foraminifères*.

En végétaux, beaucoup de dicotylédones, dont 36 espèces de *Gymnospermes* et 164 d'*Angyospermes* ; 4 espèces seulement de monocotylédones connues; point de *Palmiers* ; presque pas de dicotylédones gamopétales; beaucoup de conifères (32 espèces), beaucoup de cupulifères (22 espèces), beaucoup de légumineuses (17 espèces), etc., mais dont aucune ne persiste à vivre aujourd'hui. Une catastrophe considérable, qui pourrait provenir du soulèvement des Alpes, paraît avoir détruit, vers la fin du pliocène, tous les êtres vivants.

Voici comment M. Alc. d'Orbigny résume à grands traits le tableau de l'époque pliocène : « Les mers étaient alors peuplées des mêmes genres d'animaux qu'à l'époque précédente. A peine nous montrent-elles, avec quelques genres nouveaux de *Poissons*, trois formes nouvelles de *Crustacés*, quelques genres de *Mollusques*, de *Foraminifères*. La faune marine, est, pour ainsi dire, sans couleur tranchée. Les continents, au contraire, étaient animés d'une faune composée d'un grand nombre d'êtres aussi remarquables par leurs proportions que par leurs caractères. Les *Mammifères* dominaient surtout. C'est alors qu'avec beaucoup de genres différents de ceux des époques antérieures et différents de la faune actuelle, parmi lesquels se remarquaient les *Clyptodons*, les *Mégalonyx*,, les *Mégathériums*, les *Milodons*, les *Mastodontes* aux formes massives, venaient déjà se mêler des genres qui ont survécu jusqu'à nous, les *Éléphants*, les *Hippopotames*, les *Chameaux*, les *Girafes*, les *Chevaux*, etc., beaucoup d'oiseaux animaient la campagne, en même temps que des *Reptiles* et et des *Batraciens* multipliés, au nombre desquels, comme pour rivaliser avec les gigantesques mammifères cités plus haut, se trouvait la fameuse *Salamandre* d'Œningen, prise pour un homme *fossile*, encore plus extraordinaire pour sa taille comparée à ce que nous connaissons aujourd'hui. Pour nourrir ces énormes animaux herbivores, qui couvraient notre sol, de l'Italie jusqu'à la mère glaciale, animaux qui ne se trouvent plus maintenant que dans les régions tropicales les plus favorisées sous le rapport de la végétation, la nature devait offrir la flore la plus variée et la plus luxueuse. »

casque et la carapace, et qui s'imbrique avec elle à l'aide d'ostéïdes; ses petites pattes sont couvertes d'écailles LE NOIR.

VI.

PÉRIODE QUATERNAIRE.

Cette sixième période est la période anthropologique ; elle commence le soir du sixième jour de Moïse, lorsqu'après toutes les créations animales terrestres, Dieu dit: «Faisons l'homme à notre image, » puis se reposa; et ce soir du sixième jour est la fin elle-même de l'époque pliocène difficile à distinguer des débuts de la période quaternaire ; elle se développa jusqu'au déluge, dont le *diluvium* est la relique ; elle reprit son cours après le déluge ; et elle se poursuit sous nos yeux avec le progrès humain pour principal caractère Dès lors la fossilologie qui nous a montré, depuis l'origine des sédiments, environ vingt-sept transformations de la vie à la surface terrestre, se change en notre zoologie et notre botanique actuelles. De cette période la paléontologie ne s'occupe plus que pour rechercher, de son mieux, dans le *diluvium* et dans les derniers terrains du pliocène, les débris humains et des animaux et végétaux contemporains de l'homme. Nous avons exposé cette dernière partie de la géologie paléontologique dans notre article AGES PALÉONTOLOGIQUES *de l'espèce humaine*, auquel nous n'avons plus qu'à renvoyer le lecteur.

Nous transcrirons seulement, comme conclusion générale, les observations suivantes de M. Focillon et du Dr Buckland, qui cadrent si bien avec nos pensées :

« Les résultats de l'étude des *fossiles* imposent à notre esprit le fait des créations multiples et successives, puisqu'à chaque époque les espèces sont renouvelées, puisqu'il y a des genres perdus et que d'autres genres n'apparaissent que tardivement. Cette conclusion a paru inacceptable à certains esprits éminents qui ont essayé de faire dériver les espèces d'une époque de celles de l'époque précédente, par une voie naturelle de modifications organiques sous l'influence de changements dans les conditions extérieures ; cette opinion ne repose sur aucun fait et n'a pu être admise par les savants qui veulent, avant tout, s'appuyer sur l'observation et l'expérience. Pourquoi s'étonner des créations successives multiples, puisqu'il faut inévitablement admettre qu'il y a eu création au moins une fois; le plus incompréhensible pour nous, c'est la création et non la multiplicité des manifestations du pouvoir créateur ; acceptons donc les résultats de nos observations actuelles sans y mêler des hypothèses inutiles ; rassurons-nous en songeant, d'ailleurs, que, d'après le livre saint aussi, le monde n'est pas l'œuvre d'un seul instant ni d'un seul jour. »

A ces sages réflexions d'un auteur contemporain, auquel nous en savons d'autant plus de gré qu'on en trouve plus rarement de semblables parmi nos contemporains, nous ajouterons pourtant une pensée : pourquoi ne pas introduire, parmi les causes de ces apparitions, qui semblent naturelles par les longues périodes qu'elles mettent à se produire, le moyen naturel aussi, ce qui n'ôterait rien à Dieu dans l'emploi qu'il en ferait, des générations spontanées; moyen par lequel la terre et l'eau auraient reçu de lui la vertu, que semble leur attribuer Moïse, lorsqu'il dit : *Producant aquæ, producat terra*, d'engendrer, durant la série de leurs développements, des organismes nouveaux ? Il y aurait tout autant à admirer le créateur dans la répartition d'une semblable vertu que dans celle de la vertu reproductive des sexes, et nous aurions, quant à nous, plus d'admiration encore pour sa sagesse préorganisatrice, avec cette richesse de plus donnée à ses globes organiques, que dans l'hypothèse d'un retour immédiat de sa puissance pour faire produire à ces globes de nouvelles espèces à certains moments.

Quoi qu'il en soit, élevons plus haut notre pensée et disons pour finir avec le savant géologue Buckland:

« Le temps est venu où les découvertes géologiques ne semblent plus devoir nous faire connaître aucun phénomène qui ne s'accorde pas avec les preuves fournies par les autres

sciences physiques de l'existence et de l'intervention d'un être unique, créateur souverainement sage et puissant, mais viennent tous, au contraire, ajouter aux clartés de la religion naturelle des lumières éclatantes qui manquaient incontestablement jusqu'ici, et qui naissent des faits révélés par l'étude de la structure de la terre...

« Tout le cours des faits que nous venons d'examiner a montré que l'histoire physique de notre globe, ou certains esprits n'ont vu que destruction, désordre et confusion, fournit des témoignages sans cesse renouvelés de l'esprit d'économie, d'ordre et de prévoyance qui préside à tout. Le résultat de toutes nos recherches à travers les souvenirs de ce passé sans monuments écrits, a été de raffermir plus solidement notre croyance dans l'immensité de ses perfections, de sa puissance, de sa majesté, de sa sagesse, de sa bonté et de sa providence, par qui tout se maintient. »

LE NOIR.

FOUCAULT (Jean-Bernard-Léon). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce physicien français, mort si jeune encore il y a quelques années, (1868) et au moment même où son ingéniosité se révélait par des inventions pratiques qui donnaient de si grandes espérances, était né à Paris, en 1819. On lui doit l'appareil illuminateur très-employé aujourd'hui pour substituer, au besoin, la lumière électrique aux rayons du soleil absents ou inégaux, invention qui date de 1844; le régulateur électromagnétique, 1846; beaucoup de procédés utiles dans la pratique de la photographie; beaucoup d'expériences tendant à démontrer la théorie des ondulations lumineuses; beaucoup d'observations sur la chaleur et le magnétisme principalement dans les foyers incandescents et les corps métalliques; enfin l'ingénieuse application du pendule libre, oscillant dans l'espace, à la démonstration de la rotation terrestre, et le *gyroscospe*, instrument pour servir à la même démonstration. (V. GYROSCOPE; PENDULE; ROTATION TERRESTRE); ces dernières inventions ont rendu son nom populaire et le rendront immortel.

Il ne reste de M. Léon *Foucault*, en fait d'écrits, que des mémoires insérés dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, quelques traités scientifiques dans la *Bibliothèque d'instruction populaire* et ses revues scientifiques dans le *Journal des Débats*.

LE NOIR.

FOUGÈRES. (*Théol. mixt. scienc. botan.*) — Ce végétal présente dans sa reproduction une particularité très-remarquable; il appartient à ces étranges générations *alternantes* récemment découvertes et qui se manifestent dans les deux règnes organiques. Les éléments reproductifs de la *fougère* sont ces spores, espèces de granulations poussiéreuses ordinairement rouges qui se développent sous les feuilles et qui y naissent directement sans qu'on ait pu leur assigner aucuns organes mâles et femelles reproducteurs. Ces spores ou sporules, qui sont les graines des végétaux cryptogamiques, se sèment dans le sol convenable et y engendrent un petit végétal qui a des fleurs mâles et femelles comme les phanérogames, lesquelles donnent un embryon ou une graine; et c'est de cette graine, de seconde production, que repousse la *fougère* véritable. Les derniers botanistes qui ont fait cette découverte ont nommé le premier spore *pro-embryon* ou *proto-embryon*, en sorte que la seconde graine, qui est une graine véritable, devrait peut-être porter le le nom de *deutéro-embryon*. Toujours est-il que, dans la *fougère*, comme dans certains polypes, il y a une première production à caractères phanérogamiques ou sexuels, laquelle production ramène la production première à caractères cryptogamiques ou sans sexes.

LE NOIR.

FOURIÉRISME. Charles Fourier, né à Besançon le 7 avril 1772, ignoré et assez malheureux pendant sa vie, a laissé dans ses volumineux ouvrages, écrits en style singulier et souvent bizarre, une *Théorie sociale* qui compte aujourd'hui un grand nombre de partisans, et qui, dans plusieurs points

fondamentaux, est la négation des dogmes les plus formels de la religion chrétienne. C'est sous ce seul rapport que nous avons à l'envisager dans cet article, laissant à d'autres le soin de montrer tout ce que, dans l'ordre politique, civil et familial (qu'on me passe cette expression), elle renferme de faux, d'incohérent, d'anti-naturel et d'impraticable.

L'homme, dit Fourier, a été créé pour le bonheur ; la bonté de Dieu l'exige. Or le bonheur consiste dans la jouissance de ce qu'on aime, de ce qu'on désire, de ce qui fait plaisir. On n'est pas heureux, tant qu'on ne possède pas tout ce que demandent les facultés, les appétits, les besoins, inhérents à la nature, et surtout quand quelqu'un de ces appétits, de ces besoins, de ces facultés est *forcément* privé de la satisfaction qu'il exige et qui lui est due. Il y a plus : la sagesse et la bonté du Créateur sont telles, que l'homme a droit, dès le commencement, et dans tous les moments de son existence à toute la somme de bonheur possible ; il y aurait contradiction à ce qu'il en fût autrement. Dieu ne peut créer un besoin, et en refuser, en proscrire ou même en ajourner la satisfaction, puisque alors il y aurait souffrance pour l'homme, c'est-à-dire un état que Dieu ne peut pas vouloir directement, et que tout au plus il peut permettre comme accident ou comme résultat de l'usage désordonné que l'homme ferait volontairement de ses facultés et de ses puissances.

En d'autres termes, les puissances et les facultés de l'homme, tant morales que physiques, sont de Dieu. Elles sont donc le signe et l'expression de sa volonté et de ses desseins ; et comme elles ont chacune un objet spécial qui lui est propre, l'une n'a pas le droit de s'exercer aux dépens de l'autre; mais au contraire chacune a un droit plein et entier aux actes et aux jouissances qui sont dans sa nature. Il est impossible de concevoir que Dieu proscrive, ni en totalité, ni en partie, l'usage d'une des facultés dont il a doué l'homme, la satisfaction de quelqu'un de ses besoins, la jouissance propre à quelqu'une de ses passions. Toutes les passions, attractions, ou appétits qui sont inhérents à la nature humaine, n'ont rien que de légitime et de saint, soit en puissance soit en acte, comme dit l'Ecole, puisque Dieu en est le principe et l'auteur, et qu'il ne saurait se contredire en ôtant d'une main ce qu'il a donné de l'autre. En un mot, les jouissances de l'ordre physique font partie du bonheur essentiel de l'homme tel que Dieu l'a déterminé dans sa suprême sagesse, au même titre que les jouissances de l'ordre moral; les plaisirs présents lui reviennent de droit comme les plaisirs futurs ; il n'est aucun temps de son existence, quelle qu'en soit la durée, où l'on puisse supposer qu'il soit obligé de se priver d'une satisfaction sollicitée par quelqu'un de ses appétits naturels.

Il suit de là que l'organisation actuelle de la société civile et celle de la société religieuse sont contraires à la nature et aux droits impérissables de l'homme, à l'intention et à la volonté du Créateur. Dans la société civile, il est impossible à l'homme de s'accorder tout ce qui lui fait plaisir. Il n'y saurait être heureux, comme sa nature le demande et comme il a droit de l'être. Dans la société religieuse, bien des jouissances lui sont même interdites. La vie présente y est tellement subordonnée à la vie future, que celle-ci y est continuellement présentée comme la récompense des sacrifices et des privations que l'homme se sera imposés dans l'usage des biens et des plaisirs actuels. Elle fait des vertus méritoires de la pénitence, des macérations, des austérités : vertus qui, dans la pensée et la doctrine de *Fourier*, sont des choses contre nature, et manifestement opposées à la volonté et à la pensée divine.

Dans l'organisation sociale cherchée et découverte par *Fourier*, toutes les satisfactions et toutes les jouissances seront légitimes, possibles, faciles, et le bonheur de l'homme ira croissant dès l'enfance jusqu'à la mort, laquelle arrivera beaucoup plus tard qu'aujourd'hui, et ne sera que le passage à un ordre de choses plus parfait encore et plus heureux

que celui où nous sommes. Une harmonie parfaite et un équilibre inviolable s'y établiront entre les diverses passions, facultés et besoins de l'homme ; nul excès n'y sera possible ; dans chaque genre de satisfactions, nul ne s'accordera rien au delà du vrai besoin ; aucune passion ne jouira ni à ses dépens ni aux dépens des autres, comme il arrive si souvent dans notre état social actuel. En un mot, on ne prendra de chaque chose que ce qu'il sera possible, convenable et utile d'en prendre, tant l'harmonie et l'accord seront parfaits entre toutes nos puissances. Ajoutons que les fonctions les plus viles, les plus méprisables, les plus rebutantes même dans notre état social actuel, seront remplies dans la société *Phalanstérienne* (organisée par phalanges de deux à trois mille individus), avec goût, plaisir et bonheur par ceux à qui la nature aura donné les passions ou instincts qui s'y rapportent. Ils n'auront pas même la pensée de chercher d'autres satisfactions que celles-là (qu'ils seraient très-fachés de laisser prendre à d'autres) ; et ainsi ils seront heureux, pendant qu'aujourd'hui il n'y a certes personne de plus malheureux que les individus obligés de gagner leur vie dans ces dégoûtantes occupations.

Ces doctrines étranges et bizarres sont le renversement complet de toute religion et de toute morale. Réfutons-les en peu de mots, en les groupant sous deux ou trois idées principales.

La théologie chrétienne enseigne que l'homme a été créé pour être heureux ; que le bonheur consiste essentiellement dans la satisfaction pleine et entière des facultés, des désirs et des besoins; qu'il y a entre le bonheur et la vertu une telle liaison, un tel rapport, que jamais l'un ne saurait être contraire à l'autre, que la vertu est la voie du bonheur, et le bonheur, le fruit de la vertu. Mais elle affirme en même temps que la vertu consiste, pour une grande part, dans la résistance aux passions. Selon l'enseignement chrétien, la vie présente est un temps d'épreuve et de mérite; il n'y faut pas chercher le bonheur, puisqu'il n'y est pas. Le plaisir sensible ou physique, bien loin d'y conduire, en éloigne au contraire ordinairement ; et parmi les diverses passions de l'homme, il en est plus d'une qu'il n'est légitime de satisfaire que dans certaines conditions et dans certaines limites que Dieu lui-même a déterminées.

De son côté *Fourier* enseigne aussi que l'homme n'a été créé que pour être heureux ; que le bonheur suppose et emporte la satisfaction de tout ce qu'il y a en lui de désirs et de besoins ; que le bonheur et la vertu ne sauraient être opposés l'un à l'autre, et même qu'ils sont identiques. Mais il s'éloigne de l'enseignement religieux dans la détermination de la nature et des conditions du bonheur, et dans la notion complétement travestie qu'il donne de la vertu : ce qui le conduit aux plus étranges conséquences dans l'ordre moral et religieux.

Nous disons que *Fourier* s'éloigne des doctrines chrétiennes dans la détermination de la nature et des conditions du bonheur, et dans la notion entièrement fausse qu'il donne de la vertu.

Qu'est-ce en effet que le bonheur pour lequel l'homme est créé, d'après *Fourier ?* Ce sont tous les plaisirs et toutes les jouissances dont sa nature est capable, au physique et au moral. Et quand il dit : tous les plaisirs, toutes les jouissances, il n'entend pas seulement indiquer par là les droits et l'usage de chacune de ses facultés, de ses puissances, de ses passions; il veut encore affirmer qu'il n'est aucune période de la vie de l'homme, aucun instant, aucun moment, où il n'ait droit à toutes les satisfactions actuelles dont il est capable. Pour lui, le bonheur n'a pas besoin d'être mérité, d'être attendu, d'être acquis par une suite quelconque d'œuvres volontaires et de privations opposées à quelques-uns des plaisirs que l'homme pourrait actuellement s'accorder. Il consiste à jouir, dès que l'on peut jouir et autant que l'on peut jouir. Ce qui fait le malheur et la démoralisation de l'homme dans notre état social actuel, c'est

que la *vertu* met une infinité d'obstacles à ses jouissances et à son bonheur, à son bonheur tel que Dieu le lui a destiné et permis, puisqu'il l'en a créé capable. Alors, pour être heureux comme sa nature le demande, il est obligé de n'être pas vertueux, au sens qu'on a donné à ce mot. Mais créez une organisation sociale telle que la vertu ne soit jamais contraire au bonheur ni le bonheur à la vertu, et l'homme sera ce qu'il doit être, ce qu'il a *droit d'être, tout à la fois heureux et vertueux*.

On le voit, *Fourier* dénature le bonheur, en l'appliquant seulement ou tout au moins principalement aux jouissances physiques, sans tenir aucun compte, sans se soucier beaucoup des jouissances d'un autre ordre, qui sont précisément celles que la religion propose et promet exclusivement à l'homme, ne lui permettant les autres que dans un degré très-restreint et dans des conditions qu'il ne saurait violer sans compromettre son avenir et sa fin. Il fait donc le principal de l'accessoire, et l'accessoire du principal. De plus, il dénature l'homme lui-même complétement, en méconnaissant la subordination naturelle et nécessaire des appétits sensibles aux lois de la raison et de la vertu. Il fait plus : il travestit et dénature la notion même de la vertu, puisqu'il ne fait pas de la vertu, de l'observation des préceptes moraux et des lois religieuses, la condition *sine qua non* du bonheur suprême et final. Il ôte à la vertu, et même à Dieu le droit de limiter, de restreindre, de modérer et de régler l'usage des passions et la satisfaction des appétits sensuels et matériels, les jouissances physiques, le bien-être dans le temps présent : il prononce hardiment qu'en agir ainsi, ce serait une contradiction, une injustice, une tyrannie de la part de celui qui a doué l'homme de toutes ses facultés. Dès lors donc point de vertu proprement dite ; car il est dérisoire de donner ce nom, comme le fait *Fourier*, à tous les actes par lesquels l'homme accorde à ses passions les plaisirs qu'elles lui demandent, même en supposant qu'elles restent dans certaines limites qu'elles s'imposeraient les unes aux autres dans le conflit de leurs exigences contraires.

Nous touchons ici à la prétention la plus extraordinaire et la plus folle de *Fourier* : c'est que dans l'organisation sociale qu'il a imaginée et que cherchent à réaliser ses disciples, les passions (je prends toujours ce mot dans le sens favorable) se feront tellement équilibre l'une à l'autre, que *nulle n'excédera ses besoins et ses droits*, et par conséquent qu'*il n'y aura pas de vices*, puisque le vice n'est que dans les excès, en plus ou en moins, auxquels l'homme peut se laisser aller dans la satisfaction de ses appétits. Ainsi d'une part l'homme trouvera dans la société de *Fourier* la plus grande somme possible de bonheur, et d'autre part, le mal, le vice, le péché n'y pourra exister, puisque rien n'est mal, rien n'est vice, rien n'est péché de ce qui procure à l'homme un plaisir réclamé par sa nature et ses besoins. *Fourier* blâme, il est vrai, et condamne tous les *excès* ; mais l'excès n'est pas pour lui la même chose que pour les disciples de l'Evangile. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur ce qu'il dit des relations des sexes entre eux et de l'usage des puissances qui sont la base de ces relations. On y verra qu'il regarde la continence, telle que l'entend la religion, comme une des choses les plus contraires aux droits de l'homme et à ses plaisirs, et que, en ce qui concerne le mariage, il n'en admet ni l'unité ni l'indissolubilité. Bien loin de là, il pousse le cynisme jusqu'à permettre à l'homme et à la femme ce que Mahomet n'a pas toléré dans ses disciples. Je sais bien qu'il prétend se défendre de ces doctrines révoltantes, en disant qu'elles ne sont pas faites pour une société organisée comme la nôtre, mais qu'elles seront toutes naturelles, alors qu'un autre état de choses aura complétement changé et mis sur un autre pied les relations qui existent entre les hommes. Mais de quel droit et à quel titre peut-il prétendre introduire une modification et des changements que les idées sociales et religieuses

de tous les peuples éclairés ont jusqu'ici condamnées d'un commun accord?

Fourier nie l'autre vie, dans le sens chrétien, quoiqu'il admette une *succession indéfinie de phases dans l'existence humaine* qui ira se transformant et devenant en même temps de plus en plus parfaite et heureuse. Il rejette encore la révélation chrétienne telle que nous la possédons, quoiqu'il fasse profession de regarder Jésus-Christ comme son maître et son docteur. Selon lui, ses disciples sont appelés à faire revivre dans toute leur pureté les doctrines du Sauveur qui n'avaient pas d'autre but, que le bonheur des hommes et surtout des pauvres et des malheureux; doctrines qui n'existent plus que très-altérées dans les écrits du Nouveau Testament, et qui aujourd'hui sont tout à fait méconnaissables dans l'enseignement de l'Eglise.

Nous croyons qu'il suffit de cet exposé que nous venons de faire des doctrines morales, sociales et religieuses des disciples de *Fourier*, pour en faire sentir et toucher au doigt toute la fausseté, toute l'immoralité, disons mieux, toute la folie. A quoi bon les réfuter autrement?

Ils se forment à leur fantaisie certaines idées singulières sur Dieu et ses perfections, sur l'homme, sa destinée, ses droits et ses devoirs ; et ils partent de là pour amener, par voie d'induction, la destruction de tout ce qui est, puis une organisation sociale nouvelle qu'ils croient en harmonie parfaite avec leurs idées, avec leurs affirmations. Mais ce n'est point ainsi que raisonnent des philosophes, ni même des hommes tant soit peu sensés et de bonne foi. Le point de départ, dans des matières d'une nature si grave et si importante, doit être pris dans des idées et des croyances admises d'un accord commun par toutes les parties intéressées ; celui qui veut agir autrement, est exposé à se voir arrêté dès le premier pas qu'il voudra faire C'est précisément ce que nous faisons nous-mêmes ici, au nom de la religion et de la révélation chrétienne, en déclarant à *Fourier* et à ses adeptes que nous rejetons absolument comme fausses ou incomplètes toutes les idées qu'ils se sont faites sur Dieu, sur l'homme et sur sa destinée, n'admettant à cet égard que ce qui nous est fourni par l'enseignement chrétien et que tous les philosophes raisonnables n'ont cessé d'admettre avec nous, depuis que la révélation faite par Jésus-Christ est venue éclairer la philosophie, la tirer de ses incertitudes, de ses variations et de ses erreurs, et lui donner un point d'appui qu'elle n'abandonne jamais, sans tomber bientôt dans les doctrines les plus incohérentes et les moins certaines.

DONEY.

FOURMI (la). (*Théol. mixt. scien. zool. entomol.*) — Il y a trois mille ans Salomon disait au paresseux, dans ses proverbes : *Vade ad formicam, o piger, et considera vias ejus, et disce sapientiam ; quæ cum non habeat ducem, nec præceptorem, nec principem, parat in æstate cibum sibi et congregat in messe quod comedat* (*Prov.* VI, 6.) « Va donc à la *fourmi*, ô paresseux, et considère ses voies, et apprends la sagesse : elle n'a ni guide, ni maître, ni chef; elle se prépare, dans l'été, sa nourriture et amasse, dans la moisson, ce qu'elle mangera. » Le même sage disait encore : *Quatuor sunt minima terræ, et ipsa sunt sapientiora sapientibus : formicæ populus infirmus qui præparat in messe cibum sibi.* (Ib. XXX, 25.) « Quatre choses sont petites sur la terre, et sont grandes pour les sages; la première est le peuple infini des *fourmis* qui prépare sa nourriture, durant la moisson. »

Ne serait-ce qu'en considération de ces antiques paroles, et pour leur donner un développement que la science moderne a rendu possible, nous nous arrêterions, si nous en avions le temps, sur la *fourmi*, pour présenter à nos lecteurs un tableau sommaire des merveilles d'instinct que MM. Huber et Latreille ont observés chez cette petite bête. Mais ce temps nous manque, et nous prenons le parti de citer seulement l'étude d'une fourmilière que nous publiâmes en 1857 et 1858, dans la *Science pour tous* (3 et 4e année).

MA FOURMILIÈRE.

I.

« Trois feuilletons délicieux de M. Michelet sur la *fourmi*, publiés par la *Presse* il y a quelques mois, et nous promettant, de cette plume pittoresque, spirituelle, pétillante, un frère cadet à l'*oiseau*, l'*insecte* (1), me donnèrent l'idée d'aller tous les jours visiter une fourmilière située à quelques centaines de mètres du lieu que j'habite. Je continue à présent mes visites à cette république, aussi intéressante et plus aimable que tous nos empires ; je me suis même pris d'amour pour elle, tant par reconnaissance de la récréation qu'elle me procure dans mes silences des champs, que par admiration des merveilles, à la fois grandes et petites, dont elle fourmille ; et je veux raconter tout cela à mes lecteurs. Si la science ne trouve pas dans ces observations ce qu'on peut appeler de nouvelles découvertes, eux, du moins, je le leur promets, y trouveront quelque charme à l'ennui qui les endort et les réveille sans cesse, s'ils ne sont pas, comme la *fourmi*, toujours occupés.

« Cette cité est antique ; et j'attribue à ce mot une valeur plus que relative aux petits citoyens dont elle est composée. Je la voyais depuis plusieurs années, sans penser à l'observer autrement qu'en lui jetant un coup d'œil général chaque fois que je passais près d'elle ; mais une antiquité d'années serait encore peu de chose ; je crois qu'elle existe depuis des siècles, sinon au même lieu, dans la même contrée, après avoir exécuté des émigrations générales chaque fois qu'il lui est survenu des invasions d'ennemis trop puissants, ou des révolutions qu'on peut appeler géologiques pour elle. Et voici sur quelles preuves je fonde ces conjectures.

« Il y a six ou sept ans, je me promenais entre le bois et le verger où elle demeure ; j'aperçois, en travers du sentier que je suivais, une multitude innombrable de *fourmis* allant toutes, contrairement à leurs habitudes, dans la même direction avec une activité plus grande que jamais. Pas une n'était sans un fardeau ; la plupart emportaient leurs nymphes blanches, larves déjà transformées, devenues petites *fourmis* comme emmaillottées et près d'éclore, improprement appelées leurs œufs par le peuple, et si bien nommées par Michelet les *maillots*. D'autres portaient ces petits vers qui sont leurs larves, ouvrières infatigables comme elles, mais impropres à la course nécessaire dans une émigration. D'autres, de petites boules noires qui étaient des *fourmis*, sans doute les malades, ce que je ne savais pas alors, faute d'y avoir regardé d'assez près ; quelques-unes des cadavres d'insectes, des vivres ; et enfin quelques autres des espèces de petites balles cotonneuses et blanchâtres qui ressemblaient à une bourre de laine d'un genre particulier ; c'étaient ou des œufs empaquetés dans le coton, ou des édredons pour parer aux premiers besoins des nymphes frileuses. J'ai dit que toutes étaient chargées ; il ne faut pas prendre ce mot absolument à la lettre, car en me baissant, j'en aperçus de plus petites qui couraient au milieu du torrent sans aucune charge ; c'étaient, probablement, les nouvelles écloses, les enfants déjà grands et capables d'aller seuls.

« Le peuple entier marchait ainsi pêle-mêle, formant une ligne mouvante de la largeur d'un quart de mètre, et d'une longueur indéfinie. Cette ligne suivait une route non frayée, qui paraissait nouvelle, à travers sentiers, buissons, broussailles, herbes et taillis.

« Poursuivant ma promenade à un demi-kilomètre environ, je vis un commencement d'incendie de broussailles qui s'était étendu autour d'un feu de charbonnier, et que plusieurs personnes étaient en train d'éteindre ; cet incendie avait gagné une fourmilière dont j'ignorais l'existence et qui me fut montrée par ces personnes ; dès lors, la cause de l'émigration fut expliquée.

(1) Ce livre a paru depuis la composition de cet article, et est aujourd'hui dans toutes les mains.

Quelque jours après, passant dans un autre sentier, je vis se former, au pied d'un chêne, qui sépare la forêt du verger, la cité dont j'ai parlé d'abord, que je vois depuis six ans au même lieu, et qu'enfin j'étudie avec plus d'attention depuis la lecture des feuilletons de Michelet.

Cette formicopole avait donc échappé à l'incendie par le seul moyen, par une fuite rapide et bien exécutée. Elle avait emporté, au plus vite, toute sa progéniture avec quelques provisions les plus nécessaires, et quelques matelas et couvertures pour un premier abri, sachant abandonner tout le reste aux flammes, premier ennemi dont elle a triomphé plus d'une fois sans doute.

Depuis que je la connais, elle a été inondée; et je dirai plus loin par quel artifice, que nous devrions imiter, nous autres hommes, elle a vaincu l'inondation et s'en est mise à couvert pour l'avenir.

Enfin, chaque année, j'ai vu l'homme, le grand ravageur, venir avec un drap et une pelle éparpiller sans pitié l'établissement, jeter le tout, œufs, larves, nymphes, pères, mères, ouvrières et constructions dans le grand sac, l'emporter, le mettre au four, quel martyre! et, après cette cuisson vivante, en jeter la poussière à de petits perdreaux qui y trouvent leur vie. C'est au moment où les nymphes au maillot, que la *fourmi* a si bien soignées, réchauffées, lavées, léchées, qu'elle a préservées contre les éléments, au moment, dis-je, où ces œufs vont éclore, qu'éclosent ceux de la perdrix, et que ses poussins les trouvent pour se nourrir. Mais la perdrix sauvage ne détruit pas les fourmilières; la Providence laisse a chacun sa part; c'est l'homme qui, pour élever quelques perdreaux dans sa volière, condamne à mort un peuple entier de plusieurs millions d'âmes innocentes, et plus vertueuses que lui, parce qu'elles sont plus laborieuses.

Voilà le grand désastre; et cependant l'homme n'a point anéanti ma fourmilière; chaque année je la vois renaître de ses débris, et reconstruire sous le même chêne une ville immense. Au moment où j'écris, cette ville est des plus belles qu'on puisse voir en son espèce; elle est redevenue en trois mois florissante, et tout y est déjà magnifiquement disposé pour l'hivernage. Je vais la décrire.

« Ainsi donc, l'ayant vue triompher des trois grands ennemis, le feu, l'eau, l'homme, j'ai droit de conjecturer que cette fourmilière est très-antique, et d'espérer qu'elle durera aussi longtemps que sa contrée.

« Quoi qu'il en soit, voici l'état présent de la cité, avec ses alentours, ses travaux, ses dépendances, son pays tout entier.

« On y distingue la ville, le jardin public, et le pays que se sont approprié les *fourmis*, par leurs routes, leurs viviers, leurs chasses.

« La ville se divise en deux parties distinctes : la partie souterraine ou les caves; la partie supérieure ou les maisons. La première se compose d'innombrables galeries assez profondes pour atteindre la racine du bois et appuyer dessus leurs mille petites routes comme sur des colonnes, des arcs-boutants, des arceaux, dont l'ensemble, que j'ai étudié très en détail, au moyen d'une démolition la plus circonscrite qu'il me fut possible de la faire, et qui fut réparée en deux jours, ne ressemble nullement à l'architecture grecque, et ressemble presque trait pour trait à l'architecture gothique, que M. Michelet, qui sait si bien admirer les *fourmis* charpentières et maçonnes, a eu la fantaisie d'attaquer naguère à mon grand étonnement, peut-être parce qu'elle est plus chrétienne que l'autre, raison de plus pour ne pas lui en faire mon compliment.

« Cette cité souterraine, œuvre des larves, terrassières savantes, qui perforent par dessous, pendant que les vraies *fourmis* charpentent par dessus, est d'une étendue considérable; elle occupe un grand cercle de deux mètres de rayon, pendant que la ville aérienne qui s'élève au-dessus n'a qu'un mètre de diamètre à sa base. Elle s'étend sous une partie de l'espace que nous appelons le jardin, et que les *fourmis*, si elles ont un langage trop fin pour notre oreille,

ainsi que paraissent l'indiquer tous leurs gestes, appellent de mots que nos Parisiens traduiraient par ceux de Boulogne ou Vincennes dans leur langue française. Ces promenades publiques, dont nous dirons les principaux usages, sont donc minées comme les rues de nos cités à catacombes; et une partie du peuple y travaille au ménage et à toutes les affaires intérieures, pendant que l'autre exerce au dehors et par dessus, aux ardeurs du soleil, son activité que je dirais démoniaque en prenant le mot en aussi bonne part que vous le prenez, lecteur, quand vous parlez du démon socratique.

« Aux extrémités du jardin sont des bouches de tunnel conduisant à ces caves architecturales; ce sont les portes de la ville basse, comme les trous de la charpente supérieure, qui ne sont plus aujourd'hui qu'au nombre d'une douzaine, sont les entrées de la ville haute. Tout se communique entre les deux quartiers qui ne sont qu'une même cité, j'en ai la certitude; car, un jour de la plus grande chaleur, l'idée m'étant venue d'enrouler à la ceinture d'une vingtaine de *fourmis* un petit fil très-fin trempé dans de la gomme, ayant eu la patience de le faire, et les ayant lâchées à l'entrée d'un tunnel, que je bouchais aussitôt, j'eus, au bout d'une demi-heure, l'incroyable chance d'en revoir une sortir par une des lucarnes les plus élevées du gros tas de buchettes. J'attendis encore, mais inutilement; c'en était assez.

« La Providence, considérée dans ses œuvres, n'est qu'une grande harmonie dont la proportionnalité est la loi universelle. J'ai calculé approximativement la population de ma fourmilière, et cette population doit être de cent mille citoyens. J'ai calculé, de même, qu'il faudrait 50 millions de fois l'étendue de ma fourmilière pour couvrir Paris avec les promenades qui l'environnent. J'ai calculé, enfin, qu'il faudrait environ 12 à 15 millions de mes *fourmis* pour faire un volume égal à celui d'un homme. La conclusion est que chaque *fourmi* possède dans sa ville au moins trois fois plus d'espace que n'en possède en moyenne chaque individu dans notre capitale. Qui a péché contre l'harmonie? est-ce la *fourmi*? est-ce l'homme? La réponse est facile, car il n'y a que l'homme qui puisse pécher dans la nature. Il est vrai qu'à Paris, s'il y en a beaucoup qui sont très à l'étroit, il y en a beaucoup aussi qui sont très à l'aise; mais nouveau motif d'appliquer la leçon, puisque chez mes petites bêtes cette différence ne se remarque pas; chacun jouit à son aise de la terre commune, du soleil, des beaux jours, et de la liberté.

« Le parc présente une multitude de circuits labyrinthiques, des places couvertes d'un sable très-fin, des bosquets, des allées, de petites montagnes, des plates-formes et des terrasses où l'on s'est amplement livré à tous les ébats, tant elles sont piétinées. C'est là que j'ai vu, cette année même, les *fourmis* ouvrières exposer leurs larves au soleil, les lécher, les appâter, les tenir propres, faire la garde autour d'elles, les défendre contre les ennemis, puis les reporter au nid vers le soir, pour les remettre, après ce repos et ce soin, à leur atelier souterrain. C'est là aussi que j'ai vu, après l'éclosion des nymphes, ces bonnes nourrices faire sortir, pour la première fois, les jeunes filles, et leur apprendre à travailler autour des brins d'herbe, à chercher les insectes morts, à se servir des pinces dont leur tête est armée, à courir, à porter, à s'exercer à tous les arts formiques; car la récréation de la *fourmi* enfant, c'est le travail, et le bonheur de la vieille est encore le travail. Vous n'en trouverez jamais aucune, grand ou petite, excepté les infirmières, qui soit inoccupée : autre leçon d'exemple à tous nos oisifs, que leur proposait l'auteur des *proverbes*, il y a peut-être 30 siècles, et dont ils ne paraissent pas encore avoir profité.

« Aux limites du jardin, qui n'a pas moins de trois mètres de rayon à partir du sommet de la ville extérieure, et près de l'entrée des routes qui mènent aux champs, sont de petites fourmilières dont tout le logis n'est qu'une simple touffe d'herbe

avec quelques galeries construites dans les racines de ces touffes; il y en a cinq qui, depuis trois mois, n'ont pas cessé un instant d'être habitées : si l'on s'en approche sans bruit, c'est le silence et le calme, on ne voit pas une *fourmi;* mais aussitôt qu'on fait quelque fracas autour de la cité, c'est un éveil complet, une sorte d'alarme, plutôt une fureur; on s'agite, on va et vient, et si vous avez le pied sur la place même, on vous monte aux jambes et vous mord de son mieux; vous êtes envahi, et, tout géant que vous soyez, vous avez peur; vous vous retirez bien vite en secouant bras et jambes. Il est impossible de ne pas croire à des postes avancés chargés de garder la cité, de l'avertir du péril, et de la protéger contre les invasions. Si vous restiez longtemps le pied sur la touffe d'herbe, je crois que toute la fourmilière arriverait sur vous et vous mettrait à jour tout vivant, comme elle fait des rats morts qu'on suspend au-dessus d'elle, et dont elle vous laisse le squelette et les tendons sous forme d'une dentelle; expérience bien connue des écoliers.

« Enfin, ce qui ne m'a pas le moins surpris comme modèle d'industrie et de précaution tout ensemble, c'est le réseau des grandes routes pour aller au loin chasser, pêcher, — oui pêcher, j'expliquerai comment, — buchetter, promener les jeunes écloses déjà grandes, butiner, faire la picorée et la maraude, et prendre vivantes les petites bêtes sauvages qu'on domestiquera ensuite au logis pour s'en faire des bestiaux, des vaches à lait, comme Huber l'a observé le premier, et comme Michelet l'a décrit avec tant de finesse. Cet immense réseau se compose principalement d'une grande allée de ceinture à circuits, embrassant un espace circulaire de vingt-cinq à trente mètres de rayon. Mes *fourmis*, je pense, ne vont guère au delà, car je n'en ai jamais rencontré plus loin, de la même cité. Sans chercher à les reconnaître à la physionomie, il y a un moyen sûr de savoir si elles sont étrangères; il suffit d'en apporter quelques-unes près de a demeure, ou sur un passage fréquenté : si elles sont concitoyennes, on les accueille; si elles ne le sont pas, je dirai, en son lieu, tout ce qui se passe.

« Il ne s'en égare, non plus, jamais une seule, à ma connaissance; et cela tient peut-être à la perfection de leur système de routes. La grande a plusieurs embranchements qui ramènent à la ville, et comme elle embrasse tout le pays, quelque part qu'on aille on la retrouve, et de quelque côté qu'on la suive elle reconduit au commun rendez-vous.

« Un des sentiers longe une mare à grenouilles où se fait la pêche, et deux autres traversent un ruisseau qui est à sec, excepté dans les orages; c'est de la part de ce ruisseau que la république eut à repousser le danger d'inondation.

« Tous ces sentiers sont des chefs-d'œuvre. Notre génie des ponts-et-chaussées n'a rien fait de pareil. Quand on les étudie minutieusement, on y trouve ponts, viaducs, tunnels, chaussées et stations avec abris pour les moments de grosse pluie; et tout cela exécuté avec une hardiesse artistique dont on n'a pas l'idée : feuilles, broussailles, racines, accidents de terrain, crevasses, grosses et petites pierres, tout est mis à profit. L'endroit de la cascade, où s'est faite une éducation que je raconterai, présente aujourd'hui une caverne que je suis allé voir hier encore au moment du tonnerre, des éclairs et de la pluie; je l'ai trouvée, comme je m'y attendais, remplie de mes voyageuses qui, toujours diligentes, y travaillaient en attendant le beau temps pour sortir et continuer leur route.

« J'eus grande peine, cet été, à découvrir le plan complet de voirie; connaissant quelques passes qui traversent une allée frayée par les hommes, je voulus les suivre, en ne perdant pas de vue les *fourmis*; mais tout disparaissait bientôt dans l'herbe et la mousse. J'eus de la constance; je cherchai plus loin, je vis les caravanes reparaître, et je constatai, à l'aide de quelques ravages indispensables, des coulées souterraines servant de communication aux endroits mêmes où je n'avais pu rien voir.

« J'ai décrit les lieux ; j'ai maintenant à raconter de petites aventures, à peindre des habitudes, des instincts, des mœurs, à signaler des finesses et des industries que les naturalistes n'ont peut-être pas encore toutes remarquées, ou plutôt que présente en particulier ma fourmilière ; car je ne nierai rien de ce qu'on a dit, vu que j'ai la conviction qu'il en est de ces républiques d'insectes comme des peuples d'hommes, que toutes ne se ressemblent pas absolument, qu'il en existe de plus policées, et que la mienne brille au premier rang parmi les plus habiles, les plus intelligentes et les plus aimables. Cela tient peut-être à ce que l'espèce de *fourmis* qui l'habite, se trouvant entre un bois et un potager, réunit jusqu'à un certain point les mœurs des *fourmis* forestières, et des *fourmis* de jardin.

II.

« J'ai parlé du grand ravage que l'homme aux perdreaux avait causé dans ma fourmilière ; dès que j'eus fait mon ample connaissance avec elle, peur me vint qu'il ne la détruisît complétement l'été prochain. Le prier, chercher à émouvoir sa compassion, lui parler de pitié pour ces petites bêtes qu'il mettait à griller par millions dans son four, eût été peine perdue. Je lui tendis l'appât de l'égoïsme, et je l'ai si bien pris à cet hameçon, que maintenant je réponds de l'avenir. Voici comment :

« Les *fourmis* travaillent avant tout pour leurs nymphes ; c'est pour elles qu'étant larves elles creusent leurs tanières, qu'étant *fourmis* elles construisent ce toit imperméable, qu'en un mot elles se donnent à peu près toutes leurs peines. C'est une couvée qu'elles entourent de soins, élèvent dans le coton ; elles la logent toujours au fond de leur demeure, plus ou moins au-dessus ou au-dessous du sol, selon les températures et les règles de leur hygiène. Et j'avais, de plus, observé que leur première opération, quand elles sont chassées ou qu'elles émigrent, consiste à porter au plus vite cette multitude de petits emmaillottés de blanc, dans l'endroit le plus bas et le plus à couvert de leur gîte nouveau ou provisoire.

« Or l'idée me vint de conseiller à l'homme, leur ennemi, un moyen, déjà connu sans doute, d'avoir sans peine ces œufs sans tuer les nourrices, en profitant, avec ruse, de l'instinct de celles-ci.

« Je l'accompagnai à une autre fourmilière qu'il se proposait de saccager comme la mienne, en ayant soin d'emporter une large planche, en sus de sa grande toile. Quand il eut mis dans cette toile tout ce qu'il put prendre de la république, je fis étendre dans une allée sans herbe, sur la planche, placée elle-même à plat sur le sol, cette poussière animée qui remplissait son sac. Grande fuite, comme on le pense, de la part des insectes ; c'est un sauve-qui-peut des plus curieux ; mais on ne laissera pas un seul des œufs sans l'emporter ; qu'arrivait-il ? nos *fourmis* retournaient avec leur charge droit à leur domicile. Je n'avais donc pas réussi. Nous sommes trop près, dis-je alors, portons la planche un peu plus loin. Or, quand elle fut à une soixantaine de mètres, le manége changea : les premières, avec leur doux fardeau, coururent d'abord çà et là autour de la planche, s'arrêtant, regardant, se levant sur leurs pattes de derrière, se consultant l'une l'autre avec une inquiétude excessive ; et au bout de moins d'une minute, — il n'y a pas d'animal aussi prompt dans la décision que cette vive, élégante et fine bête, — elles prirent le parti de se glisser sous la planche, et d'y cacher les maillots. Toutes suivirent, et ce ne fut plus qu'un va-et-vient tumultueux, un charriage universel. En moins d'une heure il ne resta sur la table que les débris de la charpente, et toutes les nymphes étaient par dessous épluchées et rangées comme un million de perles. Cependant les *fourmis* cherchaient encore ; et il fallait profiter du moment. La planche levée, nous prîmes les œufs en écartant avec un balai les quelques nourrices qui rôdaient à l'entour, et nous laissâmes les *fourmis*, qui ont depuis regagné leur ruine et réparé le désastre.

« L'homme aux perdreaux applaudit à la ruse. J'aurai, dit-il, moins de peine ; mes oiseaux, au lieu d'œufs grillés et durcis, en auront de frais comme ceux dont ils vivent dans les champs quand ils sont sauvages ; les fourmilières ne seront pas détruites ; je les retrouverai chaque année, et j'en ferai de la sorte autant de poulaillers qui m'entretiendront d'œufs pour mes oiseaux ; l'idée est bonne, je la pratiquerai.

« Je puis donc espérer, lecteur, que désormais mes petites amies ne seront plus, au moins, rôties vives.

« Malheureusement, ma fourmilière avait déjà été cuite ; mais enfin il en restait assez, comme je l'ai dit, pour renaître ; j'ai vu les survivantes ramasser tout à l'entour les maillots oubliés, repercer le trou du souterrain, étendre la première couverture, puis la doubler chaque jour avec cette activité infatigable qui triomphe aujourd'hui. Il n'y a de différence entre la nouvelle et l'ancienne qu'un changement d'emplacement de deux ou trois pieds.

« Ce fut dans le premier mois, et vers le moment de l'éclosion des nymphes, qu'eut lieu l'inondation par l'orage. Mes hyménoptères avaient rapproché leur nouvelle construction du ruisseau, alors à sec, et ils avaient, de ce côté, assis leur fondation et creusé leurs caves un peu trop bas. La pluie tombe, la rigole s'emplit, l'eau roule, les citoyens délogent ; je ne crois pas qu'un seul se soit noyé, chose étrange ! J'en avais observé des milliers, avant l'orage, sur la pente et au fond de la ravine ; revenu à mon travail, j'entends l'averse, et j'y cours sous les torrents de pluie ; que vois-je ? Le ruisseau encore vide, et plus une *fourmi*, même sur les bords ; toutes avaient fui ou s'étaient cachées, excepté celles du centre de la ville qui travaillaient à sec sous la branche touffue du gros chêne.

« L'eau coula donc dans le ravin sans y porter la mort ; mais elle inonda toute la partie basse des constructions ; et voici le plus curieux.

« Je vis, non pas le lendemain, mais quelques jours après, lorsque tout fut bien séché par le soleil, le flot du travail se porter aux parties inondées ; je vis mes ouvrières charrier à milliers de ce côté-là les petits brins de paille, les petites mottes de terre, les petites bûches et jusqu'aux grains de sable. Que faisaient-elles? Il n'était pas facile de l'imaginer au juste le jour même ; il fallait attendre à voir un résultat ; or, ce résultat m'apparut bientôt. Elles ne construisaient pas une digue parallèle au ruisseau, comme nous l'avons fait nous autres hommes, et souvent si maladroitement, sur nos rivières ; elles élargissaient le lit, en transportant plus haut tous les matériaux qui avaient été mouillés ; elles bouchaient et piétinaient leurs tunnels qui ouvraient de ce côté ; elles travaillaient, d'une part, à donner au cours d'eau toutes ses aises, et, d'autre part, à élever les assises de la cité, qui, par suite de cette catastrophe devenue un précieux avertissement s'est trouvée, depuis, plus haute et moins avancée sur le ruisseau qu'elle ne l'eût été. En un mot, j'acquis la conviction parfaite qu'il y eut, à cette occasion, un notable changement dans le plan général et les premiers projets.

« Mais qu'est-il arrivé par la suite ? Que le ruisseau élargi est devenu un accessoire très-utile à la fourmilière. Comme il se remplit dans tous les orages et pour peu de temps, il entretient son lit dans une humidité qui favorise le développement des vermisseaux ; il amène, d'ailleurs, une foule de petits objets flottés, de cadavres d'insectes qu'il noie dans ses eaux, d'épaves à mes *fourmis* ; et comme il est plus large et un peu plus profond devant Formicopole, il y forme un lac dont le lit, dès qu'il est à sec, est couvert de pêcheurs, de moissonneurs, de braconniers à la tête noire et au corsage d'or, qui en rapportent des provisions immenses aux magasins. Mes fines ouvrières ont donc transformé l'élément de mort en une source de vie ; elles ont domestiqué leur fleuve ; elles en ont fait le vivier de leur ville.

« Ce fut peu de temps après cette aventure, grande sans doute dans l'histoire de la fourmilière, que se fit la transformation des chrysalides,

cette éclosion des nymphes, qui consiste en ce que la jeune *fourmi* emmaillottée brise ses langes dans les bras d'une nourrice qui aide l'opération, d'une accoucheuse, puis est transportée toute humide et molle au soleil, où elle se sèche, où elle se durcit, où ses membres prennent leur consistance, pendant que la mère adoptive la tourne et retourne, la surveille et se jette sur tout insecte ennemi qui s'en approche.

« Le lecteur sait pourquoi j'ai dit mère adoptive : c'est que chez les *fourmis* comme chez les abeilles, les véritables pères et mères ne sont chargés, à leur état parfait, que de la reproduction et de la fondation des nouvelles colonies; œufs, ils éclosent larves comme les autres, et travaillent dans la communauté; larves, ils s'endorment à l'heure venue et deviennent chrysalides ou maillots, encore comme les autres ; de nymphes ils deviennent *fourmis*, et jusque là les *fourmis* seules les ont distingués pour leur donner des soins particuliers et les nourrir des sucs qui leur conviennent. Mais devenus insectes complets, munis d'organes sexuels, il vient un moment où femelles et mâles deviennent ailés, pendant que les ouvrières, qui forment presque toute la population, privées de sexe, individus neutres, n'ont d'amour que celui des mères, de passion que celle du travail, et n'ont jamais d'ailes; que feraient-elles de ces robes nuptiales, à la fois symbole de l'amour, instrument de ses fureurs, parure de ses fêtes et dernières productions de la vie, pour favoriser les jouissances d'un jour et servir, le lendemain, de linceul à la mort!

« Je savais ces mystères de l'insecte, mais je n'avais pas vu les noces des *fourmis*; j'eus le bonheur d'y assister un des matins qui suivirent l'éclosion des nymphes. J'aperçois sortir des portes de la cité des *fourmis* ailées, tandis que les autres, travaillant avec plus d'activité que jamais, semblaient ouvrir les portes : elles les ouvraient en effet, car à la fin du jour j'en comptai le double. Et puisque ce souvenir des portes me revient, je dirai au lecteur que, durant les plus fortes chaleurs, qui ont été cette année considérables, je trouvais ma fourmilière la nuit, — car je suis allé quelquefois la voir aux flambeaux, — avec toutes ses portes ouvertes comme dans le jour, et livrée à une activité presque aussi grande; mais qu'aussitôt les nuits devenues plus longues et les aurores froides, je l'ai vue, à la tombée de la nuit, boucher tous ses trous; les buchettes se remuent, se croisent, s'entassent, et en moins d'une demi-heure les portes sont fermées. Le matin elles sont rouvertes; mais en ce moment (octobre) elles diminuent; j'ai dit qu'il n'en reste que dix ou douze, et, il y a un mois, j'en avais compté cent.

« Je reviens aux noces. Quelle agitation, quelle joie, quelle fureur, quelle fête! Vous devinez, lecteur, ce que doivent être ces ébats au-dessus de la cité, dans la branche du chêne, sur les feuilles, sur la terre, dans les herbes, entre ces jeunes mâles aux quatre ailes et leurs femelles également ailées, venant de sortir ardents et ardentes, afin de se livrer sous les rayons du soleil, pour la première et pour la dernière fois, aux danses, aux caresses, aux enivrements qui ne doivent durer qu'un jour. Il fallait voir les mâles saisir leurs compagnes avec leurs mandibules, les rejoindre au vol, et tomber avec elles! Il y en avait à peu près autant de chacun des sexes, et je n'oserais dire qu'il y eut polygamie; je n'en ai pu observer un seul fait évident. Je renvoie à Michelet pour le tableau des noces : il faut sa plume à ces descriptions.

« Mais la joie passe vite. La vie a consommé son rôle; elle a produit son dernier effort pour confier aux ovules maternels le gage de la renaissance, et maintenant elle va se reposer dans la mort. Je trouvai, le lendemain, tous les mâles étendus et ensevelis dans leurs ailes, dont ils semblaient voiler la honte des entraînements de la veille; et les ouvrières occupées à ramasser leurs corps, qu'en voulaient-elles faire? leur rendre les derniers honneurs? cela n'est pas probable, s'il est établi, comme le disent les naturalistes,

que les *fourmis* sont formicophages.

« Il se passait un autre phénomène que je ne compris pas bien, et qu'un coup d'œil jeté sur Milne Edwards, à l'article de la Fourmi, vient de m'expliquer. Presque toutes les travailleuses furent présentes au logis durant ces jours ; celles qui revenaient des champs n'y retournaient pas, et à peu près aucune n'y allait. Le nombre en était donc plus considérable sur la fourmilière et dans le jardin. Or, j'en vis beaucoup prendre vivantes des femelles qui, fatiguées, ne se servaient presque plus de leurs ailes, et les porter dans leurs tanières, tandis que quelques autres de ces femelles, encore vigoureuses, prenaient leur vol et semblaient partir bien décidées à ne revenir jamais. Ces dernières partaient en effet et allaient fonder des colonies. Les autres étaient retenues de gré ou de force, — qui le dira? Je crois que c'est librement, et à leur grande joie, puisqu'il ne tenait qu'à elles de s'en aller quand leurs ailes étaient vigoureuses, — dans leur cité natale pour pondre leurs œufs fécondés, et y laisser, pour l'année suivante, des milliers de germes qui écloront en larves, deviendront des nymphes, et enfin des *fourmis*.

Ces femelles qui survivent aux mâles, et sans lesquelles s'éteindrait la race perdent bientôt leurs ailes ; elles redeviennent, pour la ponte, des *fourmis* ordinaires, et, ensuite, meurent comme sont morts leurs époux d'un jour. Les œufs pondus dans la fourmilière sont laissés aux soins des nourrices ; mais ceux des nouvelles colonies sont sans doute laissés seuls dans des nids convenables, où ils éclosent, et où les larves sont bien obligées de travailler et vivre sans mères jusqu'à leur transformation en *fourmis* ouvrières. Plus heureuses sont les larves écloses dans la cité ! Mais chez nous aussi, quand une population naissante émigre, elle doit endurer bien des privations avant de s'être reformée en cité parfaite.

Mes *fourmis* laborieuses n'ont pas ce jour passionné, ces noces furibondes ; mais elles ont, en retour, le bonheur constant de l'occupation et du travail, une existence toujours sereine, une santé constante, une force infatigable, l'amour de la communauté entière, de la république, et, comme récompense dernière de leur vertu, au moins en ce monde, une longue vie. Ce sont les plus heureuses.

Ce fut un peu plus tard, et lorsque tout fut rétabli, à la fourmilière, dans l'ordre habituel, que je m'aperçus de la pêche et de la navigation. Je raconterai encore cette surprise avant de passer aux petits détails, aux historiettes, à la question des bestiaux et à celle des esclaves.

La mare qui est toujours pleine, est l'océan de mes *fourmis* : elles l'ont entourée d'un sentier qui est un des plus fréquentés, et elles y vont sans cesse pour en revenir toujours chargées de butin. Un des bords du lac est à plan légèrement incliné ; le vent, en agitant quelque peu la surface, y détermine de petites vagues qui ressemblent assez à celles de la mer ; et, dans les temps de sécheresse, l'eau descend plus bas, en laissant voir des cailloux qui sont les rochers de ce petit océan. Oh ! quelle fut mon admiration, lorsque j'aperçus ces cailloux chargés de *fourmis* qui y rôdaient jusqu'à toucher les vagues, et y cherchaient pâture ! Une caravane entière, — car elles vont quelquefois par troupes considérables, — y pratiquait, ce jour-là, une véritable pêche, et dans toutes les règles. Cette pêche s'exécutait si bien, qu'il me sembla revoir ce que j'ai vu souvent sur les bords de la Manche, les rochers marins découverts dans les grandes marées, et chargés de pêcheurs et de pêcheuses qui se hâtent d'y prendre les coquillages, les petits poissons, les crevettes, les varechs, et tout le reste, avant que la marée montante ne vienne les en chasser. Mes *fourmis* exécutaient la même manœuvre. Pour achever la similitude, j'agitai l'eau petit à petit jusqu'à déterminer une ascension comme celle de la mer, et pas un des pêcheurs ne fut noyé ; ils disparurent avec une rapidité surprenante. J'en vis cependant quelques-uns qui eurent les pattes mouillées et qui s'embarrassèrent sur la rive ; mais ensuite les plus lestes, venant

à leur aide, les saisirent avec leurs mâchoires, les traînèrent à sec, puis, les enroulant sous leur ventre, les emportèrent.

» Sur le milieu du lac pousse une plante de nénuphar, dont les larges feuilles ont couvert une partie de la surface, et sur ces feuilles se sont développés, à la fin du mois d'août et dans celui de septembre, des milliers de pucerons. Il y en avait aussi sur des herbes de la rive. Mes *fourmis* les chassaient avec une grande ardeur, et en rapportaient de vivants à Formicopole. Je reviendrai sur cette particularité ; mais ce que je dois dire en ce moment, c'est que les larges feuilles du milieu du lac n'étaient pas sans être chargées de *fourmis* qui, malgré leur surface gluante, y suçaient le puceron, et peut-être même en rapportaient chez elles. Comment donc? les *fourmis* ne nagent pas.

Je fus longtemps embarrassé pour me rendre compte du problème. Mais enfin, je vis un jour, par un vent un peu plus fort, des feuilles sèches qui voguaient sur l'onde au gré du zéphyr ; j'en pris plusieurs, et je trouvai des *fourmis* cachées dans leurs plis. Etait- ce un effet du hasard ? Je ne sais ; mais j'en trouvai ainsi toujours quelques-unes durant toute la saison des pucerons.

Donnerai-je à mes *fourmis* l'instinct aventureux d'une navigation véritable sur ces embarcations de feuilles sèches au mépris des naufrages qui devraient être fréquents ? Pourquoi pas ? Si le Dieu qui les a faites leur a donné tant d'arts, tant de qualités, tant de vertus, leur a inspiré tant d'ingénieux moyens, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il les pousse encore aux aventures nautiques ? Il a bien appris au jeune moustique , appelé cousin dans nos contrées, à se servir, en habile nautonnier, du cocon qui fut son berceau lorsqu'il était nymphe, et à traverser les marais sur cette conque, en se faisant des voiles de ses ailes jusqu'au moment où, assez fort, il abandonne sa pirogue, et vole droit aux habitations pour s'y abreuver de votre sang ! L'instinct que je viens de supposer dans mes *fourmis*, non sans motif, n'est pas plus incroyable que tout le reste.

III.

« Tout le monde connaît l'ingénieux insecte, l'ogre des fourmis, ce qui l'a fait appeler le formica-leo ou fourmi-lion, qui, à l'état de larve, attend, au fond du trou qu'il s'est creusé dans le sable mobile, que sa proie vienne rouler jusqu'à lui pour qu'il la dévore. Il n'est pas d'enfant qui ne se soit amusé à lui procurer des victimes, aussi bien qu'à l'araignée, sa terrible sœur.

« Or, le grand chemin de mes fourmis passait d'abord le long d'un petit ravin où cet ennemi n'avait pas manqué de s'établir; et beaucoup de voyageuses qui s'écartaient de la ligne allaient se faire prendre aux fourmis-lions. Ce fut d'abord pour moi une récréation d'en voir tomber quelques-unes dans leurs piéges; mais je m'en fatiguai; j'eus pitié de mes petites bêtes, si bonnes travailleuses, et je me pris de haine pour ce monstre oisif, caché dans son trou comme un pygmalion, et y nourrissant sa voracité paresseuse à l'aide de guet-apens. Chaque fois que j'en voyais une tomber dans ses griffes, j'allais la secourir et la débarrasser. J'avais même formé le projet d'apporter un jour une pioche et de bouleverser tout le domaine de mes fourmis-lions, qui n'était plus pour moi qu'un repaire de brigands.

« Mais je n'eus pas besoin de recourir à ce moyen violent. Je remarquai bientôt que la grande route le long du ravin n'était guère fréquentée; j'attendis, et elle finit par être complétement abandonnée. Je cherchai dans les environs, et je vis qu'on avait tourné le ravin pour rejoindre un carrefour; on avait simplement fait un écart. Que s'était-il passé? Je ne pus supposer qu'une chose, que les fourmis que j'avais délivrées du monstre avaient, par un moyen quelconque, averti leurs compagnes, ou au moins changé de direction, et déterminé le flot à suivre une nouvelle voie plus sûre. Quoi qu'il en soit, le

fait a été tel que je viens de le dire.

« Mais, pour faire cet écart, il fallait franchir une cascade sèche très-escarpée; les fourmis ont trouvé moyen de s'y frayer passage; et voici ce qui s'est passé à son occasion : j'ai eu le bonheur d'apprendre à mes petites amies une manœuvre et un talent qu'elles n'avaient pas; l'éducation fut aussi simple qu'intéressante.

« J'avais souvent pris une fourmi au bout d'une branchette, tantôt avec un fardeau, tantôt sans fardeau, pour étudier ses finesses, ses allures, ses sensations dans cette position. Jamais elle ne lâchait sa larve ou sa compagne, tandis qu'elle lâchait toujours le brin de paille ou l'insecte mort. Elle allait et venait avec inquiétude, regardant partout, cherchant une issue ; et, dès qu'elle avait parcouru tout le morceau de bois, après quelques essais ou élans comme pour sauter, elle se laissait tomber de quatre ou cinq pieds de hauteur sans se faire aucun mal. Si je la reprenais et l'élevais dans la même position, son éducation était faite ; aussitôt élevée, elle ne cherchait plus un escalier pour descendre, mais sautait sans aucune peine et sûre de son coup. La reprenant encore je n'avais plus le temps de l'élever; à peine libre, elle retombait à terre. Charmantes élèves ! vives, intelligentes, actives, à décision prompte. Il y a si peu de nos enfants qui leur ressemblent.

« Cette expérience me donna l'idée de modifier la cascade qu'elles montaient et descendaient sans cesse. Je la creusai par-dessous, et la fis se terminer sur le haut, à l'aide d'une planchette, par une arête aussi fine que la lame d'un couteau. Qu'arriva-t-il? les voyageuses qui la rencontrèrent pour la descendre, cherchèrent d'abord un autre passage; mais j'en plaçai plusieurs sur l'arête où elles répétèrent le manége que je viens de raconter, puis se laissèrent tomber du haut en bas. Je continuai, en poussant les autres jusque sur le bord, et je les vis enfin y aller d'elles-mêmes. Depuis ce jour, c'est un des spectacles les plus amusants et les plus jolis de voir toutes les fourmis qui arrivent sur le haut de la cascade, se laisser choir en bas sans difficulté, et continuer leur route; c'est une pluie continuelle de ces insectes, une chute de fourmis comme on dit une chute d'eau. Celles qui vont en sens inverse grimpent comme elles peuvent, en s'écartant un peu plus de droite ou de gauche.

« Voici encore un épisode que je ne dois pas omettre :

« Une grosse araignée est venue tendre ses filets sur ma fourmilière ; attachant les longs fils de sa chaîne de l'arbre à un de ses rejetons, et jetant ensuite sa trame en éventail, elle avait couvert une partie de la cité. Je ne sais dans quelles dispositions réciproques sont les fourmis et les arachnides; il est probable que d'habitude ce petit hyménoptère n'aime ni ces toiles où il peut s'embarrasser, ni la grosse bête noire qui, de son trou, veille sans cesse aux victimes; mais, dans cette circonstance, il y eut bon accord. Je ne vis pas de fourmis se faire prendre, et l'araignée fit de nombreuses captures de mouches, cricris et autre gibier. Or, tout ce qui se prenait mal et par-dessous les fils, ainsi que les débris, les fourmis en profitaient. C'est la raison, sans doute, pour laquelle elles n'ont pas fait invasion, le long de l'écorce du chêne, au repaire de l'araignée ; car il eût suffi d'un faible détachement pour la mettre en fuite et peut-être à mort; quand il aurait fallu faire un siége en règle de la place forte, avec tranchées, terrasses, échelles d'assaut, etc., les fourmis en étaient bien capables, puisqu'on voit si souvent celles de nos jardins construire, le long des troncs d'arbres jusqu'aux feuilles, des cages d'escaliers parfaitement closes, en terre mastiquée, pour aller dans les branches faire la guerre aux pucerons, les sucer, les prendre, et même les ramener au monastère, en se laissant glisser avec eux, de haut en bas, le long de ces cages à pic.

« Quoi qu'il en soit, j'ai vu, par un des derniers jours de chaleur, une de ces libellules qu'on appelle demoiselles, une des plus élégantes, aux grandes ailes de gaze et à toutes

nuances, s'accrocher aux derniers filaments de la toile de l'arachnide, de manière à laisser tomber sur le sommet de la ville son long ventre jusqu'à le toucher. Grand malheur pour elle! mais qui m'a fait voir à quel point la fourni pousse la ténacité, la constance et l'acharnement, quand elle entreprend une œuvre difficile.

« Un millier de citoyennes ont aussitôt assailli la demoiselle; queue, jambes, corsage, tête et ailes, tout en était noirci. Mais les morsures des petites acharnées réveillèrent les forces de la belle névroptère, qui d'abord avait été étourdie; et il en fut comme des Lilliputiens autour de Gulliver enchaîné par eux durant son sommeil; la grande demoiselle, faisant un effort, se débarrassa de la toile et des fourmis et s'envola; mais je crus remarquer qu'elle volait lourdement; je la suivis, et, étant tombée à quelque distance, je la trouvai à l'agonie. Une dixaine de fourmis n'avaient pas lâché prise, s'étaient accrochées à ses entrailles, s'étaient laissé emporter par ses puissantes ailes, et, victorieuses, commençaient à la dévorer. Je les ai revues le lendemain autour de son cadavre; et, le surlendemain, il n'en restait pas même une relique; une caravane de pèlerins était venue en faire son repas.

« Je passe aux grandes questions des bestiaux et des esclaves.

« J'ai distingué cinq espèces d'objets que les fourmis transportent ou charrient aux abords de leur habitation : leurs larves qu'elles soignent au soleil, comme je l'ai dit, et rentrent le soir; les matériaux de construction; les vermisseaux et insectes morts, dont leurs propres cadavres font partie; de ces petits hémiptères appelés pucerons, qu'elles rapportent quelquefois vivants durant la saison où ils grouillent sur les feuilles; et, enfin, de leurs propres compagnes vivantes, lesquelles sont souvent un peu plus petites et plus maigres que celles qui les portent ou les traînent. Je n'ai plus à parler que des pucerons et des fourmis vivantes.

« Quant aux pucerons, oui, j'ai vu de mes yeux ce que constate Huber, ce que peint Michelet sous ses vives couleurs; mes fourmis ne sont pas moins industrieuses que celles dont il nous raconte l'artifice; elles sucent la liqueur que sécrètent les pucerons; elles montent aux arbres pour les découvrir; elles franchissent même des abîmes océaniques pour leur faire la chasse; et, comme leurs larves ont besoin d'une nourriture qu'elles ne peuvent se procurer d'elles-mêmes, les nourrices de ces larves — et tout indique que chacune a la sienne dont elle est chargée en particulier — ne se contentent pas de leur apporter la pâtée de chair morte; elles leur amènent des pucerons vivants qu'elles retiennent prisonniers dans des étables, qu'elles y nourrissent avec abondance, qui y deviennent plus beaux qu'à l'état sauvage, et qui servent aux larves de vraies vaches à lait. J'en ai vu rapporter au phalanstère, et j'en ai vu aussi dans l'intérieur, ayant l'air de vivre fort heureux, fort tranquilles, et fort bien nourris au fond de leurs cellules. Les pucerons, dit Michelet, sont des animaux inférieurs aux fourmis; elles en font leurs bestiaux; c'est le mot exact, et nous aurions mauvaise grâce, nous autres humains, à leur reprocher ce que nous faisons nous-mêmes.

« Mais réduisent-elles des animaux de leur espèce à l'état d'esclaves? Huber en a vu attaquer d'autres fourmilières d'espèce un peu plus petite, rapporter les vaincues au domicile, les descendre dans leur trou, et les y charger du soin des larves, des nymphes et du ménage. Michelet atténue facilement le hideux de cette conduite : L'espèce n'est pas absolument la même; les grosses qui en agissent ainsi sont incapables de soigner la génération naissante; c'est ce qu'on a observé en renfermant successivement sous des cloches des unes et des autres; on a vu les grosses, maladroites, laisser les maillots périr, et les petites, au contraire, pleines d'habileté et de tendresse, les mener sains et saufs jusqu'à l'éclosion; ces grosses sont destinées à la chasse et faites pour la guerre; si elles sont, dehors, les plus fortes et les maîtresses, ce sont

les petites qui, en revanche, deviennent les souveraines au logis, y font la loi; souvent même elles en font sortir de force les grosses, en les mordant et les traînant jusqu'à la porte et aux environs, afin de les obliger de courir au butin. Toutes ces considérations réduisent de beaucoup l'esclavage des fourmis, et n'en font guère qu'une distribution de fonctions selon les proportions et les talents des individus. Or, je crois tout cela pour d'autres fourmilières, en ajoutant qu'il n'en est rien pour la mienne. Toutes y sont de la même espèce, sauf quelques différences de grandeur et de force d'individus à individus, et toutes y travaillent à tour de rôle, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Je l'ai constaté aussi clairement que possible.

« J'avais cru d'abord qu'il en était de celles-là comme de celles d'Huber; mille petits détails m'avaient confirmé dans cette pensée, et surtout ce qui se passe quand on transporte des fourmis d'une cité dans une autre, ou qu'on en réunit de deux cités différentes dans un lieu à part. Elles ont beau être de même espèce, de même grosseur, du même pays, en tout semblables, dès qu'elles se rencontrent, à peine se sont-elles mises tête à tête, qu'au lieu de se répondre mutuellement par le double salut que se font, d'habitude, les concitoyennes, et dans lequel elles paraissent se reconnaître à un mot d'ordre comme les soldats d'un même drapeau, elles se jettent, au contraire, l'une sur l'autre, se saisissent, roulent acharnées sur le champ de bataille, et ne quittent la prise que quand l'une est bien morte. Ce sont les plus petites, dans ces combats, qui sont les plus vives, les plus terribles, le plus souvent victorieuses, et le triomphe définitif reste toujours à celles qui sont chez elles. Le sentiment qui les pousse à la défense de leur foyer ne manque jamais de les rendre les plus fortes, à égalité et même à infériorité de taille et de nombre. Comment ne se trompent-elles jamais, soit pour se reconnaître entre elles comme concitoyennes, soit pour se reconnaître comme étrangères, sans aucun signe extérieur apparent? C'est leur secret; et ce secret restera probablement longtemps encore une énigme pour le naturaliste.

« Avant d'en avoir fait l'essai, je me flattais que mes fourmis seraient meilleures que d'autres; meilleures hospitalières, par exemple, au moins à l'égard des fourmis de leur espèce membres d'un autre monastère, que ne le furent les petites noires dont Michelet vit le combat avec les jaunes et l'impitoyable acharnement à les détruire. Je m'étais trompé; elles n'accueillent point les étrangères, elles les tuent et les mangent : la fourmi n'a point la vertu de l'hospitalité, et Lafontaine ne l'a pas calomniée; il n'a eu qu'un tort, celui de ne point flétrir cet énorme défaut, plus que l'imprévoyance de la chanteuse.

« Mais, au moins, pas d'esclaves chez mes fourmis, si elles tuent elles n'asservissent pas. Quand elles se transportent vivantes, ce sont des services qu'elles se rendent entre elles. Si l'une se fait porter par sa compagne aux champs, au bois, la compagne, à son tour, rapportera l'autre si elle est fatiguée. Elles charrient aussi les plus jeunes, je n'en puis plus douter; ce fut après l'éclosion que ces services furent très-nombreux; aujourd'hui (octobre) ils sont devenus très-rares; il n'y a plus d'enfants. D'ailleurs, voici un fait curieux dont j'ai été témoin.

« Quand une fourmi en ramène une autre blessée, elle la porte complétement par le milieu du corps ou la traîne en introduisant ses mandibules dans les mandibules de la malade qui les referme comme elle, en sorte que ce sont deux anneaux passés l'un dans l'autre et formant un bout de chaîne. Celle qui traîne marche alors à reculons. Mais quand une fourmi en porte ou rapporte une saine, c'est très-différent; elles se saisissent l'une l'autre par les mandibules de la même manière, et celle qui se fait porter se roule entre les jambes de l'autre, le dos en bas, et la saisit de ses pattes au corsage, en sorte que l'opération du transport

devient très-facile. La porteuse marche en avant aussi lestement que si elle n'avait rien. Or, j'ai vu un jour deux fourmis qui, sans se lâcher, échangeaient tour à tour le rôle de porteuse et celui de portée. Il suffisait d'une demi-culbute pour que chacune reprît la position de sa compagne. Je n'ai vu cela qu'une fois, mais enfin je l'ai vu, et assez longtemps pour le bien constater.

« Ce sont donc des services mutuels que se rendent ainsi mes fourmis, et elles y sont habituées, puisqu'un de leurs grands soins c'est de traiter de la même manière les larves et les nymphes. Si elles rapportaient quelquefois ainsi des prisonniers de guerre, je m'en apercevrais, et j'aurais vu de ces prisonniers dans les souterrains ; je n'y ai vu que des sœurs paraissant jouir de la même liberté.

« Où prendraient-elles de tels prisonniers? J'ai bien constaté qu'elles ne s'écartent pas au delà de 25 ou 30 mètres ; or, toutes les fourmilières voisines sont à plus de 100 mètres de la mienne ; et, au delà de leurs limites, on ne rencontre jamais une fourmi. Quant aux étrangères que j'ai moi-même exposées dans leur domaine et mises aux prises avec elles, elles ont tout tué et n'en ont point emporté dans leurs trous une seule vivante.

« Non, il n'y a point, dans ma fourmilière, de tyrans ni d'esclaves, il n'y a que des sœurs. Si j'en avais trouvé je l'aurais détruite.

« J'ai raconté beaucoup de merveilles, assez pour prouver qu'une âme commune, intelligente et prévoyante, dirige l'ensemble de cette république. Dira-t-on que cette âme résulte de ces milliers de petites causes que j'écrase et qui, écrasées, ne sont plus qu'une poussière? Non, il faut, pour la comprendre, reculer la pensée à quelque esprit universel qui, au lieu d'être contenu par la fourmilière, la contient, l'embrasse, et y développe toutes ces harmonies.

« Adieu, petites bêtes, vous allez bientôt vous retirer dans vos nids, vous y reposer, l'hiver, de vos travaux de l'été, et, comme les hommes des pôles, y attendre, à plus de deux pieds sous le sol, le retour du soleil chaud. Moi aussi, je vais quitter les champs, et ne plus vivre que parmi mes semblables. Je reviendrai à votre réveil vous voir, mes fourmis, vous demander si vous avez repris vos anciennes habitudes, si vous avez reconnu votre jardin, votre vivier, votre lac, vos routes, et vous interroger de nouveau sur les merveilles des créations de Dieu. LE NOIR.

L'année suivante, nous faisions paraître, dans la même revue populaire, ce nouvel article sur le même sujet :

NOUVELLES DE MES FOURMIS.

« J'ai tenu promesse à mes *fourmis* ; je suis revenu les voir, et je les ai trouvées dans un état plus florissant que jamais. Château, jardin, parc, grandes et petites routes, vivier, chasse, forts détachés, elles avaient repris jouissance de toutes leurs possessions ; et ce qui m'a surpris, c'est qu'après un hiver entier de reclusion et de sommeil, elles n'avaient rien oublié de ce qui leur avait servi l'année précédente, et s'étaient remises au labeur dès les premiers beaux jours, en profitant des anciennes constructions, des anciens travaux, et réparant seulement ce que la neige, la pluie, les vents et les accidents de l'hiver avaient endommagé; la grande route, par exemple, avec ses embranchements qui ne sont pas à moins de vingt mètres du nid, est exactement la même et aussi fréquentée ; en sorte que le plan de l'habitation, dont je vous donnai une esquisse, est resté aujourd'hui ce qu'il était alors. Dites que mes *fourmis* n'ont pas de mémoire.

« Leurs portes, qu'elles avaient si bien barricadées et calfeutrées pour la mauvaise saison, qu'elles ferment le soir et ouvrent le matin, se sont aussi retrouvées aux mêmes places, et dirigées presque toutes au sud-est. Mais il y a ici la raison du soleil qui les attire chaque année du même côté. Pour cela toutes les fourmilières se ressemblent, et c'est de là qu'elles sont, dans les Alpes, un moyen d'orientation des montagnards.

« Deux choses, pourtant, sont chan-

gées ; leur toit s'est élevé et s'est renforcé d'une croûte plus solide, au-dessus de laquelle se charrient maintenant les nouveaux matériaux. D'où vient cette croûte, sorte de cloche dont le palais est couvert? Après en avoir longtemps cherché l'artifice, je l'ai trouvé enfin, et je gage que vous ne le devineriez pas.

« Vous savez que les *fourmis* ont l'habitude d'amasser, parmi les petits chaumes dont ils couvrent leur maison, une grande quantité de grains de blé et de semences de toutes sortes ; c'est ce qui fit croire aux anciens qu'elles faisaient leurs provisions pour l'hiver. Les anciens ne se trompaient pas sur le fond, car il est vrai qu'elles amassent pour leur nourriture et celle de leurs larves ; mais ce ne sont point les blés ni les graines qui servent à cet usage, ce sont les insectes et les petits morceaux de viandes, dont elles tirent une espèce de chyle nourrissant, de nectar ; ce sont aussi les pucerons vivants dont elles sucent la liqueur. Les graines qu'elles transportent, disent nos naturalistes, sont recueillies par elles comme les petits coquillages, les petits cailloux, les bûchettes, et tout ce qui leur sert à faire leur couverture. Or, les naturalistes, en cela, n'ont pas tout dit : il y a, là-dessous, une ruse admirable de celui qui a de l'esprit pour elles : ces graines germent, poussent une verdure plus ou moins épaisse avec des filaments de racines ; et le tout, en pourrissant, forme cette croûte qui les met beaucoup mieux à couvert. Une vieille fourmilière, qui n'a pas eu de mauvaises fortunes à subir, devient souvent, par suite de cette ruse, rembourrée de plusieurs couches gazonneuses et imperméables. Je viens d'en d'écouvrir une énorme de cette espèce, il y a quelques jours (octobre 1858).

« La seconde modification, c'est le manque d'eau dans leur lac et dans leur rivière ; l'année a été si sèche ! elles ne vont donc plus au bain ni à la pêche, ne travaillent plus à éviter les inondations. C'est un plaisir de moins ; mais elles ont plus de soleil, et j'ai vu qu'elles trouvent compensation dans les rosées du soir et du matin, comme dans les pluies douces, en ne manquant jamais de sortir toutes, à ces moments, d'aller savourer le frais aux gouttelettes des herbes, de s'y abreuver, quelquefois même d'y baigner légèrement leurs larves et leurs nymphes, ce qu'elles ne faisaient pas quand elles avaient leurs océans remplis.

« Mais j'ai, lecteur, des crimes à confesser. Depuis que je vous ai parlé de mes *fourmis*, j'ai persécuté, martyrisé, détruit des fourmilières ; non pas la mienne, sans doute, mais d'autres du voisinage. Enfin, c'était pour vous...

« Au milieu de l'hiver, pendant qu'elles dormaient tranquilles au fond de leurs terriers construits avec tant de peines, j'ai voulu voir leurs travaux à l'intérieur, comparer ceux des fauves de la forêt, avec ceux des brunes des vergers, avec ceux des petites jaunes des gazons, trois espèces que j'ai sans cesse à ma disposition.

« Une premiere fois, nous avons travaillé, trois ouvriers, avec pioches, bêches, haches, et le reste, autour d'un établissement de *fourmis* fauves existant depuis plusieurs années sur une souche de chêne abattu ; nous avons passé de longues heures à creuser à l'entour ; nous avons suivi les galeries perforées dans le vieux bois, reconnu des mastics faits avec la vermoulure et d'autres substances, admiré l'art architectural aux mille inventions, aux mille figures, aux infinies richesses, que les sculpteuses avaient déployé dans cette formicopole ; mais nous n'avons pas trouvé les *fourmis* elles-mêmes ; où s'étaient-elles cachées ? Nous avons cependant suivi leurs travaux à plus de trois pieds sous terre, dans la souche, dans les racines, dans toutes les directions.

« Tout ce que je sais maintenant de cet établissement ravagé par nos mains cruelles, c'est que dans ces décombres et dans les environs, beaucoup de *fourmis* ont reparu cet été ; elles voyagent sans cesse, parcourent la contrée, examinent tout avec inquiétude, avec tristesse, ne transportent plus de matériaux, sont dans le désespoir. C'est un peuple devenu nomade, et dont chaque citoyen, sans asile, ressemble à Jérémie sur les ruines du temple.

« Après cet échec, voulant réussir à voir l'intérieur d'une fourmilière et ses habitants durant les frimas, j'en attaquai une seconde avec plus de précautions; je pratiquai à l'entour une large tranchée; ce fut un siége en règle; je vins à bout de la couper verticalement de haut en bas, et je réussis à voir, non-seulement les merveilles architecturales, mais encore le nid même des ouvrières en repos avec leurs larves.

« J'admirai quatre compartiments dont la hauteur totale était d'au moins trois pieds; le soin avec lequel les architectes avaient ménagé la surface supérieure du tronc coupé, sans y creuser le plus petit trou sur une épaisseur de quelques centimètres, afin qu'elle servît d'abri contre la pluie; la précaution de la recouvrir encore d'un chaume; les nombreux étages de chaque compartiment, avec leurs cases à refends minces comme des cartes à jouer, cases destinées à recevoir les œufs, les larves et les nymphes selon leurs divers âges, et les variations de la température; les richesses sculpturales de ces dômes gothiques, de ces colonnades, de ces ogives, de ces pleins-cintres; les promenades latérales souterraines pratiquées dans les racines; enfin le grand salon du fond avec ses voûtes, ses piliers à bases et à chapiteaux plus larges que le milieu, et son parquet à sillons, vrais lits des larves durant l'hiver. C'est dans cette vaste salle que je trouvai toute la république. J'y sentis une chaleur assez forte, malgré la neige qui couvrait la terre, et j'y vis tous les citoyens, les uns endormis, d'autres écoutant le tumulte que nous faisions, et d'autres essayant de se mettre à l'œuvre pour réparer des dégâts qui devaient être, hélas! irréparables.

« Il n'y avait ni œufs ni nymphes; j'ai acquis la conviction que, dans cette espèce, les œufs pondus au printemps éclosent quinze jours après, deviennent ainsi des larves qui passent l'hiver, et que ces larves se changent, au primtemps suivant, en chrysalides dans le cocon qu'elles se sont filé, pour éclore *fourmis* avant l'automne.

« Je détruisis encore une habitation de *fourmis* brunes des vergers. Celles-là ne sont que maçonnes et font tout avec de la terre humide qu'elles pétrissent par petits rouleaux; elles entassent ces boulettes les unes sur les autres, les piétinent, et parviennent de la sorte, à bâtir des vingt et trente étages à cases très-régulières, avec la grande salle au milieu, salle aux plafonds hardis dont les boulettes, superposées comme les pierres d'une arcade, se rejoignent au centre, où elles ont leur clef de voûte qui ferme et soutient le tout. Ces *fourmis*, de moyenne taille, et très-communes, sont tellement habiles que souvent une nuit d'été leur suffit pour improviser un de leurs palais. Mais elles sont plus sensibles au froid que les autres; dès le premier mois d'automne on n'en trouve plus; elles hivernent, et à moins que l'on n'en connaisse un nid qu'elles n'aient pas déserté, on en cherche en vain.

« Or, j'ai vu, dans cette fourmilière, beaucoup mieux encore que je ne l'avais vue dans la mienne, l'étable aux bestiaux, et les pucerons qui y étaient nourris; elle formait une dépendance à l'écart, de l'autre côté de l'arbuste; une galerie y conduisait; et de cette étable montait, le long du trou jusqu'aux premières branches, une autre galerie qui était la cage d'escalier pour les ascensions et les retours de la chasse. Je remarquai, aussi, deux autres étables construites dans l'arbre même pour repos durant les voyages, je dirais écuries de remonte ou mieux encore casernes de recrutement, s'il s'agissait de ces *fourmis* guerrières qu'Huber a appelées les *fourmis* amazones, et si ces loges n'étaient pas destinées à d'innocents pucerons, mais à l'enrôlement d'autres *fourmis* propres à ces combats, que le même naturaliste nous a si bien dépeints.

« J'ai voulu sonder aussi les intimités de famille des petites *fourmis* jaunes. Leur habitation est formée d'imperceptibles galeries forées sous le gazon et paraissant faire suite les unes aux autres, comme seraient les circonvolutions d'un long tube aux mille et mille détours. Ces petites bêtes non moins industrieuses, mais plus difficiles à observer que les précédentes,

peuvent mériter la qualification de mineuses, comme les noires celle de maçonnes et les fauves celles de charpentières et de sculpteuses.

« Venons, lecteur, au plus intéressant. Ce sont quelques observations que j'ai faites encore, et quelques épisodes dont j'ai été le témoin depuis que j'ai écrit mes trois premiers articles à la mémoire de mes *fourmis.*

Un jour, ayant pris des brunes dans leur motte de terre et de petites jaunes dans le sable de leur gazon, je portai le tout sur la propriété des miennes qui paraissaient tenir des deux espèces par la forme et par la couleur puisqu'elles avaient du noir et du jaune, comme elles en tenaient par leurs habitudes. Grand émoi; on s'arrête, on se recueille, on s'examine, on est interdit pendant une seconde; on se palpe du bout des antennes; et, au premier mot de ce langage, par le tact, qu'Huber a qualifié de langage antennal, on se reconnaît pour étrangères. Voici les fauves en guerre acharnée avec les brunes. Mais le combat a été tellement rapide que les noires ont disparu comme escamotées; les fauves les avaient toutes emportées dans leurs trous.

« Que devenaient, pendant ce temps, les petites jaunes? Malignes comme des teignes, elles mordaient les grosses, s'accrochaient à leurs pattes, les tourmentaient avec un acharnement incroyable. Les grosses, aussi bonnes pour elles qu'elles avaient été terribles pour les noires, paraissaient n'y pas faire attention. Ce manége dura plus de cinq minutes. Cinq minutes valent au moins cinq jours dans une vie de *fourmi.* Enfin, harcelées à n'y plus tenir, elles ont perdu patience; une d'elles s'est décidée à retourner la tête et à montrer ses deux dents aux trois ou quatre petites qui la tiraillaient par tous les membres; et au signal donné par celle-là, toutes ont fait de même. Ç'a été, dès lors, une extermination exemplaire. Il faut dire pourtant que le moyen de punir n'a pas été trouvé du premier coup; les petites présentaient si peu de prise que les mandibules des grosses s'ouvraient et se fermaient sans les saisir; ajoutez les embarras d'une telle marmaille; chacune des fauves en avait au moins une demi-douzaine pour son compte. Enfin, les mandibules ont trouvé le joint, et j'ai vu les petites se tortiller dans des convulsions, coupées qu'elles étaient par le milieu du corps. Demi-mortes, elles ne lâchaient pas, et j'en ai vu qui n'avaient plus que la tête, mordre encore convulsivement le vainqueur.

« Mais voici que les petites jaunes encore saines s'aperçoivent tout à coup de leur infériorité : Nous y passerons toutes, disent-elles en elles-mêmes; et ce n'est plus qu'un grand *sauve qui peut.* Mais où fuir? Elles sont sur la terre étrangère, sur le terrain même des géants victorieux.

« J'avais apporté une partie du sable de leur habitation et l'avais renversée sur ma fourmillière; c'est dans ce petit tas qu'elles cherchent leur refuge. Elles y disparaissent toutes comme l'éclair; étant mineuses, c'est pour elles l'affaire d'un clin d'œil de s'ouvrir un terrier. Mais les grosses, devenues acharnées, les poursuivaient; il fallait voir le désappointement de chacune d'elles au moment où leur proie disparaissait ainsi sous la terre. Elles n'ont pas cependant renoncé à leur colère. Après quelques moments d'hésitation autour du refuge, elles ont pris le parti d'en faire le siége; siége en règle, qui a duré trois jours et trois nuits sans interruption. Elles dégradaient le sable humide avec leurs pattes de devant, comme de petits renards et creusaient des tranchées tout à l'entour et dans tous les sens. J'ai vu ces tranchées se former: j'en ai suivi tous les progrès durant les trois jours. Il va sans dire qu'à mesure qu'elles saisissaient une petite jaune, elles la coupaient en deux.

« Mais, par un bonheur providentiel pour celles-ci, un caillou se trouvait au milieu du sable que j'avais apporté. C'est sous cette pierre que les assiégés établirent leur dernier retranchement. Les assiégeants menèrent leurs tranchées et leurs mines jusque-là, puis se trouvèrent arrêtés. Ce qui restait des petites était sauvé.

« J'en vis, le jour suivant, des

grosses monter la garde autour du fort et sentir la proie qu'elles ne pouvaient atteindre. Enfin, au bout de vingt-quatre heures, elles prirent le parti de n'y plus penser et de vaquer, comme d'habitude, à leurs paisibles occupations. Je soulevai, alors, un coin de la pierre, et je vis une petite fourmilière de jaunes improvisée très-joliment établie. Que deviendra-t-elle , me disais-je , ainsi campée en pays ennemi? Attendons. Je lui portai même un gazon de mousse dont je la couvris de mon mieux.

« Qu'en est-il advenu? A peu près trois semaines plus tard, je vis les petites jaunes se hasarder à sortir autour de la mousse, et les fauves les rencontrer sans leur faire aucun mal; il n'y avait crainte, non plus, que les petites fissent à mes fauves la moindre insulte. L'expérience rend sage... Ne prenez pas, lecteur, ce récit pour un apologue; je raconte ce que j'ai vu, et sans broderie.

« On avait donc fait la paix; on était devenu des amies. Les petites s'étaient corrigées de leur malice, et les grosses avaient pardonné aux braves que leur constance et leur habileté avaient sauvées. Nous ne les imitons pas toujours dans nos tristes discordes; aussi m'est-il bien démontré que, malgré la nature martiale et peu clémente de la *fourmi*, nous sommes encore, nous autres hommes, beaucoup plus méchants qu'elle.

« L'hiver a passé sur mes petites jaunes; et au printemps je ne les ai pas retrouvées. Elles n'avaient pu réussir à se préserver de l'atteinte des frimas, ou bien elles étaient allées s'établir dans un lieu plus commode.

« Vous avez pu conclure, ami lecteur, du dénouement de la précédente histoire que des républiques de *fourmis*, même d'espèces différentes, peuvent être en guerre ou être en paix. C'est aussi ce que prouvent les curieuses révélations d'Huber fils sur les cités mixtes, qu'il a vues composées d'habitants de plusieurs espèces, dont les uns soignaient le ménage, d'autres allaient à la chasse, et d'autres à ces combats qui se renouvelaient chaque jour, en rase campagne, à égale distance des deux villes, jusqu'à ce qu'un des partis, gagnant peu à peu du terrain sur l'autre, eût fait déguerpir l'ennemi et se fût établi dans ses foyers.

« C'est au milieu de ces combats et de ces pillages qu'on remarque, avec admiration, le dévouement social des citoyens. On en voit disputer pied à pied et jusqu'à la mort la commune aux vainqueurs, pendant que les autres enlèvent, au plus vite, les larves, les nymphes, les blessés, les malades, les jeunes écloses, du lieu de sûreté, et le plus éloigné possible de l'armée ennemie, où l'on avait eu, dès le commencement de la guerre, la prévoyance de les enfermer. On en voit même revenir au plus fort du sac, quand tout est perdu et que la masse est en fuite, se jeter devant la mort, percer la mêlée et pénétrer dans les recoins où sont encore quelques enfants, quelques vieillards, quelques malheureux à sauver.

« Il y a mieux, en fait de dévouement social, dans certaines espèces de *fourmis*. Si l'on entoure leur ville de charbons enflammés, elles courent au feu, se jettent dessus par milliers, et s'y font griller, mais l'étouffent. La cité est sauvée par le sacrifice volontaire d'une partie des citoyens. Nous faisons cela par individualités nous autres hommes, nous ne le faisons point par grandes masses.

« Mais j'ai pu vérifier par moi-même la réalité de cités rivales et de cités amies. Mon lecteur n'a pas oublié ce que j'ai raconté, dans mes premiers articles, de ces *fourmis* absolument semblables et de même espèce, mais de républiques différentes, qui s'entre-dévoraient lorsque j'en portais quelques-unes sur le territoire de la cité voisine. J'ai recommencé ces expériences: et après avoir obtenu longtemps le même résultat, j'ai trouvé enfin une fourmilière, parmi les cinq ou six que je connais dans les environs, dont les habitants sont en bonne intelligence avec ceux de la mienne. J'ai eu beau les transporter alternativement d'une ville à l'autre, ils se sont dit le bonjour antennal, et ne se sont nullement cherché noise,

J'ai bien été forcé d'en conclure que ce sont deux formicopoles amies. Ont-elles fait alliance après de longues guerres sans résultat? Ou bien encore, l'une serait-elle la mère et l'autre la fille, puisqu'il arrive souvent qu'un essaim de *fourmis* ailées s'échappe d'une cité trop remplie et va fonder une colonie dans les environs? J'ai vu souvent de ces essaims allant chercher fortune, après les adieux. Qui de vous n'en a quelquefois rencontré dans ses promenades? surtout de petits essaims de *fourmis* microscopiques? Presque toujours ces troupeaux volants d'insectes noirs ou dorés qui passent dans l'air à quelques pieds de hauteur, ne faisant guère plus de bruit, tous ensemble, que n'en fait un seul cousin qui vous importune, sont des colonies de jeunes *fourmis* fécondées en émigration, qui bientôt seront mères dans une cité nouvelle fondée par leurs soins.

« J'avais supposé que, dans ces fondations de colonies, les œufs grossissaient, — car un œuf de *fourmi* croît comme un animal, — puis éclosaient en larves, sans les soins de nourrices, et qu'il en était de même plus tard de ces larves et de leurs cocons; mais une découverte m'a révélé le mot de l'énigme.

« Un jour j'étudiais ces petites bêtes, assis sur un gazon près de leur demeure. C'était au temps des amours. J'aperçois une ouvrière, individu sans sexe, qui poursuivait un mâle, se jouait dans ses longues ailes noires; et le mâle finit par lui dire, avec énergie, qu'il l'aimait tendrement. Elle fut satisfaite; mais à peine ses caresses de *fourmi* terminées, l'ouvrière tombait morte. C'est que l'ouvrière est une femelle, mais femelle stérile, et que si, devenant amoureuse, elle oublie sa mission sublime de travailleuse et de nourrice, elle se donne la mort par son adultère même.

« Le surlendemain, j'assistais au départ d'un essaim de véritables mères; je le suivis, et j'eus l'incroyable bonheur de le voir s'arrêter au pied de l'arbuste qu'il avait choisi pour abri de sa nouvelle demeure. C'est là que se révéla pour moi un autre mystère. Les insectes ailés, après s'être établis à la hâte, au milieu des herbes et des feuilles, se sont mis à pondre avec une abondance excessive; chaque mère courait en laissant tomber ses petits œufs par rangées à peu près circulaires. Et dès que la ponte fut terminée, quelle étrange chose se passa sous mes yeux! La *fourmi* retournait ses pattes par-dessus ses ailes, et faisait des efforts qui ressemblaient à des attaques d'épilepsie. Mais bientôt les longues élytres brunes se détachaient du thorax, et la mère devenait toute semblable à une *fourmi* ouvrière. Qu'avait-elle fait? Elle avait rejeté, au plus vite, sa robe de noces, ses falbalas, ses gênantes parures, afin de se livrer désormais a la fonction de nourrice, puisque les vraies nourrices manquaient dans le nouvel Etat.

« Il en est ainsi, je n'en puis douter; car j'ai vu, dans le temps qui a suivi, toutes ces mères, ainsi déshabillées, travailler autour des œufs, puis des larves, exactement comme les ouvrières. Si donc l'ouvrière ne peut devenir mère, la mère peut devenir ouvrière quand la nécessité l'exige; elle continue de vivre alors, mais c'en est fait à jamais de sa fécondité.

« Ce phénomène était connu des naturalistes. Et même j'ai lu, depuis l'observation que j'en ai faite, que les mères gardées à la fourmilière par les nourrices, ne meurent pas toutes après avoir pondu; qu'il s'en trouve auxquelles les autres *fourmis* font de grands honneurs, tout en les surveillant de fort près; qu'elles les dépouillent elles-mêmes de leurs ailes, et qu'elles finissent par les conduire, longtemps après, à l'atelier. On dit aussi qu'elles font, à leur façon, les funérailles de ces mères lorsqu'elles meurent, qu'elles conservent leurs corps dans une case à part, chapelle funèbre, qu'elles l'entourent de regrets; et plusieurs ont cru voir des larmes mouiller, dans ces moments, les trois ou quatre petits yeux qui garnissent leurs têtes.

« Il me reste, lecteur, à vous raconter encore quelques épisodes plus

particuliers, et j'en aurai fini avec vous sur mes *fourmis*.

« Vous vous rappelez le manége de la cascade auquel j'avais réussi à les habituer. Il n'en est plus question maintenant ; ce lieu a changé de forme par les travaux de l'homme et par ceux des *fourmis*. J'ai cependant à vous en faire connaître un incident qui se passa dans l'automne, pendant qu'elle existait encore.

« Depuis longtemps j'allais, chaque jour, visiter mes sauteuses. Et voici qu'un matin j'aperçois une espèce de corde ou plutôt de chaîne noire qui tombait de haut en bas, et le long de laquelle descendaient mes petites bêtes. Je regarde avec admiration. Ont-elles fixé là une herbe sèche, ou placé une petite branche pour s'épargner les culbutes dont elles se sont peut-être ennuyées? Je regarde avec attention ; des voyageuses couvraient la corde gymnastique, et m'empêchaient d'en reconnaître la nature. Enfin, je me hasarde à la toucher de ma baguette ; à l'instant tout s'écroule, tout disparaît comme un château de fées. C'étaient des *fourmis* qui, accrochées les unes aux autres, formaient cette chaîne artificielle, et ne bougeaient pas plus que les anneaux d'une véritable chaîne, sous la procession de leurs compagnes à qui elles servaient de passerelle. Elles n'ont plus recommencé, du moins à ma connaissance, et je me suis mordu les doigts de les avoir dérangées.

« Ce fait vient à l'appui de ce que raconte Mlle de Mérian de ces *fourmis* énormes d'Amérique, très-habiles bûcheronnes, qui voyagent comme les écureuils de branches en branches, afin d'y couper les feuilles des arbres que ramassent, dessous, leurs camarades pour les transporter à leurs énormes nids de 25 pieds de hauteur et de 3 mètres de profondeur sous le sol. Il arrive quelquefois à ces *fourmis*, dit cette demoiselle, dans son *Histoire des insectes de Surinam*, que, ne pouvant franchir un espace vide, une première s'accroche à la branche par ses mandibules, une seconde s'accroche au ventre de la première, une troisième au ventre de la seconde, et ainsi de suite indéfiniment, de manière à former une chaîne assez longue, puis elles attendent, ainsi disposées, qu'un coup de vent, balançant la chaîne, en jette l'extrémité pendante jusqu'à la branche voisine ; auquel cas la dernière ne manque jamais son coup, saisit cette autre branche, et fait de la chaîne un vrai pont suspendu sur lequel passe aussitôt toute la caravane. D'autres voyageurs n'ont pas appuyé ce fait, mais celui dont j'ai été témoin suffit pour lui mériter croyance.

« Pourquoi aussi refuserait-on de croire ce que nous raconte le même auteur de ces mêmes *fourmis* appelées, dans les pays qu'elles habitent, les *fourmis de visite*, pour leur habitude d'arriver quelquefois, bien que rarement, par grandes troupes, dans les habitations humaines? Elles y sont, dit-elle, les bienvenues, parce qu'elles y détruisent rats, souris et toute la vermine en quelques jours, puis disparaissent sans avoir fait la moindre paccadille, excepté cependant si on a eu le malheur de les mal recevoir et de les tourmenter ; car alors elles ne délogent pas sans avoir mis en pièces les bas et les souliers du maître de la maison.

« Mes *fourmis* me connaissent bien, ou du moins agissent comme si elles me connaissaient ; je puis aller les voir, m'asseoir sur le seuil de leur nid, marcher dans leur jardin, sans qu'elles me montent aux jambes ; que le premier étranger fasse de même, il en sera envahi, toute la république sera en révolution.

« Et sur le fait de la destruction de la vermine, n'a-t-on pas vu, l'an dernier, au Jardin des Plantes, l'aquarium envahi par de petites *fourmis* rouges de la Guyane, importées dans la motte d'une plante, et tous les insectes, dont il était infesté, disparaître en peu de temps devant la chasse que leur faisaient ces petites bêtes, longues d'un millimètre, et appartenant sans doute à la tribu des myrmices, ayant un aiguillon comme les abeilles et ne filant point de cocons, puisqu'elles avaient une piqûre brûlante, pendant que les *fourmis* proprement dites ne font que mordre

légèrement avec leurs mandibules, et puisqu'on n'a pas vu, non plus, dans leurs nids, de ces nymphes emmaillottées dans une soie blanche. Quoi qu'il en soit, cloportes, perce-oreilles, grillons, grillons-taupes ou courtilières, autres *fourmis* fauves, tout avait été radicalement détruit, au bout d'un mois, par les nouvelles venues. Les pucerons seuls dont elles font leurs bestiaux, avaient trouvé grâce devant les conquérantes. Il est vrai qu'elles sont devenues gênantes par leur nombre infini et par les colonies qu'elles ont envoyées dans tout le jardin ; mais en les combattant par les moyens convenables, et modérant leur multiplication, elles n'auront fait que rendre service.

« Voici une autre histoire. J'avais remarqué, près de ma fourmilière, un petit enfoncement où je voyais toujours aller des *fourmis* et n'en jamais revenir. Je sondai le trou de mon mieux, sans rien démolir, et ne vis rien ; ce n'était qu'un cul-de-sac sans profondeur. Mais le mystère me parut bien plus grand : que devenaient ces *fourmis* qui ne reparaissaient pas, puisqu'il était certain que le trou n'offrait d'autre issue que son orifice même ? Et cependant toujours même résultat ; j'étais fort intrigué. Puisque je ne découvre rien pendant la journée, j'y passerai plutôt une nuit complète, me dis-je enfin ; et j'exécutai mon plan. Assis près du trou, avec une lanterne, j'y restai en arrêt jusqu'à l'événement que je vais raconter.

« Voici donc qu'enfin une sorte de lucarne à peu près ronde a l'air de s'entr'ouvrir, et s'entr'ouvre en effet ; c'était une porte de mastic couleur de terre qui s'appliquait exactement sur une moulure et qui s'ouvrait au moyen d'une charnière faite de filaments. Ne connaissant alors qu'imparfaitement l'histoire naturelle des arachnides, et surtout de la migale depuis les faits curieux découverts par l'abbé Sauvage, je trouvai cela fort étrange. Enfin prenant patience, je vis la porte s'ouvrir toute grande, et une araignée brune de moyenne taille se montrer sur le seuil. Mais la lumière de ma lanterne l'ayant frappée, elle rentra lestement et ferma sa porte. C'en était assez : je savais tout.

« Il y avait là une migale, ou au moins une variété d'araignée qui a les mêmes mœurs, car il paraît que la vraie migale n'existe guère, en France, qu'aux environs de Montpellier. Et ce vilain, mais curieux et industrieux animal, entre-baillait sa porte pour laisser mes *fourmis* y mettre le nez, puis la refermait de suite, et dévorait sa proie. Une fois averti, je vis parfaitement son manége les jours suivants.

« Après que je m'en fus amusé à satiété, il me vint des idées de vengeance. Je démolis la retraite du monstre et le trouvai là plus triste cent fois qu'un crapaud devant le soleil. Il ne bougeait pas même une de ses pattes. Je le pris et le jetai sur ma fourmilière. Que vois-je alors ? Une bourse blanche se détache de son ventre et roule jusqu'au bas de l'édifice. Je la pique et l'entr'ouvre ; plus d'un millier peut-être de petites araignées s'en échappent ; les *fourmis* se jettent dessus, et, en un instant, les dévorent. La mère arachnide était déjà couverte d'un détachement qui lui menait la vie dure. La vendetta fut pleinement satisfaite. Ainsi finissent toutes les horreurs de ce monde.

« Avant l'exécution, j'avais vu la populace de mes protégées insulter le monstre vaincu. Chacune, se dressant sur ses pattes de derrière, lui lançait à la face des jets d'acide formique.

« Terminons par de plus doux souvenirs ; car souvenir de *fourmis*, qu'on a bien observées, sont de toutes les espèces ; c'est comme l'histoire d'un peuple.

« Charité, s'il vous plaît ! disait un jour avec ses antennes, une pauvre malade à une des portes de la cité.

« Oui, lecteur, c'est devant moi que la scène se passait ; je la voyais, cette *fourmi* malheureuse, s'adresser à toute promeneuse et demander quelque chose. Plusieurs ne furent pas charitables ; après un instant de réflexion, ou d'entretien, elles s'en allaient à leurs affaires ; quelques-unes même ne passaient qu'en regardant de travers et jouant les distraites ;

celles-ci, je les écrasai toutes entre mes doigts. Une vint qui s'approcha de la mendiante et parut lui donner quelque gouttelette à boire. Une autre vint qui parut lui appliquer, avec ses mandibules, un baume sur une blessure qui la rendait boiteuse. Huber, du moins, nous dit qu'elles ont des liquides mielleux dont elles lavent les plaies des estropiées. Et il me semble qu'il en était ainsi. Enfin une troisième prit notre infortunée, la roula à son cou, comme font les *fourmis* fauves, et la mena promener, d'abord dans l'enceinte même du parc, et, après un repos là, jusque dans la campagne.

« J'en ai vu une autre qui, après avoir travaillé, de toutes ses forces, à sortir une poutre d'une des portes de la ville, pour la traîner aux immondices, car les *fourmis* ont leur Montfaucon, se trouva manquer de forces en un lieu où cette poutre s'était accrochée. Triste, elle se plaça devant son arbre, attendant du secours, et demandant, comme la précédente, la charité. Une bonne sœur l'aida. Toutes deux échouèrent à l'œuvre. Et, voyant que leurs efforts étaient inutiles, elles prirent le parti d'aller chercher de l'aide. Une troisième comprit leur embarras; toutes trois recommencèrent, et, d'un bon coup d'épaule, décrochèrent la poutre; sur les trois, une poussait. Puis les deux aides, le coup réussi, continuèrent leur route, et la première acheva seule le charriage qu'elle avait entrepris.

« J'ai vu une scène pareille se renouveler, un autre jour, pour un énorme ver qu'il s'agissait de faire entrer au magasin.

« J'ai constaté aussi des relais établis de distance en distance, dans les grands voyages; et même des abris de feuilles, des tentes, des voûtes de gazon pour les mauvais temps. Une chasseuse revient chargée de butin; elle porte sa proie jusqu'à ce qu'elle soit fatiguée, et s'arrête; alors une seconde, venant à sa rencontre, s'empare de son fardeau et le transporte jusqu'à destination.

« Voilà, lecteur, tout ce que j'ai pu découvrir ou vérifier tant sur mes *fourmis* au corsage d'or, que sur quelques autres espèces. Une dernière réflexion, si vous me la permettez.

« On a reproché aux républiques de *fourmis* d'être communistes. Voici ce que j'en sais, et ce qu'en a dit Huber, confirmé dans ses observations par Latreille : Elles sont charitables entre elles; elles partagent les fruits de leurs travaux, et, sous ce rapport, ce qui est à chacune est à toutes. Mais dans le développement de leur activité, dans leur travail même, elles gardent, individuellement, une liberté complète et des droits parfaitement égaux. Chacune conçoit ses plans, indépendamment de ses compagnes; et, quand la chose est commencée, d'autres viennent aider l'achèvement. Elles ne sont ni jalouses ni contredisantes par système; toutes se rangent librement à toute bonne idée, à tout bon plan conçu par une seule d'entre elles. C'est de cette bienveillance des unes à l'égard des autres, et de la liberté qui est laissée à chacune dans ses conceptions, ses mouvements, ses actions, ses entreprises, que résulte l'étonnante harmonie de leurs cités. »

Hélas! nous ne leur ressemblons guère plus dans leur mutuelle bienveillance, que ne leur ressemble le paresseux dans leur amour du travail et leur activité; et si l'on ne peut s'empêcher, à la vue de beaucoup d'entre nous, de répéter la parole du sage : *Vade ad formicam, o piger*, on ne peut guère s'empêcher, non plus, quand on les observe, de se rappeler une satire qui égaya nos premières études, et dans laquelle une bête ose dire de l'homme, qu'avec son cœur il est le plus méchant des animaux, et qu'avec son esprit, il en est le plus sot. LE NOIR.

FOURMILLIER (le). *Théol. mixt. scien. nat. zool.*). — V. CAUSES FINALES.

FOURNAISE. *Voyez* ENFANTS DANS LA FOURNAISE.

FOVILLA (la) ET LE SPERME. (*Théol. mixt. scien. physiol. végét. et an.*) — La *fovilla* est un liquide épais, visqueux, contenu dans l'enveloppe de chaque petit grain de pollen, et c'est ce liquide qui est la véritable matière fé-

condante. Dans ce liquide nagent de petits corpuscules opaques, des gouttelettes huileuses, et quelquefois aussi, quoique rarement, des grains de fécule.

Voici ce que dit de Jussieu des corpuscules de la *fovilla*.

« Les corpuscules sont, en général, de deux sortes, la plupart extrêmement petits et sphériques; quelques-uns beaucoup plus gros, globuleux eux-mêmes, ou ellipsoïdes, ou allongés en courts cylindres, amincis à leurs extrémités. On a cru reconnaître, dans ces derniers, des mouvements de contraction ou de flexion, comme dans les animalcules infusoires. Mais ces délicates observations demandent a être encore soigneusement vérifiées. »

Depuis cette observation de Jussieu, l'étude de la *fovilla* a préoccupé et préoccupe sans cesse les embryogénistes. Sur ce mouvement si important qui paraît être propre aux corpuscules et indiquer un germe de vie, des doutes se sont élevés surtout dans ces derniers temps sur la question, si ce ne serait pas un frétillement purement mécanique, qui n'aurait point de rapport à la vie organique, et qui ne serait qu'analogue à celui qu'on a appelé le mouvement *brownien*, du nom de M. Brown, qui l'a découvert dans toute nature inerte réduite à l'état de granulations très-fines, et qu'il prétend n'être que mécanique, ce qu'en notre particulier nous ne croyons pas; nous croyons parfaitement au mouvement de toute molécule extrêmement tenue, mais nous croyons, en même temps, que ce mouvement est vital. Quoi qu'il en soit, on est à chercher si les corpuscules de la *fovilla* ont un mouvement propre ou s'ils n'ont qu'un mouvement qui serait commun à toute la matière considérée dans les atomes les plus petits que l'on puisse observer.

Quant à ces corpuscules, on voit tout de suite la relation qui s'établit entre eux et les spermatozoaires du liquide fécondant des animaux, que Buffon avait considérés, avec raison peut être, comme des éléments de vie, et qu'il avait nommés des *molécules organiques vivantes*. On voit aussi que la *fovilla* des végétaux mâles correspond au *sperme* des animaux mâles. On voit enfin que le plus loin qu'on soit allé jusqu'à présent, en observation microscopique, sur le liquide fécondant tant des végétaux que des animaux, c'est à ce corpuscule, doué d'un mouvement, soit propre soit commun à toute molécule de fine matière.

Voilà où nous conduit l'étude de la *fovilla* dans le pollen de la plante, comme du *sperme* dans l'animal.

Maintenant, quoique nous devions nous arrêter beaucoup plus, au mot *génération*, sur ces questions, élucidons-les un peu, très-sommairement, ici, afin d'ouvrir au lecteur le champ aux admirations des œuvres divines dans ce qu'elles ont de plus mystérieux.

Nous venons de dire le point dernier où s'arrête la science, aujourd'hui, sur le liquide fécondant ou mâle, dans la génération sexuelle. Disons où elle s'arrête dans l'observation de l'élément femelle ou de l'ovaire. L'ovaire est d'abord un renflement qui termine le pistil; ce renflement a des enveloppes et se compose de loges qui deviendront des graines après la fécondation. Mais, ne nous arrêtant qu'à une loge et à sa dernière composition élémentaire, c'est une cellule centrale, qu'on peut appeler la cellule ovulaire. On ne va pas plus loin, en observation de l'œuf réduit à sa plus simple expression.

Ainsi, d'un côté la *fovilla* ou le *sperme* avec ses corpuscules; d'un autre côté l'ovaire avec sa cellule, et de petits canaux capillaires qui y conduisent, en partant du stigmate, dans le style de la fleur pour le végétal, on ne sait trop par où et comment pour l'animal, peut-être par la trompe de fallope.

Enfin, considérons, de même, l'ovule fécondé, l'embryon; et voyons encore le point le plus élémentaire où sont allées les observations.

L'embryon ou l'ovule fécondé, est la *cellule ovulaire* elle-même fournie par la femelle, mais après qu'elle a reçu l'influence de la *fovilla* dans le végétal, du *sperme* dans l'animal. Aussitot que cette cellule a reçu cette action, si elle se trouve dans la matrice qui lui convient, elle s'allonge par addition de substance ou autrement,

en deux lobes symétriques qui semblent se faire contrepoids, et se transforme ainsi en une cellule double ; puis chacune de ces nouvelles cellules s'allonge de même et en forme deux autres, ce qui en fait quatre ; puis même dilatation de chacune des quatre, ce qui en fait huit; et ainsi de suite en suivant toujours la multiplication par 2 (2, 4, 8, 16, 32, etc.) Assez longtemps encore l'embryon conserve, dans sa nouvelle composition développée, la forme ronde, et enfin vient le moment où il prend, toujours symétriquement et peu à peu, la forme qu'il doit avoir plus tard.

Les noms changent dans les végétaux et les animaux; dans le végétal, l'ovule, à son premier âge, se nomme le *nucelle*; dans l'animal, c'est la *tache germimative*; mais c'est toujours la même chose.

Maintenant voyons l'action de la *fovilla* ou du *sperme*, ainsi que le mode d'introduction de la première.

Le grain de pollen tombe dans le stigmate du pistil et est avalé par lui; il s'attendrit à mesure qu'il descend, se débarrasse de sa coque solide, devient un boyau allongé, qu'on nomme le *boyau pollinique*, à son entrée dans l'ovaire, et là que se passe-t-il? c'est ici que la *fovilla*, ou le sperme, joue son rôle. Mais c'est là aussi que la science se trouve à tâtons.

Or, trois systèmes se présentent : le système communément reçu et deux autres systèmes qui, après avoir été ceux de beaucoup d'anciens, quant à la grande solution à laquelle il conduirait, sont aujourd'hui des systèmes nouveaux.

D'après le système commun, la cellule ovulaire de la femelle est l'embryon lui-même en son premier état, et le liquide fécondant du mâle ne fait que le mettre en ce mouvement propre qui n'est autre que la vie en activité. D'après un second système, l'embryon serait créé de toutes pièces par un mélange de la *fovilla*, ou du *sperme*, avec la substance de la cellule ovulaire. D'après un troisième système, la cellule ovulaire ne serait que la matrice, le logement, et le vrai germe embryonnaire serait fourni par le liquide fécondant du mâle.

MM. de Mirbel, Ad. Brongniart, Herbert Giraud, Amici, Meyen, etc., ont soutenu avec force le premier système qui donne à la mère, soit végétale soit animale, les plus grands honneurs. Mais deux Allemands, M. Schleiden, de Berlin, et M. Endlicker, de Vienne, ont soutenu une théorie qui peut engendrer soit l'un soit l'autre des deux autres systèmes. Voici cette théorie appliquée au végétal. — Il suffit, pour l'appliquer à l'animal, du simple bon sens.

D'après eux le boyau pollinique, lorsqu'il atteint la cellule ovulaire, pousse devant lui le sommet de ce petit sac, le refoule en son intérieur, loge en cet enfoncement son extrémité, et c'est de son extrémité même que se forme la *cellule reproductive*, premier germe de l'embryon.

Nous disons que de cette théorie peuvent sortir les deux nouveaux systèmes; en effet, si l'on soutient que le bout du boyau pollinique est la cellude reproductive elle-même, qui va être le nouveau germe, et que la cellule ovulaire renfoncée par lui n'est que l'enveloppe dont il a besoin pour se développer, c'est le mâle qui fournit le germe et qui est le vrai reproducteur; la femelle ne donne que le terrain propice. Mais si on dit que l'enveloppe du boyau contenant la *fovilla*, se crève aussi bien que celle de la cellule ovulaire, que les deux substances internes du boyau et de la cellule ovulaire se mélangent et que c'est précisément ce mélange, au plus profond de l'être, qui constitue le premier germe embryonnaire, soit *nucelle* soit *tache germinative*, le père et la mère seront, à la fois, les deux producteurs, à égal titre, du nouvel être.

Les savants français que nous avons nommés ne se sont appuyés que sur l'observation pour répondre à la théorie des Allemands; ils ont dit que le refoulement prétendu du sac ovulaire par le boyau pollinique n'a jamais été constaté par l'observation directe, et que la cellule ovulaire à l'état de sac embryonnaire, tel qu'on l'observe après fécondation, a été vue dans certains ovules avant toute fé-

condation possible. La seconde raison, si elle pouvait être bien constatée, serait meilleure que la première. Ils ont soutenu aussi qu'il y a contact de la *fovilla* échappée du boyau avec le mucilage de la cellule ovulaire ; mais cela ne ferait qu'appuyer la théorie allemande entendue dans le second sens.

Veut-on savoir, maintenant, quelle est nôtre opinion, quelque nulle que soit son autorité ; nous ne craindrons pas de le dire :

De tous ces systèmes, un seul nous plaît, et un seul est le nôtre. C'est celui qui consiste à soutenir que le père et la mère ont physiquement les mêmes honneurs dans la génération, fournissent chacun leur part du germe embryonnaire lui-même le plus radical, le composent à deux dans le mystérieux orgasme de la reproduction, en sorte que la *fovilla* et le mucilage ovulaire (1) sont aussi nécessaires pour former la vésicule première de l'embryon que l'oxygène et l'hydrogène pour composer l'eau.

Une raison morale nous conduirait à ce système : l'égalité de droits du père et de la mère sur l'enfant, et leur égalité entre eux, fondées sur la physiologie elle-même.

Une raison philosophique nous y conduirait aussi : ce système est conciliateur; il établit une fusion entre les systèmes opposés qui de tout temps partagèrent les esprits sur la reproduction sexuelle : les uns, avec Aristote, Avicenne, Galien dans un passage, et tous les anciens théologiens, excepté les scotistes, donnaient tout au père, et ne laissaient à la mère qu'une part dans le perfectionnement; les autres, avec Hippocrate, Voscius, Galien dans un autre passage, et les scotistes, donnaient à la mère une part active, mais en se trompant sur l'élément qu'elle aurait fourni comme partie constitutive du produit ; les autres enfin, et ceux-là sont presque tous les modernes, depuis les grandes découvertes sur la physiologie embryogénique, et l'axiome de Harvey que tout, en fait de vie, vient d'un œuf, ont tout donné à la mère, en lui donnant l'œuf qui n'aurait besoin que d'être actionné par l'élément paternel. Le système que nous préférons fait concourir, en parfaite égalité, le père et la mère à la création de l'œuf lui-même.

Enfin une raison particulière de respect pour un grand homme qui a eu les sympathies de notre jeunesse, nous y conduirait : ce système ramène très-naturellement la théorie des *molécules organiques vivantes* de Buffon dans la formation de l'œuf, théorie vers laquelle nous avons toujours eu de fortes propensions, et s'harmonise plus facilement que toute autre avec l'introduction, parmi les ressources de Dieu dans la nature, des générations sans pères, improprement dites spontanées, sans lesquelles nous ne pouvons pas expliquer naturellement les productions d'espèces nouvelles que nous offre la terre durant ses longs âges géologiques.

Le Noir.

(1) Il ne faut pas confondre ce mucilage ovulaire avec les mucus que peuvent produire les organes femelles dans l'organisme érotique, et qu'Hippocrate, Galien, Valescus, Buffon lui-même avaient pris pour des espèces de liqueurs spermatiques femelles; ces mucus n'ont aucun rapport à la *fovilla* ni à ses pareilles, que les femelles ne peuvent sécréter, puisqu'elles n'ont point d'organes pour cette fin.

FOYATIER (Denis). (*Théol. hist. biog. et œuv. d'art.*) — Ce sculpteur français a fait un seul chef-d'œuvre qui a suffi pour l'élever au niveau des plus grands; c'est le *Spartacus brisant ses fers*, que l'on voit dans le jardin des Tuileries. L'expression de la tête et le mouvement des bras sont magnifiques. On a aussi de *Foyatier*, une *Amaryllis* délicate et gracieuse ; une *Jeune Fille au chevreau*; une *Statue de la Prudence*, 1831 ; la *Siesta*, 1834 ; une *sainte Cécile*, 1843; un *Groupe d'apôtres*, dans l'hémicycle de la Madeleine; une *Statue de la Foi*, au fronton de Notre-Dame de Lorette; l'*abbé Suger et le Régent* à Versailles ; *Cincinnatus* aux Tuileries ; *Jeanne d'Arc*, statue équestre à Orléans, inaugurée en 1855 ; une *Statue* en marbre *de la sainte Vierge*.

Le Noir.

FOYERS DE VIE. (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — Dans notre philosophie ontologique, les substances sont des

foyers, ou centres, qui rayonnent spirituellement vers des circonférences, ou vers lesquels des circonférences rayonnent, selon qu'ils sont actifs ou passifs. Et c'est Dieu, comme le dit Malebranche, qui est la liaison commune, parce qu'il est le contenant et le soutenant universel.

Cette idée générale se rapproche beaucoup de celle de la monadologie de Leibnitz, et cependant n'est pas absolument la même. Comme cette monadologie, elle n'admet, ni pour les êtres matériels, ni pour les êtres immatériels, des éléments divisibles et substantiellement étendus: elle n'admet pour éléments, que des unités. Mais elle n'a pas toujours besoin de recourir à une hiérarchisation des éléments; un individu est une unité pure ; une association d'individus est une hiérarchie. L'homme individu est une unité, le polypier est une hiérarchie d'individualités. L'astréité, la minéralité, la végétalité, l'animalité, l'humanité, l'angéité, sont toujours ou l'unité pure ou la hiérarchie d'unités selon qu'elles sont considérées dans les individus qui les composent ou dans les ensembles qui résultent de la composition. Les essences composantes sont toujours des *foyers* indécomposables, dont la sphère d'action ou de passion est plus ou moins limitée. Pour l'unité créatrice, cette sphère est sans limite parce qu'elle embrasse le tout des réels et des possibles, et c'est ce qui fait qu'elle est en même temps le lien universel, l'élément nécessaire et commun , comme l'unité des nombres est toujours essentielle et présente à tout nombre.

Pour que cette ontologie soit comprise, il faut admettre que chaque unité a, par sa nature, des liaisons, fondées sur des lois, avec les autres unités qui l'entourent. Dans les corps, ces liaisons sont des influences attractives et répulsives qui ont pour effet de déterminer des mouvements ; dans les âmes, ces liaisons sont des influences morales qui s'exercent immédiatement, ou médiatement à l'aide des unités corps prises pour termes et signes de correspondance ; en Dieu, ce sont tous les moyens réunis médiats et immédiats selon les fantaisies raisonnées de son intelligence. Cette unité-là est le grand *foyer* éternel auquel rien ne saurait échapper, parce que c'est en elle, avec elle, par elle que tout se fait dans le temps. Elle pénètre tous les *foyers*, soutient toutes les substances, active toutes les activités, vivifie toutes les vies, et sert de moyen de relation entre toutes les unités circonscrites. Mais les autres n'en sont pas moins, dans leur limitation, des forces substantielles, passives ou actives, qui existent, se sentent, ou se raisonnent dans leur étendue limitée. Depuis l'animalcule qui entre dans la composition d'un polypier, jusqu'à l'ange ; depuis le végétal embryonaire qui fait partie constituante d'une association végétative, jusqu'aux végétations des mondes ; depuis la cristallisation chimique d'un grain de sel jusqu'aux formations des nébuleuses en systèmes solaires ; tous les *foyers* de mouvement et de vie, à sphère déterminée, forment, par leur ensemble, et avec leurs engrènements les uns dans les autres, la création ; mais tous ont pour soutien commun de tout leur être, le grand *foyer* universel qui est Dieu même, à la fois personnel et impersonnel : personnel puisqu'il est le producteur de tout *moi*, et qu'il ne pourrait être le producteur d'un *moi*, sans être un moi lui-même ; impersonnel parce qu'il est tout dans tous, comme vie radicale, comme force motrice primordiale et permanente. La création sa fille ne peut être sans lui, et lui peut être sans la création ; impersonnel sous le premier rapport, parce qu'il est une nécessité universelle, il est personnel sous le second, parce qu'il est soi de toute éternité. Il dit *moi* dans son aséité ; il dit *nous*, dans son action créatrice *ad extra*. Il est la lumière universelle de ses créations ; il est sa lumière propre dans son éternité. L'ontologie me conduit à dire, sans crainte de me tromper, qu'il est tout ; et la psychologie, dont ma conscience est la base, me conduit à dire avec la même certitude, que tout n'est pas lui.

Les expressions pour dire toutes ces choses manquent à nos pensées.

Il nous faudrait une langue qui ne fût pas de la terre. Le Noir.

FRACTION DE L'HOSTIE. *V.* Messe.

FRANCE (les origines du Christianisme en (*Théol. hist. eglis. partic.*) — Nous nous contenterons de citer sur cette matière, qui demanderait de longues études, le passage suivant d'un Allemand, M. Holzwarth, ne serait-ce que pour donner une idée de la manière dont nous jugent, en Allemagne, les esprits sérieux, au point de vue religieux comme à tous les points de vue :

« La nation française est la fille aînée de l'Église, non-seulement parce que le royaume des Francs fondé par Clovis (Chlodwig) fut le premier Etat catholique romain de l'Occident, mais encore parce que les plus anciennes origines du Christianisme en *France* remontent jusqu'aux temps apostoliques. Les provinces des Gaules occupées par les Romains entrèrent d'abord politiquement en rapport intime avec l'empire, puis, par suite de la diffusion de la langue latine, apprirent à connaître la littérature romaine et grecque, et toute la vie gauloise fut envahie par l'influence des coutumes et des idées romaines, Il résulta de ces rapports politiques, civils et littéraires, que la prédication de l'Évangile trouva de bonne heure accès dans les provinces des Gaules, comme dans les autres provinces de l'empire situées autour de la mer Méditerranée. N'ayant pas l'espace nécessaire pour établir une discussion régulière sur les données certaines et légendaires de l'histoire primitive de l'Eglise de *France,* et ne voulant rien avancer sans preuve, nous exposerons simplement ici la tradition de l'Église de *France* telle qu'elle existe. Il est toujours intéressant de savoir ce qu'une Église pense, à tort ou à raison, de son origine.

« On se rattache au passage connu de saint Irénée († 204), *adv. Hæres.*, I, 10, 2. Καί οὔτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἤ ἄλλως παραδιδόυσιν, οὔτε ἐν ταῖς Ἰβηρίαις, οὔτε ἐν Κελτοῖς, οὔτε κατά τάς ἀνατολάς, οὔτε ἐν Αἰγὺπτω, οὔτε ἐν Διβύν οὔτε αἱ κατὰ μέσα τοῦ κόσμου ἱδρυμέναι, pour trouver une organisation ecclésiastique complète, établie à la fin du second siècle dans les Gaules. Qu'il faille entendre ἐν Γερμανίαις de la Germanie proprement dite, de la grande Germanie, ou de l'Allemagne cisrhénane, ou des deux provinces romaines à la fois, il résulte toujours de ce passage que, si les Celtes, situés dans les contrées environnant Trèves, du temps de saint Irénée, peuvent être invoqués comme témoins de la foi que reconnaissent saint Irénée et son peuple, l'existence de la foi chrétienne au second siècle est garantie non-seulement pour la contrée de Lyon. mais encore pour d'autres contrées des Gaules, comme on peut à bon droit conclure en général, d'après l'état florissant de l'Église chrétienne de Lyon vers l'an 200, que cette Église existait depuis longtemps soit à Lyon même, soit dans les environs. On remonte ainsi jusqu'aux temps apostoliques, et on entend d'après le texte de saint Paul, II Timoth., 4, 10, Ἐπορεύθη Κρήσκης εἰς Γαλατίαν, que Crescens laissa saint Paul à Rome et se dirigea vers les Gaules. En effet, Mayence et Vienne rapportent la fondation de leur Église à Crescens, disciple du grand Apôtre. Les autorités qui soutiennent cette explication sont Eusèbe (1), saint Jérôme (2), la Chronique pascale (3). En même temps la Provence a conservé une tradition selon laquelle saint Lazare et ses sœurs sainte Marthe et sainte Madeleine abordèrent au midi de la *France* (4).

« Il y a toute une série d'Eglises de *France* qui font remonter le catalogue

(1) *Hist. eccl.*, III, 4.
(2) *In Cataloge, Opp.*, part. I, p. 350.
(3) *Chronicon Paschale,* 220, edit. Bonn., 1832, t. I, p. 471.
(4) Cf. L. Clarus, *Hist. de la vie des reliques et du culte de Ste Madeleine, de Ste Marthe et de S. Lazare, et des autres saints qui propagèrent les premiers le Christianisme en France,* Ratisb., chez Manze, 1852. *Topographia Galliæ,* etc., Francf., chez Caspar Mérian, 1656, t. XII, p. 37 Rettberg, *Hist. eccl. de l'Allemagne,* t. I Le R. P. Lacordaire, *Sainte Marie-Madeleine,* Paris, 1860. in-8o, Poussielgue. L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'Apostolat de Ste Marie-Madeleine en Provence.*

de leurs évêques jusqu'à saint Pierre. Ainsi saint Pierre est censé avoir ordonné pour la *France* les évêques suivants : Martial pour Lemoricum (Limoges), Tolosa (Toulouse) et Burdigala (Bordeaux) ; Materne pour Tungri (Tongres), Colonia (Cologne) et Treveri (Trèves) ; Sixte pour Remi (Reims) ; Trophime pour Arelate (Arles) ; Sabinien pour Senones (Sens) ; Julien pour Cenomanum (le Mans) ; Crescens pour Vienne et Mayence ; Memmius pour Catalaunum (Châlons-sur-Marne) ; Ursinus pour Bituricæ (Bourges) ; Austremonius pour Arverne (Clermont), et Eutrope pour Sanctones (Saintes). On compte également une série de martyrs des provinces des Gaules durant la persécution de Dioclétien : les évêques Eutrope de Saintes, Lucien de Bellovacum (Beauvais), Nicaise de Rothomagus (Rouen), les deux prêtres Maximien et Lucien de Beauvais, le prêtre Quirinus, le diacre Scubiculus, la vierge Patience.

« Vers la fin du premier siècle on voit surgir au nord de la Gaule, parmi différents noms, ceux de Denys de Paris, de Taurinus d'Ebroica (Évreux). A la fin du second siècle les Églises de Vienne et de Lyon transmettent aux communautés d'Asie et de Phrygie le récit de leurs souffrances durant la persécution de Marc-Aurèle (1).

« Au troisième siècle, saint Grégoire de Tours énumère les diocèses de Tours, d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Paris, de Clermont, de Limoges, ainsi que les évêques de Rouen (*Rothomagus*, c. a. 260), Genève, c. a. 297, Poitiers (*Pictavium*), et d'Amiens (*Ambianum*, c. a. 303). On cite des conciles de ce siècle ; ainsi le concile des Gaules, *concilium Gallicum*, le deuxième et le troisième concile de Lyon, 198, celui de Narbonne, 258. Au second concile de Lyon on compte 12 évêques ; on en cite 13 au troisième. Enfin on assure de divers côtés qu'au commencement du quatrième siècle il n'y avait pas, dans toute la Gaule, une province dans laquelle on ne pût compter un siége épiscopal, ou au moins des communautés chrétiennes.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1-3.

« Ce qui nous intéresse dans tout cela, c'est que, au moment où les Franks envahirent les Gaules non-seulement l'Église était partout solidement établie, mais elle avait partout déjà son histoire. Cet établissement de l'Église, qui ne put, comme la puissance romaine, être anéanti par les Franks envahisseurs, garantit la conservation de la civilisation gréco-romaine contre la barbarie des conquérants et finit par vaincre les vainqueurs eux-mêmes. De la fusion du Frank ardent et naïf avec le Celte efféminé, avec les restes des populations gallo-romaines et d'autres éléments, tels que l'élément normand, naquit le peuple français, enthousiaste pour le bien, capable de ce qu'il y a de pire, qui, semblable au mobile fléau de la balance, révèle à travers tous les siècles, d'une manière merveilleuse, mais certaine, les fluctuations des destinées de l'Église.

« La *France* a été pour l'Église la source des joies les plus intimes, des tristesses les plus profondes ; le zèle, l'héroïsme, le dévouement, la science, la piété, comme la frivolité sans pudeur, l'esprit le plus mondain et le plus dissolu jaillissent alternativement de ce sol fécond, et, tandis que d'autres peuples peuvent rester longtemps plongés dans la boue et s'enivrer à loisir de plaisirs grossiers, les Français, quand ils tombent, rougissent promptement de leur chute, se relèvent soudain et se débarrassent énergiquement de leur coupable cauchemar. »

Le Noir.

FRANCFORT SUR L'ODER (université de). (*Théol. hist. écol.*) — *Voy.* Universités.

FRANCISCAINS, FRANCISCAINES, religieux et religieuses institués par saint François d'Assise au commencement du treizième siècle. La règle qu'il leur donna fut approuvée d'abord par Innocent III, et confirmée ensuite par Honorius ou Honoré III, l'an 1223. Un des principaux articles de cette règle est la pau-

vreté absolue, ou le vœu de ne rien posséder, ni en propre, ni en commun, mais de vivre d'aumônes.

Cet ordre avait déjà fait des progrès considérables, lorsque son saint fondateur mourut en 1226. Il se multiplia tellement, que, neuf ans après sa fondation, il se trouva dans un chapitre général, tenu près d'Assise, cinq mille députés de ses couvents; probablement il y en avait plusieurs de chaque maison. Aujourd'hui encore, quoique les protestants en aient détruit un très-grand nombre en Angleterre, en Allemagne et dans les autres pays du Nord, on prétend que cet ordre possède sept mille maisons d'hommes sous des noms différents, et plus de neuf cents couvents de filles. Par leurs derniers chapitres, on a compté plus de quinze mille religieux et plus de vingt-huit mille religieuses.

Il n'a pas tardé de se diviser en différentes branches : les principales sont les cordeliers, distingués eux-mêmes en conventuels et en observantins, les capucins, les récollets, les tiercelins ou religieux pénitents du tiers-ordre, et nommés en France de *Picpus*; mais il s'est fait plusieurs autres réformes de *franciscains* en Italie, en Espagne et ailleurs. Nous parlerons de ces divers instituts ou congrégations sous leurs noms particuliers. Quelques-unes sont de religieux hospitaliers qui ont embrassé la règle de saint François, comme les frères infirmiers-minimes ou abrégons, les bons-fieux, etc., et ce ne sont pas les moins respectables.

Si les vertus de saint François n'avaient pas été aussi solides et aussi authentiquement reconnues que le témoignent les auteurs contemporains, cette multiplication si rapide et si étendue de son ordre serait un prodige inconcevable; mais le saint forma des disciples qui lui ressemblaient : l'ascendant de leurs vertus gagna des milliers de prosélytes. Ce phénomène, qui a paru constamment dans tous les siècles plus ou moins, se renouvellera jusqu'à la fin du monde, parce que la vertu, sous quelque forme qu'elle paraisse, a des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes.

Cependant les protestants n'ont rien omis pour persuader que la naissance de l'ordre des *franciscains* a été une plaie et un malheur pour l'Eglise. Mais ceux qui en parlent ainsi fournissent eux-mêmes des faits qui démontrent le contraire, et qui prouvent qu'aucun ordre n'a rendu de plus grands services; ils en ont calomnié le fondateur, et il n'est besoin que de leurs écrits pour faire complétement son apologie. Ils disent que saint François fut, à la vérité, un homme pieux et bien intentionné, mais qui joignait à la plus grossière ignorance un esprit affaibli par une maladie dont il avait été guéri; qu'il donna dans une espèce de dévotion extravagante, qui approchait plus de la folie que de la piété; ainsi en a parlé Mosheim, *Hist. ecclés.*, 13e siècle, 2e part., c. 2, § 25. Ce tableau est-il ressemblant?

Le même écrivain nous fait remarquer qu'au douzième siècle et au commencement du treizième, l'Eglise était infestée par une multitude de sectes hérétiques; les cathares albigeois ou bagnolois, les disciples de Pierre de Bruis, de Tanchelin et d'Arnaud de Bresse, les vaudois, les *capuciati*, les apostoliques, dogmatisaient chacun de leur côté. Tous se réunissaient à exalter le mérite de la pauvreté évangélique; ils faisaient un crime aux moines, aux ecclésiastiques, aux évêques, de ce qu'ils ne menaient pas la vie pauvre, laborieuse, mortifiée des apôtres, sans laquelle, disaient-ils, on ne peut parvenir au salut; ils forçaient leurs propres docteurs à la pratiquer; par cet artifice, ils séduisaient le peuple. Mosheim prétend qu'en effet le clergé manquait de lumières et de zèle; que les ordres monastiques étaient entièrement corrompus; que les uns et les autres laissaient triompher impunément l'hérésie. « Dans ces circonstances, » dit-il, on sentit la nécessité d'introduire dans l'Eglise une classe » d'hommes qui pussent, par l'austérité de leurs mœurs, par le mépris » des richesses, par la gravité de leur » extérieur, par la sainteté de leur » conduite et de leurs maximes, ressembler aux docteurs qui avaient

» acquis tant de réputation aux sectes
» hérétiques. » *Ibid.*, § 21.

Or, voilà précisément ce que pensa saint François, ce prétendu ignorant imbécile ; il vit le mal, il en aperçut le remède, il eut le courage de le mettre en usage, et Mosheim est forcé de convenir qu'il y réussit parfaitement. Qu'aurait pu faire de mieux un habile et profond politique ?

En effet, notre censeur avoue que ces religieux, menant une vie plus régulière et plus édifiante que les autres, acquirent en peu de temps une réputation extraordinaire, et que le peuple conçut pour eux une estime et une vénération singulières. L'attachement pour eux, dit-il, fut porté à l'excès ; le peuple ne voulut plus recevoir les sacrements que de leurs mains ; leurs églises étaient sans cesse remplies de monde ; c'était là que l'on faisait ses dévotions et que l'on voulait être inhumé. On les employa, non-seulement dans les fonctions spirituelles, mais encore dans les affaires temporelles et politiques. On les vit terminer les différends qui survenaient entre les princes, conclure des traités de paix, ménager des alliances, présider aux conseils des rois, gouverner les cours. En considératiou de leurs services, les papes les comblèrent de grâces, d'honneurs, de distinctions, de priviléges, d'immunités, d'indulgences à distribuer, etc. *Ibid.*, § 23 et 26. Jusqu'à présent nous ne voyons pas en quoi saint François a péché, ni en quel sens la fondation de son ordre a été un malheur pour l'Eglise,

C'est, dit Mosheim, que le crédit excessif des religieux mendiants les rendit intéressés, ambitieux, intrigants, rivaux et à la fin ennemis déclarés du clergé séculier. Ils ne voulurent plus reconnaître la juridiction des évêques, ni dépendre d'eux en aucune manière ; ils occupèrent les prélatures et les places de l'Eglise les plus importantes ; ils voulurent remplir les chaires dans les universités ; ils soutinrent à ce sujet les disputes les plus indécentes ; les papes, par leur imprudence à les autoriser dans la plupart de leurs prétentions, se jetèrent dans une infinité d'embarras. Une partie des *franciscains* finit par se révolter contre les papes mêmes, lorsqu'ils voulurent les accorder au sujet du vœu de pauvreté. Malgré les bulles de plusieurs papes, ceux que l'on nomma *fratricelles*, *tertiaires*, *spirituels*, *beggards* et *béguins*, firent schisme avec leurs confrères, furent condamnés comme hérétiques, et plusieurs furent livrés au supplice par les inquisiteurs.

Supposons tous ces faits, et voyons ce qui en résultera. 1° Il y aurait de l'injustice à vouloir rendre saint François responsable de ce qui est arrivé plus d'un siècle après sa mort, il n'était certainement pas obligé de le prévoir, et sa règle, loin de donner aucun lieu à l'ambition de ses religieux, semblait composée exprès pour la prévenir et pour l'étouffer ; 2° il faudrait examiner si tous ces inconvénients que l'on exagère ont porté réellement plus de préjudice à l'Eglise, que les travaux des *franciscains* n'ont du produire de bien : or, nous soutenons que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal. Ils ont détruit peu à peu la plupart des sectes qui troublaient l'Eglise ; ils ont ranimé parmi le peuple la piété qui était à peu près éteinte, leurs disputes mêmes ont contribué à tirer le clergé séculier de l'inertie dans laquelle il était plongé, et ont fait éclore un germe d'émulation; ils ont composé de très-bons ouvrages dans un temps où il n'était pas aisé de former de bons écrivains ; un grand nombre se sont livrés aux missions étrangères et y travaillent encore, etc. Lorsque nous reprochons aux protestants l'ambition, l'esprit de révolte, les disputes violentes, les fureurs auxquelles se sont abandonnés leurs premiers prédicants, ils nous répondent que ces défauts de l'humanité doivent leur être pardonnés en faveur du bien qui en est résulté. Nous voudrions savoir pourquoi cette excuse ne doit pas avoir lieu à l'égard des *franciscains* et des autres mendiants, comme à l'égard des apôtres de la réforme.

Mosheim sait bon gré aux fratricelles et aux autres *franciscains* révoltés, de ce que, par leurs écrits fougueux et séditieux, ils ont contri-

bué à indisposer les peuples contre l'autorité des papes, et de ce qu'ils ont ainsi préparé les voies à la réformation. Pour nous, nous avons un plus juste sujet d'applaudir au zèle avec lequel les *franciscains*, en général, comme les autres religieux, se sont opposés aux progrès de cette réforme prétendue, et ont travaillé à préserver les peuples de la contagion de l'hérésie. Plusieurs ont généreusement sacrifié leur vie pour la défense de la foi catholique ; et si Mosheim avait voulu se souvenir de la multitude des victimes que les protestants ont immolées à leur fureur, il aurait peut-être moins insisté sur le nombre des fanatiques qui se sont fait condamner par l'inquisition.

Il n'a pas manqué de renouveler le souvenir des fables, que des écrivains ignorants ont placées dans les vies qu'ils ont faites de saint François, l'histoire de ses stigmates, le livre des *conformités de saint François avec Jésus-Christ*, les ouvrages qui ont été faits pour et contre, et etc. Il prétend que saint François s'était imprimé lui-même ces stigmates dans un accès de dévotion pendant sa retraite sur le mont Alverne ; qu'il y a dans les histoires de ce siècle plusieurs exemples de ces *fanatiques stigmatisés*, qui avaient mal entendu les paroles de saint Paul, *Galat.*, c. 6, ℣ 17 : « Au reste, que personne ne « me fasse de la peine ; car je porte « sur mon corps les cicatrices de « Jésus-Christ. ».

Ce n'est point ici le lieu de discuter ce fait ; on peut voir ce qu'en a dit le judicieux auteur des *Vies des Pères et des Martyrs, t.* 9, p. 329. Quand le fait serait tel que le prétend Mosheim, il s'ensuivrait encore que saint François n'a eu aucune part à l'opinion qui s'établit après sa mort, savoir que ces stigmates lui avaient été imprimés par miracle, puisqu'aucun témoin n'a déposé que saint François le lui avait ainsi affirmé ; au contraire, il cachait ces plaies avec beaucoup de soin. Que parmi ses religieux il y ait eu des écrivains ignorants, animés d'un faux zèle pour la gloire de leurs fondateurs, crédules et avides de merveilleux, cela n'est pas étonnant, puisque, pendant le treizième et le quatorzième siècle, il s'en est trouvé dans tous les états. L'on est à présent guéri de cette maladie, et les protestants ont mauvaise grâce de supposer qu'elle subsiste toujours parmi les catholiques.

A la vérité, tous les protestants ne sont pas également prévenus contre les *franciscains* ; nous savons avec une entière certitude que les capucins qui se trouvent placés dans le voisinage des luthériens, en reçoivent autant d'aumônes que des catholiques ; que souvent ceux-là demandent le secours des prières de ces bons religieux dans leurs besoins, et leur donnent des rétributions de messes. Cela nous paraît prouver ce que nous avons déjà dit, que la vertu se fait respecter partout où elle se trouve, que souvent même elle triomphe des préjugés de religion. C'est encore une preuve qu'il ne tient qu'aux *franciscains* et aux autres religieux de récupérer l'estime, la considération, le crédit dont ils ont joui autrefois. Que sans éclat, sans dispute, sans révolte contre l'autorité, ils en reviennent à l'observation stricte et sévère de leur règle, le peuple les chérira, le clergé séculier leur applaudira, le gouvernement les protégera, leurs ennemis mêmes seront forcés de les respecter. *Voyez* MENDIANTS. *Hist. des Ordres monast.*, t. 7, etc.

FRANCISCAINES, religieuses qui suivent la règle que leur donna saint François, l'an 1224. Elles sont nommées autrement *clarisses*, parce que sainte Claire en fut la première fondatrice. Cette vertueuse fille avait déja embrassé la vie religieuse sous la direction de saint François, l'an 1212, à l'âge de dix-huit ans, et déjà elle avait formé des monastères non-seulement dans plusieurs villes de l'Italie, mais encore en France et en Espagne, dont les religieuses suivaient la règle de saint Benoît, et des constitutions particulières qu'elles avaient reçues du cardinal Hugolin. Celles du monastère d'Assise s'attachèrent particulièrement à imiter la pauvreté et les austérités qui étaient pratiquées par les disciples de saint François;

ce saint fondateur les ayant placées dans une maison qui était contiguë à l'église de Saint-Damien, il composa pour elles une règle sur le modèle de celle qu'il avait faite pour ses religieux, et bientôt elle fut adoptée par d'autres monastères de filles.

Dans la suite, cette règle ayant paru trop austère pour des personnes délicates le pape Urbain IV la mitigea l'an 1253, et permit aux clarisses de posséder des rentes ; mais celles de Saint-Damien, et quelques autres, ne voulurent point de ces adoucissements, et persévérèrent dans l'étroite observation de la règle de saint François. De là se forma la distinction entre les *urbanistes* et les *damianites* ou *pauvres clarisses*.

Parmi les urbanistes mêmes ou clarisses mitigées, plusieurs maisons sont revenues dans la suite à l'étroite observance de la règle, principalement par la réforme qu'y introduisit au quinzième siècle sainte Colette, nommée dans le monde Nicole Boilet, née à Corbie en Picardie, et morte l'an 1447. A chaque fois qu'il s'est fait des réformes chez les *franciscains*, il s'est trouvé des clarisses qui ont embrassé une manière de vivre analogue et aussi austère. Ainsi, outre les urbanistes, l'on distingue les cordelières ou clarisses réformées, que l'on nomme à Paris, filles de l'*Ave-Maria*, les capucines, les récollettes, les tiercelines ou pénitentes du tiers-ordre, connues à Paris sous le nom de filles de Sainte-Elisabeth, etc.

A l'imitation des religieux, il y a eu des *franciscaines* hospitalières, comme les sœurs grises, les sœurs de la Faille, les sœurs de la Celle, etc. C'est sur le modèle des sœurs grises que saint Vincent de Paul a institué les sœurs de la charité. BERGIER.

FRANCK (Adolphe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe français, né à Liocourt (Meurthe), en 1809, qui a été, au collége de France, professeur suppléant de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, a donné à notre littérature contemporaine : *Esquisse d'une histoire de la logique*, in-8, 1838 : la *Kabbale* ou *Philosophie religieuse des Hébreux*, 1843; *le Communisme jugé par l'histoire*, 1849; *Notices critiques et Historiques* sur Mably, Paracelse, Machiavel, Bodin, Th. Morus, etc., et surtout le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 6 forts volumes in-8, en collaboration avec plusieurs savants et professeurs. LE NOIR.

FRANC-MAÇONNERIE (la). (*Théol. hist. associat.*) — Nous commencerons par citer, sur cet ordre mystérieux très-célèbre, et devenu si envahissant, quelques pages de M. Schrödl concernant son ancienneté prétendue, sa constitution, son symbole, et les excommunications apostoliques dont il a été l'objet.

Nous ajouterons ensuite quelques réflexions.

« Les railleries des savants et le sourire des gens raisonnables, dit M. Schrodl, ont fait reconnaître à beaucoup de francs-maçons de nos temps qu'Anderson a pu se tromper, dans son livre de la *Constitution des Francs-Maçons*, en faisant remonter la *franc-maçonnerie* jusqu'à Adam, voire même jusqu'à Dieu. Beaucoup d'adeptes se permettent de douter aujourd'hui que Noé, Nemrod et Salomon aient été les grands-maîtres de la *franc-maçonnerie*, et en général que les tables généalogiques de l'ordre, remontant à la plus nébuleuse antiquité, reposent sur quelque base digne de foi. Dans le fait c'était passer du sublime au ridicule que de vouloir faire admettre aux laïques comme aux initiés cette fantastique opinion que l'union franc-maçonnique, peut-être invisible à des yeux inexpérimentés, est l'Église où s'enseigna, avant et après le Sage de Nazareth, tout ce qui est bon, noble et grand. Il est impossible, quand on examine les choses à la clarté de l'histoire, de découvrir comment la *franc-maçonnerie* dérive des mystères d'Égypte ou de ceux de la Grèce, de l'union pythagoricienne ou des architectes dionysiens, des Esséniens, ou des Thérapeutes, des Gnostiques ou des Manichéens, des Vaudois ou des Templiers. Personne n'a encore pu découvrir le lien qui relie la prétendue *franc-maçonnerie* ancienne à la *franc-maçonnerie* mo-

derne. Sans doute celle-ci s'est entourée d'un appareil de cérémonies, de symboles, d'allégories et de mythes, à l'aide desquels elle s'est donné un air de profondeur, de sérieux et de mystère, dont l'ambiguïté lui a été fort utile, appareil de toutes sortes de pièces tiré du vieil arsenal des traditions populaires, formé de rognures païennes et judaïques, extraits des rituels ecclésiastiques, d'usages des anciennes loges maçonniques anglicanes, et Dieu sait de quels débris encore; mais tout cela n'est qu'une mascarade d'emprunt, complétement étrangère à l'esprit de ces antiques et secrètes associations.

« Quant à la prétention spéciale qu'a la *franc-maçonnerie* de remonter aux antiques corporations des maçons d'Angleterre, qui, dès le temps des Romains, avaient leur organisation particulière et leurs rites sacrés, *sacra*, et qui plus tard, à la suite de l'introduction des Culdéens d'Écosse et d'Irlande, devinrent les pépinières du prétendu Christianisme pur et antiromain, et, malgré cela, reçurent, dit-on, des lettres de protection et la liberté religieuse des Papes et des rois ultramontains, elle est entièrement inadmissible tant qu'on n'a pas montré les lettres authentiques des Papes et des rois, tant qu'on n'a pas fourni les documents qui établissent péremptoirement le Christianisme antiromain des Culdéens et des anciennes loges maçonniques d'Angleterre.

« Les Culdéens n'étaient pas des hérétiques visant à un prétendu Christianisme pur et primitif; c'étaient des Catholiques romains et les corporations maçonniques d'Angleterre, comme les autres corporations de ce genre au moyen âge, avant la réforme du seizième siècle, appartenaient également à l'Église catholique, à moins que, par hasard, on ne prétende que les singes, les serpents, les dragons et les monstres qui pullulent dans l'architecture des anciennes cathédrales doivent nécessairement prouver le contraire.

« Toutes les tentatives faites pour ramener la *franc-maçonnerie* à une haute antiquité s'évanouissent devant le souffle de l'histoire, et constatent simplement quel cas on fait de la vérité dans ces temples modernes de la liberté, de la lumière et de l'humanité; combien peu on recule devant une fraude pieuse pour étayer sa cause; combien, en vue de la propagande à favoriser, de la curiosité à surexciter, du trafic des mystères à perpétuer, on s'est évertué à remplacer le défaut d'antiquité réelle par des fictions et à faire, malgré une phraséologie mensongère, de la *franc-maçonnerie* la contre-partie positive du Christianisme catholique.

« Jetons un coup d'œil sur les registres de la *franc-maçonnerie* pour en reconnaître la nature, le but, les principes, l'organisation.

« La *franc-maçonnerie* ne remonte, quant à son origine, qu'au dix-huitième siècle. Les anciennes corporations maçonniques d'Angleterre admirent, comme d'autres corporations, des membres qui ne pratiquaient pas à proprement dire le métier et qui s'associaient aux corps des maçons dans d'autres vues. En 1717 trois membres de cette espèce, le physicien Désaguliers, le théologien James Anderson et George Payne, se séparant de leurs anciens coassociés, fondèrent une société tout à fait nouvelle de maçons libres ou de francs-maçons, qui, sans prétendre constituer une église proprement dite, devait, en fait, suppléer à l'unité chrétienne brisée par la réforme, rétablir une nouvelle communauté spirituelle au milieu des partis divisés, et entretenir l'esprit social et philanthropique parmi ses membres. Les principes et les obligations de la société nouvelle furent les suivants :

» Le maçon est, comme un vrai fils de Noé, tenu d'obéir à la loi morale, et, s'il connaît véritablement son métier, il ne peut être ni un athée, ni un libertin.

« Il est utile, dans les temps actuels, contrairement à ce qui s'est pratiqué anciennement, de n'obliger le maçon qu'à la religion dans laquelle tous les hommes peuvent s'entendre, c'est-à-dire à l'antique religion catholique, qui se résume

dans l'honneur, la probité et l'observation des lois morales, raisonnables et universellement reconnues par le bon sens.

« Chaque membre est, à côté de cette foi commune, libre de conserver sa confession particulière et ses opinions religieuses personnelles.

« Toutes les controverses et disputes religieuses et politiques doivent être évitées, et les maçons obéissent en sujets pacifiques aux autorités civiles.

« Cependant le frère qui s'est mêlé à une sédition contre l'État, sans avoir commis d'autre délit, reste en union indissoluble avec la loge.

« La loi essentielle de l'association est l'amour fraternel de tous les membres entre eux, la fidélité réciproque ; tous les membres sont égaux et frères; fraternité, philanthropie, tolérance et sociabilité, tel est le sommaire de la *franc-maçonnerie* (1).

« Quant à la hiérarchie, il suffit de rappeler les trois grades connus des *apprentis*, des *compagnons* et des *maîtres*, les divers fonctionnaires des loges, lesquelles forment par leur réunion la grande loge, ayant à sa tête le *grand-maître*; les cérémonies d'initiation tragi-comiques, à la fois ridicules et terribles, aux grades et aux dignités de l'ordre, les réunions avec ou sans cérémonies, les banquets, les signes de reconnaissance des maçons entre eux, le salut, le regard dits maçonniques, etc.

« Les maçons mettent, en principe, leur égalité fraternelle au-dessus de toute distinction de rang et d'état, ce qui ne les a pas empêchés dans le fait, et dès l'origine, de rechercher les personnages considérés et élevés par leur rang dans le monde pour en faire leurs grands maîtres et favoriser de cette manière les progrès de la franc-maçonnerie. C'est ainsi que le rédacteur d'un article publié en 1841 dans le premier cahier de la Revue trimestrielle de l'Allemagne (*Teutsche Vierteljahrsschrift*), qui appartient à l'ordre, parlant de l'action de ses confrères en Belgique, rappelle, pour prouver combien l'association a d'importance, que le prince de Prusse s'était mis, dans un moment de crise politique, à la tête des loges franc-maçonniques de Prusse.

« Du reste, c'est avec raison que le mystère répandu sur la pratique et les devoirs de la loge maçonnique et le serment qui interdit aux initiés de révéler ce qui se passe parmi eux dans les loges ont toujours excité des soupçons et des répugnances, et ont autorisé les ennemis de la franc-maçonnerie à poser ce dilemme :

« Ou l'ordre s'occupe des choses qui ne sont pas nuisibles à la religion, à l'Etat et au bien public, et dès lors il n'y a pas de raison de soutraire son action à la connaissance du monde ; ou l'ordre s'occupe de choses qu'il ne peut avouer, parce qu'elles sont hostiles à tout ce qui est établi, et dès lors il est jugé par lui-même, et il faut qu'on déchire de toutes manières le voile dont il veut se couvrir.

« En outre, ce qui excite le soupçon et le scandale, c'est la forme antique, terrible et tout à fait judaïque du serment par lequel l'initié demande, au cas où il trahirait quelques-uns des signes et des mystères de l'ordre, qu'on lui arrache la langue, qu'on brûle ses entrailles, qu'on les réduise en cendres et les disperse au vent ! Malgré ce serment, et malgré l'organisation hiérarchique des loges, formant un ensemble dont en général le but, la tendance, les formes, les signes de reconnaissance sont identiques, on se tromperait si l'on se représentait cette association comme un corps unique, mû par une seule volonté, soumis à une obéissance stricte et militaire, sous la direction d'un chef suprême commandant toutes les loges de la terre; ce n'est, en vérité, que l'agrégation d'un grand nombre de sociétés analogues, mais qui se distinguent les unes des autres par les usages, les formes, les grades imaginés pour mystifier les adeptes, se séparent par les opinions les plus divergentes et les plus singulières sur le mystère même de l'ordre, sont soumises aux influences les plus multiples, sont parfois le jouet des escrocs les plus vulgaires, sont souvent sans aucune

(1) Anderson, *livre de la Constitution*, Francf., 1743, p. 298.

relation entre elles, ne se font que des communications accidentelles, ou se déclarent même ouvertement la guerre (1).

« Dans quel rapport, d'après ses principes originaires, d'après sa nature, son but, sa tendance et son histoire, l'ordre des *francs-maçons* est-il avec le Christianisme positif, avec l'Eglise catholique ?

« Les réponses des *francs-maçons* seraient fort rassurantes, si on pouvait s'y fier. Une association qui, nonobstant l'obligation qu'elle impose à tous ses membres de professer la religion universelle des maçons, les laisse parfaitement libres dans leur confession spéciale et leurs opinions religieuses, n'est-elle pas, disent-ils, absolument inoffensive à l'égard du Christianisme positif et de l'Eglise catholique ?

« Elle ne touche pas aux dogmes, elle recommande de respecter et d'honorer extérieurement toutes les formes de la croyance. Elle ne se mêle pas de scruter curieusement des mystères insondables, et ne se fonde que sur la pratique des lois essentielles de l'humanité, la patience et l'amour, qui n'excluent certainement aucune confession, pas plus celle des Catholiques que toute autre. Que si elle a pour but la liberté dans les choses religieuses et ailleurs, que si elle tend à simplifier et à purifier les idées religieuses, que si elle tâche d'émousser les angles trop saillants des divers systèmes de foi, elle ne fait tort par là ni au pur Christianisme, ni au véritable Catholicisme; elle les débarrasse l'un et l'autre de la poussière et du fatras de la superstition et de l'obscurantisme. Le rédacteur de l'article que nous avons cité couronne toutes ces raisons par cette affirmation : « La franc-maçonnerie s'est toujours abstenue de toute immixtion positive dans les affaires politiques ou ecclésiastiques ; elle a toujours su retrouver la trace de sa belle et primitive carrière lorsque des influences étrangères sont parvenues à l'en détourner momentanément. »

« Mais c'est en vain que les *francs-maçons* ont cherché à rattacher les idées et les maximes de leur ordre au Christianisme positif par des phrases sonores, aujourd'hui absolument discréditées après les abus qu'on en a faits ; il est resté constant que dès son origine un élément malsain a été inoculé à l'ordre, élément qui nécessairement s'est développé, a rendu la franc-maçonnerie de plus en plus hostile au Christianisme positif, et en a fait souvent l'organe de doctrines dangereuses et l'instrument de toutes sortes d'agitations politiques. Car, quand cet élément malsain ne consisterait que dans l'absence de l'unité de doctrine sur Dieu et les choses divines, la franc-maçonnerie devait, en vertu de ce défaut, aboutir d'abord à une forme vide, et devenir fatalement ensuite une doctrine hostile. Il fallait qu'il arrivât, et il arriva en effet, que la forme vide se remplît d'un double esprit : de l'esprit primitif de la franc-maçonnerie anglaise, esprit rationaliste et déiste procédant de la philosophie de Locke, et de l'esprit mystique du panthéisme allemand, avec tout son cortége de mythes secrets, de phraséologie scientifique et de rêveries théosophiques. »

M. Schrödl développe longuement ces dernières pensées et assertions, puis termine par le précis suivant des condamnations de la franc-maçonnerie par les Papes.

« La franc-maçonnerie, s'étant répandue de l'Angleterre sur le continent, eut sa première loge, en 1733 à Hambourg ; puis s'ouvrirent des loges à Brunswick, Berlin, Leipzig, etc. Le Saint-Siége, qui reconnut tout d'abord le but et la portée de l'ordre, n'imita pas les gouvernements qui assistèrent paisiblement à l'établissement et à la propagation de l'association. Les chefs suprêmes de l'Église, dit Menzel (1), qui prirent sérieusement à cœur les intérêts dont ils répondent, ne virent pas sans déplai-

(1) Conf. *Feuilles histor-polit. de Phillips et Gurres*, 1841, t. VIII; article Franc-Maçonnerie.

(1) *Nouvelle Histoire des Allemands*, t. X, p. 512.

sir une nouvelle forme de société spirituelle. Les papes Clément XII et Benoît XIV frappèrent d'excommunication quiconque entrerait dans une loge, et le consistoire (protestant) de Hanovre ordonna (1745) à un prédicateur, devenu *franc-maçon*, de quitter l'association, interdit à l'avenir à tout ecclésiastique de se faire admettre dans des loges maçonniques, motivant son interdiction sur ce que des ecclésiastiques doivent moins que personne entrer dans une société où l'on prête serment à une loi et à des statuts qu'on ignore, lors même qu'on affirme que la charité en est le but suprême, les Chrétiens ayant dans l'Écriture sainte un lien de charité si fort et si puissant qu'il ne leur en faut pas d'autre. La bulle de Clément XII contre les sociétés secrètes, notamment contre la franc-maçonnerie, fut publiée le 18 avril 1738, confirmée et renouvelée par une bulle du pape Benoît XIV, en date du 18 mars 1751. Le 13 septembre 1821 Pie VII promulgua une bulle contre les carbonari (1). Le pape Léon XII lança, le 13 mars 1826, une nouvelle bulle contre la franc-maçonnerie et les autres sociétés secrètes. Enfin Grégoire XVI se prononça radicalement contre ces sociétés dans l'encyclique qu'il adressa le 15 août 1832 aux patriarches, primats, archevêques et évêques de la catholicité. Conformément à ces actes tous les évêques de Belgique déclarèrent, en 1837, frappés d'excommunication les catholiques *francs-maçons* du royaume. Les avertissements du Saint-Siége, qui, dans ces bulles, montraient aux princes les dangers que leur faisaient courir ces conjurations secrètes, restèrent sans effet, comme on le sait ; les personnages les plus influents continuèrent à en faire partie, et la franc-maçonnerie demeura un instrument docile aux mains de tous les ennemis de l'Eglise. » (V. *Not. add.*)

Nous n'avons fait aucune étude des prétentions maçonniques à la prodigieuse ancienneté de leur ordre; mais, comme l'auteur que nous venons de citer, nous avons toujours cru cette ancienneté fabuleuse. En tout cas, lors même que la *franc-maçonnerie* moderne serait une fille d'associations de maçons et d'architectes, soit du moyen âge soit plus antiques encore, une telle filiation n'aurait aucune importance ; elle ne serait qu'un fait matériel qui ne toucherait en rien à l'esprit de l'association telle qu'elle existe aujourd'hui ; sous ce rapport, elle s'est modifiée selon les temps ; et l'on devrait toujours la considérer, dans son existence au XIXe siècle, comme une association moderne.

Or, ce qui pour nous est évident, c'est que la *franc-maçonnerie* se propose, comme but principal aujourd'hui, une guerre à toutes les religions dans leur partie positive, et une réduction d'elles toutes au théisme pur et à la morale naturelle qui leur servent de bases ; en sorte qu'en fin de compte nous sommes sur ce point de l'avis de M. Schrödl et comprenons comme lui la lutte que la papauté a engagée contre elle.

Mais il est un fait qui s'est passé depuis vingt ans dans les loges maçonniques et que nous tenons à relever comme une des manifestations les plus éclatantes du mouvement positiviste, matérialiste et athée, que nous déplorons tant et contre lequel nous nous élevons sans cesse :

Cette société secrète avait été jusques-là franchement théiste. Dieu, le grand architecte de l'univers, comme elle l'appelle, le grand maçon constructeur primordial de toutes choses, était l'objet du premier article de son symbole ; c'était l'arche sainte à laquelle on ne touche point. Le maçonnisme avait traversé le siècle de Voltaire et des encyclopédistes, ayant dans son sein, parmi ses vénérables et ses chefs, tous les plus célèbres philosophes de cette période ; et jamais, dans aucune de ses loges, n'eût osé bruire un murmure, je ne dirai pas d'athéisme ou de matérialisme, mais de simple doute sur les points fondamentaux de Dieu, de l'âme et de son immortalité.

Or, depuis vingt-cinq ans, il en a

(1) *Voir* Jarke, *sur le Carbonarisme, Mélanges*, t. II.

été autrement pour la première fois. Proudhon, le premier peut-être, fut admis dans une loge, tout antithéiste qu'il se dît ouvertement et après avoir fait, dans le questionnaire de la réception, à cette demande. « Que devons nous à Dieu ? » cette réponse audacieuse : « la guerre » substituée par lui à la réponse ordinaire : l'amour. Il est vrai que, dans son esprit, il n'entendait par Dieu que l'idée qu'on se fait de Dieu dans les religions et qui peut être le mal, comme il le disait à la même époque dans sa phrase célèbre : Dieu, c'est le mal. Il est vrai aussi qu'il y avait en cela une brutalité franche et courageuse qui n'était pas sans ressembler, en sa manière, à celle du chrétien des premiers siècles qui aurait crié aux païens des Césars, devant l'autel de Jupiter : Votre Jupiter, c'est le mal, c'est Satan ; guerre à Satan. Mais le fond de la pensée avait d'autres tendances ; cette pensée n'était pas, et à dessein, suffisamment expliquée ; elle impliquait une confusion coupable de l'athéisme et du matérialisme, qu'on devait repousser plus tard en disant qu'on ne voulait qu'éliminer, du débat, ces questions ; et l'effet subséquent, dans les loges maçonniques, aussi bien que dans les publications au grand jour, ne démontra que trop bien l'introduction dans les esprits du nouvel élément négatif.

On vit sous le second empire, au moment de sa grandeur la mieux consolidée, la discussion sur Dieu et l'âme s'installer dans les loges maçonniques, l'athéisme et le matérialisme y prendre la parole, et y agiter bruyamment cette question : s'il ne conviendrait point de raturer désormais du symbole l'article fondamental, et de le retrancher du questionnaire de réception. Beaucoup soutinrent l'ancienne foi maçonnique avec autant l'éloquence que de zèle ; une de nos connaissances, qui a une position élevée dans le maçonnisme, M. Riche-Gardon, fut de ce nombre et brilla sur la brèche aux premiers rangs. Mais plusieurs loges retranchèrent l'ancienne profession de foi ; la scission se fit et elle dure encore.

Le mouvement matérialiste et athée est donc allé, dans ce troisième quart de notre siècle, jusqu'à pénétrer le *franc-maçonnisme* lui-même; et s'il ne s'y fait une réaction sérieuse, il y amènera la dissolution et la mort, car sans un symbole dogmatique quelconque il n'y a pas d'association qui ait longue vie; or retrancher jusqu'à Dieu, c'est renoncer à tout symbole.

LE NOIR.

FRANÇOIS D'ASSISE (S.) (*Théol. hist. biog.*) — V. FRANCISCAINS.

FRANÇOIS DE PAULE (S.) *Théol. hist. biog.*) *Voy.* MINIMES.

FRANÇOIS DE SALES (S.). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand saint et non moins grand écrivain, par sa simplicité fine et naïve, naquit au château de Sales, en Savoie, le 21 août 1567, et mourut évêque de Genève, à Lyon, le 28 décembre 1622, après avoir gagné des multitudes de protestants au catholicisme, et s'être acquis une grande célébrité par ses bonnes œuvres et ses douces vertus. Ses restes furent portés à Annecy dans le couvent qu'il y avait fondé. Il avait été sacré le 12 octobre 1602, dans le bourg de Tharens.

« Le nouvel évêque, dit M. Laufköther, chercha dès lors à se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, et sa vie devint un parfait modèle de vertus chrétiennes et apostoliques, c'est-à-dire d'une charité sainte et profonde, embrassant également tous ses diocésains dans leurs besoins les plus divers, et se manifestant surtout dans sa tendresse pour son clergé, dans sa sollicitude pour les pauvres, les malades, les âmes égarées et souffrantes; d'une véritable humilité de cœur, d'une simplicité de mœurs et de conduite qui ne tend pas à ce qui est grand et sublime, mais qui cherche à accomplir chaque jour d'une manière plus parfaite le devoir journalier et les obligations en apparence les plus insignifiantes; d'une mansuétude toujours semblable à elle-même ; d'une sérénité d'âme qui ne voit dans les événements de la vie que des épreuves nécessaires, incapables de troubler le Chrétien dont

l'espoir et la vie sont en Dieu. « Je ne sais pas, disait-il, quel mal m'a fait la pauvre vertu de prudence; j'ai de la peine à l'aimer, et si je l'aime, ce n'est que par nécessité, parce qu'elle est le sel et la lumière de la vie. Mais la beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais volontiers cent serpents pour une colombe. » Son regard intelligent et droit dans les affaires les plus compliquées, son jugement fin et sûr lui donnaient dans tout ce qu'il faisait et disait une mesure merveilleuse et un tact extraordinaire.

« Un des principaux monuments de sa charité fut la fondation de l'ordre de la *Visitation*, destiné aux soins des pauvres et des malades. La première supérieure des Visitandines, sainte Françoise de Chantal, formée à l'école du saint, fut son amie et sa coopératrice.

« L'âme de saint *François de Sales* s'est dépeinte tout entière dans son *Introduction à la Vie dévote*, où il cherche à démontrer que la dévotion n'est pas l'attribut exclusif de certaines conditions, de certaines vocations, mais que, d'après sa vraie nature et dans son genre réel, elle se concilie avec toutes les situations, et peut se pratiquer dans toutes les circonstances de la vie. Outre cet ouvrage, saint François à laissé un *Traité de l'Amour de Dieu* en trois volumes, qui a été réimprimé en deux volumes et abrégé en un seul par l'abbé Tricalet; des *Lettres spirituelles* et d'autres ouvrages de piété, recueillis en deux volumes in-fol. Les Lettres ont été réimprimées en 1817, 3 volumes in-8°. M. de Sacy a fait également une réimpression de l'*Introduction à la Vie dévote*, conforme à l'original, en 2 volumes, chez Techner.

« La biographie du saint a été écrite par l'abbé Marsollier en deux volumes. L'*Esprit* de saint *François de Sales*, dû à Le Camus, évêque de Belley, ami intime du saint, a été réduit par Collot, docteur en Sorbonne, à un gros volume in-8° et deux volumes in-12, plusieurs fois réimprimés.

« On a publié à Paris en 1823 une belle édition complète de ses œuvres, en seize volumes in-8°. »

M. L. Vivès en a donné une édition nouvelle en quatoze vol. in-8°.

Le style naïf, disait Fénelon, et la simplicité aimable de *François de Sales* sont au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane.

Le Noir.

FRANCS ou FRANKS (conversion des) au Christianisme. (*Théol. hist. églis. part.*) — Lorsque les *Francs* conquirent les Gaules, tout le pays était depuis longtemps catholique, et l'arianisme ne régnait que chez les Visigoths et, depuis peu, chez les Bourguignons. En revanche les *Francs* de toutes les tribus, sauf quelques exceptions, étaient païens. Grégoire de Tours dit de ces barbares : *Sed hæc generatio fanaticis semper cultibus visa est obsequium præbuisse, nec prorsus agnovere Deum, sibique silvarum atque aquarum, avium bestiarumque et aliorum quoque elementorum, fingere formas, ipsasque ut Deum colere eisque sacrificia delibare consueti.* Et ce ne fut qu'à partir de l'adoption du Christianisme par leur roi victorieux Clovis que la masse reçut une impulsion générale. Cependant ils n'étaient pas aussi éloignés du Christianisme que le pensait Clovis lui-même ; car, comme, après la bataille de Tolbiac, il hésitait encore à adopter la nouvelle religion, en prétextant que son peuple n'était pas préparé à quitter ses dieux et qu'il voulait le consulter, les *Francs* lui répliquèrent : « Nous renonçons aux dieux mortels, et nous sommes prêts à obéir au Dieu immortel qu'annonce Remy. » Et en effet trois mille *Francs* furent baptisés en même temps que Clovis.

« Il n'est pas douteux, dit M. Schrödl, que Clovis et Clotilde n'aient manifesté un grand zèle pour l'extirpation du paganisme et la propagation de l'Evangile. Cependant nous ne voyons nulle part que les païens aient été persécutés, ni contraints au baptême : au contraire, le biographe de Fridolin, apôtre des Allemands (1), raconte que Fridolin trouva à table le roi, déjà baptisé, entouré des grands de sa cour, encore païens; et

(1) Boll., *Mart.*, t. I, p. 436, et Bouquet, II, 388

si Sigebert de Gembloux (1) rapporte que Clovis entraîna les *Francs* à la foi par ses exemples et ses édits, il ne faut l'entendre que dans le sens le plus large. Ce fut surtout saint Remy qui, soutenu par Clovis, travailla activement à la conversion des *Francs* et des autres Germains mêlés aux *Francs*. On en trouve la preuve dans les actes de la conférence des évêques catholiques avec les évêques ariens de la Bourgogne, tenue à Lyon en 500 ou 501, dont l'introduction dit : « Dieu ayant inspiré pour le salut de tout le peuple le cœur de Remy, qui partout a renversé les autels des idoles et répandu la vraie foi avec autorité et par de nombreux miracles, etc. (2). » Hincmar raconte de même, dans la vie de saint Remy, que ce saint Pontife convertit les *Francs* païens qui s'étaient éloignés de Clovis à cause de son baptême, et s'étaient rendus auprès de Ragnachar, l'autre roi mérovingien, à Cambrai (3). En outre Clovis et d'autres *Francs* distingués firent cadeau au saint de domaines situés dans diverses provinces *frankes*, qu'on peut considérer comme autant de pépinières du Christianisme, par exemple ce qu'on appela le pays de saint Remy, don de Clovis, le domaine de la Bavière rhénane, Cusel, Altenglan, et leurs environs (4).

« Un autre prédicateur remarquable, qui convertit un grand nombre de *Francs* et de Teutons habitant les Flandres, fut saint Védaste, digne ami et coopérateur de saint Remy, qui, après la victoire de Clovis sur les Allemands, accompagna le vainqueur de Toul à Reims, l'instruisit des vérités de la foi, et fut, vers l'an 500, sacré par Remy évêque des Atrébates, « afin, est-il dit, qu'il amenât peu à peu à la grâce du baptême tout le peuple des *Francs*. » Saint Védaste, désirant notamment gagner les grands, acceptait d'ordinaire l'invitation qu'on lui faisait aux repas de la cour. Il assistait ainsi un jour avec

(1) *Chron.*, ad ann. 499.
(2) *Acta Conc.*, *Sirmondi Oper.*, Venetiis, 1728, t. II, p. 221.
(3) Boll. ad 1 oct., *in Vita S. Remigii*, p. 149.
(4) Boll., l. c.

le roi Clotaire Ier, fils de Clovis, à un banquet, où l'on servit pour les hôtes encore païens des vases consacrés suivant les rites du paganisme et remplis de bière. Le saint, en faisant le signe de la croix, les fit éclater, et ce miracle produisit la conversion d'un grand nombre de *Francs* (1).

« D'autres disciples, amis et contemporains de saint Remy, rivalisèrent de zèle avec lui dans cette grande œuvre de la conversion de tout un peuple ; tel fut l'abbé Théoderic, un des principaux disciples de saint Remy, qui le préposa au couvent d'Or, s'en servit souvent pour l'aider dans son ministère apostolique, et, d'après son conseil, transforma une maison de prostitution en un couvent, où les femmes repenties firent pénitence (2). Tels furent aussi Solennis, l'évêque des Carnutes, qui assista au baptême de Clovis, et les autres évêques présents à cette solennelle cérémonie (3). Il est vraisemblable que ce fut saint Remy qui envoya Antimond et Athalbert, ou l'un des deux prêcher les Morins, (4), chez lesquels régnait Cararich, dont Clovis s'empara perfidement et qu'il fit tondre et enfermer dans un couvent avec son fils (5). Mélanius, évêque de Rennes, rendit aussi beaucoup de services à la cause de l'Évangile : il était très-écouté dans les conseils de Clovis et l'encourageait à persévérer dans le bien (6).

« Malgré tous les efforts de ces saints personnages et de beaucoup d'autres évêques, prêtres et moines zélés, la conversion des *Francs* ne se fit que lentement, surtout parmi ceux des *Francs* et des autres Germains qui vivaient, non sur le sol romain, mais sur l'antique sol germanique, où le polythéisme teutonique, iden-

(1) Boll. ad 6 febr., *in Vita S. Vedasti*, p. 793, 795-798.
(2) Bolland., *in Vita S. Remigii*, § 14 ; *Vita S. Theodorici*, ad 1 jul.
(3) *S. Solennis Vita*, dans Boll. 25 sept. Cf. Boll., *in Aita S. Remigii*, § 7.
(4) Peuples de la Belgique, en face de la Bretagne (hab. l'Artois).
(5) Boll., *Vita S. Rem.*, § 12. Greg. Tur. II, 41.
(6) Boll., 6 jan.

tifié avec la patrie et les mœurs locales, avait encore de profondes racines. De là vient qu'on trouve des traces de paganisme non-seulement au sixième, mais au septième siècle, et çà et là au huitième, dans certaines contrées de l'empire franc (abstraction faite de l'Alémanie, de la Thuringe et de la Bavière). La Neustrie avait des habitants païens le long de la Loire et de la Seine ; la Bourgogne, dans les Vosges ; l'Austrasie, dans les Ardennes ; au nord, vers la Frise, dans le Brabant, les Flandres et la Zélande, le paganisme persévéra longtemps, et les missionnaires évangéliques, saint Éloi de Noyon, saint Amand, saint Livin, saint Landoald et d'autres eurent bien des obstacles à surmonter pour accomplir leur œuvre (1) ; saint Arnoul, évêque de Metz († 641,) avait même encore des païens parmi ses parents, et lorsqu'en 613 le roi Clotaire II exila saint Loup, évêque de Sens, qu'on avait calomnieusement accusé auprès de lui, cet évêque eut, durant son exil en Neustrie, l'occasion de convertir et de baptiser le duc Boson Landegisil, PLURIMUMQUE *Francorum exercitum qui adhuc erroris detinebatur laqueo* (2). Pour hâter l'œuvre de la conversion et abolir entièrement les nombreux usages païens survivants parmi les nouveaux convertis, les rois finirent par prendre même des mesures législatives et pénales, lorsque la masse de la nation eut adopté le Christianisme. Ainsi Childebert Ier décréta, en 554, une loi pénale contre ceux qui ne détruiraient pas les idoles qu'ils avaient conservées jusqu'alors dans leurs maisons ou leurs champs (3). »

LE NOIR.

FRANKEL (Zacharias). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet hébraïsant allemand, né à Prague, en 1801, et devenu grand rabbin à Dresde en 1836, a laissé parmi ses pricipaux écrits : Le *Serment des Juifs au point de vue historique et théologique*, Dresde, 1840 et 1847 ; la *Preuve juridique d'après la loi de Moïse et le Talmud*, Berlin, 1841 ; *Etudes préparatoires à la version des Septante*, 1841 ; *De l'influence de l'exégèse juive sur l'herméneutique d'Alexandrie*, Leipsick, 1851. M. *Frankel* a dirigé plusieurs journaux. LE NOIR.

FRANKLIN (Benjamin). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre savant et homme d'Etat américain, né à Boston dans la Nouvelle-Angleterre en 1706 et mort en 1790, après avoir passé par toutes les positions depuis celle d'ouvrier imprimeur jusqu'aux plus élevées, et s'être immortalisé par des découvertes sur la physique, et surtout par l'invention pratique du paratonnerre, par celle de la cheminée qui porte son nom, par l'appareil de chimie pour extraire les gaz aériformes, etc., a laissé beaucoup d'écrits qui consistent dans des lettres, des essais ou des traités sur des sujets de physique, de morale et de politique, qui furent traduits dès 1769 et qui sont devenus très-populaires. LE NOIR.

FRA-PAOLO (Pierre-Paul Sarpi). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. SARPI.

FRATRICELLES petits frères. Ce nom fut donné, sur la fin du treizième siècle, à des quêteurs vagabonds de différente espèce. Les uns étaient des *franciscains* qui se séparèrent de leurs confrères, dans le dessein ou sous le prétexte de pratiquer, dans toute la rigueur, la pauvreté et les austérités commandées par la règle de leur fondateur : ils étaient couverts de haillons, ils quêtaient leur subsistance de porte en porte, ils disaient que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien possédé ni en propre ni en commun ; ils se donnaient pour les seuls vrais enfants de saint François. Les autres étaient, non des religieux, mais des associés du tiers-ordre que saint François avait institué pour les laïques. Parmi ces *tertiaires*, il y en eut qui voulurent imiter la pauvreté des religieux et demander l'aumône

(1) Voyez *Grégoire de Tours et son temps*, par L. Lœbell, Leipz. 1839, p. 226. Crimm, *Mythologie allemande*, 2e édit., Gœttingue, 1844, p. 2-3 Warnkœnig, *Histoire polit. et du droit de la Flandre*, Tubingue, 1835, t. I, p. 83-105.

(2) Boll., *in Vita S. Lupi*, 1 sept., p. 259.

(3) Pertz, *Mon. Leg.*, t. I, p. 1.

comme eux, on les nommait en Italie *bizochi* et *bocasoti*, ou *besaciers*; comme ils se répandirent bientôt hors de l'Italie, on les nomma en France *béguins*, et en Allemagne *beggards*. Il ne faut pas néanmoins les confondre avec les *béguins* flamands et les *béguines*, dont l'origine et la conduite sont très-louables. *Voyez* BEGGARDS.

Pour avoir une juste opinion des *fratricelles*, il faut savoir que très-peu de temps après la mort de saint François, un grand nombre de *franciscains*, trouvant leur règle trop austère, se relâchèrent en plusieurs points, en particulier sur le vœu de pauvreté absolue, et ils obtinrent de Grégoire IX, en 1231, une bulle qui les y autorisait. En 1245, Innocent IV la confirma; il permit aux *franciscains* de posséder des fonds, sous condition qu'ils n'en auraient que l'usage, et que la propriété en appartiendrait à l'Eglise romaine. Plusieurs autres papes approuvèrent ce règlement dans la suite.

Mais il déplut à ceux d'entre ces religieux qui étaient les plus attachés à leur règle; ils voulurent continuer à l'observer dans toute la rigueur; on les nomma *les spirituels*; mais tous ne furent pas également modérés. Les uns, sans blâmer les papes, sans se révolter contre les bulles, demandèrent la permission de pratiquer la règle, et surtout la pauvreté, dans toute la rigueur ; plusieurs papes y consentirent, et leur laissèrent la liberté de former des communautés particulières. D'autres, moins dociles et d'un caractère fanatique, déclamèrent non-seulement contre le relâchement de leurs confrères, mais contre les papes, contre l'Eglise romaine et contre les évêques : ils adoptèrent les rêveries qu'un certain abbé Joachim avait publiées dans un livre intitulé l'*Evangile éternel*, où il prédisait que l'Eglise allait être incessamment réformée, que le Saint-Esprit allait établir un nouveau règne plus parfait que celui du Fils ou de Jésus-Christ. Les *franciscains* révoltés s'appliquèrent cette prédiction, et prétendirent que saint François et ses fidèles disciples étaient les instruments dont Dieu voulait se servir pour opérer cette grande révolution.

Ce sont ces insensés que l'on nomma *fratricelles*. La plupart, très-ignorants, faisaient consister toute la perfection chrétienne dans la pauvreté cynique et dans la mendicité dont ils faisaient profession; à cette erreur, ils en ajoutèrent encore d'autres, et l'on prétend que quelques-uns en vinrent jusqu'à nier l'utilité des sacrements. Il est constant qu'un grand nombre étaient des sujets vicieux, dégoûtés de leur état, qui préféraient la vie vagabonde à la gêne et à la régularité d'une vie commune : aussi plusieurs donnèrent dans les plus grands désordres, et finirent par apostasier. Malheureusement, par la mauvaise politique qui régnait pour lors dans l'Europe entière, cette race libertine se perpétua, causa du trouble dans l'Eglise, et donna de l'inquiétude aux souverains Pontifes pendant plus de deux siècles. On fut obligé de poursuivre à la rigueur les *fratricelles* à cause de leurs crimes, et d'en faire périr un grand nombre par les supplices.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les protestants n'ont pas rougi de faire envisager ces libertins fanatiques comme les précurseurs des prétendus réformateurs du seizième siècle, et d'alléguer les déclamations fougueuses de ces insensés comme une preuve de la corruption de l'Eglise romaine. Il n'est que trop vrai que la plupart des apôtres de la réforme ont été des moines apostats, des libertins dégoûtés du cloître comme les *fratricelles*, et qui se sont faits protestants pour satisfaire en liberté des passions mal réprimées. Mais la plupart étaient trop ignorants pour devenir tout à coup des oracles en fait de doctrine, et trop vicieux pour réformer les mœurs ; et c'est sur la foi de ces transfuges que les ennemis de l'Eglise romaine se sont reposés pour la calomnier. Mosheim, tout judicieux qu'il est d'ailleurs, se plaint fort sérieusement de ce que l'histoire des *fratricelles* n'a pas été faite exactement par les écrivains du temps; mais on méprisait trop ces bandits, pour rechercher avec beaucoup de soin leur origine : il déplore amèrement la

cruauté avec laquelle on les a traités; mais des vagabonds qui vivaient aux dépens du public, et qui troublaient le repos de la société, méritaient-ils d'être épargnés ? Il veut persuader qu'au quatorzième siècle l'on condamnait au feu les *fratricelles* pour leur opinion seule, et parce qu'ils soutenaient que Jésus-Christ ni les apôtres n'avaient rien possédé en propre; c'est une imposture. On les punissait de leur conduite séditieuse. L'empereur Louis de Bavière ne se fut pas plus tôt brouillé avec le pape Jean XXII, que les chefs des *fratricelles* se réfugièrent auprès de lui, et continuèrent à outrager ce pape par des libelles violents. L'an 1328, ils se rangèrent du parti de Pierre de Corbière, *fransciscain*, que l'empereur avait fait élire antipape, pour l'opposer à Jean XXII. Si donc ce pape les poursuivit à outrance, ce ne fut pas pour de simples opinions. Mosheim passe ces faits sous silence ; cela n'est pas de bonne foi.

Quelques beaux esprits incrédules ont voulu jeter du ridicule sur le fond de la contestation ; ils ont dit qu'elle consistait à savoir si ce que les franciscains mangeaient leur appartenait en propre ou non et quelle devait être la forme de leur capuchon. C'est une plaisanterie déplacée. Il s'agissait de savoir si ces religieux pouvaient, sans violer la règle qu'ils avaient fait vœu d'observer, posséder quelque chose en propre ou en commun, et s'ils étaient obligés de conserver l'habit des pauvres, tel que saint François l'avait porté. Cette question n'aurait eu rien de ridicule, si elle avait été traitée de part et d'autre avec plus de décence et de modération.

En effet, l'habit des franciscains, qui nous paraît aujourd'hui si bizarre, était dans l'origine celui des pauvres ouvriers de la Calabre, une simple tunique de gros drap qui descendait jusqu'au-dessous du genou, et qui était liée sur les reins par une corde ; un capuchon attaché à cette tunique pour se parer la tête du soleil et de la pluie ; il n'était pas possible d'être vêtu plus pauvrement. On sait que dans les pays chauds le peuple marche pieds nus, et il en est de même dans nos campagnes pendant les chaleurs de l'été. Sur les côtes de l'Afrique, tout vêtement d'un jeune homme du peuple consiste dans un morceau de toile carré, lié autour de son corps par une corde ; l'habit du peuple de Tunis ressemble exactement pour la forme à celui des capucins. Dans la Judée, les jeunes gens étaient vêtus comme les jeunes Africains, *Marc.*, c. 14, ℣ 51 ; *Joan.*, c. 21, ℣ 7. En Egypte ils n'usent d'aucun vêtement avant l'âge de dix-huit ans, et les solitaires de la Thébaïde ne couvraient que la nudité. Il en est de même dans les Indes, et c'est pour cela que les sages de ce pays-là ont été appelés *gymnosophistes*, philosophes sans habits. Il n'y avait donc rien d'affecté, rien de bizarre dans celui de saint François. Les franciscains mitigés voulurent en avoir un plus propre, plus commode, un peu plus mondain ; les *spirituels* ou rigides voulaient conserver celui de leur fondateur. *Voyez* HABIT RELIGIEUX.

Mais, dira-t-on peut-être, les disputes de ces religieux touchant la lettre et l'esprit de leur règle sont venues de la faute des papes : ou cette règle était praticable dans toute la rigueur, ou elle ne l'était pas; Innocent III et Honoré III n'auraient pas dû l'approuver : si elle l'était, les papes suivants ne devaient pas y déroger. Nous répondons que ce qui paraît praticable et utile dans un temps, peut paraître moins utile et moins possible dans un autre. Innocent et Honoré ont vu le bien qui résulterait de l'observation de la règle de saint François, et ils ne se sont pas trompés ; ils n'ont pas pu prévoir les inconvénients qui s'ensuivraient, parce qu'ils sont venus des circonstances. Cette règle est praticable, puisque toutes les réformes qui se sont faites chez les franciscains ont toujours eu pour objet d'en reprendre la pratique exacte ; elle n'est pas plus impraticable que celle de la Trappe, qui est exactement suivie depuis 1662. Mais des raisons d'utilité que l'on n'avait pas prévues, ou des inconvénients survenus dans certains lieux, ont pu faire juger aux papes

qu'il était à propos de tolérer ou de permettre quelques adoucissements à la règle. La nature des choses humaines est de changer, et ce n'est pas une raison de rejeter ce qui peut produire de bons effets. BERGIER.

FRAUDE PIEUSE, mensonge, imposture, tromperie commise par motif de religion, et dans le dessein de la servir. C'est un péché que la pureté du motif ne peut pas excuser, et que la religion même condamme. « Dieu, disait Job à ses amis, n'a pas » besoin de vos mensonges, ni de » discours imposteurs pour justifier » sa conduite. » c. 13, ỳ 9. Jésus-Christ ordonne à ses disciples de joindre la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. *Matth.*, c. 10, ỳ 7. Il réprouve toute espèce de mensonge, quel qu'en soit le motif, et dit que c'est l'ouvrage du démon. *Joan.*, c. 8, ỳ 44. Saint Paul ne voulait pas que l'on pût seulement l'en soupçonner. *Rom.*, c. 3, ỳ 7. « Si par » mon mensonge, dit-il, la vérité de » Dieu a éclaté davantage pour sa » gloire, pourquoi me condamne-t-on » encore comme pécheur, et pour» quoi ne ferons-nous pas le mal, » afin qu'il en arrive du bien ? (Se» lon que quelques-uns publient que » nous le disons par une calomnie » qu'ils nous imputent.) »

Cependant l'on accuse les Pères de l'Eglise, même les plus anciens, de n'avoir pas suivi cette morale ; d'avoir pensé, au contraire, qu'il était permis d'en imposer et de tromper par motif de religion, et d'avoir souvent mis cette maxime en pratique. Daillé leur a fait ce reproche ; Beausobre, Mosheim, Le Clerc, se sont appliqués à le prouver ; Brucker l'a répété sur la parole de Mosheim ; c'est l'opinion commune des protestants, et les incrédules ont été fidèles à la suivre. Barbeyrac, malgré son penchant à déprimer les Pères, n'a point insisté là-dessus, parce qu'il fait profession de croire que le mensonge officieux est permis; il a même trouvé fort mauvais que saint Augustin et d'autres l'aient absolument condamné (1). Il s'en faut donc beaucoup que les censeurs des Pères soient de même avis.

Mais si leur accusation se trouvait fausse, si elle ne portait que sur des conjectures hasardées, sur des faits déguisés, sur des passages mal interprétés, serait-ce, de leur part, une *fraude pieuse* ou malicieuse ? Ce sera au lecteur d'en juger.

Beausobre, fâché de ce que l'on a reproché aux manichéens d'avoir forgé de faux livres, pour soutenir leurs erreurs, prétend qu'il n'en est rien, que ce sont les catholiques qui ont été coupables de ce crime, qui ont supposé les livres apocryphes en très-grand nombre ; et il nous fait remarquer que les Pères n'ont pas fait scrupule de les citer et de s'en servir. *Hist. du Manich.*, tom. 2, l. 9, c. 9, § 8, n. 6. Le Clerc a parlé de même. *Hist. eccl.*, an 122, § 1. Au mot APOCRYPHE, nous avons fait voir l'injustice de cette accusation ; nous avons observé que les livres apocryphes ne sont ni en aussi grand nombre, ni aussi anciens qu'on le suppose communément ; que plusieurs ont été écrits de bonne foi, sans aucun dessein de tromper, mais par des écrivains mal instruits ; que dans la suite ils ont été attribués à des auteurs respectables, par erreur de nom, sur de fausses indications, non malicieusement, mais par défaut de critique. Les Pères ont donc pu les citer innocemment sous le nom qu'ils portaient, sur la foi de l'opinion commune, sans qu'il y ait eu de la *fraude* de leur part. Nous avons ajouté que le très-grand nombre des ouvrages sup-

(1) La question de savoir s'il ne peut arriver, par un ensemble de circonstances, qu'il soit, non-seulement permis, mais de devoir rigoureux de répondre, pour rendre un grand service tel que celui de sauver la vie, d'une manière contraire à ce que l'on sait être une vérité de fait, est une question de morale qui a beaucoup agité les esprits des théologiens dans tous les temps. Nous la traiterons au mot MENSONGE, et, tout en condamnant tout mensonge fait avec intention de tromper, nous la résoudrons comme le théologien contemporain Martinet d'une manière affirmative. Celui, par exemple, qui cache chez lui un innocent injustement poursuivi par des assassins, doit dire carrément aux assassins, s'il ne peut éviter autrement la découverte de l'innocent : il n'est pas ici. Nous verrons que c'est, au fond, la doctrine de saint Augustin aussi bien que celle de beaucoup d'autres Pères. Nous verrons aussi qui c'est la réponse de la droite raison. LE NOIR.

posés l'ont été par les hérétiques, et non par les catholiques ; les Pères l'affirment ainsi, et ces écrits renferment en effet des erreurs. Beausobre, qui s'élève contre cette imputation, a pris la peine de la confirmer lui-même. Un des plus fameux faussaires qu'il ait cités est un certain *Leuce* ou *Leucius Carinus*, qui, de son aveu, était hérétique de la secte des docètes. Ceux qui ont supposé les écrits de saint Clément le Romain et de saint Denis l'Aréopagite, desquels on fait tant de bruit, n'étaient rien moins qu'orthodoxes ou catholiques. Quoi qu'il en soit, Beausobre n'a prouvé ni qu'aucun Père de l'Eglise ait été auteur d'un faux livre, ni qu'il en ait cité quelqu'un à bon escient, et bien convaincu que ce livre était faux ou aprocryphe. *Hist. du manich.*, t. 1, l. 2, c. 2, § 2, etc.

Il dit que l'on a tenté d'effacer ou de changer dans l'Evangile quelques mots dont les hérétiques pouvaient abuser. Mais, 1° ces faits ne sont pas suffisamment prouvés ; ceux qui les avancent ne sont pas d'une autorité fort respectable, et ils n'étaient pas en état de faire voir que la suppression ou le changement de quelques mots ou de quelques phrases était un effet de la malice plutôt que de la négligence et de l'inattention des copistes ; 2° l'on ne nomme point les auteurs de ces prétendues *fraudes*, et personne n'en a soupçonné aucun Père de l'Eglise ; 3° l'Eglise catholique, loin d'y prendre part, ou de vouloir en profiter, les a corrigées, dès qu'elle s'en est aperçue. Beausobre en convient. L'on n'ignore pas les travaux immenses qu'Origène, Hésychius et saint Jérôme ont entrepris pour rétablir le texte des Livres saints dans toute sa pureté. Ce n'est pas là montrer de l'inclination pour les *fraudes*.

Il n'est pas fort honorable à Beausobre d'avoir cité une prétendue lettre tombée du ciel au sixième siècle, une autre au huitième; enfin, une troisième publiée par Pierre l'Ermite l'an 1096, pour engager les peuples à une croisade. Ces bruits populaires, reçus, accrédités, répandus et propagés par l'ignorance et l'imbécillité, dans des temps auxquels les malheurs et les calamités publiques émoussaient tous les esprits; bruits auxquels les premiers pasteurs de l'Eglise n'ont jamais donné aucune sanction, mais auxquels ils n'ont pas toujours osé s'opposer avec une certaine fermeté, ne sont pas propres à prouver que les docteurs chrétiens ont été amis de la *fraude*, et toujours disposés à en profiter.

Il ne convient pas non plus à un auteur grave de vouloir tirer avantage de la légèreté avec laquelle certains critiques trop hardis ont accusé des particuliers, ou même des sociétés entières, d'avoir corrompu les ouvrages des anciens, sous prétexte de les corriger. Il est dit dans la vie de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qu'ayant trouvé les livres de l'Ecriture beaucoup corrompus par ceux qui les avaient copiés, il s'était appliqué à les corriger, aussi bien que les livres des saints Pères, *selon la foi orthodoxe*. De là Beausobre conclut que les éditeurs des Pères en ont *réformé les exemplaires, pour les accommoder à la foi de l'Eglise*.

Par la même raison, il faut présumer encore, comme les incrédules, qu'Origène, Hésychius, Lucien et saint Jérôme, ont corrompu le texte sacré, sous prétexte de le corriger, afin de l'accommoder à la foi de l'Eglise. Lorsque entre les variantes qui se trouvent dans les manuscrits, il y en a quelqu'une contraire à la foi orthodoxe, c'est celle-là qu'il faut choisir par préférence pour rétablir le texte ? Quand il y a des variantes dans un passage que nous objectons aux protestants ou aux sociniens, ils ont grand soin de préférer la leçon qui leur est la plus favorable, et d'en rendre le sens dans leurs versions : les voilà donc coupables de *fraude pieuse*, aussi bien que les éditeurs des Pères.

Beausobre a poussé plus loin la témérité de ses calomnies, tom. 2, livre 9, chap. 9, § 8, n° 6. Il rejette la preuve des crimes dont les manichéens étaient accusés, tirée de la confession de ceux qui s'en avouèrent coupables, et qui est alléguée par saint Léon. « De tout temps, dit-il (je n'en » excepte que les temps apostoliques), » les évêques se sont crus autorisés à

» user de *fraudes pieuses*, qui tendent
» au salut des hommes. Léon, voulant décrier à Rome les manichéens,
» se servit de certaines personnes, qui, sûres de leur grâce, s'avouèrent coupables des crimes imputés à cette secte. Rien n'était plus
» aisé que de trouver dans Rome les
» personnages propres à jouer cette
» comédie. »

Mais les temps apostoliques ne sont ici exceptés que par bienséance; s'il est permis de hasarder de pareils soupçons, les apôtres ni leurs disciples n'en sont pas exempts. En effet, suivant l'opinion de Beausobre, les Pères ont commis une *fraude pieuse*, lorsqu'ils ont cité des livres apocryphes. Or, si nous en croyons les critiques, saint Clément de Rome, disciple immédiat des apôtres, a cité deux passages de l'Evangile selon les Egyptiens; et suivant saint Jérôme, saint Ignace en a cité un de l'Evangile selon les Hébreux : ce sont deux évangiles apocryphes. Quand saint Jude ne serait pas un apôtre, ce serait du moins un auteur apostolique ; il a cité dans sa lettre, ỳ 14, la prophétie d'Enoch, et cette prophétie n'est rien moins qu'authentique. Pourquoi n'accuserions-nous pas saint Paul lui-même d'avoir commis une petite *fraude pieuse*, en citant aux Athéniens leur inscription, *ignoto Deo*, pendant qu'au jugement des savants, il y avait *Diis ignotis et peregrinis*. Cette inscription n'avait donc aucun rapport au vrai Dieu. Cet apôtre a fait bien pis, lorsque, pour se tirer des mains des Juifs, il dit qu'il était pharisien, pendant qu'il avait renoncé au judaïsme et qu'il était chrétien; et lorsqu'il fit circoncire son disciple Timothée, quoiqu'il n'eût plus aucune foi à la circoncision. Les incrédules ont fait cette objection contre saint Paul, et en cela ils ont profité des leçons de Beausobre et de ses pareils.

En suivant cette belle méthode, que devons-nous penser des fondateurs et des apôtres de *la sainte réformation*, des histoires scandaleuses, des impostures, des calomnies dont ils ont chargé les prêtres, les moines, les papes et les évêques, souvent sur le témoignage de quelques apostats? Ils les ont publiées et commentées avec une hardiesse incroyable. C'étaient donc tous des fourbes, qui jouaient une comédie semblable à celle de saint Léon.

La raison pour laquelle Beausobre s'est cru en droit de suspecter la bonne foi de saint Léon est curieuse. Il cite une lettre de saint Grégoire le Grand à l'impératrice Constantine, dans laquelle, pour s'excuser d'envoyer à cette princesse la tête de saint Paul qu'elle demandait, ce pape allègue plusieurs miracles que Dieu avait opérés contre ceux qui voulaient déterrer des reliques; entre autres faits de cette espèce, saint Grégoire dit que saint Léon, pour convaincre des Grecs qui lui demandaient des reliques, coupa avec des ciseaux, en leur présence, un linge qui avait touché des corps saints, et qu'il en sortit du sang. Beausobre prétend que saint Grégoire mentait dans toute cette lettre, et il emploie ce témoignage faux et mensonger selon lui, pour prouver que saint Léon a commis une imposture, afin de faire croire au monde un faux miracle. En vérité, ce trait d'aveuglement tient du prodige. Si saint Grégoire mentait, que prouve son témoignage ?

Tout ce qui résulte de cette lettre, est que saint Grégoire était trop crédule, qu'il fit usage de tous les bruits qui couraient à Rome, et de tous les prétendus miracles que les Romains avaient forgés, pour ne pas se dessaisir de leurs reliques; il en résulte que plusieurs esprits faibles, qui avaient voulu y toucher, furent pénétrés tout à coup d'une frayeur religieuse, qu'ils eurent des visions, ou qu'ils crurent en avoir; et ces imaginations ne furent pas des miracles. Mais il s'était écoulé pour lors cent quarante ans depuis la mort de saint Léon; ce saint pape n'était pas responsable des histoires que l'on forgea pendant cet intervalle.

Mosheim s'y est pris plus habilement, pour accuser de *fraudes pieuses* les Pères de l'Eglise ; il prétend les en convaincre par leurs propres écrits. Dans une savante dissertation sur les troubles que les nouveaux platoniciens ont causés dans l'Eglise, § 45 et suivants, il observe qu'une

maxime constante des philosophes était qu'il est permis d'user de dissimulation et de mensonge, soit pour faire goûter la vérité au peuple, soit pour confondre ceux qui l'attaquent; que les Juifs d'Alexandrie avaient adopté cette opinion, et que ceux d'entre les philosophes qui embrassèrent le Christianisme l'introduisirent dans l'Eglise. Il a répété dix fois la même chose dans son *Histoire ecclésiastique;* mais il juge que cette fausse politique n'eut lieu que sur la fin du second siècle. *Hist. eccl., second siècle*, 1re part., c. 3, § 8 et 15. Il insiste encore sur ce reproche dans ses *Notes sur le Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, § 16, tom. 1, p. 411, et dans ses autres ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, *Syntagm. Dissert.*, diss. 3, § 11, etc. Nous n'avons aucun intérêt à défendre les philosophes païens ni les Juifs; nous nous bornons à examiner les griefs allégués contre les Pères de l'Eglise.

1° Mosheim n'auroit pas dû oublier ce qu'il a prouvé lui-même, que les premiers livres apocryphes, faussement supposés, l'ont été par les hérétiques du premier et du second siècle, par les gnostiques et leurs descendants; les Pères de l'Eglise leur ont reproché cette *fraude*, ils ne l'approuvaient donc pas, *Instit. Hist. Christ.*, 2e part., c. 5, pag. 367. Les Pères ont été les ennemis constants des Juifs et des philosophes; ils n'ont donc pas été fort tentés de les imiter.

2° Il ne sert à rien de dire que les écrits, attribués à saint Clément pape et à saint Denis l'Aréopagite, sont des livres supposés, à moins qu'on ne prouve qu'ils l'ont été par les Pères, et non par des particuliers sans autorité ou par des hérétiques, ou que les Pères les ont cités, quoiqu'ils sussent très-bien que ces ouvrages n'étaient pas authentiques : or Mosheim n'a prouvé ni l'un ni l'autre. *Dissert.*, § 45. *Voyez* Saint Clément et Saint Denis.

3° Il nous avertit que Rufin a falsifié les écrits d'Origène, et qu'il a cité sous le nom du pape saint Sixte, les *Sentences de Sixte*, philosophe pythagoricien. Mais outre que Rufin n'est point un Père de l'Eglise, et que la liberté qu'il s'est donnée a été universellement blâmée, il a, dans la préface même de sa traduction des livres d'Origène touchant *les Principes*, prévenu ses lecteurs de l'inexactitude de sa version; il n'a donc voulu tromper personne. Que la liberté qu'il a prise soit condamnée, à la bonne heure; mais nous ne voyons pas en quel sens on peut l'appeler une *fraude pieuse*. Quant à la confusion qu'il a faite d'un philosophe avec un pape, il a pu être trompé par la ressemblance du nom et par l'orthodoxie de la doctrine; il a manqué de critique et non de bonne foi.

4° L'on ne peut pas douter, dit Mosheim, qu'Origène ne soit coupable du vice dont nous parlons; saint Jérôme l'a reproché à lui et aux origénistes, dans sa première apologie contre Rufin, et Origène lui-même en a fait profession dans la préface de ses livres contre Celse.

Il est vrai que saint Jérôme cite un passage tiré des *Stromates* d'Origène, ouvrage qui ne subsiste plus, dans lequel Origène paraît approuver le sentiment de Platon touchant le mensonge. Or, Platon parlait des mensonges politiques, et soutenait qu'ils étaient permis aux chefs de la société, et Origène semble aussi les excuser dans un maître à l'égard de ses disciples. C'est du moins ce que prétend saint Jérôme; mais il faudrait avoir l'ouvrage même d'Origène, pour être plus certain de ce qu'il a voulu dire, et Mosheim convient que ses paroles ne signifient pas tout à fait ce que veut dire saint Jérôme. Dans ses *Commentaires sur l'Epître aux Romains*, c. 3, ℣ 7, Origène a insisté sur les paroles que nous avons citées de saint Paul : « Si, par mon mensonge, la » vérité de Dieu a éclaté pour sa » gloire, etc., » et il ne cherche point à en énerver le sens; est-il probable qu'il ait préféré la morale de Platon à celle de saint Paul?

Nous penchons à croire qu'Origène a entendu par *mensonge*, la réticence de la vérité, dans des circonstances où il n'est ni nécessaire ni utile au prochain de la lui dire : et ce pourrait bien être aussi le sens de Platon. De même qu'en fait de gouvernement,

toute vérité n'est pas faite pour devenir publique, ainsi, en fait d'enseignement, il n'est pas à propos de la dire à des auditeurs qui ne sont pas encore en état de la comprendre ni de la supporter; saint Paul avertit les Corinthiens qu'il en a ainsi agi à leur égard. I *Cor.*, c. 3, ℣ 1.

Ne serait-ce pas ici d'ailleurs un des endroits des ouvrages d'Origène que Rufin soutenait avoir été corrompus par des hérétiques ennemis de ce grand homme? Si nous nous trompons, le pis aller sera de dire que c'est une des erreurs qui lui ont été justement reprochées, et une preuve que ce n'était pas le sentiment commun des Pères.

Mais il est faux qu'Origène le soutienne dans la préface de ses livres contre Celse; il cite, n° 5, ce que dit saint Paul aux Colossiens : « *Ne vous* » *laissez pas séduire par la philosophie* » *ou par une vaine tromperie, etc.* L'a» pôtre, continue Origène, appelle » *vaine tromperie* ce que les philoso» phes ont de captieux et de sédui» sant, pour le distinguer peut-être » d'une *tromperie* qui n'est pas *vaine*, » et de laquelle Jérémie a parlé, lors» qu'il a osé dire à Dieu : *Vous m'avez* » *séduit, Seigneur, et j'ai été trompé.*» Or, ce que les philosophes ont de captieux et de séduisant, ce n'est pas toujours des *fraudes* et des mensonges, mais des sophismes, de faux raisonnements , une éloquence artificieuse, etc. En quoi consistait la tromperie que Dieu avait faite à Jérémie? Le prophète s'était flatté que l'ordre qu'il avait reçu de Dieu d'annoncer aux Juifs ce qui allait leur arriver, lui attirerait du respect de leur part, et il se plaint de leur être devenu un objet de haine et d'opprobre, c. 20, ℣ 7 et suivants. S'ensuit-il de là que Dieu l'avait séduit par des mensonges? Comment conclura-t-on de ce passage qu'Origène approuve les *fraudes pieuses*, qui ne sont pas *vaines* ou qui peuvent produire un bien? Parce que Mosheim a tiré cette conséquence fort mal à propos, nous ne l'accusons pas pour cela d'une *fraude pieuse*, mais de préoccupation.

5° Il la montre encore en accusant saint Jérôme d'avoir été lui-même dans le sentiment qu'il a reproché à Origène avec tant d'aigreur. Il apporte en preuve de ce fait le célèbre passage de saint Jérôme, tiré de sa lettre 30 à Pammachius, où ce Père fait l'apologie de ses livres contre Jovinien, passage cent fois répété par les protestants et par les incrédules. « Je réponds, dit saint Jérôme, *Op.*, » tom. 4, 2e partie, col. 235 et 236, » qu'il y a plusieurs genres de dis» cours : qu'autre chose est d'écrire » pour disputer, et autre chose de le » faire pour enseigner. Dans le pre» mier cas, la méthode est vague ; » celui qui répond à un adversaire » lui propose tantôt une chose et » tantôt une autre; il argumente à » son gré; il avance une chose et il » en prouve une autre; il montre, » comme l'on dit, un pain, et il tient » une pierre. Dans le second cas, il » faut se montrer à découvert et par» ler avec toute la candeur possible. » Autre chose est de chercher le vrai, » et autre chose de décider ; dans le » premier cas, il s'agit de combattre; » dans le second, d'instruire. Au mi» lieu de la mêlée, et lorsque ma » vie est en danger, vous venez me » dire magistralement : *Ne frappez* » *point de biais et du côté auquel on* » *ne s'attend point, portez vos coups* » *de front ; il n'est pas honorable de* » *vaincre par la ruse, plutôt que par* » *la force.* Comme si le grand art » des combattants n'était pas de me» nacer d'un côté et de frapper de » l'autre. Lisez Démosthène et Cicé» ron, ou si vous ne goûtez pas l'art » des rhéteurs, qui vise au vraisem» blable plutôt qu'au vrai, lisez Pla» ton, Théophraste, Xénophon, Aris» tote, et les autres qui, ayant puisé » à la fontaine de Socrate, en ont » tiré divers ruisseaux ; où sont chez » eux la candeur et la simplicité ? » Autant de mots, autant de sens, et » autant de moyens de vaincre. Ori» gène, Méthodius, Eusèbe, Apolli» naire, ont écrit des volumes contre » Celse et Porphyre; voyez par com» bien d'arguments, par combien de « problèmes captieux ils renversent » leurs artifices diaboliques, et comme » ils sont quelquefois obligés de dire » non ce qu'ils pensent, mais ce qui est

» le plus à propos ; ils préfèrent ce » qui est le plus opposé à ce que » disent les gentils. Je passe sous si- » lence les auteurs latins, Tertullien, » Cyprien, Minutius, Victorin, Lac- » tance, Hilaire, de peur que je ne » paraisse moins chercher à me dé- » fendre qu'à accuser les autres. » Saint Jérôme ajoute que saint Paul lui-même n'en agit pas autrement dans ses lettres.

Il faut avoir les yeux de nos adversaires, pour voir dans ce passage que dans la dispute il est permis de mentir, de forger des impostures, d'assurer ce que l'on sait être faux, d'user de *fraudes pieuses*. Nous y voyons seulement qu'un écrivain polémique n'est pas obligé de dire d'abord tout ce qu'il pense, de laisser apercevoir les conséquences qu'il veut tirer d'une proposition, d'éviter tout ce qui peut être douteux ou contesté ; qu'il peut légitimement accorder ou supposer des choses qui ne sont pas absolument certaines, tirer habilement parti des aveux de son adversaire, soit vrais, soit faux, esquiver quelquefois par un détour une conséquence fâcheuse, attaquer en se défendant, etc. Jamais les censeurs des Pères ne se sont fait scrupule d'user eux-mêmes de tous ces tours de souplesse ; ils nous en donnent de très-bonnes leçons, et nous ne leur en ferions pas un crime, s'ils se bornaient à ces petites ruses de l'art : encore une fois ce ne sont pas là des *fraudes pieuses*.

Aussi, dans cet endroit même, saint Jérôme proteste qu'il a été franc et sincère dans toute sa dispute contre Jovinien, qu'il a été simple commentateur de l'Ecriture sainte, et il défie ses adversaires d'alléguer un seul passage qu'il n'ait rendu fidèlement.

Mosheim a donc violé toute bienséance, lorsqu'il a reproché à saint Jérôme une espèce d'*impudence*, pour avoir osé attribuer à saint Paul sa manière de disputer. Il aurait dû s'accuser lui-même, au lieu d'ajouter que les théologiens catholiques font encore aujourd'hui comme les Pères dont ils vantent l'autorité. *Dissert. Syntag.*, discours 3, § 11. Nous serions bien fâchés qu'aucun docteur catholique eût imité l'exemple des protestants.

6° Réussira-t-on mieux à nous montrer des leçons d'imposture dans saint Jean Chrysostome ? Il a formellement condamné toute espèce de mensonge, *in Joan.*, *Homil.* 18, 59, etc. Il a insisté sur le passage de saint Paul dont nous avons parlé, *in Epist. ad Rom.*, *Homil.* 6, n. 5 et 6. A-t-il contredit cette morale ailleurs? Mosheim nous assure que, dans le premier livre du *Sacerdoce*, § 9, ce saint docteur s'est appliqué à prouver que la *fraude* est permise, lorsqu'elle est utile à celui qui en use et à celui qui en est l'objet. Il en cite plusieurs passages qui, détachés du reste du discours, semblent prouver que tel était en effet le sentiment de saint Jean Chrysostome.

Mais il n'y a qu'à voir de quoi il s'agissait. Son ami Basile, menacé aussi bien que lui d'être élevé à l'épiscopat, lui demanda ce qu'il ferait dans ce cas. Chrysostome, dans la crainte de priver l'Eglise des services d'un excellent sujet, ne lui déclara pas son dessein ; il se contenta de lui dire que rien ne les pressait de prendre actuellement leur résolution : il laissa ainsi son ami persuadé qu'elle serait unanime. Lorsque l'on vint, quelque temps après, pour les ordonner, Chrysostome se cacha ; pour vaincre plus aisément la répugnance de Basile, on lui dit que son ami avait déjà cédé et avait subi le joug : ce qui était faux. Basile, détrompé ensuite, s'en plaignit amèrement. Chrysostome, pour se justifier, fait un grand lieu commun pour prouver que toute espèce de *fraude* ou de tromperie n'est pas défendue, et il en allègue plusieurs exemples tirés de l'Ecriture sainte ; mais ces exemples ne prouvent pas plus que le sien, savoir, que l'on n'est pas toujours obligé de dire tout ce que l'on a dans l'âme, tout ce que l'on veut faire et tout ce que l'on fera ; en un mot, que toute réticence n'est pas un crime, quoique ce soit une dissimulation. Il y a donc de l'injustice à vouloir appliquer, en général, à toute espèce de tromperie ce qui n'est vrai qu'à l'égard d'une seule espèce, et d'argumenter sur des passages isolés, lorsque la suite du discours en explique le vrai sens.

Le septième exemple allégué par Mosheim, est celui de Synésius. Cet évêque de Ptolémaïde, dans sa lettre 105, enseigne formellement qu'un esprit imbu de la philosophie, cède quelquefois à la nécessité de mentir, et que le mensonge est souvent utile au peuple. Mosheim, dans sa *Dissertation*, § 47, en était resté là, et avait tiré de ces paroles de Synésius telles conséquences qu'il lui avait plu. Mais comme Cudworth avait aussi cité ce passage, et en avait tiré la même conclusion, Mosheim, a produit le passage entier, *Syst. intell.*, c. 4, § 34, tome 1, page 813. « Pour moi, dit » Synésius, si on m'appelle à l'épis- » copat, je ne veux point dissimuler » mes sentiments ; j'en prends Dieu » et les hommes à témoin. La vérité » nous approche de Dieu, devant le- » quel je désire être exempt de tout » crime..... Je ne cacherai donc pas » ce que je pense ; mon cœur et ma » langue seront toujours d'ac- » cord.»

Mosheim prouve ensuite contre Toland qu'il n'est pas vrai que Synésius ait manqué à sa parole. Nous lui en savons gré ; mais fallait-il donc donc que Cudworth et Toland fussent injustes, pour forcer Mosheim à être de bonne foi? En déplorant dans sa dissertation, d'une manière pathétique, le mal qu'a produit dans l'Eglise la prétendue maxime des platoniciens et des Pères, il ne fallait pas commettre une *fraude*, en tronquant le passage de Synésius.

On a plaisanté beaucoup sur le mot d'Economie, par lequel saint Jean Chrysostome et d'autres Pères ont désigné les ruses innocentes dont ils ont fait l'apologie. Le traducteur de Mosheim a observé avec raison, que la *méthode économique* de disputer consistait à s'accommoder, autant qu'il était possible, au goût et aux préjugés de ceux que l'on voulait convaincre. Saint Paul lui-même, *I Cor.*, cap. 9, ℣ 20, dit qu'il en avait agi de cette manière ; qu'il s'était fait Juif avec les Juifs, etc. : les incrédules lui en ont fait un crime. Mais on dit que les docteurs chrétiens ont abusé de cet exemple, qu'ils ont péché contre la pureté et la simplicité de la doctrine chrétienne : heureusement on ne l'a pas prouvé.

De toute cette discussion, il résulte qu'en supposant partout *des fraudes pieuses*, les protestants ne font que tourner dans un cercle vicieux. Ils prouvent que les Pères se les permettaient par la multitude des ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles. Et comment savent-ils que ce sont les Pères qui ont supposé frauduleusement ces ouvrages? C'est qu'ils croyaient que les *fraudes pieuses* étaient permises. Nos adversaires ne sortent pas de ce circuit ridicule ; ils veulent prouver deux faussetés l'une par l'autre.

Il y a eu, dit-on, de prétendus saints faussement supposés, de faux miracles, de fausses révélations, de fausses légendes, de fausses reliques, de fausses indulgences, etc. Comment le sait-on? Par la censure même et la condamnation que l'Eglise en a faite. Elle a donc toujours été bien éloignée d'approuver des *fraudes*. Nous sommes obligés de répéter encore que le très-grand nombre des erreurs n'ont pas été des *fraudes*, mais des traits d'ignorance et de crédulité, des défauts d'examen et de précaution ; qu'elles sont venues, non des docteurs ou des pasteurs de l'Eglise, mais de simples particuliers sans autorité.

A la vérité, Le Clerc a osé accuser saint Ambroise et saint Augustin de *fraude pieuse*, l'un à l'égard des reliques de saint Gervais et de saint Protais, l'autre à l'égard des reliques de saint Etienne ; mais cette conjecture téméraire et maligne ne porte sur rien ; elle démontre seulement que Le Clerc, ni ses pareils, ne croient à la probité ni à la vertu de personne.

Mais ces calomniateurs obstinés sont-ils eux-mêmes à couvert de tout reproche d'imposture? Il s'en faut beaucoup, Un Anglais, nommé Thomas James, a fait plusieurs ouvrages contre l'Eglise romaine ; l'un est intitulé : *Traité des corruptions de l'Ecriture, des conciles et des Pères, faites par les prélats, les pasteurs et les défenseurs de l'Eglise de Rome, pour soutenir le papisme.* Londres, 1612, *in*-4°, et 1689, *in*-8°. Cet auteur, dont le titre seul annonce le fanatisme, ra-

conte qu'il a ouï dire à un gentilhomme anglais, que le pape entretient à Rome un nombre d'écrivains habiles à contrefaire les caractères de tous les siècles, et qui sont chargés de copier les actes des conciles et les ouvrages des Pères, de manière à faire prendre ces copies pour d'anciens originaux. Qu'un aventurier anglais ait forgé ce conte, et qu'un docteur l'ait publié sur sa parole, ce n'est pas une merveille. Ce qui nous étonne, c'est de voir un savant tel que Psaff, le répéter gravement dans son *Introduction de l'Hist. littéraire de la théologie*, imprimée en 1724, *proleg.*, § 2, p. 7. Cela donne, dit-il, de violents soupçons d'imposture, surtout lorsque l'on considère les *indices expurgatoires* dans lesquels on a effacé arbitrairement des ouvrages des Pères tout ce qui n'était pas au goût de l'Eglise romaine.

Cave, dans les prolégomènes de son *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques*, sect., 5, § 1, s'était déjà exprimé de même : « Il est prouvé, » dit-il, par mille exemples, qu'on » a indignement corrompu les ou» vrages des Pères; que l'on a sup» primé, tant que l'on a pu, les édi» tions qui avaient paru avant la ré» formation ; que l'on a tronqué et » interpolé les éditions suivantes ; » que l'on a souvent osé nier qu'il y » en ait eu de plus anciennes. » § 5. Il cite plusieurs corrections que les inquisiteurs d'Espagne ont ordonné de faire dans les ouvrages des Pères, et il renvoie à l'ouvrage de Thomas James. La plupart des exemples d'altération qu'ils ont allégués l'un et l'autre sont tirés de Daillé.

Celui-ci, dans son *Traité de l'usage des Pères*, l. 1, c. 4, avait promis d'abord de ne parler que des falsifications qui ont été commises exprès et à dessein dans les ouvrages des Pères; et il était convenu que plusieurs n'ont pas été faites à mauvaise intention ; mais cette modération ne fut pas observée dans le cours de son livre. On y trouve une longue liste d'altérations, de retranchements, d'interpolations commises à dessein, selon lui, dans les collections des canons, dans les liturgies, dans les actes des conciles, dans les légendes et les vies des saints, dans les écrits des Pères, dans le martyrologe romain, etc., dont l'intention n'a pu être louable. Il rapporte les plaintes qu'Erasme avait faites dans la préface de son édition de saint Jérôme, sur le peu de soin que l'on a eu de conserver les monuments de l'antiquité, sur les fautes énormes qui s'y trouvent ; ce critique en attribuait la principale cause à l'ignorance et à la barbarie des scolastiques.

Remarquons d'abord les progrès de la calomnie. Erasme et les écrivains catholiques attribuaient à la négligence et à l'ignorance des siècles barbares l'état déplorable des monuments ecclésiastiques ; ils ne soupçonnaient pas que la *fraude* y eût aucune part : les protestants ont trouvé bon de l'imputer à un dessein formé d'en imposer à l'univers entier. Daillé, oubliant les autres causes, s'en prenait à la prévention des copistes et des éditeurs en faveur de certains dogmes qu'ils voulaient favoriser ; les critiques qui ont marché à sa suite ont accusé principalement les papes et les pasteurs de tout le mal qui est arrivé.

Si la maladie qu'ils reprochent aux autres ne les avait pas aveuglés eux-mêmes, ils auraient vu : 1° qu'avant l'invention de l'imprimerie, les variantes et les fautes des manuscrits sont venues de trois causes : de l'ignorance des copistes, qui n'entendaient pas le sens de ce qu'ils copiaient ou de ce qu'on leur dictait, et qui ont écrit de travers ; de l'inadvertance et de la distraction, desquelles les plus habiles même ne sont pas à couvert ; enfin de la prévention. Un écrivain peu instruit rencontrait chez un ancien des expressions qui ne lui semblaient pas orthodoxes ; il les prenait pour des fautes de copiste, et croyait bien faire en les corrigeant. C'était une témérité, sans doute ; mais ce n'était ni *fraude*, ni une falsification préméditée. Il est aisé de concevoir la quantité énorme de variantes que ces trois causes ont dû produire. Plus il y avait de copies d'un même ouvrage, plus le nombre des altérations s'est augmenté. Un faux noble qui veut se former une généalogie, un

homme avide qui veut usurper de nouveaux droits, un vindicatif résolu de perdre son ennemi, etc., peuvent altérer des écrits par l'intérêt qui les domine: voilà le crime des faussaires. Mais quel intérêt pouvait engager un moine ou un clerc, dont toute l'habileté consistait à savoir écrire, à falsifier un passage de saint Jérôme ou de saint Augustin, que souvent il n'entendait pas? Sur des soupçons semblables, les Juifs ont été accusés d'avoir falsifié le texte hébreu des livres saints; des protestants mêmes les ont défendus : les catholiques sont donc les seuls envers lesquels ils ne se résoudront jamais à être équitables.

2° Ils devaient faire attention que les ouvrages des auteurs profanes n'ont pas été moins maltraités que les monuments ecclésiastiques ; il a fallu un travail égal de la part des critiques, pour mettre les uns et les autres dans l'état de correction où ils sont aujourd'hui; personne cependant n'a rêvé que les premiers avaient été falsifiés malicieusement.

3° Un faussaire, quelque puissant qu'il fût, n'a pas pu altérer tous les manuscrits d'un même ouvrage qui étaient épars dans les bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre, des Gaules, d'Espagne, d'Italie, de la Grèce et de tout l'Orient où ils ont été trouvés. Il a encore été moins possible aux papes d'avoir des copistes à leurs gages dans ces différentes parties du monde. Le compilateur des fausses décrétales n'était pas soudoyé par les papes, et ceux-ci n'ont pas montré beaucoup d'empressement à canoniser d'abord sa collection.

4° Pouvaient-ils falsifier plus aisément les actes des conciles? Les huit premiers généraux ont été tenus en Orient, les actes originaux n'en ont pas été apportés à Rome, et depuis le schisme des Grecs, arrivé au neuvième siècle, les papes n'ont plus eu d'autorité dans cette partie de la chrétienté. Les actes du concile de Constance n'ont pas été mis en leur pouvoir, et ceux du concile de Bâle sont conservés dans les archives de cette ville. Ce ne sont pas les papes qui ont fait brûler les bibliothèques de Constantinople et d'Alexandrie, ni qui ont excité les Barbares à détruire celles de l'Occident. On doit leur savoir gré, au contraire, des efforts et des dépenses qu'ils ont faits pour nous procurer des livres et des manuscrits orientaux que nous ne connaissions pas.

5° Lorsque Cave prétend que les éditions des Pères, faites avant la naissance de la réformation, sont les plus précieuses, il montre plus de prévention que de jugement. Ce ne sont pas toujours des savants très-habiles qui les ont données, et ils n'ont pas pu comparer autant de manuscrits que l'on en a confronté depuis. Il n'est pas étonnant que ces éditions soient devenues très-rares. On n'en avait pas tiré un grand nombre d'exemplaires, et elles ont été négligées depuis que l'on en a eu de meilleures et de plus complètes; il n'a donc pas été nécessaire de les supprimer par malice. Ce qui restait en France des vieilles éditions des Pères a été transporté en Amérique, parce qu'il a été acquis à bas prix; il ne reste aux protestants qu'à dire que ces vieux livres ont été enlevés pour les soustraire aux yeux des savants européens. Cave lui-même a été forcé de rendre hommage aux belles éditions des Pères qui ont été données en France par les bénédictins.

6° Les inquisiteurs d'Espagne, en disant dans leurs Indices expurgatoires qu'il faut effacer tel passage dans tel Père de l'Eglise, attestent par là même que ce passage s'y trouve; où est donc ici la *fraude*? Qu'on les accuse de prévention, lorsqu'ils supposent que ce passage a été corrompu ou interpolé par les hérétiques, à la bonne heure; mais qu'on les taxe d'imposture ou de falsification, lorsqu'ils fournissent le texte tel qu'il est, cela est trop fort. Ces Indices n'ont été dressés que depuis la naissance de la prétendue réforme ; de quel front les protestants peuvent-ils nous les objecter, pendant que ce sont eux qui y ont donné lieu par leurs divers attentats?

7° Avant d'accuser personne, ils devaient se souvenir des excès commis par leurs Pères : ils ont brûlé les bibliothèques des monastères, en Angle-

terre, en France et ailleurs ; sur ce point, ils n'ont rien à reprocher aux mahométans ni aux Barbares. Ils ont falsifié l'Ecriture sainte dans la plupart de leurs versions ; la preuve en est consignée dans les frères Walembourg. Ils ont forgé mille histoires scandaleuses contre le clergé catholique, et ils les répètent encore. Vingt fois, dans le cours de notre ouvrage, nous les avons convaincus de citer à faux, de pervertir le sens des passages qu'ils allèguent, d'affecter encore du doute sur les faits les mieux prouvés. Daillé, en particulier, s'est obstiné à nier l'authenticité des lettres de saint Ignace et des canons apostoliques; Péarson et Bévéridge ont eu beau réfuter toutes ses objections et multiplier les preuves, ils n'ont pas converti les protestants.

8° Ils peuvent croire et répéter, tant qu'il leur plaira, la fable des écrivains entretenus à Rome pour falsifier les manuscrits ; l'ineptie de ce conte est assez démontrée par ce que nous venons de dire. A quoi servirait l'altération des ouvrages manuscrits qui ont été imprimés? Peut-on en citer un nommément qui se trouve dans la seule bibliothèque du Vatican, et que les papes aient eu intérêt de supprimer ou de falsifier? Les plus rares ont été visités par les curieux de l'Europe, soit catholiques, seit protestants; aucun n'a osé dire qu'il y avait aperçu des marques de falsification. Mais en fait de fables désavantageuses aux papes, aux théologiens catholiques, la crédulité du commun des protestants n'a point de bornes; les imposteurs, parmi eux, sont toujours sûrs de trouver des dupes.

Il nous paraît que tous ces griefs valent pour le moins les *fraudes pieuses* qu'ils osent imputer aux personnages les plus respectables, anciens ou modernes. BERGIER.

FRAYÈRES. (*Théol. mixt. scien. physiol. zool.*) — On appelle ainsi les endroits où les femelles des poissons vont déposer leurs œufs, quand elles ne sont pas, comme plusieurs des espèces de la grande famille des squales, ovo-vivipares, lesquelles correspondent, sous ce rapport dans la classe des poissons, aux vipères et aux salamandres dans la classe des reptiles. Or, c'est là qu'il convient encore d'admirer l'instinct par lequel Dieu prémotionne ces êtres d'ailleurs si obtus. Comme tous les animaux de la création qui n'ont point l'intelligence, *quibus non est intellectus*, ils ont la grâce de Dieu en rapport avec leurs fins et avec leur nature, mais cette grâce est nécessitante, quoiqu'elle ne soit point coactive; celle qui prémotionne sans nécessité n'est que pour les êtres intelligents et libres, et celle-là ne fait que constituer leur liberté même. Au reste l'une et l'autre ont toujours pour but de conduire l'être à des fins coordonnées dans l'harmonie universelle. Il s'agit ici de la conservation de l'espèce; l'obtention de ce but est le bien dans l'animal, et ce bien, il le réalise en obéissant à la grâce qui l'entraîne. Où conduit-elle ces bandes de saumons qui abandonnent, au moment du frai, leurs demeures habituelles, et remontent, en caravanes nombreuses, les fleuves, les rivières et même les ruisseaux jusqu'à ces eaux vives qui coulent doucement sur des lits de graviers, ou même à des étangs tranquilles, à température douce? Elle les mène où elle sait que les œufs pourront éclore en paix et les petits trouver l'alimentation et tout ce qui leur conviendra pour passer heureusement les mois critiques de leur enfance. Il en est de même des espèces solitaires qui émigrent par individus ; le mâle suit la femelle pour féconder ses œufs au sortir de son sein; d'autres *frayères* ne sont fréquentées que par les mères après que les mâles ont fécondé leurs œufs avant qu'ils soient pondus; mais toujours les lieux cherchés sont ceux qui conviennent au développement de la génération nouvelle, soit qu'elle ait besoin d'une eau limpide, soit qu'elle ait besoin d'une eau vaseuse, soit qu'il lui faille le canton fourré d'herbes aquatiques, soit qu'il lui faille le canton hérissé de cailloux ou de rochers. Le saumon cherche d'octobre à janvier, l'eau qui coule limpide sur les sables et les graviers; la truite saumonnée égale-

ment, de novembre à décembre; la truite ordinaire, de septembre à janvier, le ruisseau à fond de gravier; l'ombre chevalier, de décembre à février, le gravier des rivages; l'ombre commune, de mars à mai, l'eau courante sur le sable; le brochet, en février, et mars, l'eau dormante, les roseaux et la vase; la perche, en avril et mai, les plantes aquatiques; la carpe, en mai et en juin, l'eau dormante et les herbes; la tanche, de mai à juillet, l'eau dormante, les herbes et la vase; et ainsi des autres espèces, chacune selon les convenances de sa couvée.

Mais toutes n'exécutent ces migrations que la nuit; le sentiment des ennemis, que la grâce leur donne, leur inspire cette mesure préventive, en vue de n'être pas remarqués par des yeux indiscrets ou mal intentionnés. Rien n'échappe aux soins de la providence; pour elle tous les êtres sont des enfants égaux.

LE NOIR.

FRAYSSINOUS (Denys, comte de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce grand conférencier français, naquit à Cuvières dans le Rouergue, en 1765, reçut les ordres sacrés en 1789, se montra, après la Révolution, apologiste courageux de la religion, se signala plus tard, sous la restauration, comme évêque et ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique, fut enfin précepteur du duc de Bordeaux et mourut à Saint-Geniès, retiré dans la solitude, en 1841. Voici comment M. Haas parle de ses ouvrages :

« En 1818 parurent ses *Vrais Principes de l'Eglise gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la Papauté* dans lesquels il dit, entre autres choses très-sages : « Les libertés de l'Église gallicane sont une des choses qu'on comprend d'autant moins qu'on en parle davantage. »

En 1828, parut, à Paris, en 3 volumes son ouvrage intitulé *Défense du Christianisme*, dont les *Conférences et discours inédits*, publiés après sa mort, peuvent être considérés comme la suite.....

« Ses ouvrages et sa mémoire lui survivent. Sa vie a été écrite par le baron Henrion, Paris, 1844, et M. le duc Pasquier, successeur de l'évêque d'Hermopolis à l'Académie française, a fait son éloge. »

L'abbé de *Frayssinous* fut un gallican modéré convaincu, dont l'éloquence solide et claire a été à peine égalée par celle de M. de Ravignan et n'a été surpassée, à notre jugement, que par celles de Lacordaire et de l'abbé Cœur.

LE NOIR.

FRÉDÉGAIRE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écolâtre, continuateur de Grégoire de Tours, que plusieurs considèrent comme étant né dans la Bourgogne, vivait encore en 658. Il fit un abrégé des chroniques de Grégoire, en dix livres, sous ce titre : *Histoire des Francs*; cette histoire se termine en 641 quatrième année du règne de Clotaire le jeune, successeur de Dagobert. Sa chronique fut continuée jusqu'à la mort de Pépin le Bref par quatre auteurs inconnus. L'abbé Migne l'a insérée dans sa patrologie à la suite de celle de Grégoire de Tours.

LE NOIR.

FRÈRE. Ce nom, dans l'Ecriture sainte, ne se donne pas seulement à ceux qui sont nés d'un même père ou d'une même mère, mais aux proches parents. Dans ce sens, Abraham dit à Loth, son neveu : Nous sommes *frères* *Gen.*, c. 13, ℣ 8 et 11. Il en est de même du nom de *sœur*. Dans l'Evangile, *Matth.*, c. 12, ℣ 47, les *frères* de Jésus-Christ sont ses cousins germains. C'est mal à propos que certains hérétiques ont conclu de là que la sainte Vierge avait eu d'autres enfants que notre Sauveur.

L'ancienne loi ordonnait aux Juifs de se regarder tous comme *frères*, parce que tous descendaient d'Abraham et de Jacob. Ce dernier donne, par politesse et par amitié, le nom de *frères* à des étrangers, *Gen.*, c. 29, ℣ 4. Moïse, *Num.*, c. 20, ℣ 14, dit que les Israélites sont *frères* des Iduméens, parce que ceux-ci descendaient d'Esaü, *frère* de Jacob.

Nous apprenons dans l'Evangile à regarder tous les hommes comme nos *frères*; mais les premiers chré-

tiens se sont donné mutuellement ce nom dans un sens plus étroit, parce que tous sont enfants adoptifs de Dieu, *frères* de Jésus-Christ, appelés à un même héritage éternel, et obligés, par leur divin Maître, à s'aimer les uns les autres. Les religieux se sont nommés *frères*, parce qu'ils vivent en commun, et qu'ils ne forment qu'une même famille, en obéissant à un même supérieur qu'ils nomment leur *père*. Dans la suite, ce nom est demeuré à ceux d'entre eux qui ne peuvent parvenir à la cléricature, que l'on nomme pour ce sujet *frères lais*. *Voy.* ce mot. BERGIER.

FRÈRES (les) DE JÉSUS. *(Théol. pur. le Christ.*, etc.) — Les quelques mots de Bergier dans l'article précédent sur ce point d'exégèse évangélique ne sont pas suffisants; nous citerons pour y suppléer la partie essentielle de l'article de M. Aberlé sur la même question dans le *Dictionnaire encycl. de la théol cathol.*

Auparavant indiquons les passages du Nouveau Testament où il est parlé de ces *frères de Jésus.*

Mat : XII, 46 ; XIII, 55.
Marc : III, 31 ; VI, 3.
Luc : VIII, 10 ;
Jean : II, 12 ; VII, 3.
Act. I, 14.
I Cor. IX, 5.
Galat. I, 19.

« Les noms de ces frères de Notre-Seigneur, dit M. Aberlé, sont, d'après S. Matthieu (1) et S. Marc (2) : JACQUES, JOSEPH, JUDAS et SIMON. Mais c'est Jacques surtout qui est appelé frère du Sauveur (3).

« Il ne faut pas songer à des *frères* selon le sang quand l'Évangile parle des *frères* de Jésus. Le nom même ne démontre rien ici ; car en hébreu, comme ἀδελφός chez les LXX, ne désignent souvent qu'un parent en général, par exemple Gen. 13, 8; 14, 16, 29; 12, 15, 31, 32, 46, etc. Si ces *frères* du Seigneur avaient été les *frères* du Christ selon la chair, il serait très-singulier que jamais Marie n'eût été appelée leur mère ; il serait tout à fait inconcevable que Jésus eût recommandé sur la croix sa mère à S. Jean (1), tandis que, ayant d'autres fils, c'eût été le devoir naturel de ceux-ci de la recueillir, et ils n'y auraient certes pas manqué. On ne voit dans le Nouveau Testament comme fils de Marie que Jésus, et c'est précisément par opposition avec ceux qui sont appelés ses *frères* qu'il est désigné comme le fils de Marie (2). La manière dont Jésus, du haut de la croix, recommande sa sa mère à S. Jean, indique qu'il était le fils unique de Marie ; car il est dit : ἴδε, ὁ υἱός σου, et l'article aurait évidemment manqué s'il y avait eu encore d'autres fils de Marie . Si l'on voulait, avec Eunomius et Helvidius parmi les anciens, et avec les exégètes les plus hostiles à la foi parmi les modernes, conclure, de cette circonstance que Jésus (3) est nommé le premier né de Marie, πρωτότοκος, qu'elle eut plusieurs fils, ce ne serait d'abord qu'une conclusion d'exégèse, dont il faudrait d'ailleurs démontrer la réalité. Puis on voit au premier coup d'œil que cette conclusion repose en elle-même sur une base fausse ; car, quand on dit que l'expression πρωτότοκος suppose nécessairement des enfants nés postérieurement, on ne considère pas la chose en elle-même ; on ne s'arrête qu'à l'expression défectueuse du grec.

Personne ne niera que πρωτότοκος traduit l'hébreu בְּכוֹר. Or cette expression n'entraîne pas l'idée d'un second, d'un troisième fils, en général d'un puîné ; c'est une dénomination absolue pour ce qui ouvre le sein maternel, = רֶחֶם פֶּטֶר. Le grec n'avait pas d'autre mot pour traduire בְּכוֹר que πρωτότοκος ; mais ce mot grec est insuffisant, car il emporte l'idée d'un puîné ; or, comme cette conclusion n'a son fondement que dans l'expression inadéquate du grec, et qu'elle n'existe plus quand on en revient au mot hébreu, il en résulte que la con-

(1) 13, 55.
(2) 6, 3,
(3) *Gal.*, 1, 19

(1) *Jean*, 19, 26, 27.
(2) *Marc*, 6, 3.
(3) *Matth.*, 1, 25.

clusion prise du texte de S. Matthieu est fausse. En outre, il n'est presque pas de fait aussi souvent et aussi énergiquement affirmé par la tradition que celui de la virginité permanente de Marie, qui, après avoir miraculeusement conçu et mis au monde Jésus, n'eut pas d'autres enfants. Mais, abstraction faite de tout cela, les *frères* de Jésus ne peuvent avoir été des fils de la mère de Jésus, vu qu'on peut démontrer quelle fut leur véritable mère.

« S. Matthieu cite (1), parmi les femmes présentes au crucifiement de Jésus, une Marie, mère de Jacques et de Joseph ; il en est de même de S. Marc (2), qui distingue en outre ce Jacques, par le surnom ὁ μιπρός, de Jacques, fils de Zébédée. Comme il ne paraît en général que deux Jacques dans le Nouveau Testament, il ne peut y avoir de doute que le premier est celui que S. Paul nomme le *frère* du Seigneur (3), celui à qui sa position comme premier évêque de Jérusalem, au temps apostolique, donnait une haute importance, l'auteur de l'Épître admise dans le canon. Jude, dans le commencement de son Épître (4), se nomme le *frère* de ce Jacques, de sorte qu'il faut expliquer Ἰοῦδας Ἰακώβου (5) en suppléant le terme ἀδελφός sous-entendu, et non le mot υἱός. Ainsi on peut, au préalable, démontrer par le Nouveau Testament lui-même, pour trois des *frères* du Seigneur, Jacques, Joseph et Jude, une Marie qui est leur mère et qui est différente de la mère de Jésus. Cette Marie est sans aucun doute identique avec la Marie nommée par S. Jean (6), la femme de Cléophas et la sœur de la mère du Seigneur.

(1) 27, 56.
(2) 15, 40.
(3) *Gal.*, 1, 19.
(4) *Jude*, 1.
(5) *Luc*, 6, 16. *Act.*, 1, 13.
(6) 19, 25.

Cléophas, ou, suivant une autre expression de l'hébreu, Alphée, était par conséquent le père de Jacques, de Joseph et de Jude, et en effet Jacques est en plusieurs circonstances (1) nommé le fils d'Alphée. Mais Simon ou Siméon est expressément désigné comme fils de Cléophas par Hégésippe, le plus ancien historien de l'Eglise (2). Il est donc incontestable que les quatre *frères* de Jésus étaient des cousins du Seigneur, du côté de sa mère, et si, d'après la donnée d'Hégésippe (3), Cléophas était un *frère* de S. Joseph, ils l'étaient aussi vraisemblablement du côté paternel.

« Si on objecte qu'il est inconcevable que deux sœurs vivantes aient toutes deux porté le nom de Marie (4), on méconnaît les usages de l'antiquité, et l'objection est facile à résoudre. Pour ne prendre qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, Octavie, la sœur de l'empereur Auguste, avait quatre filles qui vécurent ensemble ; deux d'entre elles se nommaient, sans autre surnom, Marcella, et les deux autres se nommaient Antonia, ce qui prouve évidemment qu'on ne faisait pas difficulté de donner le même nom à deux sœurs.

« Quand plus tard des Pères grecs allèguent que les *frères* de Jésus étaient des fils de Joseph d'un premier mariage, ils n'ont, pour fonder leur assertion, aucune preuve traditionnelle ; c'est une pure interprétation exégétique. Ne connaissant pas les usages de la langue sémitique, ils crurent, à ce qu'il paraît, qu'il fallait entendre le mot ἀδελφοί au moins de *frères* de lits différents. »

(1) *Matth.*, 10, 3. *Marc*, 3, 18. *Luc*, 6, 15. *Act.*, 1, 13.
(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 22.
(3) Id., *ibid*, t. III, 11.
(4) Conf. de Wette, *Manuel d'Exeg. ad S. Matth.*, 13, 53.

Voici la filiation, dont il s'agit, mise en tableau :

ANNE et JOACHIM.

Marie-Cléophas ou Alphée		Marie-Joseph
Jacques, apôtre........	cousins de............	Jésus.
Joseph	comme fils de la Marie,	
Jude, apôtre...........	sœur de l'autre Marie	
Siméon, év. de Jérus....	mère de Jésus.	

Le Noir.

FRÈRES BLANCS. Les historiens ont parlé de deux sectes d'enthousiastes qui ont porté ce nom. Les premiers parurent, dit on, dans la Prusse au commencement du quatorzième siècle; ils portaient des manteaux blancs, marqués d'une croix de Saint-André, de couleur verte, et ils se répandirent dans l'Allemagne. Ils se vantaient d'avoir des révélations pour aller délivrer la Terre-Sainte de la domination des infidèles. On découvrit bientôt leur imposture, et la secte se dissipa d'elle-même. Harsfnoch, *Dissert.* 4, *de orig. Relig. christ. in Prussia.*

Les autres *frères blancs* firent plus de bruit. Au commencement du quinzième siècle, un prêtre dont on ignore le nom descendit des Alpes, vêtu de blanc et suivi d'une foule de peuple habillé de même; ils parcoururent ainsi, en procession, plusieurs provinces, précédés d'une croix qui leur servait d'étendard, et avec un grand extérieur de dévotion. Ce prêtre prêchait la pénitence, pratiquait lui-même des austérités, et il exhortait les nations européennes à faire une croisade contre les Turcs ; il se prétendait inspiré de Dieu pour annoncer que telle était la volonté divine.

Après avoir parcoru les provinces de France, il alla en Italie; par son extérieur composé et modeste, il séduisit de même un très-grand nombre de personnes de toutes les conditions. Sigonius et Platina prétendent qu'il y avait des prêtres et des cardinaux parmi ses sectateurs. Ils prenaient le nom de *pénitents;* ils étaient vêtus d'une espèce de soutane de toile blanche qui leur descendait jusqu'aux talons, et ils avaient la tête couverte d'un capuchon qui leur cachait le visage, à l'exception des yeux. Ils allaient de ville en ville en grandes troupes de dix, de vingt, de trente et de quarante mille, implorant la miséricorde divine et chantant des hymnes. Pendant cette espèce de pèlerinage, qui durait ordinairement neuf ou dix jours, ils ne vivaient que de pain et d'eau.

Leur chef s'étant arrêté à Viterbe, Boniface IX lui soupçonna des vues ambitieuses et le dessein de parvenir à la papauté; il le fit saisir et condamner au feu. Après la mort de cet enthousiaste, ses partisans se dispersèrent. Quelques auteurs ont dit qu'il était innocent, d'autres soutiennent qu'il était coupable de plusieurs crimes. Mosheim, *Hist. ecclés., quinzième siècle*, 2e part. c. 5, § 3.

Bergier.

FRÈRES BOHÉMIENS ou FRÈRES DE BOHÊME; c'est une branche des Hussites, qui, en 1467, se séparèrent des calixtins. *Voyez* Hussites.

FRÈRES DE LA MISÉRICORDE ou DE SAINT-JEAN DE DIEU. (*Théol. hist. ordr. rel.*) — V. Miséricorde (frères de la.)

FRÈRES et SŒURS DE LA CHARITÉ. *Voy.* Charité.

FRÈRES et SŒURS DES ÉCOLES. (*Théol. hist. ordr. rel.*) — V. Ecoles.

FRÈRES et SŒURS DU LIBRE ESPRIT. (*Théol.hist.associat.*) V. Libre esprit (frères et sœurs du.)

FRÈRES LAIS ou FRÈRES CONVERS. Ce sont, dans les couvents, des

religieux subalternes qui ont fait les vœux monastiques, mais qui ne peuvent parvenir à la cléricature ni aux ordres, et qui servent de domestiques à ceux que l'on appelle *religieux du chœur* ou *pères*.

Selon M. Fleury, saint Jean Gualbert fut le premier qui reçut des *frères lais* dans son monastère de Valombreuse, en 1040; jusqu'alors les moines se servaient eux-mêmes. Comme les lais n'entendaient pas le latin, ne pouvaient apprendre les psaumes par cœur, ni profiter des lectures latines qui se faisaient dans l'office divin, on les regarda comme inférieurs aux autres moines qui étaient clercs ou destinés à le devenir; pendant que ceux-ci priaient à l'Eglise, les *frères lais* étaient chargés du soin de la maison et des affaires du dehors. On a distingué de même, chez les religieuses, les sœurs converses d'avec les religieuses de chœur.

Le même auteur observe que cette distinction a été, pour les religieux, une source de relâchement et de division. D'un côté, les moines du chœur ont traité les *frères* avec mépris, comme des ignorants et des valets; ils se sont distingués d'eux en prenant le titre de *dom*, qui avant le onzième siècle, ne se donnait qu'aux seigneurs. De l'autre, les *frères* se sentant nécessaires pour le temporel, ont voulu se révolter, dominer, se mêler même du spirituel; c'est ce qui a obligé les religieux à tenir les *frères* fort bas. Mais l'humilité chrétienne et religieuse s'accorde mal avec cette affectation de supériorité, chez des hommes qui ont renoncé au monde. Fleury, *huitième discours sur l'Hist. ecclés.*, c. 5.

Bergier.

FRÈRES DE MORAVIE, ou HUTTÉRITES. *Voyez* Anabaptistes.

FRÈRES MORAVES. *Voyez* Hernhutes.

FRÈRES PICARDS ou Turlupins, *Voy.* Beggards.

FRÈRES POLONAIS. *Voyez* Cociniens.

FRÈRES PRÊCHEURS. *Voyez* Dominicains.

FRÈRES et CLERCS DE LA VIE COMMUNE, société ou congrégation d'hommes qui se dévouèrent à l'instruction de la jeunesse, sur la fin du quatorzième siècle. Mosheim, qui en a recherché l'origine, et qui en a suivi les progrès, en a fait grand cas. Voici ce qu'il en dit :

Cette société, fondée dans le quatorzième siècle par Gérard de Groote de Deventer, personnage distingué par son savoir et par sa piété, n'acquit de la consistance qu'au quinzième. Ayant obtenu l'approbation du concile de Constance, elle devint florissante en Hollande, dans la Basse-Allemagne et dans les provinces voisines. Elle était divisée en deux classes, l'une de *frères lettrés*, ou *clercs*, l'autre de *frères non lettrés*; ces derniers vivaient séparément, mais dans une étroite union avec les premiers. Les lettrés s'appliquaient à l'étude, à instruire la jeunesse, à composer des ouvrages de science ou de littérature, à fonder partout des écoles; les autres exerçaient les arts mécaniques. Les uns ni les autres ne faisaient aucun vœu, quoiqu'ils eussent adopté la règle de saint Augustin; la communauté de biens était le principal lien de leur union. Les sœurs de cette société religieuse vivaient de même, employaient leur temps à la prière, à la lecture, aux divers ouvrages de leur sexe, et à l'éducation des jeunes filles. Les écoles fondées par ces *clercs* acquirent beaucoup de réputation; il en sortit des hommes habiles, tels qu'Erasme et d'autres, qui contribuèrent à la renaissance des lettres et des sciences. Par l'établissement de la société des jésuites, ces écoles perdirent leur crédit, et tombèrent peu à peu.

On donna souvent aux *frères de la vie commune* les noms de *beggards* et de *lollards*; et ces noms, qui désignaient deux sortes d'hérétiques, les exposèrent plus d'une fois à des insultes de la part du clergé et des moines, qui ne faisaient aucun cas de l'érudition. Il se peut faire aussi

que quelques-uns de ces *clercs* aient donné dans les erreurs des beggards et des lollards, et que ce malheur ait contribué à leur décadence. L'on sait combien le goût pour les nouvelles opinions régnait déjà au quinzième siècle. Mosheim, *Histoire ecclé.*, *quinzième siècle*, 2e part., c. 2, ℣ 22.

BERGIER.

FRÈRES et SŒURS DE L'ESPRIT LIBRE. *Voyez* BEGGARDS.

FREILIGRATH (Ferdinand). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre poëte lyrique allemand, né à Detmold en 1810, fut recommandé, après ses premières publications, au roi de Prusse par M. A. de Humboldt, et en reçut en 1842 une pension de 1500 francs. Mais tout à coup, à l'occasion de durs reproches qui lui furent adressés par le républicain George Herwegh, il s'écria : « Le poëte doit marcher avec le peuple, » refusa sa pension et publia un de ses plus importants ouvrages intitulé : *Profession de foi*, Mayence, 1844, dans lequel deux pièces : la *Liberté et le droit*, et l'*Arbre de l'Humanité*, le firent condamner à l'exil ; il se fit commerçant à Londres et allait s'embarquer pour l'Amérique, lorsque la révolution de 1848 arriva et le ramena en Allemagne, où son poëme *Les morts aux vivants* lui attira un procès d'où il sortit acquitté. Il devint, dès lors, un des chefs du parti démocratique de Dusseldorf, et dirigea la nouvelle gazette rhénane à Cologne ; mais de nouvelles poursuites le rejetèrent encore à Londres où il reste depuis 1849.

On peut citer parmi ses ouvrages : *Poésies*, 12 édit. de 1838 à 1851 ; les *Gerbes*, 1849 ; l'*Odéon du Rhin*, 1839 ; la *Westphalie romantique* 1842 ; *Poëme au profit de la cathédrale de Cologne*, 1842, avec Schücking ; *Ça ira*, six poëmes, 1846 ; Nouvelles poésies politiques et sociales, Cologne, 1849. Il a traduit les *Odes* de V. Hugo, les *Chants du crépuscule*, les *Chansons* du poëte anglais Burns ; etc. LE NOIR.

FRESNEL (Augustin-Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand physicien français, dont la spécialité était l'optique, et qui a marqué, dans cette science, un progrès capital, naquit à Broglie (Eure), en 1788 et mourut à Ville d'Avray en 1827. C'est lui qui a étudié et découvert les curieux phénomènes des interférences de la lumière, et qui a rendu presque indispensable aux savants la théorie des ondulations pour l'explication de ces phénomènes. Plus tard il étudia avec Arago la lumière polarisée, et les conditions dans lesquelles deux rayons polarisés interfèrent. On sait que, depuis sa mort, la fameuse théorie des ondulations de Descartes a obtenu gain de cause sur celle des émissions de Newton.

LE NOIR.

FRIBOURG (université de). (*Théol. hist. écol. rel.*) — « Elle fut fondée, dit M. L. Buchegger, par Albert VI, archiduc d'Autriche, seigneur de Brisgau, dans une intention profondément religieuse. « Possédant par la grâce du Dieu éternel et tout-puissant, notre Créateur, beaucoup de pays et de principautés soumis à notre autorité, dit l'archiduc, nous sommes tenu envers sa toute-puissance de rendre compte de notre souveraineté. Faillible par la faiblesse même de la nature humaine, négligeant trop souvent les commandements de Dieu, nous sentons qu'il est juste qu'après avoir humblement reconnu nos fautes nous cherchions, autant que possible, à obtenir la miséricorde divine par de bonnes œuvres... C'est pourquoi, parmi tant d'autres bonnes œuvres propres à augmenter la gloire de Dieu, nous avons résolu de fonder une université... afin d'ouvrir, de concert avec d'autres princes chrétiens, des sources vivantes d'où puissent découler, jusqu'à la fin du monde, les eaux rafraîchissantes d'une sagesse salutaire, capables d'éteindre le feu des passions humaines et leur folie. » Telles sont les paroles du fondateur dans les lettres de franchise données le jour de Saint Matthieu, le 21 septembre 1457. Dès 1454, Albert, avec le consentement de sa femme

Mathilde, avait résolu de créer cette haute école et pris des mesures pour réaliser son projet. Le pape Calixte III l'avait confirmé le 18 avril 1455, ainsi que l'empereur Frédéric III, le pacifique frère d'Albert. Le 24 août 1456 le document original de cette création fut solennellement promulgué. L'université prit de son fondateur le nom d'Albertine. Elle fut dotée de biens ecclésiastiques, c'est-à-dire d'un nombre considérable de cures, soumises jusqu'alors au patronage de l'archiduc Albert et de son cousin l'archiduc Sigismond, situées en Alsace, en Suisse, en Brisgau et en Souabe ; ces cures furent incorporées à l'université, qui, en qualité de *parochus primitivus*, les fit administrer par des vicaires salariés et en toucha les revenus. Cet état de choses subsiste encore ; seulement, à la suite de la révolution française, l'université perdit les cures et les biens qui étaient situés en Alsace et en Suisse....

« Les cours furent inaugurés le 27 avril 1460, après une messe solennelle. On compte parmi les premiers élèves le célèbre prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, Gailer de Kaisersberg, et Jean à Lapidé, l'un des fondateurs de la première imprimerie établie près de la Sorbonne à Paris. L'université eut de tout temps de célèbres professeurs, entre autres, au seizième siècle, Érasme de Rotterdam et le grand jurisconsulte Zasius. Les Pères du concile de Pise invitèrent l'université de *Fribourg* à se faire représenter parmi eux, et le pape Pie IV la convia de même au concile de Trente....

« L'établissement a des salles de cours, des cabinets, des secrétariats, des laboratoires, distribués dans deux grands bâtiments, qu'on nomme, l'ancien l'*Albertinum*, le plus récent le *Theresianum*. La bibliothèque forme un local à part, composé d'une grande salle soutenue par des colonnes et de beaucoup de salles accessoires; elle renferme plus de 136,000 volumes, ayant été enrichie, dans les derniers temps, par les legs des bibliothèques privées de Hug, Perleb et Pfost. Elle possède beaucoup d'ouvrages rares et d'éditions précieuses, provenant de couvents supprimés, et surtout de ceux de Saint-Blaise et de Saint-Pierre.

« L'université a quatre facultés et divers établissements scientifiques spéciaux, savoir : un jardin botanique, un séminaire philologique, un pensionnat théologique, un séminaire pour les mathématiques et les sciences naturelles, des cabinets de numismatique, d'histoire naturelle, de physique, un laboratoire de chimie, des collections anatomiques d'anatomie pathologique et d'anatomie comparée, un établissement anthropologico-physiologique, une école vétérinaire, un cabinet pharmacologique, une collection d'instruments de chirurgie, d'accouchement, une clinique médicale avec un grand hôpital appartenant à la ville, une clinique chirurgicale opthalmologique, une école d'accouchement, une école de dessin, un manége avec des écuries.

« Le sénat, les colléges des facultés, le conseil de discipline (*Sittenephorat*), le tribunal, la commission de la bibliothèque, l'économat, le syndicat, les bureaux sont chargés de l'administration des revenus, de la marche des affaires, de l'ordre disciplinaire. Il y a vingt-sept professeurs ordinaires et un professeur extraordinaire, neuf *Privatdocentem*. Le nombre des élèves était, en 1849, de 295, la plupart suisses.

« Les revenus de l'université montent, d'après le budget annuel, à 93,000 fl. (199,120 fr.). Les charges rémunérées s'élèvent à 49; le capital est de 520,510 fl. 1,113,891 fr.);il y a quatre-vingt-trois places d'élèves gratuites qui, depuis près de quatre cents ans, servent à l'éducation scientifique et facilitent la vocation ecclésiastique de jeunes candidats de toutes les contrées de l'Allemagne. »

LE NOIR.

FRINT (Jacques). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque et écrivain, plein d'une égale activité à ces deux titres, naquit à Bœhmisch-Kamnitz, étudia à Vienne, fut promu, en 1804, dans cette ville, à la chaire *de la*

science de la religion pour les philosophes, nouvellement créée, fut nommé par l'empereur d'Autriche évêque de Saint-Polten en 1827, et mourut en 1834.

Frint est l'auteur de beaucoup d'ouvrages: Klein (Antoine), dans son *Histoire du Christianisme en Autriche et en Syrie*, les énumère dans l'ordre suivant : *Manuel de la science de la religion pour les candidats de philosophie*, 6 vol., Vienne, 1806-1814 ; *Guide pour l'enseignement religieux dans les classes d'humanités*, Vienne, 1812 ; *Exposition de la doctrine catholique de l'Eucharistie d'après les besoins des temps modernes*, Vienne, 1816; *l'Ancien et le Nouveau Christianisme*, ou *Eclaircissements critiques des Heures de dévotion* (*Stunden der Andacht*) quatre cahiers, Vienne, 1822-24 ;*Quelques réflexions sur des écrits religieux pour des Chrétiens, sans distinction de confession*, Vienne, 1818 ; *Pensées sur la conversion des non-Catholiques*, Vienne, 1812; *Sermons sur le Génie du Christianisme*, Vienne, 1808 ; *Pensées sérieuses dans un temps de légèreté générale*, Vienne 1808; *Documents devant servir à l'intruction et à l'ennoblissement de l'homme*, 9 volum., Vienne, 1811-19 ; *Recueil de discours pratiques pour fortifier la foi, la vertu et le bonheur chrétiens*, 3 vol., Vienne, 1820 ; *la Fête de la Rédemption*, livre d'édification pour le temps du carême ; *Exercices spirituels de la semaine sainte, suivis à Saint-Polten, utiles aux prêtres et aux élèves du sanctuaire*, 6 années, 1829-34 ; *Choix d'un état, avec un coup d'œil sur les devoirs, les avantages et les obligations des états les plus élevés*, Vienne, 1808 ; *Observations sur la culture intellectuelle et morale des jeunes clercs*, Vienne, 1812 ; *Rapport sur la haute école des prêtres de Vienne*, 1817 ; *Vocation du prêtre*, deux parties ; dissertation sur *Quelques améliorations nécessaires dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse*, Vienne, 1830.

En outre *Frint* publia, de 1813 à 1826, un précieux *Journal de Théologie* dans lequel la plupart des articles de morale sont de lui et qui a été continué par Pletz et Sebac.

LE NOIR.

FRISONS (introduction du Christianisme chez les). (*Théol. hist. églis. part.*) — « On ne trouve pas de traces du Christianisme dans la Frise, dit M. Seiters, avant la fin du septième siècle. Les *Frisons* avaient de tout temps occupé la partie nord-ouest de l'Allemagne, entre le Rhin, l'Ems et la mer, et ils vivaient dans leur pays marécageux, dit un auteur ancien, comme des poissons dans l'eau, sans commerce avec d'autres nations. Aussi ne trouve-t-on chez eux aucune espèce de civilisation ni de culture intellectuelle. Un amour exclusif et jaloux de la liberté les séparait des Franks et rendit vaines les tentatives de conversion faites par des missionnaires franks, tels que saint Amand, évêque de Maestricht, et saint Éloi, évêque de Noyon. Le premier prêtre chrétien qui trouva quelque accueil parmi eux fut Wilfried, évêque d'York. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 678 une tempête le jeta sur les côtes de Frise, et, quoique le pays entier fût encore idolâtre, l'évêque obtint une honorable hospitalité à la cour du roi Aldgisl. Wilfried pensa ne pouvoir mieux exprimer sa gratitude qu'en faisant connaître au peuple les bienfaits du Christianisme ; il gagna en effet les cœurs et baptisa, dit-on, des milliers de païens. Il resta durant tout l'hiver à la cour d'Aldgisl, qui le protégea noblement contre les perfides embûches de ses ennemis. A la fin de la saison Wilfried partit pour Rome. Le Pape décida en sa faveur l'affaire qui l'amenait devant le Saint-Siége et le rétablit dans son diocèse. Le séjour de Wilfried avait été trop court parmi les *Frisons* pour que le bien qu'il y avait répandu pût avoir quelque durée. Cependant la voie était ouverte, et il est probable que l'heureux évêque n'oublia pas l'œuvre qu'il avait commencée et qu'il encouragea d'autres ouvriers évangéliques à la continuer. Et en effet, à dater de cette époque, nous voyons les prêtres anglo-saxons pleins d'ardeur pour la conversion des *Frisons*. Ce fut d'abord le moine anglo-saxon Egbert, du couvent irlandais de Rathmelsing, qui conçut le projet de se rendre, avec plusieurs de ses confrè-

res, en Frise. Egbert, il est vrai, ne put accomplir lui-même son dessein; mais un de ses compagnons, nommé Wigbert, aborda en Frise en 689, et y prêcha pendant deux ans l'Evangile au roi Ratbod et à son peuple; ses efforts furent malheureusement infructueux et il revint en Bretagne. Cependant il ne se lassa pas d'enrôler des missionnaires pour continuer l'œuvre entreprise, et ce qu'il n'avait pu accomplir lui-même fut réalisé par *Willibrod*, qu'on nomme avec raison l'apôtre des *Frisons*.

« Willibrod, né en 677, en Northumbrie, de pieux parents, fut élevé dans le couvent de Ripon. L'appel fait par Egbert et Wigbert l'attira, à l'âge de vingt ans, au couvent de Saint-Columban, dans l'île de Hy, et son commerce avec ces pieux missionnaires lui fit prendre la résolution de consacrer sa vie à la conversion des Germains idolâtres. En 690, Willibrod aborda avec neuf compagnons aux rivages de la Frise, d'où il se rendit directement à Utrecht, résidence du roi. Ses efforts pour convertir le roi étant restés stériles, il se rendit auprès de Pépin, aïeul de Pépin-le-Bref, et chef des Franks, qui, deux ans après, l'engagea à se rendre à Rome, afin d'y faire approuver sa mission et d'y recevoir en même temps la dignité épiscopale. A son retour le nouvel évêque mit un zèle persévérant à évangéliser la partie septentrionale de l'empire frank, où continuaient à vivre beaucoup de païens, tandis que quelques-uns de ses collègues, notamment Suitbert, étaient restés parmi les *Frisons*, essayant de trouver enfin accès auprès de ce peuple rebelle, sans trop y réussir; mais lorsque Pépin eut étendu les bornes de son empire jusqu'au delà d'une portion de la Frise et se fut emparé de l'ancienne ville de Wiltaburg, aujourd'hui Utrecht, qui jusqu'à cette époque avait été la résidence des rois *frisons*, il voulut confier le siége épiscopal de cette ville au fidèle Willibrod, afin que, de là, le pieux missionnaire pût répandre l'Evangile au loin, dans les plaines les plus reculées de la Frise. Willibrod, répondant au désir de Pépin, alla, en 696, accompagné d'une suite honorable, pour la seconde fois à Rome, y fut solennellement sacré archevêque par le pape Serge, qui lui donna le nom de Clément. Au bout de quelque temps de séjour Clément revint dans le royaume frank et Pépin lui assigna Utrecht pour sa résidence archiépiscopale. Dès lors Willibrod fut uniquement et incessamment occupé de la conversion des *Frisons*, et ses travaux furent couronnés du plus beau succès. Des oratoires et des églises furent érigés de tous côtés, et chaque jour vit augmenter le nombre des païens convertis et baptisés. Le bruit de ses heureux travaux arriva aux oreilles de saint Wultram, évêque de Sens, qui résolut de suivre l'exemple de son pieux collègue. En effet il associa ses efforts à ceux de Willibrod, et tous deux tâchèrent d'amener le roi Ratbod à la vérité; mais ils échouèrent devant son opiniâtreté, tandis qu'ils avaient vaincu celle du peuple. On raconte, il est vrai, que Ratbod permit à Wulfram de baptiser son fils, et que lui-même semblait disposé à recevoir le baptême, mais qu'en se présentant au baptistère il recula, « parce qu'il ne voulait pas se séparer de la société de ses ancêtres, les princes de la Frise, pour demeurer, dans le ciel, avec un petit nombre de misérables.»

« Malheureusement, à peine Pépin fut-il mort (714), et la crainte de la puissance des Franks évanouie, que Ratbod songea non-seulement à se soustraire à la puissance des Franks, mais encore à extirper le Christianisme de son royaume. Les églises, jusqu'alors placées sous la protection des Franks, furent détruites, les prêtres chassés, et le culte idolâtre fut substitué à celui du Dieu des Chrétiens. Tout le bien fait par Willibrod allait être à jamais anéanti si Ratbod n'eût trouvé un adversaire victorieux dans Charles-Martel, comme Willibrod un puissant appui dans Boniface. En 716 Charles-Martel remporta une grande victoire sur les armes réunies des Neustriens et des *Frisons*, et, précisément cette même année, Boniface parut pour la première fois dans la Frise. On ne sait s'il s'associa dès ce premier séjour aux travaux de Willi-

brod ; mais, lorsqu'il revint pour la seconde fois, en 719, après la mort de Ratbod, il s'unit à Willibrod et le seconda avec l'ardeur apostolique qui lui était habituelle. Les temples païens tombèrent sous leurs efforts, et partout des églises chrétiennes, de pieuses écoles les remplacèrent; et quelques années plus tard saint Boniface, après avoir entraîné au Christianisme la Germanie, vint lui-même dans la Frise avec quelques compagnons et y fut martyrisé à Dockum ; mais l'œuvre était faite, et depuis cette mort le pays des *Frisons* fut un pays chrétien.

Le Noir.

FROISSART (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien et poëte du XIVe siècle, naquit à Valenciennes vers 1337, voyagea continuellement, devint chanoine de Lille en 1393 et mourut vers 1400.

« Sa *Chronique de France, d'Angleterre, d'Écosse et d'Espagne*, qui embrasse les années 1326-1400, faite d'après les meilleures sources, ou d'après ce qu'il avait vu lui-même, « et qui a, dit M. Schrödl, tout le charme d'un roman de chevalerie, » lui valut la réputation de premier chroniqueur français du moyen âge. « Il composa, poursuit le même biographe, un grand nombre de poésies qui ne contiennent pas moins de trente mille vers ; il fut un des premiers qui introduisit dans la littérature française la poésie pastorale des Provençaux ; il est l'auteur de rondeaux, de chansons, de pastourelles, de lais et de virelais, d'épigrammes, de ballades, de romans (Miliador), et d'un poëme religieux intitulé *les Trois Maries*. Le meilleur et le plus complet manuscrit de *Froissart* se trouve dans la bibliothèque de Breslau : ce manuscrit a cela de remarquable que, lorsque les Français prirent Breslau, par capitulation, en 1806, un article particulier de cette convention stipula la conservation du manuscrit en faveur de la ville ».

« La *Chronique* a été souvent imprimée ; elle le fut pour la première fois à Paris vers 1498, en 4 vol. in-fol. ; la plus récente et la meilleure édition est celle de Buchon, dans la *Collection des Chroniques*, 15 vol. in-8° ; Buchon a aussi publié un choix des poésies de *Froissart*, Paris, 1829. »

Le Noir.

FRONDES. (*Théol. mixt. scien. botan.*) — V. Feuilles.

FRUCTIFICATION. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. Fruit.

FRUIT. (*Théol. mixt. scien. physiol. végét.*) — Nous avons donné un article sur la fleur, nous devons en donner un sur le *fruit*, qui, entendu scientifiquement et en rigueur, est la cause finale de la fleur puisqu'il n'est, en ce sens rigoureux, que l'ovaire lui-même fécondé et accru. Nous disons dans le sens rigoureux ; car on entend aussi très-souvent par *fruit* un ensemble d'enveloppes florales qui peuvent rester adhérentes au *fruit* proprement dit ou à la graine, ou même qui peuvent servir, pendant le mystère de la reproduction, de réceptacle commun aux fleurs des deux genres ; c'est ce qui a lieu dans le cas de la figue, qui est bien un *fruit* dans la langue ordinaire et qui renferme, avant et pendant la fécondation, les fleurs mâles et les fleurs femelles, et après la fécondation les graines fécondées. Laissons maintenant la parole à M. Milne Edwards :

« Le *fruit* se compose essentiellement de deux parties, savoir : les ovules ou graines, et les carpelles ou ovaires qui entourent ces corps, et qui ont été appelés, pour cette raison, par quelques botanistes, le *péricarpe*. Ces deux parties ne manquent jamais, mais le péricarpe est quelquefois si mince et si intimement uni à la graine, qu'à moins d'un examen attentif on pourrait croire qu'il n'existe pas.

« Un carpelle peut être comparé, comme nous l'avons déjà dit (1), à une feuille repliée sur elle-même, et il se compose comme celle-ci de trois couches, savoir : une membrane externe qui représente l'épiderme de la face inférieure de la feuille, et qui, dans le *fruit*, se nomme *épicarpe*; une couche moyenne, qui est analo-

(1) Voy. Fleur.

gue ou parenchyme de la feuille, et s'appelle *mésocarpe* ou *sarcocarpe*; enfin, une membrane interne ou *endocarpe*, qui est analogue à l'épiderme de la face supérieure des feuilles; aussi le *péricarpe*, qui n'est autre chose que la réunion des carpelles, se compose-t-il essentiellement de ces trois couches, savoir : l'épicarpe qui en occupe la surface, le mésocarpe qui est situé plus profondément, et l'endocarpe qui tapisse les loges où se trouvent les graines.

« L'épicarpe présente fréquemment à sa surface des poils, des glandes et des stomates; en général, il est mince et flexible, et souvent on parvient facilement à le détacher des parties sous-jacentes; c'est cette membrane qui forme la peau veloutée de la pêche et de la prune. Lorsque l'ovaire est infère, c'est-à-dire toutes les fois qu'il est soudé avec le tube du calice, c'est ce tube qui constitue l'épicarpe, et alors on distingue toujours à sa partie supérieure les dentelures du limbe ou du moins un rebord formé par les restes de cette portion de l'enveloppe florale qui s'est flétrie après la fécondation.

« Le mésocarpe est la partie parenchymateuse dans laquelle se trouvent réunis tous les vaisseaux du *fruit*. Il présente souvent une épaisseur très-considérable et une consistance charnue, qui lui a valu le nom de *sarcocarpe*, comme dans le *fruit* de la pêche, de l'abricot, de la cerise, etc., où il constitue la partie que l'on mange. Quelquefois le mésocarpe est sec et fibreux, comme dans l'amande, où il constitue la partie nommée *brou;* enfin d'autres fois il est tellement mince qu'on a de la peine à le distinguer.

« L'*endocarpe* qui tapisse intérieurement les carpelles ou ovaires, et qui constitue la couche du péricarpe la plus voisine de la graine, varie beaucoup. Dans la plupart des fruits il est mince et transparent (dans les gousses de haricots, par exemple), mais d'autres fois il devient dur et cassant, et forme ce que l'on nomme la *coque* ou le *noyau* du *fruit*.

« Chaque carpelle présente un bord nommé *dorsal*, qui correspond à la nervure primaire de cet appendice et au bord nommé *ventral*, qui résulte de la soudure de ses bords entre eux; enfin, lorsque les bords du carpelle, au lieu de se joindre seulement, se replient en dedans, ils constituent une cloison intérieure qui divise en deux parties la cavité ou loge ovarienne.

« Les carpelles sont tantôt uniques dans chaque fleur, tantôt plus ou moins nombreux, et, dans ce dernier cas, ils peuvent être soudés entre eux de diverses manières et constituer des *fruits* composés dont l'aspect varie. Tantôt ils sont bien distincts extérieurement, d'autres fois ils sont unis avec le torus et avec le calice, de manière à ne plus montrer de traces extérieures de leur union et à constituer un *fruit* unique (1). En général, les loges des divers carpelles réunies en une seule masse sont parfaitement distinctes, et le *fruit* composé présente par conséquent autant de loges qu'il y de carpelles; mais quelquefois les carpelles ne sont pas fermés le long de leur bord ventral, et alors les loges de tous ces organes communiquent ensemble et constituent une cavité unique, dont la circonférence seulement est plus ou moins lobée. Enfin il arrive aussi quelquefois que les cloisons qui séparent les loges voisines se détruisent en partie par les progrès de la maturation, et que toutes les loges d'un *fruit* composé se réunissent en une cavité unique, dont le centre est occupé par une espèce de colonne formée par les restes du bord ventral des carpelles ainsi réunis. Souvent un ou plusieurs carpelles avortent, et ne laissent aucune trace de leur existence. Enfin, non-seulement les carpelles d'une même fleur peuvent se réunir entre eux, quelquefois ceux des fleurs voisines se rapprochent, se soudent même en une seule masse, et constituent ainsi ce que l'on nomme un *fruit agrégé*. Les figues et les cônes des pins sont composés de la sorte.

A l'époque de la maturité, les *fruits* présentent encore entre eux d'autres différences importantes; les uns sont

(1) Exemple : la pomme

indéhiscents, c'est-à-dire ne s'ouvrent pas spontanément; les autres s'ouvrent au contraire d'eux-mêmes et sont appelés, pour cette raison, *déhiscents*. Dans les *fruits* simples, l'ouverture a, en général, lieu par les bords soudés du carpelle, ou à la fois par ce bord et par le bord dorsal situé vis-à-vis, de façon que le *fruit* se divise en deux pièces nommées *valves*. Dans les fruits composés, on voit quelquefois les divers carpelles se désunir et tomber isolément, puis rester fermés, ou s'ouvrir comme le feraient des *fruits* simples; quelquefois aussi le dos de chaque loge se déchire sans que les carpelles se séparent,

Les différences que nous venons de signaler dans la conformation des fruits et les principales variations de forme qu'ils présentent, ont conduit les botanistes à en donner des classifications assez compliquées. » (*Voy.* GRAINE). LE NOIR.

FUCUS (*Théol. mixt. science géol.*)— *Voy.* FOSSILES.

FUITE DES OCCASIONS DU PÉCHÉ. Une des précautions que les auteurs ascétiques et les directeurs des consciences recommandent le plus aux pénitents, est de fuir les occasions qui leur ont été funestes, les lieux, les personnes, les objets, les plaisirs pour lesquels ils ont eu une affection déréglée. Ce n'est point là un simple conseil, mais un devoir indispensable, sans lequel un pécheur ne peut pas se flatter d'être converti. Le cœur n'est point détaché du péché, lorsqu'il tient encore aux causes de ses chutes; et, s'il ne dépend pas absolument de lui de ne plus les aimer, il est du moins le maître de ne plus les rechercher et de s'en éloigner. Un chrétien, qui a fait l'expérience de sa propre faiblesse, doit craindre jusqu'au moindre danger; des choses qui peuvent être innocentes pour d'autres, ne le sont plus pour lui. L'Ecclésiastique nous avertit que celui qui aime le danger y périra c. 3, ℣ 27. Jésus-Christ nous ordonne d'arracher l'œil et de couper la main qui nous scandalise, c'est-à-dire qui nous porte au péché. *Matt.*, c. 5, ℣ 29. BERGIER.

FUITE PENDANT LA PERSÉCUTION. Tertullien, tombé dans les erreurs des montanistes, qui poussaient à l'excès le rigorisme de la morale, a fait un traité exprès pour prouver qu'il n'est pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en rédimer par argent. L'on comprend que ses preuves ne peuvent pas être solides, et que, dans cette occasion, il a trop suivi l'ardeur de son génie, toujours porté aux extrêmes. Il a même contredit formellement Jésus-Christ, qui dit à ses apôtres : « Lors» qu'on vous persécutera dans une » ville, fuyez dans une autre. » *Matth.*, c. 10, ℣ 32. Et Tertullien n'oppose à cette leçon du Sauveur que de mauvaises raisons; son sentiment, d'ailleurs, n'était pas celui de l'Eglise.

Il faut avouer néanmoins que ce Père parle principalement des ministres de l'Eglise ou des pasteurs, lorsqu'il soutient qu'il n'est pas permis de fuir; et les pasteurs seraient en effet répréhensibles, s'ils fuyaient uniquement pour se soustraire au danger, en y laissant leur troupeau : c'est ici le cas dans lequel Jésus-Christ dit que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, au lieu que le mercenaire ou le faux pasteur fuit à la vue du loup, et laisse dévorer son troupeau. *Joan.*, c. 10, ℣ 12.

Mais il peut y avoir, même pour les pasteurs, des raisons légitimes de fuir. C'est à eux principalement que les persécuteurs en voulaient, et lorsqu'ils avaient disparu, souvent on laissait en paix les simples fidèles. Ainsi saint Polycarpe, à la sollicitation de ses ouailles, se déroba pendant quelque temps aux recherches des persécuteurs ; nous le voyons par les actes de son martyre. Pendant la persécution de Dèce, saint Grégoire Thaumaturge se retira dans le désert, afin de continuer à consoler et encourager son troupeau; il n'en fut pas blâmé, mais loué par les autres évêques. Saint Cyprien, saint Athanase et d'autres, ont fait de même.

Saint Clément d'Alexandrie décide,

au contraire, que celui qui ne fuit point la persécution, mais qui s'y expose par une hardiesse téméraire, ou qui va de lui-même se présenter aux juges, se rend complice du crime de celui qui le condamne à la mort ; que, s'il cherche à l'irriter, il est cause du mal qui en arrive, comme s'il avait agacé un animal féroce. *Strom.*, l. 4. c. 10.

Mais ce Père n'a pas échappé à la censure de Barbeyrac ; en condamnant le rigorisme de Tertullien, il reproche à saint Clément d'avoir fondé la décision contraire sur une mauvaise raison, ou du moins, de n'avoir allégué qu'une raison indirecte et accessoire, au lieu de la principale, savoir, que nous sommes obligés de nous conserver, d'éviter la mort et la douleur, à moins que nous ne soyons appelés à souffrir par une autre obligation plus forte et plus claire. *Traité dé la Morale des Pères*, chap. 5, § 42 et suiv.

N'est-ce pas plutôt ce censeur des Pères qui raisonne mal ? La question est de savoir si, dans un temps de persécution déclarée, l'obligation de nous conserver ne doit pas céder à l'obligation que Jésus-Christ nous impose de confesser son saint nom au préjudice de notre vie. Non-seulement il nous défend de le renier *Matth.*, c. 10, ℣ 33, mais il dit : « Si » quelqu'un rougit de moi devant les » hommes, je rougirai de lui devant » mon Père. » *Luc.*, c. 9, ℣ 26. « Ne » craignez point ceux qui tuent le » le corps, et qui ne peuvent pas tuer » l'âme. » *Matt.*, c. 10, ℣ 28. « Bien- » heureux ceux qui souffrent persé- » cution pour la justice, etc. » Pour savoir laquelle de ces deux obligations doit l'emporter, saint Clément d'Alexandrie n'a pas tort d'alléguer une raison indirecte, savoir la crainte de donner occasion aux persécuteurs de commettre un crime de plus.

Dans le second et le troisième siècle, on donna deux excès opposés à l'égard du martyre. Plusieurs sectes de gnostiques soutenaient que c'était une folie de mourir pour Jésus-Christ; qu'il était permis de le renier pour éviter les supplices: Tertullien écrivit contre eux son traité intitulé *Scorpiace*. Les montanistes et lui prétendirent, au contraire, que c'était un crime de fuir pour se dérober au martyre. Les Pères ont tenu le milieu ; ils ont dit qu'il ne faut pas aller s'exposer témérairement au martyre, mais qu'il faut le souffrir plutôt que de renoncer à la foi lorsque l'on est traduit devant les juges ; et telle est la croyance de l'Eglise

Quoi que l'on dise aujourd'hui dans le sein de la paix, il n'était pas aussi aisé, pendant le feu de la guerre, de voir quel était le parti le meilleur et le plus digne d'un chrétien. Il y avait, dans certaines circonstances, de fortes raisons de ne pas fuir, comme la crainte de scandaliser les faibles et de faire douter de sa foi, le désir de soutenir des parents ou des amis qui pourraient en avoir besoin, la résolution de se consacrer au service des confesseurs, l'espérance d'en imposer aux persécuteurs par un air de fermeté et de courage, etc. Quand même dans ces circonstances, les uns auraient été un peu trop timides, les autres un peu trop hardis, il n'y aurait pas lieu de les condamner avec rigueur, ni de blâmer les Pères de l'Église, parce qu'ils n'ont pas su donner des règles fixes et générales pour décider tous les cas ; tout moraliste zélé pour sa religion pouvait s'y trouver embarrassé : mais quand on s'est fait un système de censurer les Pères au hasard, on n'y regarde pas de si près. Bergier.

FULBERT, évêque de Chartres, mort l'an 1029, a été célèbre dans son siècle par la pureté de ses mœurs et par son zèle pour la discipline ecclésiastique. On a conservé de lui des lettres qui sont utiles pour l'histoire de ces temps-là, des sermons et des hymnes qui ont été imprimés à Paris en 1608. Bergier.

FULDE (école de) (*Théol. hist. écol. cél.*) — Ce que le couvent du Mont-Cassin, dit M. Seiters, fut pour l'Italie, celui de Saint-Gall pour l'Allemagne méridionale, les deux Corbie pour la France et pour l'Allemagne du nord, *Fulde* le fut pour l'Allemagne centrale, c'est-à-dire le berceau du Christia-

nisme, la pépinière des sciences et des arts, le foyer de la civilisation. *Fulde*, fondé par saint Boniface, est la plus grande et la plus féconde des utiles institutions dues à l'infatigable zèle de cet apôtre de la Germanie. Lorsqu'il eut couverti la majeure partie de cette immense contrée, érigé un grand nombre d'églises et de couvents, et quatre nouveaux siéges épiscopaux, il s'occupa de créer un monastère plus considérable que tous ceux qui existaient jusqu'alors.... Ce fut le monastère de *Fulde*..... Le nombre des religieux augmenta rapidement; ils défrichèrent la contrée, qui devint bientôt fertile ; ils attirèrent d'habiles ouvriers en tous genres de métiers ; de nouveaux bâtiments s'élevèrent, les cellules se multiplièrent et le nom de *Fulde* retentit à travers toutes les plaines de la Germanie. On arriva de tous les côtés pour contempler la nouvelle création du désert , et pour se fixer dans son voisinage ou demander à être reçu dans l'abbaye même. Une double école y fut ouverte, l'une intérieure pour les oblats et les élèves de l'état ecclésiastique, l'autre extérieure pour les enfants de toutes les conditions.

« Boniface y envoya beaucoup de jeunes gens de Bavière, de Franconie et de Thuringe. L'école parvint à un haut degré de prospérité, et Charlemagne la déclara une des perles de son empire. Il s'en occupa avec prédilection et la proposa dès 787 comme modèle des écoles ; il y fonda en même temps les bases d'une bibliothèque, devenue célèbre plus tard. Non-seulement on y enseignait les éléments de toutes choses, mais la science et les arts y étaient cultivés dans toutes leurs branches alors connues. Ce fut surtout à partir du moment où Rhaban Maur en fut le supérieur que les succès devinrent notables et rapides.

« Rhaban Maur était à peine âgé de vingt-six ans lorsqu'il fut mis à la tête de cette école, et la réputation de son nom y attira un si grand nombre d'élèves qu'on ne pouvait à beaucoup près les admettre tous. Elle devint le foyer de la culture savante de l'Allemagne, comme Rhaban Maur fut le représentant de toute la science de son époque. Rhaban, qui était devenu abbé supérieur en 822, avait posé les fondements d'une école spéciale des arts, que le treizième abbé, Hadamar, compléta. Ils destinèrent certains biens-fonds et certains revenus du domaine particulier de l'abbé à des œuvres d'art, à des travaux d'architecture, de sculpture, de ciselure et de mécanique, et l'intendant eut l'obligation de veiller à ce que la caisse de la fabrique abbatiale ne fût jamais vide, et que les artistes fussent constamment occupés et eussent en même temps des élèves à former. Beaucoup de religieux se distinguèrent comme savants, comme peintres et sculpteurs, chacun trouvant au couvent à s'occuper suivant sa capacité, ses goûts et ses dons naturels.

« Ces fidèles représentants de la sagesse divine ne méprisaient aucune des occupations qui peuvent nourrir l'esprit et contribuer au bien général; ils employaient tous les moments que leurs obligations ecclésiastiques leur laissaient libres à l'étude des sciences, à la pratique des beaux-arts, à la lecture des saintes Lettres. Les uns dictaient, les autres écrivaient des commentaires sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; ceux-ci traduisaient et interprétaient la Bible ; ceux-là cherchaient à rendre l'intelligence du Livre sacré plus facile par la comparaison des passages parallèles. Beaucoup d'entre eux, par la sagacité de leurs explications, par la finesse de leurs aperçus, par la netteté de leurs définitions et de leurs divisions, et la rectitude de leurs conclusions, donnaient des preuves d'une intelligence et d'un savoir qu'on n'aurait pas facilement trouvés ailleurs. Ceux qui n'étaient pas assez bien doués pour arriver au plus haut degré de la science et de l'art pouvaient sans peine aspirer à une place honorable au second ou troisième rang. Ils venaient en aide aux premiers, leur préparaient les matériaux du travail, les uns peignant les ornements et les initiales sur les parchemins, les autres reliant précieusement les manuscrits, d'autres encore réglant les livres et écrivant avec du

minium ou du crayon rouge les grandes lettres initiales des versets et des chapitres, d'autres enfin remettant au net et en ordre ce qui avait été dicté ou jeté rapidement sur des feuilles volantes.

« L'école de Rhaban Maur produisit les hommes les plus éminents. Parmi les nombreux prêtres et laïques zélés et savants qui sortirent de *Fulde* pour diriger d'autres maisons, pour devenir missionnaires, pour propager de toutes manières la foi et les principes du Christianisme, on compte onze archevêques, onze évêques, quatorze abbés, un grand nombre de conseillers et de chanceliers, de princes, d'ambassadeurs et de magistrats. »

Le Noir.

FULGENCE (saint), évêque de Ruspe en Afrique, mort l'an 533, a écrit plusieurs ouvrages pour la défense de la foi catholique contre les ariens, les nestoriens, les eutychiens et les semi-pélagiens ; il eut même le mérite de souffrir pour elle, puisqu'il fut exilé en Sardaigne par Trahsimond, roi des Vandales, fort attaché à l'arianisme. Ce respectable évêque fut toujours très-attaché à la doctrine de saint Augustin, appliqué à l'éclaircir et à la défendre. La plus complète des éditions de ses œuvres est celle de Paris, en 1684, *in*-4°.

Bergier.

FULGENCE (saint) (Ouvrages de). (*Théol. hist. bibliog.*) — Surnommé l'*Augustin* de son siècle, il laissa beaucoup d'écrits dont plusieurs ne nous sont parvenus qu'en fragments. La plupart sont polémiques ; voici la liste qu'en donne M. Fritz :

« 1. *Trois livres à Monime;* il y explique à son ami la doctrine de saint Augustin sur la prédestination ;

« 2. *Un livre contre les Ariens*; il y répond à dix des objections que faisaient les Ariens à la doctrine de la divinité de Jésus-Christ ;

« 3. *Trois livres sur le même sujet*, dédiés au roi Thrasimond; dans le troisième il s'étend surtout sur le dogme de l'Incarnation ;

« 4. *Deux livres sur la rémission des péchés* ;

« 5. *Trois livres sur la prédestination et la grâce de Dieu* ;

« 6. *Un livre sur la Foi* ;

« 7. Un livre sur cette question : *Le Saint-Esprit ne procède-t-il que du Père, ou procède-t-il du Père et du Fils?* Ce livre est perdu.

« 8. Outre quelques *homélies* conservées, il reste encore *dix-huit lettres* qui sont de courtes dissertations sur des matières de morale, d'ascétisme et de dogmatique.

« Tous ces ouvrages trahissent un homme sagace, subtil, sachant exposer ses idées avec lucidité et concision. Isidore dit de lui : *In confessione fidei clarus, in Scripturis divinis copiose eruditus, in loquendo dulcis, in docendo ac disserendo subtilis.* »

Le Noir.

FULGENCE-FERRAND. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant diacre de Carthage au vi^e siècle, fut l'ami du précédent, et mourut vers 550. Il fut un des premiers à se déclarer résolument contre la condamnation des trois Chapitres par l'édit de Justinien, et pour refuser d'y souscrire malgré la déposition et l'exil dont l'édit menaçait ceux qui oseraient répondre par un tel refus. « Si, répondit-il, on rétracte ce qu'a fait un concile universel, les décrets de Nicée sont par là même ébranlés ; les conciles universels, approuvés par l'Église de Rome, ont une telle autorité qu'ils occupent la première place après les livres canoniques, *secundæ auctoritatis locum post canonicos libros*, et l'on n'est pas moins tenu de leur obéir que de croire en l'Écriture sainte ; en outre on ne doit et on ne peut pas plus exclure les défunts de la communauté chrétienne qu'on ne peut absoudre ceux qui sont morts excommuniés. »

« Il conclut, ajoute M. Schröld, en blâmant courageusement la conduite de l'empereur, en remarquant qu'il n'appartient pas à un homme, quel qu'il soit, de vouloir, en arrachant des adhésions, attribuer à un écrit émané de lui une autorité que l'Église ne reconnaît qu'à l'É-

criture sainte; qu'un auteur catholique doit, au contraire, supporter patiemment les opinions de ceux qui cherchent comme lui la vérité, et être prêt à adopter tout avis qui est démontré meilleur que le sien.

« *Fulgence* étant mort dès 550, et la condamnation des trois Chapitres n'ayant été prononcée par le synode de Constantinople qu'en 553, il échappa au danger de tomber dans le schisme, comme d'autres Africains impliqués dans cette question.

« Outre l'affaire des trois Chapitres, *Fulgence* prit encore part à une autre controverse qui fut débattue avec une grande ardeur de son temps, savoir : si l'on pouvait, sans blesser la foi catholique sur l'Incarnation, adopter cette proposition : « Une personne de la Trinité a souffert. » Il soutint cette proposition, disant cependant qu'il valait mieux ajouter : « a souffert dans la chair qu'elle a adoptée, » et qu'avec cette précaution on pouvait affirmer que la Divinité avait souffert. C'est à ce sujet et dans ce sens que sont rédigées sa lettre à Sévère, scolastique de Constantinople, et une autre lettre au diacre romain Anatole, dont il a été question plus haut. Nous avons encore deux lettres de lui adressées à saint *Fulgence* de Ruspe, et le fragment d'une lettre sur la Trinité à Eugippius. Il est probablement aussi l'auteur de la vie de saint *Fulgence* de Ruspe (1); mais il est connu surtout par deux autres ouvrages :

« 1° Par un abrégé de tous les décrets des synodes, en majeure partie grecs et africains, tirés des recueils de canons existant antérieurement, et divisés, en deux cent trente-deux chapitres, suivant l'ordre des matières (*Breviatio Canonum*);

2° Par un règlement de conduite chrétienne destiné au comte Réginus, qui devait probablement devenir gouverneur de l'Afrique septemtrionale. Il y donne les sept règles suivantes, qu'il développe tout au long :

« 1. *Gratiæ Dei adjutorium tibi necessarium per singulos actus crede.*

« 2. *Vita tua speculum sit ubi milites tui videant quid agere debeant.*

« 3. *Non præesse appetas, sed prodesse.*

« 4. *Dilige rempublicam sicut teipsum.*

« 5. *Humanis divina præpone.*

« 6. *Noli esse multum justus.*

« 7. *Memento te esse Christianum.*

Angélo Mai a publié son libelle contre les Ariens et les autres hérétiques, *Col. nov. Script. vet.*, t. III.

« Quant au style de *Fulgence*, il est simple et clair, mais ses fréquentes allusions, ses pointes et ses saillies viennent souvent troubler la simplicité de son allure. »

Le Noir.

(1) *Voy.* les Bolland., ad 1 jan.

FULTON (Robert). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre mécanicien américain, né en 1767 dans la Pensylvanie, et mort aux États-Unis en 1815, après avoir vécu assez longtemps à Paris, fut l'inventeur du premier *Steam-Boat*, ou bateau à vapeur, invention qui préluda à celle de toutes les machines à vapeur employées comme forces motrices; tout le monde sait qu'il proposa son système de navigation au grand Napoléon lorsqu'il méditait sa descente en Angleterre, qu'il en montra même la première expérience aux Parisiens sur la Seine, et que Napoléon le méprisa, mais put s'en repentir amèrement plus tard lorsqu'il vit passer le *Fulton* à travers l'Océan, pendant qu'on le transportait à Sainte-Hélène. *Fulton* publia aussi, en Amérique, un ouvrage ayant pour titre : *Moyen de naviguer sous l'eau.* Le Noir.

FUNÉRAILLES, derniers devoirs rendus aux morts. La manière dont les peuples barbares, les païens, les Turcs, etc., ont fait et font encore les *funérailles* des morts, ne nous regarde point; c'est aux historiens d'en rendre compte : nous devons nous borner à exposer les usages que la religion et l'espérance d'une résurrection future ont inspirés aux adorateurs du vrai Dieu.

Il est certain, d'abord, que les honneurs funèbres rendus aux morts sont également fondés sur les leçons de la raison, sur les motifs de religion et

sur les intérêts de la société. Il ne conviendrait pas que le corps d'un homme, après sa mort, fût traité comme le cadavre d'un animal; le mépris avec lequel les Romains en agissaient à l'égard du peuple qui ne laissait pas de quoi payer ses *funérailles*, et surtout à l'égard des esclaves, est une preuve de leur barbarie et de leur sot orgueil. Quand on use de cruauté à l'égard des morts, l'on n'est pas disposé à montrer beaucoup d'humanité envers les vivants. L'épicurien Celse, pour tourner en ridicule le dogme d'une résurrection future, citait un passage d'Héraclite, qui disait que les cadavres sont moins que de la boue. Origène lui répond très-bien qu'un corps humain, qui a été le séjour d'une âme spirituelle et créée à l'image de Dieu, n'a rien de méprisable; que les honneurs funèbres ont été ordonnés par les lois les plus sages, afin de mettre une différence entre le corps de l'homme et celui des animaux, et que ces honneurs sont censés rendus à l'âme elle-même. *Contra Cels.*, l. 5, n. 14 et 24.

En effet, c'est une attestation de la croyance de l'immortalité de l'âme, d'une résurrection et d'une vie future. De ce dogme était né le soin qu'avaient les Egyptiens d'embaumer les corps, de les conserver dans les cercueils, de les regarder comme un dépôt précieux; et l'on prétend que les rois d'Egypte avaient fait bâtir les pyramides pour leur servir de tombeau. Ils poussaient peut-être trop loin leur attention à cet égard; mais les Romains donnaient dans un autre excès, en brûlant les corps des morts, et en conservant seulement leurs cendres. Cette manière d'anéantir les restes d'un homme dont la mémoire méritait d'être conservée, a quelque chose d'inhumain. Il est beaucoup mieux de les enterrer, et de vérifier ainsi la prédiction que Dieu a faite à l'homme pécheur, qu'après sa mort il serait rendu à la terre de laquelle il avait été tiré. *Gen.*, c. 3, ℣ 19.

Il est bon, d'ailleurs, que les morts ne soient pas si tôt oubliés, que l'on puisse aller encore de temps en temps s'attendrir et s'instruire sur leur tombeau. « Il vaut mieux, dit l'Ecclésiaste, cap. 7, ℣ 3, aller dans une » maison où règne le deuil, que dans » celle où l'on prépare un festin; » dans celle-là l'homme est averti de » sa fin dernière, et quoique plein de » vie, il pense à ce qui lui arrivera » un jour. » Les *funérailles*, le deuil, les services anniversaires, les cérémonies qui rassemblent les enfants sur la sépulture de leur père, leur inspirent non-seulement des réflexions salutaires, mais du respect pour les volontés, pour les instructions, pour les exemples du mort. L'affliction réunit les cœurs plus efficacement que la joie et le plaisir. L'on s'en aperçoit à l'égard du peuple, parce qu'il est fidèle à garder les anciens usages : pour les philosophes épicuriens, ils voudraient abolir et retrancher tout cet appareil lugubre, parce qu'il trouble leurs plaisirs.

La société est intéressée à ce que la mort d'un citoyen soit un événement public, et soit constatée avec toute l'authenticité possible, non-seulement à cause des suites qu'elle entraîne dans l'ordre civil, mais pour la sûreté de la vie. Les meurtres seraient beaucoup plus aisés à commettre, ils seraient plus souvent ignorés et impunis, sans les précautions que l'on prend pour que la mort d'un homme soit publiquement connue; elle ne peut l'être mieux que par l'éclat de la cérémonie des *funérailles*; sur ce point, la religion est exactement d'accord avec la politique. L'on ne doit donc pas être surpris de ce que les pompes funèbres ont toujours été et sont encore en usage chez toutes les nations policées; elle ne sont pas même inconnues aux peuples sauvages.

A la vérité, chez presque toutes les nations privées des lumières que donne la vraie religion, les *funérailles* ont été accompagnées d'usages ridicules et absurdes, de pratiques superstitieuses, de circonstances cruelles et sanglantes; on a peine à concevoir jusqu'où la démence a été portée, à cet égard, dans les différentes parties du monde. *Voyez* l'*Esprit des usages et des coutumes des*

différents peuples, t. 3, l. 18. Mais ces abus ne prouvent rien contre les raisons solides qui ont fait établir partout les pompes funèbres.

Aussi n'ont-ils pas eu lieu parmi les adorateurs du vrai Dieu, éclairés par les leçons de la révélation. Rien de plus grave ni de plus décent que la manière dont les patriarches ont enterré les morts. Abraham acheta une caverne double pour qu'elle servît de tombeau à Sara son épouse, à lui-même et à sa famille. *Gen.*, c. 23, ỳ 19; c. 25, ỳ 9. Isaac y fut enterré avec Rébecca son épouse, et Jacob voulut y être transporté. *Gen.*, c. 49, ỳ 29. Ainsi ces anciens justes voulaient *être réunis à leur famille, et dormir avec leurs pères;* ainsi ils attestaient leur foi à l'immortalité. Les incrédules, qui ont consulté l'histoire de tous les peuples, pour savoir où ils découvriraient les premiers vestiges du dogme de l'immortalité de l'âme, auraient pu s'épargner ce travail; la croyance de la vie future était gravée en caractères ineffaçables sur la sépulture commune des patriarches avec leur famille.

Mais dans ce que l'histoire sainte dit de leurs *funérailles*, nous ne voyons aucun des usages ridicules dont celles des païens ont été accompagnées dans la suite. Le corps de Jacob et celui de Joseph furent embaumés en Egypte; ce n'était point une précaution superflue, puisqu'il fallait transporter Jacob dans la Palestine, et que les os de Joseph devaient être gardés en Egypte pendant près de deux siècles, pour servir aux Israélites de gage de l'accomplissement futur des promesses du Seigneur. *Gen.*, c. 50, ỳ. 23.

Moïse ne fit pas une loi expresse aux Hébreux d'ensevelir les morts : cet usage leur était sacré par l'exemple de leurs pères; il leur défendit seulement de pratiquer, dans cette cérémonie, les coutumes superstitieuses des Chananéens. *Levit.*, c. 19, ỳ 27; *Deut.* c. 14, ỳ 1, etc. Nous voyons, par l'exemple de Tobie, que les Juifs regardaient les *funérailles* comme un devoir de charité puisque ce saint homme, malgré la défense du roi d'Assyrie, donnait la sépulture aux malheureux que ce roi cruel faisait mettre à mort. C'était aussi chez eux un opprobre d'être privé de la sépulture. Jérémie, c. 8, ỳ 1, menace les grands, les prêtres et les faux prophètes qui ont adoré les idoles, de faire jeter leurs os hors de leur tombeau, comme le fumier que l'on jette sur la terre. Le même prophète, c. 22, ỳ 19, prédit que Joakim, roi de Juda, en punition de ses crimes, sera jeté à la voirie.

Puisque c'était un acte de charité d'ensevelir les morts, on sera peut-être étonné de ce que la loi de Moïse déclarait impurs ceux qui avaient fait cette bonne œuvre, et qui avaient touché un cadavre, *Num.*, c. 19, ỳ 11, etc. Mais cette impureté légale ne diminuait en rien le mérite de cet office charitable; c'était seulement une précaution contre toute espèce de corruption et de contagion. Quand on sait combien ce danger est grand dans les pays chauds, l'on n'est plus étonné de l'excès auquel il semble que Moïse a porté les attentions à cet égard. Cette même loi pouvait encore être destinée à préserver les Israélites de la tentation d'interroger les morts. *Voyez* Nécromancie.

Les Juifs n'avaient point de lieu déterminé pour la sépulture des morts; ils plaçaient quelquefois les tombeaux dans les villes, mais plus communément à la campagne, sur les grands chemins, dans les cavernes, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étaient creusés sous la montagne du temple; Ezéchiel l'insinue, lorsqu'il dit, c. 43, ỳ 7, qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. Le tombeau que Joseph d'Arimathie avait préparé pour lui-même, et dans lequel il mit le corps du Sauveur, était dans son jardin, et creusé dans le roc. Saül fut enterré sous un arbre; Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, le furent dans les montagnes.

Dans l'origine, la précaution d'embaumer les corps avait encore pour but d'éviter tout danger d'infection dans la cérémonie des *funérailles;* elle n'était pas dispendieuse dans la Palestine; les aromates y étaient communs, puisque les Chananéens

en vendaient aux Egyptiens. Du temps de Jésus-Christ, pour embaumer un corps, on l'enduisait d'aromates et de drogues desséchantes, on les serrait autour du corps et de chacun des membres avec des bandes de toile, et l'on plaçait ainsi le cadavre dans une grotte ou dans un caveau, sans le mettre dans un cercueil. Cela paraît, 1° par l'histoire de la sépulture et la résurrection de Jésus-Christ; il n'y est fait aucune mention de cercueil. 2° La même chose est à remarquer dans l'histoire de la résurrection de Lazare. 3° Dans celle de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, Jésus s'approche du mort, et lui dit : *Jeune homme, levez-vous;* il n'aurait pas pu se lever, s'il avait été dans un cercueil.

Dès que l'on réfléchit sur la manière dont se faisait cet embaumement, l'on conçoit qu'il était impossible qu'un homme vivant pût être embaumé, sans être étouffé dans l'espace de quelques heures. En effet, pour embaumer le corps de Jésus-Christ, *selon la coutume des Juifs*, Nicodème accompagné de Joseph d'Arimathie, apporta environ cent livres de myrrhe et d'aloès. *Joan.*, c. 19, ℣ 39 et 40. Ils le lièrent de bandelettes, pour appliquer ces aromates sur toutes les parties du corps, et lui mirent un suaire sur le visage, c. 20, ℣ 6 et 7; par conséquent le visage et toute la tête étaient couverts de drogues aussi bien que le reste des membres. Lazare avait été embaumé de même, c. 11, ℣ 44. Il est donc impossible que Lazare ait pu demeurer ainsi dans son tombeau pendant quatre jours, sans être véritablement mort, et que Jésus-Christ ait pu y demeurer de même pendant trente-six heures. Si l'un et l'autre ont reparu vivants, l'on est forcé de convenir qu'ils sont ressuscités.

Aussitôt que quelqu'un, chez les Juifs, était mort, ses parents et ses amis, pour marquer leur douleur, déchiraient leurs habits, se frappaient la poitrine, et se couvraient la tête de cendres; la pompe funèbre était accompagnée de joueurs de flûte et de femmes gagées pour pleurer. *Matth.*, c. 9, ℣ 23.

On peut lire, *Bible d'Avignon*, t. 8, p. 713, une dissertation sur les *funérailles* et les sépultures des Hébreux. Il serait à souhaiter que l'auteur eût distingué avec soin les usages certains des anciens Juifs d'avec ceux des modernes, et le témoignage des auteurs sacrés d'avec les rêveries des rabbins. Nous ne pensons point, comme lui, que les Hébreux aient jamais brûlé les corps de leurs rois, pour leur faire plus d'honneur : les textes qu'il a cités nous paraissent prouver seulement que l'on brûlait des parfums sur eux et autour d'eux, puisqu'il est dit que l'on enterra leurs os, *ibid.* p. 730.

Venons aux *funérailles* des chrétiens. « Les chrétiens de l'Eglise pri-
» mitive, dit l'abbé Fleury, pour
» témoigner leur foi à la résurrec-
» tion, avaient grand soin des sépul-
» tures, et ils y faisaient de la dé-
» pense à proportion de leur ma-
» nière de vivre. Ils ne brûlaient
» point les corps comme les Grecs et
» les Romains, ils n'approuvaient
» pas la curiosité superstitieuse des
» Egyptiens, qui les gardaient em-
» baumés et exposés à la vue sur des
» lits dans leurs maisons; mais ils
» les enterraient selon la coutume
» des Juifs. Après les avoir lavés, ils
» les embaumaient et y employaient
» plus de parfums, dit Tertullien,
» que les païens dans leurs sacrifices.
» Ils les enveloppaient de linges fins
» et d'étoffes de soie, quelquefois ils
» les revêtaient d'habits précieux; ils
» les exposaient pendant trois jours,
» les gardaient et veillaient auprès
» d'eux en prières, ensuite ils les
» portaient au tombeau. Ils accompa-
» gnaient le corps avec des cierges
» et des flambeaux, en chantant des
» psaumes et des hymnes, pour louer
» Dieu et pour exprimer l'espérance
» de la résurrection. On priait pour
» eux, on offrait le saint sacrifice,
» on donnait aux pauvres le festin
» nommé *agape*, et d'autres aumônes;
» on en renouvelait la mémoire au bout
» de l'an, et l'on continuait d'année
» en année, outre la commémora-
» tion que l'on en faisait tous les
» jours au saint sacrifice... Souvent
» on enterrait avec les corps différentes

» choses pour honorer les défunts et » en conserver la mémoire, les marques de leur dignité, les instruments de leur martyre, des fioles » ou des éponges pleines de leur » sang, les actes de leur martyre, » leur épitaphe, ou, du moins, leur » nom, des médailles, des feuilles de » laurier ou de quelque autre arbre » toujours vert, des croix, l'Evangile. » On observait de poser le corps sur » le dos, le visage tourné vers l'O- » rient. » *Mœurs des Chrétiens*, n. 31.

Les protestants, intéressés à contester l'antiquité de l'usage de prier Dieu pour les morts, et de rendre un culte religieux aux reliques des martyrs, soutiennent qu'il n'a commencé qu'au quatrième siècle ; nous prouverons le contraire ailleurs. *Voyez* MORTS (Prières pour les) MARTYRS, RELIQUES, etc.

Comme l'usage d'embaumer les corps et de les conserver en momies, avait été pratiqué de tout temps en Egypte, les chrétiens égyptiens n'y renoncèrent pas d'abord. Il est dit dans la vie de saint Antoine, qu'il s'éleva contre cette pratique; les évêques représentèrent qu'il était mieux d'enterrer les morts comme l'on faisait partout ailleurs, et peu à peu les Egyptiens cessèrent de faire des momies. Binghan, *Orig. ecclés.*, l. 23, c. 4 § 8, t. 10, p. 93. Mais l'usage d'embaumer avant l'enterrement fut conservé. Saint Ephrem dit, dans son testament : « Accompagnez- » moi de vos prières, et réservez les » aromates pour les offrir à Dieu. » L'encensement, qui se fait encore dans les obsèques des morts, paraît être un reste de l'ancienne coutume.

Il est juste et naturel de respecter la dépouille mortelle d'une âme sanctifiée par le baptême et par les autres sacrements, d'un corps qui, selon l'expression de saint Paul, a été le temple du Saint-Esprit, et qui doit un jour sortir de la poussière, pour se réunir à une âme bienheureuse. De là les différentes cérémonies religieuses et civiles usitées dans les *funérailles* des fidèles.

Pour conserver la mémoire des morts, les païens leur élevaient des tombeaux magnifiques sur les grands chemins ou dans la campagne ; les chrétiens eurent moins de faste. Pendant les persécutions, ils furent obligés d'enterrer les morts dans les cavaux souterrains, que l'on nommait *tombes* et *catacombes* ; et souvent ils s'y assemblèrent pour célébrer plus secrètement les saints mystères. L'on nomma *cimetières* c'est-à-dire *dortoirs*, les lieux de la sépulture des fidèles, pour attester la foi à la résurrection. On les appela aussi *conciles des martyrs*, à cause qu'il y en avait plusieurs de rassemblés; *arènes*, parce que les catacombes étaient creusées dans le sable. En Afrique, les cimetières se nommaient des *aires*, *areæ*, et il était sévèrement défendu aux chrétiens de s'y assembler. Lorsque la paix fut accordée à l'Eglise, on jugea que ces lieux devaient être distingués des lieux profanes, et consacrés par des bénédictions et par des prières. *Voyez* CATACOMBES.

Les chrétiens ne bornèrent pas leur charité à donner la sépulture à leurs frères; il se chargèrent encore de celle des païens qui étaient pauvres et délaissés. Pendant une peste cruelle qui ravagea l'Egypte, les chrétiens bravèrent les dangers de la contagion pour soulager les malades et pour enterrer les morts, et la plupart furent victimes de leur charité. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 7, c. 22. L'empereur Julien, quoique ennemi du Christianisme, était frappé du zèle religieux des chrétiens pour cette bonne œuvre; il avoue, *Lettre 49 à Arsace*, que la charité envers les pauvres, le soin d'enterrer les morts, et la pureté des mœurs, sont les trois causes qui ont le plus contribué à l'établissement et aux progrès de notre religion.

Dès le quatrième siècle, l'Eglise grecque établit un ordre de clercs inférieurs pour avoir soin des enterrements; ils furent nommés *copiates* ou travailleurs, du grec κόπος, *travail*; *fossaires* ou fossoyeurs; *lecticaires*, parce qu'ils portaient les morts sur une espèce de brancard nommé *lectica*; *decani* et *collegiati*, à cause qu'ils faisaient un corps séparé du reste du clergé. Ciaconius rapporte que Constantin en créa neuf cent cinquante,

tirés des différents corps de métiers, qu'il les exempta d'impôts et de charges publiques. Le père Goar, dans ses notes sur l'*Eucologe des Grecs*, insinue que les *copiates* ou *fossaires* étaient établis dès le temps des apôtres, que les jeunes hommes qui enterrèrent les corps d'Ananie et de Saphire, et ceux qui prirent soin de la sépulture de saint Etienne, *Act.*, c. 5, ℣ 6; c. 8, ℣ 2, étaient des fossaires en titre; cela prouverait qu'il y en avait déjà chez les Juifs. Saint Jérôme, ou plutôt l'auteur du traité *de septem Ordinib. Ecclesiæ*, les met au rang des clercs. L'an 357, l'empereur Constance les exempta par une loi de la contribution lustrale que payaient les marchands. Bingham dit que l'on en comptait jusqu'à onze cents dans l'église de Constantinople. On ne voit pas qu'ils aient tiré aucune rétribution de leurs fonctions, surtout des enterrements des pauvres; l'Eglise les entretenait sur ses revenus, ou ils faisaient quelque commerce pour subsister; et, en considération des services qu'ils rendaient dans les *funérailles*, Constance les exempta du tribut que payaient les autres commerçants. Bingham, *Orig. ecclésiast.*, t. 2, liv. 3, c. 8; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. 4, p. 235.

Quelques dissertateurs mal instruits ont fait l'éloge de la charité des quakers, parce qu'ils enterrent eux-mêmes leurs morts, et qu'ils ne laissent point ce soin à des hommes à gages. Mais dans les villages de nos provinces où il n'y a ni fossoyeurs, ni enterreurs en titre, ce sont les parents et les amis du défunt qui lui rendent ce dernier devoir, et ils croient faire un acte de religion. Dans les grandes villes, où il y a beaucoup d'inégalité entre les conditions, l'on n'a pas cru qu'il convînt à un magistrat ou à un officier du prince, de faire lui-même la fosse de son père ou de son épouse, et de porter leur cadavre au tombeau. Dans la plupart des villes du royaume, il y a des confréries de pénitents, qui rendent par charité ce devoir aux pauvres, aux prisonniers, même aux criminels punis du dernier supplice. L'ancien esprit du Christianisme n'est donc pas éteint parmi nous, dans tous les lieux ni dans toutes les conditions.

Le même motif qui faisait désirer aux patriarches que leurs cendres fussent réunies à celles de leurs pères, fit bientôt souhaiter aux fidèles d'être inhumés auprès des martyrs; c'était une suite de la confiance que l'on avait en leur intercession, et l'on jugea qu'il était utile qu'en entrant dans les églises, la vue des tombeaux, fît souvenir les vivants de prier pour les morts. Ainsi s'établit l'usage de placer les cimetières près des églises, et insensiblement l'on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumé dans l'intérieur même de l'église; mais ce dernier changement à l'ancienne discipline ne date que du dixième siècle.

En effet, l'on sait que, par une loi des douze tables, il était défendu d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes, et cette loi fut observée dans les Gaules jusqu'après l'établissement des Francs. Un concile de Brague, de l'an 563, défendit, par son dix-huitième canon, d'enterrer quelqu'un dans l'intérieur des églises, et il rappela la loi des douze tables; mais il permit d'enterrer au dehors et autour des murs. Comme les martyrs mêmes avaient été inhumés à la manière des autres fidèles, lorsqu'il fut permis de bâtir des chapelles et des églises sur leurs tombeaux, elles se trouvèrent placées hors de l'enceinte des villes : les chrétiens, en souhaitant d'y être enterrés, ne violaient donc pas la loi des douze tables. On nomma *basiliques* ces nouveaux édifices bâtis à l'honneur des martyrs, pour les distinguer des cathédrales, que l'on appelait simplement *églises*. C'est tout au plus au dixième siècle, qu'il a été permis d'enterrer dans ces dernières.

Pour les basiliques, dès le quatrième siècle, nous voyons que le corps de Constantin fut placé à l'entrée de celle des saints apôtres, qu'il avait fait bâtir, et fut ensuite transféré dans une autre. Tillemont, *Mém.*, t. 6, p. 402. Grégoire de Tours parle aussi de quelques saints évêques qui, dans ce même siècle, furent enterrés

dans des basiliques placées hors des villes, l. 10, c. 31 ; mais lorsque les villes se sont agrandies, les basiliques et les cimetières qui les accompagnaient se sont trouvés renfermés dans la nouvelle enceinte. *Histoire de l'Acad. des Inscript.*, tom. 13, *in*-12, p. 309. Ainsi s'est introduit un nouvel usage très-innocemment et sans que l'on pût en prévoir les suites.

Il n'est devenu dangereux que dans les grandes villes, qui sont les gouffres de l'espèce humaine. Nous n'avons garde de blâmer les mesures que prennent aujourd'hui les premiers pasteurs et les magistrats pour rétablir l'ancienne coutume de placer les cimetières hors des villes, et pour empêcher que le voisinage des morts n'infecte les vivants ; mais dans les paroisses de la campagne, où l'air joue librement, et où il n'y a aucun danger, il ne faut rien changer à la coutume établie. Il est très à propos qu'avant d'entrer dans le temple du Seigneur, les fidèles aient sous les yeux un objet capable de leur rappeler l'idée de la brièveté de la vie, les espérances d'un avenir plus heureux, un tendre souvenir de leurs proches et de leurs amis.

Que gagnerons-nous d'ailleurs, si, en retranchant des abus, nous induisons et fomentons des vices ? Il est difficile de supposer une affection bien tendre à des enfants qui voudraient que leur père fût porté au tombeau avec aussi peu d'appareil qu'un inconnu, qui consentiraient que ses restes fussent confondus avec ceux des animaux, qui écarteraient tout ce qui peut leur en rappeler le souvenir, qui abrégeraient le temps du deuil, etc. Cette sagesse philosophique ressemble un peu trop à la barbarie.

Encore une fois, il est très-bon d'écarter des villes tous les principes de contagion ; mais on y laisse subsister des lieux de débauche cent fois plus meurtriers que la sépulture des morts. Parmi ceux qui blâment avec tant d'aigreur l'ancien usage, combien, peut-être, qui ne cherchent à éloigner toutes les idées funèbres, qu'afin de goûter les plaisirs sans mélange d'amertume et sans remords, et qui veulent pallier cet épicuréisme par des prétextes de bien public ? On veut mettre de l'épargne dans toutes les cérémonies de religion, pendant que rien ne coûte quand il s'agit de satisfaire un goût effréné pour les plaisirs, etc.

Nous ne prétendons pas non plus autoriser par là le luxe et le faste dans les pompes funèbres, la magnificence des tombeaux, la vanité des épitaphes. Rien n'est plus absurde que de vouloir satisfaire l'orgueil humain dans une circonstance destinée à l'humilier et à l'anéantir. Mais, quand on les blâme, il ne faut pas supposer que les pasteurs ont autorisé cet abus par intérêt ; il régnait déjà avant que les droits casuels fussent établis, et les protestants, du moins les luthériens, après avoir retranché d'abord tout l'appareil des *funérailles* , y sont revenus sans s'en apercevoir. Saint Augustin le censurait déjà, dans un temps où il n'y avait rien à gagner pour le clergé. *Enarr. in Ps.* 48, *Serm.* 1, n° 13. Cette vaine magnificence, dit-il, peut consoler un peu les vivants ; mais elle ne sert à rien pour soulager les morts. *Serm.* 172, n. 2.

On a tourné en ridicule la piété de ceux qui voulaient être enterrés dans un habit religieux, avec la robe d'un minime ou d'un franciscain ; est-on bien sûr que la dévotion seule en était le motif ? Il est très-probable que plusieurs hommes sensés ont pris cette occasion, pour prévenir dans leur pompe funèbre les effets de la sotte vanité de leurs héritiers. Mais rien ne peut-être un remède efficace contre cette maladie du genre humain. *Voy.* TOMBEAU.

BERGIER.

FURNESS (William-Henry). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien américain, qui fut ordonné en 1833 ministre d'une Eglise unitairienne, s'est rendu célèbre par son éloquence de prédicateur et par ses opinions audacieuses en théologie ; on a de lui, comme ouvrages les plus importants ; *Jésus et ses historiens*, 1838 ; *Manuel du culte du foyer*, Boston, six édit.

LE NOIR.

FÜRST (Jules). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet orientaliste allemand, né en 1805, à Zeskowa dans le duché de Posen, a publié des travaux importants : *Système des idiomes araméens*, Leipsick, 1835 ; *Recueil de gnomes et poésies aramiques*, 1836 ; *Concordantiæ librorum sacrorum veteris testamenti hebraicæ et chaldaicæ*, 1837-1840 ; les *Sentences des Pères* 1839 ; *Arinohem, ou discussion sur l'antiquité du Sohar et la valeur de la Kabbale*, 1840 ; *Dictionnaire élémentaire des langues hébraïque et chaldaïque de l'Ancien Testament*, 1842 ; les *Philosophes de la religion juive du moyen-âge ou traduction des traités de philosophie religieuse juive depuis le* x*e siècle*, 1845 ; *Documents pour servir à l'histoire juive*, 1847 ; *Histoire des Juifs en Asie*, 1849 ; *Bibliotheca judaica*, 2 vol., 1849-1851 : *Manuel des langues hébraïque et chaldaïque de l'Ancien Testament*, 1851-1854 ; etc. LE NOIR.

FUTUR. *Voy.* PRÉSENCE DE DIEU.

G

G. (la consonne). (*Théol. mixt. scien. philol. et linguist.*) — Le G est la septième lettre de l'alphabet et la cinquième des consonnes dans la langue latine et dans toutes les langues néo-latines et germaniques. Dans l'origine le son du G dur chez les Latins n'avait pas de caractère propre, il s'écrivait par le C ; ce fut 500 ans environ après la fondation de Rome, qu'au rapport de Plutarque, un certains Spurius Servilius imagina de distinguer le C se prononçant G par un petit trait horizontal ajouté au crochet inférieur du signe graphique de la lettre.

Dans l'hébreu le G est la troisième lettre de l'alphabet ; il s'appelle *ghimel* ou *guimel*, s'écrit ג, et se prononce *gue*, c'est notre G dur.

En grec, il s'appelle *gamma*, se prononce aussi *gue*, change sa prononciation en celle de N pour l'euphonie dans certains cas, et s'écrit γ pour le miniscule, Γ pour le majuscule.

En sanscrit, le G est la première consonne douce de l'ordre des gutturales, qui est le premier, et s'appelle le *ga*.

En slave et en russe, le G est la quatrième lettre de l'alphabet ; il s'appelle le *glagol*, se prononce encore *gue* et quelquefois comme l'H ; il s'écrit Γ comme le gamma majuscule des Grecs.

En celtique, il est la septième lettres de l'alphabet comme en latin et dans nos langues néo-latines, se prononce comme notre G dur et s'appelle le *gort*.

Le Noir.

GABBA. *Voyez* Juges.

GABAONITES. *Voyez* Josué.

GABLER (Jean-Philippe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce théologien luthérien, né à Francfort-sur-le-Mein dans la seconde moitié de xvie siècle, fut un des plus rigoureux de la réforme; on a de lui : *Essai d'Herméneutique du Nouveau Testament*, 1788; *Essai d'une introduction à la Critique de l'histoire*, 1789 ; *Nouvel Essai de Critique supérieure sur la Genèse de Moïse*. — « La théorie mystique des Strauss, des Baur, etc., dit M. Haas, apparaît déjà dans ses écrits, comme conséquence fatale du rationalisme. *Gabler* n'était pas seulement un rationaliste, il fut le premier, qui par opposition au supranaturalisme, donna le nom de *rationalisme* à son système. Il fut plus utile comme éditeur critique du Nouveau Testament et des œuvres de Griesbach, *Griesbachii Opuscula academica*, 1825. Il n'était pas favorable à l'essai d'union qu'on fit de son temps, en Allemagne, entre les Catholiques et les protestants, parce qu'il avait mieux qu'un autre compris l'antagonisme des deux directions, et qu'il croyait en général que le moment d'un pareil rapprochement n'était pas venu. »

Le Noir.

GABRIEL SEVÈRE. (*Théol. hist. biog. et bibliog*). Ce théologien schismatique grec, né dans la seconde moitié du xvie siècle, à Epidaure, aujourd'hui Napoli de Malvoisie, en Morée, a

laissé divers traités, notamment *sur le Saint-Sacrement* (1600), et une *Apologie des Grecs* (1604), dans laquelle il repousse le reproche fait à ses coreligionnaires d'être des idolâtres parce qu'ils adorent, même avant la consécration, le pain et le vin. La chaleur de la défense l'entraîna si loin, que, malgré sa passion contre le Catholicisme, elle lui fit soutenir des assertions si catholiques, que Duperron en prit occasion de montrer, dans son livre *sur l'Eucharistie*, que les Grecs croient en la transsubstantiation précisément comme les Catholiques, et que leur expression μετουσίωσις équivaut à *transsubstantiatio*. Mais Richard Simon soutint plus tard le contraire. LE NOIR.

GABRIEL (l'abbé Marie). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre français, plus littérateur que théologien, né en 1797, et mort, d'un accident aux bains de mer, où il se noya il y a quelques années, était curé de Saint-Merry, à Paris. Il a laissé des mémoires relatifs aux événements politiques de Lyon de 1832 et 1835 ; une *traduction des confessions de S. Augustin*, in-8° 1839, et une *Théodicée complète*, 2 vol. in-8°, 1856. M. l'abbé *Gabriel* était un prêtre très-libéral ; il travaillait, pour son dernier ouvrage qui est le plus important, avec M. Chevé (*V.* ce mot) auquel revient, croyons-nous du moins, une grande part du mérite.

LE NOIR.

GABRIÉLITES. *Voyez* ANABAPTISTES.

GADANAITES. *Voyez* BARSANIENS.

GADARÉNIENS ou GÉRASÉNIENS. *Voyez* DEMONIAQUE.

GAIANITES. *Voyez* EUTYCHIENS.

GAILER (Jean). *Theol. hist. biog. et bibliog.*) Ce théologien, que les protestants ont prétendu être un de leurs précurseurs, parce qu'il avait été sévère contre des abus, naquit à Schaffouse en 1445, et fut toujours un excellent catholique; ses ouvrages sont devenus très-rares, voici les principaux : *Epistolæ de modo prædicandi Dom. Passion.*, Argent., 1508 ; *Sermons en allemand contenant beaucoup de leçons utiles*, Strasbourg, 1508 ; *le Livre de la Pomme de Grenade* (sermons et dissertations), Augsbourg, 1510 ; *la Brebis égarée*, 1510 ; *les Ames du paradis, prêchant la vertu véritable et parfaite*, 1510 ; *Navicula seu speculum, etc.*, 1511. Cet ouvrage parut traduit en allemand par le Franciscain Jean Pauli, auteur du livre populaire intitulé : « Injure et Vérité » (*Schimpf und Ernst*), sous le titre de : *Nef des Fous du vénérable docteur Kaisersberg telle qu'il l'a prêchée à Strasbourg, traduit du latin en allemand*, Strasbourg, 1520 (*Des hochwürdigen Doctor Keisersper's narenschiff, so er gepredigt hat zu Strasspurg, etc., uss Latin in Tütsch gebracht*, Strasb., 1520). Une autre traduction de Honinger parut à Bâle (1574), sous le titre de : *Miroir du monde ou Nef des Fous, Navicula pœnitentiæ* (qui, d'après *Gailer*, devait être *Navicula non stultorum, sed sapientium*). Ce sont des sermons de carême, Augsb., 1510, et Strasb., 1512. Il en parut une traduction (Augsb., 1514), et un abrégé sous le titre de : *Nef du salut*, Strasbourg, 1512; *de Arbore humana*, sermons des années 1494 et 1495, publiés souvent en latin et en allemand; *Pélerinage chrétien vers l'éternelle patrie*, Bâle, 1512 ; en latin sous le titre de : *Peregrinus*, 1513; *Passion de Notre-Seigneur*, traduite par J. Adelphus, 1514; le *Livre des Évangiles*, prêché par Gailer de Kaisersberg, recueilli de sa bouche et rédigé par Jean Pauli, 1515; *Postille* (recueil de sermons), Strasb., 1522; *Evangelia* 1522 ; la *Fourmi*, 1516; le *Livre des Péchés de la bouche*, et vingt-trois sermons sur l'*Arbre de la vie éternelle* 1518; *Pater noster*, explication de l'Oraison dominicale, en latin, traduit en allemand par Adelphus, 1515; les *Miettes du docteur Faisersberg, recueillies par J. Pauli*, 1517 *Speculum Consolationum* ; *de Decem Præceptis*; *de Septem Peccat. mortalibus, etc.*

LE NOIR.

GALATES. L'épître de saint Paul

aux *Galates* a occupé les critiques aussi bien que les commentateurs. Parmi les différentes opinions des premiers sur la date de cette lettre, la mieux fondée paraît être celle qui la rapporte à l'an 55, lorsque l'apôtre était à Ephèse. Il s'y propose de détromper les fidèles de la Galatie, auxquels certains Juifs mal convertis avaient persuadé que la foi en Jésus-Christ ne suffisait pas pour les conduire au salut, à moins qu'ils n'y ajoutassent la circoncision et les cérémonies de la loi de Moïse. Le contraire avait été décidé par les apôtres, quatre ans auparavant, au concile de Jérusalem; ainsi saint Paul réfuta avec beaucoup de force l'erreur de ces chrétiens judaïsants; il montre l'excellence de la foi en Jésus-Christ, et de la grâce de ce divin Sauveur; il prouve que ce sont les seuls principes de notre justification.

Conséquemment l'Apôtre parle assez désavantageusement de la loi; il dit que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, c. 2, ℣ 16; que si la loi pouvait donner la justice, Jésus-Christ serait mort en vain, ℣ 21; que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi sont sous la malédiction, c. 3, ℣ 10; que la loi ne commande point la foi (mais les œuvres) puisqu'elle dit : *celui qui les observera y trouvera la vie*, ℣ 12; qu'elle a été établie à cause des transgressions ℣ 19; que la loi a tout renfermé sous le péché, ℣ 22, etc. Voilà des expressions bien étranges, et desquelles on peut abuser fort aisément.

Mais il faut se souvenir que saint Paul parle uniquement de la loi cérémonielle, et non de la loi morale, contenue dans le Décalogue. En parlant de celle-ci dans l'épître aux Romains, c. 2, ℣ 13, il dit formellement que ceux qui l'accomplissent *seront justifiés*; que les gentils mêmes la lisent au fond de leur cœur, etc. L'on aurait donc tort de conclure qu'un juif qui accomplissait la loi morale renfermée dans le Décalogue, n'était pas juste; mais il ne pouvait l'accomplir qu'avec la grâce que Jésus-Christ a méritée et obtenue pour tous les hommes, grâce que Dieu a répandue sur tous, plus ou moins, depuis le commencement du monde. *Voyez* GRACE, § 3. Ainsi, de ce qu'un juif pouvait être juste en observant la loi morale, il ne s'ensuivait pas que Jésus-Christ est mort en vain; ce n'est pas la loi qui lui donnait la justice, mais c'était la grâce de Jésus-Christ qui lui donnait la force d'observer la loi. Les deux premiers passages de saint Paul, que nous venons de citer, ne font donc aucune difficulté.

En quel sens a-t-il dit que ceux qui tiennent pour les œuvres de la loi, ou qui se croient encore obligés de les accomplir, *sont sous la malédiction?* L'Apôtre l'explique lui-même; c'est parce qu'il est écrit : *Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.* Deut., c. 27, ℣ 26. Ainsi, se remettre sous le joug de la loi cérémonielle, c'est s'exposer à encourir cette malédiction. Mais lorsqu'il est dit que celui qui en observera les préceptes y *trouvera la vie*, Levit., c. 18, ℣ 5, il n'est point question de la vie de l'âme, autrement ce serait une contradiction avec ce que soutient saint Paul; mais il s'agit de la vie du corps, parce que celui qui observait la loi était à couvert de la peine de mort prononcée dans plusieurs articles contre les transgresseurs.

Il y a encore de l'obscurité dans ces paroles : *La loi a été établie à cause des transgressions.* Ceux qui entendent qu'elle a été établie afin de donner lieu aux transgressions, attribuent à Dieu une conduite opposée à sa sainteté infinie. Convient-il au souverain Législateur, qui défend et punit le péché, de tendre un piége aux hommes pour les y faire tomber, sous prétexte que cela est nécessaire pour les convaincre de leur faiblesse et du besoin qu'ils ont du secours de la grâce? L'Ecclésiastique nous défend de dire : *Dieu m'a égaré*, parce qu'il n'a pas besoin des impies c. 15, ℣ 12. Saint Paul ne veut pas que l'on dise : *Faisons le mal afin qu'il en arrive du bien*, Rom., c. 3, ℣ 8; à plus forte raison Dieu ne peut pas le faire. Saint Jacques soutient que Dieu ne tente personne, c. 1, ℣ 13.

Suivant d'autres commentateurs,

cela signifie que la loi a été établie, *afin de faire connaître les transgressions*. Mais s'il n'y avait point de loi, il n'y aurait point de transgressions; la loi morale les faisait connaître aussi bien que la loi cérémonielle. Ezéchiel nous montre mieux le sens de saint Paul; ce prophète nous fait remarquer, c. 20, ℣ 11, que Dieu, après avoir tiré de l'Egypte les Israélites, leur imposa d'abord des préceptes *qui donnent la vie* à ceux qui les observent; c'est le Décalogue, qui fut publié immédiatement après le passage de la mer Rouge; mais qu'ils les violèrent et qu'ils se rendirent coupables d'idolâtrie; Dieu ajoute que, pour les punir, il leur imposa des préceptes *qui ne sont pas bons et qui ne donnent point la vie*. ℣ 24 et 25. C'est la loi cérémonielle qui fut établie et publiée peu à peu, pendant les quarante ans du séjour des Israélites dans le désert. Il est donc évident que cette loi fut portée *pour punir les transgressions* des Israélites, et pour les empêcher d'y retomber. Saint Paul sans doute ne doit pas être entendu autrement.

Au lieu de dire, comme cet apôtre, c. 3, ℣ 22, que la loi *a renfermé toutes choses sous le péché*, la Bible d'Avignon lui fait dire qu'elle y a renfermé *tous les hommes*. Cela ne peut pas être, puisque la loi de Moïse n'avait pas été imposée à tous les hommes, mais seulement à la postérité d'Abraham; d'ailleurs *omnia* ne signifie point *tous les hommes*. De meilleurs interprètes entendent que la loi écrite a renfermé tous ses préceptes, tout ce qu'elle commande ou défend, sous la peine du péché, qu'ainsi tous ceux qui l'ont violée ont été coupables de péché. Il suffit de lire attentivement ce passage pour voir que c'est le sens le plus naturel *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE. BERGIER.

GALE (la maladie de la). (*Théol. mixt. scien. médic.*) — V. SARCOPTE.

GALFRID ou GEOFFROY DE MOUMOUTH, *Galfredus monumetensis*. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Cet historien du XII[e] siècle, né en Bretagne, devenu en 1152 évêque d'Asaph, au pays de Galles, mais bientôt démissionnaire de son évêché, « écrivit, dit M. Fritz, en douze livres un *Histoire de la Bretagne*, qui parut à Paris en 1517, in-4°. Il y raconte les faits et gestes du peuple breton depuis son origine jusqu'à son temps; mais il y mêle des descriptions si singulières, qu'il n'est pas étonnant qu'on n'y ait point parfaitement ajouté foi plus tard. Cependant son ouvrage perd beaucoup de ce prétendu caractère fabuleux si on ne part pas du préjugé sans fondement que les mœurs, les institutions et les usages du peuple breton durent être dès l'origine ce qu'ils furent au milieu du moyen âge. *Galfrid* écrivit encore : *de Exilio ecclesiasticorum, de corpore et sanguine Domini*; *Carmina diversi generis*; *Commentaria in Prophetias Merlinis* et la *Biographie de Merlin*. Plusieurs de ses ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous.

LE NOIR.

GALIEN. (*Théol. mixt. et hist. scien. med. biog. et bibliog.*) — *Galien*, de Pergame, fils de l'architecte Nicon, le plus célèbre médecin de l'antiquité après Hippocrate, et philosophe presque chrétien, brilla tellement au II[e] siècle de notre ère et rendit de si grands services à la médecine que nous ferons sur ce grand homme une étude exceptionnelle au point de vue biographique et scientifique, qui s'écartera un peu trop peut-être de la ligne ordinaire de nos travaux, mais qui intéressera et recréera nos lecteurs.

Le nom de *Galien* fut tiré du mot grec *gala, lait*, par l'honnête et savant Nicon, pour nommer son fils qu'il avait à cœur de voir devenir un homme doux comme du lait, doux comme lui, malgré les mauvais exemples que devait lui donner sa mère qui était une insupportable harcelleuse dans le genre de la femme de Socrate et, de plus, avare. Ce fut Nicon lui-même qui se chargea d'abord de son éducation; puis il lui donna les meilleurs maîtres, mais en lui recommandant toujours de ne jurer par aucun et de ne se faire l'esclave d'aucune école. Le jeune *Galien* n'avait

plus, comme moyen d'études dans la ville de Pergame, cette fameuse bibliothèque, rivale de celle d'Alexandrie, qu'y avait fondée le roi Attale ; Marc-Antoine l'avait fait transporter en Egypte pour satisfaire une fantaisie de Cléopâtre. Mais au moins Pergame était-elle encore riche en professeurs appartenant aux diverses écoles philosophiques qui se partageaient alors le monde lettré. Il y avait, là, des stoïciens, des académiciens, des péripatéticiens, des épicuriens.

Après que le jeune homme, âgé de dix-sept ans à peine, eût étudié la géométrie, qui était encore, comme au temps de Platon, l'introduction aux grandes études, à titre de logique pratique propre à former le jugement et à habituer l'esprit à la démonstration rigoureuse, son père le conduisit chez les professeurs ; d'abord chez un stoïcien, puis chez un académicien, puis chez un péripatéticien, puis chez un épicurien. Les leçons de l'un corrigeaient celles de l'autre. Il raconte que son père lui disait :

« Ne te livre jamais témérairement ni aveuglément à aucune secte ; étudie longuement, patiemment, les dogmes de chacune d'elles, et, après t'en être instruit, pénétré, discutes-en la valeur. » Il lui disait encore : « Sois juste, tempérant, courageux, prudent ; fuis les désirs immodérés ; recherche la vérité avant tout ; reste en tout semblable à toi-même, inébranlable dans tes principes, ferme dans tes résolutions ; quel que soit le vent qui vienne souffler sur toi, ne te laisse pas entraîner à son courant ; sois le soir ce que tu as été le matin.

Galien ajoute qu'il rejeta absolument les principes des Epicuriens, mais qu'il tira un égal profit de toutes les autres sectes. On voit naître, là, l'homme universel, rejeton des Pythagore, des Platon, des Hippocrate et des Aristote ; mais au point culminant va briller le médecin.

Galien, à dix-sept ans, déjà bon arithméticien, bon géomètre, bon logicien, et initié aux diverses écoles philosophiques, choisit pour carrière la médecine, mais sans abandonner le reste, en l'y rattachant au contraire, et faisant, selon les conseils de son père, pour les écoles médicales ce qu'il faisait pour les écoles philosophiques.

Il y avait, en écoles médicales, les *méthodistes*, disciples d'Erasistrate, petit-fils d'Aristote, qui négligeaient la recherche des causes comme trop incertaine, les *dogmatiques*, disciples d'Hippocrate, qui raisonnaient les causes et l'expérience et accordaient beaucoup d'importance à l'anatomie; les *empiriques*, qui ne voyaient que l'expérience et rejetaient tout secours de la raison; les *pneumatistes*, anciens pères des vitalistes modernes, qui avaient tiré, des principes de Platon et d'Aristote, la croyance à un *pneuma*, germe immatériel, cause générale des phénomènes organiques, et par suite de la santé et de la maladie ; leurs chefs étaient Athénée, le seul, d'après *Galien*, qui ait été vraiment pneumatiste, et Aretée, le plus grand médecin de l'antiquité, après Hippocrate, d'après Cuvier, mais dont *Galien* ne parle pas. Cet Aretée professait cependant une grosse erreur en disant, contrairement à Aristote qui avait connu là-dessus la vérité, que la veine cave et la veine porte ne partaient pas du cœur, mais du foie ; il était, d'ailleurs, très-supérieur à son temps par ses connaissances en anatomie. *Galien* les suivit tous dans leurs leçons, puis, à vingt-et-un ans, perdit son père.

Il se mit alors à voyager et alla d'abord à Smyrne, puis à Corinthe, Il avait déjà composé six ouvrages lorsqu'il arriva à Alexandrie, à l'âge de vingt-trois ans, et possédait les quatre dialectes grecs, le latin, le persan et l'éthiopien. Il y passa cinq années, s'occupant surtout de la dissection des animaux les plus ressemblants à l'homme et de l'étude des squelettes, car alors l'étude des cadavres humains était proscrite par les lois. C'est alors qu'âgé de vingt-huit ans, il retourna à Pergame après avoir visité, à pied — c'est ainsi qu'il voyagea presque toujours—la Palestine dont il étudia les bitumes, et où il prit la recette d'un baume renommé, l'*opobalsamum*, l'île de

Chypre dont il vit les mines, et Lemnos qui offrit à son examen la fameuse *terre sigillée*, topique en vogue contre les blessures. De retour à Pergame, il fut nommé à l'emploi de *médecin des gladiateurs* et se rendit célèbre par ses cures, notamment par l'application d'une méthode nouvelle pour les *blessures des nerfs*.

Peut-être eût-il passé sa vie dans Pergame, sans ambitionner d'autre gloire que celle d'écrire, si des troubles populaires ne s'y étaient élevés. *Galien* était doux comme le disait le nom qu'il avait reçu de son père, mais n'avait point le courage en partage ; il ne l'avait ni contre les dangers des troubles civils, ni contre ceux de la guerre, ni même contre ceux des épidémies et des pestes, reproche grave qu'il mérite à titre de médecin; nous allons bientôt en avoir la preuve. Il en fait au reste l'aveu à sa manière en racontant naïvement ses poltronneries. Voici comme il se peint lui-même :

« Mon père m'a appris à dédaigner les honneurs et la gloire. Ni les injures des hommes, ni leurs injustices, ni la perte des honneurs ne peuvent altérer la paix de mon âme. De tels événements ne sauraient faire dévier mon esprit du sentier de la raison. Il m'importe peu de plaire aux hommes. Je ne m'affecte ni des flatteries des uns, ni du blâme des autres. Je ne pense pas plus à me concilier les suffrages de tous qu'à posséder toutes choses ; quant aux biens du corps, il me suffit de jouir d'une bonne santé, de n'avoir ni faim, ni soif, d'être à couvert contre le froid ; tout le reste m'est indifférent.»

En face de l'émeute de Pergame, il partit et alla à Rome. Il avait trente-trois ans. Bientôt il devint, dans la grande ville, tellement célèbre par ses succès que l'empereur Marc-Aurèle en fit son médecin : mais il se fit aussi beaucoup de jaloux : on l'appelait le médecin raisonneur ; et, si Marc-Aurèle le qualifiait de « prince des médecins et seul philosophe de son siècle,» si d'autres disaient que « Apollon rendait ses oracles par la voix de *Galien*, » la plupart le proclamaient, par dérision « le faiseur de miracles.»

Il prouvait qu'il s'inquiétait peu de la critique en composant toujours de nouveaux ouvrages, et ne craignant pas, à l'occasion, de se donner à lui-même l'éloge qu'il méritait. Il avait aussi le savoir faire, ce charlatanisme adroit qui sait profiter de l'occasion pour faire valoir sa science, et que presque tout médecin essaie de pratiquer sans y réussir. Il ne se défend pas, dans ses livres, de cette habileté: il en cite, au contraire, quelques traits qu'il raconte avec détail ; en voici un qui ne manque pas de piquant :

Le médecin de Pergame venait de s'établir à Rome. Il avait déjà pour ami le philosophe Glaucon. Ce dernier, le rencontrant un jour, lui dit : « Vous êtes bien renommé pour votre diagnostic. Entrez donc ici chez un malade de mes amis, médecin lui-même et Sicilien. Un de ses confrères le soigne, voyons si vous reconnaîtrez sa maladie.» En entrant dans la maison du Sicilien, *Galien* voit emporter, par la servante, un bassin contenant une urine séreuse et sanguinolente qui lui donne l'idée d'une maladie du foie ; mais il se garde bien de paraître même l'avoir vue. Il s'asseoit près du malade, lui tâte le pouls — car les médecins ont toujours tâté le pouls aux malades ; cette pratique est plus vieille que l'histoire — et constate un état inflammatoire, non chronique. En même temps, il jette un regard de côté et remarque sur la fenêtre, toujours sans en avoir l'air, un pot contenant du *méllite* d'*hysope*, remède alors classique contre la pleurésie. «Ah! dit-il en lui-même, on le traite pour une pleurésie.» Portant alors résolument sa main sur le côté droit du malade : « Voilà, dit-il, où vous souffrez.» C'est vrai, dit le Sicilien. Première surprise du malade et de Glaucon. « Mais, reprit *Galien*, puisque vous souffrez là, vous devez être parfois tourmenté d'une toux sèche et sans crachats ?» A l'instant le Sicilien se mit à tousser comme *Galien* l'avait dit. Seconde surprise. On s'exclame. « Attendez, reprit *Galien*..... Ce n'est pas tout... Quand vous faites une grande aspiration, la douleur du foie augmente et vous ressentez comme un poids dans l'hypocondre

droit. » C'était parfaitement exact. Troisième ébahissement. *Galien* prenait de plus en plus confiance; il craignait pourtant de parler de la contention que donne souvent l'affection du foie au-dessous de l'omoplate. Il dit avec précaution : « Ne ressentez-vous pas aussi une espèce de tiraillement vers l'épaule?» Quatrième étonnement du malade, qui s'empresse d'accuser cette sensation particulière. « J'avais réservé, dit *Galien*, pour la fin, mon coup de théâtre...» Je connais votre mal, dit-il enfin, mais je vous dirai aussi le mal que vous croyez avoir ;» et il ajouta avec solennité : « Vous croyez avoir une pleurésie... »

Le malade, Glaucon et la garde en convinrent : et l'admiration fut au comble. « Depuis cette époque, dit *Galien*, Glaucon conçut la plus haute opinion et de ma personne et de l'art de guérir, lui qui, auparavant, faisait fort peu de cas et de la médecine et des médecins.»

Une des grandes cures de *Galien* à Rome fut celle du philosophe Eudème qui avait rendu sa fièvre quarte, triple-quarte par l'abus de la fameuse thériaque. Une autre fut celle de la femme du consul Boëthus. Si celle du philosophe avait été gratuite, celle-là lui fut payée quatre cents pièces d'or. Il est touchant de le voir, à cette époque, où sa vogue est si grande qu'il devient le médecin de Marc-Aurèle, et où il compose de grands ouvrages, aller deux fois le jour à la campagne traiter un pauvre homme, son domestique, pour une ophthalmie. C'est à la même date, qu'il fut traité de magicien pour avoir arrêté une fluxion par une saignée et guéri des épileptiques en leur attachant au cou de la racine de préone. Ce fut aussi à cette époque qu'il ouvrit, à Rome, son cours d'anatomie ; il y disséqua jusqu'à des éléphants, et il prouva aux médecins qu'Aristote s'était trompé en attribuant à cet animal un cœur triple ; il leur montra, que le cœur de l'eléphant était double comme celui des autres mammifères. Il disséqua aussi des animaux vivants, et ce fut lui qui découvrit le moyen qu'emploient encore aujourd'hui les expérimentateurs lorsqu'ils veulent empêcher de crier les animaux qu'ils dissèquent, celui de leur couper les deux *nerfs récurrents* Il était tellement habile que, dans la perforation du thorax, il enlevait plusieurs côtes sans blesser la plèvre.

Comment se fait-il qu'il n'ait découvert ni la circulation du sang avec la continuité des artères et des veines, ni le rôle de l'air dans les poumons? Sur le premier point, il continua de soutenir, d'après Aristote et contrairement à l'idée de Platon, qu'on prenait pour une rêverie, que le sang ne va pas dans les artères, mais seulement l'air, et le sang dans les veines, et il le prouvait, comme on le prouva toujours après lui jusqu'à Harvey et Malpighi, par cette expérience constante : que la dissection de l'animal mort donne toujours ses artères vides blanches et pleines d'air. Mais ici l'observation est trompeuse, si l'on n'observe pas, avec le microscope, l'animal vivant. Sur le second point, il soutint encore, avec Aristote, que l'air ne va, dans le poumon, que pour rafraîchir le sang ; c'était exactement le contraire du vrai, puisque la physiologie et la chimie modernes ont démontré avec évidence que l'oxygène de l'air s'y combine avec le sang précisément pour y développer de la chaleur.

Mais qui serait assez osé pour dire que *Galien* ait moins guéri de maladies des poumons, parce qu'il expliquait d'une manière erronée le phénomène de la respiration, que le plus fort des praticiens du siècle présent, parce qu'il explique très-exactement ce phénomène?

Galien, disciple d'Hippocrate, expliquait comme lui tous les phénomènes physiologiques de santé et de maladie par les quatre humeurs, le sang, la pituite, la bile et l'atrabile, admettait les quatre tempéraments correspondants, et rendait compte, sans le moindre embarras, de la vertu des remèdes par leurs propriétés relatives à ces quatre humeurs. Sa grande règle d'hygiène, ou de conservation de la santé, était le *similia similibus* (les semblables par les semblables) et sa grande

règle de thérapeutique, ou de rétablissement de la santé était le *contraria contrariis* (les contraires par les contraires). Celui qui s'aviserait de soutenir aujourd'hui la théorie des quatre humeurs serait un original, mais en serait-il, pour cela, moins bon médecin ?

Trois années de séjour à Rome avaient fait de *Galien* une célébrité cosmopolite. Une grande peste vient à sévir. Il abandonne Marc-Aurèle et la population romaine, et retourne à Pergame. C'est lui-même qui le dit sans la moindre honte. Il tirait sa mauvaise excuse de cette considération que son art ne pouvait rien contre une telle maladie. Sydenham plus tard agira de même à Londres. Flétrissons une lâcheté si disparate avec le courage que devaient montrer nos martyrs et avec tous les dévouements chrétiens. Le bon Marc-Aurèle, philosophe aussi, ne lui en voulut pas. Il le rappela pourtant pour qu'il l'accompagnât dans son expédition contre la Germanie. *Galien* se rendit à pied, et le plus lentement possible, jusqu'à Aquilée. Mais la peste y arriva avec lui, et il se sauva encore. « Nous nous sauvâmes, dit-il, *evasimus*. »

Enfin ayant rejoint Marc-Aurèle à Rome, quand la peste n'y était plus, il lui refusa net de le suivre à la guerre ; il lui prépara seulement la fameuse thériaque, inventée jadis par Mithridate, roi de Pont, et qui maintenant ne se composait plus seulement de cinquante-quatre ingrédients, mais d'à peu près le double, plus la chair de vipère dont le roi pharmaceute ne s'était pas avisé. Marc-Aurèle en prenait chaque matin, et ne pouvait plus vivre sans ce déjeuner. Tous les grands, à Rome, faisaient comme lui. *Galien* était bien forcé de laisser passer la mode. Il resta donc à Rome et, dans sa solitude, composa le plus beau de ses ouvrages, *De l'usage des parties du corps*.

On sait qu'il guérit Commode et un autre fils de Marc-Aurèle de violentes fièvres, qu'il pronostiqua contrairement à l'avis de tous les autres médecins ; mais on ignore le reste de sa vie.

Ce qu'il faut voir dans *Galien*, c'est le penseur et l'écrivain. Il composa cent quatre-vingt deux ouvrages, qui formaient cinq cents rouleaux, dont quelques-uns furent dévorés par un incendie du temple de la paix où il les avait déposés. Ces œuvres de *Galien* formeraient quatre-vingts volumes in-folio de la librairie moderne. Il nous en est assez parvenu soit dans l'original, qui est le grec ou le dialecte ionien, soit traduits dans la langue latine, pour former encore aujourd'hui treize volumes in-folio et vingt gros volumes in-8°. C'est là que *Galien* est vraiment grand, et comme physiologiste, et comme anatomiste, et comme médecin en diagnostique et en thérapeutique, et comme démonstrateur éloquent et surtout comme philosophe universaliste, reliant les détails par une idéologie générale, aussi élevée que celle des Platon et des Hippocrate. Partout, il parle de l'intelligence suprême et du suprême ouvrier comme le ferait un philosophe chrétien, ainsi qu'on peut s'en donner une idée en lisant le passage magnifique que nous citons de lui au mot MAIN. L'histoire pourtant ne dit pas qu'il ait abandonné le paganisme ; il aurait fallu, pour cela, à cette époque, un peu de courage par dessus le génie et la philosophie : or nous avons vu que *Galien*, dans sa douceur, était lâche. LE NOIR.

GALILÉE, célèbre mathématicien et astronome du dernier siècle. Les protestants et les incrédules se sont obstinés à soutenir que ce savant fut persécuté et emprisonné par l'inquisition, pour avoir enseigné, avec Copernic, que la terre tourne autour du soleil. C'est une calomnie que nous réfuterons sans réplique au mot SCIENCE (1). BERGIER.

GALILÉE (Galiléo Galiléi). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *Galilée* naquit à Pise en 1564, et mourut à Arcetri en 1642. On a publié, en 1808

(1) Nous avons établi, dans notre Dissertation préliminaire, la vérité sur ce point. La réfutation, « sans réplique, » de Bergier, aura besoin de corrections considérables. LE NOIR.

ses œuvres complètes en 13 vol. in-8°, à Milan. C'est à lui qu'on doit la découverte des lois de la chute des graves, l'invention du pendule et de la balance hydrostatique, la première idée du thermomètre, la construction du compas de proportion et celle du télescope. Cette dernière est son plus grand titre à une célébrité populaire.

LE NOIR.

GALILÉENS, nom d'une secte de Juifs. Elle eut pour chef Juda de Galilée, qui prétendait que c'était une indignité pour les Juifs de payer des tributs à un prince étranger; il souleva ses compatriotes contre l'édit de l'empereur Auguste, qui ordonnait de faire le dénombrement de tous les sujets de l'empire, afin de leur imposer un cens. *Act.*, c. 5, ℣ 37.

Le prétexte de ces séditieux était que Dieu seul devait être reconnu pour maître, et appelé du nom de *Seigneur*; pour tout le reste, les *galiléens* avaient les mêmes dogmes que les pharisiens ; mais comme ils ne voulaient pas prier pour les princes infidèles, ils se séparaient des autres Juifs pour offrir leurs sacrifices. Ils auraient dû se souvenir que Jérémie avait recommandé aux Juifs de prier pour les rois de Babylone, lorsqu'ils y furent conduits en captivité : *Jerem.*, c. 29, ℣ 7; *Baruch*, c. 1, ℣ 10.

Comme Jésus-Christ et ses apôtres étaient de Galilée, on les soupçonna d'être de la secte des *galiléens*. Les pharisiens tendirent un piége au Sauveur, en lui demandant s'il était permis de payer le tribut à César, afin d'avoir occasion de l'accuser; il les rendit confus en leur répondant qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, *Matth.*, c. 22, ℣ 21. Il avait d'avance confirmé sa réponse par son exemple, en faisant payer le cens pour lui et pour saint Pierre, c. 17, ℣ 26. Josèphe a parlé des *galiléens*, *Antiq. jud.*, l. 18, c. 2, et il est fait mention de Judas leur chef, *Act.*, c. 5, ℣ 37.

L'empereur Julien donnait aux chrétiens, par dérision, le nom de *galiléens*, afin de faire retomber sur eux le mépris que l'on avait eu pour la secte juive dont nous venons de parler; mais il a été forcé plus d'une fois de faire l'apologie de leurs mœurs. Il avoue leur constance à souffrir le martyre, et leur amour pour la solitude, *Op. fragm.*, pag. 288, leur charité envers les pauvres, *Misopogon*, p. 363. Il convient que le christianisme s'est établi par la charité envers les étrangers, par le soin d'ensevelir les morts, par la sainteté des mœurs que les chrétiens savent affecter : qu'ils nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des païens, *Lettre* 49 *à Arsace*, p. 419, 420. Il dit que les chrétiens meurent volontiers pour leur religion, qu'ils souffrent plutôt la faim et l'indigence que de manger des viandes impures, qu'ils adorent le Dieu souverain de l'univers, que toute leur erreur consiste à rejeter le culte des autres dieux, *Lettre* 63 *à Théodore*, p. 463. Ce témoignage de la part d'un ennemi déclaré nous paraît mériter plus d'attention que tous les reproches des incrédules anciens et modernes.

BERGIER.

GALL (le d[r]. François-Josèphe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre médecin allemand, né en 1758 dans le grand duché de Bade et mort à Montrouge près de Paris en 1828, fut le fondateur de la *crânioscopie*, ou *crâniologie*, ou *phrénologie*, système par lequel il prétendait pouvoir juger des instincts, des facultés et des qualités intellectuelles ou morales de l'homme à l'inspection des configurations du crâne, lesquelles, d'après lui et Spurzheim son disciple, correspondraient à des configurations intérieures du cerveau qui seraient les organes de développement de ces instincts, facultés et qualités. *V.* CRANIOLOGIE.

LE NOIR.

GALLAND (Pierre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet excellent latiniste et helléniste, né à Aire en 1510, fut nommé par François I[er] professeur d'éloquence au collége de France, puis professeur de grec, enfin chanoine de Notre-Dame, et mourut en 1559. « Il prononça, dit son biographe du *Dict. encyc. de la théol. cath.*, l'oraison funèbre du roi avec une exagération

que ne justifie pas l'adage *de mortuis nil nisi bene*. *Galland* soutint avec ardeur l'autorité d'Aristote contre Pierre Ramus (*pro Schola Parisiensi contra novam Academiam Petri Rami Oratio*, Paris; 1551). C'est à *Galland* aussi qu'on dut la première édition des *Scriptores de agrorum limitibus*, Paris, 1548, dont il avait trouvé un manuscrit en Flandre. *Galland* composait des poésies latines; longtemps après sa mort parut son livre : *Petri Castellani, magni Franciæ eleemosynarii Vita*, que publia Baluze, Paris, 1674, avec un commentaire. »

LE NOIR.

GALLE (les noix de). (*Théol. mixt. scien. botan. et zool.*) — Parmi les milliers de choses curieuses que Dieu a mises dans son œuvre matérielle, figurent les *noix de Galle* dont les plus connues sont celles des chênes du Levant desquelles on tire une couleur noire dont on fait de l'encre, et celles des rosiers qui ont la forme d'excroissances mousseuses, et quelques autres qui sont comestibles, par exemple celles de la *Sauge-Pomifère* de Perse qui se vend sur les marchés à Constantinople, comme des pommes d'api, et celle du lierre des environs de Paris que l'on peut manger.

Ces productions ne sont ni des fruits ni des graines, mais des nids d'insectes. Il y a des noix de *Galle* de toutes sortes selon l'espèce d'insecte dont elles sont les nids ; il y en a qui proviennent de certaines espèces d'hymenoptères , d'autres de certaines espèces de diptères, d'autres de certaines espèces d'hémiptères, d'autres de coléoptères, etc.; mais ces végétations produites ainsi par des mouches, ont été jusqu'à ce jour très-peu étudiées et sont encore très-mystérieuses; il n'y a guère que Réaumur qui en ait parlé sciemment. C'est un hyménoptère, formant le genre *cynips*, qui fait surtout, d'après les observations de ce naturaliste, son nid de cette façon. Voici comment s'y prend cette petite mouche qui paraît bossue:

Elle pique, avec une tarière dont elle est armée, la partie du végétal, soit feuille , soit fleur , soit écorce d'une branche, soit petite racine, où elle veut déposer un œuf, met cet œuf au fond du petit trou et y laisse en même temps une gouttelette d'un liquide acre. Ce liquide détermine dans le végétal ainsi blessé une irritation qui fait accumuler la séve et la fait s'extravaser en une protubérance au centre de laquelle éclora l'œuf, et deviendra une larve ; la larve se nourrit dans cette prison durant des mois, y fait son ménage, s'y développe, et quand elle est grande, instruite par un instinct qui ne peut être pour elle qu'un souffle prophétique de l'esprit de Dieu, elle fait de deux choses l'une, selon les besoins de son espèce. Quand il convient à sa nature de rester là jusqu'au jour où, devenue insecte parfait, il lui faudra prendre son vol au large, elle n'en sort pas, s'y prépare seulement un passage de sortie pour plus tard, y file son enveloppe de chrysalide, s'y endort ainsi emmaillottée, puis s'y réveille à son heure avec des ailes, se hâte d'achever d'ouvrir sa porte avec sa tarière, et s'échappe. S'il est dans sa nature d'opérer ses transformations dans la terre ou ailleurs, elle s'échappe de sa niche à l'état de larve, établit ailleurs son séjour, et y achève ses métamorphoses; dans les deux cas, la noix de *galle*, quand on la cueille et qu'on l'observe bien, présente la petite ouverture par laquelle l'insecte s'est échappé. Beaucoup de ces cynips sont solitaires ; quelques-uns aussi se développent en société dans ces nids que l'industrie de la mère a forcé le végétal à produire pour son petit ou pour ses petits. Que d'admirables choses ne se passent pas au sein du silence et du mystère, dans les œuvres de Dieu.

LE NOIR.

GALLICAN. On appelle *Eglise gallicane* l'Eglise des Gaules, aujourdhui l'Eglise de France ; nous en avans dit peu de chose au mot EGLISE ; mais ce sujet est trop intéressant pour ne pas lui donner plus d'étendue.

Si l'on veut avoir une notice des auteurs qui ont agité la question de savoir en quel temps le christianisme a été établi dans les Gaules, on la trouvera dans Fabricius, *Salutaris lux Evang.*, *etc.*, c. 17, pag. 384.

Les historiens de l'*Eglise gallicane* nous paraissent avoir prouvé solidement que la foi a été prêchée dans les Gaules dès le temps des apôtres, mais qu'elle y fit peu de progrès avant l'an 177, époque de la mission de saint Pothin et de ses compagnons, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tome 1; *Dissert. prélim.* En 1752, M. Bullet, professeur de théologie à l'université de Besançon, fit imprimer une dissertation sous ce titre : *De apostolicâ Ecclesiæ gallicanæ origine dissert., in quâ probatur apostolos, et nominatim sanctum Philippum, Evangelium in Galliis prædicasse.*

Sans entrer dans aucune dispute, et sans vouloir contester la tradition de nos anciennes Eglises, nous remarquons seulement que, par les Actes de saint Pothin et des autres martyrs de Lyon, tirés de la lettre authentique des églises de Lyon et de Vienne, aux fidèles de l'Asie et de la Phrygie, on voit que, dès l'an 177, il y avait dans ces deux villes un grand nombre de chrétiens. Saint Irénée, que l'on croit auteur de cette lettre, et qui versa lui-même son sang pour la foi, l'an 202 ou 203, oppose aux hérétiques la tradition des églises des Gaules, l. 1, c. 10. Tertullien, mort l'an 245, dit, *Adv. jud.*, c. 7, que la foi était florissante chez les différents peuples gaulois. Saint Cyprien, décapité l'an 258, *Epist.* 67 et 77, parle des évêques des Gaules ses collègues.

Il est donc certain qu'avant l'an 250, époque de la mission de sept évêques, dont l'un était saint Denys de Paris, l'Evangile avait assez fait de progrès dans nos climats, pour que l'on en fût informé en Afrique. Mais, l'an 360, il restait encore des païens dans nos provinces les plus occidentales, et dans celles du nord, puisque saint Martin fut occupé à leur conversion, et fut regardé comme un des principaux apôtres des Gaules.

C'est encore à lui que l'on doit attribuer l'institution de la vie monastique dans ces contrées; en 360, il fonda le monastère de Ligugé, près de Poitiers, et en 372, celui de Marmoutier; celui de Lérins ne fut élevé par saint Honorat que l'an 390. *Voyez* Tillemont, tome 4, p. 439; *Vies des Pères et des martyrs*, t. 5, p. 36 et 564; tom. 9, p. 514, etc.

Dès l'an 314, l'empereur Constantin avait fait assembler à Arles un concile des évêques de l'Occident, qui ratifia l'ordination de Cécilien, évêque de Carthage, et condamna les donatistes qui la rejetaient; mais on ne sait pas s'il s'y trouva un grand nombre d'évêques gaulois. On ne parle que d'un seul qui ait assisté au concile général de Nicée en 325.

Cependant l'hérésie des ariens ne fit pas chez nos aïeux, au quatrième siècle, des progrès considérables. Quoique l'empereur Constance, qui la soutenait, eût fait condamner saint Athanase dans un second concile d'Arles en 353, saint Hilaire de Poitiers, par ses écrits et par son courage intrépide, vint à bout de retenir ses collègues dans la foi de Nicée. Le seul Saturnin, évêque d'Arles, persista opiniâtrément dans l'arianisme; les conciles de Béziers en 356, de Paris en 360, d'autres tenus en même temps, dirent anathème aux ariens, et rompirent toute communion avec eux.

De même l'hérésie des priscillianistes, qui faisoit du bruit en Espagne, fut condamnée l'an 384, par un concile de Bordeaux.

L'inondation des peuples du Nord, qui arriva au commencement du cinquième siècle, répandit la désolation dans les Gaules; les églises ni le clergé ne furent point à couvert de la fureur des barbares; pour comble de malheur, les Goths les Bourguignons, les Vandales, infectés de l'arianisme, devinrent ennemis de la foi catholique, et la persécutèrent plus cruellement que quand ils étaient encore païens; ils l'auraient anéantie sur leur passage, si les Francs et leurs rois, fondateurs de notre monarchie, n'avaient pas été plus fidèles à Dieu.

Pendant que les erreurs de Nestorius et d'Eutychès troublaient l'Orient, que celles de Pélage alarmaient l'Afrique et régnaient en Angleterre, les évêques des Gaules n'oublièrent point ce qu'ils devaient à la religion; un concile de Troie, de l'an 429, députa saint Loup, évêque de cette ville, et saint Germain d'Auxerre,

pour aller combattre le pélagianisme chez les Anglais : et dans un concile d'Arles de l'an 451, la lettre de saint Léon à Flavien, qui condamnait la doctrine de Nestorius et d'Eutychès, fut approuvée avec les plus grands éloges.

Quelque temps auparavant, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination avait paru trop dure à quelques théologiens gaulois ; quelques prêtres de Marseille, Cassien, moine de Lérins, Fauste, évêque de Riez, et d'autres, en voulant l'adoucir, enfantèrent le semi-pélagianisme. Un laïque nommé Hilaire, et saint Prosper, engagèrent saint Augustin à combattre cette erreur, et répandirent les deux ouvrages qu'il fit à ce sujet; mais le semi-pélagianisme ne fut condamné qu'en 529 et 530, par le second concile d'Orange et par le troisième de Valence en Dauphiné. S'il est vrai que Vincent, autre moine de Lérins, ait embrassé cette doctrine, comme quelques-uns l'en accusent, il a fourni lui-même le remède, en donnant dans son *Commonitoire* des règles certaines pour distinguer les vérités catholiques d'avec les erreurs : mais l'accusation formée contre lui n'est rien moins que solidement prouvée.

D'autres, en s'écartant du semi-pélagianisme, donnèrent dans l'excès opposé, et devinrent *prédestinatiens*. Malgré les doutes de quelques théologiens modernes, on ne peut guère contester la réalité des erreurs du prêtre Lucidus, et de la censure portée contre lui par les conciles d'Arles et de Lyon, tenus en 475; le cardinal Noris, qui a tâché de justifier ce prêtre, nous paraît y avoir mal réussi. *Hist. du Pélag.*, pag. 182 et 183. *Voyz* PRÉDESTINATIENS.

Pendant le sixième et le septième siècles, les évêques de France multiplièrent leurs assemblées, et firent tous leurs efforts pour remédier aux abus et aux désordres causés par l'ignorance et par la licence des mœurs que les barbares avaient introduites. Au huitième, Charlemagne répara une partie de ces maux en faisant renaître l'étude des lettres. Les erreurs de Félix d'Urgel et d'Elipand, au sujet du titre de *Fils de Dieu* donné à Jésus-Christ, furent condamnées, et ne firent point de progrès en France. *Voyez* ADOPTIENS. Les conciles de Francfort et de Paris, en 794 et 825, se trompèrent sur le sens des décrets du second concile général de Nicée, touchant le culte des images; mais ces deux conciles, non plus que les auteurs des livres cerolins, n'adoptèrent point les erreurs des iconoclastes; ils ne rejetèrent, à l'égard des images, que le culte excessif et superstitieux.

Au neuvième, Gotescalc et Jean Scot Erigène renouvelèrent les disputes sur la grâce et la prédestination; les plus célèbres évêques de France prirent part à cette querelle théologique ; mais il paraît que les combattants ne s'entendaient pas, et prenaient assez mal, de part et d'autre, le sens des écrits de saint Augustin : heureusement le bas clergé et le peuple n'y entendaient rien et ne s'en mêlèrent pas.

Les conciles de France, du dixième et du onzième siècles, ne furent occupés qu'à réprimer le brigandage des seigneurs toujours armés, l'usurpation des biens ecclésiastiques, la simonie, l'incontinence des clercs; à établir la trève de Dieu ou la paix du Seigneur, et à modérer ainsi les ravages de la guerre : temps de ténèbres et de désordres, où il ne restait que l'écorce du christianisme, mais pendant lequel on voit cependant briller plusieurs saints personnages.

Ce fut l'an 1047 que Bérenger publia ses erreurs sur l'eucharistie, et enseigna que Jésus-Christ n'y est pas réellement présent. Il fut condamné, non-seulement dans deux conciles de Rome, mais dans cinq ou six autres qui furent tenus en France : Lanfranc, Guitmond, Alger, scolastique de Liége, et plusieurs évêques le réfutèrent avec plus de solidité et d'érudition que ce siècle ne semblait en comporter; ils alléguèrent les mêmes preuves du dogme catholique qui ont été opposées aux sacramentaires du seizième siècle. *Voyez* BÉRENGARIENS.

Comme il avait déjà paru en France quelques manichéens au com-

mencement de ce siècle, ils peuvent avoir répandu les premières semences des erreurs de Bérenger ; c'étaient les prémices des albigeois qui causèrent tant de troubles au treizième siècle, Roscelin, qui faisait trois dieux des trois Personnes de la sainte Trinité, fut obligé d'abjurer cette hérésie au concile de Soissons, l'an 1092.

Pierre de Bruys Henri, son disciple, Tanchelin, Arnaud de Bresse, Pierre Valdo, chef des vaudois, Abailard, Gilbert de la Porrée, occupèrent, pendant le douzième siècle, le zèle de saint Bernard, de Pierre le Vénérable, de Hildebert, évêque du Mans, etc., et encoururent les anathèmes de plusieurs conciles. Pierre Lombard, évêque de Paris, par son livre des *Sentences*, jeta les fondements de la théologie scolastique.

Au treizième, les albigeois, les vaudois, Amauri et ses disciples, remplirent le royaume de troubles et de séditions. Les services que rendirent, dans cette occasion, les bernardins, les dominicains et les franciscains, leur valurent le grand nombre d'établissements qu'ils formèrent en France. Albert le Grand et saint Thomas rendirent célèbres les écoles de théologie de Paris. En 1274, le second concile de Lyon, quatorzième général, fut remarquable par la présence du pape Grégoire X, par le grand nombre des évêques, et par la réunion des Grecs à l'Église romaine, qui cependant ne produisit aucun effet.

On ne fut presque occupé dans le quatorzième siècle que des démêlés de nos rois avec les papes, des règlements à faire pour la réforme du clergé, de la suppression de l'ordre des templiers; cette affaire se termina au concile général de Vienne en Dauphiné, en 1311, auquel présidait Clément V. La mort de Grégoire XI, arrivée l'an 1378, donna lieu au grand schisme d'Occident.

Au concile général de Constance, assemblé l'an 1414 pour faire cesser ce schisme, les évêques de France se distinguèrent par leur fermeté et par leur zèle à rappeler l'ancienne discipline de l'Eglise. Ils continuèrent de même au concile de Bâle en 1441. Il est fâcheux que la division qui éclata entre ce concile et le pape Eugène IV ait empêché les heureux effets des décrets qui y furent publiés d'abord.

Une des plus tristes époques de l'histoire de *l'Eglise gallicane* est la naissance des hérésies de Luther et de Calvin, au commencement du seizième siècle; les ravages qu'elles y ont causés sont écrits en caractères de sang. Les premières assemblées des évêques dans ce siècle eurent pour objet de proscrire cette fausse doctrine, et préparèrent la condamnation solennelle qui en fut faite au concile de Trente, depuis 1545 jusqu'en 1563. Dans les assemblées postérieures, les évêques travaillèrent à en faire recevoir les décrets et à en procurer l'exécution, tant sur le dogme que sur la discipline.

Les disputes sur la grâce, qui se sont renouvelées parmi nous au dix-septième, n'ont été qu'une conséquence du calvinisme, et un effet du levain que cette hérésie avait laissé dans les esprits. Celles du quiétisme furent promptement assoupies. Sans la guerre nouvelle que les incrédules de ce siècle ont déclarée à la religion, il y avait lieu d'espérer une paix profonde.

Ce détail très-abrégé des orages que l'Eglise de France a essuyés dans tous les siècles, démontre que Dieu y a veillé singulièrement, et n'y a conservé la vraie foi que par un prodige. Aucune partie de l'Eglise universelle n'a éprouvé des secousses plus terribles ; mais aucune n'a trouvé des ressources plus puissantes dans les lumières et les vertus de ses pasteurs, et dans la sagesse de ses souverains : c'est à juste titre que nos rois prennent la qualité de *rois très-chrétiens*.

Tout le monde connaît l'*histoire de l'Église gallicane*, publiée par le père de Longueval, jésuite, et continuée par les pères de Fontenay, Brumoy, et Berthier-Mosheim, tout protestant qu'il est, convient que ces auteurs ont écrit avec beaucoup d'art et d'éloquence; mais il les accuse d'avoir caché pour l'ordinaire les vices et les

crimes des papes, parce qu'ils ont réfuté la plupart des calomnies que les protestants ont forgées contre les pontifes de l'Eglise romaine, et contre le clergé en général. La lecture de cette histoire est un très-bon préservatif contre le poison que Mosheim et les autres protestants ont répandu dans les leurs.

On a nommé chant, rit, office *gallican*, messe *gallicane*, la messe, l'office, le rit, le chant qui étaient en usage dans les églises des Gaules, avant les règnes de Charlemagne et de Pépin son père. Par déférence pour les papes, ces deux princes introduisirent dans leurs états l'office, le rit, le chant grégorien, qui étaient suivis à Rome, et le missel romain retouché par saint Grégoire. Avant cette époque, l'*Eglise gallicane* avait une liturgie propre qu'elle avait reçue de la main de ses premiers apôtres ; mais il n'y a pas encore longtemps que l'on en a une connaissance certaine.

Suivant l'*histoire de l'Eglise gallicane*, tome 4, liv. 12, c'est l'an 758 que le roi Pépin reçut du pape Paul les livres liturgiques de l'Eglise romaine, et voulut qu'ils fussent suivis en France.

En 1557, Matthias Flaccus Illyricus, célèbre luthérien, fit imprimer à Strasbourg une messe latine, tirée d'un manuscrit fort ancien, et il l'annonça comme l'ancienne liturgie des Gaules, et de l'Allemagne, telle qu'on la suivait avant l'an 700. Comme les luthériens se vantaient d'y trouver leur doctrine touchant l'eucharistie, le culte des saints, la prière pour les morts, etc., le roi d'Espagne Philippe II défendit la lecture de cette liturgie dans ses états, et le pape Sixte V la mit au nombre des livres prohibés. Après l'avoir mieux examinée, l'on vit au contraire que cette messe fournissait de nouvelles armes aux catholiques contre les opinions des novateurs : ces derniers, confus, firent ce qu'ils purent pour en supprimer les exemplaires.

Le cardinal Bona, *Rer. liturgic.*, l. 1, c. 12, a fait voir qu'Illyricus s'était encore trompé en prenant cette messe latine pour l'ancienne messe *gallicane*; que c'est au contraire la messe romaine ou grégorienne, à laquelle on avait ajouté beaucoup de prières; et pour preuve, il la fit réimprimer à la fin de son ouvrage.

Ce fait devint encore plus incontestable, lorsque dom Mabillon mit au jour, en 1685, la vraie liturgie *gallicane*, tirée de trois missels publiés par Thomassius, et d'un manuscrit fait avant l'an 560. Il en fit la comparaison avec un vieux lectionnaire qu'il avait trouvé dans l'abbaye de Luxeuil. Dom Mabillon prouve, contre le cardinal Bona, que la messe *gallicane* avait beaucoup plus de ressemblance avec la messe mozarabique qu'avec la messe latine publiée par Flaccus Illyricus. Le père Leslée, jésuite, qui a fait réimprimer à Rome le missel mozarabique en 1775, prouve la même chose dans sa préface, c. 17; le père Lebrun, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, tome 3, p. 228, en a fait encore la comparaison; il juge que la messe trouvée par Illyricus est au plus tôt de la fin du neuvième siècle, p. 344.

Au jugement du père Leslée, la messe mozarabique est plus ancienne que la messe *gallicane*. Dom Mabillon soutient le contraire; mais cette contestation n'est pas fort importante, puisque tous deux conviennent que l'une et l'autre sont aussi anciennes que le christianisme dans les Gaules et en Espagne, et l'on n'a point de notion d'aucune liturgie qui les ait précédées. Il paraît encore probable que cette ancienne liturgie, commune à ces deux Eglises, était aussi celle des Eglises d'Afrique pendant les premiers siècles. Dom Mabillon, *De liturgiâ gallicanâ*, etc.

La messe *gallicane* est un monument d'autant plus précieux, qu'il atteste une conformité parfaite entre la croyance des Eglises d'Occident depuis leur fondation, et celle que nous professons aujourd'hui. Il y a quelques variétés dans le rit et dans les formules des prières, mais il n'y en a point dans la doctrine. A Rome, en Espagne, dans les Gaules, en Angleterre, même langage touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, touchant la notion du sacrifice et l'adoration du sacrement.

On y trouve l'invocation de la sainte Vierge et des saints, la prière pour les morts, la même profession de foi sur l'efficacité des sacrements, sur la plénitude et l'universalité de la rédemption du monde par Jésus-Christ, etc. Il paraît certain que la liturgie *gallicane* fut aussi celle d'Angleterre, puisque les Bretons reçurent la foi par les mêmes missionnaires qui l'avaient établie dans les Gaules.

En 431, le pape saint Célestin écrivait aux évêques gaulois, qu'il faut consulter les prières sacerdotales qui viennent des apôtres par tradition, qui sont les mêmes dans toute l'Eglise catholique et dans tout le monde chrétien, afin de voir ce que l'on doit croire par la manière dont on doit prier, *ut legem credenti lex statuat supplicandi*. L'on était donc très-persuadé, au cinquième siècle, que les liturgies n'étaient pas des prières de nouvelle institution. *Voy.* LITURGIE. BERGIER.

GALLICANE (libertés de l'Église). Ce que l'on nomme *les libertés de l'Eglise gallicane* n'est point une indépendance absolue de cette Eglise à l'égard du saint Siége, soit dans la foi, soit dans la discipline, comme quelques incrédules auraient voulu le persuader. Au contraire, aucune Eglise n'a été plus zélée, dans tous les temps, que celle de France, pour conserver l'unité de foi et de doctrine avec le siége apostolique : aucune n'a soutenu avec plus de force l'autorité et la juridiction du souverain pontife sur toutes les églises du monde; mais elle a toujours cru, comme elle le croit encore, que cette autorité n'est ni dospotique ni absolue, qu'elle est réglée et limitée par les anciens canons, et qu'elle doit se contenir dans les bornes qui lui ont été sagement prescrites. Nos libertés sont donc l'usage dans lequel nous sommes de suivre la discipline établie par les canons des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise, (1) préférablement à celle qui a été introduite postérieurement, en vertu des vraies ou des fausses décrétales des papes, par lesquelles leur autorité sur les églises d'Occident était poussée beaucoup plus loin que dans les siècles précédents.

Cependant, s'il nous est permis de le remarquer, il y a une espèce de contradiction entre cet usage respectable et la chaleur avec laquelle certaines églises ou certains corps ecclésiastiques soutiennent leur exemption de la juridiction des évêques ; privilége qui leur a été accordé par les papes,

(1) Suivant Bossuet, *les libertés de l'Eglise gallicane* sont des *priviléges, des statuts, des coutumes* établies du consentement du saint Siége et des évêques. (*Def. Declar.*, l. 11, c. 20.) Mais si l'on demande quels sont ces *priviléges*, ces *statuts* et ces *coutumes*, il se trouve qu'on ne peut les définir avec précision. On ne peut dire, comme quelques-uns, que c'est le privilége que l'Eglise de de France aurait de se gouverner par le droit commun ; car ces deux choses, *privilége* et *droit commun*, sont contradictoires. Sera-ce, comme le dit M. Bergier avec d'autres docteurs, le droit de se gouverner par la discipline des cinq ou six premiers siècles de l'Eglise ? Mais la discipline de l'Eglise de France diffère totalement, sur une multitude de points, de la discipline fixée par les canons de la primitive Eglise. Ce ne pourrait donc être que des usages particuliers à quelques diocèses, ainsi qu'il en existe dans toutes les parties du monde catholique, des prérogatives accordées par les papes à certains siéges. Or, sous ce rapport, le mot de *liberté* n'a plus de sens, soit parce que le pape peut retirer ces prérogatives, soit parce qu'elles n'existent réellement plus parmi nous, depuis que l'état entier de l'Église de France a été renouvelé par un acte immédiat du saint Siége. Par sa bulle pour la nouvelle circonscription des diocèses, datée du 3 des calendes de décembre 1801, Pie VII déclare déroger, par son autorité apostolique, aux statuts, coutumes même immémoriales, priviléges, indults, concessions : *Statutis et consuetudinibus etiam immemorabilibus, privilegiis quoque, indultis, concessionibus*, etc. ; aucun des siéges nouveaux ne saurait donc avoir de *priviléges légitimes* que ceux qui lui auraient été concédés, depuis le concordat de 1801, par le souverain Pontife.

Nous convenons que, malgré l'uniformité de la discipline générale, il peut exister en certains lieux quelques coutumes particulières, coutumes très-légitimes quand l'autorité les tolère, et plus encore quand elle les approuve, comme les récits des papes et les actes des conciles en offrent de nombreux exemples. Mais celui qui conçoit bien l'unité de l'Eglise catholique ou universelle, et l'esprit de son gouvernement, trouvera certainement bien étrange le mot de *liberté*, car il suppose, d'une part, que quiconque ne jouit pas de ces *libertés*, subit une sorte de servitude, et, d'une autre part, que le pouvoir souverain, quel qu'il soit, ne pourrait s'exercer avec une égale étendue dans toute l'Eglise, ou qu'une portion de l'Eglise aurait eu le droit que n'a pas l'Eglise entière de le limiter arbitrairement : ce qui est évidemment contraire à la doctrine catholique.

Quant aux maximes établies par la déclaration de 1682, on pourra juger, par la note suivante, si on peut les appeler *libertés*.

GOUSSET.

contre la disposition des anciens canons.

On peut encore entendre, sous le nom de *nos libertés*, l'usage dans lequel nous sommes de ne point attribuer au souverain Pontife l'infaillibilité personnelle, même dans les décrets dogmatiques adressés à toute l'Eglise, (1) ni aucun pouvoir, même indirect, sur le temporel des rois (2). Le clergé de France a fait hautement profession de cette liberté dans la célèbre assemblée de 1682, (3) et M. Bossuet en a prouvé la sagesse dans la défense des décrets de cette assemblée. Il ne faut cependant pas croire que la doctrine contraire communément soutenue par les théologiens d'Italie, est celle de tout le reste de l'Eglise catholique. La plupart des théologiens allemands, hongrois, polonais, espagnols et portugais, pensent à peu près comme ceux de France. Un savant jurisconsulte napolitain, qui vient de donner ses leçons au public, ne paraît point être

(1) Ceci est précisément le point défini par le concile du Vatican; et même, il n'est pas nécessaire, selon nous, d'après notre dissertation préliminaire, pour que le pape soit infaillible, au sens du concile, qu'il s'adresse à toute l'Église. V. notre *Dissertation.* LE NOIR.

(2) Ceci n'a pas été attaqué par le concile du Vatican. LE NOIR.

(3) *Déclaration du clergé de France, du* 19 *mars* 1682, *sur la puissance ecclésiastique.* — « Plusieurs s'efforcent de ruiner les décrets de l'Eglise gallicane, et ses libertés que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des Pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ; à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siége apostolique où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Eglise. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer, par cet artifice, les âmes simples de la communion de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres députés, qui représentons l'Eglise gallicane, nous avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir et de déclarer :

» I. Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est pas de ce monde;* et en un autre endroit, qu'il faut *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des clefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des saints.

» II. Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le saint Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des Pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

» III. Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général; que les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du saint Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce Siége respectable et des Eglises subsistent invariablement.

» IV. Que le pape a la principale part dans les questions de foi; que ses décrets regardent toutes les Eglises et chacune en particulier; mais que cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

» Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les Eglises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

Tels sont les quatre fameux articles du clergé de France.

Aussitôt que cette déclaration fut rédigée, elle fut présentée à Louis XIV qui l'avait provoquée. Le roi, voulant en faire une loi de l'Etat, donna un édit par lequel les opinions énoncées dans les quatre articles de la déclaration, devaient être soutenues comme étant la doctrine du royaume par tous ceux qui voulaient parvenir aux grades de théologie. Le pape Innocent XI ne tarda pas à manifester son mécontentement et sa désapprobation; il cassa, annula et improuva les actes de l'assemblée de 1682, par ses lettres en forme de bref, du 11 avril de la même année. « Per præsentes litteras, tradita nobis ab

dans les sentiments des ultramontains. *Juris ecclesiastici prælectiones a Vincentio Lupoli*, 4 vol. *in*-8°, Neapoli, 1778. BERGIER.

GALLICANISME. (*Théol. mixt. pur. et hist. hiér. églis. et état.*). — Nous ne ferons sur ce mot qu'un article très-court, ayant seulement pour but de résumer la question.

Deux points très-différents sont impliqués, ou plutôt étaient impliqués, dans ce qu'on a si longtemps appelé le *gallicanisme*. L'un concer-

» omnipotenti Deo auctoritate, improbamus, rescin-
» dimus et cassamus quæ in istis vestris comitiis acta
» sunt in negotio regaliæ, cum omnibus inde secutis;
» et quæ in posterum attentari contigerit, eaque per-
» petuo irrita et inania declaramus, quamvis, cum
» sint ipsa per se manifeste nulla, cassatione aut
» declaratione hujusmodi non egerent. »

Alexandre VIII en fit autant qu'Innocent XI. Le 4 août de l'an 1690, il publia la constitution *Inter multiplices*, par laquelle il improuva, cassa et annula tout ce qui s'était fait dans l'assemblée du clergé de France de l'an 1682, tant sur le droit de régale que sur la déclaration et les quatre articles qui sont renfermés dans cette déclaration. « Om-
» nia et singula, quæ tam quoad extensionem juris
» regaliæ, quàm quoad DECLARATIONEM de potestate
» ecclesiastica ac QUATUOR PROPOSITIONES IN EA CONTENTAS, in comitiis cleri gallicani an. 1682 habitis, acta et gesta fuerunt, cum omnibus et singulis man-
» datis, arrestis, etc., improbamus, cassamus, ir-
» ritamus et annulamus..., deque eorum nullitate
» coram Domino protestamur. »

Ce qui n'est pas moins propre à nous faire connaître l'esprit et la doctrine du saint Siége, c'est que les papes refusèrent, pendant plus de dix ans, les bulles à ceux des prélats nommés aux évêchés, qui s'étaient trouvés à l'assemblée, et avaient signé la déclaration. Ce ne fut que sous Innocent XII, en 1693, que ce différend fut accommodé, par le moyen de deux lettres écrites l'une par les évêques nommés, et l'autre par Louis XIV.

Dans la lettre des prélats, il faut remarquer ces expressions : « Profitemur et declaramus nos vehe-
» menter quidem et supra id quod dici potest, ex
» animo dolere de rebus gestis in comitiis prædic-
» tis, quæ Sanctitati Vestræ et suis prædecessori-
» bus displicuerunt summopere ; ac proinde quid-
» quid in ipsis comitiis, circa ecclesiasticam potesta-
» tem et pontificam auctoritatem, decretum cen-
» seri potuit, pro non decreto habemus et haben-
» dum esse declaramus. »

Par rapport à Louis XIV, voici ce qu'il écri-
» vait dans sa lettre : « Je suis bien aise de faire
» savoir à votre Sainteté que j'ai donné les ordres
» nécessaires pour que les choses contenues dans
» mon édit du 2 mars 1682, touchant la déclara-
» tion faite par le clergé de France, à quoi les con-
» jonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas
» observées. »

Ce serait faire une grande injure à la sincérité des prélats qui ont écrit la lettre, que de leur supposer des intentions et des sentiments opposés à leurs expressions et à l'intention du pape, qui avait exigé cette lettre comme une condition de l'accommodement.

De même il serait injurieux à la mémoire de Louis XIV, de dire qu'il persistait dans l'intention de faire observer son édit.

Voici ce qui est assuré par le chancelier d'Aguesseau dans le treizième volume de ses œuvres :
» Cette lettre du roi Louis XIV fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé
» de France ; et conformément à l'engagement
» qu'elle contenait, Sa Majesté ne fit plus obser-
» ver l'édit du mois de mars 1682, qui obligeait
» tous ceux qui voulaient parvenir aux grades de
« soutenir la déclaration du clergé. »

Il est donc vrai de dire que les prélats qui avaient publié la déclaration, et Louis XIV qui l'avait soutenue par un édit, lui ont ôté eux-mêmes toute sa force.

Aussi Bossuet, dans le premier volume de la *Défense du clergé gallican*, l'abandonne lui-même, et il déclare qu'il n'a d'autre but que de soutenir la doctrine de l'école de Paris. « Abeat ergo de-
» claratio quò libuerit : non enim eam, quod sæpè
» profiteri juvat, tutandam hic suscipimus. Manet
» inconcussa et censuræ omnis expers prisca illa
» sententia Parisiensium. »

Le pape Clément XI, ayant appris que les évêques de France avaient affecté de soumettre la bulle *Vineam Domini sabaoth* à un nouveau jugement, selon le quatrième article de la déclaration, en témoigna son indignation dans les termes les plus forts, se plaignant que les évêques ne s'étaient pas tant assemblés pour recevoir sa constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du saint Siége. Les évêques donnèrent l'explication que le pape demandait ; ils répondirent à Clément XI, par le cardinal de Noailles, qu'ils avaient appris avec douleur que sa sainteté pensait que sa constitution n'avait pas été reçue avec le respect et la soumission qu'on lui doit ; que l'assemblée avait prétendu la recevoir avec le même respect, la même soumission, la même obéissance qu'on avait reçu les bulles de ses prédécesseurs sur la même matière ; qu'en disant que les constitutions des souverains Pontifes obligent toute l'Eglise quand elles ont été acceptées des pasteurs, elles n'a pas voulu établir la nécessité d'une acceptation solennelle, pour obliger tous les catholiques à les regarder comme des règles de leur croyance et de la manière dont ils doivent s'expliquer ; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du clergé eussent droit d'examiner les décisions des papes, ou de s'en rendre les juges, en les soumettant à leur tribunal ; qu'enfin l'assemblée avait été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des papes contre Jansénius, qu'on n'en peut appeler en aucune façon, et qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement. (*Histoire de l'Eglise*, par Bérault-Bercastel, liv. 33.)

En 1794 le pape Pie VI, par la bulle *Auctorem fidei*, qui a été reçue par toutes les églises sans réclamations, a renouvelé les actes de ses prédécesseurs Innocent XI et Alexandre VIII. De plus, il a condamné comme *téméraire, scandaleuse et souverainement injurieuse au saint Siége*, l'adoption que le synode de Pistoie avait faite de la déclaration, dans le décret de la foi. Voici les termes de cette constitution : « Quamobrem, quæ acta
» conventus gallicani mox ut prodierunt, præde-
» cessor noster ven. Innocentius XI, per litteras in
» forma brevis, die 11 aprilis 1682, post autem
» expressius Alexander VIII, constitutione *Inter*
» *multiplices*, die 4 aug. 1690, pro apostolici sui
» muneris ratione, improbarunt, resciderunt, nulla
» et irrita declararunt : multo fortius exigit a nobis
» pastoralis sollicitudo, recentem horum factam in
» synodo tot vitiis affectam adoptionem, velut teme-

nait le gouvernement intérieur de l'Eglise et la détermination de son symbole de foi ; l'autre concernait ses relations externes avec les gouvernements temporels et celui de la France en particulier, et, en même temps, avec les évêques de ce pays dont la puissance, bien que purement spirituelle, se trouvait associée au pouvoir civil, par ce qu'on appelait les *libertés de l'Eglise gallicane*.

I. Sur le premier point, il ne s'agissait pas plus de la France que de toute autre nation catholique, et il ne s'a-

» rariam, scandalosam, ac præsertim, (notez bien » ces mots) *post edita prædecessorum nostrorum* » *decreta, huic apostolicæ sedi summopere inju-* » *riosam*, reprobare ac damnare, prout præsenti » hac nostra constitutione reprobamus ac damnamus, » ac pro reprobata ac damnata haberi volumus. » » Vous voyez par-là, ajoute le cardinal Litta, que l'adhésion qu'on donnerait à présent à cette déclaration après tant de décrets des souverains Pontifes qui l'ont réprouvée et condamnée, y compris ce dernier de Pie VI, serait bien plus injurieuse au saint Siége qu'avant que ces décrets n'eussent paru. (*Lettre 4 sur les quatre articles, etc.*) »

On répondra peut-être que les papes n'ont pas lancé les anathèmes, qu'ils n'ont ni noté ni qualifié aucun des articles de la déclaration ; que Benoît XIV en convient formellement dans sa bulle adressée à l'archevêque de Compostelle, le 2 juillet 1748.

Il est vrai que Benoît XIV convient dans cette » bulle « que sous le pontificat de son prédéces- » seur Clément XII, il fut beaucoup question de » condamner la DÉFENSE de la déclaration par » Bossuet; mais qu'enfin il se décida à s'abstenir » d'une condamnation expresse. »; mais il ne s'en tient pas là; il dit, dans la même bulle qu'il eût été » difficile de trouver un ouvrage aussi contraire que la DÉFENSE à la doctrine professée sur l'auto- » rité du saint Siége par toute l'Eglise catholique, » (la France seule exceptée), et que le pape Clé- » ment XII ne s'était abstenu de la condamner » formellement, que par la double considération » et des égards dus à un homme tel que Bossuet, » qui avait si bien mérité de la religion, et de la » crainte trop fondée d'exciter du nouveaux troubles. » *Difficile profecto est aliud opus reperire quod æquè adversetur doctrinæ extra Galliam ubique receptæ, de summâ pontificis ex cathedra loquentis infallibilitate.*

Il est clair que si les papes n'ont pas condamné expressément la doctrine des quatre articles, en employant quelques qualifications odieuses, c'est que le saint Siége n'a recours aux anathèmes qu'à la dernière extrémité, adoptant encore, lorsqu'il y est forcé, toutes les mesures, tous les adoucissements capables d'empêcher les éclats et les résolutions extrêmes qui n'ont plus de remèdes.

La déclaration de 1682 ne fut pas rejetée seulement par les souverains Pontifes ; elle fut flétrie en Espagne, le 10 juillet 1683, par des censures expresses. L'Eglise de Hongrie la jugeant, par un concile national, *absurde* et *détestable*, en défendit la lecture jusqu'à ce que le siége apostolique, à qui seul appartient le privilége immuable et divin de terminer les controverses de la foi, eût prononcé son jugement infaillible : *Donec super eis prodierit infallibile apostolicæ sedis oraculum, ad quam solum divino immutabili privilegio spectat de controversiis fidei judicare.* (*Decret.* du 24 oct. 1682.) L'université de Douai crut devoir s'en plaindre directement au roi. La même année, c'est-à-dire en 1682, l'université de Louvain fit assez connaître ce qu'elle pensait en publiant un traité avec ce titre : *Doctrina quam de primatu, auctoritate ac infallibilitate romani Pontificis tradiderunt Lovanienses sacræ theologiæ professores, tam veteres quàm recentiores.* En France même, la Sorbonne refusa d'enregistrer les actes de l'assemblée, et ce fut le parlement qui, s'étant fait apporter les registres de cette compagnie, y fit transcrire les quatre articles.

Loin d'obtenir un assentiment général, la force et la violence étaient presque leur seul appui. « Il ne faut se dissimuler, dit Tournely, que dans » cette masse imposante de témoignages qu'ont ras- » semblés Bellarmin et autres, il ne soit difficile » de ne pas reconnaître l'autorité certaine et in- » faillible du Siége-Apostolique ou de l'Eglise ro- » maine ; mais il est encore beaucoup plus diffi- » cile de les concilier avec la déclaration du clergé » de France, de laquelle on ne permet pas de nous » écarter. » (*De Ecclesia*, tom 2.)

Les faits et les décrets qu'on vient de citer, sont certainement plus que suffisants pour nous empêcher d'embrasser et de professer la doctrine des quatre articles. Cependant on peut aller plus loin, et prouver directement que les opinions des gallicans sont contraires à la doctrine généralement reçue dans l'Eglise catholique. Forcés de nous restreindre, nous nous bornerons à rapporter ici quelques-unes des autorités touchant l'infaillibilité du souverain Pontife, nous réservant de revenir sur la suprématie du saint Siége, aux articles INFAILLIBILISTES, JURIDICTION, PAPE. *Voyez aussi* l'article FLORENCE.

Nous commençons d'abord par exposer l'ancienne doctrine du clergé de France. Le père d'Avrigny, après avoir rapporté la résistance opposée par l'université de Douai à la déclaration de 1682, continue en ces termes : « Pour dire quelque chose de » plus fort que tout cela, la plupart des évêques qui » étaient en place dans le royaume en 1651, 1653, » 1656 et 1660, se sont exprimés d'une manière qui » les a fait regarder comme autant de partisans de » l'infaillibilité, par ceux qui la soutiennent. Ils avan- » cent tantôt *que la foi de Pierre ne défaut jamais*, » tantôt *que l'ancienne Eglise savait clairement,* » *et par la promesse de Jésus-Christ faite à* » *Pierre, et par ce qui s'était déjà passé, que les* » *jugements du souverain Pontife, publiés pour* » *servir de règle à la foi sur la consultation des* » *évêques, soit que les évêques expliquent ou n'ex-* » *pliquent point leur sentiment dans la relation,* » *comme il leur plaît d'en user, sont fondés sur* » *une autorité qui est également divine et suprême* » *dans toute l'Eglise, de façon que tous les chré-* » *tiens sont obligés, par leur devoir, de leur ren-* » *dre une soumission d'esprit même.* Voilà donc, » continue-t-il, une nuée de témoins qui déposent » pour l'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ, et » sa supériorité aux assemblées œcuméniques. » (*Mém. chron.*, an. 1682.)

Le père d'Avrigny ne cite que des faits qu'on ne peut révoquer en doute. En 1653, les évêques de France, au nombre de trente-un, en écrivant au pape Innocent X, au sujet de la condamnation des cinq propositions de Jansénius, rappellent en ces termes les sentiments de l'Eglise des premiers siè-

gissait, non plus, en rien des gouvernements temporels. La question était générale et purement ecclésiastique. C'est à cause de cette généralité et de ce caractère exclusivement religieux qu'aux mots *gallicanisme* et *ultramontanisme*, nous avions substitué, il y a quinze ans, les dénominations, plus génériques et plus significatives, d'*ecclésiarchisme* et de *cathédrarchisme*.

L'*ecclésiarchisme* consistait à profes-

cles sur l'autorité du successeur de saint Pierre : « Dès les premiers temps, l'Eglise catholique, appuyée » sur la communion et l'autorité seule de Pierre, » souscrivit sans hésiter à la condamnation de l'hé» résie pélagienne, prononcée par Innocent dans » son décret adressé au évêques d'Afrique, et qui » fut suivie d'une autre lettre du pape Zozime, » adressée à tous les évêques de l'univers. Elle » savait, non-seulement par la promesse de Notre» Seigneur Jésus-Christ faite à Pierre, mais encore » par les actes des anciens Pontifes, et par les ana» thèmes dont le pape Damase avait frappé récem» ment Apollinaire et Macédonius, avant qu'aucun » concile œcuménique les eût condamnés; elle savait » que les jugements portés par les souverains » Pontifes, en réponse aux consultations des évêques » *pour établir une règle de foi*, jouissent également, » soit que les évêques aient cru devoir exprimer » leur sentiment dans leur consultation, soit qu'ils » aient omis de le faire, *d'une divine et souveraine* » *autorité dans l'Eglise universelle :* autorité à » laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumet» tre leur esprit même. Nous donc aussi, pénétrés » des mêmes sentiments et de la même foi, nous » aurons soin que la constitution donnée, *d'après* » *l'inspiration divine*, par votre Sainteté..., soit » promulguée dans nos Eglises et diocèses, et nous » en presserons l'exécution. »

La même année, quatre-vingt-cinq évêques écrivaient au même pape : « C'est une coutume » ancienne que les causes majeures soint portées » au siége apostolique ; la foi de Pierre qui ne peut » faillir, *fides Petri nunquam deficiens*, exige que » cette coutume soit toujours observée. »

Quelque temps auparavant, l'Eglise de France professait la même doctrine. Le cardinal de Richelieu dicta lui-même à Richer la rétractation où ce docteur déclare « qu'il se soumet au jugement de » l'Eglise catholique romaine et du Saint-Siége » apostolique, qu'il reconnaît pour la mère et la » maîtresse de toutes les Eglises, et pour juge in» faillible de vérité. » *Quam matrem et magistram omnium Ecclesiarum, et infallibilem veritatis judicem agnosco.* (E. Richeri libellus *Ecclesiat. et Polit. potest.*, etc. p. 98, Coloniæ.)

En 1626, l'assemblée générale du clergé reconnaisssait l'infaillibilité dans les souverains Pontifes. Rien n'est plus glorieux au Saint-Siége que la manière dont elle s'exprime. « C'est un des grands » témoignages de l'amour qu'on porte à Dieu, dit » cette assemblée, quand on respecte et honore ceux » qu'il a constitués en ce monde pour être son » image, y tenir sa place, et en son lieu suppléer » visiblement aux nécessités des hommes pour » le salut de leurs âmes. Ce qui ayant été donné » prérogativement au souverain Pontife, par-des» sus tous les évêques, il est bien raisonnable » que, se reconnaissant ses inférieurs, ils lui » portent tel honneur, respect et révérence, qu'à » leur exemple tout le reste des hommes fasse la » même chose Les évêques seront donc exhortés » d'honorer le saint Siége apostolique et l'Eglise » romaine fondée dans la promesse infaillible de » Dieu, dans le sang des apôtres et des martyrs, la» quelle, pour parler avec saint Athanase, est comme » la tête sacrée par laquelle les autres Eglises, qui » ne sont que ses membres, se relèvent, maintien» nent et conservent ; respecteront aussi notre Saint» Père le pape, chef visible de l'Eglise universelle, » vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et » patriarches, en un mot, successeur de saint Pierre, » auquel l'apostolat et l'épiscopat ont eu commence» ment, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, » en lui baillant les clefs du ciel avec l'*infaillibilité* » *de la foi*, que l'on a vu miraculeusement durer » immuable en ses successeurs jusqu'aujourd'hui ; » ce qu'ayant obligé les fidèles orthodoxes à leur » rendre toute sorte d'obéissance et de vivre en » déférence à leurs saints décrets et ordonnances, » les évêques seront exhortés à faire continuer la » même chose, et réprimer, tant qu'il leur sera » possible, les esprits libertins qui veulent révoquer » en doute et mettre en compromis cette sainte et » sacrée autorité confirmée par tant de lois divines » et positives ; et pour montrer le chemin aux autres, » ils y déféreront les premiers. »

Parmi les manuscrits de M. de Marca, conservés à la bibliothèque royale, il se trouve des observations sur quelques thèses soutenues dans le collége de Clermont. On y voit combien, quelques années avant la déclaration de 1682, les maximes qu'elle établit étaient encore peu répandues en France. » L'opinion, dit-il, qui attache l'infaillibilité au Pon» tife romain est la seule qui soit enseignée en Es» pagne, en Italie et dans toutes les autres pro» vinces de la chrétienté, de sorte que ce qu'on » appelle le sentiment des docteurs de Paris doit » être rangé parmi les opinions qui ne sont que » tolérées..... Toutes les universités, excepté ce» pendant l'ancienne Sorbonne, s'accordent à recon» naître dans les Pontifes romains l'autorité de » décider les questions de foi par un jugement » infaillible. Bien plus, nous voyons encore aujour» d'hui enseigner en Sorbonne même, cette doctrine » de l'infaillibilité du souverain Pontife : car le 12 » décembre 1660, on soutint publiquement en Sor» bonne cette thèse, savoir, que Jésus-Christ a » établi le Pontife romain juge des controverses qui » naissent dans l'Eglise, et a promis qu'il n'errerait » jamais dans les définitions de foi: *Romanus pontifex* » *controversiarum ecclesiasticarum est constitutus* » *judex à Christo, qui ejus definitionibus indefi-* » *cientem fidem promisit.* Cette même thèse fut » soutenue, le 7 décembre, dans le collége de Na» varre. » (*Petri de Marca*, manuscr., tom. 2, num. 31.) Le même prélat ajoute qu'en France « la plus » grande partie des docteurs, soit en théologie » soit en droit, adhère à l'opinion commune dont » les fondements sont excessivement difficiles à » ébranler, et se moquent de l'opinion de l'ancienne » Sorbonne. » (*Ibid.*, n. 34, *crica finem.*)

Bellarmin, faisant consister l'infaillibilité en ce que le pape ne peut, en aucune manière, définir rien d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Eglise de croire, ajoute que c'est l'opinion de presque tous les catholiques. *Hæc est communissima opinio fere omnium catholicorum.* (*De sum. Pontif.*, lib. 4, c. 2, n. 8.)

Par un décret solennel du 7 septembre 1696, le pape Alexandre VIII condamna la proposition suivante : *Futilis et toties convulsa est assertio de pontificis romani supra concilium œcumenicum*

ser que le souverain radical et suprême, en fait de puissance religieuse catholique, soit pour définir les doctrines à croire, soit pour gouverner spirituellement, était l'Eglise elle-même prise dans son universalité, le pape n'étant qu'un centre d'unité ayant sur toutes les autres dignités ecclésiastiques, primauté d'honneur et de juridiction.

Le *cathédrarchisme*, au contraire, consistait à professer que ce souverain radical et suprême était le Pape

auctoritate, atque in fidei quæstionibus decernendis infaillibilitate; et défendit expressément de l'enseigner ou de la soutenir, soit en public, soit en en particulier, sous peine d'une excommunication encourue *ipso facto*. L'on ne saurait dire que le pape ait en cela excédé son pouvoir, puisqu'on reconnaît en France, comme ailleurs, que même les simples évêques ont le droit, sur toutes les questions qu'une autorité plus haute n'a pas décidées, de défendre, sous peine de censure, d'enseigner dans leur diocèse une doctrine qu'ils jugent fausse ou dangereuse. Or, le souverain Pontife peut certainement, dans toute l'Eglise, au moins ce que chaque évêque peut dans son propre diocèse.

En 1479, l'archevêque de Tolède, d'après la commission qu'il avait reçue du pape, condamna comme hérétiques, erronées, scandaleuses et mal sonnantes, neuf propositions extraites d'un livre *sur la confession*, composé par Pierre d'Osma, docteur et professeur de Salamanque. La même année, le pape Sixte IV publia contre les mêmes erreurs la Bulle *Licet ea quæ*, qu'il adressa aux évêques d'Espagne, où elle fut publiée sans réclamation. Il confirma d'abord le décret de l'archevêque de Tolède touchant les neuf propositions de Pierre d'Osma, puis voulant donner plus de force encore à cette condamnation, il prononça en vertu du pouvoir qu'il avait reçu de Dieu, que les propositions dont il s'agit sont toutes, et chacune en particulier, fausses, contraires à l'Evangile, à la foi catholique, aux décrets des saints Pères et aux constitutions apostoliques; erronées; scandaleuses, et manifestement hérétiques. « Et nihilominus pro » potioris cautelæ suffragio *Omnes et singulas* » propositiones prædictas, falsas, sanctæ catholicæ » fidei contrarias, erroneas et scandalosas, et ab » evangelica veritate penitus alienas, sanctorumque » Patrum decretis aliisque apostolicis constitutio» nibus contrarias fore, ac manifestam *hæresim* » continere, divina auctoritate declaramus. » Voyez *Collect. Judiciorum de novis erroribus, etc.*, par d'Argentré, t. 1, p. 298 et suiv., édit. an 1755.

Or, la septième de ces propositions condamnées comme hérétiques est ainsi conçue: *Ecclesia urbis Romæ errare postet;* l'Eglise de la ville de Rome peut errer : donc, suivant la bulle de Sixte IV, il est de foi que l'Eglise de la ville de Rome ne peut errer. Remarquez qu'il ne s'agit pas de l'Eglise romaine, en tant qu'elle est catholique, mais de l'Eglise particulière de la ville de Rome, *Ecclesia urbis Romæ*. Il est aussi à remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de l'indéfectibilité du saint Siége, mais de son infaillibilité, c'est-à-dire de l'impossibilité de se tromper ou d'enseigner l'erreur. Or, pourrait-on sans contradiction convenir d'un côté que l'Eglise de Rome ne peut se tromper, même un instant, et de l'autre, soutenir que l'évêque de cette ville, le vicaire de Jésus-Christ parlant *ex cathedra*, peut enseigner l'erreur ? ce serait évidemment, contre l'ordre établi de Dieu, mettre le pasteur à la place des brebis et des agneaux, et les brebis et les agneaux à la place du pasteur, de celui à qui Notre-Seigneur a dit dans la personne de saint Pierre : *Pasce agnos meos, pasce oves meas ;* et ailleurs : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua.....; Confirma fratres tuos.* (Luc. c. 22, v. 32.)

S'il est un fait certain, c'est que jamais les papes ne souffrirent qu'on tînt douteuse un seul moment l'autorité de leurs décisions adressées à l'Eglise entière. Suivant le pape saint Gélase, « juge de toute l'Eglise, le siége de saint Pierre n'est » lui-même soumis au jugement de personne. » *Epist.* 4, *t.* 4.» *conc.*, col. 11, 60. » « Il est » manifeste, dit Nicolas I, que les jugements du » siége apostolique sont *irréformables*, et qu'il » n'est permis à qui que ce soit de se rendre juge » de ses sentences, parce qu'il n'y a point d'auto» rité au-dessus de la sienne; c'est pour cela que » les canons ont voulu que, de toutes les parties » du monde, on appelât au Siége éminent duquel » il n'est permis à personne d'appeler. »

Enfin, veut-on entendre à la fois tout l'Orient et tout l'Occident ?» Au temps de saint Hormisdas » et de l'empereur Justin, dit Bossuet, les églises » orientales souscrivirent, par ordre du pape, un » formulaire qu'il leur envoya contre Acace, dé» fenseur d'Eutychès... Cette profession, dictée » par le pape Hormisdas, fut reçue de tous les évê» ques d'Orient et des premiers d'entre eux, les » patriarches de Constantinople ; ce qui fut pour » les évêques d'Occident, principalement pour ceux » des Gaules, le sujet d'une grande joie dans le » Seigneur; de sorte qu'il est certain que ce for» mulaire a été approuvé de toute l'Eglise catho» lique...... Et comme tous les évêques avaient » fait cette profession au saint pape Hormisdas, et » à saint Agapet, et à Nicolas I ; ainsi nous lisons » qu'elle fut faite, dans les mêmes termes, au pape » Adrien II, successeur de Nicolas, dans le VIIIe » concile œcuménique. Cette profession donc ré» pandue partout, propagée dans tous les siècles, » consacrée par un concile œcuménique, quel » chrétien pourrait la rejeter. » (*Defens. cler. gallic.*, *part.* 3, *lib.* 10, *cap.* 7, *t.* 2.)

Or, voici la doctrine de cet acte solennel : « Le » premier fondement du salut est de garder la » *règle de la droite foi*, et de ne s'écarter en rien » de la tradition des Pères ; car on ne peut dé» roger à la parole de Notre-Seigneur Jésus-» Christ, qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette* » *pierre je bâtirai mon Eglise*, La vérité de cette » parole est prouvée par le fait même, puisqu'elle » a toujours été conservée pure et sans aucune » tache dans le siége apostolique. C'est pourquoi, » suivant en tout le siége apostolique, et souscri» vant à tous ses décrets, j'espère mériter tou» jours de demeurer dans une même communion » avec vous, qui est celle du siége apostolique, » *dans laquelle réside l'entière et vraie solidité* » *de la religion chrétienne :* promettant de ne point » réciter dans les sacrés mystères les noms de » ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise » catholique, c'est-à-dire *qui n'ont pas en tout* » *les mêmes sentiments que le siége apostolique.* » (T. 4, *Concil.*, col. 1486 et 1487.)

Observez que c'est ici *une règle de foi* fondée sur les paroles mêmes de Jésus-Christ, consacrée par un concile œcuménique, par l'approbation de toute l'Eglise, et que cette *règle* n'est autre chose que l'enseignement perpétuel du siége apostolique. Refuser d'obéir à un seul de ces décrets, avoir sur

seul, en sorte que le gouvernement ecclésiastique catholique fût une monarchie pure.

Nous n'avions pas, en ce qui nous concerne, de répugnance pour l'ecclésiarchisme que nous paraissaient avoir soutenu une multitude de grands hommes dans tous les temps et dans tous les pays ; loin de là : nous avions même manifesté pour ce système de la bienveillance dans plusieurs articles de nos *Harmonies de la raison et de la foi* et de nos *Droits de la raison dans la foi,* que l'on peut lire encore. Il en est ainsi de ceux où nous nous représentions l'Eglise comme une pondération des trois éléments, l'élément monarchique, l'élément aristocratique et l'élément démocratique, dans l'ordre religieux ; telle nous paraissait être l'institution de Jésus-Christ. Cependant on ne pouvait pas dire que nous fussions gallican plutôt qu'ultramontain sur ce point, attendu que nous cherchions un moyen de conciliation entre les deux opinions, et que nous pensions même l'avoir à peu près trouvé.

Aujourd'hui, que le concile du Vatican est venu trancher le problème dans le sens incontestable du cathédrarchisme, nous n'avons plus rien à dire, si ce n'est de faire observer que tout catholique, désormais, pour rester catholique, doit être cathédrarchiste, c'est-à-dire professer l'infaillibilité doctrinale et la souveraineté gouvernementale de la chaire apostolique ; nos moyens de conciliation entre les deux opinions n'ont plus leur raison d'être, puisque c'est l'une des deux seulement, le cathédrarchisme, qui, devant le tribunal ca-

un point des sentiments contraires aux siens, c'est cesser d'être catholique. Et puisqu'il n'est pas un seul moment où tout chrétien ne puisse et ne doive, selon Bossuet, adhérer à cette profession, il n'est pas un seul moment où tout chrétien ne puisse et ne doive croire que *l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne réside dans le siége apostolique*, et que, par conséquent, il est impossible que le siége apostolique erre un seul moment.

Qui ne voit en effet que, puisqu'il est nécessaire, sous peine de ne plus appartenir ni à l'Eglise ni à Jésus-Christ, d'être constamment en *communion de foi* avec le Saint-Siége, le Saint-Siége ne peut jamais s'écarter de la vraie foi. L'indéfectibilité soutenue par Bossuet, qui, en distinguant le siége de celui qui y est assis, suppose la possibilité que le Pontife romain enseigne momentanément l'erreur, est donc incompatible avec les décisions des conciles œcuméniques, avec la doctrine de toute l'Eglise, et conduit, comme Fénelon le prouve, à des conséquences *absurdes* et *impies*. « A Dieu ne plaise, dit-il, qu'on nie » jamais que toutes les Eglises catholiques puis» sent cesser d'adhérer, par la communion de la » foi, *tous les jours jusqu'à la consommation des » siècles*, au Siége-Apostolique, comme chef, centre, » racine et fondement de cette communion, sans » devenir schismatiques et hérétiques. Quiconque » croit ainsi, bien qu'il se refuse d'admettre de » nom l'infaillibilité pontificale, croit cependant » tout ce que nous disons de l'indéfectibilité dans » l'enseignement de la foi. Que s'il nie qu'il le » croie, il ne s'entend pas lui-même : car vouloir » que tous les catholiques adhèrent au Saint-Siége » par la communion de la foi, *tous les jours » jusqu'à la consommation des siécles*, et vouloir » qu'on croie que ce Siége ne peut jamais errer » dans l'enseignement de la foi, est une seule et » même chose : à moins qu'on ne veuille dire » qu'on doit adhérer au centre et au chef, en ce » qui touche la foi, quand il s'écarterait de la foi » par une définition hérétique, ce qui est évidem» ment absurde et impie. »

L'opinion de Bossuet, c'est-à-dire la distinction entre le Siége et celui qui l'occupe « répugne » très-évidemment, dit Fénelon, et aux paroles de » la promesse faite par Jésus-Christ, et à toute la » tradition.... C'est pourquoi on peut dire juste» ment de cette chimère (*de hoc commento,*) » ce que saint Augustin disait à Julien : Ce que » vous dites est étrange, ce que vous dites est » nouveau, ce que vous dites est faux : ce que » vous dites d'étrange, nous l'entendons avec sur« prise ; ce que vous dites de nouveau, nous le re» poussons ; ce que vous dites de faux, nous le » réfutons. » (*De summi pontif. auctorit.*, cap. 8, *Œuvres de Fénelon*, t. 2, p. 281, édit. de Versailles.)

Cette distinction du siége et de la présence du Pontife fut toujours inconnue à l'antiquité : ni les Pères, ni les conciles, ni les décrets des papes ne nous en offrent aucun vestige ; c'est une de ces distinctions subtiles auxquelles on a recours quand on est poussé à bout, et que, tout en voulant demeurer catholique, on persiste à soutenir des systèmes qui tendent à renverse les principes de catholicité.

On objectera peut-être, comme on l'a déjà fait, que, suivant M. Bergier, la doctrine que nous professons, quoique communément soutenue par les théologiens d'Italie, n'est pas *celle de tout le reste de l'Eglise catholique* ; que *la plupart des théologiens allemands, hongrois, polonais, espagnols et portugais, pensent à peu près comme ceux de France.*

Mais il est aussi facile de résoudre cette objection, qu'il serait difficile, de prouver ce que dit M. Bergier. Il ne donne aucune preuve, il ne cite aucun fait, aucun témoignage à l'appui de son assertion. Ce n'est pas qu'on ait lieu de soupçonner M. Bergier de mauvaise foi ; mais, comme il en prévient lui-même le lecteur dans l'avertissement qui se trouve en tête de cet ouvrage, un seul homme, quelque laborieux qu'il soit, ne peut suffire à tout. Continuellement aux prises avec les hérétiques, les déistes, les matérialistes, les athées et les sceptiques, il n'est pas surprenant qu'il lui soit échappé quelque inexactitude sur un fait concernant les opinions gallicanes, auxquelles, comme on le voit par le peu qu'il en dit, il attachait très-peu

tholique suprême, a eu gain de cause.

Voilà pour le premier point, exclusivement religieux.

II. Pour le second point, il en est autrement. Il s'agit des relations de l'Église et de la papauté avec les États temporels et avec celui de la France en particulier, ainsi que d'usages reçus, en fait de droits épiscopaux, dans telle ou telle Église, et spécialement dans l'Église gallicane. Or, le concile du Vatican n'a pas abordé ce second point, si ce n'est pour reconnaître à la papauté le droit d'abolir, modifier ou étendre, dans un sens ou dans l'autre, pour tel ou tel pays, tels ou tels privilèges. La question reste donc ce qu'elle était, tant que le souverain Pontife ne l'aura pas résolue d'une manière générale ou particulière ; et nous devons dire ce que nous en pensons.

Or nous pensons du *gallicanisme*, lequel, à ce second point de vue, doit garder cette dénomination, ce que nous avons toujours pensé, et ce qu'en ont pensé, ce nous semble, les meilleurs théologiens ; et nous le résumons dans les principes suivants :

1° On ne saurait changer la nature de chacune des deux puissances, la puissance religieuse et la puissance civile; car il est de l'essence de la puissance religieuse que rien ne lui échappe à titre de cas de conscience ; si elle s'exerce pour les cas de conscience relatifs aux particuliers, elle s'exercera également pour les cas de conscience relatifs aux rois et aux souverains, quels qu'ils puissent être ; et il suivra de ce principe incontestable, que cette puissance aura une influence nécessaire et un pouvoir *indirect* sur toutes les choses de ce

d'importance ; sans doute parce qu'il ne les considérait que comme une question librement agitée dans les écoles, et qu'il ne prévoyait pas les conséquences que les ennemis de l'Eglise en ont tirées depuis contre les catholiques.

L'assertion de M. Bergier n'est pas seulement dénuée de fondement ; elle est aussi fausse qu'elle est gratuite. Pour le prouver, il suffirait de faire remarquer les témoignages de Benoît XIV, du père d'Avrigny, de M. de Marca, et les faits que nous avons cités dans cette note. A ces témoignages nous ajouterons celui de l'abbé Fleury, témoignage qui est du plus grand poids sur le point dont il s'agit. Cet historien, que les gallicans révèrent comme un *Père* de l'Eglise de France, et qui est celui de de nos écrivains qui a le mieux connu ce qui concerne nos libertés, (*les vrais Principes*, etc., pag. 63, édit. de 1826,) avance tout le contraire de ce que dit M. Bergier. Dans son *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, tout en prétendant que la déclaration de 1682 renferme l'ancienne doctrine, il convient que la doctrine contraire, qu'il appelle *nouvelle*, s'est presque universellement répandue, depuis le pontificat de Grégoire VII, dans les Eglises d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne ; qu'elle a été suivie par saint Thomas et presque tous les docteurs modernes : que par rapport à l'infaillibilité du pape, en France même, à l'époque de la déclaration, la croyance en était presque générale parmi les réguliers et dans les communautés de prêtres, quoiqu'elles fussent sans privilèges et soumises aux évêques. Dans une note de l'édition de 1724, on lit que les communautés chargées de l'éducation des jeunes ecclésiastiques, comme celles de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et des Eudistes, étaient également attachées à la doctrine du saint Siége.

Ce témoignage, comme on le voit, s'accorde peu avec M. Bergier ; et il est bien fâcheux pour les gallicans d'être forcés de convenir que la doctrine de la déclaration est la doctrine du petit nombre ; car alors elle manque de l'universalité qui est un caractère essentiel de la vérité.

Quant à ce que dit Fleury de l'ancienneté de cette doctrine, nous n'avons pas les mêmes raisons de nous en rapporter à son témoignage. D'ailleurs, comme nous l'avons prouvé, le sentiment qui attache l'infaillibilité au souverain Pontife, était, avant la déclaration de 1682, le seul qui fût enseigné en Espagne, en Italie, et dans toutes les autres provinces de la chrétienté. Ainsi l'on ne peut appliquer au gallicanisme cette maxime de Vincent de Lérins : « In ipsa catholica Ecclesia magnopere curandum » est ut id teneamus quod ubique, quod semper, » quod ab omnibus creditum est. (*Commonit.*) » *Voyez* les art. Infaillibilistes, Juridiction, Pape. *Voyez aussi les lettres sur les quatre articles*, etc., par le cardinal Litta. Gousset.

Depuis la décision du concile du Vatican, toutes ces discussions sont inutiles. Mais il restera vrai historiquement que, jusqu'à ce concile, il régna de pair dans l'Eglise deux grandes opinions également orthodoxes : celle que nous avons appelée l'*ecclésiarchisme*, qui n'attribuait l'infaillibilité et la souveraineté suprêmes, sur la foi, la morale et la discipline, qu'à l'Eglise tout entière, dont la personnification positive la plus élevée était le concile universel ; et celle qui attribuait ces prérogatives à la papauté, opinion que nous avons appelée le *cathédrarchisme*. Bergier a raison contre les notes de M. Gousset qui le contredisait sur ce point, lorsqu'il dit que ce n'était pas seulement l'Eglise gallicane qui professait la première opinion, mais qu'elle avait des représentants, depuis les premiers siècles (exemple, saint Cyprien), dans toutes les Eglises ; et il aurait dû ajouter qu'il en était de même de l'autre opinion, dite l'*ultramontanisme*, aussi improprement que la contraire était appelée le *gallicanisme*, puisque l'Eglise gallicane avait toujours aussi compté dans son sein des ultramontains (par exemple, Fénelon contre Bossuet). Cette observation nous avait assez frappé, il y a vingt ans, pour nous déterminer à changer les dénominations comme nous venons de le rappeler. Aujourd'hui que l'Église catholique a prononcé, l'*ecclésiarchisme* historique est devenu, dans le catholicisme, une hérésie comme autrefois l'*arianisme* devint une hérésie par la décision du concile de Nicée ; mais les faits passés n'en restent pas moins ce qu'ils ont été. Le Noir.

monde, aussi bien sur les gouvernements que sur les familles et sur les individus, par l'entremise de la solution des cas de conscience ou de la déclaration du *fas* et *nefas*. Cela découle de l'essence même des choses.

2° Ce que l'on appelait les *libertés de l'Église gallicane,* nous a toujours paru n'être qu'une ingérence anormale du civil dans le domaine religieux, de laquelle l'autorité civile, d'une part, et l'autorité épiscopale, d'autre part, pouvaient seules profiter dans l'exercice de leur puissance, de laquelle, par contre, ni le peuple ni le bas clergé ne pouvaient retirer aucun profit, mais, tout au contraire, ne pouvaient qu'y perdre en liberté et y gagner en oppression. Voilà ce que nous pensons aujourd'hui encore, ni plus ni moins que nous ne l'avons toujours pensé; car nous avons toujours été, sur cet article, bien plutôt ultramontain que gallican.

3° Ce qui nous semblerait résoudre le mieux cette complication des relations de l'Église à l'État, et de la papauté avec les diverses Églises sous le rapport disciplinaire et surtout sous les rapports d'intérêt temporel, ce serait que l'État ne se mêlât en rien des questions religieuses et de conscience, laissât à tous toute liberté sous ce rapport, que l'Église eût, par là, son indépendance absolue, et que, par contre, celle-ci ne se mêlât, non plus, en rien, des choses temporelles des gouvernements, autrement que pour déclarer le bien et le mal devant les consciences. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'elle ait aucun pouvoir *direct* sur le temporel des États, point important que n'a pas abordé, comme nous le disons ci-dessus dans une note, le concile du Vatican, mais que pourtant il a paru résoudre dans notre sens en limitant l'infaillibilité aux matières de foi et de morale; cette infaillibilité est, en effet, la base de la souveraineté de gouvernement, et comment pourrait être souverain sur le temporel des États celui qui n'a d'infaillibilité et de compétence que sur la foi et la morale religieuses?

Le Noir.

GALILÉE (la). (*Théol. mixt. scien. géogr.*) — *Voy.* Palestine.

GALVANI (Louis). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre physicien italien, né en 1737 et mort en 1798, a donné son nom au galvanisme comme Volta au voltaïsme; la seule différence entre ces deux mots consiste, en ce que le premier signifie seulement la propriété étrange et inexpliquée dans sa cause, qu'ont deux métaux de diverse nature, par exemple le zinc et l'argent, lorsqu'ils sont mis en contact, par une de leurs extrémités, et qu'ils touchent par l'autre un animal, tel qu'une grenouille, en deux endroits différents, de produire dans cet animal des commotions électriques; et en ce que le second signifie la même propriété augmentée dans sa force par la multiplication des éléments métalliques au moyen de la pile de Volta, *Galvani* ne dut sa découverte qu'au hasard.

Le Noir.

GALVANOPLASTIE. (*Théol. mixt. scienc. et indust.*) — La *galvanoplastie* est une des applications industrielles les plus modernes de l'électricité galvanique ou pile de Volta, découverte si nouvelle elle-même. Il y avait bien longtemps, quand on a fait cette application, que Dieu avait dit à l'homme de tout assujettir sur la terre; l'homme avait vu se passer de longs millénaires sans avoir la moindre idée d'une pareille chose, et Dieu attendait avec patience que cette idée lui vînt, parce qu'il est dans son plan que ce soit l'homme qui soit, de concert avec les forces intérieures et extérieures qu'il lui fournit, le véritable opérateur de son progrès. Expliquons un peu cette invention curieuse. Un théologien ne doit pas l'ignorer; il doit la comprendre et, à l'occasion, pouvoir la faire comprendre aux autres.

On a, je suppose, une idée du galvanisme; c'est une propriété que Dieu a mise dans le simple contact de certains corps de nature diverse, tels que cuivre et zinc, zinc et charbon, etc., en général, deux métaux différents, laquelle propriété consiste en

ce que, le contact étant rendu intime, et un terme de relation étant établi par un bain d'eau acidulée entre les divers éléments, il se produit, on ne sait ni comment ni pourquoi, deux forces qu'on appelle courants, lesquelles partent l'une d'un des bouts ou pôles de la série des éléments en contact, l'autre de l'autre pôle, prennent l'un le nom de courant positif, l'autre le nom de courant négatif et cherchent à s'unir en sorte qu'il résulte une attraction de l'une vers l'autre. C'est au moins un des effets étranges de la construction trouvée par Volta après que Galvani avait déjà trouvé la propriété. Or nous n'avons besoin que de cet effet-là pour comprendre la *galvanoplastie*.

Cette propriété merveilleuse qui ne ressemble qu'à du miraculeux étant posée, faisons aboutir la force dite positive partant du pôle positif, au moyen d'un fil métallique qui lui sert de conducteur en la concentrant autour de sa section comme dans un petit tube à parois d'air atmosphérique, faisons-la aboutir dans une dissolution de sulfate de cuivre où nagent des millions d'atomes de cuivre; prenons, à l'autre pôle la négative, assujettissons-la également à un conducteur métallique et dirigeons-la dans un objet, par exemple une médaille dont nous voulons obtenir une empreinte de cuivre; la solution va se trouver galvanisée positivement, et la médaille galvanisée négativement; isolons, au moyen d'un vernis non conducteur, toute la surface de la médaille et plongeons cette médaille dans la dissolution; les deux forces ne pourront pas se réunir dans toute l'étendue de la dissolution, ni dans toute l'étendue de la médaille à cause de la couche isolante qui les arrête l'une et l'autre au passage ; mais la force attractive de l'une vers l'autre qui tend à les réunir va s'exercer sur chacune des molécules de cuivre qui sont dans la dissolution et par conséquent mobiles; elle va les prendre les unes après les autres et les coller sur la surface de la médaille, les y faire adhérer ; ces molécules vont donc s'entasser les unes sur les autres en suivant toutes les inégalités de sa surface; elles vont, en même temps, adhérer entre elles et former une lame sur le côté de cette surface exposé au liquide, l'autre côté étant préservé du bain par une épaisse couche de cire ou tout autre moyen ; on va donc obtenir avec le temps nécessaire une plaque de cuivre qui reproduira en creux tous les reliefs de la médaille et en reliefs tous ses creux. Pour avoir la médaille pareille, il suffira d'une seconde opération semblable, la première obtenue servant de moule pour la seconde.

Voilà le principe qui suffit pour faire comprendre le mot de l'énigme; l'industrie pratique le modifie selon les besoins et pour les facilités d'application.

Mais qu'a fait l'homme? il a contraint une force impondérable, impalpable, invisible, à se faire copiste pour lui, en cuivre plein ou un autre métal, de toutes les formes modèles qu'il voudra lui donner pour moule à copier. Quelle puissance et quelle intelligence ne doit pas avoir celui qui a donné à l'homme cette intelligence et cette puissance ?

On reproduit maintenant, sur cette base, au moyen de la *galvanoplastie*, toutes les formes possibles sur des plaques métalliques continues qu'on décolle ensuite du modèle, grâce à la couche convenable isolante dont on l'a muni ; médailles, monnaies, cachets, statues, bas-reliefs; etc., etc., c'est la force électrique qui travaille et l'homme, son maître, n'a qu'à la regarder faire.

Si l'on veut plonger dans le bain métallique un objet d'art en plâtre, en bois, en pierre, etc., après l'avoir verni convenablement, et ne l'y laisser que peu de temps, on le retirera couvert également dans toutes ses parties d'une couche métallique qui ne change rien à ses formes ; c'est ainsi qu'on a bronzé la fontaine monumentale de la place Louvois à Paris; c'est ainsi qu'on argente, ou dore les couverts Ruoltz ; c'est ainsi qu'on zingue les fils de fer ; c'est ainsi qu'on peut cuivrer, dorer, argenter tout ce qu'on veut.

Le Noir.

GAMA (Vasco de). (*Théol. hist. biog.* — *Voy.* Vasco de gama.

GAMALIEL. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce docteur de la secte des pharisiens, au temps du Christ, compta parmi ses disciples saint Paul. Ce fut lui qui dit, dans le sanhédrin de Jérusalem, au rapport des *Actes des apôtres* (V, 38) ces paroles sages, qui devraient toujours faire règle de conduite, quand il s'agit de doctrines qui s'élèvent : « Si cette œuvre vient des hommes, elle se détruira ; si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire. »

« Comme ce *Gamaliel*, dit le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, était, en sa qualité de docteur de la loi, en grand honneur parmi le peuple (1), et que l'histoire des Juifs ne connaît qu'un docteur de ce nom, célèbre à cette époque, savoir le fils de Siméon et le petit-fils de Hillel, il est hors de doute que ces deux *Gamaliel* sont un seul et même personnage. Il en est souvent question dans le Talmud, qui le loue et le nomme même la gloire de la loi, התורה כבוד.

« Il ne paraît pas avoir partagé les principes étroits de la secte pharisaïque. Il ne voulait pas qu'on employât des moyens de violence contre des opinions qui s'écartaient de celles de la secte, ou même contre des erreurs; il fit simplement introduire dans les prières de la synagogue une oraison avec un anathème contre ceux qui trahissent de plein gré la religion. Ce qui prouve encore qu'il n'était pas un strict pharisien, c'est qu'il se baigna dans un bain de Ptolémaïde où se trouvait une statue de Vénus Aphrodite, et qu'il portait un cachet sur lequel était empreinte une image.

« Il fut, dit-on, le premier qui reçut le titre de Rabban, Notre Maître, et son autorité était si grande qu'il dépendait de lui de déterminer la célébration d'une nouvelle lune, ou d'allonger l'année par un mois intercalaire.

« D'après les traditions chrétiennes *Gamaliel* se serait converti au Christianisme avec Nicodème et serait mort saintement (1). » Le Noir.

(1) *Act.*, 5, 34.

(1) Wagenseil, I. c., p. 992. Calmet, *Dict. bibl.* s. v.

GANGANELLI. (*Théol. hist. pap.*) — *V.* Clément xiv. Le Noir.

GANGLIONS. (*Théol. mixt. philos. psych. scien. physiol.*) — Il n'y a pas dans l'homme, considéré physiquement et anatomiquement, qu'un seul cerveau; il y en a un grand nombre. D'après Bichat, qui a suivi en cela l'idée de Winslow, les *ganglions* nerveux, soit du système cérébro-spinal, soit du grand sympathique, sont autant de petits cerveaux centres des actions auxquelles ces *ganglions* président.

Les *ganglions* nerveux, espèces de nœuds ou renflements grisâtres des cordons nerveux, sont de deux espèces; ceux de la vie animale et ceux de la vie organique ou végétative. Les premiers sont rangés le long de la colonne vertébrale sur les nerfs de la sensibilité au niveau de chaque trou de sortie de ces filets nerveux; ils sont réguliers, symétriques et ne manquent jamais; quelques-uns aussi existent dans d'autres parties de l'organisme, sur le trajet des nerfs. Quelle est leur fonction? On l'ignore, mais ce qui est certain, c'est que ce sont des centres de sensibilité placés de distance en distance, espèces de relais où la force reprend haleine pour continuer sa route jusqu'au grand cerveau et de ce cerveau à la conscience. Les seconds sont ou *intercrâniens* ou *latéraux*, mais toujours des espèces de pelotons aussi formant une chaîne de nœuds réunis par des filets, et paraissant avoir leur état major ou *ganglion* cervical supérieur; ils président aux fonctions de la vie végétative des organes qui manquent à peu près de sensibilité.

Or, si comme le prétendent les matérialistes, c'est le cerveau matériel qui produit le point central de la conscience, qui constitue l'unité du moi, comment se fait-il qu'il n'y ait pas dans cette grande unité, de petites unités correspondantes aux *ganglions?* Si le grand cerveau fait la grande conscience, les petits cerveaux

divisionnaires doivent produire les petites; et nous devrions sentir, par conséquent, non pas seulement un grand moi, mais avec lui et en lui beaucoup de petits moi.

Il n'en est pas ainsi. Nous n'avons qu'un moi sans sous-division; ce moi n'est donc pas formé sur l'organisme ni par l'organisme, puisque, dans cette hypothèse, l'organisme étant la cause du phénomène de conscience, les causes secondaires qu'il présente au-dessous de la cause principale, qui est le cerveau, devraient nécessairement produire des effets secondaires du même ordre, qui seraient des unités de sentiment secondaires et distinctes, en d'autres termes, de petites consciences dans la grande conscience.

Quoi de plus contraire à tout ce qui se passe en moi?

Vous ne pouvez donc pas, ô matérialistes, mettre en harmonie la psychologie de votre être avec la physiologie de ce même être; et, par conséquent, l'un est distinct de l'autre.

Le Noir.

GANGRÈNE. (*Théol. mixt. scien. physiol. médic. philos. psychol.*).—La *gangrène* est assez improprement nommée ainsi du vieux verbe grec *graein*, ronger, d'où l'on a fait le mot grec *gangraina*, qui a pour correspondant notre mot *gangrène* ; c'est une mort ou mortification d'une partie du corps qui envahit le corps tout entier quand elle n'est pas arrêtée, et produit la mort complète dès qu'elle s'attaque aux parties nobles dont les fonctions sont nécessaires à la vie générale. Quand elle s'attaque aux os, elle prend en médecine le nom de *nécrose*, quand elle s'attaque à une partie dans tout ce qui la constitue, comme à un membre entier, elle prend celui de *sphacèle* ; elle est *humide* ou *sèche*, et c'est cette dernière forme qu'elle affecte surtout dans ce qu'on nomme le *gangrène sénile* quoiqu'elle se voie presque aussi bien chez les enfants et les adultes que chez les vieillards. Elle peut se produire spontanément à la suite d'inflammations, par des étranglements mécaniques ou physiques, par des intoxications ou empoisonnements, par des congélations, etc. ; dans tous ces cas, c'est la mort d'une partie de l'organisme dès qu'il y a *gangrène* véritable et complète ; ce qu'on nomme *asphyxie locale* n'est qu'un état voisin de la *gangrène*, dans lequel la vie existe encore quoi qu'elle ne soit plus apparente ; cet état qui peut y conduire résulte souvent d'une grande commotion, d'une forte compression, d'une contusion violente ou de causes de ce genre ; le charbon produit une *gangrène*, l'empoisonnement par le pain de blé ou de seigle ergoté en produit une aussi; il en est de même des miasmes des hôpitaux lorsqu'ils donnent ce qu'on appelle la *pourriture d'hôpital*; un furoncle est une petite *gangrène* ; l'effet d'une brûlure en est une aussi ; mais dans ces cas la vie qui lutte tout à l'entour reconquiert vite la place.

Quelquefois, mais rarement la *gangrène* peut être un remède naturel contre un autre mal qu'elle détruit en détruisant la partie atteinte et, se bornant à faire tomber cette partie ; c'est ce qui s'est vu pour des cancers ; plusieurs auteurs citent des faits de cancers au sein qui ont été radicalement guéris par une *gangrène* qui a enlevé le tout en laissant une plaie qui s'est cicatrisée. Quand le fameux charlatan qui s'appelait le *docteur noir*, il y a quelques années, guérit ou prétendit guérir M. Sax de son cancer à la mâchoire inférieure, ce fut une *gangrène* soit naturelle soit déterminée par ses remèdes, qui mangea le cancer et laissa une plaie simple dont la guérison fut complète. On conçoit que la science inventât des moyens de déterminer des *gangrènes* locales et pas trop envahisssantes qui tueraient ainsi les cancers jusque dans leurs causes et qui épargneraient des opérations épouvantables.

Il nous semble que l'on doit rapporter aux phénomènes de la *gangrène* sèche ou sénile, artificiellement déterminée par intoxication, la mort de Socrate par la ciguë telle que Platon l'a décrite dans le *Phédon*. L'insensibilité et la paralysie commencèrent par les extrémités, gagnèrent peu à peu le centre, finirent par atteindre le cœur et le cer-

veau, et c'est alors que Socrate mourut, sans avoir ressenti aucune douleur et gardant jusqu'à la fin sa conscience lucide: son corps mourait progressivement. C'était une *gangrène* sèche galopante. Pline a dit que le poison dont on se servait à Athènes pour faire mourir de la sorte les condamnés à mort, était le suc de la ciguë, et Théophraste cite un certain Thrasias de Mantinée qui se vantait de faire mourir sans douleur avec le suc du *Koneïon*, — nom grec de la ciguë, — du pavot et d'autres ingrédients de même qualité ; mais Platon nomme seulement le breuvage qui tua son maître un *pharmakon*, c'est-à-dire une potion pharmaceutique, d'où il convient de conclure que la ciguë socratique était une préparation, fort habilement composée du reste, dans laquelle il entrait du jus de ciguë et qui tuait de cette façon... qu'importe ? Arrivons à nos déductions physiologiques.

Dans tous ces faits de mortification d'une partie de l'organisme, ainsi que dans ceux de l'amputation d'un membre, de la paralysie d'une région, etc., y a-t-il diminution du moi, du centre conscientiel ? Nullement, ce *sensorium* commun existe encore ou n'existe plus ; mais tant qu'il existe, il est entier, dans son homogénéité, son identité, son unité. Il sent qu'il a perdu des instruments, des organes, et qu'il ne peut plus atteindre, par l'entremise de ces organes, ce qu'il atteignait auparavant; mais il n'a rien perdu de lui-même. Il y a plus ; il reconstruit subjectivement, par un sentiment sans objet, l'instrument qu'il a perdu; un amputé d'un membre continue de sentir ce membre et de souffrir par lui. Nous n'ignorons pas l'explication physiologique qu'on donne de ce sentiment sans objet externe, par les souches de nerfs qui continuent d'exister jusqu'à la limite où l'amputation commence et dans lesquelles retentit l'écho habituel d'une extrémité qui exista ; cette explication est excellente, mais elle n'est qu'organique, et il n'en est pas moins vrai que c'est l'unité centrale qui réalise subjectivement l'illusion, et que si cette unité n'était pas pour opérer cette réalisation, non-seulement le sentiment dont nous parlons ne serait rien, mais celui des parties existantes elles-mêmes ne serait rien non plus, et tout ce qui est en dehors d'elle, à commencer par son propre corps, serait comme s'il n'était pas. Tout cela n'est donc, comme réalité subjective, que par cette unité conscientielle.

Cependant, si cette unité subjectivement réalisante n'était, comme le veulent les matérialistes ou positivistes, ou sensationistes, qu'une résultante des sensations partielles, un foyer de convergences, comment ne serait-elle pas altérée par les morts partielles qu'amènent les *gangrènes*, les amputations et toutes les causes de cette sorte? Quand beaucoup de rayons convergents forment un foyer, supprimez des faisceaux de ces rayons, le foyer s'altère ; comment en serait-il autrement, puisque les rayons sont les éléments du foyer lui-même? Si l'âme centrale était le résultat de toutes les parties de l'organisme, ces parties pourraient-elles mourir et disparaître sans que l'âme, leur résultante, ne fût pas altérée, diminuée, morte en partie? Il n'en est rien ; elle perd, il est vrai, mais non pas comme être en soi, elle perd seulement comme armure, comme moyen pour atteindre au dehors et pour recevoir des nouvelles; elle a un messager de moins, elle n'a rien de moins dans son *en soi*. C'est son sens intime qui le lui dit avec évidence.

Elle n'est donc pas une résultante des organes : et il faut dire avec le philosophe spiritualiste qu'elle est un *en soi* servi par des organes.

Le Noir.

GANGRES (le concile de). (*Théol. hist. conc.*) — La ville de *Gangres*, où se tint ce concile, dont parlent Socrate (1) et Sozomène, (2) n'était point, comme des auteurs l'ont dit, la *Gangres* de l'Arabie Heureuse, mais l'autre *Gangres*, métropole de la Paphlagonie. On assigne ordinairement pour date à ce concile

(1) *Hist.*, l. II, c. 43.
(2) *Hist.*, l. III, c. 14.

l'année 360 ou 362. On y condamna une secte qui, d'après le plus grand nombre, avait été fondée par le sémi-arien Eustathe, évêque de Sébaste, et qui, d'après Baronius, aurait eu pour propagateur un certain Eutactus, dont il est question dans Epiphane, *Hœres.*, 40. « Cette secte, dit M. Fritz, prétendait, entre autres opinions insensées, qu'il fallait rejeter le mariage. Aussi les femmes quittaient leurs maris et leurs enfants, les maris leurs femmes, les serviteurs leurs maîtres, pour se consacrer à la vie ascétique. Plus d'une âme confiante était ainsi tombée dans l'immoralité. Comme les sectaires abolissaient le mariage même parmi les laïques, à plus forte raison l'avaient-ils en abomination chez les ecclésiastiques ; ils tenaient tout acte du ministère d'un prêtre marié pour nul et rompaient toute communication avec lui. Ceux qui portaient le manteau d'ascète se croyaient par là même des chrétiens parfaits, et regardaient avec dédain ceux qui s'habillaient comme le vulgaire. Ils ne prenaient aucune part à la prière de ceux qui se réunissaient pour le culte dans des maisons particulières, à la campagne, où il n'y avait pas encore d'église, parce qu'ils ne réputaient pas pour suffisamment sainte une demeure dont le propriétaire était marié. Ils ne mangeaient pas de viande, rejetaient la possession des biens temporels, les jeûnes de l'Eglise; mais ils jeûnaient le dimanche et réprouvaient le culte des martyrs.

« Lorsque cette tendance fanatique, née de l'enthousiasme ascétique, devint menaçante pour le repos de l'Église, plusieurs évêques se réunirent à *Gangres* et condamnèrent les principes de ces sectaires. Les Pères du concile envoyèrent leurs décrets aux évêques d'Arménie, en les accompagnant d'une lettre synodale dans laquelle, pour se garantir contre tout malentendu, ils rendaient compte de leurs délibérations, exposaient le motif et l'occasion de leur réunion, et expliquaient le sens qu'il fallait attribuer à leurs décrets. C'est en vain que les adversaires du célibat des prêtres en appellent au quatrième canon, concernant les prêtres mariés, car ce canon est tout à fait conforme à la pratique des Églises d'Orient, et ne parle que du mariage des diacres et des prêtres qui étaient déjà mariés avant d'entrer dans les Ordres. »

Le Noir.

GAON, au pluriel GUEONIM, nom hébreu d'une secte, ou plutôt d'un ordre de docteurs juifs qui parurent en Orient, après la compilation du Talmud. *Gaon* signifie excellent, sublime; c'est un titre d'honneur que les Juifs ajoutent au nom de quelques-uns de leurs rabbins : ils disent par exemple, R. Saadias *Gaon*. Ces docteurs succédèrent aux *sébunéens* ou opinants, vers le commencement du sixième siècle de notre ère, et ils eurent pour chef Chanam Mérichka. Il rétablit l'académie de Punbépita, qui avait été fermée pendant trente ans. Vers l'an 763, Judas l'aveugle, qui était de cet ordre, enseignait avec réputation; les Juifs le surnommaient *plein de lumière*, et ils estiment beaucoup les leçons qu'ils lui attribuent. Schérira, autre rabbin du même ordre, parut avec éclat sur la fin du dixième siècle ; il se démit de sa charge pour la céder à son fils Haï, qui fut le dernier des *gaons*. Celui-ci vivait au commencement du onzième siècle, et il enseigna jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1037.

L'ordre des *gaons* finit alors, après avoir duré 280 ans selon les uns, 350 ou même 448 ans selon les autres. On a de ces docteurs un recueil de demandes et de réponses, au nombre d'environ quatre cents. Ce livre a été imprimé à Prague en 1575, et à Mantoue, en 1597. Ceux qui ont été à portée de le voir, jugent que les auteurs n'ont pas beaucoup mérité le titre de *sublime* qui leur est prodigué par les Juifs .Volf, *Biblioth. hebr.*

Bergier.

GARASSE (François). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain de la société de Jésus, né à Angoulême en 1585, qui s'abandonna trop à son penchant pour la satire et dans lequel Voltaire trouva un plastron trop commode pour ses plaisanteries, mourut

à Poitiers en 1631. On a de lui de nombreux ouvrages et des essais poétiques ; citons les suivants :

Elegiarum de funesta morte Henrici Magni lib. sing., Pictav., 1611.

Sacra Rhemensia, carm. heroico nomine colleg. Pictav. oblata Ludovico XIII, ibid., 1611.

Andreæ Scioppii, Casparis fratris, Elixir calvinisticum et cum testamentario Anti-Cottonis codice nuper invento, in ponte Charentonio (Antverpiæ), 1615.

Andr. Scioppii, Casp. fr., Horoscopus Anti-Cottonis ejusque germanorum Martillerii et Hardevillerii vita, mors, cenotaphium, apotheos. (Antv.), 1614, in-4° ; Ingolstad, 1616.

Le banquet des Sages, par *Ch. de l'Epinocil* (pseudon.), 1617, in-8°, qui fut supprimé après sa publication.

Le Rabelais réformé par les ministres, etc., Paris, 1617. Ecrit satirique contre les prédicateurs calvinistes, notamment contre Moulin, que *Garasse* accuse de vouloir renouveler Rabelais.

Recherche des Recherches et autres œuvres de M. Etienne Pasquier, etc., Paris, 1622.

La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à l'Etat, à la religion et aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le R. P. Garassus, 1624, in-4°.

Les rédacteurs de la *Bibliothèque des Ecrivains* disent de cet ouvrage de leur confrère : « Œuvre d'un style bouffon, nullement approprié à la gravité du sujet,» t. I, p. 328.

Apologie du P. F, Garassus Paris, 1624.

La Somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne, Paris, 1625, in-fol. La Sorbonne en censura diverses propositions (16 septembre 1626), plusieurs d'entre elles accordent beaucoup à la raison naturelle; d'autres sont bizarres, obscures, incompréhensibles. LE NOIR.

GARDIEN (ange). Nous sommes convaincus, par plusieurs passages de l'Ecriture sainte, que Dieu daigne employer ses anges à la garde des hommes. Lorsque Abraham envoya son économe chercher une épouse à Isaac, il lui dit : « Le Seigneur en- » verra son ange pour vous conduire » et faire réussir votre voyage. » *Gen.* c. 24, ℣ 7. Jacob dit, en bénissant ses petits-fils : « Que l'ange du » Seigneur, qui m'a délivré de tout » danger, bénisse ces enfants. » c. 48, ℣ 16. Judith atteste aux habitants de Béthulie, que l'ange du Seigneur l'a préservée de tout danger de péché. *Judith*, c. 13, ℣. 20. Le psalmiste dit à un juste : « Le Seigneur » a ordonné à ses anges de vous » garder et de vous protéger. » *Ps.* 90, ℣ 11. Jésus-Christ lui-même, parlant des enfants, dit : « Leurs » anges sont toujours en présence de » mon Père qui est dans le ciel. » *Matth.*, c. 18, ℣. 10. Lorsque saint Pierre, délivré miraculeusement de prison, se présenta à la porte de la maison dans laquelle les autres disciples étaient assemblés, ils crurent que c'était son ange. *Act.*, c.12, ℣ 15.

Ce n'est donc pas sans raison que l'Eglise catholique rend un culte aux anges *gardiens*, et célèbre leur fête le second jour d'octobre. Au troisième siècle, saint Grégoire Thaumaturge remerciait son ange *gardien* de lui avoir fait connaître Origène, et de l'avoir mis sous la conduite de ce grand homme. Les autres Pères de l'Eglise invitent les fidèles à se souvenir de la présence de leur ange *gardien*, afin que cette pensée serve à les détourner du péché.

BERGIER.

GARIZIM (le) et l'ÉBAL (*Théol. mixt. scien. géog.*) — *V.* PALESTINE.

GARNIER (Adolphe). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe français, de l'école universitaire et éclectique, né à Paris en 1801, appartient à la grande école spiritualiste dans laquelle il a importé des éléments originaux, sans en altérer l'essence fondamentale. Il a publié une excellente édition des œuvres philosophiques de Descartes, avec introduction, éclaircissement et appendices. Ses ouvrages sont :

Précis de pshychologie, in-8 1830; *Critique de la philosophie de Thomas*

Reid et *Quid sit poesis*, in-8, 1840; *Traité de morale sociale*, in-8, 1850; *Traité des facultés de l'âme*, 3 vol. in-8, 1852; etc. Le Noir.

GARNIER (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant éditeur des auteurs ecclésiastiques, et auteur de plusieurs traités, naquit à Paris en 1612 et mourut à Bologne en 1681. Son premier ouvrage fut : *Règles de la foi catholique sur la grâce de Dieu par Jésus-Christ*. En 1673 il publia à Paris les œuvres de Marius Mercator et les enrichit d'un savant commentaire. En 1675 il fit paraître le *Breviarium sive historia controversiarum Nestorianæ et Eutychianæ*, qu'avait composé, au sixième siècle, Libératus, archidiacre de Carthage. En 1680 il fit imprimer le *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, avec des notes et des dissertations historiques. Ce livre fut suivi, en 1685, d'un volume supplémentaire aux œuvres de Théodoret, que publia, après la mort de *Garnier*, avec sa biographie, le P. Hardouin, etc. Le Noir.

GARNIER (Joseph-Clément). (*Théol. hist. biog. et bibliog.* — Cet économiste français, né à Beuil en 1813, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, de 1845 à 1855, et fondateur avec MM. Bastiat, Chevalier, Wolowski, etc, de l'*Association pour la liberté des échanges*, en 1846, ainsi que de plusieurs autres sociétés dans le même esprit, est l'auteur de beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels les suivants :

Introduction à l'économie politique, avec des considérations sur la statistique, la *Liberté du commerce et l'Organisation du travail*, in-8, 1837; *Eléments d'économie politique*, 1846, 4e édit. sous le titre de *Traité*, in-18, 1860; *Richard Cobden*, les *Ligueurs et* la *Ligue*, 1846; *sur l'Association*, *l'économie politique et la misère*, 1846; le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, 1848; *Congrès des amis de la paix*, 1850; une édition revue de l'*Essai sur le principe de la population de Malthus*; *Leçons de Blanqui au Conservatoire des Arts et Métiers*, 3 vol. in-8; *du Principe de population*, in-18, 1857; *Eléments de finance suivis d'éléments de statistique*, etc., in-18, 1857; *Traité des mesures métriques*, in-18, 1858, etc. Le Noir.

GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet homme politique français, de l'école de Buchez, né à Marseille en 1803, est l'auteur d'une *Histoire de la révolution de* 1848 qui a du succès. Le Noir.

GASPARIN (Adrien-Etienne-Pierre, comte de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet agronome distingué, né à Orange en 1783, est l'auteur de nombreux mémoires et de nombreux ouvrages agricoles, parmi lesquels on peut citer :

Du croisement des races, 1810; *de la gourme des chevaux*, 1811; *de la culture de la garance*, 1815; *Manuel de l'art vétérinaire*, in-8, 1817; *des maladies contagieuses des bêtes à laine*, in-8, 1821; *Mémoire sur l'éducation des mérinos*, in-8, 1823; *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés*, in-8, 1829; presque tous ces travaux sont dans un recueil de ses mémoires; *Cours d'agriculture*, 3 vol. in-8, 1843-1847; nouv. édit. 2 vol. in-8, 1857; *Annales de l'institut agronomique de Versailles*; etc. M. de *Gasparin* est mort en 1862. Le Noir.

GASSENDI (Pierre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe français, prévôt de la cathédrale de Digne, né en 1590 en Provence, fut astronome en même temps que philosophe. *Gassendi* admettait, comme Epicure, la théorie des atomes; il eut avec Descartes des démêlés philosophiques, mais l'un et l'autre se réconcilièrent et vécurent ensuite en bonne intelligence. Les ouvrages de *Gassendi* ont été imprimés à Lyon, en 1658, par M. de Montmort son ami, auquel il avait laissé ses manuscrits. Le Noir.

GAUME (Jean-Joseph). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien français, né à Fuans (Doubs), en 1802, nommé par Pie IX prélat romain en 1854, est l'auteur de beaucoup d'ou-

vrages parmi lesquels on peut citer :

Du Catholicisme dans l'Éducation in-8, 1835; *Manuel des confesseurs*, in-8, 1854, 7 édit.; *Catéchisme de persévérance, ou Exposé de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours*, 8 vol. in-8, 1854, 7 édit.; *Histoire de la société domestique*, 2 vol. in-8, 1854; les *Trois Rome*, 4 vol. in-8, 1857; la *Profanation du dimanche*, 1852, etc.

M. *Gaume* s'est rendu célèbre par l'ardeur avec laquelle il soutint la substitution des Pères de l'Eglise, dans l'enseignement, aux classiques profanes grecs et latins, discussion dans laquelle il eut pour adversaire Mgr. Dupanloup et pour appui M. Veuillot avec le journal *l'Univers religieux*. Il publia pour défendre sa thèse, entre autres écrits : le *Ver rongeur des sociétés modernes*, in-8, 1851; *Lettres sur le Paganisme dans l'Éducation*, in-8, 1852; *Bibliothèque des classiques chrétiens, latins et grecs*, 30 vol. in-12, 1852 à 1855; *Poëtes et Prosateurs profanes complétement expurgés*, 2 vol. in-12, 1857; la *Révolution*, 12 vol. in-8, 1856; etc.

LE NOIR.

GAUTHIER DE SAINT-VICTOR (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur ecclésiastique, qu'il ne faut confondre ni avec Hugues de S. Victor ni avec Richard de S. Victor, mais qui fut le successeur de Richard du même nom, en qualité de prieur du couvent de Saint-Victor, mourut, dit-on, en 1180. Il est connu comme l'auteur du livre, non encore imprimé, dont du Boulay a donné des extraits, intitulé : *Contra manifestas hæreses quas sophistæ Abaelardus, Lombertus, Petrus putaviensis et Gilbertus porretanus libris sententiarum suarum acuunt*, habituellement nommé : *Contra quatuor Galliæ labyrintos*.

LE NOIR.

GAUTHIER ou GAULTHIER (François-Louis). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce curé de Savigny-sur-Orge, né à Paris en 1696 et mort au Val-de-Grâce en 1781, a laissé plusieurs ouvrages ascétiques : *Traité contre les danses et les mauvaises chansons;* — *Traité contre le luxe et la parure dans les habits;* — *Réflexions sur les O de l'Avent;* — *Explication des huit Béatitudes;* — *Homélies sur les Évangiles.*

LE NOIR.

GAUTIER (Théophile). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte et littérateur français, né à Tarbes en 1808, et mort à Paris en octobre 1872, fut l'un des plus ardents défenseurs du romantisme lors des célèbres représentations d'*Hernani* de V. Hugo, aux Français après 1830. Le grand poëte, qui nous reste seul aujourd'hui, lui payait dernièrement, sur sa tombe, son tribut de reconnaissance par une poésie dont une partie, que nous citons au mot HUGO (Victor), s'adresse à l'âme immortelle du défunt, beau trait du survivant dans ce moment d'explosion de l'athéisme et du matérialisme. Les ouvrages principaux de cet ami de toutes les muses sont les suivants :

Un volume de *poésies*, 1830 ; la légende en vers d'*Albertus*, 1832 ; les *Grotesques*, 2 vol. in-8, 1832 ; nombreux articles de critique d'art dans la *France littéraire*, dans le *Figaro*, dans la *Revue de Paris*, dans l'*Artiste*, dans la *Charte* de 1830, dans la *Presse*, journal de M. de Girardin, dans la *Revue des Deux Mondes*, dans le *Musée des Familles*, etc. : la *Comédie de la mort*, poëme in-8, 1838, une de ses productions, les plus originales, dit-on ; plusieurs romans, tels que les *Jeune France*, in-8, 1838 ; *Mademoiselle de Maupin*, 2 vol. in-8, 1835 ; *Fortunio*, in-8, 1838 ; *une Larme du diable*, in-8, 1839; les *Roués Innocents*, et *Militaires*, 1847 ; des drames et vaudevilles, en collaboration, qui ont eu peu de succès, tels que la *Prise de Constantine*, 1846 ; *le Tricorne enchanté*, 1845 ; le *Voyage en Espagne*, 1843 ; des ballets célèbres tels que : *Giselles*, 1841 ; la *Péri*, 4843 ; *Gemma*, *Sacountala*, 1858 ; des voyages, tels que *Tra los montes*, 2 vol. in-8, 1843 ; *Zigzags*, in-8, 1845 ; *Constantinople*, 1854 ; *Italia*, 1852 ; *Trésors d'art de la Russie*, après trois voyages en Russie avec M. Richebourg, in- fol. 1860; etc. , enfin, l'*Histoire des peintres*, commencée en 1849, avec MM. Charles Blanc et Jeanron, et continuée par M. Blanc.

LE NOIR.

GAVANTUS ou GAVANTI. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre liturgiste, né à Monza, vers la fin du XVIe siècle, fut adjoint à Baronius, Bellarmin, Antonien, Louis de Torres, Bandini, Ghisléri, par Clément VIII pour la révision du bréviaire et du missel. Il mourut à Milan en 1638.

« Son ouvrage le plus célèbre, dit M. Kerker, est : *Thesaurus sacrorum Rituum, sive Commentaria in rubricas Missalis et Breviarii Romani*, le manuel de liturgie le plus répandu et le plus usité dans le monde catholique. Il décrit les saints usages de l'Eglise à la messe et au bréviaire ; il explique leur sens, en fait l'histoire, et donne toutes les règles ecclésiastiques qui concernent les cérémonies du culte. Mérato, Théatin († 1745 à Rome), à la demande du cardinal Lambertini, qui estimait fort ses connaissances liturgiques, et qui, devenu Pape, le distingua de toutes manières, donna une nouvelle édition du *Thesaurus*, avec beaucoup de corrections et d'additions, Romæ, 1736, 1737 et 1738, 4 vol. in-4°; August. Taurin., 2, 1736-1740, 5 vol. in-4°, et c'est sous cette forme que l'ouvrage de *Gavantus* est considéré comme le plus précieux des manuels pratiques.

« Les autres ouvrages de cet auteur sont : *Ordo perpetuus recitandi Officium divinum ; Manuale Episcoporum* ; *Praxis Visitationis episcopalis et synodi diœcesanæ celebrandæ*, Romæ, 1628, in-4° ; ces deux ouvrages, quelquefois ajoutés au *Thesaurus*, sont également précieux pour tous ceux qui ont à s'occuper de l'administration d'un diocèse ; *Octavarium Romanum*, dû également à *Gavantus*, comme le prouvent la préface et l'approbation de la congrégation des Rites. Il le fit à la demande de Bellarmin. Enfin on connaît encore de *Gavantus* une dissertation dans laquelle il veut démontrer que le Nathanaël de l'Évangile était l'apôtre Barthélemy.

« Benoît XIII, pour honorer la mémoire de *Gavantus*, ordonna qu'un membre de l'ordre des Barnabites serait toujours consulteur de la sainte congrégation des Rites, comme plus tard Benoît XIV l'ordonna, en l'honneur de Tommasi et de Mérati, pour les Théatins. » LE NOIR.

GAVARNI (Sulpice-Paul CHEVALIER, dit). (*Théol. hist. biog, et œuv. d'art.*) Ce célèbre dessinateur caricaturiste français, né à Paris en 1801, après avoir fait rire jusqu'en 1849, de leurs travers, devant ses croquis et ses legendes burlesques, les diverses classes de la société, alla visiter à cette époque les misères de Londres et en rapporta une philosophie triste qui prouva une fois de plus que la gaîté sardonique de Démocrite touche de près à la mélancolie d'Héraclite ; et, à la fin, il s'est jeté dans des préoccupations de navigation aérienne qui lui ont fait oublier l'art.

Dans la première période de son talent, il s'attaque surtout à la vie parisienne : *Les Lorettes, les Actrices* ; *les Coulisses, les Fashionables, les Gentilshommes bourgeois, les Artistes, les Etudiants de Paris, les Debardeurs, les Plaisirs champêtres, les Bals masqués, le Carnaval, les Souvenirs du bal Chicard, la Vie des jeunes hommes, Patois de Paris, Balivernes parisiennes*, etc., furent les titres de ses compositions.

Dans la seconde période, sa philosophie critique pénétra dans la vie plus intime ; il obtint une vogue incroyable avec ses : *Enfants terribles, Parents terribles, Fourberies de femmes, Politique des femmes, Maris vengés, Nuances du sentiment, Rêves, Petits jeux de société, Petits malheurs du bonheur, Impressions de ménage, Interjections, Traductions en langue vulgaire, etc.*

Dans la troisième periode, celle de sa tristesse anglaise, ce fut l'*Illustration* et quelques autres recueils qui furent de temps à autre favorisés de ses dessins ; l'estime du public resta au philosophe, mais la popularité ne revint pas.

Gavarni a illustré le *Juif errant* d'E. Sue, les contes d'Hoffmann, et quelques œuvres de Balzac.

LE NOIR.

GAVAZZI (l'abbé Alexandre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre tribun révolutionnaire italien,

né en 1809, accueillit avec enthousiasme la politique libérale de Pie IX en 1847, fut nommé par lui aumônier de l'expédition nationale, prêcha pendant deux mois dans le Colisée, fit au Capitole l'oraison funèbre des héros de la révolution lombarde, et enflamma le patriotisme du peuple de Venise jusqu'à faire donner aux dames leurs pendants d'oreilles et leurs bracelets pour le trésor ; on le nomma le *Pierre l'Ermite* de la croisade nationale. Un peu plus tard, il fut arrêté par le général Zucchi, sur les ordres du ministre Rossi, enfermé à la prison de Cernuto, puis délivré par les habitants de Viterbe. Il fut nommé, pendant la fuite du Pape, grand prédicateur de l'armée ; pendant la guerre avec l'Autriche, il accompagna Garibaldi, donnant ses soins aux blessés des deux partis. Après la prise de Rome, il alla en Angleterre, en Ecosse et en Amérique, mais n'ayant pas eu, par ses prédications au Canada, d'autre succès que celui de soulever la population et de se faire menacer de mauvais traitements, il revint à Londres, renia l'Eglise romaine et devint plus ou moins libre penseur. Il revint en Italie, vers 1860, accompagna Garibaldi dans son expédition de Sicile, et se fit remarquer à Palerme et à Naples par des prédications toujours également enthousiastes et ardentes. On a du père *Gavazzi* sa *Vie*, ses *Sermons* et *Leçons*. M. Mornand a traduit en français un recueil de ses discours sous ce titre : *Sermons du P. Gavazzi*, 1860. Le Noir.

GAZ-GRISOU. (*Théol. mixt. scien. chim. indust.*) — Un théologien doit avoir quelques notions élémentaires sur le gaz d'éclairage et sur ce qu'on nomme improprement le *feu grisou*, qui n'est que ce gaz lui-même se dégageant naturellement de la houille au lieu d'en être extrait artificiellement par les fourneaux à gaz ; l'un et l'autre sont de l'hydrogène protocarboné, c'est-à-dire mélangé de carbone. Ce gaz appartient aux six qu'on nomme permanents, c'est-à-dire qui ne peuvent jusqu'à présent être liquéfiés. Dans les mines de charbon de terre, il s'en dégage en certains endroits en si grande quantité que l'on peut quelquefois le recevoir dans des tuyaux, et s'en servir pour éclairer les mines comme on éclaire nos rues avec le gaz que propulse dans les conduits le gazomètre et qui brûle par les becs, lorsqu'ils sont ouverts et enflammés.

Le gaz artificiel et le *grisou* sont susceptibles de devenir détonnants lorsqu'ils se trouvent mélangés à l'air dans un local, en certaines proportions ; s'il y a de l'air plus qu'il ne faut, la détonation est impossible ; s'il y en a moins qu'il ne faut, elle est encore impossible; mais si les conditions de la proportion se trouvent remplies, et que l'inflammation soit communiquée par une lampe allumée ou par une étincelle, la détonation se fait, et il en peut résulter les plus graves accidents. Quand une détonation se produit dans une galerie de mines, un vide subit se fait, et l'élasticité de l'air qui revient subitement pour remplir le vide détermine une espèce de gros coup de vent soudain, qui renverse les ouvriers et peut les écraser contre les murailles. Il en est de même quand le gaz d'éclairage, s'échappant du conduit par une fuite, s'amasse dans une pièce de manière à se trouver mélangé à l'air dans la proportion convenable, et que le feu lui est communiqué.

C'est sur le même principe qu'est établie la machine moteur Lenoir ; elle reçoit dans un cylindre le long duquel va et vient un piston, du gaz et de l'air dans la proportion voulue, une étincelle électrique y met le feu, il y a détonation, sans qu'on l'entende, dans la partie du cylindre où est dirigée l'étincelle, puis le même effet est répété dans l'autre partie; et il en résulte une propulsion alternative du piston d'un côté puis de l'autre, par l'élasticité du gaz mélangé et par sa détonation, régulièrement déterminée. Il suffit d'un tuyau en caoutchouc prenant le gaz propulsé dans les conduits d'éclairage, et d'un élément de Bunsen jetant son étincelle à point dans le cylindre pour mettre le moteur en mouvement. On se sert beaucoup, main-

tenant, de ce petit moteur portatif dans les constructions pour faire marcher les poulies qui montent les matériaux.

Revenons au *grisou*. Humphry Davy rendit le plus grand service à l'humanité quand il détermina exactement les proportions du mélange d'air et de gaz hydrogène protocarboné, dans lesquelles se fait la détonation au contact d'une lampe allumée. Voici ces proportions :

Un mélange de 2, 3, 4 volumes d'air avec 1 de gaz, ne fait que brûler, et ne produit aucune détonation.

Un mélange de 6 volumes d'air avec 1 de gaz s'enflamme à la lampe, mais ne produit qu'une légère détonation.

Un mélange de 7 à 8 volumes d'air avec 1 de gaz, s'enflamme et produit la forte détonation.

Un mélange de 9 à 14 volumes d'air avec 1 de gaz, s'enflamme encore, mais ne produit plus qu'une détonation décroissante.

Dans tous les autres cas, au-dessous et au-dessus de ces limites, il n'y a ni inflammation ni détonation.

Par conséquent, pour la détonation dangereuse, il faut 1 volume de gaz contre 7 à 8 fois autant d'air.

Le même Davy imagina, en même temps, la lampe de sûreté des mineurs. Il remarqua dans ses expériences sur cette matière, qu'en entourant la flamme d'une lampe d'un corps bon conducteur du calorique, ce corps, en soutirant de la chaleur à la lampe, empêche l'inflammation de se communiquer au gaz ambiant. Il construisit donc une petite lampe, dont il fixa le bec dans un tube formé d'une toile métallique ; la lampe de sûreté si utile aux mineurs, ne consiste pas en autre chose, mais elle a l'inconvénient d'éclairer peu, surtout quand le tube de toile métallique s'engraisse et se salit. Il faudrait maintenant trouver le moyen d'éviter cet inconvénient et de réunir les deux avantages, celui d'y voir clair et celui d'écarter le danger des détonations. Le grand réservoir éternel de tous les secrets, Dieu lui-même, tient celui-là en réserve comme tous les autres ; il inspirera quelque jour à quelque esprit l'idée qui le conduira à le découvrir. LE NOIR.

GAZZANIGA (Pierre-Marie). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce professeur de théologie à l'université de Vienne, de l'ordre des frères prêcheurs, né à Bergame en 1742, a laissé les ouvrages suivants : *Prælectiones theologicæ*, 4 tom. (1re édition, 1763), Vienne, 1770-1775, gr. in-8° ; 3e édit., en 5 parties, 1775-1779. — *Theologia polemica*, 2 tom., Vienne, 1778-1779 ; Mayence, 1783 ; les deux réunis, en 7 parties, Bologne, 1765 ; en 9 parties, Basano, 1831. — *Œuvres dogmatiques réunies de Gazzaniga et Bertieri*, Venise, 1790. — En 1789, à leur place on introduisit dans l'enseignement en Autriche Klüpfel, *Institutiones theol. dogm.* LE NOIR

GÉANT. Nous lisons dans la Genèse, c. 6, ℣ 1, que, lorsque les hommes furent déjà multipliés, les enfants de Dieu furent épris de la beauté des filles des hommes, les prirent pour épouses ; qu'elles mirent au monde des *géants*, ou une race d'hommes robustes, puissants et vicieux. Pour punir leurs crimes, Dieu envoya le déluge universel. Comme les poëtes païens ont aussi parlé d'une race de *géants* qui ont vécu dans les premiers âges du monde, les incrédules en ont conclu que le récit de Moïse et celui des poëtes sont également fabuleux.

Dans une dissertation qui se trouve *Bible d'Avignon*, tome 1, page 372, on a rassemblé une multitude de passages des historiens et des voyageurs, qui prouvent qu'il y a eu des *géants*. Sans vouloir contester le fait ni les preuves, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'y recourir pour justifier le récit de Moïse.

En effet, il est très-naturel d'entendre, par *les enfants de Dieu*, les descendants de Seth et d'Hénoch, qui s'étaient distingués par leur fidélité au culte du Seigneur, et sous le nom de *filles des hommes*, les filles de la race de Caïn. Le mot *nephilim*, que l'on traduit par *géants*, peut signifier simplement des hommes forts, violents et ambitieux. Moïse indique assez ce sens, en ajoutant : « Tels ont

» été les hommes fameux qui se sont » rendus puissants sur la terre. » Il n'est donc pas nécessaire de nous informer s'il y a eu, daus les premiers âges du monde, des hommes d'une stature supérieure à celles des hommes d'aujourd'hui.

Josèphe l'historien, Philon, Origène, Théodoret, saint Jean Chrysosme, saint Cyrille d'Alexandrie, et d'autres Pères, ont pensé, comme nous que les *géants* dont parle Moïse étaient plutôt des hommes forts et d'un caractère farouche, que des hommes d'une taille plus grande que celle des autres. Il ne s'ensuit rien contre l'existence de plusieurs hommes d'une stature extraordinaire, dont les auteurs sacrés font mention, comme Og, roi de Basan, Goliath, etc. *Hist. de l'Académie des Inscript.*, t. 1, *in*-12, pag. 158; tom. 2, pag. 262.

D'habiles commentateurs modernes ont ainsi rendu à la lettre le passage de la Genèse, dont il est question : *Les fils des grands voyant qu'il y avait de belles filles parmi les hommes du commun, enlevèrent et ravirent celles qui leur plaisaient le plus. De ce commerce naquirent des brigands, qui se sont rendus célèbres par leurs exploits.* Cette explication s'accorde très-bien avec la suite du texte. Le mot hébreu *elohim*, qui signifie quelquefois *Dieu*, signifie aussi les grands; et les *filles des hommes* peuvent très-bien être les filles du commun et de la plus base extraction(1).

Plusieurs Pères de l'Eglise, trompés par la version des Septante, qui au lieu des *enfants de Dieu*, a mis les *anges de Dieu*, ont cru qu'une partie des anges avait eu commerce avec les filles des hommes, et avaient été pères des *géants*. Plusieurs critiques protestants, charmés de trouver une occasion de déprimer les Pères de l'Eglise, ont triomphé de cette idée singulière; ils ont conclu que ces Pères avaient cru les anges corporels et sujets aux mêmes passions que les hommes : ils disent qu'après une méprise aussi grossière, nous avons bonne grâce de citer le consentement des Pères comme une marque sûre de la tradition dont ils étaient dépositaires. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 3, etc.

1° En quoi consiste, sur cette question, *le consentement des Pères ?* Ils parlent des anges prévaricateurs, et non des bons anges. Ils pensent, non pas que les anges sont corporels, mais qu'ils peuvent se revêtir d'un corps et se montrer aux hommes ; c'est un fait prouvé par vingt exemples cités dans l'Ecriture sainte. Saint Irénée dit que les anges prévaricateurs se sont mêlés parmi les hommes avant le déluge ; mais il ne dit point qu'ils aient eu commerce avec les femmes, l. 4, c. 16, n. 2 ; c. 36, n. 4 ; l. 5, c. 29, n. 2 ; et il enseigne ailleurs formellement que les anges n'ont point de chair, l. 3, c. 20. Tertullien, *L. de Carne Christi*, c. 6, juge que les anges n'ont point une chair qui leur soit propre, parce que ce sont des substances d'une nature spirituelle, mais qu'ils peuvent se revêtir de chair pour un temps. Saint Cyprien ne parle pas non plus de leur prétendu commerce avec les femmes. *Lib. de habitu et cura virginum.* Origène, qui a été accusé trop légèrement d'avoir cru les anges corporels, est justifié par les savants éditeurs de ses ouvrages, *Origenian.*, pag. 159, note; et, dans son liv. 7 *contre Celse*, n. 32, il enseigne formellement la spiritualité des anges. Saint Clément d'Alexandrie dit que les anges qui ont préféré la beauté passagère à la beauté de Dieu, sont tombés sur la terre, que leur chute est venue d'intempérance et de cupidité ; mais il n'ajoute point qu'ils ont eu commerce avec les femmes, *Pædag.*, l. 2, c. 2; *Strom.*, l. 3, c. 7, pag. 538. Saint Justin même, qui le suppose, *Apol.* 1, n. 5, et *Apol.* 2, n. 5, nous paraît penser, comme Tertullien, que ces anges n'avaient qu'un corps emprunté, puisqu'il dit qu'ils ont porté les femmes à l'impudicité, *lorsqu'ils se sont rendus présents*, ou ont rendu leur présence sensible.

On sait, d'ailleurs, qu'excepté Lactance, les Pères du quatrième siècle ne sont plus dans cette opinion ; que

(1) L'interprétation, que vient d'exposer Bergier, est excellente ; une foule de passages de nos livres saints, qui paraissent étranges, sont susceptibles d'interprétations de cette qualité. Le Noir.

plusieurs même l'ont réfutée, en particulier Eusèbe, *Præpar. évang.*, l. 7, c. 15 et 16. C'est très-mal à propos que certains critiques la lui ont attribuée.

2° A quelle erreur dangereuse pour la foi ou pour les mœurs cette opinion des anciens a-t-elle pu donner lieu ? Depuis que les philosophes modernes ont creusé la nature des esprits, et nous ont fait connaître, à ce qu'ils prétendent, la parfaite spiritualité, nous voudrions savoir quel article de foi nouveau l'on a mis dans le symbole, et quelle vertu nouvelle on a vu éclore parmi nous. BERGIER.

GEBER ET LES ARABES, Y COMPRIS AVICENNE, JUSQU'A AVERROÈS. (*Théol. mixt. et hist. scien. biog. et bibliog.*) — N'ayant rien dit dans notre premier volume de la littérature scientifique des Arabes depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIII, alors que le progrès, sous ces deux rapports, avait abandonné l'Europe, jusqu'à ce que les Albert-le-Grand, les Thomas d'Aquin et les Roger Bacon le reprissent à leur charge ; n'ayant pas même donné quelque notice biographique sur *Avicenne* et sur *Averroès*, nous remplirons cette lacune, ici, à propos de *Geber* qu'on peut regarder comme le premier créateur de la chimie, et qui fut un Arabe des VIIIe et IXe siècles.

A Edesse, ou Rhoa, aujourd'hui Orfa, avait été fondée, par les nestoriens, une école qui fut longtemps célèbre ; c'est à cette école qu'il convient de rattacher *Geber* ou Zeber, dont la ville natale, Haran, n'était éloignée que de douze lieues. Cette école d'Edesse n'égalait pourtant pas celle de Bagdad, où le calife Al-Mamoun venait de faire construire un observatoire astronomique et de faire tenter, dans les plaines de Sennaar, la mesure d'un arc du méridien, mais cet Al-Mamoun était lui-même un savant. On raconte de ce calife un trait qui l'honore : Victorieux dans sa guerre avec Michel III, empereur de Constantinople, il n'imposa à son vaincu d'autres conditions de paix que celle de lui laisser recueillir, dans la Grèce, tous les livres de philosophie non encore traduits en arabe, afin de les faire lui-même traduire dans cette langue. Ce fut aussi sous ce calife que Mohammed-Ben-Musa composa son algèbre populaire. Il est vrai que, depuis longtemps, l'algèbre était créée ; elle avait été professée, dans l'école d'Alexandrie, après le célèbre Diophante qui en avait fait un traité, et qui passait pour l'avoir inventée ; mais elle avait pu lui venir des Indiens qui, depuis des siècles, possédaient, avec le calcul décimal, cette science ingénieuse. M. Libri a prouvé, par les traités indiens de Bragmagupta et de Bhascara, qu'ont traduit Colebrook et Tailer, que la résolution des équations du deuxième degré était connue dans l'Inde, depuis plus de dix siècles. Les Indiens en avaient même fait des applications à la géométrie. Les Chinois avaient aussi des notions de l'algèbre ; le traité de mathématiques Souan-Fatong-Tsang suffit pour le prouver, car, outre la géométrie et l'arithmétique, ce traité contient une petite algèbre élémentaire. Il en était de même, au reste, de la boussole ; elle existait en Chine 2700 ans avant l'ère chrétienne, sous le règne de Tching-Wang ; et l'on connaissait, dans ce pays, la déclinaison de l'aiguille aimantée dès une antiquité qui paraît fabuleuse ; Klaproth l'a démontré. Ces peuples éloignés, qui furent si longtemps inconnus à l'Europe, avaient fait bien d'autres inventions, que l'Europe a faites à son tour, ou leur a empruntées dans des temps plus modernes. L'impression sur bois, la gravure, les ponts en fil de fer suspendus, l'art de cuire la porcelaine, celui d'élever les vers à soie et de tisser des étoffes avec leurs produits, celui de fabriquer le papier, celui de forer les puits qu'on nomme, en Europe, *artésiens*, celui de s'éclairer avec le gaz extrait de la houille, et une foule d'autres étaient connus et pratiqués en Chine de temps immémorial, avant de l'être dans l'occident. Les modernes sont un peu trop fiers de ce qu'ils appellent leur civilisation. Revenons, à *Geber*.

Geber fut le premier chimiste digne de porter cette qualification, et ce n'est pas à tort que Paracelse l'a appelé « le maître des maîtres dans la science chimique. » On lui attribue cinq cents volumes écrits en arabe sur cette science. Voici les qualités qu'il exigeait du chimiste : « une grande patience, dit-il, et une profonde sagacité lui sont également nécessaires. Lorsque nous avons commencé une expérience difficile, si les premiers résultats ne semblent pas répondre d'abord à notre attente, il n'en faut pas moins avoir le courage d'aller jusqu'au bout. Jamais on ne doit s'arrêter en chemin. Une œuvre inachevée est plus nuisible qu'utile au progrès de la science. Il faut de la modération et du sang-froid. Jamais on ne doit, dans un accès de colère, détruire ce qu'on a commencé... La science chimique est ennemie de la pauvreté ; pour se livrer à ce genre de travaux il faut être opulent. »

Geber connut la combinaison des gaz avec les métaux ; il les appelait *esprits*. Voici un passage de sa *Somme de perfection de l'œuvre du maître* qui en renferme la preuve : « O fils de ma doctrine, dit-il à ses disciples, si vous voulez faire éprouver aux corps des changements divers, ce n'est qu'à l'aide des esprits que vous y parviendrez. Lorsque ces esprits se fixent sur les corps, ils perdent leur forme et leur nature, ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Lorsqu'on en opère la séparation, voici ce qui arrive : ou les esprits s'échappent seuls, et les corps où ils étaient fixés restent; ou les esprits et les corps s'échappent ensemble dans le même temps. » On ne trouverait pas, dans les traités ou manuels de chimie de nos spéciaux modernes, un seul passage qui en dise et en fasse comprendre autant, en aussi peu de mots, sur les compositions et les décompositions chimiques.

Quoique *Geber* ne se soit pas affranchi de l'opinion très-ancienne qui considérait les métaux comme des corps composés et non comme des éléments simples, ainsi qu'on les considère aujourd'hui, peut-être à tort, et qu'il ait vu dans les métaux un résultat de combinaisons de soufre, de mercure et d'arsénic, ce qui était erroné, il n'en vit pas moins l'impossibilité de leur transmutation de l'un en l'autre par les moyens chimiques ; voici encore un passage qui le prouve : « il nous est aussi impossible, dit-il dans sa *Somme de collection complémentaire des secrets de la nature*, de transformer les métaux les uns dans les autres que de changer un bœuf en une chèvre. Car si la nature emploie mille ans pour faire un métal, pourrons-nous en cela l'imiter nous qui vivons rarement au delà de cent ans ? La température élevée que nous faisons agir sur les corps peut, il est vrai, produire quelquefois, dens un court intervalle, ce que la nature met des années à produire, mais ce n'est encore là qu'un faible avantage. »

Géber put recevoir de l'Inde et de la Chine, aussi bien que de quelques alchimistes antérieurs de l'école d'Alexandrie qui nous seraient restés inconnus, des notions importantes ; mais comme il est le premier qui nous ait laissé des ouvrages de chimie intelligibles pour nous, nous devons le considérer comme le père de la chimie. C'est lui, en effet, qui a donné, le premier, des descriptions nettes du soufre, de l'arsénic, du mercure, de l'or, de l'argent, de l'étain, du cuivre, du fer ; c'est lui qui, le premier, a exposé d'une manière précise, une foule d'opérations chimiques; je citerai les suivantes : la *sublimation*, la *calcination*, la *distillation*, la *dissolution*, la *fixation* ; c'est lui qui, le premier, nous a laissé (dans son livre de l'*Investigation*) des expériences fixes faites par lui-même, au moyen desquelles on obtient la potasse caustique (pierre à cautère), le sel ammoniac déjà connu, le sel d'urine, etc. Le premier aussi, (dans son traité de l'*Alchimie*) il a donné des explications claires de la pierre infernale, du sublimé corrosif, du précipité rouge, du foie de soufre, etc. C'est à lui enfin, que l'on attribue, mais sans plus de fondement peut-être que l'invention de la poudre à Roger

Bacon, la découverte de l'acide azotique et de l'eau régale, ces dissolvants des métaux, découverte que M. Hoefer tient pour aussi importante que celle de l'oxygène.

Géber n'était pas seulement chimiste; il était encore astronome, car il a fait plusieurs livres intitulés *Des choses qui se rapportent à l'astronomie*, et il corrigea, dit-on, plusieurs erreurs de l'*Almageste*; il était algébriste, car il passa même pour être l'inventeur de l'algèbre; il était enfin un excellent géomètre : un fragment qu'on a de lui sur les triangles sphériques le prouve.

On a voulu même faire de *Géber* un grand médecin, mais il faut laisser cet honneur à Mesué, son contemporain de l'école de Bagdad, le fameux docteur du calife Al-Mamoun, que ses traités de matière médicale, d'hygiène, d'anatomie et même d'économie domestique ont élevé aux premiers rangs dans la science médicale. Sa *Pharmacopée générale*, sa *surveillance hygiénique*, ses *aliments*, ses *ventouses*, ses *fièvres*, ses *purgatifs*, ses *bains*, ses *catharres*, ses *dents* et *cure-dents*, ses *coliques*, ses *races ovines en vue du lait*, etc, etc., font de Mesué un médecin généraliste et spécialiste tout ensemble, qui ressemble beaucoup aux plus forts de nos jours.

Mais ici nous entrons dans la brillante phase des médecins arabes, qui dure quatre siècles. Celui que nous venons de nommer illustre avec *Geber*, le VIIIe, Rhasès le IXe; Avicenne le Xe et le XIe, Averroès et Abulcassis le XIIe. Prenons dans ce nombre pour point central de notre étude sur ce côté de la littérature arabe, *Avicenne*, de Chiraz, fils du gouverneur persan de cette ville.

Quand parut *Avicenne*, la médecine était particulièrement en honneur parmi les lettrés du vaste empire des Arabes qui comprenait la Perse, la Syrie, l'Egypte, l'Espagne, et s'était même avancé jusque dans la Gaule. Cette science était la science mère autour de laquelle se groupaient ou rayonnaient toutes les autres. Rhasès, ou Razi, de la ville de Ragès où florissait une Académie, l'avait notamment illustrée en Espagne par ses cures, puis à Bagdad et à Ragès par ses cliniques dans les hôpitaux. Léon l'Africain raconte de ce Razi, une anecdote assez intéressante :

« Il était encore à Cordoue. Marchant dans une rue, il rencontre un attroupement qui s'était formé autour d'un homme que l'on croyait mort; il s'approche, s'enquiert des circonstances qui ont accompagné sa chute subite, se fait apporter des baguettes de bois, les distiribue aux assistants et se met à frapper de la sienne le prétendu mort sur la plante des pieds; tout le monde l'imite, et pendant un quart d'heure, ce fut à qui fouetterait avec le plus d'activité. Mais bientôt voici le mort qui se réveille et se redresse bien portant. On cria au miracle. Le bruit en alla jusqu'au calife de Bagdad Al-Mansor; celui-ci fit venir Rhasès et lui dit : « Je te savais bon médecin; mais je ne te croyais pas capable de ressusciter les morts. » — « Seigneur, répondit Rhasès, je m'entends à la médecine, mais je ne ressuscite pas les morts; c'est l'œuvre de Dieu. J'avais appris ce traitement d'un vieillard : voyageant avec moi en caravane de Bagdad en Egypte, ce vieillard nous fit soigner de la sorte un des nôtres qui, comme frappé de la foudre, était subitement tombé de cheval. Je n'ai d'autre mérite que celui d'avoir compris que le cas du citoyen de Cordoue était le même que celui de l'Arabe de notre caravane. » Ce langage simple plut au calife qui lui dit : « Le pays où tu te fixeras possédera un Galien. » Razi répliqua : « L'expérience vaut mieux que le médecin. » Et il se fixa à Bagdad où il composa, dit-on, 226 traités sur la médecine.

Puisque nous avons mis le pied sur le terrain des anecdotes, nous en raconterons encore quelques autres du même Razi. L'historien arabe Jbn-Khalkan donne la suivante pour véridique :

Un autre calife, Al-Mansour, qui régnait sur le Khoraçan, après lui avoir acheté et payé mille pièces d'or un traité sur l'alchimie, voulut le voir

exécuter les expériences qui étaient décrites dans son livre. — « Procurez-moi, dit Razi, les ustensiles et les substances nécessaires, et je vous satisferai. » — « Qu'à cela ne tienne, répondit Al-Mansour, fais à mes frais toutes les commandes. » — Quand tout fut prêt, Razi se mit à l'œuvre, et aucune épreuve ne réussit — « Je t'ai bien payé ton ouvrage, dit alors le calife; il est juste que, maintenant, je te paye tes expériences. » — Or le paiement fut un peu rude, si nous en croyons l'historien; il consista à briser l'ouvrage, à force de coups, sur la tête du pauvre Razi, qui en fut atteint de cécité. Le fait est qu'il mourut aveugle. »

En voici deux qui sont racontées, par Abulfarage :

Comme Razi était aveugle, il fit appeler un oculiste, qui lui proposa une opération. Mais Razi n'accepta d'être opéré qu'à la condition que l'oculiste lui ferait, auparavant, la description anatomique de l'œil, ce qu'il essaya sans y réussir. — « Un homme qui ignore la conformation des yeux, dit Razi, n'est pas digne de toucher aux miens. D'ailleurs, j'ai si bien vu le monde, et j'en suis si dégoûté que je puis sans regret renoncer à le revoir. »

Plus tard quelqu'un tint à Razi ce discours : « Tu prétends posséder trois grandes sciences; et tu es le plus ignorant des hommes. Tu crois connaître l'alchimie ; et tu n'as pas même trouvé le moyen de fabriquer de l'or pour une somme de dix pièces d'argent que tu dois en dot à ta femme, et tu t'es laissé mener en prison pour cette bagatelle !... Tu fais le médecin ; et tu n'as pu ni te conserver ni te rendre la vue !... A t'en croire, tu es instruit dans la science des étoiles et de la nature ; et tu croupis dans la misère !... Ces arguments résument, on ne peut mieux, ceux du vulgaire dans tous les pays et dans tous les temps.

Malgré tout, Razi, surnommé l'*expérimentateur*, avait fait faire un grand pas à l'art de guérir et à l'anatomie ; il avait appliqué à la thérapeutique les préparations chimiques, s'était servi des ventouses dans les apoplexies, d'eau froide dans les fièvres continues, avait saigné hardiment dans la petite vérole et la rougeole, avait purgé dans la lèpre, avait employé, comme préservatif contre la peste, les oxydes et la diète végétale, avait fait un traité *de la petite vérole* qu'on traduisait encore au siècle dernier, et en avait fait un autre, qui n'a pas cessé d'être un des plus utiles, pour mettre en garde le peuple contre *les manœuvres des charlatans*. Il avait décrit, le premier, plusieurs rameaux du système nerveux de la tête et du cou. Ses ouvrages, dont les principaux sont à la bibliothèque de l'Escurial, forment 226 volumes.

Razi écrivit aussi sur le système du monde, ainsi que le suppose la dernière anecdote que j'ai rapportée. Mais sur la chimie, qui aurait pu, de son temps, lui disputer la palme ? Il avait imaginé plusieurs bières faites avec de l'orge, avec du seigle, avec du riz ; et c'est lui qui, le premier, fabriqua l'eau-de-vie. Voici un passage de son livre du *Maitre parfait* où il indique un moyen simple d'obtenir l'alcool : « Prends, de *quelque chose d'occulte*, la quantité que tu voudras — il entendait surtout, par ce *quelque chose d'occulte*, des grains fermentés — et broie-le de manière à en faire une espèce de pâte ; laisse ensuite fermenter pendant le jour et la nuit ; enfin, mets le tout dans un vase distillatoire et distille. » On fait, maintenant, par ce moyen, de l'alcool avec toute espèce de substance végétale. Enfin, s'il s'est trompé, avec tant d'autres, en confondant le sulfate de fer avec celui d'alumine ou de potasse, il n'en a pas moins décrit exactement la préparation de l'acide sulfurique.

Arrivons enfin au grand médecin nomade, *Avicenne* lui-même.

A dix ans *Avicenne* émerveillait l'école de Boukara par la connaissance de l'Alcoran, de l'arithmétique et l'algèbre ; il étudiait, dès cet âge, avec passion, l'*Introduction* de Porphyre aux *catégories d'Aristote*, les *Éléments d'Euclide* et l'*Almageste* de Ptolémée. A seize ans, il savait par cœur la *Métaphysique* du philosophe

le Stagire; et, à dix-huit, il avait acquis le renom d'un savant.

L'émir Nouh-Ben-Mansour, guéri par lui d'une maladie grave, mit à sa disposition sa bibliothèque; et bientôt, à l'invitation d'un prince persan, Abou-Hasan-El-Bagdadi, il entreprit sa *Collection*, qui traite de tout, excepté des mathématiques, et où le philosophe suit Alfarabi, le géomètre Euclide, l'astronome Ptolemée, et le naturaliste Aristote. Alors son père meurt, et il commence sa vie de médecin nomade parcourant le monde à pied pour, à la fois, s'instruire et guérir les malades.

Arrêté quelque temps par un riche personnage qui lui fait présent d'une maison, il fait des cours publics sur la logique, sur l'*Almageste* et compose, en arabe, pour son protecteur, plusieurs ouvrages. Ailleurs, dans l'Irak, il guérit le prince régnant et reste le médecin de la cour jusqu'à l'explosion d'une révolution qui le décide à reprendre sa vie d'aventurier. Ailleurs, il guérit l'émir Chams-El-Daulah d'un mal chronique, et, pour récompense, reçoit le titre de vizir. Mais, ayant accompagné le prince dans une expédition malheureuse, sa maison est assaillie par les soldats; ceux-ci demandent sa tête, et le prince ne peut obtenir, pour *Avicenne*, grâce de la vie, qu'à la condition de l'envoyer en exil. Il se cachait, depuis quarante jours, chez un cheik.

Rappelé par l'émir, qui était retombé malade, il le guérit encore et est rétabli dans ses premiers honneurs. L'émir étant mort, *Avicenne* est disgrâcié par son fils, se retire chez un pharmacien dans une ville voisine et y compose un grand ouvrage. Mais bientôt ennuyé de se trouver si tranquille, il offre ses services au gouvernement d'Ispahan. Sa lettre est saisie; il est arrêté et retenu pendant quatre mois captif dans une forteresse. Relâché, il est de nouveau mis en prison, et reprend, sous les verroux, la suite de son *Canon de la médecine*. Enfin, il s'évade, parvient sain et sauf à Ispahan, y est comblé de faveurs et passe le reste de sa vie, c'est-à-dire 14 ans, à la cour du shah de Perse, où il compose ses meilleurs livres.

Avicenne aimait la distraction après le travail et il s'en donnait tant, qu'il se faisait traiter de fou et qu'il s'en altérait la santé. On disait de lui : « Son savoir ne lui a pas donné la sagesse; son habileté en médecine ne lui a pas donné la santé. » Ses fonctions l'ayant obligé de suivre dans une guerre le shah son maître, il tomba, dès le premier jour, dans une telle prostration qu'il dit : « Tout est fini! » Aussitôt, « en bon musulman, ajoute son historien, il fit ses ablutions, distribua son argent aux pauvres, récita les prières du Koran, pardonna à ses ennemis, affranchit ses mameluks et mourut. » Il n'avait que 56 ans et dix mois.

Pendant six siècles, le *Canon de la médecine d'Avicenne*, traduit dans les langues de tous les peuples civilisés, a été le guide des professeurs et des étudiants. Cet ouvrage traite des *principes généraux de la médecine*, des *médicaments simples*, des *maladies des diverses parties du corps*, des *maladies générales* et des *médicaments composés*. *Avicenne* a porté, pendant ces six siècles, le surnom incontesté de *prince des médecins*. C'est un des plus grands admirateurs d'Aristote.

Avicenne fut un de ces savants universels, de la trempe des anciens. Il a écrit sur toutes les sciences exactes, sans oublier la logique et la métaphysique. On peut présenter en astromonie ses traités sur l'*Almageste* et ses *observations universelles astronomiques* ; en géométrie, plusieurs traités, outre les considérations géométriques qui se rencontrent dans tout ce qu'il a fait sur l'*Almageste* ; en chimie, un grand nombre d'ouvrages, celui, par exemple, *de la conglutination des pierres*. Il y a divisé les minéraux en quatre classes : les *infusibles* ; les *fusibles*, *ductiles* et *malléables* ou métaux ; les *sulfurés* ; les *sels*. Les métaux, selon lui, sont composés d'une substance humide et d'une substance terreuse. Le principal caractère du mercure est de pouvoir être solidifié par la vapeur de soufre ; c'est, en effet, ce qui a lieu quand l'un se combine avec l'autre. Il n'est pas besoin

de dire qu'en réalité aucun minéral n'est infusible, si l'on suppose une augmentation indéfinie de la température à laquelle on le soumet.

On ne saurait, non plus, laisser passer le nom d'*Avicenne* sans remercier ce grand homme d'avoir propagé sur la physiologie végétale, les idées d'Alfarabi son maître. Cet Alfarabi connut le phénomène de la respiration des plantes, car il a écrit : « Sachez que, par la racine et par l'écorce de tout arbre, s'élèvent de doubles vapeurs qui, après avoir été élaborées et accrues à l'intérieur de l'arbre, faisant effort pour s'exhaler au dehors, s'échappent par l'extrémité des feuilles. » Si, dans ce passage ne se trouvent pas les noms de l'oxygène et du gaz acide carbonique, la chose et l'idée y sont. *Avicenne* fit, d'ailleurs, avancer en Orient la botanique dans la connaissance des végétaux de la Bactriane et de la Sogdiane, et il eut l'idée de se servir, dans ses leçons sur ce sujet, de dessins coloriés pour représenter les plantes.

Voici qui est plus étonnant : on lit dans un chapitre d'*Avicenne* intitulé, *de l'origine des montagnes*, ce qui suit : « Les montagnes peuvent avoir été produites par deux causes, savoir : ou par un soulèvement de la croûte terrestre, comme il en arrive dans les violents tremblements de terre, ou par un effet du mouvement des eaux qui, en se frayant des routes nouvelles, creusent des vallées et, en même temps, élèvent des montagnes; car il y a des terrains mous et des terrains durs; l'eau et les vents charrient les uns et laissent intacts les autres ; c'est là l'origine de la plupart des éminences du sol » (trad. de Hœfer). Ne dirait-on pas que c'est M. Elie de Beaumont qui parle ? Et n'y a-t-il pas, dans ces lignes, comme le fait observer M. Hœfer, la double théorie géologique du *plutonisme* et du *neptunisme* ?

Voici mieux encore : « Ce qui montre, dit Avicenne, que l'eau a été la cause principale, c'est qu'on voit, sur beaucoup de roches, les empreintes d'animaux aquatiques et d'autres empreintes. Quant à la matière jaune et terreuse qui recouvre la surface des montagnes, elle ne paraît pas avoir la même origine que le squelette de la montagne où elle se trouve; elle est formée de débris organiques et de limon que l'eau a déposés. Peut-être provient-elle de l'ancien limon de la mer qui inonda autrefois toute la terre. » Voilà bien ces dépôts sédimenteux des géologues qui garnissent, par couches horizontales, les flancs des montagnes, tandis que leur squelette est massif, composé de granits et d'autres terrains très-durs; voilà bien, aussi, les animaux et les végétaux fossiles qui caractérisent les terrains de sédiment.

On voit qu'il n'y avait qu'à étudier la terre dans la direction indiquée par *Avicenne* pour trouver rapidement dès le XIe siècle, toute la géologie moderne. Comment le monde n'y a-t-il pas pensé jusqu'à Cuvier et au XIXe siècle ?

Après *Avicenne*, l'école de Bagdad perd son importance, et la lumière commence à se retirer de l'Asie. Mais elle s'allume en Afrique avec l'école du Caire. Cette école est illustrée surtout par Hassen-Ben-Hackem l'astronome; mais les documents sont rares ; on sait seulement que Hassen composa plus de 80 ouvrages, et fit un grand nombre d'observations astronomiques.

Ce fut surtout en Espagne que se forma le foyer des sciences et des arts. Grenade, Cordoue, Tolède, Séville devinrent des centres brillants de civilisation et s'enrichirent de monuments superbes. La mosquée de Cordoue, par exemple, devenue, depuis, sa splendide cathédrale, portée sur une forêt de colonnes de jaspe et de porphyre, avec ses dix-neuf nefs et autant de portes en bronze, était éclairée par 4700 lampes. Les livres abondaient. De simples particuliers avaient d'immenses bibliothèques. « Le sultan de Boukara invita, un jour, dit Léon l'Africain, un médecin célèbre à venir à sa cour en lui faisant les plus belles propositions. Le médecin refusa sur ce prétexte qu'il ne pouvait se séparer de sa bibliothèque et que, pour la transporter à

Boukara, il lui faudrait au moins 400 chameaux. »

Mais ce qui brillait surtout c'étaient les universités, et, parmi les écoles, celle de Séville et celle de Cordoue ; la première pour les arts, la seconde pour les sciences. Sérapion, de Damas, résumait, sur la médecine, tout ce qu'avaient écrit les Grecs et les Arabes. El-Kendi, auteur de plus de 200 ouvrages, publiait un traité de physiologie humaine. Abdalla-Tif, ayant trouvé par hasard un squelette, corrigeait quelques erreurs de Galien sur l'anatomie, et Ben-Corah, de Madrid, faisait un livre sur l'anatomie des oiseaux. Mais le Coran arrêtait les recherches sur cette partie, en prohibant la dissection de tout cadavre, même de celui d'un animal. On se livrait librement et avec activité à toutes les autres sciences.

Al-Hazen composait son traité d'optique en sept livres. Il étudiait la lumière aux points de vue de la réflexion et de la réfraction, et en posait les lois. Il disait, comme le disent les modernes, que, par un effet de la réfraction atmosphérique, laquelle donne aux rayons une courbure vers nos yeux, nous apercevons les astres quelques instants avant leur lever réel et quelques instants après leur coucher. Il expliquait aussi, par la réfraction, les teintes variées des nuages, le soir et le matin. Delambre avoue avoir trouvé dans les livres arabes des passages qui indiquent qu'on connaissait alors le moyen de mesurer le temps par les oscillations du pendule.

Salmana composait un traité sur la *grêle sphéroïde ou sphérique*; ce traité est à la bibliothèque nationale de Paris.

On se livrait à beaucoup de travaux sur les astres, mais on était esclave de l'*Almageste* ; il semblait, dit un moderne, que ce livre eût pris la place de celui de la nature.

Les califes faisaient construire, dans le cours de leurs conquêtes, des observatoires pour lever les plans des pays et faisaient rédiger des descriptions géographiques. Dès le VIIIe siècle, d'après Malte-Brun, les Arabes étaient allés dans la Chine et leurs califes y avaient envoyé des ambassadeurs. Massondi, dans son traité ayant pour titre, *Prairies d'or et Mines de pierres précieuses*, donnait une description des grandes régions du globe. Le chérif Al-Edresi composait ses *Récréations géographiques*. Enfin venait le XIIIe siècle, pendant lequel Abdala Tif écrivait sa relation d'Égypte et Kaswygny et donnait sa *Description de l'univers et de ses habitants*.

Geber avait lancé, comme nous l'avons vu, les Arabes dans les études de composition et de décomposition des corps. On cherchait, d'ailleurs, à fabriquer de l'or ; tous les savants s'occupaient par conséquent d'alchimie, c'est-à-dire de chimie ; on doit avouer que les vrais pères de cette science furent les Arabes.

Nous leur devons aussi une foule de découvertes en botanique, principalement sous le rapport des applications de cette science à la thérapeutique. Nous leur devons, par exemple, l'usage de la rhubarbe et celui du séné, l'usage du camphre, l'usage de la manne, l'usage du cassia, l'usage du mirobolan, l'usage de la poudre de tamarin. Nous leur devons les aromates. Nous leur devons beaucoup de plantes de la Perse, de l'Inde, de la Chine, qui étaient inconnues aux anciens. Ben-Beithan, surnommé l'*herboriste*, qui compose, au XIIIe siècle, son *Histoire générale des végétaux rangés alphabétiquement*, n'est-il pas un des plus savants botanistes qui aient existé ?

Kazwygny, que nous avons nommé tout à l'heure, a été surnommé le *Pline des Orientaux*, à cause de ses ouvrages encyclopédistes et notamment à cause de ceux qu'il publia sur les trois règnes de la nature et sur les animaux en particulier. Il expliqua à sa manière, et souvent assez bien, les divers phénomènes atmosphériques. Il n'a pas oublié, dans ses *Merveilles des créatures*, les aérolithes, ni les *pluies* de crapauds et de grenouilles. Il n'a pas oublié, non plus, les tremblements de terre, les sources, les mines, tout ce qui concerne la géologie, et c'est là peut-être qu'il a brillé le plus. Profitant

des idées d'Avicenne, il expliquait les volcans et les tremblements de terre par des substances gazeuses qui sont toujours en fermentation dans le sein du globe, et il considérait les déplacements des mers comme les causes des transformations universelles et particulières qu'avait subies, selon lui, la surface de la terre. M. Pouchet, dans son *Histoire des sciences naturelles*, cite de Kaywygny d'ingénieuses allégories par lesquelles il cherchait à faire entrer dans les esprits, cette idée que ce qui était, de son temps, pays habité pouvait avoir été la mer, et réciproquement.

Mais il y a, surtout, deux grands hommes qui dominent les XIIe et XIIIe siècles ; et tous deux en Espagne, Abulcassis et Averroès.

Abulcassis d'Az-Zahra, près de Cordoue, l'un des derniers médecins arabes, a été désigné sous une foule de noms, Alsarali, Bulcassis Galaf, Alaragi, Bucasis, etc. Il exerça la médecine à Cordoue et fut le grand chirurgien de son époque, le plus grand peut-être de toute la période que nous étudions. Son ouvrage, véritable encyclopédie médicale, a pour titre Al-Tassref, *exposition des connaissances*. L'anatomie, la physiologie, la matière médicale, la diététique, la médecine externe, enfin la chirurgie y ont leurs traités. C'est la *chirurgie* d'Abulcassis qui est surtout connue ; elle a été traduite en latin et en hébreu ; et c'est dans cet ouvrage que vont puiser sans cesse les chirurgiens de la renaissance. Elle servira même de base aux premiers travaux de la chirurgie française. La faculté de Montpellier en possède une traduction en langue romane qui remonte au XIVe siècle. Ce traité célèbre est divisé en trois livres qui ont pour objet, le premier la cautérisation par le feu, le second les opérations chirurgicales — la lithotomie n'y est pas oubliée — le troisième les luxations et les fractures.

Averroès est plus universel qu'Abulcassis et l'emporte beaucoup sur lui comme célébrité.

Issu d'une famille, probablement juive, de magistrats de Cordoue, il fut d'abord élevé sous les yeux de ses parents, puis il eut pour maître en médecine Abou-Djafar-Ibn-Haroun et en philosophie Ibn-Badja. Après la mort de son père, il fut nommé, en sa place, kadi c'est-à-dire chef de prêtres et grand justicier. Le sultan du Maroc, Abd-El-Momnem, chargea le jeune kadi d'organiser les colléges qu'il fondait en ce moment, et Youssouf, son fils et son successeur, le maintint dans ses fonctions ; il lui demanda, en outre, un commentaire bref et lucide des œuvres d'Aristote. Plus tard, *Averroès* devint le médecin de ce sultan, et il continua de jouir de la même faveur sous celui qui lui succéda, Al-Mansour. Mais cette faveur ne dura pas longtemps ; on raconte de diverses manières sa disgrâce ; ce qui paraît certain, c'est que l'indépendance de ses idées en religion et en philosophie en furent la vraie cause. Il fut relégué à Lucena près de Cordoue, et à cette occasion la haine de la philosophie et des philosophes devint telle à la cour et dans le peuple qu'on chassa, comme impie et mécréant, quiconque s'occupait de science, excepté de médecine, de mathématiques et de la partie de l'astronomie qui concerne la longueur de l'année et les heures du jour et de la nuit. On brûla aussi tous les livres qui traitaient d'autres sujets. Le fanatisme musulman ne connaissait plus de limite dès que le Coran lui paraissait atteint. *Averroès* eut sa grande part de la réprobation générale. Il était, chaque jour, en butte aux insultes de la populace.

Un jour, il fut ignominieusement chassé, avec son fils, par la foule, de la grande mosquée de Cordoue. Il se réfugia à Fez ; mais il y fut arrêté et mis en prison. Le sultan lui promit sa grâce s'il voulait se rétracter publiquement à la porte de la mosquée ; *Averroès* y consentit pour avoir la tranquillité ; il endura, tête nue, les humiliations d'une longue cérémonie.

A quelque temps de là, on le retrouve à Cordoue dans la misère. Enfin, regretté par le peuple, il est

rappelé par Al-Mansour et rétabli dans ses anciennes dignités en Mauritanie; mais alors, il est devenu vieux et il meurt dans les premières années du XIIIe siècle.

Les trois historiens d'*Averroès*, Ansari, Ibn-Abi-Occeibia et Léon l'Africain s'accordent pour célébrer les grandes qualités du philosophe de Cordoue. « Il était, disent-ils, patient, généreux, se privant pour secourir ceux qui avaient besoin, ennemis comme amis. Il disait que « faire du bien à ses amis était suivre les impressions de la nature, et qu'en faire à ses ennemis était suivre les prescriptions de la vertu.» Grand juge, il ne put jamais se résoudre à prononcer un arrêt de mort. Un jour, insulté publiquement par un fanatique, il le remercia de lui avoir fourni l'occasion d'exercer sa patience et lui donna de l'argent » (Bayle).

On lui a reproché de contredire partout *Avicenne*; ce reproche est mal fondé ; il a seulement fait preuve, lorsqu'il l'a contredit, d'une noble indépendance philosophique qu'il a montrée également à l'égard du Coran et qui est un de ses beaux titres de gloire. Ce qu'il conviendrait de lui reprocher plutôt, ce serait cette admiration servile du philosophe de Stagire qui l'a fait surnommer l'*âme d'Aristote*.

Les ouvrages d'*Averroès* sur toutes les sciences sont en nombre infini. « Il avait couvert, dit Ibn-El-Abbar, dix mille feuilles de papier, et n'avait passé, en sa vie, que deux nuits sans étudier, celle de son mariage et celle de la mort de son père. » Il n'était pas seulement un savant, il était jurisconsulte, poëte et littérateur; mais il brûla, dans sa vieillesse, les poésies qu'il avait composées dans sa jeunesse. Il fit des cours publics et eut un grand nombre de disciples parmi les Chrétiens et les Juifs, fort peu parmi les musulmans qui le traitaient d'hétérodoxe. Son *Colliget*, *Collection*, qui est son ouvrage de médecine, est divisé en sept livres.

Fermons sur *Averroès* notre étude de cette littérature scientifique des Arabes dont *Avicenne* est le plus brillant flambeau. LE NOIR.

GEDDES (Alexandre). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet exégète et auteur passionné, anglais, dans le sens rationaliste, mais qui se prétendait catholique, naquit en Écosse à Arradowl, en 1737, et mourut après de longues souffrances en 1802. On peut citer parmi ses ouvrages, en sus de ses traductions et interprétations de la Bible, les suivants:

1. *Select Satires of Horace, translated into english verse*, 1779, in-4°.
2. *Prospectus of a new translation of the holy Bible, compared with the ancient versions, with various readings, explanatory notes and critical observations*, 1786, in-4°.
3. *Letter of Priestley, in which he attempt to prove that the divinity of Jesus Christ was a primitive tenet of Christianity*, 1787, in-8°.
4. *Epistola macaronica ad fratrem de iis quæ gesta sunt in nupero dissentium conventu Londini habita prid. Id. Febr.* 1799, in-4°.
5. *Carmen seculare pro Gallica gente tyrannidi aristocraticæ erepta*, 1790, in-4°; *translated from the original latin*, 1790, in-4°.
6. *John Douglass, bishop of Centurio and vicar apostolic in the London district*, 1794, in-4°.
5. *The Battle of Bangor, satirical poëm* (la bataille de Bangor, ou le triomphe de l'Église.)
8. *The first Eklog of Virgil translated into skottic vers.*
9. *The first Idillion of Theocritus transl. into skottic vers.*
10. *The holy Bible faith fully translated from the corrected texts of the originals, with various readings, explanatory notes and critical remarks*, vol. I, 1792; vol. II, 1797.
11. *Adress to the public on the publicationof new translation of the Bible*, 1793, in-4°.
12. *Modest Apology for the Roman Catholics of Great Britain*, trad. en allem. par Paulus, Iéna, 1801.
13. *Critical Remarks on the Hebrew Scriptures, vol. I, cont. remarks of the Pentateuch.* LE NOIR.

GÉDÉON, l'un des juges du peuple de Dieu, qui délivra sa nation de la servitude des Madianites. Il est dit,

Judic., c. 7, que, pour les vaincre, Dieu ordonna à *Gédéon* de prendre seulement trois cents hommes, de leur donner à chacun une trompette et une lampe, ou un flambeau renfermé dans un vase de terre ; que vers le minuit, ils s'approchèrent ainsi de trois côtés du camp des Madianites, brisèrent les vases, firent briller leurs flambeaux, sonnèrent de la trompette, répandirent ainsi la terreur dans cette armée, la mirent en fuite et en désordre ; de manière qu'il y eut cent vingt mille hommes tués par les Israélites qui se mirent à leur poursuite.

Un incrédule moderne, qui s'est appliqué à jeter du ridicule sur l'histoire juive, prétend que ce prodige est absurde. « Les lampes, dit-il, que *Gé-*
» *déon* donna à ses gens, ne pouvaient
» servir qu'à faire discerner leur pe-
» tit nombre ; celui qui tient une
» lampe est vu plutôt qu'il ne voit.
» Si cette victoire est un miracle, ce
» n'est pas du moins un bon strata-
» gème de guerre.

Il nous paraît que tout stratagème est bon, dès qu'il produit son effet. Pour juger celui-ci absurde, il faut n'avoir jamais lu dans l'histoire les effets qu'ont souvent produit les terreurs paniques sur des armées entières, surtout pendant la nuit, et dans les siècles où l'ordre des camps était fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Nous soutenons que le fracas des vases brisés, le bruit des trompettes qui sonnaient la charge de trois côtés, les cris de guerre et l'éclat des torches, étaient capables de jeter le trouble et l'effroi parmi des soldats endormis, et réveillés en sursaut à minuit. D'ailleurs, quand il est question de faire des miracles, nous ne voyons pas que Dieu soit obligé de suivre les règles de la prudence humaine, et l'ordre commun des événements.

Ce même critique observe que Dieu, qui parlait si souvent aux Juifs, soit pour les favoriser, soit pour les châtier, apparaissait toujours en homme; et il demande comment on pouvait le reconnaître. On le reconnaissait par les signes miraculeux dont ces apparitions étaient accompagnées ; ainsi *Gédéon*, pour être certain que c'était véritablement Dieu ou un ange de Dieu qui lui parlait, exigea deux miracles, et il les obtint. *Jud.*, c. 6, ℣ 21, 37.

L'historien sacré ajoute qu'immédiatement après la mort de *Gédéon*, les Israélites oublièrent le Seigneur, et retombèrent dans l'idolâtrie. Comment se peut-il faire, disent les incrédules, que les Juifs, qui voyaient si souvent des miracles, aient été si fréquemment infidèles et idolâtres ? *Judic.*, c. 8, ℣ 33.

Cela ne nous surprend pas plus que de voir aujourd'hui un si grand nombre d'incrédules, malgré la multitude et l'éclat des preuves de la religion; et nous sommes persuadés que des miracles journaliers ne feraient pas plus d'effet sur eux que sur les Juifs : tel a été dans tous les siècles l'excès de la perversité humaine. C'est une preuve que si Dieu protégeait spécialement les Juifs, ce n'était pas à cause de leurs bonnes qualités; aussi leur a-t-il souvent déclaré, par Moïse et par les prophètes, que s'il opérait des prodiges en leur faveur, ce n'était pas pour eux seuls, mais pour montrer à tous les peuples qu'il est le Seigneur. *Deut.*, c. 9, ℣ 5 et 28; *Ezech.*, c. 20, ℣ 9, 22; c. 28, ℣ 25, 26, etc. Cet exemple est très-nécessaire pour nous empêcher de perdre confiance en la miséricorde de Dieu, malgré nos infidélités. BERGIER.

GÉHENNE, terme de l'Ecriture, qui vient de l'hébreu *Géhinnon*, c'est-à-dire vallée de *Hinnon*. Cette vallée était dans le voisinage de Jérusalem, et il y avait un lieu appelé *Tophet*, où certains Juifs idolâtres allaient sacrifier à Moloch, et faisaient passer leurs enfants par le feu. Pour jeter de l'horreur sur ce lieu et sur cette abomination, le roi Josias en fit un cloaque où l'on portait les immondices de la ville et les cadavres auxquels on n'accordait point de sépulture ; et pour consumer l'amas de ces matières infectes, on y entretenait un feu continuel. Ainsi, en rassemblant toutes ces idées sous le nom de *Géhenne*, il signifie un lieu profond, rempli de matières impures consu-

mées par un feu qui ne s'éteint point; et, par une métaphore assez naturelle, on l'a employé à désigner l'enfer, ou le lieu dans lequel les damnés sont détenus et tourmentés ; il se trouve en ce sens dans plusieurs passages du Nouveau Testament. *Matth.*, c. 5, ℣ 22 et 29; c. 10, ℣ 28, etc.

Quelques interprètes ont pensé que *Géhinnon* signifiait la vallée des gémissements et des cris de douleur, à cause des sacrifices impies que l'on y faisait, et des cris des enfants que l'on y faisait passer par le feu; ils ont ajouté que *Tophet* signifie tambour, parce que les Juifs idolâtres battaient du tambour, afin de ne pas entendre les cris de ces malheureuses victimes; mais ces étymologies ne sont pas fort certaines. BERGIER.

GEIGER (François). *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce chanoine et professeur de théologie à Lucerne, naquit près de Ratisbonne en 1755, enseigna la langue hébraïque à Ratisbonne, la poésie et la rhétorique à Effenbourg, composa des comédies et des opéras, fut aussi professeur de philosophie à Fribourg, etc., et mourut en 1843. Au moment où il prenait la résolution de ne plus s'occuper que de théologie et des intérêts de l'Eglise catholique, il écrivait ce qui suit :

« Toutes nos agitations me font l'effet d'un pur drame. En 1798 les grandes perruques jouent encore leur rôle; mais cette année-là même elles sont congédiées et quittent la scène. Alors paraissent les panaches tricolores, les écharpes patriotiques et les brassards du Directoire. Les acteurs se remplacent rapidement; chaque jour c'est un masque nouveau. Quand j'élève mon regard au-dessus de la scène, vers la Providence, tout ce qui se passe en bas me paraît si petit, si mesquin, si misérable, que je n'ai plus aucune envie de m'en préoccuper. »

Le professeur Widmer a publié ses œuvres en 8 vol. à Lucerne.

LE NOIR.

GÉLASE. (*Théol. hist. pap.*) — Deux papes ont porté le nom de *Gélase* :

GÉLASE I, dit M. Höfler, dont le pontificat dura du 1er mars 492 au 19 novembre 496, sous le règne du roi des Ostrogoths Théodoric, au moment du triomphe de l'arianisme, se vit obligé de défendre la suprématie du Saint-Siége contre les prétentions de Byzance, l'intégrité de la foi apostolique contre les erreurs des Manichéens et des Pélagiens, l'indépendance de l'Eglise contre les Ariens, la pureté des mœurs chrétiennes contre les derniers sectateurs du paganisme. Il rejeta la soumission d'Euphémius, patriarche de Constantinople, tant qu'elle ne fut pas complète et que le patriarche ne voulut pas effacer des diptyques le nom d'Acace. Il fit brûler les livres des Manichéens et ordonna que les fidèles communieraient sous les deux espèces, pour réfuter par le fait le dogme des Manichéens, suivant lequel le vin était défendu, et qui, par ce motif, prescrivait de communier sous une seule espèce. Au concile de Rome de 496 (1) il distingua les livres canoniques de l'Ecriture des livres apocryphes, remplaça la fête païenne des Lupercales, par la fête significative de la Purification de la sainte Vierge, fixa les quatre-temps pour les ordinations, tâcha de prémunir le clergé contre l'avarice et de le maintenir dans la simplicité apostolique, en ordonnant le quadruple partage des revenus de l'Église; régla le canon de la messe (le *Sacramentaire de Gélase* vient-il de lui, de Léon le Grand, ou est-il postérieur? le fait est en litige); composa un commentaire sur les épîtres de saint Paul, dicta des hymnes, présida des conciles (495, 496), enseigna, prêcha, avertit, punit, gouverna paternellement, et laissa la réputation d'un Pape pieux, savant, ferme et zélé. »

GÉLASE II, dit le même biographe, fut élu Pape le 25 janvier 1118, à la place de Pascal II, et mourut un an et quatre jours après sa promotion, le 29 janvier 1119, à Cluny. Il était né à Gaëte (d'où son nom de Jean de Gaëte), de la noble famille des

(1) *Voir* Pagi, *Breviar. Pontif. Rom.*, I, 228.

Crescens.... A la nouvelle de son élection, Cencio, chef de l'orgueilleuse famille Frangipano, qui disposait de la principale autorité dans Rome, se rua contre le sacré collége, maltraita le nouvel élu, le jeta à terre, le frappa de ses éperons, le traîna par les cheveux jusque dans sa demeure, et l'y enferma. Le peuple s'émut. Le parti fidèle à l'Église eut de la peine à délivrer le Pontife et à le conduire, avec les cardinaux, dont quelques-uns étaient mortellement blessés, jusqu'à Saint-Jean de Latran pour le couronner. Il n'avait encore pu se faire consacrer lorsqu'il fut obligé de quitter subitement Rome, pendant la nuit, à l'approche de l'empereur Henri, entré en armes à Saint-Pierre. Il échappa avec peine aux traits des Allemands qui bordaient le rivage et tiraient sur la galère qui l'emportait le long du Tibre. La fureur des flots, soulevés par une des tempêtes fréquentes à cette époque (on était en février), l'ayant empêché de se rendre jusqu'à Gaëte, le Pape s'arrêta non loin d'Ardée, où le cardinal Hugues d'Alatri le transporta sur ses épaules. Cependant Henri V créait l'antipape Grégoire VIII dans la personne de Maurice Bourdin, archevêque de Braga. *Gélase* fut consacré à Gaëte. A peine Henri eut-il quitté Rome que *Gélase* y revint secrètement, restitua à l'Église de Ravenne les évêchés que sa désobéissance lui avait fait enlever en 1106, et se rendit à Pise, qu'il érigea en métropole, dans l'île de Corse, qui se soumit à cette occasion au Saint-Siége, puis à Gênes, et enfin en France, où le célèbre abbé Suger le reçut de la manière la plus cordiale, an nom du roi Louis VI, et l'accompagna à Cluny. *Gélase* songeait à convoquer un grand concile à Reims pour y faire décider par des députés la longue querelle du sacerdoce et de l'empire ; mais les souffrances et les malheurs de son règne abrégèrent sa vie. Il mourut à Cluny, après avoir prié les cardinaux d'élire à sa place le cardinal allemand Cuno de Préneste (Palestrina) comme le candidat le plus capable de porter le poids de la dignité pontificale, et avec la certitude d'avoir arraché, par sa virile résistance et le sacrifice de sa vie, l'Église au joug du despotisme militaire. » LE NOIR.

GÉLASE DE CYZIQUE — (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien grec du cinquième siècle, naquit dans la ville de Cyzique, au sud de l'île de ce nom, dans la mer de Marmara. Son père devint prêtre. Le fils écrivit, sous le règne de l'empereur de Byzance Basilisque (475-477), une histoire dn concile universel de Nicée, σύνταγμα τῶν κατὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ ἁγίαν σύνοδον πραχθέντων. Son travail n'est en définitive qu'une compilation d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, et ce qu'il n'a pas tiré de ces auteurs est pour le moins douteux, souvent évidemment faux, par exemple au livre II, ch. 11-24, les discussions qu'il cite sur la Trinité et le Saint-Esprit, puisqu'il ne fut pas question du dogme du Saint-Esprit à Nicée. L'ouvrage de *Gélase* se compose de trois livres, dont les deux premiers renferment l'histoire du concile, et le troisième trois lettres de l'empereur Constantin au même concile. Cette histoire a été publiée pour la première fois en grec et en latin par l'Écossais Balfour, en 1699, à Paris, in-4°; depuis elle se trouve dans toutes les grandes collections de conciles. LE NOIR.

GÉMARE. *Voyez* TALMUD.

GÉMATRIE. *Voyez* CABALE.

GEMMIPARE (génération). (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATION (modes constatés de).

GÉNÉALOGIE DE JESUS-CHRIST. Saint Matthieu et saint Luc nous ont donné cette *généalogie*. Comme il y a quelque différence dans le récit de ces deux évangélistes, les censeurs de nos livres saints ont cru y trouver matière à de grandes objections. Selon saint Matthieu, Joseph, époux de Marie, avait pour père Jacob, fils de Mathan. Suivant saint Luc, Joseph, qui passait pour père de Jésus, était fils d'Héli, et petit-fils de Mathan.

L'un et l'autre font remonter la liste des aïeux de Jésus jusqu'à Zorobabel, mais par deux lignes de personnages tout différents ; il en est de même depuis Zorobabel pour remonter jusqu'à David. D'ailleurs la *généalogie* de Joseph n'est point celle de Jésus, puisque Jésus était fils de Marie, et non de Joseph. Il y a même lieu de penser que Marie n'était point de la tribu de Juda comme Joseph son époux, mais de celle de Lévi, puisqu'elle était cousine d'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie : or, selon la loi, les prêtres devaient prendre des épouses dans leur propre tribu. Ces difficultés, proposées autrefois par les manichéens, ont été répétées par les rabbins et par plusieurs incrédules modernes. Saint Augustin, *contra Faust.*, liv. 3, ch. 12 ; liv. 23, ch. 3 ; liv. 28, ch. 1, etc.

Avant d'y répondre, il est bon d'observer que, par la constitution de leur république, les Juifs étaient obligés de constater et de conserver soigneusement leurs *généalogies*, non-seulement parce que les biens et les droits d'une famille ne devaient pas passer à une autre, mais parce qu'il fallait qu'il fût authentiquement prouvé que le Messie descendait de David. Ainsi, à l'occasion du dénombrement de la Judée, Joseph fut obligé de se faire inscrire sur les registres de Bethléem, parce que c'était le lieu de la naissance de David, et que Joseph descendait de ce roi ; et Dieu voulait que Jésus naquît à Bethléem pour la même raison. Il était donc impossible que la *généalogie* de Joseph et de Marie fût inconnue aux Juifs, et que l'on voulût en imposer sur ce sujet. Or, les Juifs n'ont jamais nié que Jésus fût né du sang de David; ils l'ont même avoué dans le Talmud; on peut le voir dans la réfutation du *Munimen fidei*, par Gousset, 1re part., c. 1, n. 3. Cérinthe, les carpocratiens, les ébionites, qui niaient que Jésus-Christ fût né d'une Vierge, ne lui contestaient point la qualité de descendant de David. Les malades qu'il guérissait, le peuple de Jérusalem qui le suivait, le nommaient publiquement *fils de David*. Luc., c. 18, ℣ 38; Matth., c. 21, ℣ 9, etc. Celse et Julien ne lui disputent point ce titre. Quelques parents de Jésus, environ soixante ans après sa mort, furent dénoncés à Domitien, comme descendants de David ; mais comme ils étaient pauvres, cet empereur n'en conçut aucun ombrage. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, liv. 3, chap. 19, 20, 32. Les deux évangélistes n'ont donc pu ni se tromper, ni se contredire, ni en imposer dans les deux listes qu'ils ont données des ancêtres de Jésus.

Aussi soutenons-nous qu'il n'y a entre elles aucune opposition : la *généalogie* tracée par saint Matthieu est celle de Joseph, saint Luc a fait celle de Marie. Joseph était censé père de Jésus selon la loi et selon la maxime: *Pater est quem nuptiæ demonstrant.* Saint Matthieu montre qu'il descendait de David par Salomon, et par la branche des aînés ; saint Luc, qui écrivit ensuite, voulut faire voir que Marie descendait aussi de David par Nathan, et par la branche des puînés. Conséquemment les deux branches se sont trouvées réunies dans Zorobabel, aussi bien que dans Jésus-Christ, parce que le père de Zorobabel avait épousé sa parente aussi bien que saint Joseph.

Selon l'expression de saint Matthieu, *Jacob engendra Joseph*, voilà une filiation du sang; selon celle de saint Luc *Joseph était fils d'Héli* : or, le nom de *fils* peut se donner à un gendre; c'est la filiation par alliance. Saint Luc dit encore que Salathiel était fils de Néry ; il était seulement son gendre ; et qu'*Adam était fils de Dieu*, ce qui ne signifie point une filiation proprement dite. Il était essentiel de prouver que Jésus-Christ était fils et héritier de David, soit par le sang ou par sa sainte mère, soit selon la loi, par Joseph, époux de Marie ; les évangélistes l'ont fait, et personne n'a osé le contester dans les premiers siècles, lorsque les registres publics subsistaient encore.

Il est vrai que les prêtres devaient prendre des épouses dans la tribu de Lévi, lorsqu'ils le pouvaient ; mais il ne leur était pas défendu d'en prendre dans celle de Juda, surtout depuis le retour de la captivité, temps auquel les familles des autres tribus y furent

incorporées, et prirent toutes le nom de *Juda* ou de *Juif*. Rien n'a donc empêché le prêtre Zacharie de prendre pour épouse, dans la tribu de Juda, une parente de Marie. *Dissert. de D. Calmet, Bible d'Avignon*, t. 13, p. 139.

Les autres difficultés que l'on peut faire sur ce sujet sont minutieuses et méritent peu d'attention; dès qu'il y a un moyen naturel et facile de concilier parfaitement saint Matthieu et saint Luc, à quoi sert-il de contester aujourd'hui sur un fait public qui ne pouvait être ignoré ni méconnu dans le temps que ces deux évangélistes ont écrit?

Il est beaucoup mieux de reconnaître ici une attention singulière et marquée de la Providence. Par la dévastation de la Judée et par la dispersion des Juifs, Dieu a tellement confondu et effacé leur *généalogie*, qu'il est impossible aujourd'hui à un Juif de prouver incontestablement qu'il est de la tribu de Juda, et non de celle de Lévi ou de Benjamin, encore moins qu'il descend de David. Quand le Messie, attendu par les Juifs, arriverait sur la terre, il lui serait impossible de constater qu'il est né du sang de David; ce sang mêlé et confondu avec celui de toute la nation, ne peut plus être distingué ni reconnu par aucun signe. Mais les registres authentiques des *généalogies* étaient encore conservés avec le plus grand soin lorsque Jésus est venu au monde; sa descendance de David reçut un nouveau degré de certitude par le dénombrement qu'Auguste fit faire de la Judée. Dès que ce fait essentiel a été établi d'une manière incontestable, Dieu a mis tout Juif dans l'impossibilité de faire la même preuve. Il y a tout lieu de penser que la postérité de David a fini dans Jésus-Christ, parce qu'en lui ont été accomplies toutes les promesses que Dieu avait faites à ce roi célèbre.

Les docteurs juifs nous répondent que quand le Messie viendra, il saura bien prouver sa *généalogie* et sa descendance de David; que, s'il faut pour cela des miracles, Dieu ne les épargnera pas. Mais Dieu ne fera pas des miracles absurdes pour se conformer à l'entêtement des Juifs; sa toute-puissance même ne peut pas faire qu'un sang mêlé et altéré soit un sang pur, que des mariages qui ont été contractés soient non avenus, qu'une chaîne de générations, une fois interrompue, se renoue. Dieu, suivant ses promesses, a conservé la race de David jusqu'à la venue du Messie; depuis cette époque essentielle elle a disparu, parce que sa conservation n'était plus nécessaire.

Saint Luc ne se contente point de conduire la *généalogie de Jésus-Christ* jusqu'à David et jusqu'à Abraham; il la fait remonter jusqu'à Adam, pour faire voir qu'en Jésus-Christ était accomplie la promesse de la rédemption que Dieu fit à notre premier père après son péché, en disant au tentateur : *La race de la femme t'écrasera la tête.*

De cette ligne ascendante par les aînés des familles patriarcales, quelques auteurs ont conclu qu'en Jésus-Christ la qualité de *fils de l'homme* signifie fils et héritier du premier homme, chargé d'en acquitter la dette et de l'effacer pour tout le genre humain. Cette observation est ingénieuse, mais elle ne nous paraît pas assez solide. Jésus-Christ s'est chargé de la dette d'Adam, non parce qu'il y était obligé par succession, mais parce qu'il l'a voulu ; c'a été, de sa part, un trait de charité et non de justice.

Les Juifs et les incrédules ont cherché à ternir la pureté de la naissance de Jésus-Christ; nous réfuterons leurs calomnies à l'article Marie.

Bergier.

GÉNÉRATIANISME ou TRADUCIANISME et CRÉATIANISME. (*Théol. mixt. philos. psychol. et scien. physiol.*) — On entend par *génératianisme* ou *traducianisme* l'opinion soutenue par Tertullien, par beaucoup d'anciens Pères, et enfin par Luther, opinion qui n'a jamais été condamnée, selon laquelle l'âme, dans la génération, serait engendrée par l'âme comme le corps par le corps, en sorte que toute la nature humaine de l'enfant procéderait de toute la nature humaine des parents.

A cette opinion on oppose celle du *créatianisme*, soutenue par la plupart des théologiens du moyen âge, selon laquelle Dieu interviendrait, pendant ou après la procréation du corps, pour créer l'âme et l'infuser dans le nouvel être.

M. Froschhammer, dans le *Dict. encycl. de la Théol. cathol.*, fait un article pour soutenir le *génératianisme* par des raisons philosophiques et par des raisons théologiques tirées de passages de l'Ecriture sainte et de définitions de l'Eglise. Parmi ces dernières, il cite le texte de la Genèse (II, 2, 3) qui dit que Dieu, après avoir créé le monde, se reposa, ce qui suppose que depuis ce moment, il ne crée plus rien. Il cite également cette parole de l'ecclésiastique (XVIII 1,) : *qui vivit in æternum creavit omnia simul*. Il cite encore la parole de saint Paul, que nous avons tous péché en Adam, avec la qualification que l'Eglise donne au péché originel de *péché héréditaire peccatum hæreditarium*. Il cite enfin les définitions du concile de Trente sur le péché originel, desquelles il résulte que ce n'est ni par *imputation* ni par *imitation* que nous sommes entachés de ce péché mais par *propagation*.

De plus l'auteur apporte en faveur de la génération des âmes par les âmes la haute raison de la génération du *Verbe* par le *Père*, dans la vie divine, raison d'un autre ordre, il est vrai, mais qui n'en prouve pas moins selon lui qu'il n'est pas contraire à l'essence des choses, qu'il y ait des générations d'êtres spirituels par des êtres spirituels.

Enfin il apporte, contre le *créatianisme* trois raisons qui font, dit-il, que cette théorie « blesse le sentiment de l'homme impartial, quand il se met à réfléchir sur la question de l'origine des âmes. C'est 1° de se représenter Dieu contraint d'user de sa puissance créatrice à chaque acte procréateur de l'homme; 2° de se le représenter coopérant activement, par l'acte de sa toute-puissance créatrice, à tout acte de génération, même illégitime ou criminel, non pas comme permettant l'acte humain, mais comme y travaillant, y coopérant positivement, se mettant avec sa toute-puissance au service de la passion la plus grossière; 3° c'est de penser, en même temps, au péché originel dont est ou doit être entachée l'âme immédiatement et directement créée de Dieu. »

« Aucune des explications, ajoute-t-il, tentées par le *créatianisme*, n'a pu résoudre cette triple difficulté (1). »

A vrai dire, toutes ces raisons nous paraissent bien faibles et fort peu à la question considérée dans ses hauteurs. Mais que dirons-nous du *génératianisme* et du *créatianisme?*

Fidèle ici, comme partout, à notre philosophie syncrétiste qui cherche les harmonies et repousse les contradictions, et appelant à notre aide, pour la conception la moins imparfaite possible des mystères, notre panthéisme rationnel, nous dirons que les deux théories n'ont pour nous rien d'antithétique, si on les pousse l'une et l'autre à fond.

La génération d'un être semblable à soi par les deux sexes réunis, n'a rien pour nous de plus étrange et de plus inexplicable que la génération d'une idée, et que toutes les créations humaines, animales, végétales, minérales, physiques, chimiques, dynamiques, etc. Ne faut-il pas, comme générateur radical de toutes ces choses, le générateur éternel et absolu, et ne le faut-il pas toujours immanent? si vous l'enlevez, ne laissant que l'effet, vous avez l'impossible, l'absurde, le néant. Dire : cette force éternelle, après qu'elle a posé la cause seconde, peut l'abandonner à elle-même, et la laisser créer, à son tour, serait dire qu'elle a fait son égale, qu'elle a fait une force égale à sa force, qu'elle a donné à l'être qui n'est rien par lui-même, la puissance d'être par soi et de procréer, par soi, l'égal à soi. Tout cela, c'est l'attribut de Dieu à jamais incommunicable. La puissance absolue reste dans toute production comme préactivité de cette production avec la coactivité créée.. Si vous ne venez pas à ce panthéisme rationnel, qui ne détruit pas la créature, qui, au con-

(1) M. Frochhammer a fait un livre intitulé : *De l'origine des âmes humaines, justification du génératianisme*; Munich, 1854. (V. *Not. add.*)

traire, la solidifie, et qui, dans l'ordre théologique pur, n'est autre que la doctrine de la grâce nécessaire des Paul et des Augustin, vous restez dans la nuit sombre de l'impossibilité, pour tout acte, toute production, tout effort.

Or, ce principe posé d'une manière générale, si vous l'appliquez à la génération, quelle différence restera-t-il entre le *créatianisme* et le *génératianisme ?*

Si vous dites : c'est l'être humain qui engendre l'être humain tout entier, vous ne vous trompez pas, puisque c'est bien de l'être humain que sort l'être humain.

Et si vous dites : c'est Dieu qui le crée, vous vous trompez encore bien moins, puisque c'est la force divine immanente qui préopère à la coopération de la créature, en faisant participer celle-ci à l'opération, et en faisant que son opération à lui-même ait un coopérateur qui pourra dire *moi*, en sous-entendant *avec Dieu, ma force* relative, en sous-entendant *avec la force absolue* de laquelle, à tout instant, je ne pourrais me détacher sans devenir néant.

Le *génératianisme* et le *créatianisme* reviennent donc au même, si on les envisage à la fois par rapport à l'être humain tout entier, à son corps aussi bien qu'à son âme.

Mois voici où ils peuvent se distinguer réellement.

Si, considérant l'acte générateur par rapport à l'homme, vous dites : il y a deux germes produits, l'un organique, l'autre psychique, et leur production se fait en deux fois différentes, celle du germe organique par l'acte générateur des père et mère, avec Dieu pour force radicale, et celle du germe psychique, ou de l'âme, par Dieu tout seul un temps quelconque après, court ou long peu importe, oh ! alors, nous serons *génératianiste*, car, nous ne comprenons pas que l'acte générateur des père et mère, ne soit pas, pour sa part, et dans sa mesure, créateur avec Dieu de l'être tout entier dans le même instant ; et le système créatianiste du moyen age, qui fait revenir Dieu tout seul, après un temps, ne serait-ce qu'une seconde, — certains théologiens comptaient par semaines — mettre, comme dans un vase, une âme dans un corps qui n'est que corps jusque-là, nous paraît une puérilité ridicule.

Dès que le germe existe, ayant vie, l'homme tout entier existe ; et il y a homicide dans la destruction volontaire d'un tel germe vivant.

LE NOIR.

GÉNÉRATION ALTERNANTE. (*Théol. mixt. physiol.*) — V. GÉNÉRATION (modes constatés de.)

GÉNÉRATION SPONTANÉE. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Nous expliquons au mot FOVILLA ce qui peut intéresser notre théologie mixte dans la *génération* sexuelle tant considérée dans les végétaux que considérée dans les animaux. Nous ne reviendrons pas sur ces phénomènes ; mais nous donnerons une idée de ce qu'on a nommé *génération spontanée, hétérogénie, spontéparité*, et nous ferons remarquer que la question de Dieu, ou d'une cause intelligente primordiale, n'est aucunement intéressée à l'admission ou au rejet de ce mode de reproduction dans la nature.

Il y a des êtres vivants dont le mode de production nous est inconnu et qu'il paraît difficile d'attribuer à des parents de même espèce existant déjà ; c'est à ees êtres qu'on applique l'hypothèse d'une *génération* directe, primitive, originaire, tirant ses éléments de la nature générale, et formant l'être, de toutes pièces, pour la première fois.

Cette opinion remonte très-haut dans l'antiquité, et fut soutenue dans tous les temps comme elle l'est encore aujourd'hui, mais sans être jamais démontrée d'une manière incontestable ; il faut même reconnaître que plus la science a fait de progrès plus cette solution a reculé devant elle ; c'est ce qui va résulter du sommaire historique que nous allons en donner.

Il exista, avant Aristote, des philosophes naturalistes qui professèrent une croyance à ces sortes de *générations*, et Aristote lui-même ne laisse aucun doute au sujet de sa propre

croyance à cet égard; « tout corps sec, dit-il, qui devient humide et tout corps humide qui se sèche produit des animaux, pourvu qu'il soit propre à les nourrir » (*Hist. des anim.*); il pensait de même des végétaux; pour lui toute les productions cryptogamiques qui constituent les moisissures, tous les vers qui s'engendrent dans le fromage et dans la chair corrompue, etc., etc., étaient des productions directes des forces de la nature en action. Et jusqu'au XVIIe siècle, tous les savants professèrent les mêmes idées; jusqu'à cette époque plus l'on découvrait de ces petits animaux et de ces petits végétaux qui pullulent en si grande abondance dans les fermentations, plus le domaine des *générations spontanées* allait s'agrandissant. Les pères de l'Eglise et les théologiens du moyen âge n'avaient pas d'autre idée sur tout ce qui grouillait ou végétait dans la corruption.

Mais au commencement du XVIIe siècle, Harvey un des grands flambeaux de la science moderne, ne se contentait pas de découvrir la circulation du sang; il faisait de curieuses études sur la *génération* et se croyait autorisé par ces études à émettre comme un aphorisme cette proposition : *omne vivum ex ovo*, « tout être vivant vient d'un œuf. » Cet aphorisme, qui devait être plus tard confirmé à tel point que l'œuf humain lui-même devait être découvert, étudié et mesuré, n'exprimait cependant qu'un progrès relatif, très-considérable pour ce temps-là ; il ne faisait qu'assimiler les vivipares aux ovipares, en établissant entre les uns et les autres cette seule différence, que dans les premiers l'œuf était fécondé et couvé dans le sein maternel lui-même au lieu d'être fécondé et couvé au dehors comme chez certains poissons et seulement couvé au dehors comme chez les oiseaux. Il eût mieux valu dire : *omne vivum ex vivo*, car cette formule aurait aussi embrassé les autres genres de reproduction, tels que la bouture chez les végétaux, et la fissiparité chez les zoophites ; mais s'il arrivait un jour, comme nous en avons la persuasion en notre particulier, que la science découvrît de véritables *générations spontanées*, cette dernière formule serait encore inexacte dans sa généralité : tout vivant viendrait bien, sans doute, d'un principe de vie, (ici c'est la nécessité philosophique) mais tout vivant ne viendrait pas d'un autre être vivant. Quoi qu'il en soit, toutes ces conséquences n'étaient pas raisonnées, et la proposition fameuse n'en énonçait pas moins un progrès immense dans le sens de l'extension de la *génération* sexuelle, par l'œuf fécondé, à une multitude d'êtres vivants qui passaient jusqu'alors pour échapper à cette espèce de *génération*.

D'autres venaient ensuite qui montraient dans la nature l'application du principe à des animalcules jusqu'alors à *générations* inconnues. Redi publiait en 1668, ses *Expériences sur la génération des insectes*, et en 1684, ses *Observations sur les animaux vivants qui se trouvent dans les animaux vivants*, ouvrages dans lesquels il prouvait que les vers des matières en putréfaction ne sont pas le produit de la putréfaction, mais naissent bel et bien d'œufs déposés par des mères dans ces matières, et que les vers intestinaux ont des sexes et pondent. Vallisnieri démontrait de même, en 1700, que les œstres et autres insectes de certaines plantes proviennent aussi d'œufs. Swammerdam, en 1737, dévoilait bien mieux encore, dans sa *Bible de la nature*, les métamorphoses et les modes de reproductions des insectes. Réaumur, dans les mêmes années, complétait tellement la série des découvertes dans cet ordre, que l'on vit alors tous les savants renoncer, pour les insectes, à la *génération spontanée*.

Cependant durant le même siècle (le XVIIe), si d'un côté la *génération spontanée* perdait beaucoup de terrain, elle en gagnait d'un autre. En 1675, Leuwenhoek, en Hollande, découvrait, avec le microscope perfectionné par lui, à l'aide duquel il travailla pendant 30 ans sur toutes les matières, dans les liquides un monde jusqu'alors inconnu d'animaux et de végétaux extrêmement petits, parmi lesquels figurent les infusoires ; et,

soixante ans après, Needlam en Angleterre complétait ces découvertes. Or, mille difficultés s'élevaient, et subsistent encore, pour expliquer ces productions de mondes microscopiques par la *génération* sexuelle.

Ce fut durant ces alternatives plutôt défavorables, en somme, que favorables au système des *générations spontanées*, que Buffon eut à se prononcer; et il n'hésita pas. Il soutint avec force la *génération spontanée*; il créa même une théorie plus radicale de la génération qui rattachait toutes les espèces de *génération* à un principe commun. Ce principe consiste dans la conception de ses *molécules organiques vivantes*, éléments de vie qui échappent à nos sens, qui ont été répandus par le Créateur dans la nature inanimée et qui, lorsqu'ils se trouvent dans les matrices et les conditions favorables, s'associent entre eux de manière à former des êtres vivants, animaux ou végétaux; si le sein des mères est pour beaucoup d'êtres organisés le lieu nécessaire à leur formation par le mélange de l'élément mâle avec l'élément femelle, et à leur développement, les matières en fermentation sont pour beaucoup d'autres ce lieu propice.

Voici, d'ailleurs, comment se forme le germe d'un individu, soit animal, soit végétal, d'après cette célèbre théorie; chacune des *molécules organiques* est le centre de forces vitales qui lui sont propres ; par une attraction vitale aussi, qui correspond à l'attraction et à l'affinité des molécules brutes, elle s'accole d'autres molécules semblables ; de la réunion résulte le germe, et la résultante de toutes les forces est le développement par de nouvelles associations, qui ne sont autres que les assimilations de la nutrition. « La production, dit Buffon, ou la *génération* n'est qu'un changement de force qui se fait et s'opère par la seule addition de ces parties semblables, comme la destruction de l'être organisé se fait par la division de ces mêmes parties. » (*Hist. des animaux, de la reproduction en général.*) et en parlant des individualités vivantes sous le rapport matériel : « ce sont des formes différentes que prend d'elle-même et selon les circonstances, cette matière toujours active et qui ne tend qu'à l'organisation. »

Avec une telle explication radicale, Buffon admit naturellement toutes les espèces de *générations*; et les infusoires, ainsi que beaucoup d'autres animaux et végétaux qui se produisent dans la fermentation, furent pour lui des productions hétérogéniques.

« Les hypothèses de Buffon, dit M. Ad. Focillon, se sont évanouies devant les découvertes successives sur la structure intime et le développement des corps vivants. » Nous pensons précisément le contraire ; que peuvent faire les découvertes sur l'organisme à une théorie aussi radicale que celle de Buffon ? Il est toujours facile de la mettre d'accord avec ces découvertes ; la structure et le développement des êtres organiques pourront présenter, comme faits observés, tous les modes possibles, et ces modes, quels qu'ils soient, ne sauraient nuire à une explication de la première origine telle que celle-là. Ce que nous avons dit, au mot Fovilla, de la formation du germe dans l'œuf ou dans la graine suffit pour le faire comprendre; nous croyons que le père et la mère fournissent par moitié à cette formation; pour mettre par exemple, la théorie récente des Allemands qui nous est favorable, en harmonie avec le système de Buffon, il suffit d'imaginer que les molécules organiques fournies par le père dans le liquide pollénique ou spermatique, aillent s'associer aux molécules organiques fournies par la mère dans l'ovule ; et que fera ensuite ce mode primitif de constitution du germe vivace, à tous les développements qu'il subira plus tard ainsi qu'aux structures qu'il prendra ?

Continuons notre analyse historique :

Depuis Buffon, la science, sur ce point comme sur tous les autres, s'est retranchée dans le domaine de l'observation; sans s'occuper des explications et ne demandant que des faits, elle a cherché s'il y avait, dans la nature, des productions végétales et animales sans pères. Spallanzani, Treviranus, Wrisberg, Gruithuisen, Milne-Edwards, Schultze, Schwann,

et MM. Pouchet, Joly et Pasteur, durant les discussions qui se sont élevées entre eux à ce sujet, ont multiplié les expériences en vue d'obtenir une réponse de la nature elle-même, les uns prétendant qu'elle fournirait des faits de spontéparité, les autres soutenant qu'elle n'en fournirait pas.

Dès 1837 Schultze et Schwann avaient paru trancher la question sur les infusoires, et les végétaux microscopiques, par des expériences très-minutieuses desquelles il semblait résulter qu'aucun animal ou végétal ne se révélait jamais dans un liquide putrescible, tel qu'une infusion de foin, s'il était enfermé dans des vases n'ayant reçu et ne pouvant recevoir que de l'air parfaitement purgé de tout germe d'êtres vivants, et lorsque le ferment lui-même en avait été purgé par une chaleur s'élevant au-dessus de l'eau bouillante qui détruit tout œuf et toute graine ; d'après leurs épreuves, les agents chimiques et physiques ne suffisaient jamais pour une production ; il fallait de l'air ordinaire dans lequel on pût toujours supposer qu'il y avait des germes invisibles en suspension ; et depuis ces séries d'expériences, l'homogénie triomphait parmi les savants :

Mais en 1850, M. Pouchet, très-habile micrographe, répéta les mêmes expériences et affirma (*Hértérogénie* ou *Traité de la génér. spont.*), avoir toujours obtenu des productions organiques en se mettant dans des conditions absolument semblables ; de plus, il soutint, après des expériences nombreuses sur l'analyse de l'air atmophérique, qu'il n'y trouvait que très-exceptionnellement et en très-petite quantité, des germes organiques, tandis qu'il en faudrait supposer des multitudes pour expliquer les développements infinis de végétations et d'infusoires qui se révèlent dans les liquides en fermentation exposés à l'air après qu'on y a tué, en les chauffant à une température élevée, tous les germes qu'ils peuvent contenir. C'est en se fondant sur ces deux genres de faits que MM. Pouchet et Joly soutinrent avec force la doctrine des *générations spontanées*.

M. Pasteur, au contraire, également habile et non moins ingénieux, recueillant tous les corpuscules que tient en suspension un courant d'air, y voyait, avec son microscope, des germes organiques, les plaçait dans de l'eau additionnée d'albumine et de sucre, tenant le tout dans un vase fermé rempli d'air purgé de tout germe, et obtenait, au bout de 24 ou 36 heures, une grande abondance d'infusoires. Il constatait, de plus, que des liquides fermentescibles placés dans des ballons à petit col étiré en circonvolutions tortueuses que l'air ambiant est obligé de parcourir pour y arriver, ne produisent rien si l'on a eu soin de les faire bouillir pour y tuer tous les germes qui s'y trouvaient . MM. Pouchet et Joly répondirent par des expériences nouvelles, M. Pasteur aussi, de son côté, et en 1860 la discussion était encore vive.

La vérité est qu'au point de vue de l'expérience, la question reste pendante, et que ce serait plutôt l'homogénie qui, jusqu'à ce jour, aurait l'avantage, puisque plus le progrès scientifique a marché, plus ce procédé de la nature a gagné de terrain, et que l'hétérogénie, de plus en plus refoulée, a fini par être forcée de se retrancher sur les organismes microscopiques les plus délicats et les plus récemment découverts, la *génération* par ancêtres ayant été démontrée pour tous les autres. L'homogénie a, d'ailleurs, pour elle aussi plus d'autorités contemporaines.

Cependant tout cela ne nous empêche pas de croire qu'on finira par constater des faits de *générations spontanées*. Pourquoi Dieu, en effet, n'aurait-il pas mis dans la nature la force élémentaire de la vie comme il y a mis toutes les autres forces, l'électricité, le calorique, l'attraction, etc. ? Pourquoi n'y aurait-il pas mis, par exemple, ces éléments vitaux que Buffon avait conçus sous le nom de molécules organiques vivantes, pour engendrer aux heures et lieux convenables de nouvelles espèces ? Ce mode de production nous paraît *a priori* devoir entrer dans les ressources du Créateur comme tous les autres ; et nous trouvons bien insensés tous ces

petits esprits de nos jours qui croient trouver dans les systèmes de spontéparité des arguments contre la cause intelligente universelle. Que fait, dans une chaîne, la forme de chaque anneau contre la nécessité du point d'attache primordial qui soutient toute la chaîne? Que font les variétés phénoménales contre la nécessité de la substance, si ce n'est de la démontrer d'autant mieux qu'elles sont plus riches et plus multipliées.

On a honte, en vérité, pour son siècle de se voir obligé de descendre à de pareilles observations provoquées par un athéisme aussi misérable. LE NOIR.

GÉNÉRATION (modes constatés de) VÉGÉTALE ET ANIMALE. (*Théol. mixt. scien. physiol. bot. et zool.*) — Nous ne parlerons pas, dans cet article, de la *génération* primitive ou spontanée puisque ce mode, comme nous venons de le voir, est encore à l'état de problème; mais nous passerons une revue rapide sur les modes de reproduction que la science a constatés expérimentalement, pour montrer la richesse des procédés de Dieu dans la nature.

On peut réduire à huit les modes de *génération* jusqu'à présent constatés par la science d'observation. Dans tous ces modes, comme on va le voir, il est vrai de dire : *vivum ex vivo*, mais non pas toujours avec Harvey : *vivum ex ovo*; cela sera vrai pourtant presque toujours. Dans les six premiers modes, l'animal se reproduira par un germe qui commencera de se montrer dans un œuf, et le végétal également par un germe qui se révélera dans une graine rudimentaire ou dans une spore qui n'est qu'une graine plus simple; mais dans les deux derniers modes, il n'y aura, tant chez l'animal que chez le végétal, ni œuf, ni graine, ni spore. D'ailleurs, ces modes divers ne sont pas toujours exclusifs les uns des autres; plusieurs peuvent se montrer en concurrence dans la même espèce soit végétale soit animale, un mode n'étant alors que supplémentaire de l'autre et se présentant comme une surabondance de vitalité. Parcourons-les tous successivement.

I. *Génération* par fécondation paternelle d'un œuf dans le sein maternel, suivie d'un développement intérieur d'embryon, dans une matrice, sous forme de petit individu pendant un temps de gestation, puis viviparité.

C'est la *génération* des animaux les plus parfaits, des mammifères, et de tous les vivipares. Parmi les mammifères, il y a une variante qu'il est bon de faire remarquer; c'est celle des marsupiaux, parmi lesquels figurent la sarigue et le kangouroo; la mère, dans cet ordre, est munie d'une seconde matrice externe qu'on appelle la poche mammaire, et qui a, sous le ventre son ouverture particulière, sa lucarne, par laquelle les petits respirent, montrent la tête dès qu'ils sont suffisamment développés, et plus tard sortent et rentrent; c'est dans cette poche formée par un repli de la peau que sont les mamelles, et les petits, n'étant encore que des embryons lorsque la mère les met bas, y sont placés par elle dès leur sortie de la matrice intérieure, s'y accrochent aux mamelles et s'y développent.

Ce fut Harvey qui, le premier, dans son livre intitulé : *Exercitat. de générat. animal.* 1651, essaya de prouver que les mammifères proviennent d'un œuf comme tous les animaux; on discutait sur ce principe jusqu'au commencement de ce siècle; et de Baër, en 1827 (*lettres sur la formation de l'œuf*, dans le *Répert. génér. d'anat. et de physiol.* de Breschet, 1829) découvrit l'œuf humain lui-même, et apprit aux naturalistes à le trouver; il est très-petit et de forme ronde; il réside dans les ovaires de la femelle comme chez tous les animaux supérieurs, et le mâle n'en a point. M. Coste, en 1834, dans ses *Recherch. sur la générat. des mammif.* confirma les découvertes de Baër et rendit indubitable le principe de l'œuf appliqué à l'homme lui-même.

II. *Génération* par fécondation d'un œuf dans le sein maternel, suivie d'un développement intérieur de cet œuf, gardant sa forme d'œuf, puis d'une éclosion dans la matrice, et enfin de *viviparité* au dehors; c'est ce qu'on nomme l'*ovoviviparité*.

C'est la *génération* des vipères, des salamandres, de certains squales. Cette *génération* ne diffère de la précédente qu'en ce que le germe, au lieu de se développer dans des enveloppes fournies directement par la matrice, se développe dans un œuf qui a ses enveloppes propres isolées, puis éclôt dans l'intérieur de l'animal avant de se montrer au dehors. Elle ne diffère, d'autre part, de la suivante qu'en ce que l'œuf, au lieu d'être couvé à l'extérieur, l'est à l'intérieur de la mère, et que le jeune animal, au lieu d'éclore au dehors éclôt au dedans de celle-ci, avant de naître à l'air libre.

III. *Génération* par fécondation d'un œuf dans le sein maternel, suivie d'un développement de cet œuf, puis d'une ponte (oviparité) ou d'une fructification ou granification ou sporification, puis d'une incubation au dehors dans les conditions et les milieux convenables, enfin d'une éclosion ou d'une germination.

C'est la *génération* ordinaire des oiseaux et des reptiles, ainsi que celle de tous les végétaux phanérogames et cryptogames.

IV. *Génération* par fécondation d'un œuf déjà pondu par la mère, suivie d'un développement en un milieu convenable, puis d'une éclosion.

C'est la *génération* ordinaire de certains poissons : les femelles vont déposer leurs œufs dans des endroits propices qu'on appelle *frayères* et qui sont le plus souvent éloignés de leurs habitats, ce qui nécessite des migrations ; et les mâles les suivent à mesure qu'elles jettent leurs œufs, en fécondant ceux-ci au moyen de la laitance qu'ils projettent dessus.

Dans les quatre *générations* qui viennent d'être énumérées, il y a toujours l'œuf avec ses caractères tels que les décrit M. Duvernoy comme il suit, dans l'article Propagation du *Dictionnaire universel d'hist. nat.* : « l'ovule a, dans tous les animaux, la forme sphérique et la même composition apparente. On y distingue la sphère principale ou *vitelline*, composée de la substance vitelline et de la membrane vitelline qui la recouvre. En dedans de cette sphère s'en trouve une autre plus petite, transparente, qui en occupe le centre durant les premiers temps du développement de l'ovule, et qui devient tangente à sa circonférence lorsque cet ovule est mûr ; c'est la *vésicule germinative* qui doit contenir les premiers éléments du germe. Enfin on observe une tache plus opaque dans cette dernière vésicule formée d'une ou de plusieurs petites cellules contenant des matériaux plus denses, d'où lui vient cette opacité qui la distingue : c'est la *tache germinative*.... Mais cet ovule n'est pas un œuf complet... En général il se revêt d'une couche de substance albumineuse, à peine sensible chez les uns, abondante chez les autres : (l'œuf des oiseaux est dans ce dernier cas). Cette couche d'albumen est enveloppée d'une membrane particulière, la *membrane de la coque*. Vient enfin cette dernière enveloppe protectrice (*la coque*) qui n'existe proprement que chez les vrais ovipares, ou les ovovivipares, et dont la nature varie suivant le milieu (l'air ou l'eau) et le lieu où l'œuf doit être déposé. »

Dans tout cela, il n'y a d'important pour nous qui sondons toujours, autant que possible, le fond des mystères, que la *tache germinative* ; c'est le vrai germe. Quelle en est l'origine ? comment résulte-t-il de la fécondation ?

Ecoutons encore quelques paroles descriptives de M. de Quatrefages : « Quelques granulations à peine visibles sous les plus forts grossissements ou même une seule utricule moins épaisse que la pointe de la plus fine aiguille, voilà ce que sont à l'origine les germes végétaux ou animaux, graines, bourgeons, bulbilles ou œufs. Ainsi commence le chêne comme l'éléphant, la mousse comme le ver ; telle est, certainement, la première apparence de ce qui plus tard sera un homme. Entre ces points de départ et ces points d'arrivée, on comprend tout ce qu'il doit exister d'intermédiaires ; en apparence semblables au début il faut que toutes les espèces animales ou végétales se différencient et acquièrent leurs caractères propres. » (*Métamor. de l'homme et des anim.*)

Revenons à notre question :

D'après une première hypothèse, à laquelle il convient de rattacher Ch. Bonnet (*Consid. sur les corps organisés*; 1762), Haller (*Elem. physiologiæ*; 1757-1766, G. Cuvier lui-même (*Rég. anim. introd.* 1817), et une multitude d'autres, il y aurait *préexistence de tous les* germes les uns dans les autres, avant leurs évolutions propres ; et cette préexistence, remontant jusqu'au premier père ou à la première mère, consisterait, ainsi que l'expliquent Fabrice d'Aquipendante , Malpighi , Haller, etc., dans des miniatures ayant toutes leurs formes et se contenant les unes les autres jusqu'au dernier des descendants, par un *emboîtemnnt* qui dépasse l'imagination quand il s'agit de telles multitudes et d'êtres aussi petits.

Voilà la première hypothèse, mais cette hypothèse se subdivise en deux systèmes secondaires, qui sont :1° l'*animalisme*, par lequel on attribue tout au père, en supposant que le petit embryon primitif existe tout formé dans le sperme ou le liquide pollinique du mâle ; il consisterait dans les animaux spermatiques, ou spermatozoïdes qu'on prétend y observer et qui sont les corpuscules qu'on y remarque. 2° l'*ovisme*, qui attribue tout à la femelle, en supposant que le petit embryon primitif réside dans le germe ovulaire que contient l'œuf ou la graine, et qui est rendu susceptible de se développer par le concours du mâle, c'est-à-dire par l'action sur lui d'un spermatozoïde fourni par le mâle. Dans un cas, le premier père aurait contenu tous ses descendants; dans le second, ce serait la mère qui les aurait tous contenus, étant emboîtés les uns dans les autres, dans ceux de ses œufs qui devaient devenir ses rejetons immédiats.

D'après une seconde hypothèse, il n'y aurait pas préexistence des germes dans la série des ancêtres ; mais chaque embryon serait formé par l'organisme du père ou de la mère. Ce système a ses deux sous-divisions correspondantes aux deux sous-divisions du précédent. Si l'on y suppose que c'est le père qui forme, dans son organisme, le petit être nouveau en miniature et que ce petit être consiste dans ses spermatozoïdes, le système prend le nom d'*animalculisme*; si l'on suppose que ce petit être nouveau est produit par la mère dans son œuf, on doit donner au système le nom d'*ovulisme*, par raison de correspondance. Dans les deux cas, il faut le concours du père et de la mère pour la possibilité du développement dans un cas comme matrice, dans l'autre cas, comme fécondation.

D'après une troisième hypothèse, de laquelle Buffon doit être considéré comme le créateur, mais qu'il convient de nommer aujourd'hui, pour la mettre d'accord avec la science contemporaine, *animalculovisme* (1), il n'y a point préexistence du germe-miniature dans la série des aïeux, il n'y a pas préexistence de ce germe dans les parents immédiats, et ce n'est pas plus la mère que le père, pas plus le père que la mère qui possède ou compose en son particulier le véritable germe, c'est-à-dire cette *cellule germinative vivante* dont la *tache germinative* n'est encore qu'une enveloppe. Ce point vital qui constitue l'individu, soit animal soit végétal, se forme directement, au moment de l'union sexuelle, par l'union intime du spermatozoïde-mâle et du spermatozoïde-femelle qu'il convient d'appeler l'*ovozoïde*, l'un donnant, quand il l'emporte en puissance, le sexe mâle, l'autre donnant, dans le cas contraire, le sexe femelle ; il se forme ainsi sans qu'il ait existé auparavant, ni dans les aïeux, ni dans le père ou la mère, en aucune autre manière qu'en celle d'éléments vitaux semblables ou dissemblables entre eux (Buffon les disait semblables) répandus dans toute la nature et en particulier dans les organismes du père et de la mère; la dissémination de ces éléments constituerait un fluide vital qui correspondrait, dans l'ordre organique, au fluide électrique dans l'ordre inorganique; et, dans le mystère de la fécondation, étant fournis d'une part

(1) Le lecteur est prié de corriger la faute d'impression qui nous a fait dire *ani nalculosisme* au lieu *animalculovisme* dans le premier volume et dans la table de ce volume. Cette faute n'a été corrigée que dans les derniers tirages.

par l'ovule maternel, et d'autre part, par le liquide paternel, ces éléments se mélangent, se happent, s'aggrégent, s'entr'animent, et constituent ce point central, invisible jusqu'à présent avec les meilleurs microscopes, qui va désormais s'assimiler d'autres éléments vitaux et former avec eux le petit germe qui un jour sera l'homme, l'éléphant ou le chêne, et dans la formation duquel, contrairement aux autres hypothèses, le père et la mère auront eu une égale part. *Voyez* FOVILLA.

Voilà la troisième hypothèse et cette hypothèse est celle que nous faisons nôtre.

Quoique la première voie disparaître toute impossibilité métaphysique devant l'idée qu'on doit se faire de la puissance du Créateur, puisque, après tout, elle ne suppose pas un nombre infini d'emboîtements, elle présente à la raison un certain ridicule, que nous ne pouvons bien placer dans les harmonies du très-haut. Nous dirions d'elles ce qu'Alphonse de Portugal disait du système du monde de Ptolémée : « Si j'avais été là j'aurais fait plus simplement les choses. »

Quoique la seconde ne présente pas la même complication et soit simplificatrice comme la troisième, elle présente à nos yeux un inconvénient des plus graves, que présentait aussi la première, cet inconvénient consiste en ce qu'il n'y a point une véritable paternité ou une véritable maternité ; entendue à l'avantage du père, elle réduit la mère à un réceptacle ; entendue à l'avantage de la mère, elle réduit le rôle de père à un entraînement.

La troisième seule nous satisfait, parce que, d'une part, elle simplifie en enlevant l'emboîtement indéfini, que, d'autre part elle donne au père et à la mère les mêmes honneurs dans la production, et qu'enfin elle seule rend suffisamment raison des ressemblances des enfants à leurs parents, lesquelles sont tantôt du côté de la mère, tantôt du côté du père, et en général des deux côtés à la fois. Il nous semble que l'on peut mettre à côté de Képler le grand homme qui l'a conçue, et même lui faire dire ce que disait Képler, en pensant aux lois admirables qu'il avait trouvées : « Dieu a attendu six mille ans le véritable admirateur de ses œuvres. »

Passons aux quatre dernières sortes de reproduction ou *génération*.

V. *Génération agame*, c'est-à-dire sans mariage (*a* primitif, *gamos* mariage), ou, *parthénogénèse* (du grec *parthénos* vierge et *genésis*, production). C'est une *génération* vivipare sans fécondation, au moins immédiate, de l'œuf maternel par un père ; il y a production maternelle pure en l'absence de toute paternité et ainsi conservation dans la mère de la virginité la plus intacte d'où lui est venu le nom de *parthénogénèse*.

Cette génération est surtout constatée chez les pucerons. Mais une telle fécondité n'a lieu que pendant un certain nombre de filiations et durant la belle saison. Sous l'influence des températures plus basses de l'automne et de l'hiver, la force reproductrice s'épuise et disparaît ; les puceronnes vierges ont besoin alors du concours de pucerons mâles pour redevenir fécondes et engendrer des filles fécondes ; et dès lors ce ne sont plus des pucerons vivants qu'elles enfantent mais des œufs qu'elles pondent, qui passeront l'hiver à l'état d'œufs et qui éclôront au printemps comme des œufs ordinaires ; de cette façon, au retour de chaque printemps une colonie de pucerons n'est plus représentée que par ces œufs ; les *générations* parthénogéniques et vivipares n'ont lieu que du printemps à l'automme ; elles ne demandent, chacune, que 8 à 12 jours après que les vierges mères ont changé de peau trois ou quatre fois, en sorte qu'il s'en fait un assez grand nombre pendant les six mois de saison chaude. Kyber, observateur allemand, a réussi à conserver les pucerons d'un œillet pendant quatre années en maintenant la plante dans une chambre chaude ; et durant tout ce temps, s'est produit la parthénogénèse.

Ces faits de *génération* des pucerons, quelque étranges qu'ils soient,

ont été mis hors de doute par Leuwenhoeck en 1695 (*arcana naturæ*, 90[e], lettr.) par Réaumur (*Mem. p. serv. à l'hist. des insect.* t. III, 9[e] lettre) et par Ch. Bonnet en 1745 (*Traité d'insectologie*, t. I). De Geer, Lyonnet, et plus tard Duvan, Morren, Siebold, Carus, ont tous confirmé pleinement les observations de Ch. Bonnet.

Au moment même où nous écrivons (nov. 1873), un savant micrographe, vient de constater une reproduction semblable dans le phyloxera du chêne, qu'il étudie à l'occasion de ce phyloxera de la vigne qui fait tant parler de lui depuis deux ans par suite de la maladie désastreuse de ce précieux végétal dont il est la cause.

Comment expliquer la formation du germe vivant dans ces mères pendant leur fécondité vivipare?... Rien n'est plus simple avec le second système : s'il y a dans la nature des principes de vie qui comme le croit Buffon, sont semblables chez les pères et chez les mères aussi bien que partout, il suffit de concevoir que, dans ces espèces, les femelles seules aient la puissance, dans certaines conditions de chaleur et pendant plusieurs *générations*, de produire dans leur organisme, à l'aide de ces principes, le germe vivant soit dans leurs matrices soit dans leurs ovaires, comme on concevrait, dans d'autres circonstances, avec le même système, des *générations* spontanées.

Remarquons en passant qu'il y a, dans ce phénomène, une image naturelle de la conception virginale de l'Homme-Dieu.

VI. *Génération alternante*, c'est-à-dire d'une espèce par une autre espèce parfaitement différente de forme, avec retour subséquent à la première : le fils est d'une espèce différente de celle du père; mais le petit-fils se retrouve être semblable à son grand père ; c'est comme si un loup produisait un mouton, et que ce mouton reproduisît un loup, et ainsi de suite en alternant toujours.

C'est la *génération* de quelques mollusques, de certaines Méduses etc., et, en végétaux, des fougères. *V.* ce mot.

Ce fut Chamisso qui découvrit en 1819 ces faits bizarres, et ils ont été confirmés depuis et irrévocablement constatés pour la science par les travaux de Saars, en 1835, de Ch. de Siebold, de Krohn, de Huxley, de Van Beneden, de Dufossé, de Derbès, de Koren et Danielssen en 1844, de J. Muller en 1845, de M. de Quatrefages, (*Métamorph. de l'homme et des anim.*) etc.

Les *biphores*, par exemple, parmi lesquels on peut nommer le *Salpa*, mollusques marins des plus inférieurs, ont deux formes spécifiques toutes différentes, la forme d'individu isolé et la forme d'une chaîne d'individus réunis bout à bout; l'individu isolé produit le ruban, puis le ruban produit l'individu. L'*Amélie rose*, espèce de Méduse, pond des œufs qui deviennent des larves d'abord semblables à des infusoires, puis ayant la forme d'un polype en cornet; voilà le fils de la Méduse, c'est un véritable polype. Que produit ce polype? Il pousse des bourgeons qui deviennent des aggrégations d'individus emboîtés en série les uns sur les autres, puis se séparent; et chacun d'eux devient alors une Méduse *amélie rose*. C'est le retour du petit-fils à l'espèce de l'aïeul, et la différence est pourtant si grande entre la Méduse et le polype, qu'avant ces découvertes, l'un et l'autre étaient rangés par les naturalistes non-seulement comme espèces distinctes, mais dans des classes différentes. On a constaté, depuis, beaucoup d'autres productions alternantes de ce genre dans les rayonnés, mais on a constaté aussi que le mode ordinaire de reproduction n'en existe pas moins chez ces espèces de Méduse; l'alternance et la production directe peuvent même, paraît-il, exister concurremment dans la même espèce.

Cette *génération* n'est pas plus difficile à comprendre, avec notre hypothèse buffonienne, que la précédente, puisque tous les principes de vie qu'on suppose sont semblables; ces principes sont aptes à former toutes sortes d'espèces moyennant des variantes causatives, que la science ne connaît pas, mais qu'elle pourra connaître un jour, dans les espèces productives

On a remarqué que, dans les deux *générations* qui précèdent, c'est encore l'œuf avec son germe vivant, qui est la base de la production. Il en est autrement des deux modes qui vont suivre.

VII. *Génération* par *fissiparité* ou *scissiparité*, mode qui prend le nom de *bouturage* chez les végétaux; cette *génération* se fait par la division d'une partie d'un individu, laquelle partie redevient un individu complet semblable au premier.

C'est une *génération* propre à beaucoup de végétaux et à beaucoup de zoophytes, tels que l'hydre ou polype d'eau douce; M. Tremblay l'a prouvé sans réplique par ses célèbres expériences sur ces animaux; il en est de la partie de l'être qui redevient un individu complet comme d'une branche d'arbre qu'on pique dans la terre et qui redevient un arbre.

Notre hypothèse explique encore très-facilement ce phénomène aussi bien dans l'animal que dans le végétal; il y a, dans toutes les parties de l'organisme, des principes de vie qui sont susceptibles de former noyau central autour duquel s'assimileront d'autres principes de vie venant du dehors et qui compléteront l'individu; l'autre hypothèse explique beaucoup moins facilement le même phénomène, ainsi que le suivant.

VIII. Enfin, *génération gemmipare* ou par germes adhérents, par bourgeons.

C'est une *génération* par laquelle se reproduisent beaucoup de végétaux, beaucoup de zoophytes, tels que les hydres et les actinies, et beaucoup aussi de mollusques et d'annélides. Sur un point du corps se développe une petite grosseur, un bourgeon qui s'accroît peu à peu et finit par se développer en un individu nouveau qui vivra en commun avec son parent, ou qui s'en séparera pour vivre en son particulier. Quant aux végétaux, cette *génération* est parmi eux très-ordinaire; c'est elle qui est pratiquée dans les multiplications par *surgeons*, *drageons*, *coulants*, *propagules*, *stolons*, *bulbilles*, ou *gemmes*, *tubercules*, *marcottes* et même *greffes*, bien que, dans ce dernier cas, il y ait transport du bourgeon d'un pied sur un autre.

Ce mode comme les autres trouve une explication des plus faciles dans notre second système, puisque les principes vitaux capables de constituer un nouvel individu sont partout dans l'être producteur.

Mais, nous dira peut-être certain théologien à l'esprit aussi léger qu'étroit, vous enlevez, avec votre théorie de la *génération*, l'explication que trouvait naturellement dans l'ancienne le dogme catholique de la déchéance. Il était facile de comprendre, avec cet ancien système de l'emboîtement des individus en germes les uns dans les autres, et par conséquent, de la présence en Adam d'abord, puis en Ève après qu'elle en eût été tirée, de toute la race humaine, que toute cette race ait participé à la chute des premiers pères et contracté la tache originelle qui devait suivre de leur prévarication. Mais comment expliquer un pareil effet avec votre théorie qui voit la formation de chaque germe se faire à mesure que les individus sont engendrés?

Nous avons qualifié un pareil argumentateur d'esprit aussi léger qu'étroit; en effet, qu'importe, pour une dégénérescence, la présence physique des descendants au moment où la cause en est posée? ne suffit-il pas que le premier couple ait détérioré sa nature pour qu'il ne puisse ensuite engendrer que des êtres qui seront dégénérés comme lui, quel que soit le mode par lequel se fera la *génération?* et la troisième hypothèse n'est-elle pas même celle qui expliquerait le mieux une telle dégénérescence? Il est plus facile de comprendre, en effet, qu'un germe ne puisse être vraiment produit par deux natures dégénérées, sans être dégénéré lui-même, qu'il n'est facile de comprendre que des germes créés tous parfaits et emboîtés les uns dans les autres de manière que les uns ne soient que les vases des autres, participent, par cette seule raison qu'ils sont présents à la souillure du vase qui les contient tous, il est vrai, mais qui n'est pas plus eux qu'une maison n'est la famille qui l'habite. LE NOIR.

GÉNÉRATION. Ce terme a différents sens. Dans l'Ecriture sainte, saint Matthieu appelle la généalogie de Jésus-Christ, *liber generationis Jesu Christi*; ensuite il dit qu'il y a quatorze *générations* depuis Abraham jusqu'à David, et cela signifie quatorze degrés d'ascendants et de descendants; enfin il appelle *génération* la manière dont Jésus est né : *Christi autem generatio sic erat.* Chez les écrivains de l'Ancien Testament, ce terme signifie aussi quelquefois la création. Nous lisons dans le deuxième chapitre de la Genèse : *Istæ sunt generationes cœli et terræ.* D'autres fois il désigne la vie, la conduite, la suite des actions d'un homme; ainsi il est dit de Noé qu'il fut juste et parfait *dans ses générations.* Dans le même sens, les rabbins ont intitulé les vies absurdes qu'ils ont données de Jésus-Christ, *Liber generationum Jesu.* D'autres fois il signifie race et nation. Dieu dit dans le psaume 94, ℣ 10 : J'ai été irrité pendant quarante ans contre cette *génération*, c'est-à-dire contre toute la nation juive; et Jésus-Christ la nomme encore *génération incrédule.* Dans le chapitre 24 de saint Matthieu, ℣ 34, il est dit : « Cette *génération* ne » passera point avant que tout cela » s'accomplisse. » Et cela signifie les hommes qui vivaient pour lors. Le mot *de génération en génération* exprime quelquefois un temps indéterminé, d'autres fois toute la durée du monde, et même l'éternité.

BERGIER.

GÉNÉRATION, en théologie, se dit de l'action par laquelle Dieu le Père produit son Verbe ou son Fils, et en vertu de laquelle le Fils est coéternel et consubstantiel au Père; au lieu que la manière dont le Saint-Esprit émane du Père et du Fils est nommée *procession.* Dieu, disent les théologiens après les Pères de l'Eglise, n'a jamais été sans se connaître; en se connaissant, il a produit un acte de son entendement égal à lui-même, par conséquent une Personne divine; ces deux Personnes n'ont pas pu être sans s'aimer : par cet acte de la volonté du Père et du Fils, a été produit le Saint-Esprit, égal et coéternel aux deux autres Personnes.

Cette *génération* du Fils était appelée par les Pères grecs προϐολή, *prolatio, productio*; ce terme fut rejeté d'abord par quelques-uns, parce que les valentiniens s'en servaient pour exprimer les prétendues émanations de leurs éons; mais comme l'on ne pouvait en forger un plus propre, on fit réflexion qu'en écartant toute idée d'imperfection qu'emporte le terme de *génération* appliqué aux hommes, il n'y avait aucun inconvénient de s'en servir en parlant de Dieu.

Mais il ne faut pas oublier la leçon que saint Irénée donnait aux raisonneurs de son temps, *contra Hær.*, l. 2, c. 28, n. 6 : « Si quelqu'un nous demande, comment le Fils est-il né » du Père? Nous lui répondons que » cette *naissance* ou *génération*, ou » *prolation*, ou *production*, ou *émanation*, ou tout autre terme dont on » voudra se servir, n'est connu de » personne, parce qu'elle est inexplicable..... Personne ne la con» naît que le Père seul qui a engen» dré, et le Fils qui est né de lui. Qui» conque ose entreprendre de la » concevoir ou de l'expliquer, ne » s'entend pas lui-même, en voulant » dévoiler un mystère ineffable. Nous » produisons un Verbe par la pensée » et par le sentiment; tout le monde » le comprend : mais il est absurde » d'appliquer cet exemple au Verbe » unique de Dieu, comme font quel» ques-uns, qui semblent avoir pré» sidé à sa naissance. »

Les théologiens scolastiques disent encore que la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ne peut pas être appelée *génération*, parce que la volonté n'est point une faculté *assimilative* comme l'entendement. Il serait peut-être mieux de ne pas vouloir donner de raisons d'un mystère inexplicable. Saint Augustin avoue qu'il ignore comment on doit distinguer la *génération* du Fils d'avec la procession du Saint-Esprit, et que sa pénétration succombe sous cette difficulté. *L.* 2, *contra Max.*, c. 14, n. 1. L'on doit donc se borner à dire que ces deux termes étant appliqués dans l'Ecriture sainte, l'un au Fils, et l'autre au Saint-Esprit, nous ne pou-

vons mieux faire que de respecter et de conserver ce langage.

Beausobre, qui ne laisse échapper aucune occasion d'accuser les Pères de l'Eglise, assure que les anciens ont cru *généralement* que Dieu le Père n'engendra le Verbe qu'immédiatement avant de créer le monde. Auparavant, le Verbe était dans le Père, mais il n'était point encore hypostase ou personne, puisqu'il n'était point encore engendré; Dieu n'était Père qu'en puissance, et non actuellement. Ainsi ont pensé, dit-il, Justin martyr, Théophile d'Antioche, Tatien, Hippolyte, Tertullien, Lactance et d'autres : ce fait est avoué par le Père Petau, *de Trin.*, l. 1, c. 3, 4 et 5; par M. Huet, *Origenian.*, l. 2, p. 2; par Dupin, *Biblioth. ecclés.*, t. 1, p. 114. Cette erreur est venue d'une autre qui a été opiniâtrément soutenue par les ariens, dans la suite; savoir, que la *génération* du Fils a été un acte libre de la volonté du Père. *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 5, § 4 et 5.

Mais ce critique n'a pas pu ignorer que le savant Bullus, dans sa *Défense de la foi de Nicée*, sect. 3, a pleinement vengé les Pères de l'accusation que l'on avait intentée contre eux. Il a fait voir que ces anciens ont admis deux espèces de *génération* du Verbe : l'une, proprement dite, éternelle, non libre, mais aussi nécessaire que la nature et l'existence du Père, sans laquelle il n'a jamais pu être; l'autre, improprement dite et volontaire, par laquelle le Verbe, auparavant caché dans le sein du Père, est devenu visible par la création, et s'est montré aux créatures. Mais il est faux qu'avant ce moment le Verbe n'ait pas été déjà hypostase ou personne subsistante; aucun des Pères n'a rêvé qu'il a été un temps ni un instant où Dieu le Père était sans son Verbe, sans sa propre sagesse, sans se connaître, etc.; tous, au contraire, rejettent cette proposition comme une impiété. Bossuet, dans son *sixième Avertissement aux protestants*, a renouvelé les preuves de ce fait. Plus récemment encore, dom Prudent Marand, dans son *Traité de la Divinité de Jésus-Christ*, c. 4, a mis cette vérité dans un plus grand jour, et les savants éditeurs d'Origène ont opposé ses réflexions aux reproches que M. Huet avait faits à ce Père de l'Eglise. *Origenian.*, l. 2, q. 2. Il n'y a pas de bonne foi à renouveler une accusation que l'on sait avoir été victorieusement réfutée. Mais Beausobre, qui ne savait comment justifier les manichéens, auxquels on a reproché de nier l'éternité du Verbe, a trouvé bon de récriminer contre les Pères de l'Eglise, et ce n'est pas là le seul cas dans lequel il a eu recours à cet odieux moyen. *Voyez* Emanations. Bergier.

GENÈSE, premier des livres de Moïse et de l'Ecriture sainte (1) dans,

(1) La religion a commencé avec le monde; nous en voyons l'origine dans la Genèse, le premier des livres saints. En créant l'homme, Dieu lui révéla les vérités les plus importantes de la religion; ces vérités se perpétuèrent par la tradition, et nous en trouvons des traces sensibles chez tous les peuples du monde. *Voyez* les articles Dieu, Religion, Révélation, Loi, Ame, Ange, Péché originel, Médiateur. L'accord frappant entre des nations qui souvent ne se connaissaient point, qui n'avaient entre elles aucun commerce, prouve évidemment que leurs pères communs avaient une même croyance, une même morale, un même culte; et que les diverses opinions qui dans la suite partagèrent les hommes, n'étaient que des inventions modernes et des altérations de la religion primitive. Voyez *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. 42, etc.

La narration de Moïse ne se trouve pas seulement d'accord avec la tradition générale pour les vérités de la religion, mais encore pour les principaux faits qui sont rapportés dans la Genèse : tels sont la création et la formation du monde, la création de l'homme, l'innocence et la félicité d'Adam dans le paradis terrestre, sa chute et la dégradation du genre humain, la vie des patriarches qui ont vécu soit avant, soit après le déluge, le déluge lui-même avec ses principales circonstances, la renaissance du monde par les trois enfants de Noé, la tour de Babel, la confusion des langues et la dispersion des hommes. Nous trouvons ces faits, quoique altérés, dans les anciens auteurs profanes.

I. Selon la Genèse, (chap. 1.) Dieu créa le ciel et la terre : la terre était toute nue, *inanis et vacua* sans arbres et sans ornements; les ténèbres couvraient la face de l'abîme d'eau où la terre était comme absorbée. L'esprit de Dieu (le souffle de de Dieu, vent violent (était porté sur les eaux, les disposant à produire les êtres qui devaient être créés, (Le verbe hébreu marque l'action d'un oiseau qui couve ses œufs. (Nous trouvons des vestiges du dogme de la création dans les fragments qui nous restent des anciens historiens. Sanchoniaton, historien phénicien antérieur à la ruine de Troie, parle du chaos ou d'un air ténébreux qui a précédé la naissance du monde. Il nous montre ensuite une essence spirituelle, existant de toute éternité, et donnant la forme et l'action à la matière. Il dit que l'univers était alors dans le limon comme dans un œuf; ce qui est absolument semblable à ce que

lequel la création du monde et l'histoire des patriarches, depuis Adam jusqu'à Jacob et Joseph, sont rapportées. Quelques critiques ont cru que Moïse avait écrit ce livre avant la sortie des Israélites de l'Egypte; mais il est plus vraisemblable qu'il l'a composé dans le désert, après la promulgation de la loi. On y voit l'histoire de 2369 ans ou environ, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Joseph, selon le

dit Moïse, lorsqu'il représente l'action de l'esprit sur la matière sous la forme d'un oiseau qui s'excite à la production. (Euseb., *Prépar. évang.*, liv. 1, ch. 7. (Macrobe, dans ses *Saturnales*, Linus, Orphée, ou *les Vers orphiques* qui renferment sa doctrine, Anaxagore, nous donnent le même emblème de l'origine du monde. Les Egyptiens, suivant Diogène-Laërce et Diodore de Sicile, pensaient que le monde, à sa naissance, n'offrait qu'une masse confuse, qu'un chaos, d'où les éléments avaient été tirés par voie de séparation, et d'où les animaux avaient été formés. Ils avaient aussi connaissance d'un grand mouvement imprimé à l'air, et semblable à celui dont parle Moïse, Hésiode, Euripide Epicharme, Aristophane, Ovide, qui ont emprunté le langage des Grecs, nous représentent le monde à sa naissance, comme un chaos, duquel l'Esprit créateur a tiré toutes choses. La séparation des eaux et de la terre, dont parle Moïse, est mentionnée dans Anaximandre, et dans Phérécide qui avait appris cette tradition des Syriens. Linus et Anaxagore enseignent qu'au commencement tout etait mêlé et confus, mais que l'esprit avait tout arrangé. Numénius, cité par Porphyre, fait mention de l'esprit de Dieu, c'est-à-dire du vent violent qui agitait les eaux. Pythagore, Thalès, Platon, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Possidonius, Sénèque, Chalcide, ont reconnu la création, ou du moins une intelligence incréée, comme étant le principe de l'ordre qui existe dans les différentes parties de l'univers. Strabon nous apprend que Mégasthènes, qui vivait plusieurs siècles avant Jésus-Christ, avait remarqué dans son *Histoire des Indes*, que les Indiens avaient presque les mêmes opinions que les Grecs sur l'origine du monde : qu'ils croyaient qu'il avait commencé, qu'il devait finir, que l'eau avait produit les animaux, et que Dieu gouvernait toutes choses. Cette idée assez généralement répandue sur l'eau, considérée comme le principe d'où toute matière avait été originairement tirée, émane visiblement de ce qui est rapporté dans l'Ecriture, au sujet de cette masse liquide qui couvrait l'élément aride au commencement du monde, et de ces expressions de Moïse : *Spiritus ejus ferebatur super aquas ; divisit aquas ab aquis*, etc.

Nous remarquons d'après Shuckford que le chaos, chez les anciens philosophes, pouvait s'appeler *eau*, du mot grec *chéo*, qui signifie *verser*, répandre; et qu'ainsi l'on se méprend peut-être lorsqu'on fait dire à Homère et à Thalès, que l'eau simplement est le principe de toutes choses, tandis qu'ils voulaient dire le *chaos*, ce qui a plus de rapport encore avec le récit de Moïse.

Les peuples qui habitaient la Norwége, la Suède, le Danemark, la Grande-Bretagne, et généralement toutes les nations septentrionales de l'Europe, avaient des notions plus ou moins parfaites de la création. Selon l'*Edda* ou la théologie islandaise, commune à tous les peuples du Nord, un Etre éternel gouverne toutes choses ; il a créé le ciel et la terre, en animant par un *souffle de chaleur* la matière qui, au commencement des siècles, n'était qu'un *vaste abîme*, sans forme, sans plantes et sans germes, où tous les éléments étaient confondus. Dans cette description du chaos, l'*Edda* fait mention de la séparation de la terre d'avec les eaux, de la distinction des jours, des temps et des années,

II. L'auteur du livre de la Genèse parle des ténèbres avant la création de la lumière ; il donne le soir et non le matin comme le commencement du jour, et la création du soleil comme postérieure à la lumière. Sanchoniaton, Thalès, instruits dans la religion phénicienne, Hésiode, dans sa *Théogonie*, enseignent que la nuit a précédé la lumière. Dans les *Vers orphiques*, il est fait mention d'une nuit plus ancienne que le jour. La description qu'Ovide et Aristophane nous ont laissée du chaos, suppose également les ténèbres antérieures à la lumière. L'Erèbe, enfant du chaos, et dont le nom répond au mot hébreu qui signifie *nuit*, est placé dans la théologie païenne au rang des premières divinités qui ont produit les autres. De là, plusieurs nations attachées aux anciennes coutumes, comme les Athéniens, les Numides, les Italiens, les Allemands, les Bohémiens, les Polonais et les Gaulois, commençaient la mesure au jour par la nuit, de même que les Hébreux. Cet usage, conforme à la tradition des Phéniciens et des Grecs, s'accorde, comme on le voit, avec l'histoire sacrée. De même Empédocle, Platon, et les Grecs en général, croyaient la lumière antérieure aa soleil.

III. Moïse nous apprend que la terre et la mer produisirent les animaux. Au rapport de Diodore de Sicile et de Macrobe, les Egyptiens croyaient que les animaux sont sortis de la terre et des eaux. Selon les Chaldéens, à l'origine des choses, les ténèbres et les eaux renfermaient les animaux qui parurent sur la terre. En un mot, Moïse est d'accord sur ce point avec tous ceux qui ont cru que le chaos ou l'eau a été la matière dont Dieu s'est servi pour former les animaux.

IV. Suivant le même historien, l'homme est le dernier ouvrage du Créateur; Dieu forma son corps avec de la terre, et répandit sur son visage un souffle de vie, en lui donnant une âme raisonnable ; il le fit à son image et ressemblance, et soumit tous les animaux à son empire. Ovide, dont la théologie vient des Grecs, ne parle de la création de l'homme qu'après avoir fait l'énumération des autres créatures. Hésiode, Homère, Callimaque, Euripide, Démocrite, Cicéron, Juvénal et Martial, font mention de la boue qui a servi de matière au corps du premier homme. Euripide s'exprime exactement comme la Genèse sur l'origne d'Adam : Le corps de l'homme, dit-il, a été formé de terre, et il retournera en terre ; mais son âme doit retourner au ciel. Horace appelle l'âme humaine une portion de l'Esprit divin, *divinæ particulam auræ* ; le mot *aura*, dont s'est servi Horace, offre presque la même idée que celui employé par Moïse. Selon Virgile, c'est une émanation de la raison céleste, *æthereus sensus*. Platon, Cicéron, Pline et Juvénal lui attribuent une origine qui participe de la Divinité. Eurisus, philosophe pythagoricien, dit que Dieu s'est pris lui-même pour modèle, lorsqu'il donna l'être à l'homme. Nous lisons dans les *Métamorphoses d'Ovide*, comme dans la Genèse, que le Créateur forma l'homme avec de la terre, qu'il le fit à sa ressemblance, et l'établit maître de tous les animaux.

V. On lit dans la Genèse, que Dieu mit six jours pour la création; qu'il bénit le septième et le sanc-

calcul du texte hébreu. Chez les Juifs, il est défendu de lire les premiers chapitres de la *Genèse* et ceux d'Ezéchiel avant l'âge de trente ans. Ce sont aussi ces premiers chapitres qui ont le plus occupé les interprètes, et qui ont fourni le plus grand nombre d'objections aux incrédules.

Avant d'en examiner aucune, il est bon de proposer plusieurs réflexions essentielles que les incrédules n'ont jamais voulu faire, mais qui

tifia, voulant qu'il fût dans la suite spécialement consacré à son service. Or, l'usage de compter les jours par sept ou par semaine, s'est observé chez toutes les nations. De même, les Juifs, les Egyptiens, les Grecs, les Latins, les Indiens, les Chinois, les Celtes, c'est-à-dire les Germains, les Gaulois, les Slaves et les peuples de la Grande-Bretagne, se sont toujours accordés à fêter le septième jour. Josèphe et Philon ont avancé *que le septième jour était un jour de fête, non-seulement pour une ville ou pour un seul pays, mais pour tous les peuples du monde.* Ce qui est en effet confirmé par les historiens de chaque pays. Qu'on réfléchisse comme on le doit sur une observance aussi générale, et l'on verra s'il est possible d'en ramener l'origine à un autre principe qu'à celui de la création du monde en six jours, et du commandement que Dieu fit de sanctifier le septième.

VI. Adam fut placé dans le paradis terrestre, lieu de délices où il se trouvait des fruits aussi beaux à la vue qu'agréables au goût. Nos premiers pères y vécurent heureux et exempts des misères de cette vie, tandis qu'ils conservèrent l'innocence; mais le démon emprunta la forme du serpent, séduisit la première femme qui mangea du fruit défendu et en fit manger à son mari, qui par sa désobéissance attira sur lui et sur toute sa postérité les malédictions du ciel : cependant un Libérateur lui est promis.

Les Egyptiens que croyaient nos premiers pères vivaient dans la simplicité, ignorant même l'art de se couvrir, et se contentant de ce que la nature leur offrait d'elle-même. La mémoire de l'innocence et de la fidélité de l'homme, dans le paradis terrestre, s'est conservée dans l'âge d'or des poëtes, où régnait la bonne foi, la justice et la concorde; où la terre, sans être déchirée par la charrue, portait tout ce qui était nécessaire à la vie : comme aussi les siècles d'argent, d'airain et de fer, qui furent moins heureux que le premier, parce que la justice, la vérité, la vertu, avaient fait place à la fraude, à la violence, à la trahison et aux vices, semblent nous rappeler la dégradation du genre humain et la dépravation progressive des hommes, telle à peu près qu'elle est rapportée dans l'histoire sainte. Décéarque, philosophe péripatéticien, cité par Varron et Porphyre, dit que les premiers mortels étaient plus près des dieux que nous ; qu'ils étaient d'une meilleure nature que nous ; qu'ils vivaient dans l'innocence, et que c'est de là qu'est venu le nom d'âge d'or donné aux premiers siècles. Strabon témoigne que cet heureux temps avait été connu des Indiens. Nous renvoyons aux articles Médiateur, Péché originel, ce qui a rapport à la tradition générale touchant la dégradation du genre humain, et la promesse que Dieu fit au monde coupable d'un Rédempteur.

VII. Au rapport de Moïse, les premiers hommes vivaient jusqu'à neuf cents ans. Cette longue vie des patriarches est mentionnée dans l'histoire que Bérose avait faite de la Chaldée, (Josèphe, liv. 1, chap. 4; Eusèbe, *Chron.*) dans celle d'Egypte par Manéthon, dans celle des Phéniciens par Hiram, enfin dans l'histoire grecque d'Hestiæus, d'Hécatée, d'Hellanicus, et dans les ouvrages d'Hésiode. Servius, dans ses Commentaires sur Virgile, dit que les Arcadiens vivaient jusqu'à trois cents ans. La vie brutale des géants, rapportée par Moïse, se lit dans presque tous les auteurs grecs, et dans quelques auteurs latins. Homère, Hésiode, Platon, Lucain, Sénèque en ont parlé. Voilà donc encore l'histoire profane d'accord avec l'histoire sainte dans plusieurs circonstances fort remarquables.

VIII. Quant au déluge, il n'est aucune nation qui n'ait conservé le souvenir de cette terrible catastrophe. Les Egyptiens croyaient que le genre humain avait péri par un déluge universel. Cette croyance leur était commune avec les peuples les plus anciens, savoir : les Phéniciens, les Chaldéens, les Syriens, les Assyriens, les Perses, les Chinois, les Indiens, ainsi qu'avec les nations septentrionales de l'Europe et les habitants du Nouveau Monde. Sanchoniaton, Bérose le Chaldéen, Abydène d'Assyrie, Plutarque, Lucien, Molon, Nicolas de Damas, Apollodore, Diodore de Sicile, Eupolème, Alexandre Polyhistor, Jérôme d'Egypte et Mnaséas, ces deux derniers cités par Josèphe; l'auteur de l'*Edda*, Ovide et d'autres poëtes, s'accordent unanimement sur ce point. *Voyez* l'article Déluge. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, selon les Phéniciens, les Syriens, les Grecs, les Celtes Scandinaves et les Indiens, Dieu ne résolut le déluge universel que pour punir les crimes des hommes. On lit dans Sanchoniaton, dans Ovide et dans l'*Edda*, que les hommes qui périrent par l'inondation générale étaient des géants : nouveau rapport de ressemblance avec l'histoire sainte.

IX. Selon l'histoire sacrée, l'origine de tous les hommes qui habitèrent la terre après le déluge, remonte à un seul homme, qui est Noé; selon la mythologie des Grecs, tous les hommes descendent de Deucalion, qui est le même que Noé. Les Chinois, les nations septentrionales de l'Europe, les peuples du Mexique croyaient qu'après le déluge la terre ne fut repeuplée que par un seul homme. Une tradition américaine porte que les hommes sont nés de quatre femmes qui échappèrent au déluge avec Noé et ses trois fils. Japétus, père des Européens, Jon, ou comme on l'écrivait autrefois Javon, le père des Grecs, et Ammon qui s'établit en Afrique ne sont-ils pas visiblement le Japhet, le Javan et le Cham de la Genèse ? Saint Jérôme remarque que, de son temps, les Egyptiens appelaient encore l'Egypte du nom de Cham. Josèphe et quantité d'autres auteurs ont découvert dans les noms de beaucoup de peuples des traces sensibles de ceux qui se trouvent dans la Genèse.

X. On lit dans la Genèse, qu'avant la dispersion des enfants de Noé il n'y avait qu'une seule langue pour tous les hommes. Ils entreprirent d'élever une tour qui devait aller jusqu'au ciel (c'est-à-dire fort haut); mais le Seigneur, irrité de l'orgueil des hommes, confondit tellement leur langage, qu'ils ne s'entendaient plus les uns les autres, et qu'ils furent forcés de se disperser dans tous les pays du monde.

Josèphe cite le passage d'une certaine sibylle tout à fait conforme au récit de Moïse. Il y est rapporté « que les hommes n'avaient d'abord qu'un même » langage, qu'ils bâtirent une tour si haute, qu'il semblait qu'elle dût s'élever jusqu'aux cieux; que les » dieux excitèrent une si violente tempête, qu'elle » fut renversée, et que ceux qui la bâtissaient par-

auraient pu leur dessiller les yeux, s'ils avaient daigné y faire attention.

4° Sans l'histoire de la création du monde et de la succession des patriarches, celle que Moïse a faite de sa législation manquerait de la preuve principale qui démontre la vérité et la divinité de sa mission. C'est la liaison des événements arrivés sous Moïse, avec ceux qui avaient précédé, qui développe les desseins de la Providence, qui nous montre les progrès de la révélation relatifs à ceux de la nature. De même que les prodiges opérés en faveur des Israélites, sont l'accomplissemeut des promesses faites à Abraham et à sa postérité, la législation juive a préparé de loin le nouvel ordre de choses qui devait éclore sous Jésus-Christ; de même que la révélation faite aux Hébreux n'a été qu'une extension et une suite de celle que Dieu avait accordée à notre premier père et à ses descendants : ainsi notre religion tient à l'une et à l'autre par toute la chaîne des prophéties et par l'uniformité du plan dont nous trouvons les premiers traits dans le livre de la *Genèse*.

A l'article HISTOIRE SAINTE, nous ferons voir que Moïse s'est trouvé placé précisément au point où il fallait être pour lier les deux premières époques l'une à l'autre, et qu'un historien qui

» lèrent en un moment diverses langues ; ce qui fut » cause qu'on donna le nom de Babylone à la ville » qui fut bâtie dans ce même lieu. » Eusèbe rapporte un passage d'Abydène où l'on trouve le même fait et les mêmes circonstances. Eupolème, Artapan, cités par Alexandre-Polyhistor, disent qu'il est mention de la tour de Babylone dans toutes les histoires, et que cette tour a été bâtie par les géants qui avaient échappé au déluge, et qu'elle fut aussitôt renversée par les dieux, qui dispersèrent les géants par toute la terre. L'entreprise téméraire des géants de la fable, qui tentèrent d'escalader les cieux, n'est bien vraisemblablement qu'une altération de l'histoire de la tour de Babel, que les hommes voulaient élever jusqu'au ciel, c'est-à-dire le plus haut possible.

XI. L'embrasement de Sodome, rapporté dans la première partie du Pentateuque, est confirmé par les témoignages dans Diodore de Sicile, (liv. 19) de Strabon, (liv. 16.) de Tacite, (liv. 5.) de Pline et de Solin.

XII. Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon, Philon, des nations entières issues d'Abraham, les Hébreux, les Iduméens et les Ismaélites, confirment ce que Moïse nous apprend de la circoncision. L'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph, se trouvait autrefois dans les livres de Sanchoniaton, dans ceux de Bérose, d'Hécatée, de Nicolas de Damas, d'Artapan, d'Eupolème, de Démétrius, et dans les Vers orphiques. Justin, dans son *Abrégé des livres de Trogue-Pompée*, en a conservé une partie. Bérose dit : « qu'au dixième âge, après le déluge, il y avait en Chaldée un homme fort juste » et fort intelligent dans la science de l'astrologie, (Josèphe, *Ant.*, liv. 1) » Le temps et le lieu cadrent ici avec ce que l'Ecriture nous dit d'Abraham. Nicolas de Damas rapporte « que ce patriarche sortit du pays des Chaldéens avec une grande troupe, » qu'il régna en Damas, en partit ensuite avec » son peuple, s'établit dans la terre de Chanaan, qui » se nomme actuellement Judée, où sa posterité se » multiplia d'une manière incroyable ; que le nom » d'Abraham était encore (du temps de l'auteur) » fort célèbre et en grande vénération dans le pays » de Damas ; qu'on y voyait un bourg qui portait son » nom, et où l'on dit qu'il demeurait. »

Ainsi Moïse est d'accord avec tous les anciens sur l'existence d'un Dieu créateur du ciel et de la terre, sur la description du chaos, la nuit qui précéda le jour, la séparation des éléments, la création de l'homme fait à l'image de Dieu, les animaux nés de la matière, l'observance du septième jour consacré au culte de Dieu, la félicité primitive de l'homme, le déluge, la renaissance du monde et la vie des patriarches. Voilà ce qui a été cru de tous les temps, par toutes les nations, sur la foi des historiens et des traditions les plus anciennes ; et voilà aussi ce que Moïse nous a rapporté. Voudrait-on rejeter son témoignage ou lui donner moins de créance, parce qu'il expose avec une netteté singullière l'histoire de ce qui est arrivé ? Qui ne voit que cette grande précision dans les faits est la suite nécessaire d'une supériorité de connaissance dans les circonstances qui ont dû accompagner tous ces événements ? La tradition orale, telle qu'elle existait dans l'origine du genre humain n'a pu transmettre à la postérité que des histoires confuses, sans suite, sans liaison ; en sorte que, si la révélation n'était venue à notre secours, il eût été presque'impossible de pouvoir jamais débrouiller un tel chaos. Tous les peuples avaient retenu la coutume de fèter le septième jour ; mais la circonstance du monde créé en six jours, et du jour de repos que Dieu lui-même s'était réservé, s'étant perdue, il ne liaient point cette observance avec l'histoire de la création. Il en est de même du reste : l'âge d'or leur rappelait l'idée du paradis terrestre ; mais faute d'avoir conservé quelques cirdonstances relatives à cet état primitif, ils ne pouvaient remonter jusqu'à la source de cette tradition, et s'en former des idées aussi nettes que le peuple hébreu. De même, ils n'avaient retenu de la création du monde que quelques faits particuliers, qu'ils ont pour la plupart mêlés et confondus ; au lieu que Moise, rapportant l'histoire de ce mémorable événement dans l'ordre dans lequel il est arrivé, présente un tableau net et précis de ce qui a été fait chaque jour. Ainsi tout s'accorde, puisque les événements principaux se rapportent exactement : mais, d'un côté, l'on ne voit que la masse des objets, un plan informe, tel, en un mot, qu'il devait être par la soustraction de plusieurs circonstances essentielles à sa perfection ; au lieu que l'on voit de l'autre un ordre si admirable, une suite d'événements tellement dépendants les uns des autres, des détails, des rapports si sensibles, qu'il serait difficile de n'en être pas frappé, — *Voyez* les notes de Jean Le Clerc, dans le *Traité de la Religion*, par Grotius.

GOUSSET.

aurait vécu plus tôt ou plus tard, n'aurait pas été en état de le faire. Circonstance qui démontre, non-seulement que le livre de la *Genèse* n'est point supposé sous le nom de Moïse, mais qu'il n'a pu l'être, et qu'il suffit de le lire avec attention, pour être convaincu de l'authenticité de ce monument.

2° Dans ce livre original, l'histoire de deux mille ans, à commencer depuis la création jusqu'à la naissance d'Abraham est renfermée dans onze chapitres, pendant que celle des cinq cents ans qui suivent occupent les trente-neuf chapitres qui restent. Un écrivain mal instruit, un imposteur ou un faussaire, aurait-il ainsi proportionné le détail des événements au degré de connaissance qu'il a pu en avoir (1)? Il ne tenait qu'à Moïse d'inventer des faits à son gré, pour amuser la curiosité de ses lecteurs ; il n'y avait plus de témoins capables de le démentir. Mais non, tout ce qu'il raconte des premiers âges du monde a pu demeurer aisément gravé dans la mémoire de tous ceux qui avaient écouté les leçons de leurs aïeux. Ce n'est point ainsi que sont tissues les histoires fabuleuses des autres nations.

3° Mais par quelle voie Moïse a-t-il pu remonter à la création du monde, époque qui lui est antérieure de deux mille cinq cents ans, suivant le calcul le plus borné ? Pour résoudre cette difficulté, quelques auteurs ont soutenu que Moïse avait eu des mémoires dressés par les patriarches ses ancêtres, qui avaient écrit les événements arrivés de leur

(1) Moïse marque précisément le temps de la création du monde. Il nous apprend le nom du premier homme. Il traverse les siècles depuis ce premier moment, jusqu'au temps où il écrivait, passant de génération en génération, et marquant le temps de la naissance et de la mort des hommes qui servent à sa chronologie. Si on prouve que le monde ait existé avant le temps marqué dans cette chronologie, on a raison de rejeter cette histoire. Mais si on n'a point d'argument pour attribuer au monde une existence plus ancienne, c'est agir contre le bon sens, de ne pas la recevoir. Il y aurait trop de crédulité à croire ce que chaque nation dit de son antiquité : la ressemblance d'un nom, une étymologie, suffit souvent pour faire une généalogie fabuleuse. C'est assez de trouver dans l'histoire un *Francus* fils de Priam, pour en faire le premier roi des Français. Ces sortes de larcins se commettent sans peine dans les ténèbres d'une antiquité inconnue, et ce serait encore un plus grand travail de les réfuter, parce que le fait, quelque chimérique qu'il soit, n'est pas impossible. Mais la supposition de Moïse donne prise sur elle de tous les côtés, si elle est fausse. Il prétend que le monde n'était pas avant le temps qu'il a marqué dans son histoire. Parlant du monde, il renferme tout ; il n'y avait rien auparavant, rien que Dieu. La thèse est de trop grande étendue pour ne pouvoir être facilement convaincue de faux, si elle n'est pas véritable.

Quand on fait attention que Moïse ne donne au monde qu'environ deux mille quatre cent dix ans, selon l'hébreu, ou trois mille neuf cent quarante-trois ans, selon le grec, à compter du temps où il écrivait, il y a sujet de s'étonner qu'il ait si peu étendu la durée du monde, s'il n'eût été persuadé de cette vérité. Moïse, quel qu'il ait été, était un homme de bon sens ; ses écrits ne permettent pas qu'on en doute. Pourquoi donc n'aurait-il pas donné au monde des millions de siècles, afin de poser à coup sûr une époque qu'on ne pût réfuter ? La première pensée d'un imposteur serait là. Car enfin on peut bien connaître l'histoire de sa nation et de ses voisins, et s'assurer de leur origine. Mais parler de l'univers entier, et soutenir qu'il n'y avait rien du tout, à remonter au delà de trois ou quatre mille ans, cette supposition me paraît si hardie et si téméraire, qu'elle ne tombera jamais dans l'esprit d'un homme sensé, à moins qu'il ne soit convaincu de sa vérité. Après tout, que faisait cette hypothèse d'un monde si nouveau pour l'honneur de Moïse, de son histoire, ou de sa nation ? Si on remonte plus haut qu'Abraham, on ne trouve dans cette histoire rien de particulier ni de distingué pour le peuple juif. Les premiers rois et les premiers empires se voient chez les Egyptiens et chez les Assyriens.

Enfin les philosophes ont presque tous cru que le monde était beaucoup plus ancien que ne le fait l'histoire de la Genèse. Comment donc Moïse ne lui donne-t-il que trois ou quatre mille ans ? S'il a dit faux, ne sera-t-il pas facile de l'en convaincre ?

Mais il ne s'est pas arrêté là. Il s'est retranché plus de la moitié de son calcul par l'histoire du déluge. Car depuis cette inondation universelle, qui fit périr tout le genre humain, excepté huit personnes qui composaient la famille de Noé, jusqu'au temps de Moïse, il n'y a, selon le compte des Hébreux, que sept cent cinquante-quatre ans, ou selon le calcul des Grecs, seize cent quatre-vingt-sept ans. C'est bien peu, en vérité, pour la durée du monde ! Il y a aujourd'hui des familles qui ont des preuves certaines et des titres incontestables d'une plus grande antiquité.

Mais à quoi bon Moïse se serait-il précipité lui-même, sans aucune nécessité, dans des détroits, dans des entraves d'où il était impossible de sortir que par la force et par l'évidence de la vérité ? Rien ne l'obligeait à nous faire l'histoire d'un déluge universel. Elle ne fait rien à son plan ni à son dessein. Un imposteur cherche du moins la vraisemblance autant qu'il peut ; et rien ne paraît moins vraisemblable que ce déluge. C'est une renaissance du monde, qui rappelle le genre humain à Noé, comme à une seconde souche. Si on prouve qu'il y ait un homme au monde, qui tire son origine d'une autre source que de Noé, son histoire est fausse.

Il faut, pour soutenir ce système, voir au temps de Moïse la terre peuplée d'une seule famille de l'Asie, qui n'était composée que de huit personnes, il y a sept cents ans, ou seize siècles tout au plus.

temps. Ils se sont attachés à prouver que l'art d'écrire a été beaucoup plus ancien que Moïse ; il est donc très-probable qu'il y a eu des mémoires historiques avant les siens. Cette opinion a été soutenue avec beaucoup d'esprit et de sagacité, dans un ouvrage intitulé : *Conjecture sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, imprimé à Bruxelles en 1753. Par cette hypothèse, l'auteur se flatte de répondre à plusieurs difficultés que l'on peut faire sur les répétitions, les anticipations, les antichronismes, etc., que l'on trouve dans la narration de Moïse.

Quoique cette supposition ne paraisse déroger en rien à l'authenticité ni à l'autorité divine du livre de la *Genèse*, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'y avoir recours. Nous soutenons que Moïse a pu apprendre l'histoire de la création et des événements postérieurs par la tradition des patriarches, dont il a soin de montrer la chaîne, de fixer l'âge et les synchronismes, chaîne qui se trouve très-abrégée par rapport à lui, et réduite à un petit nombre de têtes.

En effet, suivant son calcul, Lamech, père de Noé, avait vu Adam; Noé avait vécu six cents ans avec Mathusalem, son aïeul, qui avait trois cent quarante-trois ans lorsque Adam mourut; les enfants de Noé avaient donc été instruits de même par Mathusalem. Abraham a vécu cent cinquante ans avec Sem, fils de Noé; Isaac même a pu converser avec lui, avec Salé et avec Héber, qui avaient vu Noé. A la mort d'Abraham, Jacob était encore fort jeune; mais il fut instruit par Isaac, son père, qui vivait encore lorsque Jacob revint de la Mésopotamie avec toute sa famille, Or, Moïse a vécu avec Caath, son aïeul, qui avait vu Jacob en Egypte, Ainsi, entre Moïse et Adam, il n'y a que cinq têtes; Mathusalem, Sem, Abraham, Jacob et Caath. Trouvera-t-on sous le ciel une tradition qui ait pu se conserver aussi aisément (1) ?

Il me semble que la question était facile à détruire, si elle eût été fausse ; et je ne comprends pas qu'un imposteur ait voulu s'exposer de la sorte, pour peu qu'il ait eu d'esprit et de bon sens.

Ce n'est pas encore tout. Moïse nous marque un temps, dans son histoire, auquel tous les hommes parlaient un même langage. Si avant ce temps-là on trouve dans le monde des nations, des inscriptions de différentes langues, la supposition de Moïse tombe d'elle-même. Depuis Moïse, en remontant à la confusion des langages, il n'y a dans l'hébreu que six siecles ou environ, et onze selon les Grecs. Ce ne doit plus être une antiquité absolument inconnue. Il ne s'agit plus que de savoir si, en traversant douze siècles tout au plus, on peut trouver en quelque lieu de la terre un langage, entre les hommes, différent de la langue primitive usitée, à ce qu'on prétend, parmi les habitants de l'Asie.

Il faut faire ici une remarque très-considérable. Moïse avait demeuré avec les Egyptiens Il le dit, et toutes les histoires profanes le confirment. Il était de plus leur voisin, et n'était pas aussi fort éloigné des Chaldéens et des Assyriens ; ces nations passent, sans aucun contredit, pour les plus anciennes du monde, Moïse n'était pas loin de la ville de Joppé ; Pline et Solin après lui assurent qu'elle fut bâtie avant le déluge. On peut dire de Moïse et des Israélites, qu'ils étaient environnés des antiquités du monde. Il faut encore remarquer que Moïse n'ignorait pas que le langage des Syriens et des Egyptiens était fort différent de celui des Hébreux. Cette colonne que Laban et Jacob élevèrent, pour témoignage de leur réconciliation, fut nommée par Jacob *Galhed*, et par Laban *Jegar Sahadutha*. Le roi d'Egypte ordonna, quand il voulut honorer Joseph, qu'on eût à crier devant lui *abrec* ; il le nomma *Tsaphenath-Pahaneah*, ayant égard apparemment à la déclaration qu'il lui avait donnée de son songe. Ce langage est fort éloigné de l'hébreu, et je ne sais s'il est resté chez les cophtes d'aujourd'hui assez de vestiges de cette langue antique pour en deviner la signification.

Quoi qu'il en soit, Moïse qui n'ignorait rien de ces choses, soutient pourtant que les hommes ne se servaient, onze siècles auparavant, que d'un seul langage. Si cela n'était pas véritable, Moïse a voulu entreprendre de prouver qu'il était nuit en plein midi. — Jacquelot, *Dissert. sur l'existence de Dieu*, tom. 1. GOUSSET.

(1) Cette tradition des patriarches était encore toute récente au temps de Moïse. Les premières années de cet historien étaient peu éloignées des dernières d'Abraham, dont la naissance concourait avec la mort de Noé, qui avait vécu pendant plusieurs siècles avec Mathusalem et Lamech, tous deux contemporains d'Adam.

De si longues vies, et un si petit nombre de générations, rapprochaient presque autant l'origine du monde du temps de Moïse, que si la chose s'était passée depuis deux ou trois siècles, entre des personnes d'une vie ordinaire Car entre la mort de Noé qui touchait de si près Adam, arrivée 350 ans après le déluge, et la naissance de Moïse, en 777, il n'y a guère plus de quatre générations, dont celle d'Abraham est la première, étant né deux ans après la mort de Noé, et par conséquent en 352, et Joseph, mort en 713, est la dernière.

Si Moïse avait eu d'autre vue que celle de fixer dans une histoire écrite ce qui était connu de presque tous les peuples, et qui faisait l'une des plus essentielles parties des monuments et de la religion de la famille d'Abraham, il n'aurait pas fait vivre si longtemps des témoins qui auraient déposé contre lui, et qui auraient rendu sensibles toutes les erreurs de ses dates, et fait douter, par conséquent, de tous

4° Il faut faire attention que ces patriarches, tous fort âgés, étaient autant d'histoires vivantes ; et tous sentaient la nécessité d'instruire leurs descendants. Les grands événements dont parle Moïse, étaient leur histoire domestique ; tout s'était passé entre Dieu et leurs pères. La famille de Seth, substituée à celle de Caïn, celle de Sem, préférée à la postérité de Cham et de Japhet, les descendants d'Isaac et de Jacob mis à la place de ceux d'Ismaël et d'Esaü, avaient des espérances et des intérêts tout différents de ceux des autres familles ; il était très-important pour eux de transmettre à leurs enfants la connaissance des promesses du Seigneur, et des événements par lesquels elles avaient été confirmées. La reconnaissance envers Dieu, l'amour-propre, l'intérêt, la nécessité d'étouffer les jalousies, se réunissaient pour ne pas laisser altérer une tradition aussi précieuse.

Moïse fait plus dans la *Genèse* ; il cite des monuments : le septième jour, consacré en mémoire de la création, le lieu où l'arche de Noé s'était arrêtée, la tour de Babel, le partage de la terre fait aux enfants de Noé, le chêne de Mambré, les puits creusés par Abraham et par Isaac, la montagne de Moriah, la circoncision, la double caverne qui servait de tombeau à toute cette famille, etc. Il désigne le lieu dans lequel se sont passés les principaux événements : les uns sont arrivés dans la Mésopotanie, les autres dans la Palestine, les autres en Egypte. Le dixième chapitre de la *Genèse*, qui raconte le partage de la terre aux enfants de Noé, est le plus précieux les événements qu'il y avait attachés. Il se serait mis en sûreté, en éloignant l'origine du monde, et en multipliant les générations, s'il n'avait dit ce qu'on savait déjà, en remontant d'âge en âge. Et il est visible que ses annales étaient les annales publiques, avant qu'il les écrivît, puisqu'il ne prend aucune précaution pour être cru, et qu'il multiplie tout ce qui peut servir de preuve contre lui, s'il n'est pas fidèle.

Cela suffirait pour une histoire ordinaire ; mais ce n'est pas assez pour une histoire qui sert de fondement à la religion, et qui est le commencement de la révélation divine. Si Moïse nous mettait en main les Ecritures, sans prouver sa mission, nous pourrions le croire bien instruit et fidèle ; mais son autorité n'aurait pas droit de soumettre tous les esprits ; et notre foi, n'ayant qu'un appui humain, ne serait au plus que le bon usage de la raison.

Il faut, pour nous rassurer pleinement, que Dieu lui-même rende témoignage à Moïse, comme à son prophète ; qu'il l'envoie pour délivrer son peuple ; qu'il fasse pour lui une infinité de prodiges en Egypte, au passage de la mer, à la montagne de Sinaï et dans le désert ; que ces prodiges aient pour témoins toutes les tribus d'Israël ; que l'indocilité d'un peuple porté à la révolte et au murmure soit contrainte de céder à leur évidence ; que son culte public et que ses principales solennités aient pour fondement ces prodiges ; que les livres où ils sont écrits lui soient donnés par Moïse même ; que ces livres soient révérés comme divins, quoique pleins de reproches contre le peuple qui les révère, et qu'ils marquent en détail ses désobéissances et ses crimes ; que la terre s'ouvre sous les pieds de ceux qui osent révoquer en doute que Dieu parle par Moïse, et qu'il ne soit autre chose que son ministre et son prophète. *Vous reconnaîtrez à ceci que c'est le Seigneur qui m'a envoyé, pour faire tout ce que vous voyez, et que ce n'est point moi qui l'ai inventé de ma tête.* (Num., c. 16, v. 28.) ; en un mot, que Dieu lui parle si clairement, si publiquement, si fréquemment et d'une manière si privilégiée, qu'il le traite plutôt comme un ami à qui il se découvre sans énigme, et pour qui il n'a rien de caché, que comme un prophète ordinaire. A de telles preuves, je n'aurai qu'à l'écouter, et qu'à me soumettre. Ce sera Dieu même qui m'instruira, et ce sera à sa révélation que je sacrifierai, non-seulement mes conjectures et mes doutes, mais aussi mon intelligence et ma raison.

C'est après cette foule de témoignages que j'ouvre les livres de Moïse, et je n'ai garde de lui demander des preuves tirées des monuments anciens, pour ajouter foi à une histoire qui précède nécessairement tous les monuments qui peuvent rester parmi les hommes. Aussi la commence-t-il comme si Dieu même parlait, sans préface, sans exorde, sans inviter les hommes à le croire, sans douter qu'il ne soit cru. La lumière qui l'éclaire et l'autorité qui l'envoie sont également ses garants. La majesté divine éclate seule, et son ministre disparaît.

Mais supposons pour un moment que, par condescendence pour notre faiblesse, Moïse eût voulu nous donner des preuves humaines de la vérité de son histoire, d'où les aurait-il pu tirer ? Que restait-il de l'ancien monde après le déluge, que la famille de Noé, seule dépositaire des premières traditions, dont celle de la création était la principale ? Mais quand on aurait consulté tous les hommes, avant qu'ils eussent été submergés, que nous auraient-ils pu apprendre de la première origine du monde ? Quel homme a précédé le premier ? Ce premier même, que savait-il de la création du ciel et de la terre, à laquelle il n'avait pas assisté ? *Où etiez-vous lorsque j'établissais la terre sur ses fondements*, dit Dieu à Job ? Qu'eût-il connu de l'ouvrage des six jours, si Dieu ne le lui eût appris ? Qui ne voit que c'est demander une chose impossible et contraire à la raison, que de demander des preuves historiques d'un événement que la seule révélation divine a pu nous apprendre ? Et qui de nous est assez reconnaissant pour rendre à la divine Providence de dignes actions de grâces de ce qu'elle a réuni dans Moïse tout ce qui était capable de le faire respecter comme un homme inspiré, qui ne disait aux hommes que ce que Dieu voulait lui-même leur révéler sur le passé et sur l'avenir ? — Duguet, *Explication du livre de la Genèse*, etc. t. 1.

GOUSSET.

morceau de géographie qu'il y ait au monde. Moïse fait suffisamment connaître la suite chronologique des faits par la succession et par l'âge des patriarches; une plus grande précision dans les dates n'était pas nécessaire.

Cet historien fait profession de parler à des hommes aussi instruits que lui, intéressés à contester plusieurs faits, mais sans montrer aucune crainte d'être contredit. En assignant aux douze tribus des Israélites leur partage dans la terre promise, il prétend accomplir le testament de Jacob; pour preuve de désintéressement, il montre sa propre tribu exclue de la liste des ancêtres du Messie et de toute possession dans la Palestine. Il savait cependant que les familles de cette tribu étaient pour le moins aussi disposées que les autres à se mutiner et à se révolter. Après sa mort même, tout s'exécute sans bruit et sans résistance, comme il l'avait ordonné.

5° M. de Luc, savant physicien de Genève, et l'un de ceux qui ont observé la face du globe avec le plus d'attention, s'est attaché à prouver que le livre de la *Genèse* est la véritable histoire naturelle du monde; qu'aucun des phénomènes cités par les philosophes, pour contredire la narration de Moïse, ne prouve rien contre elle, mais sert plutôt à la confirmer; qu'aucun des systèmes de cosmogonie qu'ils ont forgés, ne peut se soutenir. Il fait remarquer qu'un auteur juif n'a pu avoir assez de connaissance de la physique et de l'histoire naturelle, pour composer un récit de la création et du déluge aussi bien d'accord avec les phénomènes que celui de Moïse. Il faut donc que cet auteur ait été instruit, ou par une révélation immédiate, ou par une tradition très-certaine, qui, par la chaîne des patriarches, remontait jusqu'à la création. *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, t. 5, etc. (1).

6° Dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, tome 9, *in*-12, p. 1, il y a l'extrait d'un mémoire où l'on fait voir l'utilité que les belles-lettres peuvent tirer de l'Ecriture sainte, et en particulier du livre de la *Genèse* : l'auteur soutient que c'est là qu'il faut chercher l'origine des arts, des sciences et des lois; et M. Goguet l'a prouvé en détail, dans l'ouvrage qu'il a composé sur ce sujet, *Origine des Lois*, etc.

« Quoique nous soyons bien éloi-» gnés, dit le savant académicien, » d'adopter le système de ceux qui » prétendent retrouver les héros de » la fable dans les patriarches dont » parle l'Ecriture, nous ne pouvons » méconnaître en quelques-unes des » fictions de la mythologie, et cer-» tains traits conservés dans la *Ge-» nèse*, un rapport assez sensible. Le » siècle d'or, les îles enchantées, » toutes les allégories sous lesquelles » on nous représente la félicité du » premier âge et les charmes de la » nature dans son printemps, toutes » celles où l'on prétendit expliquer » l'introduction du mal moral et du » mal physique sur la terre, ne sont » peut-être que des copies défigurées » du tableau que les premiers cha-» pitres de la *Genèse* offrent à nos re-» gards.

« Toutes les sectes du paganisme » ne sont, à le bien prendre, que des » hérésies de la religion primitive, » puisque, supposant toute l'existence » d'un ou de plusieurs êtres supé-» rieurs à l'homme, auteurs ou con-» servateurs de l'univers, admettant

(1) Notre globe nous offre partout des traces si évidentes du déluge, qu'aucune vérité physique n'est aujourd'hui regardée comme plus certaine par les géologues. « Je pense avec MM. de Luc et Dolo-» mieu, dit M. Cuvier, que s'il y a quelque chose » de constaté en géologie, c'est que la surface de » notre globe a été victime d'une grande et subite » révolution, dont la date ne peut remonter beau-» coup au delà de cinq ou six mille ans; que » cette révolution a enfoncé et fait disparaître le » pays qu'habitaient auparavant les hommes et » les espèces d'animaux aujourd'hui les plus con-» nus; qu'elle a, au contraire, mis à sec le fond » de la dernière mer, et en a formé aujourd'hui » les pays habités; que c'est depuis cette révo-» lution que le petit nombre des individus épargnés » par elle se sont propagés sur les terrains nou-» vellement mis à sec; et, par conséquent, que » c'est depuis cette époque seulement que nos so-» ciétés ont repris une marche progressive, qu'elles » ont formé des établissements, recueilli des faits » naturels, et combiné des systèmes scientifiques. » — Cuvier, *Discours préliminaire, des Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes*.

GOUSSET.

» toutes des peines et des récompenses après la mort, elles prouvent au moins que les hommes connaissaient les vérités dont elles sont des abus..... La religion naturelle étant du ressort de la raison, et l'étude s'en trouvant liée nécessairement avec celle de l'histoire,... c'est dans les livres de Moïse qu'il faut commencer cette étude; c'est là que nous trouvons le vrai système présenté sans mélange, que nous découvrons les premières traces de la mythologie et de la philosophie ancienne..... Moïse n'est pas seulement le plus éclairé des philosophes, il est encore le premier des historiens et le plus sage des législateurs. Sans les secours que nous tirons des livres sacrés, il n'y aurait point de chronologie...

« Les écrits de Moïse ouvrent les sources de l'histoire. Ils présentent le spectacle intéressant de la dispersion des hommes, de la naissance des sociétés, de l'établissement des lois, de l'invention et du progrès des arts; en éclaircissant l'origine de tous les peuples, ils détruisent les prétentions de ceux dont l'histoire va se perdre dans l'abîme des siècles. En vain l'incrédulité prétendrait faire revivre ces obscures chimères enfantées par l'orgueil et l'ignorance. Tous les fragments des annales du monde, réunis avec soin, et discutés de bonne foi, concourent à faire regarder la *Genèse* comme le plus authentique des anciens monuments. »

Quand on voit l'estime et le respect que les savants les plus distingués ont eus de tout temps, et conservent encore pour nos livres saints, on est indigné du ton de mépris et de dégoût avec lequel certains incrédules de nos jours ont osé en parler. Comme la *Genèse* est la pierre fondamentale de l'histoire sainte, c'est principalement contre ce livre qu'ils ont cherché des objections. Nous n'en résoudrons ici qu'un petit nombre, les autres trouveront leur place ailleurs. *Voy.* CRÉATION, DÉLUGE, EAUX, JOUR, etc.

1° Il y a dans la *Genèse*, disent nos censeurs, plusieurs termes chaldéens : donc ce livre n'a été écrit qu'après la captivité de Babylone, lorsque les Juifs eurent connaissance de la langue de ce pays. Mais il ne faut pas oublier qu'Abraham, première tige des Hébreux, était Chaldéen; que Jacob, son petit-fils, demeura au moins vingt ans dans la Chaldée, que ses enfants y vinrent au monde. Alors la langue des Hébreux et celle des Chaldéens étaient très-semblables, puisque ces deux peuples s'entendaient sans interprète. Aujourd'hui encore on voit que l'hébreu, le syriaque et le chaldéen sont trois dialectes d'une même langue. Les termes communs au chaldéen et à l'hébreu, qui se trouvent dans la *Genèse* et dans les autres livres de Moïse, loin de déroger à la vérité de son histoire, la confirment pleinement.

2° *Gen.*, c. 14, ℣ 14, il est écrit qu'Abraham poursuivit les rois qui avaient pillé Sodome *jusqu'à Dan* : or, cette ville ne fut ainsi nommée que sous les juges; son premier nom était Laïs; l'auteur de ce livre n'a donc vécu que dans un temps postérieur.

La première question est de savoir si, du temps d'Abraham et de Moïse, *Dan* était ville, et non une montagne, une vallée ou un ruisseau. En second lieu, quand un copiste aurait mis le nom moderne de ce lieu en place du nom ancien, il ne s'ensuivrait rien contre l'authenticité du livre ni contre la fidélité de l'histoire.

3° Chap. 22, ℣ 14, la montagne de *Moriah*, sur laquelle Abraham voulut immoler son fils, est appelée *la montagne de Dieu* : elle ne fut cependant ainsi nommée que sous Salomon, lorsque le temple y fut bâti. Fausse érudition. « Abraham, dit le texte » hébreu, nomma ce lieu, *Dieu y* » *pourvoira*; c'est pourquoi on l'ap» pelle encore *la montagne où Dieu* » *pourvoira.* » Le temple fut bâti sur le mont de Sion, et non sur la montagne de Moriah (1).

(1) Bergier est ici dans l'erreur; c'est sur le mont Moriah que le temple de Salomon fut bâti et que son emplacement se voit encore; cet emplacement est une grande esplanade qui résulta du nivellement de toute la tête du mont Moriah. LE NOIR.

4° Ch. 35, ℣ 31. l'historien fait l'énumération des princes qui ont régné dans l'Idumée, *avant que les Israélites eussent un roi* ; ce passage démontre qu'il écrivait après l'établissement des rois, par conséquent plus de quatre cents ans après Moïse.

Mais on doit savoir que, dans le style de ces temps-là, *roi* ne signifiait qu'un chef de nation ou de peuplade, puisque, *Deut.*, c. 23, ℣ 5, il est dit que Moïse fut un *roi juste* à la tête des chefs et des tribus d'Israël. Le passage objecté signifie donc seulement que les Iduméens avaient eu déjà huit chefs, avant que les Israélites en eussent un à leur tête, et fussent réunis en corps de nation. Si cette remarque eût été écrite du temps des rois, elle n'eût servi à rien ; sous la plume de Moïse, elle était pleine de sens et placée à propos. Il avait dit, c. 25 et 27, que, suivant la promesse de Dieu, les descendants d'Esaü seraient assujettis à ceux de Jacob ; chap. 36, il fait remarquer qu'il n'y avait pour lors aucune apparence que cela dût arriver, puisque les Iduméens, descendants d'Esaü, étaient déjà puissants , longtemps avant que ceux de Jacob fissent aucune figure dans le monde.

Ce sage historien avait fait la même remarque au sujet d'une autre promesse. Dieu avait promis à Abraham de donner à sa postérité la terre de Chanaan, *Gen.*, c. 12, ℣ 6 et 7. Mais dans cet endroit même, Moïse observe que, quand Abraham y arriva, les Chananéens en étaient déjà en possession ; et c. 13, ℣ 7, il ajoute qu'il y avait aussi des Phérécéens ; ce n'était donc pas une terre déserte, et de laquelle il fût aisé de s'emparer. Mais cette remarque aurait été absolument hors de propos, si elle avait été faite après que les Israélites eurent chassé les Chananéens.

Comme dans la conquête de la terre promise, ils ne devaient point toucher aux possessions des Ismaélites, des Iduméens , des Ammonites ni des Moabites, il était nécessaire que Moïse fît la généalogie de ces peuples, assignât les limites de leurs habitations, montrât les raisons de la conduite de Dieu. Ces listes de peuplades, ces topographies qu'il trace, ces traits d'histoire qu'il y entremêle, se trouvent fondés en raison : l'on sent l'utilité de ces détails. Si tout cela n'eût été écrit qu'après la conquête, sous les rois ou plus tard, il ne servirait à rien. Alors plusieurs de ces peuplades avaient disparu, s'étaient transplantées, avaient changé de nom, ou s'étaient enlevé une partie de leur territoire. On n'a qu'à confronter le onzième chapitre du livre des Juges avec le vingt-unième du livre des Nombres, on verra que, trois cents ans après Moïse, les Israélites soutenaient la légitimité de leurs possessions, par le récit des fait articulés dans l'histoire de Moïse. Il n'est presque pas un seul des livres de l'Ancien Testament, dans lequel l'auteur ne rappelle des faits, des expressions, des promesses, des prédictions contenues dans la *Genèse*. Ainsi les objections mêmes que les incrédules ont rassemblées contre l'authenticité de ce livre la démontrent au contraire à des yeux non prévenus ; elles font sentir que Moïse seul a pu l'écrire, qu'il était bien instruit, qu'il n'a voulu en imposer à personne et qu'il n'a rien dit sans raison.

5° Si le livre de la *Genèse* est authentique, du moins l'histoire de la création est fausse ; Moïse suppose que Dieu a fait, successivement et en plusieurs jours, les divers globes qui roulent dans l'étendue des cieux ? Or, Newton a démontré que cela ne se peut pas, que les mouvements de ces grands corps sont tellement engrenés et dépendants les uns des autres, que l'un n'a pas pu commencer sans l'autre ; qu'il faut que le tout ait été fait, arrangé et mû au même instant.

Réponse. Le jugement de Newton prouve seulement que nous ne concevons pas comment Dieu a fait ou a pu faire les choses telles qu'elles sont ; mais Dieu, doué du pouvoir créateur, a-t-il trouvé des obstacles à sa volonté et à son action ? Newton ne concevait pas la cause de l'attraction ; il l'a cependant supposée pour expliquer les phénomènes. Ce philosophe , plus modeste que ceux d'aujourd'hui , avouait son ignorance ; mais il n'a pas été assez téméraire pour décider

de ce que Dieu a pu ou n'a pas pu faire.

On peut voir d'autres objections contre la *Genèse*, résolues dans la réfutation de la *Bible enfin expliquée*, l. 6, c. 7. *Traité historique et dogmat. de la vraie religion*, tome 5, page 194, etc. *Voyez* MOISE, PENTATEUQUE, HISTOIRE SAINTE, etc. (1). BERGIER.

GENÈVE (Académie de). (*Théol. hist. écol.*) — *Voy.* GENÈVE (le christianisme et le catholicisme à).

GENÈVE (Le christianisme et le catholiscime à) (*Théol. hist. églis.*) — « Il est incontestable, dit M. Schrödl, que le Christianisme trouva de très-bonne heure accès dans les contrées de la Suisse voisines de l'Italie et de la France; mais il n'est pas facile de déterminer à quelle époque précise il s'introduisit à *Genève*. Il est avéré que les évêques de Vienne, de Lyon et de Besançon eurent une influence particulière sur la conversion de cette ville et de ses environs. Vraisemblablement, vers la fin du second siècle, il y avait déjà des évêques de *Genève*. Le pape Léon le Grand soumit en 450 ce diocèse à l'archevêque de Vienne. A la fin du quatrième siècle et dans les premières années du cinquième on remarque l'évêque Isaac. Lorsque cette ville tomba au pouvoir des Bourguignons, la religion catholique y était depuis longtemps établie, et, malgré l'arianisme des Bourguignons, elle se maintint parmi les habitants du pays. Les rois de Bourgogne n'imposèrent pas leur foi arienne aux Catholiques, ils leur laissèrent la liberté de leur culte.....

A dater de 1532 *Genève* entendit les prédications des réformateurs Farel, Saurier, Froment, etc., etc. En 1534, les réformés, fortifiés par les réfugiés français, étaient déjà égaux en nombre aux partisans de l'antique religion. Malheureusement Pierre de la Baume, qui avait antérieurement vu les Génevois se tourner contre lui, à la suite des anciens démêlés relatifs à la souveraineté, abandonna la ville, l'excommunia, et s'établit d'abord à Gex, puis à Annecy. Alors tout fut perdu. Le sénat déclara l'abolition du diocèse en 1535; les autels et les images furent renversés, la religion catholique fut abolie, la doctrine réformée imposée à tous les habitants. Calvin vint sceller l'œuvre, et fit de *Genève* la Rome du calvinisme (1). *Genève* acquit de la prépondérance dans le monde protestant, surtout par son Académie, qu'avait fondée en 1368 l'empereur Charles IV et que restaurèrent, en 1558, Calvin et Bèze. Les réformés de tous les pays y affluèrent. Le canton de *Genève* resta complétement protestant jusqu'à la révolution française.

« Ce ne fut qu'à la suite de son union avec l'empire français qu'une nouvelle communauté catholique dirigée par un curé fut rétablie à *Genève*. Au congrès de Vienne, en 1815, *Genève* fut agrandie comme canton suisse par l'adjonction de vingt paroisses catholiques de Savoie, sous la condition que les deux confessions auraient dès lors des droits égaux dans le canton, condition qui fut souvent interprétée d'une singulière façon par la *vénérable compagnie des Pasteurs*. Toutefois, comme le dit le

(1) On peut voir, dans nos articles AGES COSMOLOGIQUES et AGES GÉOLOGIQUES, comment le premier chapitre de la Genèse est en parfaite harmonie avec la cosmologie et la géologie de la science moderne. Il ne reste qu'une divergence à peu près insoluble, croyons-nous, entre les révélations de la géologie et le récit biblique; cette divergence porte sur l'antiquité du genre humain que la géologie étend bien au delà de ce qu'elle est, d'après Moïse, en tenant pour bonnes sa série chronologique et ses vies des patriarches antédiluviens. Mais nous avons dit que ce point ne concerne ni la foi ni la morale, Bergier lui-même l'a dit, (art. CHRONOLOGIE), et par conséquent, on peut expliquer comme on le jugera à propos, cette partie du récit de la Genèse, soit par altérations de copistes, soit par interpolations, soit par insertions de documents traditionnels antérieurs à Moïse, et pris tels par lui sans autre vérification, ou par tout autre moyen, sans danger pour la foi. Ici c'est le livre qui doit être interprété, par un moyen quelconque, de manière à cadrer avec les certitudes que pourra fournir la géologie anthropologique. Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'en conséquence de cette base, il faut renoncer aux arguments qu'a tirés Bergier et qu'on tire dans les notes des cinq têtes patriarcales seulement, séparant Adam de Moïse. La théologie ne perdra pas grand'chose, assurément, en perdant ces sortes de démonstrations.

LE NOIR.

(1) *Voir* Hortig, *Manuel de l'Hist. de l'Église* continué par Dœllinger, t. II, P. II, p. 513, Landshut, 1828.

Pape Pie VII dans sa bulle *Inter multiplices*, le canton de *Genève*, antique foyer du calvinisme, pria lui-même le Pape de désigner un évêque pour les catholiques du canton. Pie VII répondit à ce vœu. Les Catholiques des cantons de Fribourg, de *Genève*, de Vaux, de Neuenbourg et de Berne, jusqu'à l'Aar (1), furent soumis à la juridiction de l'évêque de Lausanne et *Genève*, résidant à Fribourg. Des mesures tyranniques et la violence du gouvernement de Fribourg obligèrent, en octobre 1848, Mgr. Marilley à s'éloigner de son diocèse. Grâce à la réaction politique opérée bientôt après, il put revenir, le 8 septembre 1859, inaugurer une magnifique cathédrale gothique bâtie par les Catholiques, qui, aujourd'hui, forment la moitié de la population de *Genève*. »

Les choses en étaient là en 1869, époque à laquelle M. Schröld écrivait l'article dont nous venons de citer quelques passages ; mais depuis la tenue du concile du Vatican, de nouveaux et graves événements se sont passés à *Genève*. Il sortirait de notre cadre d'entrer dans des détails relatifs aux affaires d'une localité, nous dirons seulement, en quelques mots, la substance :

Mgr. Marilley était toujours évêque de Lausanne et de *Genève* au nom du Pontife romain et pour les catholiques romains de ce pays; mais ayant offert, en 1872, sa démission au saint-Père pour le siége de *Genève*, et le saint-Père l'ayant acceptée, M. Mermillod fut nommé en janvier de cette année même (1873) vicaire apostolique pour ce canton, et se conduisit, dès lors, en évêque catholique romain, ne reconnaissant, comme de juste, pour son chef religieux que le saint-Père. Mais des conflits se sont élevés entre lui et le conseil fédéral, qui, de son côté, s'est ingéré dans les affaires ecclésiastiques de la partie catholique de ses sujets et a donné des ordres. Mgr. Mermillod et son clergé, aussi bien que Mgr. Marilley n'ont pas tenu compte de ces ordres qui leur venaient du pouvoir civil, et ont lu et fait lire en chaire les ordonnances contraires qui leur venaient du Pape.

Alors, le conseil fédéral de Suisse a pris des arrêtés sévères contre les récalcitrants et a fini par faire saisir de vive force Mgr. Mermillod et le faire conduire à la frontière. C'était, s'il en fut jamais, une persécution évidente et une atteinte à la liberté de conscience et des cultes. Le conseil fédéral ne s'en est pas tenu là ; il a traité de même Mgr. Marilley, ainsi que plusieurs des membres du clergé catholique. Il a fait plus; comme tous les prêtres catholiques protestaient et ne tenaient aucun compte de ses rigueurs, il a supprimé tous les traitements et repris toutes les églises dont le matériel était, paraît-il, une propriété de l'Etat ; ce n'est pas tout encore ; le conseil fédéral, s'ingérant davantage dans ce qui sortait de sa compétence, a porté une loi en vertu de laquelle ses sujets catholiques éliraient et installeraient eux-mêmes leurs curés, sans tenir compte de l'institution canonique, promettant d'allouer les traitements d'usage aux curés qui seraient élus de la sorte, et de leur livrer les églises pour l'exercice du culte. C'est ce qui a été fait il y a quelques mois.

D'un autre côté, il convient de dire qu'après la déclaration d'infaillibilité papale du concile du Vatican, s'était formée, en Allemagne surtout, une nouvelle Eglise, qui s'intitulait l'*Eglise des vieux catholiques*, et qui avait pour chef principal l'abbé Dœllinger, le célèbre docteur de Munich, auteur d'ouvrages très-connus, et l'un des collaborateurs de ce *Dictionnaire encyclopédique de la théologie*, que nous citons souvent dans la partie historique de notre travail. Cette nouvelle Eglise des *vieux catholiques*, dont le principal caractère est de protester contre le concile du Vatican et contre la souveraineté ecclésiastique du Pape, a un certain nombre d'adhérents parmi les catholiques de *Genève*, et plusieurs prêtres français, qui n'ont point accepté, non plus, les nouvelles constitutions vaticanes, sont allés dans cette ville ; parmi ces prêtres, il faut nom-

(1) Alzog, *Hist. univer. de l'Église*, traduite par Goschler, 5e édit., t. III, p. 508, § 405.

mer, en première ligne, M. Loyson, auparavant le P. Hyacinthe, prédicateur justement célèbre qui avait succédé à Lacordaire comme conférencier à Notre-Dame de Paris, et qui, cette année même, avait poussé son émancipation devant la discipline catholique, jusqu'à se marier (V. Loyson (Hyacinthe).

Il est résulté de cet ensemble d'événements, que les catholiques de *Genève* se sont divisés en deux parts, les vrais catholiques fidèles au Pontife romain, et les catholiques rebelles, pour le moins schismatiques, qui se sont plus ou moins rattachés aux vieux catholiques allemands de Dœllinger.

C'est dans ces conditions que la ville de *Genève*, dans sa partie catholique, a été appelée à se donner trois curés à la place des anciens qui relevaient de Mgr. Mermillod. Dans cette élection, les vrais catholiques romains se sont abstenus, et les autres, au nombre d'environ douze à quinze cents pour chaque paroisse, ont élu trois curés dont le principal est l'abbé Loyson, ex-père Hyacinthe; ce sont eux qui font maintenant les cérémonies du culte dans les églises auparavant occupées par Mgr. Mermillod et par son clergé.

D'autre part, les catholiques fidèles à la papauté, privés de leurs anciens temples, ont trouvé dans notre France une âme zélée qui leur a acheté pour la somme d'environ cent-soixante-quinze mille francs un beau local, qui avait eu, depuis sa construction, des destinations, très-diverses (1), et dont ils font, en ce moment, une magnifique église, où se porte la foule restée fidèle au Pape.

Tous ces événements sont nouveaux, ils ne datent que de quelques mois; il faut, par conséquent, avant d'en pouvoir apprécier les résultats définitifs, au point de vue de l'histoire, attendre ces résultats eux-mêmes.

Le Noir.

GÉNÉZARETH (le lac de). (*Théol. mixt. scien. géogr.*) — V. Palestine.

GÉNIE. Ce mot, dérivé du grec, a signifié chez les Latins non-seulement la trempe d'esprit et de caractère que nous apportons en naissant, les goûts, les inclinations, les penchants naturels, mais encore un esprit, une intelligence, un Dieu ou un démon qui a présidé à notre naissance, qui nous a faits tels que nous sommes, qui a décidé de notre sort pour toute la vie. Cette notion, fondée sur le polythéisme, faisait partie de la croyance des païens; un chrétien ne pouvait s'y conformer, sans paraître abjurer sa foi.

Lorsque la flatterie eut divinisé les empereurs, on jura par leur *génie* et par leur fortune; on érigea des autels à ce dieu prétendu, on lui offrit des sacrifices; c'était une manière de faire sa cour : et les plus mauvais princes étaient ordinairement ceux qui exigeaient le plus impérieusement cette marque d'adulation. Les chrétiens, que l'on voulait faire apostasier, refusèrent constamment de jurer *par le génie de César*, parce que c'était un acte d'idolâtrie. « Nous jurons, dit « Tertullien, non par le *génie* des » Césars, mais par leur vie, qui est » plus respectable que tous les *génies*. » Vous ne savez pas que les *génies* » sont des démons.... Nous avons » coutume de les exorciser pour les » chasser du corps des hommes, et » non de jurer par eux, pour leur » attribuer les honneurs de la Divi- » nité. » *Apolog.*, c. 32. Suétone dit que Caligula fit mourir, sur de légers prétextes, ceux qui n'avaient jamais juré par son *génie*, *in Calig.*, c. 27. Probablement c'étaient des chrétiens.

Quelques incrédules ont justifié la conduite des païens, et ont blâmé celle des chrétiens. Le refus, disent-ils, que faisaient ces derniers, donnait lieu de penser qu'ils étaient mauvais sujets, peu affectionnés au souverain, et fournissaient un motif de les punir du dernier supplice. Quoi donc! parce qu'il avait plu aux païens d'imaginer une formule de jurement qui était absurde et impie, il fallait que les chrétiens commissent le même crime? Leur fidélité au gouvernement était mieux prouvée par leur conduite que par des paroles. On ne pouvait les accuser d'aucun acte de révolte

(1) Il avait servi, entre autres usages, aux réunions de la fameuse association dite l'*Internationale*.

ou de sédition; ils payaient fidèlement les tributs, respectaient l'ordre public, servaient même dans les armées; Tertullien le représente aux persécuteurs, et les défie de citer aucun fait contraire : ils étaient donc inexcusables. Si l'on forçait les incrédules à témoigner par serment qu'ils sont chrétiens d'esprit et de cœur, ils s'en plaindraient comme d'un acte de tyrannie. Aussi Jésus-Christ avait défendu à ses disciples de prononcer aucun jurement, *Matth.*, c. 5, ℣ 34, parce que la plupart des jurements des païens étaient des impiétés. *Voyez* JUREMENT. BERGIER.

GÉNITE, nom qui signifie *engendré* ou né d'un tel sang. Les Hébreux nommaient ainsi ceux qui descendaient d'Abraham sans aucun mélange de sang étranger, dont, par conséquent, tous les ancêtres paternels et maternels étaient Israélites, et qui pouvaient prouver leur descendance en remontant jusqu'à Abraham. Parmi les Juifs hellénistes, on distinguait aussi par ce nom ceux qui étaient nés de parents qui n'avaient point contracté d'alliance avec les gentils pendant la captivité de Babylone.

Quelques censeurs opiniâtres de la religion juive ont taxé de cruauté Esdras et Néhémie, parce qu'après le retour de la captivité, ils forcèrent ceux d'entre les Juifs qui avaient épousé des étrangères, à renvoyer ces femmes et les enfants qui en étaient nés. On ne peut, disent-ils, pousser plus loin le fanatisme de l'intolérance; c'est à juste titre que les Juifs étaient détestés des autres nations.

Nous soutenons que la loi, par laquelle Dieu avait défendu aux Juifs ces sortes de mariages, était juste et sage; ceux qui l'avaient violée étaient donc des prévaricateurs scandaleux; pour rétablir les lois juives dans toute leur vigueur après la captivité, il fallait absolument bannir et réprimer cet abus. Une expérience constante de près de mille ans avait prouvé que ces alliances avaient toujours été fatales aux Juifs; que conformément à la prédiction de Moïse, les femmes étrangères n'avaient jamais manqué d'entraîner dans l'idolâtrie leurs époux et leurs familles : c'était un des désordres que Dieu avait voulu punir par la captivité de Babylone; Esdras et Néhémie ne pouvaient donc se dispenser de le bannir absolument de la république juive, puisque sa prospérité dépendait de sa fidélité à observer la loi de Dieu. *Voy.* JUIFS. BERGIER.

GENNADE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre de Marseille qui vivait au temps de l'empereur Anastase et du pape Gélase, est communément qualifié de sémi-pélagien; mais cette accusation n'est justifiée ni par ses écrits ni par ce que racontent de lui les auteurs qui en ont parlé. Voici ce qu'il dit lui-même de ses écrits : *Ego Gennadius, Massiliæ presbyter, scripsi adversus omnes hæreses libros octo, et adversus Nestorium libros sex, adversus Pelagium libros tres, et tractatus de Mille annis et de Apocalypsi beati Joanni, et hoc opus, et epistolam de fide mea misi ad beatum Gelasium, urbis Romæ episcopum.*

Il termine ainsi la continuation qu'il avait faite en 495 du livre de saint Jérôme sur les hommes illustres de l'Eglise, et qu'il avait menée jusqu'à son temps. Cet écrit a été interpolé par diverses mains. J.-A. Fabricius y a ajouté des notes dans sa *Bibliotheca ecclesiastica*, Hamburgi, 1718. L'écrit de *Gennade de Fide seu de Dogmatibus ecclesiasticis ad Gelasium*, est imprimé dans l'appendice du huitième volume des œuvres de saint Augustin, *édit. Maur.* Les livres contre les hérésies, contre Nestorius et Pélage, paraissent s'être perdus. LE NOIR.

GENOUDE. (l'abbé Antoine-Eugène de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce publiciste français, rédacteur en chef jusqu'à sa mort de la *Gazette de France*, et le journaliste, à notre avis, le plus fort de notre siècle, avec M. Emile de Girardin, naquit à Montélimar (Drôme) en 1792 et mourut aux îles d'Hyères en 1849. Avant de diriger la *Gazette de France*, journal légitimiste qui a sa théorie particulière, s'appuie à la fois sur le principe d'hérédité et sur la souveraineté nationale, et qui se

fit le plus ferme propagateur du suffrage universel jusqu'à ce que la révolution de février 1848 lui ait donné raison dans les faits, M. de *Genoude* avait fondé une multitude de feuilles périodiques, parmi lesquelles il faut nommer le *Défenseur* qu'il fonda en 1820 en collaboration avec Lamennais. Il épousa M[lle] Fleury, descendante de Racine et de Corneille, perdit sa femme en 1834 après en avoir eu quatre enfants, et se fit prêtre. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont nous citerons les suivants :

Voyage dans la Vendée et dans le Midi de la France, in-8°; la *Sainte Bible* traduite en français, 16 vol. in-8°, 1820 à 1824; la *Raison du Christianisme*, 12 vol. in-8°, 1834 et 1835; l'*Imitation de Jésus-Christ*, in-8°, 1834; les *Pères de l'Eglise des trois premiers siècles*, 9 vol. in-8°, 1837-43; *Leçons et modèles de littérature* avec M. Lourdoueix, in-8°, 1837; la *Raison monarchique* in-8°, 1838; *Histoire d'une âme*, in-8°, 1840; l'histoire de cette âme est sa propre histoire; *Histoire de France*, 16 vol. in-8, 1844, 47; ce travail historique a pour but d'établir dans et par les faits le système que soutenait l'auteur dans son journal, système d'après lequel la souveraineté traditionnelle en France résida toujours à la fois dans le roi et dans la nation, la nation s'étant engagée pour toujours envers la dynastie, mais en se réservant de voter librement son concours au gouvernement par les impôts, au moyen d'assemblées nationales, appelées dans l'origine états généraux, nommées par le suffrage universel fonctionnant à deux degrés. Il y a dans cette théorie et dans toutes celles qui peuvent lui ressembler, un vice radical, celui qui consiste à soutenir qu'une génération peut engager par un contrat la génération suivante sur une abdication totale ou partielle de ses droits politiques. Le Noir.

GÉNOVÉFAINS, chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dont le chef-lieu est à Paris; ils sont aussi nommés chanoines réguliers de la congrégation de France. Pour connaître l'origine de l'abbaye de Sainte-Geneviève et ses différentes révolutions, il faut lire les *Recherches sur Paris*, par M. Jaillot; il nous paraît avoir solidement prouvé que, dès la fondation faite par sainte Clotilde, au commencement du sixième siècle, l'église de Sainte-Geneviève a toujours été desservie par des chanoines réguliers. L'an 1148, douze chanoines de Saint-Victor y furent appelés, et y mirent la réforme en vertu d'une bulle du pape Eugène III. Elle y fut introduite de nouveau par le cardinal de la Rochefoucauld, abbé commendataire de cette abbaye, l'an 1625; elle fut confirmée par des lettres patentes en 1626, et par une bulle d'Urbain VIII en 1634. Le vénérable père Faure, chanoine régulier de Saint-Vincent de Senlis, après avoir rétabli la régularité dans sa maison et dans quelques autres, eut aussi la plus grande part dans la réforme de celle de Sainte-Geneviève, qui en est devenue le chef-lieu.

Cette congrégation est répandue dans plusieurs des provinces du royaume; ses membres suivant l'ancien esprit de leur institut, rendent les mêmes services à l'Eglise que le clergé séculier. L'abbé régulier de Sainte-Geneviève en est le supérieur général; plusieurs de ces chanoines, surtout depuis la dernière réforme, se sont distingués par leurs talents, par leurs ouvrages et par leurs vertus.

Bergier.

GÉNOVÉFINNES (*Théol. hist. ordr. relig.*) Cet ordre de femmes est une des nombreuses créations de la charité chrétienne au xvii[e] siècle. Voici ce qu'en raconte M. Fehr :

« Mademoiselle Françoise de Blosset fonda, en 1636, dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, une communauté ayant pour but de soigner les malades, d'enseigner les jeunes filles. La pieuse fondatrice mourut en 1642; mais son œuvre se perpétua, et ses filles s'engagèrent par des vœux à dater de 1650. Le père Bourdoise leur donna une règle en 1658; elles furent reconnues comme communauté par l'ordinaire épiscopal. En 1661 elles obtinrent des lettres patentes. Outre leur école gratuite, le soin des pauvres et des mala-

des, elles dirigèrent une école normale destinée à former des institutrices ou des maîtresses d'école pour tout le royaume.

« La communauté acquit une plus grande importance lorsqu'elle se réunit à une autre association religieuse déjà existante. Madame de Miramion, née Marie Bonneau, pieuse veuve sexagénaire, avait, en 1661, fondé une petite communauté analogue à celle de Saint-Nicolas, dans la paroisse de Saint-Paul, sous le nom de la Sainte-Famille. On devait perpétuellement y élever vingt-quatre orphelines. En outre madame de Miramion soignait les malades de l'Hôtel-Dieu et faisait journellement distribuer à ses frais deux mille soupes aux pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs. Cette bienfaisance sans bornes ayant momentanément épuisé ses ressources, elle vendit ses bijoux et tout ce qu'elle avait de précieux. Enfin elle s'établit rue Saint-Antoine, y continua sa vie de dévouement et de charité, créa des écoles gratuites dans la campagne, prit à tâche de ramener à la vertu les jeunes filles perdues, établit une maison de refuge pour les femmes débauchées qui sortaient de Sainte-Pélagie, ainsi que pour celles qui se présentaient de plein gré, et parvint à unir son œuvre à celle des *Génovéfinnes* , en fortifiant ainsi l'une par l'autre. Elle acheta une nouvelle maison et exerça de tous côtés une si heureuse et si sainte influence qu'on nomma dès lors les membres de la double association les *Miramiones*. Plus de cent écoles furent créées par elles, et l'association fut approuvée sous sa nouvelle forme par l'autorité ecclésiastique en 1665.

« Madame de Miramion mourut en 1696. Les Miramiones ne font pas de vœux ; elles promettent simplement d'observer avec fidélité la règle et les statuts de l'association tant qu'elles en font partie. On ne peut y être admis qu'après vingt ans révolus et avec le consentement de tous les membres associés. L'association peut s'adjoindre comme auxiliaires des femmes respectables, sans que celles-ci soient soumises à la règle. »

Le Noir.

GENTIL. Les Hébreux nommaient *gojim*, nations, tous les peuples de la terre, tout ce qui n'était pas Israélite. Dans l'origine, ce terme n'avait rien de désobligeant; mais dans la suite les Juifs y attachèrent une idée désavantageuse, à cause de l'idolâtrie et des vices dont toutes les nations étaient infectées. Lorsqu'ils furent convertis à l'Evangile, ils continuèrent à nommer *gentes*, nations, les peuples qui n'étaient encore ni juifs ni chrétiens. Saint Paul est appelé l'apôtre des *gentils* ou des nations, parce qu'il s'attacha principalement à instruire et à convertir les païens.

Plusieurs Juifs, entêtés des priviléges de leur nation, des promesses que Dieu lui avait faites, de la loi qu'il lui avait donnée, furent révoltés de ce que les *gentils* étaient admis à la foi, sans être assujettis aux cérémonies du judaïsme. Il fallut un décret des apôtres assemblés à Jérusalem, pour décider qu'il suffisait de croire en Jésus-Christ pour être sauvé, *Act.*, c. 15, ℣ 5 et suiv. Mais malgré cette décision, plusieurs persévérèrent dans leur sentiment, et furent nommés Juifs ébionites : c'est contre eux principalement que saint Paul écrivit son épître aux Galates.

Les prophètes qui avaient annoncé la conversion et le salut futur des *gentils*, n'avaient donné à entendre, en aucune manière, qu'ils seraient assujettis au judaïsme ; au contraire, ils avaient prédit qu'à la venue du Messie il y aurait une nouvelle alliance, *Jerem.*, c. 31 ; une nouvelle loi, *Isa.*, c. 42, ℣ 4 ; un nouveau sacerdoce, c. 66, ℣ 21 ; de nouveaux sacrifices, *Malach.*, c. 1, ℣ 10 ; que ceux du temple de Jérusalem cesseraient absolument, *Dan.*, c. 9, ℣ 27, etc.

C'était donc de la part des Juifs un entêtement très-mal fondé, de prétendre que la loi de Moïse avait été donnée pour tous les peuples et pour toujours, qu'il ne pouvait y avoir de salut pour les *gentils*, sans l'observation des cérémonies légales. Les Juifs d'aujourd'hui qui persévèrent dans ce préjugé, sont encore plus inexcusables que leurs pères ; dix-sept siècles, pendant lesquels

Dieu a rendu leur loi impraticable, devraient enfin les détromper.

Quand on connaît l'antipathie qui régnait entre les Juifs et les *gentils*, on comprend combien il a été difficile de les accoutumer à fraterniser ensemble : c'est cependant le prodige que le Christianisme a opéré.

Les censeurs anciens et modernes du judaïsme ont beaucoup insisté sur le caractère insociable des Juifs, sur le mépris et l'aversion qu'ils avaient pour les étrangers ; ils ont conclu que ce travers venait des principes mêmes de la religion juive. C'est un faux préjugé qu'il est aisé de dissiper.

1° L'aversion des Juifs pour les païens n'éclata qu'après la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, après la persécution que les Juifs essuyèrent de la part des Antiochus, à cause de leur religion. Il est naturel de regarder de mauvais œil des ennemis qui nous ont fait beaucoup de mal. La haine augmenta par les avanies et les vexations que les Juifs éprouvèrent de la part des gouverneurs et des soldats romains. Tacite convient que c'est ce qui excita les Juifs à la révolte ; mais il n'en avait pas été de même autrefois. Les Israélites laissèrent subsister dans la Palestine un très-grand nombre de Chananéens ; David, malgré ses victoires, ne leur déclara point la guerre ; Salomon se contenta de leur imposer un tribut, *II Reg.*, c. 9, ℣ 21. Sous son règne, on comptait dans la Judée plus de cent cinquante mille étrangers prosélytes, *II Paralip.*, c. 2, ℣ 17. Alors cependant les Juifs y étaient les maîtres ; ils étaient dans un commerce habituel avec les Tyriens, les Egyptiens, les Iduméens, etc.

2° Moïse leur avait ordonné de traiter les étrangers avec beaucoup d'humanité, parce qu'eux-mêmes avaient été étrangers en Egypte, *Exod.*, c. 22, ℣ 21 ; *Levit.*, chap. 19, ℣ 33; *Deut.*, c. 10, ℣ 19, etc. Les prophètes leur répètent la même leçon, *Jerem.*, c. 7, ℣ 6, etc. David félicite Jérusalem de ce que les Chaldéens, les Tyriens, les Ethiopiens s'y sont rassemblés et ont appris à connaître le Seigneur, *Ps.* 86. Salomon prie Dieu d'exaucer les vœux des étrangers qui viendront le prier dans son temple, *III Reg.*, c. 8, ℣ 41, etc. Il n'est donc pas vrai que les Juifs aient puisé dans leur religion et dans leurs lois l'aversion qu'ils avaient pour les *gentils*. Ils haïssaient encore davantage les samaritains, quoique ces derniers fissent, jusqu'à un certain point, profession du judaïsme.

D'autres raisonneurs, très-mal instruits, se sont persuadés que, selon les principes du judaïsme et du Christianisme, Dieu, occupé des seuls Juifs, abandonnait absolument les païens ou les *gentils*, ne leur accordait aucune grâce, les laissait dans l'impossibilité de faire leur salut. C'est une erreur que nous réfuterons au mot INFIDÈLE. BERGIER.

GENTIL-DONNES, dames nobles, religieuses de l'ordre de saint Benoît. Elles ont à Venise trois maisons composées de filles des sénateurs et des premières familles de la république. Le premier de ces couvents fut fondé par les doges de Venise, Ange et Justinien Partiapace, en 819.

BERGIER.

GÉNUFLEXION, action de fléchir les genoux ; c'est une manière de s'humilier ou de s'abaisser en présence de quelqu'un pour l'honorer. De tout temps ce signe d'humilité a été d'usage dans la prière.

A la consécration du temple de Jérusalem, Salomon fit sa prière à deux genoux et les mains étendues vers le ciel, *III Reg.*, c. 8, ℣ 54. Dans une cérémonie semblable, Ezéchias et les lévites se mirent à genoux pour louer et adorer Dieu, *II Paralip.*, c. 29, ℣ 30. Un officier d'Achab se mit à genoux devant le prophète Elie, *IV Reg.*, c. 1, ℣ 13. Jésus-Christ fit sa prière à genoux dans le jardin des Olives, *Luc.*, c. 22, ℣ 41. Saint Paul dit qu'il fléchit les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Ephes.*, c. 3, ℣ 14, etc. Il n'est donc pas étonnant que cette manière de prier ait été en usage dans l'Eglise chrétienne dès l'origine.

Saint Irénée, Tertullien, et d'autres Pères, nous apprennent que le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on s'abstenait de fléchir les genoux; on priait debout en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ : quelques auteurs prétendent que cela fut ainsi ordonné par le concile de Nicée. Mais, pendant le reste de l'année, il est certain que le peuple et le clergé se mettaient à genoux pendant une partie du service divin.

C'est donc mal à propos que les Ethiopiens ou Abyssins évitent de fléchir les genoux pendant la liturgie, et prétendent conserver en cela l'ancien usage. Les Russes regardent comme une indécence de prier Dieu à genoux, et les Juifs font toutes leurs prières debout. Au huitième siècle, il y eut une secte d'agonyclites qui soutenaient que c'était une superstition de se mettre à genoux pour prier. Il se trompaient évidemment, puisque le contraire est prouvé par l'Ecriture sainte. La *génuflexion* n'est pas essentielle à la prière; mais il ne faut ni la blâmer, ni affecter une posture différente, pour contredire l'usage de l'Eglise.

Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la *génuflexion*, que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient. Saint Jérôme et Eusèbe disent de saint Jacques le mineur, évêque de Jérusalem, que ses genoux s'étaient endurcis comme ceux d'un chameau.

En général, les signes extérieurs sont indifférents par eux-mêmes : c'est l'opinion commune et l'usage qui en déterminent la signification. De ce que nous employons, pour honorer les créatures, les mêmes signes que pour honorer Dieu, il ne s'ensuit pas que nous leur rendions le même culte qu'à Dieu; l'officier d'Achab, qui se mit à genoux devant le prophète Elie, n'avait certainement pas intention de lui rendre un culte divin.

Nous fléchissons le genou devant les images des saints; un religieux reçoit à genoux les réprimandes de son supérieur ; on sert à genoux les rois d'Espagne et d'Angleterre ; chez les Anglais, les enfants demandent à genoux la bénédiction de leurs pères et mères : il est évident que ces marques de respect changent de signification selon les circonstances. Il ne faut pas imiter l'entêtement des quakers, qui se feraient scrupule d'ôter leur chapeau pour saluer quelqu'un. Les protestants ne sont pas moins ridicules, lorsqu'ils nous accusent d'idolâtrie, parce que nous nous mettons à genoux devant une image.

Bergier.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Etienne). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand naturaliste français né à Étampes en 1772, et mort à Paris en 1844, a laissé des travaux importants, parmi lesquels nous pouvons citer : *Mémoires sur la classification des Mammifères*; *Mémoires sur les Orangs*; *Principes de philosophie zoologique*; *Mémoires sur les Makis*, 1796; philosophie anatomique, 2 vol. 1818-1822; *Histoire naturelle des Mammifères* avec Frédéric Cuvier, 1819-1837; *Études progressives d'un naturaliste*, 1835; *Notions de philosophie naturelle*, 1838.

Le but scientifique de *Geoffroy-Saint-Hilaire* est de prouver l'*unité du règne* par l'*unité de* composition. C'est le principe même sur lequel Darwin est venu, dans ces derniers temps, bâtir tout son système de l'unité primitive du type animal, et contre lequel s'élève, en même temps, Agassiz en soutenant pour le moins la distinction de quatre types, pour les quatre embranchements, rayonnés, mollusques, articulés et vertébrés. Ce principe étendu jusqu'au darwinisme, confond tout dans la nature ; mais s'il n'est compris et développé que jusqu'à faire ressortir l'unité du plan divin dans la variété même, sans la détruire, il n'est que l'émission d'une grande vérité qui consiste en ceci : que le Créateur a fait les diversités avec des ressemblances en variant les combinaisons, et que sa sagesse a été si profonde qu'il a fait sortir des êtres différents de généralités identiques, comme un philosophe construit des systèmes divers avec les mêmes idées,

comme un peintre fait mille tableaux différents avec les même couleurs.

LE NOIR.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce naturaliste français, fils du précédent, né à Paris en 1805, est le fondateur de la *Société zoologiqae d'acclimatation*. On a de lui :

Leçons de tératologie, publiées par Victor Meunier, 3 vol. in-8°; *Leçons de mammalogie*, résumées par P. Gervais, 1836 ; *Leçons de zoologie générale*, publiées par M. A. Blanc, in-8°, 1848; *Classification parallélique* donnée au public par M. Payer; tableau synoptique avec caractères, 1845 ; *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux*, ou *Traité de tératologie*, 3 vol. in-8°, 1832-1836; *Essais de zoologie générale* ou *Mémoires et notions sur la zoologie générale*, l'*Anthropologie* et l'*Histoire de la science*, in-8°, 1840 ; *Vie, travaux et doctrine scientifiqne d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire*, in-8°, et in-12, 1847 ; *Catalogue méthodique du Museum d'histoire naturelle ; mammifères, Introduction et primates*, in-8°, 1851 ; *Domestication et naturalisation des animaux utiles*, 1849, 3e édit., 1854; *Histoire naturelle générale des règnes organiques principalement étudiée chez l'homme*, 2 vol. in-8°, 1854-1859 ; *Lettres sur les substances alimentaires, particulièrement sur la viande de cheval*, in-12, 1856 ; etc.

LE NOIR.

GÉOGÉNIE. (*Théol. mixt. scien. cosmol. et géol.*) La *géogénie* est la science de la Genèse ou formation du globe terrestre. Il n'y a guère qui puisse compter aujourd'hui sur cette formation que le système de Laplace et d'Herschel, completé par Ampère et Cauchy qui y ont ajouté, parmi les causes secondes, les actions chimiques. Descartes, Leibnitz et Buffon parmi les modernes, avaient préludé à cette grande conception cosmique, que nous exposons au mot AGES COSMOLOGIQUES, en montrant qu'elle se trouve impliquée dans les premiers versets de la Genèse de Moïse; mais il ne sera pas sans intérêt de faire, dans cet article, une revue rapide des idées et des hypothèses qui étaient jetées, dans les mêmes temps, par quelques rêveurs moins célèbres et surtout moins sensés que les génies que nous venons de nommer.

L'anglais Burnet, à la fin du XVIIe siècle, (1681) imaginait que la terre avait reçu « une croûte égale et légère qui recouvrait l'abîme des mers et qui se créva pour produire le déluge; ses débris formèrent les montagnes. »

Scheuchzer, en 1708, disait que « Dieu souleva les montagnes pour faire écouler les eaux qui avaient produit le déluge, et les prit dans les endroits où il y avait le plus de pierres, parce qu'autrement elles n'auraient pu se soutenir. »

Whiston, même année, disait que «Dieu créa la terre avec l'atmosphère d'une comète et la fit inonder par la queue d'une autre : la chaleur qui lui restait de sa première origine fut ce qui excita tous les êtres vivants au péché; aussi furent-ils tous noyés excepté les poissons qui avaient apparemment les passions moins vives.»

Woodwart, en 1720, disait que « le déluge fut occasionné par une suspension momentanée de la cohésion des minéraux ; toute la masse du globe fut dissoute, et la pâte en fut pénétrée par les coquilles. »

Demaillet, en 1748, se représentait le globe comme ayant été tout couvert d'eau pendant des milliers d'années et il ajoutait que « Dieu fit retirer graduellement les eaux ; que tous les animaux terrestres avaient d'abord été marins ; que l'homme lui-même avait commencé par être un poisson, et que la preuve en est dans certains poissons qu'on rencontre encore dans l'océan, lesquels ne sont hommes qu'à moitié et le deviendront tout à fait quelque jour. »

Lamarck, dans son *Hydrogéologie* et dans sa *Philosophie zoologique*, expose d'une manière savante et très-ingénieuse, qui n'est pas sans présenter beaucoup de ressemblances avec le système moderne de Darwin, les théories les plus accréditées en Allemagne, au commencement du XVIIIe siècle, théories qui étaient dé-

rivées de celle de Demaillet, cité plus haut. Voici comment Cuvier résume ces théories dans son *Discours sur les révolutions de la surface du globe.*

« Tout fut liquide dans l'origine ; le liquide engendra des animaux d'abord très-simples, tels que des monades ou autres espèces infusoires et microscopiques ; par la suite des temps, en prenant des habitudes diverses les races animales se compliquèrent et se diversifièrent au point où nous les voyons aujourd'hui. Ce sont toutes ces races d'animaux qui ont converti par degrés l'eau de la mer en terre calcaire ; les végétaux, sur l'origine et les métamorphoses desquels on ne nous dit rien, ont converti, de leur côté, cette eau en argile ; mais ces deux terres, à force d'être dépouillées des caractères que la vie leur avait imprimés, se résolvent en dernière analyse en silice ; et voilà pourquoi les plus anciennes montagnes sont plus siliceuses que les autres. Toutes les parties solides de la terre doivent donc leur naissance à la vie, et sans la vie le globe serait encore entièrement liquide. »

De Lamétherie imaginait toute une théorie de la formation des terres fermes au milieu des mers, en la fondant sur la cristallisation des solides en dissolution dans l'eau.

Hutton et Playfair, en 1802, voyaient tout résulter de la dégradation continue des montagnes par les fleuves: les matériaux qui résultent de cette dégradation sont entraînés au fond des mers, s'y échauffent par l'énorme pression des eaux et y forment des couches qui seront un jour violemment relevées par le feu. Il y avait du vrai dans cette conception, mais ce vrai se réduisait à deux détails parmi les phénomènes qui se passent encore aujourd'hui, celui des dégradations des montagnes et celui des volcans sous-marins.

D'après Dolomieu, d'immenses marées emportaient, de temps en temps, le fond des mers et le rejetaient en collines et en montagnes sur les continents. Ce n'était encore que de la géologie hypothétique et non de la *géogénie.*

Bertrand voyait dans le globe terrestre une grosse boule creuse dont le centre était occupé par un noyau d'aimant mobile et susceptible de se jeter d'un pôle à l'autre; les comètes attirent ce noyau tantôt à droite tantôt à gauche, déplacent, par conséquent, le centre de gravité de toute la masse, jettent ainsi les mers, à de longues périodes, d'un hémisphère à l'autre, et produisent les grands déluges.

« D'autres faiseurs de systèmes, dit M. Ad Focillon, se sont rattachés à l'idée de Képler ; le globe est un vaste corps vivant où circule un fluide aux dépens duquel s'opère une assimilation qui aurait ses masses minérales, comme la chair des animaux se nourrit avec leur sang ; par les montagnes se fait une sorte de respiration; les schistes décomposent l'eau de mer et en sécrètent les déjections volcaniques, etc. Plus physiciens, mais non moins rêveurs, Steffens, Oken, partent du panthéisme pour regarder notre terre comme une masse où sont polarisés et où agissent par opposition réciproque le solide et le liquide, et l'on ne saurait s'étonner assez des singulières associations de métaphores par lesquelles on a pu tirer d'une pareille idée tous les phénomènes terrestres. »

On n'en finirait pas si l'on entreprenait de donner des sommaires de tous les rêves de l'imagination humaine, depuis les anciens jusqu'aux modernes, sur la formation de la terre. Laissons tous ces romans, pour dire seulement quelques mots des idées de Leibnitz et de Buffon qui ont, comme nous l'avons dit, servi de points de départ, après celle des tourbillons de Descartes développée par Malebranche, à la grande théorie, seule soutenable aujourd'hui, de Laplace et d'Herschel.

Selon Leibnitz, après Descartes, la terre est un soleil éteint, un globe vitrifié, sur lequel retombèrent, après son refroidissement, les vapeurs qui s'étaient formées tout à l'entour; ces vapeurs se condensèrent en mers, et les mers déposèrent les terrains calcaires. Il n'y a pas loin d'une pareille hypothèse à toute la théorie moderne des nébuleuses cosmiques qui devien-

ment des soleils, des planètes qui s'en séparent, du passage de celles-ci de l'état gazeux à l'état liquide, puis de l'état liquide à l'état solide commençant par la croûte, puis des vapeurs se résolvant en eaux, puis des sédiments géologiques, théorie qui représente, en définitive, tous les corps célestes aujourd'hui solides comme des soleils éteints.

Le système de Buffon n'est qu'un développement de celui de Leibnitz; ce système introduit seulement, de plus, l'action d'une comète qui vient mêler son mouvement à celui du soleil, père des planètes, perturber ce grand corps, jeter la division dans son sein, et déterminer la masse liquide de la terre, et celles des autres planètes, à s'en s'éparer et à commencer des révolutions à part; désormais ces masses vont se refroidir lentement, et l'on peut conclure de la température actuelle de la terre des dates positives que l'on assignera à son existence séparée, en les calculant sur son refroidissement; de même on calculera sur les grosseurs diverses des autres planètes où elles en sont de leur refroidissement, et combien de temps encore il leur reste pour devenir tout à fait glacées comme le sont déjà les plus petites d'entre elles.

Tout cela se rapproche bien, il faut le reconnaître, de la nouvelle théorie, et tout cela, d'ailleurs, sort de Descartes, le grand initiateur de la science moderne.

Quant à l'histoire de la terre en particulier qui est l'objet de la géologie proprement dite, on conçoit qu'elle ne put être élevée à la dignité de science positive que le jour où, abandonnant les régions de l'idéal, les savants assujettirent leurs conceptions à l'observation des faits; or cela ne s'est réalisé que dans le siècle présent par les Bénédict de Saussure, Werner, et surtout George Cuvier. Le premier étudia pendant vingt ans toute la chaîne des Alpes, et détermina scientifiquement la distinction entre les terrains cristallins, ou ignés, ou plutoniens, et les terrains de sédiment, ou stratifiés, ou neptuniens. Le second étudia les mines de Freyberg (dans la Prusse), fit connaître la disposition des minéraux dans le sol, démontra l'ancienneté relative des diverses couches stratifiées, et donna les moyens d'en suivre la succession et les transformations. Le troisième, en fondant la paléontologie des fossiles et la rapprochant de la géologie proprement dite des deux précédents, fut le véritable organisateur de l'une et de l'autre.

Ce sont les systèmes, basés sur des faits, de ces derniers savants, tels qu'ils se sont développés jusqu'à nos jours, que nous exposons dans nos articles qui se rapportent à ces matières, et que nous mettons toujours si facilement en harmonie avec les oracles de nos livres sacrés. On peut voir au mot Ages cosmologiques et Ages géologiques, que Moïse peut même être considéré comme le plus ancien auteur qui ait indiqué ces grands systèmes des origines du monde. Le Noir.

GÉOGRAPHIE SACRÉE. Dans l'article Genèse, nous avons observé que l'une des preuves de l'authenticité et de la vérité de l'histoire sainte, écrite par Moïse, ce sont les détails géographiques dans lesquels il est entré, et l'attention qu'il a eue d'y placer la scène des événements qu'il raconte : précaution sage que n'ont pas prise les auteurs de différentes nations qui ont entrepris de donner les origines du monde. Dans le *Chou-King* des Chinois, dans les *Védams* ou *Bédangs* des Indiens, dans les livres de Zoroastre, on a voulu remonter jusqu'à la création; mais on ne dit point en quels lieux de la Chine, des Indes ou de la Perse, ont vécu les personnages dont il y est parlé, ni où sont arrivés les faits qui y sont rapportés. Preuve assez certaine que les auteurs de ces livres écrivaient au hasard et de pure imagination; il en est de même des fables de la mythologie grecque.

Moïse, mieux instruit, et qui n'inventait rien, a placé dans l'Asie le berceau du genre humain, non aux extrémités orientales de l'Asie, comme ont fait de nos jours quelques philosophes systématiques, mais dans la Mésopotamie, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Cependant Moïse était né en Egypte, fort loin de la Mésopotamie; mais il n'a rien donné

au goût ni au préjugé national ; il a suivi fidèlement la tradition de ses ancêtres, témoins bien informés et non suspects. Il place encore au même lieu la naissance et la propagation de la race humaine après le déluge, et c'est de là qu'il fait partir les descendants de Noé pour aller peupler les différentes contrées de la terre.

Sur ce point, qui intéresse toutes les nations, le témoignage de Moïse est confirmé par les monuments de l'histoire profane. A notre égard, tout est venu de l'Orient, lettres, arts, sciences, lois, commerce, civilisation, fruits de la terre les plus exquis, etc. Nos ancêtres, Gaulois ou Celtes, encore barbares, furent policés par les Romains ; ceux-ci l'avaient été par les Grecs ; les Grecs, suivant leurs propres traditions, avaient reçu des Egyptiens et des Phéniciens leurs premières connaissances, et les Phéniciens touchaient aux contrées dans lesquelles Moïse place les premières habitations et les premières sociétés politiques. Lorsque les sciences et les arts ont été étouffés parmi nous, sous la barbarie des conqérants du Nord, il a fallu encore retourner en Orient, par les croisades, pour retrouver une partie de ce que nous avions perdu.

Mais Moïse ne s'est pas borné à faire partir des plaines de Sennaar les différentes peuplades ; il les suit encore dans leurs migrations et dans leurs diverses branches. Il distingue, par leurs noms, celles qui se sont répandues au Midi, dans la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et sur les côtes de l'Afrique ; celles qui se sont avancées à l'Orient, vers l'Arabie, la Perse et les Indes ; celles qui ont tourné au Nord, entre la mer Caspienne et la mer Noire, pour aller braver les neiges et les frimas de la zône glaciale ; celles enfin qui, de proche en proche, ont occupé l'Asie mineure, la Grèce et les îles de la Méditerranée, pour venir bientôt s'établir sur les bords de l'Océan. Malgré l'envie qu'ont eue plusieurs critiques de découvrir des erreurs dans ses détails, on n'a pas pu encore le trouver en défaut ; et ceux qui ont affecté de s'écarter des plans qu'il a tracés, n'ont enfanté que des visions et des fables.

Enfin, Moïse n'est pas moins exact à montrer l'origine et la situation des divers descendants d'Abraham, de Loth, d'Ismaël et d'Esaü ; à placer les Iduméens, les Madianites, les Ammonites, les Moabites, les étrangers même, tels que les Philistins et les Amalécites, chacun sur le sol qu'ils ont occupé. Dans le testament de Jacob, il donne une topographie de la Palestine, en assignant à chacun des enfants de ce patriarche la portion que sa tribu devait y posséder. Après avoir marqué la route et les stations des Hébreux sortant de l'Egypte, il trace leurs marches et leurs divers campements dans le désert ; il les fait arriver à la vue de la Palestine et du Jourdain ; et, avant de mourir, il place déjà deux tribus sur la rive orientale de ce fleuve. Il n'était pas possible de pousser l'exactitude plus loin.

Aussi plusieurs savants se sont appliqués à éclaircir la *géographie* de l'Ecriture sainte, afin de répandre par là un nouveau jour sur l'histoire. Les recherches de Bochart, sur cette partie, seraient plus satisfaisantes, s'il s'était moins livré aux conjectures et au désir d'expliquer, par l'histoire sainte, les fables de la mythologie grecque. Mais tous ceux qui ont travaillé sur le même sujet dans la suite, n'ont pas laissé de profiter beaucoup de ses lumières ; il avertit lui-même que les révolutions terribles arrivées dans l'Orient, les migrations des peuples, le changement des langues et des noms, ont jeté de l'obscurité sur une infinité de choses. Cependant, à force de comparer ensemble les géographes et les voyageurs des différents âges, on est parvenu à dissiper une grande partie des ténèbres que le laps des temps y avait répandues.

Il y a dans la *Bible d'Avignon* plusieurs dissertations sur des points de *géographie sacrée*, sur la situation du paradis terrestre, sur le partage de la terre aux enfants de Noé, sur le passage de la mer Rouge, sur les marches et les campements des Israélites dans le désert, etc. On y indique aussi une *géographie sacrée et*

historique, par M. Robert, 2 vol. in-12, Paris, 1747. BERGIER.

GEOGRAPHIE (les grands problèmes de la). (*Théol. mixt. sienc. géogr. et indust.*)—« La vie de l'homme, disions-nous il y a quinze ans dans notre petit journal *la Science pour tous*, avec ses méditations, ses recherches, ses voyages, ses entreprises, ses travaux de tout genre, n'est qu'un effort perpétuel pour trouver le sens de certaines énigmes que la providence nous a données à résoudre quand elle nous a commandé de dominer la terre... C'est dans le dénouement de ces énigmes que consiste le progrès de la science et de l'industrie, ouvrières du bien-être temporel ; mais ces énigmes sont posées de telle sorte qu'elles s'enchaînent au point de n'en former qu'une seule qui est immense et qui, résolue, marquerait l'accomplissement même de nos destinées d'ici-bas. Il résulte aussi de cet enchaînement que le premier pas dans l'explication de chacune d'elles n'est que l'épanouissement de l'idée de son existence ; on dit souvent qu'il est impossible de courir après l'inconnu ; le genre humain ne fait cependant autre chose ; plus il découvre, plus il veut découvrir, et toute découverte qu'il fait implique le lever d'une question nouvelle dont il cherchera désormais la réponse. »

Nous classions ensuite les grands problèmes en six catégories : problèmes *géographiques* qui concernent la surface du globe ; problèmes *géognosiques* qui s'occupent de l'intérieur de la terre et de l'intérieur des eaux ; problèmes *aérographiques* qui concernent la connaissance de l'atmosphère, les climats, et impliquent la grande question aérostatique de la conquête de l'air ; problèmes *cosmographiques*, qui concernent les astres ; problèmes *physiologiques* et *anthropologiques* qui concernent les végétaux, les animaux et l'homme ; et problèmes *dynamologiques* ou d'assujettissement des forces invisibles et impondérables, qui sont les forces animales, les forces végétales et les forces physiques. « Quand une chute d'eau, par exemple, disions-nous, fait tourner un moulin, c'est la pesanteur qui, assujettie par nous, travaille à notre profit. Dans la photographie, c'est la lumière que nous forçons à faire notre portrait ; quand nous recevons la chaleur d'un calorifère, c'est le calorique que nous avons assujetti, emprisonné ; et ainsi de toutes les forces de la nature. »

Or, parmi toutes ces séries de problèmes, nous ne devons attaquer, dans cet article, que la première, celle des problèmes *géographiques* ; et nous reportant au moyen-âge c'est-à-dire à la fin de ces longs siècles pendant lesquels nous ne connaissions, nous autres Européens, que ce que nous appelons l'ancien monde depuis la découverte du nouveau, nous trouvons que dix grands problèmes *géographiques* étaient offerts à la civilisation moderne :

Deux intérieurs de continents étaient à découvrir : l'intérieur de l'immense continent asiatique et l'intérieur du grand continent africain.

Deux mondes nouveaux étaient à trouver dans l'étendue des océans cinq fois plus grande que celle des continents.

Quatre passages nautiques étaient à chercher entre l'ancien et le nouveau monde ; le passage au sud-est en tournant l'Afrique ; le passage au sud-ouest en tournant l'Amérique du sud ; un passage au nord-est en tournant le continent boréal vers l'orient ; et un passage au nord-ouest en tournant le même continent vers l'occident.

Enfin deux passages étaient à percer à travers deux isthmes, au centre des deux mondes : l'un, centre à l'orient, c'est le canal de Suez ; l'autre, centre à l'occident, c'est le canal de Panama.

La découverte du continent asiatique jusqu'alors inconnu fut faite environ 200 ans avant la fin du moyen-âge, par les Polo, et nous exposerons brièvement cette découverte merveilleuse dans un article intitulé POLO (les) ou l'ASIE.

La découverte de l'intérieur du continent africain, des sources du Nil et des grands lacs n'a été faite que dans ces dernières années et

est en voie de se faire encore, par le hardi voyageur Livingston; et nous en dirons quelque chose au mot LIVINGSTON OU L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE.

La découverte du monde américain fut faite après celle de l'Asie par Christophe Colomb, avant la fin aussi du moyen âge, et nous l'avons résumée au mot CHRISTOPHE COLOMB OU LE NOUVEAU MONDE.

La découverte de cet autre monde, composé d'un continent grand comme notre Europe, qu'on nomme l'Océanie et d'une multitude d'îles, a été faite et est en voie de se faire encore dans les contrées australiennes par les explorateurs et colons anglais; nous en dirons quelques mots à l'article OCÉANIE ET ÎLES OU LE MONDE AUSTRALIEN.

Quant aux deux passages nautiques au sud-est et au sud-ouest, la découverte du premier fut faite, à peu près au moment où Christophe Colomb trouvait le Nouveau Monde, par Vasco de Gama, et nous consacrerons un petit article à cette découverte au mot VASCO DE GAMA OU LE CAP DE BONNE ESPÉRANCE; la découverte du second fut faite par Magellan au XVI[e] siècle, et elle aura son article au mot MAGELLAN OU LE TOUR DU MONDE.

Quant aux deux passages au centre par percement des isthmes, on sait que M. de Lesseps a réussi, dans ces quinze dernières années, à exécuter son entreprise du canal de Suez; et nous dirons quelque chose de cette réussite, que nous avions encouragée par tous les moyens qui dépendaient de nous, au mot LESSEPS OU LE CANAL DE SUEZ; et l'on sait aussi que le canal de Panama n'est encore qu'en projet et à l'étude; nous en parlerons au mot PANAMA OU LE PASSAGE AU CENTRE A L'OCCIDENT.

Restent les deux passages au nord-est et au nord-ouest. Le dernier a été franchi une fois, dans ces dernières années, par Mac Clure, mais pour constater seulement qu'il n'est pas praticable au commerce, et il a été constaté dans notre siècle que le premier n'existe pas. Mais des efforts si considérables ont été faits pendant trois siècles et demi jusqu'à Mac Clure et surtout, dans notre temps, par l'intrépide et malheureux Franklin, qu'il nous est impossible de ne pas les passer en revue, ne serait-ce que pour payer un juste tribut d'hommages à tous ces hardis navigateurs des contrées hiperboréales qui ont tout fait pour accomplir, au nom de l'humanité, l'ordre primitif du Créateur d'assujettir le globe qui lui était donné pour domaine.

C'est ce que nous allons faire dans cet article où nous serons obligé, quelle qu'en soit la longueur, de choisir quelques faits seulement parmi des multitudes. Nous citerons des passages de travaux de nous qui ont déjà été publiés.

Les deux passages nautiques au nord.

Les deux passages au sud découverts l'un par Vasco de Gama, et l'autre plus tard par Magellan, Vancouver et plusieurs autres sont d'une longueur infinie; ils exigent, à partir de l'Europe, un voyage immense puisqu'il faut, par le premier, tourner tout l'ancien continent, et par le second tourner tout le nouveau. Il était naturel d'en tenter d'autres, et c'est ce qui fait qu'on n'a cessé de rêver, depuis trois cent cinquante ans, la solution des deux fameux problèmes du passage nord-est et du passage nord-ouest.

Prenez une mappemonde.

Supposez, d'abord, un navire partant de la mer de la Manche, cinglant à droite, laissant le Spitzberg à gauche, la Nouvelle-Zemble à droite, tournant le pôle le long des côtes de la Sibérie asiatique, gagnant le détroit de Behring, et faisant son entrée, par ce détroit, dans le grand Océan; le problème d'un chemin beaucoup plus court ne serait-il pas résolu?

Or, tel serait le passage au nord-est.

Supposez un autre navire partant de la même mer, cinglant à l'occident en ligne droite, traversant l'océan Atlantique, laissant Terre-Neuve à gauche, entrant par le détroit de Davis dans la mer de Baffin, passant par un détroit quelconque de cette mer

dans l'océan Glacial, côtoyant l'Amérique du Nord, en laissant le pôle à droite, et gagnant enfin le détroit de Behring, pour faire son entrée dans le Grand-Océan. Le problème d'un chemin à peu près court comme le précédent ne serait-il pas résolu ?

Or, tel serait le passage au nord-ouest.

C'est à frayer l'une de ces deux routes à travers les montagnes de glaces des mers polaires qu'ont travaillé, avec une admirable intrépidité, depuis plus de trois cents ans, les plus hardis navigateurs, malgré les tragiques aventures de leurs devanciers, perdus dans ces froides solitudes, victimes de leur amour de la science, de la gloire et de l'humanité.

John Franklin est le dernier de ces héros malheureux de la mer. Le monde entier attendait de ses nouvelles depuis 1845, sans pouvoir se résoudre encore à un complet désespoir; mais on en a enfin trouvé quelques traces, il y a peu de temps, traces sinistres, qui indiquent de tragiques événements, ayant mis fin à sa vie et à celle de ses compagnons. Nous dirons quelque chose de ses aventures en exposant les résultats de ses travaux.

La nature avait rendu faciles à résoudre ses énigmes des passages au sud comparativement à celles des passages au nord. Notre globe terrestre n'a point reçu, des lois qui le régissent, la symétrie dans la distribution de ses continents, de ses îles et de ses mers; les environs de ses deux pôles ne se ressemblent pas, on dirait que, plus léger par le nord, il s'est incliné vers le sud, y a jeté la plus grande masse de ses eaux et a rendu, par là, presque impraticables aux navigateurs ses régions boréales, pour leur ouvrir, à l'opposé, des portes grandes et libres, qu'il ne s'agissait que de découvrir.

Voilà ce qui paraît assez bien établi maintenant; mais avant de le savoir, il était naturel de chercher les passages au nord comme les passages au sud; et depuis plus de 350 ans, l'Europe civilisée n'y a pas manqué. Elle y a mis un acharnement qui dure encore, et vous verrez que ce n'a pas été absolument en pure perte, puisqu'un marin, dans ces dernières années, vient de franchir l'océan boréal une première fois, qu'il faut espérer n'être pas la dernière. Mais que de déceptions, que de fins tragiques! L'histoire des grandes navigations hyperboréennes est un martyrologe.

Avant d'en entreprendre une esquisse des plus sommaires, expliquons la latitude et la longitude.

Latitude et longitude. — Pour éviter de s'égarer sur le globe terrestre dans ses longs voyages, et principalement dans ses voyages nautiques, l'homme a eu l'idée ingénieuse d'imaginer des lignes qui, sans être tracées sur la surface de ce globe, lui servent néanmoins à découvrir toujours sur quel point il se trouve. Ces lignes sont les parallèles et les méridiens.

Les parallèles sont des cercles qu'on suppose décrits de chaque côté de l'équateur, parallèlement à cette ligne qui divise la terre en deux parties égales, et espacés de distance en distance jusqu'à chacun des pôles.

L'équateur lui-même est le premier de ces cercles; il est le plus grand; et il sert de point de départ et de repère à tous les autres; son numéro est zéro; et l'on compte ceux qui le suivent, de chaque côté, jusqu'à 90, qui est le numéro du point polaire terminant leur série. Ils sont supposés espacés de 25 lieues en 25 lieues; ce qui donne 90 fois 25 lieues ou 2250 lieues de l'équateur au pôle, distance qui est effectivement le quart de 9000 lieues, valeur de la circonférence totale.

Les méridiens sont encore des cercles imaginés autour du globe, mais qu'on suppose décrits dans l'autre sens, c'est-à-dire en passant par les pôles, et de manière à couper tous les parallèles. Ils vont tous se rencontrer eux-mêmes à chacun des pôles, et par conséquent ne sont pas, comme les autres, parallèles entre eux. La distance qui les sépare, deux à deux, est aussi, à l'équateur, d'à peu près 25 lieues, elle est là de la 360e partie de la circonférence terrestre, mais cette distance va en diminuant jusqu'à chacun des pôles où elle devient nulle.

Pour l'usage de ces lignes imaginaires, on convient d'en prendre une pour point de départ ou de repère. Quant aux parallèles, nous avons dit que c'est l'équateur, et qu'on le marque zéro. Quant aux méridiens, c'est un méridien quelconque que l'on appelle premier méridien. Les diverses nations ne se sont point encore mises d'accord pour accepter le même. La France, par exemple, a pour son premier méridien celui qui passe par son observatoire de Paris, tandis que l'Angleterre a, pour le sien, celui qui passe par son obervatoire de Greenwich. On devrait s'arrêter sur un qui passerait par un point neutre du globe, et qui serait accepté par tous les peuples. C'est ce qui se fera un jour.

On appelle degrés de latitude les distances marquées par les parallèles de l'équateur à chacun des pôles, et par conséquent de 0 à 90. Comme ces degrés se dessinent des deux côtés de l'équateur, les uns vers le pôle nord, les autres vers le pôle sud, il y a les degrés de latitude nord et les degrés de latitude sud.

On appelle degrés de longitude les distances déterminées par les méridiens entre eux, à partir du premier méridien arbitrairement choisi. Et comme on peut encore s'écarter de ce méridien à droite ou à gauche, c'est-à-dire vers l'est ou vers l'ouest, il y a les degrés de longitude est et les degrés de longitude ouest. Le premier méridien est encore marqué zéro et les degrés de chaque côté sont au nombre de 180, pour faire en tout 360, totalité de la division du cercle.

Cela compris, on conçoit facilement qu'il suffise de connaître le degré de latitude et le degré de longitude d'un lieu pour connaître au juste sa position sur le globe. Car, chaque méridien et chaque parallèle venant se couper en un point unique, soit vers le nord, soit vers le sud, soit vers l'est, soit vers l'ouest, à partir des lignes de repère, on connaît la situation de ce lieu en connaissant ce point d'intersection.

Le degré de latitude dit à quelle distance de l'équateur le lieu se trouve situé vers le nord ou vers le sud, et par déduction, celle à laquelle il se trouve de son pôle. Le degré de longitude dit la distance vers l'est ou vers l'ouest à laquelle il se trouve situé à partir du premier méridien.

Au milieu de l'Océan, on détermine la latitude et la longitude du lieu où l'on se trouve principalement par l'observation des astres avec de bons instruments. Les chronomètres et la boussole sont d'ailleurs les moyens principaux par lesquels le génie de l'homme est venu à bout de lever assez facilement toutes les difficultés pratiques. On conçoit déjà, par exemple, que la hauteur de l'étoile polaire donne la latitude du lieu, puisqu'à mesure qu'on avance vers le pôle, elle monte daus le ciel et s'éloigne de l'horizon. Il en est de même de l'inclinaison de la boussole, laquelle consiste en ce qu'elle abaisse sa pointe de plus en plus vers la terre à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. Elle indique aussi la longitude par sa déclinaison, qui consiste dans une déviation plus ou moins grande à droite et à gauche d'un méridien connu qu'on appelle le méridien magnétique.

Nous allons accepter, dans ce qui va suivre, le premier méridien anglais, celui de Greenwich, qui est, au reste, fort peu distant de celui de Paris, parce que nous allons citer surtout des navigateurs anglais et que, d'ailleurs, en agissant de la sorte, nous ne serons que juste à l'égard de son voisins d'outre-Manche qui, jusqu'à présent, ont dépassé toutes les nations en célébrité dans l'art nautique.

Trois siècles d'efforts. — Supposez qu'un ballon vous ait emporté, dans sa nacelle, jusqu'au-dessus du pôle nord, et que vous planiez sur cette contrée de la terre, étant arrêté, à une certaine hauteur, dans la direction même de son axe. Supposez aussi que vous ayez des yeux assez bons pour découvrir, tout autour du pôle, les terres et les mers sur un rayon de mille lieues, c'est-à-dire toute la partie de la sphère comprise dans le cercle formé par la 50e ligne parallèle, laquelle passe par les

points suivants : en Europe, sous le cap Land's près d'Amiens, près de Prague, près de Kharkov; en Asie, sur les monts Altaï, près de Khoton, dans la Mandchourie, par le milieu de l'île Tarakaï, et sous la pointe du Kamtchatka; en Amérique, sous les îles Aléontiennes, par celle de Noutka, par les montagnes Rocheuses, sous le lac Winnipeg, à la pointe de la baie d'Hudson et par l'île de Terre-Neuve; pour revenir, à travers l'océan Atlantique, à la pointe inférieure de l'Angleterre d'où elle était partie. Si vous faites ces deux suppositions, vous aurez en imagination une carte des environs du pôle.

Servons-nous de cette carte pour suivre la série des recherches que nous allons résumer et qui s'effectuent dans cette contrée du globe.

En l'an 1500 commencent les efforts et les dévouements pour découvrir le passage désiré, par le nord-ouest, et c'est le Portugais Cortéréal qui ouvre le martyrologe.

Il découvre l'île de Terre-Neuve, suit le Labrador jusqu'à la pointe de cette terre, où commence la baie d'Hudson, aperçoit devant lui une vaste mer, croit qu'il a réussi, revient en Portugal, repart au plus vite pour vérifier sa découverte, mais ne revient plus.

Un de ses frères entreprend de le retrouver vivant ou mort, part de même, et c'est en vain que, les années suivantes, on attend son retour.

Le troisième Cortéréal veut aller à la recherche de ses frères, mais une défense formelle du roi de Portugal l'empêche de partir.

Les deux premiers s'étaient probablement perdus dans les mers froides, et fécondes en tempêtes, de la baie d'Hudson ou des détroits environnants.

En 1524, le Florentin Verazzano, envoyé par François Ier pour explorer les rivages que possèdent maintenant les Etats-Unis, est tué par les Peaux-Rouges.

Le Maloin Jacques Cartier, l'Anglais Forbisher et Davis sont plus heureux. Le premier explore le Saint-Laurent; le second, le Groënland méridional, et le troisième, le grand canal qui porte son nom.

Au commencement du XVIIe siècle, l'Angleterre envoie Hudson à la découverte d'un passage quelconque par le nord, soit à l'est, soit à l'ouest. Hudson cingle en ligne droite vers le pôle, entre le Spitzberg et le Groënland, et constate, le premier, l'existence de la grande ceinture de glace qui entoure le pôle arctique et qu'on nomme la banquise.

Cette banquise paraît s'appuyer, en masse compacte, sur la Nouvelle-Zemble et les côtes d'Asie, de manière à interdire complétement, tant qu'elle durera, et peut-être durera-t-elle toujours, le passage au nord-est.

Hudson, intrépide, se faufila, le plus loin qu'il put, dans les fentes, espèces de ravins profonds entre des roches de glace, et atteignit le 82e parallèle, quinze degrés et demi au delà du cercle polaire.

Mais, arrivé là, il lui fallut revenir; et il y réussit en tournant le Groënland vers le sud-ouest. Puis, poussant dans l'ouest, en laissant à droite le canal de Davis, il passa le détroit qui s'offrait devant lui; et c'est alors qu'il se jeta dans l'immense baie d'Hudson dont il releva les côtes, et où il périt comme Cortéréal, mais avec l'avantage de léguer son nom à ce théâtre de tant de catastrophes.

Aucun navigateur n'a dépassé, vers le pôle, la limite d'Hudson qui laisse encore deux cents lieues, devant elle, de glaces inconnues jusqu'au point traversé par l'axe terrestre.

A peu près dans le même temps, le Danois Jean Munck explorait le même golfe, si terrible par l'agitation de son atmosphère et de ses eaux, par ses rescifs, par ses courants et par ses glaces, y voyait périr tout son équipage, revenait seul à Copenhague, et, devenu fou d'excès de misère, y terminait sa vie par le suicide.

James et Fox cherchèrent ensuite des issues dans les archipels de Cumberland et de Southampton, sortes d'amalgames de terres et de glaçons, dans l'étendue qui sépare le détroit de Davis de la baie d'Hudson, et y trouvèrent quelques détroits inutiles pour le passage cherché.

L'Anglais Baffin, en 1614 et 1616, fit le tour de la mer qui fait suite au détroit de Davis et qui garde son nom, sans apercevoir le grand canal de Lancaster, qui réunit cette mer à celle du pôle, et périt, quelques années après, dans les Indes.

Dès lors, la question posée paraissant insoluble, les navigateurs renoncent à en chercher la solution.

Ceci n'est pas exact. On renonça à chercher par la mer de Baffin, mais plus tard on entreprit de nouvelles explorations par la rive américaine opposée, qui prolongerait celle de l'Asie s'il n'y avait solution de continuité au détroit de Behring.

Ce furent des Cosaques qui ouvrirent la voie. S'étant abandonnés à la dérive des courants et des glaçons, il remontèrent heureusement cette côte; et, en 1741, le Danois Behring, au service de la Russie, formait la carte exacte de ce détroit qui l'immortalise; mais il mourut dans une île déserte, la même année, avec le savant français Delisle de La Croyère qui l'accompagnait.

Après Baffin, et sur ses traces, se succédèrent les travaux des plus habiles marins de l'Angleterre, de l'Espagne, et de la France, tels que Cook, massacré dans les îles Sandwich, en allant chercher le même passage; Lapeyrouse dont les aventures ont eu le même dénoûment que celles de John Franklin, dont nous parlerons avec quelques détails; Malespina, Quadra, Vancouver et beaucoup d'autres. Ces travaux donnèrent avec exactitude la carte de la côte nord-ouest du continent américain.

Enfin, quelques années avant la grande révolution qui termina le XVIII[e] siècle, les deux Anglais Hearne et Mackensie résolurent complétement, à un point de vue, la question du passage au nord-ouest.

Le premier affronta de nouveau la baie d'Hudson, et eut le bonheur, jusqu'alors sans précédent, d'en remonter la côte occidentale, en suivant toutes les anfractuosités de cette côte jusqu'aux rivages de l'océan Glacial.

Le second, partant du Canada, descendit le grand fleuve qui porte maintenant son nom, jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans le même océan.

Or, l'un et l'autre constatèrent, avec certitude, l'absence de tout bras de mer le long de leur trajet, d'où il devint constant que, si le passage existait, il ne pouvait être découvert que dans les régions les plus boréales, et au milieu des glaces qui défendent le pôle.

Le peu d'espoir de trouver une route praticable pour le commerce dans ces régions, jointe à la préoccupation des luttes gigantesques des sociétés européennes, replongèrent, pour quarante ans, les navigateurs dans l'inaction.

Mais quand la paix fut rétablie, on discuta, de nouveau, les avantages du passage cherché, et un phénomène, encore inexpliqué, tenant à des lois géologiques inconnues, vint réveiller les courages.

Comme si les eaux glacées du bassin polaire eussent entendu les craquements de la vieille Europe, et en eussent ressenti les contre-coups, il s'en fit une immense débâcle. Elles se brisèrent en partie et allèrent, par montagnes flottantes, se fondre dans les mers chauffées par le soleil.

Alors commencèrent les travaux qui se sont continués sous nos yeux avec une invincible persévérance, et dont sir John Franklin est le principal héros.

Cette reprise se fit en 1818.

Hypothèses. — Avant de résumer la dernière série des explorations, prenons haleine un instant sur la carte du pôle arctique, qui est celui de nos deux pôles le plus entouré de terre et le mieux connu.

Le fameux passage a été franchi; un des chercheurs infatigables de Franklin, a enfin tourné le pôle, en partant du détroit de Behring et laissant l'Amérique à droite. Mais en supposant, ce qui paraît insoutenable, que ce passage consiste dans une percée constamment maintenue, au milieu de la nappe immobile, par un courant nécessaire aux communications de mouvement des grandes eaux, et qu'il devienne praticable pour le commerce nautique, la con-

quête de la surface entière du globe ne sera pas encore faite.

Sans parler des steppes, des pampas, des déserts, des savanes, des vastes solitudes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, encore inconnues, sous toutes les zones, ainsi que des plateaux formés par les montagnes, toutes régions que l'homme asservira, qu'il a peut-être même déjà commencé d'asservir sans que nous le sachions, nous autres Européens, et que la civilisation reliera au reste du monde quand le jour en sera venu, il y a le pôle lui-même à visiter, ce point curieux que traverse l'axe de rotation de la terre, sur lequel un homme ferait, sans s'en douter, deux fois volte-face en vingt-quatre heures, où il verrait l'étoile du Nord sur sa tête, et les constellations boréales, la Grande-Ourse, Cassiopée, Céphée, le Dragon, etc., décrire des cercles exactement horizontaux tout à l'entour; ce point qui termine le 90e degré de latitude, et qui se trouvait à deux cents lieues seulement devant l'intrépide Hudson, lorsqu'il passait le 82e parallèle.

L'homme ne sera satisfait que quand il aura mis le pied sur ce point-là même ; et il y parviendra, car le globe entier lui a été donné par le Créateur.

Mais comment y parviendra-t-il ?

Il n'y a que trois locomotions possibles : la locomotion nautique, la locomotion terrestre et la locomotion aérienne, encore à l'état de problème.

S'il arrivait qu'un jour, par une révolution géologique imprévue, la nappe glacée des régions polaires se fondît, que de savants, que de navigateurs iraient cingler jusque-là ! car le froid ne les arrêterait pas ; l'homme, avec son intelligence, ses artifices, son tempérament, peut affronter toutes les températures de notre planète. D'ailleurs, fait-il une nuit plus sombre et un temps plus rigoureux au pôle lui-même qu'à deux cents lieues du pôle ? La différence ne peut être considérable, et il est certain qu'on y voit, au moins pendant trois mois consécutifs, le soleil raser l'horizon sans discontinuité : un long jour et une longue nuit, séparés par une longue aurore, s'y partagent l'année.

Mais l'éventualité de la fonte et du brisement des glaces polaires n'a point pour elle grande probabilité, puisqu'il est plutôt établi que notre planète va se refroidissant d'une manière insensible qu'il ne l'est qu'elle gagne en chaleur.

Cependant, il y aurait la chance de l'ouverture d'un grand canal, passant sur le pôle, par l'effet d'un soulèvement de la croûte analogue à ceux qui ouvrent les cratères, lequel canal, une fois ouvert, serait entretenu à l'état liquide par un fort courant qui s'y établirait.

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, à l'égard desquelles l'humanité est impuissante et ne peut qu'attendre patiemment les résultats des lois de la nature, ne pourrait-on pas demander quelque chose à la locomotion terrestre ?

Si la croûte de glace était partout solide et uniforme, pourquoi ne parviendrait-on pas à franchir les deux cents lieues à partir du 82e parallèle, durant les trois mois de jour et d'été, deux choses qui n'en font qu'une en ces régions ?

Pourquoi aussi n'inventerait-on pas une locomotive d'une grande docilité, propre à traîner, sur la glace, une caravane entière avec les provisions ? On a parlé de Russes qui auraient pensé à des entreprises de ce genre.

Au reste, les obstacles seraient probablement les précipices ; car il paraît que la banquise, si redoutable pour les navires, est crevassée ; mais il n'est pas à supposer qu'il en soit ainsi partout, et il semble qu'elle doive être de moins en moins fracturée à mesure que l'on approche du pôle. Elle pourrait encore y prendre la forme d'une montagne comme le veulent M. Adhémar et Lehon dans leur système de géologie.

Voici encore une hypothèse :

Il n'est pas démontré que le Groënland, cette terre enchâssée dans la glace, ne s'étende pas jusqu'au pôle, puisqu'on en ignore les limites. Pourquoi donc ne viendrait-on pas à bout, quelque jour, de gagner le point

cherché par ce continent? d'autant plus qu'il porte des habitants très-hospitaliers, et que les nouvelles découvertes ont démontré que les hommes se sont étendus vers le nord beaucoup plus loin qu'on ne le pensait autrefois.

Voilà pour la locomotion terrestre. Il faut reconnaître que les difficultés sont grandes et peut-être insurmontables, au moins jusqu'à l'invention d'un bon moyen de transport; car tout donne à penser qu'il n'existe pas de bêtes à tempérament assez robuste pour résister aux rigueurs du climat.

Il reste la locomotion aérienne. Or devant ce moyen toutes les difficultés s'aplanissent. Mais nous n'avons pas encore la navigation aérostatique, et nous serons grandement satisfait de la tâche remplie par notre siècle, si nous en voyons seulement les commencements avant de mourir.

Nous parlons à notre aise, au coin de l'âtre, de toutes ces choses; notre imagination voyage sans peine en ces contrées du crépuscule; c'est un oiseau aux ailes rapides, l'imagination; un oiseau qui se joue dans les tempêtes, les frimas, les torrents, les neiges et les glaces; qui aime à plonger dans les plus impénétrables harmonies de la nature, et qui nargue tous les dangers; mais pendant qu'elle s'abandonne à ses ébats, il y en a qui explorent ces mêmes lieux en corps et en âme, et qui, en ce moment, hivernent pour de longs mois dans des terriers en attendant le retour du soleil. Pour nous donner une idée de l'audace et du courage que doit déployer un esprit pour transporter son corps en ces froides solitudes, arrêtons-nous sur quelques anecdotes des derniers voyages qu'y ont exécutés les plus hardis marins de notre époque.

Le 82e parallèle et point de passage au nord-est. — En 1818 deux expéditions partirent d'Angleterre, l'une pour chercher le passage au nord-ouest par la mer de Baffin; l'autre pour chercher le passage au nord-est ou directement au nord.

La première se composait de deux vaisseaux commandés par John Ross et Edouard Parry, et la seconde, de deux vaisseaux commandés par David Buchan et John Franklin qui, mousse d'abord, comme l'avaient été Cook et Nelson, s'était déjà distingué dans les batailles de Copenhague, de Trafalgar, de la Nouvelle-Orléans, et dans le voyage de découvertes du capitaine Flinder autour de la Nouvelle-Hollande.

John Ross n'accomplit qu'une partie de son plan. Il explora toutes les côtes visitées par Baffin, rectifia des erreurs de longitude, grâce aux nouvelles méthodes, et, ce qui fut plus important encore, aperçut le vaste canal de Lancastre, que Baffin n'avait pas vu.

Mais, par une indécision inexplicable, il s'arrêta devant ce canal parfaitement libre, où la sonde accusait une profondeur de 700 à 1000 brasses, et revint en Angleterre.

Buchan et Franklin renouvelèrent les efforts de Hudson contre la carrière de glaces en cinglant droit au nord du Spitzberg, et luttèrent pendant trois mois sur le *Trent* et la *Dorothée*, sans pouvoir dépasser, pas plus qu'Hudson, le 82e parallèle.

Le capitaine Beechey, lieutenant de Franklin dans cette expédition, a publié, en 1843, la relation de ce voyage; nous ne saurions mieux faire que d'en citer l'extrait suivant :

« Il n'est pas, j'en suis convaincu, de langage humain qui puisse peindre la terrifiante grandeur des effets produits par la collision des glaces de ce tempêtueux océan. C'est à la fois un spectacle solennel et sublime de voir la mer violemment agitée rouler ses vagues comme des montagnes contre ces corps résistants ; mais quand elle vient se heurter à ces masses, qu'elle a mises en mouvement avec une violence égale à la sienne, l'effet devient prodigieux. Par moments elle déferle sur ces blocs de glace et les ensevelit de plusieurs pieds sous ses vagues; et, le moment d'après, ces mêmes blocs, s'efforçant de remonter à la surface, font retomber les flots autour d'eux en cataractes fumantes, pendant que chaque masse individuelle, se roulant dans son lit boule-

versé, se heurte à sa voisine, et lutte avec elle jusqu'à ce que l'une des deux soit superposée à l'autre. Et ce n'est pas sur un espace restreint qu'éclate ce spectacle; il se développe aussi loin que la vue peut s'étendre. Et quand, se détournant de ces scènes convulsives, l'œil se reporte à l'aspect étrange que la réverbération des glaces donne au ciel, où, dans le calme d'une atmosphère argentée, semble briller une clarté surnaturelle ; lorsqu'il voit — comme nous le voyons nous-mêmes en ce moment au-dessus de nos mâts, — cette voûte lumineuse bordée, de toutes parts, par un large horizon d'épaisses ténèbres et de nuées orageuses, comme un rempart qu'il n'est pas donné à l'homme de franchir, on comprend facilement quelles sensations de respect et de crainte imprime à l'âme une telle grandeur.

« Si jamais la force morale de l'homme de mer a été mise à une rude épreuve, c'est assurément dans de semblables circonstances, et je ne puis cacher l'orgueil que j'éprouvai en entendant, au milieu de ces formidables manifestations de la nature, le ton calme et décidé avec lequel le commandant de notre petit navire, sir John Franklin, donna les ordres, et en voyant avec quelle promptitude et quelle précision l'équipage les exécuta.

« Chacun de nous comptant sur lui-même, et les yeux fixés sur les mâts, attendait avec une anxiété palpitante le moment du choc.

« Il arriva rapidement. Le brick le *Trent*, pénétrant dans la banquise, donna violemment contre la glace fixe. Au même instant, nous perdîmes l'équilibre ; les mâts plièrent sous le coup, et la membrure du navire craqua sous une pression de nature à nous donner les appréhensions les plus sérieuses. Le vaisseau chancelant sembla un moment reculer, mais soulevé par une première lame, il fut jeté à bâbord sur l'arête du champ de glace, et exposé, à tribord, aux atteintes d'un bloc, dont la masse était environ triple de la sienne.

« Cette malheureuse circonstance ne lui permit pas de pénétrer dans les glaces assez avant pour échapper aux effets du vent, et le plaça dans une telle situation, qu'il semblait, pour ainsi dire, assailli de tous côtés par une batterie de béliers dont chacun lui disputait l'étroit espace qu'il occupait, et dont les coups incessants ne permettaient pas même d'entrevoir la possibilité de le sauver de la destruction. Attaqué littéralement pièce à pièce, nous n'avions qu'à attendre patiemment l'issue d'une telle crise, car nous pouvions à peine nous soutenir sur nos pieds, et bien moins encore lui porter un secours quelconque. Il était secoué avec une telle violence que la cloche, qui, par les plus gros temps, n'avait jamais sonné d'elle-même, se mit à carillonner si continuellement, qu'on ordonna de l'envelopper, afin de couper court à la sinistre association d'idées que faisait naître un pareil concert. »

Le résultat de ces efforts fut donc une certitude à peu près complète de l'existence d'une carrière de glaces s'appuyant sur toute la côte d'Asie autour du pôle, faisant suite à la terre et ne laissant aucune voie pour la navigation.

Ainsi, point de passage nord-est, au moins pour notre âge ; car personne ne serait assez savant pour affirmer qu'un tel passage ne s'ouvrira jamais.

Il s'ouvrira dans quelques dizaines de siècles si M. Adhémar a raison dans sa théorie des déluges périodiques par inclinaisons successives des pôles et déplacements du centre de gravité de la terre ; mais alors l'Europe n'en profiterait pas puisque le premier effet d'un pareil report de la masse des eaux d'un hémisphère sur l'autre serait de détruire ou chasser tous les habitants de cette partie du globe.

Parry — Dans l'année qui suivit les deux tentatives précédentes, c'est-à-dire en 1819, deux nouvelles expéditions étaient envoyées, au mois de mai, par l'Angleterre, l'une sous les ordres du capitaine Parry, l'autre sous les ordres de Franklin.

Parry devait cingler droit au canal

de Lancastre et pousser, aussi loin que possible, le long du canal que Ross avait abandonné, afin de voir s'il n'y avait pas moyen de rejoindre, par cette voie, le détroit de Behring.

Franklin devait traverser la baie d'Hudson, débarquer sur la rive occidentale, franchir, par terre, trois cents lieues de solitudes glacées, gagner la Copermine, la descendre jusqu'à l'Océan, explorer les côtés du continent à l'est de l'embouchure de cette rivière, et relever les latitudes et les longitudes de ces régions plus exactement que n'avaient pu le faire Hearne et Mackensie.

Il va sans dire que le but désiré consistait en ce que Franklin et Parry parvinssent à se rencontrer dans l'intervalle.

Le voyage de Parry fut heureux, sans être cependant couronné d'une complète réussite.

Le navigateur gagna le Lancaster-Sund, et, le parcourant dans toute sa longueur, découvrit qu'à son extrémité occidentale il se bifurquait en deux branches, l'une vers le sud dans la direction de la baie d'Hudson, et l'autre vers l'ouest.

La première a été nommée le détroit du Prince-Régent ou du Régent, et la seconde le détroit de Barow, qui, comme on le verra, fit beaucoup pour mériter de lui laisser son nom, après que le premier personnage n'avait rien fait pour gagner un pareil honneur.

Parry se lança dans ce dernier détroit, et le suivit jusqu'au sein d'un vaste archipel qui le découpe en plusieurs ramifications. C'est là qu'il se vit obligé d'hiverner; et quand l'été lui ramena le soleil, il revint en Angleterre par la voie qu'il s'était ouverte.

Regardez, lecteur, sur une mappemonde, le point d'intersection de la 110e des lignes méridiennes à l'ouest de Greenwich et de la 74e des lignes parallèles à la ligne équinoxiale; c'est là que Parry passa l'hiver, sous la grande île de Melville, à peu près à moitié chemin du détroit de Davis à celui de Behring.

Le gouvernement anglais avait promis une prime à celui qui couperait ce 110e méridien par le 74e degré de latitude nord; ce fut donc Parry qui toucha cette prime.

Cependant Franklin n'était pas encore revenu donner de ses nouvelles. Il ne devait reparaître qu'en 1822, trois ans après son départ; et Parry, impatient de s'assurer s'il n'y aurait pas un passage plus austral que celui de la mer de Baffin, pour gagner le canal qu'il avait découvert, repartit en 1821, afin d'explorer minutieusement les parages qui séparent la mer de Baffin de la baie d'Hudson.

Il remonta donc les côtes hyperboréales du continent, au nord de cette dernière baie, et reconnut qu'au-dessus du prolongement formé par la presqu'île Melville se trouvait une barrière de glaces infranchissable aux vaisseaux.

Au milieu des tempêtes, il releva ces rivages jusqu'au détroit de la Fury et de l'Hécla, qui fut la limite de son voyage, et qui ne lui permit pas de gagner le canal du Régent, par où il aurait pu rejoindre la voie qu'il s'était ouverte dans sa précédente expédition.

Mais, au moins, put-il constater que ce détroit, qui sépare la péninsule Melville de l'île Cookburn et du grand archipel de Cumberland, n'avait d'autre aboutissant que celui du Régent, dont il avait, l'année précédente, observé la naissance au nord à l'extrémité de celui de Lancastre.

Il hiverna dans les glaces du canal de la Fury et de l'Hécla, et revint en Angleterre sans malheur sérieux.

C'est alors qu'il proposa au gouvernement le plan d'une troisième tentative par le détroit de Barrow, la seule issue ménagée par la nature entre l'Atlantique et l'océan Glacial.

Or, pendant qu'il méditait et formulait son plan, Franklin mouillait aux ports de la patrie, et venait raconter au monde inquiet les terribles péripéties d'un voyage de presque trois années passées dans les redoutables pays de la baie d'Hudson, du lac de l'Ours, d'où sort la Copermine, et des rives de l'océan Glacial au milieu de l'étendue boréale de l'Amérique du Nord.

Je reviens donc à l'intrépide sir John Franklin.

Franklin. — Parti pour la baie d'Hudson en mai 1819, avec plusieurs officiers de la marine royale, entre autres le docteur Richardson et l'enseigne Back, devenus célèbres, Franklin, après trois mois d'une navigation des plus périlleuses dans cette baie, atterrit à la factorerie d'York.

Il fallait, de là, gagner d'abord, par 300 lieues d'affreux climats, le fort Cheepewyan sur le lac Otapeskow, première station projetée, où l'on devait faire les préparatifs de l'expédition proprement dite. Les voyageurs firent ces 300 lieues avec cette espèce de chaussure que l'on appelle raquettes, portant constamment à leurs pieds meurtris un poids de deux à trois livres de neige.

Mille difficultés, suscitées par les éléments et les indigènes, firent durer les préparatifs tout le printemps et tout l'été de 1820; et enfin, le 18 juillet, on partit pour la vallée de la Copermine, avec une troupe recrutée à grande peine parmi les chasseurs canadiens, dans les tribus indiennes, et avec des provisions qu'on n'était point parvenu à rendre suffisantes. On comptait trop, aussi, sur la chasse et la pêche.

Le lac Winter fut atteint à la fin d'août. Ce lac est une des sources de la Copermine, et pour l'atteindre, il avait fallu franchir la ligne de hauteurs qui sépare le bassin de cette rivière de celui du Mackensie.

La mauvaise saison commençant à faire sentir ses rigueurs, Franklin s'établit, selon les conseils de ses guides, près du lac, dans un lieu qui fut appelé par lui le *Fort de l'Entreprise.*

On se construisit une hutte avec des blocs de boue congelée qu'on amollissait par le feu et l'eau bouillante, qu'on entassait les uns sur les autres, et qui, redevenant, par la gelée, durs comme la pierre, formaient une sorte de muraille et de voûte. Cet abri, malgré les fentes qu'y produisaient l'intensité du froid et les assauts de la tempête, leur parut doux pendant les neuf mois d'hiver, après les tentes dont ils s'étaient servis jusqu'alors.

Mais la grande préoccupation fut celle des vivres. Richardson et Back avaient été envoyés, avec des détachements, vers les établissements les plus voisins pour en rapporter les provisions indispensables ; et ils ne revenaient pas. On se distribuait quelques pincées de farine et de graisse ; la ration quotidienne de nourriture animale était réduite à cinq onces ; le froid était devenu tel que le rhum congelé ne pouvait reprendre, sur le feu le plus ardent, que la fluidité du miel ; et les petites expéditions envoyées à la chasse et à la pêche revenaient presque toujours exténuées et les mains vides.

Cinq mois se passèrent ainsi ; et Back revint, le 27 mars, du fort de Cheepewyan, mais ne rapportant rien. Il avait franchi, sur ses raquettes, avec ses Indiens, plus de onze cents milles, par un froid de 40 à 57 degrés, ayant pour tout manteau une peau de daim et manquant souvent, pendant plusieurs jours, de nourriture.

Au reste, les Indiens qui l'accompagnaient étaient d'excellentes gens. Quand ils prenaient un poisson, ils le lui donnaient tout entier en lui disant : « Nous sommes accoutumés à la faim. » Qui osera soutenir, lecteurs, après de tels exemples, que les inspirations de la nature sont radicalement mauvaises ? Il reste encore assez à l'homme de sa divine origine pour que nous puissions l'appeler un *être bon*. C'est lui-même qui se fait méchant, quand il lui plaît de le devenir.

Je laisse Back raconter lui-même quelque chose de sa pénible excursion :

« Un jour, un des nôtres prit un poisson qui, mélangé d'un peu de *trippe de roche*, sorte de lichen glutineux, composa notre souper ; ce n'était pas fort ragoûtant, mais des hommes affamés pouvaient s'en contenter. Pendant que nous mangions, je vis s'approcher une des femmes de notre troupe, déployant avec le plus grand soin une vieille peau, dont son mari nous offrit le contenu. C'était un hachis de viande pilée, grasse, où du daim pouvait être mêlé, mais qui contenait plus de *chair d'Indien* que de toute autre chose ; et, quoique cette mixture pût paraître peu séduisante

à un estomac anglais, c'était cependant un grand luxe, après trois jours de jeûne dans ces tristes régions de l'Amérique.

« Si les privations des voyageurs étaient grandes, celles des pauvres familles indiennes qui hivernaient autour de leurs huttes et qui se composaient principalement de malades, de femmes infirmes et d'enfants, étaient plus cruelles encore.

« Elles balayaient la neige sur l'emplacement de leur campement d'automne, pour y chercher des os, des pieds de daims, des morceaux de peaux ou tout autre débris de matière animale. »

« Quand nous les voyions, ajoute Franklin, rongeant des fragments de peau ou broyant des ossements dans le but d'en extraire, par l'ébullition, quelque chose d'alimentaire, nous regrettions l'impuissance où nous étions de leur venir en aide et nous ne pensions guère qu'un jour viendrait où nous serions nous-mêmes réduits à glaner, *une seconde fois*, avec avidité, ces *mêmes os* au milieu des ordures. »

Il fallut donc vivre de la sorte jusqu'au mois de juin de 1821.

Vers le milieu de ce mois, des craquements se firent entendre sur le lac Winter, signal de la fonte des glaces et du retour de la saison pendant laquelle les eaux sont navigables. Aussitôt Franklin se livra, avec sa troupe, sur de frêles barques d'Esquimaux, au cours de la Copermine; et, après un trajet de 331 milles, tantôt à la dérive, et tantôt à pied, pendant lequel il fallut porter les barques un tiers du chemin, on atteignit, au bout d'un mois, l'océan Glacial.

Alors, Franklin, étant parvenu avec peine à s'assurer quinze jours de vivres pour lui et ses trente compagnons, s'embarqua, avec les mêmes canaux, sur une mer hérissée d'îles et de glaces; et, se dirigea à l'est pour tenter la découverte de quelque bras de mer allant déboucher au nord de la baie d'Hudson.

Cette navigation dura cinq semaines, pendant lesquelles on releva 600 milles de côtes, on découvrit des archipels, des détroits, des golfes. Mais arrivé au cap Turnagain, on fut forcé, par le manque de vivres, par les approches de l'hiver et par l'absence de tribus d'Esquimaux, de revenir sur ses pas.

Ce fut le 22 août que Franklin commença d'effectuer son retour qui devait être la partie la plus dramatique et la plus malheureuse encore de ce terrible voyage.

Il ne restait plus que pour deux jours de vivres. Comment franchir les 1,000 milles qui séparaient l'expédition du fort de l'Entreprise? et, arrivés là, trouvera-t-on des provisions? On en a l'espérance, car Franklin, avant de quitter la hutte d'hivernage, a organisé des détachements d'Indiens pour aller, dans ce but à la découverte jusqu'aux factoreries les plus voisines.

On parvint sans trop de peine à l'embouchure de la Coppermine et, aussitôt qu'on eût mis le pied sur le continent, Franklin expédia en avant l'infatigable Back pour hâter l'exécution des mesures.

Le 3 septembre, on fut obligé d'abandonner les embarcations et on en fabriqua, avec leurs débris, de plus légères qu'on se mit à transporter, dans la prévision des cours d'eau. Chaque homme portait quatre-vingt-dix livres, et aiguillonnés par les menaces de la famine, on faisait sur la neige un mille à l'heure, y compris le temps du repos.

Mais deux jours après, on n'eut plus rien à manger; on se trouva de plus, sans moyen de faire du feu; les voyageurs se couchèrent à jeun sous leur tente, et la neige tomba avec une telle violence, par un froid de 20 degrés, que leurs couvertures se chargèrent d'une couche de glace de plusieurs pouces d'épaisseur.

Ils se réveillèrent le 7 septembre, plièrent leurs toiles et leurs couvertures glacées, reprirent courageusement leur route tout épuisés qu'ils étaient, se nourrissant exclusivement du lichen qu'ils détachaient des rochers, et enfin, après plusieurs jours de disette et d'angoisse, furent assez heureux pour tuer un bœuf musqué qu'ils rencontrèrent. Le contenu de la panse et les intestins furent dévo-

rés crus ; les plus délicats proclamèrent le tout « un mets sans égal. » Mais cette bonne chance ne se renouvela point, et bientôt les privations et les fatigues plongèrent la plupart dans une telle apathie qu'ils abandonnèrent leurs canots, leurs filets de pêche, et brulèrent les traîneaux qui auraient pu sauver les malades.

De ce moment leur nourriture fut réduite aux mousses que les Canadiens appellent trippe de roche, et aux carcasses des daims morts dont les renards n'avaient laissé que les os. Ils calcinaient au feu ces ossements et, en y joignant des restes de peau et les cuirs de leurs vieux souliers, ils composaient une bouillie putride. Heureux encore quand ce triste aliment ne leur manquait pas.

Mais bientôt les forces s'épuisèrent totalement sous un tel régime, et chaque jour augmentait le nombre des traînards. Le docteur Richardson se dévoua pour ceux-ci et resta en arrière. Franklin garda la tête et parvint, au bout de six semaines de luttes, avec cinq seulement de ses compagnons, à la hutte de *l'entreprise*, dernier espoir.

Qu'y trouvèrent-ils ? Le silence et un vide absolu, sauf une note de M. Back qui les informait, qu'étant arrivé deux jours auparavant, il était aussitôt reparti pour chercher les Indiens, se proposant, s'il les rencontrait, et si ses forces le lui permettaient , d'aller jusqu'au fort *Providence* pour envoyer, de là, à leur secours.

« A cette vue, dit Franklin, il est impossible de décrire nos sensations. Nul de nous ne put s'empêcher de verser des larmes, bien moins sur son propre sort que sur celui des malheureux amis que nous avions laissés en arrière, et dont le salut dépendait d'un secours immédiat que nous nous voyions dans l'impossibilité de leur envoyer. »

C'est alors que Franklin montra plus de force d'âme et de plus de vrai courage que les héros de la guerre ; il prêcha l'espérance à ses compagnons, les excita au travail, mit en œuvre tous les moyens pour les retirer de leur apathie et pour arriver à sauver, s'il était possible, ceux qui étaient derrière.

Trois peuvent à peine se mouvoir ; il prend les deux autres et se met en marche du côté du fort *Providence*, pour tenter, comme Back, la rencontre des Indiens, le seul moyen de salut. La provision des trois pèlerins consiste dans de la peau de daim brûlée ; et ils n'ont de ressource pour résister au froid de la nuit que de s'entasser l'un sur l'autre sous le vent glacé. Le lendemain, Franklin fait une chute entre deux rochers et ses raquettes se brisent ; ne pouvant plus suivre ses deux camarades, il les encourage à l'exécution du projet, et revient seul à la cabane.

Il trouve les trois Canadiens dans une telle prostration qu'il n'en peut rien obtenir. Lui seul travaille à découvrir quelques aliments pour eux et pour lui.

« Je n'étais occupé , dit-il , qu'à fouiller la neige , pour y chercher quelques débris d'animaux provenant de nos chasses et de nos repas de l'automne précédent. Je fus assez heureux pour découvrir , sous un morceau de glace, un certain nombre de carcasses de daims, mais je n'eus pas la force d'en traîner plus de deux à notre cahute. »

Un soir, arrive un homme qui n'avait plus forme humaine, tant il était emmaillotté de neige et de glaçons. On le délivre de son froid manteau, on le réchauffe, on lui fait avaler quelques gorgées de fétide bouillon, et enfin il recouvre la parole, car il n'avait pu proférer un seul mot, mais pour leur dire :

« M. Back n'a encore découvert aucune trace des Indiens. » C'était un messager de leur intrépide ami, qui, pour gagner la cahute, était tombé trois fois dans des cataractes.

« Un autre soir , dit Franklin , comme nous étions réunis autour du feu, devisant sur nos tristes chances de salut, des voix se font entendre au dehors. Grande joie !... Sans doute ce sont des Indiens... Mais qu'on imagine notre désappointement quand nous vîmes paraître à la porte les figures hâves et décharnées du docteur Richardson, et d'Hephurn, l'un de

ceux que nous avions laissés en route. Nous eûmes assurément un grand plaisir à nous revoir, bien que nos traits se révélassent mutuellement les ravages qu'avaient faits sur chacun de nous la fatigue, les anxiétés et la famine. Le docteur, particulièrement, fut saisi du son sépulcral de nos voix, et nous exhorta aussitôt à faire meilleure figure, sans se douter de celle qu'il faisait lui-même et qui était frappée au même coin que les nôtres. »

Hephurn avait tué une perdrix qu'il apportait précieusement; le docteur la plume, la passe un instant au feu, la divise en six parts, et on la mange : grand régal après 31 jours de vie avec de la mousse et des os calcinés. Richardson cherche à relever leur moral en disant qu'Hephurn a vu des daims qu'il pourra chasser le lendemain. Il les engage à réparer un peu leur cabane, et puis, il tire de sa poche une Bible, dont il leur lit des psaumes et de magnifiques passages propres à élever leur âme au-dessus du désespoir.

La pensée de Dieu et de ses grandeurs est la clef suprême qui remonte les courages. Ils se sentirent plus forts et se reposèrent en paix.

Richardson était un chrétien d'une décision rare et d'une vertu stoïque. En voici la preuve.

Il n'avait pu sauver que deux membres de l'expédition retardataire, Hephurn et un autre; tous étaient morts en chemin, peu à peu. Mais cet autre avait eu le cerveau altéré par la souffrance, et avait pris la monomanie du meurtre. Déjà il avait égorgé trois de ses compagnons, et les deux derniers eussent été ses victimes. Richardson, en ayant acquis la certitude, réfléchit sur la position, et, tout calculé, le tua de sa propre main.

« Convaincu, dit-il à ce sujet, de la nécessité de cet homicide, je le pris sous ma responsabilité; je m'en serais abstenu si je n'avais eu que ma vie à défendre, mais je répondais de celle d'Hephurn, dont le courage et le dévouement avaient plus d'une fois sauvé mes jours. »

Cet Hephurn devint, en effet, dit Franklin, le principal instrument de salut des débris de l'expédition, jusqu'à l'arrivée des Indiens. Il travailla avec une inconcevable tenacité à les nourrir de sa chasse aux bêtes et aux charognes.

Ce fut le 7 novembre que les Indiens, atteints enfin et expédiés par Back qui n'avait pas eu, dans sa recherche, moins de misères à endurer, arrivèrent à la hutte et sauvèrent les malheureux voyageurs.

On partit sous la conduite des indigènes, et on atteignit le 18 décembre, sans trop de peine, le fort Cheepewyan, d'où l'on était parti l'année précédente; on y passa l'hiver et, en juillet 1822, on termina, à la factorerie d'York, cet affreux pèlerinage de près de 2,000 lieues dans le continent du Nord.

Il fallut peu de temps pour rejoindre l'Angleterre où Parry, déjà revenu de sa seconde excursion, attendait Franklin.

Le plan de Parry. — Nous avons parlé d'un plan nouveau que proposait Parry. Voici ce plan :

Partir à trois expéditions : l'une pour le détroit de Barrow, par la mer de Baffin; l'autre pour l'océan glacial, par le détroit de Behring en contournant les deux Amériques; et la troisième, pour le même océan, par le fleuve Mackensie, en partant du Canada. La première et la seconde tenteraient de se rejoindre, et l'expédition continentale, tout en faisant l'hydrographie des portions de côte encore inconnues à droite et à gauche de l'embouchure du Mackensie, essaierait de donner la main à l'une des deux expéditions navales.

Le plan fut accepté par l'amirauté anglaise. Parry fut naturellement chargé des deux navires pour le détroit de Barrow: Beechey, élève de Franklin, eut le vaisseau destiné au détroit de Behring; et Franklin lui-même accepta encore l'expédition du Canada, avec ses deux fidèles et précieux amis Back et Richardson.

On effectua le départ en 1825, et, deux ans après, les hardis explorateurs revirent les côtes de la patrie.

Parry fut moins heureux que dans ses précédents voyages. Obligé d'a-

bandonner un de ses navires dans le détroit de Barrow qu'il trouva encombré de glaces, il se retourna vers le nord, et chercha de nouvelles chances dans les mers du Spitzberg; mais, comme Hudson et Buchan, il ne put pénétrer au delà du 82e degré de latitude.

Ce fut son cinquième et son dernier voyage.

Quant à Beechey, il passa le détroit de Behring, et pénétra très-loin le long des côtes. Il envoya même des embarcations à la rencontre de Franklin; et, comme nous le disons un peu plus loin, ces embarcations s'arrêtèrent à une cinquantaine de lieues seulement du cap *Back* d'où Franklin, de son côté, fut repoussé par le climat, après avoir cherché dans le même moment, s'il n'apercevrait pas à l'horizon, quelques signes de l'approche de son ancien lieutenant.

Revenons encore une fois, aux aventures de Franklin, Back et Richardson, dans les neiges de l'Amérique septentrionale.

Le second voyage continental de ***Franklin**, **Richardson** et **Back**.* — Au mois de juillet 1825, Franklin revoyait encore le fort Cheepewyan; et cette fois, instruits par une cruelle expérience, les voyageurs ne devaient plus avoir à lutter contre la famine.

Ils atteignirent, vers la fin de l'été, les extrémités boréales du grand lac de l'Ours, et y établirent leur quartier d'hiver. La hutte fut appelée le fort Franklin par Back et le gros de la troupe qui la construisirent pendant que le chef, avec quelques hommes, poussa jusqu'à l'océan polaire afin de jalonner la route pour l'année suivante, tâche qu'il remplit avec bonheur.

Huit mois se passèrent, et, toutes les précautions étant prises, on quitta le fort Franklin le 28 juin 1826, et on se laissa porter jusqu'à l'océan par les eaux du Mackensie.

A la pointe du delta de ce grand fleuve, Franklin, avec Back, une quinzaine d'hommes et deux canots, suivit la branche occidentale; et Richardson, avec onze hommes et deux autres canots, suivit le bras oriental. Le premier devait descendre à l'ouest vers l'embarcation de Beechey et le second remonter à l'est vers celle de Parry, jusqu'à la Copermine.

Le 7 juillet Franklin toucha l'eau salée, mais il fut visité par une tribu d'Esquimaux féroces qui le pillèrent et auxquels il n'échappa que par sa prudence et sa fermeté. Il parvint à se remettre à flot, et, continuant la route au large, il prit pied sur une île inconnue qu'il appela l'île *Garry*.

C'est là que, le front nu, l'œil humide, l'air calme, exalté et religieux tout ensemble, il déploya un riche drapeau aux armes d'Angleterre, et l'exposa au gré des tempêtes sur un mât de pavillon qu'il planta lui-même. C'était un dernier gage d'affection que lui avait confié sa jeune épouse mourante, en lui donnant le baiser suprême, et lui recommandant de ne le déployer que sur une rive de la mer polaire jusqu'alors inaperçue par l'œil européen. La veille même du jour fixé pour mettre à la voile, cette épouse, qu'il possédait depuis deux ans à peine, touchait à la crise fatale de sa maladie; et elle l'avait conjuré, au nom du repos de sa tombe, en lui remettant ce drapeau, de ne point changer l'heure de son départ.

De l'île Garry, Flanklin navigua, pendant un mois, avec la plus grande peine, le long de la même côte qu'explorait Beechey vers le détroit de Behring, et put s'avancer jusqu'à près de 400 milles au-delà du Mackensie. Mais il ne put rejoindre son ancien lieutenant; les vents, les courants et les glaces l'arrêtèrent sur la pointe d'un cap, au 150e degré de longitude à l'ouest de Greenwich; ce cap reçut le nom de Back, et c'est de cette pointe, qu'interrogeant vainement l'horizon, avant de rebrousser chemin, il ne se trouva qu'à 50 lieues des embarcations de Beechey. Si l'un et l'autre avaient connu le peu de dictance qui les séparait, il est probable qu'ils auraient fait un effort de plus et se seraient rejoints.

Ce fut le 11 septembre que l'expédition rentra dans la hutte Franklin.

Déjà Richardson y était de retour. Il avait, en cinq semaines, fait un trajet de 500 milles, par lequel il avait

pu relier, avec succès, les travaux de ce voyage à ceux du précédent. Il avait rejoint la Copermine, et, pour regagner le fort Franklin, remonté son cours à pied, traînant après lui les bagages et les vivres.

Il fallut encore passer un hiver au delà du cercle polaire, et celui-là fut très-rigoureux. Il y eut des jours où le baromètre de Fabrenheit descendit à 58 degrés sous zéro. Cependant les voyageurs bien approvisionnés, bien vêtus, assez bien établis dans leur sombre fort, et d'une santé vigoureuse, supportèrent, sans trop de peine, cette température qui congelait le mercure et l'alcool.

La science fut leur ressource contre l'ennui au fond du terrier. Le docteur Richardson leur fit un cours de géologie, et M. Drummond, un cours de botanique et de zoologie; il leur décrivit plus de 1500 plantes et 200 variétés d'oiseaux et de mammifères des montagnes rocheuses qu'il avait explorées en naturaliste.

Dès que l'été commença, on partit pour la baie d'Hudson ; et on jeta l'ancre sur les rives d'Angleterre dans l'automne de 1827.

La société géographique de France attendait le retour de Franklin pour lui décerner la grande médaille d'or qu'elle accorde à l'auteur de la plus importante découverte.

Le capitaine Ross. — Maintenant, lecteur, regardez votre carte.

Voyez-vous le point d'intersection du 110ᵉ méridien à l'ouest de Greenwich, et du 74ᵉ parallèle, extrémité du détroit de Barrow atteinte par Parry? Voyez-vous le cap Turnagain limite orientale des explorations de Franklin? Voyez-vous enfin l'isthme qui réunit au continent la presqu'île Melville de Parry?

Le triangle formé par ces trois points, et dont chaque côté présente une longueur de 200 à 250 lieues; voilà ce qui reste encore au point où nous en sommes, le champ des hypothèses, voilà l'inconnu, où il s'agit de trouver quelque passe pour rejoindre la côte boréale dessinée par Franklin. Il reste bien aussi un espace d'une cinquantaine de lieues sur le littoral qui s'étend du cap Back, point extrême des recherches de Franklin à l'ouest, au cap Cook, dépassé par Beechey; mais cette difficulté paraît facile à lever près de la première.

La question en était donc là en 1827; et les explorations devaient se poursuivre avec une activité toujours croissante.

Ce fut le capitaine Ross qui remonta le premier sur la brèche. Il voulut réparer son honneur, à ses yeux compromis, par son retour subit du canal de Lancastre, en 1818; et il le répara en effet, outre mesure, par une lutte sans pareille qui dura quatre années, dont il fut obligé de passer les interminables hivers sur les côtes hyperboréennes du détroit du régent.

Il put s'assurer qu'à l'occident de la presqu'île Melville le continent américain formait une autre presqu'île encore plus vaste s'étendant au delà du 73ᵉ degré de latitude ; d'où il fallait conclure que le passage le plus méridional était le détroit de Barrow.

Il revint donc avec ce nouveau renseignement, peu encourageant, sur lequel ne laissèrent, plus tard, aucun doute de nouveaux voyages entrepris par l'infatigable Back, et par MM. Dease et Simplon. Ces navigateurs parvinrent, dans des explorations, qui durèrent de 1833 à 1839, à relier les travaux de Ross à ceux de Franklin, malgré l'intermédiaire du continent.

Où donc en était réduit le problème du passage au nord-ouest, en 1840?

A trouver un débouché praticable, du détroit de Barrow vers le cap Turnagain, pour gagner le détroit de Behring. Il ne s'agissait pas de trouver le plus court trajet, mais le plus libre de glaces, pendant le plus longtemps, au sein des milliers d'îles et de rochers qui parsèment cette région de l'océan polaire.

C'est alors que Franklin, dont ni l'âge, ni les fatigues, ni la gloire, ni les honneurs, n'avaient pu vaincre la ténacité et l'audace, résolut un dernier voyage pour couronner les

efforts de quatre siècles, en achevant de percer l'océan des glaces et de la nuit.

Le dernier départ de Franklin. — Il mit à la voile le 26 mai 1845 avec deux navires, l'*Erébe* et la *Terreur*, qui venaient sous la conduite de James Ross, de porter, dans l'océan antarctique, le pavillon anglais plus loin qu'aucun autre sur la route du pôle. Ils portaient pour quatre années de vivres et 168 hommes d'équipage. Franklin avait pour lieutenants les capitaines Fitz James et Crozier.

L'Erébe et la *Terreur* jetèrent l'ancre, le 12 juillet suivant, devant l'île Groenlandaise de Disco, où les Danois ont un établissement ; et delà vint à l'amirauté une lettre de Franklin pleine de confiance. Il avait reçu un supplément de trois années de vivres. L'énergie et le zèle animaient toutes les figures de son équipage. Il comptait que la belle saison ne se ferait pas trop attendre, et qu'il pourrait sans peine gagner le Lancaster-Sound.

« J'espère, ajoutait-il, appareiller cette nuit. »

Mais à cette dépêche a succédé le silence.

Les recherches. — Deux années se passèrent sans qu'on attendît des nouvelles. Mais, ce terme expiré, on s'inquiéta ; et c'est de ce moment (1848) que datent les efforts et les dévouements dans le but de retrouver Franklin ou des traces de son passage.

Le gouvernement anglais envoya d'abord trois expéditions ; une commandée par James Ross, pour les détroits de Davis et de Lancastre ; une sous les ordres du capitaine Moore, pour le détroit de Behring et l'océan glacial ; et une troisième pour le littoral du continent vers les embouchures du Mackensie et de la Copermine, par le Canada ; ce fut le vieux compagnon de Franklin, le docteur Richardson, qui se chargea de cette dernière ; et, dépassant ses anciennes découvertes, il chercha son ami jusqu'au delà des détroits formés par la terre de Wolaston et les archipels voisins.

Ces trois expéditions revinrent en mai 1850, sans qu'aucune d'elles eût rien trouvé.

« Alors, dit M. Hervé, à qui nous empruntons ces renseignements, une anxiété pareille à celle qui avait ému la France au temps de la disparition de Lapeyrouse, concentra sur Franklin et ses compagnons les vœux du monde civilisé !

« Ce que leur destinée inconnue souleva d'hypothèses, de plans sauveurs, d'opinions diverses et contradictoires, formerait de nombreux volumes ; ce que le seul but de leur salut, la seule recherche de leur sort a lancé sur les flots arctiques de vaisseaux et de marins dépasse certainement, il faut le dire à l'honneur de la civilisation, tout ce que la plus riche proie réunit jamais d'ardents corsaires sur un point donné de l'océan.

« A dater de 1850, le gouvernement anglais ne cessa plus d'entretenir moins de six vaisseaux dans les eaux du détroit de Behring, et jusqu'à dix dans celles du Lancaster-Sound.

« Il promit une prime de 500,000 francs à toute expédition ou à toute personne qui découvrirait les équipages de l'*Erébe* et de la *Terreur*, et leur porterait un secours effectif, une prime de 250,000 francs à toute expédition ou à toute personne qui ferait la même chose pour une partie des mêmes équipages, ou à laquelle on devrait les moyens de le faire ; pareille prime enfin à toute expédition ou à toute personne qui, par son courage ou ses efforts, fournirait des renseignements certains sur le sort de l'expédition.

« Le gouvernement des États-Unis s'unit noblement aux recherches de la mère-patrie.

« Les efforts privés ne restèrent pas en arrière des efforts publics.

« Le vieux sir John Ross, aidé dans son entreprise par la compagnie de la baie d'Hudson, et oubliant ses années et ses fatigues, ne craignit pas, monté sur son yacht le *Felis*, de braver de nouveau les mers du pôle, à la recherche de son illustre émule.

« M. Grinnel, de New-York, arma dans le même objet deux navires.

« Dans ce concours de dévoûments, l'Europe vit sans surprise, mais non sans attendrissement, figurer la seconde femme du célèbre voyageur, lady Franklin, équipant à ses frais des vaisseaux, prodiguant l'or à toutes les tentatives et les soutenant de son pieux espoir.

« Et si l'on fait entrer en ligne de compte les baleiniers mûs par l'appât des primes promises par le gouvernement anglais, on peut élever à plus de quarante le nombre des bâtiments de toutes sortes battant les mers polaires pour y retrouver les traces de l'*Erèbe* et de la *Terreur*.

« A aucune époque, peut-être, il ne fut donné à l'Angleterre de réunir sur un même théâtre nautique un ensemble de talents, de courages et d'abnégations pareil à celui que déploie depuis trois ans, l'état-major de cette croisière de l'humanité et de la science. L'une et l'autre auront à gémir, sans doute, si elle n'atteint pas son but principal ; mais, alors même qu'il en serait ainsi, les noms des capitaines Ommaney, Austin, Belcher, Penny, Forsyth, des lieutenants M. Clintock, Osborne et celui du jeune français Bellot, qui vient de périr glorieusement au milieu d'eux, resteront unis désormais à la mémoire de Franklin comme ceux des d'Entrecastreaux et des Rosel à celle de notre Lapeyrouse » (1).

Le commodore Mac-Clure ou le passage trouvé. — Il va sans dire, qu'en cherchant Franklin on cherche et découvre des passages, des îles, des terres nouvelles. Voici les résultats les plus importants auxquels on est arrivé.

On a pu pénétrer bien au delà de Parry en 1820. Il avait atteint le 110e méridien et le 74e parallèle ; on est allé jusqu'au-dessus du 120e méridien et du 76e parallèle; et, dans toute cette étendue glacée, on a délimité les archipels, marqué les débouchés occidentaux du détroit de Barrow, tiré la carte des rivages et étudié les courants.

Mais, au nombre de ces derniers explorateurs, il en est un qui a été plus heureux que tous les autres.

Le commodore Mac-Clure partit, en 1850 pour le détroit de Behring sur l'*Investigator* en disant à ses amis, pour dernier adieu : « Je découvrirai Franklin ou le passage. »

Pendant deux hivers on n'eut pas de ses nouvelles; mais il revint en 1854, après avoir rempli la seconde partie de son engagement et résolu, par conséquent, le grand problème qui, depuis près de quatre siècles, faisait le désespoir des navigateurs.

Parti du détroit de Behring, il rejoignit, à travers l'océan glacial, et en passant au sud de la terre de Bank, le détroit de Barrow, d'où il revint par la mer de Baffin.

A peine de retour, Mac-Clure repartit pour les mêmes régions afin d'accomplir la première partie de son engagement, qui consistait à découvrir des traces de Franklin; or, plusieurs expéditions en ont enfin trouvé dans les années suivantes, ainsi que nous l'avons dit.

Le commodore Mac-Clure a observé que « le bois flottant et le gibier de terre et d'eau abondent sur tous les archipels des environs du pôle, et que ces terres sont habitées, beaucoup plus avant dans le Nord qu'on ne l'aurait jamais cru, par des tribus de mœurs douces et hospitalières. »

Tandis que Franklin allait mourir de faim et de froid au pôle arctique et s'y enterrer dans une tombe de glace, nous avons vu son rival français, Dumont-d'Urville, s'embarquer pour Versailles et périr, à moitié chemin, brûlé dans un wagon. Ces deux premiers navigateurs du siècle, s'étaient vus, quelques années auparavant, au sud de la Nouvelle-Hollande, sur l'île Van Diémen ; et Franklin, qui en était gouverneur, avait donné deux fois l'hospitalité la plus bienveillante à Dumont-d'Urville et à ses matelots épuisés par une navigation interminable sur les rives pestilentielles de la Malaisie, et dans les glaces du pôle antarctique.

Honneur et merci à ces âmes in-

(1) Depuis que M. Hervé écrivait ces lignes, on a trouvé les restes de Franklin et de ses compagnons; ils étaient morts de faim dans les environs de l'île Melville.

trépides qui accomplissent peu à peu, en notre nom à tous, la conquête du globe ainsi que Dieu nous en fait le commandement. Ils sont les avant-coureurs de la civilisation dans les contrées encore sauvages ; ils vont dire aux terres oubliées : La voici qui vient ! et l'esprit qui les pousse ne leur permettra le repos que quand ella aura débordé d'un pôle à l'autre, achevant elle-même la tâche dont son absence avait rendu si périlleuses les premières tentatives.

LE NOIR.

GÉOLOGIE. (*Théol. mixt. scien.*) — La *géologie* est une science toute nouvelle ; quelques grands hommes, tels que Thalès et Aristote parmi les anciens, tels que Leibnitz et Buffon parmi les modernes, avaient ou émis des intuitions vagues de cette science ou construit sur certains faits qui s'y rattachent, par exemple, sur les terrains coquilliers qu'on observe jusque sur les versants des montagnes, et qui portent à penser que l'océan a jadis immergé toute la surface du globe, des théories à caractère vraiment géologique ; il en est ainsi des *Epoques de la nature* du grand naturaliste du XVIIIe siècle. Mais ce n'est que de notre temps et même à partir de Cuvier, que la *géologie* s'est développée, par suite des découvertes, et a pu être classée parmi les sciences.

Le but d'un article sur la *géologie*, dans un dictionnaire comme celui-ci, doit consister principalement à montrer que non-seulement cette science ne conduit pas à des conclusions opposées à celles de l'enseignement religieux sur les formations terrestres, mais qu'au contraire les livres sacrés sur lesquels s'appuie cet enseignement se retrouvent, quand on les interprète bien, en harmonie parfaite avec les observations scientifiques.

C'est ce que nous avons essayé de démontrer et de faire comprendre dans les articles AGES GÉOLOGIQUES ; AGES PALÉONTOLOGIQUES ; ÉPOQUES GÉOLOGIQUES; FOSSILES; etc.

Cependant nous citerons ici sur le même sujet une étude que nous fîmes, il y a quinze ans, dans la *Science our tous*, relativement aux deux questions les plus difficiles que présente la *géologie*, celle du commencement, ou du *métamorphisme* de la grande couche de gneiss et de ses congénères, et celle de la fin, ou du *diluvium* ; en lisant d'abord cette étude qui remonte à quinze ans, puis toutes les autres et principalement celles du mot AGES, qui sont de cette année même et faites sans égard aux idées que nous pouvons avoir eues dans le passé, on pourra juger de la progression scientifique des quinze dernières années; on verra que les deux grands problèmes que nous venons d'indiquer sont à peu près restés dans le même état, et que, si la science d'observation n'a pas été stagnante, ce n'est guère que sur les fossiles, et surtout sur les fossiles humains, qu'elle a fait des progrès.

Nous ferons suivre cette longue citation, qui fait l'objet de l'article suivant, d'un autre article sur la question spéciale de l'antiquité du déluge et de l'homme d'après les dernières observations géologiques que l'on a coutume de citer contre la Genèse; nous ferons ce dernier article pour compléter et mettre au niveau du jour présent toutes nos études sur ces matières.

LE NOIR.

GÉOLOGIE (les deux grandes questions de la). (*Théol. mixt. scien. géol*). — « I. La *géologie* est une science toute neuve, puisqu'elle ne date guère que du commencement de ce siècle, et cependant elle a fait des progrès énormes. Elle a pour objet l'histoire de la formation de notre globe établie sur les monuments qu'il renferme dans ses diverses couches et présente sans cesse à notre observation. On conçoit qu'avec des études sérieuses, multipliées, persévérantes, faites sur tous les points de la surface terrestre, on arrive à des notions positives et certaines comme sur tous les autres objets des sciences naturelles. On conçoit même que l'on finisse, ainsi que cela est arrivé en astronomie, par prédire scientifiquement l'avenir de notre planète, au moins quant aux phénomènes les plus généraux et les moins éloignés de la période que nons traversons...

Nous ne voulons dans cette étude

que poser clairement les deux grandes questions capitales qui devraient être aujourd'hui l'objet des travaux de tous les géologues. Ce qui retarde le progrès en toutes choses, c'est le désordre dans le travail; chacun étudie ce qui lui plaît davantage et selon son caprice; chacun fait ainsi des découvertes précieuses, mais isolées, et ce n'est que longtemps après qu'on voit tout à coup surgir un homme de génie, un centralisateur scientifique qui, coordonnant tous les résultats, tire les conséquences et élève les fruits d'une observation anarchique à la hauteur d'un système démontré. »

Nous expliquions ensuite dans un N° II comment l'écorce du globe, au-dessus des matières en fusion ou au moins à l'état de pâtes très-chaudes, se divise d'abord en cinq grandes couches : les porphyres, les granites, les gneiss, les sédiments et les terrains diluviens; comment la couche des sédiments se subdivise en vingt-six couches environ qui sont organifères et correspondent a des époques diverses; comment enfin le *diluvium* est la couche superposée à toutes les autres et par conséquent la plus moderne, puis nous ajoutions ce qui suit :

« La couche de gneiss, avec le mica-schiste, le talc-schiste, etc., qui se classent dans la même catégorie, est très-épaisse; elle présente une quinzaine de lieues de profondeur, tandis que toute la réunion des couches sédimenteuses fossilifères, avec les terrains diluviens qui la recouvrent, l'est beaucoup moins; son épaisseur est d'à peu près une lieue; elle irait à peine à deux lieues si l'on supposait, dans un lieu, tous ses étages présents à la fois sans aucun dérangement. Comment sait-on cela? car on n'a jamais pu creuser jusqu'à présent un puits de quatorze lieues de profondeur pour étudier les couches qu'on traverserait en le forant; on n'a pu pénétrer dans l'intérieur du sol que jusqu'à cinq ou six cents mètres, et dernièrement par exception, et pour la première fois, au Creusot, jusqu'à huit cents mètres. C'est bien peu de chose. Mais on le sait par les montagnes. Les assises de terrains sont redressées à leurs flancs, de sorte qu'on les y mesure en marchant horizontalement, comme on le ferait en creusant dans les plaines. C'est ainsi qu'au Mont-Blanc on monte l'espace de six lieues sur ses flancs, comme si on descendait de six lieues dans la terre. De Lyon à Tarrare, on fait dix lieues dans ces conditions. On a donc pu constater l'épaisseur de l'assise du gneiss, ainsi que des sédiments supérieurs, en étudiant les montagnes du globe, et l'on est arrivé au résultat que nous venons de signaler.

« Quant au granite, on le trouve au sommet lui-même, formant encore une très-grande épaisseur; et enfin, quant aux matières refroidies inférieures au granite, on ne peut guère que faire des suppositions sur l'étendue de leurs masses, puisqu'on ne peut pas descendre jusque-là, à moins cependant qu'on ne découvre des sommets de montagnes dont le granite se serait écroulé, raviné, détruit à la longue, ou entr'ouvert dans le soulèvement lui-même, comme cela est arrivé pour le gneiss, et qui montreraient un renflement de porphyre, ou de basalte, par exemple, lequel ne serait point un simple écoulement lavique. Il se produit tous les jours des dégradations le long des montagnes de granite, qui pourront arriver un jour jusqu'au dénudement dont nous venons de parler.

« En résultat, l'écorce du globe jusqu'au porphyre a une vingtaine de lieues d'épaisseur, et, sur ces vingt lieues, les couches supérieures à débris organiques ne prennent qu'à peu près une lieue; en sorte que les terrains primitifs, qui ne renferment aucun fossile, et dont le gneiss, le mica-schiste et le talc-schiste sont les plus élevés, forment les dix-neuf vingtièmes de cette croûte solide.

« Enfin, nous devons dire que la couche du gneiss, du mica-schiste et du talc-schiste est *stratiforme*, ainsi que le sont les couches sédimenteuses supérieures, tandis que le granite, et tout ce qui vient après le gneiss, est *massiforme*. On entend par stratiforme toute roche qui présente, dans sa composition, des lits peu

épais, entassés et collés les uns sur les autres. Nous appelons massiforme celle qui ne se compose que d'une pièce, ou d'une grande masse non divisée par lits et analogue à un bloc de matière en fusion qui s'est refroidie simultanément. Les coulées de laves sont en général massiformes.

« Ces notions comprises, on comprendra nos questions.

« III. L'une de ces deux questions, auxquelles nous voulons initier nos lecteurs, tombe sur la couche dont le gneiss forme la plus grande partie, et se rapporte, par conséquent, au commencement de la période neptunienne, dont l'eau fut le principal agent, et à la fin de la période plutonienne ou pyrogénique dont le feu fut le grand acteur; période très-antique, puisqu'il ne peut guère s'agir que de centaines de mille ou même de millions d'années. L'autre tombe sur les terrains diluviens, et, par suite, se rapporte à la fin de la période à grandes révolutions par l'eau et au commencement de notre époque actuelle de tranquillité ; période très-moderne, puisqu'elle ne peut être que de quelques mille ou de quelques dizaines de mille ans, et dont l'ancienneté dans ces limites dépendra de la manière dont la science résoudra la question qui la concerne.

Exposons d'abord la première :

« IV. Le gneiss est-il, avec ses strates superposés, un résultat sédimenteux formé sous les eaux? ou bien est-il simplement la première pellicule terrestre refroidie après avoir été en fusion?

« Dans le premier cas, c'est le granite qui sera cette première pellicule refroidie. Par-dessus ce granite se seront amassées les eaux ; à force de temps, elles auront raviné, miné, déplacé, dissous des blocs de granite, ainsi que tout ce qui résultait des éruptions volcaniques, et ces débris se seront superposés en sédiments, sous formes de sables, de limons, de vases. Ils auront ainsi formé d'abord des sortes de grès, puis il sera venu une époque où de grands dégagements du feu central auront cristallisé ces terrains et leur auront donné la nature de gneiss qu'ils ont aujourd'hui, laquelle ressemble assez à celles de certaines briques soumises à une forte cuisson.

« Dans le second cas, la masse en fusion de notre globe aura formé, en se refroidissant, cette pellicule de gneiss; le granite se sera refroidi, à son tour, par-dessous, puis le porphyre, etc., de sorte que le refroidissement en soit arrivé aujourd'hui jusqu'au péridot (1) qui est encore en fusion, puisque nos volcans en vomissent avec des débris de toutes les couches que leur torrent traverse. Quant aux couches supérieures au gneiss, et résultats évidents de sédimentation sous les eaux, ce sont elles qui se seront formées, comme nous venons de le dire, pour le gneiss, dans l'autre hypothèse, avec les débris du gneiss lui-même, rendus vaseux par l'action des eaux. Cette opération naturelle se sera faite avec de longs temps pendant lesquels se seront développées des espèces organiques de végétaux et d'animaux ; aussi en trouve-t-on les débris dans ces couches.

« La première hypothèse a été appelée *métamorphique*, vu qu'elle est obligée de supposer une cuisson postérieure qui a donné au gneiss, au talc-schiste, etc., le caractère cristallin et pyrogénique, caractère que n'ont pas les grès, les calcaires, les houilles et tous les terrains des couches certainement neptuniennes. Elle était la seule enseignée depuis les premières études géologiques jusqu'à ces dernières années.

« La seconde hypothèse, beaucoup plus simple et non métamorphique, tend à devenir la seule admise depuis quelque temps.

« Un Anglais (2) est le premier qui

(1) C'est une sorte de pierre précieuse de médiocre prix qui est vomie par les volcans les plus modernes, par conséquent les plus profonds et qui paraît venir de la plus grande profondeur.

(2) Ceci était une erreur qui fut corrigée par nous dans l'article suivant de la manière suivante (1873):

« Nous devons rectifier une erreur de notre dernier article, sur laquelle M. Aristide Rojas, un de nos correspondants, qui s'occupe de géologie, a eu la bonté d'appeler notre attention. L'auteur dont nous avons parlé, qui a écrit le premier, ou un des premiers contre le métamorphisme, n'est point un Anglais, mais un Français nommé M. Jobart

l'ait soutenue dans un petit livre intitulé : *Géologie philosophique*, et nous trouvons maintenant à sa suite la plupart des jeunes géologues, tels que M. Charles d'Orbigny, conservateur de notre musée de minéralogie. Nous ne connaissions, nous-même, il y a quelques années, que l'autre explication, et, bien que nous eussions de forts soupçons contre elle, nous n'avions pas osé la contredire. Voici les principaux arguments du nouveau système :

« 1° L'épaisseur énorme des terrains primitifs dont il s'agit, lesquels font partie de ce qu'on a appelé le terrain *cumbrien*, ainsi que l'épaisseur non moins énorme de l'assise granitique, rend cette cuisson subséquente qui les aurait métamorphosés et cristallisés impossible à concevoir. Plus la croûte se refroidit, plus elle s'épaissit; elle s'épaissit et se solidifie de telle sorte qu'aujourd'hui les grandes révolutions par le feu central ne paraissent plus à craindre, et que nous n'avons plus à constater que des éruptions volcaniques qui ne sont rien près de celles du passé. Or, comme on est obligé de donner à la formation, par sédiments, d'une couche de gneiss de douze lieues d'épaisseur, un temps énorme, puisque les couches sédimenteuses fossilifères, n'ayant toutes ensemble qu'une lieue d'épaisseur, demandent elles-mêmes un temps très-considérable, on est obligé par la même raison, de supposer pardessous le gneiss, une couche de granite, de porphyre, etc., très-épaisse, déjà refroidie à l'époque de la cristallisation qu'on suppose. Mais comment comprendre qu'il ait pu alors se dégager, à travers ces granites, assez mauvais conducteurs du calorique, une quantité de chaleur suffisante pour cuire et cristalliser une masse de gneiss de douze lieues d'épaisseur, lorsqu'on ne trouve de ces sortes de cristallisations qu'à une distance de trente ou quarante pieds des volcans qui ont dégagé le plus de chaleur et sur des quantités imperceptibles de matière ?

« 2° La couche de gneiss est pleine de beaucoup de minéraux qui ne peuvent avoir été fournis par le granite durant la sédimentation supposée. D'où seraient venues ces matières? Au contraire, tout s'explique à merveille dans l'autre système. Les terrains sédimenteux fossilifères ne renferment aucun élément qui ne soit dans le gneiss, d'où il suit que les eaux, en formant ces sédiments sur le gneiss et avec le gneiss, avaient ce qu'il leur fallait pour les composer. Et, d'ailleurs, si l'on étudie bien les épanchements des volcans en suivant les dates de leur ancienneté, dates qui se constatent par les terrains plus ou moins anciens qui recouvrent leur cratère, ainsi que par d'autres observations, on trouve que plus ils sont modernes, plus la matière en fusion qu'ils vomissent est formée d'éléments lourds et denses. C'est ainsi que les laves venant de la région porphyrique contiennent des minéraux plus lourds que celles qui viennent de la région granitique, et que l'élément le plus lourd de tous est le péridot vomi par les volcans modernes. Or, on conçoit facilement que, dans la fusion primitive, les matières se soient superposées par ordre de densité, les plus légères s'élevant à la surface. C'est ainsi que les éléments plus légers qui sont dans l'assise du gneiss ne se trouvent plus dans celle de granite et que, somme toute, chaque assise est, en moyenne, d'autant plus lourde qu'elle est plus profonde. Le gneiss pèse moins que le granite, le granite moins que le porphyre, le porphyre moins que le péridot.

« Ce phénomène est d'ailleurs conforme aux déductions de l'astronomie, qui constate que la densité to-

Ce qui pouvait le faire passer pour Anglais, c'est qu'il publia d'abord son petit livre *Philosophie de la géologie*, en anglais, pour réfuter M. Lyell, très-célèbre et très-savant géologue d'Angleterre, qui soutient, avec M. Elie de Beaumont, le métamorphisme. M. Lyell y ajoute cette autre idée, qui n'est pas sans un fond de vérité considérable, mais que nous croyons également fausse par son côté exclusif: qu'il n'y eut pas, dans la série géologique, plus de cataclysmes qu'il n'y en a maintenant, mais que tout se fit aussi lentement et aussi tranquillement que ce qui se fait aujourd'hui d'une manière insensible pour nous. M. Jobert, après cette première édition anglaise, publiée en 1846, en a fait une autre, dans sa langue naturelle, et c'est de celle-là, qui n'est qu'une traduction, que nous avions gardé l'idée qu'il était Anglais (1858).

tale de la terre est à celle de l'eau comme 5 1/2 (5,48) est à 1, pendant que la minéralogie démontre que la densité de l'écorce seule est à celle de l'eau comme 2 1/2 est à 1, d'où le raisonnement conclut que cette densité doit être croissante vers le centre, et qu'au centre même elle doit être à celle de l'eau comme 8 1/2 est à 1.

« En effet, on trouve que plus les épanchements volcaniques viennent de régions profondes, plus ils contiennent de fer titanique, — c'est un fer analogue à celui des pierres tombées du ciel, — lequel est le plus lourd des minéraux connus.

« Au reste, le gneiss se compose, comme le granite, de feld-path, de quartz et de mica, sauf que le granite contient un peu plus de quartz, nouvelle circonstance favorable, puisque le quartz est très-dense et très-lourd.

« On conçoit donc qu'il est à peu près impossible d'expliquer la formation du gneiss par sédimentation sous les eaux, puisque les eaux ne créent pas de matières, ne font que délayer celles qui leur sont présentées pour les recomposer chimiquement sous d'autres formes, et qu'il est prouvé que tous les éléments légers que possèdent et le gneiss et les couches supérieures au gneiss jusqu'à la surface, ne sont point dans le granite, avec lequel cependant, d'après les métamorphistes, il faudrait que les eaux eussent construit le gneiss comme elles ont construit avec ce dernier les couches sédimenteuses dans des temps plus modernes. Au contraire, si le gneiss est la première pellicule refroidie, ces éléments légers s'y seront trouvés naturellement placés par leur tendance à s'éloigner du centre lorsque tout était en fusion.

« 3° Une troisième raison est tirée de l'absence complète de fossiles dans les terrains primitifs stratiformes. Concevrait-on que, si les eaux avaient régné pendant des siècles innombrables pour former cette hauteur de douze lieues de sédiments, il ne se fût développé aucun végétal ou animal, tandis qu'on en voit se former, aussitôt après, dans les couches sédimenteuses non cristallisées?

« Cette absence de fossiles dans le gneiss paraissait si étrange aux métamorphistes, qu'ils cherchaient à se l'expliquer par une disparition subséquente qui aurait eu lieu lors de la grande cuisson, aimant mieux supposer qu'il y en avait eu dans l'origine. Mais une telle disparition est encore plus incompréhensible que l'hypothèse d'une absence complète de vitalité durant des siècles innombrables sous le règne des eaux. Car les strates du gneiss sont très-régulières, très-pures, très-compactes, et la chaleur en eût-elle détruit les fossiles qu'il faudrait bien au moins que la place en restât indiquée d'une manière quelconque, car on ne peut pas supposer une refusion totale du gneiss par-dessus le granite devenu solide.

« 4° Enfin, le quatrième des principaux arguments du nouveau système est tiré d'observations minéralogiques. On trouve des blocs de gneiss encadrés dans des coulées de granite; M. d'Orbigny nous en a montré, au Muséum, un échantillon que chacun peut voir.

« La conclusion à tirer, c'est que le granite était encore en fusion quand le gneiss était déjà solide; un épanchement de lave granitique se sera fait, à travers un brisement de la couche de gneiss refroidie, et aura englobé des morceaux détachés des parois de la fente. Ne semble-t-il pas que cette conséquence suffise pour renverser le système des métamorphistes comme un reste des vieilles théories qui voulaient tout expliquer par les eaux?

« Mais comment, dans cette nouvelle théorie, qui est pyrogéniste jusqu'aux couches fossilifères exclusivement, et qui n'introduit le règne des eaux qu'à partir de la formation des premiers sédiments à reliques organiques, comment expliquer la forme stratifiée du gneiss, du talc-schiste et de tous ces terrains dits cumbriens?

« On invoque d'abord la simple raison, qui conçoit peut-être une stratification par refroidissement simple, lorsque ce refroidissement s'est fait dans des couches de matières superposées à la surface, selon leur légèreté, et toutes moins homogènes et

moins tassées que celles du dessous. On invoque de plus quelques exemples de laves refroidies présentant des strates assez semblables à celles des sédiments.

« Il faut avouer, malgré tout, que cette particularité des terrains primordiaux stratiformes est assez mystérieuse, quand on ne l'observe dans aucune des roches purement ignées qui, se refroidissant de haut en bas, se sont accumulées à l'état solide de de bas en haut, telles que les granites, les porphyres, les basaltes, les trachytes, etc., et quand on trouve que cette forme est un caractère très-distinctif des roches neptuniennes (1). Nous devons dire aussi que le terrain cumbrien présente quelques matières dans lesquelles les chimistes croient trouver des produits qui, pour se former, auraient eu besoin du concours de l'eau.

« Ainsi donc, quoique nous regardions la nouvelle théorie comme un progrès énorme dans la solution de la question de savoir où finit le règne du feu et où commence celui de l'eau, nous n'en pensons pas moins que cette difficulté demande encore à être éclaircie.

« V. Passons à la question du déluge, qui est celle de la fin des temps géologiques comme la précédente est celle du commencement.

« Cette question est encore plus obscure et moins avancée, en *géologie*, que la précédente. Ne semblerait-il pas que plus les formations se rapprochent, plus elles devraient être faciles à étudier dans les traces qu'elles ont laissées de leur passage? Il en est autrement. Ces traces sont à la surface même, ont été souvent modifiées et mélangées avec d'autres par les travaux de l'homme et des éléments à des époques où l'on ne pensait pas à les examiner, et la meilleure raison peut-être, c'est que les géologues n'ont pas assez porté de ce côté leurs explorations, bien que Cuvier les y ait invités depuis longtemps déjà en leur disant, dans un discours célèbre, que la question du déluge est « le problème géologique » le plus important à résoudre ou » plutôt à bien définir, à bien cir- » conscrire. »

« Il y a des terrains *diluviens;* et ces terrains consistent dans des atterrissements, des blocs erratiques, c'est-à-dire des pans de roches plus ou moins considérables roulés d'un pays dans un autre, des érosions produites par des torrents, des traces de glaciers fondus, des accumulations d'ossements d'animaux dans des cavernes, des vallées dénudées, etc., etc.

« D'un autre côté, les traditions de tous les peuples conservent le souvenir d'un déluge, et constituent un témoignage historique tellement imposant, qu'il est impossible de ne pas regarder ce grand fait comme une certitude (1).

« D'ailleurs encore, on constate bien, en science géologique, plusieurs invasions des eaux par soulèvement de montagnes ou d'autres causes, mais la plupart de ces invasions ne peuvent se rapporter au déluge historique, étant beaucoup plus anciennes et appartenant aux grandes révolutions géologiques de beaucoup antérieures à l'apparition de l'homme.

« Mais ces déluges mis de côté, il reste cette classe de terrains modernes dont nous parlions tout à l'heure, et dans lesquels il y a lieu de distinguer diverses catégories correspondantes encore à plusieurs déluges. Il s'agit de faire une étude sérieuse de ces terrains, de les classer définitive-

(1) Nous nous expliquons les stratifications du gneiss par les agitations ou marées de cette matière en fusion pendant qu'elle se refroidissait, comme se font les assises de glaces dans un océan agité qui se congèle ; il n'y en a pas dans le granite puisqu'il s'est refroidi depuis, en tranquillité, à l'abri de la croûte de gneiss. (1873.)

(1) On sait comment nos livres sacrés racontent cet événement ; ceux des Chinois (les Kings), ceux du brahmanisme (les Védas, le code de Manou et les pouranas), ceux des bouddhistes (le Gad-jour, etc.), ceux des Parsis (le Zend-Avesta), ceux des Scandinaves (les Edda), tous en un mot consignent, cette vieille tradition avec un fond toujours le même. Dans ces dernières années (1873), on a déchiffré enfin une multitude d'inscriptions cunéiformes provenant des ruines des palais de Ninive, lesquelles remontent à environ 1800 ans av. J.-C. selon toutes les probabilités, et qui contiennent des légendes du déluge écrites par des poëtes babyloniens dans un style biblique d'une grande beauté, dont les morceaux qui restent font grandement regretter les parties effacées ou perdues. *Voy.* NINIVE. (1873.)

ment et d'arriver à distinguer ceux qui correspondent véritablement au dernier grand déluge, à ce *diluvium* contemporain de notre race, dont le cataclysme a laissé, parmi nous, d'ineffaçables souvenirs.

« M. Elie de Beaumont a supposé que ce *diluvium* avait été produit par le soulèvement des Andes, après qu'un autre avait déjà eu lieu par le soulèvement des Alpes. D'autres ont cherché à établir que la terre est soumise, par suite de conditions astronomiques combinées avec des phénomènes terrestres, à des déluges périodiques dont ils assignent même les époques. Mais on n'avance pas assez dans l'observation pour pouvoir appuyer ou contredire ces hypothèses. Tout reste, sous ce rapport, dans de profondes ténèbres, bien que, de toutes les questions de la *géologie*, ce soit peut-être la plus intéressante, puisqu'il s'agit de temps voisins des nôtres, et qu'on sache d'ailleurs, par une foule d'indices, que notre état présent de tranquillité ne peut remonter bien au delà de huit à dix mille ans. C'est ce que prouvent les formations d'atterrissements des fleuves et des dunes sur les bords de la mer, les dégradations des montagnes, etc., etc. ; car, quoique cet état soit assez tranquille pour un développement facile du genre humain, il n'en est pas moins une période de transformation constante, dont on peut calculer à peu près sur les indications du genre de celles dont nous venons de parler, le point de départ.

« Revenons au déluge. Serait-il vrai, malgré tout ce que nous avons dit, qu'il n'y eût rien de fait ? Nous serions injuste envers la science de le soutenir. Il y a une moisson d'observations commencée, et des théories diverses que l'on cherche à baser sur ces observations.... »

« VI. Voici d'abord les principaux faits d'observation sur les monuments géologiques qu'on peut appeler les médailles du déluge.

« Au-dessus des terrains primitifs composés des granites, des porphyres, du gneiss, du mica-schiste, etc., et dont nous avons parlé, se trouvent les terrains secondaires et les terrains tertiaires, qui sont certainement sédimenteux et caractérisés par des fossiles du règne végétal et du règne animal. Or, nous n'avons point à nous occuper des terrains secondaires qui ont été bien étudiés et dont nous parlerons en d'autres occasions (1). Mais les terrains tertiaires doivent commencer à fixer notre attention. Les géologues les divisent en trois étages ; le terrain éocène ou tertiaire le plus inférieur, le terrain miocène ou tertiaire moyen, et le terrain pliocène ou tertiaire supérieur.

« Ces terrains indiquent un séjour des mers, et aussi des stagnations d'eau douce, sur une grande partie de ce qui est maintenant îles ou continents ; ils indiquent cet ancien état par des dépôts considérables formés de coquilles et de toutes sortes de débris maritimes ou lacustres. Ces dépôts ne s'expliquent que par une existence très-prolongée des eaux sur les lieux qui nous les montrent aujourd'hui ; et c'est de là qu'on a fait des cartes géologiques des parties du monde jusqu'à ce jour étudiées, qui représentent ces parties dans un état bien différent de ce que sont maintenant nos cartes de géographie physique. On voit, dans ces cartes, que le terrain de Paris et d'une partie de la France, celui de Londres et d'une partie de l'Angleterre, celui du Danemark et d'une partie de la Suède, la Belgique, la Hollande, la Prusse, une partie de l'Autriche, et presque toute la Russie, étaient de l'océan durant cette période où se formèrent les terrains tertiaires moyens et supérieurs.

« En ce qui concerne le dernier déluge, les deux premiers étages de terrains tertiaires, l'étage éocène et l'étage miocène, résultat des dépôts formés par la mer antique qu'on a qualifiée des mêmes noms en *géologie*, sont hors de propos, et il ne reste que l'étage pliocène, le plus moderne des terrains tertiaires qui puisse commencer d'intéresser la question. Voici comment :

« Il existe encore, par-dessus cette

(1) *Voy.* nos articles de ce dictionnaire : Ages géologiques ; Époques géologiques ; Fossiles, etc. (1873.)

couche supérieure des terrains tertiaires, tous les terrains modernes désignés sous le nom de terrains quaternaires, lesquels renferment naturellement les terrains diluviens proprement dits, qui ont été les moins étudiés. Mais la limite de séparation des couches pliocène avec ces derniers est indécise ; les uns font commencer les quaternaires plus tôt, les autres plus tard, et il y en a aussi qui veulent établir entre l'étage pliocène et l'étage quaternaire un étage intermédiaire qui les séparerait. Toujours est-il que le principal caractère du dernier étage, c'est l'apparition, en grande abondance, des grands mammifères dont plusieurs continuent d'exister ; ce sont les mastodontes, les éléphants, les hippopotames, les chevaux, les bœufs, les ours, les hyènes, etc., et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que la distribution du règne animal commence alors d'être à peu près ce qu'elle est aujourd'hui entre l'ancien continent, le nouveau et l'Océanie. L'Amérique présente ses reliques de tardigrades, de singes à queue prenante, la Nouvelle-Hollande ses kangouroos, la Nouvelle-Zemble ses diornis, etc.

« Or, il est impossible de ne pas voir, dans cette classe de terrains, les traces d'un grand déluge. Quand on constate, par exemple, tout à l'entour de notre pôle Nord, aussi bien en Amérique qu'en Asie et en Europe, des vallées énormes formées par des ravinements torrentiels, des dénudations de flancs de montagnes ayant fourni des terrains d'alluvion qu'on retrouve plus loin, et surtout des cailloux et roches de toutes dimensions arrachés d'une roche-mère et roulés à des distances considérables dans des directions à peu près uniformes, — du nord-est au sud-ouest ou du nord au sud, — transportés même jusque sur des montagnes, soit que des torrents grandioses les y aient charriés, soit que ces hauteurs se soient soulevées depuis, et beaucoup d'autres signes de cette espèce, concourant tous aux mêmes conclusions, on ne peut douter d'un déplacement violent de la masse des eaux comme cause de tous ces résultats, puisqu'on est allé quelquefois jusqu'à reconnaître avec évidence la place même d'où était parti tel ou tel bloc roulé à dix ou vingt lieues de là.

« Mais ce grand déluge, aussi avéré en *géologie* que l'est en astronomie le mouvement de la terre, est-il assez moderne pour pouvoir être le même que celui des traditions des peuples? Voilà le point obscur, et il semblerait plutôt jusqu'à présent que ce déluge serait antérieur à l'existence de l'homme (1).

« Si l'homme, en effet, avait existé quand il arriva, et qu'il eût détruit presque entièrement notre race, ne devrait-on pas trouver des ossements humains à l'état fossile dans les terrains qui lui correspondent, comme on y trouve des restes fossiles des grands quadrupèdes dont nous avons parlé ? Et ne devrait-on pas aussi y trouver des restes de tous les animaux qui existent aujourd'hui? Or, c'est précisément ce qu'on cherche et ce qu'on n'a pas encore découvert avec certitude, quoi qu'il y ait maintenant plusieurs faits qui peuvent faire espérer que la science arrivera un jour à cette conclusion (2).

« Quelques animaux contemporains de ce déluge vivent encore, sinon absolument les mêmes, du moins avec des modifications si faibles qu'elles n'indiquent, tout au plus, que des différences de variétés. Tels sont les bœufs, les chevaux, les singes, les ours et les éléphants. Ces espèces ne diffèrent des nôtres que par de petites variantes ; en sorte que M. de Blainville pensait, par exemple, que l'ours fossile des cavernes a été la souche de notre ours brun d'Europe, bien qu'il porte à l'articulation de l'humérus un trou qui n'existe pas dans l'ours de notre époque.

« Quant à l'homme, on a dit et l'on dit encore en *géologie*, le plus ordinairement, qu'il n'existe pas de fossiles humains. Mais la question

(1) On peut voir dans nos articles composés cette année même (1873) pour ce dictionnaire, que nous avons changé d'opinion. LE NOIR.

(2) Elle y est arrivée suffisamment pour modifier un peu nos idées là-dessus, et nous faire attribuer une plus haute antiquité à la race humaine. LE NOIR. 1873.

n'est pas de savoir si tel ou tel ossement est vraiment pétrifié, il s'agit plutôt de s'assurer s'il est contemporain de ceux des mastodontes, des ours et autres animaux des cavernes diluviennes, appartenant à la classe des terrains quaternaires bouleversés par le *diluvium* dont nous nous occupons. Or, depuis un certain nombre d'années, l'état du problème change beaucoup sous ce rapport. On a trouvé et on trouve tous les jours des ossements d'hommes, et même des restes de l'industrie humaine, tels que poteries, armes grossières, mêlées avec des animaux des cavernes certainement contemporains de l'époque du grand *diluvium*. Nous en citions encore dernièrement un exemple, dans un compte-rendu de l'Académie des sciences. Il s'agit de savoir si ces débris humains n'ont pas été mêlés après coup aux autres débris, qui seraient alors plus anciens, par des ravinements plus modernes. Mais comment se fait-il qu'on ne voie aucune trace de ces bouleversements subséquents, et que ce qui reste de l'homme a les mêmes caractères d'ancienneté que ce qui reste des autres animaux?

« Voici bien plus fort : M. Dikeson a découvert dans le delta du Missisipi, à 100 pieds de profondeur, une couche de terre qui renfermait, avec des os de mégathérium et de mastodonte, un fragment de squelette que MM. Morton et Agassiz ont reconnu avoir appartenu au bassin d'un homme ; et si M. Lyell a supposé que des os humains aient pu tomber là par des fissures du terrain, les paléontologues américains qui ont vu les lieux ne font que rire, dit-on, d'une telle supposition (1).

« On a trouvé des cavernes à reliques humaines mêlées à celles des ours, dans le Gard, dans la Sardaigne, dans le Devonshire, en Belgique, dans la Moselle, dans le Brésil, en Irlande et ailleurs. On en découvrira sans doute beaucoup d'autres (2).

« Il est bon de dire, en passant, au lecteur qu'il ne faut pas confondre avec ces fossiles humains dont nous parlons, d'autres restes assez communs qui paraissent pétrifiés, et qui ne sont que des crânes ou autres ossements très-modernes, recouverts et pénétrés de carbonate de chaux. Il y a des grottes à stalactites où il suffit d'un temps fort court pour réduire à cet état de concrétion un squelette humain. Il faut mettre aussi de côté le fameux squelette de la Guadeloupe, qui rentre dans cette catégorie trompeuse.

« Nous devons l'avertir encore de ne pas confondre les cavernes à ossements avec d'autres dépôts postérieurs à l'époque des mastodontes et par conséquent au grand déluge en question, où l'on trouve des objets de fer et de bronze. Ces dépôts n'ont aucun rapport avec les précédents, et sont certainement contemporains des temps historiques. Il n'y a dans les premiers que des poteries grossières, des haches en pierre, des flèches en os ou dents de bêtes, et des ossements humains approchant autant de l'état de pétrification que ceux des ours et des mastodontes.

« Enfin, un caractère très-important, qui paraît différencier toujours ce que nous croyons qu'on peut appeler les vrais fossiles humains, c'est le type de ces crânes ; ils sont tous, comme l'ont constaté Razoumowski, Spring et d'autres, à front fuyant, à mâchoire avancée, à temporaux aplatis, à dents obliquées en avant et à angle facial qui ne dépasse guère 70 degrés, en quelque lieu qu'on les découvre jusqu'à présent, et depuis l'Autriche jusqu'au Brésil. On n'y reconnaît pas les traits de notre race caucasique (1).

» Tels sont les indices géologiques et paléontologiques sur lesquels s'appuient ceux qui pensent que le déluge géologique qui détruisit en partie les grands mammifères et produisit les grandes érosions du nord au sud et du nord-est au sud-ouest, a été postérieur à la création de

(1) On peut voir, dans notre article AGES PALÉONTOLOGIQUES, comme M. Lyell a modifié ses idées à ce sujet. (1873.)

(2) C'est ce qui n'a pas manqué. (1873.)

(1) Ceci n'est plus exact et se trouve grandement modifié par les nouvelles découvertes. *Voy.* AGES PALÉONTOLOGIQUES. (1873.)

l'homme, et est le même que celui dont parle Moïse et dont toutes les traditions gardent le souvenir. M. Wiseman, dans ses discours, appuya cette thèse, et aujourd'hui le docteur Ph. de Filippi, professeur de zoologie à l'université de Turin, vient de faire un petit livre où il la soutient (1). Ce dernier attribue même aux influences de la révolution diluvienne sur les conditions telluriques du globe, le point de départ de la division de notre genre humain en ses trois variétés, la blanche, la jaune et la noire, ainsi que de celle des autres animaux qui survécurent au déluge, tels que les chiens, en tant de races permanentes, « variétés qui sont, » dit-il, quelque chose de moins que » ce qu'on doit rigoureusement » entendre par espèces en zoologie, » quelque chose de plus que ce » que nous appelons variétés clima- » tériques. »

M. Filippi conclut de ce que nous venons de dire sur les caractères des crânes découverts, que les hommes, avant le déluge, Adam et sa descendante, présentèrent un type dictinct de nos trois races actuelles, mais plutôt nègre que blanc. Nous reviendrons sur ce point dans des articles sur les races humaines; et, malgré les faits allégués, nous ne serons pas de son avis.

« En sus des atterrissements de sables, des barèches et des cavernes à ossements de mammifères avec quelques reliques humaines dont venons de parler, il y a encore une série de monuments qui se rattachent à l'époque quaternaire et qui ont fait nommer la période qui lui correspond, période glaciaire. Ce sont les traces de grands glaciers qui n'existent plus. Il est prouvé, par exemple, que les vallées maintenant florissantes qui s'étendent au loin tout autour des Alpes furent, à cette époque, couvertes de glaciers qui descendaient des montagnes comme en descendent encore les petits tronçons qui en restent sur les vallées les plus hautes de ces mêmes montagnes. Le déluge et un changement de température ont-ils concouru à la fusion et à la disparition de ces anciens glaciers? Question particulière qui présente aussi ses difficultés. Dans tous les cas, nous pouvons négliger cette série spéciale, vu qu'elle n'est propre qu'à des localités, et pourrait même ne se rapporter qu'à des temps postérieurs au déluge, et en former comme un des derniers dénouements; c'est ce que pense M. Filippi (1).

« VII. Que devons-nous conclure de ces observations? Une difficulté dont la science doit viser à donner expérimentalement la solution, et voici cette difficulté :

« Avant les découvertes modernes d'ossements humains et de reliques d'une industrie humaine à son enfance, parmi les ossements des grands mammifères antédiluviens, on avait été conduit à fixer l'âge de ces mammifères à une haute antiquité, à une antiquité qui ne paraissait pas être moindre que de plusieurs dizaines de mille ans, 50 ou 60 mille ans par exemple; et il en était de même du déluge qui les avait détruits, avait roulé et enterré leurs corps, les avait ensablés, et qui paraissait être le même que celui des blocs erratiques et des grandes érosions.

« D'un autre côté, on a cru découvrir et on croit découvrir tous les jours d'autres traces, portant un cachet plus récent d'un déluge beaucoup moins considérable; ces traces sont plus locales que les premières, plus petites, souvent très-difficiles à saisir, et ne sont guère distinctes du sous-sol venant immédiatement après l'humus que nous cultivons. Elles ne sont presque pas étudiées, sont encore très-incertaines, mais enfin semblent se révéler par quelques indices au moins en certains lieux.

« Or, si l'on considère le *diluvium* des blocs erratiques, des cavernes à

(1) Le *Déluge de Noé*, traduit de l'italien par Armand Pommier, traducteur de la *Création terrestre*, ouvrage du même auteur. Paris, librairie centrale des sciences de Leiber et Commelin, 13, rue de Seine; 1858.

(1) La question des glaciers des Alpes et de la période glacière a été minutieusement étudiée par M. Agassiz. (1873.)

ossements, des mastodontes, etc., comme le déluge historique, il se trouve que l'existence en est beaucoup plus ancienne que ne le veulent nos traditions humaines, et si l'on considère ce *diluvium* comme antérieur à l'apparition de l'homme sur la terre, celui de nos traditions se rapportant à ces nouveaux terrains presque insaisissables, il s'ensuivra que la création récente de l'homme s'accordera très-bien avec cette idée ; mais il s'ensuivra aussi d'autre part : 1° que le dernier déluge historique n'aura été que particulier et fort peu de chose relativement au grand qui l'aura précédé ; 2° qu'il serait difficile d'expliquer les ossements humains dernièrement découverts (1).

« Telle est l'alternative où se trouve placée la science.

« Mais cette alternative est-elle inévitable ? Ne se pourrait-il pas que, par suite d'études plus complètes, on arrivât à l'un des deux résultats suivants ? Ou que les ossements humains des cavernes, des deltas, des brèches osseuses, soient reconnus pour n'avoir pas été réellement contemporains de ceux des mastodontes, ours, etc., mais pour avoir été portés là, depuis, par un dernier déluge ou par d'autres causes encore ignorées, en sorte que le *diluvium* des blocs erratiques fût réellement antérieur à l'homme ? Ou que le règne des grands mammifères soit reconnu pour beaucoup moins ancien lui-même, ainsi que l'époque du *diluvium* des blocs erratiques et des érosions ?

« Oui. L'état présent de la science est trop enveloppé de ténèbres sur tous ces points pour qu'aucun géologue puisse se permettre de nier l'une ou l'autre de ces deux possibilités.

« Voulez-vous savoir notre avis, chers lecteurs ?... Nous sommes convaincu que le *diluvium* des blocs erratiques et des ossements de mastodontes, se trouvera être, en fin de compte, le même que celui des traditions, et que, d'autre part, la période antérieure à ce déluge, pendant laquelle l'homme aura été contemporain des grands mammifères, se trouvera moins ancienne qu'on ne l'avait cru d'abord, qu'elle ne datera pas, géologiquement, son ère de plus de dix mille ans, dans le temps passé, et peut-être moins ; ce qui rendra la concordance très-simple entre la géologie et nos histoires (1).

(1) Il est encore beaucoup plus difficile d'expliquer ceux qui ont été découverts, depuis. (1873.)

(1) Nous ne nous rappelions pas avoir émis ce soupçon. La probabilité qu'il énonce nous paraît gagner du terrain, plutôt qu'en perdre scientifiquement, même sur le point qui limiterait l'ancienneté de l'homme et *a fortiori* du grand déluge à un nombre modéré de millénaires, par exemple une dizaine plutôt qu'une centaine. Quant à l'antériorité de la race humaine à ce grand déluge, elle a été pour nous établie malgré les oppositions de toute la science anglaise, et c'est un point capital pour justifier les traditions avec nos livres saints. Quant à la chronologie que donnent ces derniers, nous avons fait observer que ce n'est pas un point qui, de sa nature, soit essentiellement lié à la *foi* ou à la *morale*, selon la condition exigée par les conciles de Trente et du Vatican pour l'infaillibilité religieuse, tant d'interprétation biblique que de définition ecclésiastique ; et nous accordons que notre raccourcissement des temps à dix mille ans, n'est pas plus conforme à la lettre de ces livres, tels que nous les avons, que l'opinion de ceux qui reportent le *diluvium* à une ancienneté de 75 mille ans.

Dernièrement, au congrès scientifique de Lyon, auquel assistait, entre autres savants, M. Quatrefages, une discussion, des plus courtoises du reste, s'est élevée sur ce point, pendant une excursion à la montagne de Solutré. A propos d'un mot de M. Karl Vogt sur des fossiles humains qui remontent à une époque « où le premier Juif, a-t-il dit, qu'on appelle Adam n'existait pas encore, » M. l'abbé Ducrost a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Je suis ici le représentant des anciens dogmes « (quelques voix : Non ! non !) ; eh bien ! je déclare « ceci, et je suis sûr de n'être désavoué par aucun « de mes supérieurs hiérarchiques : toutes les fois « que MM. les savants m'apporteront une vérité de « l'ordre naturel parfaitement établie, vraiment « incontestable, elle ne sera jamais contraire à « ma foi — Puisqu'on a soulevé la question d'ori- « gine, permettez-moi de vous citer les paroles du « célèbre M. Lehir, professeur à Saint-Sulpice et « maître de Renan : « Il n'y a pas de chronologie « biblique. » Les savants nous rendront service en « nous aidant à la fixer. »

Voici les paroles textuelles de M. Lehir : « La chronologie biblique flotte indécise ; c'est aux sciences humaines qu'il appartient de retrouver la date de la création de notre espèce. » Ces paroles sont encore plus précises pour la pensée que celles qui étaient revenues en mémoire à M. Ducrost ; et les unes et les autres rendent, exactement la thèse que nous soutenions, il y a vingt ans, dans nos HARMONIES, à savoir qu'il n'y a point d'enseignement biblique scientifique sur aucune des branches de la science humaine. Qu'on explique comme on voudra la série des patriarches, la foi ni la morale n'y sont point intéressées. Nous félicitons M. Ducrost de sa réponse. *Voy.* AGES PALÉONTOLOGIQUES, et l'art. suiv.

LE NOIR (1873).

« Attendons. Et, en attendant, nous vous dirons dans une dernière étude, quelles, sont, en ce moment, les principales théories du grand *diluvium*, incontestable en fait, quelle que soit sa date.

« VIII. C'est le propre de la science de travailler toujours. Quand elle se ralentit sur l'observation, et qu'elle a lieu de s'impatienter de la lenteur du progrès à en vaincre les difficultés et à en faire jaillir la lumière, elle se jette dans les hypothèses, rêve ce qui lui paraît le plus conforme aux harmonies générales déjà connues, et dit : Cela doit être; Dieu a dû s'y prendre de la sorte. Or, il arrive assez souvent qu'en arrangeant ainsi le monde à sa façon, elle tombe juste; mais au moins ne peut-on jamais que rester dans un doute scientifique, jusqu'au moment où les faits eux-mêmes viennent justifier et établir la théorie vraie conçue par le génie. Au contraire, lorsque l'expérience est heureuse dans ses tentatives et prend une extension considérable, la science ne fait guère d'utopies, elle craint de se tromper et d'être promptement réfutée; elle consacre ses forces à l'étude et à l'analyse des phénomènes qui se découvrent à chaque instant. C'est quand on est en souffrance du côté des réalisations, quand on ne fait rien, ou rien d'important, que pullulent les idéologues, distraction du présent et salut de l'avenir.

« Or, pour en revenir à notre sujet, les faits d'observation sur les déluges ne présentant pas jusqu'à présent un ensemble propre à satisfaire les aspirations de la science, celle-ci marque une tendance aux systèmes, sur ce point particulier, malgré la tendance contraire de notre époque sur presque toutes les parties du domaine scientifique.

« On a donc présenté des hypothèses sur le déluge, et nous croyons qu'on peut les réduire à trois principles, dont l'exposé sera l'objet de ce qui nous reste à dire.

« Ce sont : 1° la théorie du refoulement des eaux sur les terres habitées, par des soulèvements rapides, d'une étendue considérable, du lit de l'océan; 2° la théorie de la périodicité des grands déluges par des déplacements de la masse liquide, suite de changements de position du centre de gravité du globe terrestre, causés par des combinaisons de causes astronomiques et géologiques; 3° la théorie d'une vaporisation extraordinaire des eaux de la terre et de l'océan, suivie d'une condensation subite des vapeurs en pluies torrentielles qui couvrirent toute la terre avant de retrouver leur distribution équilibrée et leur niveau.

« La première est de M. Elie de Beaumont; la seconde est la plus nouvelle, et est soutenue aujourd'hui même par M. Adhémar qui l'appuie sur des considérations astronomiques, et par M. le Hon, qui vient au secours du premier à titre de géologue. La troisième a été indiquée par des calculs de M. Cordier qui en démontraient la possibilité, contre d'autres savants qui la contestaient. Dans les deux premières hypothèses, les pluies exceptionnelles accompagnent l'inondation, mais n'en sont que des accessoires. Dans la troisième, ce sont ces pluies mêmes qui la causent.

« Reprenons.

« IX. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur la théorie de M. Elie de Beaumont, parce qu'elle est la plus connue et même la plus en vogue. Ce grand géologue a, le premier, étudié les soulèvements volcaniques, abrupts et lents, les formations de montagnes dans leurs relations les unes avec les autres; et il est arrivé à construire un système qui consiste à assigner à chacun des groupes de soulèvements son âge géologique relatif à de plus anciens et à de plus modernes. On ne peut nier que ce système ne soit établi sur l'observation dans beaucoup de ses points. Il nous paraît bien démontré, par exemple, que la chaîne des Pyrénées est beaucoup plus ancienne que celle des Alpes, et que celle des Alpes est beaucoup plus ancienne que celle des Cordilières, qui forme la crête longitudinale des deux Amériques. L'idée de soulèvement, qui en fait la base, a éprouvé des contradictions; on a voulu lui substituer celle d'abaissement de certaines étendues de la croûte, d'après

laquelle ce seraient les vallées et les lits des mers qui, en se formant d'abord, auraient laissé les élévations à sec. Les deux phénomènes sont appuyés par l'observation : des terrains se sont abaissés à vue d'œil, pour ainsi parler; d'autres, en plus grand nombre, se sont élevés. On connaît les formations célèbres de certaines îles, dont on cite toujours celle de Santorin : on sait aussi que toute la côte de Suède modifie sans cesse son niveau par rapport à celui de la mer, d'une manière observable. On peut donc dire que ces deux idées sont fondées en même temps, et que l'une ne fait point de tort à l'autre, en sorte que M. Elie de Beaumont a toute raison de continuer de soutenir sa belle théorie, dont l'apparition marque, dans la science géologique, une ère presque aussi importante que celle des études paléontologiques de Cuvier, de ses reconstructions de squelettes d'animaux perdus.

« Mais si l'on ne peut contester les points fondamentaux de la théorie des âges des montagnes, il en est autrement de l'hypothèse des déluges causés par ces soulèvements. Plusieurs prétendent, aujourd'hui, que ce furent des causes insuffisantes pour les effets qu'on leur attribue.

« Que la chaîne des Andes soit sortie de l'Océan la dernière, on l'accordera; nous croyons au moins qu'on doit l'accorder, puisqu'on y voit partout des signes de nouveauté. M. Garella, par exemple, allant étudier l'isthme de Panama pour le projet de percement du canal, s'aperçut, comme tant d'autres, que cette partie de l'Amérique ne pouvait exister depuis longtemps; il vit même, à l'inspection des terres, les traces évidentes de caps qui terminaient autrefois les deux Amériques, et il se dit à lui-même que le percement de l'isthme ne serait qu'un rétablissement des choses dans un état qui avait existé. C'est, en effet, l'isthme lui-même qui est la partie soulevée la dernière.

« Mais on prétend que le soulèvement de toute la chaîne n'aurait pas suffi pour produire l'inondation totale de l'ancien continent, avec ses déversements et transports du nord-est au sud-ouest dont nous avons parlé. Nous ne sommes pas de cet avis. En supposant l'Océan assez profond, là même où sont aujourd'hui les deux Amériques, et un soulèvement rapide, se faisant, par exemple, en quelques mois, de ces deux continents, on suppose une telle révolution dans les eaux du globe, qu'elles entrent nécessairement dans une colère immense, inondent et balayent tout ce qui est habité. Quant aux ravins et transports du nord au sud, ils se conçoivent moins, mais peuvent encore, peut-être, s'expliquer par une configuration antérieure des terres qui les aurait déterminées à se tordre par torrents ayant cette direction. Car il faut tenir compte, en un pareil cataclysme, des chocs en retour et des réactions. D'ailleurs la direction nord-sud ou nord-est-sud-ouest, est-elle suffisamment établie, comme existant absolument partout? Nous croyons que l'observation a encore beaucoup à trouver sur ce point. Nous allons voir enfin que ceux qui reprochent à M. Elie de Beaumont d'attribuer le déluge à une cause insuffisante, l'attribuent eux-mêmes à une autre cause qui, à notre avis, serait moins considérable que la sienne.

« X. Voici l'ingénieuse théorie de M. Adhémar et de M. le Hon, telle que ce dernier l'expose dans sa brochure : *Périodicité des grands déluges* (1).

« Par suite du phénomène de la précession des équinoxes, lequel résulte de deux causes combinées : 1° l'attraction du soleil et de la lune sur la terre, qui, étant aplatie vers les pôles, ne présente pas, comme le ferait un sphéroïde parfait, toutes ses parties à une influence toujours égale de cette action, quelle que soit la position qu'elle occupe, mais subit, au contraire, un déplacement continuel de son centre de gravité, et ne garde pas son axe toujours parallèle à lui-même dans son orbite; 2° les actions des planètes sur la terre qui, tendant à contre-balancer les effets de la cause précédente, mais ne la détruisant pas,

(1) Paris, 1858, chez Victor Dalmont, quai des Augustins, 30 et 41.

laissent une différence qui donne la mesure du déplacement. C'est de là que le point équinoxial arrive chaque année un peu plus tôt que l'année précédente, le soleil reculant toujours pour nos yeux sur les signes du zodiaque, ayant même déjà reculé de la longueur d'une constellation depuis Hipparque, et devant, au bout de 25 mille ans, avoir parcouru de la sorte, à reculons, le zodiaque tout entier.

« Par suite, disons-nous, de ce phénomène astronomique, l'hémisphère boréal, qui est le nôtre, et l'hémisphère austral ne se partagent pas également les chaleurs de l'année; durant la période qui s'accomplit maintenant, notre hémisphère a l'avantage; il a près de huit jours de plus de printemps et d'été que l'autre hémisphère, 186 jours contre 179; et, quand cette période sera terminée, ce sera le tour de l'hémisphère austral pour recevoir plus de chaleur. Le moment où nous fûmes le plus privilégiés du soleil a été, selon M. Adhémar, l'année 1248 de l'ère du Christ, et c'est depuis ce moment que nous nous refroidissons insensiblement, tandis que l'autre hémisphère se réchauffe de même. Enfin, c'est au bout de 10,500 ans, tous calculs faits par M. Adhémar, en combinant tous les éléments d'influence avec la loi de précession des équinoxes, que le *summum* de l'avantage repasse à l'hémisphère opposé.

« Voilà les résultats de la loi cosmologique. Mais un grand phénomène terrestre vient s'y mêler et y apporter son concours, de manière à y jouer, tout à la fois, le rôle de cause et d'effet. C'est la calotte de glace des deux pôles. Cette calotte s'accumule sans cesse au pôle qui se refroidit, va jusqu'à toucher le fond de l'Océan, puis, repoussée par la résistance de ce fond, s'élève en hauteur et en largeur par l'accumulation des neiges résultant des vapeurs qu'y apportent les vents, et par les eaux qui viennent s'y congeler tout à l'entour. Elle fait donc protubérance et tend à rendre à la terre la sphéricité polaire qu'elle aurait si elle n'était pas aplatie......

« Vient donc un *summum* d'accroissement de cette calotte, pour un pôle, et, pour l'autre, un moment de débâcle. C'est alors que, le pôle glacé étant plus lourd, il y a une inclinaison de l'axe terrestre; avec cette inclinaison, un passage du centre de gravité de la terre vers ce pôle; et, comme la débâcle se fait en même temps au pôle contraire, la masse des eaux se précipite, de ce dernier pôle, vers son antipode, ce qui y amène la grande inondation de toutes les terres habitées excepté seulement les hautes montagnes qui restent des îles. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui toute la partie australe du globe est presque entièrement couverte par la mer; c'est la suite du dernier déluge qui, d'après le calcul de M. Adhémar, dut avoir lieu il y a à peu près 4,200 ans, chiffre qui s'accorde, dit-il, avec les traditions et avec Moïse.

« Mais la théorie mène à conclure qu'il se fera un déluge semblable dans 6,300 ans environ, en direction contraire, c'est-à-dire du sud au nord, en sorte que les anciennes terres australes reparaîtront et que les nôtres redeviendront un océan. La calotte de glaces que nous formons maintenant à notre pôle amènera ce phénomène, avec la débâcle de la calotte déjà formée au pôle austral, laquelle a déjà contribué à produire par son poids le dernier déluge.

« Que nos descendants des années voisines de l'an 8150 de l'ère chrétienne en soient avertis et aient soin de déloger à temps vers les hauteurs de l'équateur et du pôle austral, s'ils veulent garder quelques chances de survivre à l'inondation.

« Telle est la théorie de M. Adhémar.

« M. le Hon l'appuie de faits géologiques : glaces du pôle austral, plus considérables, dit-il, que notre banquise arctique, ce qui empêche les voyageurs d'y pénétrer aussi profondément ; océan beaucoup plus développé sur l'hémisphère sud ; blocs erratiques roulés du nord au sud ou du nord-est au sud-ouest ; ravinements, dénudements, érosions ayant, en somme et en moyenne, la même direction ; grandes alluvions de terrains formant aujourd'hui des vallées fertiles et couvrant des plateaux, lesquelles se présentent comme ayant été transportées

par de grandes masses d'eaux en mouvement de contrées plus boréales dans les lieux où elles sont aujourd'hui : cavernes à ossements et brèches osseuses indiquant souvent elles-mêmes une accumulation de ce qu'elles renferment venant du nord ; voilà les preuves géologiques de M. le Hon. Elles se résument dans cette formule : surface terrestre couverte de symptômes d'un déluge récent, dont la force torrentielle partait du pôle nord.

« Cette théorie de grands déluges périodiques est ingénieuse et intéressante ; cependant, on peut aussi lui opposer plusieurs objections difficiles à résoudre......

« XII. Or voici les principales difficultés que nous paraît devoir susciter la curieuse théorie des déluges périodiques par les océans polaires, de MM. Adhémar et le Hon.

« 1° Il y a d'abord une observation, sur laquelle nous reviendrons encore, qui ne paraît pas facile à concilier avec un dernier déluge par débordement des mers elles-mêmes et seulement des mers; c'est la rareté très-grande de sables et coquilles marines dans les couches les plus élevées des terrains diluviens. Presque tout ce qui s'y trouve indique un séjour d'eaux douces; et ce qui, par exception, y fait supposer l'eau salée peut s'expliquer très-naturellement par des entraînements et transports locaux ne tenant pas à la généralité de l'inondation. Cette objection porte aussi contre la théorie de M. Élie de Beaumont.

« 2° La périodicité du déplacement de l'axe terrestre, relativement au plan de l'écliptique, cause première de la périodicité des déluges de M. Adhémar, n'est pas encore démontrée en astronomie, au témoignage de M. de Humboldt, de M. Biot et de beaucoup d'autres. Il n'est pas prouvé que quand la grande étoile de la Lyre sera notre étoile du Nord, le mouvement de notre axe s'arrêtera pour rebrousser chemin et regagner la Petite-Ourse. On sait qu'il y a déplacement, mais ou ne sait pas encore assez la loi de ce déplacement pour en affirmer, à coup sûr, la périodicité.

3° Le refroidissement de notre hémisphère total, depuis l'an 1248, est loin d'être établi, ainsi que son réchauffement graduel avant cette date. On sait qu'Arago a soutenu la thèse de l'uniformité constante de la température de nos climats, au moins en tant qu'échappant à toute variation appréciable depuis les temps historiques. Il est vrai que M. Adhémar entrepend de réfuter les raisons qu'Arago tirait des raisins de la Palestine au temps de Josué et d'autres faits du même genre, par d'autres raisons qu'a déjà exposées, pour la France, M. Foster devant l'Académie, et par celles qu'on peut tirer des observations récentes faites sur les côtes du Groënland qui se refroidit depuis quelques siècles seulement. Mais toutes ces preuves paraissent basées sur des observations trop locales pour qu'on en puisse déduire une loi cosmologique propre au globe entier, ayant des effets appréciables relativement à de si courtes périodes.

« 4° Est-il prouvé que la calotte de glace du pôle austral soit beaucoup plus forte que celle du pôle boréal? Non. Tout ce qu'on sait, c'est que beaucoup moins d'efforts ont été faits de ce côté de la terre par les navigateurs, parce qu'il n'y avait point là un passage nord-ouest à chercher, et que cependant on s'est avancé jusque dans les environs du 79e parallèle, tandis que, sur notre hémisphère, on a atteint, avec toutes les peines du monde, le 82e.

« 5° Si nous allons nous refroidissant depuis six cents ans, comment expliquera-t-on la grande débâcle des glaces boréales qui eut lieu au commencement de ce siècle, débâcle qui fut si considérable qu'elle donna l'espoir de trouver le passage, et que c'est peut-être à elle, en effet, que Mac-Clure doit de l'avoir franchi dans ces dernières années?

« 6° La débâcle des glaces d'un pôle avec le renflement des glaces du pôle opposé serait-elle une cause assez puissante pour contribuer au changement de position du centre de gravité du globe, et pour déterminer une translation de la masse des eaux sur l'autre hémisphère?

Nous ne le croyons pas. Supposez cette calotte aussi énorme que le permettent les vraisemblances, la différence de poids qui existera entre elle et la calotte opposée sera peu de chose par rapport à la masse de la terre, surtout aux pôles qui sont aplatis, et l'eau qu'elle donnera, à la débâcle, ne sera pas sensible sur l'immensité de l'Océan. Le soulèvement subit d'un continent, conçu par M. Elie de Beaumont, nous paraît une cause beaucoup plus puissante.

« 7° Puisque, dans cette hypothèse, les eaux se précipitent, à un moment donné, vers le pôle contraire en franchissant l'équateur, il devra en résulter des blocs erratiques et des ravinements à l'équateur même dans la direction des méridiens, et sur l'autre hémisphère également, dans la direction de son pôle. Or, c'est le contraire qui a lieu, autant qu'on peut le savoir par les observations insuffisantes qu'on a faites jusqu'à ce jour. Sous l'équateur, et dans toute la bande comprise entre le 35e parallèle nord et le 35e parallèle sud, presque pas de blocs erratiques ni d'érosions; sur notre hémisphère, les érosions sont du nord-est au sud-ouest; enfin elles se trouvent exister également sur l'hémisphère austral, à partir du pôle vers l'équateur en biaisant aussi plus ou moins vers l'ouest, et elles n'indiquent nullement un torrent diluvien se dirigeant vers le pôle, elles indiquent, au contraire, comme les nôtres, un torrent venant du pôle avec tendance à l'ouest. Nous savons ce que répondent MM. Adhémar, et le Hon; ils attribuent les érosions australes à l'autre déluge antécédent, qui aurait précédé le dernier de 10,500 ans. Mais comment se fait-il que ce dernier, qui courut en sens inverse de celui qui le précéda, n'en ait pas détruit les effets et n'ait pas modifié la surface australe, comme la boréale, en ne laissant de visibles que les traces de son torrent, puisqu'il est venu par-dessus les traces du précédent?

« 8° On trouve en divers lieux, par exemple à Maestricht, des couches de blocs erratiques recouverts de couches de limon de plus de 100 mètres. On ne peut guère les attribuer qu'à un des déluges plus anciens qu'on est forcé d'admettre en géologie; mais est-il possible, à en juger par la lenteur avec laquelle travaille la nature dans la formation des sédiments, que des couches aussi épaisses se soient amassées durant le court intervalle de deux seulement des déluges périodiques de M. Adhémar?

« 9° La cause alléguée par le nouveau système est une cause lente dans sa périodicité; le centre de gravité doit, sous son influence, se déplacer peu à peu, et non subitement, c'est-à-dire à mesure qu'agissent les lois astronomiques, que la calotte de glaces d'un pôle se grossit et que celle de l'autre pôle se fond et diminue. Donc les déluges périodiques devraient se faire peu à peu, par envahissements de l'Océan d'un côté et dégagements de terres de l'autre côté, ce qui ne s'observe pas et ce qui n'engendrerait pas ce qu'on entend par un *diluvium*.

« 10° Comment enfin se fait-il que la débâcle de notre pôle, avec le déplacement du centre de gravité du globe, aient produit le dernier déluge près de quarante siècles avant le moment où il semble naturel qu'ils aient dû le produire, c'est-à-dire avant l'année 1248 de Jésus-Christ, puisque c'est à ce moment que notre pôle a dû être le plus chaud, le pôle austral le plus froid? MM. Adhémar et le Hon disent bien qu'il en dut être de la sorte, parce que le ramollissement de nos glaces était déjà suffisant, après 7,000 ans de réchauffement progressif, pour une débâcle qui fit passer le centre de gravité sur l'autre hémisphère; mais leur raison est-elle bonne? Sans la nier, nous la soumettons à un doute qui nous paraît rationnel.

« Ainsi donc, que MM. Adhémar et le Hon nous expliquent tous ces points d'une manière satisfaisante, et nous n'aurons pas plus de répugnance pour leur théorie que pour celle de M. Elie de Beaumont. Mais jusque-là, si elle est marquée d'un sceau de nouveauté et d'originalité qui nous séduit, nous sommes forcé d'avouer,

pour rester raisonnable et en conformité avec l'observation, qu'elle est inférieure à la sience en vraisemblance.

« XII. Si nous avions plus d'espace, nous aurions certain plaisir à développer la troisième théorie, qui nous paraît, jusqu'à plus amples découvertes, mieux rendre raison des phénomènes connus, et ne contrecarrer, d'ailleurs, aucune des lois physiques, astronomiques et météorologiques. Nous l'indiquerons seulement en quelques mots.

« La terre inclinée sur son axe, autour duquel elle tourne en 24 heures, a toujours le soleil d'un côté et la nuit de l'autre. Elle parcourt ainsi l'écliptique, toujours penchée sur le plan de son parcours, et gardant son axe à peu près parallèle à lui-même dans toutes ses positions, ce qui fait qu'elle présente alternativement chacun de ses pôles au soleil. Et n'oublions pas qu'elle tourne sur son axe, comme une toupie sur son clou quand elle oblique, avec une très-grande rapidité qui va en augmentant des pôles à l'équateur, et qui est, sur une grande partie de sa surface, de 9,000 lieues en 24 heures.

« Supposons que tout à coup, par une cause quelconque, elle se trouve inondée de manière que la masse des eaux se soit élevée partout d'une quantité notable. Supposons, en même temps, que le soleil et la lune soient dans les conditions favorables à une grande marée, soient, par exemple, en opposition au moment des équinoxes, de manière que leurs attractions se combinent pour attirer la masse liquide vers l'équateur en y déterminant deux renflements énormes, l'un du côté du soleil, l'autre du côté de la lune.

« La terre continue de tourner sur elle-même sous cette masse liquide, ainsi augmentée d'une part et tiraillée de l'autre. Elle tourne de l'ouest à l'est. L'eau a d'abord, par suite de sa fluidité, une tendance de recul sur toute la surface ; les actions des deux astres augmentent cette tendance, en attirant à eux en sens contraire et vers l'équateur. Donc il y aura, dans l'inondation déterminée par l'augmentation des eaux, torrents immenses dont la direction sera, en somme, des pôles à l'équateur avec torsion gagnant l'ouest de plus en plus, à mesure qu'on s'écarte davantage du pôle, torsion inverse de la rotation terrestre qui est vers l'est; et de là les blocs erratiques et les érosions dont nous avons tant parlé, indiquant des torrents du nord au sud pour notre hémisphère, du sud vers l'équateur pour l'hémisphère austral, et avec torsion à l'ouest pour les deux hémisphères.

« Reste à rendre compte d'une augmentation subite des eaux sur l'étendue du globe et principalement sur les continents. Or, c'est ici que nous invoquerons naturellement les calculs et l'hypothèse d'un de nos savants qui ont le plus contribué aux derniers progrès de la géologie.

« M. Cordier s'est rendu compte mathématiquement d'un déluge qui aurait détruit tout ou à peu près tout ce qui était à la surface de la terre, par une irruption d'*eau douce* résultant de pluies torrentielles arrivées subitement. Il aurait suffi, pour cela, d'après ses calculs, qu'un corps céleste énorme, de l'espèce des bolides ou des comètes à noyau opaque et incandescent, se fût approché de la terre assez près pour en élever considérablement la température, ou encore d'un passage de notre système dans une région chaude durant quelques mois ou seulement quelques semaines. Cette chaleur considérable aurait produit la vaporisation d'une très-grande quantité d'eau de la mer, des rivières et des lacs; puis serait venu un refroidissement très-prompt aussi qui aurait réduit en nuages et en pluies cette quantité immense d'eaux vaporisées; et de là un déluge de pluies qui inondent et ravagent la terre, en élevant la masse de ses eaux, jusqu'au moment où elle aura repris son humidité, rempli ses bas-fonds, en un mot rétabli l'harmonie générale de distribution des eaux qu'elle contient disséminées et logées de manière à laisser de grandes étendues de terre à sec. Tout cela est calculé par M. Cordier et basé sur des chiffres.

Cette théorie expliquerait peut-être même à elle seule, et presque sans le secours des influences combinées du mouvement de rotation de la terre et des attractions du soleil et de la lune, les torrents se précipitant des pôles vers l'équateur; car il est naturel que le refroidissement rapide des vapeurs se soit fait d'abord du côté des pôles, vers lesquels ces vapeurs auront été d'abord entraînées par les vents résultant d'une très-grande dilatation de l'air dans la zone torride, et, cela posé, la grande masse d'eau pluviale sera descendue ensuite des pôles vers cette zone. Mais en réunissant toutes les causes, on arrive facilement à se rendre compte de l'ensemble des phénomènes.

« Un fait géologique que nous avons déjà noté favorise cette explication. On a cru distinguer, dans la couche des terrains diluviens, qui présente généralement une épaisseur de 1 à 40 mètres, trois divisions principales ; l'une, qui est de deux mètres aux environs de Paris, qui se superpose au leusse, sable friable, excellent pour engrais, et que quelques auteurs ont appelé la couche du *diluvium rouge* ; la seconde, plus élevée, marneuse et à coquilles fragiles, portant un mètre et demi d'épaisseur et paraissant contemporaine, dans sa formation, de l'*ursus peleus* et de l'*elephas primigenius*. Enfin, la troisième, très-tourmentée, portant, au bois de Boulogne, un terrain de transport de quinze à vingt mètres, possédant de ces blocs erratiques dont nous avons parlé, avec les restes des animaux les plus récents, et à laquelle seront rapportés peut-être, en fin de compte, les fossiles humains dont il a été question (1). Or, le fait remarquable que nous voulons rappeler, c'est que les deux couches les plus profondes sont remplies de coquilles marines, ce qui indique des séjours d'eau salée, tandis que la troisième n'en renferme que très-peu. Or, cette particularité est favorable à l'hypothèse de M. Cordier, d'un déluge d'eau douce arrivé par des pluies.

« Telle est donc la troisième théorie sur le déluge. Elle se trouve expliquer assez bien aussi les blocs erratiques et les dénudements des deux hémisphères, en ce qu'ils paraissent avoir été contemporains dans leur production, et elle serait d'ailleurs en harmonie avec nos traditions humaines qui toutes donnent pour cause principale du déluge une pluie extraordinaire.

« Mais, dira-t-on, pourquoi les traces du torrent manquent-elles dans la zone torride ? On peut répondre : 1° qu'il n'est pas encore démontré qu'elles y manquent réellement; 2° que, s'il y en a, elles ne peuvent guère s'y présenter que de l'est à l'ouest; 3° qu'il est tout naturel qu'il y en ait moins qu'ailleurs puisque ce fut le point du cumul des eaux venant, de droite et de gauche, se briser contre elles-mêmes et neutraliser leurs élans, et puisque leur hauteur, plus grande sur cette bande centrale, aura dû protéger le sol qui leur servit de fond ; les lieux très-profonds de l'Océan sont plus calmes que les autres; 4° que les terres de la zone torride n'étaient peut-être pas encore soulevées et sorties des eaux quand eut lieu le déluge. En Amérique, c'est cette contrée qui s'est formée la dernière, elle ne fait même que commencer à se montrer, et en Afrique, les déserts de sables mouvants, avec les lacs immenses, peu connus encore, qui en forment le sol, peuvent faire présumer que les temps ne sont pas éloignés où ces vastes régions étaient sous l'Océan ; 5° enfin, que les pluies les plus considérables ayant eu lieu vers les pôles, et les torrents s'étant répandus à partir de ces points on peut concevoir aussi que le déluge ne se soit pas fait sentir avec la même force sur la zone du centre, non habitée peut-être, mais soit venu mourir des deux parts à une certaine distance de l'équateur. Cette supposition ne cadrerait plus avec toutes celles qui précèdent, mais ne serait pas non plus impossible, en supposant les actions du soleil et de la lune, en opposition ou en conjonction, s'exer-

(1) Cette supposition perd aujourd'hui de sa probabilité, puisque les tendances sont à faire remonter l'homme jusqu'au pliocène. (1873.)

çant, dans les conditions que nous avons mises en hypothèse, au temps du solstice ; car alors, la bande de l'équateur se serait trouvée en partie protégée par ces actions mêmes.

« On voit que tout peut s'expliquer dans cette troisième théorie, et qu'elle est même assez conforme à plusieurs observations géologiques.

« Nous sommes loin de prétendre l'établir, et nous sommes également loin de prétendre en réfuter aucune; mais nous croirions plutôt à son succès futur qu'à celui des deux autres au point de vue des investigations de la science.

« Reposons-nous quelque temps, lecteurs, sur la géologie. D'autres sciences nous demandent de ne pas les oublier. Quand nous les aurons satisfaites, nous reviendrons à celle-là, pour vous en exposer les certitudes acquises, qu'à dessein cette fois nous avons négligées. Souvent l'esprit de l'homme a plus d'intérêt pour les problèmes à résoudre que pour ceux qui sont résolus ; et mieux vaut souvent l'initier à une science par ce qu'elle cherche encore que par ce qu'elle a déjà trouvé. Preuve de la soif que nous avons tous de l'inconnu, de l'infini et du mystère. »

Nous ne retranchons ni modifions ce petit speak de la fin de notre étude; il ne convient pas moins à la publication présente qu'il ne convenait à l'ancienne,seulement le lecteur qui voudra se satisfaire dans celle-ci le pourra séance tenante en lisant tous nos autres articles sur la géologie.

Le Noir.

GÉOLOGIE (l'antiquité du déluge et de l'homme devant la). (*Théol. mixt. scien. géol.*) — Nous avons expliqué, dans nos articles, Ages cosmologiques, Ages géologiques et Ages paléontologiques, comment le développement de notre monde solaire, et celui de notre monde terrestre, a dû se faire, d'après la science et d'après Moïse, lesquels se retrouvent en parfaite harmonie, en des périodes de très-longue durée, sans limite assignable, mais qu'il est permis et même naturel de supputer par millions d'années. Or il est deux points, dans ce développement, qui ne se présentent pas à notre imagination comme devant être d'une antiquité aussi prodigieuse ; ce sont l'apparition de l'homme sur la terre et le déluge.

Nous avons admis comme probable que la paléontologie arrivera à constater l'existence de l'espèce humaine sur la terre vers la fin du pliocène concurremment avec celle du mastodonte, de l'ours des cavernes et des autres mammifères ressemblant à ceux d'aujourd'hui ; et quant au déluge, nous avons, d'une part, émis l'opinion que le *diluvium* des terrains quaternaires était sa relique, et, d'autre part, qu'il ne devait pas remonter bien au delà d'une dixaine de mille ans.

Nous ne présenterons point les observations, dont va se composer cet article, pour justifier la Genèse sur sa chronologie anthropologique, ni sur l'ancienneté qu'elle paraît assigner au déluge, soit dans son texte hébreu, soit dans son texte grec, soit dans son texte samaritain, puisque, en accordant dix mille ans d'ancienneté au déluge, nous abandonnons déjà cette chronologie ; mais nous ferons ces observations pour nous défendre nous-même dans notre appréciation.

Commençons par répondre aux objections que l'on peut nous faire, en s'appuyant des nouvelles découvertes ; nous dirons ensuite les raisons qui nous font persister dans notre idée.

I.

Objections contre une antiquité limitée du déluge et de l'homme.

1° On cite des arbres très-gros et très-vieux dont on compte les couches végétatives annuelles, et qui portent, dit-on, dans leur tronc, un certificat d'âge de quatre, cinq et jusqu'à six mille ans. Des baobabs (1) du Cap

(1) Le baobab, appelé aussi *Adansonia* du nom du voyageur naturaliste Adanson qui l'a le pre-

vert, mesurant 29 mètres de circonférence, sont âgés de 5,000 ans, d'après Adanson. D'autres, ayant 34 mètres de circonférence, sont âgés de 6,000 ans, d'après Goldberg. Des sequoia (2) du bois du mammouth en Californie, hauts de 100 mètres, ont, dit-on, 6,000 ans. Le cyprès chauve du Mexique, dont le tronc a 117 pieds de circonférence et qui abrita Fernand Cortez avec sa troupe, a 6,000 ans d'après de Candole, etc.

Mais que nous importent ces chiffres, puisque nous accordons au déluge dix mille ans? D'ailleurs, il ne serait pas nécessaire qu'il eût déraciné ces arbres; d'après les mêmes traditions qui le disent plus moderne, il ne détruisit point tous les végétaux; la colombe de l'arche rapporta bien, dit la Genèse, à Noé un rameau vert d'olivier quand les eaux se furent suffisamment retirées.

2° On cite des pilotis d'habitations lacustres, ceux, par exemple, du pont de Thièle entre le lac de Bienne et celui du Neufchâtel, qui remontent, d'après M. Victor Gallieron et M. Morlot, à l'époque de la pierre polie, 6750 ans

Même réponse . Ce chiffre est loin d'atteindre le nôtre, et l'atteignît-il qu'il ne serait pas nécessaire que le déluge eût détruit tous les pilotis de ce genre, non plus que d'autres monuments humains suffisamment solides et favorablement situés. On pourrait citer de même les vieux vases chinois en bronze qui datent de quatre mille ans et qui démontrent, par leur confection, qu'on travaillait aussi bien dans la Chine, à cette époque, les métaux que notre Barbedienne les travaille aujourd'hui au foyer de la civilisation moderne. L'objection aurait la même valeur.

3° On cite le delta inférieur de la Tinière, torrent affluent du lac de Genève près de Villeneuve ; ce delta en cône arrondi présente trois couches de terre végétale séparées par des couches de graviers; la couche inférieure a révélé un squelette humain avec divers objets datant de l'âge de la pierre polie, qui, d'après M. Morlot, est antique de cinq à sept mille ans.

Même réponse. Nous sommes loin de jeu, et rien ne prouve que le déluge eût nécessairement dégradé tous les deltas déjà formés.

4° On cite les fossiles humains trouvés par M. Pourtalès dans les conglomérats calcaires des coraux de la Floride; or d'après M. Agassiz, ces conglomérats datent de 10,000 ans.

Même réponse à peu près : l'homme était antérieur au déluge d'après Moïse, et nous l'avons prouvé d'après la science ; si ces conglomérats existaient au moment du déluge, il n'est pas nécessaire qu'il les ait détruits, si au contraire ils n'existaient pas encore, pourquoi ne serait-ce pas le déluge qui aurait accumulé là ces débris humains ?

mier étudié scientifiquement, est un arbre dont le bois est de nature mucilagineuse, et la graine de nature farineuse ; l'écorce du fruit produit du savon ; cet arbre tient un peu de la mauve par ses propriétés émollientes. Il croît au Sénégal, à la Martinique, à Saint-Domingue, aux Iles du Cap Vert où l'on en voit de monstrueux. Adanson a constaté que l'accroissement du baobab est très-rapide dans son jeune âge et très-lent dans son âge adulte. Celui du Cap Vert, auquel il est fait allusion dans le texte, portait des caractères écrits sur son tronc trois cents ans avant qu'Adanson ne l'étudiât; ce naturaliste en entaillant le tronc, retrouva ces lettres, et compta trois cents couches ligneuses par-dessus ; ces trois cents couches correspondaient aux 300 ans qui s'étaient écoulés ; il pouvait donc induire de cet indice l'âge préalable de l'individu par un calcul sur sa grosseur, c'est ce qu'il fit après qu'il eût mesuré l'épaisseur de chacune des trois cents couches ; et c'est ainsi qu'il arriva à lui attribuer une vieillesse de 5000 ans. Voici ce qu'il dit en général du baobab. « Il est vraisemblable que son accroissement, qui est très-lent relativement à sa monstrueuse grosseur, doit durer plusieurs milliers d'années et peut-être remonter jusqu'au déluge, fait assez singulier pour faire croire que le baobab serait le plus ancien des monuments vivants que puisse fournir l'histoire du globe terrestre. » *Mémoire de l'Acad. des scien. de Paris.* 1761, p. 218.)

Le baobab n'est pas haut ; le tronc n'a que 4 mètres ; mais sa tête touffue s'élève au-dessus du tronc de 25 a 30 mètres sur une circonférence de 25 a 30 mètres également ; les branches sont très-volumineuses ; elles s'étendent presque horizontalement, puis, entraînées par leur poids, penchent leurs extrémités jusqu'à terre ; l'arbre en se développant de la sorte, présente la forme d'une énorme cloche.

Il y a une espèce de baobab qui est appelée le *pain de singe*, parce que la capsule de son fruit est pleine d'une substance farineuse et aigre, que les singes aiment beaucoup.

(2) Espèce de conifère, voisine de celle des pins. Le *sequoia gigantesque* de la Californie, dont la culture a été essayée en Alsace, paraît devoir prospèrer dans nos climats. Il s'en écoule une substance particulière, sorte de résine mais soluble dans l'eau.

5° On cite une brique cuite trouvée dans une couche de limon du Nil à 18 mètres de profondeur en 1854, par un ingénieur arménien sous la direction de M. Horner, dans des forages qui furent faits le long de la grande vallée; cette brique, selon M. Horner, était là depuis 12,000 ans.

Il nous paraît difficile d'arriver à une certitude sur le temps qu'aurait mis à se former la couche de limon, à cause des irrégularités qui auront dû s'introduire dans cette formation; mais accordons le calcul; que s'ensuit-il ? qu'il y avait, il y a douze mille ans, des hommes qui cuisaient des briques; rien de plus croyable avec l'hypothèse nécessaire à admettre d'une civilisation antédiluvienne. Si le déluge a passé par-dessus la couche de plusieurs mètres, il aura pu tout aussi bien la grossir que la diminuer; l'un et l'autre est possible selon le site.

6° On cite des poteries grossières trouvées par M. Alberto de la Marmora à Cagliari, côte de Sardaigne, dans un ancien fond de mer soulevé de 70 à 90 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, lequel, d'après Ch. Lyell a dû se faire à la suite du pliocène et remonte à 12,000 ans.

Même réponse que pour la brique cuite; ces fragments de poterie peuvent être antédiluviens, et ne donnent pas une antiquité supérieure à celle de nos appréciations.

7° On cite la traînée des blocs erratiques du sud américain qui, d'après M. Lehon et M. Adhémar dateraient de 14,700 ans; ces blocs s'étendent, dit-on, du cap Horn jusqu'aux montagnes du Brésil et de la Bolivie (41e degré de latitude), montagnes qui les auraient arrêtés dans leur transport vers le nord par le déluge.

Mais ce calcul qui reporterait le déluge un peu plus haut, n'est qu'hypothétique ; il repose sur le système des déluges périodiques que nous avons discuté.

8° On cite le soulèvement des rivages de la Norwége qui est aujourd'hui de 180 mètres et qui se continue dans la proportion d'un mètre par siècle, rivages dont la composition, d'argile et de sable, indique une formation sous la mer du Nord, laquelle doit dater, d'après Ch. Lyell, de 50,000 ans. Le soulèvement au-dessus des eaux à 1 mètre par siècle ne donne que 18,000 ans, mais il a fallu, auparavant, que le dépôt se forme sous les eaux, ce qui reporte le tout à une cinquantaine de mille ans.

Comme il ne s'agit ici d'aucuns fossiles humains et que l'on ne constate, dans le terrain soulevé, que l'existence de mollusques dont les espèces vivent encore dans la mer du Nord; comme on ne peut rien conclure, non plus, de ce phenomène contre une date du déluge plus récente, attendu qu'il a dû se produire avant comme après, et qu'il n'appartient point au *diluvium*, ce fait est au nombre des faits géologiques proprement dits qui n'ont aucun rapport à la période anthropologique.

9° On cite la caverne du Brésil, *loppa nova di salitre*, dont le sol présente une couche profonde de 45 pieds, composée d'assises minces alternantes, de calcaire blanc et d'argile jaune; la surface extérieure de ce sol continue de se former, en s'élevant, d'une manière toute semblable à la manière dont elle s'est formée par le passé. Cette manière est celle des stalagmites, et c'est M. Claussen qui l'a constatée dans ces derniers temps : le fait est digne d'être expliqué : M. Claussen avait exploré cette caverne et s'était vu obligé de l'abandonner après en avoir dérangé le sol superficiel par plusieurs fouilles; mais il y est revenu six ans après, et a trouvé qu'au fond du trou qu'il avait fait, s'était déposée une couche de même nature que les autres, laquelle tapissait toute la face de ce trou, et se composait d'autant d'assises de calcaire blanc et d'argile jaune qu'il s'était écoulé d'années depuis sa première fouille, c'est-à-dire, six. A chaque année correspondait une double assise blanche et jaune; ce résultat s'explique très-naturellement par l'effet de la saison chaude et de la saison pluvieuse dont chaque année se compose : pendant la saison sèche, il tombe de la voûte de la caverne, et voltige dans son at-

mosphère, de la poussière ocreuse qui se dépose à la surface du sol; dans la saison des pluies il tombe du toit et des parois de la caverne des suintements aqueux chargés de sels calcaires, lesquels se répandent et s'infiltrent sur la surface du sol, en y déposant leurs sels comme dans les stalactites et les stalagmites; il en résulte donc autant de doubles assises qu'il y a d'années écoulées; et l'on peut, en comptant toutes les couches annuelles du passé, si c'est le même effet qui s'est produit dans le passé, calculer depuis combien d'années le sol de la caverne est en voie de se former. M. Claussen ayant ainsi découvert son chronomètre naturel, creusa jusqu'à ce qu'il ne trouvât plus de couches régulièrement composées comme il a été expliqué. Il en a trouvé une épaiseur de 45 pieds; chaque pouce d'épaisseur contenait 30 doubles assises, calcaire et argile; le calcul le plus simple lui a donc révélé que le sol de la caverne avait mis 16,200 ans à se former, et par conséquent que cette caverne existait et commençait de faire ses couches annuelles il y a 16,200 ans. De plus, dans la couche correspondante à une antiquité de 4,300 ans, il a trouvé des restes de deux animaux, le *Specthos* et le *Scelidotherium*, qui prouvent que ces animaux vivaient encore à cette date, quand on les croyait perdus depuis beaucoup plus longtemps.

Cette découverte est très-intéressante et prouve la solidité des déductions géologiques auxquelles on arrivera; mais elle ne contrarie en rien notre thèse sur le déluge et même elle nous est favorable; elle ne dit rien sur le déluge, qui a très-bien pu, s'il s'est fait sentir au Brésil, comme nous le croyons, ne rien déranger dans le sol d'une caverne qui se trouvait suffisamment protégée contre les ravinements torrentiels. Quant à l'homme, il n'en est pas question; et quant aux deux animaux découverts, le fait prouve qu'il faut se garder d'abandonner son imagination à des rêves d'antiquités sans limites sur les fossiles et les espèces perdues.

10° On cite l'immense plaine des alluvions du Mississipi, dont l'épaisseur va jusqu'à 100 mètres, épaisseur qui prouve, d'après Lyell, que ce fleuve coulait déjà dans son lit il y a 100,000 ans.

Mais, encore ici, rien contre notre thèse. Le déluge, au lieu de déranger les alluvions du Mississipi, n'aura pu que les favoriser généralement, en fournissant à ce fleuve des produits de ravinement des montagnes propres à les augmenter. Est-il bien prouvé même que ce ne soit pas lui qui ait fait avancer la formation de certains atterrissements qui auraient demandé, sans cet auxiliaire, beaucoup plus longtemps à se former?

11° On cite les rescifs de coraux de la partie méridionale de la péninsule de la Floride, lesquels continuent de s'accroître et dont les coquilles et les zoophytes sont d'espèces vivantes, rescifs dont l'âge est, d'après Agassiz, de 135,000 ans.

Fait encore étranger à notre thèse. Nous n'avons aucune raison de le contredire. Le déluge s'est fait depuis que ces formations se réalisent.

12° On cite les terrains de transport de Mœl Trifaen dans le nord du pays de Galles, élevés à 418 mètres au-dessus de la mer, renfermant des coquilles de la période glaciaire; terrains qui, d'après Lyell ont mis 50,000 ans à atteindre leur hauteur actuelle.

Même observation : objection nulle contre nous.

12° On cite les terrains de transport et stratifiés du même pays, étudiés par le professeur Ramsay, lesquels s'élèvent jusqu'à 660 mètres et ont dû, d'après ce professeur, mettre 88,000 ans à se former.

Même observation, objection nulle.

13° On cite la submersion et l'émersion successives du pays de Galles, auxquelles MM. Ramsay et Lyell assignent 224,000 ans, compris dans la période glaciaire.

Même observation: objection nulle sur les points qui nous intéressent.

Arrivons à quelques faits et appréciations qui sont *ad rem*.

14° On cite l'os pelvien d'homme, trouvé par M. Dickeson à Natchez sur le Mississipi avec des os de mastodonte et de mégalonix, dans un ter-

rain antérieur au delta moderne de ce fleuve, et prouvant, d'après M. Lyell, que l'espèce humaine peuplait l'Amérique il y a 100,000 ans.

Il ne s'agit point encore du déluge, qui est notre point de repère capital, duquel nous entendons faire partir le développement moderne du genre humain, un autre développement, une autre civilisation, ayant eu lieu auparavant et s'étant trouvée arrêtée par ce grand cataclysme ; il ne s'agit que de l'homme antédiluvien, auquel nous pourrions laisser assigner des antiquités quelconques par les géologues, puisque nous avons abandonné sur ce point ce qu'on appelle la chronologie biblique, soutenant seulement l'avénement humain sur le globe à la fin des périodes géologiques et en contemporanéité avec les premiers mammifères ressemblant à ceux d'aujourd'hui ; mais nous avons aussi, sur ce point, notre théorie personnelle, et nous ne croyons point à des antiquités pour la vie humaine se comptant par centaines, par cinquantaines, ni même par vingtaines ou dizaines de millénaires avant le déluge ; et nous dirons pourquoi ; par conséquent nous révoquons en doute, soit le calcul de M. Lyell, soit l'identité humaine de l'os pelvien en question ; il nous semble qu'on peut aussi bien se tromper sur un os du bassin que l'on se trompa, au temps de la fameuse salamandre, pendant si longtemps, sur un crâne. Mais comme nous admettrions facilement la contemporanéité de l'homme avec le mastodonte dans le pliocène, c'est plutôt encore sur les déductions de M. Lyell à une antiquité de 100,000 ans des terrains en question que nous ferons porter nos doutes, jusqu'à nouvel ordre. Ne serait-il pas possible aussi que de tels débris se fussent trouvés encaissés, comme il y en a des exemples pour des mammifères d'époques antérieures, après être tombés de couches supérieures dans des couches inférieures, soit dans des tremblements de terre, soit par quelque phénomène que nous ne soupçonnons pas ? S'est-on bien assuré que la couche qui les contenait n'avait subi aucun dérangement ?

15° On cite les trouvailles de M. Boucher de Perthes dans les alluvions des bords de la Somme près Abbeville, alluvions auxquelles M. Ch. Lyell assigne 100,000 ans de formation.

Nous avons longuement raconté l'histoire de ces trouvailles ; nous avons cité les récits qu'en a donnés M. L. Figuier ; et nous ne croyons désormais, ni que les couches dont il s'agit soient de beaucoup antérieures au *diluvium*, si elles ne font pas partie du *diluvium* lui-même, ni que ce *diluvium* soit plus ancien que celui du déluge des traditions. Si quelque jour on arrivait à constater une pareille antiquité avec la même certitude que M. Claussen a pu constater celle de la grotte du Brésil, nous modifierions notre manière de voir à ce sujet, mais jusqu'à présent nous n'avons aucune raison de le faire, et nous croyons à une ancienneté d'une dizaine de mille ans seulement.

16° On cite la découverte par M. Morlot le long du cours de la Tinière ; il a trouvé, en remontant ce torrent, un second delta élevé de 45 mètres au-dessus du lac de Genève, beaucoup plus considérable que celui dont il a été question plus haut, et qui remonte à la fin de la période glaciaire après le retrait des grands glaciers ; d'après M. Charles Lyell, ce delta fut contemporain, en formation, des gisements de Saint-Acheul, et d'après M. Morlot, il a mis 100,000 ans à se former ; or, pendant que se formaient les dépôts de Saint-Acheul, l'homme et l'éléphant primitif vivaient ensemble dans le nord de la France. Nouvelle preuve, dit-on, d'une antiquité de 100,000 ans.

Nous faisons la même réponse ; rapprochements incertains, qui ne reposent que sur des suppositions et anciennetés non moins incertaines.

17° Enfin on cite le squelette humain trouvé par le Dr Dowler, près de la Nouvelle Orléans, à 5 mètres de profondeur, sous les restes superposés de quatre forêts, squelette qui, d'après lui, appartient au type primitif de la race rouge, et qui était accompagné de charbons de bois, ré-

sultant d'un foyer artificiel. Ce squelette date, d'après le docteur, de 50,000 ans.

Ce dernier fait est à mettre à côté de l'os pelvien du Mississipi, de la mâchoire trouvée par M. Boucher de Perthes et du squelette fossile de notre Jardin des Plantes que nous avons décrit. Nous ne contestons, dans tous ces faits, que l'excès d'antiquité qu'on leur attribue ; nous les croyons antédiluviens, mais nous ne croyons pas qu'ils puissent remonter même à dix mille ans avant le déluge, et nous ne céderons sur ce point qu'à des évidences de supputation comme celle de M. Claussen, évidences qui sont encore bien loin de nous être parvenues.

Nous ne disons rien des calculs de M. Bischoff sur le refroidissement d'un globe de basalte qui, s'il était gros comme la terre, mettrait neuf millions d'années à se refroidir d'un degré, ni de ceux de M. Haughton d'après lesquels le globe terrestre, à la suite de son état primitif d'incandescence, aurait mis 18 millions d'années à se refroidir de 25 degrés; ces calculs, outre qu'ils ne peuvent être qu'incertains par suite de l'ignorance dans laquelle on est des conditions de refroidissement de la croûte terrestre durant ces temps cosmologiques, portent sur des époques qui sont en dehors de nos deux questions, le déluge et l'homme, et auxquelles toute antiquité nous est indifférente.

II.

Raisons de l'antiquité limitée que nous attribuons au déluge et à l'homme avant le déluge.

Ces raisons ne sont point scientifiques ; nous ne saurions pas plus en donner de telles que ceux qui soutiennent l'opinion contraire ; pour eux comme pour nous, ainsi que nous venons de le voir, c'est, jusqu'à présent, une incertitude scientifique qui plane sur ces problèmes et qui finira, nous n'en doutons nullement, par disparaître dans un sens ou dans l'autre. Nos raisons seront fondées sur la nature psychologique, morale et progressive de l'humanité, telle qu'elle se présente à nos observations et telle qu'elle a toujours été, autant qu'on en peut juger par les indices matériels que nous révèle, jusqu'à ce jour, la paléontologie.

Il est impossible de concevoir que l'homme vive et se développe sur la terre sans un progrès rapide. Si l'on suppose qu'il ne réalise pas ce progrès rapide, et qu'il sommeille indéfiniment dans un état de misère et de faiblesse, les autres habitants du globe, ainsi que les forces destructives, physiques et chimiques, prendront vite le dessus et détruiront son espèce, dont la seule puissance est dans l'intelligence ; l'homme n'a point d'armes naturelles pour se défendre contre ses ennemis ; toutes ses ressources, il les devra à son art et à son industrie ; l'homme, ainsi qu'on l'a dit si souvent, est, au point de vue matériel pur, le plus débile et le plus misérable des animaux. Mais si l'on suppose chez lui, le développement de l'esprit, et le progrès qui en résulte nécessairement, on suppose, par là même, un développement rapide qui ne demandera pas des siècles infinis, et qu'on pourra déterminer *a priori* comme devant se renfermer, par l'obtention d'une civilisation merveilleuse, dans quelques milliers d'années, dix mille ans tout au plus.

Nous sommes dans la période, postdiluvienne, qui débuta après le grand cataclysme et mit l'humanité dans la nécessité de recommencer sa carrière, en profitant seulement des souvenirs d'une civilisation antécédente qui lui furent transmis par quelques personnes échappées au désastre et tombées dans le dénuement; eh bien, des civilisations merveilleuses se sont succédé, depuis cette date, les unes aux autres; des peuples sont devenus, en quelques mille ans, de grands peuples, puis sont tombés, mais ont été remplacés par d'autres, et, somme toute, le genre humain en est promptement arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui.

Reportons-nous avant le déluge ; il dut en être de même ; la civilisation

de ce temps-là, quelle qu'elle fût, dut marcher vite ; et si le genre humain avait passé sur la terre, je ne dis pas des cinquante et des cent mille ans, mais seulement dix mille ans, il serait devenu ce que nous le voyons ; il aurait couvert le globe de ses travaux à tel point que le déluge n'aurait pu les détruire partout, et que nous les retrouverions nombreux dans certaines régions.

Mettez quelques familles dans une contrée fertile, sans aucune invention héritée d'ancêtres ; l'homme va prendre la pierre aiguë que lui offrira le sol rocailleux et s'en servira pour ses premiers besoins ; il va rompre la branche d'arbre que lui présente la forêt, et d'idée en idée, il va tout de suite imaginer un ensemble de choses simples pour servir à son bien-être. Bientôt, ensuite, vont fourmiller les inventions sous l'aiguillon de la nécessité et sous celui de l'instinct artistique. Les pierres outillées qui ont donné lieu à la dénomination paléontologique d'*âge de la pierre polie* le prouvent par elles-mêmes, sans prouver absolument que l'emploi des métaux n'eût pas déjà commencé, car ces pierres se conservent toujours, tandis que les métaux s'oxydent, et il se pourrait bien que la raison pour laquelle on ne retrouve que de ces sortes de pierres, ainsi que des terres cuites et autres objets de même espèce, consistât en ce que les instruments de métal du même âge se seraient détruits sous les actions chimiques. Si l'homme n'avait pas très-promptement inventé le feu artificiel, il n'aurait pas pu vivre dans les contrées du nord ; aussi trouve-t-on, en même temps que la pierre arrangée en outil, la poterie. le charbon, les restes de foyers, tout ce qui indique le feu.

Si l'on considère les temps historiques, on voit, à la fois, des indices de l'enfance des arts et d'un grand développement industriel, selon la contrée, de même qu'on voit, de nos jours, en même temps, les australiens dans leur misérable état, et les habitants des pays civilisés dans l'état le plus brillant et le plus luxueux. Les vases chinois dont nous avons parlé prouvent qu'il y a quatre mille ans il en était de même à peu près sur la face du globe. L'homme se développe vite et se dégrade vite, tandis que l'animal ne se développe ni ne se dégrade.

Ajoutez à ces raisons que ces squelettes humains, jusqu'ici découverts, annoncent, dans leur développement cérébral et dans toute leur structure, l'homme absolument tel qu'il est aujourd'hui ; on lit dans la manière d'être de l'individu qu'il avait l'usage de l'intelligence.

Il est donc impossible au bon sens de se figurer des siècles indéfinis de générations humaines sans l'un de ces deux résultats : ou le dépérissement complet, ou la civilisation complète. Les monuments paléontologiques antédiluviens et postdiluviens ne nous révèlent ni l'un ni l'autre ; la grande civilisation ne se montre que dans les temps historiques, donc il n'y eut, dans les temps antérieurs, ni l'un ni l'autre ; il n'y eut que des commencements de développement qui ont laissé leurs traces ; par conséquent il ne se passa pas de très-longs âges ni avant ni après le déluge ; et, tant que la paléontologie n'aura pas parlé plus clairement, nous conserverons cette manière de penser, qui limite à dix mille ans au plus d'ancienneté l'époque du déluge, et à dix mille ans au plus l'antériorité de l'espèce humaine au déluge.

Le Noir.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

CHATILLON-SUR-SEINE (COTE-D'OR). — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

TABLE

MÉTHODICO-ALPHABÉTIQUE

DU CINQUIÈME VOLUME.

Nota. Dans cette table, tous les mots précédés d'un astérisque sont les titres d'articles nouveaux.

E (suite)

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire section. — *La section théologico-philosophique.*

* Esprit (l') et la dévotion 1
* Eternel et non éternel 10
Eternité 10
* Eternité (l') ontologique 11
* Eternité (l') du monde réfutée par la philosophie et par la science. 14
Evidence 130
* Evidences (les) intuitives 132
Expérience 159

IIe section. — *La section théologico-scientifique.*

* Estomac 7
* Etamines. 9
* Eternité (l') du monde réfutée et par la philosophie et par la science 15
* Ether (l') 14
* Ethérisation 15
* Etoiles. 23
* Etoiles filantes 31
* Etymologie. 31
* Eudiomètre 77
* Evangiles (la critique moderne des). 111
* Exhalations et sécrétions. . . . 139

IIIe section. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

* Esprit (l') et la dévotion. 1
* Ether (l'). 15
* Evangiles (la critique moderne des) 111

IVe section. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

* Etat (séparation de l') d'avec l'Église 9. . . . .

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cette section des articles qui n'appartiennent à aucune des autres sections ou qui sont difficiles à classer.

Eunuque 82
Evangélistes. 94
Evangile 95
Evangile, histoire évangélique . 107
Evocation des manes ou des âmes des morts. 134
Expiation. 159
. . . .

IIe SECTION. — *Les Papes.*

* Etienne I à X 19
* Eugène I à IV 78
* Eulalius, antipape. 81
* Eusèbe (S) 86
* Eutychien (S.) 89
. . . .

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

. . . .

IVe SECTION. — *Les Eglises particulières.*

Ethiopiens ou Abyssins (état de la religion chez les) . 16
. . . .

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

Eudistes 77
. . . .

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

. . . .

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

* Esquiros (Henri-Alphonse). . . 2
Esther 6
* Estius (Guillaume) 7
* Etex (Antoine) 14
Eucher (saint) 77
* Euripide 82
Eusèbe 83
* Eusèbe (les œuvres d') 83
* Eusèbe d'Émèse 85
* Eusèbe (S.) de Verceuil 86
* Eustathe de Thessalonique . . . 87
* Eutychès 88
* Eutychius d'Alexandrie 93
* Evagre le scolastique. 93
Evangélistes. 94
Evangile, livre 95
Evangiles apocryphes 105
* Evangiles (la critique moderne des) 111
* Ewald (Henri-George-Auguste) . 134
Exode 154
* Eyber (Joseph-Valentin). . . . 164
* Eyck (Hubert et Jean Van). . . 164
Ezéchiel 166

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

Esséniens. 3
Eternels 10
Ethicoproscoptes 16
Ethnophrones 19
Euchites 77
Eudoxiens 78

Eunomiens 81
Eunomio-Eupsychiens 82
Eunuques 82
Eusébiens 86
Eustathiens (schisme des) . . . 87
Eustathiens hérétiques 88
Eutychiens 89
Eutychiens-Ariens 93

IXe section. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Evêché 121
Evêque 121
Exorciste 159
. . . .

X^e section. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

Etole 31
Eucologe 77
Eulogie 81
Evangile de la messe. 111
Evocation 133
Exaltation de la sainte croix . . 134
Exorcisme 155
. . . .

THÉOLOGIE PURE.

Ire section. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

Nota. Nous composons cette section, comme celle qui lui correspond dans la Théologie historique, des articles qui n'appartiennent point à l'une des autres sections ou qui sont difficiles à classer.

Etat de la nature humaine. . . 9
Evangile, doctrine de Jésus-Christ 110
Eve. 121
Examen de la religion 135
Expérience 159
Expiation 159
Explicite 162
Extase. 162

IIe section. — *Dieu et la création.*

Essence de Dieu 3
. . . .

IIIe section. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

. . . .

IVe section. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ex cathedra. 137
Ex informata conscientia . . . 140

V^e section. — *La grâce et les sacrements.*

Eucharistie 32
* Eucharistie (la transubstantiation dans l') 62
Exomologèse 155
Expiation. 159
Extrême-onction 162

VIe section. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

Etat. 9
Etat monastique ou religieux. . 10
Etranger 31
Examen de conscience 136
Excommunication. 137
Ex informata conscientia . . . 140

VIIe section. — *Les fins dernières.*

Euthanasie 88
Expiation 195

F

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

* Facteurs 173
Fait. 177
* Fanatisme 183
Fanatisme 183
* Fatal (le) et le libre dans l'univers. 191
Fatalisme, fatalité. 193
* Femme (émancipation de la). . 210
* Fiction 242
* Figure. 249
* Fixité des âmes durant la vie future, dans leurs catégories respectives 270
* Foi (la) et la raison 325
* Folie 336
* Fond, fondement 339
* Force 350
* Force (la) de la philosophie et la force de la religion 353
* La mort de Socrate. 355
* La mort de Jésus 368
Fortuit, fortune 407
* Foyers de vie 455
. . . .
. . . .

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

* F (la consonne). 167
* Facteurs 173
* Failles. 176
* Fakirs. 181
* Falaises 181
* Faluns. 183
* Faune 198
* Fauvette (la) 200
* Fécondation 204
* Ferment 216
* Fesses 218
* Feuilles 235
* Figuier (le) 246
* Filaire (la) 252
* Fil de la Vierge ou fil Notre-Dame 253
* Filon 254
Fils, fille. 254
* Firmament 267
* Fissiparité ou scissiparité . . . 270
* Flamants 281
* Fleur (la). 285
* Structure 286
* Calice 287
* Corolle 288
* Parties essentielles de la fleur . 289
* Étamines 289
* Anthères 290
* Pollen 291
* Pistil 291
* Développm ent et fonctions des fleurs 292
* Fleuves 296
* Flore 297
* Flux et reflux 305
* Foie 335
* Folie 336
* Follicules. 339
* Fontaines intermittentes . . . 346
* Foraminifères 349
* Force 350
* Forêts. 402
* Forficule (la) 405
* Formations 405
* Fossiles 410
* Période paléozoique 413
* Période triasique 415
* Période jurassique. 416
* Période crétacée 419
* Période tertiaire 421
* Eocène. 422
* Miocène. 423
* Pliocène 424
* Période quaternaire 426
* Fougères. 427
* Fourmi (la) 431
* Fourmillier (le). 452
* Fovillaə(la) et le sperme. . . . 452
* Frayère 482
* Frondes 492
* Fructification 492
* Fruit 492
* Fucus 494

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

* Ferment 216
* Feu (le) dans l'art 234
* Fiction. 242
* Figure 249

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

* Faim (la révolution de la). . . 176
Femme 208
* Femme (émancipation de la) . . 210
* Ferment 216
* Folie 336
Fondateurs, fondations 343
* Force sociale 401
* Fouriérisme, par Doney. . . . 427

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

I[re] SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

Fables du paganisme. 169
Faculté de théologie. 174
Famine 183
Femme 208
Fermentaires 217
Fidèle 243
Fondateurs, fondations 343
Formulaire 407
Fournaise (enfants dans la) . . 452
Fraude pieuse 473
Frère 488
Funérailles 498

II[e] SECTION. — *Les Papes.*

* Fabien (S.) 169
* Félix I à IV ou III 205
* Félix V, antipape 207
* Formose (le pape). 405

III[e] SECTION. — *Les conciles.*

* Ferrare (concile de) 217
Florence (concile de). 297
* Florence (autres conciles de). . 300

IV[e] SECTION. — *Les Eglises particulières.*

* Féroé (le Christianisme aux îles de) 217
* Finlande (introduction du Christianisme en) 266
* France (les origines du Christianisme en). 457
* Francs ou Franks (conversion des). 468
* Frisons (introduction du Christianisme chez les) 490

V[e] SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

Faille (les sœurs de la) 176
* Femmes (communautés religieuses de) 212
Fésoli ou Fiésoli 218
Feuillants 234
Feuillantines 235
Filles-Dieu 254
Font-Évraud. 348
Franciscains, franciscaines . . 458
Franciscaines 461
* Franc-maçonnerie 466
* Frères de la miséricorde ou de Saint-Jean de Dieu 486
Frères et sœurs de la charité. . 486
* Frères et sœurs des écoles. . . 486
* Frères et sœurs du libre esprit . 486
Frères lais ou frères convers . . 486
Frères prêcheurs 487
Frères et clercs de la vie commune 487

VI[e] SECTION. — *Les écoles célèbres.*

* Facultés (les) en France . . . 174
* Florence (écoles de) 301
* Florence (université de) . . . 301
* Francfort-sur-l'Oder 458
* Fribourg (université de) . . . 488
* Fulde (école de) 495

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

* Faber (Basile) 167
* Faber (Félix) 167
* Faber (Jean). 168
* Faber (Jean) de Heilbronn . . 168
* Fabre (Claude). 172
* Fabricius (Jean-Albert) 172
* Facundus. 175
* Fagnani (Prosper). 175
* Fahlgrantz (Chrétien-Erik). . . 176
* Falcandus (Hugo). 182
* Falkenstein (Jean-Henri) . . . 182
* Falloux (Alfred-Frédéric-Pierre, vicomte de) 182
* Faudet (Pierre-Augustin . . . 198
* Faustin 198
* Faustin le Manichéen 199
* Faustus l'évêque de Rhiez . . . 199
* Faydit (l'abbé Pierre-Valentin). . 203
* Faye (Hervé-Auguste-Etienne Albarès) 203
* Fazy (Jean-James). 203
* Febronius (Justin) 204
* Fechner (Gustave-Théodore) . . 204
* Feilmoser (André-Benoît) . . . 204
* Féix (le R. P. N.) 207
Félix d'Urgel 207
* Feller (François-Xavier de) . . 207
* Fénelon (François de Salignac de la Mothe). 213
* Fergusson (James) 215
* Ferrera (Jean de) 217
* Ferrari (Joseph) 217
* Feuerbach (Louis-Marie) . . . 234
* Feuguerey (Henry) 234
* Feuillet (Octave) 239
* Féval (Paul). 239
* Feydeau (Ernest) 239
* Fichte ou Fichté (Jean-Théophile. 240
* Fichte ou Fichté (Emmanuel-Hermann 240
* Ficin (Marsile) 241
* Figuier (Guillaume-Louis) . . . 248
* Filippi (Filippo de) 254
* Fischer (Christophe) 267
* Fisher (Jean) 267
* Flacius ou Flacieus (Mathias). . 277
* Flaminius (Marc-Antoine) . . . 281
* Flammarion (Camille) 281
* Flandrin (Jean-Hippolyte) . . . 282
* Flaubert (Gustave) 283
* Flavien, de Constantinople . . 283
* Fléchier (Esprit) 283
* Fleury (Claude) 296
* Flodoard ou Frodoard ou Floard. 296
* Florent, appelé aussi Bavonius. 301
* Florez (Henriquez) 302
* Florian (Jean-Pierre-Claris de). 203
* Flotter (l'abbé - Jean - Baptiste Marcel) 303
* Florus. 304
* Flourens (Marie-Jean-Pierre). . 305
* Focillon (MM. Privat Deschanel et) 305
* Fo-hi 305
* Fontenelle (Bernard le Boyer de). 347
* Fortunat 409
* Foucault (Jean-Bernard-Léon) . 427
* Foyatier 455
* Franck (Adolphe). 466
* François d'Assise (S.) 467
* François de Paule (S.) 467
* François de Sales (S.) 467
* Frankel (Zacharias) 470
* Franklin (Benjamin). 470
* Fra-Paolo (Pierre-Paul Sarpi) . 470
* Frayssinous (Denys comte de) . 483
* Frédégaire 483
* Freiligrath (Ferdinand). . . . 488
* Fresnel (Augustin-Jean) . . . 488
* Frint (Jacques). 489
* Froissart (Jean) 492
Fulbert, de Chartres 495
Fulgence (Saint) 497
* Fulgence (S.) (ouvrages de) . . 497
* Fulgence-Ferrand. 497
* Fulton (Robert) 498
* Furness (William-Henry) . . . 504
* Furst (Jules) 505

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

Familistes 183
Flagellants 279
Floriniens 203
* Fouriérisme par Doney 427
Fratricelles 470
Frères blancs 486
Frères bohémiens ou de Bohême 486
Frères de Moravie ou Hutterites. 487
Frères Moraves. 487
Frères Picards ou turlupins . . 487
Frères polonais 487
Frères et sœurs de l'esprit libre. 488

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Fossaire, fossoyeur 410

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

Férie 216
Férule. 217
Fête. 218
Fêtes des Juifs. 219
* Fêtes des Juifs modernes. . . 221
Fêtes chrétiennes. 222
* Fêtes juives et chrétiennes (sommaire historique des). . . . 228
Fête-Dieu. 230
Fêtes mobiles 231
Fêtes des O 231
* Fête patronale. 231
Fêtes de l'âne, des fous, des innocents. 231
Feu sacré. 232
* Fistula, siphon, calamus, pugillaris. 270
Florilége 303
Fonts baptismaux. 348
Formées (lettres) 405
Fraction de l'hostie 457
Funérailles 498

THÉOLOGIE PURE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

Fait. 177
Fait dogmatique 181
Fanatisme. 188
Femme. 208
Feu. 232
Fidèle. 243
Figuier 244
* Figuier (le) de l'Evangile et Strauss. 245
Figure, figurisme, figuristes . . 249
Fils de Dieu. 256
Fin. 265
Firmament 267
Foi 306
* Foi (la) et la raison 325
Fondamental 340
Fraude pieuse 473
. . . .

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

Fils de Dieu. 256
Futur 505

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

Fils de l'homme 264
* Frères (les) de Jésus 484

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

. . . .
. . . .

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

Fiançailles 239
Filleul, filleule. 254
Fonts baptismaux. 348
Forme sacramentelle. 405
Fraction de l'hostie. 457
. . . .

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

Femme adultère 210
Filial 254
Flatterie 282
Foi (nécessité de la) 335
Folie 335
Force 353
* Force (la) de la philosophie et la force de la religion 353
* La mort de Socrate . . . 355
* La mort de Jésus 368
Fuite des occasions du péché. . 494
Fuite pendant la persécution. . 494

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

Félicité 204
Feu de l'enfer 232
Fins dernières 266
Fin du monde 266
* Fin du monde (la) prouvée par les sciences 266

* Fixité des âmes, durant la vie future, dans leurs catégories respectives 270

G

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

* Ganglions 530
* Gangrène. 531
* Génératianisme et créatianisme. 554

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

* G (la consonne). 506
* Gale (la maladie de la) 509
* Galle (les noix de). 515
* Galilée (la) 528
* Galvanoplastie 528
* Ganglions 530
* Gangrène. 531
* Garizim (le) et l'Ebal. 534
* Gaz-grisou 538
* Geber et les Arabes, y compris Avicenne, jusqu'à Averroès. . 541
* Gemmipare (génération) . . . 552
* Génératianisme ou traducianisme et créatianisme. 554
* Génération alternante 556
* Génération spontanée 556
* Génération (modes constatés de) végétale et animale 560
Genèse 567
* Génézareth (le lac de) 579
* Géogénie 585
Géographie sacrée. 587
* Géographie (les grands problèmes de la) 589
* Géologie 607
* Géologie (les deux grandes questions de la) 607
* Géologie (l'antiquité du déluge et de l'homme devant la) . . . 625
* I. Raisons contre une antiquité limitée 625
* II. Raisons pour une antiquité limitée. 630

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

* Gallicanisme 522
* Déclaration de 1682, note 3. . 521
* Galvanoplastie 528

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

Gabba 506
Gabaonites 506
Gadaréniens ou Geraséniens . . 507
Géant 539
Genèse 567
Génie 579
Génite. 580
Gentil 582

IIe SECTION. — *Les Papes.*

Ganganelli 530
Gélase I et II 551

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

Gangres (le concile de) 532

IVe SECTION. — *Les Eglises particulières.*

Gallican 515
Gallicane (libertés de l'église). . 520
* Déclaration (la) de 1682, note 3. 521
* Genève (le Christianisme et le catholicisme à). 577

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc,*

Génovéfains. 581
Génovéfines. 581
Gentil-donnes 583

VIe SECTION — *Les écoles célèbres*

Gaon, Guéonim. 533
Gématrie. 552
Genève (Académie de) 577

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

* Gabler (Jean-Philippe) 506
* Gabriel Sévère 506
* Gabriel (l'abbé Marie) 507
* Gailer (Jean) 507
Galates (l'épître aux). 507
* Galfridon Geoffroy de Momouth. 509
* Galien. 509
Galilée 513
* Galilée. 513
* Gall (le Dr. François-Joseph) . . 514
* Galland (Pierre) 514
* Galvani (Louis) 528
* Gama (Vasco de) 530
* Gamaliel. 530
* Garasse (François) 533
* Garnier (Adolphe). 534
* Garnier (Jean) 535
* Garnier-Pagès (Louis-Antoine) . 535
* Gasparin (Adrien-Étienne-Pierre, comte de). 535
* Gassendi (Pierre) 535
Gaume (Jean-Joseph). 535
* Gauthier de Saint-Victor . . . 536
* Gauthier ou Gaulthier (François-Louis) 536
* Gautier (Théophile) 536
* Gavantus ou Gavanti. 537
* Gavarni (Suspice-Paul, chevalier, dit) 537
* Gavazzi (l'abbé Alexandre) . . 537
* Gazzaniga (Pierre-Marie) . . . 539
* Geber et les Arabes, y compris Avicenne, jusqu'à Averroës . 541
* Geddes (Alexandre) 549
Gédeon 550
* Geiger (François) 551
* Gelase de Cyzique. 552
Gémare 552
Genèse. 567
* Gennade 580
* Genoude (l'abbé Antoine-Eugène de) 580
* Geoffroy-Saint-Hilaire (Étienne). 584
* Geoffroy-Saint-Hilaire (Isidore) . 585

VIIIe SECTOIN. — *Les sectes religieuses.*

Gabriélites 507
Gadanaïtes 507
Gaianites. 507
Galiléens 514
* Gallicanisme 522
* Déclaration (la) de 1682, not. 3. 521

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

Génuflexions 583

TÉOLOGIE PURE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

Génération . . . . 566 Genèse. 567

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

Gardien (Ange) . . . . . . 534 Génération 566

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui qui se rattache directement au Christ.*

Généalogie de Jésus-Christ. . . 552 . . . .

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

* Gallicanisme 522
* Déclaration du clergé de France de 1682, note 3. 521

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

. . . .

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

. . . .

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

Géhenne . . . . 550 . . . .

FIN

DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPR. Vve P. LAROUSSE ET Cie, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS 49